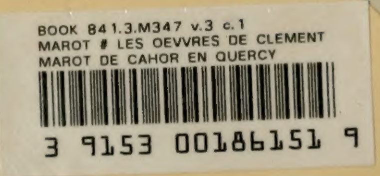
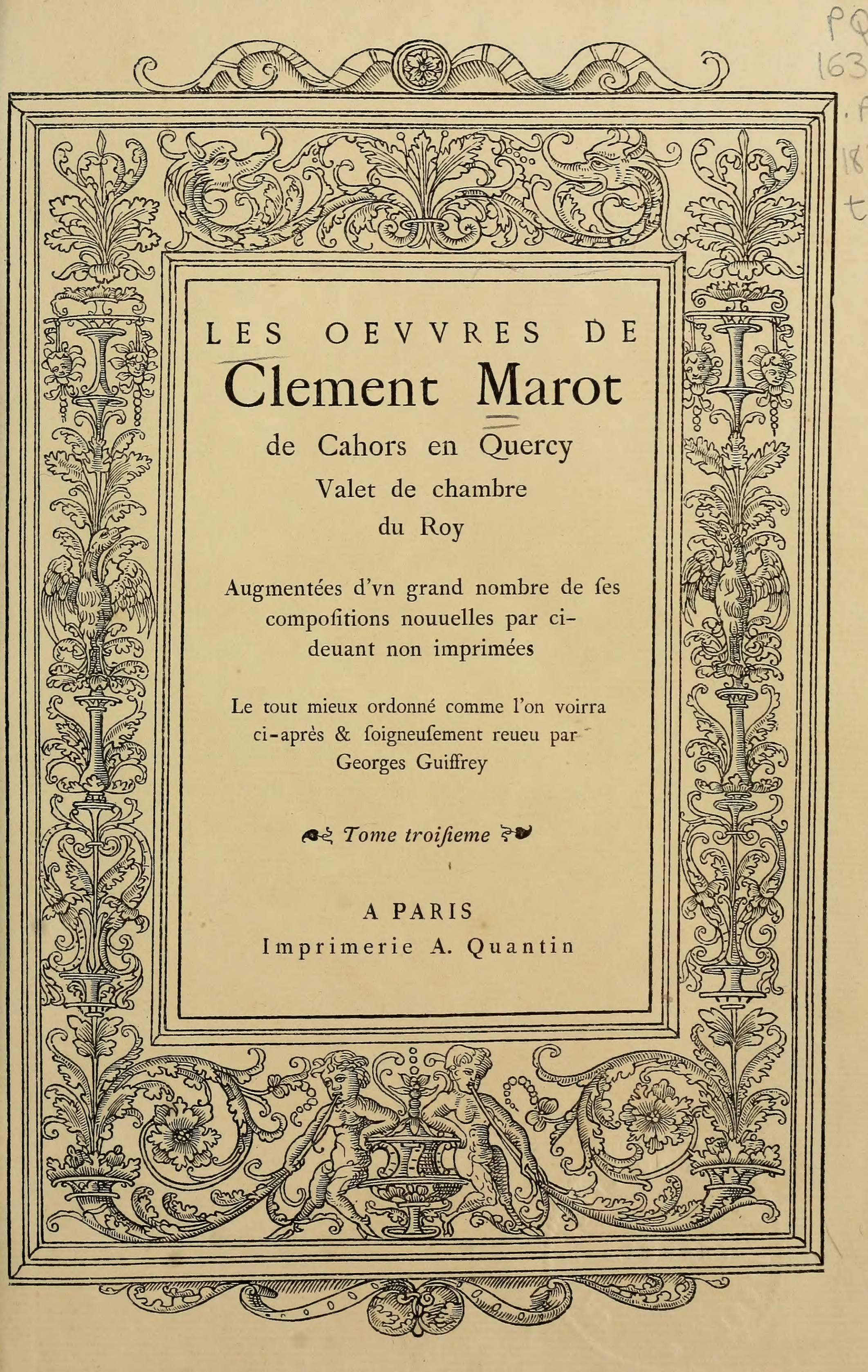

BOOK 841.3.M347 v.3 c.1
MAROT # LES OEVVRES DE CLEMENT
MAROT DE CAHOR EN QUERCY
3 9153 00186151 9

CLEMENT MAROT

III



LES OEVVRES DE

Clement Marot

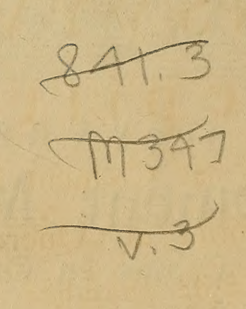
de Cahors en Quercy
Valet de chambre
du Roy

Augmentées d'vn grand nombre de ſes
compoſitions nouuelles par ci-
deuant non imprimées

Le tout mieux ordonné comme l'on voirra
ci-après & ſoigneuſement reueu par
Georges Guiffrey

Tome troiſieme

A PARIS
Imprimerie A. Quantin


841.3
M347
v.3

CY ENSVYVENT
les epiſtres
compoſées par Clement Marot
de Cahors en Quercy
valet de chambre
du Roy

Leſquelles, plus amples que toutes aultres par cy deuant imprimées, ont eſté diſtribuées en trois ordres dont

Le 1 contient les epiſtres que l'auɛteur compoſa en l'aage de ſon adoleſcence (1515-1532),

Le 2, les epiſtres faiɛtes depuis l'aage de ſon adoleſcence iuſqu'à ſon retour d'exil (1532-1538),

Le 3, les epiſtres qu'il compoſa depuis ſon retour d'exil iuſqu'au iour où il mourut (1538-1544).





Et ſe commencent les epiſtres que Marot compoſa en l'aage de ſon adoleſcence.





Rondeau duquel les lettres capitalles portent le nom de l'auƈteur (1).

C omme Dido, qui moult ſe courrouça
L ors qu'Eneas ſeule la delaiſſa
E n ſon pays, tout ainſi Maguelonne
M ena ſon dueil, &, comme ſainƈte & bonne,
E n l'hoſpital toute ſa fleur paſſa.
N ulle fortune oncques ne la bleſſa :
T oute conſtance en ſon cueur amaſſa,
M ieulx eſperant, & ne fut point felonne,
Comme Dido.
A uſſi celuy qui toute puiſſance a
R enuoya cil qui au boys la laiſſa,
O ù elle eſtoit : mais quoy qu'on en blaſonne,
T ant eut de dueil que le monde s'eſtonne
Que d'vn couteau ſon cueur ne tranſperça,
Comme Dido.

De bouche & cueur.

(1) L'édition gothique dont nous reproduiſons les variantes donne ce rondeau après l'*Epiſtre de Maguelonne*. Cette raiſon nous a décidé à le répéter ici, tout en ayant ſoin de le conſerver à ſa date parmi les pièces du même genre. On remarquera la ſignature de l'auteur, ſous forme d'acroſtiche, & ſurtout la deviſe poétique d'abord adoptée par Marot, avant celle qu'il lui ſubſtitua par la ſuite & qui eſt ſeule reſtée célèbre. Par une curieuſe coïncidence, ces quatre mots ſervent de refrain au IVe rondeau du *Doƈtrinal des Princeſſes* par Jehan Marot.



EPISTRE DE MAGVELONNE

à ſon amy Pierre de Prouence, elle eſtant en ſon hoſpital

(De l'Adoleſcence)

SVSCRIPTION DE L'EPISTRE.

Meſſager de Venus (1), prens ta haulte volée :
Cherche le ſeul amant de ceſte deſolée :
Et quelcque part qu'il rie ou gemiſſe à preſent,
De ce piteux eſcript fays luy vn doulx preſent.



LA plus dolente & malheureuſe femme (2)
Qui oncq entra en l'amoureuſe flamme
De Cupido met ceſte epiſtre en voye,
Et par icelle, amy, ſalut t'enuoye,
Bien cognoiſſant que deſpite Fortune,
Et non pas toy, à preſent m'infortune :

Vers 2. *Qui oncques fut en lamoureuſe flamme*
Dame Venus qui a dueil nous conuoye
Treſchier amy vng doulx ſalut tenuoye (a).

(a) Éd. goth. s. d.

(1) Il s'agit tout ſimplement ici des pigeons, jadis conſacrés à Vénus. Un poëte contemporain leur a conſervé cette ancienne appellation, tout en les montrant employés à des meſſages d'un genre bien différent :

Pigeons, vous que la muſe antique
Attelait au char des Amours,
Où volez-vous? Las! en Belgique
Des rentes vous portez le cours.
Ainſi, de tout faiſant reſſource,
Nobles tarés, ſots parvenus,
Transforment en courtiers de Bourſe
Les doux *meſſagers de Vénus.*
(BÉRANGER, *les Pigeons de la Bourſe.*)

(2) En empruntant le ſujet de cette épître au roman de *la Belle Maguelonne*, Marot, à ſes débuts

Car ſi triſteſſe auecques dur regret
M'a faict iecter maint gros ſouſpir aigret,
Certes ie ſçay que d'ennuy les alarmes
T'ont faict iecter maintesfoys maintes larmes.

Vers 7. *Car ſi triſteſſe amye de regret* (a).
10. *Pour moy tes yeulx ont inuitez a larmes* (b).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) Éd. goth. s. d.

de poëte, ne faiſait que ſuivre les goûts de ſes contemporains. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de parcourir la liſte des nombreuſes éditions de ce roman qui, depuis le milieu du XV[e] ſiècle, ſe ſont ſuccédé, preſque ſans interruption, juſqu'au règne de François I[er]. Le temps n'a point épuiſé cette vogue; des traductions dans toutes les langues atteſtent encore cette popularité, qui, en dernier lieu, a valu à cette œuvre les honneurs de la Bibliothèque bleue. Le texte original n'eſt point parvenu juſqu'à nous, comme on peut le conjecturer de cette phraſe, placée à la ſuite du titre dans une édition gothique ſans date : « Et fut mis en ceſtuy langaige l'an mil cccc liij. » L'œuvre primordiale fut-elle un poëme à la façon de toutes les chanſons de geſte des trouvères? fut-elle écrite en provençal, comme l'affirment les uns, ou en latin, comme le prétendent les autres? (*Hiſt. littér. de la France*, XXIV, 563.) Ce ſont là des points qui continueront à prêter aux hypothèſes les plus diverſes, tant que le texte primitif n'aura point été retrouvé. Quelques-uns, à la vérité, ont cru découvrir le canevas de cette épopée chevalereſque au milieu de vers latins d'un chanoine du XII[e] ſiècle. Encore n'eſt-il point poſſible de contrôler cette allégation, car, dans les rares & incomplets fragments qui nous ſont parvenus de l'œuvre de Bernard de Triviez, on ne rencontre guère que de vagues alluſions, ſous forme allégorique, aux libéralités que le comte Pierre de Melgueil & ſa femme Adalmunde firent à l'égliſe de Maguelonne en 1079. Ce comte, plein de déférence envers l'autorité ſpirituelle, ſe ferait, en outre, déclaré vaſſal du pape en 1085, en s'engageant à lui payer le cens d'une once d'or. (*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, III, 537.) D'après un autre auteur, Bernard de Triviez aurait écrit cette œuvre pour ſtimuler en faveur du vieil hôpital de Saint-Pierre-&-Saint-Paul de Maguelonne, fondé par ſa maiſon, la piété & la charité des nobles dames du pays, & particulièrement pour appeler les largeſſes d'Almunde ou Adalmunde, comteſſe de Melgueil. (Gariel, *Idée générale de la ville de Montpellier*, p. 78, 86 & 129.) La verſion latine du chanoine poëte aurait été, d'après une tradition généralement admiſe, retouchée par

O noble cueur que ie voulus choyſir
Pour mon amant, ce n'eſt pas le plaiſir
Qu'euſmes alors qu'en la maiſon royale

Vers 11. *O noble cueur que iay voulu choiſir* (a).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

Pétrarque, alors qu'il étudiait le droit à la faculté de Montpellier. C'eſt au célèbre poëte italien que Raynouard & Fauriel ſont d'avis d'attribuer la rédaction définitive de ce roman. (Gariel, *Idée générale de la ville de Montpellier*, p. 129; A. Germain, *Hiſtoire de la commune de Montpellier*, I, LXXXI.) Il nous reſte à préſenter le réſumé de cette légende, pour faciliter au lecteur l'intelligence des faits ſur leſquels Marot a compoſé cette épître, à l'imitation des *Héroïdes* d'Ovide. Pierre de Provence, ainſi nommé parce qu'il était fils du noble comte meſſire Jehan de Cériſe & de la comteſſe Alvaro d'Albara, poſſédait de naiſſance toutes les qualités requiſes chez un héros d'amour & de roman. A la ſuite d'un tournoi donné par ſon père, il entendit parler des charmes de la belle Maguelonne. Il ne lui en fallut pas davantage pour concevoir à ſon endroit un amour d'autant plus aveugle qu'il ne l'avait jamais vue. Tout entier au déſir de connaître la dame de ſes penſées, il s'empreſſa de quitter ſes parents, après avoir reçu leur bénédiction. Mais comme il tenait à être aimé pour lui-même, ſuivant l'idée fixe des amoureux de tous les temps, il ſe préſenta à la cour du roi de Naples dans l'appareil le plus modeſte, & ſans autre ſigne diſtinctif que deux clefs placées au cimier de ſon caſque, en l'honneur de ſon ſaint patron, dont il eſpérait à ſi bon compte s'aſſurer la protection. Les clefs de ſaint Pierre ou les muſcles de notre héros ne manquèrent pas de faire merveilles; ſes adverſaires les plus redoutables furent obligés juſqu'au dernier d'avouer qu'ils avaient trouvé leur maître. Tant de vigueur ſuffit pour enflammer le cœur de Maguelonne & pour la convaincre qu'elle avait devant elle le ſeul homme capable d'aſſurer ſon bonheur. Comme toute honnête fille, Maguelonne avait auprès d'elle une nourrice chargée de veiller ſur ſa vertu; celle-ci, à l'inſtar des nourrices de tous les temps, ne trouva rien de mieux que de prêter ſon miniſtère à l'échange de meſſages amoureux. A la ſuite de pluſieurs entrevues dans une égliſe, comme cela ſe pratiquait toujours alors, les deux amants convinrent de partir enſemble, à l'inſu des parents de Maguelonne, ce qui était tout naturel de la part d'une jeune perſonne vertueuſe & d'un loyal chevalier. Ici commencent les aventures qui ont fourni à Marot l'idée de cette épître. Les fugitifs arrivent dans une forêt; Maguelonne, épuiſée de fatigue, s'endort ſur l'herbe, la tête appuyée ſur les

Du roy, mon pere, à t'amye loyale
Parlementas d'elle tout vis à vis :
Si te prometz que bien m'eſtoit aduis
Que tout le bien du monde & le deduyt
N'eſtoit que dueil, pres du gratieux fruict
D'vn des baiſers que de toy ie receuz.
Mais noz eſprits par trop furent deceuz,
Quand tout ſoubdain la fatale Deeſſe
En dueil mua noſtre grande lieſſe,
Qui dura moins que celle de Dido :
Car, toſt apres que l'enfant Cupido
M'euſt faict laiſſer mon pere, puiſſant roy,
Vinſmes entrer ſeulets, en deſarroy,
En vn grand boys, où tu me deſcendis,

Vers 24. *Car toſt apres que le dieu Cupido*
Me fit laiſſer mon pere puiſſant roy (a).

(a) Éd. goth. s. d.

genoux de Pierre. Cédant à un mouvement de curioſité, celui-ci détache un ſachet que ſa maîtreſſe portait au cou, & il y trouve trois bagues données par lui à Maguelonne; puis, avec une négligence néceſſaire au romancier pour continuer ſon hiſtoire, il dépoſe ces bagues à côté de lui, ſans y prêter plus attention. Survient un oiſeau qui en prend une dans ſon bec & l'emporte ſur un arbre voiſin. Pierre ſe met à ſa pourſuite à travers la forêt, & arrive ainſi juſqu'au bord de la mer. Là il ſe jette dans une barque pour ne point perdre de vue ſon voleur. Aſſailli par une tempête, il eſt pris par des pirates, qui le vendent au ſoudan d'Égypte, dont il devient le favori. A la ſuite de bien des fortunes diverſes, il obtient ſa liberté, & n'arrive enfin dans ſon pays natal qu'après avoir paſſé par maintes autres épreuves, dont il ſort toujours couvert de gloire. Pendant ce temps, Maguelonne, que rien n'a pu détacher du ſouvenir de ſon amant, a fondé un hôpital pour les pauvres voyageurs, auxquels elle donne ſes ſoins, tout en conſervant le culte de l'objet de ſes affections. La réunion des deux amants prépare le dénoûment : un bon mariage, couronné d'une nombreuſe poſtérité, met le comble à leurs vœux, & au ſein d'un bonheur ſans mélange ils ſe conſolent de leurs traverſes paſſées. Dans ce tableau naïf des mœurs d'un autre âge, on rencontre certains détails remplis de grâce & de bonhomie qui ont dû pour une large part contribuer au ſuccès populaire de cette œuvre.

Et ton manteau deſſus l'herbe eſtendis,
En me diſant : M'amye Maguelonne,
Repoſons nous ſur l'herbe qui fleuronne,
Et eſcoutons du roſſignol le chant.
   Ainſi fut faict. Adoncq, en arrachant
Fleurs & boutons de beaulté treſinſigne,
Pour te monſtrer de vraye amour le ſigne,
Ie les iectoys de toy à l'enuiron,
Puis, deuiſant, m'aſſis ſur ton giron.
Mais, en comptant ce qu'auions en penſée,
Sommeil me print, car i'eſtoys bien laſſée (1).
Finablement m'endormy pres de toy :
Dont, contemplant quelcque beaulté en moy

Vers 30. *Repoſons nous oyant la voix mignonne*
Du meſſaigier du grant dieu damourettes.
Adonc ie prins pluſieurs doulces fleurettes
Plaines dodeur & beaulte treſinſigne,
Et, en monſtrant de vraye amour le ſigne,
Ie les gectois ſur toy ou enuiron,
Puis doulcement maſſis ſur ton giron.
Mais, en diſant ce quauions en penſee,
Sommeil me print, car ieſtoye laſſee,
Dont contemplas ma beaulte ſans eſmoy (a).
40. *Dont contemplas quelque beaulte en moy* (b).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Ed. 1537.

(1) Ce paſſage juſqu'au vers 45 ſuit de très-près la légende, dont voici le texte : « Dormant Maguelonne au giron de Pierre, comme deſſus eſt dit, le gentil Pierre delectoit tout ſon cueur a aduiſer la merueilleuſe beaulte de ſa dame. Et quant il auoyt contemple ſon plaiſant & beau viſaige & aduiſe celle doulce petite bouche & vermeille, il ne ſe ſauoyt ſaouler de la regarder de plus en plus, & apres auſſi ne ſe pouoit tenir de la deſpoitriner & regarder & aduiſer ſa tresbelle & treſblanche poitrine, que eſtoit plus blanche que criſtal a veoir, & taſtoit ſes doulces mamelles, &, en faiſant ce, eſtoit ſy rauy damours qui luy ſembloyt qu'il fuſt en paradis. » Le vieux texte du roman met tant de naïveté & de bonhomie dans la manière de préſenter ce tableau, que l'on ne ſonge même pas à lui reprocher de peindre les choſes trop crûment; tandis que Marot, en reprenant les mêmes détails pour les tranſporter dans la

Et te ſentant en ta liberté franche,
Tu deſcouuris ma poictrine aſſez blanche,
Dont de mon ſein les deux pommes pareilles
Veis à ton gré, & tes leures vermeilles
Baiſerent lors les miennes à deſir.



Sans vilenie en moy prins ton plaiſir,
Plus que rauy, voyant ta doulce amye
Entre tes bras doulcement endormye.
Là tes beaulx yeulx ne ſe pouuoyent ſaouler,
Et ſi diſoys (pour plus te conſoler)
Semblables mots, en gemiſſante aleine :
O beau Paris, ie ne croy pas qu'Heleine,

Vers 41. *Car, quant ie fuz dormante pres de toy,*
Tu deſcouuris ma tresblanche poictrine
Dont pouois veoir ma couleur criſtalline,
Mes durs tetins rondz comme deux pommettes,
Ma doulce face & leures vermeillettes
Que tu baiſas ſouuent a ton deſir :
En tout honneur en moy prins ton plaiſir (a).
49. *Car tes beaulx yeulx ne ſen pouuoient ſaouler* (b).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

bouche de Maguelonne, s'écarte des bienſéances &, du même coup, ſort du vraiſemblable. La pudeur de ſon héroïne n'avait qu'à gagner à ne point refaire un pareil récit. Comment admettre d'ailleurs qu'elle ait pu en ſavoir ſi long ſur des privautés priſes à ſes dépens pendant ſon ſommeil? Et, pour le cas où elle n'aurait pas dormi, bien qu'elle fermât les yeux, le poëte aurait dû ſe ſouvenir que ce ſont là des aventures dont on peut ſe faire la confidence intérieure, ſans en convenir jamais tout haut. Le vieux conteur a évité cette faute & montré plus de délicateſſe dans ſon récit.

Que tu rauis par Venus dedans Grece,
Euſt de beaulté aultant que ma maiſtreſſe :
Si on le dit, certes ce ſont abus.
  Diſant ces mots, tu vis bien que Phebus
Du haſle noir rendoit ma couleur tainćte :
Dont te leuas, & couppas branche mainte,
Que tout au tour de moy tu vins eſtendre
Pour preſeruer ma face ieune & tendre.
Helas! amy, tu ne ſçauoys que faire
A me traićter, obeyr & complaire,
Comme celuy duquel i'auoys le cueur.
  Mais ce pendant, o gentil belliqueur,
Ie dormoys fort, & Fortune veilloit :
Pour noſtre mal (las!) elle trauailloit.
Car quand ie fu de mon repos laſſée (1),

Vers 57. *De ſa chaleur gaſtoit ma couleur blanche*
Dont te leuas & coupas mainte branche (a).
59. *De vert laurier, cipres, cedre ou ramee*
Dont il ſortoit vne odeur embaſmee (b).
— *Et tout autour de moy la vins eſtendre*
Pour preſeruer ma chair ieunette & tendre (c).
60. *Pour mieulx garder ma chair ſi doulce & tendre* (d).
63. *Comme celluy qui poſſedoit mon cueur*
Mais ce pendant o prince belliqueur (e).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) Ces deux vers, qui manquent dans les autres éditions, ſe trouvent placés après le vers 58, Éd. goth. s. d ; G. Tory, 1532 ; P. Roſſet, 1534 & 1535. — (c) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; P. Roſſet, 1534 & 1535. — (d) Ce vers & le vers 59 des variantes ſont donnés par l'édition gothique s. d. — (e) Éd. goth. s. d.

(1) Voici, à partir de cet endroit juſqu'au vers 128, la partie correſpondante du texte original : « Quant Maguelonne eut dormy a ſon playſir, qui auoit fort trauaille & veille, ſelon ſa couſtume, elle ſe reueilla & penſoit eſtre pres de ſon doulx amy Pierre & cuydoit tenir ſa teſte a ſon giron : & elle ſe leua & diſt ſeant : Mon doulx amy Pierre, ie ay fort dormy & croy que vous ay fort ennuye. Et elle, regardant enuiron d'elle, ne vit riens : & elle ſe lieue dillec, & fut toute esbahye & commenca a ſonner Pierre a haulte voix parmy le boys : & nully ne luy reſpondit riens. Quant elle vit quelle ne louoit en lieu, a peu quelle ne faillit hors de ſon ſens, & commenca bien fort a plourer & aller parmy le boys, criant ſon amy Pierre tant fort quelle po-

En te cuydant donner vne embraſſée,
Pour mon las cueur grandement conſoler,
En lieu de toy (las!) ie vins accoler

Vers 70. *En lieu de toy, las ie vins accoller* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535.

uoit crier. Quant elle euſt beaucoup crie & cherche, deuint enrouee a force de crier, & commenca a forcener, & luy vint tant grant douleur a ſa teſte & a ſon cueur quelle cuida morir, & tomba a terre toute paſmee, comme ſelle fuſt morte, ou elle demeura vne grant piece : & apres, quant elle fuſt reuenue, elle ſaſſiſt & commenca a faire les plus piteux plains que iamais homme ouyt, & diſoyt : Hee, mon amy Pierre, mamour & mon eſperance, & vous ay ie perdu? Pourquoy, mon deſir, vous eſtes vous ſepare de voſtre loyalle compaigne? Et ia vous ſcauez que ſans vous ne pourroye viure en loſtel de mon pere, ou iauoye tous les plaiſirs du monde. Helas! comment poues penſer que ie puiſſe viure en ce lieu deſert & ſauuaige? Helas, mon gentil ſeigneur, en quel erreur vous eſtes vous mis de moy ainſi laiſſer enceller en icelluy boucaige, auquel ie mourray de cruelle mort! Helas, & que vous ay ie meſfait, qu'auez tire ma perſonne de loſtel de mon pere, le roy de Naples, pour faire morir de douleur? Que me monſtries ſi grant ſigne damour? Helas, mon doulx amy Pierre, aues vous veu en moy choſes que vous ayt depleu? Certes ie me ſuis trop deſclaree a vous : ie lay fait pour lamour de vous, car iamais homme ne mentra ſi fort en mon cueur comment vous eſties. Hee, noble Pierre, ou eſt voſtre nobleſſe? Ou eſt voſtre noble cueur? Ou ſont les ſermens & les promeſſes de vous? Certes vous eſtes le plus cruel homme qui iamais naſquit de mere, non obſtant que mon cueur ne peut nul mal dire de vous. Helas! que pourray ie plus faire pour vous? Certes vous eſtes le ſecond Iaſon & ie ſuis la ſeconde Medee. Et ainſi, comme deſeſperee, alloit parmy les bois, cerchant Pierre, & vint au lieu ou eſtoient les cheuaulx, &, quant elle les vit tous les trois, elle commenca a renouueller ſes plains & diſt : Certes, mon doulx amy Pierre, vous ne vous en eſtes pas alle de voſtre voulente : or en ſuis bien ſeure, helas! mon feal amant, & ie mauluaiſe vous ay tant blaſme, dont mon cueur eſt doulant iuſques a la mort. Et quelle peut eſtre ceſte aduenture qui nous a ainſi ſepares? Et ſe vous eſtes mort, pourquoy ne ſuis ie morte auecques vous? Certes iamais a poure fille ne aduint ſy grande triſteſſe ne dommaige ne mauuaiſe desfortune. Haa, Fortune, tu ne commences pas maintenant de pourſuyure les bons & les loyaulx, & plus haultes perſonnes ſont, & plus tu te combas a elles... Ceſte tribulacion nous a donne le mauluais eſperit, pour ce que noſtre amour na pas eſte deſordonne ni corrompu. »

De mes deux bras la flairante ramée
Qu'au tour de moy auoys miſe & ſemée,
En te diſant : Mon gratieux amy,
Ay ie poinct trop, à voſtre gré, dormy?
N'eſt il pas temps que d'icy ie me leue?
  Ce proferant, vn peu ie me ſoubleue,
Ie cherche & cours, ie reuiens & puis voys :
Au tour de moy ie ne vey que les boys :
Dont maintesfoys t'appellay : Pierre, Pierre,
As tu le cueur endurcy plus que pierre,
De me laiſſer en ceſtuy boys abſconſe?
  Quand de nully n'euz aulcune reſponſe,
Et que ta voix poinct ne me reconforte,
A terre cheu, comme tranſie ou morte :
Et quand apres mes langoureux eſprits
De leur vigueur furent vn peu ſurpris,
Semblables mots ie dy de cueur & bouche :
  Helas, amy, de proueſſe la ſouche,
Où es allé? Es tu hors de ton ſens
De me liurer la douleur que ie ſens,
En ce boys plein de beſtes inhumaines?
M'as tu oſté des plaiſances mondaines,
Que ie prenoys en la maiſon mon pere,
Pour me laiſſer en ce cruel repaire?
Las! qu'as tu faict de t'en partir ainſi?
Penſes tu bien que puiſſe viure icy?
Que t'ay ie faict, o cueur laſche & immunde?
Se tu eſtoys le plus noble du monde,
Ce vilain tour ſi rudement te bleſſe
Qu'oſter te peult le tiltre de nobleſſe.
O cueur remply de fallace & fainctiſe!

Vers 71. *Tout doulcement la fleurante ramee* (a).
79. *Dont maintesfois iappellay : Pierre, Pierre* (b).
95. *Las quas tu faict de ten aller ainſi* (c).
100. *Quil abatroit toute ta grant nobleſſe* (d).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) Éd. goth. s. d.

O cueur plus dur que n'eſt la roche biſe!
O cueur plus faulx qu'oncques naſquit de mere!
Mais reſponds moy à ma complaincte amere :



Me promis tu en ma chambre parée,
Quand te promis ſuyure iour & ſerée,
De me laiſſer en ce boys en dormant?
Certes tu es le plus cruel amant
Qui oncques fut, d'ainſi m'auoir fraudée.
Ne ſuy ie pas la ſeconde Medée?
Certes ouy, &, à bonne raiſon,
Dire te puys eſtre l'aultre Iaſon.
  Diſant ces mots, d'vn animé courage (1)

Vers 103. *O cueur plus fier quoncques naſquit de mere* (a).
106. *Lors que baiſois ma face colloree* (b).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) Éd. goth. s. d.

(1) Marot, après avoir encore inſiſté ſur certaines alluſions, qui nous paraiſſent déplacées dans la bouche de Maguelonne, revient à la paraphraſe poétique du texte en proſe, qui continue ainſi : « Et ſemblables parolles diſoit la belle Maguelonne, en ſoy complaignant de ſa desfortune & de ſon amy Pierre, & puis alloit & venoit dung coſte & daultre par le boys, comme femme deſolee, & eſcoutoit ſe elle pourroit riens ouyr pres ne loing, & puis monta ſur les arbres pour ſauoir ſe elle pourroit riens veoir nentendre : & ne veoit riens du monde, ſinon le bois du port, qui eſtoit bien rame & bien eſpes, & dautre part veoit la mer longue & profunde. Ainſi demoura la pouure Maguelonne toute doulente tout celluy iour, ſans boire & ſans menger : & quant vint la nuyt, elle cercha vng gros arbre ſus quoy a grant peine monta. Et illec demoura toute la nuyt, & ne repouſa ne dormit pour ce que les beſtes ſauuaiges ne la deuoraſſent... Quant vint le iour, elle deſcendit de deſſus larbre la ou

Te vay querant, comme pleine de rage,
Parmy les boys, ſans doubter nulz trauaulx :
Et ſur ce poinćt rencontray noz cheuaulx
Encor liez, paiſſant l'herbe nouuelle :
Dont ma douleur renforce & renouuelle,
Car bien cogneu que de ta voulenté
D'auecques moy ne t'eſtoys abſenté.
Si commençay, comme de douleur tainćte,
Plus que deuant faire telle complainćte :
  Or voy ie bien, amy, & bien appert
Que, maulgré toy, en ceſtuy boys deſert
Suy demourée. O Fortune indecente,
Ce n'eſt pas or, ne de l'heure preſente
Que tu te prends à ceulx de haulte touche
Et aux loyaulx. Quel rancune te touche?
Es tu d'enuie entachée & pollue

Vers 115. *Parmy le boys ſans doubter nulz trauaulx* (a).
118. *Dont ma douleur griefuement renouuelle* (b).
121. *Et commencay comme de douleur tainćte* (c).
123. *Or voy ie bien amy beau comme vng ange*
Que malgre toy en ceſtuy bois eſtrange
Suis demouree. O fortune inconſtante (d).
129. *Es tu de dueil agrauee & polue* (e).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) Éd. goth. s. d. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) Éd. goth. s. d. — (e) Éd. goth. s. d.; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

eſtoient les cheuaulx, qui eſtoient encores liez, & elle les deſlia en plourant & en diſant : Ainſi comme ie penſe que voſtre ſeigneur ſeſt perdu & pour moy va errant le monde, ainſi veulx ie que vous en ales courrant le monde & la ou vous vouldres. Et leur leua les brides, & les laiſſa aler & courir parmy le bois la ou ilz vouldroient aler. Et apres ſe miſt a cheminer par le boys, tant quelle trouua le grant chemin qui aloit a Rome. Et, quant elle ſe vit au chemin, elle ſe retourna preſtement dedens le bois & cercha vng lieu qui eſtoit hault & rame dedans les arbres, & ſe bouta dedens, & dillec veoit les allans & les venans, & nully ne la pouoyt veoir. Elle demeurant en ceſte maniere dedens ledit boys, elle vit venir vne pelerine & la ſonna. Et la pelerine vint a elle & luy demanda que luy plaiſoit. Et elle dit & pria a la pelerine quelle luy donnaſt ſa robe & ſes habillemens, & quelle print les ſiens. »

Dont noſtre amour n'a eſté diſſolue?
O cher amy, o cueur doulx & bening,
Que n'ay ie prins d'Atropos le venin
Auecques toy! Vouloys tu que ma vie
Fuſt encor plus cruellement rauie?
Ie te prometz qu'oncques à creature
Il ne ſuruint ſi piteuſe aduenture.
Et à tort t'ay nommé, & ſans raiſon,
Le deſloyal qui conquit la toiſon :
Pardonne moy, certes ie m'en repens.
O fiers lions & venimeux ſerpents,
Crapaudz enflez & toutes aultres beſtes,
Courez vers moy, & ſoyez toutes preſtes
De deuorer ma ieune tendre chair,
Que mon amy n'a pas voulu toucher
Qu'auecq honneur. Ainſi morne demeure,
Par trop crier, & plus noire que meure,
Sentant mon cueur plus froid que glace ou marbre,
Et de ce pas montay deſſus vn arbre
A grand labeur. Lors la veuë s'eſpart
En la foreſt : mais, en chaſcune part,
Ie n'entendy que les voix treshydeuſes
Et hurlements des beſtes dangereuſes.

Vers 131. *O hault vouloir, o cueur doulx & begnin* (a).
132. *Que nay ie prins de Cloto le venin* (b).
133. *Auecques toy? vouloys tu que ma mort*
Touchee fuſt de plus aſpre remort (c).
— *Auecque luy? voulois tu que ma mort* (d).
137. *Et a grant tort te nommay par blaſon* (e).
139. *Pardonne moy car bien ie men repens* (f).
145. *Quen tout honneur. Ainſi morne demeure* (g).
149. *A grant labeur. Lors ma veue ſeſpart* (h).
152. *Et hurlemens des beſtes furieuſes* (i).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (d) I. de Channey, & le vers 134 comme la variante des autres éditions. — (e) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (f) Éd. goth. s. d. — (g) Éd. goth. s. d. — (h) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (i) Éd. goth. s. d.

De touts coſtez regardoys pour ſçauoir
Si le tien corps pourroys apperceuoir :
Mais ie ne vy que celuy boys ſauluage,
La mer profonde & perilleux riuage,
Qui durement feit mon mal empirer.
Là demouray (non pas ſans ſouſpirer)
Toute la nuict. O vierge treshaultaine,
Raiſon y eut, car ie ſuy treſcertaine
Qu'oncques Thyſbé, qui à la mort s'offrit
Pour Pyramus, tant de mal ne ſouffrit.
En euitant que les loups, d'aduenture,
De mon corps tien ne feiſſent leur paſture,
Toute la nuict ie paſſay, ſans dormir,
Sur ce grand arbre, où ne fey que gemir :
Et au matin, que la clere Aurora
En ce bas monde eſclercy le iour a,
Me deſcendy, triſte, morne & pallie :
Et noz cheuaulx en pleurant ie deſlie,
En leur diſant : Ainſi comme ie penſe
Que voſtre maiſtre, au loing de ma preſence,
S'en va errant par le monde, en eſmoy,
C'eſt bien raiſon que (comme luy & moy)
Alliez ſeulets par boys, plaine & campaigne.
Adoncq rencontre vne haulte montaigne :
Et, de ce lieu, les pelerins errants
Ie pouuoys veoir, qui tiroyent ſur les rangz
Du grand chemin de Romme ſaincte & digne.
Lors deuant moy veyz vne pelerine,

Vers 154. *Si ton gent corps pourrois apperceuoir* (a).
164. *De mon gent corps ne fiſſent leur paſture* (b).
168. *Par les climatz eſclercy le iour a* (c).
171. *Diſant telz mots : Ainſi comme ie penſe*
Que voſtre maiſtre haultain en excellence
Sen va errant au monde par eſmoy (d).
176. *Adonc rencontray vne haulte montaigne* (e).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) Éd. goth. s. d. — (c) G. Tory, 1532 ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537. — (d) Éd. goth. s. d. — (e) P. Roffet, 1534 & 1535.

A qui donnay mon royal veſtement
Pour le ſien paoure : & des lors promptement
La tienne amour ſi m'incita grand erre
A te chercher en haulte mer & terre :
Où maintesfoys de ton nom m'enqueroye,
Et Dieu tout bon ſouuent ie requeroye
Que de par toy ie feuſſe rencontrée.
  Tant cheminay que vins en la contrée
De Lombardie, en ſoulcy treſamer :
Et de ce lieu me iectay ſur la mer :
Où le bon vent ſi bien la nef aduance,
Qu'elle aborda au pays de Prouence :
Où mainte gent, en allant, me racompte
De ton depart, & que ton pere, comte
De ce pays, durement s'en contriſte (1) :
Ta noble mere en a le cueur ſi triſte,
Qu'en deſeſpoir luy conuiendra mourir.
  Penſes tu poinct doncques nous ſecourir?
Veulx tu laiſſer ceſte paoure loyale,
Née de ſang & ſemence royale,
En ceſte ſimple & miſerable vie?
Laquelle encor, de ton amour rauie,

Vers 185. *Et maintesfoys de ton nom m'enqueroye* (a).
197. *Quen deſeſpoir len conuiendra mourir* (b).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

(1) Dans le texte en proſe, ce paſſage eſt plus longuement développé, comme on pourra le voir par l'extrait ſuivant : « Et la dame luy diſt : Saiches, pelerine, que nous auons ici vng ſeigneur, lequel eſt ſeigneur de ce pays de Prouence, & dicy en Aragon : & ſe nomme le conte de Prouence... Iamais perſonne nouyt dire quil ſiſt deſplaiſir a perſonne du monde... Luy & la conteſſe ſa femme ſont ſi gracieulx a pouures gens que ce eſt merueille : mais ilz ſont grandement courrouces & dolans, & ſi ſommes, nous & tous ſes ſubietz, pour le plus noble cheualier du monde, leur filz, qui eſt appelle Pierre, que bien en pres de deux ans quil ſe partit deulx pour aller cercher cheualerie & faire faiz darmes par le monde, & depuis nouyrent nulles nouuelles. »

En attendant de toy aulcun rapport,
Vn hoſpital a baſty ſur vn port
Dict de Sainct Pierre, en bonne ſouuenance
De ton hault nom (1) : & là prend ſa plaiſance

Vers 205. *Dit de ſainct Pierre en pure ſouuenance* (a).

(a) Éd. goth. s. d.

(1) Sur ce point, Marot a encore ſuivi la légende, en l'abrégeant toutefois quelque peu, comme on le verra par le paſſage correſpondant du texte original : « Maguelonne commenca ſoy informer ſe au pais auoit aulcun lieu deuot ou elle peuſt bien ſeruir Dieu : & on luy dit que pres dillec eſtoit liſle du port Sarraſin, ou toutes fuſtes marchandes arriuoient, eſquelles venoient de grandes multitudes de gens malades. Et Maguelonne ala aduiſer le lieu, & luy pleuſt fort : & de largent quelle auoit fiſt baſtir vne petite eſgliſe & vng petit hoſpital, ou elle fiſt trois litz, & empres de lhoſpital fiſt baſtir vne petite eſgliſe auec vng autel, laquelle elle fiſt appeller Saint Pierre, en reuerance de ſon amy Pierre & de ſamye Maguelonne : & quant leſgliſe & hoſpital furent achettes, Maguelonne ſe miſt en grant deuocion à ſeruir les malades. » Si l'on quitte le domaine de la fiction pour rentrer dans l'hiſtoire, la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre reſte entourée d'incertitudes & d'obſcurités. C'eſt ſeulement en l'année 589 après J.-C. que Maguelonne apparaît comme le ſiége d'un évêché, & c'eſt vers cette époque qu'elle reçoit le ſurnom de Port-Sarraſin, à cauſe des incurſions fréquentes que venaient y faire les hordes d'infidèles qui déſolaient le midi de la France. En 1038, l'évêque Arnaud ſe fit octroyer par le pape une bulle qui exhortait les fidèles à la reconſtruction de ce pieux aſile, & dès lors « cet évêque put entreprendre les travaux néceſſaires pour rendre une population à l'île abandonnée. Son premier ſoin fut de fermer le grau qui permettait aux pirates l'abord de Maguelonne, &, pour faciliter en même temps les communications avec le continent, il fit creuſer un port de ce côté & y établit un pont. » (J. Renouvier, *Monuments du bas Languedoc, Maguelonne*, p. 15.) Maguelonne compta encore des jours de grandeur & de proſpérité; mais le dernier coup lui fut porté par la politique du cardinal de Richelieu, inflexible envers la féodalité, qui aurait pu tranſformer en une fortereſſe redoutable les anciens murs de l'abbaye. La deſtruction fut complète; rien n'a ſurvécu de toutes ces antiques ſplendeurs. Voici, en effet, le tableau tracé tout récemment par un témoin oculaire qui écrit ſous l'impreſſion de ce qu'il voit : « Sur les bords du golfe de Lion, entre Aigueſmortes & Sète, non loin

A gouuerner, à l'honneur du hault Dieu,
Paoures errants, malades, en ce lieu,
Où i'ay baſty ces miens triſtes eſcriptz,
En amertume, en pleurs, larmes & crys,
Comme peulx veoir qu'ilz ſont faictz & tyſſuz :
Et ſi bien voys la main dont ſont yſſuz,
Ingrat ſeras ſi, en ceſt hoſpital,
Celle qui t'a donné ſon cueur total
Tu ne viens veoir : car virginité pure
Te gardera, ſans aulcune rompure :
Et de mon corps ſeras ſeul iouyſſant.
  Mais s'ainſi n'eſt, mon aage fleuriſſant
Conſumeray, ſans ioye ſinguliere,
En paoureté, comme vne hoſpitaliere.
  Doncques, amy, viens moy veoir de ta grace :
Car tiens toy ſeur qu'en ceſte paoure place
Ie me tiendray, attendant des nouuelles
De toy, qui tant mes regretz renouuelles.



Vers 213. *Laſche ſeras ſi en ceſt hoſpital*
Ta doulce amour plus blanche que criſtal (a).
219. *Conſommeray & beaulté ſinguliere* (b).
222. *Car pour tout vray en ceſte poure place* (c).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) Éd. goth. s. d. — (c) Éd. goth. s. d.

de l'embouchure du Lez, au milieu des étangs & des ſables d'une plage malſaine, eſt un mamelon d'environ vingt-ſept hectares de terres cultivées, qui porte une métairie, le ſquelette d'une égliſe & des ruines éparſes. C'eſt là Maguelonne. » (J. Renouvier, *Monuments du bas Languedoc, Maguelonne*, p. 1.)

Petite epiſtre au Roy (1).

(De l'Adoleſcence)



N m'eſbatant ie fay rondeaulx en rithme,
Et en rithmant, bien ſouuent ie m'enrime :
Brief, c'eſt pitié d'entre vous, rithmailleurs,
Car vous trouuez aſſez de rithme ailleurs,
Et quand vous plaiſt, mieulx que moy rithmaſſez :
Des biens auez & de la rithme aſſez :

Titre : *Ryme en equiuoque par Marot* (a).
Vers 1. *Sy ie mesbas faiſant rondeaux en ryme*
Le plus ſouuent en rymant ie m'enryme (b).

(a) B. N. ms. 2206. — (b) B. N. mss. 2206 & 17527.

(1) Deux points importants ſont à noter pour déterminer la date de cette épître. A première vue, on reconnaît qu'elle appartient à l'époque où floriſſait

Le bon Crétin, au vers équivoqué.

Or cette vogue paſſagère coïncide avec le début du règne de François I[er]. On remarque enſuite que l'auteur s'adreſſe à la bienveillance du roi (v. 21) pour obtenir un emploi à la cour; & en l'année 1518, comme on le verra à l'épître ſuivante, Marot entrait au ſervice de Marguerite d'Angoulême, en qualité de ſecrétaire. Il nous paraît donc vraiſemblable que ces vers furent compoſés vers la fin de 1517 ou au commencement de 1518. La forme poétique adoptée ici par Marot était à la mode dès longtemps. Crétin avait pris ſous ſon patronage ces refrains groteſques, qui remplaçaient l'inſpiration & le bon ſens par une ſorte de diſlocation orthographique. Ce genre particulier s'appelait le vers à *rime équivoque* ou *équivoquée.* Étienne Paſquier nous donne à ce ſujet une explication aſſez ingénieuſe : « Nous n'appellons pas Equivoque, dit-il, ainſi que le latin, quand un meſme mot a double ſignification, mais

Mais moy, atout ma rithme & ma rithmaille,
Ie ne ſouſtiens (dont ie ſuy marry) maille.

Vers 7. *Affin quon dye en proſe & en rymaille*
Ie ne ſouſtien (dont ſuys bien marry) maille (a).

(a) B. N. mss. 2206 & 17527.

quand d'un nous en faiſons deux qui ſe rencontrent en meſme terminaiſon. » (*Recherches de la France*, VII, 739.) En un mot, ce tour de force conſiſtait à faire revenir les dernières ſyllabes du vers précédent à la fin du vers ſuivant, avec un ſens nouveau & ſouvent une orthographe tout autre. Crétin a fait abus de cette bizarrerie incommode. Comme exemple, parmi tant d'autres pièces qui ne nous laiſſent que l'embarras du choix, voici quelques vers pris au haſard dans une épître adreſſée « à maiſtre Macé de Villebreſme (le même Macé peut-être dont le nom ſe retrouve dans cette pièce), varlet de chambre des roys Loys vnzieſme & Francoys premier. » Sous prétexte de ramener la même aſſonance, c'eſt partout le même affront au bon ſens :

. . . .
Or ie ne ſcay ſi le pere ou le filz
Doibt commencer, ceſt vne *debte a part :*
Ie ſcay aſſez certes que *de ta part*
Departiras lhonneur *aux anciens :*
Mais quant ton pere a eſgard *aux ans ſiens,*
Penſant quon dye il prent a *radoter;*
Cela le fait & le fera *doubter...*

Nous cueillons encore au haſard quelques vers plus loin :

Ie ronge icy mes crouſtes *& mon lard,*
Et ie dis bien pour nous qui *aymons l'art.*
. . . .
Icy nay point le bruyt d*es tumbereaux,*
noy que vent ſouffler *& tumber eaux.*
. . . .
Comme deca on va *coqueluchant,*
Et ſil y a chantre, *quoi quil eut chant.*

Et ainſi de ſuite pendant des centaines de vers. En voilà, ce nous ſemble, aſſez pour donner une idée de ces ſottiſes, que l'on conſidérait alors comme le dernier mot de l'art poétique. Rabelais, tout en faiſant à Marot la gracieuſeté de rappeler ce prétendu jeu d'eſprit (*Gargantua*, I, XIII), ne manque pas de ſe moquer en proſe de ce travers poétique. Voici en effet une phraſe où ſont accumulés les mêmes ſons avec une incohérence calculée : « Vn bon eſmoucheteur qui en eſmouchetant continuellement eſmouche de ſon mouchet par mouſches iamais eſmouſché ne ſera. » (*Pantagruel*, II, XV.) Peut-être faut-il voir encore un trait de ſatire contre Crétin & ſon école dans ce titre de livre : « Le limaſſon des rimaſſeurs, » inſcrit au catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor. (*Pantagruel*, II, VII.) Cette épître « au roy » ſe retrouve, avec le titre de *la rymaille* & de fort légères variantes, dans un petit recueil intitulé : *Les Mots dorez de Cathon, en françois & en latin*, & publié par Pierre Groſnet vers 1530. Nous ſignalons le fait ſans ſonger à dénoncer une tentative de plagiat, car les droits de Marot ſont trop clairement établis pour qu'ils puiſſent lui être conteſtés. Groſnet, choiſiſſant parmi les pièces les plus goûtées

Or ce me dit (vn iour) quelcque rithmart :
Viens çà, Marot, trouues tu en rithme art
Qui ſerue aux gens, toy qui a rithmaſſé ?
Ouy vrayement (reſpond ie), Henry Macé.



Car voys tu bien la perſonne rithmante,
Qui au iardin de ſon ſens la rithme ente :
Si elle n'a des biens en rithmoyant,

Vers 14. *Qui auiourdhuy de ſon ſens la ryme ente* (a).

(a) B. N. mss. 2206 & 17527.

du public, a jugé à propos, dans l'intérêt de ſon livre, de faire à ce badinage de Marot les honneurs de la première place ; mais Groſnet n'eſt pas plus l'auteur de cette pièce que le perſonnage nommé au vers 13, auquel Brunet, faute d'y regarder de plus près, eſt diſpoſé à attribuer des droits ſur cette œuvre (*Manuel du libraire*, I, 1670). Cette mépriſe ne ſoutient pas le plus léger examen. Marot s'eſt toujours déclaré l'auteur de ces vers depuis la première édition de ſon *Adoleſcence Clementine*. Il ne nous reſterait qu'à démêler quel peut être le Macé dont il eſt ici mention. Le choix eſt aſſez difficile au milieu de tous les perſonnages de même nom que l'on rencontre à cette époque, depuis un certain Macé Peloſſe, inquiſiteur de la foi, dont parle Rabelais (*Gargantua*, I, XXVII), juſqu'à cet autre Macé dont Pierre Groſnet célèbre les mérites dans les vers ſuivants :

René Macé n'eſt à omettre,
Car il a bon ſens & bon mettre.

(*Le ſecond volume des Motz dorez de Cathon, Regiſtre des facteurs*, éd. de 1533.)

Mais on eſt tout d'abord arrêté par la différence des prénoms. Il reſte bien le Macé de Villebreſme auquel Crétin a dédié une de ſes épîtres ; ſeulement, le prénom de ce perſonnage ne ſe trouvant mentionné dans aucun titre ou document, l'incertitude ſur ce point ne peut être entièrement diſſipée ; ſans compter qu'il eſt encore poſſible que Marot ait fabriqué un nom imaginaire pour les beſoins de la rime.

Elle prendra plaiſir en rithme oyant :
Et m'eſt aduis que, ſi ie ne rithmoys,
Mon paoure corps ne ſeroit nourry mois,
Ne demy iour. Car la moindre rithmette,
C'eſt le plaiſir où fault que mon ris mette.
Si vous ſupply qu'à ce ieune rithmeur
Faciez auoir vn iour par ſa rithme heur.
Affin qu'on die, en proſe ou en rithmant :
Ce rithmailleur, qui s'alloit enrimant,
Tant rithmaſſa, rithma & rithmonna,
Qu'il a congneu quel bien par rithme on a.

L'epiſtre du Deſpourueu à ma dame la ducheſſe d'Alençon & de Berry, ſoeur vnique du Roy (1).

(*De l'Adoleſcence*)



I i'ay empris, en ma ſimple ieuneſſe,
De vous eſcripre, o treshaulte Princeſſe,
Ie vous ſupply que, par doulceur humaine,
Me pardonnez : car Bon Vouloir, qui meine
Le mien deſir, me donna eſperance
Que voſtre noble & digne preference
Regarderoit, par vn ſens treſilluſtre,
Que petit feu ne peut iecter grand luſtre.

Vers 21. *Sy vous ſupplie qu'à ce pauure rymeur*
Faciez auoir aſſez pour ſa ryme heur
Ce rymailleur qui failloit en rymant
En rymaſſant, ſouuent en ſon riz ment (a).
7. *Regarderoit par vng ſang treſilluſtre* (b).

(a) B. N. mss. 2206 & 17527. — (b) Éd. 1537.

(1) Marguerite d'Angoulême, ſœur de François Ier, avait été mariée, en 1509, à Charles, duc d'Alençon; en 1518, elle reçut de ſon frère, à titre d'apanage, le duché de Berri, pour en jouir ſa vie durant. Les lettres patentes ſont datées d'Argentan, 11 octobre 1517; elles furent enregiſtrées le 4 février 1517 [n. s. 1518]

Aultre raiſon qui m'induyt & inſpire
De plus en plus le mien cas vous eſcripre,
C'eſt qu'vne nuict, tenebreuſe & obſcure,
Me fut aduis que le grand dieu Mercure,



Chef d'eloquence, en partant des haultz cieulx,
S'en vint en terre apparoiſtre à mes yeulx,
Tenant en main ſa verge & caducée,
De deux ſerpents par ordre entrelacée :
Et quand il eut ſa face celeſtine
(Qui des humains la memoire illumine)
Tournée à moy, contenance ne geſte
Ne pu tenir, voyant ce corps celeſte,
Qui d'vne amour entremeſlée de ire
Me commença ſemblables mots à dire.

MERCVRE EN FORME DE RONDEAV.

Mille douleurs te feront ſouſpirer,
Si en mon art tu ne veulx inſpirer

Vers 10. *A plus en plus le myen cas vous eſcrire* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535.

(ARCH. NAT., X^{IA} 8611, f° II^{c} L; & Anſelme, *Hiſtoire généal.*, III, 208). A la mort de cette princeſſe (2 décembre 1549), le duché fit retour à la couronne avec extinction de la pairie. D'après ce titre de ducheſſe de Berri donné ici à Marguerite, on peut conclure que cette épître eſt, à quelques jours près, de la fin de 1517 ou du commencement de 1518. Notre poëte fut en effet attaché à la ſœur du roi, en qualité de ſecrétaire, dans les premiers mois de l'année 1518, alors qu'il pouvait avoir vingt-trois ans environ. C'était la réponſe royale à l'épître précédente

Le tien efprit par cure diligente :
Car bien peu fert la poëfie gente,
Si bien & los on n'en veult attirer :
Et s'aultrement tu n'y veulx afpirer,
Certes, amy, pour ton dueil empirer,
Tu fouffriras des foys plus de cinquante
Mille douleurs.
Doncq, fi tu quiers au grand chemin tirer
D'honneur & bien, vueille toy retirer
Vers d'Alençon la ducheffe excellente,
Et de tes faictz, telz qu'ilz font, luy prefente,
Car elle peult te garder d'endurer
Mille douleurs.

L'AVCTEVR.

Apres ces mots, fes ailes efbranla,
Et vers les cours celeftes s'en alla
L'eloquent dieu. Mais à peine fut il
Monté au ciel par fon voler fubtil,
Que dedans moy (ainfi qu'il me fembla)
Tout le plaifir du monde s'affembla.
Les bons propos, les raifons fingulieres
Ie vay cherchant, & les belles matieres,
A celle fin de faire oeuure duyfante
Pour dame tant en vertuz reluifante.
Que diray plus? Certes les miens efprits
Furent des lors comme de ioye efpris,
Bien difpofez d'vne veine fubtile
De vous efcripre en vn fouuerain ftile.
Mais tout foubdain, dame trefuertueufe,
Vers moy s'en vint vne vieille hideufe,
Maigre de corps & de face blefmie,
Qui fe difoit de fortune ennemie.

Vers 26. *Car bien peu fert la Rethorique gente* (a).
40. *Ce puiffant dieu, mais a peine fut il* (b).
45. *Ie voys cherchant toutes bonnes manieres* (c).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (c) I. de Channey.

Le cueur auoit plus froid que glace ou marbre,
Le corps tremblant comme la fueille en l'arbre,
Les yeulx baiſſez comme de paour eſtraincte :



Et s'appelloit par ſon propre nom Crainte.
Laquelle lors, d'vn vouloir inhumain,
Me feit ſaillir la plume hors de la main,
Que ſur papier toſt ie vouloys coucher,
Pour au labeur mes eſprits empeſcher :
Et touts ces mots de me dire print cure,
Mal conſonants à ceulx du dieu Mercure.

CRAINTE PARLANT EN FORME DE RONDEAV.

Trop hardiment entreprends & mesfaictz,
O toy tant ieune : oſes tu bien tes faictz
Si mal baſtys preſenter deuant celle
Qui de ſçauoir toutes aultres precelle (1)?

Vers 62. *Que ſur papier lors ie voulois coucher* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535.

(1) Ce n'eſt point là un compliment banal de ſolliciteur. Marguerite était conſidérée par ſes contemporains comme l'une des femmes les plus diſtinguées & les plus inſtruites de ſon temps. Elle avait montré du reſte un goût précoce pour l'étude, comme le prouvent les détails ſuivants, recueillis par un de ſes biographes modernes : « Elle eut pour précepteur Robert Hurault, baron d'Auzay, grand archidiacre & abbé de Saint-Martin d'Autun; il l'inſtruiſit dans les lettres latines & françaiſes; de plus il lui apprit les langues italienne & eſpagnole... Marguerite pouſſa même la curioſité juſqu'à vouloir être verſée quelque peu dans la langue hébraïque; Paul Paradis, ſurnommé le *Canoſſe*, l'un des profeſſeurs au collége Royal, lui en donna des leçons. » (Leroux de Lincy, *Eſſai ſur Marguerite d'Angoulême*, p. CIV.) A

Mal peult aller qui charge trop grand faix.
Touts tes labeurs ne ſont que contrefaictz
Aupres de ceulx des orateurs parfaictz,
Qui craignent bien de s'adreſſer à elle
Trop hardiment.
Si ton ſens foible aduiſoit les forfaictz
Aiſez à faire en tes ſimples effectz,
Tu diroys bien que petite naſſelle
Trop plus ſouuent que la grande chancelle.
Et pour aultant, regarde que tu fays
Trop hardiment.

L'AVCTEVR.

Ces mots finys, demeure mon ſemblant
Triſte, tranſi, tout terny, tout tremblant (1),
Sombre, ſongeant, ſans ſeure ſouſtenance,
Dur d'eſperit, deſnué d'eſperance,

Vers 72. *Aupres de ceulx des poetes parfaictz* (a).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535.

ce témoignage il convient de joindre cette déclaration de Brantôme : « Elle aimoit à converſer, du temps de ſa grandeur, ordinairement à la cour, avec les gens les plus ſavants du royaume de ſon frère. Auſſi tous l'honnoroient tellement qu'ils l'appeloient leur Mæcenas. » (Brantôme, *Dames illuſtres, Marguerite, reine de Navarre.*) On trouvera enfin de précieux renſeignements ſur les goûts littéraires de Marguerite & ſur ſes relations avec les ſavants de ſon époque dans l'*Oraiſon funèbre* de cette princeſſe, compoſée par Charles de Sainte-Marthe.

(1) Le procédé poétique qui conſiſte à n'employer dans le même vers que des mots commençant par la même lettre faiſait pâmer d'aiſe les beaux eſprits du XVIe ſiècle. Ce ſont là des enfantillages que nous n'aurons que trop ſouvent l'occaſion de rencontrer aux débuts de Marot. Cette ingénieuſe combinaiſon a été claſſée ſous le nom de *rimes ſenées* (ſenſées); nous préférons le mot de *tautogrammes*, qui donne une idée plus exacte de cet effort pour ramener les mêmes lettres. (Voy. L. Quicherat, *Traité de verſification françaiſe*, p. 469.) Dans ſes études ſur *les clercs de la Bazoche*, M. A. Fabre a recueilli des tirades entières, compoſées de mots commençant par la même lettre, mais les auteurs de ces inepties ne viſaient du moins qu'au groteſque.

Melancolic, morne, marry, muſant,
Palle, perplex, paoureux, penſif, peſant,
Foible, failly, foulé, faſché, forclus,
Confus, courcé. Croyre Crainte concluz,
Bien cognoiſſant que verité diſoit
De celle là que tant elle priſoit.
Dont ie perd cueur, & audace me laiſſe,
Crainte me tient, Doubte me meine en laiſſe :
Plus dur deuient le mien eſprit qu'enclume :
Si ruay ius encre, papier & plume,
Voyre & de faict propoſoys de non tiſtre
Iamais pour vous rondeau, lay ou epiſtre :
Si n'euſt eſté que, ſur ceſte entrepriſe,
Vint arriuer (atout ſa barbe griſe)
Vn bon vieillard, portant chere ioyeuſe,
Confortatif, de parole amoureuſe,
Bien reſſemblant homme de grand renom,
Et s'appelloit Bon Eſpoir par ſon nom :
Lequel, voyant ceſte femme tremblante,
Aultre qu'humaine (à la veoir) reſſemblante,
Vouloir ainſi mon malheur pourchaſſer,
Fort rudement s'efforce à la chaſſer,
En m'incitant d'auoir hardy courage
De beſoingner & faire à ce coup rage.
Puis ſolle Crainte, amye de Soulcy,
Irrita fort, en s'eſcriant ainſi :

BON ESPOIR PARLANT EN FORME DE BALLADE.

Va t'en ailleurs, faulſe vieille dolente,
Grande ennemie à Fortune & bon Heur,
Sans fouruoyer par ta parole lente
Ce paoure humain hors la voye d'honneur.
Et toy, amy, croy moy, car guerdonneur
Ie te feray, ſi craintif ne te ſens :

Vers 110. *Irrita fort en leſcryant ainſi* (a).
112. *Grande ennemie a fortune & honneur* (b).

(a) I. de Channey. — (b) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534; Éd. 1537.

Croy doncq Mercure, employe tes cinq ſens,
Cueur & eſprit, & fantaſie toute,
A compoſer nouueaulx mots & recents,
En dechaſſant Crainte, Soulcy & Doubte.
  Car celle là vers qui tu as entente
De t'adreſſer eſt pleine de liqueur
D'humilité, ceſte vertu patente,
De qui iamais vice ne fut vainqueur.
Et oultre plus : c'eſt la dame de cueur
Mieulx excuſant les eſperits & ſens
Des eſcripuains, tant ſoyent ilz innocents,
Et qui plus toſt leurs miſeres deboute.
Si te ſupply, à mon vueil condeſcends,
En dechaſſant Crainte, Soulcy & Doubte.
  Eſt il poſſible, en vertu excellente,
Qu'vn corps tout ſeul puiſſe eſtre poſſeſſeur
De troys beaulx dons, de Iuno l'opulente,
Pallas, Venus? Ouy : car ie ſuy ſeur
Qu'elle a prudence, auoir, beaulté, doulceur,
Et des vertuz encor plus de cinq cents.
Parquoy, amy, ſi tes dictz ſont decents,
Tu cognoiſtras (& de ce ne te doubte)
A quel honneur viennent adoleſcents
En dechaſſant Crainte, Soulcy & Doubte.

ENVOY.

  Homme craintif, tenant rentes & cens
Des Muſes, croy, ſi iamais tu deſcends
Au val de paour, qui hors d'eſpoir te boute,
Mal t'en ira: pour ce à moy te conſens,
En dechaſſant Crainte, Soulcy & Doubte.

Vers 127. *Des orateurs tant ſoient ilz innocentz* (a).
— *Des poëtes tant ſoient ilz innocentz* (b).
133. *Des trois beaulx dons de Iuno l'opulente* (c).
135. *Quelle a prudence, amour, beaulté, doulceur* (d).
143. *Au lac de paour, qui hors deſpoir te boute* (e).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; Éd. 1537. — (b) P. Roffet, 1534 & 1535. — (c) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534; Éd. 1537. — (d) P. Roffet, 1534 & 1535. — (e) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

LE DESPOVRVEV.

En ce propos grandement trauaillay,
Iuſques à tant qu'en ſurſault m'eſueillay,
Vn peu deuant qu'Aurora, la fourriere
Du cler Phebus, commençaſt mettre arriere
L'obſcurité nocturne ſans ſeiour,
Pour eſclercir la belle aulbe du iour.
Si me ſoubuint tout acoup de mon ſonge,
Dont la pluſpart n'eſt fable ne menſonge :
A tout le moins pas ne fut menſonger (1)
Le Bon Eſpoir, qui vint à mon ſonger:
Car verité feit en luy apparoiſtre
Par les vertuz qu'en vous il diſoit eſtre.
Or ay ie faict au vueil du dieu Mercure,
Or ay ie prins la hardieſſe & cure
De vous eſcripre à mon petit pouuoir :
Me confiant aux paroles d'Eſpoir
Le bon vieillard, vray confort des craintifz,
A droit nommé repaiſſeur des chetifz,
Car repeu m'a touſiours ſoubz bonne entente
En la foreſt nommée Longue Attente :
Voyre, & encor de m'y tenir s'attend,
Si voſtre grace enuers moy ne s'eſtend.
Parquoy conuient, qu'en eſperant ie viue,
Et qu'en viuant triſteſſe me pourſuyue.
Ainſi ie ſuy pourſuy & pourſuyuant
D'eſtre le moindre & plus petit ſeruant
De voſtre hoſtel (magnanime Princeſſe),

(1) D'après ce paſſage, où reviennent quelques-uns des premiers vers du *Roman de la Roſe* (voy. t. II, p. 153), il eſt permis de conjecturer que, dès cette époque, Marot faiſait ſa lecture favorite d'une œuvre qu'il devait publier quelques années plus tard ſous une forme nouvelle & rajeunie. Il eſt à noter également que notre poëte a emprunté à la même ſource le procédé qui conſiſte à mettre en ſcène certains êtres de raiſon, à les faire agir & parler humainement. C'eſt ainſi qu'Envie, Bon Accueil & tant d'autres, qui dans le vieux poëme ſe livrent à des diſſertations ſans fin, ont un air de famille avec les perſonnages que l'on rencontre dans cette épître.

Ayant eſpoir que la voſtre nobleſſe
Me receura, non pour aulcune choſe
Qui ſoit en moy pour vous ſeruir encloſe :
Non pour prier requeſte ou rhetorique,
Mais pour l'amour de voſtre frére vnique,
Roy des Françoys, qui à l'heure preſente



Vers vous m'enuoye, & à vous me preſente
De par Pothon (1), gentilhomme honnorable.
En me prenant, Princeſſe venerable,
Dire pourray que la nef opportune
Aura tiré de la mer d'infortune,
Maulgré les ventz, iuſque en l'iſle d'honneur
Le pellerin exempté de bonheur :

(1) « Anthoine Raffin dict Pothon, chevalier, ſeigneur de Puy Calvaire (*alias* Calvary, ou plutôt Calbary), capitaine de la garde du corps du roy & ſeneſchal d'Agenoys en Gaſcoigne » (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier RAFFIN), était en outre ſeigneur de Beaucaire & d'Azay-le-Rideau, & ſignait « Poton. » (B. N., *ibid. quittances*.) Il épouſa d'abord Jeanne de la Lande, puis ſe remaria en ſecondes noces à Philippe de Baiſſey. Il fut tour à tour gouverneur de Cherbourg & de Marmande. Le roi, dont il ſut ſe concilier les bonnes grâces, lui conféra à diverſes repriſes pluſieurs miſſions importantes. Envoyé d'abord à Rome, en 1517, avec Denis Briçonnet, évêque de Saint-Malo, pour obtenir du pape Léon X la canoniſation de ſaint François de Paule, il fut propoſé en 1521 pour une négociation à Milan. Lautrec écrit à ſon ſujet que c'eſt « un homme ſage & que l'on aura en grant eſtime, parce que l'on ſçait qu'il eſt près du roi & de ſa chambre. » (Clairambault, ms. 319, f° 6113.) Dans les dernières années de ſa vie, il fut attaché à la perſonne de François II, qui n'était encore que dauphin. On peut voir, d'après ce qui précède, qu'il tenait une place conſidérable dans la faveur du maître. (Voy. encore ARCH. NAT., KK, 98, & Z, 1341, & B. N., ms. 7856, f° 920.)

Et ſi auray, par vn ardent deſir,
Cueur & raiſon de prendre tout plaiſir
A eſueiller mes eſperits indignes
De vous ſeruir, pour faire oeuures condignes,
Telz qu'il plaira à vous, treshaulte Dame,
Les commander : priant de cueur & d'ame
Dieu tout puiſſant, de touts humains le pere,
Vous maintenir en fortune proſpere,
Et dans cent ans prendre l'ame à mercy
Partant du corps ſans douleur ne ſoulcy.

L'epiſtre des Iartieres blanches (1).

(*De l'Adoleſcence*)



E mes couleurs, ma nouuelle alliée,
Eſtre ne peult voſtre iambe liée,
Car couleurs n'ay & n'en porteray mye,
Iuſques à tant que i'auray vne amye
Qui me teindra le ſeul blanc que ie porte
En ſes couleurs de quelcque belle ſorte.

(1) Le ſujet de cette épître & la place qu'elle occupe au commencement de l'édition de 1532 ſemblent la déſigner comme une œuvre de jeuneſſe. Quant au nom de cette « nouuelle alliée » dont parle ici Marot, décidés à ne point nous fourvoyer à travers les inventions de la chronique ſcandaleuſe, nous préférons confeſſer notre ignorance. Qu'importe, après tout, qu'il s'agiſſe de Diane de Poitiers, de Marguerite d'Angoulême ou de toute autre paſſion plus ou moins imaginaire? Qui pourrait même affirmer que ces vers n'ont pas été compoſés pour le compte de quelque ſeigneur plus riche d'écus que de talent? En pareille matière, on n'eſt jamais à court d'arguments plus ou moins vraiſemblables, ſans pouvoir néanmoins arriver à une démonſtration déciſive. Mais, à défaut de renſeignements ſur la dame, voici quelques détails ſur les jarretières & ſur l'emploi que l'on en faiſait, à cette époque, comme objet de luxe. La jarretière n'était point alors ce qu'elle eſt devenue aujourd'hui, une dépendance tout à fait ſecrète de la toilette la plus intime; elle était faite pour être vue, ſans la moindre offenſe à la pudeur; elle comportait par ſuite, une

Pleuft or à Dieu, pour mes douleurs eftaindre,
Que vous euffiez vouloir de les me teindre!
C'eft qu'il vous pleuft pour amy me choyfir
D'auffi bon cueur que i'en ay bon defir.
Que dy ie amy? Mais pour humble feruant,
Quoy que ne foye vn tel bien defferuant.
Mais quoy? Au fort, par loyaulment feruir,
Ie tafcheroye à bien le defferuir.
Brief, pour le moins, tout le temps de ma vie,
D'vne aultre aymer ne me prendroit enuie.
Et par ainfi, quand ferme ie feroys,
Pour prendre noir le blanc ie laifferoys:

certaine élégance & une certaine recherche. Un écrivain initié de très-près à toutes les chofes de la Renaiffance réfume ainfi la queftion : « Toutes les dames portaient des chauffes ou caleçons rattachés au bas (bas-de-chauffes) au-deffous du genou par des jarretières, qui pouvaient être d'autant plus ornées, qu'il y avait moins d'inconvénient à les laiffer voir & plus d'occafions de les montrer. En effet, l'exercice du cheval & l'enfemble un peu brufque des habitudes découvraient fouvent la jambe; auffi les bas-de-chauffes étaient-ils richement brodés, & les jarretières, de véritables bijoux. » Et dans une forte d'inventaire dreffé à la fuite de cette note par M. de Laborde, nous relevons les articles fuivants : « A Simonnet le Bec, orfévre, pour iiij onces dorés, fin vermeil, par lui mis & emploiés ès blouques & mordans & en plufieurs cloux d'argent doré pour la ferreure de ij jartières de fatin azur, pour lier les chauffes de madame la Royne, lefquelz cloux, blouques & mordans font efmaillés... Pour j quartier de fatin azur, pour faire jarretières à lier les chauffes de la Royne. » (*Notice des émaux du Louvre*, II, 348.) Ces détails concordent parfaitement du refte avec la mode adoptée par les belles penfionnaires de l'abbaye de Thélème. « Elles portoient, nous dit Rabelais, chauffes d'efcarlatte ou de migraine & paffoient lefdictes chauffes le genoul au deffus par troys doigtz iuftement. Et cefte liziere eftoit de quelques belles broderies & defcoupeures. Les iartieres eftoient de la couleur de leurs bracelletz & comprenoient le genoul au deffus & deffoubz. » (*Gargantua*, I, LVI.) A l'abbaye de Thélème, où régnait la plus aimable liberté, les dames pouvaient choifir à leur fantaifie la couleur de leurs jarretières; mais la queftion était, à ce qu'il paraît, de fi haute importance que le fouverain légiflateur en cette matière, Sicille, héraut d'armes du roi d'Aragon, en traçant, avec toute la gravité que comporte le fujet, le tableau *De l'habit moral d'une dame felon les couleurs*, rend ainfi

Car fermeté c'eſt le noir par droicture,
Pource que perdre il ne peult ſa teincture.
Or porteray le blanc, ce temps pendant
Bonne fortune en amour attendant.
Si elle vient, elle ſera receue
Par loyaulté dedans mon cueur conceue :
S'elle ne vient, de ma volunté franche,
Ie porteray touſiours liurée blanche.
C'eſt celle là que i'ayme le plus fort
Pour le preſent : vous aduiſant, au fort,
Si i'ayme bien les blanches ceinturettes,
I'ayme encor mieulx dames qui ſont brunettes (1).

ſa ſentence : « Après fault auoir les iartiers de liurée qui feront de blanc & noir : denotant ferme propos de perſeuerer en vertu. Et ainſi que blanc & noir iamais ne changent de couleur naturellement : auſſy le propos doibt eſtre ferme ſans changer, lequel doibt lyer la chauſſe de perſeuerance... » (*Le Blaſon des couleurs*, éd. Aubry, p. 102.) Parmi ces dames, quelques-unes, plus légères, transformaient ce petit meuble de toilette en un gage d'amour, ſous mine de le livrer comme enjeu.

Aucunes ſont qui en humbles manieres
Auec les folz iouent leurs iarretieres.
(I. Bouchet, *Epiſtre* x, *aux filles.*)

La jarretière, comme on le voit, avait alors un rôle aſſez important dans la galanterie à tous les étages de la ſociété. Pour terminer, nous emprunterons à Brantôme les détails ſuivants ſur une vieille coutume dont il conſtate déjà de ſon temps la diſparition, avec un ſentiment de regret. « I'ay veu, de mon ieune temps, danſer aux filles de mon pays une forme de danſe qu'on appeloit la iarretiere : leſquelles, prenant & s'entredonnant leurs iarretieres par la main, les paſſoient & repaſſoient par deſſus leurs teſtes, puis les meſloient & entrelaſſoient entre leurs iambes, en ſautant diſpoſtement par deſſus, & puis s'en deuelopoient & s'en deſengageoient ſi gentiment par de petits ſauts, touſiours s'entreſuiuant les vnes apres les autres, ſans iamais perdre la cadence de la chanſon ou de l'inſtrument qui les guidoit : ſi que la choſe eſtoit treſplaiſante à voir, car les ſauts, les entrelaſſeures, les deſengagements, le port de la iarretiere & la grace des filles portoient ie ne ſçay quelle petite laſciueté mignarde, que ie m'eſtonne que ceſte danſe n'a eſté pratiquée en nos cours de noſtre temps, puiſque les calleçons y ſont fort propres & qu'on y peut voir aiſement la belle iambe. » (*De l'amour des dames pour les vaillants hommes.*) La jarretière ne compte plus guère de nos jours que pour ſes humbles & obſcurs ſervices.

(1) La querelle des brunes & des blondes remonte aux

Epiſtre pour le capitaine Bourgeon à monſieur de la Rocque (1).



OMME à celuy en qui plus fort i'eſpere,
Et que ie tien pour pere & plus que pere,
A vous me plain, par ceſt eſcript leger,
Que ie ne puy de Paris deſloger,
Et ſi en ay vouloir tel comme il fault.
Mais quoy? C'eſt tout : la reſte me deffault,

Titre : *Epiſtre pour le capitaine Bourgeon à monſeigneur leſcuyer de la Rocque* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534.

temps les plus anciens, & le XVI[e] ſiècle ne paraît point y être reſté indifférent. Brantôme s'exprime ainſi dans un de ſes diſcours : « Vn viſage encore qu'il ſoit brunet vaut bien quelquefois le blanc, comme dit l'Eſpaignolle : *Aunque io ſia morica, no ſoy de menos preciar*, c'eſt à dire : Encore que ie ſoye brunette, ie ne ſuis à mepriſer. » (*De la veue en amour.*) Puis ailleurs, en parlant de la maîtreſſe du dauphin, qui appartenait au camp des brunes, il rapporte qu'il fut fait à ſon ſujet une chanſon qui débutait ainſi :

Brunette ſuy,
Iamais ne feray blanche.

Et ſur ſon ton de bonhomie ordinaire : « C'eſtoit, ajoute-t-il, vne fille de la royne, de la maiſon de Maumont... ma couſine germaine... vne très ſage & vertueuſe fille. » (*Le dauphin François.*) Enfin, dans une de ſes chanſons, qui commence par ce vers :

D'vn nouueau dard ie ſuy frappé,

Marot, parlant de « vne doulce plaiſant brunette, » trouve prétexte à de nouveaux compliments pour les brunes, parmi leſquelles il faut ranger la fille aînée de François I[er], Madeleine, qui épouſa Jacques V, roi d'Écoſſe.

(1) Au printemps de l'année 1521, François I[er], en préviſion d'une guerre prochaine avec Charles-Quint, avait ordonné une grande concentration de troupes ſur les confins de la Champagne. Le duc d'Alençon reçut le commandement de cette armée, moins pour ſes mérites perſonnels que par des conſidérations de famille. Il était tout naturel que le nouveau ſecrétaire de Marguerite accompagnât le duc, autant pour faire ſes premières armes que pour tenir ſa maîtreſſe au courant des événements de la guerre. Le perſonnage auquel cette épître eſt adreſſée ſerait aſſez difficile à diſtinguer dans le nombre de ceux qui portaient le même nom à cette époque, ſans un renſei-

Ientend cela qui m'eſt le plus duyſant.
Mais que me vault d'aller tant deuiſant?
Venons au poinct : vous ſçauez, ſans reproche,
Que ſuy boyteux, au moins comme ie cloche :
Mais ie ne ſçay ſi vous ſçauez comment
Ie n'ay cheual, ne mulle, ne iument.
Parquoy, monſieur, ie le vous fay ſçauoir,
A celle fin que m'en faciez auoir (1) :

Vers 10. *Que ſuis boyteux, au moins comment ie cloche* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534; Éd. 1537; Gryphius, s. d.

gnement précieux que nous fournit la première des éditions de notre poëte. (Geoffroy Tory, 12 août 1532.) Le titre de cette pièce (voy. *Variantes*) nous apprend en effet que ce perſonnage avait rang d'écuyer. Or, dans les états de la maiſon du roi, on trouve inſcrit ſur la liſte des « eſcuyers d'eſcurye, » à peu près vers cette époque, un certain de la Roque (ARCH. NAT., J. 960, cah. 3, f° 19, & B. N. 7856, f° 935), qui, ſelon toute vraiſemblance, eſt le même qui reparaît, quelques années plus tard, dans un document officiel, ſous le nom de « Iehan Francoys de la Roque, chevalier, ſieur de Roberval & du lieu de Poix, porte enſeigne de cent hommes d'armes ſous les ordres du maréchal de Fleuranges. » (ARCH. NAT., JJ. 246, f° 117, v°, & B. N., *Cabinet des titres*, doſſier LA ROQUE.) Dans ſon *Babilon*, Michel d'Amboiſe envoie une épître à ce même perſonnage, en le traitant de « mon capitaine. » Marot ne pouvait s'adreſſer mieux pour être fourni d'une monture.

(1) Cette manière de s'équiper au moment d'entrer en campagne était aſſez dans les uſages des gens de cour, à cette époque. Les comptes royaux en fourniſſent de nombreux exemples, parmi leſquels nous citons au haſard : « A Francoys Maillard, truchement du Roy en langue germanique, en don & faueur de ſes ſeruices, & pour luy aider à ſoy monter d'vn bon cheual pour ſuyure ledict ſeigneur, à prandre comme deſſus XXX eſcuz ſoleil, valleur LXVII liv. X ſols. » (ARCH. NAT., J. 962, cah. 219.) — « A Billouard, varlet de garde robbe, en don pour luy ayder à recouurir vng cheual & ſoy habiller pour eſtre plus honneſtement autour de la perſonne du Roy, oultre ſes gaiges ordinaires & autres dons que ledict ſeigneur luy a cy deuant faictz pour pareille cauſe, L eſcuz ſolleil, à prandre ſur ces dictz deniers, LXVII liv. X ſolz. » (ARCH. NAT., J. 961, cah. 249.) Le procédé étant connu, chacun ſavait y recourir, au beſoin. On verra aux *Rondeaux* la fin de l'hiſtoire de ce cheval, qui ſervit encore de prétexte à notre poëte pour faire un nouvel appel à la généroſité du roi.

Ou il fauldra (la choſe eſt toute ſeure)
Que voyſe à pied, ou bien que ie demeure :
Car en finer ie ne m'attend d'ailleurs.
Raiſon pourquoy? Il n'eſt plus de bailleurs,
Sinon de ceulx leſquelz dormiroyent bien.
Si vous ſupply, le treſcher ſeigneur mien,
Baillez aſſez, mais ne vueillez dormir.
Quand Deſeſpoir me veult faire gemir,
Voicy comment bien fort de luy me mocque :
O Deſeſpoir, croy que, ſoubz vne rocque,
Rocque bien ferme & pleine d'aſſeurance,
Pour mon ſecours eſt cachée Eſperance :
Si elle en ſort, te donnera carriere,
Et pource doncq recule toy arriere.
Lors Deſeſpoir s'en va ſaignant du nez :
Mais ce n'eſt rien, ſi vous ne l'eſchinez :
Car aultrement iamais ne ceſſera
De tourmenter le bourgeon (1), qui ſera
Touſiours bourgeon, ſans raiſin deuenir,
S'il ne vous plaiſt de luy vous ſoubuenir.

Vers 26. *Pour mon ſecours ſeſt cachee Eſperance* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roſſet, 1534; Éd. 1537.

(1) Comment le ſobriquet de « capitaine Bourgeon » eſt-il venu à Marot, pour être échangé un peu après contre celui de « capitaine Raiſin? » Une anecdote que l'on rencontre dans la vie du chevalier Bayard, ſans nous donner la clef de cette énigme, peut nous aider à comprendre de quelle manière ſe fabriquaient ces ſurnoms. Un jour que tout jeune encore, Bayard manœuvrait ſon cheval en préſence du roi « ſi commencea le roy à dire à monſeigneur de Sauoye : Mon couſin, il eſt impoſſible de mieux piquer vn cheual. Et puis, s'adreſſant à Bayard, lui diſt : Picque, picque encore vng coup. Apres les parolles du Roy, les paiges lui crierent : Picquez, picquez! de façon que depuis par quelque temps fut ſurnommé *Picquet.* » (*Chronique de Bayart*, ch. v.) Ces ſobriquets étaient aſſez répandus à cette époque : nous citerons le ſeigneur de Refuge, ſurnommé l'écuyer Boucal ou Bocard; le ſeigneur de Salvaing, dit Tartarin (Vulſon de la Colombière, *Le vray théatre d'honneur*, I, 208) & encore le ſeigneur de Montpezat que l'on appelait « le capitaine Carbon, » à cauſe de ſon teint baſané. (Génin, *Lettres de Marguerite*, I, 308.)

L'epiſtre du camp d'Attigny (1), à ma dame d'Alençon.

(*De l'Adoleſcence*)



SVSCRIPTION.

Lettre mal faicte & mal eſcripte,
Vole, de par ceſt eſcripuant,
Vers la plus noble Marguerite
Qui ſoit poinct au monde viuant.

A main tremblant deſſus la blanche carte
Me voy ſouuent: la plume loing s'eſcarte,
L'encre blanchiſt & l'eſperit prend ceſſe
Quand i'entreprend, treſilluſtre Princeſſe,
Vous faire eſcriptz : & n'euſſe prins l'audace,
Mais Bon Vouloir, qui toute paour efface,
M'a dict : Crains tu à eſcripre ſoubdain

(1) Attigny eſt ſitué dans la vallée du Bourg en Champagne, ſur la rive gauche de l'Aiſne (Ardennes). On attribue à Clovis II la conſtruction du palais ou maiſon royale qui y ſubſiſta pendant plus de quatre ſiècles. Les derniers veſtiges du château & de la fortereſſe ont diſparu au commencement du XVIIe ſiècle. Les cauſes de la campagne de 1521 remontent pour le moins autant aux rivalités & aux rancunes de François Ier & de Charles-Quint qu'aux querelles des ſeigneurs de l'Eſmery & de la Marck; ou plutôt les deux monarques, toujours à l'affût d'une occaſion pour en venir aux mains, ne trouvèrent rien de plus preſſé que de prendre fait & cauſe chacun pour ſon vaſſal. L'origine de cette guerre eſt aſſez clairement réſumée dans le

Vers celle là qui oncques en deſdain
Ne print tes faictz? Ainſi à l'eſtourdy
Me ſuy monſtré (peult eſtre) trop hardy,
Bien cognoiſſant neantmoins que la faulte
Ne vient ſinon d'entreprinſe trop haulte :
Mais ie m'attend que ſoubz voſtre recueil
Sera cogneu le zele de mon vueil.
Or eſt ainſi, Princeſſe magnanime,
Qu'en hault honneur & triumphe ſublime
Eſt fleuriſſant, en ce camp où nous ſommes,
Le conquerant des cueurs des gentilzhommes :
C'eſt Monſeigneur, par ſa vertu loyale

Vers 19. *Ceſt monſeigneur pour ſa vertu loyale* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

paſſage ſuivant du *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 101) : « Dont fut ladicte guerre commancée par ledict ſeigneur de la Marck contre ledict ſeigneur de l'Eſmery, de certaine terre à luy appartenant nommée Saucy (*ſic*), qui appartenoit audict ſeigneur de la Marck; & laquelle ledict ſeigneur de l'Eſmery maintenoit eſtre de luy tenue en foy & hommaige; dont ledict ſeigneur de la Marck diſoit le contraire. » Les arbitres choiſis d'un commun accord n'ayant pu terminer le différend à la ſatiſfaction des deux conteſtants, « y eut grande contention & débat entre eulx deux &, pour raiſon de ce, ledict ſeigneur de la Marck eſmeut guerre contre ledict ſeigneur de l'Eſmery. » Les hoſtilités commencèrent dès les premiers jours de mai. François I[er], ſous prétexte d'obſerver les menées de l'Empereur, mais plutôt pour être prêt à prendre les devants, ordonna une grande concentration de forces ſur les confins de la Champagne, à proximité du bourg d'Attigny. Le ſeigneur de Fleuranges, qui joua un rôle actif dans cette guerre comme fils de Robert de la Marck, nous renſeigne ſur ce point de la manière la plus exacte : « Or en ce temps-là le roy auoit enuoyé monſieur d'Alençon, & le mareſchal de Chaſtillon pour le conduire. Et fiſt amaſſer vne groſſe armée à Attigny, qui eſt vn beau gros village, à huict lieues de Sedan, ſur la riuiere d'Aiſne; & y eſtoit monſieur d'Orual, gouuerneur de Champagne... & vous aſſeure que l'armée eſtoit belle, car il y auoit dix huit mille lanſquenetz & ſix mille hommes de pied, que menoit monſieur de Sainct Paul, qui ſe nommoient les ſix mille diables, & douze cens hommes d'armes, tous logez par les villages à l'entour dudict Attigny, tirant vers Sedan. »

Eſleu en chef de l'armée royale (1),
Où l'on a veu de guerre maintz eſbats,
Aduenturiers eſmouuoir gros combats,
Pour leur plaiſir, ſur petites querelles,
Glaiues tirer & briſer allumelles,
S'entrenaurant de façon fort eſtrange :
Car le cueur ont ſi treshault, qu'en la fange
Pluſtoſt mourront que fuyr à la lice.
Mais Monſeigneur, en y mettant police,
A deffendu de ne tirer eſpée,

(*Mémoires de Fleuranges*, chap. LXXIV.) Le duc d'Alençon arriva vers le 15 juin, & avec lui Marot parmi les gens de ſa ſuite. (Voy. pour les détails, B. N., Clairambault, 318, f°s 5331, 5359.)

(1) En ſa qualité de ſecrétaire de la ducheſſe d'Alençon, Marot ne pouvait parler autrement; & à cet égard il avait du accorder ſa note ſur le langage du monde officiel. Voici en effet ce que le ſire d'Orval écrivait, le 4 juin, à la nouvelle de l'arrivée du duc : « Sire, arſoir receus les lettres que vous a plu m'eſcripre du 1er iour de ce mois, par leſquelles me mandez comme vous enuoyez monſ^{r} d'Alençon par deçà, dont ie ſuis tres aiſe; car à vne ſi groſſe aſſemblée comme ceſtuy que voulez faire, il eſt bien requis qu'il y ait quelque gros perſonnage de par vous. » (B. N., Clairambault, 318, f° 5331.) Malgré ces déclarations, qui ſentaient quelque peu leur courtiſan, les conceſſions de François Ier aux affections de ſa ſœur, aux reſſentiments de ſa mère, furent déplorables dans leurs conſéquences. Si le duc d'Alençon avait en mainte occaſion donné des preuves de ſa bravoure comme ſoldat, ſon inſuffiſance comme général n'était que trop notoire, & ce point nous eſt atteſté par les hiſtoriens du temps, qui ne ſe font pas faute de prodiguer au beau-frère du roi les plus dures vérités. Voici à ce propos les réflexions de Belcarius : « Primam aciem Alenconio, principi quidem cognationis gradu ſibi proximo, at homini & ingenio hebeti, & a rei militaris functione alieno, ducendam dedit, cui, quod hominem noſſet, Caſtilionem mareſchallum adiunxit. » (*Comment.*, XVI, 487.) Et il continue en expliquant le choix du maréchal de Châtillon par des conſidérations de famille : « Quod Annæi Mommorencii, Franciſco in primis accepti, ſororem Caſtilio in matrimonio habebat. » (*Ibid.*) Il paraîtrait, en outre, que Louiſe de Savoie avait placé le maréchal auprès du duc d'Alençon pour modérer au beſoin ſa fougue & ſon ardeur, & Dieu ſait ſi de pareilles craintes avaient le moindre fondement. Nous indiquons un peu plus loin (p. 54, note) les conſéquences de ces triſtes intrigues ſur tout le règne de François Ier.

Si on ne veult auoir la main couppée (1).
Ainſi pietons n'oſent plus deſgainer,
Dont ſont contraints au poil s'entretrainer :
Car ſans combattre ilz languiſſent en vie :
Et croy (tout ſeur) qu'ilz ont trop plus d'enuie
D'aller mourir en guerre honneſtement
Que demourer chez eulx oyſiſuement.
Ne penſez pas, Dame où tout bien abonde,
Qu'on puiſſe veoir plus beaulx hommes au monde (2).
Car (à vray dire) il ſemble que nature
Leur ayt donné corpulence & facture
Ainſi puiſſante, auec le cueur de meſmes,
Pour conquerir ſceptres & dyadeſmes,

(1) Les documents officiels & la correſpondance de l'époque ne nous ont fourni aucune trace de cette meſure, qui n'a rien de commun avec la légiſlation édictée plus tard contre les duels. Il s'agiſſait tout ſimplement alors de prévenir les rixes entre ſoldats, pour éviter un affaibliſſement dans l'effectif des troupes, & ce n'était pas choſe facile que de contenir ces bandes indiſciplinées. A défaut de renſeignements ſur ce point, voici quelques détails qui nous ſont fournis par une lettre de Saint-Pol au roi touchant les moyens de rigueur auxquels on avait recours en pareil cas ; il écrit, à la date du 19 juillet : « Sire, il eſt venu vng grant bruyt en ce camp que l'on enuoioit en voſtre duché de Millan ſix mil aduenturiers, & ſuis bien empeſché à arreſter icy ceulx que i'ay, parce qu'ils s'ennuyent d'eſtre ſi longuement en vng lieu, & que prens peine leur faire tenir bon ordre de viure, comme i'entends que le deſirez. I'ay faict publier par toutes mes bandes que nulz ne ſoient ſi hardiz eulx partir de leurs enſeignes, ſur paine de la hart, & crains bien, quelque desfence que en aie faict faire, que aucuns ne ſe deſrobent. » (B. N., ms. 2964, f° 63.)

(2) Ce que dit ici Marot s'accorde avec les correſpondances adreſſées au roi. Le comte de Saint-Pol écrivait en effet, à la date du 21 juin : « Sire, il me ſemble que ſi vous auiez veu les bandes & la façon de quoy les capitaines les conduiſent, vous troueriez que eſtes merueilleuſement bien ſeruy : & vous aſſeûre, ſire, que ie ne vy iamais gens prendre plus de peine pour les faire viure ſelon voſtre intention qu'ils ſont. » (B. N., Clairambault 318, f° 5473.) Le duc d'Alençon confirme ces détails par une miſſive en date du 6 juillet, où nous trouvons dans ſa plus naïve expreſſion un ſingulier aveu de ſon inexpérience : « Iuſques à hier ie n'auois encore veu vos bandes de gens de pyé enſemble : mais

En mer, à pied, ſur courſiers, ou genetz :
Et ne deſplaiſe à touts noz lanſquenetz (1),
Qui ont le bruyt de tenir aulcun ordre,
Mais à ceulx cy n'a poinct tant à remordre.
  Et qui d'entr'eulx l'honneſteté demande,
Voyſe orendroit veoir de Mouy (2) la bande
D'aduenturiers, yſſuz de nobles gens :
Nobles ſont ilz, pompeux & diligents :
Car chaſcun iour au camp ſoubz leur enſeigne
Font exercice, & l'vn à l'aultre enſeigne
A tenir ordre & manier la pique,
Ou le verdun, ſans prendre noiſe ou pique.

tant y a que, *au rapport de ceulx qui s'y entendent mieulx que moy,* l'on n'en a iamais veu de ſi belles, ni ſi beaulx hommes leuez de voſtre royaume que les cinq bandes qui ſont icy. » (B. N., Clairambault, 318, fº 5599.)

(1) On donnait le nom de lanſquenets à des corps d'infanterie recrutés à l'étranger & qui, moyennant un prix débattu à l'avance, s'engageaient à ſervir le gouvernement qui les payait le mieux. Le moindre retard dans leur ſolde ſervait de prétexte à ces mercenaires pour paſſer à l'ennemi, la veille d'une bataille. Il ne s'agiſſait point alors de fidélité au drapeau ; tout ſe réduiſait à une queſtion d'argent. Entre les lanſquenets & les aventuriers, il y avait cette différence que ces derniers étaient enrôlés dans les campagnes & les provinces de France, & qu'à ce point de vue ils avaient en quelque ſorte une origine nationale. Les aventuriers ne recevaient point de ſolde fixe ; on leur payait ſeulement leurs étapes ; puis ils ſe tiraient d'affaire comme ils pouvaient, vivant ſur le commun de pillage & de rapine. En temps de paix, ces hommes peu ſcrupuleux devenaient un véritable péril pour la nation qui les avait employés. Les inconvénients d'un pareil régime néceſſitèrent par la ſuite les meſures les plus rigoureuſes, & l'on dut procéder à l'extermination en règle de ces indiſciplinés. Lors de la concentration des troupes au camp d'Attigny, François Iᵉʳ avait ordonné la réunion de ſix bandes d'aventuriers ſous les ordres des capitaines dont Marot donne les noms au cours de cette épître. (Du Bellay, *Mémoires,* I.)

(2) Charles de Mouy & de la Meilleraye, gouverneur du pays de Caux, capitaine de deux cents hommes d'armes, vice-amiral de France en 1536, épouſa Charlotte de Dreux, dame de Pierrecourt. Il était fils de Jacques de Mouy & de Jacqueline d'Eſtouteville. (B. N., *Cabinet des titres,* doſſier MOUY.) Il ſe trouvait donc avoir, par ſa mère, des liens de parenté avec le comte de Saint-Pol. (Voy. ci-deſſous, p. 46, n. 2.)

De l'aultre part, ſoubz ſes fiers eſtandardz
Meine Boucal (1) mille puiſſants ſouldardz,
Qui ayment plus deſbats & groſſes guerres
Qu'vn laboureur bonne paix en ſes terres.
Et qu'ainſi ſoit, quand rudement ſe batent,
Aduis leur eſt proprement qu'ilz s'eſbatent.
D'aultre coſté, voyt on le plus ſouuent
Lorges (2) iecter ſes enſeignes au vent,
Pour ſes pietons faire vſiter aux armes
Lors que viendront les perilleux vacarmes :
Grandz hommes ſont, en ordre, triumphants,
Ieunes, hardys, roydes comme elephants,
Fort bien armez, corps, teſtes, bras & gorges :

Vers 58. *Quun laboureur bonne paix a ſes terres* (a).
60. *Aduis leur eſt proprement qui s'esbatent* (b).
65. *Grans hommes ſont en ordre & triumphans* (c).

(a) P. Roffet, 1534. — (b) I. de Channey. — (c) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Ed. 1537.

(1) Charles de Refuge, ſurnommé l'écuyer Boucal, fut commiſſaire de l'artillerie & capitaine de 50 lances des ordonnances ſous le marquis de Mantoue. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier REFUGE.) Il était fils de Renaud de Refuge, échanſon du roi, & de Marie Chauvet. Atteint, au ſiége de Novare (1522), d'un éclat de coulevrine, il mourut peu de jours après, « de quoy fut grand dommage, car il eſtoit homme de ſeruice. » (Du Bellay, *Mémoires*, II.)

(2) Jacques de Montgommery, ſeigneur de Lorges, fut d'abord capitaine de la garde écoſſaiſe, puis colonel de l'infanterie françaiſe. Marié à Claudine de la Boiſſière, il acquit en 1543, de François d'Orléans, le comté de Montgommery. C'eſt à tort que Du Bellay (*Mémoires*, I) le déſigne par le prénom de François, qui ne ſe rencontre point dans cette famille. Vulſon de la Colombière (*Le vray théatre d'honneur*, I, 208) n'a point commis pareille erreur. Ce fut ce ſeigneur de Lorges qui, en 1520, lors d'un ſéjour de la cour à Romorantin, bleſſa François Ier à la tête, en lançant par une fenêtre un tiſon enflammé, le roi ayant imaginé d'aſſiéger, par manière de paſſe-temps, l'hôtel Saint-Paul avec les ſeigneurs de ſa ſuite. A quelques années de là, par une fatalité ſingulière, Henri II, ſe meſurant dans un tournoi contre le fils de ce même ſeigneur, recevait un coup mortel au-deſſus du ſourcil.

Auſſi dit-on, les hallecrets (1) de Lorges
 Puis de Mouy les nobles & gentilz :
Et de Boucal les hommes peu craintifz :
Brief, Hercules, Montmoreau & Danieres (2)
Ne font pas moins triumpher leurs banieres :
Si que deçà on ne ſçauroit trouuer
Homme qui n'ayt deſir de s'eſprouuer,
Pour acquerir, par hault oeuure bellique,

(1) En parlant de cette armure, M. J. Quicherat, dans ſon *Hiſtoire du coſtume en France* (p. 349), dit, d'une manière imagée, de ceux qui en étaient revêtus, qu'ils avaient le buſte ſerré dans l'écreviſſe de fer. En effet, le halecret était une cuiraſſe légère ou corſelet, ſoit en mailles de fer, ſoit en lames de métal d'égale largeur, qui laiſſait au corps toute ſa liberté. Sous François Ier, cette arme défenſive était ſpécialement réſervée à l'arrière-ban & aux fantaſſins. Il y a eu des tentatives pour faire dériver *halecret* du latin *alacris* : aucun obſtacle ne peut faire reculer un étymologiſte convaincu.

(2) Ainſi que ceux dont nous venons de parler, chacun de ces trois ſeigneurs commandait un corps de mille fantaſſins. Le ſeigneur Hercules, déſigné par tous les hiſtoriens contemporains (Du Bellay, *Mémoires*, I. Belcarius, *Comment.*, XVI, 438) comme originaire du Dauphiné, pourrait bien tirer ſon nom d'un petit hameau des plus modeſtes, dépendant du bailliage de Graiſivaudan & de l'élection de Grenoble. (ARCH. NAT., Q1, 397.) On ne ſait pas grand'choſe de Montmoreau, originaire du Poitou. Mais ſa réputation de courage eſt conſacrée par ce dicton, que nous a conſervé Brantôme : « Peu de Bayards & peu de Moreaux pareils à ces deux là. » Il fut tué à Pavie en 1525. Enfin le dernier dont il eſt fait mention eſt probablement Jean, ſeigneur d'Aſnières, de la Chapelle, du Breuil & autres lieux, qui épouſa Jeanne Suarde, fille de la ſeconde femme de ſon père. Maugiron, d'abord déſigné pour ce commandement, ayant été tué à Dijon vers le milieu de juillet, d'Aſnières fut appelé à le remplacer. Cette ſubſtitution explique le retard de ſon arrivée & de celle de ſes hommes au camp d'Attigny. Marot le cite parmi les chefs placés ſous les ordres du comte de Saint-Pol; on en peut conclure que cette épître n'aura été écrite que dans les derniers jours de juillet. La renommée de ces divers perſonnages ſe trouve conſacrée dans une chanſon populaire parmi les ſoldats, & dont nous extrayons le couplet ſuivant :

On doibt bien auoir ſouuenance
De Bayart, Montmoreau, Boucart,
Larochepot & leur vaillance.
Bayart mordoit comme vng liepart :
Moreau rua trop par oultrance :
Lorge ſecourt : confort Boucart.
Sans eulx le royaume de France
Eſtoit en danger d'vng bon quart.

(LEROUX DE LINCY, *Chants hiſtoriques*, II, 68.)

L'amour du Roy, le voſtre frere vnique.
Et par ainſi, en bataille ou aſſault,
N'y aura cil qui ne prenne cueur hault :
Car la pluſpart ſi hardiment yra,
Que tout le reſte au choc s'enhardira.



De iour en iour vne campaigne verte
Veoit on icy de gens toute couuerte,
La pique au poing, les trenchantes eſpées
Ceinctes à droict, chauſſures decouppées,
Plumes au vent, & haultz fiffres ſonner
Sus gros tabours qui font l'aer reſonner :
Au ſon deſquelz, d'vne fiere façon,
Marchent en ordre & font le limaçon (1),
Comme en bataille, affin de ne faillir,
Quand leur fauldra deffendre ou aſſaillir,
Touſiours criant : Les ennemys ſont noſtres.
Et en tel poinct ſont les ſix mil apoſtres
Deliberez ſoubz l'eſpée Sainct Pol (2),

(1) On lit dans Nicot : « Faire le limaçon, tournoyer tout entour, » & dans Cotgrave : « Souldiers to doe the ring. » Cette manœuvre, dont on attribue l'invention aux Suiſſes, ſervait à rompre un autre ordre de bataille, que l'on appelait le hériſſon. Le hériſſon était un bataillon carré formé de trois à quatre mille hommes & hériſſé de piques ſur quatre fronts égaux; pour prendre une autre poſition, les ſoldats ſe diviſaient par files, qui ſortaient ſucceſſivement des flancs du bataillon carré. Cette manœuvre s'appelait faire le limaçon.

(2) François de Bourbon, comte de Saint-Pol ou Saint-Paul, naquit le 6 octobre 1491, de François de Bourbon, comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg, comteſſe de Saint-Paul; il épouſa en 1534 Adrienne d'Eſtouteville, & mourut le 1er

Sans qu'aulcun d'eulx ſe monſtre laſche ou mol.
Souuenteſfoys par deuant la maiſon
De Monſeigneur viennent, à grand foiſon,
Donner l'aulbade à coups de hacquebutes,
D'vn aultre accord qu'eſpinettes ou fluſtes.
Apres oyt on ſur icelle prairie
Par grand terreur bruyre l'artillerie,
Comme canons doubles & racourſiz,
Chargez de pouldre & gros boulets maſſifz,
Faiſant tel bruyt qu'il ſemble que la terre
Contre le ciel vueille faire la guerre.
Voylà comme, Dame treſrenommée,
Triumphamment eſt conduicte l'armée,
Trop mieulx aymant combattre à dure oultrance
Que retourner (ſans coup ferir) en France (1).

Vers 100. *Par grant horreur bruyre l'artillerie* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535.

ſeptembre 1545. Dans cette expédition en Champagne, ſon rang lui donnait droit à un commandement plus élevé que celui qu'il accepta. Brantôme fait remarquer à ce ſujet que « il prit ceſte charge encor qu'elle ne fuſt digne, de ce temps là, pour vn prince de ſang; mais, pour monſtrer ſa générоſité & hardieſſe, il la voulut prendre, car ces charges ſont vn peu plus hazardeuſes que celles de cheuaux. » (*Grands capitaines françois*, M. de Sainct-Pol.) Criblé de bleſſures & fait priſonnier à la bataille de Pavie, il parvint à s'échapper en avril 1525, ſans avoir payé ſa rançon, fixée à 50,000 livres. Les ſix mille hommes placés ſous ſes ordres, lors de la formation du camp d'Attigny, s'étaient fait une réputation qui les déſignait à la terreur populaire. Un poëte du temps s'exprime ainſi ſur leur compte, en leur appliquant le ſurnom que leur avait mérité leur turbulence :

I'ai vu regner gens d'armes miſerables,
Leſquelz eſtoient nommez ſix mille diables :
Soubdain apres ont eſté confonduz,
Les vngs bruſlez & les autres penduz.

(P. Grongnet, *Recollection des merueilleuſes choſes aduenues au noble royaume de France.*)

Après le licenciement des « ſix mille diables » ou « apoſtres, » les débris de ce corps ſervirent ſans doute à recruter les bandes de « mauvais garçons, » qui déſolèrent la France pendant pluſieurs années, & contre leſquelles il fallut ſévir avec la plus impitoyable rigueur. (Voy. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 166 & ſuiv.)

(1) Au milieu de ces prépa-

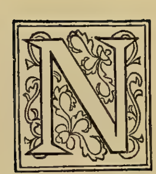
De Monſeigneur qui eſcripre en vouldroit,
Plus cler eſprit que le mien y fauldroit:
Puis ie ſens bien ma plume trop rurale
Pour exalter ſa maiſon liberale,
Qui à chaſcun eſt ouuerte & patente.
Son cueur tant bon gentilzhommes contente :
Son bon vouloir gens de guerre entretient:
Sa grand vertu bonne iuſtice tient,
Et ſa iuſtice en guerre la paix fait.
Tant que chaſcun va diſant en effect:
Voicy celuy, tant liberal & large,
Qui bien merite auoir royale charge.
C'eſt celuy là qui touſiours en ſes mains
Tient & tiendra l'amour de touts humains :
Car, puis le temps de Ceſar dict Auguſte,
On n'a poinct veu prince au monde plus iuſte.
Tel eſt le bruyt qui de luy court ſans ceſſe
Entre le peuple & ceulx de la nobleſſe,
Qui chaſcun iour honneur faire luy viennent
Dedans ſa chambre, où maints propos ſe tiennent,
Non pas d'oyſeaulx, de chiens, ne leurs aboys :
Touts leurs deuis ce ſont haches, gros boys,
Lances, harnoys, eſtandardz, gonffanons,
Salpeſtre, feu, bombardes & canons :
Et ſemble aduis, à les ouyr parler,
Qu'oncques ne fut memoire de baller.
Bien eſcriroys encores aultre choſe :

ratifs de guerre, la diplomatie tentait, en effet, ou voulait avoir l'air de tenter, un ſuprême effort pour conjurer les hoſtilités. Le cardinal d'York, Wolſey, vint à Calais, le 4 août, avec la miſſion apparente de conciliateur, chargé des pouvoirs du roi d'Angleterre, mais en réalité avec des inſtructions ſecrètes peu favorables à la France. Le bruit de cette démonſtration pacifique, qui n'aboutit à aucun réſultat, dut ſe répandre dans le public dès les derniers jours de juillet, car Marot, écrivant ſon épître vers cette époque, comme nous l'avons expliqué plus haut, ne manque pas d'y faire alluſion. (Voy. Collect. des doc. inéd. *Négociations diplomatiques entre la France & l'Autriche*, II, 482 & ſuiv.; Sharon Turner, *Hiſtory of Henry the eighth*, I, 273.)

Mais mieulx me vault rendre ma lettre cloſe
En ceſt endroiƈt : car les Muſes entendent
Mon rude ſtile & du tout me deffendent,
De plus rien dire, affin qu'en cuydant plaire
Trop long eſcript ne cauſe le contraire.
Et pour aultant, Princeſſe cordiale,
Tige partant de la fleur liliale (1),
Ie vous ſupply ceſte epiſtre en gré prendre,
Me pardonnant de mon trop entreprendre,
Et m'eſtimer (ſi peu que le deſſers)
Touſiours du reng de voz treshumbles ſerfz :
Priant celuy qui les ames heurées
Fait triumpher aux maiſons ſyderées
Que ſon vouloir & ſouuerain plaiſir
Soit mettre à fin voſtre plus hault deſir.

L'epiſtre à la damoyſelle negligente de venir veoir ſes amys (2).

(*De l'Adoleſcence*)



E penſe pas, treſgente damoyſelle,
Ne penſe pas que l'amour & vray zele
Que te portons iamais finiſſe & meure,
Pour ta trop longue & faſcheuſe demeure.
Faſcheuſe eſt elle, au moins en noz endroiƈtz :
Mais ores quand quarante ans te tiendroys

Vers 5. *Faſcheuſe eſt elle, au moins en mon endroiƈt* (a).

(a) I. de Channey.

(1) Il n'y a rien à reprendre à cette métaphore généalogique quant à ſon exaƈtitude : Marguerite appartenait à la famille des Lis par les origines de ſa race, qui remontait au roi Louis VIII, d'où ſortait Charles de Valois & d'Alençon. (Voy. ce que nous avons déjà dit pour François Ier dans notre tome II, p. 497.)

(2) Nous ſommes fort incertain ſur la date de cette épître; mais rien ne s'oppoſe à ce qu'elle ait été compoſée au temps où

Loing de noz yeulx, ſi auroit on (pour voir)
Records de toy & dueil de ne te veoir :
Car le long temps, ne l'abſence loingtaine
Vaincre ne peult l'amour vraye & certaine.



Si t'aduiſons, noſtre amye treſchere,
Que pardeçà ne ſe fait bonne chere
Que de te veoir on ne facevn ſoubhait.
Si l'vn s'en rit, ſi l'aultre eſt à ſon hait,
Si l'vn s'eſbat, ſi l'aultre ſe recrée,
Si toſt qu'on tient propos qui nous aggrée
Tant que le cueur de plaiſir nous ſautelle,
Pleuſt or à Dieu (ce dit on) qu'vne telle
Fuſt or icy. L'aultre dit : Pleuſt à Dieu
Qu'vn ange l'euſt tranſportée en ce lieu :
Mais pleuſt à Dieu (dit l'aultre) qu'Aſtarot (1)

Vers 14. *Si l'un ſe rit, ſi l'autre eſt à ſouhait* (a).
18. *Pleuſt or à Dieu (a dict l'un) qu'une telle* (b).

(a) P. Roffet, 1535. — (b) I. de Channey; P. Roffet, 1535.

Marot ſuivait le duc d'Alençon à travers la Champagne. Il avait alors vingt-ſix ans, & il évoque des ſouvenirs qui conviennent fort bien à cet âge. Indifférence d'un côté, de l'autre regrets rendus plus vifs par les privations & les loiſirs de la vie des camps; tout cela eſt parfaitement en ſituation, juſqu'au ſouhait qui s'adreſſe à Pégaſe & au cheval de Pacollet (v. 34-38), pour aider à franchir la diſtance de quarante-deux lieues environ qui ſéparait Paris du camp d'Attigny.

(1) Nous ne faiſiſſons pas bien l'intention qui a fait choiſir à Marot ce nom de préférence à tout autre. Aſtaroth n'avait point une réputation de célérité exceptionnelle parmi ſes confrères en diablerie; il chevauchait, à la vérité, un dragon infernal, ſans

L'apportaſt ſaine, auſſi toſt qu'vn garrot.
Voylà comment, pour ta fort bonne grace,
Il n'y a cil qui ſon ſouhait ne face
D'eſtre auec toy : & ne pouuons ſçauoir



Pourquoy ne viens tes amys deçà veoir.
Le chemin n'eſt ni faſcheux, ni crotté :
En moins d'auoir diƈt vn Obſecro te (1),
En noz quartiers tu ſeroys arriuée.
Pourquoy doncq es de nous ainſi priuée?
Poſſible n'eſt que bien t'excuſer ſceuſſes.

Vers 27. *Le chemin n'eſt ne facheux ne crotté* (a).

(a) P. Roſſet, 1534 & 1535.

qu'il ſoit dit pour cela qu'il arrivât au but avant les autres. Il préſidait à l'impudicité & exhalait une puanteur inſupportable, ce qui ne l'empêchait pas de jouir d'un très-grand crédit aux enfers, comme caiſſier de Satan.

(1) « *Obſecro te*, dit Lenglet-Dufreſnoy dans ſes notes (II, 29), c'eſt une ſorte de prière à la ſainte Vierge qui ſe trouve dans la plupart des livres qui ſont à l'uſage de la populace chrétienne. » Nous ſoupçonnons fort cet abbé bel eſprit de n'avoir point regardé d'aſſez près dans ſon livre d'office ; il n'y aurait trouvé aucune oraiſon à la Vierge commençant par ces deux mots. Il exiſte bien, à la vérité, une formule d'aƈtions de grâces après la meſſe qui débute ainſi, mais elle eſt adreſſée à Jéſus-Chriſt (*Breviarium romanum*, Tours, 1870, p. 318), &, par un décret de 1846, Pie IX a même attaché à cette prière une indulgence de trois ans. Sans aller chercher ſi loin, nous ſerions diſpoſé à conſidérer ces deux mots comme une ſorte de locution proverbiale empruntée à une formule de politeſſe remontant au temps des Romains, & par cette phraſe du poëte il faudrait entendre qu'il déſire voir ſon vœu accompli avant d'avoir eu la peine de le former.

Brief, nous vouldrions qu'auſſi hault voler peuſſes
Que le hault mont d'Olympe ou Parnaſſus :
Ou qu'euſſes or le cheual Pegaſus,
Qui te portaſt volant par les prouinces :
Ou qu'à preſent à ton vouloir tu tinſes
Par le licol, par queue ou par collet,
Le bon cheual du gentil Pacollet (1) :
Ou que ton pied fuſt auſſi leger doncques
Que biche ou cerf que le roy chaſſa oncques :
Ou que de là iuſque icy couruſt eau
Qui deuers nous te menaſt en bateau.
Lors n'auroys tu bonne excuſe iamais :
Mais ſçauroit on ſi en oubly tu mets
Les tiens amys. Car adoncq ne tiendroit
Fors ſeulement au bon vouloir & droict,
Et à l'amour, qui aux gens donne ſoing,
De venir veoir les amys au beſoing :
Quoy qu'enuers toy n'auons paour qu'elle faille,
Mais prions Dieu qu'excuſe te defaille,
Affin qu'amour, qui oncq ne te laiſſa,
A noz deſirs t'ameine pardeçà.

(1) *L'hiſtoire de Valentin & Orſon*, qui appartient déſormais à la bibliothèque bleue, nous fournit les détails ſuivants ſur l'enchanteur & le cheval dont parle ici Marot. Le nain Pacollet était une ſorte de magicien dont l'habileté aurait pu défier les inventions modernes. Il avait été de bonne heure « à l'eſcolle », par les ſoins de la belle princeſſe Eſclarmonde. « De grant ſens & ſubtil engin, il auoit tant apprins de l'art d'ingromance que par enchantement il fiſt & compoſa vng petit cheual de boys, & en la teſte d'iceluy cheual y auoit fait & acomply artificiellement & par ſcience ſubtille vne cheuille qui eſtoit tellement aſſiſe que, toutes fois qu'il montoit ſur le cheual de boys pour aller quelque part, il tournoit la cheuille, qui en la teſte de ſon cheual eſtoit, deuers le lieu où il vouloit aller, & tantoſt ſe trouuoit en la place & ſans nul mal & danger, car le cheual eſtoit de telle nature qu'il s'en alloit par l'air plus ſoudainement & plus legierement que nul oyſeau ne ſçait voler. » (Ch. XXIV.) Quant à Pégaſe, il eſt d'origine non moins ſurnaturelle ; tout le monde ſait comment, Perſée ayant tranché la tête de Méduſe, Pégaſe naquit du ſang de la Gorgone & fut enſuite célèbre pour ſon incomparable viteſſe. (Voy. Rabelais, *Pantagruel*, II, XXIV.)

Epiſtre en proſe à ma dame d'Alençon touchant l'armée du Roy en Haynault.

(*De l'Adoleſcence*)





CY veoit on (treſilluſtre Princeſſe) du Roy la triumphante armée, qui vn mercredy (1) (comme ſçauez), s'attendant auoir la bataille, par paroles perſuadentes à le bien ſeruir eſleua le cueur de ſes gens à ſi voluntaire force, qu'alors ilz euſſent non ſeulement combatu, mais fouldroyé le reſte du monde pour ce iour, auquel fut veue

(1) Depuis l'épître adreſſée d'Attigny à la ducheſſe d'Alençon, vers la fin de juillet (voy. ci-deſſus, p. 39), il s'eſt écoulé trois mois environ. Dans l'intervalle bien des événements nouveaux ſe ſont produits. Tandis que les négociations pour la paix, entamées à Calais, paraiſſent ne point devoir aboutir, Henri VIII profite de ſon rôle d'arbitre entre le roi de France & l'Empereur pour nouer ſourdement une ligue avec Charles-Quint & le pape contre François Ier. Le roi de France, qui a rejoint l'armée de Champagne vers la fin de juillet, laiſſe Bayard arrêter les ennemis devant Mézières par une défenſe héroïque & s'avance en Picardie & en Hainaut pour tenir tête aux forces conſidérables que l'Empereur a raſſemblées de ce côté. C'eſt alors que fut commiſe l'irréparable faute de donner au duc d'Alençon le commandement de l'avant-garde, qui revenait de droit à Charles de Bourbon, en vertu de ſon titre de connétable. Les deux armées ſe trouvent enfin en préſence, & l'événement auquel Marot fait alluſion eſt ainſi relaté dans le *Journal* de Louiſe de Savoie : « Le 23 octobre 1521, entre Saint Hillaire & Valenciennes, pres d'une abbaye de femmes, mon fils marcha en bataille

la haulteſſe de cueur de maintz cheualiers, qui par ardent deſir voulurent poulſer en la flotte des ennemys, lors qu'en diffamée fuyte tournarent, laiſſant grand nombre des leurs ruynez en la campaigne par impetueux orage d'artillerie : dont fut attaint le baſtard d'Aimery, ſi au vif que le lendemain fina ſes iours à Valen-

contre ſes ennemis & les mit en fuite, & en fut tué pluſieurs de coups d'artillerie. Ce fut environ vers trois & quatre heures après midi. » Mais ce que ne dit point ce court réſumé & ce que laiſſe entrevoir Marot, malgré le diſcret laconiſme de ſon récit, c'eſt qu'en cette journée le roi ne ſut pas profiter de l'occaſion, qu'il ne retrouva jamais par la ſuite, d'anéantir les forces de Charles-Quint & de réduire pour un long temps ſon rival à l'impuiſſance. Voici en effet les points qui reſſortent clairement du récit de du Bellay. Le 22 octobre, à la nouvelle que l'Empereur s'était retiré ſous Valenciennes, le roi fit jeter un pont ſur l'Eſcaut pour aller lui offrir la bataille. Le mercredi 23 octobre, Charles-Quint envoya une partie de ſes troupes pour s'oppoſer au paſſage; mais, lorſqu'elles ſe préſentèrent, les Français tenaient déjà l'autre rive. Un épais brouillard s'étant ſubitement élevé entre les deux armées, il s'enſuivit un moment d'héſitation. François Ier trouva ſon conſeil partagé ſur la conduite à tenir. « Palicianus mareſchallus & Ludouicus Trimullius, vna cum Borbonio, quàm bona occaſio amitteretur apud regem querebantur... At Caſtilio, natura timidus & rei militaris rudis, & quod homo nouus ad magnos honores magiſtratuſque non ſua virtute ſed aulico fauore peruenerat... in contraria ſententia fuit. » (Belcarius, *Comment.* XVI, 488.) Ce fut ce dernier avis qui prévalut. Du Bellay le déplore en regrettant que le roi n'ait pas ſuivi le conſeil de ceux qui voulaient charger l'ennemi, « car, qui l'euſt faict, ajoute-t-il, l'Empereur de ce iour là euſt perdu honneur & cheuance. Mais par aucuns autres il ne fuſt trouué bon; par quoy l'ennemy, qui auoit trois lieues de retraitte & toute plaine campagne, à peu de peine ſe retira, & ne perdit à ladicte retraitte homme de nom que le baſtard d'Eſmery & quelque peu de gens de cheual, qui furent pris priſonniers. Leur retraitte fut à Valanciennes, auquel lieu eſtoit l'Empereur en tel deſeſpoir que la nuict il ſe retira en Flandres avec cent cheuaux, laiſſant tout le reſte de ſon armée. Et ce iour là Dieu nous auoit baillé nos ennemys entre les mains, que nous ne voulumes accepter, choſe qui depuis nous couſta cher. » (*Mémoires*, I.) Les Impériaux, pour marquer leur joie d'en être quittes à ſi bon compte, donnèrent à cette affaire le nom de « journée de la Belle Retraicte. » (R. Macquereau, *Hiſtoire générale de l'Europe*, I, 160.)

ciennes (1). Apres peult on veoir des anciens capitaines la ruſée conduicte : de leurs gens d'armes la diſcipline militaire obſeruée : l'ardeur des aduenturiers, & l'ordre des Suyſſes, auec le triumphe general de l'armée Gallicane : dont la veuë ſeulement a meurtry l'honneur de Haynault, comme le baſilicque (2) premier voyant l'homme mortel. Aultre choſe (ma ſouueraine Dame) ne voyons nous qui ne ſoit lamentable, comme paoures femmes deſolées errantes (leurs enfants au col) au trauers du pays deſpouillé de verdure par le froid yuernal, qui ia les commence à poindre : puis s'en vont chauffer en leurs villes, villages & chaſteaulx mis à feu, com-

(1) Le bâtard d'Aymeries était fils de Louis Rolin, ſeigneur d'Aymeries, grand maréchal de Hainaut. (Le Glay, *Lettres de Maximilien*, II, 188.) Ses démêlés avec Robert de la Marck furent la cauſe première & le prétexte de cette guerre entre François Ier & l'Empereur, comme nous l'avons expoſé plus haut (p. 39, note). Sur ſa mort nous empruntons à une ſource des plus autoriſées les détails ſuivants : « Soyés aduertis que l'artillerye des Franchois tira au mitain des Bourguignons, ou par deſſus d'eulx, cent & deux colps ; & fachiés que, quant on tiroit ainſy ſur eulx, le baſtardt d'Aymeryes eſtoit au dehors du villaige de Denain, du coſté d'enuers les pondz, aſſez près d'vne maiſon qui eſt à monſeigneur de Mingoual, laquelle s'apelle Monchequy, accompagnié ſeulement de ſa famille, lequel attendoit les autres en groſſe bende pour combattre les Franchois, leſquelz eſtoient au loing du chemin, qui tiroit vers leur artillerye : mais pour voir ſy attendoit à la malheure ; car ceulx eſtant ſur l'arbre, auprès de l'artillerye, s'eſcryerent, diſant : Tirés vers ceſte cenſe, il y a des cheuaucheurs. Ainſy le ſiſrent il tellement que le baſtardt d'Aymeries fu frappé d'vng boullet d'artillerye à la mort, & fu haſtiuement remennet en Vallenchienne, & morut ſitoſt qu'il y fu venu ; en bon ſens & entendement rendi à Dieu ſon eſprit. » (Macquereau, *Hiſt. gén. de l'Europe*, I, 159.)

(2) « Le ſerpent bazillic eſt un nom grec, qui eſt à dire *regulus* en latin, parce qu'il eſt roy des ſerpens. Le docteur Avicene dit que les autres ſerpens doubtent le bazillic & le fuyent parce qu'il les occiſt, comme autres beſtes, de ſon regard envenymé, qui eſt ſi penetratif que ſur toutes beſtes venymeuſes & autres il eſt peſtillencielx & mortel... & hâ touſiours la teſte pres de terre, qui eſt ſi envenymée que tous ceulx qui la regardent & voyent ſes yeulx meurent ſur heure. » (Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques*, 540.)

buſtion & ruyne totale, par vengeance reciproque (1) : voyre vengeance ſi confuſe & vniuerſelle, que noz ennemys propres font paſſer pitié deuant noz yeulx. Et en telle miſerable façon, ceſte impitoyable ſerpente, la Guerre, a obſcurcy l'aer pur & net, par pouldre de terre ſeiche, par ſalpeſtre & pouldre artificielle, & par fumée cauſée de boys mortel, ardant en feu (ſans eaue de grace) inextinguible. Mais noſtre eſpoir pardeçà eſt que les prieres d'entre vous, nobles Princeſſes, monteront ſi auant es chambres celeſtes, qu'au moyen d'icelles la treſſacrée fille de Ieſus Chriſt, nommée Paix, deſcendra, trop plus luyſante que le ſoleil, pour illuminer les regions Gallicques (2). Et lors ſera voſtre noble ſang hors

(1) Les documents de l'hiſtoire confirment l'exactitude du tableau retracé ici par Marot. Dans leur ſécchereſſe même, ils ont parfois quelque choſe de plus émouvant que la proſe un peu froide & prétentieuſe de notre poëte. Il faut recueillir les accuſations que ſe renvoient les deux partis pour juger des violences qui furent commiſes de part & d'autre. « L'armée du roy, écrit un de ceux qui tiennent pour l'Empereur, avoit bruſlé plus de deux cents villages dudict païs de Haynault & pillé quatre villes : c'eſt aſſauoir, Bapaulmes, Bouchain & deux autres. » (Collect. des doc. inéd., *Négoc. diplom. entre la France & l'Autriche*, II, 583.) D'autres répondent, avec toute ſorte de vraiſemblance, que les Français ne faiſaient qu'uſer de repréſailles & que tous les torts étaient du côté du comte de Naſſau, premier inſtigateur de ces barbaries. « Naſſauus, Aubentone direpto incenſoque, omnibuſque omnis ſexus atque ætatis mortalibus, viris, mulieribus, ſenibus, vetulis, pueris, puelliſque cæſis, quæ inſolita immanitas cæteris, quæ triginta & amplius annis conſequutæ ſunt, initium dedit. » (Belcarius, *Comment.* XVI, 487.) Enfin, dans les chants populaires de l'époque, on retrouve encore un douloureux témoignage de ces excès & des ſouffrances de ces malheureuſes populations. Nous nous bornerons à citer la ſtrophe ſuivante :

Bapaulme, Bouchain & la forte Bouſſin
Nous miſmes tout en grand deſtruction.
Villes, chaſteaux, auſſy villages plains,
Nous miſmes tous en feux & [en] charbon !
Quel deſolation
Et quel perdition
Tout partout le pays !
Maintes femmes enceintes,
Mains petits enfans ſont
Demourez orphelins.

(Leroux de Lincy, *Chants hiſtoriques*, II, 79.)

(2) L'ardeur belliqueuſe qui inſpirait Marot dans ſa précédente épître à la ducheſſe d'Alençon (voy. ci-deſſus, p. 46, n. 1 & 2) eſt un peu tombée, comme on le

du danger d'eſtre eſpandu ſur les mortelles plaines. D'aultre part aux cueurs des ieunes dames & damoyſelles entrera certaine eſperance du retour deſiré de leurs marys, & viuront paoures laboureurs ſeurement en leurs



habitacles, comme prelatz en chambres bien nattées. Ainſi, bienheurée Princeſſe, eſperons nous la non aſſez ſoubdaine venue de paix, qui toutesfoys peult finablement reuenir, en deſpit de guerre cruelle : comme teſmoingne Minfant (1) en ſa comedie de Fatale Deſtinée, diſant :

Paix engendre Proſperité :
De Proſperité vient Richeſſe :

voit. On tournait les regards vers les négociateurs réunis à Calais; on eſpérait la paix de la haute influence du cardinal d'York; on commençait à ſe fatiguer de la guerre. Mais le roi d'Angleterre n'avait accepté le rôle d'arbitre que pour mieux ſe rendre maître de la ſituation. Auſſi les négociations, après avoir traîné en longueur, aboutirent-elles à un réſultat négatif, & « n'y fut rien faict tant d'un coſté que d'autre », comme il eſt dit dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 108). Bien plus, au moment où, conformément aux vœux de la France, on ſemblait être à la veille d'un armiſtice, la priſe de Fontarabie par Bonnivet ſervit de prétexte pour rompre toute entente, &, malgré ſes proteſtations antérieures, le cardinal d'York ſignait, le 24 novembre, peu de temps après l'envoi de cette épître, un traité ſecret par lequel l'Empereur & le pape Léon X ſe liguaient contre la France. (Collect. des doc. inéd., *Négociations diplomatiques entre la France & l'Autriche,* II, 528, note 2.)

(1) David Minfant ou Miſfant, conſeiller & gouverneur de la ville de Dieppe, vivait vers 1502. C'eſt du moins ce que l'on peut conclure de l'exiſtence d'une traduction des *Offices* de Cicéron

De Richeſſe, Orgeuil, Volupté :
D'Orgeuil, Contention ſans ceſſe :
Contention la Guerre adreſſe :
La Guerre engendre Paoureté :
La Paoureté, Humilité :
D'Humilité reuient la Paix :
Ainſi retournent humains faictz.

Voylà comment (au pis aller, dont Dieu nous gard !) peult reuenir celle precieuſe dame ſouuent appellée par la nation Françoyſe dedans les temples diuins, chantant : Seigneur, donne nous Paix (1) : laquelle nous vueille de brief enuoyer iceluy ſeigneur & redempteur Ieſus, qui vous doint heureuſe vie tranſitoire & enfin eternelle.

publiée ſous ſon nom, à cette date, chez Michel Le Noir. Du Verdier le diſtingue avec raiſon d'un autre Minfant, du prénom de Jacques; ce dernier, également originaire de Dieppe, doit être poſtérieur à l'autre de quelques années, car il paſſe pour l'auteur d'une imitation de Xénophon, en forme de dialogue, ayant pour titre *le Tyrannique*, & qui ne fut imprimée qu'en 1550. (*Bibl. franç.*, III, 447, & IV, 289.) C'eſt donc à tort que Lacroix du Maine a mis ſous le nom de Jacques Minfant ou Miſfant la pièce dont il eſt ici queſtion, en lui donnant, non moins fauſſement, le titre de « la Déeſſe Aſtrée. » (*Bibl. franç.*, I, 424.) L'idée première de cette compoſition dramatique paraît empruntée à un petit traité de Felix Malleolus, vulgò Hemmerlein, *De nobilitate & ruſticitate dialogus* (cap. XXI). Le titre même, *la Fatale Deſtinée*, ſemble tiré du ſujet développé dans le paſſage qui a ſervi de canevas à cette œuvre. Aux ſix roues imaginées par le moraliſte du XVe ſiècle, Marot en ajoute une ſeptième, « proſpérité », qui fait double emploi avec « richeſſe. » Pour rendre ſa penſée plus intelligible au lecteur, Malleolus a figuré une ſérie de roues enchevêtrées les unes dans les autres & ſoumiſes à une rotation perpétuelle. Sans être bien correct au point de vue de la mécanique, ce deſſin laiſſe deviner l'intention de l'auteur. En effet, ſur le cercle de chacune de ces roues ſont inſcrites les deviſes ſuivantes, commentées ici par Marot :

Pacem que generat
Diuitias que generant
Superbiam que generat
Guerram que generat
Pauperiem que generat
Humilitatem que generat

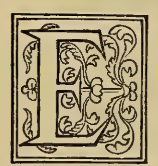
Dans leur évolution non interrompue, elles reviennent fatalement à leur point de départ.

(1) La prière que rappelle ici Marot eſt une antienne qui ſe chante, au ſalut, pour demander

Epiftre faicte pour le capitaine Raifin, au feigneur de la Rocque (1).

(De l'Adolefcence)




N mon viuant ie ne te fey fçauoir
Chofe de moy dont tu deuffes auoir
Ennuy ou dueil : mais, pour l'heure prefente,
Trefcher feigneur, il fault que ton cueur fente,
Par amytié & par cefte efcripture,
Vn peu d'ennuy de ma male aduenture.
Et m'attend bien qu'en maint lieu où iras,
A mes amys cefte epiftre liras.
Ie ne veulx pas auffi que tu leur celes :

la paix. La voici telle qu'elle fe trouve dans les antiphonaires du rit romain, à l'ordinaire de l'office du dimanche : « Da pacem, Domine, in diebus noftris, quia non eft alius qui pugnet pro nobis nifi tu, Deus nofter. » Cette antienne a été l'objet d'une paraphrafe poétique compofée en 1545 fous le titre de « Le *Da pacem* du laboureur. » (Voy. A. de Montaiglon, *Recueil de poéfies franç.*, IX, p. 276.) C'eft fans doute par manière de parodie que frère Jean, invoquant le ciel contre les ennemis qui viennent piller les vignes du couvent de Seuillé, s'écrie : « Seigneur Dieu, *da mihi potum.* » (*Gargantua*, I, XXVII.)

(1) En l'abfence de toute indication précife, il devient affez difficile de déterminer l'époque à laquelle fut compofée cette épître. On ne peut s'empêcher, en la lifant, de penfer à la maladie dont Marot fut atteint en 1531, & qui lui infpira plufieurs pièces que l'on trouvera plus loin, à leur date. Mais, en raifon de la place que ces vers occupent dans l'édition de Geoffroy Tory (1532), en tenant compte furtout de certaines allufions que le poëte laiffe échapper fur fon inexpérience & fa jeuneffe, on

Mais leur diras : Amys, i'ay des nouuelles
D'vn malheureux que Venus, la deeſſe,
A forbanny de ſoulas & lieſſe.
Tu diras vray, car maulx me ſont venus
Par le vouloir d'impudique Venus,
Laquelle feit, tant par mer que par terre,
Sonner vn iour contre femmes la guerre :
Où trop toſt s'eſt maint cheualier trouué,
Et maint grand homme a ſon dam eſprouué :
Maint bon courtault y fut mis hors d'aleine,
Et maint mouton y laiſſa de ſa laine.



Brief, nul ne peult (ſoit par feu, ſang ou mine)
Gaigner prouffit en guerre feminine :
Car leur ardeur eſt aſpre le poſſible,
Et leur harnois, hault & bas, inuincible.
Quant eſt de moy, ieuneſſe paoure & ſotte
Me feit aller en ceſte dure flotte,

Vers 11. *Du malheureux, que Venus la deeſſe* (a).
20. *Et maint mouton y a laiſſé la laine* (b).
26. *Me feit aller en ceſte dure eſtorce* (c).

(a) P. Roffet, 1535. — (b) I. de Channey. — (c) I. de Channey.

eſt conduit à ſuppoſer que cette méſaventure pourrait bien lui être arrivée vers la fin de 1521, au retour de la campagne de Hainaut. En effet, à l'approche de l'hiver, le roi laiſſa le commandement des troupes au connétable de Bourbon, &, s'étant rendu à Compiègne « avec toute ſa nobleſſe, ſe y rafreſchit par quelque eſpace de temps. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 108.) Il n'eſt pas étonnant qu'au ſortir d'une vie de privations, la jeuneſſe de cour, avide de plaiſirs, ne ſe ſoit pas toujours tenue dans les limites d'une prudente réſerve.

Fort mal garny de lances & eſcus.
Semblablement le gentil dieu Bacchus
M'y amena, accompaigné d'andouilles,
De gros iambons (1), de verres & gargouilles,
Et de bon vin verſé en maint flaſcon :
Mais i'y receu ſi grand coup de faulcon (2),
Qu'il me fallut ſoubdain faire la poulle (3),
Et m'en fuyr (de paour) hors de la foulle.
Ainſi nauré, ie contemple & remire
Où ie pourroys trouuer ſouuerain mire:
Et, prenant cueur aultre que de malade,
Vins circuir les limites d'Archade,
La Terre neufue & la grand Tartarie,
Tant qu'à la fin me trouuay en Surie (4) :

(1) Ce régime, à l'uſage des buveurs, eſt préconiſé par Rabelais, lorſqu'en parlant de Grandgouſier il dit que « il aymoit à boyre net & mangeoit voluntiers ſalé : à ceſte fin, auoit ordinairement bonne munition de iambons de Magence & de Baionne, force langues de beuf fumees, abondance de andouilles en la ſaiſon & beuf ſalé à la mouſtarde... car, diſent ſes joyeux compagnons, en échangeant plus loin leurs gais propos, le iambon c'eſt vn poulain. Par le poulain on deſcend le vin en caue; par le iambon, en l'eſtomach. » (*Gargantua*, I, III & V.) Puis, comme le fait remarquer un poëte du temps (Artus Déſiré, *Abus des tauerniers*) :

Apres gourmandiſe
S'enfuit paillardiſe...

D'où, par un enchaînement naturel des choſes, arrivent les conſéquences fâcheuſes dont ſe lamente ici le poëte.

(2) Le ſens de ce mot, tel qu'on l'entendait au XVIe ſiècle, nous eſt expliqué par le dizain ſuivant de Mellin de Saint-Gelais :

I'ay autrefois voſtre faucon tenu,
Et m'en ſuis vu ſeul gouuerneur & maiſtre,
Et l'ay touſiours ſi bien entretenu
Que l'ay voulu de ma propre main paiſtre.
Mais le vilain ne me veut plus congnoiſtre.
Madame, helas! regardez que vous faites :
Ie vous tenois pour autre que vous n'eſtes :
Rendez le moy, & ſi le puis tenir,
I'ay vne longe & deux belles ſonnettes
Que luy donray pour mieux le retenir.

(3) Cette locution paraît avoir été employée couramment dans la langue familière de cette époque. Claude Chappuys s'en eſt ſervi pour le titre d'un pamphlet politique : *L'aigle qui fait la poulle deuant le coq à Landrecy* (1543). (Voy. Brunet, *Manuel du libraire.*) Cotgrave dans ſon *Dictionnaire* la commente ainſi : « To play the coward. »

(4) Sans nous arrêter aux autres pays, qui ne nous paraiſſent figurer ici que par manière d'amplification poétique, nous arrive-

Où vn grand Turc me vint au corps ſaiſir,
Et, ſans auoir à luy faict deſplaiſir,



Par pluſieurs iours m'a ſi treſbien frotté
Le dos, les reins, les bras & le coſté,
Qu'il me conuint geſir en vne couche,
Criant les dents, le cueur, auſſi la bouche :

rons tout droit au terme du voyage, le royaume de Surie. Cette expreſſion populaire était empruntée aux effets produits par le traitement de la maladie vénérienne (tranſpiration & ſalivation), & l'on diſait de ceux qui avaient eu la malechance dans leurs rencontres amoureuſes qu'ils étaient obligés de faire un voyage au « royaume de Surie & de Bavières. » Pour les détails ſur la médication employée en pareil cas, nous renverrons au traité de Thierry de Héry (*Méthode curatoire de la maladie vénérienne*), où il indique trois manières d'arrêter le progrès du mal : « La premiere ſe faict ſeulement par decoctions de gaiac : la ſeconde par vnctions communement dictes frictions ou applications d'emplaſtres, ſpecialement auec argent vif : & la troiſieſme par ſuffumiges ou parfums. » (P. 67.) Cette locution était ſi couramment employée à cette époque, qu'il n'eſt pas rare de la rencontrer chez les poëtes du temps. Ainſi, dans la *Réformation des Dames de Paris faicte par les Lyonnoiſes*, celles-ci leur font preſſentir en ces termes les conſéquences de leur facilité ſur le choix de leurs amoureux :

Voſtre deuant ſera dorenauant
(Mis) bien auant au royaume de Surie
Puis que telz gens ont ſur vous ſeigneurie.

Le paſſage ſuivant d'une ballade d'Euſtorgue de Beaulieu juſtifie encore cette expreſſion par certains détails du traitement :

Par toy, verolle deshonneſte,
Ie ſuis des piedz iuſque à la teſte
Tout nud pres d'vn grand feu graiſſé,
Eſchauldé, bouilly, fricaſſé,
Sans mercy moins que d'vne beſte...
Et apres (ce faict), on m'appreſte
Vng lict chault où fault que me mette
Troys heures le corps renuerſé,
Si couuert de draps & preſſé
Que ie bruſle pis que allumette.

(*Rondeau* 58.)

Nous citerons, pour terminer, une anecdote aſſez piquante, qui démontre l'égalité de tous les mortels devant la médecine. Guy-Patin raconte, dans ſa 133e lettre, que François Ier ayant

Diſant : (Helas) o Bacchus, puiſſant Dieu,
M'as tu mené expres en ce chauld lieu,
Pour veoir à l'oeil moy, le petit Raiſin,
Perdre le gouſt de mon proche couſin?
Si vne foys puyz auoir allegeance,
Certainement i'en prendray bien vengeance,
Car ie feray vne armée legere
Tant ſeulement de lances de fougere,
Camp de tauerne & pauoys de iambons,
Et beuf ſalé, qu'on trouue en mangeant bons,
Tant que du choc rendray tes flaſcons vuydes,
Si tu n'y metz grand ordre & bonnes guydes.
  Ainſi i'eſleue enuers Bacchus mon cueur,
Pource qu'il m'a priué de ſa liqueur,
Me faiſant boyre, en chambre bien ſerrée,
Fade tiſane auecques eau ferrée,
Dont ſouuent fay ma grand ſoif eſtancher.
  Voylà comment (o monſeigneur tant cher)
Soubz l'eſtendard de Fortune indignée
Ma vie fut iadis predeſtinée.
En fin d'eſcript, bien dire le te vueil,
Pour adoulcir l'aigreur de mon grand dueil :
Car dueil caché en deſplaiſant courage
Cauſe trop plus de douleur & de rage
Que quand il eſt par paroles hors mis,
Ou declairé par lettre à ſes amys.
Tu es des miens le meilleur eſprouué :
Adieu celuy que tel i'ay bien trouué.

Vers 68. *Pour adoucir l'aigreur de mon grant deuil* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roſſet, 1534.

été atteint de la maladie vénérienne, il y eut une conſultation des deux médecins, Ant. Lecoq & Fernel. Fernel tenait pour ſon opiat; Lecoq, pour la friction, donnant pour raiſon que, « puiſque Sa Majeſté s'eſt infectée de cette ordure comme le dernier goujat de ſon royaume, il faut qu'elle ſoit frottée de même. Frottetur vt viliſſimus quiſque e ſuo regno, cum nec diſpari modo contaminatus fuerit; » & le roi ſe laiſſa frotter, au mépris de toute étiquette, ſans ſe formaliſer autrement.

Epiſtre de Margot à Hector de Ferrande (1), pennetier de Monſeigneur le conte de S[t] Pol, compoſée par Clement Marot.

(*Inédit*. — B. N., ms. 20025, f° 41, v°.)

SVSCRIPTION.

Epiſtre en laquelle Margot
Se dreſſe ſus le maiſtre argot,
Pour tenſer, comme vne incenſée,
Le gros Hector, qui la leſſée.



ERCY Dieu, gentil pennetier,
A il fallu te nettoyer
Pour choze que ie t'ay(e) donnée?
Ie ne me ſuys habandonnée
5 A aultre que toy pour le faire.

Suſcrip.: v. 2. *Se lieue ſur le maiſtre argot* (a).
Vers 1. *Mercy Dieu gentil ſommeillier*
Il ne te fault ia nectoyer (b).
2. *A il fallu te nettier* (c).
4. *On ne m'a veue abandonnee* (d).
5. *A d'aultres qu'a toy pour le faire* (e).

Nota. L'édition d'Enguilbert Marnef, 1547, ne donne aucun titre à cette pièce. Ces vers y ſont placés au milieu d'autres poéſies de Marot. — (a) E. Marnef, 1547. — (b) B. S. ms. 189 C. — (c) E. Marnef, 1547. — (d) B. S. ms. 189 C. — (e) E. Marnef, 1547.

(1) Cette pièce peut être conſidérée comme inédite, car elle ne ſe rencontre dans aucune édition de Marot. Le ſeul recueil imprimé où elle figure (*Epigrammes de Clément Marot*, Enguilbert Marnef, 1547) la reproduit ſans indication de nom d'auteur. Mais ce n'eſt pas une ſimple reſtitution que nous faiſons à Marot. Nous rétabliſſons cette œuvre avec toute la verdeur de ſes allures prime-ſautières, quelque peu atténuées par l'éditeur du livre. La nature du ſujet, rapproché de certaines licences poétiques (v. 6), trahit une œuvre de jeuneſſe, du temps où Marot ne s'était point encore corrigé de la « coupe féminine », ſur les conſeils de Jean le Maire de Belges. (Voy. t. II, préface, p. 15, note 2.) Enfin cette intimité qui ſe révèle ici entre le poëte & un ſerviteur du comte de Saint-Pol nous fait

Laquelle choze de ceſt affaire,
Ie te iure par la croix Dieu,
Sans me vanter en auchun lieu,
Que i'en ay eſté bien requiſe
Des gens de Court, des gens d'Eſglize.
Et quant ilz me venoient guetter,
Et à ma porte muguetter,
Ie leur diſoye en preudhe femme :
Haye auant, vous fachez la dame.
Et, ſi me tenoient longz caquetz,

Vers 7. *Ie t'aduertis par la croix bieu* (a).
— *Ie te promectz par la croix Dieu* (b).
10. *De gens de Court & gens d'Egliſe,*
Mais quand ilz me venoient guetter (c).
12. *Pour & affin de cacqueter* (d).
15. *Et s'ilz me tenoient longs caquetz* (e).

(a) B. S. ms. 189 C. — (b) E. Marnef, 1547. — (c) E. Marnef, 1547. — (d) B. S. ms. 189 C. — (e) E. Marnef, 1547.

penſer à l'époque où Marot écrivait, du camp d'Attigny, à la ducheſſe d'Alençon les hauts faits des ſix mille diables & de leur chef. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans les comptes de la maiſon du roi la mention d'une libéralité de François I[er], quelque choſe comme quatre-vingts livres tournois, au profit de « Hector Ferrant, pennetier du comte de Sainct Pol,... en faueur & pour conſideracion de ſes bons & agreables ſeruices qu'il a par ci deuant faictz audict ſeigneur, tant au faict de ſes guerres que autrement, en pluſieurs & maintes manieres. » (ARCH. NAT., KK 96, f° v[c] IIII[xx] I, verſo.) Nous paſſons ſur l'anobliſſement, qui n'eſt peut-être qu'une complaiſance de Marot pour un camarade, & qui a d'autant moins de raiſon d'être qu'il n'exiſte aucune localité du nom de Ferrande. Quant à cette Margot qui exhale ſi amèrement ſes plaintes, il faut renoncer à la découvrir au milieu de ce monde de lingères, de lavandières & autres perſonnes de même catégorie attachées à la cour. Elle eſt de même nom & certainement de même race que l'héroïne galante qui a inſpiré à un contemporain cette épigramme :

Vn iour Robin vint Margot empoigner,
En luy monſtrant l'outil de ſon ouuraige,
Et ſur le champ la voulut beſoigner :
Mais Margot dit : Vous me feriez outraige,
Il eſt trop gros & long à l'aduantaige.
Bien, dit Robin, tout en votre fendaſſe
Ie le mettray. Et ſoubdain il l'embraſſe,
Et la moitié ſeulement y tranſporte.
Ah! dit Margot, en faiſant la grimace,
Mettez y tout, auſſi bien ie ſuis morte.

Ie replicquoys : Petis muguetz,
Vous brauilongnez de cela :
C'eſt à l'aultre huys, piſſez plus là.
Ou ſi tenoient rude façon,
Ie reſpondoys : Du ſon, du ſon :
Monſieur du braue, mongne mongne,
Voyre da. Et quant [à] ma trongne
Ilz venoient m'appeller ribaulde,
Ie diſoy(e) : Par monſieur ſainct Claude
Le bon ſainct dont i'ay fait les pas (1),
Vous mentez, ie ne le ſuys pas :
Effacez cela ou l'oſtez.

Vers 17. *Vous branuſenez de cela* (a).
19. *Et s'ilz tenoient rude façon* (b).
22. *Si a deux doigtz de la troigne* (c).
23. *L'on venoit m'appeller ribaude*
Ie crioys par monſieur ſainct Claude (d).
24. *Ie reſpondoys par Sainct Claude* (e).

(a) B. S. ms. 189 C. — (b) E. Marnef, 1547. — (c) B. S. ms. 189 C. — (d) E. Marnef, 1547. — (e) B. S. ms. 189 C.

(1) « Faire les pas de ſaint Claude » pourrait bien ſignifier aller en pèlerinage à Saint-Claude. L'abbaye de Saint-Claude était alors en effet un lieu de dévotion célèbre, ſitué dans le Jura. Les nombreux miracles attribués à ce ſaint attiraient les viſiteurs des contrées les plus éloignées. On trouvera le détail de ces manifeſtations ſurnaturelles dans un petit ouvrage intitulé *les Actions de la vie & de la mort de S. Claude*, par H. Boguet. Ce qui, parmi beaucoup d'autres faits merveilleux, frappait ſurtout l'imagination populaire, c'était l'état de conſervation & de ſoupleſſe du cadavre que l'on expoſait deux fois par jour à la vénération des fidèles, & cela pendant pluſieurs ſiècles, ſans qu'il en réſultât la moindre altération par ſuite du contact de l'air. Les boiteux invoquaient de préférence ſaint Claude, ſans doute à cauſe de ſon nom; de plus la ceinture de ce ſaint « faicte en cuir blanc, » paſſait pour être « de grande efficace & vertu enuers les femmes en trauail d'enfant. » (*Ibid.*) On trouve, paraît-il, de curieux détails ſur l'interceſſion toute-puiſſante de ce bienheureux dans un petit volume intitulé *L'inventaire des meſſes*, par Hans Knobloch, dont il eſt parlé dans les notes de l'*Apologie pour Hérodote* par Henri Eſtienne (III, 244); mais ce petit volume, que Brunet lui-même ne cite point, faute ſans doute de l'avoir rencontré, a échappé à toutes nos recherches.

En mectant les mains aux coftez,
Ie cryois à voix efclatante :
Il n'y en a qu'vng qui me hante :
A la chaffe, & vous aduancez :
Ce n'eft pas ce que vous panfez.
I'aymeroy(e) myeulx tumber en l'eau,
Ou fur la poincte d'vng coufteau,
Et perdre ençor[es] vng efcu,
Que faire mon amy coquu.
Ce corps, [croix] Dieu, ce corps, ce corps,
C'eft pour luy, dedans & dehors.
Allez, allez, tara, tara :
Iamais homme n'y montera,
Car c'eft luy qui aux champs me maine,
Et qui me baille par fepmaine
Ce qu'il me fault. Il m'a veftue,
Et fi m'a quelquesfoys battue,
C'eft tout vng. Dieu me gard de mal
Et de morfure de cheual.
Or fus, Hector, voy tu pas bien
Comment ton honneur & le mien
I'ay bien gardé? En fuys ie chiche?
I'en fuys bien maintenant plus riche.
Mon honneur eft bien accouftré.
Parbieu, tu ne m'as pas monftré,
Villain, que tu es gentil homme.

Vers 29. *Ie difoys en voix efclatante* (a).
40. *Autre que luy ny montera* (b).
41. *C'eft celuy qui aux champs me meine* (c).
42. *Et me baille pour ma fepmaine* (d).
47. *Or regardes donc combien*
Ton honneur eft auffi le mien (e).
47. *Or fus, mefchant, voy tu pas bien* (f).
52. *Villain tu ne mas pas montre*
Que tu fuffes gentilhomme (g).
52. *En effect tu n'as pas monftré* (h).

(a) E. Marnef, 1547. — (b) B. S. ms. 189 C. — (c) E. Marnef, 1547. — (d) B. S. ms. 189 C. — (e) B. S. ms. 189 C. — (f) E. Marnef, 1547. — (g) B. S. ms. 189 C. — (h) E. Marnef, 1547.

Car i'euſſe eſté iuſques à Romme
Pour te chercher, comme dit l'aultre.
Et toutesfoys ton corps ſe veaultre
Maintenant pres d'vne aultre fille.
Ne ſuys ie pas aſſez gentille?
Suys ie trop large, ny trop creuze?
T'ay ie donné boſſe chancreuze,
Mal de vit, goutte ne bouton?
Villain, tu en feras mouton,
Ie t'en feray porter la corne :
Car tout le iour & ſur la ſorne,
La croix Dieu, ie le feray tant,
Et tant & tant, & ſi treſtant,
A tout le monde & vng chaſcun,
Que mes deulx trous n'en feront qu'vn.
Ie y ay deſia bien commancé.
Mais quant i'ay bien par tout panſé,
Ie n'en puys myeulx eſtre vangée.
A Dieu, villain, qui m'as changée.

Vers 54. *Car i'euſſe couru iuſqu'à Rome* (a).
58. *Ne ſuis ie pas auſſi gentille*
Suis ie trop large, moy malheureuſe (b).
61. *Mal de vit, verolle ou boutton* (c).
— *Autre mal, goutte, ne bouton* (d).
63. *Ie te le vois bien promectant*
Car par bieu ie le feray tant (e).
64. *Car ſur le ſoir & ſur la ſorne* (f).
66. *Et tant & tant a vng chaſcun*
Que tous les deux ne feront qu'vn (g).
70. *Et quant i'ay bien par tout penſé* (h).
72. *De toy puys que tu m'as chanchée* (i).
72. *A Dieu meſchant, tu m'as laiſſée* (k).

(a) E. Marnef, 1547. — (b) E. Marnef, 1547. — (c) B. S. ms. 189 C. — (d) E. Marnef, 1547. — (e) Dans le manuſcrit 189 C de la bibliothèque de Soiſſons, ces deux vers remplacent les vers *63* à *67* de notre texte. — (f) E. Marnef, 1547. — (g) E. Marnef, 1547. Les vers *66* & *67* n'en font qu'un dans cette édition. — (h) E. Marnef, 1547. — (i) B. S. ms. 189 C. — (k) E. Marnef, 1547.

Marot à monſieur Bouchart, docteur en Theologie (1)

(*Du Recueil*)





ONNE reſponſe à mon preſent affaire,
Docte docteur. Qui t'a induict à faire
Empriſonner, depuis ſix iours en çà,
Vn tien amy, qui oncq ne t'offenſa?
Et vouloir mettre en luy crainte & terreur

Titre : *Epiſtre qu'il enuoya eſtant priſonnier* (a).
— *Epiſtre qu'il enuoya eſtant à la priſon. A noſtre Bouchard, docteur en theologie* (b).
Vers 1. *Donne reſponce a mon piteux affaire* (c).
3. *Empriſonner depuis ſix moys en çà* (d).
4. *Vn tien ſeruant, qui onc ne t'offenſa* (e).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) E. Dolet, éd. goth. & la ſuite comme ci-deſſus. — (c) B. N. ms. 17527. — (d) B. N. ms. 12795; E. Dolet, éd. goth. — (e) B. N. ms. 17527.

(1) Les Bouchard abondent à cette époque. (Voy. Bibl. nat., *Cabinet des titres*, doſſier BOUCHARD; *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 151, note; Blanchard, *Catalogue des conſeillers au parlement de Paris*, p. 66.) Il devient donc aſſez difficile de diſtinguer, dans cette réunion de Bouchard, le perſonnage auquel s'adreſſe ici Marot, d'autant plus qu'il faut chercher les uns parmi les gens de juſtice, & que les autres ſont enrôlés ſous la bannière de la Sorbonne. Ce n'eſt point ſur d'auſſi vagues données que l'on peut conclure de la ſimilitude du nom à l'identité de la perſonne. Voici toutefois un détail qui nous paraît convenir à ce docteur ſi zélé pour les intérêts de l'orthodoxie. A la date du 2 janvier 1525 (n. ſ. 1526), on lit dans l'*Hiſtoire de l'univerſité de Paris*, par Du Boulay (VI, 184) : « Jean Bo-

D'aigre iuſtice, en diſant que l'erreur
Tient de Luther? Poinct ne ſuy Lutheriſte,

Vers 6. *D'aigre iuſtice, en le chargeant d'erreur*
Lutherienne, en tant de lieux mauldicte,
Contraire a tous & a tous interdicte.
Ie ne fuz oncq, ne ſuis & ne ſeray
Synon Creſtien, & mes iours paſſeray
Et par & pour & deſſoubz Ieſucriſt (a).

(a) B. N. ms. 17527.

chard pour la Faculté de Theologie en l'Vniverſité de Paris & Freres Mineurs de Meaux requiert que la cour faſſe deffenſes, ſur peine de la hart, de feu & de confiſcation de corps & de biens, de publier es Villes & Citez de ce Royaume, à ſon de trompe, à tous hommes & femmes de ne dire & porter parole tendant à detourner le peuple de honorer la digne Mere de Dieu, les Saints & Saintes de Paradis, & les prier comme nos interceſſeurs & mediateurs envers Dieu, ne detourner auſſi de lire les hiſtoires & legendes deſdits Saints & venerer les reliques approuuées par l'Egliſe. » Or l'arreſtation de Marot eut lieu quelques ſemaines après la préſentation de cette requête au parlement, dans les premiers jours de carême, en l'année 1525 (n. ſ. 1526), vers le 15 ou 16 février. (Voy. *l'Enfer*, t. II, p. 160, note 1.) Provoquer ces meſures de rigueur contre les hérétiques, puis, ſans déſemparer, prendre ſes amis pour premières victimes, paraiſſait ſans doute à ce ſaint perſonnage œuvre pie & méritoire. Mais ſi le docteur Bouchard, inacceſſible au ſouvenir d'anciennes relations, & complice peut-être de rancunes privées, avait le pouvoir de faire mettre Marot ſous les verrous, il aſſurait par là même le ſalut de notre poëte. En effet, la procédure fort embrouillée qui partageait alors l'action de la juſtice entre les tribunaux civils & les tribunaux eccléſiaſtiques offrait des reſſources ineſpérées à qui ſavait en tirer parti. D'après ce principe que l'Égliſe ſeule était compétente en matière de conſcience & de dogme, les amis de Marot, ſans perdre de temps, s'adreſſèrent à l'évêque de Chartres & le firent intervenir, ſous prétexte que l'inculpé s'était rendu coupable, ſur ſon territoire dioceſain, de crimes d'héréſie de la plus haute gravité (voir la Biographie). L'évêque était d'autant plus dans ſon droit en réclamant le priſonnier, qu'à l'audience même où Bouchard avait requis le ſupplice de la potence & du bûcher contre les partiſans des idées nouvelles, la cour, ſur l'intervention de Lizet, avait fait injonction aux évêques de pourſuivre les hérétiques, « ſur peine du ſaiſiſſement de leurs temporels. » En préſence de cette déciſion, force était de remettre

Ne Zuinglien & moins Anabaptiſte (1):
Ie ſuy de Dieu par ſon filz Ieſus Chriſt.

Vers 8. *Ne Zuinglien, encores moins Papiſte:*
Ie ne fuz oncq, ne ſuys & ne feray
Sinon Chreſtien, & mes iours paſſeray,
Sil plaiſt a Dieu, ſoubz ſon filz Ieſus Chriſt (a).
9. *Sinon de Dieu par ſon filz Ieſu Chriſt* (b).

(a) Étienne Roffet, 1536, & Ant. Bonnemère, 1536. Il exiſte une contradiction flagrante entre la variante publiée par ces deux éditeurs & le texte que nous donnons plus haut. Une ſimple altération typographique ne ſuffit pas pour expliquer cette différence. En s'adreſſant au docteur Bouchard, Marot devait exagérer ſa profeſſion de foi comme papiſte, bien loin d'exprimer une penſée qui n'eût été qu'une aggravation de ſa faute. Puis ſans doute, au moment de partir en exil, le poëte, qui n'avait point encore fait imprimer cette pièce, laiſſa circuler une copie manuſcrite, où peut-être, par dériſion, il inféra cet audacieux défi à ſes perſécuteurs. Les libraires, à la recherche de nouveautés piquantes pour la curioſité publique, dans l'impoſſibilité de conſulter l'auteur abſent, livrèrent ce texte à l'impreſſion, après avoir rempli les formalités d'uſage auprès de l'autorité, qui n'y regarda point autrement. A ſon retour en France, Marot vit le péril, déſavoua prudemment cette témérité, & rétablit le texte primitif tel que nous le retrouvons dans toutes les éditions qui parurent avec ſon conſentement à partir de 1538. — (b) Gryphius, s. d.

Marot aux mains de l'évêque de Chartres. Profitant de ces complications judiciaires, les amis de notre poëte parvinrent, par une habile manœuvre, à l'arracher des mains de ſes perſécuteurs & à lui procurer le loiſir d'attendre, dans les priſons fort douces de l'évêché de Chartres, le retour de François I[er], qui, dès ſon arrivée d'Eſpagne, s'empreſſa de donner un ordre de délivrance.

(1) Les trois ſectes énumérées ici par Marot repréſentaient preſque ſeules, à cette époque, les idées de réforme religieuſe contre la domination papale. Calvin n'apparut ſur la ſcène que quelques années après. Plus l'attaque était violente, plus la répreſſion ſe montrait inexorable. Sur un ſimple ſoupçon d'héréſie on était conduit au bûcher. Point de ſécurité en dehors d'une orthodoxie éprouvée. Cette ſituation, qui ſe prolongea longtemps encore, eſt exactement indiquée dans ce paſſage d'une lettre écrite à quelques années de là : « Nihil intereſt inter Anabaptiſtam, Eraſmianum, Lutherianum; omnes ſine diſcrimine coercentur & educuntur; nemo tutus niſi papiſta. » (Lettre de Jean Sturm à Martin Bucer, Paris, 10 mars 1535. Herminjard, *Correſp. des réformateurs*, III, 273.) Voici en abrégé les points principaux ſur leſquels portait l'effort des novateurs. De tous les ſacrements de l'Égliſe catholique, Luther n'admettait que le baptême & l'euchariſtie,

Ie ſuy celuy qui ay faict maint eſcript
Dont vn ſeul vers on n'en ſçauroit extraire
Qui à la loy diuine ſoit contraire.
Ie ſuy celuy qui prend plaiſir & peine
A louer Chriſt & ſa mere tant pleine
De grace infuſe: &, pour bien l'eſprouuer,
On le pourra par mes eſcriptz trouuer (1).

Vers 11. *Dont vn ſeul vers on ne ſauroit extraire* (a).
— *Dont vne ligne on ne ſauroit extraire*
Qui a l'Egliſe ou a Dieu ſoit contraire (b).
14. *A louer Dieu & la Vierge tant pleine* (c).
15. *De grace infuſe & pour bien le prouuer* (d).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 17527. — (c) B. N. ms. 17527. — (d) B. N. ms. 17527.

& encore avec certaines reſtrictions; il ſupprimait les images, ainſi que les cérémonies du culte extérieur, à commencer par la meſſe. Adverſaire déclaré des indulgences, il repouſſait l'idée du purgatoire & conteſtait l'efficacité de l'interceſſion des ſaints. Il avait commencé la lutte contre Rome dès l'année 1520. Quelque temps après, Zwingle, prenant fait & cauſe pour les mêmes doctrines, entrait en campagne contre les indulgences, l'invocation des ſaints, le ſacrifice de la meſſe, le célibat des prêtres & l'abſtinence de la viande, affirmant que l'Écriture devait être l'unique règle de la foi. Un diſciple de Luther, Nicolas Storck, fondait de ſon côté la ſecte des Anabaptiſtes. Cette ſecte, à ſes débuts, ne différait guère des deux autres que par l'obligation d'un nouveau baptême, impoſé à ſes adeptes, ſous prétexte que les enfants baptiſés avant l'âge de raiſon n'avaient pas eu conſcience de l'acte qu'ils avaient accompli. Storck, ayant été décapité en 1525, Jean de Leyde reprit la ſuite de ſa prédication. Après avoir proclamé, en tête de ſon programme, la révolte contre les autorités conſtituées & la communauté des femmes, il périt du dernier ſupplice après la priſe de Munſter (1535), où il s'était renfermé avec ſes ſectateurs. La boutade ſuivante, à propos d'une alliance à conclure entre proteſtants & catholiques, pourrait bien contenir le dernier mot du bon ſens public ſur ces agitations religieuſes :

Nous blaſmons fort les proteſtans
Et deſirons leur alliance :
Pour en dire ce que i'en penſe,
Papiſtes & lutheriens
Parlent bien & ne vallent riens.

(*La coquette au coquet*, 1544, B. de Soiſſons, ms. 187, fº 52, vº.)

(1) Marot ne paraît pas encore ſavoir au juſte quel grief lui eſt imputé. Dans l'épître ſuivante,

Brief, celuy ſuy qui croit, honnore & priſe
La ſaincte, vraye & catholique Eſgliſe.
Aultre doctrine en moy ne veulx bouter :
Ma loy eſt bonne, & ſi ne fault doubter
Qu'à mon pouuoir ne la priſe & exaulſe,
Veu qu'vn payen priſe la ſienne faulſe.
Que quiers tu doncq, o docteur catholique?
Que quiers tu doncq? As tu aulcune picque
Encontre moy? Ou ſi tu prends ſaueur
A me triſter deſſoubz aultruy faueur (1)?

il nous dira que ſon crime conſiſtait à ne point s'être abſtenu de viande en carême. A tout haſard, il prend les devants contre l'accuſation d'héréſie, une des plus redoutables & des plus difficiles à conjurer. Du reſte, ſi juſqu'alors notre poëte n'avait rien écrit de contraire au dogme en vigueur, ſon bagage religieux était des plus minces, & nous ne voyons guère que les pièces ſuivantes auxquelles il puiſſe faire alluſion : *l'Oraiſon contemplatiue deuant le crucifix*, *Les triſtes vers de Beroalde ſur le iour du vendredi ſainct*, pluſieurs *Chants royaux de la conception* & deux ou trois *Rondeaux* ſur des ſujets analogues. Encore quelque temps, & Marot, à bout de patience devant des pourſuites multipliées, changera de tendance & de ton.

(1) Marot avait ſans doute de bonnes raiſons pour ſoupçonner le docteur Bouchard de n'être, en cette occurrence, que l'inſtrument d'une rancune privée & peut-être d'une rancune de femme. La queſtion religieuſe n'était qu'un prétexte; cette influence occulte & fatale, qui ſe produit ici pour la première fois, paraît s'être étendue à toute la vie du poëte, en ne lui laiſſant que de rares inſtants de répit. Quant au nom de cette fée malfaiſante, comment arriver à une certitude, lorſque Marot ſemble avoir pris à tâche de ne jamais le prononcer? C'eſt tout au plus ſi de loin en loin on rencontre à ce ſujet quelques alluſions fort peu tranſparentes, qui, du reſte, ont fourni matière à beaucoup de conjectures, auxquelles nous nous propoſons de joindre les nôtres dans la biographie de notre poëte. Pour le préſent, qu'il nous ſuffiſe de conſtater l'intervention de la femme, toujours préſente dans les affaires de ce monde, auſſi bien au XVIe ſiècle qu'aux autres âges de l'humanité. On trouve à ce propos dans *le Champion des dames*, de Martin Franc, une pointe ſatirique qui nous paraît ici tout à fait en ſituation :

Car il ny a frere frappart
Qui ſon couraige namolie,
Comme vng enfant ou vng poupart,
A loeul dune dame iolye.

(Éd. 1530, fº 250.)

Ajoutons encore cette autre anecdote, qui eſt du temps & qui donne raiſon de tous points aux ſoupçons de Marot : « Il n'y a pas longtemps, raconte Bran-

Ie croy que non : mais quelcque faulx entendre
T'a faict ſur moy telle rigueur eſtendre.
Doncques refrains de ton courage l'ire.
Que pleuſt à Dieu qu'ores tu peuſſes lire
Dedans ce corps, de franchiſe interdict :
Le cueur verroys aultre qu'on ne t'a dict.
  A tant me tay, cher ſeigneur, noſtre maiſtre,
Te ſuppliant à ce coup amy m'eſtre :
Et ſi pour moy à raiſon tu n'es mis,
Fay quelcque choſe au moins pour mes amys,
En me rendant, par vne horſboutée,
La liberté, laquelle m'as oſtée.

Vers 27. *Ie croy que non, ains quelque faulx entendre* (a).
30. *Que pleuſt à Dieu que tu peuſſes bien lire*
Dedans mon cueur de franchiſe interdict
Si le verroys autre quon ne ta dict (b).

(a) B. N. ms. 17527. — (b) B. N. ms. 17527.

tôme, qu'une tres belle, honneſte & grande dame que i'ay connue allant ainſi ſolliciter ſon procès à Paris, il y eut quelqu'un qui dit : Que va-t-elle faire? Elle le perdra : elle n'a pas grand droit. L'autre reſpondit : Et ne porte-t-elle pas ſon droit ſur la beauté de ſon devant, comme Ceſar portoit le ſien ſur le pommeau & la pointe de ſon eſpée? » (Diſcours I, *Sur les dames qui font l'amour.*) Enfin Gringore nous laiſſe également entrevoir le ſecret de pareilles intrigues, lorſque, perſonnifiant les abus de la juſtice ſous les traits du monſtre Procès, il s'exprime ainſi :

Son poil de bouc trop long oultre meſure
Signifie que par folle luxure
Il obeyt aux dames en tel ſorte
Que à leur plaiſir iuſtice neſt plus forte,
Quant bien ſouuent comperes & commeres
Luy font getter ſentences treſameres.

(Gringore, *Les folles entrepriſes.*)



Epiſtre à ſon amy Lion (1)

(Du Recueil)





E ne t'eſcry de l'amour vaine & folle,
Tu voys aſſez s'elle ſert ou affolle :
Ie ne t'eſcry ne d'armes ne de guerre,
Tu voys qui peult bien ou mal y acquerre (2) :
Ie ne t'eſcry de fortune puiſſante,

(1) Marot, doutant, avec raiſon peut-être, du ſuccès de ſa lettre au docteur Bouchard, ſe hâta d'écrire en même temps à ſon ami Jamet, dont il eſpérait une aſſiſtance efficace & immédiate. Lion Jamet (voyez, ſur ce perſonnage, t. II, p. 155, note) ſut mettre en œuvre avec une habileté conſommée (voy. ci-deſſus, p. 70, note) toutes les reſſources de la procédure, & parvint à tirer le priſonnier des filets de la juſtice ſéculière. L'évêque de Chartres, gagné à la cauſe de Marot, ſe prêta de bonne grâce à toutes ces combinaiſons judiciaires, &, ſous prétexte de revendiquer les droits de la religion, procura proviſoirement à notre poëte une priſon fort adoucie, qui, dans ce péril imminent, devint pour lui un port de ſalut.

(2) Les deux premiers vers préſentent peut-être une alluſion à l'intrigue myſtérieuſe dont le réſultat le plus clair fut l'empriſonnement du poëte. Quant aux ſuivants, ils nous paraiſſent avoir directement trait aux derniers événements des guerres d'Italie & ſurtout aux revers de Pavie, après le ſuccès de Marignan. On était alors ſous le coup de la défaite & de la priſe du roi. Rabelais, ſe faiſant l'interprète de l'indignation publique contre ceux qui prennent la fuite lorſqu'il faut jouer du couteau, s'écrie quelque part : « Hon que ie ne ſuis roy de France pour quatre vingtz ou cent ans. Par

Tu voys aſſez s'elle eſt ferme ou gliſſante :
Ie ne t'eſcry d'abus trop abuſant,
Tu en ſçays prou, & ſi n'en vas vſant :
Ie ne t'eſcry de Dieu, ne ſa puiſſance,
C'eſt à luy ſeul t'en donner cognoiſſance :
Ie ne t'eſcry des dames de Paris,
Tu en ſçays plus que leurs propres maris (1) :
Ie ne t'eſcry qui eſt rude ou affable,
Mais ie te veulx dire vne belle fable,
C'eſt aſſauoir du Lion & du Rat.



Ceſtuy Lion, plus fort qu'vn vieil verrat,
Veit vne foys que le Rat ne ſçauoit
Sortir d'vn lieu, pour aultant qu'il auoit
Mangé le lard & la chair toute crue (2) :

dieu, ie vous mettroys en chien courtault les fuyars de Pauye. Pourquoy ne mouroient ilz là plus toſt que laiſſer leur bon prince en ceſte neceſſité? » (*Gargantua*, I, XXXIX.) L'impreſſion de Marot devait être d'autant plus vive qu'il avait encore la mémoire toute fraîche d'un déſaſtre où il avait été lui-même bleſſé & fait priſonnier.

(1) Si l'on veut en ſavoir plus long à ce ſujet, auſſi long peut-être que Lion Jamet, d'après ce que donnent à entendre les inſinuations malicieuſes de Marot, on pourra lire une pièce ſatirique du temps, *la Semonce des coquus*, placée à l'appendice de ce volume. L'auteur de cette pièce, qui paraît être de la même opinion que Marot ſur la vertu des femmes & engage les maris à aller ſe divertir de leur côté, leur adreſſe ce petit compliment :

N'ayez foucy qui fera le meſnaige
Ou qui tiendra compaignie à voz femmes :
Elles en ont aſſez les bonnes dames,
Ne laiſſez point pour cela de partir.

(2) Les particularités dont Marot agrémente ici la fable antique ont beſoin d'être expliquées à l'aide de certains détails qui touchent à la fois à la vie privée du poëte & à l'hiſtoire contemporaine. Voici les faits :

Mais ce Lion (qui iamais ne fut grue)
Trouua moyen, & maniere, & matiere
D'ongles & dents de rompre la ratiere :

Vers 20. *Mais le Lyon (qui ne fut pas Grue)* (a).

(a) Éd. 1537.

une bulle du pape en date du 17 mars 1525 exhortait les puiſſances catholiques à courir ſus aux luthériens. Louiſe de Savoie s'était empreſſée de la rendre obligatoire dans le royaume, par lettres patentes du 10 juin de la même année. Cette bulle ordonnait de procéder ſans merci à l'extirpation de l'héréſie nouvelle, « ultrice juſtitia cohibere,» & dans un article ſpécial elle étendait ces meſures de rigueur à ceux qui s'affranchiſſaient des jeûnes preſcrits par l'Égliſe & particulièrement de l'abſtinence de la viande pendant le temps de carême. Le texte eſt formel : « Qui jejunia per ipſam Eccleſiam & ſanctorum patrum ſanctiones indicta non obſervarent ac aliqui, ſpiritu maligno imbuti, quadrageſimalibus & aliis diebus quibus ex præcepto Eccleſiæ jejunandum erat, abſque aliqua neceſſitate carnibus veſci veriti non fuiſſent. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 233.) Or Marot avait enfreint ces preſcriptions; il l'avoue lui-même dans cette comparaiſon avec le rat de la fable. De là ces pourſuites, qu'il eſſaya de détourner ſur une fauſſe piſte, en proteſtant, auprès du docteur Bouchard, de la pureté de ſes ſentiments religieux. Mais, avec ſon ami Lion Jamet, il n'avait point à faire de diplomatie, & il lui confeſſe ingénument ſa peccadille. Les ennemis de Marot ne manquèrent point par la ſuite de s'emparer de cette déclaration, & lui reprochèrent durement d'avoir été pourſuivi

Pour ce qu'on dict, & l'hiſtoire eſt certaine,
Dont on a eu connoiſſance trop tard,
Que tu mangeas en careſme du lard,
Non pas caché, mais deuant tout le mõde.

(*Coup d'eſſay, Reſponce de Sagon à Clement Marot*, vers 212-215.)

Ces mêmes adverſaires, pouſſant leur pointe juſqu'au bout, ſe ſouvinrent en outre du rat de la fable pour ridiculiſer le poëte, en lui appliquant le nom de « rat pellé », & en le repréſentant ſous la figure de ce rongeur, à moitié dépouillé de ſa peau, cherchant à mordre dans un morceau de lard dont un gros matou lui défend d'approcher. (*Le rabais du caquet de Fripelippes & de Marot dict rat pelé, adictioné auec le comment. — Reſponce à Marot dict Fripelippes & à ſon maiſtre Clement.*) C'était tout à la fois une alluſion à l'ancienne incartade du poëte & à ſon retour d'exil. Ces plaiſanteries, qui n'étaient peut-être pas marquées au coin de l'atticiſme le plus pur, fournirent matière, comme on verra par la ſuite, à une interminable ſérie d'invectives entre Sagon & Marot.

Dont maiſtre Rat eſchappe viſtement :
Puis meit à terre vn genouil gentement
Et, en oſtant ſon bonnet de la teſte,
A mercié mille foys la grand beſte :
Iurant le dieu des ſouris & des ratz
Qu'il luy rendroit. Maintenant, tu voirras
Le bon du compte. Il aduint d'aduenture
Que le Lion, pour chercher ſa paſture,
Saillit dehors ſa cauerne & ſon ſiege,
Dont (par malheur) ſe trouua prins au piege,
Et fut lié contre vn ferme poſteau.
Adoncq le Rat, ſans ſerpe ne couſteau,
Y arriua, ioyeux & eſbaudy :
Et du Lion (pour vray) ne s'eſt gaudy :
Mais deſpita chatz, chates & chatons,
Et priſa fort ratz, rates & ratons,
Dont il auoit trouué temps fauorable
Pour ſecourir le Lion ſecourable :
Auquel a dict : Tays toy, Lion lyé,
Par moy ſeras maintenant deſlyé :
Tu le vaulx bien, car le cueur ioly as :
Bien y parut quand tu me deſlyas.
Secouru m'as fort lionneuſement,
Or ſecouru ſeras rateuſement.
  Lors le Lion ſes deux grandz yeulx veſtit,
Et vers le Rat les tourna vn petit,
En luy diſant : O paoure verminiere,
Tu n'as ſur toy inſtrument ne maniere,
Tu n'as couſteau, ſerpe ne ſerpillon
Qui ſceuſt coupper corde ne cordillon,
Pour me iecter de ceſte eſtroicte voye.
Va te cacher, que le chat ne te voye.
  Sire Lion (dit le filz de ſouris),
De ton propos (certes) ie me ſoubris :
I'ay des couſteaulx aſſez, ne te ſoulcie,
De bel os blanc, plus trenchants qu'vne ſcie :
Leur gaine c'eſt ma genciue & ma bouche :
Bien coupperont la corde qui te touche

De ſi treſpres, car i'y mettray bon ordre.
Lors ſire Rat va commencer à mordre
Ce gros lien : vray eſt qu'il y ſongea
Aſſez long temps, mais il le vous rongea
Souuent & tant qu'à la parfin tout rompt :



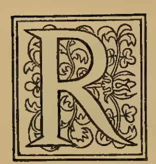
Et le Lion de s'en aller fut prompt,
Diſant en ſoy : Nul plaiſir (en effect)
Ne ſe perd poinct, quelcque part où ſoit faict.
Voylà le compte en termes rithmaſſez :
Il eſt bien long, mais il eſt vieil aſſez,
Teſmoing Eſope (1) & plus d'vn million.

(1) Nous n'eſſayerons point de remonter aux origines de cet apologue, auſſi vieux que le monde &, comme tant d'autres, emprunté par Éſope à la tradition populaire. On trouvera, dans l'édition des fables de La Fontaine donnée par Robert, la liſte des imitateurs qui ont traité le même ſujet. Il nous ſuffira, pour mettre le lecteur à même de mieux apprécier la part d'invention qui revient à Marot, de placer ſous ſes yeux la traduction ſuivante ; elle a la prétention d'être calquée ſur le fabuliſte grec & était en grande vogue à la fin du xve ſiècle. « Le puiſſant doit pardonner au foible, comme il appert par ceſte fable du lyon qui dormoit & les ras s'esbatoyent aupres de luy. Or aduint qun rat monta ſus le lyon & leſueilla, & le lyon de ſes ongles print le rat, & quand le rat vit qu'il eſtoit aggrippe, il diſt au lyon : Mon ſeigneur, pardonez moy, car vous ne gaigneres rien a me tuer, car ie ne vous cuidoye point faire de deſplaiſir. Le lyon penſa en luy meſmes qu'il ne ſeroit point donneur a luy de le tuer, & le laiſſa aler. Et vng peu de temps apres, le lyon fut prins en vne foreſt en vng grant fillet, & quant il fut prins il commenca a crier & a ſe lamenter. Adonc le rat louyt & ſapproca de luy & luy demanda pourquoy il crioyt, & le lyon luy diſt : Ne voys tu pas bien que ie ſuis icy prins. Et le

Or, viens me veoir, pour faire le Lion :
Et ie mettray peine, ſens & eſtude
D'eſtre le Rat exempt d'ingratitude :
I'entends ſi Dieu te donne aultant d'affaire
Qu'au grand Lion : ce qu'il ne vueille faire.

Marot priſonnier eſcrit au Roy pour ſa deliurance

(*De l'Adoleſcence*)



OY des Françoys, plein de toutes bontez,
Quinze iours a, ie les ay bien comptez,
Et des demain ſeront iuſtement ſeize,
Que ie fu faict confrere au dioceſe
De Sainct Marry, en l'eſgliſe Sainct Pris (1) :

Titre : *Ryme Leonine par ledict Marot au roy Françoys* (a).
— *Epiſtre de Clement Marot au roy, ledit Marot eſtant priſonnier en la Conciergerie* (b).
Vers 2. *Quinze iours a, que ie les ay comptez* (c).

(a) B. N. ms. 2206. — (b) B. N. ms. 1721. — (c) B. N. ms. 17527.

rat luy reſpondit : Mon ſeigneur, ie ne feray pas ingrat du bien que vous m'auez fait. Et adonc le rat commenca a ronger les cordes & les rompit, & le lyon eſchappa. Cette fable nous enſeigne que celuy qui a grant puiſſance ne doit point deſpriſer le petit : car celuy qui ne peut nuyre peut aucunesfois aider au grant beſoing. » (*Les ſubtilles fables de Eſope*. P. Mareſchal, Lyon, 1499.) Quant à La Fontaine, il ſemble avoir abrégé à deſſein le tableau que notre poëte a détaillé avec tant de fineſſe & d'eſprit :

Sire rat accourut & fit tant par ſes dents
Qu'une maille rongée emporta tout l'ouvrage.

La Fontaine ne pouvait eſpérer la palme ſur ſon devancier, & il fit preuve d'eſprit en ne cherchant même pas à la lui diſputer. Marot avait d'ailleurs de bonnes raiſons pour ſavoir mieux que perſonne ce qu'il y avait à dire en pareille occurrence.

(1) Ce fut le 13 ou le 14 octobre de l'année 1527 que Marot

Si vous diray comment ie fu ſurpris,
Et me deſplaiſt qu'il fault que ie le die.



Trois grandz pendardz vindrent à l'eſtourdie,
En ce palais, me dire en deſarroy :
Nous vous faiſons priſonnier par le Roy.

Vers 8. *Troys gros pendars vindrent à leſtourdye* (a).

(a) B. N. ms. 17527.

eut à ſubir cette nouvelle arreſtation. Le calcul eſt facile à faire, d'après les renſeignements qui nous ſont fournis par un regiſtre d'audience de la cour des aides. On y trouve en effet l'indication ſuivante : « Du lundy 4 novembre 1527. Preſens Mre Loys Picot, chevalier, premier preſident, Mre François de Marcilhac, ſecond preſident, Benoiſt Larcher & Cleriadus de la Roziere, conſeillers. Ce jour, par le ſ^r^ Caſtillon ont eſté preſentées à la cour les lettres miſſives du Roy deſquelles la teneur s'enſuit : De par le Roy. Nos amés & feaux, nous avons eſté avertis de l'empriſonnement de noſtre cher & bien amé valet de la chambre ordinaire Clement Marot : & duement informés de la cauſe dudit empriſonnement : qui eſt pour raiſon de la recouſſe de certains priſonniers. Et, pour ce qu'il a ſatisfait à ſa partie & qu'il n'eſt detenu que pour noſtre droit, à cette fin, nous voulons, vous mandons & tres expreſſement enjoignons que, toutes excuſations ceſſantes, ayés à le delivrer & mettre hors deſdites priſons. Si n'y faites faute, car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le 1er jour de novembre. *Signé :* FRANÇOIS, *& au-deſſous :* ROBERTET, *& au dos & ſuperſcription :* A nos amés & feaux les generaux conſeillers ſur le fait de la juſtice de nos aydes à Paris. Après la lecture deſquelles, la cour a fait reponſe audit Caſtillon que, ouïe la partie & les gens du Roy, elle obeiroit au vouloir & bon plaiſir du Roy : & à tant s'eſt retiré ledit de Caſtillon

Incontinent, qui fut bien eſtonné?
Ce fut Marot, plus que s'il euſt tonné.
Puis m'ont monſtré vn parchemin eſcript
Où n'y auoit ſeul mot de Ieſus Chriſt:

Vers 13. *Puis ont monſtre vng parchemin eſcript* (a).

(a) B. N. ms. 17527; G. Tory, 1532.

&, luy retiré, a commis & deputé M[es] Benoiſt Larcher & Cleriadus de la Roziere, conſeillers dudit ſeigneur, pour interroger ledit Marot, pour en faire leur rapport le lendemain. — Du mardy, 5 novembre 1527. La cour, après avoir vu les charges & informations à l'encontre dudit Marot, les interrogations & confeſſions, les concluſions du procureur general du Roy, & ouïe la partie civile, a elargi par tout *quouſque* ledit Marot, en faiſant les ſoumiſſions & s'eliſant domicile en la maniere accoutumée. » (ARCH. NAT., *Regiſtre ſecret de la cour des aides de Paris commençant en* 1515 *& finiſſant en* 1553, Z[1A] 162.) On remarquera que la lettre royale eſt datée du 1[er] novembre. Or, ſi aux quinze jours de détention déclarés par Marot on ajoute un ou deux jours pour laiſſer à la requête du poëte le temps d'arriver à deſtination, & à François I[er] le loiſir d'y répondre, on trouvera toùt juſte la date que nous avons fixée plus haut. Ajoutons que les formalités de la procédure retardèrent de quatre jours encore l'élargiſſement définitif de Marot. Il eſt à regretter que le regiſtre auquel nous empruntons ces renſeignements ne ſoit compoſé que d'extraits taillés dans l'original d'après les caprices du copiſte, & que l'original ait diſparu dans un des incendies du Palais, en 1776. Nous y euſſions peut-être trouvé quelques nouveaux détails ſur cette affaire, ſur le nom du priſonnier que Marot vint ſecourir ſi malencontreuſement pour ſa propre liberté. Il ne nous ſert pas davantage de ſavoir que la juridiction de la cour des aides s'étendait à la perception des impôts & à la rentrée des droits ſur les boiſſons. Le document que nous avons rapporté plus haut a été cité par Ménage dans ſon *Anti-Baillet* (part. I[re], p. 235, § CXII). Quant aux deux ſaints que Marot fait intervenir au vers 5, & qui ne figurent dans aucun calendrier, le jeu de mots s'explique aſſez facilement par l'étymologie pour qu'il ſoit inutile d'y inſiſter. Le mot *marri,* tombé peu à peu en déſuétude, ſignifiait : triſte, chagrin, & la plaiſanterie paraiſſait d'autant plus piquante, que la prononciation à la pariſienne prêtait à l'équivoque avec Saint-Merri. (H. Eſtienne, *Apol. pour Hérodote,* III, ch. XXXIX, p. 277, note.) Être de Saint-Prix était une locution proverbiale qui s'employait couramment, & l'on diſait de ceux qui étaient frappés de paralyſie qu'ils avaient le mal de Saint-Prix, parce qu'ils ne pouvaient remuer leurs membres.

Il ne parloit tout que de plaiderie,
De conſeillers & d'empriſonnerie.
Vous ſouuient il, ce me dirent ilz lors,
Que vous eſtiez l'aultre iour là dehors,
Qu'on recourut vn certain priſonnier
Entre noz mains? Et moy de le nier :
Car ſoyez ſeur, ſi i'euſſe dict ouy,
Que le plus ſourd d'entre eulx m'euſt bien ouy :
Et, d'aultre part, i'euſſe publicquement
Eſté menteur : car pourquoy & comment
Euſſé ie peu vn aultre recourir,
Quand ie n'ay ſceu moy meſmes ſecourir?
Pour faire court, ie ne ſceu tant preſcher,
Que ces paillards me voulſiſſent laſcher.
Sur mes deux bras ilz ont la main poſée,
Et m'ont mené ainſi qu'vne eſpouſée,
Non pas ainſi, mais plus royde vn petit.
Et toutesfoys i'ay plus grand appetit
De pardonner à leur folle fureur
Qu'à celle là de mon beau procureur :
Que male mort les deux iambes lui caſſe !
Il a bien prins de moy vne becaſſe,
Vne perdrix & vn leurault auſſi :
Et toutesfoys ie ſuyz encor icy.

Vers 16. *De generaulx & dempriſonnerie* (a).
19. *Quon recourut vn homme priſonnier* (b).
26. *Quant ie ne ſceu moymeſmes ſecourir* (c).
28. *Que ces meſchans me voulſiſſent laſcher* (d).
— *Que ces ſeigneurs me voulſiſſent laſcher* (e).
29. *Sur mes deux bras ilz mont la main poſee* (f).
31. *Non pas ainſi, mais plus rudde vn petit*
Et neantmoyns iay plus grand appetit (g).
34. *Que celle la dung maiſtre procureur* (h).
— *Que a celle la dun meſchant procureur* (i).

(a) B. N. mss. 1721, 2206 & 17527; B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. mss. 2206 & 17527. — (c) B. N. ms. 1721; G. Tory, 1532. — (d) B. N. ms. 1721. — (e) B. N. mss. 2206 & 17527; B. S. ms. 189 B. — (f) B. N. mss. 2206 & 17527; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534. — (g) B. N. mss. 1721, 2206 & 17527; B. S. ms. 189 B. — (h) B. N. mss. 1721, 2206 & 17527. — (i) B. S. ms. 189 B.

Encor ie croy, ſi i'en enuoyois plus,
Qu'il le prendroit (1) : car ilz ont tant de glus
Dedans leurs mains, ces faiſeurs de pipée,
Que toute choſe où touchent eſt grippée.



Mais pour venir au poinct de ma ſortie :
Tant doulcement i'ay chanté ma partie
Que nous auons bien accordé enſemble :

Vers 39. *Encor ie croys que ſi ien enuoye plus*
Qu'il prendroit tout : car ilʒ ont tant de gluʒ (a).
— *Encor ie croy que ſi ien baillois plus*
Il ne fauldroit à prendre comme glus (b).
44. *Iay tant chanté doulcement ma partie* (c).

(a) B. N. mss. 2206 & 17527; B. S. ms. 189 B. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. Dans ces quatre éditions les deux vers ſuivants ſont ſupprimés. — (c) B. N. mss. 1721, 2206 & 17527; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1535.

(1) Marot ne charge point les couleurs; le tableau eſt pris ſur nature. Les exactions auxquelles les gens de juſtice ſe livraient ſans pudeur finirent par provoquer une répreſſion légale. Une ordonnance royale du mois d'octobre 1535 conſtate l'abus, en cherchant à y porter remède par la diſpoſition ſuivante : « Entre toutes choſes, il eſt prohibé & defendu aux preſidens, conſeillers & autres quelconques, qui ſeront commis au temps aduenir à interroger priſonniers criminels, d'exiger, leuer & parceuoir aucunes choſes deſdits priſonniers tant qu'ils ſeront detenus priſonniers. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 440.) La ſatire trouvait là un texte inépuiſable de raillerie, & elle ne s'en fit pas faute. Nous avons vu déjà avec quelle virulence Rabelais ſtigmatiſait en toute occaſion cette inſatiable rapacité. (T. II, p. 164, 174, 542, 545, 552, *paſſim*, dans les notes.) Il n'eſt pas ſeul à proteſter au nom de la conſcience publique, & voici comment le

Si que n'ay plus affaire, ce me ſemble,
Sinon à vous. La partie eſt bien forte :
Mais le droict poinct où ie me reconforte,
Vous n'entendez proces non plus que moy :
Ne plaidons poinct, ce n'eſt que tout eſmoy.
Ie vous en croy ſi ie vous ay mesfaict.
Encor poſé le cas que l'euſſe faict,
Au pis aller n'y cherroit qu'vne amende (1).

Vers 48. *Mais le vray point ou ie me reconforte* (a).
49. *Vous nentendez non plus proces que moy* (b).
50. *Or ſans plaider, auſſi ceſt grant eſmoy* (c).
52. *Encor poſe que le cas euſſe faict* (d).
— *Encor poſe que le cas ieuſſe faict* (e).
53. *Au pis aller n'en cherroit quune amende* (f).
— *Au pys aller n'y cherroit que vne amende* (g).
— *Au pis aller ny cherroit que lamende* (h).

(a) B. N. mss. 2206 & 17527. — (b) B. N. ms. 2206. — (c) B. N. ms. 1721. — (d) B. N. ms. 1721; I. de Channey; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (e) B. N. mss. 2206 & 17527. — (f) I. de Channey. — (g) P. Roffet, 1534. — (h) B. N. mss. 2206 & 17527.

même travers eſt flétri par un contemporain :

Il y en a qui ne demandent rien,
Mais s'il aduient qu'on ne les forniſt bien
D'or ou d'argent, de gibier ou poulaille,
Diront tout bas : Au diable la quenaille.

(I. Bouchet, *Epiſtre* V, *Des aduocatz quelz ilz doyuent eſtre.*)

Gringore, en traçant le portrait du monſtre Procès, le complétait par ce dernier coup de plume :

Comme vng pourceau, eſt gourmant par [blaſons,
Se veult nourrir de pluſieurs venaiſons,
Et prend plaiſir quand bons vins on luy donne.

(*Les folles entrepriſes.*)

Enfin nous ne pouvons réſiſter à la tentation d'ajouter à ces témoignages cette malicieuſe fantaiſie d'un écrivain poſtérieur de quelques années qui nous prouve qu'à ſon époque l'abus était encore vivace & défiait tous les aſſauts. Il s'agit « d'une portraicture où eſtoit peint vn aduocat, à qui vn homme de village bailloit d'vne main vn teſton & de l'autre de ſes mains luy donnoit vn lieure, que l'aduocat prenoit auſſi de ſes deux mains, tout en vn coup, & ſi ne laiſſoit à prendre vn clyſtere que lui donnoit vn apothicaire. » (Guillaume Bouchet, *neufuieſme ſerée.*)

(1) Marot fait bon marché, & peut-être à deſſein, de la condamnation à l'amende; mais cette pénalité ne laiſſait pas d'avoir des conſéquences aſſez graves, comme nous l'apprend un juriſte du temps. « Le condamné, dit-il, en quelque ſomme de deniers d'amende enuers le Roy tient priſon iuſques au parfaict payement de la ſomme contenue par la ſentence. » (Imbert,

Prenez le cas que ie la vous demande,
Ie prends le cas que vous me la donnez :
Et ſi plaideurs furent oncq eſtonnez
Mieulx que ceulx cy, ie veulx qu'on me deliure,
Et que ſoubdain en ma place on les liure.



Si vous ſupply (Syre) mander par lettre (1)
Qu'en liberté voz gens me vueillent mettre :
Et ſi i'en ſors, i'eſpere qu'à grand peine
M'y reuerront, ſi on ne m'y rameine.
Treshumblement requerant voſtre grace
De pardonner à ma trop grande audace
D'auoir emprins ce ſot eſcript vous faire :

Vers 61. *Et ſi ie puys ieſpere qua grant peine* (a).
62. *My reuerront, ſi on ne my remeine* (b).
63. *Or de rechef ie requiers voſtre grace*
De pardonner a ma tres grande audace (c).
65. *Dauoir empris ce fol eſcript vous faire* (d).

(a) B. N. mss. 2206 & 17527. — (b) B. N. mss. 1721 & 2206. — (c) B. N. mss. 2206 & 17527. — (d) B. N. ms. 17527; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535.

Practique judiciaire, livre IV, ch. VI.) Il eſt vrai que notre poëte, en prenant ſes meſures pour mettre le roi de ſon côté, n'avait plus grand riſque à courir.

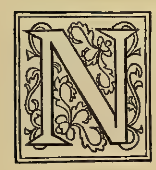
(1) Cette lettre libératrice, ſollicitée par Marot, ne ſe fit pas attendre, & nous en connaiſſons la teneur par l'extrait du regiſtre de la cour des aides cité plus haut (p. 81, note). C'était pour la ſeconde fois en un an que le roi rendait à ſon poëte la clef des champs. Malgré cette double leçon, malgré ſes belles proteſtations, Marot n'en devint pas plus réſervé par la ſuite, comme nous ne tarderons pas à le voir.

Et m'excuſez ſi, pour le mien affaire,
Ie ne ſuy poinƈt vers vous allé parler :
Ie n'ay pas eu le loiſir d'y aller.

Au Roy (1)

(De la Suyte)



ON que par moy ſoit arrogance prinſe,
Non que ce ſoit par curieuſe emprinſe
D'eſcripre au Roy : pour tout cela ma plume
D'ardent deſir de voler ne s'allume.
Mon iuſte dueil ſeulement l'a contrainƈte

Vers 67. *Ie ne ſuis point alle vers vous parler* (a).

(a) B. N. mss. 2206 & 17527.

(1) A la mort de Jehan Marot, François Ier avait promis au fils la ſurvivance du père dans la charge de valet de chambre ordinaire. Malgré cette promeſſe, Clément Marot ne fut point porté ſur les états de la maiſon du roi. A diſtance, il devient aſſez difficile de débrouiller les cauſes de cette omiſſion. Intrigue de cour ou mauvais vouloir de commis, le réſultat fut le même, &, au moment de toucher ſes gages, le poëte ſe vit éconduit d'aſſez mauvaiſe grâce par le tréſorier prépoſé à l'épargne, ſous prétexte que ſon nom ne figurait point au rôle des officiers & domeſtiques. Dans ſa détreſſe, Marot ſe tourna vers le protecteur qui l'écoutait toujours ; il écrivit au roi cette épître, que nous

De faire à vous & non de vous complaincte.
Il vous a pleu, Syre, de pleine grace,
Bien commander qu'on me miſt en la place

n'héſitons point à placer au mois de mars 1527 (n. ſ. 1528). En effet, à cette même époque, François I[er] dépêcha au « grant mayſtre » Anne de Montmorency le billet ſuivant, où le roi, ſous l'impreſſion des doléances de ſon poëte, laiſſe percer ſa mauvaiſe humeur de voir que ſes ordres n'ont pas été mieux exécutés. « A mon couſin le grant mayſtre. — Mon couſin, pource que Clement Marot, lung de mes varletz de chambre, fut oublyé en leſtat de lannée paſſée, ie vous ay bien voulu eſcrire en ſa faueur, à ce que ne le vueillez oublyer en celluy de la preſente, vous aduiſant que ie veulx & entendz qu'il y ſoyt mis aux gaiges contenus en ſon acquit de lannée paſſée. A quoy ie vous prye ny faire faulte. Eſcript à Saint-Germain en Laye, ce XXV[e] iour de mars. — FRANCOYS, & *plus bas:* ROBERTET. » (B.N. ms. 3012, f° 47.) Entre cette miſſive & la réclamation de Marot, il y a une relation inconteſtable, qui nous ſerait encore confirmée, s'il en était beſoin, par une lettre de Marguerite, adreſſée, à la même occaſion, au même deſtinataire. Marguerite s'était rendue en Béarn vers la fin de l'année 1527; dès ſon retour, en 1528, voici la preſſante recommandation qu'elle tranſmet au grand maître en faveur de ſon ancien ſecrétaire : « A mon nepueu, monſieur le grant maiſtre. — Mon nepueu, auant mon partement de Compiegne pour aller en Beart, ie vous priay de ne vouloir oblyer Marot aux prouchains eſtatz, & pource que la ſouuenance depuis ce temps vous en pourroit eſtre paſſée, vous lay bien voulu ramenteuoyr, vous priant de rechef, mon nepueu, le mectre hors de paine deſtre plus payé par acquitz &, ſuivant lintention du Roy, le mectre en leſtat de ceſte preſente année. Ce faiſant me ferez bien grant plaiſir, eſtimant que laurez traicté comme lung des miens. Priant Dieu, mon nepueu, vous donner & continuer ſa grace. Eſcript à Saint-Germain en Laye, ce XXV[e] iour de mars. Voſtre bonne tante & amye, MARGVERITE. » (B. N. ms. 3026, f° 18.) Ces deux pièces concourent à établir de la manière la plus préciſe la date de cette épître, & l'on peut affirmer avec toute certitude qu'elle fut compoſée un peu avant le 25 mars 1527 (n. ſ. 1528). Pour en revenir à l'objet de la miſſive, ce que Marot ſollicitait, c'était de ſuccéder en l'état de ſon père; il ne demandait point le titre de valet de chambre, il le poſſédait déjà de par le bon plaiſir du roi, il tenait ſurtout à en avoir les profits. A cet égard, nous ne pouvons donner la preuve qu'il ait obtenu de ſuite tous les bons réſultats qu'il attendait de ſa démarche, & les trois épîtres ſuivantes ſemblent indiquer qu'il rencontra encore plus d'une difficulté, puiſqu'il fut obligé de mettre en mouvement toutes les

Du pere mien, voſtre ſerf humble, mort (1).
Mais la Fortune où luy plaiſt rit & mord :
Mors elle m'a, & ne m'a voulu rire,
Ne mon nom faire en voz papiers eſcripre.
L'eſtat eſt faict, les perſonnes rengées,

influences dont il diſpoſait à divers degrés. Réuſſit-il dès cette année 1528 à faire régulariſer ſa poſition par ſon inſcription ſur les états de la maiſon de François Ier? Ce point reſte encore obſcur. Il eſt ſans doute vraiſemblable que la volonté du roi finit par triompher des réſiſtances & du mauvais vouloir de ſes commis, mais malheureuſement les documents officiels font abſolument défaut pour l'année 1527-1528. Les Archives nationales ne poſſèdent que la « coppie du roolle & eſtat des officiers de lhoſtel du Roy pour l'année commencant le premier iour de ianuier mil cinq cens vingthuict (n. ſ. 1529) & finiſſant le dernier iour de decembre mil cinq cens vingtneuf, » où l'on trouve la mention ſuivante au folio XII : « Aultres varletz de chambre, Clement Marot, IIc liv. » (ARCH. NAT., KK, 99.) A partir de cette année, Marot eſt donc en pleine poſſeſſion de tous les avantages attachés à la charge de ſon père ; mais, en admettant même que pour l'exercice antérieur il n'en ait point été ainſi, il eſt vraiſemblable de ſuppoſer que le roi trouva le moyen de lui procurer un équivalent avec la reſſource des acquits au comptant.

(1) Jehan Marot mourut dans le courant de l'année 1527, à l'âge d'environ ſoixante & douze ou ſoixante & quinze ans. En effet, c'eſt le 1er novembre 1527 que nous voyons ſon fils Clément qualifié pour la première fois de valet de chambre ordinaire du roi, dans la lettre de François Ier à la cour des aides pour lui ordonner de mettre en liberté ſon poëte. (Voyez ci-deſſus, p. 81, note.) Or, ce titre ne pouvait être tranſmis à Marot que par ſuite du décès de ſon père. Quant à l'âge que Jehan Marot pouvait avoir à l'époque de ſa mort, nous n'arrivons à le déterminer que d'une manière approximative, d'après les renſeignements qui nous ſont fournis par ſon fils dans des vers placés à la ſuite d'une épître que Jehan Marot compoſa, à l'intention de la reine Claude, « ſur la deffaicte des Suiſſes au camp Sainte-Brigide. » Marot, pour expliquer comment ſon père n'a pu mettre la dernière main à cette œuvre, s'exprime ainſi :

Mais en chemin la mort le vint ſurprendre,
En luy diſant : Ton eſprit par deçà
De trauailler ſoixante ans ne ceſſa.

Il faut bien ſuppoſer que Jehan Marot, quelle qu'ait été la précocité de ſes débuts, ne commença guère à produire des vers qu'à l'âge de douze ou quinze ans. C'eſt ainſi que nous arrivons au chiffre indiqué plus haut. Jehan Marot ſerait donc né entre les années 1452 ou 1455.

Le parc eſt clos & les brebis logées,
Toutes, fors moy, le moindre du trouppeau,
Qui n'a toyſon ne laine ſur la peau.
Si ne peult pas grand los Fortune acquerre
Quand elle meine aux plus foibles la guerre.
Las! pourquoy doncq à mon bon heur s'oppoſe?
Certes mon cas pendoit à peu de choſe,
Et ne falloit, Syre, tant ſeulement
Qu'effacer Iehan & eſcripre Clement.
Or en eſt Iehan par ſon treſpas hors mis,
Et puis Clement par ſon malheur obmis :
C'eſt bien malheur, ou trop grand oubliance,
Car, quant à moy, i'ay ferme confiance
Que voſtre dire eſt vn diuin oracle,
Où nul viuant n'oſeroit mettre obſtacle.
Telle touſiours a eſté la parole
Des roys de qui le bruyt aux aſtres vole.
Ie quiers ſans plus, Roy de los eternel,
Eſtre heritier du ſeul bien paternel.
Seul bien ie dy, d'aultre n'en eut mon pere :
Ains s'en tenoit ſi content & proſpere
Qu'aultre oraiſon ne faiſoit iceluy
Fors que peuſſiez viure par deſſus luy :
Car, vous viuant, touſiours ſe ſentoit riche,
Et, vous mourant, ſa terre eſtoit en friche (1).

(1) Ce n'était pas préciſément la richeſſe que Jehan Marot rechercha auprès de François I[er], mais ſeulement un refuge contre la pauvreté. Sa modeſte ambition ne s'éleva jamais au delà. Échapper aux angoiſſes du beſoin, c'était toute l'opulence à laquelle il prétendît. Les préoccupations qui l'aſſaillirent, ſurtout à la mort d'Anne de Bretagne, dont il était le poëte attitré, lui inſpirèrent une ballade & un rondeau, où, pour attendrir ſur ſon ſort le duc de Valois, il lui retrace le douloureux tableau de ſon dénûment :

Ainſi que Iob, ſouffrant maulx a planté,
Et qu'il ſoit vray il y a pres d'vng an
Que demouré ie ſuis nu comme Adam,
Mince de bien & poure de ſanté.

Et, par manière de péroraiſon, il s'écrie :

Prince excellent, plus beau que le dieu Pan
Ie vous ſupply par vous ſoit debouté
Malheur mauldit...

(Voy. t. II, p. 289 & 290, note.)

Cet appel fut entendu du futur roi de France, & le poëte, atta-

Si eſt il mort ainſi qu'il demandoit.
Et me ſoubuient, quand ſa mort attendoit,
Qu'il me diſoit, en me tenant la dextre :
Filz, puis que Dieu t'a faict la grace d'eſtre
Vray heritier de mon peu de ſçauoir,
Quiers en le bien qu'on m'en a faict auoir.
Tu cognois comme vſer en eſt decent :
C'eſt vn ſçauoir tant pur & innocent
Qu'on n'en ſçauroit à creature nuyre.
Par preſchements le peuple on peult ſeduyre :
Par marchander tromper on le peult bien :
Par plaiderie on peult manger ſon bien :
Par medecine on peult l'homme tuer :
Mais ton bel art ne peult telz coups ruer :
Ains en ſçauras meilleur ouurage tiſtre :
Tu en pourras dicter lay, ou epiſtre,
Et puis la faire à tes amys tenir,
Pour en l'amour d'iceulx t'entretenir.
Tu en pourras traduyre les volumes
Iadis eſcriptz par les diuines plumes
Des vieulx Latins, dont tant eſt mention.
Apres tu peulx de ton inuention
Faire quelcque oeuure à iecter en lumiere,
Dedans lequel, en la fueille premiere,
Doibs inuoquer le nom du Toutpuiſſant (1) :

Vers 41. *Et me ſouuient quand ſa fin attendoit* (a).
53. *Par medecine on le peult bien tuer* (b).

(a) G. Tory, 1532 (Oeuures de Ian Marot). — (b) G. Tory, 1532 (*ibid.*).

ché à ſa perſonne en qualité de valet de chambre de ſa maiſon, trouva dans cette poſition, qui lui fut conſervée juſqu'à ſa mort, le ſoutien & la ſécurité de ſa vie.

(1) Ce vers jeté en paſſant ſemblerait indiquer que, dès cette époque, Marot ſongeait à ſa traduction des pſaumes en vers français. Nous ne pourrions indiquer au juſte l'année où il compoſa ſon premier eſſai : « Ne vueille pas, o Syre, » ſur le texte « Ne cum furore arguas me, Domine. » Ce pſaume ſe trouve déja imprimé dans l'édition de 1535.

Puis deſcriras le bruyt reſplendiſſant
De quelcque roy ou prince, dont le nom
Rendra ton oeuure immortel de renom :
Qui te fera, peult eſtre, ſi bon heur,
Que le prouffit ſera ioinct à l'honneur.
Doncq, pour ce faire, il fauldroit que tu prinſes
Le droict chemin du ſeruice des princes,
Meſmes du Roy, qui cherit & practique
Par ſon hault ſens ce noble art poëtique (1).
Va doncq à luy, car ma fin eſt preſente,
Et de ton faict quelcque oeuure luy preſente,
Le ſuppliant que, par ſa grand doulceur,
De mon eſtat te face ſucceſſeur.
Que pleures tu, puis que l'aage me preſſe?
Ceſſe ton pleur & va où ie t'adreſſe.
Ainſi diſoit le bon vieillard mourant :
Et auſſi toſt que vers vous fu courant,
Plus fut en vous liberalité grande
Qu'en moy deſir d'impetrer ma demande.
Ie l'impetray, mais des fruictz ie n'herite :
Vray eſt auſſi que pas ne les merite,
Mais bien eſt vray que i'ay d'iceulx beſoing.
Or ſi le cueur que i'ay de prendre ſoing
A vous ſeruir, ſi ceſte charte eſcripte,
Ou du defunct quelcque faueur petite
Ne vous eſmeut (o Syre) à me pourueoir,
A tout le moins vous y vueille eſmouuoir
Royal promeſſe, en qui toute aſſeurance
Doibt conſiſter. Là giſt mon eſperance,

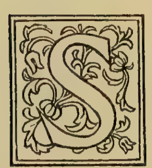
(1) Si les talents de François Ier comme poëte ſont conteſtables au jugement de la poſtérité, il n'en devait pas être de même aux yeux des ſeigneurs de ſa cour. Les vers qu'il compoſa dans ſa priſon, après avoir procuré un précieux adouciſſement à ſes maux, firent certainement ſenſation lors de ſon retour en France, & les courtiſans avaient bien garde de ſe montrer indifférents au mérite que l'on prêtait au roi. Ces vers auraient depuis couru grand riſque de tomber dans l'oubli, ſans les ſoins de M. Champollion-Figeac, qui n'a point dédaigné de s'en faire l'éditeur (*Poéſies du roi François Ier*).

Laquelle plus au defunct ne peult eſtre,
Combien qu'il euſt double bien, comme vn prebſtre :
C'eſt aſſauoyr ſpiritualité,
Semblablement la temporalité.
Son art eſtoit ſon bien ſpirituel,
Et voz bienfaictz eſtoyent ſon temporel.
Or m'a laiſſé ſon ſpirituel bien :
Du temporel iamais n'en auray rien,
S'il ne vous plaiſt le commander en ſorte
Qu'obeyſſance à mon prouffit en ſorte.

Au chancellier du Prat (1), nouuellement cardinal

(*De l'Adoleſcence*)





I officiers en l'eſtat ſeurement
Sont touts couchez, fors le paoure Clement,
Qui comme vn arbre eſt debout demouré,
Qu'en dictes vous, Prelat treshonoré?
Doibt ſon malheur eſtre eſtimé offenſe?

Titre : *Epiſtre a Monſeigneur le chancellier du Prat, nouuellement cardinal, par ledict Marot, oublye en leſtat du Roy* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roſſet, 1534; Éd. 1537.

(1) Le chancelier du Prat reçut la nouvelle de ſon élévation à la dignité de cardinal en juillet 1527. Le cardinal Wolſey, étant venu à

Ie croy que non, & dy, pour ma deffenſe :
Si vn paſteur qui a fermé ſon parc

Vers 7. *Que s'vn paſteur qui a ferme ſon parc* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534; Éd. 1537.

Amiens négocier la paix entre ſon maître & le roi de France, annonça au chancelier la faveur dont il venait d'être l'objet de la part du pape. Ce fait eſt ainſi rapporté par un contemporain : « Lors ledict cardinal d'Yort fiſt le chancelier de France cardinal, mais il n'euſt pour lors le chapeau rouge. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 322.) Cette dernière formalité ne fut remplie que quelques mois plus tard, comme nous le voyons par ce paſſage d'un autre recueil de la même époque : « On dict an (1528), enuiron le XIXe iour de ianuier, tres magnificque & tres reuerand pere en Dieu, Anthoine du Prat, archeueſque de Sens & chancellier de France, receut le chappeau & dignité cardinalle à lui envoyée par le tres ſainct pere le pape, en l'Égliſe des Auguſtins à Paris. » (*Cronique de François Ier*, p. 64.) La conſécration du nouvel élu était donc toute récente à la date que nous aſſignons à cette pièce. Voici maintenant quelques détails ſur ce perſonnage, qui joua un rôle conſidérable de ſon temps. Antoine du Prat, fils d'Antoine du Prat & de Jacqueline Bohier, chevalier, ſeigneur de Nantouillet, comte de Valteline, baron de Thiers & de Thoury, naquit à Iſſoire le 17 janvier 1463. En 1493, il épouſa Françoiſe Veyny d'Arbouze. Ses brillants débuts dans la magiſtrature, à Montferrand, puis à Toulouſe, ne tardèrent point à le faire appeler à Paris, où il fut pourvu, en 1503, de la charge de maître des requêtes. Après pluſieurs miſſions importantes, où il donna des preuves de ſon habileté, il fut nommé, en 1507, préſident au parlement de Paris. En même temps, la comteſſe d'Angoulême lui confiait le ſoin de diriger l'éducation de ſon fils, qui fut depuis François Ier. Cette heureuſe circonſtance aſſura la grandeur de ſon avenir. Sur ces entrefaites, du Prat, ayant perdu ſa femme, entra dans les ordres & ſe voua corps & âme aux intérêts de la comteſſe d'Angoulême & de ſon fils. Il eut une grande part aux négociations du mariage de ce jeune prince avec Claude de France, en même temps qu'il ſut lui faire comprendre à temps combien il pouvait compromettre ſes droits éventuels à la couronne en cédant à un trop tendre penchant pour Marie d'Angleterre, femme de Louis XII. François Ier, à ſon avénement au trône, récompenſa largement ces ſervices. Il nomma tout d'abord du Prat chancelier, puis, pour joindre le profit à l'honneur, il le pourvut ſucceſſivement des évêchés de Die, de Valence & de Gap. Archevêque de Sens en 1525, du Prat fut enſuite promu, le 3 mai

Trouue de nuyct, loing cinq ou ſix traictz d'arc,
Vne brebis des ſiennes eſgarée,
Tant qu'il ſoit iour & la nuyct ſeparée,
En quelcque lieu la doibt loger & paiſtre.
Ainſi a faict noſtre bon Roy & maiſtre,
Me voyant loing de l'eſtat ia fermé,
Iuſques au iour qu'il ſera defferme (1).

1527, à la dignité de cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, grâce à l'influence du cardinal d'York, mais le chapeau & les autres inſignes de ſa nouvelle dignité ne lui furent conférés que le 19 janvier 1528, comme nous l'avons expliqué plus haut. En 1529, il fut nommé archevêque d'Albi; en 1530, légat perpétuel *a latere*. Déſigné pour couronner, à Saint-Denis, la reine Éléonore, le 5 mars 1531, il obtint, en 1534, l'évêché de Meaux. Suivant quelques écrivains, tant de grandeurs n'auraient point encore aſſouvi ſon inſatiable ambition, & le dernier terme de ſes convoitiſes aurait été la tiare romaine. Mais la mort vint interrompre ces intrigues qui l'auraient peut-être conduit à la réaliſation de ſes projets. Il décéda le 9 juillet 1535, au château de Nantouillet, à l'âge de ſoixante & douze ans. Une ſuite auſſi ineſpérée de ſuccès ne pouvait échapper aux traits de l'envie; on prétendit que l'intempérance avait hâté la fin du chancelier. Un auteur qui ſe fait l'écho de maints commérages ſans fournir les preuves à l'appui, Varillas, rapporte que du Prat était arrivé à un tel état d'obéſité que, pour faire place à ſon ventre, on avait dû échancrer la table où il prenait ſes repas. La malveillance eſſaya même d'attribuer la mort du chancelier à l'une de ces maladies étranges qui ſont comme les ſuites d'une vie déréglée. Voici ce que répète, à ce ſujet, un hiſtorien contemporain : « Antonius Pratianus, iuris præfectus, vel canceris vlcere vel igne ſacro deceſſit. » (Arnould Le Ferron, *De rebus geſtis Gallorum*, lib. VIII.) Enfin un autre écrivain enregiſtre certain propos tenu du vivant même du cardinal : « Bipedum omnium, vt aiebat quidam, nequiſſimus » (Belcarius, *Rerum Gallic. comment.*, f° 435), & il trouve qu'il n'y a rien à retrancher à ce trait, qu'il accepte comme la dernière expreſſion de la vérité ſur ce perſonnage.

(1) François Ier, pour couper court aux lenteurs de ſes tréſoriers, qui, après avoir oublié de porter Marot ſur les états de la maiſon du roi, n'en finiſſaient pas de régulariſer ſa ſituation, lui avait ſans doute fait délivrer un acquit au comptant. Un acquit au comptant était pour le poëte devenu, de fait du moins, valet de chambre ordinaire du roi, le moyen de pourvoir au plus preſſé. Mais pour que cet acquit produiſît tous ſes effets, il fallait qu'il fût revêtu du ſceau royal, dont la garde était confiée au chancelier. Marot

Ce temps pendant à paſturer m'ordonne,
Et pour trouuer plus d'herbe franche & bonne,
M'a adreſſé au pré mieulx fleuriſſant
De ſon royaume ample, large & puiſſant.
Là, ſans argent, ie rihtmaille & compoſe,
Et quand ſuy las, ſur ce Pré me repoſe,
Là où la trefle en ſa verdeur ſe tient,
Et où le lys en vigueur ſe maintient (1) :
Là ie m'attend, là mon eſpoir ie fiche,
Car, ſi ſeellez mon acquict, ie ſuy riche.
Raiſon me dit, puis que le Roy l'entend,
Que le ferez. Mon eſpoir, qui attend,

Vers 21. *Et ou la trefle en ſa verdeur ſe tient*
La ou le lys en vigueur ſe maintient (a).

(a) P. Roffet, 1534; Éd. 1537.

écrivit donc cette épître pour obtenir de du Prat l'accompliſſement de cette formalité, tout en lui donnant à entendre qu'il eſpérait en ſa protection pour faire « deſſermer l'eſtat, » où il demande à être inſcrit dans le plus bref délai au lieu & place de ſon père.

(1) Cette interprétation à double ſens des noms propres était un jeu d'eſprit fort goûté à cette époque; on ſe permettait même quelquefois les rapprochements les plus inattendus. Marot, en ſacrifiant à la mode du jour, mêle en outre à cette fantaiſie une alluſion aux armes du chancelier & à un fait tout récent : les armes de la maiſon du Prat étaient d'or à la faſce de ſable accompagnée de trois trèfles de ſinople, deux en chef & l'un en pointe. François I[er], ayant érigé la Valteline en comté au profit du chancelier, pour le récompenſer de ſes ſervices, modifia ſon blaſon par un titre, daté de 1515, où nous trouvons la mention ſuivante : « Faſcia que campum interſecat aureum in quo ſunt tria virentia trifolia, cum prius tota eſſet nigra, nunc redacta eſt in azureum ſeu celeſtinum colorem : *cum tribus liliis aureis in faſciâ incluſis.* » (ARCH. NAT., rec. MM. 878, n° 22.) Cette faveur n'était point ſans doute de celles dont le chancelier du Prat ſe montrait le plus avide. Soit qu'il y attachât peu de prix, ſoit pour tout autre motif, il eſt certain qu'il ne s'en prévalut point, & les armes de ſa maiſon reſtèrent telles qu'elles étaient à l'origine. On ne peut toutefois douter, d'après ce vers, que Marot n'ait été au courant du détail que nous venons de ſignaler.

Me dit apres, pour replique finale,
Que de la grand dignité cardinale
Me ſentiray. Car ainſi que les roys
De nouueau mis en leurs nobles arroys
Mettent dehors en pleine deliurance
Les priſonniers viuants en eſperance (1):
Ainſi i'eſpere & croy certainement
Qu'à ce beau rouge & digne aduenement,
Vous me mettrez, ſans difference aulcune,
Hors des priſons de faulte de pecune (2).
  Puis qu'en ce doncq touts aultres precellez (3),
Ie vous ſupply (treſnoble Pré), ſeellez
Le mien acquict: pourquoy n'eſt il ſeellé?
Le parchemin a long & aſſez lé.
Dictes, ſans plus : Il fault que le ſeellons,

Vers 39. *Ce mien acquit : pourquoy neſt il ſcellé* (a).

(a) G. Tory, 1532.

(1) Il était d'uſage que le roi, à ſon avénement au trône, fît ſon entrée ſolennelle dans la capitale de ſes États. Or nous avons expliqué ailleurs (tome II, p. 563, note 2) à quelles conditions, par le fait ſeul de l'arrivée du ſouverain dans une ville, les priſonniers qui s'y trouvaient détenus pouvaient recouvrer leur liberté. On avait fini par conſidérer ce droit de grâce comme une obligation pour le prince de mettre en liberté les condamnés placés ſous les verrous. C'eſt par une métaphore empruntée à cette coutume que Marot exprime l'eſpoir de ſe voir tiré des « priſons de faulte de pecune » par l'avénement du chancelier à la dignité de prince de l'Égliſe.

(2) Sous cette forme elliptique, Marot veut dire : « Au moment où vous revêtirez la pourpre, couleur diſtinctive de la dignité cardinale. » Dans les premiers temps du chriſtianiſme, les cardinaux ne portaient point encore la robe rouge. Innocent IV, au concile de Lyon, en 1245, leur donna le chapeau rouge, pour leur rappeler qu'ils devaient toujours être prêts à verſer leur ſang pour la défenſe de l'Égliſe. Puis en 1464 Paul II décida qu'ils porteraient à l'avenir la robe de même couleur.

(3) Dans une pièce précédente (voyez ci-deſſus, p. 21), nous avons déjà rencontré un échantillon de cette excentricité poétique que l'on appelait la rime *équivoque* ou *équivoquée*. Crétin en a fait abus ; Marot a eu la faibleſſe de tomber parfois dans ce travers.

Seellé ſera, ſans faire proces longs.
S'on ne le veult, d'aduenture, ſeeller,
Ie peulx bien dire (en effect) que c'eſt l'aer,
L'eaue, terre & feu qui tout bon heur me celent,
Conſideré que tant d'aultres ſe ſeellent.
Mais ſi ie touche argent par la ſeelleure,
Ie beniray des foys plus de ſept l'heure
Le chancellier, le ſeau & le ſeelleur
Qui de ce bien m'auront pourchaſſé l'heur.



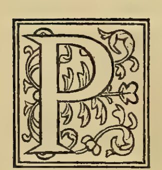
C'eſt pour Marot, vous le cognoiſſez ly,
Plus leger eſt que *volucres coeli*,
Et a ſuyuy long temps chancellerie,
Sans prouffiter rien touchant ſeellerie.
Brief, Monſeigneur, ie penſe que c'eſt là
Qu'il faut ſeeller, ſi iamais on ſeella :
Car vous ſçauez que tout acquiſt ſans ſeel
Sert beaucoup moins qu'vn potage ſans ſel,
Qu'vn arc ſans corde, ou qu'vn cheual ſans ſelle.
Si prie à Dieu & ſa treſdoulce ancelle,
Que dans cent ans, en ſanté excellent,
Vous puiſſe veoir de mes deux yeulx ſeellant.

Vers 47. *Mais ſi ie touche argent par ſa ſcellure* (a).

(a) P. Roffet, 1534.

Audict Seigneur. Pour ſe plaindre du threſorier Preudhomme faiſant difficulté d'obeyr à l'acquit deſpeſché (1).

(*De l'Adoleſcence*)



PVISSANT Prelat, ie me plains grandement
Du threſorier, qui ne veult croire en cire,
En bon acquict, en expres mandement,
En Robertet, n'en Françoys, noſtre Syre :
Si ne ſçay plus que luy faire, ne dire,
Fors peindre Dieu à mon acquict ſuſdict :

Vers 6. *Fors paindre Dieu en mon acquit ſuſdict* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534.

(1) Malgré l'intervention du roi (voy. ci-deſſus. p. 88, note), malgré la délivrance d'un acquit régulièrement ſcellé par le chancelier (voy. l'épître précédente), Marot n'était point encore au bout de ſes peines. Il reſſort clairement de cette épître qu'il eſſuya une fin de non-recevoir au moment où il ſe préſenta pour toucher la ſomme ſur laquelle il comptait. Mais le tréſorier Preudhomme ne perſévéra point ſans doute dans ſes rigueurs à l'égard de Marot, car notre poëte ne tarda pas à lier avec lui les meilleures relations. (Voy. *Épigrammes, Épitaphes & Complaintes.*) Voici les quelques détails que nous avons pu réunir ſur ce perſonnage. En 1507, Guillaume Preudhomme était receveur à Liſieux. (B. N., *Cabinet des titres*, quittances.) Dès l'année 1515, il paſſait receveur général en Normandie & prêtait ſerment comme conſeiller du roi. (ARCH. NAT., KK, 94, f° 124.) Il exerça ces fonctions juſqu'en 1529, époque à laquelle il obtint la place de tréſorier de l'épargne; il ſignait en cette qualité les acquits au comptant. (B. N., ms. 3089, f° 10.) L'épargne était une création récente de François Ier (1523), une ſorte de tréſor central où étaient verſés tous les produits des domaines & les divers impôts. Le tréſorier de l'épargne était aſtreint à une comptabilité rigoureuſe. Il devait, chaque ſemaine, établir la balance des recettes & des dépenſes, ſous la ſurveillance de deux contrôleurs généraux. On comprend dès lors qu'il y regardât à deux fois avant de

Adoncq s'il eſt ſi preudhomme qu'on dit,
Il y croira, car en Dieu fault il croire.
Encor i'ay paour que Dieu ne ſoit deſdict,
Si ne mettez l'homme en bonne memoire.

Vers 8. *Il y croira, car en Dieu doibt on croire* (a).
9. *Encor ay peur que Dieu en ſoit deſdit* (b).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1535; Éd. 1537. — (b) P. Roffet, 1535; Éd. 1537.

conſentir à un payement qui ne lui paraiſſait pas ſuffiſamment juſtifié. Sans nous renſeigner d'une manière préciſe ſur la déconvenue de Marot, ces détails nous en laiſſent du moins entrevoir les cauſes. Guillaume Preudhomme avait épouſé Jeanne Cueillette, dame de Freſchines. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier PREUDHOMME.) En 1530, il acheta de Denys de Saint-Merry, ecuyer, la terre & ſeigneurie de Fontenaye en Brie (Sauval, *Recherches de la ville de Paris*, III, 610), dont il tranſmit le titre à ſes héritiers; il mourut en 1543 à Saint-Juſt, durant le ſiége de Perpignan. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier PREUDHOMME.) Marot nous apprend ailleurs (*Complainte du général Preudhomme*) que les honneurs & les richeſſes ne lui firent pas défaut juſqu'au terme de ſa carrière, & que, dans une vieilleſſe avancée, il prenait plaiſir à vivre dans l'intimité des lettrés de ſon temps. Il eſt facile de reconnaître à la teneur de cette épître qu'elle fut envoyée après celles dont nous la faiſons précéder, & par conſéquent à la fin de mars 1527 (n. ſ. 1528). Il ne peut donc être queſtion au vers 4 de Florimond Robertet, mort depuis le mois de novembre précédent (voy. la *Complainte* ſur ce perſonnage), mais bien de ſon fils, Claude Robertet, baron d'Alluye & de Bury, notaire & ſecrétaire du roi en 1519, par ſuite de la réſignation de cette charge, conſentie en ſa faveur par le titulaire Louis Robertet, tréſorier général de France & maître d'hôtel ordinaire du roi. Claude Robertet épouſa, le 15 juin 1531, Anne Briçonnet, fille unique de François Briçonnet, Sr de Cormes, maître de la chambre aux deniers, & d'Anne de la Croix. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier ROBERTET, quittances.)



Au reuerendiſſime Cardinal de Lorraine (1)

(De l'Adoleſcence)



HOMME qui eſt en pluſieurs ſortes bas,
Bas de ſtature & de ioye & d'eſbas,
Bas de ſçauoir, en bas degré nourry,
Et bas de biens, dont il eſt bien marry,
Prince treſnoble, à voſtre aduis, comment

Titre *Epiſtre a Monſeigneur le cardinal de Lorraine, par laquelle lautheur le ſupplye de parler pour luy a Monſeigneur le grant Maiſtre* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534; Éd. 1537.

(1) Jean de Lorraine, fils de René II, duc de Lorraine & de Bar, comte de Vaudemont, de Guiſe, d'Aumale & d'Harcourt, & de dame Philippe de Gueldres, naquit à Bar le 14 avril 1498. Il entra de bonne heure dans la carrière eccléſiaſtique ; en effet, dès l'âge de trois ans, il fut déſigné par bulles du pape Alexandre VI comme coadjuteur de ſon grand-oncle l'évêque de Metz, mais à la condition qu'il n'exercerait ces fonctions qu'à l'âge de vingt ans. A vingt & un ans, créé cardinal du titre de Saint-Onuphre, il ſe trouva à la fois titulaire d'une douzaine d'archevêchés ou évêchés & de neuf abbayes. Parmi les évêchés, il n'en retint que trois, ceux qui lui donnaient les meilleurs revenus, Toul, Narbonne & Nancy; parmi les abbayes les plus importantes, celles de Fécamp, de Marmoutiers & de Cluny. En bon oncle, il conſentit encore à ſe charger de l'archevêché de Reims, afin de le conſerver à ſon neveu Charles de Lorraine, alors âgé de dix ans, que le roi avait voulu gratifier de ce diocèſe. Il jouiſſait d'un grand crédit à la cour, & un de ſes hiſtoriens lui rend le témoignage que « par ſon affabilité & vertu il étoit ſi aggreable au roi de France que de lui en rien n'étoit refuſé. » (Au-

Vous pourroit il ſaluer haultement?
Fort luy feroit, car petite clochette
A beau branler auant qu'vn hault ſon iecte :
Puis qu'il n'a doncq que humble & baſſe value,
Par vn bàs ſtile humblement vous ſalue.
Mais qui eſt il ce gentil ſalueur
Qui oſe ainſi approcher ſa lueur
Du cler ſoleil qui la peult effacer?
C'eſt vn Marot, lequel vient pourchaſſer
Vn traict verbal de voſtre bouche exquiſe,
Pour bien tirer droict au blanc où il viſe.
Ce qu'il attend en ceſte court giſt là,
Et ce pendant pour touts threſors il a

Vers 10. *Dung ſtyle bas humblement vous ſalue* (a).
— *Dun beau ſtille humblement vous ſalue* (b).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) I. de Channey.

bery, *Hiſt. génér. des cardinaux*, III, 327.) C'eſt préciſément à cauſe de ſa ſituation toute particulière auprès du maître que, lorſqu'il fallut annoncer à François Ier la mort du dauphin, enlevé par le poiſon, comme le répétait la rumeur publique, il fut chargé d'apprendre au roi cette triſte nouvelle. Dans les fêtes, il figurait toujours aux côtés du ſouverain, & nous le trouvons au couronnement de la reine Éléonore à ſon arrivée en France. Au retour d'une ambaſſade à Rome, où le roi l'avait envoyé pour contre-balancer l'influence de l'Empereur dans l'élection du nouveau pape, il ſuccomba aux ſuites d'un catarrhe, le 18 mai 1550, peu après la mort de ſon frère Claude. Cette date nous eſt fournie par Emond du Boullay, « roy d'armes de Lorraine », dans une plaquette intitulée : *Le catholicque enterrement de feu monſieur le reuerendiſſime & illuſtriſſime cardinal de Lorraine, &c.*, contrairement aux allégations d'autres hiſtoriens, qui font mourir ce perſonnage ſoit à Nevers ſoit à Neuvy-ſur-Loire. (P. Anſelme, *Hiſt. généal.*, II, 70.) Si nous quittons maintenant les données de l'hiſtoire pour paſſer aux côtés anecdotiques d'une exiſtence quelque peu orageuſe, nous rappellerons cette malicieuſe faillie empruntée à une chanſon de l'époque, *le Ciel*, où, ſous le nom de Séraphin, on raille le cardinal de ſa vie partagée entre les miſſions diplomatiques & les intrigues amoureuſes :

Le Seraphin volle cuidant
Par l'Orient & l'Occident,
Et iamais ne s'arreſte.
C'eſt par heur ou par accident
Qu'il fait quelcque conqueſte.

(L. de Lincy, *Chants hiſt.*, II, 154.)

Non reuenu, banque, ne grand practique,
Mais ſeulement ſa plume poëtique,
Vn don royal où ne peult aduenir,
Et vn eſpoir (en vous) d'y paruenir.
  Touchant la plume, elle vient de la Muſe,
Qui à rithmer auculnesfoys m'amuſe:
Le don royal vient (certes) d'vn octroy
Plus liberal que de nul aultre roy:
Quant à l'eſpoir que i'ay en vous bouté
D'ailleurs ne vient que de voſtre bonté,
En qui me fie : & brief, telle fiance
Mettra ma peine au gouffre d'oubliance:
I'entend pourueu que monſieur le grand maiſtre (1)
Vueillez prier vouloir ſouuenant eſtre
De mon affaire à ces nouueaulx eſtats :
Car on y voit vn ſi grand nombre & tas
De pourſuyuants, que grand paour au cueur ay ie
De demourer auſſi blanc comme neige.

Vers 19. *Trois petitz dons ou quelque heur il pratique*
C'eſt aſſauoir vne plume ruſtique (a).
24. *Qui a rithmer aucunes foys lamuſe* (b).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1535; Éd. 1537.

(1) Il reſſort clairement de ce paſſage que cette épître fut écrite vers la fin de mars 1527 (n. ſ. 1528), au milieu des démarches de Marot pour ſuccéder à l'état de ſon père. Montmorency était le point de mire de tous les efforts du poëte, comme nous avons déja pu le conſtater par des documents cités plus haut (p. 88, note). En effet, dans la charge de grand maître qu'il occupait depuis le 26 mars 1526, Montmorency avait la haute main ſur tout ce qui touchait à la maiſon du roi; c'était le grand maître qui nommait aux offices, qui réglait les dépenſes, comme jadis le grand ſénéchal du palais, qu'il remplaçait. Il importait donc à Marot de mettre ce perſonnage dans ſes intérêts, &, dans ce but, il n'était point ſuperflu de lui faire bien comprendre que le poëte de cour comptait déjà ſur de hautes influences. C'eſt pour ce motif que Marot mettait en mouvement tous les auxiliaires dont il pouvait diſpoſer, & un mot du cardinal lui paraiſſait de nature à produire un grand effet.

Et puis Fortune en l'aureille me ſouffle,
Qu'on ne prend poinct en court telz chats ſans moufle,
En me diſant qu'à cauſe du rebout
Souuent ſe fault tenir ferme debout,
Et qu'aux eſtatz des roys on ne ſe couche
Facilement, comme en lict, ou en couche (1).
Soubz ces propos Fortune l'inſenſée
Languir me fait ſans l'auoir offenſée:
Mais Bon Eſpoir, qui veult eſtre vainqueur,
Iuſques chez moy vient viſiter mon cueur,
En m'aſſeurant qu'vne ſeule parole
De vous me peult faire coucher au rolle.
Plaiſe vous doncq, noble fleuron royal (2),

Vers 48. *De vous me peult faire coucher par rolle* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roſſet, 1534 & 1535.

(1) Certains commentateurs qui cherchent malice partout ont trouvé dans ce vers une inſinuation ſur les mœurs un peu légères du cardinal. Jean de Lorraine ne ſe formaliſait point ſans doute de s'entendre, à l'occaſion rappeler ſes bonnes fortunes, mais nous ne ſaiſiſſons pas; l'à-propos d'une pareille jovialité dans la bouche d'un ſolliciteur. Du reſte la conduite du cardinal n'eſt point en déſaccord avec cette interprétation. On en peut juger par l'indiſcrétion ſuivante de Brantôme : « I'ay ouy conter, dit-il, que quand il arrivoit à la cour quelque fille ou dame nouuelle, ce cardinal la venoit auſſitoſt accoſter & l'arraiſonant, il lui diſoit qu'il la vouloit dreſſer de ſa main. Quel dreſſeur! Ie crois que la peine n'y eſtoit pas ſi grande comme à dreſſer quelcque poulain ſauvage. Auſſi pour lors diſoit-on qu'il n'y avoit guères de dames ou filles réſidentes à la cour qui ne fuſſent débauchées ou attrapées par la largeſſe dudict monſeigneur le cardinal. » (*Vie des dames galantes*, diſcours VII.)

(2) Nous penſons que Marot fait ici alluſion au titre de roi de Jéruſalem que revendiquaient les princes lorrains. Ils appuyaient cette prétention, plus ou moins chimérique, ſur leur deſcendance de René d'Anjou, duc de Bar, qui s'intitulait roi de Naples & de Jéruſalem. Ce prince avait laiſſé ſes droits imaginaires à ſa fille Yolande d'Anjou. Cette princeſſe les tranſporta par mariage à Ferri de Lorraine, comte de Vaudemont, aïeul du cardinal Jean de Lorraine par ſon fils René II. Ce dernier prince avait introduit au troiſième quartier de l'écuſſon de Lorraine les armes de Jéruſalem. Plus ces droits étaient douteux,

Plaiſe vous doncq à ce baron loyal (1)
En dire vn mot, pour ma protection,
Accompaigné d'vn peu d'affection:
Si vous pourray donner ce los (ſi i'oſe)
De m'auoir faict de neant quelcque choſe.
Mais d'où prouient que ma plume ſe meſle
D'eſcripre à vous? Ignore ou preſume elle?
Non pour certain : motif en eſt Mercure,
Qui, long temps a, de me dire print cure
Que vous eſtiez des bien aymez amans
Des dictz dorez & de rithmes romans
Soit de ſcience ou diuine, ou humaine (2).

Vers 54. *De mauoir faict dun nichil quelque choſe* (a).
55. *Mais d'ou vient ce que ma plume ſe meſle* (b).
59. *Que vous eſtiez des biens rymantz aymant*
Des dictz dorez, & de tout beau romant (c).
60. *Des dictz dorez, de beaulx rymez rommans*
Et de ſcience & diuine & humaine (d).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1535; Éd. 1537. — (b) I. de Channey. — (c) Gryphius, s. d. — (d) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

plus la flatterie était bienvenue à les mettre en évidence.

(1) Chez les Montmorency, l'aîné de la famille affectait de s'en tenir, plus par orgueil que par humilité, au titre modeſte de baron. Cet uſage devait ſon origine à un fait perſonnel au fondateur de la maiſon, Bouchard de Montmorency, qui avait pris la qualification de premier baron chrétien, à l'époque où le duché de France tomba aux mains de Robert le Fort; il fut en effet le premier à prêter à ce prince ſerment de vaſſalité.

(2) Aubery, dans ſon *Hiſtoire des cardinaux* (III, 327), rapporte que dès ſa jeuneſſe Jean de Lorraine « eſtoit extremement bien verſé aux belles-lettres, » &, dans les vers ſuivants, Étienne Dolet nous le laiſſe entrevoir étendant ſon efficace protection, non-ſeulement ſur les lettres, mais encore ſur ceux qui les cultivaient :

AD CARDINALEM LOTHARINGVM.

Permitterent Superi, & eo nos cumularent
Bono, vt qui ad aures Regis aſſident tam æquo
Eſſent animo erga litteratos quam ſemper
Te præbuiſti. O litteratorum ſortem
Ter & quater felicem, id illis ſi obtingat.
(*Epigram.*, I, LXIX.)

Un autre poëte latin, moins connu, I. Richius Germanus, dans une pièce conſacrée à la mémoire du cardinal, dit également de lui :

Ingeniis nemo maior amicus erat.

Dans une autre pièce il ajoute qu'à la mort de François I[er], il

C'eſt le motif qui mon epiſtre meine
Deuant voz yeulx, eſperant que bien priſe
Sera de vous, ſans en faire repriſe :
Non que dedans rien bon y puiſſe auoir,
Fors vn deſir de mieulx faire ſçauoir :
Et nonobſtant, ſi petit que i'en ſçay,
Quand me vouldrez pour vous mettre à l'eſſay,
Et que mon ſens ie congnoiſſe trop mince
Pour ſatisfaire à tant excellent prince,
Ie m'en iray par boys, prez & fontaines,
Pour prier là les neuf Muſes haultaines
De vouloir eſtre à mon eſcript propices
Affin de mieulx accomplir voz ſeruices.

Vers 66. *Fors vn deſir de mieulx faire & ſcauoir* (a).
72. *Pour prier là toutes nymphes haultaines* (b).
— *Pour prier là toutes muſes haultaines* (c).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. — (c) Éd. 1537.

continua les traditions du règne qui venait de finir :

Solus reſpiciens adhuc camœnas
Solus promptus amare litteratos.

(*Epitaphia duorum Lotharingiæ ducum.*)

A part ces renſeignements ſur les goûts littéraires du cardinal de Lorraine, c'eſt tout au plus ſi nous pourrions citer encore quelques vers latins de Voulté & de Macrin relatifs à des affaires politiques. Il eſt cependant hors de doute que le cardinal de Lorraine aimait les lettres & qu'il protégea les artiſtes & les poëtes, mais ſurtout pour le ſurcroît de plaiſirs qu'ils lui procuraient. C'eſt ainſi que les peintres qui travaillaient pour Fontainebleau furent appelés à concourir aux embelliſſements de ſa réſidence de Cluny, car la prodigalité de Jean de Lorraine ſurpaſſait encore ſes immenſes revenus. Ce palais, ayant été déſigné, par un ſingulier caprice de François I[er], comme devant ſervir de logis nuptial à ſes enfants (voy. Du Sommerard, *Les arts au moyen âge*, I, 215), le cardinal dut ſe piquer au jeu pour en faire une habitation vraiment royale. Certains écrivains (*ibid.*, I, 205) ont cru reconnaître dans la figure de Panurge plus d'un trait emprunté au cardinal. Il n'eſt pas impoſſible en effet que Rabelais ait penſé à ce prélat prodigue & débauché en traçant le portrait du « chaſtelain de Salmigondin qui mangeoit ſon blé en herbe » (*Pantagruel*, III, II), & en racontant les tours peu délicats de ſon héros à l'endroit des « haultes dames de Paris » (*ib.*, II, XXI, XXII).

Epiſtre de Barquin (1)

(*Inédit.* — B. de Soiſſons, ms. 189 B, f° 187






IEV tout puiſſant en repous te maintienne
De par de là, gentille ame chreſtienne.
Si en mes vers ores ie ramentoy
Le trop honteulx & dur treſpas de toy,
Certainement ce n'eſt point t'offencer,

(1) Avant d'indiquer les motifs qui nous ont décidé à attribuer cette pièce à Marot, il eſt néceſſaire d'entrer dans quelques détails ſur la vie & la condamnation de Berquin. Louis Berquin, né à Paſſy vers 1480, ſortait d'une famille originaire de l'Artois, & tirait ſon nom d'un petit fief ſitué dans le voiſinage de Rambures. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 378.) Le roi l'avait appelé dans ſon conſeil, & c'était, dit Badius, l'un des plus ſavants de la nobleſſe. La pureté de ſes mœurs, ſa ponctualité à accomplir les devoirs de la religion, auraient dû le mettre à l'abri des accuſations ſous leſquelles il finit par ſuccomber. Mais l'indépendance de ſon caractère, rendu plus inflexible encore par l'auſtérité de ſes études, ne tarda pas à le déſigner aux vengeances d'un parti dont il dénonçait les déréglements. La religion ne fut qu'un prétexte pour ſes perſécuteurs. Eraſme s'eſt chargé de nous dévoiler en quelques mots le myſtère de cette haine implacable : « In eo crimen eſſe grauiſſimum quòd ingenue præ ſe ferebat odium in moroſos quoſdam theologos ac monachos non minus feroces quàm ſtolidos. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, II, 187.) Ces théologiens y mirent un acharnement que ne purent ébranler ni les obſtacles ni le

Ainçois plus toſt pour ta ioie auancer :
Car le record de paſſé [qui] tourmente
Du temps ſerain le grand plaiſir augmente,

temps. Le premier aſſaut eut lieu en 1523. Cette fois ſes ennemis ne réuſſirent qu'à faire brûler ſes livres par la main du bourreau, & le roi tira Berquin d'affaire, bien qu'il eût été déféré comme luthérien à la juſtice ſéculière. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 169.) En 1526, nouvelle tentative; le roi intervient encore & ſe plaint avec aigreur de ces pourſuites ſuſcitées « à la requête des malveillants. » (B. N., ms. Clairamb. 324, f° 9091.) Le parlement, ſubiſſant une influence occulte, réſiſta à ces remontrances, en alléguant qu'il n'avait agi qu'en exécution d'une bulle du pape & d'après les ordres de la régente, mère du roi. Ces pieuſes intrigues font échec pendant pluſieurs mois au bon vouloir de François Ier; mais, à la fin, de guerre laſſe, le roi ſe décide à un coup de force : il fait enlever le priſonnier, auquel « on deſnioit l'eſcriptoire, le papier & les liures, pour ne luy bailler que les epiſtres de ſainct Ieroſme & aultres liures catholicques » (B. N., ms. Clairamb. 325, f° 9641), & il le fait tranſporter au Louvre, ce qui équivalait à une miſe en liberté. (*Ibid.*, f° 9835.) Marguerite de Navarre, qui s'intéreſſait particulièrement à Berquin, fut pour beaucoup dans cet acte de vigueur & de clémence. Nous en trouvons la preuve dans ce paſſage d'une lettre au grand maître : « Ie vous remercie du plaiſir que vous m'aues fait pour le pouure Berquin, que i'eſtime aultant que ſi c'eſtoit moy meſmes, & par cela pouues vous dire que vous m'aues tirée de priſon » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 219); puis elle écrit encore au roi pour le remercier de « la cherité qu'il luy a pleu faire au pouure Berquin; » & elle ajoute : « Et ceulx qui, en voſtre tribulacion, ont oublié & Dieu & vous connoiſtront leur malice n'auoir ſeu faire ignorer verité à l'eſprit que le Tout-Puiſſant vous a donné. » (*Ibid.*, II, 77.) « Ces forgeurs d'héréſie, » comme les appelle la vaillante princeſſe, ne ſe tiennent pas encore pour battus, & voici alors ce qu'ils imaginent. Ils reprennent le procès ſur de nouveaux frais, au mois d'avril 1529, & afin que leur victime ne ſoit « recourue du Roy ne de la Regente, » ils profitent du moment où le maître eſt à Blois. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 383.) La ſentence de la cour condamnait Berquin à faire amende honorable, pieds nus, une torche à la main, dans la cour du Palais & au parvis de Notre-Dame, à voir ſes livres brûlés & à paſſer le reſte de ſes jours entre les quatre murs d'une priſon. Berquin eut l'imprudence d'en appeler. La cour décida que, ſans déſemparer, elle prononcerait le lendemain ſur l'appel. En effet, elle condamna le malheureux Berquin à mort, en ordonnant que l'arrêt ſerait exécuté le jour même; les bourreaux étaient ſûrs, de cette

Puys, de iadis la vie tant honneſte
Et amytié me incite & admoneſte
De te mander ce que de toy fut dict
Apres que mort euſt faict ce grand credit
De te gecter hors de ce corps charnel
Pour t'en aller en repos eternel.
Au parauant on m'a bien annoncé
Comment iadis il te fut prononcé

façon, de ne point voir leur proie leur échapper. Un manuſcrit de l'époque, en nous donnant la date préciſe de l'exécution de Berquin, ſur laquelle il y avait juſqu'ici déſaccord parmi les hiſtoriens, réſume ainſi tous ces détails : « Le vendredy xvie iour d'auril mil v^{c} xxix, apres Paſques, vng nommé Loys Berquin, eſcuier, ſeigneur dudict lieu, lequel, par ſon hereſie, auoit eſté condampné affaire amende honorable deuant l'egliſe Noſtre-Dame de Paris, vne torche en ſa main, & illec crier : Mercy à Dieu, à la glorieuſe Vierge Marie pour aucuns liures qu'il auoit faictz & deſquelz il vouloit vſer contre noſtre foy, & d'illec mené en la place de Greue & monté ſur vng eſchaffault pour monſtrer ledict Berquin affin que chaſcun le viſt, &, deuant luy, faire vng grant feu pour bruler tous ſes dicts liures en ſa preſence, affin de iamais n'en auoir nulle congnoiſſance, ne memoire : & puis mené dedans vng tumbereau au pillory, & illec tourné & auoir la langue percée & la fleur de lys au front, & puis envoyé es priſons de monſieur de Paris, pour acheuer le demourant de ſa vie : & pour veoir ladicte execution à la ſortye dudict Berquin, qui eſtoit au Pallais, eſtoient plus de xx mil perſonnes. Et luy, ainſy condampné, en appella en court de Rouen & au grand conſeil : par quoy, par arreſt de la court de parlement, le lendemain, qui eſtoit ſamedi, xviie dudict auril, fut condampné eſtre mys en vng tumbereau & mené en Greue & à eſtre brulé : ce qui fut faict l'an & iour deſſuſdict. » (B. N., ms. 17527, f^{o} vii^{xx}xiiii^{vo}.) Tels ſont les faits qui ont inſpiré l'auteur de cette épître, que nous prétendons attribuer à Marot. Or cette pièce ſe trouvant, dans un ancien manuſcrit, au milieu d'autres œuvres de notre poëte, nous avons ſuppoſé par ſuite que cette rencontre ne devait point être miſe ſur le compte d'un ſimple caprice du haſard. Ces deux hommes, dévoués à la même cauſe avec des allures différentes, pourſuivis par les mêmes haines & réunis ſous la protection commune de la reine de Navarre, peuvent bien être encore rattachés l'un à l'autre par ce pieux hommage du poëte à une mémoire que, dans ces temps de criſes religieuſes, il fallait honorer ſans bruit, en évitant toute publicité, par meſure de prudence.

Mourir par feu, dont depuis peu de temps (1)
Tu feuz abſoulz, ainſi comme i'entens.
Mais ſur le champ & ſur cauſe nouuelle,
Nouuelle peine, helas! on te reuelle,
Te condemnant en amende honnorable
Et à languir en priſon pardurable (2).
Puys tellement ton cas on demena
Que ton appel à la mort te mena (3) :

(1) Ce paſſage nous paraît faire alluſion au ſecond procès intenté à Berquin, en 1526, & qui le conduiſit bien près du bûcher. En effet, dans une lettre de Béda à Éraſme, on trouve cette phraſe : « Quid ſit de perſona Berquin futurum, neſcimus. Nempe XXIII huius menſis grauiſſimo Eccleſiæ iudicio dictus eſt *hæreticus relapſus*, & Supremi Senatûs poteſtati ſeu laicæ manui redditus. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, II, 189, note.) Or, on ſait à quoi équivalait, pour un hérétique relaps, cette remiſe au bras ſéculier. Éraſme prend ſoin d'ailleurs de nous l'expliquer dans ces quelques mots, relatifs à cette même affaire : « Iamque nihil ſupererat, niſi vt, exuſtis libellis, reciperet præſcriptam ſatisfactionem, aut, ſi id recuſaret, iret ad ignem. » (*Ibid.*) « Mais madame la Regente manda à la cour qu'on ſurceaſt l'execution juſques à la venue du Roy. Et depuis le Roy arrivé manda à ladicte cour qu'on ne le fiſt mourir & qu'on le gardaſt tant qu'il fut en France. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 278 & 379.) En cette occaſion, Berquin avait donc échappé à la mort par une protection toute particulière du roi.

(2) Voici cette ſentence telle qu'elle ſe trouve réſumée dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 382) : « A ce dict iour de vendredy, ſeizieſme auril 1529, apres Paſques, la ſentence luy fut prononcée, qui eſtoit en latin, par laquelle il fut condamné à faire amende honnorable, la teſte nue, vne torche de cire ardante en la main, au parquet ciuil de Parlement, & à la pierre de marbre qui eſt en la grande cour du Palays, criant à Dieu mercy, au Roy & à iuſtice de l'offence par luy commiſe d'auoir tenu la ſecte de Luther, & des mauluais liures par luy faictz contre la maieſté de Dieu & de ſa glorieuſe mere, & neantmoins il ne fut baillé es mains des bourreaux : puis apres, d'eſtre mené, la teſte nue, à pied, en la place de Greue, auquel lieu, en ſa preſence, furent ſes liures bruſlez : & à faire amende honnorable, puis mené deuant la grande egliſe Noſtre-Dame, où il feroit auſſi amende honnorable à Dieu & à la glorieuſe Vierge, ſa mere, & de là eſtre mené es priſon de monſieur de Paris & eſtre enfermé entre deux murs de pierre, pour y eſtre toute ſa vie. Et defence de non iamais luy bailler liure pour lire, ne ancre ne plume pour eſcrire. »

(3) Berquin ayant appelé de la

Et quand deſeur tu fleſchiz les genoulx,
Diſant ainſi : Ihesus, ſauueur de nous,
Tu as pour moy ſouffert la mort treſdure,
C'eſt bien raiſon que pour toy ie l'endure.
Et là deſſus prononças maint beau traict (1)
Conſolatif, de l'Euangille extraict,
Qui tant de foy & d'eſpoir lors te liure
Que allant mourir te ſembloit aller viure.
Lors le bourreau, la main ſur toy boutée,
A de ton col la cheſne d'or oſtée,
Et en ſon lieu, ſubit, ſa propre main
Mit le cordeau cruel & inhumain (2),

ſentence qui le condamnait à la priſon perpétuelle, «ledict iour, vers le ſoir, le premier preſident aſſembla la cour de Parlement pour y pouruoir, &, apres ce faict, il alla vers ledict Barquin, à la Conciergerie, & luy demanda s'il vouloit perciſter en ſon appel : lequel luy reſpondit que ouy. Lors ledict preſident lui bailla quelque minute contenant ſon dict appel & les cauſes d'iceluy, en luy diſant qu'il conuenoit qu'il le ſignaſt, s'il vouloit perciſter : ce qu'il fiſt volontiers. Le lendemain, ledict premier preſident parla à la cour, & retourna vers ledict Barquin encore ſçauoir s'il vouloit perciſter en ſon appel : qui lui reſpondiſt de rechef que ouy. Par quoy ladicte cour s'aſſembla & tint conſeil ce iour, & la matière fut miſe ſur le bureau. Finablement fut par icelle conclud & arreſté qu'il mourroit... Ce qui fut faict & expedié le meſme iour en grande diligence, affin qu'il ne fut recouru du Roy ne de madame la Regente, qui eſtoit lors à Bloys. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 383.) On trouvera à l'appendice le jugement rendu en latin par la cour.

(1) Éraſme, dans une lettre à Charles Utenhove, nous a tranſmis des détails fort complets & fort touchants ſur les derniers moments de Berquin. Cet infortuné voulut, en effet, adreſſer quelques paroles à la foule du haut de l'échafaud, mais, dans la crainte d'une émotion populaire, des diſpoſitions avaient été priſes avec un raffinement de cruauté pour étouffer ſa voix. « Ante mortem verba fecit ad populum, ſed vnde nemo quiſquam potuit aliquid percipere. Tantus erat ſatellitum fremitus, quem, data opera, putant excitatum fuiſſe. » (Herminjard, *Corr. des réform.*, II, 185.) Du reſte, les paroles que le poëte prête ici à Berquin concordent avec ſon attitude calme & ferme qui ne ſe démentit pas un inſtant : « Relucebat in eo mentis ſibi bene conſciæ tranquillitas. » (*Ibid.*)

(2) Il arrivait quelquefois que les magiſtrats, par un reſte d'humanité, ordonnaient que le bour-

Non pas cruel, mais pluſtoſt gracieulx,
Car par luy es hors du val ſoucieulx
De ce vil monde. Adonc on te deſplace
De la priſon & t'en vas en la place
Où ce dur peuple on voit ſouuent courir
Pour voir ſon frere eſtrangler & mourir,
Et en eſt aiſe & ſi ne ſcet pourquoy :
Et ſe on actainct quelquun qui ayt de quoy,
Tous ſont tel chere à ſa mort qui aproche,
Comme allans veoir vng ieu de la bazoche :
Dames y vont, hommes chambres leur louent (1),
Et là Dieu ſcet les beaulx ieulx qui ſe y iouent :
Ce temps pendant que confeſſer on faict
Le pauure corps que on va rendre deffaict.
Croy, cher amy, que [on] ne feit pas tel(le) feſte
Quand tu naſquis que quant ta mort fut preſte.
Las! tu mourus comme hereſe en publicque,
Plain toutesfoys de la foy catholicque,
Sans ſouſtenir contre la loy de Dieu
Vng ſeul propos, qu'ainſi ſoit, ſur le lieu,
Apres ta mort, Merlin, ton confeſſeur,
Crye tout hault : Peuple, ie te fays ſeur
Que cent ans a, or ainſi (ie) le maintien,
Il ne mourut homme meilleur chreſtien (2).

reau, avant de mettre le feu au bûcher, étranglerait le condamné. On épargnait ainſi au patient les ſuprêmes angoiſſes de l'agonie. La verſion du poëte donnerait à entendre qu'il fut fait ainſi en cette circonſtance. Toutefois le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 383) ne mentionne point ce détail & dit tout court que Berquin « fut condamné à mourir & eſtre bruſlé vif en place de Greue. » Eraſme, dans ſa lettre, eſt auſſi laconique : « Vitam morte commutauit, exuſtus Lutetiæ in Grauia. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, II, 183.)

(1) Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 383) parle du « grand nombre de peuple qui eſtoit au Palays & parmy la ville, attendant le voir. » (Voy. auſſi ci-deſſus, p. 109, note.)

(2) Ces paroles ſe trouvent preſque textuellement dans l'*Hiſtoire eccléſiaſtique* de Théodore de Bèze, où cet auteur raconte « que le docteur Merlin, alors pénitencier de Paris, qui avoit conduit Berquin au ſupplice, fut contraint de dire tout haut devant

Et ſans cella, mon frere en Iheſus Criſt,
N'euſſe voulu t'enuoier ceſt eſcript :
Car il n'affiert chriſtianne preſye (1)

le peuple, après ſa mort, aux grands regrets de ſes accuſateurs & juges, qu'il y avoit peut-être plus de cent ans qu'homme n'étoit mort meilleur chrétien que Berquin. » En admettant que les paroles attribuées au docteur Merlin par de Bèze aient été effectivement prononcées, ce réformateur ne les a recueillies certainement que comme un hommage arraché aux bourreaux par la douceur & la conſtance de leur victime. Ce ſerait ſe prêter à une étrange interprétation que de faire à Berquin l'injure d'y voir le témoignage irrécuſable d'une rétractation tardive des opinions qu'il avait ſoutenues toute ſa vie, & cela uniquement pour être agréable aux catholiques qui lui infligeaient le dernier ſupplice. C'eſt cependant le bruit que cherchèrent à accréditer les inſtigateurs de cette atroce perſécution. La tactique était auſſi habile que ſimple : ſe débarraſſer d'un ennemi incommode, puis, lorſque la victime ne peut plus proteſter, proclamer bien haut qu'à ſes derniers moments elle eſt revenue à réſipiſcence ; après quoi, rien n'empêche plus qu'on ne ſe faſſe honneur & de ſes propres violences & de la converſion de l'hérétique. Éraſme, dans la lettre que nous avons citée plus haut, dénonce cette manœuvre déloyale, & malgré les déclarations, trop tardivement charitables, d'un moine à ce ſujet : « Aſſeuerans ſe nihil omnino dubitare quin anima illius tranſierit in quietem, » il explique ainſi ſes motifs de n'ajouter aucune créance à ces allégations : « At ego Franciſcani dictis nihil habeo fidei, præſertim quum hoc ſit iſtis ſolemne, poſt extinctum hominem, ſpargere rumores quòd in incendio cecinerit palinodiam, quò ſimul & vindicatæ religionis laudem auferant & multitudinis inuidiam calumniæque ſuſpicionem effugiant. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, II, 185.) Jacques Merlin, docteur en théologie & curé de la Madeleine, égliſe ſituée rue de la Juiverie, était tenu, en raiſon de ſon office de grand pénitencier, de conduire les condamnés juſqu'au lieu de l'expiation. (Voy., en effet, *Journal d'un Bourgeois de Paris*, paſſim.)

(1) En matière d'héréſie, le ſeul reproche que l'on ait pu adreſſer à Berquin était de n'avoir pas des opinions très-correctes ſur la Vierge & ſes mérites, & ſurtout de ne pouvoir ſentir les moines ; en dehors de ces travers, ſa vie était irréprochable juſque dans les pratiques de la piété la plus auſtère. Voici d'ailleurs, à ce ſujet, le témoignage que lui rend Éraſme : « Vitæ adeo puræ, vt ne rumuſculus quidem impudicitiæ ſit vnquam in illum exortus : mire benignus in amicos & egenos, conſtitutionum ac rituum eccleſiaſticorum obſeruantiſſimus, puta præſcriptorum ieiuniorum, dierum ſacrorum, ciborum,

Louer aucun qui meurt en hereſie.
Si rendz à Dieu louenges immortelles
De ta grand mort. On blaſme les mortz telles :
Mais ie ſupply ceulx de ton parentaige
Ne le voulloir prendre au deſauantaige
De leur honneur, & penſer en eulx meſmes
Que ceulx qui ont eternelz dyadeſmes
Laſſus au ciel ont bien paſſé le pas
D'infame, dur & publicque treſpas :
Infame, dis ie, quant au monde eſgaré,
Onquel tel homme en ſon liƈt bien paré
Pourra mourir & auoir couuerture
En terre ſainƈte & riche ſepulture,
En grand danger peult eſtre de deſcendre
Plus bas que [ceulx] par bourreaulx mys en cendre.

miſſarum, concionum & ſi qua ſunt alia quæ cum pietatis fruƈtu recepta ſunt. Alieniſſimus ab omni fuco, ingenio libero ac reƈto, quod iniuriam nec cuiquam facere vellet, neque a quoquam perpeti poſſet, duntaxat inſignem. Ab inſtituto Lutheri plurimum abhorrebat. Quid multis ? Negabant quidquam eſſe in vita quod non deceret chriſtianam pietatem. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, II, 187.) On pouvait donc, ſans ſcrupule, accorder à Berquin les éloges qui lui ſont ici prodigués. Quant à cette déſignation aſſez peu claire employée par l'auteur pour dérober ſa perſonnalité à des recherches trop curieuſes, il y a peut-être une intention calculée, & ce ſerait pour nous une raiſon de plus de maintenir notre attribution. S'il nous fallait un dernier argument à l'appui de cette hypothèſe, les vers qui terminent cette pièce ne ſont-ils pas à la hauteur des meilleures inſpirations de Marot ?



Les gracieux adieux faitz aux dames de Paris par maiſtre Clement Marot, varlet de chambre du Roy noſtre ſouuerain ſeigneur (1)

(*Inédit.* — B. N. ms. 17527, f° VII^xx v.)

ADIEV Paris, la bonne ville :
Adieu de Meaulx la Ianneton (2) :

Titre : *Les adieux aux dames de Paris* (a).
Les adieulx (b).
Vers 2. *Et de Meaux la Iehanneton* (c).

(a) Denis Ianot, 1538. — (b) B. N. ms. 12489. — (c) B. N. ms. 12489.

(1-2) Malgré les proteſtations réitérées de Marot, nous n'héſitons pas à lui maintenir la paternité de cette pièce. Effrayé par les clameurs que ſes vers ſoulevèrent à leur apparition, notre poëte fit tous ſes efforts pour les répudier dès leur naiſſance. (Voy. 2e *Epiſtre du coq à l'aſne*, v. 38.) Ils ne figurent dans aucune des éditions publiées de ſon conſentement, & Denis Janot en 1538, Jehan Steels en 1539, n'en ont donné que des fragments incomplets & altérés, la première & la troiſième ſtrophe. Le compilateur anonyme qui a tranſcrit tout naïvement cette pièce ſur le regiſtre où nous l'avons retrouvée, avec le nom de l'auteur, n'avait pas plus d'intérêt à diſſimuler qu'à publier ce ſcandale; auſſi ſon témoignage doit-il être tenu pour impartial, & les dénégations de Marot ne ſauraient prévaloir contre ce fait qui le condamne. Un mot maintenant ſur la date de cette pièce. On remarquera d'abord qu'il y eſt queſtion du départ de la cour (v. 18), puis du prochain retour du roi (p. 127, var., v. 16). Les cauſes de ce voyage du roi, de ce déplacement de la cour nous ſont enſuite clairement indiquées dans les *Excuſes aux dames de Paris*, où il eſt fait une alluſion tranſparente aux négociations entreprifes pour la délivrance des enfants priſonniers en Eſpagne (p. 152, v. 100). Ce fut donc au moment où la cour ſe mettait en route à la ſuite du roi, c'eſt-à-dire vers la fin de juillet 1529, pour aller aſſiſter aux fêtes de la ſignature du traité de Cambrai, que ces vers furent compoſés. Il y eut à cette occaſion une forte d'émigration générale, comme le donne à entendre un témoignage contemporain : « Et y auoit tant de monde qu'on ne pouuoit trouuer à loger gens ne cheuaulx audict lieu de Cambray. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 387. Voyez encore, ſur l'affluence des ſeigneurs, Collect. des doc. inéd., *Négoc. dipl. entre la France & l'Autriche*, I, CXCIX.) Par ſa forme,

Adieu lieutenande ciuille (1) :

Vers 3. *Adieu celle de corps habille* (a).

(a) Denis Ianot, 1538.

par la cadence des vers, cette pièce ſe rapproche de la ballade, elle s'en écarte par le nombre de ſtrophes; la ballade n'en comporte d'ordinaire que trois. Marot tenait ſans doute à élargir ſon cadre pour y faire entrer toutes les malices qu'il regretta trop tard d'avoir laiſſé échapper. — (2) Ces *Adieux* nous préſentent la liſte d'un certain nombre de célébrités galantes qui floriſſaient à cette époque. Sans prétendre faire l'hiſtorique de chacune d'elles & leur reconſtituer un état civil, nous pouvons affirmer que ces créatures folles de leur corps étaient bien de chair & d'os. Une pièce ſatirique du temps, *la Semonce des coquus*, publiée par M. A. de Montaiglon, a mis aſſez en évidence le nom des maris de la plupart d'entre elles pour nous permettre de retrouver la trace de ces diverſes perſonnalités. La première qui ouvre la marche nous paraît appartenir à cette claſſe d'émigrées de la campagne qui viennent ſe mettre en condition dans la grande cité. Le temps paſſé a compté plus de *Jeannetons* qu'il n'y en aura peut-être jamais dans l'avenir, au point que ce nom eſt devenu un terme générique pour déſigner un perſonnel à part. Nous voyons, en même temps, par l'indication d'origine, que, dès cette époque, la province, malgré ſes airs de pruderie, n'avait rien à reprocher à la capitale. Nous pourrions même, au beſoin, rappeler ce paſſage de Rabelais, où, dans l'énumération des « cent cinquante mille putains belles comme deeſſes » qui ſuivent l'armée de Loupgarou, il a bien ſoin de mentionner les « Lyonnoyſes, Tourangelles, Angeuines, Poicteuines & Normandes. » (*Pantagruel*, II, XXVI.) Dans *l'Enfer de la mère Cardine*, où la population des maiſons mal famées eſt paſſée en revue, on voit figurer une Picarde & une Normande. (A. de Montaiglon, *Anc. poéſ. franç.*, III, 319.) Pour en revenir plus directement à l'intéreſſante perſonne qui nous occupe, on rencontre, ſur les rôles de la maiſon du duc d'Angoulême & de meſdames Madeleine & Marguerite, pour l'année 1529, une lingère du nom de Janeton Rouere. (B. N., Clair., 41, f° 1865; ms. 3007, f° 129; ARCH. NAT., KK, 230, f° XXII.) Citons encore pour mémoire une certaine Jehanneton Mingotte, qui figure ſur les acquits au comptant des années 1528 & 1529. (ARCH. NAT., KK, 100, f° XLI.) Ses fonctions lui donnent des droits tout particuliers à une place dans ces *Adieux* ; elle était « dame des filles de ioye ſuiuant la cour. » Pour des raiſons d'État qui nous échappent à diſtance, le roi avait peut-être ordonné qu'elle reſtât à Paris, au grand regret des courtiſans.

(1) Cette dame avait nom Jeanne Hénard ; elle était mariée à Antoine du Bourg, qui exer-

Adieu [la] Griue & Caqueton (1),
La Touchalloue au dur teton :
Adieu vous dy comme vne trippe :

Vers 4. *Adieu blanche comme cotton* (a).
— *Adieu Legrain & Chatellon* (b).
5. *Adieu la belle au dur teton* (c).
— *Adieu Truchal(on)e au dur teton* (d).
— *La Touchal(oue) au dur teton* (e).

(a) Denis Ianot, 1538. — (b) B. N. ms. 12489 — (c) Denis Ianot, 1538. — (d) Iehan Steels, 1539. — (e) B. N. ms. 12489.

çait, en 1529, les fonctions de lieutenant civil du prévôt de Paris. Nous ne ſaurions dire dans quelle meſure elle participa à l'avancement de ſon mari. Mais toujours eſt-il qu'à la mort de du Prat, du Bourg fut élevé aux fonctions de chancelier. La *Semonce* ne ſouffle mot de du Bourg, par reſpect, ſans doute, pour ſa nouvelle dignité. Dans un recueil de ſentences ſur les dames de cette époque (voy. cette pièce à l'Appendice), voici le dicton accolé au nom de la dame : « Plus de credit que de biens. » Cette ſimple phraſe peut ſervir de thème à bien des conjectures.

(1) Ces trois dames, que l'on ne peut ſéparer, car elles paraiſſent avoir vécu dans l'intimité la plus étroite, ont aſſuré à leurs maris une place conſidérable dans *la Semonce des coquus*. Dans ſa première *Epiſtre du coq à l'aſne*, Marot nous apprend qu'on les avait ſurnommées « les trois dames des Blancs Manteaux, » parce qu'elles fréquentaient ſans doute le couvent de ce nom, qui, d'après une épigramme de notre poëte, paraiſſait tout à fait convenir aux femmes de leur tempérament. Le poëte mentionne en outre qu'elles avaient l'habitude de porter les mêmes atours. Le mari de la Grive, ou de la Grue, comme d'autres l'appellent, aurait été médecin; c'eſt, du moins, ce que l'on peut inférer de ce qui eſt dit à ſon ſujet dans la *Semonce* (voy. à l'Appendice), où il n'eſt déſigné que par ſa profeſſion, à la ſuite de ſes deux autres collègues en infortunes conjugales. Caqueton paraît avoir éclipſé ſes deux compagnes par ſes hauts faits amoureux. Elle était la femme du contrôleur Caqueton, le même, ſans doute, qu'un certain « Louis Cacqueton, » déſigné, dans un document de l'année 1534, pour la ſurveillance des ouvriers de l'hôtel de ville. (ARCH. NAT., *Regiſtres de la ville*, H. 1779, f^{o} vi^{xx}viii.) Cette beſogne rentrait exactement dans ſes attributions : en effet, les contrôleurs, inſtitués en mars 1514 (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 26), avaient pour charge de contraindre les maires & échevins des villes à employer les ſommes provenant des octrois autoriſés par le roi « ez reparations & fortifications d'icelles villes. » Aucune autre dépenſe ne pouvait ſe faire ſans l'aſ-

Adieu eſtroictes, ſe dit on :
Adieu vous dy comme vne pippe.
Adieu la dame de Victry (1),
Qui nous contrefaict bonne myne :
Adieu iucques à ſainct Marry (2) :
Adieu Baignollet & Leſpine (3),

Vers 10. *Qui contrefaictes bonne myne* (a).

(a) B. N. ms. 12489.

ſentiment du contrôleur, qui était tenu d'en rendre compte. Mais on ne gagnait pas gros à ce métier ; c'eſt ſans doute pour ce motif que dame Caqueton cherchait à accroître les reſſources du ménage, à l'aide de certains talents d'agrément que nous révèle une bouffonnerie mortuaire encore inédite. Nous avons attribué cette pièce à Marot, & on la trouvera plus loin aux *Epitaphes*. Nous nous bornerons à en citer ici quelques vers pour achever de mettre en relief les titres de ces trois dames à une mention ſpéciale. On ne doit point oublier que, dans cette inſéparable trinité, ce qui était vrai de l'une ne l'était pas moins des deux autres. Caqueton ayant perdu ſa femme, voici comment le poëte lui conſeille la réſignation :

Dont il en doit, comme il me ſemble,
Rire & plorer tout deulx enſemble :
Rire, pour aultant qu'il n'eſt plus
Coquu ne Ioan oultre plus.
Plorer, en voici la raiſon :
Car tout le bien de la maiſon,
Durant quelle viuoit alors,
Venoit du labeur de ſon corps.

Nous n'avons pas grand'choſe à dire de Touchalloue, Truchale, ſuivant d'autres. Elle ne devait le céder en rien à ſes deux amies, ſi l'on en juge par la place que la *Semonce* fait à ſon mari, adonné à un culte exagéré de la dive bouteille, au moins autant par tempérament que pour ſe conſoler de ſes chagrins domeſtiques.

(1) La « dame de Victry » était une perſonne de condition ; elle s'appelait Jeanne L'Orfévre. Fille du ſeigneur d'Ermenonville, elle prenait, avant ſon mariage, le titre de dame de La Motte Jouſſerand, qu'elle échangea contre celui qui lui eſt donné ici par ſuite de ſon mariage avec Charles de L'Hôpital, ſeigneur de Vitry, grand maître des eaux & forêts du duché d'Orléans. La *Semonce*, & pour cauſe, ſe garde de tout propos malveillant ſur ſon compte. Le petit recueil dont nous avons déjà parlé place ces quatre mots en regard de ſon nom : « Plus ouïe qu'entendue. »

(2) Nous renonçons à éclaircir l'intention malicieuſe cachée dans ce vers. Tout ce que nous ſavons, c'eſt qu'en parlant de ceux qui avaient à regretter de s'être engagés dans les liens du mariage, on diſait qu'ils étaient de la confrérie de ſaint Merry ou ſaint Marry. (Oudin, *Curioſités*.)

(3) Il s'agit probablement ici de deux ſœurs, comme on peut

La petite maiſtreſſe fine :
Adieu comme gris de bureau.
Adieu Mollette, la blanchine (1) :
Adieu vous dis comme vng corbeau.
Adieu la belle Ferronniere (2),
Puis qu'apres noſtre court allons :

Vers 14. *Adieu voſtre gris de bureau*
Adieu doncq Mollette blanchine (a).
18. *Puiſqua la court nous en allons* (b).

(a) B. N. ms. 12489. — (b) B. N. ms. 12489.

le ſuppoſer d'après la variante qui déſigne auſſi Leſpine ſous le diminutif de Leſpinette (voy. p. 127, v. 17). De mœurs légères & peu difficiles ſur le choix de leurs compagnons de plaiſir, elles paraiſſent toutes deux appartenir à cette catégorie de bonnes filles toujours prêtes pour toutes les parties, ſans arrière-penſée de ſpéculation, & auxquelles la couleur de leurs vêtements (v. 14) a fait donner, à une certaine époque, le nom de *griſettes*.

(1) Le mari de Molette (*ſic*) eſt inſcrit ſur la liſte de *la Semonce des coquus* avec tous les avantages attachés à cette diſtinction.

(2) Il eſt curieux de voir apparaître ici, dès l'année 1529, la belle Ferronniere au nombre des femmes qui n'en étaient plus à faire leurs preuves dans la galanterie. Si c'eſt la même dont parle Mézeray dans ſon *Hiſtoire de France* (II, 533), à l'année 1539, comme ayant communiqué à François Ier les principes du mal qui devait abréger ſa vie, que devient cette hiſtoire de l'honnête bourgeoiſe détournée de ſes devoirs par le roi, du mari qui, par déſir de vengeance, ſe ſacrifie à la contagion pour atteindre le ſuborneur dans la ſource même de ſes plaiſirs ? Cette rencontre fortuite de la belle Ferronnière dans les *Adieux* mettrait à néant toute cette fable, ſinon au point de vue des conſéquences matérielles, du moins en ce qui concerne les acceſſoires brodés ſur ce canevas par la chronique ſcandaleuſe. L'héroïne du roman diſparaît pour ne plus laiſſer ſubſiſter qu'une vulgaire ribaude acceſſible à tous venants & avec laquelle, dans un jour de caprice & de curioſité, le roi aurait compromis la dignité de ſa couronne & la ſanté de ſon corps. Pour expliquer dès lors cette déſignation, il n'eſt plus beſoin de toutes les ingénieuſes ſubtilités pour leſquelles tant d'hiſtoriens ont mis leur eſprit à la torture. « La belle Ferronniere » eſt tout ſimplement un de ces noms de guerre à l'uſage des filles de joie compoſant une cohorte recrutée dans les différents corps d'état. C'eſt ainſi que, ſous un titre analogue, nous voyons défiler dans la ballade de Villon ces divinités de l'échoppe, telles

Adieu la belle Heronniere (1) :
Adieu la blanche aux cours tallons (2) :

Vers 20. *Adieu la blonde aux gris tallons* (a).

(a) Denis Ianot, 1538.

que « la gantiere, la ſaulſiciere, la chapperonniere, l'eſperonniere, » à côté de « la belle heaulmyere. » On peut ajouter à cette énumération une partie du perſonnel paſſé en revue dans *l'Enfer de la mère Cardine*, « Michelle menuiſiere, » encore une « chapperonniere, madame Lemoyne, boulangere. » (A. de Montaiglon, *Anc. poéſ. franç.*, III, 319.) L'auteur de la *Semonce* fournit un nouvel argument en faveur de notre interprétation en trouvant, finalement, plus expéditif d'ouvrir un compte d'enſemble aux repréſentants des diverſes profeſſions :

Nobles coquuz, conſeilliers, aduocas,
Praticiens, procureurs & notaires,
Greffiers, & puis bourgeois de tous eſtas,
Marchans drapiers, fripiers, appoticaires,
Merciers, maçons, ferruriers, campanaires,
Sergens, orfeures & changeurs, tous en [ſomme,
N'atendez point que autrement on vous [nomme.

C'eſt une manière de n'oublier perſonne & d'éviter les réclamations.

(1) Le choix de ce ſurnom ne dépend plus, à notre avis, d'une queſtion de métier, mais bien d'une conformation phyſique. Dans ſon *Epiſtre au Roy pour auoir eſté deſrobé*, Marot parle de « la cuiſſe heronniere » que lui a fait ſa lourde maladie. La perſonne dont il s'agit ici avait ſans doute des jambes maigres & longues comme celles du héron, & les confidents de ce détail intime en avaient pris prétexte pour la gratifier de ce ſobriquet.

(2) « Talons courts » ou « courts talons » était alors l'expreſſion familière pour déſigner les femmes de mœurs ſuſpectes. Ainſi, dans *les Eſbahis* de Grévin (acte V, ſc. III), un des perſonnages, parlant d'une femme qui porte des talons courts, s'exprime ainſi ſur ſon compte :

Elle eſt du meſtier : les talons
Me le monſtrent aſſez...

Dans *les Neapolitaines* de François d'Amboiſe (acte V, ſc. VI), un amant veut quitter ſa maîtreſſe, tout en ſe réſervant le beau rôle, & il croit tirer un argument ſans réplique de ce détail de toilette pour juſtifier une rupture : « Des talons courts, dit-il, ſont fort à craindre. » Dans *la Complaincte de monſieur le Cul contre les inventeurs des vertugales* (A. de Montaiglon, *Anc. poéſ. franç.*, II, 157), l'occaſion s'offre tout naturellement de mettre en ſcène « les dames aux tallons courts. » Si nous cherchons maintenant à expliquer la préférence d'une certaine catégorie de femmes pour ce genre de chauſſures, nous en trouverons peut-être les motifs dans la nature de leur profeſſion. Les « courts talons » devaient être un type de pantoufles flottantes, plus faciles à

Adieu l'abbé & eſtallons (1),

Vers 21. *Adieu vous & voz eſtallons* (a).

(a) Denis Ianot, 1538; Iehan Steels, 1539.

quitter que les patins dont ſe ſervaient les femmes honnêtes &, par conſéquent, d'un uſage plus pratique pour des perſonnes qui faiſaient une habitude de l'accident dont il eſt ainſi parlé dans la *Pronoſtication nouuelle:*

Maintes filles cherront enuerſes
Qui pucelles ne leueront (pas).

Par une coïncidence ſingulière, il exiſtait à Paris, dès le XVIe ſiècle, une rue Courtalon, qui n'a point encore diſparu. Cette rue, déſignée, en 1300, par Guyot, ſous le nom de la rue à Petits-Souliers-de-Bazenne, reçut, vers l'époque qui nous occupe, ſa dénomination nouvelle d'un certain Guillaume Courtalon, propriétaire de deux maiſons au coin de la rue des Lavandières, ſituée en face du cloître Sainte-Opportune. Elle était auſſi mal famée que le Huleu & le Champ-Gaillard, à cauſe de la population décriée qui l'habitait. Serait-il bien téméraire de ſuppoſer que, par la ſuite, le public, peu préoccupé de ſavoir d'où venait cette appellation, s'en ſoit emparé pour caractériſer la claſſe à part qui avait inſtallé dans ce coin de Paris le centre de ſes opérations?

(1) Au premier abord, on eſt tenté de ſe demander ce qu'un abbé peut avoir à faire au milieu de ce monde d'une compoſition ſi équivoque. Mais, en y réfléchiſſant de plus près, on trouvera que les exemples de ce genre abondent au XVIe ſiècle. Si le clergé moderne ſe recommande par des mœurs plus auſtères, il n'en était point de même à beaucoup près du temps de Marot. Les occaſions ne nous ont pas manqué de conſtater qu'en maintes circonſtances le froc s'en allait volontiers aux orties. (Voy. le *Colloque de l'abbé & de la femme ſçauante*, t. II, p. 198, note.) Pour prouver qu'il n'y a point de parti pris chez notre poëte & que les choſes ſe paſſaient ainſi même ailleurs que dans la capitale, nous renverrons le lecteur au récit d'un auteur contemporain qui nous fait, ſans ſonger à mal, l'hiſtoire d'une lingère du Palais de Poitiers, en rupture de toit conjugal. La malheureuſe, ſe rappelant le temps paſſé, le bon temps où ſes journées s'écoulaient ſans tracas dans ſon petit commerce, s'écrie avec regret :

A ma bouticque auoys prothonotaires,
Prebſtres, curez, à ma porte notaires.
(I. Bouchet, *Epiſtres familieres*, v.)

L'enchaînement naturel des idées amène enſuite ſans effort le mot qui termine le vers. Pour mieux faire reſſortir la penſée du poëte, il nous ſuffira d'indiquer le paſſage de Rabelais où frère Jean, effrayé de l'imprudence des pèlerins « romipetes », qui laiſſent leurs femmes dans le voiſinage des moines, s'écrie, ſous forme d'aphoriſme, que

Vos prothonotaires & bulles (1).
Adieu voz pigeons & coulons (2) :
Adieu vous dis, mulle des mulles (3).

Vers 22. *Adieu celle qui diſſimule* (a).
— *Adieu l'abbé, adieu les bulles* (b).
23. *Adieu vous dicts culz de mellons*
Adieu vous dicts deſſus ma mulle (c).

(a) Denis Ianot, 1538. — (b) Iehan Steels, 1539. — (c) Denis Ianot, 1538.

« ſeulement l'ombre du clochier d'une abbaye eſt feconde. » (*Gargantua*, I, XLV.)

(1) Nous avons vu dans la note précédente que les protonotaires faiſaient concurrence aux abbés & ne dédaignaient pas de chaſſer ſur leurs terres. Un auteur contemporain nous fournit à ce ſujet un curieux témoignage, qui nous montre ce qu'étaient à l'origine les protonotaires & combien ils avaient dégénéré par la ſuite :

Au temps paſſé, les bons prothonotaires
Eſtoyent ceulx la qui faiſoyent inuentaires
Et eſcriuoyent les geſtes & beaulx faictz
Des bons paſteurs, papes ſainctz & perfectz :
Mais maintenant ilz font rondeaulx, ballades.
(Ant. du Saix, *L'eſperon de diſcipline.*)

En ce qui concerne cette dignité de l'Église, ſon principal avantage était de conférer à ceux qui en étaient revêtus le droit de porter un vêtement violet & un cordon de même couleur à leur chapeau. Quant au mot bulles, nous ne voyons guère moyen de l'expliquer que par une ſorte de métonymie ſervant à déſigner ceux que l'on appelait *doctores bullati*, docteurs diplômés, poſſédant un parchemin académique accompagné du ſceau de plomb ou bulle qui certifiait l'authenticité de la pièce.

(2) « Pigeon » nous paraît pris ici dans le ſens de dupe. On trouve dès cette époque plus d'un exemple de ce mot employé avec cette ſignification. Jacques Tahureau, dans ſes *Dialogues* (éd. de 1585, f° 123), ſe ſert du terme « pigeonner ». De même, un des perſonnages de la comédie intitulée *les Tromperies*, par Pierre Larivey (acte I, ſcène I), ſe voyant pris aux filets d'une vieille entremetteuſe : « Ie m'apperçoy bien, dit-il, que ie ſuis le pigeon, maintenant que ie ſuis plumé iuſques aux os. » Cette expreſſion ſe rencontre encore dans *les Neapolitaines* de François d'Amboiſe (acte V, ſcène XI). Quant au « coulon », c'eſt le mâle de la colombe ; il eſt donc parfaitement ici en ſituation. Cette eſpèce de volatile paſſait auſſi, comme on le ſait, pour l'oiſeau favori de Vénus.

(3) Tout en nous aidant d'un certain nombre de locutions proverbiales uſitées à cette époque & où figure le mot mule, nous n'arrivons encore qu'à entrevoir vaguement le ſens de cette exclamation, à la fois mépriſante & burleſque. « C'eſt une mule, » ſe diſait d'une perſonne entêtée. « A vieille mule frein doré » était

Adieu les dames hors de chance,
Barbe d'Eſtas & la Riuiere (1) :
Adieu ma dame de plaiſance :
Adieu Viçourt, au combat fiere (2) :

Vers 25. *Adieu la dame hors de chance* (a).
26. *Bordez d'eſtatz & la riuiere*
Adieu les dames de plaiſance (b).
28. *Adieu chapelle (de) Villeroy* (c).

(a) B. N. ms. 12489. — (b) B. S. ms. 189 A. — (c) B. S. ms. 189 B.

un proverbe qui s'appliquait aux vieilles coquettes qui cherchaient à diſſimuler ſous la parure les ravages du temps. Enfin, à cauſe de ſon allure très-douce, la mule était une monture fort en uſage à cette époque, particulièrement parmi les gens d'Égliſe, à commencer par le pape. La malignité publique tira prétexte de cette particularité pour ſe livrer à des inſinuations ſur leſquelles nous aurons à revenir à propos de l'expreſſion « chevaucher la mule, » employée par Marot dans la première *Epiſtre du coq à l'aſne* (v. 56).

(1) Marot a peut-être l'intention de donner à entendre que ces perſonnes en ont fini avec les haſards bons ou mauvais des aventures amoureuſes. « Hors de chance » ferait un tour poli pour ſignifier hors d'âge. Voici, du reſte, à propos de l'une de ces dames, un renſeignement de nature à confirmer le ſens que nous donnons aux paroles de Marot :

> Tellement que Barbe d'Eſtas,
> Ainſi qu'on dict, affin que nerre,
> Ne peult plus volter que par terre,
> Ou ſur vn lict, que ie ne mente.
> (B. N., ms. 9639, fº 288.)

C'eſt la queſtion de la retraite à opérer en temps utile, ſi l'on ne veut pas ſe montrer inférieure à ſoi-même. Notons, en paſſant, que le mari de la Rivière figure dans la *Semonce* avec le titre de greffier.

(2) Après les coquettes ſurannées & les femmes légères, nous deſcendons de pluſieurs degrés dans la hiérarchie galante. Nous quittons la claſſe des péche-reſſes par occaſion pour arriver aux débauchées par goût ou par état. Vicourt, ou plutôt « la Vicourt », comme elle eſt inſcrite ſur le manuſcrit de Soiſſons, avec cette légende ſignificative en regard de ſon nom : « Plus d'amis que d'amoureux, » a des titres pour tenir la tête du cortége. Mariée, elle avait fait tant de bruit autour du nom de ſon mari, que *la Semonce des coquus* déclare celui-ci hors concours & lui donne le pas ſur tous ſes collègues :

> Sus, ſus, Vicourt, l'honneur vous apartient,
> Digne à mener ſi notable trouppeau.

Il y a donc parfaite concordance dans les renſeignements relatifs à cette dame.

Adieu Gueſdonne pautonniere,
Friande de cheſnes & bracelleƈtz (1) :

(1) L'épithète qui accompagne le nom de Gueſdonne nous apprend de ſuite à qui nous avons affaire. Le pautonnier ou pantonnier était, ſuivant du Cange, prépoſé à la garde des ponts; & comme on ne choiſiſſait pas pour cette beſogne la fleur des honnêtes gens, ce mot était devenu ſynonyme de ce qu'on peut imaginer de plus vil & de plus abjeƈt. Au féminin, cette expreſſion déſignait une proſtituée, une fille publique. Elle eſt d'origine ancienne & revient fréquemment dans les romans de chevalerie. Il paraîtrait du reſte que la perſonne dont il eſt ici queſtion entendait bien ſes intérêts, & appartenait à l'école de celles dont parle *le Roman de la Roſe* dans ces deux vers :

> Femmes ſont ſi treſaouſees
> Quelles ne quierent que bourſees.

Le poëte moraliſte avait beau épuiſer toute ſon éloquence à flétrir l'amour vénal & s'écrier ailleurs à ce ſujet :

> Mais certes point neſt femme bonne
> Qui pour dons prendre ſabandonne :
> Nul homme ne ſe deuroit prendre
> A femme qui ſa chair veult vendre...

ces déclamations n'y changeaient rien, & l'on pourrait ajouter que, s'il en a été toujours ainſi, il en ſera toujours de même, comme au temps de Jean de Meung & de Marot. Villon, qui ne s'égare point à faire du ſentiment, a dit le dernier mot de la queſtion, & ſa brutale franchiſe remet tout net ces aventurières à leur place, en déclarant ſans périphraſes que

> Selles nayment que pour argent,
> On ne les ayme que pour lheure.
> (*Grand Teſtament*, epiſtre XLIX.)

Ce ſerait une erreur de voir un manque de convenance dans la liberté avec laquelle l'auteur de cette pièce met en ſcène des femmes notoirement décriées. Il ne faut point juger le paſſé avec nos idées modernes. Les filles de joie avaient ſinon un rang officiel, du moins une place marquée dans l'ancienne cour. Elles accompagnaient le roi, dans tous ſes déplacements, pour le ſervice des ſeigneurs de ſa ſuite. C'étaient elles probablement qui conſtituaient la grande bande, en oppoſition avec la *petite bande*, qui ſe recrutait parmi les princeſſes du ſang, les dames de la cour les plus en crédit étant ſeules admiſes aux parties intimes du roi. A chaque trimeſtre une ſomme aſſez importante était prélevée pour être diſtribuée aux filles de joie, &, par un échange de bons procédés, celle qu'on appelait « la dame des filles de joie » offrait en leur nom au ſouverain un bouquet de fleurs, ce qui leur valait une nouvelle gratification. Il nous ſuffira comme exemple de citer l'article ſuivant : « A Alyne Seinƈte, dame des filles de ioye ſuiuans la court, en don XL eſcuz dor ſoleil. Aſſauoir, à cauſe du boucquet des diuerſes fleurs quelles preſenterent au Roy au moys de may derrenier, XX eſcuz ſoleil, & pour

Adieu la belle Quadraniere (1)
Et les lingeres du Palays (2).

Vers 32. *Et la lingere du palais* (a).
— *Adieu lingere du palais* (b).

(a) B. N. ms. 12489. — (b) B. S. 189 A.

leurs eſtraynes du premier iour de ce preſent moys de ianuier, autres vingt eſcuz, ainſi qu'il a eſté accouſtumé de toute ancienneté. » (ARCH. NAT., J. 961, cahier 11, nº 70.)

(1) Dans les acquits au comptant du règne de François Ier ſe trouve un article ainſi conçu : « A Catherine Gayant, dicte la cadraniere, merciere, demourant à Paris, pour ſon paiement de trois paires de mouchoirs & vng collet de toille d'or riche que le Roy a achate & retenu en ſes mains, le prix de VIxx eſcuz ſoleil, valleur a prendre comme deſſus. IIc LXX l. tourn. » (ARCH. NAT., J. 962, cote 161.) Ce document, parfaitement authentique, nous renſeigne à la fois ſur le nom & ſur l'état de la perſonne dont il eſt queſtion dans les *Adieux*. Cette qualification de « quadraniere » revient ici comme un ſignalement & une preuve d'identité. Vainement, du reſte, nous nous ſommes appliqué à découvrir le ſens de ce mot; le ſilence de tous les dictionnaires nous a réduit aux hypothèſes les plus haſardées. Peut-être faut-il chercher l'étymologie de cette expreſſion dans la profeſſion exercée par le mari, comme pour Louiſe Labbé, la belle cordière; par cadranier il faudrait donc entendre un fabricant de cadrans. Mais nulle part nous n'avons trouvé mention de cette induſtrie ſpéciale. Peut-être encore la boutique de la belle mercière ſe trouvait-elle dans le Palais, à proximité du cadran de la grande horloge. Nous laiſſons à d'autres plus heureux la bonne fortune de découvrir le mot de cette énigme.

(2) Les lingères & ſurtout les lingères du Palais ne pouvaient être oubliées ſur cette liſte; elles avaient tous les titres pour y figurer. Nous nous ſommes étendu aſſez longuement ſur le compte de la corporation dans notre tome II (page 465, note 2) pour n'avoir point à y revenir. Il nous ſuffira de rappeler que leur boutique était le rendez-vous des déſœuvrés de la cour; les plus jolies avaient une nombreuſe clientèle d'adorateurs, appartenant à toutes les claſſes de la ſociété (voy. ci-deſſus, p. 121, note 1). On devait y cauſer & y rire aſſez librement. Mais parmi ces viſiteurs de paſſage il s'en trouvait parfois qui s'égayaient à leurs dépens, comme il arriva « à la belle lingere du Palays, à laquelle Panurge deſroba vng mouſchenez beau & bien ouuré, en luy ouſtant vng peul deſſus ſon ſein, lequel toutesfoys il y auoit mis. » (*Pantagruel*, II, XVI.) Nous voici au terme de cette liſte dreſſée par les rancunes de Marot contre

Prince d'amours, adieu vous dis :
N'arreſtez les mignons de court
Qui partent ce iour(dhuy) de Paris,
Pour leur argent, qui eſt trop court (1).

Vers 33. . . . . (a).
35. *Qui partent ce iour de Paris* (b).

(a) L'envoi ne ſe trouve point dans le manuſcrit 12489 de la Bibliothèque nationale. — (b) B. S. ms. 189 A.

certaines célébrités de ſon temps; en général, le coup porte juſte, à en juger par les détails que nos recherches nous ont mis ſous la main. Ces appréciations du reſte ne contrediſent en rien l'opinion du père de notre poëte, du vieux Jehan, qui n'héſite pas à donner la palme à la « Françoiſe », même pour le cas où il ne s'agit point de remporter le prix de vertu :

La Françoiſe eſt entiere & ſans rompture,
Doulce au monter, mais fiere à la poinĉture,
Plaiſir la meine, au prouffit ne regarde :
Concluſion, qui qu'en parle ou broquarde,
Françoiſes ſont chefz d'oeuure de nature
Pour le deduiĉt.
(*Rondeau* XIII.)

(1) Il exiſtait en effet à ce moment de ſérieuſes raiſons pour que les ſeigneurs de la cour auſſi bien que les bourgeois de Paris ſe trouvaſſent à court d'argent. Le roi venait de frapper tout ſon royaume d'une contribution de deux millions d'écus d'or pour la rançon de ſes enfants retenus priſonniers en Eſpagne. La part de la ville de Paris avait été fixée à cent mille écus, ſoit deux cent mille livres. Mais comme la totalité de la ſomme était difficile à trouver en eſpèces, il fut décidé, dans un conſeil tenu à l'hôtel de ville, que les habitants de la capitale fourniraient juſqu'à concurrence de la valeur de quatre cent mille écus en vaiſſelle d'argent, que le roi s'engageait à leur rembourſer par la ſuite. (Voy. Félibien, *Hiſt. de Paris*, III, 981 & 989; *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 376; Colleĉtion des doc. inéd., *Négoc. dipl. entre la France & l'Autriche*, I, CCV.) Dans cette ſituation, le mieux pour « les mignons de court » avait été de quitter Paris & d'accompagner le roi, qui ſe rendait à Cambrai pour la concluſion de la paix. A ſa ſuite, ils pouvaient encore eſpérer de la libéralité royale quelques gratifications pour pourvoir au plus preſſé.

☙ Ci enſuivent les variantes des ſtrophes deuxième & troiſième. En raiſon de l'abondance des notes, il était impoſſible de les mettre en regard du texte, à moins de les ſcinder. Nous avons préféré les donner dans leur enſemble pour mieux en faire apprécier l'importance.

Variante de la ſtrophe deuxième.

Vers 9. *Adieu vous ditz, la grant Gillette :*
Adieu la vieille aux cheueulx blondz :
Adieu celle qui eſt noirette,
Adieu, gardez le deſarroy.
Adieu ie dis à Leſpinette
Et à tous ceulx de grant arroy.
Ne plorez plus en vos chambrettes,
Adieu, toſt reuiendra le Roy (a).

Variantes de la ſtrophe troiſième.

Vers 17. *Adieu (vous dis la) belle Chapperonniere,*
La Chandeliere, aux cours tallons :
Adieu la grand Hallebardiere,
Adieu la grant rue aux bourdons.
Il fault auoir bons auyrons
Qui ſouuant va ſur la ryuiere :
Dieu gard de mal les compaignons
Qui aux vielles font ſi grand chere (b).

Vers 17. *Adieu ie dy à l'Eſpinette*
Et ſa ſeur, dont nous eſperons :
A celle auſſi qui eſt noirette,
Qui marche bien ſans eſperons.
Adieu tous ces petitz trognons
Qui l'eſté vont ſur la riuiere :
A ces paſſeurs, gentilz garſons,
Qui les meinent, faiſant grand chere (c)

(a) Cette ſtrophe eſt la quatrième dans le manuſcrit 12489 de la Bibliothèque nationale ; nous penſons, malgré cela, qu'elle ne doit être conſidérée que comme une variante de la deuxième ſtrophe. Notons en paſſant que *l'Enfer de la mère Cardine* mentionne une certaine Gilette la gaillarde & Michelle ſa ſœur. « La vieille aux cheveulx blondz » était ſans doute une beauté decrépite qui accommodait ſa chevelure au goût de ſes amoureux. — (b) Cette ſtrophe, qui nous paraît faire double emploi avec celle de notre texte, forme cependant une ſtrophe à part dans le manuſcrit 12489 de la Bibliothèque nationale. Après examen des anciens plans de Paris, nous arrivons à croire que « la grant rue aux bourdons » n'a jamais exiſté que dans l'imagination du poëte. Le mot « bourdon », comme plus bas le mot « la riuiere », eſt pris dans un double ſens & prête à une équivoque un peu libre qui répond à une intention facétieuſe du poëte. — (c) B. S. ms. 189 B. Nous conſidérons encore cette ſtrophe comme une variante, que le copiſte, ſans plus d'examen, a intercalée dans le texte. L'intention que nous ſignalions dans la ſtrophe précédente a échappé à celui qui a retouché cette variante ; il n'a point vu malice dans ces promenades ſur la rivière & a dérangé tout le jeu de mots.

Epiſtre des excuſes de Marot faulſement accuſé d'auoir faict certains adieux au deſaduantaige des principales dames de Paris (1)



(*De la Suyte*)

SVSCRIPTION

CLEMENT Marot aux gentilz veaux
Qui ont faict les adieux noueaulx.

SATYRIQVES trop enuieux,
Eſcripuant de plume lezarde,

Suſcrip. 2. *Qui feirent les adieux noueaulx* (a).
Vers 1. *Satiricques faulx enuyeulx* (b).

(a) Éd. 1537. — (b) B. N. ms. 17527.

(1) En préſence de l'émoi cauſé par l'apparition des *Adieux*, Marot ne trouva rien de mieux à faire que de jouer l'indignation. C'eſt ainſi qu'au ſiècle dernier Voltaire & Jean-Baptiſte Rouſſeau gliſſaient furtivement dans le public certaines pièces à ſcandale, & criaient enſuite à la calomnie ſi l'on venait à prononcer leur nom. Marot penſait donner le change en jurant ſes grands dieux qu'il était victime des ſourdes menées d'une malveillance occulte. Mais on peut douter de la ſincérité des dénégations qu'il prodigue dans ſes *Excuſes*, d'après le demi-aveu auquel le pouſſent certaines antipathies, qu'il avoue lui-même (vers 20 à 25). Il nous ſemble que cette déclaration irréfléchie donne plus qu'un air de vraiſemblance aux ſoupçons que la rumeur publique faiſait peſer ſur notre poëte. La reſponſabilité qu'il ſe montre diſpoſé à accepter pour partie pourrait bien lui

Vous auez faict de beaulx adieux :
Le feu Sainct Antoine les arde (1).
Puis voſtre langue ſe hazarde
De dire que ie les ay faictz :
Ainſi le coupable ſe garde,

Vers 4. *Le feu Sainct Anthoine vous arde* (a)
5. *Par voſtre langue ſi naſarde* (b).
6. *De ſemer que ie les ay faictz* (c).

(a) B. N. ms. 12489 ; B. S. ms. 189 B. — (b) I. de Channey. — (c) B. N. mss. 2335 & 17527 ; B. S. ms. 189 B ; I. de Channey.

incomber pour le tout. Et, pour notre part, nous voyons dans les *Excuſes* de nouvelles raiſons de maintenir à Marot, quoi qu'il diſe, l'attribution des *Adieux* telle que nous la lui avons faite. Pour accabler ceux qu'il prend à parti ſans les nommer, & pour cauſe, notre poëte ſe ſert d'un terme de mépris, « gentils veaux », fort uſité à cette époque. Nous avons eu déjà occaſion de nous expliquer ailleurs à ce ſujet (t. II, p. 199). Pour bien préciſer le ſens attaché à cette expreſſion, nous nous bornerons à rappeler ce paſſage de Rabelais, où, Épiſtemon citant comme autorités Tibulle, Properce, Porphyre & autres poëtes de l'antiquité, Panurge lui répond : « Vrayement vous m'alleguez de gentilz veaux. Ilz feurent folz comme poëtes & reſueurs comme philoſophes : aultant pleins de fine follie comme eſtoit leur philoſophie. » (*Pantagruel*, III, XVIII.) Marot, du reſte, n'a pas été le ſeul à avoir maille à partir avec les ſuſceptibilités féminines ; à ceux qui ſont curieux de ſemblables rapprochements, nous ſignalons une pièce d'Alain Chartier intitulée : « Excuſation contre ceux qui dient qu'il a parlé contre les dames en ſon liure nommé La Belle Dame ſans mercy. »

(1) Vers le milieu du XIe ſiècle, l'Europe fut affligée d'une épidémie terrible, qui paſſait pour incurable & que l'on appelait le mal des ardents ou feu infernal. Dans le même temps, quelques perſonnes atteintes par ce fléau furent guéries après avoir touché les reliques de ſaint Antoine, récemment importées en Europe. L'imagination populaire conſidéra dès lors l'interceſſion de ce ſaint comme le ſeul remède capable de conjurer les effets de ce mal, qui par ſuite reçut le nom de feu Saint-Antoine. Avec de pareils ſouvenirs, l'imprécation employée ici reſta pendant longtemps l'une des plus redoutables que l'on pût lancer contre un ennemi. Tout en ayant perdu de ſon ancien preſtige, elle était encore fort uſitée au XVIe ſiècle. (Voy. *Gargantua*, I, XIII ; *Pantagruel*, II, prologue.) L'intervention de ſainte Geneviève paſſait également pour efficace en pareil cas,

Et l'innocent porte le faix.
  Si mentez vous bien par la gorge :
Sur dames ne ſuyz animé :
Et ne ſortit oncq de ma forge
Vn ouurage ſi mal limé :
Et ne ſera mien eſtimé
Par ceulx qui cognoiſſent ma veine.
Il eſt vn petit mal rithmé,
Et la raiſon en eſt bien vaine.
  Et en cela plus ſotz que fins
Vous vous monſtrez apertement :
Car, pour bien venir à voz fins,
Beſongner falloit aultrement.
Si parlé euſſiez ſeulement
De ſix, qui hayne m'ont voué (1),

Vers 9. *Si mentez vous par voſtre gorge* (a)
15. *Brief ceſt vn adieu bien rimé* (b).
16. *Mais la raiſon y eſt bien vaine* (c).
18. *Monſtré vous eſtes appertement* (d).
20. *Falloit beſongner autrement* (e).
22. *De deux qui haine m'ont voué* (f).

(a) B. S. ms. 189 B.— (b) B. N. mss. 2335, 12489 & 17527; B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (c) B. N. mss. 12489 & 17527; I. de Channey. — (d) B. N. ms. 12489. — (e) B. N. ms. 12489.— (f) B. N. mss. 2335, 12489 & 17527.

ce qui lui valut la qualification de ſainte Geneviève des Ardents. La ſcience moderne croit avoir reconnu les caractères de cette épidémie dans certains cas d'ergotiſme gangréneux.

(1) Marot emploie ici une feinte fort ingénieuſe pour dérouter la bande féminine que les *Adieux* avaient miſe à ſes trouſſes. En réduiſant à ſix, ſans les nommer, le nombre des dames qu'il entendait prendre à partie, il laiſſe à toutes le droit de ne point ſentir l'offenſe & de s'appliquer les éloges dont il fait ſuivre cette démarcation. Quant aux ſix dames que le poëte n'a point voulu indiquer autrement, il eſt aſſez difficile de les démêler parmi les autres. Il en eſt trois, ſans plus, que l'on pourrait preſque déſigner à coup ſûr : ce ſont les trois dames des Blancs-Manteaux : Caqueton, la Grive & Truchale. L'*Epitaphe de Caqueton*, que l'on trouvera parmi les pièces du même genre, ſemble bien prouver que Marot nourriſſait contre ces trois perſonnes une rancune implacable, qui ne pardonnait même point après la mort.

On vous euſt creu facilement,
Et i'euſſe le tout aduoué.
Mais vn chaſcun iuger peult bien
Que parler ne vouldroys des femmes
Qui ne m'ont offenſé en rien,
Et qui n'eurent iamais diffames.
Et puis vous y meſlez les dames
Qui ſçauent que ſuy leur ſeruant :
C'eſt treſmal entendu voz games
Pour mettre voz chants en auant.
Bien ne mal n'ay voulu eſcripre
De tant honneſtes damoyſelles :
Et quand d'elles vouldroys rien dire,
Ie ne feroys poinct faulx libelles :
Pluſtoſt leurs louanges treſbelles
Diroys en mon petit ſçauoir,
Pour acquerir la grace d'elles,
Que chaſcun met peine d'auoir.
Dames où n'y a que reprendre,
Et qui tenez l'honneur treſcher,
A moy ne vous en vueillez prendre,
Oncques ne penſay d'y toucher.
Vueillez vous doncques attacher

Vers 26. *Que picquer ne vouldroye les femmes* (a).
— *Que picquer ne vouldroye femmes* (b).
28. *Et qui neurent oncques diffames* (c).
— *Et qui oncq[ues] neurent diffames* (d)
29. *Encores vous mectez les dames*
Que ſcauez que ſuys leur ſeruant
Ceſt trop mal attendu vos games (e).
— *Encor vous y mettes les dames* (f).
32. *Pour mettre voz dictz en auant* (g).
40. *Que chaſcun vouldroit bien auoir* (h).
43. *En moy ne vous en veuillez prendre* (i).

(a) B. N. mss. 2335 & 17527; B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (b) B. N. ms. 12489. — (c) B. N. mss. 2335 & 17527; I. de Channey; P. Roffet, 1535. — (d) B. N. ms. 12489. — (e) B. N. ms. 12489. — (f) I. de Channey. — (g) B. N. mss. 2335, 12489 & 17527; B. S. ms. 189 B. I. de Channey. — (h) B. N. mss. 2335, 12489 & 17527; I. de Channey. — (i) B. N. ms. 12489.

Aux meſchants & ſots blaſonneurs
Qui n'ont ſceu comment me faſcher,
Sinon en touchant voz honneurs.
De tigne eſpeſſe de ſix doigtz,
D'vn oeil hors du chef arraché,
De membres auſſi ſecz que boys,
D'vn nez de ſins clous attaché,
De tout cela ſoit entaché
Qui d'aultres adieux a faict naiſtre :
Quand il ſera ainſi marché,
Il ſera aiſé à cognoiſtre.

Six Dames de Paris à Clement Marot (1)

(*Inédit.* — B. N. ms. 2335, f° 51.)



AMES dhoneur, de prudence & ſcauoir,
En nombre ſix, ſont entendre & ſcauoir,
Par ceſt eſcript & petiote epiſtre,
Au plus meſchant & malheureux beliſtre,
Qui ſoit viuant entre gens de raiſon,

Vers 46. *Aux meſchans & faulx blaſonneurs* (a).
49. . . . . (b).
— . . . . (c).
54. *Qui les faulx a Dieu a faict naiſtre* (d).
55. *Car qui ſera ainſy merché* (e).
56. *Il ſera lors bon a congnoiſtre* (f).
Titre : *Epiſtre de ſix dames enuoyee a Clement Marot accuſe dauoir faict les adieux* (g).
Vers 3. *Par ceſt eſcript a petitoire epiſtre* (h).

(a) B. N. ms. 12489. — (b) Le manuſcrit 12489 ne donne point la dernière ſtrophe. — (c) Dans les manuſcrits de la Bibliothèque nationale 17527 & de Soiſſons 189 B, & dans l'édition I. de Channey, ces vers ſont précédés de ce titre : Oraiſon. — (d) B. N. mss. 2335 & 17527; B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (e) B. N. ms. 2335. — (f) B. S. ms. 189 B. — (g) B. S. ms. 189 B. — (h) B. S. ms. 189 B.

(1) Les ſix dames auxquelles Marot, dans ſes *Excuſes*, avait ſignifié ſa déclaration de guerre, s'empreſſèrent de relever le défi,

Et dun ſy vil ny a comparaiſon,
Nomme Clement Marot, voyre marault,
De malle bouche & faulx rapport herault,
Ce qui enſuyt, non pas comme painčture,
Mais auſſy vray que la ſainčte Eſcripture.



O miſerable interdičt de tout bien,
Qui nas vallu, ne vauldra[s] iamais rien,
Eſſe a bon droit que ta langue mauldičte,
Ton cueur felon & penſee deſpite
Ayent prins cours a meſdire des dames,
En les blaſmant de bien, de corps & ames

& leur réponſe, que nous donnons ici, n'a point encore été publiée. Elle ne laiſſe pas d'être curieuſe par les détails intimes qu'elle contient ſur la vie privée de Marot. Ces ſix dames ne lèvent point leur maſque, mais, dans la ripoſte que l'on trouvera à la ſuite, Marot nous apprend que, ne ſe fiant point à leurs propres forces, elles appelèrent à leur aide un champion du ſexe maſculin :

O foible gent, qui ne ſe peult (en ſomme)
D'homme venger ſinon par ſecours d'homme!

(Voy. ci-deſſous, p. 146, vers 37.)

Nous croyons être arrivé à découvrir le nom de ce galant chevalier qui s'eſcrimait ainſi de la plume contre les détracteurs du beau ſexe. On l'appelait par ſobriquet, comme on verra plus loin (p. 141, note), le ſeigneur de Centimaiſon. A l'aide de ce premier renſeignement, il nous a été donné de découvrir ſon véritable nom, « Loys Boilleau », dans une épitaphe inédite que nous avons cru pouvoir attribuer à Marot; on trouvera cette pièce à ſa place parmi les œuvres du poëte. Il y a un Boilleau qui figure dans *la Semonce des coquus* (voir à l'Appendice). Peut-être était-il de la même famille que le Jean Boyleau, avocat au Parlement, mentionné par le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 261, 317, 377).

Par tes eſcriptz fabuleux que as produictz,
Ou prens plaiſirs & en eulx tes deſduictz,
Preſuppoſant y auoir bruyt & gloire
Et que de toy on fera grand memoire
Par teſtimer de beaulx dictz orateur?
Deſquelz tu nes diſciple ny acteur,
Mais vng rimeur de rime ramaſſee
Quapres aultruy as quiſe & pourchaſſee,
Et tant en fais que chaſcun moins te priſe
Parce quau vray[tu] ne las bien appriſe.
Crapault infect, ou as tu veu par letre
Quoncques ſcauant ſe voulut entremectre
De compoſer dictons diffamatoires,
Les exprimant a toutes gens notoires,
En deſpriſant le ſexe feminin?
Reſponds ad ce, maiſtre Clement Iennin (1),
Licencie en lart de maugouuerne
Et bachelier au fondz dune tauerne.
Mais qui es tu, qui prens la hardieſſe
Dexpolier le chappeau de nobleſſe,
Dhoneur & loz a dame pauure ou riche,
Qui nas maiſon, terre en valeur nen friſche?
Quel bien, quel heur ten peut il aduenir,
Sinon meſchef qui te puiſſe aduenir?
Petit cocquin, mariolet, macquereau,
Filz de farſeur, iolyet farſereau,

Vers 17. *Par les eſcriptz fabuleux quas eſcriptz* (a).
24. *Ou na raiſon bien dictee ne poſee* (b).
40. *Sinon quun iour on te verra pugnir* (c).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. S. ms. 189 B.

(1) Jennin eſt de la famille de Jeannot, & l'on pourrait encore lui découvrir des liens de parenté avec Jocriſſe & Paillaſſe. Ce mot dérive de Jehannet, du latin *Joannes*. Pris dans un ſens proverbial, il ſignifie un ſot, un niais; &, par extenſion, il a été appliqué aux maris trompés par leurs femmes. Les anciennes farces l'employent fréquemment en ce ſens. (Voy. P. Jannet, *Anc. théât. franç.*, II, 132, 148 & 205 & ci-deſſus, p. 118, n. 1re col.)

Auſe tu bien ouurir tes laydes lippes
Pour iecter tel venin [*hors*] *de tes trippes?*
Monſtres tu pas eſtre villain de race,
Qui nas en toy diſcretion ne grace?
Nous ſcauons bien quapres nous a guette,
Cauſe, chante, plaiſante, muguette,
Te preſentant, meſchante creature:
Mais a iamais dame de toy neuſt cure,
Car, pour certain, tu as fort layd viſaige:
Si tu auoys vng peu melieur corpſaige,
Tu (*nous*) *ſeruiroyes, de ta grand courtoiſye,*
De baſteleur pour noſtre fantaſie.
Quand as cogneu ton entreprinſe folle,
Par vng deſpict, ta ceruelle friuolle
Seſt appliquee a faire des chanſons (1),
Diſant a tous: Ce ſont de mes faſſons.
Puis a eſcript quil teuſt mieulx valu tayre
En detractant, comme vng faulx ſecretaire,
Tant quentre nous, noz parens & lignee,
Par tes eſcriptz, as zizanie ſemee,
Qui eſt gros cas & vng trop hardy faict,
Aſſes pour eſtre en cent pieces defaict.
Note ce point, Ca(*d*)*mus ratatine,*

Vers 53. *Tu ſeruirois par ta grant courtoiſie*
De babillier a noſtre fantaſie (a).
63. *Qui eſt vng cas par trop hardiment faict* (b).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B.

(1) Ces détails ſur les déconvenues amoureuſes de Marot nous paraiſſent beaucoup plus près de la vérité que la légende de ſes bonnes fortunes ariſtocratiques & princières. Ils ont du moins pour eux la vraiſemblance; car Marot ſe retrouve ici dans ſon milieu. Rebuté dans ſes pourſuites, notre poëte aurait eu d'abord recours aux chanſons. Dans le nombre on en trouvera en effet pluſieurs où il ſe plaint de la vénalité, de l'inconſtance & des trahiſons de l'objet de ſa flamme. Puis, voulant porter un coup plus rude que ces égratignures, il finit par l'éclat des *Adieux*, qui ne manqua pas de jeter le trouble dans bien des familles.

Bigle pugnais, preſumeur obſtine,
Pauure chetif, affame langoreux,
Qui veuls trencher dun ioly amoureux,
Faiſant du braue & acouſtre de ſoye,
Sans nul argent, bagues, or, ny monoye,
Que lon verra vng iour manger aux poulx,
Auec ta gaine & ſoliers de veloux.
Mieulx te vauldroit ta femme entretenir
Que le bordeau ſi ſouuent maintenir,
Comme tu fais, adultere damne,
Qui par tes faictz es de Dieu condamne.
Tu luy fais bien endurer ſoif & fain,
Car a manger na point ſon ſaoul de pain,
Ne pour veſtir habit qui denier vaille :
Parquoy ſe viſt auec[*ques*] *truandaille.*
Nen as tu toy, mais den auoir tefforce
En te mectant auec les gens par force,
Leur demandant, comme vng vray caymant,
Thirant plus fort que geſt ny diamant.
Et quand as prins aux cabaretz repas,
Il faut payer pour ta panſe : fais pas.
Demande le aux enffans que tu ſuys,
Que pour le brouſt de iour en iour pourſuys.
[*De*] *meſmes nous auſſy, comme auons peu,*
Souuent tauons abbreuue & repeu,
Et, tant chez nous comme chez noz voyſines,
As bien fleure le rot en noz cuiſines.
Eſcornifleur, eſt il pas verite?
Et de ton pere as tu fort herite?
Oy de beaulx! Quand mort le vint cueillir (1)

Vers 76. *Si feras tu en la fin condempné* (a).
84. *Tirant plus fort que ambre ou aymant* (b).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B.

(1) Il y a là une méchanceté gratuite, dont Marot n'eut pas de peine à faire juſtice. (Voy. p. 156, vers 139.) Les égards avec leſquels le vieux poëte avait toujours traité les dames auraient

A peine auoit drap pour lenſepuelir.
Vela la fin de mocqueurs & farſeurs,



Happelopins, oyſeux & gaudiſſeurs,
Deſquelz tu es, tu ne le peulx nyer,

Vers 98. *Happeloppins, oyſeulx & degreſſeurs*
Et ne vauldras en la fin vng denier
On le veoit bien ce ne peult tu nyer (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

dû protéger ſa mémoire contre une pareille attaque, & cette miſère que l'on jette à la face du fils pour le faire rougir de ſon père les honore plutôt tous les deux. Le fils n'a trouvé que des paroles émues & pleines de reſpect pour parler de la lutte laborieuſe que ſoutint le bon vieillard contre la mauvaiſe fortune, & Jehan Marot, dans ſes remercîments ou ſes ſollicitations envers ſes royaux protecteurs, ne s'écarta jamais d'un ton de dignité & de franche bonhomie bien éloigné de la ſervilité & de la baſſeſſe. Nous avons eu déjà l'occaſion de rappeler les vers que Jehan Marot adreſſait au duc d'Angoulême, plus tard François I[er], lors du décès d'Anne de Bretagne, pour être maintenu dans ſa place de valet de chambre (voy. t. II, p. 289, note). On verra dans l'extrait ſuivant d'une requête inédite préſentée à Florimond Robertet, — toujours l'impitoyable queſtion du pain quotidien, — que, ſi le bon vieux poëte ne ſe fait point d'illuſion ſur le mauvais état de ſes affaires, il ſait encore garder bonne contenance & cacher un cri de détreſſe ſous une pointe de gaieté :

Neceſſité, quon dit mere des arts,
Ma tant lardé de ſes fleſches & dardz,
Mon cher ſeigneur, que contrainct ſuis vous [dire
Que dor, dargent ie nay onces ne marcs :
Plus maigre ſuiz que neſt careſme en mars,
Car ie nay greſſe de quoy ie puiſſe frire...
Puys mes anglois, plus ardanz que lyopars,
Me vont cherchans en tant de lieux & pars,
Que plus ne ſcay quelle part ie doy fuyre.
Ie deſpitte fortune & ſes hazars :

Et ne vauldras a la fin vng denier.
Te ſouuient il qun iour, apres tout ieu,
On te volut iecter vif en vng feu
Pour te bruſler comme faulx, heretique?
Quel deſplaiſir pour la choſe publicque!
Pauure ignorant, qui tes membres eſtends
A menger chair en careſme & tout temps (1),
Non bien ſaichant decliner le tien nom
Et veuls auoir de docteur le renom.
Fi, fy, au grat, au diable, tel pendart,
Qui de Lhuter veult porter leſtandart.
Auſſy ruſtic, puſillanime & lourd,
Tu as meſdict des dames de la court,
Ce quilz ſcauront de nous ceſt choſe ſeure :
Et en parlas trop auant a male heure,
En te iactant de ſcauoir leurs ſecretz
Et dauoir charge a faire leurs regretz
Vers leurs amys (2) : *dont tu es vng menteur,*

Vers 105. *Pauure ignorant qui les membres eſtandu*
A demander as touſiours pretendu
A menger chair en careſme & tout temps
Veille de ſainctz, vendredi, quatre temps (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

Car ſe elle auoit tout mon bien prins & ars,
Fors mes habits, ne me feroit de pire.
Ie nay maiſons, rentes, bordees ne parcs :
Au roy ne doy de rentes deux lyars...
Prince, ſachiez que ma condicion
Neſt pas de faire dargent peticion,
Mais pouureté de ſi tres pres me myne,
Que contrainct ſuys par depreciacion
Vous aduertir que pour ſolucion
Du mal que iay argent eſt medecine.

(B. N. ms. 1721, f° 7 v°.)

N'eſt-ce pas une mauvaiſe action que d'imputer à honte au poëte une pauvreté qui demande avec tant de délicateſſe de ſentiment, tant de reſpect d'elle-même ?

(1) Au ſujet de ces pourſuites dirigées contre Marot pour ſoupçon d'héréſie, & ſurtout pour infraction aux lois de l'Égliſe qui preſcrivaient l'abſtinence de la viande en carême, nous renvoyons à ce que nous avons dit plus haut (voy. p. 77, note). Ce ne fut pas la ſeule fois que notre poëte courut un pareil danger, comme on le verra par la ſuite.

(2) Ce paſſage eſt aſſez obſcur pour qu'il ſoit difficile de ſavoir au juſte s'il s'applique aux *Adieux* de Marot, ou à une pièce de ſon père intitulée : *Epiſtre des dames*

Laſche garſon & peruers inuenteur,
Qui de tel dict te conuiendra punir
Et de la court expulſer & bannir.
On tapprendra, compoſeur mortifere,
Dimproperer improbre damnifere
Sur le renom de reputation
Par tes meſdictz & imputation.
Mais ſcais tu quoy? Auant ſeras happe
Et de par nous ſaiſy, prins, attrappe,
Puis te mectrons dedans vng trou de caue
Pour corriger ta ſerpentine baue,
Et de gros fouetz ſera feſſe tout nud
Ton puant corps, dinfection chenu,
Tant que ton ſang, pour te faire [*grand*] *feſte,*
En ſortira des piedz iuſque(*s*) *a la teſte.*
Et cela faict, ferons chantz tryumphans,
Que chanteront tous les petitz enfans,
Qui contiendront ta vie & renommee,
De peu de gens a honeur eſtimee,
Et, malgre toy ne de deſpict quen ayes,
Seras chante plus que Noel des hayes (1).

Vers 122. *De impoſer aultre nom damnifere* (a).
124. *Par tes meſdictz & machination* (b).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B.

de Paris aux courtiſans de France eſtant pour lors en Italie. Cette dernière compoſition contient en effet mainte révélation piquante ſur les attraits des beautés à la mode, ſur les peines de l'abſence, ſur les regrets cauſés par une longue ſéparation. Mais comme elle remonte à 1515, il faudrait en conclure qu'à cette époque les rancunes féminines ne perdaient rien de leur vivacité avec le temps; s'il s'agit d'une autre pièce, nous devons nous en tenir à une ſimple conjecture, car elle ne nous eſt point parvenue.

(1) Nous avons bien retrouvé ce titre dans un recueil intitulé : « Les grans nouelz nouueaux reduitz ſur le chant de pluſieurs chanſons nouuelles. » On lit en effet dans ce volume au folio LXXV v° : « aultre noël ſur le noël des Hayes. » Cette même déſignation figure encore ſur une liſte de chanſons à la mode dans l'un des derniers chapitres de Rabelais. (*Pantagruel*, V,

Lors cognoiſtras ton increpable vye,
Et de meſdire a peine auras enuye.
Qui ſera fin de lepiſtre preſente,
Que de par nous on te liure & preſente,
Taduertiſſant que ceſt de femme ouuraige
Ayant de ſix le conſeil & couraige.

Aux dictes Dames

(*Inédit.* — B. N. ms. 2335, f° 54.)



LE DESSVS DE LA LETTRE

Av ſeigneur de Centimaiſon,
Qui aux dames eſt gratieulx,
Soit preſente ce beau blaſon
Pour denigrer les folz adieux.



AMES dhoneur, damoiſelles & femmes,
Auyes, pour Dieu, des meſchantz blaſonneurs
Les villains dictz, par leurs bouches infames,
Contre raiſon, en mectant bas honeur[*s*].
Ilz ſont meſchantz, de vilains motz doneurs,

XXXIII.) Quant à la pièce elle-même, malgré la popularité dont elle paraît avoir joui à cette époque, il nous a été impoſſible d'en retrouver, la trace. Nous avons bien découvert à la vérité, ſur la naiſſance du Chriſt une chanſon qui débute ainſi :

Reueillez vous paſtoureaux iolietz
A la bonne faieté,
Pour reſiouyr le petit mignonnet
Chantons tous de hait.
(B. N. ms. 24407, f° 16.)

La conſonnance finale de chaque vers reproduit la même note :

Qui ont en eulx verite abolye,
Par leurs adieux trop ſe monſtrent mineurs
De ſens & bien, tant ſont pleins de folye.

Pardonnes moy, dames & damoiſelles,
Si iay emprins, moy, ſexe feminin,
Vng ſi hault vol atout mes baſſes elles
Contre le bec dun heron ſy maling (1) :
Son faulx parler, plus mortel que venin,
Ma trop eſmeu, non pas pour me venger,
Mais comme femme en cueur doulx & begnin
Pour les dames a bon droit reuanger.

Homes gentilz de cueur, vrays champions,
Dictes au vray, ces porteurs de barbettes
Nont ilz le bec de notables pions,

cette particularité ſuffirait-elle pour expliquer le nom donné à ce chant populaire? Ce n'eſt qu'en déſeſpoir de cauſe qu'il peut être permis d'aventurer une conjecture auſſi douteuſe.

(1) Sans nommer Marot, cette pièce a néanmoins la prétention de l'atteindre. A ce point de vue déjà elle ne ferait point étrangère au débat, mais ſon plus grand intérêt à nos yeux eſt de nous révéler le nom de l'auteur des vers précédents, du champion des ſix dames de Paris. La perſonne qui ſigne ces vers, dans l'eſpoir ſans doute d'arriver à la poſtérité, eſt une femme, « Janne Demont », quelque bel eſprit de l'époque. Nous ne nous arrêterons point à diſcuter ſa valeur poétique. Le point important c'eſt qu'elle envoie ſon œuvre au ſeigneur de Centimaiſon, nom de guerre ſous lequel ſe cache un certain Loys Boilleau, comme nous l'avons expliqué plus haut (page. 133, note). Or pourquoi Janne Demont lui enverrait-elle ſes vers? Pourquoi lui demanderait-elle de les répandre dans le public? Pourquoi lui parlerait-elle de ſon déſir de « denigrer les folz adieux? » Pourquoi s'adreſſerait-elle à lui de préférence à tout autre? Pourquoi tous ces compliments & toutes ces avances, ſi Loys Boilleau, peu célèbre d'ailleurs, n'avait pas déjà des titres particuliers à la gratitude du beau ſexe, pour lui avoir prêté le ſecours de ſa plume? Si l'on ſe rappelle en outre dans quels termes formels Marot affirme que ces ſix dames, impuiſſantes à ſe venger elles-mêmes, ont confié à un homme le ſoin de ſoutenir leur querelle, ces préſomptions réunies donnent à notre conjecture toutes les apparences de la réalité.

Sont ilz pas beaulx, ou au moins belles beſtes?
Ce ſont des clercs qui ont du ſens es teſtes
Pour penſer mal & impoſer diffame :
Des gloſes ſont ſans entendre les textes,
Mais pour leurs dictz eulx meſmes ont le blaſme.

A dire vray, ceulx ont bien villain cueur
Et langue infecte, en faiſant telz adieux,
Veu que par femme ont receu la liqueur
Dont ſont nourris & viuent ſoubz les cieulx.
Il eſt meſchant, infame & vitieux
Qui tient vaiſſeau fort cler & nect le voyt
Comme criſtail rendant plaiſir aux yeulx,
Quand par ſon vice il le rompt, s'il y boit.

Vng quelque ſoit petit ou grand rimeur,
Bien quil compoſe & ha tresbonne veine,
Ne ſcait il myeulx fors mectre grand rumeur
Et employer ſa plume a tant de peine?
Faiſant adieux de facon ſy vilaine,
En bonne foy [*il*] *ſera comme vng*
Matheolus (1) *plein de parolle vaine?*
Et pis note que [*fuſt*] *Iehan de Meun* (2).

(1) Le perſonnage dont il eſt ici queſtion eſt l'auteur d'une longue & inſipide diatribe contre les femmes. Les premiers vers ſuffiſent à faire apprécier l'eſprit & les tendances du reſte de l'ouvrage :

LE LIVRE DE MATHEOLVS

Qui nous monſtre, ſans varier,
Les biens & auſſi les vertus
Qui vieignent pour ſoy marier,
Et, à tous faicts conſiderer,
Il dit que l'homme n'eſt pas ſaige
Si ſe tourne remarier,
Quant prins a eſté au paſſaige.

Matheolus eſt un nom ſuppoſé, dont la critique n'a point encore réuſſi à pénétrer le myſtère. Imprimée pour la première fois vers 1492, cette ſatire avait fait à l'amour-propre du beau ſexe de ſi cuiſantes bleſſures que, en 1529, à ce qu'il paraîtrait, elles n'étaient point encore cicatriſées.

(2) Jean de Meung, & pour cauſe, n'était point en faveur auprès du beau ſexe. Dans la continuation du *Roman de la Roſe* qu'il reprit après Guillaume de Lorris, il ſe livre à une ſatire virulente de tous les vices de la ſociété, & il maltraite particulièrement les femmes, en les préſentant comme des êtres trompeurs, légers & indiſcipli-

Son vous rendoit, laſches & meſdiſans,
Quand muguettes & [que] faictes [voz] feſtes
De voz adieux, vous nauries de dix ans
Vng iour de bien dedans voz folles teſtes.
On vous doibt bien chaſſer, ſi meſchantz eſtes :
Dames auſſy en tiennent peu de compte :
Mais vous eſtes tant lourdes groſſes beſtes
Que ne ſcaues que ceſt dhoneur & honte.

Par voz adieux vous eſtes diffames
De gens de bien, & nen valons point moins :
Dhoneur & ſens trop eſtes affames,
Et vous monſtres bien plus beſtes que humains.
Gardes vous bien que, lun de ces démains,
Tant diffames vous ne ſoyez ſans femmes,
Quen tout le corps, teſte, iambes, piedz, mains,
On ne vous voye ordz, villains & infames.

Tous telz mocqueurs enfin ſeront mocques :
Bon droit le veult, & raiſon ſy accorde,
Et qui pis eſt pourront eſtre crocques,
Par trop parler de facon ſi treſorde,
Si le Seigneur nen a miſericorde :
Mal vous prendra blaſonnant ainſy dames :
Ceſt grand malheur que de filler la corde
Qui faict de corps ſeparation & [d]ames.

Alles, meſchantz mocqueurs [&] blaſonneurs,

nables. Cédant à un entraîne-ment irréfléchi, il va même juſqu'à leur adreſſer cette apo-ſtrophe un peu brutale :

> Vous eſtes, ſerez ou fuſtes
> De fait ou de voulenté putes,
> Et qui tresbien vous chercheroit
> Putes toutes vous trouueroit.
>
> (*Roman de la Roſe*, v. 9192.)

Cette impertinence faillit coûter cher au poëte. Les dames de la cour ſe ſaiſirent du coupable, &, après l'avoir attaché à une colonne dépouillé de ſes hauts-de-chauſſes, elles ſe diſpoſaient à le fuſtiger, lorſqu'il demanda que la plus offenſée par ſes vers fût la première à le corriger ; aucune n'oſa commencer. Sa préſence d'eſprit le tira d'affaire, mais ſans diminuer, comme on le voit, ſon mauvais renom.

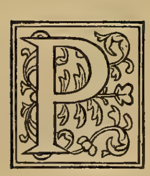
Alles, alles & caches voſtre honte :
Soies prudens & acqueres honeur,
Sy vous voules quon face de vous compte.
Vous verres bien au retour combien monte
Tous voz adieux, meſchantz filz de Sathan.
Les dames ont icy finy de compte,
Et pour adieu vous donnent le batan.

Ce petit traicte vous enuoye
Vne qui eſt bien voſtre amye
Et des meſdiſans ennemye,
Vous priant que chaſcun le voye.

IANNE DEMONT.

Aux dames de Paris qui ne vouloyent prendre les precedentes excuſes en payement

(*De la Suyte*)



VIS qu'au partir de Paris, ce grand lieu,
On vous a dict trop rudement adieu,
Dire vous veulx, maulgré chaſcun langard,
A l'arriuer, doulcement : Dieu vous gard (1).
Dieu vous gard doncq, mes dames tant poupines.

Titre : *Epiſtre de maiſtre Clement Marot a troys ſortes de dames pariſiennes. Et premierement a celles qui lont touſiours charge dauoir faict leurs adieux, quelques excuſes quil ayt ſceu faire par eſcript* (a).
Vers 3. *A larriuer maulgre chaſcun langard*
Ie vous diray doulcement Dieu vous gard (b).

(a) B. N. mss. 2335 & 17527; B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (b) B. S. ms. 189 B.

(1) Auſſitôt la paix ſignée à Cambrai, le 5 août 1529, le roi ſe rendit le 9 dans cette ville & en repartit le 12, après les fêtes & les réceptions d'étiquette. (Collect. des doc. inéd., *Négoc.*

Qui vous fait mal? Trouuez vous des eſpines
En ces adieux? Ces beaux rethoriqueurs
Ont ilz au vif touché voz petits cueurs?
Croyez de vray que le grand Lucifer
S'en chauffera vn iour en ſon enfer :
Car ce n'eſt poinct ieu de petits enfants
D'ainſi toucher voz honneurs triumphants.



Or, puis qu'aduient que ce mal vous auez,
Gueriſſez vous, ſi guerir vous ſçauez.
Quant eſt de moy, ie ne ſçay medecine,
Emplaſtre, vnguent, ny herbe, ne racine
Qui ſceuſt au vray l'aigreur diminuer
De voſtre mal, qui veult continuer :
Mais ie ſçay bien comme il ne croiſtra poinct,
Et ne poindra par moy non plus qu'il poind.
Tant ſeulement fault que plus ne croyez
Qu'il vient de moy : car certaines ſoyez

Vers 16. *Ny onguement, herbe, grayne ou racine* (a).
20. *Et ne poindra iamais non plus quil poingt*
Tant ſeulement ne fault plus que croyez
Que ie lay faict, car certaines ſoyez (b).
22. *Que ie lay faict, car certaines ſoyez* (c).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B.N. ms. 2335; I. de Channey. — (c) B. N. ms. 17527; B. S. ms. 189 B.

dipl. entre la France & l'Autriche, I, cc, note.) Il revint preſque immédiatement à Paris, où il ſe trouvait au commencement de ſeptembre. En effet le 28 de ce mois, devant la nobleſſe aſſemblée à l'hôtel de Bourbon, il demandait des ſubſides néceſſaires pour la délivrance de ſes enfants. (B. N.

Que, ſi ma plume en droiƈt vous ſe courrouſſe,
Il n'y aura blanche, noire, ni rouſſe
Qui bien ne ſente augmenter ſon angoiſſe,
Et qui au doigt & à l'oeil ne cognoiſſe
Combien mieulx picque vn poëte de roy (1)
Que les rithmeurs qui ont faiƈt le deſroy.
Non que ce ſoit de picquer ma couſtume :
Mais il n'eſt boys ſi vert qui ne s'allume.
Tant plus me ſuy par eſcript excuſé,
Tant plus m'auez de parole accuſé (2),
Vſant en moy de menaces follettes :
Puis, quand ſentez voz puiſſances foiblettes,
Allez querant aux hommes allegeance,
En leur chantant : Faites m'en la vengeance.
O foible gent, qui ne ſe peult (en ſomme)
D'homme venger ſinon par ſecours d'homme (3) !

ms. Clairamb. 330, f° 2429.) Ce ſerait donc vers cette époque que Marot aurait écrit le *Dieu gard aux dames de Paris*.

(1) Par ſuite du décès de ſon père, Marot rempliſſait depuis deux ans la charge de valet de chambre du roi. (Voy. ci-deſſus, p. 89, note 1.) C'eſt ſans doute en vertu de ces fonƈtions qu'il prend ici ce titre de fantaiſie, qui chatouillait agréablement ſa vanité poétique & que ſes amis d'ailleurs lui décernaient volontiers. (Voy. *Epiſtre à Marot*, dans l'édition Lenglet-Dufreſnoy, VI, 187.)

(2) Ce paſſage nous permet de dreſſer avec préciſion l'ordre chronologique de ces diverſes pièces. Ce ſont les *Adieux* qui jettent la première alarme dans le camp féminin. Mais ils ne ſoulèvent encore que des cris & des récriminations, & Marot croit avoir le temps de conjurer la tempête par ſes *Excuſes*. Malheureuſement la réſerve faite au ſujet des ſix dames auxquelles le poëte gardait rancune vint gâter toute l'affaire, & provoqua l'injurieuſe réponſe que nous avons donnée plus haut (p. 132). Cette réponſe parut ſans doute pendant que Marot accompagnait le roi à Cambrai. A ſon retour, il reprit l'offenſive par ſon épître « Aux dames de Paris qui ne vouloyent prendre les precedentes excuſes en payement. » Quel fut l'épilogue de cette petite guerre ? Nous ne ſaurions le dire. Mais, en l'abſence de tout autre document, il eſt permis de ſuppoſer que le débat ſe trouva clos par cette vigoureuſe ripoſte du poëte.

(3) Nous avons donné plus haut nos raiſons de croire qu'il s'agit ici d'un certain Loys Boilleau, ſurnommé le ſeigneur de Centimaiſon (voy. p. 133, note).

Bon eſt l'ouurier qui ne feit pas eſgale
Voſtre puiſſance à la volunté maſle,
Puis qu'en tout cas & en toute ſaiſon
Voſtre appetit ſurmonte la raiſon.
Ces mots ne vont iuſques aux vertueuſes.
Mais dites moy, vous aultres bien faſcheuſes,
Quand des adieux i'euſſe aduoué l'affaire
Sans m'excuſer, qu'euſſiez vous ſceu pis faire?
Vous me tenez termes plus rigoureux
Que le drappier au berger douloureux (1).
Si n'eſt il loup, louue, ne louueton,
Tigre, n'aſpic, ne ſerpent, ne luthon,
Qui iamais euſt ſur moy la dent boutée,
Si mon excuſe il euſt bien eſcoutée.
Auez vous doncq les cueurs moins damoyſeaux
Qu'aſpicz, ne loups & telz gentilz oyſeaux?
Ie croy que non : partout auez louanges
D'humble parler & de viſages d'anges (2) :
Et de ma part me ſemblent voz façons
Sucre en doulceur & en froideur glaçons.

Vers 41. *Puiſquen tout temps & en toute ſaiſon* (a).
52. *Apres auoir mon excuſe eſcoutee* (b).

(a) B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (b) B. S. ms. 189 B.

(1) Dans la farce de *l'Avocat Pathelin*, l'avocat, eſſayant des moyens d'attendriſſement ſur le drapier qui accuſe ſon berger d'avoir volé ſes moutons, lui adreſſe ces deux vers, qui ſemblent revenir ici à l'eſprit de Marot :

Ne ſoyez pas ſi rigoureux
Au poure berger douloureux.

Du reſte, à part ce ſeul vers du début :

Ha es tu la, truant merdoulx...

on chercherait vainement dans toute la tirade où le drapier reproche à Aignelet, ſon berger, d'avoir trompé ſa confiance, des duretés comparables à celles dont ſe plaint Marot.

(2) Déjà du temps de Marot, ce compliment commençait à être un peu rebattu, & Martin Franc, dans *le Champion des dames*, avait dit avant lui :

On voit voulentiers beaux cheuaulx,
Belles femmes, beaulx paremens,
Beaulx bois, beaulx prez & monts & vaulx,
Beaulx ſoleils & beaulx elemens,
Belles dames, beaulx ornemens,
Beaulté de femme eſt auctenticque
Sur tous les humains, pas ne mens,
Elles ont viſaige angelique.

Si trompé ſuy, ie dy que la couleuure
En voz iardins ſoubz doulces fleurs ſe coeuure (1).
  Certes ie croy que vous cuydez (ſans faincte)
Que i'ay baſty mes excuſes par crainte.
Bien peu s'en fault que ne dye en mes vers
Propos de vous qui monſtre le reuers.
Ma muſe ardente aultre choſe ne quiert,
L'encre le veult, la plume m'en requiert :
Et ie leur dy que rien de vous ne ſçay.
Mais Dieu vous gard que i'en face l'eſſay.



  N'ay ie paſſé ma ieuneſſe abuſée
Au tour de vous? Laquelle i'euſſe vſée (2)
En meilleur lieu (peult eſtre en pire auſſi).
Rien ne diray, n'ayez aulcun ſoulcy :
Et ſi en ſçay, bien ie l'oſe aſſeurer,
Pour faire rire & pour faire pleurer.

Vers 59. *Si ie me trompe, il fault que la couleuure* (a).
62. *Que ie baſtiz mes excuſes par craincte* (b).
66. *Lencre le veult ma plume le requiert* (c).

(a) B. N. mss. 2335 & 17527; B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (b) I. de Channey. — (c) B. N. ms. 2335.

(1) On pourrait preſque voir ici un ſouvenir de l'épiſode d'Eurydice :

Immanem ante pedes hydrum...
. . . alta non vidit in herba.

(Virgilius, *Georgicon*, IV, 458.)

(2) La même penſée & juſqu'aux mêmes expreſſions ſe retrouvent dans « l'envoi » dont Marot fait précéder ſon *Adoleſcence* pour l'offrir à une dame dont il ne nous a point livré le nom. (Voy. t. II, p. 18.)

Mais que vauldroit d'en trauailler mes doigtz
Sur le papier? Mores, Turcqz & Medoys
Sçauent voz cas: la terre n'eſt ſemée
Sinon du grain de voſtre renommée.
Brief, pour eſcripre y a bien d'aultres choſes
Dedans Paris trop longuement encloſes:
Tant de broillis qu'en iuſtice on tolere,
Ie l'eſcriproys, mais ie crain la colere (1):
L'oiſiueté des prebſtres & cagotz (2)

Vers 77. *Scauent voz cas : de voſtre renommee*
Plus que de bled eſt la terre ſemee (a).
— *Scauent voz cas, & voſtre renommee*
Plus que de bled eſt en terre ſemee (b).
81. . . . . (c).

(a) B. N. mss. 2335 & 17527; B. S. ms. 189 B. — (b) I. de Channey. — (c) Tout ce paſſage, juſqu'au vers 87, eſt ſupprimé dans les manuſcrits B. N. 2335 & 17527, B. S. 189 B, & dans l'édition de I. de Channey.

(1) Le meilleur commentaire à ces deux vers ſe trouve dans *l'Enfer* de Marot. Dans cette pièce, qu'il retint d'abord par devers lui, notre poëte a mis à nu ſans ménagement les abus qu'il n'oſe ſignaler ici qu'à mots couverts ſous une forme auſſi prudente que laconique. Ces abus, du reſte, étaient devenus ſi criants que l'attention du roi en fut éveillée & qu'il chercha à y porter remède par l'ordonnance du 13 janvier 1528 ſur l'abréviation des procès; en voici le préambule : « Comme pour le bon, grand deſir & affection que nous avons toujours eu & avons de faire & adminiſtrer briefve & bonne juſtice à nos ſubjects... & afin d'obvier aux ſubterfuges & delais que chacun jour requièrent les parties qui veulent fuir, afin que le vray droit ſoit adjugé à celui auquel il eſt deu & appartient, avons ordonné & ordonnons, &c... » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 307.) Peu de temps après parut un autre règlement, du 18 mai 1529, ſur l'évocation des procès pendants aux cours ſouveraines. (*Ibid.*, p. 312.) Marot avait du reſte contre la juſtice des griefs plus perſonnels encore. Ses deux empriſonnements lui tenaient toujours au cœur, malgré le temps écoulé, & ſa compaſſion pour les ſouffrances qu'il avait vues de ſi près ajoutait à l'amertume de ſes ſouvenirs.

(2) Marot avait plus d'une raiſon pour ſe montrer réſervé en paroles; mais d'autres, aſſez haut placés pour jouir de leur franc parler, ne marchandaient point la vérité aux moines. Ainſi François I[er] les traitait, ſans plus de façon, « de gens inutiles, qui ne ſeruoient de rien qu'à boire

Ie la diroys, mais garde les fagotz:
Et des abuz dont l'Eſgliſe eſt fourrée (1)
I'en parleroys, mais garde la bourrée.

& manger, tauerner, iouer ou faire des cordes d'arbaleſtes, des poches de furet, à prendre des connils, à ſiffler des linottes... Auſſi diſoit-on en prouerbe commun alors : Il ne faiċt rien non plus qu'vn prebſtre ou vn moyne.» (Brantôme, *le grand roy François.*) Dans la XLVIIIe *nouvelle* de l'*Heptaméron*, Marguerite de Navarre s'exprime à peu près de la même façon ſur leur compte. « La plupart d'eux, dit-elle par la bouche d'un de ſes héros, ſont ſi inutiles que s'ils ne faiſoient quelque mal digne de memoire on n'en parleroit jamais. » Enfin Étienne Dolet, dans une épigramme latine où il ſe fait l'écho de l'opinion publique, s'exprime ainſi ſur cette corporation :

DE CVCVLLATIS

Incuruiceruicûm Cucullatorum habet
Grex id ſubinde in ore, ſe eſſe mortuum
Mundo : tamen edit eximie pecus, bibit
Non peſſime, ſtertit ſepultum crapula,
Operam veneri dat & voluptatum aſſecla
Eſt omnium. Idne eſt mortuum eſſe mundo?
Interpretare. Mortui ſunt hercule [Aliter
Mundo Cucullati, quòd iners terræ ſunt onus,
Ad rem vtiles nullam, niſi ad ſcelus & vitium.

(*Epigram.*, I, XVII.)

(1) L'Égliſe, alors toute-puiſſante, envoyait impitoyablement au bûcher ceux qui, ſous le drapeau de la Réforme, luttaient pour les droits de la conſcience. Tels ſont ſurtout les abus que Marot paraît avoir à cœur de dénoncer & de flétrir. On pourra en meſurer l'étendue & la violence par la liſte ſuivante des condamnations prononcées au cours des précédentes années. Nous les avons relevées à leur date dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris.* — 1525, 17 février. Guillaume Hubert ou Joubert, fils d'un avocat du roi à la Rochelle, eſt étranglé, puis brûlé à la place Maubert pour avoir médit de Dieu, de la Vierge & des Saints (p. 250). — 1526, veille de Noël. Un jeune homme de Meaux, pour avoir ſuivi la ſeċte de Luther, eſt condamné à faire amende honorable au parvis Notre-Dame, & à vivre au pain & à l'eau pendant un temps indéterminé dans la priſon des Céleſtins (p. 276). — 1526, 14 avril. Un « foullon de draps de laine, » originaire de Meaux, eſt condamné ſur les mêmes motifs à une peine ſemblable pour une durée de ſept ans, &, ajoute le *Journal*, « peu s'en fallut qu'il fuſt bruſlé » (p. 284). — 1526, 28 août. Un écolier originaire de Thérouanne eſt brûlé en place de Grève à Paris, ſur arrêt de la Cour, pour avoir ſuivi la doctrine de Luther & avoir dit que « la vierge Marie n'avoit puiſſance non plus qu'un autre ſainċt » (p. 291). — 1528, 15 décembre. Un « baſtelier en rivière de Seine eſt bruſlé en Grève » pour avoir tenu les mêmes propos & « avoir rompu par dériſion une image d'icelle » (p. 375). Enfin le 17 avril 1529 a lieu l'exécution de Berquin (voy. ci-deſſus, p. 111 & ſuiv. & notes). Marot avait donc plus d'une bonne raiſon pour retenir ſa langue, s'il ne voulait point rencontrer un ſort ſemblable.

De tout cela & de vous me tairoye,
Et en chemin plus beau me retrairoye
Quand me viendroit d'efcripre le defir :
Ie blafmeroys guerre qui faict gefir
Iournellement par terre, en grand oultrance,
Les vieulx fouldardz & les ieunes de France (1) :
Ou empliroys la mienne blanche carte
Du bien de paix, la priant qu'elle parte
Du hault du ciel pour venir vifiter
Princes chreftiens & entre eulx habiter (2).

Vers 87. *Mais de cela & de vous me tairoys* (a).
88. *Et en chemin plus beau ie me mectroys* (b).
91. *Iournellement en terre grand oultrance* (c).

(a) B. N. ms. 17527. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) I. de Channey.

(1) Ce ne font pas feulement les triftes fouvenirs de Pavie qui infpirent au poëte cette réflexion mélancolique. Le traité de Madrid, en mettant les enfants de François I[er] à la place de leur père, n'était point de nature à éloigner du roi toute idée de revanche. Ses reffentiments ne pouvaient manquer de lui faire faifir le moindre prétexte pour reprendre les hoftilités, & ce prétexte ne fe fit pas attendre : les états de Bourgogne avaient refufé de ratifier l'article qui les plaçait fous l'autorité de l'Empereur; la guerre recommença auffitôt. Dès fes débuts elle fut meurtrière pour les Français, qui, décidément, femblaient abandonnés de la fortune. Le 16 août 1528, Lautrec périt fous les murs de Naples, qu'il affiégeait, & fa mort fut fuivie de la deftruction prefque totale de fon armée. Dans les premiers jours de juin 1529, Saint-Pol fut défait à Landriano. La nouvelle de ce défaftre parvint à Paris au commencement du mois de juillet. Les Vénitiens, alliés de la France, ayant fini par fe fatiguer des lenteurs du fiége de Milan, s'étaient éloignés fous prétexte d'aller chercher des vivres, & « incontinent, les Efpaignolz & gens de guerre qui eftoient dedans la ville & chafteau faillirent fur noz gens & donnèrent fus, tellement qu'il y eut groffe tuerie & meurdre, & y furent prins prifonniers le comte de Sainct-Paul & monfieur d'Allègre, grand marefchal de France. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 395.) Les faits de l'hiftoire font donc d'accord avec les doléances du poëte, &, furtout depuis les dernières années, la France avait vu fes meilleurs foldats tomber fur les champs de bataille de l'Italie.

(2) Le traité de Cambrai ayant été figné le 5 août 1529, la paix ne pouvait plus être en queftion à l'époque où Marot

Ou diroys los meritoire de ceulx
Qui, bien ſeruant, n'ont l'eſprit pareſſeux
A la chercher, taſchant (comme loyaulx)
Tirer deçà les deux Enfants royaulx (1).

compoſait cette pièce, c'eſt-à-dire vers le milieu de ſeptembre, après la rentrée de la cour à Paris. (Voy. ci-deſſus, p. 144, note.) Des complications pouvaient ſurgir, comme celles qui s'élevèrent après le traité de Madrid, lorſque les états de Bourgogne ſe refuſèrent à ratifier la clauſe relative à la ceſſion du duché. Cet échafaudage pacifique paraiſſait donc encore trop fragile pour que l'on fût complétement raſſuré ſur ſa ſolidité dans l'avenir. Si l'on joint à cela certaines difficultés d'exécution, telles que la levée des ſommes néceſſaires pour le payement de la rançon, ſtipulée à deux millions d'écus d'or, la livraiſon de la ville de Hefdin, dont le roi avait peine à ſe ſéparer, & par-deſſus tout une ſorte de mauvais vouloir réciproque, malgré un immenſe déſir de paix & une laſſitude profonde de la guerre, on comprendra les appréhenſions & les vœux formulés ici par le poëte.

(1) Parmi ſes plus importantes diſpoſitions, le traité de Cambrai déterminait les conditions auxquelles les enfants de France, retenus comme otages en Eſpagne, feraient rendus à la liberté. Il convient donc d'appliquer ces vers du poëte aux perſonnes qui jouèrent le principal rôle dans les négociations préliminaires. En première ligne apparaît la mère du roi, Louiſe de Savoie, dont la honteuſe incapacité avait empêché le ſuccès de la guerre & dont l'influence funeſte prépara cette iſſue peu honorable. A côté d'elle ſe trouvaient, pour l'aſſiſter de leurs conſeils, le chancelier du Prat & le premier préſident de Selve. Le grand-maître Anne de Montmorency n'intervint que poſtérieurement à la date de cette pièce, pour aller payer la rançon & recevoir les jeunes princes à leur arrivée ſur la terre de France. Marot lui a fait ailleurs ſa part d'éloges (voy. *Ballades*, à l'année 1530). C'était, du reſte, un tour d'habileté de ne nommer perſonne & de laiſſer aux amours-propres toute liberté de prendre à leur compte ce compliment. On avait d'ailleurs de ſérieux motifs de ſe préoccuper de la ſituation des jeunes princes en Eſpagne. Une relation de l'huiſſier Bodin, dépêché par François Ier auprès de ſes enfants, auſſitôt après les fêtes officielles de Cambrai, contient des détails à peine croyables ſur les rigueurs auxquelles les princes étaient en butte de la part de leurs geôliers. L'huiſſier Bodin les trouva enfermés au château de Pédraſſe, « en une chambre d'icelluy chaſteau aſſez obſcure, ſans tapiſſerie ne parement aucun, & ſeulement y auoit paillaces; en laquelle chambre eſtoient mes dictz ſeigneurs aſſis ſur petits ſieges de pierre enconſtre la feneſtre de la dicte chambre, qui eſt garnie par dehors & par dedans de gros

Ou parleroys (vſant de plus hault ſtile)
De maint conflict cruel, dur & hoſtile,
Où l'on a veu charger & preſſes fendre
Noſtre bon roy, pour vous aultres deffendre (1),
Ce temps pendant que preniez vos delictz

Vers 102. *Du grant conflict cruel dur & hoſtille* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

barreaux de fer, & la muraille de huict ou dix pieds d'eſpaiſſeur, ladite feneſtre ſi haulte que à toute payne peuuent mes ditz ſeigneurs auoir l'ayr & le pleſir du iour, qui eſt bien ſuffiſant à detenir perſonne attaint de gros crime. » (Collect. des doc. inéd., *Négoc. diplom. entre la France & l'Autriche*, I, CCII.) La connaiſſance d'une ſituation auſſi pénible ne pouvait manquer de ſtimuler le zèle des négociateurs. Toutefois la difficulté de ſe procurer à bref délai le prix de la rançon prolongea de huit mois encore cette cruelle captivité.

(1) Nous avons eu déjà l'occaſion de rappeler le témoignage rendu par les contemporains au courage perſonnel déployé par François Ier à la bataille de Pavie (t. II, p. 494, note 2). « Il feiſt acte de vray Rollant, dit un hiſtorien de l'époque, & il n'eſt memoire de plus grand vaillance de prince. » (Sébaſtien Moreau, *La priſe & delivrance du roi*, dans les *Archives curieuſes de l'hiſtoire de France*, 1re ſérie, II, p. 283.) Cette alluſion du poëte pourrait, à notre avis, s'étendre également aux autres faits d'armes du roi chevalier, & en particulier à ſes exploits de Marignan. Les contemporains gardèrent longtemps le ſouvenir de cette bataille, où, d'après les récits de témoins oculaires, « le roy alloit de lieu en aultre donnant touſiours couraige à ſes gens, en ſorte que ſans luy les Françoys eſtoient en grand danger d'auoir du pire » (*Cronique du roy François Ier*, p. 12); où « il demeura vingt huict heures à cheual la lance au poing & ſans manger. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 22.) Le contraſte eſt d'autant plus frappant avec cette vie inſouciante & voluptueuſe des dames de Paris, que le poëte avait peut-être en mémoire cet autre détail de la même époque, que « le roy ne coucha ne dormit ailleurs que ſur le lymon d'une charrette (d'autres diſent ſur l'affût d'un canon), tout armé, & ne cuida onc trouver d'eaue pour boire, parce que les ruiſſeaulx qui eſtoyent autour dudict lieu avoyent perdu leur couleur naturelle & eſtoyent rouges du ſang des occis. » (*Cronique du roy François Ier*, p. 12.) Mais les dames auraient pu répondre à Marot que, ſi elles étaient incapables de prendre leur part des fatigues du roi, ce prince ne dédaignait pas à ſes heures de partager les plaiſirs du ſexe féminin.

(Sans nul danger) en voz chambres & licTz.
Ou compteroys de luy maint grand orage
De grand fortune & ſon plus grand courage,
Qui ſoubz le faix n'a eſté veu ployer (1).
Voylà les poincTz où vouldroys m'employer,
Sans m'amuſer à rithmer voz adieux.
Et faites moy mines de groings & d'yeulx
Tant que vouldrez : oncques ne prins viſée
Pour vous laſcher vn ſeul traicT de riſée,
Et m'en croyez : mais les langues qui ſonnent

Vers 107. *Ou compteroys de luy maint grand ouurage* (a).
109. *Qui ſoubz tel faiz na eſte veu ployer* (b).

(a) B. N. ms. 2335 ; B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (b) B. N. mss. 2335 & 17527 ; B. S. ms. 189 B; I. de Channey.

(1) Sur beaucoup d'autres points, les éloges prodigués à François Ier par ſes panégyriſtes peuvent fournir matière à controverſe. Mais ici le poëte eſt d'accord avec la vérité dans les hommages qu'il rend au caractère du roi : ni les revers de la fortune, ni les rigueurs de la priſon, ni les douleurs de la maladie, ne purent ébranler ſa conſtance ni entamer ſa fermeté. Les documents officiels de ſa captivité ſont là, du reſte, pour en faire foi. (Colle&t. des doc. inéd., *Captivité de François Ier*, paſſim.) Dans un des moments où le vaincu de Pavie était le plus abattu par les douleurs phyſiques, Charles-Quint eſſaya d'amollir ſon courage en lui parlant de délivrance; mais les conditions qu'il propoſait, au lieu de provoquer une défaillance, ſoulevèrent l'indignation du roi. Voici ſa réponſe, toute pleine d'une noble fierté : « Congnoiſſant que plus honneſtement vous ne me pouuez dire que vous me voulez touſiours tenir priſonnier que de me demander choſe impoſſible, ie me ſuis reſolu prandre la priſon en gré, eſtant ſeur que Dieu, qui congnoiſt que ie ne l'ay merité longue, eſtant priſonnier de bonne guerre, me donnera la force de la porter paciemment. » (*Ibid.*, p. 384.) La ſérénité du royal captif au milieu des épreuves s'exhale encore dans ces vers, tirés du recueil des poéſies qu'il compoſa dans ſa priſon :

. . . .
Cueur reſolu d'aultre choſe n'a cure
Que de l'honneur.
Le corps vaincu, le cueur reſte vaincueur :
Le trauail eſt l'eſtuue de ſon heur.
Le ſeul vouloir ne congnoiſt nul malheur
Qu'il ne meſpriſe.

(*Captivité de François Ier*, p. 445.)

Nous ne donnons pas ces vers pour un chef-d'œuvre, mais la penſée en eſt généreuſe & nous prouve que Marot n'exagérait point la louange au détriment de la vérité.

Comme vn cliquet touſiours le bruyt me donnent
De touts eſcriptz, tant ſoyent lourdement faictz :
Ainſi ſouſtiens des aſnes tout le faix.
  Or eſtes vous dedans Paris ſix femmes
Qui vn eſcript tout farcy de diffames



M'auez tranſmis (1) : & quand aulcun ſe boute
A l'eſcouter, luy ſemble qu'il eſcoute,
En plein marché, ſix ordes harengeres
Iecter le feu de leurs langues legeres
Contre quelcun : Va, vilain farcereau,
Marault, beliſtre, yurongne, macquereau,
Comme vne pie en cage iniurieuſe.
  En voſtre epiſtre auſſi tant furieuſe
M'auez reprins que ie veulx faire bragues
Deſſus l'amour, ſans chaiſnes & ſans bagues.
Ha (dy ie lors) il fault que chaſcun croye
Qu'à tout oyſeau il ſouuient de ſa proye.

Vers 117. *De leurs eſcripts tous ſoient lourdement faictes* (a).
119. . . . . (b).
— *Or eſtes vous dedans Paris ſix dames* (c).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) Les manuſcrits B. N. 2335 & 17527; B. S. 189 B, & l'édition de I. de Channey font précéder ces vers du titre ſuivant : « A ſix dames (Dieu ſçait quelles) qui lui envoyerent une epiſtre plaine de ce qu'elles ſcauent dire. » — (c) I. de Channey.

(1) On trouvera ci-deſſus (voy. p. 132) cette pièce publiée pour la première fois. Le ton ſur lequel elle eſt écrite juſtifie de tous points cette ſévérité d'appréciation.

Voz grandz faulcons, qui furent faulconneaux,
Volent toufiours pour chaifnes & anneaux (1).
Puis vous touchez & les morts & les vifz.
Refpondez moy : pour quoy en voz deuis
Blafmez vous tant feu mon pere honnoré,
Qui voftre fexe a tant bien decoré
Au liure dict des dames l'Aduocate (2)?
I'eftimeroys la recompenfe ingrate,
Si pour vous fix euft trauaillé fa tefte:
Mais il parla de toute femme honnefte:
Non que fur vous ie treuue que redire,

(1) Au fujet du mot « faucon » & de fon diminutif, nous renvoyons à ce que nous avons dit plus haut (voy. p. 61, note 2). Quant à l'influence des cadeaux fur les défaillances féminines, c'eft un témoignage de plus à joindre à ceux que nous avons trouvés ailleurs. (Voyez le *Dialogue nouueau*, tome II, p. 118 & 119.) Au XVIe fiècle, comme à toutes fes époques, l'humanité eft toujours reftée femblable à elle-même. La différence ne fe manifefte guère que dans la nature des préfents & les appétits de la partie prenante. Voici à ce fujet de curieufes révélations qui viennent à l'appui des malices de Marot. Les Lyonnaifes, peut-être par jaloufie de métier, nous en apprennent bien long dans l'apoftrophe fuivante à l'adreffe des dames de Paris :

On dit partout que pour voz grans bobans
Sur felles & bancz vous mettez cul au vent
Pour des panthoufles ou pour quelques ru-
[bans. ,
Parifiennes, pour quelque bague auoir,
Comme on peult voir, & pour petit dauoir,
Sans dire gare chafcun voir fait cela...
De voz perfonnes on fine a peu dargent.

(*La reformation des dames de Paris faicte par les Lyonnoifes.*)

(2) Le titre exact de ce petit poëme eft *La vray difant aduocate des dames.* Lenglet-Dufrefnoy eft le feul éditeur qui l'ait réimprimé depuis le XVIe fiècle, & il fignalait déjà la rareté de cette pièce. La bibliothèque de l'Arfenal en poffède un exemplaire en caractères gothiques, fans date & fans nom d'auteur. Dans fon *Manuel du libraire*, Brunet ne porte point cette pièce au nom de Jehan Marot, mais dans un article à part (V, 1382); il affirme qu'un certain Laurens Belin en eft l'auteur. Ce nom eft en effet donné par un acroftiche qui figure à la fin de cette pièce dans quelques-unes des anciennes éditions. Cet argument nous paraît de peu de poids lorfqu'on le met en balance de la déclaration de Marot, qui devait, mieux que perfonne, favoir à quoi s'en tenir fur les œuvres de fon père. Si Brunet s'était rappelé ce paffage de notre poëte, il n'aurait certes point commis cette erreur. Quant à ce Laurens Belin, nous ne nous chargeons point d'expliquer à quel titre il figure dans cet acroftiche, qui, du refte, nous eft inconnu.

Ainçoys chaſcun vous doibt nommer & dire
Auant la mort les ſix canoniſées,
Ou (pour le moins) les ſix chanoniſées (1).
Quant au reſueur qui pour telz vieulx regiſtres
Print tant de peine à faire des epiſtres
Encontre moy, pour touts les menuz droictz
De ſon labeur, ſeulement ie vouldroys
Qu'il euſt couuert de vous ſix la plus ſaine:
Il auroit beau ſe lauer d'eaue de Seine
Apres le coup. Ha le vil blaſonneur!
C'eſt luy qui feit ſur les dames d'honneur
Touts les adieux: & vous ſix l'en priaſtes:

Vers 146. *Et de legliſe en grace inthroniſees* (a).
153. *Apres le coup. Haa quel vieulx blaſonneur* (b).

(a) B. N. mss. 2335 & 17527; I. de Channey. — (b) B. N. mss. 2335 & 17527; I. de Channey.

(1) Pour ſaiſir le côté ſatirique de ces deux vers & ſurtout le rôle attribué aux chanoines, d'après cette épithète ſi malicieuſement lancée ici par Marot, il ſuffit de prêter l'oreille aux rumeurs qui circulaient ſur la vie intérieure des couvents & ſur la conduite des gens d'Égliſe. Comme certains témoignages pourraient paraître entachés de calomnie, nous nous en rapporterons à la parole auſtère d'un homme qui ne peut donner priſe à aucun ſoupçon. Voici comme il nous retrace dans leur réalité des déſordres dont la tradition ſubſiſtait encore, à ce qu'il paraît, du temps de Marot. « Les cloîtres habités par des chanoines réguliers étaient, nous dit Gerſon, comme des places publiques & des marchés; les couvents des religieuſes, des eſpèces de lieux de proſtitution (*proſtibula meretricum*); les cathédrales, des cavernes de brigands & de voleurs. Sous le nom de ſervantes & de gouvernantes, les prêtres nourriſſaient des concubines & des maîtreſſes. » (*Declaratio defectuum viror. eccleſ.*, n° 65.) Peu avant Marot, Villon répétait les mêmes accuſations ſur le ton de la raillerie :

Il faut qu'ilz viuent les beaux peres,
Et meſmement ceulx de Paris :
S'ilz ſont plaiſir à noz commeres
Ilz ayment auſſi les maris.
(*Grand Teſtament.*)

On commence à entrevoir de quelle manière ces dames pouvaient être « chanoniſées ». On trouvera enfin dans l'épigramme de Marot ſur le couvent des Blancs-Manteaux, ſuivie de la réponſe de René Pelletier, la preuve que ce qui était vrai avant notre poëte l'était encore de ſon temps.

Puis deſſus moy le grand haro (1) criaſtes :
Sçachant de vray que pour vous ſeulement
On n'euſt crié deſſus moy nullement.
Et de bonheur prinſtes vn ſecretaire
Propre pour vous. Oncques ne ſe ſceut taire
De compoſer en iniure & meſchance :
Ie le congnoys. Or prenons aultre chance.
Ie ſuy d'aduis que veniez appoinctant.
Quant au courroux, en moy n'en a poinct tant
Que pour le bien de vous ſix ie ne veille,
Et qu'ainſi ſoit, en amy, vous conſeille
Que deſormais voſtre bec teniez coy.
Car voſtre honneur reſſemble vn ne ſçay quoy,
Lequel tant plus on le va remuant,
Moins il ſent bon, & tant plus eſt puant.
Et quand oyrrez ces miens preſents alarmes,
Ayez bon cueur & contenez voz larmes
Que vous auez pour les adieux rendues.
Las! mieulx vauldroit les auoir eſpandues
Deſſus les piedz de Chriſt, les eſſuyant
De voz cheueulx, & voz pechez fuyant
Par repentance, auecques Magdaleine (2).

Vers 160. *Propre qui onc(ques) ne pour vous ſe ſceuſt taire* (a).
161. *De hault louer les choſes vitieuſes*
Et de blaſmer les choſes precieuſes
De ce gros fol croiſt la grande meſchance
Avec ſes anes prenons vne aultre chanſe (b).
168. *Car voſtre honneur ſemble vng ie ne ſcay quoy* (c).
170. *Tant moings ſent bon & tant plus eſt puant* (d).

(a) I. de Channey. — (b) B. N. mss. 2335 & 17527; I. de Channey. — (c) B. N. ms. 17527; B. S. ms. 189 B. — (d) B. S. ms. 189 B.

(1) Le cri ou clameur de haro était, dans les anciennes coutumes de Normandie, un appel ſolennel à la juſtice. Il avait une grande puiſſance & ſuſpendait, à l'origine, toute pourſuite judiciaire. En 1418, les habitants de Rouen, aſſiégés par les Anglais & ſe trouvant réduits à la dernière extrémité, envoyèrent une ambaſſade vers le roi Charles VI pour crier le *grand haro*.

(2) Saint Luc rapporte que Jéſus s'étant rendu chez le phariſien & ayant pris place à ſa table : « Auſſitôt une femme de la ville, qui était de mauvaiſe vie, ayant ſu qu'il était à table

Qu'attendez vous? Quand on eſt hors d'aleine,
La force fault. Quand vous ſerez hors d'aage,
Et que voz nerfz ſembleront vn cordage,
Plus de voz yeulx larmoyer ne pourrez,
Car ſans humeur ſeiches vous demourrez :
Et quand voz yeulx pourroyent pleurer encores,
Où prendrez vous les cheueulx qu'auez ores
Pour eſſuyer les piedz du Roy des cieulx?
Croyez qu'à tel myſtere pretieux
Ne ſerez lors du bon ange appelées,
Pour ce que trop ſerez vieilles pellées :
Deſia vous prend icelle maladie.
Vous voulez faire & ne voulez qu'on dye.
Ceſſez, ceſſez toutes occaſions,
Si prendront fin toutes deriſions :
C'eſt le droiƈt poinƈt pour clorre les paſſages
Aux mal diſants. Et vous aultres bien ſages,
Qui des adieux ne fuſtes poinƈt touchées,
Et vous auſſi, que l'on y a couchées,

Vers 182. *Car ſans honeur ſeiches vous demoures* (a).
192. *Et d'entre vous oſtez abuſions* (b).
194. *Aux vrais diſans. . . . .* (c).
— *Aux vray diſans vous n'eſtes pas trop ſaiges*
Et vous auſſy dames de grand renom
Qui emportez des autres le renom
195. *Qui des adieux ne fuſtes point tachees* (d).

(a) B. N. ms. 2335; B. S. ms. 189 B. — (b) I. de Channey. — (c) B. N. ms. 2335; B. S. ms. 189 B; P. Roffet, 1535. Après ces mots, les manuſcrits B. N. 2335 & 17527, B. S. 189 B, & I. de Channey, portent l'indication ſuivante : « A celles de qui ledict Marot ne vouldroyt perdre la grace. » — (d) B. N. ms. 17527.

chez ce phariſien, y apporta un vaſe d'albâtre plein d'huile de parfum. Et ſe tenant derrière lui à ſes pieds, elle commença à les arroſer de ſes larmes, & elle les eſſuyait avec ſes cheveux, les baiſait & les embaumait de ce parfum. » (VII, 37, 38.) Le nom de cette femme a donné matière à d'interminables controverſes. Saint Luc a jugé prudent de garder le ſilence à ce ſujet. D'autres ont affirmé que cette anecdote appartenait à la vie de Marie-Magdeleine. Nous nous en tenons à cette verſion, qui ſuffit à l'éclairciſſement de notre texte.

Et qui pourtant compte n'en feiftes mye,
Nulle de vous ne me foit ennemye,
Ie vous fupply, pour telles bourgeoifettes,
Qui vont cherchant des noifes pour noifettes.
On veoit affez que vous eftes entieres
De n'auoir prins à cueur telles matieres.
Auffi n'eft il blafon, tant foit infame,
Qui fceuft changer le bruyt d'honnefte femme :
Et n'eft blafon, tant foit plein de louange,
Qui le renom de folle femme change.
On a beau dire vne colombe eft noire,
Vn corbeau blanc : pour l'auoir dit, fault croire
Que la colombe en rien ne noircira,
Et le corbeau de rien ne blanchira.
Certainement les vertuz qui s'efpandent
Deffus voz cueurs fi fort voftre me rendent
Que, pour l'amour de vous, n'euffe iamais
Contre elles faict cefte prefente : mais
Tant m'ont preffé d'efcripre & me contraignent,
Qu'il femble au vray que plaifir elles preignent
En mes propos : & ont bien ce credit
Que, fi ie n'ay affez à leur gré dict,
Ie leur feray vn liure de leurs geftes,
Intitulé : Les fix vieilles Digeftes (1) :

Vers 197. *Et toutesfois compte nen feiftes mye* (a).
216. *Que femble au vray que plaifir elles preignent* (b).

(a) B. N. mss. 2335 & 17527; B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (b) I. de Channey.

(1) Le Digefte, imprimé à diverfes reprifes à la fin du XVe fiècle, conftituait un énorme volume in-folio, compacte, lourd, difficile à remuer, de proportions terrifiantes. Cependant ce livre à l'ufage des écoliers, à force d'être tourné & retourné en tous fens, portait les traces d'une fréquentation quotidienne. Nous ajouterons, d'après les indications bibliographiques du *Manuel du libraire*, que l'imprimeur Nicolas Jenfon, de Venife, publia les lois romaines en fix volumes in-folio. Ces volumes dans leur enfemble formaient le *Corpus juris*, auquel le poëte, par une confufion certainement calculée, paraît appliquer le nom

Et ſi n'auray de matiere default.
I'en ay encor plus qu'il ne leur en fault :
Mais pour ceſte heure elles prendront en gré,
Car au propos où elles m'ont ancré
Veulx mettre fin, &, auant que l'y mettre,



Voſtre Clement vous prie en ceſte lettre,
Dames d'honneur, que ces femmes notées
Soyent deſormais d'au tour de vous oſtées,
Ne plus, ne moins qu'on oſte mauluaiſe herbe
D'auec l'eſpy dont on fait bonne gerbe :
Vous aduiſant que trop plus ſont nuyſantes
A voz honneurs que les rithmes cuyſantes
Des ſots adieux : & toutesfoys, affin
Que mon eſcript ne les faſche à la fin,
Ie leur voys dire vn adieu ſans rancune :
Adieu les ſix, qui n'en valez pas vne.
Adieu les ſix, qui en valez bien cent :
Qui ne vous veoit de bien loing on vous ſent.

Vers 236. . . . . (a).
237. *Adieu les ſix qui en vallent bien cent* (b).
238. *Sans vous nommer de bien loing on vous ſent* (c).

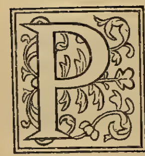
(a) Ce vers manque dans l'édition de I. de Channey. — (b) B. S. ms. 189 B; I. de Channey. — (c) B. N. mss. 2335, 17527; I. de Channey.

de digeſte. Quoi de plus déſobligeant pour ces ſix dames que d'être aſſimilées à ces épaiſſes compilations, que l'on ne maniait qu'à regret pour les reléguer enſuite au plus vite dans leur coin ?

A la Royne Elienor (1) nouuellement arriuée d'Eſpagne auec les deux enfants du Roy deliurez des mains de l'Empereur

(*De la Suyte*)




VIS que les champs, les montz & les vallées,
Les fleuues doulx & les vndes ſallées
Te font honneur à la venue tienne,
Princeſſe illuſtre & Royne treſchreſtienne :
Puis que clerons & bombardes tonnantes,

Titre : *Epiſtre de Marot preſentee à Bourdeaux* . . . . (a).

(a) Ajouté par l'édition de I. de Channey; Éd. 1537.

(1) Éléonore, Éliénor ou Léonor, ſœur de Charles-Quint & de Ferdinand Ier, était fille de Philippe Ier, archiduc d'Autriche, roi d'Eſpagne, & de Jeanne de Caſtille. Elle vint au monde le 24 novembre 1498 à Louvain; en 1519 elle épouſait Emmanuel, roi de Portugal. Après la mort de ce prince, pour décider le connétable à trahir le roi de France, Charles-Quint entretint Bourbon dans l'eſpérance d'obtenir la main de ſa ſœur; mais l'Empereur oublia ſes promeſſes dès qu'il les jugea inutiles au ſuccès de ſes affaires, & le connétable finit par ſuccomber ſous les murs de Rome, ſans qu'il ait été donné ſuite à ce projet. Charles-Quint calcula alors qu'un mariage avec François Ier pourrait être profitable à ſa politique. Les inclinations d'Éléonore s'étant trouvées d'accord avec la raiſon d'État, le mariage eut lieu le 17 juillet 1530, à l'abbaye de Capſjoux, près Bordeaux. La nouvelle reine ramenait avec elle les deux fils du roi, dont l'aîné comptait treize ans à peine, & qui avaient été envoyés comme otage en Eſpagne. La *Cronique du roy François Ier* dit expreſſément que cette épître fut préſentée à la reine Éléonore, le

Chantres oyſeaulx, de leurs voix reſonnantes,
Touts à l'enuy maintenant te ſaluent (1),

11 juillet 1530, « en la preſence de monſeigneur le daulphin & le duc d'Orleans ſon frere, enfans du roy » (p. 88). A la mort de François Ier, cette princeſſe ſe retira en Eſpagne, & mourut à Badajoz en 1558.

(1) Depuis la frontière de France juſqu'à la ville de Bordeaux le voyage de la reine Éléonore ne fut qu'une marche triomphale, une ſuite de fêtes & de réjouiſſances. La nature pittoreſque du pays qu'elle avait à traverſer ajoutait à ces manifeſtations un charme nouveau & imprévu. Ainſi peut s'interpréter cette eſpèce de proſopopée poétique qui marque le début de cette pièce. La ville de Bordeaux voulut ſe diſtinguer par l'éclat & la pompe de ſa réception. Nous trouvons à ce ſujet les détails ſuivants dans un compte rendu de l'époque, rédigé, ſelon toute vraiſemblance, par quelque témoin oculaire : « La reyne auec ſeigneurs & dames voguoient ſur la marine entre Langon & Bordeaux en bateaux propres & experts, vitrez, peints & dorez... Auſſi furent mis & aſſiegez, hors la ville, ſur la riue de la marine, 14 gros doubles canons, 19 autres moyens canons & 24 tant faucons que fauconneaux, 32 couleurines montées ſur groſſes roues, plus de 200 hacquebutes à crochet montées & à monter, & autant de mortiers & baſtons à feu, qui, à l'arriuée de ladite reyne & de meſdits ſeigneurs, firent vn grand tourment... on demeura bien par l'eſpace d'vne heure à tirer l'artillerie... les cloches d'autre part ſonnoient, on n'euſt pas ouy à grand peine Dieu tonner.» Madame de Nevers, déſignée pour aller à la rencontre de la reine, était montée ſur « vn gallion tout preſt, tapiſſé & equipé de toutes choſes neceſſaires ; & y auoit inſtrumens fort melodieux, comme clairons, trompettes, cornemuzes, cornets, ſacqueboutes, hautbois, fiffres, tabourins, doulcines & autres, pluſieurs inſtrumens de harmonie & reſonance... Tant nagerent que arriuerent à la reyne, & incontinent on approcha le gallion de la reyne & celuy de madite dame de Nevers, en iettant plus de mille coups d'artillerie par maniere de ſalutation. » (Godefroy, *Le Cérémonial françois*, I, 769.) Comme on le voit par ce récit, le poëte s'eſt inſpiré du ſpectacle qui ſe déroulait ſous les yeux de la foule. En aſſociant la nature, les éléments & les oiſeaux aux tranſports de l'allégreſſe générale, il ne fait qu'uſer d'un procédé poétique toujours autoriſé en pareil cas. L'homme s'imagine volontiers qu'il ne ſe réjouit pas dans l'iſolement. Au fond la note eſt ſincère, & l'on ſent qu'elle eſt l'écho fidèle de la joie cauſée par le retour des princes & par les eſpérances de paix. Les louanges & les félicitations ſe réuniſſent tout naturellement ſur celle que l'on conſidère comme la principale cauſe de ces heureux événements. Cet engouement du reſte revêtit les formes les plus variées & les plus bizarres. C'eſt ainſi que nous avons à ſignaler entre autres piè-

Feray ie mal, ſi de ma plume fluent
Vers meſurez, pour ſaluer auſſi
Ta grand haulteur, qui rompt noſtre ſoulcy?
Certes le ſon de ma lettre n'a garde
D'eſtre ſi dur comme d'vne bombarde :
Et ſi n'eſt poinct mortel en terre, comme
Voix de clerons, ou d'oyſelet, ou d'homme :
Parquoy ie croy que de toy ſera pris
Aultant à gré. Doncques, perle de prix,
Par qui nous eſt tant de ioye aduenue,
Tu ſoys la bien & mieulx que bien venue.
Pourquoy as faict ſi longue demourée?
Certainement ta venue honnorée
De tarder tant touts languir nous faiſoit :
Mais bien ſçauons que trop t'en deſplaiſoit (1).

Vers 14. *Voyx de clairons ou de oyſel ou dhomme* (a).

(a) B. N. ms. 12489.

ces curieuſes *Lepiſtolle des priſonniers de Paris a madame Alienor, royne de France,* où ils l'appellent par comparaiſon :

La forte lime qui rompt toutes priſons.

Elle n'eſt pas moins piquante cette idée d'un grammairien, qui, mettant aux pieds de la nouvelle épouſe du roi, comme un cadeau vraiment royal, la grammaire qu'il vient de publier, s'exprime ainſi dans ſa préface : « Te pueri loquuntur, tuam faciem ſomniant. De tua plus quam humana maieſtate honeſtiſſimus quiſque virginum matronarumque chorus, plenis gloriæ velis, magna cum admiratione colloquitur. » (Iacobus Sylvius, *In linguam Gallicam Iſagoge*). Lorſque les grammairiens en arrivent à ce degré de lyriſme, on peut bien paſſer aux poëtes de mêler à ce concert de louanges le ramage des oiſeaux.

(1) La paix avait été conclue à Cambrai le 5 août 1529; on avait eſpéré, comme toujours en pareille circonſtance, qu'elle ſerait immédiatement ſuivie de ſon plein & entier effet; on penſait voir arriver ſur-le-champ la reine Éléonore avec les deux fils du roi. Ces préviſions ne ſe réaliſèrent point. Charles-Quint ſemblait prendre à tâche d'abuſer juſqu'au bout de ſes avantages. Ce parti pris de mauvaiſe grâce & de retard dans l'exécution du traité ſe trahiſſait en actes & en paroles juſque dans l'entourage de l'Empereur. L'huiſſier Bodin, envoyé en Eſpagne pour s'enquérir du traitement que l'on faiſait aux enfants & rapporter de leurs nouvelles au roi, vit les obſtacles ſe multi-

N'eft ce pas toy qui du Roy fus efprinfe
Sans l'auoir veu (1), mefmes apres fa prinfe,

plier fur fa route & tous les moyens mis en œuvre pour entraver fa miffion. Nous avons déjà conftaté dans quelle condition miférable il trouva les jeunes princes, quoique leur fort ait été bien adouci grâce à l'intervention d'Éléonore d'Autriche. Puis, comme il les encourageait à la patience, en leur difant qu'avant trois mois ils auraient rejoint leur père (on était alors au mois de feptembre 1529), un feigneur efpagnol qui faifait auprès d'eux les fonctions de geôlier lui coupa brutalement la parole par cette apoftrophe : « Et moi je penfe que dans trois mois & même quatre, meffeigneurs feront encore en Efpagne. » (Collect. des doc. inéd., *Négoc. diplom. entre la France & l'Autriche*, I, CCIV.) L'événement ne juftifia que trop cette prédiction, car ces malheureux enfants féjournèrent encore près de dix mois en Efpagne. Et cependant il était queftion tous les jours de leur départ avec la princeffe fiancée au roi de France ; mais jufqu'à la dernière heure tous les prétextes paraiffaient bons pour fufciter de nouveaux délais. Le grand maître Anne de Montmorency s'étant avancé jufqu'à Hendaye pour recevoir les deux princes contre la remife de leur rançon, le connétable de Caftille & le feigneur du Praët ramenèrent fubitement leurs prifonniers à la Renterie, à quatre lieues en arrière, alléguant qu'on leur avait fignalé dans le voifinage la préfence de nombreufes bandes armées, ce qui leur faifait redouter un enlèvement de vive force, au préjudice des droits de l'Empereur. Puis, à bout d'expedients dilatoires, le connétable de Caftille joua la maladie. Montmorency perdit alors patience & menaça de tout rompre. On trouvera fur ces négociations de piquantes révélations dans une pièce fort curieufe publiée par M. James de Rothfchild, *Epiftre de la venue de la reyne Alienor au royaulme de France.* (A. de Montaiglon, *Rec. de poéf. franç.*, XI, 227.) La reine Éléonore, qui attendait déjà depuis trois jours à Fontarabie, finit par s'irriter de cet excès de mauvaife foi, & « commanda à vng de fes plus principaulx gentilshommes d'aller dire au conneftable que incontinant il renuoyaft querir lefdits enfans, & s'il ne le faifoit, qu'elle le feroit le plus petit gentilhomme de toutes les Efpaignes. » (Cimber & Danjou, *Archives curieufes*, 1re férie, II, 425.) Devant la volonté de la reine fi nettement exprimée, le duc de Frias comprit qu'une réfiftance trop prolongée pourrait compromettre fa fituation, & il fe décida enfin à remettre les enfants aux envoyés du roi de France. Marot en dit affez pour être compris de ceux qui étaient au fait de ces tiraillements & de ces intrigues de cour.

(1) Le poëte ne donne rien ici à l'imagination & ne fait que fuivre l'hiftoire. Voici en effet ce que nous trouvons dans une relation déjà citée (*La Prinfe*

Où tellement aux armes laboura
Que, le corps prins, l'honneur luy demoura (1)?
N'eſt ce pas toy qui ſentis plus fort croiſtre
L'amour en toy, quand tu vins à cognoiſtre

& délivrance du Roy, par Sébaſtien Moreau,) au ſujet de ces tendres ſentiments, qui ſeraient nés, à diſtance, d'une eſtime réciproque : « Le roy fut treſioyeulx & meſmement pour veoir les dames d'Eſpaigne, principalement treshaulte, treſilluſtre princeſſe madame Helionor, douairiere de Portugal, ſeur aiſnée dudict ſeigneur Empereur, de laquelle il auoit ouy exalter par pluſieurs gentilshommes de tant de vertu de princeſſe accomplie que plus ne pouoit, & que d'icelle veufue, actendu qu'ils eſtoient tous deux à marier, ſe pouoit faire quelque alliance & beau mariage enſemble. Leſquelles deux parties, deſia apres auoir entendu la formoſité l'vng de l'autre & ſans ſe veoir, furent amoureulx l'vng de l'autre, comme le rapport fut faict à chaſcune des parties, qui ſecretement ſe faiſoient des recommandacions par gentilshommes ſages & ſecretz qui bien ſçauoient faire les ambaſſades en toute diſcretion. Or penſez, puiſque l'amitié en l'abſence auoit eſté ſi grande, que quant ſe verront comment elle redoublera, ainſi qu'il ſera dit cy-apres. » (Cimber & Danjou, *Archives curieuſes,* 1re ſérie, II, 321.) Dans la ſuite de ſa relation, Sébaſtien Moreau s'étend avec complaiſance ſur les meſſages échangés entre les deux fiancés (*ibid.*, p. 334 & ſuiv.); il mentionne l'émotion mal déguiſée de la reine, toutes les fois qu'elle reçoit des nouvelles de ſon royal amant. Mais c'eſt bien autre choſe encore lorſque M. de Selve eſt envoyé en ambaſſade avec miſſion de conclure le mariage du roi. En acquérant la certitude que cet amour qui a grandi à huis clos eſt partagé par le roi de France, la reine ſe livre à des tranſports qui juſtifient le dire du poëte. Sous les phraſes un peu emphatiques de l'hiſtorien déjà cité, & qui croit parler ainſi un langage plus digne des perſonnes qu'il met en ſcène, on ſent au fond s'agiter une paſſion vraie & ſincère. « Il ne fault pas demander, dit-il, en quelle ioye, triumphe & magnanimité eſtoit ladite dame : eſperdue quaſi de grand feu d'amours & naurée du dieu Cupido d'vne fleſche iuſques au cueur, ne ſceut bonnement pour lors que reſpondre au dit ambaſſadeur, ſinon de luy prier qu'il voulſiſt venir le lendemain apres diſner parler à elle. » (*Ibid.*, p. 359.)

(1) On eſt tenté de retrouver dans ce vers du poëte un certain air de parenté avec la phraſe légendaire attribuée à François Ier, pour annoncer à Louiſe de Savoie le déſaſtre de Pavie. On pourrait preſque y voir un indice que ce mot, qui n'a jamais été prononcé, était dès cette époque en circulation ſous une forme plus ou moins préciſe. L'idée ſe retrouve du reſte avec plus de

Et veoir ſon port, forme, ſens & beaulté,
Qui ne ſent rien que toute royaulté?
N'eſt ce pas toy qui ſongeoys nuiɫ & iour
A le remettre en ſon priué ſeiour (1)?

Vers 32. *A le remectre a ſon point & ſeiour* (a).

(a) B. N. ms. 17527.

développement, & parfois avec les mêmes expreſſions, dans la lettre que François Ier adreſſa à ſa mère en cette circonſtance & que voici textuellement : « Madame, pour vous faire ſçauoir comme ſe porte le reſte de mon infortune, de toutes choſes ne m'eſt demouré que l'honneur & la vie qui eſt ſaulue. Et pour ce que, en voſtre aduerſité, ceſte nouuelle vous fera vng peu de reconfort, i'ay prié qu'on me laiſſaſt vous eſcripre ceſte lettre, ce que l'on m'a aiſement accordé, vous ſuppliant ne vouloir prendre l'extremité vous meſmes, en vſant de voſtre accouſtumée prudence : car i'ay eſperance à la fin que Dieu ne vous abandonnera point, vous recommandant vos petits enfans & les miens, & vous ſuppliant faire donner le paſſage à ce porteur pour aller & retourner en Eſpaigne, car il va deuers l'Empereur, pour ſçauoir comme il voudra que ie ſois traiɫé. Et ſur ce s'en va treshumblement ſe recommander à voſtre bonne grace voſtre treshumble & treſobeyſſant fils. — FRANÇOYS. » (Champollion-Figeac, *Captivité du roi François Ier*, p. 129.) Sur les circonſtances de la lutte ſuprême, où le roi ſe défendit juſqu'à la dernière extrémité, voyez encore la relation de Sébaſtien Moreau, qui lui rend le témoignage « qu'il feiſt aɫe de vray Rollant & qu'il n'eſt memoire de plus grant vaillance de prince ne plus grant reſiſtance. » (Cimber & Danjou, *Archives curieuſes*, 1re ſérie, II, 283.)

(1) Dès le 26 mai 1525 Éléonore écrivait à Louiſe de Savoie : « Ie vouldroys qu'il fuſt en mon pouoir, quant au bien de paix & deliurance du Roy, voſtre fils, vers l'Empereur, monſeigneur & frere, eſtre cauſe de l'aduancement & bien d'icelles... i'eſpere que trouuerez l'Empereur tant raiſonnable que les affaires ſe pourront ayſeement dreſſer ſelon voſtre deſir, à quoy tiendray de bon coeur la main. » (Champollion-Figeac, *Captivité du roi François Ier*, p. 192.) Dans une lettre du 10 juillet 1525 à la régente, l'évêque d'Embrun & le préſident de Selve rendent également témoignage des bonnes diſpoſitions de la princeſſe : « Du ſeoir auons eſté deuers la royne de Portugal luy preſenter vos lettres, leſquelles elle a receues humainement, & les a leues en noſtre preſence : apres luy auons dit que vous & le Roy auſſi nous auez donné charges de faire vos cordiales recommandacions enuers elle : &, apres que auons entendu le bon vouloir qu'elle auoit, tant à la deliurance du Roy que à la paix, l'auons

Et qui depuis, en priſon ſi amere,
A ſes enfants feis office de mere,
Iuſque à donner à ton cher frere auguſte
Doubte de toy, voyre doubte treſiuſte (1)?
Car ie croy bien, ſi euſſes eu l'vſage

Vers 37. *Car ie croy bien ſi euſſiez eu luſaige* (a).

(a) B. N. ms. 12489.

mercyé de voſtre part, la ſuppliant continuer iuſques à la fin & concluſion : & en ce fayſant elle feroit euure d'honneur, à elle conuenable & auſdicts princes vtile & neceſſaire : & que elle, eſtant cauſe de la deliurance de noſtre Roy ſingulierement & de la paix vniuerſelle, ſeroit aymée & honorée ſur toutes les dames qui iamais viendroient en France. Laquelle auec grant doulceur, & apres nous auoir preſſé tresfort ſeoir aupres d'elle, nous a dict qu'elle s'eſtoit de bon cueur employée pour la paix & deliurance du Roy. » (Champollion-Figeac, *Captivité du roi François Ier*, p. 260.) Enfin après une dernière viſite à François Ier, au mois de février 1526, Éléonore prit le titre de Reine de France. (*Ibid.*, p. 512, note.) Le poëte nous retrace donc au vrai l'hiſtoire de cet amour, qui ne fut, au début, qu'une ſympathie quelque peu romaneſque pour une grande infortune, & qui ſe développa enſuite par l'attrait des grâces perſonnelles du roi. Marot eſt ici d'accord avec les faits, en attribuant à cette princeſſe une grande part dans la délivrance de celui qu'elle avait déclaré formellement choiſir pour époux, lorſqu'on lui avait laiſſé la liberté de devenir ou reine de France ou femme d'un duc fugitif. (Voy. Mignet, *Rivalité de Charles-Quint & de François Ier*, & Sandoval, liv. XIII, § 19.)

(1) Certains détails fournis par l'hiſtoire donnent un air de vraiſemblance aux ſuppoſitions du poëte. Il eſt certain que la reine Éléonore, pendant toute la captivité des enfants, les entoura de la plus vigilante ſollicitude. Sébaſtien Moreau rapporte en effet qu'elle en avait pris l'engagement, à la ſollicitation du roi, lors de ſon départ d'Eſpagne (Cimber & Danjou, *Archives curieuſes*, 1re ſérie, II, 334), & que, fidèle à ſes promeſſes, elle leur témoigna en toutes circonſtances la tendreſſe d'une mère. Dans une de ſes entrevues avec un des envoyés de François Ier elle s'empreſſe de le raſſurer en lui diſant « qu'il ne failloit que le roy euſt peur que meſſeigneurs les Daulphin & duc d'Orleans fuſſent mal traictez, car pluſtoſt elle-meſme le feroit, & que bien ſouvent elle les enuoyoit viſiter par ſes gentilshommes & autres. » (*Ibid.*, p. 336.) Plus tard, au cours des négociations de la paix de Cambrai, l'ambaſſadeur du roi de France en Eſpagne « l'avertiſſoit, de jour à autre, du bon traitement que faiſoit faire ladite dame aux deſſus dits ſeigneurs Daulphin & duc d'Or-

Des artz ſubtilz de Medée la ſage,
Qu'en blancz vieillardz tu euſſes transformez
Ces ieunes corps, tant beaulx & bien formez,
Pour les mener ſecrettement en France,
Et puis rendu leur euſſes leur enfance (1).

Vers 39. *Quen blancs vieillars tu euſſes tranſmuez* (a).

(a) B. N. ms. 17527.

léans & des gens qu'elle leur enuoyoit quaſi tous les iours, leſquels, s'ils fuſſent ſes propres enfans, n'en euſt pas plus faict de la grand amour qu'elle leur portoit. » (*Ibid.*, p. 366.) Enfin dans les réunions où les magiſtrats de la ville de Paris arrêtèrent le programme des fêtes à célébrer pour l'arrivée de la reine, un certain Jean Turquam vint porter la parole au nom des quarteniers pour propoſer qu'ils fuſſent revêtus d'un coſtume particulier, « en conſideration de ce que ladite dame, à preſent Reyne, a eſté cauſe du bon traittement de meſſeigneurs les enfans du Roy, eſtans captifs ès pays d'Eſpagne. » (Godefroy, *Le Cérémonial françois*, I, 788.) Cette manifeſtation avait ſon importance; à cette époque, la couleur des vêtements n'était point indifférente, en raiſon du langage muet qu'on lui attribuait. (Voy. Rabelais, *Gargantua*, I, IX; & *Le Blaſon des couleurs* par Sicille.) Nous terminerons en faiſant remarquer que cette intervention de la reine Éléonore dut ſurtout avoir une action tutélaire ſur les enfants du roi lorſque l'Empereur, dépité de voir certaines de ſes propoſitions rejetées par François Ier, redoubla de rigueur à l'égard du dauphin & du duc d'Orléans. En effet, pour ſe venger de ſon rival, il plaça les jeunes princes dans une priſon plus étroite, leur enleva les gens de leur maiſon & ne laiſſa auprès d'eux que le ſieur de Briſſac & ſa femme. (*Archives curieuſes*, 1re ſérie, II, 349.)

(1) Voici un détail curieux à rapprocher de ce paſſage; il nous eſt fourni par le document auquel nous avons déjà emprunté la relation de l'huiſſier Bodin envoyé auprès des enfants pour rapporter au roi de leurs nouvelles. Entre autres menus cadeaux, ce ſerviteur de confiance avait apporté aux jeunes princes des bonnets de velours garnis en or & ſurmontés de plumes blanches. Leurs geôliers s'empreſſèrent de les en dépouiller auſſitôt après le départ de l'envoyé du roi, ſous prétexte de les leur conſerver dans toute leur fraîcheur. L'auteur de la relation attribue un double motif à cet acte de rigueur, d'abord l'intention d'être déſagréable aux deux enfants; mais il y avait encore une autre raiſon qui mérite d'être notée : « C'eſt qu'on ne vouloit pas, dit-il, leur permettre de ſe coiffer de ces bonnets, de peur que par art magique & necromance ces objets ne les aidaſſent à s'enuoler hors de leur priſon & à retourner en France. » (Collect. des doc. inéd., *Négoc. dipl.*

Or (Dieu mercy) amenez les as tu
Sans nigromance, ou magique vertu :



Ains par le vueil de Dieu, qui tout preuoit,
Et qui deſia deſtinée t'auoit
Femme du Roy, duquel & iours & nuictz
Tu às porté la moytié des ennuyz :
Dont raiſon veult & le droict d'amytié
Que maintenant reçoipues la moytié

Vers 45. *Ains par vouloir de Dieu qui tout preuoit* (a).
46. *Et qui deſia detenue tauoit* (b).

(a) B. N. ms. 17527. — (b) B. N. ms. 12489.

entre la France & l'Autriche, I, ccv.) La crédulité populaire aimait alors à voir en toutes choſes un côté ſurnaturel. Les ſorciers poſſédaient encore, même auprès des claſſes élevées, le preſtige d'une puiſſance occulte, que la religion devait revendiquer plus tard pour elle ſeule. Que la reine Éléonore ait eu l'idée d'employer les reſſources de la magie pour tirer les jeunes princes de priſon, nous ne ſaurions l'affirmer; mais toujours eſt-il certain que leurs geôliers ne regardaient pas comme ſuperflu de prendre des précautions contre une tentative de ce genre, & dans ce développement mythologique on peut voir quelque choſe de plus qu'une ſimple licence poétique. Nous y retrouvons peut-être l'écho d'une de ces vagues rumeurs comme il en circule dans la foule; il eſt au moins permis de le croire d'après ce que dit la relation au ſujet de ces bonnets.

De ſa grand ioye & du regne puiſſant,
Et de l'amour du peuple obeyſſant.
O Royne doncq, de tes ſubiectz loyaulx
Viens recepuoir les haultz honneurs royaulx.
Veoir te conuient ton royaulme plus loing :
Tu n'en as veu encor qu'vn petit coing,
Tu n'as rien veu que la Doue (1) & Gironde :
Bientoſt voirras la Cherante profonde,
Loyre au long cours, Seine au port fructueux,
Saone qui dort, le Roſne impetueux (2),
Auſſi la Somme & force aultres riuieres
Qui ont les bordz de force villes fieres,
Dont la plus grande eſt Paris ſans pareille (3).

Vers 52. *Et de lamour du monde obeiſſant* (a).
62. *Qui ont les bordz de fortes villes fieres* (b).

(a) B. N. ms. 17527. — (b) B. N. ms. 12489.

(1) En arrivant en France par Fontarabie, le premier cours d'eau que la reine Éléonore ait eu à traverſer avant d'atteindre Bordeaux & de voir la Gironde était inévitablement l'Adour; c'eſt donc le nom de ce fleuve, défiguré par une prononciation vicieuſe, qu'il faut reconnaître ici dans la Doue. Cette transformation, du reſte, peut s'obſerver aſſez fréquemment pour les noms géographiques : c'eſt ainſi que l'Apulie eſt devenue la Pouille, que de l'Aquitaine on a fait la Guyenne, & qu'enfin pendant des ſiècles on diſait la Natolie pour l'Anatolie. L'Adour prend ſa ſource dans les montagnes de Bigorre &, après avoir côtoyé la Navarre, ſe jette dans la mer en paſſant par Bayonne, où la nouvelle reine avait fait ſa première ſtation ſur le ſol français.

(2) Sébaſtien Moreau termine ſon récit en réſumant dans les lignes ſuivantes le voyage du roi & de la reine à travers la France : « Et partant de Bordeaux paſſerent les deux riuieres aſſauoir la Garonne & la Dordogne, & s'en allerent prendre aer beau & triumphant : c'eſt l'aer d'Angouleſme : & apres à la naiſſance du Roy, qui eſt Cognac, comme nous en auons cy-deſſus dit & eſcript, ès quelz lieux ils feyrent quelque ſeiour, y prenant ſoulas, & ioye, & paſſetemps, & apres prindrent le chemin deuers la riuiere de Loyre à Tours, Amboyſe, Blois, & apres à Orleans & Paris, où ladite dame fiſt ſon entrée, qu'il faiſoit beau voir. » (Cimber & Danjou, *Archives curieuſes*, 1re ſérie, I, 451.)

(3) Sur l'entrée de la reine Éléonore à Paris on pourra conſulter pour les détails : Godefroy,

Là & ailleurs deſia on t'appareille
Myſteres, ieux, beaulx parements de rues,
Sur le paué fleurs eſpeſſes & drues,
Par les quantons theatres, coliſées.
Brief, s'on pouuoit faire champs Eliſées (1),
On les feroit pour mieulx te recepuoir.
Mais que veult on encor te faire veoir?
Pourroit on bien augmenter tes plaiſirs?
N'as tu pas veu le grand de tes deſirs,

Le Cérémonial françois, I, p. 777 & ſuiv.; Félibien, *Hiſtoire de Paris*, III, 991, & *Le Sacre & Couronnement de la Royne, imprimé par le commandement du Roy.*

(1) Voici, au ſujet des réjouiſſances publiques qui eurent lieu à l'occaſion de l'arrivée de la reine Éléonore & des enfants à Bordeaux, les détails que nous fourniſſent les récits des contemporains : « Et depuis la porte tirant au Palais & à St-André, Égliſe cathedrale dudict Bordeaux, furent les rues tendues fort richement, &, en pluſieurs lieux, on iouoit myſteres à propos, &, en eſpecial, y auoit trois grands theatres eſleuez en haut où eſtoient les armes du Roy, de la Reyne, de Madame, de Meſſeigneurs les enfans & de la reyne de Nauarre, auec beaux perſonnages & ieunes enfans, figurans les perſonnes des ſeigneurs & dames. » (Godefroy, *Le Cérémonial françois*, I, 770.) Ces fêtes ſe continuèrent à Paris, comme nous l'apprend ce paſſage d'un document contemporain : « Et pour honorer & recreer ladite dame on auoit fait & dreſſé pluſieurs eſchaffauts auec myſteres & figures par les lieux où elle deuoit paſſer. Premierement vn à la porte Sainct Denys, où il y auoit vn myſtere de Paix & Accord, auec autres Vertus & perſonnages qui preſenterent les clefs de la ville à ladite dame. A la fontaine du Ponceau, y en auoit vn autre, où ſe preſentoit vne moriſque de ſatyres danſans autour de ladite fontaine : & au derriere, ſur deux autres petits eſchaffauts, eſtoient pluſieurs Vertus & perſonnages parlans & donnans louanges à icelle dame. Deuant l'Egliſe de la Trinité y auoit vne bergerie moraliſée auec pluſieurs autres perſonnages, ſur vn autre eſchaffaut. A la porte au Peintre, eſtoient les neuf Muſes iouans de tous inſtrumens, harmonieuſement auec pluſieurs autres perſonnages. A la fontaine Sainct Innocent, y auoit vn autre myſtere des quatre Eſtats, auſquels vne dame d'Honneur donnoit la Paix. A la porte du Chaſtelet, qu'on dit autrement la porte de Paris, eſtoit vn grand myſtere plein de pluſieurs perſonnages, ſignifians & repreſentans la reddition de meſſeigneurs les Dauphin & duc d'Orleans, enfans du Roy. » (Godefroy, *Le Cérémonial franç.*, I, 502. Entrée de la reyne Éléonore à Paris le 5 mars 1530 [n. ſ. 1531].)

Ton cher eſpoux, noſtre ſouuerain Roy (1)?
Si as treſbien : mais encores ie croy
Qu'en gré prendras & voirras vouluntiers
Les appareilz du peuple en maintz quartiers.
Et qui plus eſt, en cela regardant
Tu cognoiſtras le zele treſardant,
Qu'en toy on a : ce que ie te ſupplie
Cognoiſtre en moy, Royne treſaccomplie :
Car Apollo, ne Clyo, ne Mercure (2)
Ne m'ont donné ſecours, ne ſoing, ne cure,
En ceſt eſcript. Le zele que ie dy
L'a du tout faict, & m'a rendu hardy
A te l'offrir tel que tu le voys eſtre.
Puis ton eſpoux eſt mon Roy & mon maiſtre :
Doncques tu es ma Royne & ma maiſtreſſe :
Voylà pourquoy mes eſcriptz ie t'adreſſe.

Vers 74. *Certes ſy as mais encores ie croy* (a).
82. . . . . (b).
87. *Tu es Royne & decoree maiſtreſſe* (c).

(a) B. N. ms. 17527. — (b) Le manuſcrit 12489 s'arrête à ce vers. — (c) B. N. ms. 17527.

(1) Auſſitôt que les enfants & la reine Éléonore eurent touché la rive françaiſe, Montmorency dépêcha le ſeigneur de Montpeſat pour porter au roi la nouvelle de leur arrivée. François Ier partit en toute hâte à la rencontre des jeunes princes & de ſa royale fiancée. La rencontre eut lieu près de l'abbaye de Verrière, de l'ordre des urbaniſtes, entre Capſjoux & Roquefort-de-Marſan, à 15 lieues de Bordeaux. Le jour même, 4 juillet, à quatre heures du matin, le mariage du roi & de la reine fut célébré dans la chapelle de l'abbaye par Jean Le Veneur, évêque de Liſieux.

(2) Le poëte veut donner à entendre qu'Apollon, dieu de la poéſie, Clio, muſe de l'hiſtoire, Mercure, dieu de l'éloquence, ne ſont pour rien dans l'hommage qu'il adreſſe à ſa nouvelle ſouveraine, & que les ſeuls élans de ſon cœur lui ont fourni ſes inſpirations. M. le baron James de Rothſchild a réédité pluſieurs poéſies compoſées pour la circonſtance. (Voy. *Recueil de poéſ. franç.*, XI, p. 253 & ſuiv.) Nous ajouterons à cette liſte une pièce que nous croyons inédite & dont voici le titre : *Epiſtre enuoyée par madame Alienor au Roy noſtre ſouuerain Seigneur l'an mil Vc XXIX*. (B. N., ms. 17527, fo IXxxIXvo.)

Epiſtre à Monſeigneur de Lorraine (1) nouuellement venu à Paris par laquelle Marot luy preſente le premier Liure tranſlaté de la Metamorphoſe d'Ouide

(*De la Suyte*)



IL y a rien, Prince de hault pouuoir,
Qui par deçà face mal ſon debuoir
De recepuoir ta haulteſſe honnorée,
Ce ne ſera que ma plume eſſorée,
Qui entreprend de te donner ſalut,
Et pour ce faire oncq aſſez ne valut :
Ains trop eſt lourde & de ſtyle trop mince
Pour s'adreſſer à tant excellent prince :
Ce neantmoins ſçachant que tu as pris
Par maintesfoys plaiſir en mes eſcriptz,

(1) Antoine de Lorraine & de Bar, comte de Vaudemont, fils de René de Lorraine & de Philippe de Gueldres, naquit le 24 juin 1490 & mourut le 14 juin 1544. Il avait épouſé Renée de Bourbon, dame de Mercœur, fille de Gilbert, comte de Montpenſier, dauphin d'Auvergne, & de Claire de Gonzague. Ses ſujets l'appelaient le bon duc, « à cauſe, dit Brantôme, qu'il eſtoit très-homme de bien & prince d'honneur & de conſcience : & toutes ces belles marques ſe repreſentoient en ſon beau & honnorable viſage.» (*Le bon duc Anthoine de Lorraine.*) Le duc Antoine était venu à Paris pour féliciter le roi ſur ſon mariage avec Éléonore d'Autriche. Cette date eſt nettement indiquée dans la ſuite de cette épître. (Voy. vers 22.) Nous rappellerons que ce prince fut le protecteur de Gringore.

I'ayme trop mieulx t'eſcripre lourdement
Que de me taire à ton aduenement :
Car i'ay eſpoir que la volunté tienne
Cognoiſtra bien en ceſt eſcript la mienne,
Qui eſt & fut & ſera de ſçauoir
Faire aulcun cas où tu puiſſes auoir
Quelcque plaiſir. Premier doncq ie ſalue
Treshumblement ta haulteſſe & value :
Puis à cēlluy qui eſt prince des anges
Rend de bon cueur immortelles louanges
De l'heureux poinct de ta noble venue,
Qui eſt le temps de la paix aduenue :
Par qui tu voys les deux Enfants de France
Hors des liens de captiue ſouffrance (1).
　Graces auſſi luy fault rendre des pertes :
Vray eſt que trop ſont lourdes & apertes
A vn chaſcun : meſme ta Maieſté
Participante aux malheurs a eſté,
En y perdant, ſoubz la fleur de ieuneſſe,
Deux freres pleins d'honneur, ſens & proueſſe (2).

Vers 21. *De l'heure & poinct de ta noble venue* (a).

(a) I. de Channey.

(1) Ce paſſage ne peut laiſſer aucun doute ſur la date préciſe de cette pièce. Les enfants du roi étaient rentrés en France pluſieurs mois après la paix de Cambrai, vers le milieu de l'année 1530. La préſence du duc Antoine aux cérémonies du couronnement de la reine Éléonore, à l'entrée de cette princeſſe à Paris, à toutes les réjouiſſances qui eurent lieu en cette occaſion en 1530 (n. ſ. 1531) nous eſt atteſtée par les récits officiels de ces fêtes. Sa place eſt marquée au milieu des plus grands ſeigneurs qui font partie du cortége royal. (Godefroy, *Le Cérémonial françois*, I, 489, 495, & *Le Sacre & Couronnement de la Royne, imprimé par le commandement du Roy*.)

(2) Les deux frères du duc de Lorraine auxquels Marot fait alluſion ſont : 1° Louis, comte de Vaudemont, mort au ſiége de Naples en 1528, à l'âge de vingt-huit ans ; 2° François, comte de Lambeſc, marquis du Pont & d'Orgon, tué à la bataille de Pavie le 14 février 1524, à l'âge de dix-huit ans. Le duc Antoine comptait bien encore un autre frère, qui avait péri, à la fleur de l'âge, ſur le champ de bataille de Marignan ; mais ce ſouvenir était déjà éloigné, & le poëte ne

Qui eſt celluy (ſi bien les cognoiſſoit)
Qu'en y penſant, plein de douleur ne ſoyt?
Si conuient il en douleur & ennuy
Noſtre vouloir conformer à celluy
Du Tout Puiſſant : aultrement on reſiſte
A ſa bonté. Ce propos dur & triſte
En ceſt endroit rompray pour le preſent :



Et te ſupply prendre en grè le preſent
Que ie te fay de ce tranſlaté liure (1),
Lequel (pour vray) hardiment ie te liure,
Pour ce que poinct le ſens n'en eſt yſſu
De mon cerueau : ains a eſté tiſſu
Subtilement par la muſe d'Ouide :
Que pleuſt à Dieu l'auoir tout mis au vuyde
Pour t'en faire offre. Or, ſi ce peu t'agrée,
Heureux ſeray que ton cueur s'y recrée
Ce temps pendant qu'en France tu ſeiournes,
Et attendant qu'en ta duché retournes,
Duché puiſſante & duché ſouueraine,
Duché de biens & de paix toute pleine,
Duché de qui par tout le nom s'eſtend (2),

dépenſe ſon émotion que pour des deuils plus récents.

(1) Nous ne ſaurions dire au juſte ſous quelle forme Marot préſenta ſon œuvre au duc de Lorraine; mais voici notre raiſon de croire qu'elle n'était encore que manuſcrite : la plus ancienne édition du *Premier livre des Métamorphoſes d'Ovide* dont nous ayons connaiſſance porte la date de 1534, & eſt imprimée pour le compte de Pierre Roffet.

(2) Les États du duc de Lorraine comprenaient la Lorraine ſupérieure ou moſellane & le Barrois. La Lorraine touchait à l'eſt au Palatinat du Rhin & à

Là où ton peuple à ceſte heure t'attend,
Auſſi faſché de ta loingtaine abſence
Que toy ioyeux de la noble preſence
De noſtre Roy, de ſes Enfants aymez,
Et des treshaults princes tant renommez,
Entre leſquelz de tes freres la reſte (1)

l'Alſace; elle était bornée au nord par le Luxembourg, à l'oueſt par la Champagne & au midi par la Franche-Comté. Le Barrois avait pour limites : au nord, le duché de Luxembourg; au ſud, la Champagne & la Franche-Comté; à l'eſt, le pays meſſin, le Toulois & la Lorraine; à l'oueſt, la Champagne. Le territoire de cette principauté renfermait de nombreuſes enclaves indépendantes des ducs de Lorraine, telles que les évêchés de Metz, Toul & Verdun; mais les évêques qui occupèrent ces divers ſiéges, unis par les liens du ſang aux princes lorrains, ſacrifièrent parfois les intérêts de leur diocèſe à l'agrandiſſement de leur maiſon. Louis XI ayant réuſſi à mettre la main ſur le Barrois, Louis XII conſentit à rendre cette ſeigneurie à René II avec tous ſes priviléges régaliens, mais à la condition que celui-ci ſerait tenu de reconnaître les droits de ſuzeraineté du roi de France. René II, en inſtituant ſon fils Antoine comme héritier de cette partie de ſon patrimoine, lui tranſmit la même obligation. C'eſt peut-être là qu'il faut chercher l'explication de ſa préſence aux fêtes qui eurent lieu pour célébrer le retour des enfants. Ajoutons que les Lorrains étaient renommés pour leurs ſentiments d'amour & de fidélité envers leurs princes.

(1) Le duc Antoine retrouvait à la cour de François Ier, au milieu des ſeigneurs qui y brillaient au premier rang, ſes deux frères : Claude de Lorraine, duc de Guiſe, chef & fondateur de la maiſon, & Jean, cardinal de Lorraine; & tous deux étaient fort avant dans la faveur du roi. Pour le cardinal, nous avons eu déjà l'occaſion de retracer les principaux traits de la phyſionomie de ce perſonnage. (Voy. ci-deſſus, p. 101, note.) Quant à Claude qui avait reçu pour ſa part d'héritage toutes les ſeigneuries de ſon père ſituées dans le royaume de France, il était venu de bonne heure dans ſon pays d'adoption. A l'âge de dix ans à peine, en 1506, il obtenait des lettres de naturalité, & ne tardait pas à ſe diſtinguer par ſa ſoupleſſe en politique & ſon courage ſur les champs de bataille. En 1513, à ſeize ans, il épouſait Antoinette de Bourbon. Atteint de vingt-deux bleſſures à Marignan, il n'échappait que par miracle à la mort. Dans toutes les expéditions, il ſignala ſa bravoure par quelque nouvelle action d'éclat. En récompenſe de ſes ſervices, le roi lui accorda la charge de grand veneur, & au mois de janvier 1526, érigea la terre de Guiſe en duché-pairie. Brantôme a fait d'un trait de plume l'éloge de ces princes « Le bon duc Anthoine, dit-il,

Tu voys fleurir en honneur manifeſte,
Cheriz du Roy & du peuple honnorez.
Or à ces deux que mort a deuorez
Dieu doint repos : & aux troys qui demeurent
Que de cent ans (bien comptez) ilz ne meurent.

Pour Pierre Vuyart à Madame de Lorraine (1)

(*De la Suyte*)



E ne l'ay plus, liberalle Princeſſe,
Ie ne l'ay plus : par mort il a prins ceſſe
Le bon cheual que i'euz de voſtre grace.
N'en ſçauroit on recouurer de la race?
Certainement tandis que ie l'auoye,

Titre : *Epiſtre qu'il fiſt a la requeſte de Pierre Vuyart ſecretaire de Monſeigneur de Guyſe pour l'enuoyer a Madame de Lorraine* (a).
Vers 4. *N'en ſcauroit on recouurer de ſa race* (b).

(a) I. de Channey ; P. Roffet, 1534 & 1535.— (b) P. Roffet, 1534 & 1535.

euſt quatre frères pareils à l'aiſné, en vertu, en bonté, en valeur, en tout. » (*Le bon duc Anthoine de Lorraine*.)

(1) Nos recherches ſur ce Pierre Wyart nous ont conduit aux réſultats ſinon les plus contradictoires, du moins les plus difficiles à concilier, au premier abord. Dans les comptes de la maiſon de Lorraine (B. N. ms. 8181, f°s 74 & 101 v°) figure un Pierre Wyart, avec la qualification de « bourlier », pour des fournitures qui concernent ſon état. Dans un doſſier du *Cabinet*

Ie ne trouuoys rien nuyſant en la voye :
En le menant par boys & par taillis,
Mes yeulx n'eſtoyent de branches aſſaillis :
En luy faiſant grauir roc, ou montaigne,

Vers 9. *En luy faiſant ramper roc ou montaigne* (a).

(a) P. Roffet, 1535.

des titres, nous retrouvons à ce nom un certain Pierre Wyart, déſigné comme commiſſaire ordinaire au ſervice de M. de Guiſe pour ſes montres (extrait d'une pièce originale diſparue). Enfin le Pierre Wyart de cette épître prend le titre de ſecrétaire du duc de Guiſe. Le nom de Wyart ne paraît point cependant aſſez commun pour ſuppoſer qu'il ſoit applicable à divers perſonnages, qui, par un ſingulier haſard, ſe ſeraient trouvés à la fois au ſervice de la maiſon de Guiſe. Voici, d'après ces renſeignements, à quelles conjectures il eſt permis de s'arrêter. Le « bourlier » que l'on rencontre dans les comptes cités plus haut pourrait bien, en raiſon de ſes aptitudes & de ſon intelligence, avoir été choiſi par le duc de Guiſe pour organiſer les montres ou revues de ſes troupes, & l'on comprend dans de pareilles fonctions l'utilité d'un bon cheval. Puis, comme la vanité humaine ne perd jamais ſes droits, notre Pierre Wyart, pour ſe faire valoir davantage, ſe ferait attribué le titre de ſecrétaire du duc de Guiſe, dernière métamorphoſe ſous laquelle nous le retrouvons ici. Quant à cette épître, nous penſons qu'elle fut compoſée par notre poëte pendant le ſéjour du duc & de la ducheſſe de Lorraine à Paris, à l'occaſion des fètes du couronnement de la reine Éléonore. Il paraîtrait qu'à une époque antérieure, la ducheſſe de Lorraine avait fait préſent à Pierre Wyart d'un cheval ſi remarquable par ſes rares mérites, que Marot n'a pas dédaigné de les célébrer tout au long dans une de ſes *Épitaphes*. Ce merveilleux cheval ayant ſubi la deſtinée commune, Pierre Wyart ſongea à le remplacer, & il trouva que le moyen le plus économique était d'avoir recours à la belle-ſœur de ſon maître, ſon ancienne bienfaitrice. Pour donner à ſa requête un tour plus inſinuant & de meilleur air, il emprunta la plume de Marot, qui voulut bien, en bon camarade & en poëte, l'obliger de quelques vers pour la circonſtance. Les grands ſe voyaient ſouvent expoſés à de ſemblables contributions ; les exemples de ce genre ne ſont pas rares, & nous en avons déjà cités (voy. ci-deſſus p. 37, note). Ces demandes du reſte recevaient preſque toujours un accueil favorable. Renée de Bourbon, dame de Mercœur, à laquelle cette épître eſt adreſſée, était devenue ducheſſe de Lorraine par ſon mariage avec le duc Antoine ; fille de Gilbert, comte de Montpenſier, dauphin d'Auvergne, & de Claire de Gonzague de Mantoue, elle était ſœur du connétable de Bourbon.

Aultant m'eſtoit que trotter en campaigne :
Aultant m'eſtoit torrents & grandes eaux
Paſſer ſur luy, comme petits ruyſſeaulx,
Car il ſembloit que les pierres s'oſtaſſent
De touts les lieux, où ſes piedz ſe boutaſſent.
Que diray plus? Oncq voyage ne feit
Auecques moy dont il ne vint prouffit :
Mais maintenant toutes choſes me greuent :
Branches au boys les yeulx quaſi me creuent :
Car le cheual que ie pourmeine & meine
Eſt malheureux, & bronche en pleine plaine (1) :
Petits ruyſſeaulx grandz riuieres luy ſemblent :
Pierres, cailloux en ſon chemin s'aſſemblent :
Et ne me donne en voyages bon heur.
O Dame illuſtre, o parangon d'honneur,
Dont proceda le grand bon heur ſecret
Du cheual mort, où i'ay tant de regret?
Il ne vint poinct de cheual ny de ſelle :
I'ay ceſte foy qu'il proceda de celle
Par qui ie l'euz. Or en ſuy deſmonté :
La mort l'a prins, la mort l'a ſurmonté :
Mais c'eſt tout vn, voſtre bonté naïfue
Morte n'eſt pas : ainçoys eſt ſi treſuiſue,
Qu'elle pourroit non le reſuſciter,

Vers 13. *Brief il ſembloit que les pierres ſe oſtaſſent* (a).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535.

(1) Le poëte ſe permet ici une de ces bizarreries poétiques fort goûtées du public à cette époque. Chacun de ces tours de force groteſques avait un nom particulier ; celui-ci s'appelait la rime couronnée, & conſiſtait à terminer le vers par la répétition de la même conſonnance. Molinet & Crétin ont pouſſé juſqu'à la folie cette recherche de l'excentricité. On peut citer dans Marot une ſtrophe entière de l'une de ſes chanſons compoſée ſur ce modèle. Elle commence ainſi :

La blanche colombelle belle
Souuent ie vay priant, criant...

Heureuſement pour notre poëte qu'il n'eſt point tombé ſouvent dans ce travers, & qu'il a ſu à temps ſe ſouſtraire à la contagion d'auſſi déplorables exemples.

Mais d'vn pareil bien me faire heriter.
S'il aduient doncq que par la bonté voſtre
Monſeigneur face vn de ſes cheuaulx noſtre,
Treshumblement le ſupply qu'il luy plaiſe
Ne me monter doulcement & à l'aiſe.
Ie ne veulx poinct de ces doulcets cheuaulx,
Tant que pourray endurer les trauaulx :
Ie ne veulx poinct de mule (1), ne mulet,
Tant que ie ſoys vieillard blanc comme laict :
Ie ne veulx poinct de blanche hacquenée (2),
Tant que ie ſoys damoyſelle attournée.
Que veulx ie doncq? Vn courtault (3) furieux,
Vn courtault braue, vn courtault glorieux,
Qui ait en l'aer ruade furieuſe,
Glorieux trot, la bride glorieuſe.
Si ie l'ay tel, fort furieuſement
Le picqueray & glorieuſement.
Concluſion : ſi vous me voulez croire,
D'homme & cheual ce ne ſera que gloire.

(1) La mule & le mulet, en raiſon de leur allure régulière & de leur pas cadencé, étaient les montures affectées d'ordinaire aux perſonnes âgées & aux moines. (Voy. ci-deſſous, p. 224, & 225, note.)

(2) La haquenée était réputée pour ſon allure agréable, ce qui la faiſait réſerver à l'uſage des dames & damoiſelles. « Ce nom, dit Nicot, ſe prend proprement pour vn cheual allant les ambles, c'eſt-à-dire à pas haſté & entreſuyui de viſteſſe. » Enfin une pièce inédite, intitulée : *Ballade des cheuaulx*, nous fournit la ſtrophe ſuivante, qui a la prétention de faire reſſortir tous les avantages de cette monture :

Ie ſuys la gente hacquenee,
Sur toutes autres reluyſante :
Dommaige eſt que ne ſuys menee,
Veu ma marche qui eſt plaiſante;
Lhonneur ſeroit bien deſplaiſant
Qui refuſeroit vng tel port,
Car mon maintien ſi fort plaiſant
Suſciteroit vng homme mort.

(B. N. ms. 12489.)

(3) « Le courtault, ſuivant Nicot, eſt vn cheual qui a crin & oreilles couppées; » c'était plus ſpécialement un cheval de courſe. Voici, dans la ballade citée ci-deſſus, la ſtrophe qui lui eſt conſacrée, & qui ſemble témoigner de l'ardeur de ſon tempérament :

Et ie ſuys le double courtault,
Bien formé, de plus beau corſaige
Que ne l'euſt iadys Buceſau,
Ne que Hanibal de Cartaige :
Ce neanmoins ie perdz mon aage,
Car en iouſte ie deuſſes eſtre :
Mais ſe on me faict plus tel oultrage,
Ie romperay licol cheueſtre.

(B. N. ms. 12489.)

Au Roy

(De l'Adoleſcence)





N dit bien vray : la mauluaiſe fortune
Ne vient iamais qu'elle n'en apporte vne,
Ou deux, ou troys, auecques elle, Syre.
Voſtre cueur noble en ſçauroit bien que dire (1) :
Et moy chetif, qui ne ſuy roy, ne rien,

Titre : *Epiſtre au Roy par Marot eſtant malade a Paris preſentee le premier iour de lan* (a).

(a) G. Tory, 1532 ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537.

(1) Voici les proverbes qui, répétés à cette époque dans le public, ſe préſentaient ſans doute à l'eſprit de Marot comme tout à fait en ſituation :

> Fortune ou clere ou brune
> Ne vient ſans autre aucune.

> Quant une fortune vient ne vient ſeule.

> (Leroux de Lincy, *Proverbes français*, II, 301, 378.)

Sous cette impreſſion mélancolique, Marot ſe ſent tout naturellement entraîné à faire l'application de ces mêmes proverbes aux revers qui affaillirent coup ſur coup François Ier, au cours de ſa ſeconde expédition en Italie : la défaite de Pavie ; les chefs de l'armée tués ou faits priſonniers ; le roi lui-même tombant aux mains du vainqueur. Quant à cette pièce, le titre donné par la première édition (voy. les variantes) nous indique le jour précis de ſa préſentation au roi ; ce fut un 1er janvier, &, pour compléter cette indication, nous ajouterons que ce fut le 1er janvier 1532 (anc. s. 1531). Voici nos raiſons pour nous arrêter à cette date : bon nombre d'hiſtoriens conſtatent que, dès les premiers mois de l'année 1531, on ſe plaignait généralement du mauvais air qui régnait en France ; bientôt ſur pluſieurs points du territoire il ſe déclara une épidémie qui portait avec elle tous les ſymptômes de la peſte. Du

L'ay eſprouué. Et vous compteray bien,
Si vous voulez, comment vint la beſongne.

Midi, où elle fit ſa première apparition (Ménard, *Hiſtoire de Nîmes*, IV, p. 110), elle gagna les provinces voiſines & étendit ſes ravages juſque dans la capitale. Des ordonnances en date du 26 août 1531, publiées par ordre du roi dans les carrefours de Paris & preſcrivant des meſures préſervatrices (A. Chereau, *Les ordonnances pour éviter le dangier de peſte*), peuvent donner une idée de l'intenſité du fléau & des terreurs de la population. Dans une lettre de Marguerite de Navarre au grand maître nous trouvons cette phraſe ſignificative : « Le danger eſt icy ſy grant que ie n'ouſe eſcripre au Roy ny à la Raine, ny à vous, de peur que ma lettre ſe ſente de l'air. » (Génin, *Lettres de Marguerite*, I, 277.) Peu après, Louiſe de Savoie, atteinte par l'épidémie, ſuccombait à Grez en Gâtinais. Il ne s'en fallut guère que Marot ne groſſît encore le nombre des victimes. D'après ce qu'il donne lui-même à entendre, notre poëte, frappé dès le début du mal, aurait été en danger pendant trois longs mois. (Vers 57.) Après quoi, une convaleſcence périlleuſe & difficile fut encore l'affaire de ſix mois. (Vers 80.) Au total, neuf mois, qui doivent commencer en avril 1531 pour arriver au 1er janvier 1532 (n. s.), date de cette épître. Cette date du reſte concorde parfaitement avec les détails que nous avons réunis ſur cet incident de la vie du poëte. Il reproche à ſon valet de lui avoir dérobé une groſſe ſomme d'argent. (Vers 16 & 17; voy. auſſi la variante.) Or, dans une de ſes Epigrammes, Marot s'adreſſe au roi pour ſolliciter préciſément une ſomme de cent écus, ſans doute à l'occaſion du mariage de François Ier avec la reine Éléonore. Dans cette pièce (voy. *Épigrammes*) Marot parle du légat, & le légat c'eſt Antoine du Prat, qui fut inveſti de cette nouvelle dignité, vers la fin de décembre 1530. Ce ſerait donc poſtérieurement à cette date, ſoit dans le courant de l'année 1531, qu'il faudrait placer le don du roi & le vol du valet infidèle au milieu de cette maladie, ſuivie d'une convaleſcence qui ſe prolongea juſqu'en février 1531 (n. s. 1532). Pendant toute cette période, il y a une interruption marquée dans les œuvres de Marot; ſa muſe devient muette. Où chercher la cauſe de ce long ſilence ailleurs que dans la maladie, qui tient le poëte cloué ſur un lit de douleurs, d'où faible & languiſſant encore il adreſſe au roi cette épître datée du 1er janvier. Ce qui nous confirme encore dans ces conjectures, c'eſt une nouvelle libéralité du roi, qui, au mois de février 1531 (n. s. 1532), octroie à ſon poëte une ſomme de cent écus d'or ſoleil, l'équivalent du vol dont il a été victime. (Voy. ci-deſſous, p. 191, note.) Il eſt à remarquer en outre que la ſignature de Marot ne figure point au bas de la quittance, dont la teneur ſemblerait indiquer que le notaire royal ſe tranſporta auprès du poëte malade pour avoir la décharge réclamée par le tréſorier de l'épargne. Une autre épître, où il eſt

I'auoys vn iour vn valet de Gaſcongne (1),
Gourmand, yurogne & aſſeuré menteur,
Pipeur, larron, iureur, blaſphemateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Au demeurant, le meilleur filz du monde,
Priſé, loué, fort eſtimé des filles
Par les bourdeaulx, & beau ioueur de quilles (2).

queſtion de la maladie du poëte & de la mort de Louiſe de Savoie (voy. ci-deſſous, p. 197, vers 25) &, au courant de cette épître, certaines alluſions à la ſaiſon rigoureuſe où elle fut compoſée (vers 74 & ſuivants), fourniſſent de nouvelles preuves à l'appui de notre argumentation.

(1) En indiquant le pays d'origine de ſon valet, Marot n'avait aucune intention malicieuſe à l'endroit des gens de cette province. Il eut néanmoins à ſe défendre, comme on le verra dans l'épître ſuivante (p. 193), contre certaines inſinuations malveillantes à ce ſujet, alors qu'il ſe bornait ſimplement à l'énonciation d'un fait. Il faut bien reconnaître toutefois que, par certains côtés de leur caractère, les Gaſcons prêtaient le flanc à la médiſance, &, ſi c'eſt par haſard que le valet de Marot ſe trouve être de Gaſcogne, c'eſt avec préméditation que d'Aubigné a été choiſir dans ce pays le héros de l'une de ſes œuvres ſatiriques, *Le Baron de Fæneſte*, « Baron en l'air, qui a pour ſeigneurie Fæneſte, ſignifiant en grec paroiſtre. » (*Aventures du baron de Fæneſte*, préface.) Les vers ſuivants, adreſſés à Marot en cette circonſtance, peuvent encore nous fixer ſur l'opinion que l'on avait alors des Gaſcons :

A MAROT D'VN SIEN VALET QVI L'AVOIT DESROBÉ.

Ton ſeruiteur le mien auoit appris,
Ou tous deux ont eſté à vne eſcholle.
I'y ay eſté, comme toy, ſi bien pris
Qu'il ne m'eſt pas demeuré vne obolle.
Le tien eſtoit, de faict & de parolle,
Vn vray Gaſcon : ſi le mien ne l'eſtoit,
A tout le moins bonne mine portoit
D'eſtre de meurs au tien fort allié :
Gaſcon ne fut, mais ſon Gaſcon ſentoit,
Iouant vn tour d'vn moyne reſnié.

(Ch. de Sainte-Marthe, *Poéſies*, 1er livre.)

Cette méſaventure donna naiſſance au proverbe : « faire le valet de Marot, » c'eſt-à-dire voler. (Fleury de Bellingen, *Étymologie des proverbes*, liv. II, ch. I.)

(2) Les détails qui avoiſinent cette expreſſion ne laiſſent guère de doute ſur ſon véritable ſens. Jouer des quilles eſt, d'ordinaire, une locution triviale qui veut dire jouer des jambes, ſe ſauver. Ici, il y a une intention qui incline au libertinage. Pour la faire reſſortir, ſans plus d'explications, nous en prendrons le commentaire dans les paſſages ſuivants, tirés d'anciens auteurs. Ainſi dans l'*Eugène* de Jodelle, le chapelain meſſire Jean dit à ſon abbé, ſur le ton du badinage :

Si fuſſiez allé chacun iour,
Ce pendant qu'Alix eſtoit fille,
Planter en ſon iardin la quille,
A l'enui chaſcun euſt crié.

(Acte I, ſc. I.)

Et encore Euſtache des Champs :

Ce venerable hillot (1) fut aduerty
De quelcque argent que m'auiez departy,
Et que ma bourſe auoit groſſe apoſtume (2) :
Si ſe leua plus toſt que de couſtume,
Et me va prendre en tapinoys icelle :
Puis la vous meit treſbien ſoubz ſon eſſelle,
Argent & tout (cela ſe doibt entendre) :
Et ne croy poinct que ce fuſt pour le rendre,
Car oncques puis n'en ay ouy parler.
Brief, le villain ne s'en voulut aller
Pour ſi petit : mais encor il me happe

Vers 16. *De cent eſcuz que mauyes departy* (a).
20. *Bource & la miſt tresbien ſoubz ſon eſſelle* (b).
23. *Car oncques puis ie nen ouy parler* (c).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (c) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

Tu ne vois femme ou fille
A qui vn tour ne ioues de quille :
Car pour faulx dicts & menſongiers deduits
Faint les aimer & par là les ſeduits.

Après ces citations, il ne peut plus y avoir d'héſitation ſur le ſens de ce mot.

(1) Lenglet-Dufreſnoy a donné du mot « hillot » une ſingulière interprétation, qu'il va chercher dans l'hiſtoire ancienne. « Ce terme, dit-il, eſt tiré du nom que les Lacédémoniens donnoient à leurs eſclaves, qu'ils appeloient hillotes. » Cette étymologie a le tort d'être complétement erronée; le ſavant abbé a été trompé par une ſimilitude de ſons. Le mot hillot, qui a fini par s'acclimater dans le midi de la France, eſt pour nous de provenance eſpagnole : *hijo*, dans cette langue, veut dire *fils* & ſe rapproche, comme prononciation, du terme employé par notre poëte. Marot, du reſte, n'eſt pas ſeul à en faire uſage : Rabelais s'en ſert à diverſes repriſes. (*Gargantua*, I, XI; *Pantagruel*, III, XXIV; XXVII, XLII.) Cette locution familière, correſpondant à fillot dans notre langue, *fellow* en anglais, eſt priſe ici par moquerie : « ce venerable hillot » équivaut à « ce gredin ». La transformation de l'*f* en *h* eſt fréquente en eſpagnol, fil s'y dit *hilo;* figue, *higo*, on dit encore *Fernandez* ou *Hernandez*.

(2) Comme nous l'avons expliqué ci-deſſus (p. 183, note), il s'agit ici d'une ſomme de cent écus (voy. variantes) que le roi avait fait compter à Marot par l'intermédiaire d'Antoine du Prat, à l'occaſion des fêtes de ſon mariage avec Éléonore d'Autriche. (Voy. *Épigrammes*.) Au moment où notre poëte tomba malade, il lui reſtait encore une notable portion de cette libéralité royale.

Saye & bonnet, chauſſes, pourpoinct & cappe :
De mes habits (en effect) il pilla
Touts les plus beaulx : & puis s'en habilla
Si iuſtement, qu'à le veoir ainſi eſtre,
Vous l'euſſiez prins (en plein iour) pour ſon maiſtre.
Finablement, de ma chambre il s'en va
Droict à l'eſtable, où deux cheuaulx trouua :
Laiſſe le pire & ſur le meilleur monte,
Picque & s'en va. Pour abreger le compte,
Soyez certain qu'au partir dudict lieu
N'oublia rien, fors à me dire adieu.
Ainſi s'en va, chatouilleux de la gorge (1),
Ledict valet, monté comme vn ſainct George (2) :

Vers 38. *Ledict valet monté comme ſainct George* (a).

(a) P. Roffet, 1535.

(1) Le peuple, voyant les malfaiteurs faire généralement la grimace au moment où le bourreau leur paſſait la corde au cou, diſait par raillerie qu'ils étaient chatouilleux de la gorge. L'image était aſſez bien trouvée pour peindre la ſenſation déſagréable produite par le contact du chanvre. La même idée ſe repréſente ſous une forme à peu près identique dans la *Satire Ménippée,* où l'auteur, par alluſion au ſort qui attendait plus tard le ſieur de Rieux, dit qu'avant de commencer ſon diſcours, « il mit deux ou trois fois la main à la gorge, qui lui démangeoit. » (*Satire Ménippée,* éd. 1752, I, 96.) Enfin dans le chapitre où Rabelais expoſe les « admirables vertus de l'herbe dicte Pantagruelion » (*Pantagruel,* III, LI), il explique comment cette herbe était employée « à vn certain vſaige, lequel plus eſt abhorré & hay des larrons, » parce qu'elle les tenait à la gorge.

(2) La Légende dorée raconte que ſaint Georges combattit à cheval un dragon à l'haleine empeſtée, au moment où ce monſtre ſe diſpoſait à dévorer la fille du roi de la contrée. C'eſt pour ce motif que ce ſaint eſt toujours repréſenté à cheval dans les ſtatuettes des confréries, dans les tableaux & dans les gravures. Comme tout dans cette pieuſe tradition devait tenir du merveilleux, on a ſuppoſé que le cheval de ſaint Georges n'était pas un cheval ordinaire, & l'on diſait « monté comme ſaint Georges » de quelqu'un qui avait un beau cheval. (Oudin, *Curioſités françoiſes.*) Enfin Eraſme, en parlant du culte particulier dont ſaint Georges était l'objet, donne à entendre que les hommages des croyants s'adreſſaient même à ſa monture. « C'eſt un plaiſir,

Et vous laiſſa monſieur dormir ſon ſaoul,
Qui au reſueil n'euſt ſceu finer d'vn ſoul.
Ce monſieur là, Syre, c'eſtoit moy meſme,
Qui, ſans mentir, fuz au matin bien bleſme,
Quand ie me vey ſans honneſte veſture,
Et fort faſché de perdre ma monture :
Mais de l'argent que vous m'auiez donné,
Ie ne fu poinct de le perdre eſtonné,
Car voſtre argent, treſdebonnaire Prince,
Sans poinct de faulte eſt ſubiect à la pince (1).
Bien toſt apres ceſte fortune là,
Vne aultre pire encores ſe meſla
De m'aſſaillir, & chaſcun iour m'aſſault,
Me menaçant de me donner le ſault,
Et de ce ſault m'enuoyer à l'enuers
Rithmer ſoubz terre & y faire des vers.



C'eſt vne lourde & longue maladie (2)
De troys bons moys, qui m'a toute eſlourdie

dit-il, de voir leur dévotion à bien parer ſon cheval & à ſe proſterner devant cette bête ſuperbement ornée. » (*Éloge de la folie.*)

(1) Cette expreſſion était priſe à la fois dans un ſens objectif & ſubjectif, comme diraient les Allemands ; on l'entendait auſſi bien des gens capables de commettre un vol que des objets ſuſceptibles d'être dérobés. (Voy. Oudin, *Curioſités françoiſes ;* Fr. Michel, *Études de philologie ſur l'argot,* au mot PINCE.) Le tréſor royal n'était que trop expoſé à des détournements en règle de la part des financiers, contre leſquels ce trait nous paraît dirigé. Lorſque l'abus devenait trop criant, le roi ouvrait les yeux, & ces dilapidations donnaient lieu à des répreſſions exemplaires. (Voy. ci-deſſous, p. 219, note 2.)

(2) Se reporter à ce que nous

La paoure teſte, & ne veult terminer,
Ains me contraint d'apprendre à cheminer,
Tant affoibly m'a d'eſtrange maniere :
Et ſi m'a faiƈt la cuyſſe heronniere,
L'eſtomach ſec, le ventre plat & vague :
Quand tout eſt diƈt, auſſi mauluaiſe bague
(Ou peu s'en fault) que femme de Paris,
Saulue l'honneur d'elles & leurs maris.
  Que diray plus ? Au miſerable corps
(Dont ie vous parle) il n'eſt demouré fors
Le paoure eſprit, qui lamente & ſouſpire,
Et en pleurant taſche à vous faire rire.
  Et pour aultant, Syre, que ſuyz à vous,
De troys iours l'vn viennent taſter mon poulx
Meſſieurs Braillon, le Coq, Akaquia (1)

Vers 69. *Or pour autant Syre que ſuys a vous* (a).
71. *Meſſieurs Braillon, Lecoq & Akaquia* (b).

(a) G. Tory, 1532 ; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) P. Roffet, 1534 & 1535.

avons dit ci-deſſus à propos de la date de cette épître (p. 182, note).

(1) Braillon, doƈteur en médecine, élu conſeiller de la ville de Paris en 1536 (ARCH. NAT., H. 1779, fº VIII^{xx}IIII), mourut vers le mois de juillet 1540. (*Ibid.*, H, 1780, fº XX.) On trouve la mention de pluſieurs gratifications qui lui ſont accordées par le roi, « en conſideracion des grandes peines & labeurs qu'il prent iournellement à aller viſiter les priſonniers malades eſtants en la conciergerie du palais. » (ARCH. NAT., J, 960, cah. 3, -2 & 24 juin 1531.) — Guillaume Lecoq, déſigné par quelques auteurs ſous le prénom d'Antoine, avait latiniſé ſon nom & ſe faiſait appeler Gallus. D'abord médecin de Louiſe de Savoie, il fut, à la mort de cette princeſſe, attaché à la perſonne du roi avec le rang de médecin ordinaire. (B. N. ms. 3054, fº 27, & ARCH. NAT., KK, 99.) Sa réputation & ſa ſcience lui méritèrent l'honneur d'être nommé deux années de ſuite, en 1538 & en 1539, doyen de la Faculté. Nous avons eu l'occaſion de rapporter ſur lui une anecdote qui prouverait que, médecin, il ne faiſait point de différence entre un roi & le dernier de ſes ſujets. (Voy. ci-deſſus, p. 63, note.) — Martin Akakia était originaire de Châlons, en Champagne. De ſon véritable nom il s'appelait, ſuivant les uns, Sans-Malice, ſuivant les autres, Malice, qu'il échangea contre le pſeudonyme Akakia; il conquit ſous ce nom une ſi

Pour me garder d'aller iuſque à quia.
Tout conſulté, ont remis au printemps
Ma gueriſon : mais à ce que i'entends,
Si ie ne puyz au printemps arriuer,
Ie ſuy taillé de mourir en yuer,
Et en dangier, ſi en yuer ie meurs,
De ne veoir pas les premiers raiſins meurs,
Voylà comment depuis neuf moys en çà
Ie ſuy traicté. Or ce que me laiſſa
Mon larronneau, long temps a, l'ay vendu,
Et en ſirops & iulepz deſpendu.
Ce neantmoins ce que ie vous en mande
N'eſt pour vous faire ou requeſte, ou demande :
Ie ne veulx poinct tant de gens reſſembler
Qui n'ont ſoulcy aultre que d'aſſembler (1).
Tant qu'ilz viuront, ilz demanderont, eulx :
Mais ie commence à deuenir honteux,
Et ne veulx plus à voz dons m'arreſter.
Ie ne dy pas, ſi voulez rien preſter,
Que ne le prenne. Il n'eſt poinct de preſteur
(S'il veut preſter) qui ne face vn debteur (2) :
Et ſçauez vous, Syre, comment ie paye ?
Nul ne le ſçait, ſi premier ne l'eſſaye.
Vous me deburez (ſi ie puy) de retour :
Et vous feray encores vn bon tour.

Vers 85. *Ie ne veulx point reſſembler Viſcontin*
Ou Valfreniere, on ſoir ou on matin (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

grande célébrité, que ſes deſcendants ne voulurent point en changer. Reçu docteur à la faculté de médecine en 1526, il devint l'un des médecins favoris de François Ier, & mourut en 1551. Il avait publié pluſieurs ouvrages, entre autres des commentaires ſur les œuvres de Galien.

(1) Il y a dans la variante manuſcrite, à l'endroit de deux camarades, une petite médiſance, que Marot a généraliſée dans le texte imprimé.

(2) On pourrait rapprocher de ce paſſage les chapitres où Rabelais ſe lance dans des tirades à perte de vue « à la louange des debteurs & des emprunteurs. » (*Pantagruel*, III, III, IV & V.)

A celle fin qu'il n'y ayt faulte nulle,
Ie vous feray vne belle cedulle,
A vous payer (ſans vſure il s'entend)
Quand on voirra tout le monde content :
Ou, ſi voulez, à payer ce ſera
Quand voſtre loz & renom ceſſera.
Et ſi ſentez que ſoys foible de reins
Pour vous payer, les deux princes Lorrains (1)
Me plegeront. Ie les penſe ſi fermes
Qu'ilz ne fauldront pour moy à l'vn des termes.
Ie ſçayz aſſez que vous n'auez pas peur,
Que ie m'en fuye, ou que ie ſoys trompeur :
Mais il fait bon aſſeurer ce qu'on preſte.
Brief, voſtre paye, ainſi que ie l'arreſte,
Eſt auſſi ſeure, aduenant mon treſpas,
Comme aduenant que ie ne meure pas.
Aduiſez doncq, ſi vous auez deſir
De rien preſter, vous me ferez plaiſir :
Car puis vn peu i'ay baſty à Clement,
Là où i'ay faict vn grand deſbourſement,
Et à Marot, qui eſt vn peu plus loing (2) :

(1) Il s'agit ici du duc de Guiſe & du cardinal de Lorraine. (Voy. ce que nous avons dit ſur ces deux perſonnages, p. 101, note, & p. 177, note 1.) Marot ne pouvait choiſir de répondants plus agréables au roi, car ces deux princes étaient fort bien auprès du maître, autant par leur adreſſe comme courtiſans que par les ſervices qu'ils avaient déjà rendus à l'État.

(2) On ne ſaurait pouſſer plus loin l'art de ſolliciter en évitant l'écueil de la ſervilité & de la baſſeſſe. Marot déploie ici autant de bonhomie que de bonne grâce. De biens, il n'en poſſédait pas l'ombre, ſinon ceux que ſa muſe lui avait départis ſur les cimes du Parnaſſe. Mais à l'exemple de tous les courtiſans qu'il voyait ſe parer de titres pompeux tirés de leurs terres, il ſe taille dans le domaine de la fiction deux fiefs imaginaires : un domaine par nom, c'eſt tout juſte le compte. Puis avec un enjouement ingénieux à intéreſſer la libéralité royale, il paſſe aux dépenſes qui ſont la ſuite inévitable de la propriété ; or comme les dépenſes ne lui coûtent pas plus que les terres, il les enfle à plaiſir pour hâter l'intervention financière du roi. Si nous inſiſtons ſur ce point, c'eſt que des éditeurs auſſi graves que naïfs ont pris pour argent comptant ce jeu d'eſprit & ont

Tout tombera, qui n'en aura le ſoing.
Voylà le poinct principal de ma lettre :
Vous ſçauez tout, il n'y fault plus rien mettre :
Rien mettre, las ! certes & ſi feray,
Et ce faiſant mon ſtyle i'enfleray,
Diſant : O Roy, amoureux des neuf Muſes,
Roy en qui ſont leurs ſciences infuſes (1),

même découvert quelque part la ſituation des deux terres de Marot. Ce qu'il y a de certain c'eſt que notre poëte entendant tous les jours les doléances des ſeigneurs beſogneux à l'affût des largeſſes du maître, & voyant la générosité du roi faire toujours bon accueil à ces ſollicitations, s'était pris à calculer que le poëte favori devait prétendre à être auſſi bien traité. Le roi conſentit à faire ſa partie dans ce badinage ; il crut de cette hiſtoire tout juſte aſſez pour accorder à ſon poëte la gratification demandée. La preuve irrécuſable de ce fait nous a été fournie par une pièce qui appartenait à la bibliothèque du Louvre, & que nous avons eu la bonne fortune de copier avant l'incendie de la Commune. « Nous voulons, dit le roi s'adreſſant à ſon tréſorier, & vous mandons que des premiers & plus clers deniers prouenant de nos parties caſuelles, vous paiez, baillez & deliurez comptant à noſtre cher & bien amé varlet de chambre ordinaire, Clement Marot, la ſomme de cent eſcus d'or ſoleil, auquel, en faueur & conſideracion des bons & agreables ſeruices qu'il nous a par-deuant faiz & fait encores ordinairement, par chaſcun iour, en ſon eſtat & office & autrement, nous en auons fait & faiſons don par ces preſentes, & ce oultre & par-deſſus les gaiges & bienfaits qu'il a par-deuant euz de nous & pourra encores auoir cy-apres... Donné à Rouen, le XIIIe iour de feurier, l'an de grace mil cinq cents trente & vng » (n. s. 1532). (Bibl. du Louvre, F 145, ^{2}, ^{3}, ^{4}, n° 856.) Cette ſomme fut payée le 23 mars ſuivant. On verra dans la prochaine épître le nom de l'ami de Marot qui, ſelon toute vraiſemblance, intervint pour remettre ſes vers au roi, & dont le crédit ne dut point être ſans utilité dans cette négociation.

(1) Les contemporains ne tariſſent point en éloges ſur le goût éclairé de François Ier pour les lettres & pour les arts. Cette penſée revient fréquemment chez les écrivains de cette époque. Nous citerons comme exemple, entre beaucoup d'autres, le paſſage ſuivant, où l'on retrouve preſque les mêmes idées exprimées ici par Marot. « Ce prince, amateur de Minerue, autant que la luy permiſt Mars, & addonné aux lettres autant que les guerres luy en baillerent le loiſir, lequel comme de ſa ieuneſſe iuſqu'à ſon dernier aage n'euſt quaſi iamais laiſſé les armes ou eſté ſans guerre, fut toutefois ſi grand & excellent & d'vne telle cognoiſſance des

Roy plus que Mars d'honneur enuironné,
Roy le plus roy qui fut oncq couronné,
Dieu tout puiſſant te doint, pour t'eſtrener,
Les quatre coings du monde gouuerner,
Tant pour le bien de la ronde machine
Que pour aultant que ſur touts en es digne.

A vn ſien amy (1) ſur ce propos

(*De l'Adoleſcence*)



VIS que le Roy a deſir de me faire
A ce beſoing quelcque gratieux preſt,
I'en ſuy content, car i'en ay bien affaire
Et de ſigner ne fuz oncques ſi preſt.
Parquoy vous pry ſçauoir de combien c'eſt

Titre : *Huictain a ce propos a l'abbé de Sainct Ambroys* (a).
— *Huictain de Marout* (ſic) *a monſieur de Sainct Ambroys* (b).

(a) G. Tory, 1532 ; P. Roffet, 1534 ; Éd. 1537. — (b) B. S. ms. 189 B.

bonnes lettres, meſme des ſaintes, auec tel memoire & eloquence, qu'il en ſembloit n'auoir toute ſa vie fait autre choſe qu'y eſtudier... » (Claude d'Eſpence, *Deux notables Traictez*, p. 20.)

(1) L'ami officieux qui voulut bien, en cette affaire, uſer de ſon influence au profit de Marot n'eſt autre que Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroiſe, près Bourges. Quelques-unes des anciennes éditions de notre poëte indiquent du reſte, dans le titre de cette pièce, qu'elle eſt bien adreſſée à ce perſonnage. Par les charmes de ſon eſprit fin & enjoué, Jacques Colin avait ſu ſe mettre fort avant dans les bonnes grâces du maître; nous en trouvons tout au long le témoignage dans ce portrait tracé par un contemporain :

Auſſi Colin, l'abbé de Saint-Ambroys,
Qui a tant beu au ruyſſeau cabalin
Que l'on ne ſçait s'il eſt poëte né
Plus qu'orateur à bien dire ordonné,
Eſt du grand Roy, qui les ſiens fauoriſe
Et les lettrez aduance & authoriſe,
Non ſeulement voulentiers eſcouté,
Mais tant plus plaiſt que plus il eſt gouſté.

(Claude Chappvis, *Diſcours de la court*, 1543.)

Le docte abbé n'abuſait point pour lui-même de la faveur dont il jouiſſait, & il trouvait ſurtout plaiſir à faire arriver les libéralités royales juſqu'à ſes confrères en littérature. Ses contemporains ſont unanimes ſur ce point. Mais il n'eſt fortune ſi bien établie qui ne ſoit expoſée à des retours, ſurtout lorſqu'elle dépend du caprice d'un ſouverain. Certaines intempérances de paroles provoquèrent une diſgrâce & facilitèrent l'éléva-

Qu'il veult cedule, affin qu'il fe contente :
Ie la feray tant feure (fi Dieu plaift)
Qu'il n'y perdra que l'argent & l'attente (1).

A vn qui calumnia l'epiftre precedente (2)

(*De l'Adolefcence*)



E rithmeur qui affailly m'a,
En mentant contre moy rithma :
Car ie ne blafme point Gafcoingne,
De toutes tailles bons leuriers,
Et de touts arts mauluais ouuriers :
Son epiftre affez le tefmoingne.
Il fault dire, puis qu'ainfi hoingne,
Que ie luy ay gratté fa roingne,
En quelcque mot qu'il trouua laid.
Pourquoy d'ailleurs vouldroit il guerre?

Titre : *Ballade fans refrain refponfiue a l'Epiftre de celluy qui blafma Marot touchant ce qu'il efcriuit au Roy quant fon valet le defroba* (a).
Vers 9. *En quelque mot qu'il trouua let* (b).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

tion d'un rival, Pierre du Châtel (Caftellanus), qui n'épiait que le moment de le fupplanter auprès du roi. L'époque de cette retraite forcée peut fe placer vers l'année 1537. (Pour plus de détails fur Jacques Colin, voy. t. II, p. 182 & 287, notes.)

(1) Ce dernier vers eft la répétition prefque textuelle du refrain bien connu d'une ballade adreffée par Villon à un grand feigneur de fon temps, alors qu'il fe trouvait dans une fituation analogue à celle de Marot. Voici la première ftrophe de cette ballade :

Le mien feigneur & prince redoubté,
Fleuron de lys, royalle geniture,
Françoys Villon que trauail a dompté
A coups orbez, par force de batture,
Vous fupplie par cefte humble efcripture
Que luy faciez quelque gracieux preft.
De s'obliger en toutes cours eft preft :
Si ne doubtez que bien ne vous contente,
Sans y auoir dommage, n'intereft,
Vous n'y perdrez feulement que l'attente.

(Éd. Prompfault, p. 319.)

Marot fongeait déjà peut-être à l'édition de Villon qu'il devait publier en 1533, & d'ailleurs cette réminifcence ne pouvait venir plus à propos.

(2) La pièce à laquelle répond ici Marot exifte-t-elle encore quelque part? Nous ne faurions

Ie vouldroys vouluntiers m'enquerre
S'il eſt parent de mon valet.
Si ie cognoiſſoys le follet,
Ie produiroys en mon rollet
De ſa vie aſſez de teſmoings.
Quel qu'il ſoit, il n'eſt poinct poëte,
Mais filz aiſné d'vne chouette,
Ou auſſi larron, pour le moins.
Pinſeur pinſant, entre aultres poinctz,
Ie t'ay pinſé de ce mot pince :
Les bons n'y ſont pinſez ny poindz,
Mais les meſchants, dont tu es prince.

Au lieutenant Gontier (1)

(*De l'Adoleſcence*)


I maladie au viſage bleſmy
N'euſt perturbé le ſens à ton amy,
Long temps y a, Gontier, que ta ſemonce
Euſt eu de moy la preſente reſponſe,
Qui ne deburoit reſponſe ſe nommer.

Titre : *Au lieutenant de Bourges Gontier qui luy eſcriuit en ryme* (a).
Vers 2. *N'euſt perturbé le ſens de ton amy* (b).

(a) G. Tory, 1532 ; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

le dire; mais il nous a été impoſſible de la découvrir. Nous euſſions été curieux de ſavoir en quels termes avait été dirigée l'attaque, pour attirer une ſi verte réponſe. En tout cas, à côté d'ennemis irréconciliables, Marot comptait auſſi de nombreux amis, qui ne manquèrent pas de lui témoigner leurs ſympathies, comme le prouvent les vers de Charles de Sainte-Marthe que nous avons cités plus haut (p. 184, note 1), ainſi qu'une épître de Mellin de Saint-Gelais & une autre de Roger de Collerye, que nous reproduiſons à l'appendice.

(1) Cette pièce a été écrite poſtérieurement à la mort de

Quant à tes faictz, qui feront renommer
Ton nom par tout, & apres la mort viure,
Si en ceſt art veulx ta poincte pourſuyure,



Tes poinctz ſont grandz, tes metres meſurez,
Tes dictz touts d'or, tes termes azurez,
Voyre ſi haultz & arduz, à tout prendre,
Que mon eſprit trauaille à les comprendre.
Quand tout eſt dit, les louanges données

Louiſe de Savoie (1531), comme l'indique clairement le vers 25, & pendant la convaleſcence du poëte, ainſi que cela reſſort de l'entrée en matière. Ce point une fois établi, nous devons avouer tout d'abord qu'il nous a fallu bien vite renoncer à l'eſpoir de mettre la main ſur les vers auxquels répond cette épître. Il n'exiſte aucun recueil de poéſies ſous le nom de Gontier, & où découvrir dès lors une pièce de vers d'un inconnu qui s'était fait poëte par occaſion? Quant au perſonnage, mêmes difficultés pour ſe renſeigner ſur ſon compte. Des Gontier, on en rencontre pluſieurs, mais leur ſignalement ne convient point à notre homme. L'un eſt notaire, l'autre médecin, tandis que le Gontier de Marot eſt qualifié de lieutenant, & quelques éditions anciennes ajoutent qu'il était de Bourges. A l'aide de ce renſeignement, bien précaire à la vérité, voici ce que nous ſommes arrivé à découvrir dans l'*Hiſtoire de Berry* par de la Thaumaſſière. On y trouve, à la page 54, la mention ſuivante ſur la liſte des lieutenants du prévôt : « M. Antoine Gauthier, lieutenant, commis par le prévôt de Bourges, 1528. » Il y a bien dans le nom un changement de lettres; mais les copiſtes de cette époque ne ſe faiſaient pas faute de pareilles altérations, & n'y regardaient pas de ſi près pour l'orthographe des noms. Si ce Gauthier ou Gontier eſt bien celui de Marot, on pourrait admettre que Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroiſe, près Bourges, ne ſerait pas étranger à ſes relations avec notre poëte. Nous n'eſſayerons pas, & pour cauſe, de pénétrer plus avant dans ce myſtère.

De toy à moy doibuent eſtre ordonnées
(Sans de nully vouloir bleſſer l'honneur)
A Iean le Maire (1), ou au meſme donneur.

(1) Cet éloge de la part de Marot n'a rien d'exagéré, ſi on le prend comme l'expreſſion véridique & ſincère de l'opinion des contemporains ſur Jean le Maire. Nous avons déjà fait connaître les principaux détails de ſa vie (t. II, p. 16, note). Nous ne voulons faire reſſortir ici que l'influence conſidérable exercée par cet auteur ſur les poëtes de ſon temps. Nous pouvons, à diſtance, ne pas comprendre l'engouement d'un autre âge pour un ſtyle ampoulé & bizarre, pour une exubérance de penſées mal digérées & ſouvent burleſques; c'eſt par de tout autres raiſons que Jean le Maire ſut ſe placer ſi haut dans le reſpect de ſes contemporains. Il ſe conſtitua le légiſlateur du Parnaſſe; il établit des règles, bien inſuffiſantes ſans doute, mais qui avaient le mérite d'être les premières, là où il n'en exiſtait point encore. Enfin, à travers les contorſions de ſon ſtyle torturé, la jeune génération crut entrevoir des richeſſes ignorées & toute une révélation des reſſources que l'on pouvait tirer de notre langue, en la ſoumettant à la diſcipline de la raiſon, à un goût plus épuré. Marot, dans un enthouſiaſme inſpiré peut-être par la tendreſſe du diſciple envers ſon maître, a été juſqu'à comparer à Homère, l'auteur des *Illuſtrations des Gaules*. L'hyperbole eſt ſans doute un peu forte, mais d'autres, parmi les plus grands perſonnages, n'ont pas tenu plus de meſure dans leur admiration. Comme exemple, nous nous bornerons à citer les vers où Marguerite d'Autriche trace le portrait ſuivant de ſon poëte de prédilection :

C'eſt en ſcience vng ſecond Salomon :
C'eſt vng Cathon entre cent ſenateurs :
Vng Diogene, Ariſtote ou Platon :
C'eſt vng Tulle entre les orateurs :
Vng Barthole entre legiſlateurs :
Vng Oroſe entre hyſtoriographes :
Vng homme orné de loix & de paraphes :
Vng homme plain de ſcience & ſçauoir :
Docteur il n'eſt par dictz ou epitaphes
Qui digne ſoit de ſi grant loz auoir.

Cette réputation, oubliée de nos jours, qui nous paraît ſurfaite, à la regarder d'un peu près, eut encore un certain retentiſſement juſque dans les générations ſuivantes. La renommée de Jean le Maire ſurvécut à ſa mort, & nous trouvons dans Paſquier le témoignage que l'on garda longtemps bon ſouvenir des ſervices rendus à notre littérature par celui qui, de ſon vivant, avait été écouté & prôné comme chef d'école. « Le premier qui à bonnes enſeignes donna vogue à notre poéſie fut maiſtre Jean le Maire de Belges, auquel nous ſommes infiniment redevables, non ſeulement pour ſon livre de l'*Illuſtration des Gaules*, mais auſſi pour avoir grandement enrichi notre langue d'une infinité de beaux traits, tant proſe, tant que poéſie, dont les mieux eſcrivans de notre temps ſe ſont ſceu quelquefois bien aider. Car il eſt certain

Il te falloit vn eſprit poëtique,
Non pas ma plume eſſorée & ruſtique,
Pour te reſpondre. Or ay ie mis eſtude
A n'eſtre poinct noté d'ingratitude.
Tu m'as eſcript, ie te reſponds auſſi :
Et ſi tu n'as beaucoup de vers icy,
Supporte moy : les Muſes me contraingnent
Penſer ailleurs : & fault que mes vers plaingnent
La dure mort de la mere du Roy,
Mon Mecenas. Et ſi quelcque deſroy
On treuue icy, ou reſuerie aulcune,
Tu n'as, Gontier, pour moy excuſe qu'vne :
C'eſt que celluy pour reſueur on prendra
Qui vn reſuant en fiebure reprendra.

A Vignals Thoulouſan

(De l'Adoleſcence)



QVAND Dieu m'auroit auſſi bien preſenté
Le bon loyſir & l'entiere ſanté

Titre : *A Vignals Thoulouſan eſcolier a Bourges qui luy eſcriuit en proſe auec vng rondeau* (a).

(a) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537.

que les plus riches traits de cette belle hymne que notre Ronſard fit ſur la mort de la roine de Navarre ſont tirés de luy, au jugement que Pâris donna aux trois déeſſes. » (Ét. Paſquier, *Recherches de la France*, I, liv. VII, ch. V.)

Que le vouloir, ta reſponſe alongée
Seroit du tiers & beaucoup mieulx ſongée :
Ce neantmoins, Vignals (1), ie penſe bien
Que tu cognoys que le ſouuerain bien
De l'amytié ne giſt en longues lettres,
En motz exquis, en grand nombre de metres,
En riche rithme, ou belle inuention,
Ains en bon cueur & vraye intention :
Doncq ie m'attend qu'excuſé ie feray
De ton bon ſens. Or à tant ceſſeray :
Ma muſe foible à peine peult chanter.
Mais pour le moins tu te peulx bien vanter
Que de Marot tu as, à ta commande,
Petite epiſtre & amytié bien grande.

(1) La famille de Vignals ou Vignas, originaire de Toulouſe, comptait, à une certaine époque, parmi les plus conſidérées du pays. A partir du milieu du XIVe ſiècle, le nom de ſes membres figure preſque ſans interruption ſur la liſte des capitouls de la cité. (J. Raynal, *Hiſtoire de Toulouſe*, p. 538.) En 1513, on trouve encore un Nicolas Vignals inveſti de cette magiſtrature, peut-être le père de celui auquel cette épître eſt adreſſée. Par une variante du titre, nous ſavons que le correſpondant de Marot étudiait à Bourges. Cette ville poſſédait en effet une univerſité de création récente, inſtituée par un arrêté du 14 août 1523. La réputation de ſes profeſſeurs, quatre docteurs en droit civil, deux docteurs en droit canon, y avait attiré une nombreuſe jeuneſſe de tous les points de la France. C'eſt ce qui nous expliquerait comment notre Vignals avait quitté Toulouſe pour ſe rendre à Bourges. Depuis ſes relations avec Marot, nous perdons complétement ſa trace. Ce n'eſt qu'en 1570 que nous retrouvons une indication qui pourrait lui être applicable. En effet, à cette date, un François Vignals, « docteur es droictz », eſt nommé aux fonctions de conſeiller lai au parlement de Toulouſe (B. N., *Cabinet des Titres*, doſſier VIGNALS.) Or Marot a écrit cette épître en 1532, à la ſuite de ſa maladie, comme il le donne à entendre dès les premiers mots. Son jeune ami ne devait guère avoir alors plus de dix-huit à vingt ans, l'âge d'un étudiant; en ajoutant trente-huit années, pour arriver à 1570, nous retrouvons un homme d'une maturité convenable pour faire ce conſeiller, dans lequel nous ſerions diſpoſé à reconnaître celui qui ſacrifiait aux muſes dans ſa jeuneſſe, & envoyait à Marot malade une marque de ſympathie.

A Monſeigneur de Guiſe paſſant par Paris (1)

(*De l'Adoleſcence*)



A toſt, epiſtre : il eſt venu, il paſſe
Et part demain, des princes l'oultrepaſſe.
Il le te fault ſaluer humblement,
Et dire ainſi : Voſtre humble ſerf Clement
(Prince de prix) luy meſmes fuſt venu,
Mais maladie au lict l'a retenu
Si longuement qu'oncques ne fut ſi mince,
Palle & deffaict. Vray eſt, illuſtre Prince,
Qu'en ce corps maigre eſt l'eſprit demouré,
Qui aultresfoys a pour vous labouré,
Non bien ſçachant combien il y doibt eſtre :
Parquoy, tandis qu'il vit en ce bas eſtre,
Seruez vous en. Ainſi diras, epiſtre,
A cil qui eſt digne de royal tiltre :
Puis te tairas, car tant debile ſuy
Que d'vn ſeul vers alonger ne te puy.

Titre : *Marot malade à Monſeigneur de Guyſe paſſant par Paris* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535.

(1) Marot, toujours à court d'argent, ne négligeait aucune occaſion de s'en procurer. Cette épître adreſſée à Claude de Lorraine, duc de Guiſe (ſur ce perſonnage, voy. ci-deſſus, p. 177, note 1), nous a tout l'air d'une lettre de change. Il paraîtrait, du reſte, que d'anciennes relations exiſtaient entre le poëte & le grand ſeigneur, & que Marot ſavait dès longue date qu'il pouvait frapper à cette porte. La muſe de Marot avait travaillé autrefois pour le duc de Guiſe; mais ces vers ne ſont point parvenus juſqu'à nous, & nous devons nous réſigner à ne ſavoir à ce ſujet que ce que le poëte nous dit ici (v. 10). Cette épître fut écrite par Marot à la ſuite de ſa maladie & pendant ſa convaleſcence, comme on peut le voir dès les premiers mots. Quant au duc de Guiſe, il traverſait ſans doute Paris pour rejoindre le roi, qu'il devait accompagner dans ſon voyage en Bretagne. (1532, Iſambert, *Anc. lois franc.*, XII, p. 359 & ſuiv.)

A Guillaume du Tertre ſecretaire de monſieur de Chaſteaubriant (1)

(*De la Suyte*)

QVAND les eſcriptz que tu m'as enuoyez
Seroyent de rithme & raiſon deſuoyez :
Quand ton vouloir (lequel trop plus i'eſtime
Que tes eſcriptz, ta raiſon, ne ta rime)
Seroit tout aultre : & quand le ſecretaire
De Monteian (2) n'euſt rien faict que ſe taire,
Sans me donner de t'eſcripre appetit,

Vers 4. *Que tes eſcripts, ta raiſon & ta ryme* (a).

(a) I. de Channey.

(1) Jean de Laval, ſeigneur de Châteaubriant, était fils de François de Laval & de Françoiſe de Rieux. Il naquit en 1486, & fut gouverneur & amiral de Bretagne. Il épouſa, en 1509, Françoiſe de Foix, née en 1495, fille de Phébus de Foix & de Jeanne d'Aydie. Pendant la première partie du règne de François Ier, cette favorite abuſa de ſon influence au profit de ſes frères, Odet de Foix, Leſcun & Leſparre, auſſi célèbres par leurs fautes que par leurs actions d'éclat. En bon courtiſan, Marot avait ſu ſe concilier les bonnes grâces de cette puiſſante protectrice, & il acquitta ſa dette de reconnaiſſance en lui compoſant une épitaphe, où il la repréſente comme ornée de toutes les vertus. Le ſeigneur de Châteaubriant mourut en 1542, ſans laiſſer d'héritier. Quant à ſon ſecrétaire Guillaume du Tertre, il n'a d'autres titres pour être connu de la poſtérité que ceux que lui fait Marot dans cette épître.

(2) René de Montéjean en Anjou, était fils de Louis de Montéjean & de Jeanne du Chaſtel, & avait épouſé Philippe de Monteſpedon. Il prit une part active aux guerres d'Italie; priſonnier pluſieurs fois & entre autres à la bataille de Pavie, il reçut comme récompenſe de ſes ſervices le titre de lieutenant général du roi en Piémont, & fut créé maréchal de France en 1537. Il mourut en 1538, ſans laiſſer de poſtérité. Sa veuve épouſa Charles de Bourbon, prince de la Roche-ſur-Yon. Nous ignorons juſqu'au nom de ſon ſecrétaire. Quant aux détails du commerce littéraire qui exiſtait entre Marot & ſes deux amis, nous n'en ſavons abſolument que ce que veut bien nous dire ici le poëte. Il n'exiſte aucun recueil ſous le nom de du Tertre.

Ia pour ces poinćtz, monfieur du Montpetit (1),
N'euffe laiffé la refponfe tranfmettre :
Car la maifon où Dieu t'a voulu mettre
Digne te rend, & plus que digne au monde,
Non que Marot, mais Maro te refponde.
Que pleuft à Dieu que tant il me feit d'heur
Qu'ores ie peuffe efcripre au feruiteur
Propos qui fuft fi fort plaifant au maiftre
Que mal plaifant ne peuft à la dame (2) eftre.
Certes alors me tiendroys affeuré
Que ceft efcript, tant foit mal mefuré,
Pourroit combatre auecques ton enuoy :
Mais fans cela rien en luy ie ne voy
Pour le fauluer qu'il ne fe trouuaft moindre

Vers 9. *Neuffe laiffé a refponfe tranfmettre* (a).
12. *Non qua Marot, mais Maro te refponde* (b).

(a) I. de Channey. — (b), I. de Channey.

(1) « Montpetit » eft un jeu de mots fur le nom de du Tertre. Ce genre de plaifanterie raviffait les gens qui fe piquaient de goût, à cette époque.

(2) En raifon de certaines allufions, cette épître nous paraît fe rapporter à l'année 1532. On devine d'abord facilement qu'elle fut envoyée de Paris, où Marot, à peine forti de convalefcence, attendait le retour de fes forces, tandis que le roi vifitait la Bretagne & faifait un affez long féjour à Châteaubriant, du mois de mai à la fin de juin, comme on peut le voir par les édits qui portent la date de cette réfidence. (Ifambert, *Anc. lois franç.*, XII, 359-373.) A cette date, madame de Châteaubriant n'était plus la maîtreffe en titre; madame d'Étampes lui avait fuccédé dans toutes les charges & tous les avantages de l'emploi; & cependant, foit par efprit chevalerefque, foit par un retour amoureux, le roi s'attardait dans un féjour de deux mois auprès de l'ancienne favorite. C'était affez pour faire croire qu'elle n'était point tout à fait déchue de fa puiffance d'autrefois, & Marot qui le comprenait, en fin courtifan, n'a garde d'omettre ici un mot flatteur à fon adreffe. Il eft auffi à remarquer qu'il parle de la femme & du mari comme de modèles d'intimité conjugale, comme partageant, en apparence au moins, les mêmes averfions & les mêmes fympathies. Nous voilà bien loin de ces récits, d'une authenticité douteufe, où madame de Châteaubriant eft repréfentée comme l'héroïne des aventures les plus romanefques & les plus dramatiques.

Aupres du tien, quand viendroit à le ioindre.
Or tel qu'il eſt, en gré le vueilles prendre :
Plus eſcriproys, plus me feroys reprendre.

Epiſtre à Monſeigneur le grand maiſtre de Montmorency (1) par laquelle Marot luy enuoye vn petit recueil de ſes oeuures & luy recomande le porteur

(*De la Suyte*)

N attendant le moyen & pouuoir
Que honneſtement ie me puiſſe mouuoir
De ce pays, il m'eſt prins le courage
De mettre à part repoſer vn ouurage
Qui pour le Roy ſera toſt mis à fin (2) :

Vers 22. *Aupres du tien quand viendroit a les ioindre* (a).
3. *De ce Paris, il m'eſt prins le courage* (b).

(a) I. de Channey. — (b) P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

(1) Anne de Montmorency, fils de Guillaume de Montmorency & d'Anne Pot, naquit en 1493. Le 6 janvier 1526, il épouſa Madeleine de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, comte de Villars, grand maître de France, & d'Anne de Laſcaris, comteſſe de Tende. Il mourut en 1567, à l'âge de ſoixante & quatorze ans. Dès 1515, il faiſait ſes premières armes à Marignan, & depuis il ne quitta plus le roi dans ſes diverſes expéditions. Son courage & ſes talents guerriers lui acquirent rapidement un grand renom. Priſonnier à Pavie en 1525, il fut créé grand maître en 1526. Il conduiſit enſuite les négociations qui précédèrent la rentrée des enfants de France, retenus en otage en Eſpagne. En 1538, il reçut l'épée de connétable. Soupçonné d'intelligence avec Charles-Quint, lors du refus de l'Empereur de remettre le Milanais, malgré une promeſſe formelle, il tomba en diſgrâce, & ne reparut à la cour que ſous le règne de Henri II, dont il partagea la faveur avec Diane de Poitiers. Dans les guerres de religion, il joua un rôle actif, & ſouvent cruel. Juſqu'à la fin de ſa vie, il fut fort mêlé aux affaires de la politique, & ſuccomba aux bleſſures qu'il reçut à la bataille de Saint-Denis.

(2) Nous croyons que Marot veut parler ici de la *Déploration* qu'il compoſa ſur la mort de Louiſe de Savoie. Nous avons vu

Puis ay choyſi vne aultre plume, affin
De vous eſcripre en rithme la preſente,
De par laquelle orendroit vous preſente
Salut treshumble & vn liure petit,
Où i'ay eſpoir que prendrez appetit:
Car long temps a qu'il vous a pleu me dire
Et commander que le vous feiſſe eſcripre.
   C'eſt vn amas de choſes eſpandues,
Qui (quant à moy) eſtoyent ſi bien perdues,
Que mon eſprit n'eut oncq à les ouurer
Si grand labeur comme à les recouurer :
Mais comme ardent à faire voſtre vueil,
I'ay tant cherché qu'en ay faict vn recueil,
Et vn iardin garny de fleurs diuerſes,
De couleur iaulne & de rouges & perſes.
Vray eſt qu'il eſt ſans arbre ne grand fruict :
Ce neantmoins ie ne vous l'ay conſtruict
De pires fleurs qui de moy ſont ſorties.
Il eſt bien vray qu'il y a des orties :
Mais ce ne ſont que celles qui picquarent
Les muſequins qui de moy ſe mocquarent (1).

déjà (p. 197, v. 24 & 25) qu'il ſe préoccupait d'aſſocier ſa muſe à la douleur royale, à l'aide d'une manifeſtation qui lui était commandée au moins autant par ſa poſition officielle à la cour que par ſes regrets.

(1) Ce paſſage peut nous aider à déterminer la date de cette épître, qui nous a tout l'air d'avoir été envoyée au grand maître avec un des premiers exemplaires de *l'Adoleſcence Clementine*. En effet, nous retrouvons ici, dans des termes à peu près identiques, certaines idées exprimées par Marot dans la préface de *l'Adoleſcence* de l'édition de 1532. Entre les « continuelles prieres » qui l'ont décidé à former ce recueil & « l'ardent déſir de faire au vueil » du grand maître, il n'y a qu'une différence d'expreſſions motivée par la condition des perſonnes auxquelles s'adreſſe notre poëte. Quant à la comparaiſon qu'il établit entre ſon livre & « vn iardin de fleurs diuerſes, » elle ſe retrouve la même des deux côtés, car il dit dans ſa préface que « ce n'eſt aultre choſe qu'vn petit iardin » qu'il a cultivé de ce qu'il a « peu recouurer d'arbres, d'herbes & fleurs de ſon printemps. » Ces rencontres ne ſont pas fortuites; cette complaiſance avec laquelle Marot revient ſur les mêmes idées nous indique qu'elles ſont ſorties preſque coup ſur coup de

Voſtre eſprit noble en ce petit verger
Aulcunesfoys ſe pourra ſoulager,
Quand trauaillé aura au bien publique,
Auquel touſiours ſoingneuſement s'applique.
Doncq, Monſeigneur, plus que treshumblement
Ie vous ſupply de cordialement
Le recepuoir, & du porteur de luy
Auoir pitié. C'eſt encore celluy,
Petit tailleur entre touts les tailleurs,
Dont à Bourdeaulx, à Coignac (1) & ailleurs,
Ie vous parlay par eſcript & de bouche.
Enrichy n'eſt : il ſe leue & ſe couche,
Soir & matin, auſſi mal fortuné
Que quand pour luy fuſtes importuné.
Iadis ſeruit la haulte Seigneurie
De la feu Royne, en ſa noble eſcuyrie (2) :

ſa plume; on ne ſe copie point d'auſſi près lorſque le temps y a paſſé. En outre, nous retrouvons dans les premiers vers une alluſion atténuée à ſa maladie récente, à une convaleſcence qui finit. Tout cela eſt bien du milieu de l'année 1532. Nous concluons donc à l'envoi ſimultané, à cette date, de l'épître & du livre. Nous ajouterons que cette pièce ne fut imprimée pour la première fois que dans une édition de 1535.

(1) Comme on l'a vu plus haut (p. 163, note), le roi avait voulu célébrer l'arrivée de ſa nouvelle épouſe, la reine Éléonore, à Bordeaux, par les fêtes les plus ſplendides; puis il l'avait promenée à travers cette partie de la France, où ſe trouvait ſa ville natale. Toute la cour ſuivait le couple royal. C'était là que Marot avait eu l'occaſion de revoir Montmorency : nouvelle indication qui prouverait, s'il en était beſoin, que cette pièce fut compoſée poſtérieurement à l'année 1530.

(2) Le petit tailleur auquel Marot porte un ſi vif intérêt était un ancien ſerviteur de la reine Claude. Les expreſſions dont ſe ſert le poëte ne laiſſent aucun doute ſur ce point. « La feu Royne » ne peut être que la première femme de François Ier. Cette déſignation ne ſaurait convenir à Louiſe de Savoie, qui ne fut jamais que régente; & d'ailleurs cette princeſſe était encore en vie lors des recommandations de Marot au grand maître pendant leur ſéjour à Bordeaux & à Cognac (vers 36). De plus, parmi le peuple, la reine Claude n'était pas appelée autrement que « la bonne dame » (vers 44), autant par reconnaiſſance pour ſes bienfaits que par ſympathie pour ſes tribulations domeſtiques. Mais là n'eſt point la difficulté ; ce que

Mais ſon eſtat deſſoubz la dure lame
Fut enterré auec la bonne Dame.
Or ne peult plus reuiure ſa maiſtreſſe.
Quant à l'eſtat, maulgré la mort traiſtreſſe,
Vous le pouuez refaire auſſi viuant
Et auſſi beau qu'il eſtoit par auant.
Las! Monſeigneur, faites ce beau miracle :
Il eſt aiſé. Et ſi, par quelcque obſtacle,
Ne peult rauoir ſon eſtat de tailleur,
Il ne le fault que tromper d'vn meilleur.
Si vous haulſez ſon eſtat & ſon bien,
Il le prendra : car ie le cognoys bien.
Au pis aller, pour conclure l'affaire,
Ie vous ſupply comme aux aultres luy faire :
Et s'il n'en a (aultant comme eulx) beſoing,
Ie ſuy content qu'on en prenne le ſoing :

nous aurions voulu ſavoir, ce que nous n'avons pu découvrir, c'eſt le nom de l'obſcur & modeſte client de notre poëte. Il exiſte bien à la Bibliothèque nationale un état des officiers & ſerviteurs de la reine Claude pour 1523, tout juſte l'année qui précéda la mort de cette princeſſe. Cet état nous indique que parmi les gens de ſa maiſon ſe trouvait un ſeul & unique tailleur (B. N., ms. 7856, f° 1001), le nôtre ſans doute; mais cet état eſt muet ſur ſon nom, par l'effet d'une abréviation de copiſte. Nous avons alors penſé à l'original, qui nous aurait peut-être complété ce renſeignement; mais l'original n'exiſte point, ou tout au moins nous a échappé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce pauvre petit tailleur avait eu tous les malheurs contre lui. D'ordinaire le roi ne laiſſait jamais en détreſſe les ſerviteurs de ſa famille. Pour n'en citer qu'un exemple, un autre tailleur, du nom de Pierre Chaſſeloup, attaché à la perſonne de Louiſe de Savoie juſqu'à ſon dernier jour (B. N., ms. 3068, f° 118 & 121), avait été pourvu, par ordre exprès du roi, d'une place ſemblable dans la maiſon de Meſdames, avec des appointements à peu près égaux (B. N., ms. 3054, f° 27, 31 & verſo). Mais après la mort de la reine Claude, étaient venues les affaires d'Italie, la captivité du roi; & c'eſt ainſi que le protégé de Marot n'avait jamais vu de terme à ſa mauvaiſe fortune. Notre poëte, n'ayant point réuſſi dans ſes premières démarches, imagine alors, pour rafraîchir la mémoire du grand maître, de donner au pauvre diable cette épître d'introduction, en le chargeant en outre de remettre un exemplaire de *l'Adoleſcence Clementine*, qui venait d'être imprimée. Marot ne pouvait mieux faire, & nous regrettons de ne

Priant celluy lequel vous a faict naiſtre
Que cent bons ans vous maintienne grand maiſtre,
Ou vous monter en plus digne degré,
Affin que plus luy en ſçachez de gré.

L'Epiſtre du coq en l'aſne à Lyon Iamet de Sanſay en Poictou (1)

(*De l'Adoleſcence*)



IE t'enuoye vn grand million

Vers 1. *Ie te donne vn grand million* (a).

(a) B. N. ms. 17527; B. S. ms. 189 B.

pas ſavoir s'il en fut pour ſes frais de poéſie. Il nous reſte à expliquer encore ce qu'on entendait alors par le mot *écurie*. L'écurie du roi ſe compoſait de toutes les perſonnes de ſa ſuite; ſeulement les gens de noble extraction qui trouvaient honneur à s'enrôler dans la domeſticité royale, à cauſe du profit, compoſaient la *grande écurie;* les pages, les gens de métiers & de ſervice formaient ce qu'on appelait la *petite écurie*.

(1) Lenglet-Dufreſnoy a fait erreur ſur la date de cette pièce. Elle n'eſt point de 1535, comme l'avance à tort le ſavant abbé. Dès 1532, elle apparaît à la fin de *l'Adoleſcence Clementine* (édition du 13 novembre); d'où il reſſort tout naturellement que ce n'eſt point au delà, mais en deçà de cette limite qu'il faut chercher l'époque où ces vers furent compoſés. D'autre part, ils ne figurent point dans l'édition du 12 août 1532. Quelles que ſoient les cauſes d'une omiſſion involontaire ou calculée, ces vers n'en feraient pas moins, à notre avis, antérieurs à cette date. Nous penſons qu'ils furent adreſſés à Lyon Jamet, vers la fin de mars 1532; & voici ſur quelles données nous appuyons cette conjecture. Nous avons trouvé en effet dans les regiſtres du parlement, à la date du 18 mars 1531 (n. s. 1532), que notre poëte

De ſalutz, mon amy Lyon :

aurait enfreint de nouveau la loi de l'Égliſe qui défend de manger de la chair en carême. (ARCH. NAT., Conſeil X, 1535, f° 150 v°.) Les pourſuites s'annonçaient comme devant être d'autant plus ſévères que le cas ſe compliquait de récidive. Heureuſement pour notre poëte, la reine de Navarre intervint à propos, & le tira de ce mauvais pas. L'affaire n'eut pas de ſuite, & pour cette fois Marot en fut quitte pour la peur. Il eſt probable que cette alerte lui remit en mémoire ſon premier empriſonnement, l'aſſiſtance que lui avait autrefois prêtée Lyon Jamet; il eut l'idée de lui écrire pour lui prouver qu'il n'oubliait point les ſervices paſſés. Mais il fallait être prudent & parler à mots couverts, pour éviter de nouveaux contre-temps. Sous le maſque de la bouffonnerie, Rabelais avait pu faire paſſer de groſſes vérités. Dans un cadre plus modeſte, Marot, ſe ſervant d'un genre alors fort à la mode, ſut lui imprimer ſon cachet perſonnel. Autant qu'il était en nous, nous avons cherché à expliquer cette ſuite d'énigmes, à travers leſquelles l'écrivain promène ſon caprice, mais nous n'avons pas la prétention d'être arrivé à pénétrer tous ces myſtères. Si la clef de ces alluſions n'était pas à la portée de tous les contemporains, elle eſt bien plus difficile à retrouver à pluſieurs ſiècles de diſtance. En ce qui concerne Lyon Jamet, nous renvoyons le lecteur aux détails que nous avons déjà donnés ſur ce perſonnage (t. II, p. 155, note).

Quant à ce genre de poéſie ſatirique déſigné ſous le nom de *coq-à-l'âne* & que Marot a particulièrement contribué à mettre en vogue au XVIe ſiècle, voici les renſeignements que nous avons pu recueillir ſur ſes origines, ſa forme & ſon caractère. « Sa matiere, nous dit Sibilet dans ſon *Art poétique*, ſont les vices de chacun, qui y ſont repris librement par la ſuppreſſion du nom de l'auteur. Sa plus grande elegance eſt ſa plus grande abſurdité de ſuytte de propos, qui eſt augmentée par la ryme platte & les vers de huit ſyllabes. » Quant au nom, dans ſon *Diſcours de la court*, Gentillet prétend en faire remonter l'origine à ces propos découſus par leſquels les mauvais plaiſants de la domeſticité royale s'amuſaient à embarraſſer leurs nouveaux compagnons :

Lors ilz ieſtoient pluſieurs propos enſemble
Dont l'vn à l'autre aucunement ne ſemble,
Saultant du coq à l'aſne ſans raiſon.

Cette explication nous donne la véritable origine de ce titre. Mais bientôt les imitateurs, ſe livrant à une interprétation erronée, s'imaginèrent qu'il s'agiſſait d'une lettre écrite par le *coq* à l'*âne*, & ſe mirent à compoſer, à tort & à travers, des épîtres du coq à la geline, de la poule au baudet, « titres ridicules & ineptes, nous dit Pelletier dans ſon *Art poétique*, deſquelz ſe ſont iouez tout vn temps ne ſçay quelz rimeurs, qui ont fait courir leurs mocqueries à l'imitation, ce leur ſembloit, de Clement Marot, penſans qu'il eut fait vn coq eſcriuant à vn aſne: mais c'eſtoit que ſon epiſtre ſautoit de coq en l'aſne, ainſi que

S'ilz eſtoyent d'or, ilz vauldroyent mieulx (1) :
Car les Françoys ont parmy eulx
Touſiours des nations eſtranges (2).

meſme il dit en la premiere qu'il fit, c'eſt à dire de propos en autre : prouerbe tiré du mauuais conteur qui en parlant de ſon coq tout ſoudain s'auiſoit de ſon aſne. » On ne s'en tint point à cet abus du mot, & l'on arriva à l'abus de la choſe, comme le fait très-bien remarquer Sibilet, dans le traité que nous avons déjà cité plus haut : « Si bien que certains poëtes ne craignent tous les iours de publier des rymaſſeries qui ne meritent noms de coqs à l'aſne, ni de ſatyrres, tant ſont licencieuſes, laſciues, effrenées & autrement ſottement inuentées & compoſées. »

(1) Le ſel de cette plaiſanterie conſiſte dans le double ſens attribué au mot *ſalut*. On avait donné ce nom à une monnaie d'or frappée par Henri VI, roi d'Angleterre, pendant l'occupation d'une partie de la France par les Anglais de 1422 à 1453. La face de la pièce repréſentait une Vierge, devant laquelle l'ange Gabriel déployait une banderole où ſe liſait le mot *Ave*. D'après une ordonnance de François Ier, rendue en 1533, le ſalut d'or était évalué à ſix ſols ſix deniers. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 379.) En calculant ſa valeur ſur le pouvoir actuel du numéraire, il équivalait à douze ou treize francs de notre monnaie. Cette libéralité à bon marché, dont un jeu de mots faiſait tous les frais, paraît avoir été fort en uſage à cette époque, & nous citerons encore comme exemple ces vers de Bonaventure des Périers, où il dit à madame Marguerite, fille du roi :

Qu'attendez vous ? Voulez vous des ſaluts
Vn milion ? Vrayment vous en aurez :
D'or ne feront toutes fois, ny dorez.

(Éd. de Tournes, 1544, p. 73.)

(2) L'intention du poëte peut s'interpréter de deux manières différentes. Peut-être a-t-il eu en vue les monnaies de toute provenance & de tout aloi qui inondaient la France à cette époque, & dont l'envahiſſement finit par rendre néceſſaire l'ordonnance du mois de mars 1533, qui interdiſait aux marchands, gens de finance & autres, de tranſporter hors du royaume les bonnes monnaies « pour les faire convertir & forger en mauvaiſes & dommageables monnoyes, tels que ducats à la Mirandole, eſcuz à l'aigle, marabets, niquets, liards de Noſtre Dame de Loſanne & autres monnoyes *eſtranges* & contrefaictes. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 378.) « Monnoyes eſtranges ! » cette rencontre de mots mérite au moins d'être notée & pourrait ſervir à expliquer la penſée du poëte, qui veut peut-être dire que le bon argent de la France revenait dans le royaume après avoir été tranſformé, au delà des frontières, en toutes ſortes de « monnoyes eſtranges ». Si, d'autre part, nous jetons un coup d'œil ſur ce qui ſe paſſait à la cour de Fran-

Mais quoy nous ne pouuons eftre anges?
C'eft pour venir à l'equiuoque (1),
Pour ce qu'vne femme fe mocque

çois Ier, nous voyons que depuis plufieurs années elle était comme un lieu de rendez-vous pour les repréfentants des nations les plus diverfes. A fon retour de captivité, François Ier avait ramené avec lui quelques Efpagnols, qui s'étaient attachés à fa perfonne, entre autres le Maure Ortis (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 397), dont Marot a même compofé l'épitaphe. Éléonore d'Autriche, venant époufer le roi de France, s'était fait accompagner d'un nombreux perfonnel d'Efpagnols, qui compofaient fa maifon. En 1532, François Ier avait eu une entrevue avec Henri VIII, & les feigneurs anglais avaient fait efcorte à leur fouverain. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 430.) Quelques années auparavant, en 1528, le duc de Ferrare était venu célébrer fes noces avec Renée de France, & au mois de feptembre de la même année, François Ier avait reçu une ambaffade de Hongrie & un héraut envoyé par l'Empereur. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 365, & *Cronique du roi François Ier*, p. 69 & 74.) Enfin dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, à l'année 1529 (p. 400), on trouve ce curieux détail : « Audict an 1529, vint à Paris, vers le Roy eftant à Paris, un roy paien, qui eftoit, comme on difoit, nommé Thaber, en Judee, & lequel avoit efté prins des Efpaignolz fur la mer, & depuis il fut prins par noz gens fur lefdictz Efpaignolz. Et s'en vint à Paris vers le roy de France, pour luy faire rendre plufieurs grandz biens & richeffes qui luy avoient efté prinfes avec luy fur la mer, & fut à Paris environ trois mois, mais il n'y gaigna rien. » En voilà affez, ce nous femble, pour juftifier cette réflexion incidemment jetée par Marot.

(1) A la manière dont on l'entendait au XVIe fiècle, l'équivoque confiftait dans la répétition d'un certain enfemble de diphthongues frappant l'oreille d'un même fon avec un fens différent. D'après ce programme, les vers 5 & 6 appartiennent à la famille des vers équivoqués. Dans une pièce de fes débuts (voy. ci-deffus, p. 21), Marot nous a donné un fpécimen complet de ce genre bâtard, auquel l'influence de Crétin avait procuré une vogue paffagère. Cette efpèce de badinage avait pour nos ancêtres un charme tout particulier. En prenant invariablement pour point de départ certaines analogies de confonnances, ils étaient arrivés aux combinaifons les plus extravagantes. Si l'on veut en favoir plus long fur ce fujet, on pourra confulter *les Bigarrures du feigneur des Accords*, autrement dit Étienne Tabourot. Dans une fuite de chapitres, l'auteur, traitant la matière avec toute la gravité qu'elle comporte, initie fon lecteur aux fineffes des *équivoques*, des *entends-trois*, des *antiftrophes* ou *contrepeteries*. Pour en revenir au fens de cette phrafe, elle nous paraît infpirée au poëte par

Quand ſon amy ſon cas luy compte.
Et, pour mieulx te faire le compte,
A Romme ſont les grandz pardons (1) :

Vers 9. *Dun amy quand ſon cas luy conte* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

l'amertume de ſes déſillufions amoureuſes, de ſes rancunes encore toutes fraîches à l'endroit d'une maîtreſſe qui avait trahi ſes affe&tions ; & il ſemble dire qu'il faudrait être un ange pour reſter inſenſible à de pareilles méſaventures.

(1) Marot touche ici à l'une des queſtions les plus irritantes de cette époque, la queſtion des indulgences, qui paſſionna le XVIe ſiècle & devint le ſignal de la Réforme. Comme le dit fort exa&tement le poëte, à Rome étaient les grands pardons. Rome avait été le berceau de cette pratique religieuſe, pratique inſpirée peut-être, à ſes débuts, par une dévotion ſincère. Mais, par la ſuite, les ſucceſſeurs des papes qui en avaient eu la première penſée ne ſongèrent plus qu'au parti à tirer de ce monopole des grâces céleſtes, dans l'intérêt de leur domination & de l'accroiſſement de leurs richeſſes. La matière première ne coûtait rien, & la crédulité populaire était inépuiſable. Seulement on voulut forcer la recette, & l'abus amena une cataſtrophe & un déchirement dans l'Égliſe. Il n'eſt pas inutile de bien déterminer d'abord l'origine & le ſens du mot *pardon*. Il eſt ici ſynonyme d'indulgences ; c'était le rachat, moyennant certaines conditions, de la pénitence encourue par le pécheur. Dans le même ordre d'idées, le mot *pardon* ſignifiait un but de pèlerinage où l'on allait gagner des indulgences. Le grand pardon ou jubilé, qui revenait à des intervalles déterminés, était l'époque par excellence pour les obtenir. Au début on n'impoſa que des prières aux fidèles ; puis on ne tarda pas à s'apercevoir qu'en joignant à ces prières l'obligation de redevances proportionnelles, il y avait là une ſource de très-beaux revenus. L'origine du jubilé remonte aux Juifs. En ſouvenir de leur délivrance de captivité, ils inſtituèrent une fête qui ſe célébrait tous les cinquante ans. A cette occaſion, les dettes étaient remiſes & les débiteurs rentraient en poſſeſſion des objets & des terres qu'ils avaient livrés en gage. Les chrétiens, qui copiaient volontiers certaines pratiques des religions antérieures, s'approprièrent cet uſage des Juifs, en l'adaptant à leurs croyances. L'inſtitution du jubilé date du pontificat de Boniface VIII, en 1300, & le retour en fut fixé d'abord à chaque centième année de ſa fondation. En 1343, Clément VI, prenant en conſidération la durée moyenne de la vie humaine, trouva cette période trop longue pour permettre à la plupart des chrétiens de profiter des faveurs

Il fault bien que nous nous gardons
De dire qu'on les appetiſſe.

de l'Égliſe, & la réduiſit à cinquante ans. Urbain VI l'abrégea encore, & décida que le jubilé ſerait célébré tous les vingt-cinq ans. Ces intervalles varièrent encore ſous les papes ſuivants. En 1447, Nicolas V revint à la période de cinquante ans; en 1470, Paul II la remit de nouveau à vingt-cinq ans. Indépendamment de ces pardons réguliers & à époques fixes, comme on voyait ſe renouveler, dans cette pratique, un gain aſſuré pour l'Égliſe, on ménagea aux fidèles mainte autre occaſion de gagner des indulgences ſous les formes les plus diverſes & ſur tous les points de la chrétienté. Mais les meilleures choſes ont leurs inconvénients, & cette diſpenſation trop prodigue des grâces céleſtes engagea les fidèles à ne plus aller chercher à Rome les moyens de ſalut qu'ils avaient à leur portée, ſans ſe déranger. De là un déficit dans les coffres de l'Égliſe. Pour remédier à ce ralentiſſement dans la ferveur des croyants & dans les recettes du ſaint-ſiége, le pape décida qu'à l'avenir, pendant la durée du grand pardon, les indulgences ſeraient ſuſpendues dans toutes les autres parties du monde chrétien. C'était un moyen ingénieux d'attirer une plus grande affluence de contribuables dans la capitale du catholiciſme. Cette ſource de revenus était du reſte tellement lucrative & d'une rentrée ſi infaillible, qu'en 1499, les membres du Conſeil de la ville de Paris émirent l'idée de demander au pape une conceſſion d'indulgences dont le produit devait être affecté à la reconſtruction du pont Notre-Dame. (ARCH. NAT., *Regiſtres de l'Hôtel de ville*, H, 1778.) Nous ne ſavons ſi ce projet fut ſuivi d'exécution, mais le renſeignement eſt curieux à noter pour l'hiſtoire des indulgences & la manière de s'en ſervir. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Léon X n'héſita pas à les appliquer à un pareil uſage. En 1517, à Rome & à l'étranger il ſe fit marchand de pardons ſur une vaſte échelle, afin de pouvoir conſtruire la baſilique de Saint-Pierre. Les premiers réſultats furent brillants, mais il en coûta cher à la papauté. En 1521, Luther commença contre les indulgences cette croiſade qui détacha du ſaint-ſiége la moitié de la vieille Europe. En 1524, Clément VII délivra une bulle de grand pardon ou jubilé, publiée à Paris le Ier décembre de la même année; cette bulle ne fit que ſtimuler l'ardeur des diſſidents, le fanatiſme des perſécuteurs. On peut ſe rendre compte de l'importance que l'Égliſe attachait à cette perception par les ſoins qu'elle avait mis à l'organiſer. On trouve à ce ſujet des détails fort curieux dans un traité intitulé *Inſtructiones confeſſorum*, ſans nom d'auteur, ſans lieu ni date. Un chapitre qui traite *De modo & forma intronizandi indulgentias, & capſa aptanda & cuſtodia clavium*, nous renſeigne ſur ce qu'on pourrait appeler l'art de

Excepté que gens de Iuſtice
Ont le temps, apres les chanoines,

parer la marchandiſe & d'attirer les chalands. Il nous montre avec quel impoſant cérémonial ſe faiſait l'inſtallation de la caiſſe ou du tronc où venaient s'engouffrer les offrandes des fidèles. Le tronc devait être placé ſur l'autel le plus apparent, recouvert d'étoffes précieuſes, ſurmonté de la croix & des armes du ſouverain pontife, le tout entouré d'une grande profuſion de luminaire, pour mieux attirer les regards. Dans ce même chapitre, il eſt expreſſément recommandé de diſpoſer, avec un pieux artifice, de chaque côté de la caiſſe, des reliques de première catégorie (*reliquie potiores*); pour la circonſtance ce qu'il y a de mieux ce ſont les crânes des martyrs (*capita*). Mais ce n'était pas tout que de ſoigner la miſe en ſcène, il fallait encore ſe mettre en garde contre des ſouſtractions éventuelles, & l'auteur de ce petit traité prévoit toutes les mauvaiſes chances. La ſerrure du tronc devra fermer à trois clefs; deux pourraient être inſuffiſantes contre les tentatives de corruption. La première clef eſt dépoſée entre les mains du commiſſaire papal, la ſeconde eſt remiſe au curé de la paroiſſe, la troiſième à un des magiſtrats de la ville, diſtingué entre tous par ſa probité. Avec ce ſyſtème de ſurveillance mutuelle, il n'y a plus trop à craindre pour les produits de l'opération. Un mot encore à propos du tarif établi ſur les divers cas de conſcience, ſur toutes les variétés des défaillances humaines. Le cœur de l'homme ne devait point avoir de replis impénétrables pour ceux dont la miſſion était de dreſſer cette édifiante ſérie des prix de la miſéricorde divine. Nous renvoyons pour ces queſtions de détail aux *Taxæ cancellariæ apoſtolicæ*, ou bien encore à la *Taxe des parties caſuelles de la boutique du pape*, par A. du Pinet (voy. t. II, p. 440, note). Malgré ce luxe de précautions, on ne réuſſiſſait pas toujours à mettre l'argent du pape à l'abri d'adroites tentatives de détournement. Nous trouvons à ce ſujet dans Rabelais un chapitre qui eſt tout à la fois une ſatire de cette pratique fiſcale & peut-être la peinture très-véridique de certains faits qui ſe paſſaient alors. Voici, en effet, les piquants détails qu'il nous fournit ſur la manière dont Panurge s'ingéniait à gagner des pardons dans les diverſes égliſes de Paris. « A tous les troncz, il baiſoit les relicques & à chaſcun donnoit. » Ce qui ne l'empêcha point, à la fin de ſa tournée, d'avoir pluſieurs bourſes pleines d'argent, alors qu'il était parti avec un ſeul denier dans ſa poche. « Dont auez vous tant recouuert d'argent en ſi peu de temps? lui demanda Pantagruel. — A quoi il reſpondit que il auoit prins es beſſains des pardons : car en leur baillant le premier denier (diſt-il), ie le mis ſi ſouplement que il ſembla que feuſt vn grand blanc : ainſi d'vne main ie prins douze deniers, voyre bien douze liards ou doubles

Ie ne vey iamais tant de moines
Qui viuent, & ſi ne ſont rien (1).
L'Empereur eſt grand terrien,

pour le moins, & de l'aultre troys ou quatre douzains : & ainſi par toutes les eglifes où auons eſté. — Voire mais (diſt Pantagruel) vous vous dampnez comme vne ſarpe, & eſtes larron & ſacrilege.—Ouy bien (diſt il) comme il vous ſemble, mais il ne me ſemble quand à moy. Car les pardonnaires me le donnent, quand ilz me diſent, en preſentant les relicques à baiſer, *centuplum accipies*, que pour vn denier i'en prene cent : car *accipies* eſt dict ſelon la maniere des Hebreux, qui vſent du futur en lieu de l'imperatif, comme vous auez en la loy *diliges Dominum, id eſt dilige*. Ainſi, quand le pardonnigere me dict : *centuplum accipies*, il veut dire : *centuplum accipe.* » (*Pantagruel*, II, XVII.) Panurge était un caſuiſte qui, ſans crier au ſcandale, ſe contentait de tirer ſon épingle du jeu, d'après la maxime qu'il eſt avec le ciel des accommodements ; mais d'autres, prenant les choſes avec moins de philoſophie, élevèrent la voix contre ces abus. La ſatire, de ſon côté, impitoyable pour ces trafiquants des choſes ſaintes, ne ménageait pas les avertiſſements à la crédulité populaire. Ici l'on raille les naïfs qui vident leurs poches pour enrichir le pape :

Il appartient narrer le cas
Du ſainct pere & de ſes beaulx dons :
Enuoyons luy force ducatz,
Il nous fournira de pardons.

(*Prenoſtication nouvelle.*)

Ailleurs ſur un ton lamentable on gémit de ce relâchement dans la diſcipline eccléſiaſtique :

Et que ainſi ſoit on le voit clerement :
Les grans pardons on a legierement
Pour de largent, & auſſi les diſpenſes.

(*La Deploration de l'Egliſe militante.*)

Quelquefois la note devient menaçante & prend une tournure accuſatrice :

Fraude capit totum mercator Iulius orbem,
Vendit enim cœlos, non habet ipſe tamen.

(*Paſquillorum tomi duo*, I, 85.)

D'autres indignés de ces actes de ſimonie, proteſtent au nom de la conſcience outragée, ſans ſe ſoucier autrement des foudres de la Sorbonne, qui les condamne comme impies & ſchiſmatiques. C'eſt ce qui arriva à un certain Lecourt, qui avait oſé dire que « ce n'était que abus des pardons, & que c'eſt autant perdu que de y rien mettre. » (D'Argentré, *Collect. judic.*, II, 97.) Nous trouvons, dans cette propoſition, le dernier mot du bon ſens & de la raiſon ſur une queſtion qui devint une ſource d'agitations profondes pendant tout le XVIe ſiècle.

(1) A travers la forme ambiguë de cette phraſe, nous croyons deviner que le reproche formulé par Marot s'adreſſe moins à la pareſſe des gens de juſtice, dont le temps, en définitive, était rempli par les audiences, qu'aux lenteurs d'une procédure embrouillée, qui ne finiſſait jamais. (Voy. *l'Enfer*, t. II, p. 169, note.) Cette appréciation eſt confirmée par le

Plus grand que monſieur de Bourbon (1).

témoignage d'un contemporain, qui laiſſe échapper cette réflexion en voyant ce qui ſe paſſe au Palais: « La procédure, dit-il, ne finit jamais... une cauſe de mille écus en exige deux mille de frais; elle dure dix ans. » (Colleſt. des doc. inéd., *Relat. des ambaſſ. Vénit.*, I, 269.) Mais pour le calme & la placidité de l'exiſtence, c'eſt encore aux chanoines que revient la palme ſur les gens de juſtice. Henri Baude nous a tracé de main de maître le tableau de cette ſomnolence béate, de cette nonchalance impaſſible, qui, dans l'intérieur d'un ménage de contrebande, s'épuiſe en ſoupirs ſur la peine que l'on a à ſervir l'Égliſe. (Voy. *Les vers de maître Baude, Lamentations Bourrien.*). Villon, dans les *Contrediɛts de franc Gontier* (voy. t. II, p. 270, note), Clément Marot, dans l'*Epigramme du gros prieur*, ont chacun, à nouveau, fait la même peinture, en lui donnant le cachet de leur originalité. Quant à ces « ocieux » moines, ainſi que les qualifie Rabelais, & que l'on voit pulluler comme par un prodige de génération ſpontanée, nous renvoyons le leɛteur à ce que nous avons eu déjà mainte occaſion de dire ſur leur compte. (Voy. t. II, p. 137 & ſuiv., notes.) Au ſujet de cette reproduɛtion à l'infini, qui ne décroît jamais dans cette famille de cryptogames, Mellin de Saint-Gelais ſoulève aſſez malignement le voile du myſtère dans l'épigramme ſuivante :

Tu demandes, ami, comment
Le bon ſaint François, qui fut preſtre,
Tant de moines gris a fait naiſtre
Au monde ſucceſſiuement.
L'effet le monſtre euidemment,
Car, ces iours paſſez, l'vn de ceux
Qui portent ce gris veſtement
D'vn ſeul coup en engendra deux.

(1) De tous les rêves ambitieux careſſés par le connétable de Bourbon, de toutes ſes eſpérances de royauté, que reſtait-il pour rappeler ſa mémoire, à l'heure où Marot traçait ces lignes? A Paris, d'après l'arrêt du Parlement qui condamnait Bourbon comme traître, les armoiries placées ſur la porte de ſon hôtel avaient été briſées, l'entrée principale & la couverture, barbouillées de jaune par la main du bourreau. Ces ſtigmates, qui déſignaient au mépris public ceux qui avaient été déclarés coupables de lèſe-majeſté, ſe voyaient encore après un ſiècle écoulé, comme l'atteſte Sauval (*Hiſtoire des antiquités de Paris*, II, 209). Dans un coin ignoré de la fortereſſe de Gaëte, les ſoins pieux de quelques ſerviteurs, fidèles juſque dans l'infortune, avaient aſſuré à la dépouille mortelle du connétable une modeſte ſépulture. Brantôme la découvrit par haſard dans un de ſes voyages en Italie. « Le tau (cercueil), écrit-il, eſtoit couuert d'un fort beau drap d'or friſé & rouge auec ſes armoyries toutes ſimples; il eſtoit porté ſur deux pieces de bois, boutans hors au hault du portail de la chapelle. » Au-deſſous on liſait cette inſcription:

Francia me dio la leche,
Eſpana fuerza y ventura,
Roma me dio la morte,
Y Gaeta la ſepultura.
(*M. de Bourbon.*)

Quatre planches de bois, une

On dit qu'il fait à Chambourg bon (1) :

inſcription en langue étrangère, voilà ce qui reſtait pour perpétuer le ſouvenir de celui qui avait tenu un moment en ſuſpens les deſtinées de la France. Et encore, dans les dernières années de ſa vie, le connétable avait pu ſentir que tout lui échappait peu à peu, malgré les belles paroles de ſon nouveau maître. Au moment d'entrer en campagne pour ſa dernière expédition, où il devait ſe faire tuer ſous les murs de Rome, il ſe trouva ſans argent, l'Empereur promettant toujours, mais ne payant jamais. Afin de pourvoir à la paye de ſes ſoldats, Charles de Bourbon ſe décida à leur ſacrifier les derniers débris de ſes anciennes ſplendeurs. C'eſt encore Brantôme qui nous fournit ce renſeignement. « Il leur donna à tous toute la vaiſſelle d'argent de ſa maiſon & ſi peu de bagues & ioyaux, meubles & habillements qu'il auoit en ſes coffres, ſi bien qu'il ne ſe reſerua rien pour ſoy que l'habillement qu'il portoit ſur luy. » (*Ibid.*) Les lettres d'abolition, datées de mai 1530 (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 344), vinrent à la vérité rétablir « feu meſſire Charles de Bourbon en ſa bonne fame & renommée ; » mais cette réparation trop tardive n'était-elle point une nouvelle dériſion du ſort? Tous ces ſouvenirs ſemblent ſe preſſer dans ces deux vers de Marot, avec un mélange de triſteſſe & de raillerie contre les caprices de la fortune.

(1) Chambord dépendait de l'Orléanais, & l'Orléanais avait été réuni à la couronne lors de l'avénement de Louis XII au trône, en 1498, on ne pouvait donc plus dire, du temps de Marot, que Chambord ne faiſait point partie du royaume de France ou de la France. Cette diſtinction ne peut être admiſe, de la part de notre poëte, que comme un ſouvenir de l'ancienne diviſion territoriale, d'après laquelle la France, dans le principe, était réduite aux limites de l'Ile-de-France, avec les ſeigneuries qui en faiſaient partie. Les contemporains ne tariſſent point en éloges ſur cette réſidence royale, & leur admiration était d'autant plus grande, que le ſouverain avait fait de Chambord ſon ſéjour de prédilection. Voici d'abord comment s'exprime Brantôme, dans un élan d'enthouſiaſme qu'il ne cherche même point à diſſimuler : « Que doit-on dire de Chambourg, qui, encore tout imparfait qu'il eſt, à demy acheué, rend tout le monde en admiration & rauiſſement d'eſprit quand il le voit!... Ce grand & preſumptueux roy vouloit y faire paſſer vn bras de la riuiere de Loyre le long de la muraille (aucuns diſent toute la riuiere), & en deſtourner le cours & luy bailler là ſon adreſſe. Ce grand & admirable œuure eſt plus grand que romain de iadis, dont paroiſſent encore les gros anneaux de fer enchaſſés dans les tours & murailles, pour y tenir attachées les barques & grands batteaux qui là fuſſent venus aborder. » (Brantôme, *Le grand roi Françoys.*) Cet enthouſiaſme ne s'était point ralenti avec les années &, en 1557,

Si fait il à Paris en France:
Mais ſi Paris auoit ſouffrance,

Vers 21. *Mais il faict bien meilleur en France* (a).
— *Mais il faict auſſi bon en France* (b).

(a) B. N. ms. 17527. — (b) B. S. ms. 189 B.

Michel Lippomano donnait, à ſon tour, la deſcription ſuivante de ce palais: « Le 21, nous nous détournâmes un peu de la route pour viſiter le château de Chambord, ou, pour encore dire, le palais commencé par François Ier, & vraiment digne de ce grand prince. J'ai vu dans ma vie pluſieurs édifices magnifiques, mais jamais aucun plus beau ni plus riche. On aſſure que les moellons, pour les fondements du château dans ce terrain marécageux, ont coûté ſeuls trois cent mille francs. L'aſpect en eſt fort beau de tous côtés; les façades ſont en demi-lune; les pavillons ſont aux coins; l'eſcalier tournant eſt au milieu; j'y ai compté deux cent quatre-vingt-ſix marches; il eſt conſtruit avec un tel artifice & il eſt ſi commode, que d'un côté on monte, de l'autre on deſcend en file de ſix ou de huit. Ainſi les ſalles & les corridors ſe croiſent & les chambres reſtent dans les angles; le nombre en eſt auſſi remarquable que la grandeur; & en effet ce n'eſt pas l'eſpace qui manquait à l'architecte, puiſque le mur qui ceint le parc a ſept lieues de circuit. L'intérieur de ce parc eſt rempli de forêts, de lacs, de ruiſſeaux, de pâturages & de lieux de chaſſe, & au milieu s'élève l'édifice, avec ſes créneaux dorés, ſes ailes couvertes de plomb, ſes pavillons, ſes terraſſes & ſes corridors, ainſi que les romanciers nous décrivent le ſéjour de Morgan ou d'Alcine. Plus de la moitié eſt encore à faire, & je ne crois pas qu'on puiſſe jamais l'achever, car le royaume eſt tout à fait épuiſé par la guerre.» (Collect. des doc. inéd., *Relat. des ambaſſ. Vénit.*, II, 301.) Quant aux paroles de Marot, elles cachent peut-être une pointe de malice ſous une exclamation admirative, & alors il faudrait en chercher le commentaire dans cette remarque d'un obſervateur judicieux, qui vivait alors à la cour : « Lorſque le roi, dit-il, fait conſtruire un bâtiment public ou privé, on nomme pour le ſurveiller des officiers qui ont une penſion pour cela & qui ſont choiſis parmi les familles des ſeigneurs qui ſont aux affaires. Ces charges-là durent toujours. Et voilà pourquoi on commence tant d'édifices qui ne ſont jamais terminés. » (Collect. des doc. inéd., *Relat. des ambaſſ. Vénit.*, I, 101.) On comprend dès lors de quelle manière il faiſait bon, pour certaines perſonnes, à Chambord & ailleurs : au Louvre, par exemple, que l'on avait commencé à reconſtruire en 1528, ou encore au château de Madrid, que le roi faiſait élever au bois de Boulogne, en ſouvenir de ſa

Montmartre auroit grand deſconfort (1).
Auſſi, depuis qu'il gele fort,

Vers 24. *Au ſurplus quant il gelle fort*
Par les chemins fangeux & lours (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

captivité. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 329.)

(1) Montmartre était, à cette époque, un coteau ſéparé de Paris par une ſuite de champs, de jardins & de terrains vagues, parſemés de rares conſtructions. Sur ce coteau on cultivait la vigne. En effet, *la Chronique ſcandaleuſe* nous apprend que, le lundi 9 ſeptembre 1475, « les Bretons & les Bourguignons furent ès terrain de Clignencourt, Montmartre, la Courtille & aultres vignobles d'entour Paris, prendre & *vendanger* toute la *vendange* qui y eſtoit, iaçoit ce qu'elle n'eſtoit point meure. » Le vin de Montmartre avait ſa réputation & ſa vertu. (Voy. Sauval, *Hiſtoire des antiquités de Paris*, I, 350.) Tel qu'il était, les gens de Paris le trouvaient à leur goût & s'intéreſſaient vivement au ſort de la récolte. Ce ſentiment de ſollicitude, qui va de Paris à Montmartre, nous paraît ſe rattacher tout naturellement à la phraſe ſuivante, où il eſt queſtion de gelée; lorſqu'il gelait à Paris, on devait grelotter à Montmartre, & les vignes étaient en grand danger. On ſe ſouvenait peut-être encore d'une gelée qui ſurprit les Pariſiens au mois d'avril 1530, après des chaleurs inaccoutumées au mois de mars, & alors que la végétation était dans toute ſa ſéve. Ce fut un émoi général, « & diſoit-on que toutes les vignes eſtoient gellées, & eſtoit la glace ſur les feuilles des dictes vignes fort eſpeſſe, & la nuict dudict lundi ce firent proceſſions des paroiſſes allant au champ tout le long de la nuyct. C'eſt aſſauoir les vngs allant à Noſtre Dame de Boulogne, les autres à Montmartre, &c... » Voilà comment, ſi l'on prend ce paſſage à la lettre, le mal dont ſouffrait Paris pouvait avoir ſon contre-coup juſqu'à Montmartre, & réciproquement. Autre explication, qui, pour être plus compliquée, n'en eſt peut-être pas plus vraiſemblable. De temps immémorial, les carrières de Montmartre fourniſſaient à Paris le plâtre néceſſaire pour ſes conſtructions; & de la couleur du plâtre, s'il faut en croire de graves étymologiſtes, ſerait venu le ſurnom de ville blanche ou *Lutèce* donné à la capitale de la France. C'était donc en quelque ſorte des entrailles de Montmartre qu'était ſortie la cité voiſine, ou, mieux encore, c'était Montmartre qui peu à peu avait pris la place de Paris, d'où le proverbe: « Il y a plus de Montmartre à Paris que de Paris à Montmartre. » (Sauval, *ibid.*) En ſe plaçant à ce point de vue, Marot pouvait donc dire que le mal de Paris atteignait également Montmartre.

Croyez qu'en deſpit des ialoux,
On porte ſouliers de veloux,
Ou de trippe, que ie ne mente (1).
Ie ſuy bien fol, ie me tourmente
Le cueur & le corps d'vne affaire
Dont toy & moy n'auons que faire :
Cela n'eſt qu'irriter les gens :

(1) Au milieu de ce fatras d'incohérences calculées, il devient preſque impoſſible de débrouiller le dernier mot de l'énigme. Marot ſemble avoir pris à tâche d'obſcurcir ſa penſée, même aux yeux de ſes contemporains; la difficulté s'accroît pour nous en raiſon de la diſtance. Voici cependant ſur ce paſſage la conjecture que nous croyons pouvoir haſarder. Au temps de Louis XII, les ſouliers ſe portaient avec des brides qui aſſujettiſſaient plus ſolidement le pied dans la chauſſure. Cette bride ou courroie diſparut ſous le règne de François I[er], nous ne ſavons au juſte vers quelle époque; mais, d'après ces vers de Marot, la mode des ſouliers de velours aurait été adoptée vers l'année 1530, à la ſuite de ce froid rigoureux dont nous avons fait mention ci-deſſus (p. 217, note). Ce changement n'aurait pas été, à ce qu'il paraît, du goût des maris, & leur mécontentement à ce ſujet ſe manifeſta d'une manière aſſez vive pour être noté par un contemporain :

Eſcarpins ſans courroye & las,
Dont les maris ne ſont contentz,
Fuſſe tu Diane ou Pallas,
Deffendons comme exorbitans.

(A. DE MONTAIGLON, *Recueil de poéſ. franç.*, VIII, 298.)

Ces vers laiſſent déjà deviner les motifs pour leſquels cet écart de coquetterie eſt condamné au nom des deux déeſſes qui paſſaient pour les plus chaſtes; mais certaines indiſcrétions des dames Lyonnaiſes achèvent de nous éclairer ſur l'oppoſition que rencontra cette mode nouvelle & ſur le courroux plus ou moins juſtifié des maris :

Plus ne portez de pantofles bridées,
Mais debrideez, pour mieulx faire clac clic :
Par ce point là ſont plus toſt deſchaulſées
Des piés oſtées pour eſtre toſt montées
Bien eſchaufées deſſus quelque chalit.
Souuent on dit que pour prandre delit
Sus vng biau lit, de pour qu'on ne le gaſte,
Il fault auoir neſtz pieds & neſte pate.

(*La Reformation des dames de Paris.*)

Le poëte s'arrête court au milieu de ſa raillerie, pour paſſer à une autre idée, qui voile ce qu'elle contient de ſiniſtre ſous la trivialité de l'expreſſion. Dans ſa bibliothèque imaginaire de Saint-Victor, Rabelais avait inſcrit un livre étrange ſous le titre de : *Beda, de optimitate triparum* (*Pantagruel*, II, VII). Ce n'eſt pas ſans intention que ce mot, qui ſent la boucherie, eſt accolé au nom du farouche perſécuteur des proteſtants. Paris à cette époque était plein de ſupplices, de bûchers & de potences, pour la plus grande gloire de la religion; le pied ſe heurtait aux cadavres

Tellement que douze ſergents,
Bien armez iuſques au collet,
Batront bien vn homme ſeulet,
Pourueu que poinct ne ſe deffende (1).
Iamais ne veulent qu'on les pende :
Si diſent les vieulx quolibets
Qu'on ne veoit pas tant de gibets
En ce monde que de larrons (2).

des victimes, on marchait preſque dans le ſang. On comprend dès lors la portée de l'image employée par Marot, & de l'à-propos qu'elle empruntait à une atroce réalité.

(1) Il s'agit ſans doute ici des ſergents du guet. Sous le règne de François Ier, on en comptait vingt à cheval & quarante à pied. Ce n'était pas beaucoup pour maintenir l'ordre dans les rues de notre vieille cité; auſſi, comme ils n'inſpiraient pas préciſément la terreur, on ne ſe gênait guère pour ſe divertir à leurs dépens. Rabelais nous raconte comment Panurge, du temps où il fréquentait la montagne Sainte-Geneviève, était toujours en quête de quelque mauvais tour à leur jouer. « Et touſiours machinoit quelque choſe contre les ſergents & le guet. » Sans vouloir dire qu'ils fuſſent moins braves que le « franc archier de Baignolet », ce héros de poltronnerie fanfaronne, il ſuffiſait ſeulement de lancer un tombereau vide par les rues en pente où ils paſſaient, ou d'allumer une traînée de poudre préparée à l'avance, pour « les faire fuir comme ſi le feu de Sainct-Antoine les tenoit aux iambes. » (*Pantagruel*, II, XVI.) En leur prodiguant ici ſes quolibets, Marot ſe venge ſans doute du mauvais quart d'heure qu'ils lui avaient fait paſſer lors de ſa dernière arreſtation. (Voy. ci-deſſus, p. 81, vers 8.)

(2) Sous la forme d'un lieu commun, ce trait de ſatire nous paraît dirigé particulièrement contre les gens de finances. Le 12 août 1527, le tréſorier Samblançay avait été pendu au gibet de Montfaucon, en vertu d'un arrêt qui le déclarait coupable de dilapidation des deniers publics. Cette condamnation eut un grand retentiſſement; les vers les plus injurieux pour la mémoire de l'infortuné vieillard circulèrent auſſitôt dans la foule; ils n'inſultaient pas ſeulement au mort, ils étaient remplis d'imprécations & de menaces contre tous les financiers. Dans le nombre nous citerons la pièce ſuivante :

O treſoriers, amaſſeurs de deniers,
Vous & vos clers, ſi n'eſtes grans aſniers,
Bien retenir deuez ce quolibet,
Que pareil bruit auez que les muſniers :
Par larrecin & en ces iours derniers,
Voſtre guidon fut pendu au gibet.

(B. N. ms. 17527, f° XXXIIII.)

On peut voir encore une ballade compoſée ſur le même ſujet à la fin de la *Cronique de François Ier* (p. 444). Auſſitôt après cette exécution, comme ſi l'on avait

40 Porte bonnets carrez ou rondz,
Ou chapperons fourrez d'ermines (1),

Vers 40. *Ne portez que des bonnetz rondz*
Sur chapperons fourres dhermines (a).

(a) B. N. ms. 17527.

voulu juſtifier cet excès de rigueur & donner un nouvel aliment à la paſſion populaire, des pourſuites furent dirigées coup ſur coup : en 1527, contre Berthelot, ſeigneur d'Azay, ancien maître de la Chambre aux deniers ; contre Meigret, tréſorier des finances du roi (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 310); en 1528, contre Ruzé, receveur général des finances (*ibid.*, p. 310) ; en 1530, contre Bohier, « homme de finances » (*ibid.*, p. 409) ; en 1532, contre le tréſorier Beſnier (*ibid.*, p. 427). Ces condamnations répétées ne manquèrent pas de ſurexciter les préventions de la foule, & elle finit par voir des coupables dans tous ceux qui maniaient l'argent du royaume. Marot ſubit ces impreſſions, comme les autres, & il ſe fait dans cette phraſe l'écho de la rumeur populaire. Nous devons noter cependant que, mieux initié que d'autres aux intrigues ſecrètes de la cour, il ne put ſe défendre d'un élan de compaſſion pour le ſort de l'infortuné Samblançay; il compoſa même ſur ſa mort une *complainte* & une *épigramme* qui engagent la poſtérité à ſéparer Samblançay de cette bande de concuſſionnaires, dont quelques-uns parvinrent à échapper à la juſtice, ce qui expliquerait encore le ſens de ces paroles : qu'il y a en ce monde plus de larrons que de gibets.

(1) Le bonnet carré était porté de préférence par les avocats & les gens d'Égliſe. Dans une pièce ſatirique, poſtérieure à notre poëte, Lucifer appelle à ſon aide toutes les puiſſances infernales pour façonner un bonnet carré, qui doit conſtituer un taliſman des plus merveilleux :

Des alors Lucifer, faulx & malicieux,
Auecques ſes ſuppos commença à forger
Ce fin bonnet carré pour ces ambitieux,
Gens d'egliſe & prelatz, leur monſtrant ſans ſonger
Les moyens allechans pour le peuple renger
A leur deuotion, & par tel moyen faire
Que contre leurs edits nul n'oſaſt oppoſer,
Sous payne de la mort qui feroit au contraire.
N'eſt-ce pas vn bonnet finement compoſé
Et tiſſu d'vn eſprit fort ſubtil & habile
Que, quant ſur la teſte eſt d'aulcun homme poſé,
Et fuſt-il vn aſnier de village ou de ville,
Chaſcun à l'obeir eſt prompt & fort habile ?

(A. de Montaiglon, *Rec. de poéſ. franç.*, *La légende du bonnet carré*, I, 265.)

Le bonnet rond avec côtes était réſervé aux profeſſeurs de la Sorbonne; un bourrelet placé à la baſe variait de couleur ſuivant les diverſes facultés; on déſignait ce bonnet par le nom de *liripipion*, ce qui fournit prétexte à Rabelais de décorer l'un des ouvrages de la bibliothèque de Saint-Victor du titre bizarre de *Liripipii Sorbonici moraliſationes, per Lupoldum*. (*Pantagruel*, II, VII.) Etienne Paſquier nous ſignale cette particularité que «on les appeloit bonnetz ronds, com-

Ne parle poinct, & fais des mines (1) :
Te voylà ſage, & bien diſcret.
Lyon, Lyon, c'eſt le ſecret,
Apprends tandis que tu es vieulx (2) :
Et tu voirras les enuieux
Courir comme la Chananée (3),

Vers 44. *Detre lu voila le ſecret* (a).

(a) B. N. ms. 17527.

bien qu'ils ſoient carrez. » (*Recherches de la France*, IV, ch. XV.) Le chaperon était une eſpèce de coiffure en drap, que les magiſtrats & les conſeillers du parlement faiſaient garnir d'hermine; d'où le nom de « chaffourés » que leur donne Rabelais, par abréviation de chaperons fourrés. Par ces diverſes eſpèces de coiffures, Marot ſemble avoir l'intention de déſigner trois catégories de perſonnes qu'il n'avait point en affection particulière.

(1) Sous forme de conſeils à ſon ami, Marot ſoulage ſes reſſentiments contre les hypocrites de toute provenance qu'il voyait partout dans la ſociété, ſans diſtinction de claſſes ni de rang :

> Or ſuis cheualier, or ſuis moine,
> Or ſuis prelat, or ſuis chanoine,
> Or ſuis clerc, à autre heure prebſtre,
> Or ſuis diſciple, or ſuis ie maiſtre,
> Or chatelain, or foreſtier,
> Pour brief, ie ſuis de tout meſtier.
> (*Roman de la Roſe.*)

Cette famille, dont Guillaume de Lorris a dreſſé la table généalogique, en lui attribuant pour père Faux Semblant & pour aïeule

> Ypocriſie au cueur pourri,

compte de nombreux rejetons parmi les Tartufes de l'avenir. Ils ſont faciles à reconnaître en tout temps avec ce ſignalement, ſi court mais ſi précis, qui nous eſt donné par le poëte. Quant à cette habileté qui conſiſte à ne parler point ou à parler peu, elle rappelle ce frère Fredon, qui répondait par monoſyllabes à toutes les queſtions qu'on lui adreſſait. (Voy. Rabelais, *Pantagruel*, V, XXVIII, & Bonaventure des Périers, LXe *nouvelle*.) De la part d'un ſimple moine, c'était peut-être de la ſottiſe & de la ruſticité, mais chez d'autres ce ſilence obſtiné pouvait paſſer pour une tactique ſavante.

(2) Marot, continuant la même plaiſanterie, prend tout juſte le rebours de ce qui ſe dit ordinairement.

(3) « La Chananée », en latin *Chananæa*, dont parle ſaint Matthieu dans ſon Évangile (ch. XV, verſ. 22), avait, à ce qu'il paraît une fille poſſédée du démon. Jéſus-Chriſt paſſant pour être ſeul capable de débarraſſer cette infortunée de cet hôte incommode, la mère courait après lui, pour réclamer ſon aſſiſtance en faveur de ſa fille, & l'on peut penſer avec quel empreſſement.

En diſant qu'il eſt grand année
D'amoureuſes & d'amoureux,
De dolents & de langoureux,
Qui meurent le iour quinze foys (1).
Samedy prochain toutesfoys
On doibt lire la loy ciuile (2) :

(1) A en juger par les récits de nos vieux conteurs du XVIe ſiècle, les queſtions amoureuſes ſe traitaient alors aſſez gaillardement, & l'on ne prenait point la choſe par le côté mélancolique. Il paraîtrait cependant, d'après ce que dit ici Marot, que les amoureux ſavaient, au beſoin, jouer leur rôle au tragique, pour avoir raiſon de certaines vertus, qui ſeulement ainſi conſentaient à capituler avec leur conſcience. Cette mode envahit la poéſie, & l'on vit les meilleurs poëtes du XVIIe ſiècle tomber dans ce travers, au moins à leurs débuts. Pour nous en tenir à Marot, la vérité de ſon obſervation ſatirique ſur les mœurs de ſon temps nous eſt confirmée par pluſieurs de ſes contemporains. Nous retrouvons en effet la trace de ces tendances dans les vers ſuivants d'Olivier de Magny, où un amant, décidé à mourir en vers, s'adreſſe ſur le ton ſentimental au pourvoyeur des ſombres bords :

Holà ! Charon, Charon, nautonnier infernal !
— Qui eſt ceſt importun qui ſi preſſé m'ap- [pelle ?
— C'eſt l'eſprit éploré d'vn amoureux fidelle,
Lequel, pour bien aimer, n'euſt iamais que [du mal.
— Que cherches-tu de moy ? — Le paſſaige [fatal.
— Qui eſt ton homicide ? — O demande [cruelle !
Amour m'a fait mourir. — Iamais dans ma [nacelle
Nul ſuiet de l'Amour ie ne conduis à val.
— Mais de grace, Charon, reçois moy dans [ta barque.
— Cherche vn autre nocher ; car ny moy, [ny la Parque
N'entreprenons iamais ſur ce maître des [Dieux.
— I'irai donc maugré toi, car i'ay dedans [mon ame
Tant de traicts amoureux, tant de larmes [aux yeux,
Que ie feray le fleuue, & la barque, & la [rame.

(*Les Souſpirs*, ſonnet LXIIII.)

Heureuſement Pontus du Thyard a pris ſoin de nous raſſurer ſur le ſort des amants déſeſpérés qui ſe livrent journellement à cette pratique, en nous montrant que ces immolations répétées n'avançaient pas d'une minute l'heure de leur trépas :

Bien mille morts (morts de moy qui l'adore)
N'ont eu pouuoir de l'emouuoir encore
A deluger par l'oeil quelque triſteſſe :
Mais ie ſay bien (o tard) qu'il auiendra
Que mes trauaus perdus elle pleindra
Lors que mes morts par la Mort prendront [ceſſe.

(*Des erreurs amoureuſes*, I, XXXII.)

On pourrait trouver à l'infini des exemples du même genre.

(2) A cette époque, lorſque l'autorité royale voulait faire connaître ſes volontés à ſes « amés & fidèles ſujets », elle ne placardait point ſes actes officiels ſur les murs de la ville. Ce moyen de publicité eût été inſuffiſant, en raiſon du petit nombre de gens qui ſavaient lire. Une copie manuſcrite ſur parchemin était remiſe à un ſergent à verge, qui

Et tant de veaulx qui vont par ville
Seront bruſlez ſans faulte nulle,

Vers 54. *Et tant de gens qui vont par ville* (a).
— *Et le medecin de la ville*
Sera bruſlé ſans faulte nulle (b).

(a) P. Roſſet, 1534 & 1535. — (b) B. N. ms. 17527; B. S. ms. 189 B.

ſe rendait, eſcorté de deux hérauts, dans les endroits déſignés par l'uſage. Les hérauts ſonnaient de la trompe, la foule s'amaſſait, & l'envoyé du roi donnait lecture de la pièce dont il était porteur. Cela s'appelait lire la loi civile, pour nous ſervir de l'expreſſion de Marot, ou bien encore « faire un cri », parce qu'il fallait en effet élever la voix pour être entendu de tous. A la ſuite d'une ordonnance contre la peſte, nous trouvons ſous forme de procès-verbal la mention complète de tous ces détails. « Le contenu au blanc (en cette feuille) a eſté cryé, leu & publié à ſon de trompe & cry publicq par les carreffours de la ville de Paris, lieux & places accouſtumez à faire cryz & publications, & à la Croix du Traouyer, rue Sainct-Denis, place Maubert, Mont de Paris, deuant les Jacopins & au carrefourc Sainct-Andry, par moy Nicole le Noriſſier, ſergent à verge & crieur iuré de l'audience des greffes du roy, noſtre ſire, au chaſtelet & bailliage de Paris, & des cryz publicques en la ville, banlieue, preuoſté & viconté dudict Paris. Appellez auec moy Michel Gaultier, trompete dudict ſieur, Iacques Maſſue & Bertrand Braconnier, trompettes, le ſamedy vingt-ſixième iour d'aouſt l'an mil cinq cent trente & vng. » (A. Chereau, *Ordonnances pour éviter le dangier de peſte*, p. 139.) Cette relation du ſergent à verge nous renſeigne déjà de point en point ſur la manière dont les choſes ſe paſſaient, & ſur les endroits de la ville où ces proclamations étaient faites. Un curieux deſſin à la plume tracé dans un manuſcrit du temps (B. N. ms. 17527, f° XXXVIII v°), en marge d'une pièce intitulée : « Cry fait à Paris contre monſieur le conneſtable, » nous montre le crieur juré en robe longue, à cheval, une pancarte à la main, avec ſon trompette également à cheval, & une foule de curieux ſe preſſant en cercle pour les entendre. Il nous reſte encore à expliquer cette expreſſion de *loi civile* employée ici par Marot. Deux puiſſances ſe partageaient le gouvernement de la ſociété : le pouvoir temporel & le pouvoir ſpirituel. Mais ce dernier, ſe conſidérant comme bien ſupérieur à l'autre, ſavait le lui prouver au beſoin. La loi civile, étant l'œuvre du pouvoir temporel, ſe réſignait, en raiſon de ſon origine inférieure, à ſe faire l'humble ſervante de la loi canonique, qui dérivait des cieux. On ne ſe gênait point pour affirmer tout haut ſa ſubordination & ſurtout pour la lui faire ſentir à l'occaſion ; & l'oc-

Car ilz ont cheuauché la mulle,

Vers 56. *Car il a cheuauché ſa mulle* (a).

(a) B. N. ms. 17527; B. S. ms. 189 B.

caſion c'était lorſqu'il y avait quelque vilaine beſogne à laiſſer à la loi civile. Nous avons trouvé la preuve de cette diſtinction entre les deux lois, & de cette dépendance, bien clairement indiquée dans des condamnations prononcées par la Sorbonne contre certaines propoſitions, qui avaient à ſes yeux le tort de prendre parti pour les hérétiques perſécutés. On ne peut réclamer avec plus de perfidie le maintien de lois barbares, tout en trouvant le moyen de laiſſer à d'autres l'odieux de l'exécution. Voici le texte de ces curieux documents: « Determinatio Facultatis ſuper quamplurimis aſſertionibus Deſiderii Eraſmi Roterodami (16 décembre 1527). PROPOSITIO V. — Per Euangelium vitari iubentur hæretici, non exuri. CENSVRA. — Quamuis Euangelium non expreſſe & aperte hæreticos monſtret exurendos, leges tamen ciuiles conformiter ad ius naturale, quod Euangelium non abrogat, morte plectendos atque concremandos iuſte decernunt. PROPOSITIO VI.—An leges Eccleſiæ ſunt quempiam vltricibus tradere flammis? CENSVRA. — Iuſtas leges magiſtratuum temporariorum, pro exſtirpatione hæreticorum latas, Eccleſia non reprobat, licet illas nolit per eccleſiaſticos (qui diuinis omnino officiis ſunt addicti) executioni demandari. PROPOSITIO VII. — Veteribus epiſcopis vltima pœna erat anathema. CENSVRA.—Propter infeſtationem tyrannorum in primitiua Eccleſia non poterant hæretici ſeueriori pœna mulctari quam excommunicationis; poſtea tamen quam principes ſæculi Eccleſiæ colla ſubmiſere, perſpecta contumacia atque impietate hæreticorum, neceſſarium fuit, nedum conueniens, in illos gladio temporali animaduerti. Præcedentes autem propoſitiones errori ſuffragantur præfatorum hæreticorum negantium licere & expedire hæreticos contumaces extremis ſuppliciis coerceri, quando nulla inde ſequitur perturbatio reipublicæ & hoc expoſcit ſalus multorum. » (D'Argentré, *Collect. judic. de novis error.*, II, 70.) On voit, d'après ce qui précède, ce qu'était la loi civile dont parle Marot, ce qu'elle contenait de menaçant pour les hérétiques. « Lire la loy ciuile » c'était publier par les carrefours de la cité les meſures édictées contre les hérétiques, luthériens ou autres; c'était l'avertiſſement ſuprême avant le bûcher. L'Égliſe, avec ſon habileté ordinaire, avait ſu trouver encore un biais pour ne point ſacrifier les intérêts de ſa domination à ce qu'elle appelait ſon horreur pour le ſang. La malice d'un contemporain a réſumé dans ces deux vers toutes les ſubtilités de ce pieux manége:

Il n'eſt que ces pattes pelues
Pour pratiquer la loi ciuile.

(*Crottes de Paris*, B. de Soiſſons, ms. 189 C, f° 138.)

Et la cheuauchent touts les iours (1).
Tel fait à Paris longs ſeiours,

Vers 58. *Tel faict en Paris longs ſeiours* (a).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535.

(1) Villon a dit dans ſon *Petit Teſtament :*

Carmes cheuaulchent nos voyſines,
Mais cela ne m'eſt que du meins.
(Huictain XXXII.)

Une pièce ſatirique du temps reproduit cette même penſée à peu près dans les mêmes termes :

Preſtres cheuauche(ro)nt leurs voyſines,
Quoyque leurs maris ſoyent habilles.
(*Prenoſtication nouuelle.*)

Dans la *Satire Ménippée* le recteur Roſe, voulant inſinuer que le duc de Mayenne a épouſé une femme déjà ſur le retour, lui adreſſe comme une ſanglante injure le reproche d'avoir « chevauché la vieille ». D'après ces exemples, il n'eſt guère poſſible de ſe méprendre ſur le ſens de cette métaphore rabelaiſienne : les alluſions contenues dans le quatrain ſuivant achèveraient de diſſiper toute incertitude, s'il en reſtait encore à ce ſujet. Il s'agit d'une haquenée; de la haquenée à la mule la différence n'eſt pas grande; l'une peut remplacer l'autre au beſoin; & la citation ſuivante d'un poëte anonyme laiſſe aiſément deviner ce qu'il faut entendre là-deſſous :

A cheuaucher elle eſt ayſée,
Et ſi va bien mignotement :
Vng peu ouuerte par deuant,
Diſent ceux qui l'ont cheuauchée.

(Voy. encore B. N. ms. 12744, f° LXV.) En voilà aſſez pour nous mettre ſur la voie. Nous croyons trouver le dernier mot de l'énigme dans certaines diſpoſitions de la loi de Moïſe. Voici en effet ce que dit le légiſlateur juif : « Qui cum jumento & pecore coierit morte moriatur; pecus quoque occidite. Mulier qui ſuccubuerit cuilibet jumento ſimul interficietur cum eo. » (*Lévitique*, XX, 15 & 16.) « Qui coierit cum jumento morte moriatur. » (*Exode*, XXII, 19.) La langue juridique ne met aucun ménagement dans ſes expreſſions; elle déchire brutalement le voile plus ou moins tranſparent ſous lequel le poëte diſſimulait la réalité. Notons auſſi, comme une étrange coïncidence, les mêmes peines édictées, à pluſieurs ſiècles de diſtance, contre les mêmes actes de dépravation morale, d'ignoble beſtialité; car il faut bien le dire, à la honte de l'humanité, Marot ne ſe livre point ici au dévergondage d'une imagination en débauche; il eſt l'hiſtorien fidèle des vices de ſes contemporains, qui ſe retrouvent les mêmes au XVI[e] ſiècle qu'au temps des Hébreux. La preuve nous en eſt fournie tout au long par un document judiciaire qui énonce les faits avec une crudité que les traités de juriſprudence peuvent ſeuls ſe permettre. « Antoine du Mas, accuſé de bougrerie auec vne beſte, en laquelle il fut ſurprins, & empeſché d'acheuer ſon intention abominable, fut, par arreſt

Qui vouldroit eſtre en aultre lieu (1).
Laquelle choſe, de par Dieu,

de Bordeaux, donné à ſainct Aemilien, le vingtroiſieme iour de nouembre 1528, condamné à eſtre bruſlé auec l'animal, premier eſtranglé. » (J. Papon, *Recueil d'arreſtz*, l. XXII, t. VII, § 1.) Cet extrait, tiré de quelque regiſtre du greffe, nous renſeigne pertinemment ſur ce qu'il faut entendre par les vers du poëte. La conformité eſt complète dans les détails : ce ſont les mêmes faits punis du même ſupplice. Après avoir débrouillé le ſens des mots, il nous reſte encore à pénétrer le fond de la penſée. Marot nous paraît ſe propoſer un double but en s'arrêtant à ces turpitudes. Dans ces temps de perſécutions à outrance contre les partiſans de la Réforme, on les accuſait des crimes les plus odieux, pour avoir le droit de les brûler ; & Marot dénonce ici une des infâmes calomnies que l'on débitait ſur leur compte. Mais il pourrait bien ſe faire que le poëte cherchât à retourner contre les ſorbonniſtes l'accuſation par laquelle les bourreaux prétendaient déshonorer leurs victimes. Il ne néglige, en effet, aucune occaſion de diriger quelque réflexion déſagréable contre les docteurs de la faculté de théologie. Dans une de ſes épigrammes *Sur l'ordonnance que le roy fit de baſtir à Paris auec proportion*, il n'imagine rien de mieux que de mettre la place aux Veaux au milieu de la Sorbonne. Ceux qui étaient dans la confidence de cette guerre de mots devaient comprendre ce que Marot veut donner à entendre en rappelant que la mule était la monture favorite de ces docteurs angéliques. Nous ne voulons pas pouſſer plus loin nos déductions ; qu'il nous ſuffiſe d'ajouter que Marot aimait aſſez peu ceux qu'il a ici en vue, pour les croire capables de toute mauvaiſe action & pour leur ſouhaiter le bûcher. Tout cela eſt ſans doute fort compliqué, mais, dans un temps où l'on n'avait le droit de rien dire, ce n'était pas trop de tous ces détours lorſque l'on s'aventurait à parler.

(1) Cette réflexion mélancolique pourrait bien être inſpirée à notre poëte par un retour ſur ſa ſituation perſonnelle ; & nous ſommes tenté de croire qu'en ayant l'air de parler pour tout le monde, il exprime un ſouhait qui lui tient au cœur. En effet, Marot était encore ſous l'impreſſion & peut-être ſous le coup d'une fâcheuſe aventure, que lui avaient ſuſcitée, au commencement de cette année, ſon humeur indépendante & ſon obſtination à enfreindre les lois de l'Égliſe ſur l'abſtinence de la chair en carême. C'eſt du moins ce que l'on peut inférer du détail ſuivant, qui nous eſt fourni par un document de l'époque : « Lundi, 18 mars 1531 (n. s. 1532), mane. — Ce iour, la matiere miſe en deliberation, la dite court a commis & commet Mes Nicole Hennequin & Iehan Tronſſon, conſeillers ſeans, pour faire & inſtruire le proces de Mes Laurens & Loys Meigretz, Mery Deleau, André Leroy, Clement Marot, Martin de Villeneufue & leurs complices,

Amours finiſſent par couſteaulx (1).
Et troys dames des Blancz Manteaulx
S'habillent toutes d'vne ſorte (2).

Vers 62. *Et troys dames des blancs manteaulx* (a).
63. *Sacouſt(ra)rent toutes dune ſorte* (b).

(a) G. Tory, 1532. — (b) B. N. ms. 17527; B. S. ms. 189 B.

eſtans chargez d'auoir mengé de la chair durant le temps de kareſme & autres iours prohibez, &, ſauf s'ilz demandent eſtre renuoyez par deuant les iuges d'Égliſe, d'en ordonner par la dite cour, & adminiſtrera les temoins audis commiſſaires le procureur general, & feront les fraiz faitz ſur les mil liures ordonnez pour les affaires de la dite cour. » — « Mercredi, 20e iour de mars 1531 (n. s. 1532), mane. — Ce dit iour Eſtienne Clauier, ſecretaire du roy & royne de Nauarre, a pleigé & cautionné Clement Marot *ſub pœna conuicti* & a promis ne partir la ville ſans en aduertir la court vng ou deux iours auparauant auec toute ſubmiſſion accouſtumée. » (ARCH. NAT., *Regiſtre du Parlement de Paris*, conſeil, X, 1535, fo 150 vo.) Marot ſavait déjà par expérience ce qu'il en coûtait pour une pareille incartade. (Voy. t. II, *Enfer*, p. 160, note 1, & Biographie.) On comprend dès lors pourquoi il eût été bien aiſe de ſe trouver partout ailleurs qu'à Paris, hors de la portée de ſes juges. On remarquera que la pièce que nous venons de citer ſe rapporte exactement à la date que nous aſſignons à cette épître.

(1) Nous avons eu l'occaſion de parcourir les regiſtres des rémiſſions accordées par François Ier & qui ſont conſervées aux Archives nationales. Dans preſque toutes il s'agit de meurtres arrivant à la ſuite de diſcuſſions de cabaret, & preſque toutes nous fourniſſent des exemples de querelles commencées à propos d'une femme, & ſe terminant par un coup de couteau. Une pièce ſatirique du temps, *La grant Malice des femmes*, réſume du reſte cette vérité éternelle de la manière ſuivante :

Pour femmes ſortent maintes guerres
Et omicides en maintes terres,
Et (les) compaignons ſont entretués
Pour paillard(es) & puttes mariées:
Il n'eſt pas de dix guerres vne,
Comme on ſçait, chaſcun & chaſcune,
Qui par femme ne ſe commence.

(A. DE MONTAIGLON, *Rec. de poéſ. franç.*, V, 313.)

(2) Nous avons eu déjà l'occaſion de parler de ces trois célébrités galantes de l'époque. Si elles ſe reſſemblaient par l'habillement, elles ne différaient guère par les mœurs. Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit plus haut ſur le compte de ces dames. (Voy. ci-deſſus, p. 117, note.) Peut-être les vers ſuivants contiennent-ils une alluſion à quelque aventure où elles auraient joué un rôle, dans un couvent de moines pour théâtre.

Il n'eſt pas poſſible qu'on ſorte
De ces cloiſtres aulcunement,
Sans y entrer premierement (1):
C'eſt vn argument de ſophiſte :
Et qu'ainſi ſoit, vn bon Papiſte
Ne dit iamais bien de Luther (2),

Vers 68. *Quainſi ſoit iamais vng papiſte*
Ne doit dire bien de Luther (a).

(a) B. N. ms. 17527.

(1) Le poëte en ſait plus long qu'il n'en veut dire; mais à l'endroit des couvents, il était prudent de tenir ſa langue : leur rancune était à craindre. Peu importe du reſte l'entrée ou la ſortie; ce qu'il ſerait curieux de ſavoir, c'eſt ce qui ſe paſſait dans l'intervalle de ces deux termes. Le public jaſait beaucoup ſur les viſites de certaines pénitentes; & il faut croire que ces conjectures, un peu malignes, n'étaient pas abſolument en dehors de la vérité, car voici les confidences quelque peu railleuſes d'un homme d'Égliſe, pour lequel les murs des cloîtres n'avaient point de ſecret. Le témoignage de Coquillart ne ſaurait être ſuſpect, & l'on ne pourrait trouver un meilleur commentaire aux vers de Marot que le paſſage où il s'exprime ainſi :

Mes dames, ſans aucun vacarme,
Vont en voyage bien matin
En la chambre de quelque carme
Pour apprendre à parler latin.
Frere Berufle & damp Fremin
Les attendent en lieu celé...
Ont ilz bien gaudy & gallé,
En lieu de dire leurs matines,
Le vin blanc, le iambon ſallé
Pour feſtoier ces pelerines?
Apres on recloſt les courtines,
On accolle frere Frappart.
En baiſant ilz ioingnent tetines,
Le grant diable y puiſt auoir part.
Le iour poingt, on fait le depart :
La cloche ſonne le retour,
On ſabille de part en part :
Adieu bon iour iuſque au retour.
Mes bourgeoiſes, ſans nul ſeiour,
Partent & ſe mettent en voye
Vng peu deuant le point du iour,
Affin que neſung ne les voye :
Et, ſans prendre charbon ne croye,
Au ruiſſeau crottent leurs ſouliers
Affin que Ienyn dada croye
Quilz viennent de Hauberuilliers.

(*Le monologue des perruques.*)

(2) Par ces temps d'intolérance religieuſe, il ne fallait pas prononcer un mot favorable à Luther, ſi l'on ne voulait point faire connaiſſance avec le bûcher. Il était aſſez à propos de rappeler de temps à autre cette règle de conduite. Marot avait failli apprendre à ſes dépens ce qu'il en coûtait pour l'oublier, même un moment. (Voy. *Enfer*, t. II, p. 160 & 180.) Mais les papiſtes éprouvés devaient faire mieux encore & donner la meſure de leur zèle par la violence de leurs attaques contre l'ennemi de la papauté. Ils ne s'en faiſaient pas faute, & l'on aura un échantillon de ces injures & de ces calomnies, qui abondent ſous toutes

Car s'ilz venoyent à diſputer,
L'vn des deux ſeroit heretique (1).

les formes, à cette époque, dans le début d'une pièce, auſſi curieuſe par la forme que peu modérée par le fond. Cette pièce, tirée d'un vieux manuſcrit, eſt intitulée *le Te Deum* de Luther, & commence ainſi :

Te Lutherum damnamus, te hereticum confitemur;
Te errorum patrem omnis terra deteſtatur.
Tibi omnes angeli, tibi celi & vniuerſe poteſtates,
Tibi clerici & laici inceſſabili voce proclamant :
Totus, totus, totus blaſphemus in Deum Sabaoth.
Pleni ſunt celi & terra horrende miſerie tue.
Te odioſus chriſtianorum gladius,
Te ypocritarum damnabilis numerus,
Te fornicatorum, adulterûm laudat exercitus,
Te per orbem terrarum ſancta deteſtatur Eccleſia
Patrem immenſe immanitatis...

(B. N. ms. 17527, fo xxixvo.)

Mais il ne ſuffiſait pas de déclarer que Luther était un vaſe d'iniquité, il était indiſpenſable encore de lui fermer la bouche, car il aurait pu réfuter ſes détracteurs & les convaincre de menſonge. Pour en venir à ces fins, il fallait d'abord brûler ceux qui oſaient élever la voix en faveur du promoteur de la Réforme (voy. ci-deſſus, p. 150, note), puis dreſſer une barrière, la plus haute poſſible, entre lui & le public. En conſéquence, un arrêt du parlement non-ſeulement défendit d'imprimer les livres de Luther, mais enjoignit aux imprimeurs qui en auraient en dépôt de les livrer à la juſtice « ſur peine de confiſcation de corps & de biens. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 276.) En préſence de pareilles meſures, la réflexion de Marot n'eſt plus un lieu commun, elle peut paſſer pour un conſeil dicté par la prudence.

(1) Les conſéquences de la lutte engagée par Luther contre le ſaint-ſiége commençaient à apparaître dans toute leur gravité. On preſſentait un déchirement, & l'on aurait été bien aiſe de l'éviter. Les eſprits ſages & modérés, & dans le nombre Éraſme (voy. Durand de Laur, *Éraſme*, I, 372; II, 318), auraient déſiré des conceſſions réciproques. Mais pour préparer un accommodement, il fallait ménager une diſcuſſion publique entre les docteurs de la Sorbonne & les promoteurs de la Réforme. C'eſt alors qu'il y eut dans l'air des bruits de conférence & de concile. Sur la propoſition qui lui en fut faite au nom de l'aſſemblée de Smalkade, François Ier, cédant à un premier mouvement, accueillit cette ouverture avec faveur. (Sleidan, *De l'état de la religion*, liv. VIII.) Marguerite, ſecondée par le cardinal du Bellay, pouſſait énergiquement ſon frère dans cette voie; mais bientôt l'influence funeſte des cardinaux de Lorraine & de Tournon reprit le deſſus & arrêta ſubitement le roi dans ſes bonnes diſpoſitions. (Florimond de Ræmond, *Hiſtoire de l'héréſie*, liv. VII, ch. IV.) On verra dans la ſeconde épître du coq à l'âne (vers 134) comment ces négociations échouèrent définitivement. Les chefs

Oultre plus, vne femme eticque
Ne ſçauroit eſtre bonne bague (1) :
D'aduantage, qui ne ſe brague (2)

de l'Égliſe montrèrent d'ailleurs dès le début une invincible répugnance à accepter tout débat public; car, comme le dit judicieuſement Marot, le parti qui aurait ſuccombé ne pouvait manquer d'être conſidéré comme entaché d'héréſie, & il ne convenait point aux catholiques de courir cette chance.

(1) Nous avons eu déjà l'occaſion de donner quelques détails ſur le ſens figuré que l'on attachait alors à cette expreſſion (t. II, p. 113, note). Dans la réponſe de Lyon Jamet, qui ſuit cette épître, on trouvera un paſſage (p. 255, v. 64) où la penſée du poëte ſe trouve complétée & commentée.

(2) Le verbe « braguer, » rarement employé ſous cette forme réfléchie, ſignifie d'ordinaire faire de l'embarras, être vantard : « ſe braguer » voudrait donc dire ſe faire valoir, exagérer ſes mérites. Quant à l'étymologie de ce mot, il faut aller la chercher dans une partie aſſez ſingulière de la toilette maſculine. Autrefois nos ancêtres, pour ſe couvrir le corps à partir de la ceinture, portaient des brayes ou bragues. « Les bragues, nous apprend Nicot, ſont courtes chauſſes qui ne paſſent les genoux. » Les bragues n'euſſent pas été complètes ſans un appendice que l'on appelait *braguette*. Dans l'ancien coſtume, la braguette tenait une place importante, ſouvent diſproportionnée avec ſa deſtination. La queſtion de mode s'était compliquée d'une queſtion d'amour-propre, d'après ce principe que l'on tient ſurtout à faire parade des qualités que l'on n'a pas. Rabelais tourne en ridicule ce travers dans une divertiſſante deſcription de la braguette imaginaire de Gargantua, qui était taillée dans ſeize aunes de drap & toute garnie de diamants. Nous laiſſons de côté les interminables développements que comporte un auſſi intéreſſant ſujet, pour arriver à cette concluſion, qui nous fixe ſur le ſens que nous cherchons : « D'vn cas vous aduertis que ſi la braguette eſtoit bien longue & bien ample, ſi eſtoit elle bien guarnie au dedans & bien auitaillee, en rien ne reſſemblant les hypocriticques braguettes d'vn tas de muguetz, qui ne ſont plenes que de vent, au grant intereſt du ſexe feminin. » (*Gargantua*, I, VIII.) Et plus tard Montaigne, conſtatant que cette mode n'eſt point paſſée de ſon temps, s'égaye aux dépens de ceux « qui font ainſi la montre de leurs pieces en forme, & ſouvent, qui pis eſt, outre leur grandeur naturelle par fauceté & impoſture. » (*Eſſais*, III, v.) Malgré l'origine toute maſculine de cette expreſſion, le défaut qu'elle ſert à déſigner était commun aux deux ſexes, car un ſatirique du temps n'héſite pas à déclarer :

Qu'à bien braguer, à ſon oppinion,
Dedans Paris les dames ont le pris.

(*L'aduocat des dames de Paris, touchant le pardon Sainct-Trotet.*)

N'eſt poinɗ priſé au temps preſent :
Et qui plus eſt, vn bon preſent
Sert en amours plus que babilz (1).
Et puis la façon des habitz
Dedans vn an ſera trop vieille (2).
Il eſt bien vray qu'vn amy veille,
Pour garder l'aultre de diffame (3).

(1) Nous avons déjà conſtaté qu'au XVIe ſiècle, auſſi bien qu'à tous les âges de l'humanité, les mêmes moyens conduiſaient aux mêmes fins. Marot nous l'a dit & nous le répétera encore. La note eſt commune à tous les écrivains qui ont traité des choſes de l'amour. (Voy. ci-deſſus, p. 124, note, & t. II, p. 118, note, & 119, note 2.)

(2) Voici ſous quelle forme piquante un prédicateur du XVIe ſiècle reproche à ſes contemporains leur amour pour le changement en fait de mode. Les autres nations, dit-il d'abord, ne modifient guère la tournure de leurs vêtements; « mais les François changent touſiours leur façon de ſe veſtir : auiourd'huy ilz portent des veſtements longs, demain de courts : ils eſtoient amples, les voici eſtroiɗz. L'habit couuroit le cou, il le decouure à preſent. On dit qu'à Veniſe il y a vne ſalle où ſont les hommes de toutes les nations veſtuz de leurs coſtumes nationaux : le François ſeul eſt repreſenté nud, ayant trois aulnes de drap ſur ſes epaules & des ciſeaux dans ſes mains pour le tailler à ſa fantaiſie. » (A. Méray, *Les libres prêcheurs*, p. 194.) Les pièces ſatiriques du temps ne manquent pas de nous fournir de curieux renſeignements ſur les variations du coſtume, & nous pourrions citer entre autres *La complainɗe de monſieur le Cul contre les Vertugalles* (A. de Montaiglon, *Rec. de poéſies françaiſes*, t. II, p. 150), où l'on trouve ces deux vers :

Pour le reſte de nos habitz
Faiſons à la mode nouuelle.
(P. *161*.)

Quelle était la mode dont il peut être ici queſtion? Nous ſerions bien embarraſſé pour le dire, à moins qu'à cette époque voiſine de l'arrivée d'Éléonore d'Autriche en France, il ne s'agît de quelque importation eſpagnole. Or, en principe, le roi était abſolument contraire à toute innovation venue de ce côté, comme nous l'apprend ce paſſage d'une lettre du temps : « Quant à la royne, y eſt-il dit, pour riens le roy ne vouldroit qu'elle vînt, il haiɗ ceſt habillement à l'eſpaignolle, tant que luy ſemble veoir vng dyable. » (B. N. ms. 3003, f° 23). Une mode qui rencontrait, chez le ſouverain, une pareille averſion n'était pas deſtinée à paſſer l'année.

(3) Peut-être convient-il de voir ſous cette forme diſcrète une expreſſion de reconnaiſſance à l'adreſſe de Lyon Jamet, qui n'avait point abandonné ſon ami dans les temps d'épreuve. (Voy. t. II, p. 153 & 160, & ci-deſſus, p. 75.) Le mot « diffame »

Mais tant y a que mainte femme
S'efforce à parler par eſcript (1).
Or eſt arriué l'Antechriſt,
Et nous l'auons tant attendu (2).

devrait alors être pris dans le ſens d'injure & d'outrage cauſé par la calomnie.

(1) Faut-il chercher dans cette phraſe une alluſion à la campagne féminine entrepriſe contre notre poëte a l'occaſion des *Adieux?* (Voy. ci-deſſus, p. 132 & 140.) On ſe ſouvient en effet qu'une certaine Jane Demont, jalouſe de l'honneur de ſon ſexe, crut devoir, en cette circonſtance, mettre la plume au vent pour défendre quelques vertus de mauvais aloi. Ou bien encore le poëte s'amuſe-t-il tout ſimplement à lancer un trait ſatirique, ſans application ſpéciale, contre cette bande de poëtes en jupon qui, avec plus de ténacité que de talent, prétendaient enfourcher Pégaſe? Nous aurions à citer entre autres les noms de Pernette du Guillet, qui réuſſit à ſe faire une célébrité de clocher; de Jeanne Gaillarde, qui échangea des vers avec Marot, &, au beſoin, de quelques autres qui trouvèrent moins d'égards auprès de la poſtérité que chez leurs contemporains. Mais, puiſque le champ des conjectures reſte ouvert par le défaut de préciſion que le poëte met ici à exprimer ſa penſée, il eſt permis d'entrevoir peut-être une viſée plus haute & plus ſérieuſe. En effet, un an avant cette épître, la reine de Navarre publia, en 1531, *Le miroir de l'âme péchereſſe,* un livre dont les obſcurités myſtiques ſuffirent pour troubler la Sorbonne & conquérir à ſon auteur une réputation de hardieſſe. Les partiſans des idées nouvelles ayant fait un titre d'honneur à Marguerite des colères de leurs ennemis, ce ſerait pour le poëte une manière d'enregiſtrer le fait en uſant de tous les ménagements ſuggérés par la prudence.

(2) Un évangéliſte a dit quelque part: « Tot Antechriſti ſunt quot dogmata falſa. » En vertu de cet aphoriſme, le nom d'Antechriſt fut appliqué à tous les héréſiarques des premiers temps de l'Égliſe; c'eſt-à-dire que ceux qui ſe targuaient d'orthodoxie qualifiaient d'Antechriſt quiconque défendait une doctrine oppoſée à la leur. Au XVIe ſiècle, l'effervescence des paſſions religieuſes fit reprendre cette épithète dans ſon ſens le plus injurieux, & proteſtants & catholiques ſe la renvoyèrent à l'envi. Pour les catholiques, Luther était l'Antechriſt, parce qu'il livrait à l'Égliſe un aſſaut déſeſpéré. Pour les proteſtants, le pape était l'Antechriſt, parce qu'à leurs yeux il avait perverti la pure doctrine du Chriſt. Marot indique l'état de la queſtion ſans la trancher, mais s'il ſe tient dans une réſerve prudente, on devine facilement de quel côté ſont ſes inclinations. Comme échantillon des diatribes ſans fin, des compoſitions de tout genre auxquelles l'Antechriſt a ſervi de prétexte, nous citerons ſeulement

Ma dame ne m'a pas vendu (1) :
C'eſt vne chanſon gringotée,
La muſique en eſt bien notée,
Ou l'aſſiette de la clef ment.
Par la mort bieu, voylà Clement,
Prenez le, il a mangé le lard (2).

une ſtrophe d'un recueil de prophéties en vers; il s'agit de la naiſſance de cet être de perdition :

En Babilonne la cité,
Vng paillard, iuif abbominable,
De luxure lors excité
Par la temptation du diable,
Congnoiſtra, comme iuif damnable,
Charnellement ſa propre fille,
Dont naiſtra le faux miſerable
Antechriſt ſelon leuangile.

(*Repreſentatio Antechriſti.*)

« Babilonne » eſt le nom allégorique dont ſe ſervaient les proteſtants pour déſigner la cité impure ſouillée de tous les crimes & de tous les vices, la ville de Rome en un mot. D'après les bruits accrédités par les partiſans de la Réforme, le Vatican était devenu un lieu d'orgie & de débauches, d'où l'inceſte même n'était point banni ; & ainſi, l'imagination aidant, ils trouvaient une reſſemblance frappante entre l'Antechriſt des prophéties & le pontife qui ſiégeait ſur le trône papal.

(1) Ce vers eſt le premier d'une chanſon compoſée par Marot quelques années auparavant (voy. *Chanſons*), à l'occaſion de pourſuites dirigées contre lui ſur les intrigues d'une « belle ſolliciteuſe. » (Voy. t. II, p. 161, note, & ci-deſſus, p. 69 & 75, notes.) A quelques années de diſtance, une même contravention aux lois de l'Égliſe fait craindre à l'auteur les mêmes déſagréments, & auſſitôt ce refrain lui traverſe l'eſprit, comme l'écho d'un vieux ſouvenir rajeuni par les circonſtances préſentes.

(2) Comment ces deux vers, qui furent compoſés par Marot à la ſuite d'une aventure déjà ancienne (voy. *Ballades* &, dans l'*Enfer*, les détails ſur l'arreſtation de notre poëte en 1525, t. II, p. 160, note), reviennent-ils à la penſée du poëte? Comment peuvent-ils ſe trouver ici en ſituation? Pendant la maladie dont il relevait à peine, Marot avait été ſous le coup d'une priſe de corps, que lui avaient épargnée, peut-être à ſon inſu, & la protection du roi & la vigilance de la reine Marguerite. (Voy. Biographie.) Dans une épître écrite de Ferrare & qui vient un peu plus loin à ſa date, Marot témoigne avec effuſion de toute ſa reconnaiſſance envers ſon royal patron, pour avoir été ſouſtrait à cette nouvelle machination de ſes ennemis. Un concours de circonſtances ſemblables lui remettait en mémoire ces deux vers, & ce retour vers le paſſé contient une alluſion au préſent. Puiſque les haſards capricieux de cette pièce nous font revenir ſur ce chapitre, nous dirons, à la décharge de ceux que pourſuivait ſi ſévèrement le bras ſéculier, que juſqu'alors, en dehors des commandements de l'Égliſe,

Il fait bon eſtre papelard,

aucune loi d'État ne portait l'interdiction de l'uſage de la viande en certains temps. La première ordonnance relative à ce ſujet eſt citée par Leber, qui n'indique point la ſource où il a puiſé. « Henri II, dit-il, par un édit du 5 janvier 1549, fit défenſes aux bouchers, aux rôtiſſeurs, aux poulaillers, aux revendeuſes & à tous autres, d'expoſer en vente au public, au temps du carême, aucune viande de boucherie, de volaille ou de gibier, ſous peine, pour la première contravention, de 50 livres d'amende, & pour la ſeconde, de 100 livres & de punition corporelle. Permet néanmoins aux malades & aux perſonnes affaiblies par la vieilleſſe d'en uſer en ce temps, en faiſant apparoir de leur indiſpoſition par certificat de médecin ou autrement. » (*Collect. de diſſert. ſur l'hiſt. de France*, III, 447.) Nous ferons remarquer que dans le *Recueil des anciennes lois françaiſes* (XIII, 139), Iſambert rapporte, à cette date, une ordonnance qui ſe borne ſimplement à prohiber la vente du gibier de chaſſe, ſans qu'il y ſoit fait aucune autre mention. Mais, pour nous en tenir à cette prétendue ordonnance de Henri II, elle eſt de beaucoup poſtérieure à Marot &, ſous le règne de François I[er], l'autorité civile ne pouvait arguer encore que des lois eccléſiaſtiques pour frapper ceux qui ſe trouvaient dans le cas du poëte. Auſſi s'était-il établi un courant très-marqué pour réſiſter aux prétentions du pouvoir ſpirituel, & certains oppoſants réclamaient avec énergie, au nom du ſens commun, contre des meſures à l'appui deſquelles on ne pouvait citer aucun texte des livres ſaints. Un docteur en théologie, le frère Amédée Meſgret, ayant riſqué la thèſe ſuivante : « Abſtinentia a carnibus, tempore quadrageſimali & diebus ſabbati, non eſt de præcepto, » la Sorbonne, à défaut de bonnes raiſons à lui oppoſer, lui répondit par la cenſure ſuivante : « Prima pars huius propoſitionis, quæ eſt de quadrageſima, eſt falſa, ſcandaloſa, contraria bonis moribus & derogat conſuetudini Eccleſiæ vniuerſalis ex traditione apoſtolorum, Ignatio & Hieronymo teſtibus, emananti. Secunda pars eſt falſa. » (D'Argentré, *Collectio judic. de novis error.*, II, 12.) Mais plus la Sorbonne montrait d'acharnement à ſoutenir ſes doctrines, plus le courant de l'opinion publique ſe déclarait en ſens contraire ; & les tendances des eſprits ſe manifeſtent avec énergie dans les propoſitions ſuivantes, condamnées en maſſe par la pieuſe corporation vers l'année 1530 : « PROPOSITIO XII. — Mon ami, tu es debile : tu ne peus manger poiſſon en carême. Tu as dix écus pour avoir un confeſſionnal : lors tu mangeras de la chair ſans être repris. Et toi, tu es un pauvre homme, tu n'as point d'argent pour avoir un confeſſionnal & ne peus manger de poiſſon & faire ta beſogne, nourrir ta femme & tes enfans, alors tu es plus tenu d'obéir aux commandemens des hommes. PROPOSITIO XIV. — Car, ou tu as juſte cauſe de manger chair

Et ne courroucer poinct les fées (1).
Toutes choſes qui ſont coiffées
Ont moult de lunes en la teſte (2).
Eſcripuez moy s'on fait plus feſte
De la lingere du Palays (3) :
Car maiſtre Iean du Pont Alays
Ne ſera pas ſi oultrageux,
Quand viendra à iouer ſes ieux,
Qu'il ne vous face treſtouts rire (4).

en carême, ou au vendredy, ou non. S'il n'y a point de cauſe, la diſpenſe ne vaut rien. S'il y a cauſe, tu n'as que faire de diſpenſe, ou de demander, ou prendre du plomb & parchemin du Pape. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 104.) L'Égliſe, étant toute-puiſſante à cette époque contre ceux qui faiſaient mine de lui tenir tête, employait comme ſuprême argument ou l'exil ou le bûcher.

(1) Les papelards doivent ſe rattacher par des liens d'origine très-intimes à une certaine perſonne que Jehan de Meung met en évidence dès les premiers vers du *Roman de la Roſe*; c'eſt Papelardie, dont il donne ce ſignalement :

> Ceſt celle qui en recelee,
> Quant on ne ſen peult prendre garde,
> Daucun mal faire ne ſe tarde,
> Et fait dehors la marmyteuſe,
> Ayant face palle & piteuſe.

Les papelards ſont donc, ſous un autre nom, les ancêtres des Tartufes & des Baſiles. Quant à ces fées avec leſquelles on ne ſaurait faire trop bon ménage, elles ne peuvent manquer d'être fantaſques & capricieuſes puiſqu'elles ſont de nature féminine. Il y a là une idée fixe qui obſède le poëte, & un ſecret qu'il ne nous livre pas. Nous ne ſavons s'il faut lui attribuer la paternité de cette expreſſion, mais en tout cas elle était devenue proverbiale au XVIe ſiècle, & Régnier, la trouvant à ſa convenance, s'en eſt ſervi dans le paſſage ſuivant :

> A tout ce qu'on diſoit doucet ie m'accordois,
> Leur voyant de piot la ceruelle eſchauffée,
> De peur, comme l'on dict, de courroucer la Fée.
> (*Satyre* X.)

(2) Tout ce paſſage ſe rapporte de près ou de loin à quelques-uns des détails du premier empriſonnement de Marot. A propos de ce dernier trait, voyez ce que nous avons dit au ſujet de Luna, t. II, p. 161, note.

(3) Nous avons eu déjà l'occaſion de parler des lingères en général (voy. t. II, p. 465, note 2) & de la lingère du Palais en particulier (voy. ci-deſſus, p. 125, note 2). Le ſujet n'eſt point épuiſé, & nous aurons à y revenir encore dans les *Epigrammes*, à propos d'une certaine « Linotte lingere meſdiſante », la même peut-être dont il eſt parlé ici.

(4) Jean du Pontalais obtint un grand ſuccès de vogue ſous les règnes de Louis XII & de François Ier, comme entrepreneur de repréſentations théâ-

Vn homme ne peult bien eſcripre

trales. Tour à tour auteur & acteur, il compoſait des farces, des moralités & des myſtères, pour les jouer enſuite avec le concours d'une troupe dramatique dont il était le directeur. Ses allures d'artiſte & ſon humeur indépendante l'expoſèrent à bien des déboires & des déſagréments. Sa verve bouffonne & ſes intempérances de langue l'entraînant quelquefois un peu trop loin, il payait alors de ſa liberté les éclats de rire qu'il avait provoqués dans ſon auditoire. C'eſt ainſi que, au mois de décembre 1516, il fut conduit priſonnier à Amboiſe, pieds & poings liés, pour avoir joué une farce où Mère Sotte était repréſentée gouvernant la cour, taillant, pillant & dérobant tout, « dont le Roy & Madame la Regente, aduertiz, furent fort couroucez. » Il reſta ſous les verroux juſqu'au carême ſuivant, puis, étant parvenu à s'échapper de nuit, il ſe réfugia dans l'égliſe des cordeliers & finit par obtenir ſa grâce. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 44.) Une autre fois il fut appréhendé par le bailli Morin pour publication de livres & libelles défendus. (B. N. ms. 17527, f° CCXII^vo^.) Le cas était grave pour une époque où floriſſaient l'arbitraire & le bon plaiſir. Au lieu de ſe déſoler, il adreſſa à ſes juges une épître en vers, moitié bouffonne, moitié ſérieuſe, & meſſieurs de la cour firent grâce pour cette fois encore à maître Jean du Pontalais, dit Songecreux. Ce ſobriquet, dont l'avait gratifié le ſuffrage populaire, dans un jour de belle humeur, fut peut-être ſa ſauvegarde, en plus d'une circonſtance, contre les ſévérités de la juſtice; celle-ci en effet eût prêté à rire en donnant trop d'importance aux écarts du pauvre Songecreux. Puiſque nous ſommes ſur ce ſurnom, il appartient bel & bien à notre perſonnage, malgré les tentatives de quelques érudits, qui ont eſſayé d'en faire un pſeudonyme de Gringore. (Goujet, *Bibl. franç.*, XI, 241; Brunet, *Manuel du libraire*, II, 1755.) Ce point eſt établi, de manière à ne laiſſer place à aucune diſcuſſion, par cet article qui figure dans les comptes de la maiſon du roi : « A Jehan de l'Eſpine du Pont-Alletz, dict Songecreux, qui a par cy deuant ſuyuy ledict ſeigneur (le roi) avec ſa bende, & ioué pluſieurs farces deuant luy pour ſon plaiſir & recreacion, en don deux cens vingt & cinq liures tournois en cent eſcus d'or ſoleil. » (ARCH. NAT. J. 961, n° 8, cah. 226.) Ce document nous montre Pontalais dans ſon rôle d'entrepreneur de la gaieté publique, paſſant ſa vie à dérider tout le monde, auſſi bien les grands que les petits. C'eſt toujours à lui que l'on a recours, malgré ſes eſcapades, lorſqu'il s'agit de quelque grande réjouiſſance populaire. Eſt-il queſtion de l'entrée ſolennelle de la reine Éléonore dans Paris? Auſſitôt le conſeil de la ville fait comparaître devant lui « maiſtre Jehan du Pontalais » & lui demande d'organiſer des repréſentations dignes de la nouvelle ſouveraine. Voici le paſſage de ce curieux procès-verbal : « Ont eſté man-

S'il n'eft quelcque peu bon lifart (1).

Vers 103. *S'il n'eft quelque bon lizart* (a).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535.

dez au bureau, par mon dict feigneur le gouuerneur, maiftre Jehan du Pontalais & maiftre André, Ytalien, eftans au feruice du Roy, auxquels mon dict feigneur le gouuerneur a enioinct faire & compofer farces & moralitez les plus exquifes, & de plus brief que faire ce pourra, pour refioyr le Roy & la Royne, à l'entrée de ladicte dame à Paris, lefquelz ont promis ce faire, & oultre ledict du Pontalais a dit qu'il veult eftre fubget audict maiftre André & luy obeyr. » (ARCH. NAT. *Regiftres de l'Hôtel de ville*, H. 1779, f° LVI & LXX.) Ballotté entre les fuccès de la veille & les traverfes du lendemain, notre comédien paraît avoir mené une exiftence des plus errantes & des plus vagabondes. D'après la pièce citée plus haut on eft conduit à fuppofer que Pontalais fuivait le roi dans fes nombreufes pérégrinations, pour contribuer aux plaifirs du voyage. Ailleurs il nous apparaît à la fuite de la foule qui fe preffe aux grands jours de Moulins, & là nous le retrouvons dans fon véritable rôle, fe raillant de tout & ne refpectant pas grand'chofe. Nous ferions même difpofé à croire qu'il fe permit, en cette circonftance, quelque irrévérencieufe parodie des affifes tenues par la juftice. C'eft un flâneur d'audience qui nous raconte en vers que, chaffé par l'ennui du fanctuaire où la Cour rendait fes arrêts auguftes, il a eu l'heureufe infpiration de faire vifite « aux pois pillez », où fe tient « le grand fiege & tribunal »

De Pontallays, roy & prince des fotz :
Là il eftoit garny de fes fuppoftz,
Hault efleué en chaire magnificque,
Enluminé, vifaige deificque,
Tenant fa court, corrigeant les forfaictz.

(Bibl. de Soiffons, ms. 189 A, f° 53 v°.)

Comme dernier trait de l'excentricité de ce perfonnage, on raconte qu'il ordonna par teftament que fon corps fût dépofé dans le cloaque où s'égouttaient les eaux des Halles ; & cet endroit, recouvert d'une pierre, aurait reçu depuis le nom de Pont-Alais. (Du Verdier, *Bibl. franç.*, IV, 504.) A travers toutes ces bizarreries, il eft certain que cette figure fe deffine comme l'une des plus curieufes à étudier parmi celles qui marquent à cette époque dans l'hiftoire de notre théâtre.

(1) Il nous femble qu'il y a dans cette phrafe quelque chofe de plus qu'un lieu commun, & qu'une recommandation banale aux écrivains de ne pas négliger de s'inftruire s'ils veulent bien faire leur métier. Nous croyons y entrevoir une forte de revendication des droits les plus élémentaires de la penfée humaine. Non-feulement c'était alors réputé crime que d'imprimer & de mettre en vente certains ouvrages prohibés ; non-feulement les auteurs étaient foumis à une cenfure préalable, & les libraires à des perquifitions in-

La chanſon de frere Griſart (1)
Eſt trop ſale pour ces pucelles,

Vers 105. *Eſt trop ſalle pour les pucelles* (a).
— *N'eſt pas bonne pour ſes pucelles* (b).

(a) G. Tory, 1532. — (b) B. S. ms. 189 B.

quiſitoriales (voy. C. Leber, *De l'état réel de la preſſe & des pamphlets depuis François Ier juſqu'à Louis XIV*, p. 8 & 9), mais encore un ſimple particulier ne pouvait détenir en ſa poſſeſſion ni lire à ſon aiſe un livre interdit, ſans encourir les peines les plus ſévères, juſqu'à concurrence du bûcher. Nous n'exagérons rien, & les documents authentiques abondent ſur la matière. Dès 1521 (3 août), le parlement fait crier « à ſon de trompe par les quarreſours de Paris que tous librayres, imprimeurs & *aultres gens* qui auoient aucuns liures de Luther, ilz les euſſent à porter vers la dicte cour dedans huict iours, ſur peyne de cent liures d'amende & de tenir priſon. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 104.) Le mandement d'un certain « frère » Vidal de Bécanis, « docteur en ſaincte Theologie, inquiſiteur general en tout le royaume de France, » nous fournit encore ce paſſage des plus ſignificatifs : « Admoneſtons, *tous & chaſcungs, les perſonnes, de quel eſtat & condition qu'ilz ſoient*, que, dans le delay de quatre iours, s'ilz ont aulcungs deſdictz liures (la liſte en eſt jointe à cette pièce), ayent iceulx à porter ou enuoyer pardeuant nous, ou noſtre dict commiſſaire, ſur la dicte peine d'excommuniement, &, paſſé ledict delay, eſtre tenuz pour conuaincuz & attainctz dudict crime de hereſie, comme faulteurs des hereticques. » (E. de Fréville, *De la police des livres au* XVIe *ſiècle*, p. 13.) Et l'on ſavait ce qu'il en coûtait à ceux qui étaient convaincus d'héréſie. Ainſi donc il eſt bien établi que la proſcription s'étendait non-ſeulement aux livres mis en vente, mais encore aux perſonnes qui ſe riſquaient à les lire ; &, pour faire produire à ce pieux ſyſtème de répreſſion tous ſes réſultats ſalutaires, ceux qui avaient la force ne reculaient pas devant une violation de domicile. Marot lui-même eut à ſouffrir d'un pareil abus de pouvoir. Dans une *Epiſtre au roy*, écrite de Ferrare (voy. plus loin), il retrace avec amertume les violences commiſes ſur ſes livres & ſur ſes papiers :

Au cabinet des ſainctes muſes ſacres,
Bien eſt il vray que liures de deffenſe
On y trouua : mais cela n'eſt offenſe
A vn poëte, à qui on doibt laſcher
La bride longue & rien ne luy cacher,
Soit d'art magiq, necromance ou cabale,
Et n'eſt doctrine eſcripte, ne verbale,
Qu'vn vray poëte au chef ne deuſt auoir,
Pour faire bien d'eſcripre ſon debuoir.

Ce paſſage n'eſt-il pas le commentaire le plus complet & le plus clair de la penſée que Marot a jetée ici ſous une forme auſſi obſcure qu'écourtée ?

(1) Encore un de ces petits myſtères de la vie courante qui

Et fi fait mal aux cueurs de celles
Qui tiennent foy à leurs marys.
Si le grand rimeur de Paris

prefque toujours, à diftance, deviennent indéchiffrables. Qu'eft-ce que la chanfon de frère Grifart? Et d'abord cette qualification venait, aux religieux de l'obfervance de Saint-François, de la couleur de leur coftume. Peu à peu elle s'étendit, fans diftinction de nuance, aux moines de tout ordre & de tout habit. Pour en revenir à notre chanfon, on en devine facilement le fujet: quelque moine gonflé de luxure fe démenant à travers une fuite de fituations plus ou moins graveleufes, le tout dans un ftyle trop gaulois pour des oreilles virginales. On femblait, à cette époque, avoir pris à tâche de démontrer que les moines, s'ils avaient fait vœu de célibat, n'en étaient pas pour cela plus obfervateurs de la chafteté. Les couplets fignalés par Marot ont échappé à nos recherches, mais nous avons mis la main fur une chanfon proteftante qui pourrait bien en être la contre-partie. Il y eft queftion en effet de frères grifarts & de pucelles, mais pour tenir celles-ci en défiance contre la lubricité des tentateurs qui fe diffimulent fous le froc. Deux moines, rappelant les deux vieillards de la Bible auprès de la chafte Sufanne, s'efforcent, par de doucereux propos, de s'infinuer dans les bonnes grâces d'une jeune fille, afin de la conduire dans un tout autre chemin que celui de la vertu :

— Dieu vous gard', ieune pucelle,
Saint François vous doint bon iour :
Si c'eftoit voftre vueil, belle,
Nous deux aurions voftre amour.
Faites nous donc ce feruice
Auant le trefpas :
Sans faulte, en nulle malice,
Nous n'y penfons pas.

La ripofte ne fe fait pas attendre :

— Retirez vous, hypocrites!
De moy n'eft ce que penfez :
Vous eftes hors des limites
De raifon, gens infenfez :
Cherchez ailleurs voftre proye,
Faux peres Grifars :
Et penfez vous que ie foye
L'amie des caphars?

Ce qui contrarie le plus ces féducteurs en capuchon, ce font les éclats d'indignation qui peuvent attirer les voifins, car pour eux le fcandale feul fait le crime; ils cherchent donc à calmer la jeune fille, fans perdre de vue leurs mauvais deffeins :

— Taifez-vous, ieune bergere,
Ne vueillez fi haut crier :
Ne foyez pas fi legere
Que noftre amour refufer.

Enfin, à bout de patience, la pauvre fille leur jette à la face de dures vérités, en leur difant que c'eft bien affez de l'ivrognerie pour raffafier leurs appétits brutaux :

— Bien appert à voftre trongne
Que feruez le dieu Bacchus.
Saint François de vous s'eflongne
Quand vous tombez en abus.
A Cerberus vous renuoye,
Faux traiftres renards :
Et ne penfez que ie foye
L'amie des caphars.

(Bordier, *Chanfonnier huguenot*, p. 176.)

La leçon eft peut-être d'un goût douteux & d'un ftyle peu relevé, mais en fomme c'eft une leçon

Vient vn coup à veoir ceſte lettre,
Il en vouldra oſter ou mettre :
Car c'eſt le roy des Corrigears (1).

de morale, un avertiſſement contre la ſéduction. On goûtait beaucoup à cette époque le procédé qui conſiſtait à ſanctifier certains airs populaires en ſubſtituant à des couplets licencieux & obſcènes des paroles édifiantes, pour la plus grande amélioration du peuple. C'eſt ainſi que les proteſtants avaient transformé la chanſon dont parle Marot en une machine de guerre contre les moines. Ce ſyſtème de propagande ſubſiſte de nos jours, car nous avons entendu célébrer en Bretagne les mérites du Sacré-Cœur ſur l'air des *Girondins*. La phraſe de Marot peut prêter encore à une interprétation différente & s'entendre, d'une manière plus générale, des propos malſonnants & corrupteurs que les moines ne ſe gênaient pas pour tenir aux jeunes filles. C'était peut-être ce que l'on appelait, ſous une forme proverbiale, chanter la chanſon de frère Griſart. Cette conjecture emprunte un air de vraiſemblance au paſſage ſuivant, tiré d'un document judiciaire : « 14 juin 1533. Aux veillées tenues en l'Egliſe Saint-Servin de Bordeaux & autres, on diſoit pluſieurs chanſons deshonnêtes, on faiſoit grandes diſſolutions, excès, ſcandales : pluſieurs filles ayant eſté violées, dont quelques-unes en ſont décédées, le parlement de Bordeaux ordonna inhibitions & défenſes à tous habitants de ladite paroiſſe & autres de refaire ladite veillée en l'égliſe, la vigile Saint-Amand, à peine de la hart. » (Caſſe, *Curioſités des parlements de France*, 1863.) En voilà bien aſſez, ce nous ſemble, pour juſtifier l'appréciation de Marot.

(1) Sur un auſſi vague ſignalement, il eſt aſſez difficile de reconnaître celui de ſes contemporains que Marot prétend déſigner ici. Quel pouvait être cet eſprit moroſe & taquin que rien n'était capable de ſatisfaire & qui trouvait toujours à redire aux œuvres d'autrui? Dans notre embarras, nous inclinerions à croire que ce trait ſatirique eſt à l'adreſſe de François Sagon, futur adverſaire de Marot. Avant la querelle qui devait éclater, à quelque temps de là, entre les deux poëtes, Sagon prenait ſouvent l'avis de Marot ſur ſes différentes compoſitions, puis il retouchait, rognait & émondait ſes ballades & rondeaux deſtinés au concours poétique du Puy de la Conception de Rouen. (Voy. *Le valet de Marot contre Sagon*, v. 106 & ſuiv.) Il s'en prenait enſuite aux défauts des autres avec le même eſprit tatillon & acariâtre, &, dans une de ſes diatribes contre notre poëte (*Le rabais du caquet de Marot*), nous le voyons faire une charge à fond de train contre certaines rimes & certains mots qui froiſſaient ſes ſuſceptibilités grammaticales. Sur des indices auſſi fragiles, nous ne pouvons du reſte avancer qu'une conjecture ; mais s'il fallait un commentaire à l'épithète em-

Et ma plume d'oye, ou de iars,
Se ſent deſia plus errenée
Que ta grand vieille hacquenée :
D'eſcripre auiourdhuy ne ceſſa.
Des nouuelles de par decà :
Le Roy va ſouuent à la chaſſe,
Tant qu'il fault deſcendre la chaſſe
Sainct Marceau pour faire pleuuoir (1).

Vers 113. *Eſt ia plus eſcoruppionnee*
Que vne vielle baſſe enconnee (a).
114. *Que n'eſt ta vieille haquenee* (b).
115. *Ennuyt deſcripre ne ceſſa* (c).

(a) B. N. ms. 17527; B. S. ms. 189 B. — (b) P Roffet, 1534 & 1535. — (c) B. N. ms. 17527.

ployée ici par Marot, on le trouverait dans un paſſage de Guillaume des Autels qui ſemble écrit tout exprès pour la circonſtance. Dans ſa *Réplique contre Meigret*, il ſe plaint, en effet, « de ces audacieux corrigears qui temerairement iettent touſiours leurs faux en la moiſſon d'autrui, pour ce que rien ne croiſt en leur champ.» (P. 10.)

(1) Saint Marcel, évêque de Paris, vivait au ve ſiècle. Son corps, dépoſé d'abord dans une petite chapelle, ſur les bords de la Bièvre, fut tranſporté dans l'égliſe métropolitaine, au temps des incurſions normandes, ſuivant les uns, au début de l'invaſion anglaiſe, ſuivant les autres. Une croyance ſuperſtitieuſe fort ancienne attribuait à ſes reliques le pouvoir de ramener indifféremment la pluie ou le beau temps. Mais, pour accomplir ce miracle, il fallait à ſaint Marcel le concours de ſainte Geneviève, la patronne de Paris. Les Pariſiens avaient-ils beſoin de ſéchereſſe ou d'humidité, on deſcendait ſans retard les deux châſſes & on les promenait par la ville. D'après un dicton populaire, « Sainte Geneviève ne fortait point ſi ſaint Marcel ne la venait quérir ». (Leroux de Lincy, *Proverbes*, I, 46.) Même en fait de religion, la galanterie conſerve ſes droits. Voici, d'après un document officiel, comment s'accompliſſait cette cérémonie : le 10 janvier 1530, on fit une proceſſion générale « pour l'indiſpoſition du temps & grans inondations d'eaues.» Le prévôt des marchands & les échevins de la ville ſe rendirent en grande pompe de l'Hôtel de ville à Notre-Dame, où l'on deſcendit la châſſe monſeigneur ſaint Marcel, qui fut portée par les orfèvres juſqu'à Sainte-Geneviève, où ſe trouvoit déjà réunie la cour de Parlement. Là on deſcendit la châſſe madame ſainte Geneviève, puis, les prières d'uſage terminées,

Or, Lyon, puis qu'il t'a pleu veoir
Mon epiſtre iuſques icy,



Ie te ſupply m'excuſer ſi

on conduiſit les deux châſſes, « coſte à coſte l'une de l'autre », juſqu'à Notre-Dame. Après les cérémonies religieuſes & la meſſe ouïe, la châſſe ſaint Marcel reconduiſit la châſſe ſainte Geneviève juſqu'au Petit-Pont, où elles ſe ſéparèrent, la châſſe ſaint Marcel revenant à Notre-Dame, & la châſſe ſainte Geneviève rentrant à Sainte-Geneviève des Ardents. (ARCH. NAT. *Regiſtres de l'Hôtel de ville*, H, 1779, f° LXVI). Quelques eſprits ſceptiques faiſaient cependant leurs réſerves & trouvaient qu'à force d'étendre les attributions des ſaints, on amoindriſſait ſingulièrement la part du Créateur de toutes choſes. « Les papicoles, dit Henri Eſtienne, ont tellement employé les ſaincts en toutes leurs affaires, & petites & grandes, qu'ils ſe ſont voulu paſſer de Dieu, ne luy ayans reſerué autre choſe que l'office de pleuuoir, neger, greſler, tonner, & encores, en la fin, ont-ils voulu que S. Genneuiefue (& principalement celle de Paris) le haſtaſt de pleuuoir, quand il arreſteroit trop à ce faire, & le fiſt auſſi ceſſer, quand il pleuueroit deſordonneement & outre meſure... » (H. Eſtienne, *Apologie pour Hérodote*, II, 239.) D'autres, plus incrédules encore, ne voulaient voir dans ces prétendus miracles qu'une groſſière ſupercherie, dont le ſuccès était calculé ſur les variations atmoſphériques. « Les faiſeurs de miracles, diſaient-ils, ſçauent bien eſpier les ſaiſons : comme les porteurs de la châſſe de cette Diane de Paris, quand ils veulent faire plouuoir, ils attendent la fin d'vne longue ſechereſſe & changement de lune : puis ils portent leur idole, & crient miracle. » (*L'Alcoran des Cordeliers*, I, 126, note.) Sous le règne de François Ier, il ne ſe paſſa preſque point d'année où l'on n'eût recours à ce moyen pour obtenir des changements de temps. Ces proceſſions ſe continuèrent juſqu'à la Révolution; il en eſt fréquemment parlé dans le *Journal de l'avocat Barbier*. Particulièrement à la date du 5 juillet 1725, on y retrouve la minutieuſe deſcription des formalités obſervées pour la deſcente des deux châſſes (t. I, p. 396). Cette cérémonie coïncidait généralement avec un changement de lune. Le cardinal

Du coq à l'aſne (1) vay ſaultant,
Et que ta plume en face aultant,
Affin de dire en petit mettre
Ce que i'ay oublié d'y mettre.

Vers 123. *Du coq en laſne vont ſaultant* (a).

(a) B. N. ms. 17527; I. de Channey.

de Noailles, archevêque de Paris, publia même un mandement ſpécial pour la circonſtance. On trouvera les détails les plus complets ſur cette pratique religieuſe dans une curieuſe brochure, intitulée : *Les antiquités & cérémonies qui s'obſervent avant & au jour de la deſcente & proceſſion de la châſſe de Ste Geneviève, avec les jours & les années qu'elle a été portée, depuis* 1206 *juſqu'en* 1725.

(1) C'eſt ſans doute pour marquer la puérilité de cette ſorte de badinage que Rabelais, dans l'énumération des paſſetemps de Gargantua enfant, nous dit « qu'il ſaultoyt du coq à l'aſne » (I, XI). Ce genre d'inſanité fit longtemps fureur auprès des grandes perſonnes, qui n'avaient même pas l'excuſe de l'âge. (Pour les détails, voy. ci-deſſus, p. 207, note, & Leroux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, I, 173.)



Reſponce à l'epiſtre du coq à laſne de Clement Marot (1).

(*Inédit.* — B. N. ms. 4967, f° 225.)



ES doulx ſalutz, amy Marot,
Plus touſt que n'eſt chaſſé garrot
Tu m'as tranſmys iuſqu(es) à Lion.
Mays noz curez fidelium (2)
Ne chanteront poinct ſans argent :
Car leurs fillettes par art gent

(1) Toutes les préſomptions ſe réuniſſent pour déſigner Lyon Jamet comme l'auteur de cette réponſe. Dès le début de l'épître précédente, Marot nous livre le nom de ſon ami pour celui du correſpondant qu'il a choiſi ; au troiſième vers de cette pièce, un jeu de mots ſemble indiquer que l'envoi eſt parvenu à deſtination. La réplique arrive enſuite trait pour trait, preſque mot pour mot, comme entre lutteurs qui ſe connaiſſent de vieille date, & l'attaque eſt ſuivie de près par la ripoſte. Pour ſoutenir ce badinage, il était néceſſaire d'y avoir été préparé par les rapports d'une longue intimité. Comment ſerait-il poſſible d'admettre que le premier venu eût pu ſe trouver en meſure de prendre la place de Lyon Jamet ? On objectera, à la vérité, que dans la *ſeconde epiſtre du coq à l'aſne,* Marot ſe plaint du ſilence de ſon ami. Mais, ou la réponſe que nous donnons ici s'eſt égarée en route, au milieu des épreuves qui vinrent aſſaillir notre poëte à cette époque, ou encore les reproches formulés par Marot ſe rapportent à une pièce intermédiaire qui a échappé à nos recherches.

(2) Eſtienne Paſquier nous donne au ſujet de ce mot l'explication ſuivante : « Comme il advient, dit-il, que l'on ait fondé pluſieurs obits en une egliſe, eſquels, par long laps de temps, pour la multitude d'iceulx, il feroit impoſſible de fournir, ou bien que la negligence des eccleſiaſtiques ſoit telle, nos anciens dirent que tout cela ſe paſſoit par un *Fidelium,* qui eſt la dernière oraiſon dont on ferme les prières des morts : voulans dire que l'on avoit employé une ſeule meſſe des morts pour toutes les autres. » (*Recherches de la France,* I, VIII, ch. 33.) L'oraiſon « Fidelium, Deus, omnium conditor » était donc une formule expéditive & commode pour s'acquitter d'un ſeul coup envers tous les trépaſſés auxquels la piété de leurs proches avait voulu, par une fondation de meſſe, aſſurer les prières de l'Égliſe. Au moyen de cette prière, qui comprenait tout le monde, on n'oubliait per-

Le coq à l'aſne ſont ſauter (1).
Voilà pourquoy l'on va luter

ſonne &, comme il n'était pas admiſſible que Dieu ne ſût pas reconnaître ſes ſerviteurs, les fidèles auraient été bien mal venus à prétendre qu'ils n'en avaient pas pour leur argent.

(1) Les déſordres du clergé étaient choſe ſi ordinaire, à cette époque, que la ſatire ne ſe donnait même plus la peine de prendre une groſſe voix pour crier au ſcandale; elle notait ces écarts, puis ſe contentait d'en rire. Ce n'eſt pas la première fois que nous avons à ſignaler le relâchement qui s'était introduit dans les mœurs cléricales. A travers les voiles dont le poëte prend à tâche d'envelopper ſa penſée, il n'eſt pas difficile de deviner ce dont il s'agit ici. Les regiſtres de l'Officialité (ARCH. NAT. Z, 7782) nous apportent, du reſte, à chaque page, la preuve que le vœu de célibat n'était point conſidéré alors comme obligeant à la chaſteté. Voici d'ailleurs certain détail, tiré de ce recueil, qui nous paraît tout à fait de nature à nous confirmer ce que dit le poëte ſur l'uſage auquel ſervaient les rétributions payées par les fidèles aux miniſtres du culte. Le 18 février 1526 (n. ſ. 1527), un prêtre eſt cité au tribunal eccléſiaſtique ſous l'inculpation d'avoir entretenu des relations avec une perſonne du nom de Perette. Le procès-verbal, rédigé en latin, relève les détails d'un feſtin, pour lequel l'amphitryon a fait acheter « vnam andouillam, gallice vne andouille », & pour décider l'inhumaine, qui réſiſtait à une ſi friande ſéduction, il ne trouve pas d'autre moyen de la décider que de charger un tiers d'aller lui dire « Qu'elle veingne diſner auec moy, vela la moictié de ma meſſe. » Ce n'eſt point là un cas iſolé. Les regiſtres de l'Officialité ſont remplis d'un bout à l'autre d'exemples analogues. Mais, bien plus, un document conſidérable, revêtu du caractère officiel, le concordat de 1516, nous dévoile l'étendue du mal en conſacrant tout un chapitre aux meſures à prendre pour arrêter les progrès de ce dévergondage. Sous la rubrique VIII[e], intitulée « des publiques concubinaires », nous trouvons un réquiſitoire complet contre ces ménages irréguliers, qui atteignaient parfois les proportions d'un ſérail. Le réformateur de ces abus en conſtate non-ſeulement l'exiſtence, mais en même temps il déplore les difficultés de la répreſſion, à cauſe de la complicité des ſupérieurs hiérarchiques; car l'impunité ſe payait d'après une taxe arrêtée d'un commun accord entre les parties. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 90 & 91.) Il n'y a pas à mettre en doute la parole du ſouverain pontife lorſqu'il déplore lui-même les défaillances de ſon clergé. Après un témoignage parti de ſi haut, nous pouvons accepter ſans héſitation les détails que nous fournit Brantôme ſur les prêtres de ſon temps. « Ils menoient, nous dit-il, une vie diſſolue apres chiens, oyſeaux, feſtes, banquets, confrairies, nopces & putains, dont ils en faiſoient des ſerrails, ainſy

En la tour cloſe aux financiers (1).
Gens d'armes ont arnoys d'aciers,

que i'ay ouy parler d'vn de ce vieux temps, qui faiſoit rechercher les ieunes belles petites filles de l'aage de dix ans qui promettoient quelque choſe de leur beauté à l'aduenir, & les donnoit à nourrir & eſleuer qui çà, qui là, parmy leurs paroiſſes & villages, comme les gentilshommes de petits chiens, pour s'en ſeruir lorſqu'elles ſeroient grandes. » (*Le grand roy François.*) Le pape avait lancé ſes foudres contre les coupables; mais il en avait été pour ſes menaces, & les choſes n'en avaient pas moins continué leur train comme par le paſſé. Un poëte du temps introduit dans une pièce ſatirique un réformateur qui, tout en fuſtigeant les vices de l'Égliſe, propoſe le remède au mal. Mais c'eſt un proteſtant qui parle, & pour ce motif peut-être on ne prêta point l'oreille à ſes avis; ils méritent toutefois d'être cités :

Et il ſeroit d'opinion
Que les presbtres lon mariaſt,
Affin quung chacun deulx laiſaſt
Les putains quilz ont par douzaine.
Comment, dit il, dame rommaine,
Ie croy qu'auez les rains ſi chaulx
Que forgez, myeulx que mareſchaulx,
Deſſus le cul de Ribauldiſe.
Voyla le train de noſtre Eſgliſe :
Lon y voit que lubricité
Ioignant irregularité
Auec ſa ſeur Apoſtaſie
Et de leur mere Symonie.

(*Crottes de Paris*, B. de Soiſſons, ms. 189 C, fº 137 vº.)

(1) Avant de rechercher le ſens de ce paſſage, il eſt néceſſaire de rétablir le texte, altéré, ſelon nous, par une erreur de copiſte. Nous propoſerons donc de lire ces deux vers ainſi qu'il ſuit :

Voilà pourquoy on va luter
En la tour cloſe financiers.

Un mot ſupprimé au ſecond vers ſuffit pour diſſiper les obſcurités de cette phraſe. « Luter » s'entend d'une fermeture hermétique. Or depuis quelque temps, en effet, il n'était bruit que de financiers incarcérés entre quatre gros murs, ſans eſpoir de délivrance. Bienheureux encore ceux qui n'échangeaient pas la priſon contre le gibet. En 1527, Samblançay ſuccombait aux intrigues de la reine mère, qui avait beſoin d'un coupable pour diſſimuler ſes rapines. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 306.) Puis les pourſuites ſe ſuccédèrent contre d'autres, moins innocents. « Après l'execution faicte dudict de Beaulne, rapporte le même contemporain, pluſieurs gens de finances furent de par le Roy prins & empriſonnez. » (*Ibid.*, p. 309.) On voit figurer ſur cette liſte, qui s'augmente d'année en année : le général de Bretagne, envoyé à la Baſtille; le tréſorier Meigret, détenu au Petit Châtelet; le receveur général Ruzé, écroué à la même priſon. Un de ſes couſins, portant le même nom eſt incarcéré à la Conciergerie. (*Ibid.*, p. 310.) En 1530, on empriſonne à la Conciergerie le maître des requêtes François Joubert, pour le punir de ſes malverſations. (*Ibid.*, p. 407.) En 1532, le tréſorier Beſnier, enfermé pour une cauſe ſemblable, meurt de la peſte dans la même priſon. (*Ibid.*, p. 428.) Mais ces meſures

Mays ne ſont fors pour ſe deffendre
Contre aduocatz, qui ſçauent prandre
Tout, fors eſguille par le bout (1).
Femme de plat & boys debout,
Comme l'on dict, dure ſans fin (2).

de rigueur paraiſſent impuiſſantes à arrêter les tentations d'une fortune rapide, car elles n'empêchent point qu'en 1535, à une date poſtérieure à cette épître, de ſévères & nombreuſes condamnations deviennent de nouveau néceſſaires contre des financiers infidèles. Nous citerons les noms de Gaillard Spifame, qui mourut à la Conciergerie & contre lequel l'arrêt de condamnation fut rendu après ſa mort; de Jean Lallemand, receveur général du Languedoc; de Jean Godet & de Jean Laguette, tous deux tréſoriers des guerres; de Jehan Carré, payeur des officiers & domeſtiques du roi, ſans compter un nombre conſidérable de commis, qui avaient ſuivi les exemples de leurs chefs. (B. S. ms. 189 B, f° 80 & ſuivants.) Ces ſentiments de haine contre les financiers ſe faiſaient jour, du reſte, ſous toutes les formes & en toutes les occaſions. La langue officielle ne ménageait point les expreſſions à leur égard, elle qualifiait leurs actes de larcins & de pilleries; puis ce n'était que pendaiſons & étranglements dont elle parlait comme moyens de les mettre à la raiſon. Il eſt particulièrement curieux de parcourir à ce ſujet deux ordonnances de François I[er]; il eſſaye de remédier au mal en interdiſant, dans l'une, aux financiers de porter des vêtements de ſoie & de conſtituer une trop groſſe dot à leurs filles; dans l'autre, de riſquer ſur un coup de dé ou de cartes les deniers de l'État. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 361 & 372.)

(1) Il pourrait bien y avoir dans ce paſſage une alluſion malicieuſe aux rôles ſi différents tenus par François I[er] & par Charles-Quint dans les événements des dernières années. D'un côté, un héroïſme ſtérile, impuiſſant à conſerver ſes conquêtes; de l'autre, les ruſes d'un praticien retors qui avance pas à pas vers ſon but & fait retenir tout ce qu'il prend; mais parfois les machinations les mieux ourdies échouent contre une pointe d'aiguille, comme par exemple la tentative d'accaparer la Bourgogne, qui avorta devant le refus des états de ratifier le traité de ceſſion. A un point de vue plus général, on pourrait voir tout ſimplement dans ces vers une méchanceté à l'adreſſe des gens de juſtice. Pour ne point nous répéter, nous renverrons le lecteur à ce que nous avons eu déjà l'occaſion de dire ſur leur compte. (Voy. ci-deſſus, p. 84, note.)

(2) Il y a ici une antithèſe dont l'un des termes peut aider à expliquer l'autre. « Bois debout » ſe dit d'une pièce de bois placée verticalement, ſuivant le ſens des fibres ligneuſes. Dans ces conditions, le bois paſſe pour offrir de meilleures garanties de réſiſtance & de durée. Quant à

Les forſaires ſeuffrent grand fain,
Soif, chault & froict en ſes gallaires (1).
Si poſtes courent ſur leurs haires,
Legiers d'argent, or ou alloy,
Ce n'eſt que leur couſtume & loy (2).
Auſſi l'on voit trop à Paris
Femmes maiſtriſer leurs marys (3).

l'autre point, difficile peut-être à élucider ſans effaroucher de chaſtes oreilles, il nous paraît rentrer dans la compétence des femmes adonnées à l'enſeignement de la philoſophie horizontale, ſuivant l'expreſſion ſi gauloiſe de Henri Heine. (*Reiſebilder*, I, 13.)

(1) « Forſaires », peut-être pour corſaires ou bien encore pour forçats, car dans le texte manuſcrit l'*s* prend ſouvent la place du *c*. Les ſeuls renſeignements que nous ayons pu recueillir ſur les corſaires nous ſont fournis par un édit de 1517 ſur la courſe maritime. Il reſſort de ce document que ces vaiſſeaux étaient aſſez mal équipés, car un article ſpécial preſcrit expreſſément que « ce ſoit navire ſuffiſante & propre, & qu'elle ſoit convenablement pourveue de harnois, d'artillerie. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 139.) Si ce qui concernait l'armement était auſſi négligé, à plus forte raiſon ce qui tenait au bien-être des hommes devait laiſſer encore plus à déſirer.

(2) On lit dans Nicot : « Es religions de nonains, Poſte eſt appelé le ſeruiteur qui va çà & là pour leurs menues beſongnes. » La haire était une eſpèce de vêtement, fait de crin de cheval ou d'un tiſſu groſſier, que l'on portait à vif, par eſprit de pénitence. On eſt preſque tenté d'entrevoir dans ce paſſage comme un mouvement de compaſſion pour cette grande portion de l'humanité, vouée dès ſa naiſſance à un labeur inceſſant & à une miſère ſans eſpoir.

(3) Les infortunes des maris inhabiles à conſerver intacts dans le ménage les droits de leur ſexe ont été, de tout temps, pour la ſatire, une ſource intariſſable de joyeuſes inventions. Ce que dit ici l'auteur de ces vers pourrait bien lui être inſpiré par certaines compoſitions railleuſes fort en vogue au XVIe ſiècle. Parmi les plus populaires, nous citerons en première ligne les légendes de Bigorne & de Chicheface : Bigorne dévorant les maris qui font le commandement de leurs femmes, & Chicheface faiſant ſa pâture des femmes qui font le commandement de leurs maris. Auſſi Bigorne eſt gras & dodu, tandis que Chicheface en eſt réduite à mourir de faim. C'eſt ainſi que, ſous couleur de donner le beau rôle aux maris, on les rend un peu plus ridicules. Bigorne ne fait plus auquel entendre, au milieu des cris de ces infortunés, qui le ſupplient de leur ouvrir dans ſon eſtomac un refuge contre les tracaſſeries de leurs chaſtes moitiés. Ils repro-

Et n'eſtoit qu'on reſtranche (les) gaiges
Aux officiers, princes & paiges (1) :
N'y voys, de peur prandre la goute.

duiſent tous la même plainte ſur le même ton :

> I'ay vne dyableſſe de femme
> Qui me tence, bat & diffame,
> Ne iamais à moy ne s'accorde :
> Mais, comme lyé de ſa corde,
> Fait de moy tout à ſon plaiſir.
>
> (A. de Montaiglon, *Rec. de poëſies franç.*, II, 188.)

Quant à Chicheface, elle reſte ſeule à ſe lamenter dans ſon iſolement, avec la perſpective d'une inévitable famine. Cette innocente démonſtration d'un paradoxe vieux comme le monde avait le don de mettre nos pères en lieſſe, & chacun en faiſait l'application à ſon voiſin, ſans vouloir, bien entendu, en rien retenir pour ſoi-même. Il y a une autre pièce ſatirique, intitulée *la Semonce des coquus*, que l'on trouvera à l'Appendice, & qui touche par certains côtés à notre ſujet; elle contient la liſte des réſignés, ſubiſſant les affronts du ſervage conjugal juſque dans leurs plus extrêmes conſéquences. Mais à tout ceci il y aurait peut-être une contre-partie ſi les femmes avaient la parole à leur tour.

(1) Il n'exiſte, à notre connaiſſance, aucun acte émanant de l'autorité royale qui édicte cette réduction de gages. A part la queſtion de forme, le réſultat fut abſolument le même. Il s'agiſſait, en effet, d'avoir de l'argent pour payer la rançon du roi & retirer d'Eſpagne les enfants retenus en otage. Les grands ſeigneurs, les villes, tous les habitants de la France, furent engagés à s'impoſer une contribution volontaire. Le roi ne toucha point directement aux gages des gens de ſon entourage, mais la réduction n'en fut pas moins réelle. Telle eſt l'explication la plus vraiſemblable que nous trouvions à appliquer à ce paſſage. Les négociations entamées à ce ſujet n'allèrent point toutes ſeules; il fallut s'y reprendre à pluſieurs fois. Voici d'abord une « conſultation de quelques aduocats de Paris ſur la queſtion, ſçauoir ſi les nobles du royaume ſont contribuables à la rançon du roy. » (B. N. ms. Clair. 327, f° 735.) Or, comme il fallait ménager les ſuſceptibilités de la nobleſſe, ils eurent bien ſoin de déclarer que les nobles étaient de condition trop haute pour être ſoumis à la taille comme de ſimples mortels. Il n'eſt point queſtion de toucher à leurs privilèges; on devra ſe contenter de leur demander un « ſubſide charitatif ». Le conſeil était bon, & le roi en fit ſon profit. En effet, à quelque temps de là, ayant réuni à l'hôtel de Bourbon, le 28 ſeptembre 1529, une aſſemblée de tous les grands du royaume, au lieu de leur ſignifier ſa volonté, il leur expoſa qu'il reſpectait trop leurs prérogatives de gentilshommes pour les ſoumettre à l'impôt comme de vulgaires manants; il leur demanda ſeulement « de meſurer, ſelon leurs cœurs qui étaient nobles, de lui faire tel don & préſent que par là il pût reconnaître leur

Sans chandelle où l'on ne voit goute (1).
I'entends apres que ſes gras moynes,
Preſbtres, abbez, ieunes chanoynes,
Contre ton dict beſongnent bien,
En troys beaux motz mectent leur bien :
Fructus ventris &, ſans abbus,
Le reſte in mulieribus (2)!
Les troys dames des Blans Manteaux (3)
Diſent que tous marys loyaulx
N'yront iamays en paradis.
Quant les ſergens ſont dix à dix
Pour prendre vng enffant au collet,
Ilz ſont hardys, ſi le poullet
Ne veult ioucher ſur ſes argotz (4).

amour & affection. » (B. N. ms. Clair. 330, fº 2429vº.) Beaucoup d'entre eux envoyèrent leur vaiſſelle pour la faire fondre en lingots. Il eſt vrai que, dans les temps de proſpérité, le roi reconnaiſſait largement de pareils ſacrifices. Notons encore un état du mois de juillet 1531, qui nous préſente la liſte des contributions conſenties par les diverſes villes du royaume. (B. N. ms. 15637, fº 205.)

(1) Nous n'avons point la prétention de trouver un lien entre ces idées qui ſe croiſent de la manière la plus bizarre. Le poëte s'abandonne ſans règle déterminée à toutes les fantaiſies de ſon imagination; auſſi, ſans ſaiſir le rapport qui peut rattacher ces deux vers aux deux précédents, nous dirons qu'ils contiennent peut-être un avertiſſement ſalutaire à l'adreſſe des amoureux diſpoſés à s'aventurer en aveugles ſur un terrain dont ils ne ſont point sûrs. Ce que le poëte donne à entendre ici ſous une forme voilée pourrait nous être expliqué, dans une certaine meſure, par le couplet ſuivant d'une chanſon de l'époque :

> Sy i'ayme mon amy
> Trop plus que mon mary,
> Ce n'eſt pas de merueille :
> Il n'eſt ouurier que luy
> De ce meſtier ioly
> Que l'on fait ſans chandelle.

(Gaston Paris, *Chanſons du* xve *ſiècle*, p. 117.)

(2) C'eſt le même reproche, qui revient en toute occaſion chez les écrivains de cette époque, au ſujet de la paillardiſe, de la pareſſe & de la gourmandiſe des moines. (Voy. au mot *moine* à la table alphabétique des matières.)

(3) Sur les « trois dames des Blancs Manteaux » & leurs faits & geſtes, voy. ci-deſſus, p. 117, note.

(4) Nous avons déjà donné quelques détails ſur le guet & ſur ſon organiſation. (Voyez ci-deſſus, p. 219, note 1.) On s'était plu à lui faire une réputation de poltronnerie qui four-

L'on ne menge plus qu'eſcargotz (1) :
C'eſt ce qui faict tant embrocher
Gelynes qui vendent leur chair.
Vng cas nouuel, c'eſt que lingeres
Sont de leur cul trop plus legieres

niſſait aux écrivains ſatiriques de l'époque un texte inépuiſable de quolibets. Nous ne ſavons ſi les vagabonds qu'il conduiſait aux cachots de la Conciergerie le trouvaient auſſi prompt à la fuite que l'on voulait bien le dire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il était le point de mire de la raillerie populaire. Dans le nombre d'aventures où on lui fait jouer un rôle ridicule, en voici une qui nous eſt rapportée par *La légende de Pierre Faifeu.* Ce joyeux compagnon avait eu maille à partir avec la juſtice; on mit à ſes trouſſes les ſergents du guet. Se ſentant trop faible pour leur réſiſter ouvertement, il fait appel à toutes les reſſources de ſon eſprit pour leur échapper par la ruſe :

Or vous ſcauez quant aucun a affaire
Et eſt lyé ne taſche qu'à deffaire
Les ſiens lyens...
(Chap. XXXVII.)

Sur le chemin de la priſon ſe rencontre une égliſe. Or le droit d'aſile n'était point encore aboli. Il vient alors une inſpiration au priſonnier, & ſa réſolution eſt bientôt priſe :

La congnoiſſant, de tout ſon cueur s'efforce
A y entrer, car par tres viue force
Tourna ſon bras & chergea le ſergeant
Deſſus ſon doz, car là n'eſtoit ſongeant :
Et ſe iecta tout chargé à la porte
De ceſte eſgliſe...

Une fois le portail franchi, Pierre Faifeu ſe retranche derrière le bénitier, tandis que les autres ſergents, échauffés par la pourſuite, dépaſſent le ſeuil du lieu d'aſile & font mine de vouloir appréhender le fugitif; mais lui, bien tranquillement, ſe tournant de leur côté,

Baille eaue beneyte, en demandant franchiſe.

Sur ces entrefaites la foule s'amaſſe & prend parti, tout naturellement, pour le coupable contre les repréſentants de la loi. C'était là de ces aventures qui n'étaient pas rares dans les rues de Paris. Le guet n'avait point encore trop à ſe plaindre lorſqu'il en était quitte à ſi bon compte. Dès cette époque, les ſympathies populaires n'étaient pas pour ceux qui avaient charge de veiller à la tranquillité publique.

(1) La croyance populaire qui attribuait aux eſcargots des vertus ſpéciales pour exciter les appétits ſenſuels remonte à une époque fort ancienne. Dans l'*Hiſtoire naturelle* de Pline on trouve déjà la mention ſuivante : « Venerem concitant cochlearum fluuiatilium carnes ſale adſeruatæ. » (XXXII, L.) Cette tradition ſe perpétua à travers les âges, car un ſavant de la fin du XVIe ſiècle, Aldovrandus, dans ſon traité intitulé : *De reliquis animalibus exſanguibus,* termine ainſi l'article qu'il conſacre à l'eſcargot : « Venerem exſtimulat. » (P. 393.)

Que [ſont] leurs langues à caquet (1).
Le pape a faict vng gros banquet
De coups de canon à Florence (2) :
C'eſt bien entendre la puiſſance
De ſa clef qu'il tient à ſeneſtre,
Mays de la clef qu'il tient à deſtre
Les aſſomera de pardons (3).

(1) Les lingères paſſaient pour être très-libres en paroles (voy. ci-deſſus, p. 125, note), & encore plus libres en actions. (Voy. *Seconde epiſtre du coq à l'aſne*, v. 31.) Nous croyons en avoir dit aſſez ſur leur compte pour n'avoir point à inſiſter davantage ſur ce ſujet.

(2) Après la mort de Lautrec ſous les murs de Naples & la défaite de Saint-Pol à Landriano (1529), preſque tous les petits États d'Italie, abandonnés par François Ier, courbèrent la tête ſous le joug impérial. Les Florentins ſeuls réſolurent de réſiſter aux intrigues du pape, qui, d'accord avec l'Empereur, voulait leur impoſer le deſpotiſme d'un bâtard de ſa famille, Alexandre de Médicis. Dans cette lutte ſuprême, le peuple de Florence fit preuve d'un courage & d'une abnégation au-deſſus de tout éloge. Michel-Ange en perſonne dirigeait les travaux de cette mémorable défenſe. Les proviſions commençaient à manquer & la faim ſe faiſait ſentir, lorſque les Impériaux, qui repréſentaient le pape aux yeux des Florentins, puiſqu'ils ſervaient ſa politique, ouvrirent contre les aſſiégés un feu des plus violents pour pouvoir donner l'aſſaut. Voici les détails que nous fournit à ce ſujet l'hiſtorien Guichardin : « Le 15 mars, le prince d'Orange fit braquer du canon contre la tour attenante au baſtion San-Georgio, du côté de la porte Romaine, parce que l'armée était fort incommodée du feu de cette tour. » (*Hiſtoire des guerres d'Italie*, III, 451.) Ce ſerait là le banquet donné, au nom du pape, aux Florentins épuiſés par la diſette. La lutte ſe termina par une capitulation, que les vainqueurs violèrent indignement auſſitôt après leur entrée dans la ville.

(3) Nous avons expliqué comment la clef de ſaint Pierre, poſſédant le privilége d'ouvrir les portes du paradis, était devenue l'inſtrument eſſentiel du trafic des indulgences & l'élément d'une inépuiſable proſpérité pour le ſaint ſiége. (Voy. ci-deſſus, p. 210, note.) Quant à cette autre clef que le pape aurait portée « à ſeneſtre, » c'eſt-à-dire à gauche, c'était une clef en acier trempé, à double tranchant, à la pointe acérée, aſſez forte pour ouvrir les ſerrures des villes les mieux fortifiées. Cette clef d'une eſpèce particulière était l'épée de ſaint Paul, que ce grand apôtre aurait léguée à la papauté ; & comme, à cette époque, les papes ne ſe laſſaient point de donner des preuves de leur humeur batailleuſe, le poëte n'a pas manqué l'occaſion de gliſſer en paſſant ce

Or çà doncques touſt regardons
Que la nuit va quant le iour vient.
Quant i'ay grand ſoif il me ſouuient
Du vin clairet qui dict tout torne (1).
Celluy qui court, qui chaſſe & corne

petit trait de ſatire. Clément VII, qui portait alors la tiare, plus adroit ou plus timide que ſes devanciers, chargeait volontiers l'Empereur ou le roi de France du ſoin de guerroyer à droite & à gauche pour le mieux de ſes intérêts. Mais on avait vu un de ſes prédéceſſeurs les plus immédiats, Jules II, à l'âge de ſoixante & dix ans, entrer par la brèche dans la ville de la Mirandole, la ſalade en tête & l'eſpadon au poing. On répétait même dans le peuple qu'un jour en s'éloignant de Rome, pour aller jouer au conquérant, il avait jeté dans le Tibre les clefs de ſaint Pierre, afin d'avoir les mains plus alertes à manier l'épée de ſaint Paul. Voici comment cette légende populaire a été tournée aſſez leſtement en vers latins par un poëte du temps :

DE IVLIO SECVNDO ROM. PONTIFICE IOCVS

In Gallum, vt fama eſt, bellum geſturus [acerbum,
Armatam educit Iulius vrbe manum :
Accinctus gladio claues in Tybridis amnem
Proiicit, & ſæuus talia verba facit :
Quum Petri nihil efficiant ad prælia claues,
Auxilio Pauli forſitan enſis erit.

(GILBERTVS DVCHERIVS, *Epigramm.* lib. II.)

Rabelais, que les conſidérations de perſonne n'arrêtent point dans les aſſauts qu'il livre à tous les abus du monde, dénonce les ardeurs intempérantes des papes par ces réflexions, placées dans la bouche de Panurge : « Ie les ay veu, dit-il, non aumuſſe, ains armet en teſte porter, thymbré d'vne thiare perſicque. Et, tout l'empire chriſtian eſtant en paix & ſilence, eulx ſeulz guerre faire felonne & treſcruelle. » (*Pantagruel*, IV, L.) L'Égliſe romaine ne dédaignait aucune manière de guerroyer, &, dans le but pieux d'arrondir ſes conquêtes, elle ne ſe contentait pas toujours de la ſeule aſſiſtance de l'Eſprit-Saint ; on en verra un témoignage dans la pièce ſuivante ; elle nous a paru curieuſe à citer, bien que poſtérieure à Marot :

D'vn glaiue & d'vne croix ſaint Michel eſt [garny,
Saint Paul tient vne eſpée, & la main de [ſaint Pierre
Contre ſes ennemis deſgaine vn cymeterre
Dont il leur fait porter les marques d'vn [banny :
Saint Guillaume eſt armé d'vn harnois bien [bruny :
Saint Iacques d'vn bourdon de peſants [coups deſſerre :
Saint Georges ſçait branſler vne lance à la [guerre :
D'vn miſerable feu ſaint Antoine eſt muny.
Ces ſaints ont employé leur force & leur [puiſſance
A ruyner du tout les Huguenots de France,
Mais ilz ne les ont peu deffaire qu'à demy.
Reſſerrez vos baſtons, o celeſtes gens d'armes,
Pour la guerre acheuer il ne faut autres [armes
Que le couſteau trenchant de ſaint Barthe- [lemy.

(B.N. ms. 22561, f° 133.)

(1) On eſt tout ſurpris de rencontrer en plein XVIe ſiècle, avec une analogie frappante

Le long du iour, & rien ne prend,
Eſt comme (vng) eſcollier qui n'aprend,
Ce dict Songecreux en prouerbe (1) :
Lequel, ſans art magicque ou herbe,
A faict rencontrer deux montaignes (2).

d'idée & de forme, ce refrain bachique que notre mémoire a conſervé, ſans ſavoir préciſément d'où il lui vient :

> Quand je bois du vin clairet
> Tout tourne (*bis*) au cabaret.

Parmi toutes les chanſons à boire, celle-ci doit être une des premières en date, & pour en découvrir l'origine il faudrait peut-être remonter au temps où Noé s'endormait dans les vignes du Seigneur. Mais, en l'abſence de documents précis ſur cette époque, nous nous contenterons de conſtater que ce refrain, dont les perroquets ſont leurs délices & nous ont conſervé la tradition, était déjà connu des contemporains de Marot. Voici cette chanſon telle qu'elle nous eſt fournie par un recueil de l'époque, avec quelques variantes de texte :

> Quant iay beu du vin cleret
> Tout tourne,
> Quant ie ne boys point
> Tout ne tourne point :
> Et quant nay maille ne denier
> Ie ne boys point,
> Ny belle fille à mon coucher,
> Tout ne tourne point.
> Et quant de ces vins blans ie boys,
> Si ne ſont daniou ou daupres,
> Point ne ma tourne,
> Quant iay beu du vin cleret
> Tout tourne,
> Et quant iay beu du vin cleret
> Tout tourne.
>
> (*Trente & cinq Chanſons muſicales par Pierre Attaingnant*, fo 13 vo.)

(1) Cette penſée, qui arrive ici, on ne ſait trop à quel propos, au milieu d'un mélange incohérent d'idées diſcordantes, n'eſt qu'une paraphraſe du paſſage ſuivant des *Contreditz de Songecreux* :

> Cellny qui chaſſe & rien ne prent
> On le doit appeller buzard,
> Comme lenfant eſt dit muſard
> Qui à leſcolle eſt & napprent
>
> (*De l'art de chaſſer.*)

Les titres de Songecreux en qualité d'auteur des *Contreditz* ſe trouvent nettement établis par cette citation. Or Songecreux & Jean de l'Eſpine du Pontalais ne font qu'un ſeul & même perſonnage, de par le bon plaiſir du public, qui avait décoré de ce ſobriquet ſon comique favori. (Voy. ci-deſſus, p. 235, note 4.) C'eſt donc à tort que Brunet énumère *les Contreditz de Songecreux* au nombre des œuvres de Gringore. (Voy. le *Manuel du libraire*, à ce nom.) Toute incertitude diſparaît devant l'indication que nous fournit ici Lyon Jamet.

(2) Cette alluſion, facile a ſaiſir pour les contemporains, reſterait pour nous lettre cloſe, ſans l'explication que nous en trouvons dans une des *Nouvelles* de Bonaventure des Périers. Songecreux était en grande réputation de bouffonnerie, &, pour tenir ſon rôle, lorſqu'il s'agiſſait de faire rire ſon public, il ſautait à pieds joints par-deſſus les convenances. Cette intempérance de belle humeur lui attira ſouvent des déſagréments. (Voy.

Beda & luy ſemble[nt] deux quynes,
Quant ſe rencontre[nt] doz à doz (1).
La femme qui n'a que les os (2)

ci-deſſus, p. 236, note, & auſſi *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 44.) Mais le naturel ne tardait pas à reprendre le deſſus, & il ſe livrait de plus belle aux accès de ſa verve railleuſe. Songecreux était ſorti boſſu des mains de la nature; celle-ci avait entaſſé dans ſa boſſe toute la malice qui accompagne d'ordinaire cette difformité. Or il arriva qu'un jour ſe rencontrant à la cour avec un cardinal atteint de la même infirmité phyſique, il lui prit fantaiſie de « mettre ſa boſſe contre celle de l'éminence, en luy monſtrant que deux montaignes s'entre-rencontroient bien, en deſpit du commun dire. » (XXXIIe *Nouvelle*.) Et voilà de quelle façon l'irrévérencieux Songecreux accomplit le prodige mentionné dans ce paſſage. Dans leur *Hiſtoire du Théâtre françois*, les frères Parfait ont rapporté cette anecdote (t. II, p. 252), ainſi que pluſieurs autres, non moins plaiſantes, ſur le même Pontalais.

(1) Béda était affligé, à ce qu'il paraît, de la même infirmité que Songecreux. Dolet, qui déteſtait la Sorbonne & ſes docteurs, n'a pas manqué, dans une épigramme intitulée: *In Bedam gibboſum & exulem*, de railler ce vice de conformation. « La France, dit-il, n'eſt pas moins heureuſe du retour du printemps que du départ de Béda pour l'exil, » & il continue ſur le même ton :

A ſe remotam ſentit Aetnam quam geris
Humeris, eam, non igne ſane feruidam,
Sed peſtibus ebullientem, & lurido
Plenam veneno tabeque: iilo nomine
Tellus quidem ridet nitetque Gallica.
(*Epigr.*, I, LVI.)

Nôtre auteur tire prétexte de cette coïncidence pour donner à entendre que, lorſque Béda & Pontalais ſe trouvaient côte à côte, ils reſſemblaient à deux quines, c'eſt-à-dire à deux 5 juxtapoſés. Dans un jeu moderne, le vulgaire loto, on a réſervé cette plaiſanterie pour le numéro 33, que l'on appelle *les deux boſſus*.

(2) Les femmes maigres étaient en quelque ſorte miſes à l'index ſur les terres de Cupidon. Les poëtes ſatiriques s'en donnaient à cœur joie toutes les fois qu'ils trouvaient l'occaſion de faire rire le public à leurs dépens. Voici, entre autres, quelques-unes des plaiſanteries que Coquillart a débitées ſur leur compte :

Grant femme ſeiche, noire & meſgre
Qui veult damour ſuyure le trac,
On dit que ceſt vng fort vinaigre
Pour gaſter vng bon eſtomac.
(*Les droitz noueaulx.*)

Et pourſuivant ſur le même propos, il dit encore dans un autre endroit :

Les culz trouſſez deuiennent peaux,
Les tetons deuiennent tetaſſes,
Nouriſſes aux grandes pendaſſes,
Groz ſains ouuers, remplis de laictz,
Sont penſus comme chiches faces
Quon vent tous les iours au palays.
Tetins rebondis, rondeletz,
Durs piquans gettez bien au moule,
Tendus comme vng arc à ialetz,
Deuiennent laſches comme ſoule.
(*Les droitz noueaulx.*)

Ne doit ſouffrir qu'vn homme eticque
La broche de ſa dague ou picque,
Veu que cliquetes de molin,
Qui ſont clic clac au tabourin,
Ne faict ſi grand bruit es aſſaulx.
Femme qui faict les ſoubreſſaulx
Comme vng baſteleur de Chaulny (1)
Souffre vng chaſcun pondre à ſon nid,
Pour auoir la pleume de l'oye.
De vieulx eſcuz vne montioye
I'aymeroys myeulx que les ſalutz (2).
Si tu ſauoys iouer du lucz,
Deuant le Roy, comme Martyne (3),

(1) On déſignait par bateleurs faiſant les ſoubreſauts ceux qui ſe livraient à des exercices de diſlocation. (Voy. Nicot, au mot BASTELEUR.) Comme les habitants de Chauny montraient un goût particulier pour ces tours de force en plein vent, on avait fini par donner à ces gymnaſtes nomades le nom de la commune où ils remportaient leurs plus grands ſuccès. Rabelais leur accorde une mention particulière à propos des diſtractions de Gargantua. « Il alloit veoir, dit-il, les baſteleurs, treiectaires (joueurs de gobelets) & theriacleurs (vendeurs de thériaque, remède alors fort à la mode), & conſideroit leurs geſtes, leurs ruſes, leurs ſobreſſaulx & beau parler : ſingulierement de ceulx de Chaunys en Picardie, car ilz ſont de nature grands iaſeurs & beaulx bailleurs de baliuerne en matiere de cinges verds. » (*Gargantua*, I, XXIV.) On devine facilement, d'après ces détails, ce qu'il fallait penſer des femmes qui ſe livraient à cette pantomime expreſſive, pour le plaiſir d'un public payant & dans le but, comme il eſt dit ici, d'avoir la plume de l'oie, probablement ſans la faire crier. (Voy. encore Leroux de Lincy, *Le livre des proverbes*, I, 336, & E. Fleury, *Les ſinges de Chauny*.)

(2) Lyon Jamet reprend ici la plaiſanterie de Marot ſur les ſaluts impalpables que lui envoie ſon ami. (Voy. ci-deſſus, p. 208, note 1.) A cette prodigalité de politeſſes il déclare nettement qu'il préfère un monceau de bons vieux écus. Les écus d'or, frappés pour la première fois en 1336, ſous Philippe de Valois, étaient plus anciens que les ſaluts, qui firent leur première apparition vers le milieu du XVe ſiècle, lorſque Henri VI d'Angleterre occupait une partie de la France.

(3) Sous cette forme voilée ſe cache certainement ici une alluſion à quelque perſonnage de cour & à un incident de ſa vie privée. Ce nom de Martine nous paraît même pris à deſſein pour mieux diſſimuler ce myſtère, à l'aide d'un pſeudonyme, car nous

Contrainct ſeroys porter l'hermyne
En chapperon de conſeiller :
Fauldroit il poinct alors ſeeller...
La mulle, auant la cheuaucher (1)?
Femme qui vent à tous ſa chair
Deuſt auoir le cul bien puant,
Large au cultis, moete & ſuant
Et, comme vng couureux, eſuenté (2).
Le iuge d'enfer a bouté
En ſon palludz acheronicque
Maigret, nommé le Magnificque (3).

n'avons point trouvé de Martine dans la liſte des conſeillers de cette époque. Parmi les dictons de la nobleſſe du pays de Vaud on trouve cette mention :

Accortiſe de Martine.
(Leroux de Lincy, *Le livre des proverbes*, II, 23.)

(1) Sur cette expreſſion « chevaucher la mule », voyez ci-deſſus, p. 225, note. La manière dont le mot « ſeeller » ſe trouve ici mis en relief paraît également viſer à un jeu d'eſprit; mais l'effet ne répond pas à l'intention de l'auteur.

(2) En raiſon des exigences de ſa profeſſion, qui le place en permanence ſur les toits, le couvreur eſt expoſé à tous les vents. Cette explication nous paraît ſuffiſante pour deviner le ſens de ce paſſage & conclure, ſans plus d'explication, que l'on n'en était point encore au temps où le latin ſeul avait le droit de braver l'honnêteté.

(3) La vie de ce perſonnage eſt pleine de myſtères & d'intrigues. On y trouverait les matériaux d'une piquante étude ſur les mœurs de cette époque. Nous nous bornerons à en indiquer ſommairement les traits les plus ſaillants. Et d'abord, malgré beaucoup d'efforts pour faire briller l'auréole nobiliaire au-deſſus du berceau de la famille (Blanchard, *Les préſidents au mortier*, p. 203), les biographes n'ont pu remonter au delà d'un certain Antoine Meigret. (B. N. *Cabinet des titres*, doſſier Meigret.) Cet obſcur bourgeois ne ſe doutait guère, dans la poſition modeſte qu'il occupait à Lyon, qu'il ſerait appelé à jouer un jour le rôle d'ancêtre. Ses trois fils, trouvant ſans doute que la capitale du royaume offrait à leur ambition un champ plus vaſte, ſe rendirent à Paris pour y chercher fortune. L'aîné, Lambert Meigret, devint conſeiller du roi & ſecrétaire & contrôleur général des guerres. (Arch. nat. KK 352, f° xxxii.) Certains auteurs (Haag, *France proteſtante*, au mot Maigret) ont eu le tort de le confondre avec ſon frère le Magnifique, dont il eſt parlé dans ces vers. Pour en revenir à l'aîné, ſa geſtion des finances de l'État ne fut pas des plus régulières. Suivant une interprétation in-

Ce ſont nouuelles de Par(ad)ſis,
Dont pluſieurs en ſont bien marrys.
Aultres, qui n'ont deuant les yeulx

dulgente, ces déſordres ne devaient être attribués qu'à une « trop grande facilité à obliger, qui lui fut nuiſible. » (Blanchard, *Les préſidents*, p. 205.) Mais le roi ne s'étant point payé de cette excuſe, Lambert Meigret fut, pour ſes malverſations, condamné à l'amende & à des reſtitutions importantes, puis enfermé en 1528 au Châtelet. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 310.) A la ſuite de cette méſaventure, il ſe réfugia en Suiſſe, où il finit ſes jours. Son frère, Jean Meigret, paraît avoir gouverné ſa barque avec plus de bonheur. Ayant débuté dans la magiſtrature comme conſeiller au parlement en 1522, il déploya beaucoup de ſavoir-faire dans pluſieurs négociations importantes, & mourut en 1557, revêtu des fonctions de préſident à mortier. Mais le luſtre qu'il répandit ſur le nom des Meigret ne l'empêcha pas de compter des heures d'épreuve. A la ſuite d'un voyage qu'il eut l'imprudence de faire en Suiſſe, ſans le congé du roi, pour recueillir la ſucceſſion de ſon frère le tréſorier, il eut à ſubir un empriſonnement de quelques mois au Châtelet. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 439.) Il faut croire que cet accident n'était pas rare dans la famille, car c'eſt à propos d'une déconvenue de cette eſpèce, ſur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, qu'il eſt ici queſtion du troiſième frère, Laurent Meigret, ſurnommé le Magnifique. Il y a dans cette épithète toute une révélation ſur le caractère de ce perſonnage. Ce devait être une de ces natures aventureuſes & remuantes, dont le but ſuprême eſt d'arriver à la fortune, & qui ne marchandent point ſur les moyens de raſſaſier leurs appétits de richeſſes & d'honneurs. Pour un homme de cette trempe, une des conditions de ſuccès était d'avoir l'oreille du maître. C'eſt ſans doute le motif qui le décida à rechercher les fonctions de valet de chambre ordinaire du roi. (ARCH. NAT. J 964, & B. N. *Cabinet des titres*, quittances.) Là, il tâta un peu de tout pour arriver à ſes fins. Il ſe livra aux pratiques de l'alchimie, comme nous l'apprend Marot dans l'épigramme au roi où il parle des fourneaux du Magnifique; & qui ſait s'il ne compromit pas ſon frère, le tréſorier, en allant chercher dans les coffres de l'État l'or qu'il ne trouvait pas dans ſes creuſets? Son eſprit ſouple & délié le fit choiſir pour une miſſion auprès des ligues ſuiſſes, vers l'année 1532. C'eſt au retour de ce voyage qu'il faut placer l'incident auquel il eſt fait ici alluſion. En effet, nous ne ferions pas éloigné de croire que le ſpectacle du mouvement religieux en Suiſſe lui eût ſuggéré l'idée qu'il y avait une place à prendre & une fortune à faire en ſe jetant dans les rangs des novateurs. Ce qui demeure inconteſtable, c'eſt que ſes déſobéiſſances aux lois de l'Égliſe avaient été la cauſe de ſon incarcération,

Le dieu puiſſant, en ſont ioyeulx (1).
Tu prandras en gré ma reſponce,
Qui ne vault riens, puis d'vne ponce (2)

comme nous l'apprend un chroniqueur contemporain : « L'an 1534, penultieſme iour de aouſt, le magnificque Meigret, par ſentence des commiſſaires de la Tour quarrée, fiſt amende honnorable, la torche ardente au poing & en chemiſe, au parquet ciuil de la cour & ſur la pierre de marbre & deuant la grande egliſe Noſtre-Dame, parce qu'il eſtoit lutherien & mangeoit de la chair en careſme & aux vendredys & ſamedys. Et furent ſes biens au roy confiſquez & fut banni pour cinq ans du royaume. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 438.) Ceci ſe paſſait vers le milieu de l'année 1534. La réponſe de Lyon Jamet à Marot eſt, ſelon toute vraiſemblance, de l'année 1533; d'après ce renſeignement, il faudrait la placer après le temps du carême, pour expliquer la contravention de Meigret. Meigret, pourſuivi, aurait vu ſon procès traîner en longueur, pour arriver au dénoûment que nous venons d'indiquer. Les circonſtances ayant fait de Meigret un martyr de la Réforme, il penſa qu'il ne lui reſtait plus qu'à tirer le meilleur parti de cette ſituation nouvelle. Il ſe retira à Genève, & y joua ſi bien le rôle de perſécuté qu'il réuſſit à obtenir une penſion de ſes hôtes, auprès deſquels il ſe livrait en même temps à l'eſpionnage pour le compte du roi de France. Grâce à cette double ſource de revenus, il put encore ſe faire appeler le Magnifique, & ne rien changer aux habitudes faſtueuſes de ſa vie. Mais à la fin ſes intrigues furent découvertes. Il s'enſuivit un procès ſcandaleux, d'où ſon habileté le tira encore une fois, & ſi les choſes ne tournèrent pas préciſément à ſon honneur, il conſerva du moins la liberté. (Voy. Galiffe, *Quelques pages d'hiſtoire exacte, ou les procès criminels contre Laurent Maigret le Magnifique.*) Depuis lors on dirait que le Magnifique prit à tâche de ſe dérober à la curioſité publique, & nos découvertes ſe bornent à conſtater qu'il vivait encore en 1552. D'après ce qui précède on comprend que Blanchard, ayant à rappeler dans la généalogie des Meigret tout ce qui pouvait être à leur honneur, ait laiſſé derrière le rideau ce membre de la famille, tout comme s'il n'avait jamais exiſté.

(1) Il pourrait bien ſe cacher ſous ces paroles une intention malicieuſe, à l'adreſſe de ceux qui ſe laiſſaient entraîner vers la Réforme. Ce « dieu puiſſant » ferait le pape, dont on avait preſque fait un dieu terreſtre. Pour ceux qui conteſtaient ſon autorité, le mieux était de s'en éloigner autant que poſſible, afin d'éviter ſes anathèmes & ſurtout les perſécutions qui en étaient la ſuite.

(2) A cette époque, où le papier n'était point encore très-répandu, on employait beaucoup le parchemin dans la correſpondance, &, pour utiliſer une feuille qui avait déjà ſervi, on en effa-

Effaceras tout ceſt eſcript.
C'eſt ton amy qui te reſcript.

çait l'écriture en la frottant à la pierre ponce. Cette manière de procéder venait en droite ligne des Romains. Nous en trouvons la mention dans leurs anciens poëtes. Horace, parlant d'un ouvrage écrit de premier jet & ſans rature, lui applique l'épithète de « pumice mundus » (*Epiſt.*, I, xx, 2), & Catulle, voulant déſigner un ouvrage retouché à diverſes repriſes, s'exprime ainſi : « Ubi eſt libellus pumice expolitus » (I, 2).



ET S'ENSVYVENT AVLTRES EPISTRES de Clement Marot, valet de chambre du roy, leſquelles, non compriſes en ſon Adoleſcence Clementine, il compoſa tant apres ſon ieune aage que au temps de ſon exil à Ferrare & à Veniſe, & auſſi à l'occaſion de ſon retour en France.



Epiſtre qu'il perdit à la condemnade contre les couleurs d'vne damoyſelle (1)

(*De la Suyte*)



E l'ay perdue : il fault que ie m'acquitte :
En la payant au fort, me voylà quitte.
Prenez la doncq, l'epiſtre que ſçauez :
Et ſi dedans peu d'eloquence auez,
Si elle eſt ſotte, ou aſpre, ou à reprendre,
Au compoſeur ne vous en vueillez prendre.
Prenez vous en aux faſcheuſes qui prindrent

(1) Cette pièce fait ſon apparition dans l'édition de la veuve Roffet, en l'année 1535, avec permis d'imprimer de 1534; elle ne figure point dans l'édition de 1532. En conſéquence, à défaut de toute autre indication, nous nous ſommes décidé à la placer entre ces deux dates. — La *condemnade* était un jeu de cartes à trois perſonnes. Un joueur déſignait une carte, le ſecond coupait, le troiſième donnait juſqu'à ce que la carte déſignée ſortît du jeu. Jean Marot a dit :

C'eſt mal ioué le ieu de condemnade
A qui roy vient quand vn valet demande.

Ce jeu eſt mentionné par Coquillart dans ſes *Droitʒ nouueaulx* & par Bonaventure des Périers dans ſa XXXIII[e] *Nouvelle*. L'enjeu ici était des plus galants : des vers du poëte à la mode contre les « couleurs » d'une demoiſelle, autrement dit un nœud de ruban. Par la perte de la partie c'était preſque un gage d'amour qui échappait à Marot. Auſſi ne cherche-t-il même pas à diſſimuler ſon dépit. L'uſage de porter les couleurs de la dame à laquelle on s'efforçait de faire agréer ſes hommages venait en droite ligne de la chevalerie. A ce ſujet, voici les détails que nous fournit un écrivain dont l'opi-

Voſtre party, & qui lors entreprindrent
De haultement leurs caquets redoubler
Durant le ieu, affin de me troubler :
Prenez vous en à ceulx qui me trompoyent,

nion faiſait autorité en ces matières : « Les principales dames de la cour, & notamment les maiſtreſſes des cheualiers, auoient accouſtumé d'attacher toutes les pieces de leur harnois, l'vne apres l'autre : &, pour les obliger à combatre auec plus d'ardeur & de courage, elles leur donnoient quelque enſeigne, eſcharpe, bague, bracelet, manchon, mantelet ou volet, qu'ils mettoient ſur leur perſonne, en vn lieu apparent, & s'eſtimoient auec ces marques les plus heureux cheualiers du monde. » (Vulſon de la Colombière, *Le vrai théâtre d'honneur*, I, 19.) Cette coutume, comme nous l'apprend Marot, était encore pratiquée de ſon temps, &, à propos des fêtes qui eurent lieu pour le mariage du roi d'Écoſſe avec Madeleine de France, un contemporain nous met ainſi au fait de ce commerce de galanterie : « Le matin, dit-il, ſi commencerent les iouſtes, audict chaſteau du Louure, en vne grant court où on auoit faict des lices propres, & pluſieurs eſchaffaux pour mectre & aſſeoir les princes, princeſſes, dames & damoiſelles, deſquelles y en auoit la pluſpart qui auoyent en leurs mains des couleurs de leurs amoureulx & pareilles à celles que portoyent en iouſtant, & par icelles pouuoyent cognoiſtre leurs amis, car aultrement ne les euſſent peu cognoiſtre. » (*Cronique du roy François Ier*, p. 204.) Mais ce qui était, à l'origine, le gage d'un ſentiment diſcret & reſpectueux ſe transforma en un inſtrument de ſcandale, à l'uſage de ceux qui, dans leurs ſuccès, faiſaient la part plus grande à leur vanité qu'à leur paſſion. C'eſt du moins l'impreſſion que fait éprouver la lecture du paſſage ſuivant de Brantôme : « Vne opinion en amour de dames, dit-il, ay ie veu tenir à pluſieurs, qu'vn amour ſecret ne vaut rien s'il n'eſt vn peu manifeſte, ſinon à tous, pour le moins à ſes plus priuez amis : &, ſi à tous il ne ſe peult dire, pour le moins que le manifeſte s'en faſſe, ou par monſtre, ou par faueurs, ou de liurées & couleurs. » (Brantôme, *Vie des dames galantes*, diſc. VII.) Si nous laiſſons le ſigne ou l'emblème pour nous arrêter aux couleurs proprement dites, l'importance qu'on leur attribuait alors paraît avoir été conſidérable, & c'était toute une ſcience que d'en comprendre le langage muet. (Voy. *Le blaſon des couleurs*, par Sicille, héraut du roi d'Aragon.) M. Jal, dans ſon *Dictionnaire de biographie & d'hiſtoire*, a eu la patience de nous donner une longue liſte des couleurs adoptées par les rois & reines de France. (Voy. au mot *Couleurs*.) Rabelais, le railleur impitoyable, ne pouvait prendre la choſe au ſérieux, & il n'a pas laiſſé échapper une ſi belle occaſion de s'égayer aux dépens de ſes contemporains. (*Gargantua*, I, IX & X.)

Et qui mon ieu à touts coups me rompoyent:
Prenez vous en à quatre, pour le moins,
Qui contre moy furent touts faulx teſmoings :
Prenez vous en à vous meſmes auſſi,
Qui bien vouliez qu'ilz feiſſent touts ainſi.
Si on ne m'euſt troublé de tant de baue,
Vous euſſiez eu vne epiſtre fort braue,
Qui euſt parlé des Dieux & des Deeſſes,
Et des neuf cieulx, où ſont toutes lieſſes (1).
Sur ces neuf cieulx ie vous euſſe eſleuée,
Et euſſe faict vne grande leuée
De rhetorique, & non pas de bouclier:
Puis euſſe dict comment on oyt crier
Au fond d'enfer, plein de peines & pleurs,
Ceulx qui au ieu furent iadis trompeurs:
Donnez vous garde. Or brief (ſans m'eſchauffer)
I'euſſe deſcript tout le logis d'enfer,
Là où iront (ſi brief ne ſe reduiſent)
Les vrays trompeurs qui ce monde ſeduiſent.

(1) L'aſtronomie étant alors une affaire de pure imagination, le champ reſtait ouvert à toutes les hypothèſes; & les poëtes n'avaient point à ſe montrer plus ſévères que ceux qui faiſaient profeſſion de cette ſcience. On en était encore au ſyſtème de Ptolémée, qui avait combiné la ſuperpoſition de huit cercles où ſe mouvaient les diverſes planètes, telles que Mars, Mercure, Vénus, le Soleil, &c.; & il leur avait donné pour enveloppe un dernier cercle, ou neuvième ciel, qu'il avait décoré du nom pompeux de *premier mobile.* Il eſt preſque inutile de faire remarquer que cette invention n'eſt plus conſidérée que comme une curioſité hiſtorique depuis les obſervations & les découvertes de la ſcience. Dans ſa *Divine Comédie* Dante avait également adopté cette diviſion du ciel en neuf cercles, dont il faiſait le ſéjour des êtres éthérés qui forment la cour céleſte. (*Paradis*, ch. XXVIII.) Ces groupes, au nombre de neuf, pour correſpondre aux divers cercles, ſe compoſent des Séraphins, des Chérubins, des Trônes, des Béatitudes, des Dominations, des Vertus, des Puiſſances, des Archanges & des Anges; au-deſſus de ce ſyſtème céleſte, le poëte florentin a placé un dixième ciel. l'empyrée, où réſide le foyer & le centre de la félicité éternelle. Marot, trouvant dans ces traditions populaires l'image dont il avait beſoin, faiſait bon marché de la queſtion ſcientifique.

Puis qu'on m'a doncq l'eſprit mis en mal aiſe,
Excuſez moy ſi l'epiſtre eſt mauluaiſe,
Vous aſſeurant, ſi l'euſſiez bien gaignée,
Qu'elle euſt eſté, pour vray, bien beſongnée :
Mais tout ainſi que vous auez gaigné,
Par mon ſerment ainſi i'ay beſongné :
Non qu'à regret ainſi faicte ie l'aye,
Ne qu'à regret auſſi ie la vous paye.
Touts mes regrets, toutes mes grandz douleurs
Viennent (ſans plus) de ce que les couleurs
N'ay ſceu gaigner d'vne tant belle dame,
A qui Dieu doint repos de corps & d'ame.

Epiſtre qu'il feit pour vn vieil gentil homme reſpondant à la lettre d'vn ſien amy (1)

(*De la Suyte*)





ENVS, venuſte & celeſte Deeſſe,
Ne ſentit oncq au cueur ſi grand lieſſe,
En recepuant par Paris, iuge eſleu,
La pomme d'or, comme moy, quand i'ay leu
Ta lettre doulce & d'amour toute pleine :
Tant coule doulx, tant naifue a la veine,
Tant touche bien noz ieuneſſes muées,

(1) Cette épître fut publiée pour la première fois dans une édition de 1535 : elle eſt donc antérieure à cette date. Le poëte n'a point jugé à propos de nous livrer le nom du vieux gentilhomme auquel il a bien voulu prêter ſa plume pour évoquer

Qu'elle a (pour vray) les cendres remuées
De mon vieil aage : &, de faict, en icelles
Il s'eſt encor trouué des eſtincelles
Du feu paſſé, toutesfoys non ardentes :
Car, quant à moy, les raiſons ſont patentes
Qu'ardentement plus ne ſuyz amoureux,
Par conſequent, moins triſte & douloureux.
Mais quoy que peu à preſent ie m'en meſle,
Quand de la done à la poignant mammelle (1)
Ie vins à lire, aultant fu reſiouy
Que de propos qu'en mon viuant ouy :
Si fu ie bien de celle de Grenoble.
O qu'elle eſt belle & qu'elle a le cueur noble !
Il n'eſt amant qui ſe ſceuſt exempter
De ſon ſeruice à elle preſenter :
Et ne croy pas (ou tu es impaſſible)
Qu'à ta ieuneſſe il ayt eſté poſſible,

Vers 18. *Que de propos quen mon viuant iouy* (a).

(a) I. de Channey.

doucement les ombres évanouies d'un paſſé déjà éloigné. Nous avons vainement eſſayé de pénétrer ce myſtère; force nous a été d'y renoncer devant l'inutilité de nos recherches. On entrevoit ſeulement que ces épanchements intimes entre deux anciens compagnons d'armes ſe rattachent aux guerres d'Italie. (Vers 54.) Nous trouvons encore dans cette épître une preuve que les poëtes d'alors faiſaient volontiers fonctions de ſecrétaire, au profit de ceux que la vie des camps rendait preſque toujours inhabiles à exprimer bien au clair leurs idées. Et puis, enfin, c'était peut-être pour le poëte un moyen de pourvoir aux exigences du pain quotidien.

(1) Nous n'en ſavons pas plus long ſur le nom de cette beauté que ſur ceux de ſes deux adorateurs. Quant aux attraits phyſiques qu'elle ſavait mettre en relief avec un art tout féminin, c'était un moyen de ſuccès fort en uſage parmi ſes ſemblables, & qui a ſuggéré cette amuſante boutade à un poëte contemporain :

Dictes moy donc, meſdames les femelles,
A quoy vous ſont donnees voz mammelles?
Dieu la il faict pour preſentation
Et ſeulement pour oſtentation,
Que les portiez poignants & hautelettes
Comme deux oeufz, trouſſees, rondelettes,
Sans qu'il y ait confederation,
Mais ſoyent touſiours en ſeparation
L'vne de l'aultre & en haine mortelle?

(Ant. du Saix, *L'Eſperon de diſcipline.*)

En regardant ſi parfaicte beaulté,
De non ſentir ſa doulce cruaulté.
Bien croy qu'au faict oncq ne t'eſuertuas :
Car celle amour qu'en toy party tu as,
Ta foy loyale & tes façons pudiques
Vaincroyent d'vn coup cent dardes cupidiques.
Ta lettre m'a maint plaiſir faict ſentir :
Mais le plus grand (il n'en fault poinct mentir)
C'eſt le rapport de la bonne vinée
De pardelà : car, par chaſcune année,
Me conuiendra luy liurer les aſſaultz,
Puis qu'en amours i'ay iecté mes grandz ſaultz.
A dire vray, ie deuien vieille lame :
Et ne puy bien croire qu'aulcune dame
(Tant que tu dys) s'enquiere & ſe ſoulcie
De mon eſtat : neantmoins te mercie
Si quelcquefoys de moy tiennent enſemble
Aulcun propos : car par cela me ſemble
Que Cupido, ſans de rien me priſer,
En vieil ſouldart me veult fauoriſer.
Or ſi tu m'as, ainſi comme ie penſe,
Mis en leur grace, aulcune recompenſe .
Fors que d'amour à toy n'en ſera faicte :
Mais dy leur bien qu'à toutes ie ſoubhaite
Que les ſoubhaits qui d'elles ſeront faictz
Deuiennent touts accomplys & parfaictz :
Te ſuppliant donner ſalut pour moy
A celles là deſquelles ſans eſmoy
Nous deuiſions, paſſant melancolie,
Sur le chemin des Alpes d'Ytalie.
Et pour l'adieu de ma lettre t'afferme
Que, nonobſtant que noſtre amytié ferme
Touſiours fleuriſſe en ſa verdeur frequente,
Certes encor ton epiſtre eloquente,
Pres du ruyſſeau Cabalin compoſée,
Luy a ſeruy d'vne doulce roſée,
Qui reuerdir l'a faict & eſleuer
Comme la roſe au plaiſant temps de Ver.

A vne ieune dame laquelle vn vieillard marié vouloit eſpouſer & decepuoir (1)

(*De la Suyte*)





NON pour vouloir de rien vous requerir,
Non pour plus fort voſtre grace acquerir,
Non pour diſtraire aulcune voſtre emprinſe,
I'ay le papier, l'encre & la plume prinſe,
Et deuers vous ce mien eſcript tranſmis :
Mais pour aultant qu'il affiert aux amys
Et ſeruiteurs iamais ne celer rien

(1) Nous n'avons aucune indication préciſe ſur la date de cette pièce. Tout ce que nous pouvons en dire, c'eſt que l'édition de 1535 eſt la première où elle figure. Même myſtère ſur les noms des perſonnages de cette intrigue matrimoniale. On voit ſeulement qu'il s'agit d'une tentative de bigamie qu'on veut faire échouer. Le cas devait, du reſte, ſe préſenter fréquemment avec les diſpoſitions incomplètes de notre ancienne légiſlation en matière de mariage. Aucune publication préalable, point de conſtatation régulière & légale; une ſimple cérémonie à l'égliſe, & tout était dit. Il ſuffiſait donc de changer de réſidence, de ſe préſenter dans un autre pays comme libre de tout engagement, & l'on était ſûr d'en arriver à ſes fins. La difficulté des communications rendait en outre toute vérification impoſſible. Voilà pour le commun des martyrs. Les grands, pour ſauver les apparences, avaient la reſſource de la répudiation. Nous avons vainement cherché dans les anciennes lois françaiſes des diſpoſitions pénales contre ceux qui ſe rendaient coupables de bigamie : il n'en exiſte pas. Ce ſilence eſt une preuve de l'impuiſſance de la répreſſion. Vers la fin du XVI[e] ſiècle ſeulement, on peut ſignaler quelques exemples de ſévérité : les bigames ſont pen-

A leurs aymez, ſoit de mal ou de bien,
I'ay bien voulu vous eſcripre, ma dame,
Choſe qui n'eſt en cognoiſſance d'ame
Fors que de moy, & de vous n'eſt poinct ſceue,
Parquoy pourriez en fin eſtre deceue :
Et ie ne veulx vous laiſſer decepuoir,
Tant que mon oeil pourra l'apperceuoir.
Or eſt ainſi que, me trouuant au lieu
Où i'eſperoys vous pouuoir dire adieu,
Triſte deuin, ſçachant voſtre haulteſſe
Deſia partie : & adoncques l'hoſteſſe
Me va monſtrer lettres de voſtre main,
Là où teniez propos doulx & humain
A vn vieillard, à qui vous les tranſmiſtes.
Lors à mon cueur ſoubdainement vous miſtes
Deux penſements, voyant voſtre ieune aage
Fauoriſer vn ſi vieil perſonnage.
Mon penſement premier au cueur me dit
Que par amour il n'a vers vous credit :
Car ie ſçay bien que Venus, ieune & coincte,
Du vieil Saturne en nul temps ne s'accoincte.
Mon penſement ſecond me feit comprendre
Que pour eſpoux le pourriez vouloir prendre :
Et ne veulx pas de ce vous diuertir,
Mais ie veulx bien au vray vous aduertir
Que, longtemps a, il fut mis ſoubz le ioug
De mariage au bas pays d'Aniou,
Et eſt encor. Si voulez toutesfoys,
Il s'y mettra pour la ſeconde foys,
Combien pourtant que bien foible me ſemble
Pour labourer à deux terres enſemble.

dus, ſans autre forme de procès. (Voy. Merlin, *Dictionnaire de juriſprudence*, v° BIGAME.) C'eſt qu'alors ſans doute le ſcandale devenait intolérable, c'eſt qu'il y avait flagrant délit, & que le coupable entretenait ouvertement & au ſu du public deux ménages dans la même localité. Mais autrement, à moins d'une dénonciation comme celle que nous trouvons ici, rien ne pouvait faire obſtacle à ces criminelles liaiſons.

Doncq ſi voulez voſtre blonde ieuneſſe
Ioindre & lyer à ſa griſe vieilleſſe,
Il ſera bon vous enquerir auant
Si i'ay parlé du cas, comme ſçauant,
En ceſte epiſtre aſſez mal compoſée :
Vous ſuppliant l'auoir pour excuſée
Si elle n'eſt en termes elegants :
Et recepuoir vueillez auſſi les gants (1),
Que de bon cueur vous tranſmets pour l'eſtreine
De l'an preſent. La choſe eſt bien certaine
Que voz deux mains, tant blanches de nature,
Meritent bien plus digne couuerture :
Mais s'ilz ne ſont à voz mains comparez,
Du bon du cueur pour le moins les aurez.
Ainſi rendray mon propos accomply

(1) Une paire de gants ſerait, de nos jours, un cadeau bien modeſte & bien mince. Il n'en était pas de même à cette époque. Cette partie du coſtume avait fini par atteindre au dernier degré de l'élégance la plus recherchée & la plus coûteuſe. On avait inventé des gants de toute ſorte, gants parfumés, gants brodés d'or & d'argent, gants rehauſſés de pierres fines; quelquefois même on en confiait la décoration aux peintres les plus en renom. Il eſt facile dès lors de comprendre comment cette parure pouvait charmer la plus coquette. On raconte qu'un jour le cardinal Hippolyte d'Eſte, qui s'était fait une réputation de galanterie, eut l'idée, dans une fête qu'il donnait à ſa ſplendide villa de Belfiore, de faire apporter au deſſert une *navicella d' argento* toute remplie de bijoux & de gants parfumés, qui furent diſtribués à ſes convives. (Feuillet de Conches, *Cauſeries d'un curieux*, II, 327.) Les poëtes, ne pouvant être auſſi généreux que cet aimable cardinal, faiſaient de leur mieux, en ajoutant à cet envoi une pièce de vers de leur compoſition. Nous en trouverions, au beſoin, plus d'un exemple dans Mellin de Saint-Gelais. Nous nous bornerons à lui faire l'emprunt ſuivant :

DON DE GANDS

Tout ce qu'on peut de vous voir ou penſer
Sont lacs & nœuds qui mon ame ont liée :
Mais rien n'a peu l'eſtaindre & l'offenſer
Plus viuement que la main deliée,
Quand hors du gand elle s'eſt oubliée
Pour mieux me faire à moymeſme oublier.
De la couurir vous veux donc ſupplier,
Ou qu'ainſi nue à mon plaiſir ie l'aye,
Tant qu'auoir eu ie puiſſe publier
D'vn meſme lien le remede & la playe.

Les étrennes étaient une occaſion toute naturelle de faire un préſent de ce genre, & Marot, qui nous paraît prendre ici la parole pour le compte d'autrui, gliſſe habilement ce correctif, à la ſuite des vérités un peu dures du début.

En ceſt endroict : & auant vous ſupply,
Si rencontrez rien dur en ceſt epiſtre,
De l'oublier & n'en tenir regiſtre :
Car bien à tard vouldroit l'homme deſplaire,
S'il n'eſt trop fainct, qui met peine à complaire.

A celluy qui l'iniuria par eſcript & ne s'oſa nommer

(*De la Suyte*)

QVICONQVES ſoys, tant ſoys tu braue,
Qui ton orde & puante baue (1)
Contre moy as eſté crachant,
Tu es ſot, craintif & meſchant.
Ta ſottie on voyt bien parfaicte
En l'epiſtre que tu as faicte
Sans art & ſans aulcun ſçauoir :
Toutesfoys tu cuydes auoir

(1) Nous penſons avoir dans cette pièce la réponſe à une attaque dont l'épître précédente aurait été le prétexte. C'eſt tout au moins ce que nous croyons pouvoir conclure des vers 31 & ſuivants ; & c'eſt ſur cette indication que nous avons arrêté l'ordre de claſſement. Marot nous dit qu'il ignore le nom de ſon adverſaire, qui s'eſt abſtenu de ſe nommer. Ce myſtère eſt reſté le même pour nous. Faut-il voir ici une première hoſtilité de Sagon, préludant déjà, dans l'ombre, à ces luttes qui, quelques années plus tard, diviſaient en deux camps toute la corporation des poëtes? Ou bien encore devons-nous ſoupçonner un certain Germain-René Colin, qui chercha pluſieurs fois à mordre ſur Marot, dans l'eſpérance d'attirer l'attention du public? Un manuſcrit d'où ſes vers ne ſont encore jamais ſortis (B. N. ms. 24319) nous a fourni pluſieurs pièces dirigées contre Marot. Ce ſont des injures qui, avec une prétention d'impertinence, n'arrivent qu'à la groſſièreté. Rien du reſte qui ait trait directement au fait qui nous occupe. Si l'on voulait toutefois ſe faire une idée des aménités échangées entre poëtes, en pareille circonſtance, le débat de Marot & de Sagon nous offre à ſouhait un échantillon de ces invectives. On y verra que, des deux parts, on ne ſe faiſait pas faute d'épuiſer le vocabulaire des halles & des mauvais lieux.

Chanté en roſſignol ramage :
Mais vn corbeau de noir plumage,
Ou vn grand aſne d'Arcadie (1),
Feroit plus doulce melodie.
Et pour venir au demourant,
Tu crains fort, o paoure ignorant,
Tu crains qu'enuers toy ie m'allume,
Tu crains la fureur de ma plume.
Pourquoy crains tu? Il fault bien dire
Qu'en toy y a fort à redire :
Car il eſt certain, ſi tu fuſſes
Homme de bien, & que tu n'euſſes
Quelcque marque ou mauluais renom,
Tu ne craindroys dire ton nom.
Quant eſt de ta meſchanceté,
Elle vient de grand laſcheté
D'iniurier celluy qui oncques
Ne te feit offenſes quelconques :
Et quand ie t'auroys faict offenſe,

(1) L'Arcadie était réputée dans l'antiquité pour le nombre & la qualité de ſes baudets. Le géographe Strabon célèbre l'excellence des prairies de cette contrée pour l'élevage des ânes : Βοσκήμασι δ'εἰσὶ νομαὶ δαψιλεῖς, καὶ μάλιστα ἵπποις καὶ ὄνοις τοῖς ἱπποβάτοις. (Lib. VIII, cap. VIII.) Quant aux diſpoſitions muſicales de cet intéreſſant quadrupède, il faut reconnaître qu'elles furent un ſujet de raillerie dès les ſiècles les plus reculés. Élien le repréſente comme paſſant, de ſon temps, pour abſolument antipathique à la muſique : Μόνον τοῦτον τῶν ζώων μὴ γεγονέναι κατὰ ἁρμονίαν· ταύτῃ τοι καὶ πρὸς τὸν ἦχον τὸν τῆς λύρας εἶναι κωφότατον. (*De natura animalium*, lib. X, cap. XXVIII.) C'eſt de là ſans doute qu'était venue la coutume de dire, en parlant d'un virtuoſe qui s'épuiſait en efforts ſtériles, qu'il était auſſi maladroit qu'un âne avec une lyre. (*Luciani opera*, éd. Didot, p. 686.) Cependant, s'il faut en croire les anciens, ce modeſte animal n'était pas ſans rendre, à ſon inſu ſans doute, quelques petits ſervices à l'art muſical. C'eſt ainſi que Pline rapporte que l'on employait les os d'âne à faire des flûtes qui étaient particulièrement recherchées. (*Hiſt. nat.*, XI, LXXXVII.) N'oublions pas les *Racines grecques*, qui, avec une ironie claſſique, s'égayent aux dépens de cet utile ſerviteur de l'homme dans ce vers ſi connu des écoliers :

Ὄνος, l'âne qui ſi bien chante.

Es tu de ſi peu de deffenſe,
Si couard & ſi babouyn
De n'oſer parler que de loing?
L'epiſtre venue de moy
Pour femme qui vault mieulx que toy
N'eſt aultre cas qu'vne riſée,
Où perſonne n'eſt deſpriſée.
Mais toy, lourdault, mal entendu,
En ta reſponſe m'as rendu
Pour vne riſée vne iniure.
Si ie te cognoiſſoys (i'en iure)
Tu ſentiroys ſi mes lardons
Reſſemblent roſes ou chardons.

Pour vn gentil homme de la Cour eſcripuant aux dames de Chaſteaudun (1)

(*De la Suyte*)



VN cueur entier, dames de grand value,
Par ceſt eſcript voſtre amy vous ſalue,
Bien loing de vous & grandement ſe deult
Que de plus pres ſaluer ne vous peult :
Car le record de voz grandes beaultez,
Le ſouuenir des doulces priuautez
Qui ſont en vous ſoubz honneſte recueil,

Titre : *Epiſtre qu'il feit pour vng gentil homme de la Court eſcriuant aux Dames de Chaſteaudun* (a).

(a) P. Roffet, 1535.

(1) Cette pièce fit ſa première apparition parmi les œuvres de Marot dans deux éditions publiées preſque ſimultanément, l'une à Lyon, par François Juſte, au mois de décembre 1534, l'autre à Paris, par la veuve Roffet, en 1535, mais avec un permis d'imprimer daté d'octobre 1534. Comme on ne trouve aucune mention de cette épître dans les éditions antérieures, il eſt permis de conclure que, compoſée avant 1534, elle eſt, ſelon

Cent foys le iour ſont ſoubhaiter mon oeil
A vous reueoir : mais la grand ſeruitude
De ceſte court, où eſt noſtre habitude,

toute vraiſemblance, poſtérieure à 1532. Il reſte à chercher dans cet intervalle, à l'aide de cette première donnée, l'époque qu'il convient d'aſſigner aux plaintes exhalées par le gentilhomme de Châteaudun ſur les déplacements perpétuels de la cour. Cette agitation voyageuſe était dans les goûts de François Ier. Le roi avait fait diſpoſer, pour ſes inceſſantes pérégrinations, un pavillon portatif, où il retrouvait tout le luxe des réſidences royales. Claude Chappuis, dans ſon *Diſcours ſur la cour*, nous donne les détails ſuivants au ſujet de cette tente, qui accompagnait partout le roi :

Ce palais eſt touſiours pendu en l'air
Et eſt partout où il plaiſt au grand roy,
Qui va & vient en triumphant arroy,
Pour viſiter ſes peuples & vaſſaulx.

Pour en revenir au voyage qui nous occupe plus ſpécialement, nous voyons dans les hiſtoires du temps (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 431 ; *Cronique du roy François Ier*, p. 98) que ce prince fut preſque toujours par voies & par chemins dans la ſeconde moitié de l'année 1533 & dans le commencement de l'année 1534. Excurſion en Provence, avant l'entrevue de Marſeille, où le pape était venu négocier le mariage de ſa nièce, Catherine de Médicis, avec le duc d'Orléans (Henri II); au retour, voyage en Champagne & en Lorraine. Marino Juſtiniano, obligé de ſuivre le roi, comme ambaſſadeur de Veniſe, nous fournit ſur cet itinéraire les détails les plus circonſtanciés : « Peu de temps après mon arrivée à Paris, le roi partit pour Marſeille. Nous traverſâmes, par des chaleurs exceſſives, le Bourbonnais, le Lyonnais, l'Auvergne & le Languedoc, & nous parvînmes en Provence... De Marſeille nous allâmes, par la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne & la Champagne, juſqu'en Lorraine, & de là nous retournâmes à Paris... Jamais, du temps de mon ambaſſade, la cour ne s'arrêta dans le même endroit pendant quinze jours de ſuite... » (Collect. de doc. inéd., *Relat. des ambaſſ. Vénit.*, I, 107.) A travers la ſéchereſſe de ce réſumé on ſent percer le même accent de laſſitude que dans les épiſodes relatés par Marot. L'expreſſion eſt différente, les ſentiments & la ſituation ſont au fond les mêmes. Du reſte, les miſères des ſeigneurs condamnés à ſuivre la cour ont inſpiré aux poëtes du temps bien des lamentations ſur un thème analogue. On retrouve les mêmes doléances dans ces vers d'Euſtorg de Beaulieu :

Suyure la court eſt prouffit & honneur
A pluſieurs gens : mais qui penſe au labeur
Et paoureté que mainct homme y endure,
Ne trouuera guieres moindre aduenture
Viure chez luy de ſa peine & ſueur.
Que prouffite il d'eſtre appellé monſieur,
Et ſe morfondre à ſeruir vng ſeigneur,
Duquel il fault, par vent, greſle & froidure,
Suyure la court?
Vous me direz : Pluſieurs y ont bon heur,
Ce qui eſt vray, mais auſſi du malheur,
Sans mettre en compte haine, enuie & murmure,

M'oſte ſouuent par force le plaiſir
Deſſus lequel s'aſſied tout mon deſir :
Et m'eſbahy que, veu voſtre amytié,
N'auez ſouuent de nous plus grand pitié,
En nous voyant, pour noz princes & maiſtres,
Aller, venir parmy ces boys champaiſtres :
Puis s'arreſter en villages & bourgs,
Dont le meilleur ne vault pas voz faulxbourgs.
Et là Dieu ſçait ſi en maiſons bourgeoiſes
Sommes logez (1). Ces groſſes villageoiſes

Le faint recueil, & coucher ſur la dure,
Puis tout croteux, par pluye ou par chaleur,
Suyure la court.

(*Les diuers rapports.*)

En ſomme, cette épître nous paraît avoir été compoſée dans le cours du voyage que nous venons d'indiquer, peut-être en Provence, au mois d'octobre 1533, car les vers 37 & 38 permettent de ſuppoſer qu'il s'agit d'une ſaiſon & d'un pays où l'on n'avait point à prendre de grandes précautions contre l'inclémence du ciel. Quant au gentilhomme pour lequel Marot tient ici la plume, il eſt bien difficile de le déſigner avec préciſion; nous rappellerons ſeulement que dans l'*Épitaphe de Loys Jagoyneau* il eſt dit que ce perſonnage était originaire de Châteaudun. C'eſt une coïncidence à noter, ſans qu'elle nous paraiſſe ſuffiſante pour aller juſqu'à une conjecture.

(1) Si les courtiſans recherchaient, comme une ſatisfaction d'amour-propre, l'honneur d'être déſignés pour accompagner le roi dans ſes voyages, ils ne s'en montraient pas moins ſenſibles à la privation de leurs aiſes. La mauvaiſe table, le mauvais gîte devenaient une ſource intariſſable de doléances, que l'on ne riſquait du reſte qu'à voix baſſe, car il n'aurait point fallu qu'elles arrivaſſent juſqu'aux oreilles du maître. Ces plaintes n'en étaient pour cela ni moins fréquentes, ni moins amères, comme on peut le voir par ce paſſage de Pontalais, dit Songecreux :

Maintesfois tu feras celluy
Qui meineras ton cariage
Iuſques à vng meſchant village,
Où tu nauras ne pain ne vin :
Mais contre vng buyſſon ou iardin
Te fauldra loger pour la nuyct.
Penſe que ceſt au roy deduict
Quant on luy compte la miſere,
Et luy ſembleroit vitupere
Que ſes gens euſſent trop de bien.

(*Contredictz, De l'eſtat de court.*)

Enfin Brantôme a trouvé peut-être la meilleure explication des regrets que cauſaient aux ſeigneurs de la cour ces abſences trop ſouvent répétées, auxquelles les obligeaient les voyages perpétuels du roi. Il leur fallait bien obéir aux néceſſités de leur ſervice; mais, à cauſe des dames qu'ils laiſſaient derrière eux, cette réſignation leur était pénible, comme en témoigne le paſſage ſuivant : « Bien ſouuant, dit Brantôme, ay ie veu nos roys aller aux

Là nous trouuons : les vnes ſont vacheres
En gros eſtat, & les aultres porcheres,
Qui nous diront, s'il nous ennuye ou faſche,
Quelcque propos de leur pays de vache.
Lors ces propos, qui mes maulx poinct n'appaiſent,
Me font penſer aux voſtres, qui me plaiſent,
Diſant en moy : Doulce Vierge honnorée,
Ferons nous cy la longue demourée?
Prendrons nous poinct bien toſt le droict ſentier
De Chaſteaudun? Là giſt mon cueur entier :
Non pour le lieu, mais pour meilleure choſe,
Qui au dedans de voz murs eſt encloſe.
Ainſi me plain : & ſi toſt qu'on depart,
Il m'eſt aduis qu'on tire celle part :
Dont ſuy deceu, car peult eſtre ce iour
Prendrons d'aſſault quelcque rural ſeiour,
Où les plus grandz logeront en greniers
De toutes parts percez comme paniers.
Encor poſé que fuſſions arreſtez
Dedans Paris, & touſiours bien traictez,
Si qu'à ſoubhait euſſions pluſieurs delices,
Comme en cheuaulx courir en pleines lices,
Chaſſer aux boys, voler aux grandz prairies,
Ouyr des chiens les abboys & brairies,
Et aultre maint beau paſſetemps honneſte,
Si me vient il touſiours en cueur, ou teſte,
Vn grand regret de vous perdre de veuë
Et vn deſir de prochaine reueuë :
Car le plaiſir que ie prends à vous veoir
Paſſe touts ceulx que ie pourroys auoir.
Et ſi n'eſtoit eſpoir de brief retour,
Ennuy pourroit me faire vn mauluais tour,

champs, aux villes & ailleurs, & n'y mener point les dames : mais nous eſtions ſi esbahis, ſi perdus, faſchez que, pour huict iours que nous faiſions de ſeiour ſeparez d'elles, ilz nous paroiſſoient vn an, & touſiours à ſouhaitter : Quand ferons-nous à la court? n'appelans la court bien ſouuent là où eſtoit le roy, mais où eſtoit la reyne, & les dames. » (*Le grand roy François.*)

Se tranſmuant en pire maladie :
Vous aduiſant, puis qu'il fault que le die,
Que me debuez d'amour grand recompenſe :
Car il n'eſt iour qu'en vous aultres ne penſe,
Et ne ſe paſſe vne nuyċt qu'vn beau ſonge
De vous ne face. Encores (ſans menſonge)
L'aultre nuyċtée, en dormant, fu rauy,
Et me ſembla que toutes ie vous vy
Deſſus vn pré faire cent beaulx eſbats
En cotte ſimple, & les robbes à bas.
   Les vnes vey qui danſoyent ſoubz les ſons
Du tabourin, les aultres aux chanſons :
L'aultre en apres, qui eſtoit la plus forte,
Prend ſa compaigne & par terre la porte,
Puis de ſa main de l'herbe verde fauche,
Pour l'en feſſer deſſus la cuyſſe gauche :
L'aultre, qui veit ſa compaigne oultrager,
Laiſſa la danſe & la vint reuenger.
De l'aultre part, celles qui ſe laſſerent,
En leur ſeant ſur le pré s'amaſſerent,
Et dirent là vne grand letanie
De plaiſants mots & ieu ſans vilanie.
Que diray plus ? L'aultre vn banquet de creme
Faiſoit porter pour la chaleur extreſme,
Au moins pour ceulx qui debuoyent banqueter.
Lors me ſembla que ne ſceu m'arreſter
Que deuers vous ne couruſſe en ceſt eſtre :
Mais ſur ce poinċt voicy vne feneſtre
De mon logis qui, tombant, feit tel bruyt
Que, m'eſueillant, mon plaiſir a deſtruiċt.
   Ha (dy ie lors), feneſtre malheureuſe,
Trop m'a eſté ta cheute rigoureuſe !
I'alloys baiſer leur bouche doulce & tendre
L'vne apres l'aultre, & tu n'as ſceu attendre.
Si m'eſueillay tout faſché, & m'en vins

Vers 66. *Prend ſa compaigne & a terre la porte* (a).

(a) Éd. 1537.

Faire expoſer mon beau ſonge aux deuins :
Entre leſquelz vn grand frere Mineur (1)
Ie rencontray, excellent deuineur,
Qui m'aſſeura que de troys choſes l'vne
Me diroit vray. A minuict, à la lune,
Va faire en terre vn grand cerne (2) tout rond,
Guigne le ciel, ſa corde couppe & rompt,
Fait neuf grandz tours, entre les dents barbotte,
Tout à part luy, d'agios une botte.
Puis me va dire: Amy treſcher, ie tien
Vray à peu pres l'effect du ſonge tien :
Si tu vas veoir la ville deſirée,
Garde n'auras de trouuer empirée
La compaignie des dames & la chere :

(1) Les frères mineurs, franciſcains ou cordeliers, avaient pour fondateur de leur ordre François d'Aſſiſe. La légende a groupé autour de ce ſaint une ſérie de prodiges qui atteignent aux dernières limites du ſurnaturel & de l'invraiſemblable. Il paſſait pour mener le diable à la baguette, & l'avenir n'avait point de ſecrets pour lui. (Voy. *l'Alcoran des Cordeliers.*) Le preſtige qui environnait le patron finit par rejaillir ſur les moines de l'obſervance. La crédulité populaire leur attribuait ſur le monde inviſible, fermé au commun des mortels, une puiſſance d'autant moins diſcutable qu'elle était ſans contrôle. Exorciſer le démon, prédire l'avenir ou interpréter les ſonges, tout cela rentrait au même titre dans leur compétence. C'eſt ainſi que l'on voit encore, en Italie, les gens du peuple ſupplier les capucins de leur indiquer les numéros qui doivent gagner à la loterie.

(2) Le mot « cerne », tombé depuis en déſuétude, ſervait alors à déſigner le cercle protecteur où devait s'enfermer celui qui ſe livrait à des incantations magiques, s'il ne voulait point reſter expoſé à un retour offenſif des eſprits infernaux. Quant au mot *agios*, nous en trouvons l'explication ſuivante dans Cotgrave : « *Faire beaucoup d'agios*, to uſe many bleſſings, croſſings, or ſuperſtitious geſtures, in the doing of any thing. » Jehan Bouchet, en conſtatant la crédulité naïve de ſes contemporains & leur facilité à ſe laiſſer prendre à ces ſortes de fourberies, fait à ce ſujet une réflexion qui pourrait bien convenir à d'autres époques que la ſienne :

Car, des ce temps, on a plus de foy eue
On deuiner & parolle impourueue
Des deuineurs & des pronoſticqueurs,
Non diſant vray, mais menteurs & mocqueurs,
Quant aux effectz qui de raiſon procedent,
Qu'en Dieu puiſſant, où maintes gens excedent.

(*Epiſtres morales*, 2e partie, ep. VIII.)

Va doncques veoir cette ville tant chere
Mieulx que par ſonge. Alors le deuin ſage
Va alleguer là deſſus maint paſſage
De Zoroaſt, d'Hermes, de la Sibylle (1),

Vers 103. *Mieulx que par ſonge. Alors le Deuin ſaige* (a).
104. *Va aleguer la deſſus vng paſſage* (b).
105. *De Zoroaſt, Dhermes & la Sibyle* (c).

(a) I. de Channey; Éd. 1537. — (b) Éd. 1537. — (c) I. de Channey; Éd. 1537.

(1) L'hiſtoire fait peu de choſe ſur Zoroaſtre, en latin *Zoroaſtres*. Sous le nom de Zerdouſcht, il aurait été célèbre dans l'antiquité comme réformateur de la religion des Mèdes & des Perſes. Sa patrie & l'époque où il vécut reſtent entourées d'incertitudes. Suivant les uns, il aurait vu le jour dans la Bactriane 600 ans avant l'ère chrétienne; ſuivant les autres, il ſerait originaire de Médie & aurait vécu avant Moïſe. D'après cette diverſité même d'opinions, il eſt à ſuppoſer qu'il y eut pluſieurs Zoroaſtre, & que l'imagination populaire, cédant à ſon goût pour le ſurnaturel, aurait réuni ſous le même nom des faits empruntés à la vie de perſonnages diſtincts. Si l'on interroge la légende, Zoroaſtre y devient l'inventeur de la magie. C'eſt ainſi ſans doute que la ſimplicité populaire a cherché à expliquer les relations de Zoroaſtre avec les mages. Ses connaiſſances en aſtronomie, en lui faiſant attribuer par le peuple une ſorte de puiſſance divinatrice, lui auraient ouvert le chemin du trône de Bactriane. Vaincu enſuite par Ninus ou Sémiramis, il aurait, après ſa défaite, formé le ſouhait d'être conſumé par le feu du ciel, en promettant aux Aſſyriens qu'ils échapperaient à toute domination étrangère auſſi longtemps qu'ils conſerveraient ſes cendres; après quoi il fut frappé de la foudre. La négligence des Aſſyriens à ſe conformer par la ſuite à cette recommandation aurait en effet entraîné la chute de leur ſuprématie. Toute cette tradition repoſe peut-être ſur la participation que l'on attribue à Zoroaſtre dans les pratiques de cette ſecte perſane qui adorait le feu. On le conſidère encore comme l'un des fondateurs des myſtères de Mithra. En 1538, ſous le titre de *Magica oracula*, il parut un livre renfermant l'enſemble des prédictions que l'on tenait pour l'œuvre de Zoroaſtre. — Le ſecond perſonnage dont il eſt ici queſtion était un philoſophe, ou un ſage, d'origine égyptienne, qui vivait 1900 ans avant Jéſus-Chriſt. Les Grecs trouvèrent bon de ſe l'approprier en l'identifiant à leur Hermès & en le décorant du ſurnom de Triſmégiſte ou trois fois grand. Grand prêtre de la déeſſe Iſis, ſuivant les uns, conſeiller du roi Oſiris, ſuivant les autres, il aurait inſpiré au vulgaire une ſorte de vénération

De Raziel & de maint aultre habile
Nigromanceur. Puis ie luy dy : Beau pere,
Vous dictes vray. Ainſi, dames, i'eſpere

Vers 107. *Negromanceur. Lors ie luy dy, beau pere* (a).

(a) P. Roffet, 1535.

ſuperſtitieuſe par ſes connaiſſances en morale, en mathématiques, en aſtrologie. Ce qui paraît certain, c'eſt que ſes contemporains lui ſont redevables de l'écriture hiéroglyphique & de la curſive, de certains principes des lois civiles & de la diviſion du jour en douze heures. Un auteur contemporain, dans une étude fort ſérieuſe, réſume ainſi les traditions relatives à ſes ouvrages : « Les principes d'aſtrologie étaient conſignés en Égypte dans des livres ſacrés dont on faiſait remonter la rédaction au dieu Thoth ou Tat (l'Hermès des Grecs). Ces livres comprenaient les traités de toutes les ſciences dont l'étude était réſervée à la caſte ſacerdotale. Les égyptologues en ont retrouvé des fragments écrits ſur papyrus, en caractères hiératiques. A l'époque alexandrine, on les traduiſit en grec, en y introduiſant ſans doute de nombreuſes interpolations & leur faiſant ſubir un remaniement, ſous l'influence des idées platoniciennes.» (A. Maury, *La magie & l'aſtrologie dans l'antiquité*, p. 44.) Après les Égyptiens & les Grecs, les alchimiſtes du moyen âge ſe ſont emparés à leur tour de ce même perſonnage, pour le transformer en fondateur d'une ſcience deſtinée à ſatisfaire toutes les cupidités humaines, puiſqu'elle avait pour objet la tranſmutation des métaux & la fabrication de l'or. Voilà par quelle filière la ſcience hermétique peut avoir la prétention de remonter à l'antiquité la plus reculée. Sur cette pente il n'y a donc pas grand effort à faire pour mêler le nom d'Hermès à des opérations de magie. — En ne déſignant pas d'une manière plus préciſe la ſibylle dont il veut parler, Marot laiſſe ſon lecteur dans l'embarras du choix. En effet quelques écrivains portent juſqu'à douze le nombre des ſibylles patentées par l'antiquité. Nous devons toutefois conſtater que Platon ne reconnaît qu'une ſeule & unique ſibylle, en titre d'emploi, la ſibylle d'Érythrée, en Ionie. Cette opinion a même été ſoutenue, dans une époque aſſez voiſine de la nôtre, par un médecin de la faculté de Paris, le docteur Pierre Petit, qui a conſacré tout un volume (*De ſibylla*) à la démonſtration de cette thèſe. On cite encore au rang des plus authentiques la ſibylle de Cumes, en Italie, célèbre par ſes intrigues amoureuſes avec Apollon. Sans rien accorder à ce dieu, elle eut l'adreſſe d'obtenir la faveur de vivre un nombre d'années égal à celui des grains de ſable qu'elle pourrait tenir dans ſa main;

Qu'apres auoir bien couru & veillé
Par la campaigne, & beaucoup trauaillé,
Noſtre retour vers Chaſteaudun ſera :
Là où mon oeil ſe recompenſera
De ſon plaiſir, perdu ſi longuement.
Mais en tandiz ie vous prie humblement
Prendre la plume & faire, en proſe ou metre,
Quelcque reſponſe à ma groſſiere lettre.

mais, faute par elle d'avoir demandé en même temps de jouir d'une jeuneſſe éternelle, le dieu ſe vengea de ſes rigueurs en l'abandonnant à toutes les décrépitudes d'une interminable vieilleſſe. A l'âge de 700 ans, elle ſervit de guide à Énée juſqu'aux portes des enfers. Bien des années après, elle vint offrir à Tarquin l'Ancien de faire l'acquiſition des livres ſibyllins; mais ce roi, ne s'étant pas décidé aſſez vite à lui compter le prix qu'elle en demandait, vit brûler les ſix premiers volumes, & finit par payer les trois reſtants auſſi cher que l'ouvrage complet. A l'avénement du chriſtianiſme, les livres ſibyllins furent en grande vogue, parce que certains commentateurs prétendirent y retrouver des paſſages qui annonçaient la naiſſance du fils de la vierge mère de Dieu. On comprend, d'après tout ce qui précède, le rôle que la ſibylle pouvait avoir à jouer dans toute cérémonie qui prenait un caractère ſurnaturel. — Raziel était l'ange ſpécialement attaché à la perſonne de notre premier père, ſuivant la doctrine des docteurs juifs cabaliſtes. Ils affirmaient en outre qu'il en était de même pour chacun des anciens patriarches, que ces anges avaient la miſſion d'initier aux préceptes les plus élevés de la ſageſſe. Ces révélations, ſoit verbales, ſoit écrites, auraient été enſuite réunies en corps pour former le fond des principes de la cabale. D'après le docteur Abraham Ben Dior, les enſeignements donnés par Raziel à Adam auraient été d'un ordre ſupérieur à tous les autres. Il eſt regrettable pour le père du genre humain que ſon ſurveillant céleſte ait été occupé ailleurs tout juſte le jour où Ève lui propoſa de manger la pomme. Mais en voilà aſſez pour indiquer par quel lien le nom de Raziel peut ſe trouver mêlé aux pratiques de la magie. Nous devons ajouter que d'autres ſavants juifs repouſſent cette tradition comme un rêve des cabaliſtes.



Epiſtre preſentée à la royne de Nauarre par madame Yſabeau & deux autres damoyſelles habillées en amazones en vne mommerie (1)

Penthazillée, royne des Amazones,
à Marguerite, royne de Nauarre.

(*Inédit.* — B. N., ms. 4967, f° 288)

J'AY entendu, treſilluſtre compaigne,
Que contre toy ſe ſont mys en campaigne

Titre : *Trois damoiſelles eſtans en vne mommerye enuoyent ceſte epiſtre, où eſt introduicte Pantaſeles royne des Amazones, à Marguerite, royne de Nauarre* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

(1) L'intérêt hiſtorique qui s'attache à cette pièce lui méritait une place toute particulière parmi les œuvres de notre poëte, au milieu deſquelles elle apparaît pour la première fois. Sur ſon authenticité, il ne peut y avoir de doute. Cette épître, en effet, reçoit en quelque ſorte ſon certificat d'origine du voiſinage même des œuvres à côté deſquelles elle ſe trouve. Dans les deux manuſcrits où nous l'avons découverte, elle eſt précédée & ſuivie de vers dont la paternité n'a jamais été conteſtée à Marot. Cette rencontre ne conduit-elle pas tout naturellement à la préſomption d'une forte d'affinité entre toutes ces pièces? Mais de nouveaux arguments, tirés du fond même de cette épître, viennent encore confirmer l'attribution que nous nous propoſons d'en faire. Elle contient en effet les alluſions les plus directes à des événements auxquels notre poëte ne pouvait reſter indifférent. Elle eſt adreſſée à la protectrice bien-aimée qu'il ne pouvait voir en butte à d'iniques & violentes attaques ſans en manifeſter une légitime indignation. Il s'agit ici de Marguerite de Navarre, traquée juſque dans ſes œuvres littéraires par la rancune de quelques ineptes docteurs de la Sorbonne. Entre ces deux perſonnages il y avait un lien de ſolidarité poétique, que rendait plus étroit encore un ſentiment de reconnaiſſance. Marot pouvait donner un cours d'autant plus libre à ſes railleries contre la Sorbonne,

Les haulx quantons du lac phariſien.

qu'il ſe trouvait entouré d'un cercle d'amis bien réſolus à ne point trahir ſes confidences. Auſſi ne ſe gêne-t-il guère pour employer les épithètes les plus mordantes & les traits les plus acérés. Lorſque l'on deſcend dans les détails de l'épiſode auquel ſe rapporte cette pièce, on y trouve une confirmation nouvelle des conjectures que nous venons d'expoſer. Un réſumé rapide des faits ſuffira, ſelon nous, pour faire reſſortir encore davantage l'évidence des droits de Marot ſur cette pièce. Elle eſt adreſſée à la reine de Navarre; c'eſt le titre même qui nous l'apprend. Nous voyons en outre qu'elle lui fut préſentée par Mme Iſabeau, ſa belle-ſœur. Enfin on devine ſans peine les intentions du poëte à travers le voile de l'allégorie ſous lequel il s'eſt plu à les envelopper. Tous ſes éloges ſont pour la courageuſe princeſſe qui pratique la foi nouvelle régénérée aux ſources pures de l'Évangile; tous ſes ſarcaſmes, pour les ſtériles efferveſcences des ſuppôts de la Sorbonne & de la Faculté de théologie. D'après le ſujet qu'elle traite, il eſt certain que cette épître fut compoſée dans un moment d'agitation religieuſe; & nous n'héſitons pas à la rattacher à l'époque où les eſprits étaient ſurexcités par l'apparition du livre de Marguerite intitulé : *le Miroir de l'âme péchereſſe*, & par l'éclat que la Sorbonne crut devoir faire à cette occaſion. Nous rapportons dans une note ſuivante les détails de cette hiſtoire, où la docte corporation joua un rôle aſſez piteux. Après avoir retrouvé l'auteur de cette pièce, après avoir dit ſous l'influence de quelles idées elle fut compoſée, il nous reſte à indiquer dans quelles circonſtances elle vit le jour. Nous pouvons fournir à ce ſujet des détails qui donnent à notre découverte un intérêt tout particulier. Le titre, qui a déjà été pour nous une ſource précieuſe de renſeignements, nous apprend encore que ces vers furent récités dans un de ces divertiſſements que le goût du jour avait mis à la mode, & nous ajouterons qu'elle renferme des indications aſſez préciſes pour la rattacher aux fêtes données à Alençon en l'honneur du mariage de Mme Iſabeau, ſœur de Henri d'Albret, qui épouſa, le 16 août 1534, le vicomte René de Rohan, de la branche de Frontenay, comte de Penhoët, prince de Léon, chevalier des ordres du roi & capitaine de quarante lances. Et, détail curieux à noter au paſſage, nous ajouterons que cette pièce marque le début de la querelle de Sagon & de Marot. Une partie de la cour avait été conviée à ſe rendre au château d'Alençon, où ſe célébraient les noces de la ſœur du roi de Navarre. Marot & Sagon, en leur qualité de familiers de la maiſon, étaient au nombre des invités; leur talent poétique pouvait contribuer aux plaiſirs de la fête, & à ce titre ils faiſaient partie de ce cortége interminable que les grands avaient coutume d'emmener à leur ſuite dans tous leurs déplacements. Nous n'en ſommes point réduit

Par quoy ſoudain du camp Eliſien

Vers 4. *Pourquoy ſoudain du camp elyſien* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

ici à de ſimples hypothèſes ; un document peu connu nous apporte ſur ce point ſon irrécuſable témoignage, & il ne ſaurait ſubſiſter aucun doute ſur le lieu & la date qu'il eſt permis d'aſſigner à cette épître, non plus que ſur les cauſes de l'inimitié qui mit aux priſes les deux adverſaires. Les vers ſuivants, empruntés à un opuſcule dont l'Arſenal poſſède l'unique exemplaire, nous révèlent les origines du conflit; c'eſt Sagon qui s'exprime ainſi :

Tu ſçays, Marot, mieulx que moy de moictié
Qu'auons eſté en loyalle amitié,
Communiquans nos affaires enſemble,
Comme font ceulx que vray amour aſſemble,
Iuſques au iour que madame Iſabeau,
En eſquipage & triumphe aſſez beau,
Priſt ſon epoux en ville alençonnoiſe,
Pleine d'esbats & pour ce iour ſans noiſe.
(*Defenſe de Sagon.*)

Sagon explique enſuite comment, après la fête, une diſcuſſion religieuſe s'éleva entre lui & Marot, &, après un échange de mots aſſez vifs, faillit dégénérer en une rixe ſanglante :

Car toy & moy deuiſans deſſus l'herbe,
Le lendemain, au beau parc d'Allençon,
Après ſouper euſmes noiſe & tenſon
Pour la leçon de la foy catholicque
Où tu voulus faindre l'euangelique,
Quant tu me dictz, o bon prince des cieulx !
Qu'encor eſtoit au deuant de mes yeulx
L'obſcure nuict & vele de Moyſe,
Pour ce qu'eſtoye adherent à l'Egliſe.
(*Ibidem.*)

Nous inclinons fort à croire que ce fut préciſément la pièce que nous reproduiſons ici qui ſervit de prétexte à cette altercation. Marot, exaſpéré de voir qu'il ne gagnait rien par la perſuaſion, eut alors recours à la violence pour fermer la bouche à ſon interlocuteur, & il allait le frapper de ſon poignard, lorſque les aſſiſtants s'interpoſèrent & mirent fin à la diſcuſſion. Nous avons là un enſemble de renſeignements précis qui nous permettent de déterminer exactement la date de cette pièce. Ces vers furent compoſés à Alençon, au mois d'août 1534, pendant les fêtes du mariage d'Iſabeau de Navarre; & Marot était ſûr d'être agréable à la maîtreſſe du lieu & de plaire à ſon auditoire en rappelant les ſottes incartades de la Sorbonne qui n'avaient eu d'autre réſultat que de faire reſſortir une fois de plus ſon impuiſſance. Après les fêtes, Marot & Sagon tirèrent chacun de leur côté, mais en conſervant l'un contre l'autre une haine implacable. Leur reſſentiment, loin de ſe calmer avec les années, ne fit que s'aigrir de plus en plus, & lorſque plus tard ils ſe retrouvèrent en préſence, ils épuiſèrent dans une guerre d'injures tout ce qu'ils avaient amaſſé de rancune & de fiel. (Voy. ci-deſſous, p. 565, note.) Le titre de cette pièce nous apprend qu'elle était deſtinée à être débitée dans une momerie. Les momeries, ainſi nommées à cauſe des momons ou maſques qui y figuraient, étaient des divertiſſements traveſtis fort

I'ay faict ſortir troys de mes damoyſelles,
Pour te monſtrer le plus grand de mes zelles (1),
Qui eſt d'oyr nouuelles briefuement

à la mode au XVIe ſiècle. On mettait un certain apparat dans ces repréſentations ; on y déployait un grand luxe de toilette, & la richeſſe des habillements entraînait ſouvent à une dépenſe aſſez forte, comme on peut en juger par l'article ſuivant des comptes de la maiſon du roi : « A Nicolas de Troyes, argentier du roy, pour le paiement de pluſieurs draps d'or, toiles d'argent, velours, ſatins, brodures, pourfillure, fil d'or & autres choſes de diuerſes couleurs qui ont eſté achaptés à Marſeille pour faire momon, — 3,795 liv. 1 ſ. 8 d. » (L. de Laborde, *Les comptes des bâtiments du roi*, II, 394.) Ces amuſements devaient ſurtout leur vogue à leur liberté d'allures. Ceux qui s'y livraient avaient le droit, au milieu de leurs grimaces & de leurs contorſions, à la faveur du coſtume, de s'arroger une ſorte de franc parler, de ſe permettre certaines alluſions du genre de celles que Marot introduit dans cette épître, licences qui, ſous toute autre forme, euſſent été interdites par l'étiquette de la cour.

(1) Le ſens de cette locution métaphorique « lac phariſien » (voy. v. 3) n'était alors un myſtère pour perſonne; elle s'appliquait à la Sorbonne; & par « les haulx quantons » il fallait entendre plus ſpécialement la Faculté de théologie, qui, au nom de l'orthodoxie outragée, avait donné le ſignal d'une levée de boucliers contre Marguerite de Navarre. Nous racontons dans la note ſuivante les épiſodes de cette équipée religieuſe. Quant à l'expreſſion employée ici par Marot, nous croyons en avoir trouvé le commentaire dans une de ces facétieuſes extravagances avec leſquelles Rabelais aſſaiſonne ſouvent de dures vérités, qu'il eût été dangereux de préſenter ſous une autre forme. En effet, dans une de ſes bouffonneries où il lâche la bride à ſa verve gauloiſe, il nous repréſente Pantagruel en proie à un mal dont les cauſes échappent à la ſcience ordinaire, & pour la guériſon duquel ſon imagination a bientôt inventé un traitement qui s'écarte des règles pratiquées par la médecine. En raiſon de la gravité de la ſituation, il fait deſcendre dans les entrailles du patient des perſonnages qui doivent en inſpecter les parties les plus ſecrètes. Mais les haſards d'un pareil voyage les expoſent à des aventures imprévues, & ils ſe voient tout à coup précipités « en vn gouffre horrible, puant & infect plus que Mephitis, ny la palus Camarine, ny le punais lac de Sorbonne, duquel eſcript Strabon. » (*Pantagruel*, II, XXXIII.) De graves commentateurs, prenant fait & cauſe pour la Sorbonne, ſe mirent en frais d'érudition pour démontrer que Strabon ne s'était jamais occupé que du lac de Serbonne (*Serbonis*), que la Sorbonne n'avait rien à faire ici & qu'il ne fallait voir dans

De la deffaicte & prompt definement
De ceſte race inutille & contraire
A ce bon Chriſt (1), lequel me vint retraire

cette confuſion préméditée qu'un de ces méchants tours dont Rabelais était coutumier. Nous ajouterons qu'on n'ignorait pas que Strabon lui-même n'avait pas très-bien diſtingué entre le lac Serbonis & le lac de Sodome; & que le mauvais renom qui s'attachait, dans l'antiquité, au ſouvenir de cette ville, rapproché de certaines rumeurs que des gens malintentionnés ſe plaiſaient à répandre ſur le compte de la Sorbonne, était pour les contemporains un nouveau prétexte de railleries d'un goût douteux, aux dépens de la Faculté de théologie. Notre poëte était du reſte depuis longtemps en guerre avec cette « race inutile & contraire au bon Chriſt ». Plus d'une fois il en avait tracé des portraits dont les intéreſſés ne lui avaient jamais pardonné la reſſemblance. (Voy. t. II, p. 136, v. 41 & ſuiv., & notes.) Et ces échos du ſentiment public percent auſſi bien dans les éclats de rire de Rabelais, lorſqu'il fuſtige de main de maître cette variété de l'eſpèce qu'il appelle les « ocieux moines » (*Gargantua*, I, IX), que dans certaines lignes diſcrètes où Louiſe de Savoie, pouſſée à bout par les fourberies des « hypocrites blancs, noirs, gris & de toutes couleurs », déclare dans ſon *Journal* (année 1522) qu' « il n'eſt point de plus dangereuſe génération en toute nature humaine ».

(1) La campagne entrepriſe contre la reine de Navarre par quelques exaltés de la Faculté de théologie tourna, comme il eſt dit ici, à la confuſion des chefs de cette cabale. Après avoir débuté par l'injure & la violence, ils ne reculèrent devant aucune baſſeſſe pour déſarmer la colère du roi, & ils allèrent même juſqu'à ſe réfugier dans une prétendue ignorance des actes qui leur étaient reprochés. C'eſt une hiſtoire des plus curieuſes & des plus inſtructives, qui vaut la peine d'être racontée dans ſes moindres détails; il nous a donc paru intéreſſant de la reprendre à ſes débuts. En l'année 1531, Marguerite publia à Alençon *le Miroir de l'âme péchereſſe*. A ſon apparition, ce livre, à peine remarqué, ne provoqua d'abord aucune émotion. Mais, en 1533, le même traité ayant été imprimé de nouveau, quelques membres de la Faculté de théologie y découvrirent ſubitement les ſignes de l'héréſie la plus dangereuſe & la plus caractériſée, ou plutôt cette nouvelle édition leur ſervit de prétexte pour donner un libre cours à la haine furieuſe qui les animait contre la bienveillante protectrice des partiſans de la Réforme. Ces ſentiments d'hoſtilité éclatèrent au mois d'août 1533. Certains énergumènes appartenant au parti catholique pouſſèrent l'impudence juſqu'à accuſer la reine de Navarre & le roi lui-même d'être infectés de luthéraniſme : « Cœ-

Hors des Enfers, lorſqu'il y deſcendit,
Et à repos en ce lieu me rendict.
C'eſt luy pour vray, tant liberal & large,
Qui m'a donné expreſſement la charge
De depeſcher ces troys nymphes armées,
Que Dieu ſon pere a faictes & formées.
L'vne eſt Fealle, [&] l'autre c'eſt Charite,
L'autre Eſperance. O noble Margueritte,

Vers 12. *Et en ce lieu à repos me rendit* (a).
17. *Feaulte lune eſt laultre Charite* (b).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B.

perunt vociferari aduerſum hæreticos & lutheranos, Regem etiam cum ſorore tales ſe eſſe quales defenderent publice taxauerunt. » (Herminjard, *Correſpondance des réform.*, III, 73.) Béda ne ſe montra pas un des moins acharnés de la bande; il s'était donné pour miſſion de chauffer à blanc le zèle des prédicateurs. « Solicitabat literis ſuos oratores, quaſi ex ſcito theologorum, ne ceſſarent in ſuis demegoriis concitare populum ! » (*Ibidem.*) L'accuſation ſe produiſait du reſte ſous une forme des plus étranges. Il était impoſſible de découvrir dans *le Miroir de l'âme péchereſſe* aucune propoſition contraire aux principes de l'orthodoxie; mais les ennemis de Marguerite lui reprochaient d'avoir omis par calcul d'y parler du purgatoire & des ſaints, & en conſéquence ils l'accuſèrent d'être hérétique par prétérition. Pour couper court à ces intrigues, le Parlement, dans un arrêt du 16 mai, condamna Béda au banniſſement, avec injonction de ſe tenir à une diſtance d'au moins trente lieues de Paris. Mais les théologiens qui recevaient ſes inſpirations n'en continuèrent qu'avec plus d'ardeur leur œuvre de dénigrement & d'outrages envers Marguerite. Le 1er octobre, au collége de Navarre, dans une eſpèce de divertiſſement théâtral, la ſœur de François Ier fut miſe en ſcène ſous les traits d'une furie appelée Mégère, qui finiſſait par ſe donner au diable. (*Ibidem*, p. 94.) A la fin, le roi perdit patience, & ſur le bruit qu'une accuſation d'héréſie avait été lancée contre ſa ſœur, il envoya demander au recteur de l'Univerſité ce que ſignifiait tout ce vacarme. Le recteur, flairant une mauvaiſe affaire, penſa que le mieux pour lui était de ſe tenir à l'écart. Il répondit au roi d'une manière évaſive qu'il ne ſavait pas le premier mot de ce ſcandale, & il l'engageait à s'adreſſer à la Faculté de théologie, s'il voulait en ſavoir plus long à ce ſujet. Tel fut le dénoûment de cette intrigue cléricale, qui ſe termina par

Veulx tu ſçauoir que la moindre feroit
En vng beſoing? Tout vng camp deferoit.
Mays vraye amour de ſi pres les aſſemble
Que fault touſiours qu'elles voyſent enſemble.
Or les reçoy, car en effaict ce ſont
Celles qui tant de force & puiſſance ont
Qui n'eſt maling (1) qui ne fuie ou ſe rende.
I'euſſe bien mys au camp toute ma bande:
Mays ces troys cy, croy moy, ſont aſſez fortes

Vers 26. *Ieuſſe bien mys aux champs toute ma bande* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

l'humiliation de ceux qui en avaient été les inſtigateurs. Voici du reſte le récit de leurs méſaventures tel que nous le rapporte un hiſtorien de l'Univerſité : « Die 10 menſis octob. electus eſt in Rectorem M. Nicolaus Copus Pariſinus, in Medicina baccalaureus, in Coll. San-Barbarano præceptor : quo Rectore, die 24 eiuſdem menſis, habitis apud Math. comitiis, lectæ ſunt litteræ Regiæ, quibus poſtulabatur Vniuerſitas reddere rationem quamobrem librum quendam ſub hoc titulo *Speculum animæ peccatricis* damnaſſet. At illa ignara reſpondit ſe nec librum damnaſſe, nec vidiſſe : Theologorum id forte factum, a Theologis repetendum : idque aperte epiſcopo Siluanectenſi litterarum regiarum latori ſignificauit. Hac de re ſic habent acta Medicinæ : *Die Veneris* 24 *octob. vocata eſt a Rectore Vniuerſitas ad Math. pro audiendis* litteris regiis quibus continetur vt Vniuerſitas daret cauſas propter quas repoſuiſſet libellum quendam gallicum, inſcriptum *le Miroir de l'ame pechereſſe*, inter reprobatos, deleretque propoſitiones ſi quæ eſſent hereticæ. *His lectis, Facultas dixit ſe neſciuiſſe id de quo eſſet in litteris ſermo, vultque vt de cætero in his quæ tangunt fidem Theologia agat ſuo nomine, & non vniuerſi Collegii : fuitque concluſum vt mitterentur ad Regem litteræ excuſatoriæ.* Idem planè legitur in actis procuratoriis Nat. Gall. *Scriptum* ad Regem *librum illum nunquam ab Vniuerſitate damnatum eſſe, nedum viſum : qui tamen ſi taxatus eſſet ab aliquibus, idque iuſte aut iniuria, cauſam ſuam oportere eos tueri & defendere qui id feciſſent, vtpote horum omnium ignaram.* » (Du Boulay, *Hiſt. Vniuerſitatis Pariſ.* VI, 238.) Marot pouvait donc à bon droit féliciter ſa vaillante protectrice de la victoire éclatante qu'elle avait récemment remportée ſur la meute des théologiens.

(1) L'idée d'établir entre Marguerite & Penthéſilée un lien de parenté allégorique a été ſuggérée tout naturellement au

Pour des Enfers rompre les doubles portes.
Regarde donc de ces petitz humains
Qu'elles feront, s'ilz tumbent en leurs mains:
Heureux ſeront, tant ſont elles priſées.
Faict & eſcript aux beaulx champs Eliſées.

SVSCRIPTION :

Lettres, prenez le chemin ſeur
Deuers Marguerite, ma ſoeur.

Vers 31. *Tenuz ſeroient, tant elles ſont priſees* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

poëte par le rôle que Marguerite avait pris contre les adverſaires des doctrines nouvelles. De même que la reine des Amazones défendait avec un brillant courage la citadelle d'Ilion contre les attaques des Grecs coaliſés, de même la reine de Navarre protégeait la fortereſſe de la foi évangélique contre les entrepriſes des « malings », comme il eſt dit ici, pour en déſigner les adverſaires les plus forcenés. Il faut croire du reſte que ce rapprochement avec la reine Penthéſilée était du goût de Marguerite. En effet, quelques années plus tard, pendant l'invaſion de la Provence par Charles-Quint, à la ſuite du bon accueil que cette princeſſe trouva auprès des ſoldats dans une viſite qu'elle leur fit au camp d'Avignon, elle termine ſa lettre au roi en lui diſant : « Iamais Pentaſilée ne feut recue en tel honneur, lequel procede de vous, à qui ie le retourne. » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 327.) Quant à cette épithète de « malings » employée ici par Marot, elle était familière au poëte pour infliger une ſorte de flétriſſure à ſes adverſaires, comme on peut le voir encore par certaines de ſes poéſies où il déſigne ſous ce nom la même catégorie de perſonnes. (Voy. ci-deſſous, p. 597, vers 9.)



A madame la ducheſſe de Ferrare (1)

(*Du Recueil*)





N trauerſant ton pays plantureux,
Fertile en biens, en dames bien heureux,
Et bien ſemé de peuple obeyſſant,
Le tien Marot (fille de roy puiſſant)
S'eſt enhardy, voyre & a proteſté
De ſaluer ta noble maieſté,
Ains que paſſer tout oultre les limites :

(1) Le ton général de cette pièce indique clairement que le poëte la compoſa dès ſon arrivée à Ferrare. C'était un hommage de bienvenue à la ducheſſe Renée. Nous n'héſitons donc point à placer cette épître vers le mois de mai ou de juin de l'année 1535. (Voy. ſur cette date, t. II, p. 273, note.) Renée n'avait jamais vu Marot; il le dit lui-même au vers 12. Lorſqu'elle quitta la France, en 1527, elle comptait dix-ſept ans à peine. Par un ſentiment de convenance pour ſon ſexe & de reſpect pour ſa jeuneſſe, on l'avait ſans doute tenue à l'écart de la vie légère & bruyante de la cour. C'eſt ainſi qu'elle n'avait pu connaître Marot que de réputation, & c'eſt ce qui explique les incertitudes du poëte ſur l'accueil qui allait lui être fait. Dans ſon déſir d'arriver au terme de ſes courſes vagabondes, il ſe donne les airs d'un paſſant qui ne refuſerait point un gîte, ſi l'on avait la généroſité de le lui offrir. Tel eſt le fond de ſa penſée, & il eſt impoſſible de la rendre avec plus de grâce & de gentilleſſe. (Sur Renée de Ferrare, voy. t. II, p. 274, note 2.) Marot eut également le ſoin de ſe ménager les bonnes grâces du duc de Ferrare en payant d'avance

Eſtant certain que, ſi bien tu imites
De ton Saulueur la vraye intention,
Tu n'y auras brin de preſumption :
Car eſtimant que, par vn bruyt qui ſonne,
Tu ſçais mon nom, ſans ſçauoir ma perſonne (1),
Et que iadis fut ſeruiteur mon pere
De ta mere Anne (2), en ſon regne proſpere :
Croyant auſſi que tu ſçais que d'enfance
Nourry ie ſuyz en la maiſon de France,
De qui tu es royale geniture :

en monnaie de poëte l'hoſpitalité qu'il attendait de ce prince. (Voyez *Épigrammes*.)

(1) Nous venons d'expliquer comment il pouvait ſe faire que Renée de Ferrare, née en 1510, mariée en 1527, ait pu quitter la cour de France ſans avoir connu le poëte à la mode autrement que de réputation. Il ne faut pas oublier que juſqu'en 1527 Marot reſta attaché à la perſonne de Marguerite de Navarre, & qu'il n'entra au ſervice du roi qu'à l'époque même où Renée quitta la cour de France. (Voy. ci-deſſus, p. 89, note, & t. II, p. 274, note 2.) Mais le nom du poëte officiel avait dû parvenir aux oreilles de la fiancée d'Hercule d'Eſte. Ce fut en effet Marot qui compoſa le chant nuptial en l'honneur du mariage de cette princeſſe. (Voy. *Chants divers*.) De plus Renée avait emmené avec elle Michelle de Saubonne; or Michelle de Saubonne avait aidé les débuts du père de notre poëte, de Jehan Marot, en le protégeant auprès de la reine Anne de Bretagne; & il eſt plus que probable que, dans les converſations intimes où ſe gliſſait le ſouvenir de la France, l'ancienne protectrice du père ne manquait point de parler à ſa jeune maîtreſſe des ſuccès poétiques du fils.

(2) Jehan Marot fit ſa première apparition à la cour vers l'année 1505. Ce point nous ſemble nettement établi tant par certaines indications que nous fournit Clément Marot (voy. t. II, p. 184, vers 399, & p. 185, note 1) que par les ſujets mêmes des œuvres de Jehan Marot, qui ſe rapportent à des événements poſtérieurs à cette date. L'intérêt que Michelle de Saubonne témoigna tout d'abord au nouvel arrivant facilita ſingulièrement ſes débuts & le fit prendre en affection par Anne de Bretagne, dont il devint le poëte attitré. Pour complaire à la reine il compoſa le *Voyage de Gênes* & le *Voyage de Veniſe*, qui ſont de véritables chroniques rimées en l'honneur des exploits de Louis XII. Quant à Marot, il nous apprend lui-même que depuis l'âge de dix ans il a vécu à la cour (voy. t. II, p. 184, vers 399), « ſa maiſtreſſe d'eſcole », ainſi qu'il la déſigne dans ſon épître au Dauphin. (Voy. ci-deſſous cette pièce, au vers 34.)

Cela penſant, ne craint mon eſcripture
Que ta grandeur la vueille refuſer.
Mais quel beſoing eſt il de m'excuſer?
Les oyſelletz des champs en leurs langages
Vont ſaluant les buyſſons & boſcages
Par où ilz vont : quand le nauire arriue
Aupres du haure, il ſalue la riue
Auecq le ſon d'vn canon raccourcy :
Ma Muſe doncq, paſſant ceſte court cy,
Fait elle mal ſaluant toy, Princeſſe?
Toy à qui rit ce beau pays ſans ceſſe,
Toy qui de race ayme toute vertu,
Et qui en as le cueur tant bien veſtu :
Toy deſſoubz qui fleuriſſent ces grands plaines,
De biens & gens ſi couuertes & pleines :
Toy qui leurs cueurs as ſceu gaigner treſbien,
Toy qui de Dieu recognois tout ce bien.
  Salut à toy doncques treshumblement,
Humble ſalut par ton humble Clement,
Par ton Marot, le poëte gallique,
Qui s'en vient veoir le pays Ytalique,
Pour quelcque temps. Si entre cy & là
Te peult ſeruir ma plume, & ſi elle a
Sçauoir qui plaiſe à ta maieſté haulte,
Croy que pluſtoſt l'eau du Pau fera faulte
A contre val ſes vndes eſcouler,
Que ceſte plume à s'eſtendre & voler (1)
Là où le vent de tes commandements

(1) Les écrivains de cette époque avaient une prédilection marquée pour ce procédé de rhétorique, qui prête aux amplifications les plus capricieuſes & ſouvent les plus exagérées. A titre d'exemple, nous citerons d'abord ces vers de Maurice Scève :

Plus toſt feront Rhoſne & Saone deſioinctz
Que d'auec toy mon cœur ſe deſſaſſemble :
Plus toſt feront l'vn & l'autre mont ioinctz,
Qu'auecques nous aulcun diſcord s'aſſemble :
Plus toſt verrons, & toy & moy enſemble,
Le Rhoſne aller contremont lentement,
Saone monter treſuiolentement,
Que ce mien feu tant ſoit peu diminue,
Ny que ma foy deſcroiſſe aulcunement :
Car ferme amour ſans eulx eſt plus que nue.

(*Delie*, ſtrophe XVII.)

Après la note ſentimentale, voici la note gaie, qui s'accommodait à merveille de cette accumula-

La poulſera : meſmes les elements
Lairront pluſtoſt leur nature ordonnée :
Car l'Eternel me l'a, certes, donnée
Pour en louer premierement ſon nom (1) :
Plus pour ſeruir les princes de renom,
Et exalter les princeſſes d'honneur
Qui, au plus hault de fortune & bonheur,
S'humilier de cueur ſont couſtumieres :
Auquel beau reng tu marches des premieres.

Au Roy, du temps de ſon exil à Ferrare (2)

(*Du Recueil*)

E penſe bien que ta magnificence,
Souuerain Roy, croyra que mon abſence
Vient par ſentir la coulpe qui me poind
D'aulcun meſfaict : mais ce n'eſt pas le poinct.
Ie ne me ſens du nombre des coulpables :

Titre : *Epiſtre enuoyee au Roy par ledit Clement Marot ſe retirant en Ferrare* (a).
— *Lepiſtre enuoyee de Ferrare par Clement Marot au roy Francoys treſchreſtien en mil* v^{c}xxxv (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. S. ms. 189 B.

tion d'antithèſes burleſques, pour amener le mot de la fin :

Quant on viura ſans boire ne manger,
Quant les poiſſons ſans eaue nageront,
Quant Ytalie ſera ſans vſurier,
Quant les lieures plus courir ne vouldront...
Lors verrez vous en femme loyaulté.

(A. de Montaiglon, *Rec. de poéſ. franç. La loyaulté des femmes*, II, 35.)

(1) De jour en jour les tendances religieuſes de Marot s'affirment davantage dans ſes écrits. Il eſt intéreſſant de noter au paſſage les indices d'une tranſformation qui explique les travaux de la dernière partie de ſa vie. Mais il faut reconnaître en même temps que la nature enjouée & railleuſe de ſon eſprit ſe ſentait mal à l'aiſe au milieu de ces graves queſtions. Si la vocation était ſincère, l'inſpiration faiſait ſouvent défaut au poëte.

(2) Après s'être aſſuré de la bienveillance de ſes hôtes de

Mais ie ſçay tant de iuges corrumpables
Dedans Paris, que, par pecune prinſe,
Ou par amys, ou par leur entreprinſe,
Ou en faueur & charité piteuſe

Vers 9. *Ou en faueur ou charite piteuſe* (a).

(a) B. N. ms. 20025.

Ferrare, qui, par leur accueil hoſpitalier, mettaient fin aux incertitudes de ſa ſituation préſente, Marot s'efforce de détruire dans l'eſprit du roi de France la mauvaiſe impreſſion de ſon départ précipité. Il n'ignorait pas qu'il laiſſait derrière lui des ennemis tout prêts à profiter de ſon abſence pour achever ſa ruine. Dans cette épître on ſent déjà percer comme un vague preſſentiment de toutes les calomnies dont il redoute l'effet ſur l'eſprit de François I[er] (vers 29 & ſuivants). En rapprochant ces indices de ce que nous ſavons déjà ſur l'exil de Marot, on en arrive à cette concluſion à peu près certaine que cette pièce ſe rattache aux mois de mai ou de juin 1535. Auſſitôt que cette épître au roi & l'épître ſuivante adreſſée aux deux ſœurs furent connues en France, le poëte abſent devint le point de mire des colères & des invectives de tous ſes ennemis. Sagon prit la tête de cette bande de dénonciateurs, & compoſa le *Coup d'eſſay*. Dans cette diatribe violente, il s'applique à reprendre l'un après l'autre les arguments préſentés par Marot pour ſa défenſe, &, à grand renfort d'imprécations, d'injures & de calomnies, triomphe du poëte qui n'eſt point là pour lui répondre. A côté de lui, un autre rimeur, auſſi médiocre & encore plus obſcur, Jehan Leblond, ſeigneur de Branville, s'impoſe la tâche de faire la leçon à Marot, dans deux épîtres pleines de violence, où l'on trouve beaucoup plus de gros mots que de bonnes raiſons. Ces élucubrations poétiques, enſevelies avec le reſte de ſes œuvres dans un éternel oubli, préſentent le fatras le plus groteſque d'expreſſions auſſi ampoulées qu'inintelligibles. Ces deux poëtes avaient la prétention de s'ériger en vengeurs de l'Égliſe, de la Sorbonne & du Parlement. Mais, à ſon retour d'exil, Marot ſe chargea de leur faire ſentir que, même derrière ce triple rempart, il pouvait encore les atteindre de ſes traits ſatiriques. Auſſitôt le ſignal donné par Sagon, la mêlée devint générale. Tous ceux qui forgeaient des vers tant bien que mal voulurent prendre part à cette lutte, qui fut l'événement littéraire de l'époque. Le Parnaſſe ſe trouva ainſi diviſé en deux camps. Enfin au bout d'une année les hoſtilités ſe ralentirent; puis, de guerre laſſe, après les préliminaires d'une trêve proviſoire, on parvint à rétablir la paix entre les belligérants. Nous aurons du reſte l'occaſion de revenir ſur ce conflit dans la biographie de Marot.

De quelcque belle humble ſolliciteuſe (1),
Ilz ſaulueront la vie orde & immunde
Du plus meſchant & criminel du monde :
Et, au rebours, par faulte de pecune,
Ou de ſupport, ou par quelcque rancune,
Aux innocents ilz ſont tant inhumains (2),
Que content ſuy ne tomber en leurs mains.
Non pas que touts ie les mette en vn compte :
Mais la grand part la meilleure ſurmonte,
Et tel merite y eſt auctoriſé,
Dont le conſeil n'eſt ouy, ne priſé.
  Suyuant propos, trop me ſont ennemys
Pour leur Enfer, que par eſcript i'ay mys,

(1) Notre poëte avait toujours conſervé un ſouvenir plein d'amertume de ſes rapports avec les gens de juſtice, & toutes les occaſions lui étaient bonnes pour leur jeter à la face les mêmes reproches. (Voy. à ce ſujet t. II, *Enfer*, p. 164, v. 55 & note; *le Grup*, p. 455, v. 98 & note 3.) Sagon dans ſa réponſe à Marot ſe garde bien de laiſſer échapper une ſi belle occaſion d'exciter contre lui les reſſentiments des magiſtrats, &, ſous prétexte de prendre leur défenſe, il les incite à épuiſer ſur ſon adverſaire leurs plus ſévères châtiments. (*Reſponce par François Sagon à l'epiſtre de Clement Marot au roy*, vers 141 & ſuiv.) Quant à la « belle ſolliciteuſe » que le poëte introduit ici ſans la déſigner davantage, nous ſommes d'avis qu'elle ſe confond avec cette myſtérieuſe Luna dont l'influence contribua pour une ſi large part à la première arreſtation de Marot. (Voy. t. II, *Enfer*, p. 161, v. 22.)

(2) Nous renvoyons le lecteur aux détails que nous avons donnés ſur le procès & la condamnation de Berquin. (Voy. ci-deſſus, p. 107 & ſuiv. & notes.) Il y trouvera l'exemple le plus douloureux de l'inexorable cruauté à laquelle en arrivent les juges lorſqu'ils ſe font les ſerviteurs des paſſions religieuſes ou politiques. A cette époque, du reſte, les faits ſemblables ſe multiplient à l'infini. Les ſupplices infligés aux malheureux dont le ſeul crime eſt de ne point partager les croyances des catholiques dépaſſent toute imagination. Le paſſage ſuivant d'une lettre écrite en 1535 ne juſtifie que trop ces appréhenſions de Marot. On y voit quels étaient les traitements réſervés aux victimes que leur mauvaiſe chance mettait aux mains des magiſtrats. « Novis & inauditis modis torquentur longe miſerrime : comburuntur, eruuntur linguæ, manus præabſcinduntur ! » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 237. Lettre de Conrad Geſſner à Henri Bullinger.)

Où quelcque peu de leurs tours ie deſcoeuure.
Là me veult on grand mal pour petit oeuure.
Mais ie leur ſuyz encor plus odieux,
Dont ie l'oſay lire deuant les yeulx
Tant cleruoyans de ta maieſté haulte,
Qui a pouuoir de reformer leur faulte (1).
Brief, par effect, voyre par foys diuerſes,
Ont declairé leurs voluntez peruerſes
Encontre moy : meſmes vn iour ilz vindrent

Vers 24. *Las! on me veult grand mal de petit oeuure* (a).
27. *Tant cleruoyans de la maieſte haulte* (b).
31. *Encontre moy meſmes vng iour qu'ilz vindrent* (c).

(a) B. N. ms. 20025; B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 20025. — (c) B. N. ms. 20025.

(1) Marot en était encore à prendre ſon parti de ſa première incarcération, qui remontait aux mois de mars & d'avril 1526. Nous avons expliqué ailleurs comment les amis du poëte, à la faveur d'un prétendu conflit de juridiction, avaient réuſſi à le ſouſtraire à ſes juges ſéculiers pour le faire remettre, comme juſticiable des lois de l'Égliſe, aux mains d'un évêque qui devint pour lui le geôlier le plus doux & le moins gênant. (Voy. t. II, p. 160, note 1.) Mais le ſpectacle navrant qu'il avait eu ſous les yeux, pendant ſon paſſage au Châtelet, lui avait laiſſé au cœur une compaſſion émue pour les victimes, une haine implacable pour les bourreaux. S'il lui était interdit de livrer à l'indignation publique le ſecret de ces iniquités, il voulait du moins ſe donner à lui-même la ſatisfaction de flétrir à huis clos les actes barbares qui ſe commettaient au nom de la juſtice. Quelques amis ſeulement furent pris d'abord comme confidents de ces redoutables révélations. Enfin le roi entendit parler de ces vers; il en réclama la lecture; le poëte dut obéir. C'était plus qu'il n'en fallait pour ſoulever contre Marot des colères qui ne devaient jamais lui pardonner. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au moment où notre poëte adreſſait cette épître au roi, il n'avait point encore oſé faire imprimer ſon *Enfer;* c'eſt que la première édition ne parut qu'en 1539, à l'étranger, & probablement par une indiſcrétion qui livra une copie du manuscrit à Jehan Steels d'Anvers; c'eſt qu'enfin cette pièce, compoſée en 1526, ne vit le jour en France, pour la première fois, qu'en 1542, dans une édition publiée par Etienne Dolet, alors qu'un nouvel exil recommençait pour Marot, obligé de fuir devant la rage de ſes adverſaires.

A moy malade, & priſonnier me tindrent,
Faiſant arreſt ſus vn homme arreſté
Au lict de mort (1), & m'euſſent pis traicté,

(1) C'était peut-être pour punir Marot d'avoir fait au roi la lecture de ſon *Enfer* que ſes ennemis complotèrent l'arreſtation dont il eſt ici parlé. Les précédents éditeurs ne ſe ſont point expliqués ſur cet incident de la vie de notre poëte. Un document manuſcrit ignoré juſqu'à ce jour nous a permis, fort heureuſement, de ſuppléer à leur ſilence. Au commencement de l'année 1532, Marot arrivait au terme de cette longue & douloureuſe maladie qui l'avait mis ſi près de la mort, ainſi que nous l'avons vu précédemment. (Voy. ci-deſſus, p. 182, note.) On ſe trouvait préciſément en temps de carême. Marot, convaleſcent, crut pouvoir ſe prévaloir de ſon état pour manger de la viande, & il ſe mit ainſi en révolte contre les preſcriptions de l'Égliſe à ce ſujet. Sagon ſignale ce fait tout au long & déclare même que les pourſuites furent entamées :

Pour ce qu'on dict, & l'hiſtoire eſt commune,
Dont on a eu congnoiſſance trop tard,
Que tu mangeois en Kareſme du lard,
Et de ce lard tu faiſois mais megret
A l'homme eticque, hereticque en ſecret.

(*Reſponce par Sagon à l'epiſtre de Clement Marot au roy.*)

L'épithète du dernier vers indique bien dans quelle condition ſe trouvait alors Marot. Une dénonciation déſigna le poëte aux rigueurs du bras ſéculier. Ces machinations furent ſur le point de réuſſir au gré de leurs auteurs, comme nous l'apprend ce paſſage tiré des regiſtres du Parlement: « Lundi 18 mars 1531 (n. s. 1532), mane. — Ce iour, la matiere miſe en deliberation, ladite court a commis & commet Mes Nicole Hennequin & Iehan Tronſſon, conſeillers ſeans, pour faire & inſtruire le proces de Mes Laurens & Loys Meigretz, Mery Deleau, André Leroy, Clement Marot, Martin de Villeneufue & leurs complices, eſtans chargez d'auoir mangé de la chair durant le temps de Kareſme & autres iours prohibez, &, ſauf s'ils demandent eſtre renuoyez pardeuant les iuges d'Egliſe, d'en ordonner par ladite court : & adminiſtrera les temoins audis commiſſaires le procureur general, & feront les fraiz faitz ſur les mil liures ordonnees pour les affaires de ladite court. » (ARCH. NAT., *Regiſtres du Parlement de Paris*, X, 1535, fo 150 ro.) Mais Marot avait, fort heureuſement, de puiſſants protecteurs qui veillaient ſur lui. En l'abſence de François Ier, le roi & la reine de Navarre ſe chargèrent de déjouer cette intrigue. La même ſource nous fait connaître le dénoûment de cette hiſtoire, qui ſe termina de la manière ſuivante: « Mercredy, 20e iour de mars 1531, mane. — Cedit iour Eſtienne Clauier, ſecretaire des roy & royne de Navarre, a pleigé & cautionné Clement Marot, *ſub pena convicti*, & a promis ne partir de la ville ſans en aduertir la court vng ou deux iours auparauant auec toute ſubmiſſion

Si ce ne fuſt ta grand bonté, qui à ce
Donna bon ordre, auant que t'en priaſſe,
Leur commandant de laiſſer choſes telles :
Dont ie te rend graces treſimmortelles.
  Aultant comme eulx, ſans cauſe qui ſoit bonne,
Me veult de mal l'ignorante Sorbonne (1) :
Bien ignorante elle eſt d'eſtre ennemye
De la trilingue & noble Academie
Qu'as erigée (2). Il eſt tout manifeſte
Que là dedans, contre ton vueil celeſte,

Vers 43. *Qu'as erigee. Il eſt bien manifeſte*
Que la dedans contre le vueil celeſte (a).

(a) B. N. ms. 20025.

accouſtumée. » (*Ibid.*) François Ier était alors en route pour un voyage en Bretagne. Sa ſœur & ſon beau-frère, après avoir pourvu au plus preſſé, mirent ſans doute la plus grande diligence à ſe faire expédier par le roi l'ordre de ſuſpendre toute pourſuite & de laiſſer Marot achever en paix ſa convaleſcence.

(1) Les partiſans de la Sorbonne ſe récrièrent contre cette épithète irrévérencieuſe; Sagon crut avoir mis la main ſur une excellente occaſion de ſe faire bien venir de la docte faculté en adreſſant à Marot une verte ſemonce. Voici de quelle manière il le reprend à ce propos :

En y liſant, i'ay recueilli ce fruict
Pour te monſtrer que tu n'es pas inſtruict
Suffiſamment à reprendre Sorbonne,
S'elle auroit dict choſe qui ne fuſt bonne,
Puiſqu' aultrement tu n'entends verité,
Et qu'en plain iour tu mectz obſcurité,
Cuydant brouiller le texte euangelicque,
Que le ſçauoir des docteurs nous explique,
Et où ſans eulx l'homme ne comprend rien,
Ou, s'il comprend, ne le comprend ſi bien :
Et tu meſdictz de touts, dont ie m'eſtonne,
En ce ſeul mot d' « ignorante Sorbonne »,
Qui mieulx vauldroit n'auoir eſté conceu.

(*Reſponce par Fr. Sagon à l'epiſtre de Cl. Marot au roy.*)

Cette apologie de la Sorbonne rapporta-t-elle à ſon auteur tout le profit qu'il en attendait? Nous ne ſaurions le dire au juſte. Mais il ne paraît point qu'elle ait mis les rieurs de ſon côté.

(2) Sous le nom de « trilingue Academie » Marot déſigne le collége des trois langues, autrement dit le collége royal, devenu de nos jours le collége de France. Cette fondation, qui eſt une des gloires de François Ier, attira toute la ſollicitude de ce monarque dès ſon avénement au trône. Il pourſuivit l'exécution de ce projet à travers les obſtacles & les difficultés que multipliait ſur ſa route l'humeur chagrine & ombrageuſe de la Sorbonne. Ce fut en 1517 que, pour la première fois, on mit à l'étude, dans les conſeils du roi, la queſtion d'organiſer un corps

Eſt deffendu qu'on ne voyſe allegant
Hebrieu, ny grec, ny latin elegant :
Diſant que c'eſt langage d'heretiques (1).

de profeſſeurs chargés d'enſeigner le grec, le latin & l'hébreu. « Hoc anno quoque cœpit innoteſcere vulgo conſilium Franciſci regis de inſtituendo collegio trilingui, in quo viri emeriti tres haſce linguas docerent : latinam, græcam & hebraicam. Quod quidem propoſitum, pluribus annis verſatum, nec ante an. 1530 executioni demandatum eſt. » (Du Boulay, *Hiſtor. Univerſ. pariſ.*, VI, 93.) Les complications de la politique, les guerres extérieures, entrèrent pour une large part dans l'ajournement de ces projets, mais ils furent ſurtout entravés par le mauvais vouloir de la Sorbonne. Sa réſiſtance ſe manifeſta ſous toutes les formes, ſans réuſſir toutefois à triompher de la ferme réſolution du roi, & le collége des trois langues fut définitivement conſtitué en 1530. « Hoc anno, Franciſcus I collegium ſuum regium tandem erexit, & primos profeſſores græcæ hebraicæque linguæ nominauit : in græca, Petrum Daneſium & Iacobum Tuſſanum : in hebraica, Vatablum, qui adeo hebraice docuiſſe dicitur, vt Hebræos ipſos ſuperare videretur. Eloquentiæ vero latinæ nullum tunc profeſſorem deſignauit, obſiſtentibus Academiæ pariſienſis gymnaſiarchis, qui ſua collegia deſertum iri putabant ſi alibi quam in ſuis claſſibus rhetorica doceretur. Itaque hocce regium gymnaſium primo bilingue tantum factum. » (Du Boulay, *Hiſt. Univerſ. pariſ.*, VI, 221.) La Sorbonne pouvait ſe flatter d'avoir remporté un ſuccès partiel, en faiſant échec au moins ſur un point aux volontés du roi ; elle ſouleva enſuite toutes eſpèces de mauvaiſes chicanes ſur l'enſeignement des profeſſeurs. Elle éleva d'abord la voix au nom des intérêts de la religion. Mais François I[er] ne ſe laiſſa point ébranler par ces cabales, & le collége des trois langues, déjà floriſſant à l'époque où Marot écrivait cette épître, fut définitivement inſtallé par lettres patentes, datées du 19 décembre 1539, où le roi ordonnait que « il feroit conſtruit & edifié en ſon logis & place de Neſle, à Paris, & aultres places qui ſont à l'entour, un beau & gros college, qui ſera appellé *le college des trois langues*, accompagné d'une belle & ſomptueuſe egliſe avec aultres edifices & baſtiments. » (Goujet, *Mém. hiſt. ſur le collége de France*, I, 112.) Parmi ceux qui ſe montrèrent les plus empreſſés à ſeconder les intentions du roi, nous citerons Audebert Catin, Nicolas de Neufville, ſeigneur de Villeroy, Jehan Grollier, tréſorier de France, & Guillaume Budé.

(1) La Sorbonne, n'ayant pu empêcher l'établiſſement du collége des trois langues, eut recours à un dernier expédient pour créer aux profeſſeurs royaux une ſituation des plus difficiles. C'eſt préciſément dans cet antagoniſme de la Sorbonne & dans ſes conſéquences que nous trou-

O paoures gens, de ſçauoir touts etiques,
Bien faites vray ce prouerbe courant :
Science n'a haineux que l'ignorant.
   Certes, o Roy, ſi le profond des cueurs
On veult ſonder de ces Sorboniqueurs,
Trouué ſera que de toy ilz ſe deulent.
Comment douloir ? Mais que grand mal te veulent
Dont tu as faict les lettres & les arts

Vers 48. *O poures gens de ſcauoir tant ethicques* (a).
52. *On vient ſonder de ces ſorbonnicqueurs* (b).
55. *Parce que as fait les lettres & les ars* (c).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025. — (c) B. S. ms. 189 B.

vons l'explication de ce que dit ici Marot. Les ſavants déſignés par le roi pour occuper les chaires de latin, de grec & d'hébreu, obéiſſant à un ſentiment louable aſſurément, avaient choiſi les livres ſaints comme le premier texte à expliquer dans leurs leçons. La Sorbonne n'en demandait pas davantage, elle avait là un prétexte tout trouvé pour leur chercher noiſe. Interpréter les ſaintes écritures en dehors du ſens déclaré comme orthodoxe par la faculté de théologie, quel crime plus abominable! La Sorbonne cria à l'héréſie. Peut-être avait-elle à redouter la découverte de quelque pieuſe ſupercherie. En réſumé, dans ſes proteſtations, elle ſemblait tenir à peu près ce langage aux profeſſeurs : Vous enſeignerez comme nous l'entendons, ou vous n'enſeignerez point. Les allégations de Marot à ce ſujet ſont confirmées par les documents les plus authentiques. La lutte s'engagea ſelon les règles de la procédure, &, dans le courant de l'année 1530, les profeſſeurs royaux furent aſſignés devant le Parlement, pour qu'ils euſſent à s'abſtenir de toute traduction qui n'aurait point été approuvée de la faculté de théologie : « Ne Bibliam iuxta græcum ſermonem & hebraicum interpretarentur ſine permiſſu & auctoritate univerſi ſtudii pariſienſis. Cui poſtulationi catholicus procurator regis annuit. Præterea theologi pariſienſes ſenatum rogarunt, vt iiſdem nouis profeſſoribus regii collegii interdiceretur ne in ſuis interpretationibus Bibliæ pro lege enuntiarent : *Ita fertur in hebraicis litteris*, ſiue *græcis*. Perinde quaſi huiuſmodi interpretatio vulgatæ editioni latinæ, quam a tot abhinc ſæculis latina Eccleſia retinet, anteponenda ſit. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 101.) C'était Béda qui avait allumé la guerre; quelques auteurs rapportent même qu'il s'efforça de démontrer au roi que « l'hebrieu & le grec ſeroyent la ſource de pluſieurs hereſies. » (H. Eſtienne,

Plus reluyſants que du temps des Ceſars (1) :
Car leurs abus voit on en façon telle.

Apologie pour Hérodote, II, 46.) Aſſez mal reçu par François Ier, obligé de battre en retraite devant les arguments de Guillaume Budé, le champion de la Sorbonne ſe tourna alors vers le Parlement, & dépoſa des concluſions fondées ſur le grief que nous venons d'indiquer. Marillac, chargé de préſenter des obſervations au nom des profeſſeurs royaux, objecta d'abord que ces plaintes étaient bien vagues, qu'elles ne s'appuyaient ſur aucun reproche précis & pertinent, puis il termina par ce dilemme, auquel les docteurs de Sorbonne paraiſſent avoir été fort embarraſſés de répondre : Ou les gardiens de la ſaine orthodoxie ſavent l'hébreu & le grec, & alors qu'ils indiquent les paſſages dans leſquels les profeſſeurs royaux ont fauſſé le ſens & ſe ſont écartés des principes de la foi; ou, s'ils ne ſavent point ces deux langues, comment peuvent-ils s'ériger en juges ſouverains ſur des matières qu'ils n'entendent point? Les hiſtoriens de cette querelle ne font point mention de l'arrêt du Parlement; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que les profeſſeurs royaux continuèrent leurs leçons, ſans s'inquiéter davantage des chicanes & des clameurs de leurs adverſaires. (Voy. Goujet, *Mém. hiſt. ſur le collége de France*, I, 92.) La Sorbonne toutefois ne ſe tint pas pour battue, &, ne pouvant vaincre ſes adverſaires ſur leur terrain, elle ſe donna la facile conſolation de les accabler, dans ſes conſeils, d'anathèmes & d'imprécations, & de flétrir du nom de *luthérien* quiconque prétendait s'aider de l'hébreu & du grec pour expliquer les textes ſaints. C'eſt ce qui reſſort tout au long de l'une de ſes délibérations, rendue dans le courant de l'année 1530. En voici les paſſages les plus ſaillants : « PROPOSITIO I. — La Sainte Ecriture ne ſe peut bonnement entendre ſans la langue grecque, hebraïque & autres ſemblables. CENSVRA. — Hæc propoſitio temeraria eſt & ſcandaloſa. PROPOSITIO II. — Il ne ſe peut faire qu'vn predicateur explique ſelon la verité l'epiſtre ou l'euangile ſans leſdites langues. CENSVRA. — Hæc propoſitio falſa eſt & impia & populi chriſtiani ab auditione verbi Dei pernicioſe auerſiua. Vtraque harum aſſertionum auctores de lutheraniſmo vehementer reddit ſuſpectos. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 78.) En même temps les moines, ſous l'inſpiration ſans doute de la Sorbonne, répétaient à leurs auditeurs dans leurs ſermons : « On a trouvé, depuis peu, une nouvelle langue, que l'on appelle grecque. Il faut s'en garantir avec ſoin : cette langue enfante toutes les hereſies. » (Goũjet, *Mém. hiſt. ſur le collége de France*, I, p. 22.) C'était faire retour à cet ancien dicton du moyen âge : « Græcum eſt, non legitur. » Marot n'a donc rien exagéré au ſujet de la haine aveugle de la Sorbonne contre le grec & l'hébreu.

(1) La preuve la moins irrécuſable de la protection accordée aux lettres & aux arts par

C'eſt toy qui as allumé la chandelle
Par qui maint oeil voit mainte verité,
Qui, ſoubz eſpeſſe & noire obſcurité,
A faict tant d'ans icy bas demeurance :
Et qu'eſt il rien plus obſcur qu'ignorance?
Eulx & leur court, en abſence & en face,
Par pluſieurs foys m'ont vſé de menace,
Dont la plus doulce eſtoit en criminel
M'executer (1). Que pleuſt à l'Eternel,

François Ier ſe trouve dans les comptes de la maiſon du roi. On y voit que ce prince ne marchanda jamais ſes libéralités aux œuvres de l'intelligence & du génie. Peut-être même n'y regardait-il pas d'aſſez près, au point de vue de la bonne adminiſtration de ſes finances ; mais ce reproche touche peu la poſtérité, & elle ne voit que l'auréole de gloire attachée à ce règne par les artiſtes, les ſavants & les poëtes. (Voy. ARCH. NAT. *Acquits au comptant*, & *La Renaiſſance des arts à la cour de France*, par M. de Laborde.) Dans les éloges donnés au roi de ce chef, il était, paraît-il, aſſez à la mode d'aller chercher un terme de comparaiſon auprès des grands hommes de l'antiquité & d'établir un parallèle qui ne pouvait manquer, comme de juſte, d'être tout à l'avantage du prince vivant. A titre de rapprochement avec notre poëte, nous citerons ce paſſage d'un long diſcours de Jean Cop, où, en des termes qui ont plus d'un trait de reſſemblance avec ce que dit ici Marot, il célèbre la protection que le roi étend ſur les lettres : « Solus audaciſſimos bonarum artium hoſtes profligauit : ſolus, oppreſſam barbarica tyrannide, noſtram Academiam liberauit ; ſolus expulſas ſuis ſedibus muſas reſtituit. Nunquam profecto ſatis digne laudari poterit tantus hic princeps, qui, quaſi de cœlo lapſus, diuino conſilio, ſingulari prudentia, eximia & incredibili virtute, tam inſignem victoriam reportarit. Triumphauit de Carthagine Scipio. Triumphauit de Perſis Alexander. Triumphauit de Gallis Iulius Cæſar. At hic omnibus longe clariorem triumphum noſter Franciſcus agit : nam de Barbaris, Gothis, indoctis, imperitis, hoſtibus bonarum artium coniuratiſſimis, triumphat. » (Du Boulay, *Hiſt. Univerſ. pariſ.*, VI, 263.) Budé a dit également, en s'adreſſant au roi : « Non enim tibi minore gloria dignum erit litterarum decus in Francia ingeniorumque honorem reſtituiſſe quam olim Romæ fuit Auguſto parthica ſigna, tanto interuallo, in vrbem retuliſſe. » (*De ſtudio litterarum inſtituendo*, fº XXXIII, vº.)

(1) Dans ces trois vers Marot rappelle ſommairement les pourſuites dirigées contre lui ſous accuſation d'héréſie. Une première fois, en février 1525 (n. s. 1526), il fut appréhendé au

Pour le grand bien du peuple deſolé,
Que leur deſir de mon ſang fuſt ſaoulé,
Et tant d'abus, dont ilz ſe ſont munis,
Fuſſent à cler deſcouuerts & punis !
O quatre foys & cinq foys bien heureuſe
La mort, tant ſoit cruelle & rigoureuſe,
Qui feroit ſeule vn million de vies
Soubz telz abus n'eſtre plus aſſeruies !
  Or à ce coup il eſt bien euident
Que deſſus moy ont vne vieille dent,
Quand, ne pouuant crime ſur moy prouuer,
Ont treſbien quis & treſbien ſceu trouuer,
Pour me faſcher, briefue expedition,
En te donnant mauluaiſe impreſſion

Vers 77. *Quant ne pouuant ſur moy crime prouuer* (a).

(a) B. N. ms. 20025.

corps & incarcéré au Châtelet. (Voy. t. II, p. 160, v. 12 & note.) Ce fut à l'occaſion de cette méſaventure qu'il compoſa ſon *Enfer*. Une autre fois, en mars 1532, alors que la maladie le retenait à la chambre, la Cour ordonna ſon arreſtation. (Voy. ci-deſſus, p. 227 & 288, notes.) Mais de puiſſants protecteurs intervinrent, & l'affaire n'eut pas de ſuite. Enfin, le 25 janvier 1535, Marot fut compris dans un ajournement en maſſe lancé contre les luthériens (Voyez *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 446, & *Cronique du roy François Ier*, p. 132). S'il échappa au péril, ce fut par un heureux haſard, qui, le tenant alors éloigné de Paris, lui permit de franchir la frontière & d'éviter ainſi le bûcher. En repréſentant ſes dénonciateurs comme diſpoſés à attirer ſur lui les dernières rigueurs, Marot n'exagère point à plaiſir leur mauvais vouloir : le langage de Sagon ne laiſſe aucun doute ſur le ſort réſervé à notre poëte, s'il ne s'était prudemment exilé. En effet, l'auteur du *Coup d'eſſay*, après avoir prodigué ſes compliments aux juges pour s'être transformés en inſtruments dociles des paſſions religieuſes :

Leſquels, faiſant à Paris leur office,
Ont fait au feu des meſchants ſacrifice,

ajoute, ſous forme de concluſion :

Et croy qu'aultant en euſſent de luy faict,
S'il n'euſt fuy, cognoiſſant ſon meſfaict.

(*Epiſtre de Fr. Sagon aux deux ſœurs de Cl. Marot.*)

La penſée peu raſſurante exprimée dans ces deux vers ne juſtifie que trop les appréhenſions manifeſtées par le poëte.

De moy ton ſerf (1), pour apres à leur aiſe
Mieulx mettre à fin leur volunté mauluaiſe :
Et, pour ce faire, ilz n'ont certes eu honte
Faire courir de moy vers toy maint compte,
Auecques bruyt plein de propos menteurs,
Deſquelz ilz ſont les premiers inuenteurs.
De Lutheriſte ilz m'ont donné le nom (2).

(1) Marot avait réuſſi à mettre la frontière entre lui & les embûches de ſes ennemis; mais ſe ſouſtraire à leurs calomnies ne lui était pas auſſi facile. Son éloignement leur faiſait la partie belle pour tenter de le perdre dans l'eſprit du roi. Nous ſommes même diſpoſé à croire qu'ils cherchèrent à lui imputer une ſorte de complicité dans l'affaire des placards, qui avait excité chez le roi une vive irritation. (Voy. la Biographie.) Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il fut déſigné comme l'un des principaux auteurs de cette fermentation religieuſe qui, depuis quelques années, ſe faiſait remarquer dans la capitale. Sagon, dans ſon *Coup d'eſſay*, ſe livra à des accuſations d'autant plus impudentes qu'il n'avait point à craindre de contradicteur. Quelque temps après, l'un des amis de Marot ne laiſſa pas échapper l'occaſion d'infliger au délateur cette flétriſſure :

Tu penſois bien eſtre exalté du monde
Alors que fis ton liure treſimmunde
Encontre luy, faiſant accroire au Roy
Qu'il eſtoit chef de tout le deſarroy
Qui s'eſleua puis quatre ans en Paris.

(Dalvce Locet, *Remonſtrance à Sagon & à la Hueterie.*)

En même temps qu'ils s'efforçaient de nuire à Marot, les artiſans de cette intrigue ne perdaient pas de vue leur intérêt perſonnel. S'ils n'avaient point reculé devant un rôle abject, c'eſt qu'il leur ſouriait ſurtout pour les profits qu'ils eſpéraient en tirer. Sagon avait fait marché pour la cure de Soligny, & la Hueterie ſollicitait la place de Marot. Mais ils en furent tous deux pour leur courte honte, & Marot, inſtruit, par la ſuite, de toutes ces manœuvres, ſe vengea de ſes détracteurs en divulguant le ſecret de leurs infamies & de leurs déceptions. (Voy. ci-deſſous, *Le valet de Marot contre Sagon.*)

(2) Marot avait de bonnes raiſons pour ne point ſe déclarer trop ouvertement en faveur des doctrines de Luther : l'épithète de « luthériſte » ou de luthérien ſuffiſait alors, à elle ſeule, pour entraîner l'arrêt de mort de celui au nom duquel elle était accolée, & dans l'éloignement même de ſa retraite, notre poëte avait déjà ſans doute recueilli quelques détails ſur les ſupplices infligés à la plupart des ſoixante & treize infortunés qui avaient été ajournés en même temps que lui à comparaître devant la juſtice ſéculière, pour le ſeul crime d'être luthériens. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 446, & *Cronique du roy François Ier*, p. 130.) Marot, n'éprouvant aucune envie de partager leur ſort, prenait ſes pré-

Qu'à droict ce ſoit, ie leur reſpond que non :
Luther pour moy des cieulx n'eſt deſcendu,
Luther en croix n'a poinct eſté pendu
Pour mes pechez : &, tout bien aduiſé,
Au nom de luy ne ſuy poinct baptizé :
Baptizé ſuyz au nom qui tant bien ſonne
Qu'au ſon de luy le Pere eternel donne
Ce que l'on quiert : le ſeul nom ſoubz les cieulx
En & par qui ce monde vitieux

Vers 94. *Ceſt de Ieſus qui ſeſt faict Dieu & homme* (a).
95. *Car ſi lon quiert le ſeul nom ſoubz les cieulx* (b).

(a) Ms. de Lauſanne. — (b) B. N. ms. 20025.

cautions pour conjurer le péril d'une accuſation ſemblable. Ceux qui ſe prétendaient les dépoſitaires de la vérité, qui n'admettaient point qu'il pût y avoir d'honnêtes gens en dehors de leurs croyances, avaient réuſſi à perſuader à la foule ignorante que les luthériens ou proteſtants étaient des miſérables ſouillés de tous les crimes, capables de tous les forfaits. Le paſſage ſuivant, tiré d'un hiſtorien poſtérieur de quelques années ſeulement à la date de cette épître, nous montre à quelles exagérations on en était arrivé par eſprit d'intolérance, & quels préjugés le fanatiſme avait accrédités dans le peuple. Nous citons textuellement : « Or, eſtoit-il facille d'eſtre huguenot (*huguenot* était le terme générique qui s'étendait à toutes les variétés de proteſtants), il ne falloit qu'eſtre meurtrier, voleur, larron, ſacrilege, paillard, adultere, voleur d'egliſes, briſeur d'ymaiges, meſdire du pape, des cardinaux, eueſques, presbtres, moynes, eſtre meurtrier de telles gens, haïr & meſdire de la meſſe & du ſainct ſacrement de l'autel, bailler l'hoſtie à manger aux beſtes & chiens, graiſſer ſes ſoulliers & bottes du creſme & des ſainctes huilles, faire ſon ordure fecalle dans l'eau beniſte des eaubenoiſtiers, manger chair les vendredis, ſamedis, kareſme & iours de ieuſnes, pretendre qu'il n'eſt point de purgatoire en l'aultre vie, blaſmer les pelerinages, dire qu'il ne fault prier la vierge Marie, ni les ſainctz, ni dire heures, ni matines, ni aultre office diuin... » (Collect. des doc. inéd., *Mémoires de Claude Haton*, I, 150.) C'eſt toujours, comme on le voit, le même procédé : accumuler les outrages ſur ſes adverſaires lorſqu'on ſe ſent à bout d'arguments pour les réfuter, ou lorſqu'on redoute les raiſons qu'ils pourraient produire. On comprend dès lors pourquoi Marot mettait une ſi grande ardeur à repouſſer la qualification que voulaient lui appliquer ſes adverſaires, & n'éprouvait aucune diſpoſition à ſe laiſſer mettre au nombre des « luthériſtes », ſuivant l'expreſſion dont il ſe ſert ici.

Peult eſtre ſauf : le nom tant fort puiſſant
Qu'il a rendu tout genouil flechiſſant,
Soit infernal, ſoit celeſte ou humain :
Le nom par qui du ſeigneur Dieu la main
M'a preſerué de ces grandz loups rabis,
Qui m'eſpioyent deſſoubz peaulx de brebis (1).
O ſeigneur Dieu, permettez moy de croire
Que reſerué m'auez à voſtre gloire :
Serpents tortuz & monſtres contrefaictz
Certes ſont bien à voſtre gloire faictz.
Puis que n'auez voulu doncq condeſcendre
Que ma chair vile ayt eſté miſe en cendre,
Faites au moins, tant que ſeray viuant,
Qu'à voſtre honneur ſoit ma plume eſcripuant :
Et ſi ce corps auez predeſtiné
A eſtre vn iour par flamme terminé,
Que ce ne ſoit au moins pour cauſe folle :
Ainçoys pour vous & pour voſtre parolle.
Et vous ſupply, Pere, que le tourment
Ne luy ſoit pas donné ſi vehement
Que l'ame vienne à mettre en oubliance
Vous, en qui ſeul giſt toute ſa fiance,
Si que ie puiſſe, auant que d'aſſoupir,
Vous inuoquer iuſque au dernier ſouſpir (2).

Vers 97. *Peult eſtre ſauf le nom eſt tant puiſſant* (a).
113. *Que ce ne ſoit au moins pour choze folle* (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025 ; ms. de Lauſanne.

(1) Dans une chanſon proteſtante quelque peu poſtérieure à cette épître, nous trouvons les deux vers ſuivants, qui répondent aſſez exactement à la penſée de Marot :

Le Pape & les ſiens tous,
C'eſt un troupeau de loups.
(*Le chanſonnier huguenot*, p. 129.)

(2) On rencontre dans ce paſſage de frappantes analogies avec l'*Epiſtre de Barquin* (voyez ci-deſſus, p. 107), que nous n'avons pas héſité à attribuer à Marot. Ici, comme dans cette pièce, même ſouffle poétique, même enthouſiaſme religieux, même lyriſme dans les expreſſions. Ces traits communs ne peuvent que nous confirmer dans nos précédentes conjectures. Au fond

Que dy ie? où ſuy ie? O noble Roy Françoys,
Pardonne moy, car ailleurs ie penſoys.
Pour reuenir doncques à mon propos,
Rhadamantus, auecques ſes ſuppoſts,
Dedans Paris, combien que fuſſe à Bloys (1),

Vers 123. *Pour reuenir (doncq) à mon premier propos* (a).

(a) B. N. ms. 20025.

de la retraite qu'il s'était choiſie, Marot ſe trouvait plus à l'aiſe pour exprimer ſes ſentiments en toute liberté de langage. Cependant, malgré ce qu'il dit ici, nous ne croyons pas qu'il eût un goût prononcé pour le martyre, car il ne l'attendit jamais de pied ferme, & il ſe montra toujours très-ſoigneux d'eſquiver à temps le danger. Ses infractions aux lois de l'abſtinence, ſes médiſances contre les moines, ſes traductions des pſaumes, ſes compoſitions religieuſes, le mettaient ſans doute en rébellion ouverte contre l'Égliſe catholique. Mais, s'il allait aſſez loin en paroles, il ſavait être meſuré dans ſes actes, & il eſt douteux que pour confeſſer ſa foi il eût jamais fait volontiers le ſacrifice de ſa vie. Ici il s'adreſſe au roi, il parle pour le public; mais ailleurs il s'eſt chargé lui-même de nous découvrir le fond de ſa penſée, lorſque, dans un badinage deſtiné à un de ſes amis, il dit, avec une indifférence dédaigneuſe pour le rôle de perſécuté :

Or iamais ne vous laiſſez prendre
S'il eſt poſſible de fouyr...
Il vaut mieulx s'excuſer d'abſence
Qu'eſtre bruſlé en ſa preſence.

(*Troiſieſme epiſtre du coq à l'aſne.*)

(1) Nous connaiſſons de vieille date ce terrible « Rhadamantus ». Marot s'était déjà rencontré face à face avec lui lors d'une première viſite au Châtelet, qu'il y fit, bien à contre-cœur, en 1525. (Voy. t. II, *Enfer*, p. 173, note.) Sagon, dans ſon *Coup d'eſſay*, a pris ſoin de nous révéler quel était l'être vivant caché ſous ce nom mythologique. Marot déſigne ainſi le lieutenant criminel, le bailli Morin, qu'il ſe donne le malin plaiſir de peindre ſous les couleurs les moins aimables. D'après ce que nous ſavons du perſonnage (*ibid.*), il n'était pas d'humeur à laiſſer échapper une ſi belle occaſion de prendre ſa revanche, loin de chercher à adoucir les rigueurs de la juſtice. Marot dut s'eſtimer heureux du haſard qui l'avait mis hors des atteintes de cet implacable magiſtrat, car autrement il n'en eût point été quitte pour ſes livres & ſes papiers livrés au pillage. Sagon, très-bien renſeigné ſur les intentions de la coterie hoſtile à Marot, ne nous laiſſe aucun doute à ce ſujet dans les vers ſuivants :

S'il te tenoit dedans Sainct Saphorin,
Pres de Lyon, plus pres du mont Tarare,
Il n'y a duc ne ducheſſe en Ferrare
Qui l'empeſchaſt d'executer en toy
Le droict vouloir de iuſtice & du Roy.

(*Reſponce de Fr. Sagon à l'epiſtre de Cl. Marot.*)

Encontre moy fait ſes premiers exploictſ,
En ſaiſiſſant de ſes mains violentes
Toutes mes grandz richeſſes excellentes,
Et beaulx threſors d'auarice deliures,
C'eſt aſſauoir mes papiers & mes liures,
Et mes labeurs (1). O iuge ſacrilege,

(1) Sagon, qui s'eſt attaché à réfuter preſque vers par vers toute cette épître, nous fournit, au ſujet des livres ſaiſis par le lieutenant criminel Morin, certains détails qui peuvent nous aider à reconſtituer, d'une manière au moins ſommaire, la bibliothèque de Marot :

On n'y trouua que tes liures treſords,
Liures mortels, liures remplys d'offence,
Liures gardez contre iuſte deffence,
Liures traduictz par vng tas de paillards,
Placards fouillez, mynutes & brouillards...
Et tu veulx eſtre eſtimé vertueux,
Faiſant treſor d'eſcripts voluptueux,
Dont les aulcuns te ſeruent pour induyre
A fol amour, les aultres pour ſeduyre
Ou eſgarer du chemin de la foy
L'homme, s'il n'a meilleur eſprit que toy.

(*Reſponce de Fr. Sagon à l'epiſtre de Cl. Marot au roy.*)

Ces indications bien vagues nous permettent au moins de diviſer en deux catégories diſtinctes les ouvrages qui ſe trouvaient réunis au domicile de notre poëte. Dans l'une nous inclinerions à faire entrer les livres réprouvés par la Sorbonne, tels que la Bible, les Pſaumes :

Liures traduictz par vng tas de paillards,

comme les qualifie Sagon cédant aux tranſports d'une indignation peu réfléchie ; mais il n'y a pas à s'étonner de ces violences exercées à l'encontre de traductions qui, peut-être, étaient faites ſur le texte grec par un des profeſſeurs du collége des trois langues (voy. plus haut, vers 46). Nous y ajouterons quelques-uns de ces traités d'Éraſme, qui avaient le don d'agacer particulièrement la Sorbonne, &, en première ligne, les *Colloques*, condamnés par elle en 1528, & dont Marot avait donné des traductions tout juſte vers la même année. On pourrait joindre encore à cette liſte un exemplaire des fameux placards affichés à la porte du roi (voyez la Biographie). Cette expreſſion de « placards fouillez » ne vient-elle pas là tout exprès pour rendre cette hypothèſe vraiſemblable ? Les œuvres d'un genre érotique & léger compoſeraient l'autre catégorie, ainſi : *La Celeſtine* & *La Flammette* (voy. *Deuxieſme epiſtre du coq à l'aſne*, vers 100 & 101), *Le roman de la Roſe*, les œuvres de Villon, quelques-uns de ces poëtes latins dont les chants ne reſpirent que l'amour & la volupté. Sagon les déſigne même par leur nom, en reprochant à Marot :

Qu'il fait ſon Dieu de Tibulle & d'Ouide.

Ajoutons encore Martial, dont notre poëte a imité quelques épigrammes. Quant à ces traités de ſciences occultes dont il eſt queſtion un peu plus loin (vers 139), nous ſerions diſpoſé à y voir une alluſion aux écrits de Corneille Agrippa, intitulés *De vanitate ſcientiarum*, *De occulta philoſophia*. Voilà, autant que

Qui t'a donné ne loy, ne priuilege
D'aller toucher & faire tes maſſacres
Au cabinet des ſainctes Muſes ſacres?
Bien eſt il vray que liures de deffenſe
On y trouua : mais cela n'eſt offenſe
A vn poëte, à qui on doibt laſcher
La bride longue, & rien ne luy cacher
Soit d'art magic, necromance ou cabale :
Et n'eſt doctrine eſcripte, ne verbale,
Qu'vn vray poëte au chef ne deuſt auoir,
Pour faire bien d'eſcripre ſon debuoir.
  Sçauoir le mal eſt ſouuent prouffitable,
Mais en vſer eſt touſiours euitable :
Et, d'aultre part, que me nuiſt de tout lire?
Le grand donneur m'a donné ſens d'eſlire
En ces liurets tout cela qui accorde
Aux ſainctz eſcriptz de grace & de concorde,
Et de iecter tout cela qui differe
Du ſacré ſens, quand pres on le confere :
Car l'Eſcripture eſt la touche où l'on treuue
Le plus hault or (1). Et qui veult faire eſpreuue

Vers 137. *A vng poëte auquel on doit laſcher* (a).
139. *Soit dart magic, nigromance ou cabale* (b).
147. *En ſes ſecretz tout cela qui accorde* (c).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025. — (c) B. N. ms. 20025 ms. de Lauſanne.

nous pouvons le conjecturer, une partie des livres que l'on ſaiſit chez le poëte. Mais ce ne fut point tout encore. On fit main baſſe ſur ſes papiers & ſur ſes manuſcrits. Quel fut leur ſort? Placés ſans doute dans les dépôts du greffe, ils y furent oubliés par Marot lui-même, qui ne paraît pas s'en être autrement préoccupé par la ſuite, & nous en ſommes réduit à ſoupçonner une perte irréparable, ſans pouvoir en meſurer l'étendue.

(1) L'Égliſe interdiſait avec une égale ſévérité & les livres condamnés par elle, parce qu'elle les avait jugés mauvais, & les livres ſaints, parce qu'on aurait pu les interpréter dans un ſens contraire à celui-là ſeul qu'elle approuvait comme orthodoxe. Ses défiances à cet égard étaient

D'or, quel qu'il ſoit, il le conuient toucher
A ceſte pierre, & bien pres l'approcher
De l'or exquis, qui tant ſe fait paroiſtre
Que, bas ou hault, tout aultre fait cognoiſtre.
  Le iuge doncq affeċté ſe monſtra
En mon endroiċt, quand des premiers oultra
Moy, qui eſtoys abſent & loing des villes,
Où certains folz feirent choſes trop viles
Et de ſcandale, helas! au grand ennuy,
Au detriment & à la mort d'aultruy.

Vers 156. *Que bas & hault tout homme fait congnoiſtre*
Ce iuge donc affecté ſe monſtra (a).

(a) B. N. ms. 20025.

exceſſives. Voilà pourquoi elle voyait d'un mauvais œil les profeſſeurs du collége des trois langues, qui expliquaient l'Écriture ſur le texte grec ou hébreu. (Voy. ci-deſſus, p. 290 & 291, notes.) Voilà pourquoi Marot avait à ſe défendre comme d'un crime d'avoir voulu regarder de trop près dans le texte de la Bible. Ce n'était point là une tracaſſerie iſolée : la défenſe était générale, la moindre infraction expoſait aux peines les plus rigoureuſes. A l'appui de cette incroyable révélation de Marot, Henri Eſtienne nous fournit les détails les plus précis ſur cette opiniâtreté de l'Égliſe à interdire la lecture de la Bible au commun des mortels. « Sçache donc la poſterité, dit-il, qu'il n'y a pas trent'ans qu'il ſe faloit autant cacher pour lire en vne Bible traduite en langue vulgaire, comme on ſe cache pour faire de la fauſſe monnoye ou quelqu'autre meſchanceté encore plus grande. Car à quiconque eſtoit ſurpris y liſant, ou en ayant en ſa maiſon, le proces eſtoit tout faiċt : & principalement s'il vouloit reſpondre aux interrogations qu'on luy faiſoit ſelon ce qu'il auoit leu en la diċte Bible. » (*Apologie pour Hérodote*, II, XXX, 48.) Les proteſtants compoſèrent divers cantiques, qu'ils répétaient entre eux, pour s'encourager à réſiſter à cette intolérable prohibition. Les idées exprimées ici par Marot ſe trouvent particulièrement reproduites dans une chanſon dont Henri Eſtienne a cité la ſtrophe ſuivante, & que nous reſtituons en ſa place à notre poëte :

Vous perdez temps de me vouloir deffendre
D'eſtudier en la ſainċte Eſcripture.
Plus m'en blaſmez, plus m'en voulez reprendre,
Plus m'eſiouit, plus me plaiſt la lecture.
  Ce que Dieu nous commande,
  Faut-il qu'on le deffende
  Par tourmens & menaces?
  Ceſſez voz grandz audaces,
Que l'Eternel ne branſle ſa main dextre
Pour vous monſtrer que lui ſeul eſt le maiſtre.

(*Ibidem.*)

Ce que ſçachant, pour me iuſtifier,
En ta bonté ie m'oſay tant fier
Que hors de Bloys party, pour à toy, Syre,
Me preſenter (1). Mais quelcun me vint dire :
Si tu y vas, amy, tu n'es pas ſage,
Car tu pourroys auoir mauluais viſage
De ton Seigneur. Lors, comme le nocher
Qui, pour fuyr le peril d'vn rocher,
En pleine mer ſe deſtourne tout court,
Ainſi pour vray m'eſcartay de la court,
Craignant trouuer le peril de durté
Où ie n'euz oncq fors doulceur & ſeurté.
  Puis ie ſçauoys, ſans que de faict l'apprinſe,
Qu'à vn ſubiect l'oeil obſcur de ſon Prince
Eſt bien la choſe, en la terre habitable,
La plus à craindre & la moins ſoubhaitable.
  Si m'en allay, euitant ce danger,
Non en pays, non à prince eſtranger,
Non poinct vſant de fugitif deſtour,
Mais pour ſeruir l'aultre Roy à mon tour,
Mon ſecond maiſtre, & ta ſoeur, ſon eſpouſe,
A qui ie fu, des ans a quatre & douze,
De ta main noble heureuſement donné (2).

Vers 170. *Qui pour fuyr le peril du rocher* (a).
172. *Auſſy pour vray m'eſcartay de la court* (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025.

(1) Dans ſes œuvres, Marot revient ſouvent ſur les incidents qui marquèrent ſon départ de France & ſon voyage à travers l'Italie juſqu'à la cour de Ferrare. La *Troiſieſme epiſtre du coq à l'aſne*, l'*Epiſtre au ſeigneur du Pauillon*, que l'on trouvera plus loin, fourniſſent à ce ſujet d'intéreſſants détails. Ces divers renſeignements nous ont été d'une grande utilité pour recompoſer dans la biographie du poëte le récit de cette fuite précipitée.

(2) Réduit à quitter la France, Marot eut tout d'abord la penſée de chercher un refuge auprès du roi & de la reine de Navarre. La ſœur du roi, la compatiſſante Marguerite, n'avait-elle point toujours été la reſſource ſuprême du poëte au fort de ſes épreuves? Il ſe mit donc en route pour le Béarn. Mais le Béarn avoiſi-

Puis toſt apres, royal chef couronné,
Sçachant pluſieurs, de vie trop meilleure
Que ie ne ſuyz, eſtre bruſlez à l'heure,
Si durement que mainte nation
En eſt tombée en admiration (1),

nait de bien près la France. De plus, c'était preſque la France, en raiſon des liens de famille qui uniſſaient les deux monarques. Le prince qui gouvernait ce petit État ſe ſentait dans une ſituation trop dépendante de ſon puiſſant voiſin pour pouvoir accueillir le poëte errant, ſans s'expoſer à des remontrances. Ces raiſons décidèrent Marot à renoncer à la retraite qu'il avait d'abord choiſie, & comme il ne pouvait ſonger à l'Eſpagne, alors en guerre avec la France, il tourna ſes regards vers l'Italie. Ces vers nous mettent dans la confidence de toutes ſes perplexités, en même temps qu'ils nous fourniſſent un nouveau renſeignement très-précis ſur la date de cette épître. En effet, le poëte déclare qu'il y a ſeize ans, « quatre & douze », que le roi l'a fait entrer au ſervice de ſa ſœur Marguerite. Or, nous avons conſtaté précédemment que ce fut vers la fin de 1518, ou dans les premiers jours de 1519, que Marot devint ſecrétaire de Marguerite, alors ducheſſe d'Angoulême. (Voy. ci-deſſus, p. 24, note.) Si nous y ajoutons les ſeize années dont parle le poëte, nous arrivons à l'année 1535, époque à laquelle Marot écrivait ces vers.

(1) Un fanatique imprudent ayant oſé afficher des placards injurieux contre la meſſe à la porte même de la chambre du roi, au château de Blois, François Ier, vivement affecté de cet excès d'audace, réſolut de ſévir en n'écoutant que ſa colère. La répreſſion fut terrible : les bûchers s'allumèrent dans tous les quartiers de Paris. Vingt-quatre victimes périrent dans les flammes. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 446 ; Herminjard, *Correſp. des réformateurs*, III, 305.) En recevant ces ſiniſtres nouvelles, l'Europe reſta frappée d'étonnement & de ſtupeur. Marot exprime cette impreſſion par un euphémiſme emprunté au ſens latin du mot dont il ſe ſert. Sans parler des tranſports indignés que ces exécutions barbares ſoulevèrent dans les pays proteſtants, le ſentiment d'horreur fut univerſel ; & il faut croire que cette réprobation était bien juſtifiée, car elle gagna le Pape lui-même, qui conſeilla au roi de France de rentrer dans les voies de la modération & de la miſéricorde. Ce fait, curieux à noter, nous eſt atteſté en première ligne par les proteſtants eux-mêmes. En effet, le 5 juillet 1535, Jean Sturm, écrivant à Philippe Mélanchthon, fait alluſion à cette démarche de Paul III & dit : « Omnino improbat illam ſuppliciorum crudelitatem, & de hac re dicitur miſiſſe literas ad regem. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 311.) Un des adverſaires de Marot nous con-

I'abandonnay, ſans auoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, ingratiſſime
A ſon poëte : &, en la delaiſſant,
Fort grand regret ne vint mon cueur bleſſant.
Tu ments, Marot, grand regret tu ſentis

Vers 191. *Parquoy laiſſay ſans auoir commis cryme* (a).
195. *Tu as menty, Marot, regretz ſentis* (b).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 20025.

firme ce point, en reprochant au poëte de n'avoir pas aſſez de reconnaiſſance pour le ſouverain pontife qui a pris l'initiative de ce grand acte de clémence. Voici en quels termes cet écrivain attribue à Paul III l'honneur de la grâce accordée aux hérétiques :

Car c'eſt entierement le Pape
Qui a ouuert la forte trappe
Du chemin de grace françoiſe.
(*Reſponce à Marot par la Huetterie.*)

Malheureuſement la miſſive du Pape à François I[er] n'eſt point parvenue juſqu'à nous. Mais, à défaut du texte original, un contemporain nous a conſervé une analyſe aſſez complète des principaux arguments à l'aide deſquels le ſouverain pontife s'efforce de démontrer au roi de France qu'il doit être, à l'avenir, plus ménager du ſang de ſes ſujets : « Eſt aſſçauoir que le bruit fut, en iuing 1535, que le pape Paul, aduerty de l'execrable iuſtice & horrible que le roy faiſoit en ſon royaume ſur les lutheriens, luy manda que, neantmoins qu'il penſoit bien qu'il le fiſt en bonne part, vſant touſiours du beau tiltre qu'il auoit d'eſtre nommé le roy treſchreſtien, neantmoins Dieu, le Createur, luy eſtant en ce monde, a plus vſé de miſericorde que de rigoureuſe iuſtice, & qu'il ne faut aucunes fois vſer de rigueur, & que c'eſt vne cruelle mort de faire bruſler vif vng homme, dont parce il pourroit plus qu'autrement renoncer la foy & la loy. Parquoy le Pape prioit & requeroit le Roy par ſes lettres vouloir appaiſer ſa fureur & rigueur de iuſtice, en leur faiſant grace, & pardon. Parquoy, voullant ſuiure le vouloir du Pape, ainſy qu'il luy auoit mandé par ſes lettres patentes, le Roy ſe modera, & manda à la Cour du Parlement de non plus y proceder en telle rigueur qu'ilz auoient faictes par cy deuant. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 458.) Le roi, comprenant qu'il avait été trop loin, s'empreſſa de déférer aux avertiſſements qui lui venaient de la cour de Rome, &, le 16 juillet 1535, par une ordonnance ſignée à Coucy, rouvrit aux religionnaires fugitifs les portes de la France. Il a bien ſoin toutefois de déclarer, dans l'expoſé des motifs de cette nouvelle déciſion, que c'eſt de « ſon propre mouvement » qu'il uſe de clémence, & fait grâce aux ſectateurs des erreurs condamnées. (Voy. Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 405.)

Quand tu penſas à tes enfants petits (1).
En fin paſſay les grandz froides montaignes,
Et vins entrer aux Lombardes campaignes (2) :

(1) Les ſouffrances de l'exil paraiſſent avoir réveillé chez Marot le ſentiment paternel. Dans ſon *Epiſtre au Daulphin* (voy. plus loin cette pièce, vers 26 & note), il parle de nouveau, & avec une tendreſſe émue, de ſa jeune famille. Le lecteur trouvera à cet endroit tous les renſeignements qu'il nous a été poſſible de recueillir ſur les enfants du poëte.

(2) Tandis que Marot pourſuit tranquillement ſa route vers les États de la ducheſſe Renée, qu'il ne tardera pas à atteindre enfin ſans nouvel encombre, nous allons eſſayer de rétablir d'une manière préciſe, d'après les indications éparſes dans ſes œuvres, l'itinéraire de ſon voyage forcé. Au point de départ de ſes pérégrinations, nous trouvons notre poëte à l'abbaye de Vauluiſant, en Champagne (*Epiſtre au ſeigneur du Pauillon*, voy. ci-deſſous, p. 322, vers 9), alors que le lundi 25 janvier 1535 (anc. s. 1534), on ajournait « à ſon de trompe, à trois briefs jours, par les carrefours de Paris, juſques au nombre de ſoixante & treize lutheriens, qui s'en eſtoient fuis, à comparoir en perſonnes. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 446.) Marot était du nombre; néanmoins, dans ſon ignorance des événements, il ſe met en route pour rentrer à Paris, paſſe par Lorris, arrive à Blois, où la rencontre de quelques dames amies le retient deux ou trois jours. (*Epiſtre au ſeigneur du Pauillon*, vers 10.) C'eſt dans cette ville que lui arrive la fatale nouvelle. (Voy. ci-deſſus, vers 125 & 165.) Sa première penſée eſt tout d'abord d'aller trouver le roi, de lui préſenter ſa juſtification; mais des conſeillers aviſés n'ont pas grand effort à faire pour le convaincre que cette démarche eſt peut-être intempeſtive. (*Ibid.*, vers 166.) Il tourne alors le dos à la capitale & prend la route de Bordeaux. A Bordeaux, nouvelle alerte : il n'échappe aux limiers lancés ſur ſes traces qu'en ſe faiſant paſſer pour un courrier d'État chargé de dépêches importantes. (*Troiſieſme epiſtre du coq à l'aſne*, vers 140.) De Bordeaux, il dirige ſes pas errants vers le Béarn. Le Béarn, avec la reine Marguerite, ſi douce aux malheureux, ne lui offrait-il pas une retraite aſſurée? (Voyez ci-deſſus, vers 180.) Mais là il n'était point encore au terme de ſes déceptions; bientôt obligé de reprendre ſon exiſtence vagabonde, il tourne, dans ſon incertitude, ſes regards vers l'Italie. La diſtance était grande, il fallait traverſer tout le midi de la France; force fut évidemment à Marot de remonter juſqu'aux abords de Lyon. Un mot de l'une des épîtres de Sagon nous confirme dans la penſée que le proſcrit vint de ce côté chercher paſſage pour pénétrer en Italie. A propos du lieutenant criminel Morin, voici, en effet, ce que dit l'auteur du *Coup d'eſſay :*

S'il te tenoit dedans Sainct Saphorin,
Pres de Lyon, plus pres du mont Tarare,

Puis en l'Ytale, où Dieu, qui me guidoit,
Dreffa mes pas au lieu où refidoit
De ton cler fang vne Princeffe humaine :
Ta belle foeur & coufine germaine,
Fille du Roy tant craint & renommé,
Pere du peuple aux chroniques nommé (1),
En fa duché de Ferrare venu
M'a retiré de grace & retenu,

Vers 203. *Fille du Roy tant craint, tant renommé* (a).

(a) B. N. ms. 20025; à partir de ce vers, la fin de cette pièce manque dans le manufcrit de Soiffons 189 B, par une fuppreffion de feuillet.

Il n'y a duc ne ducheffe en Ferrare
Qui l'empefchaft d'executer en toy
Le droict vouloir de iuftice & du Roy.

(*Refponce de Fr. Sagon à Cl. Marot.*)

A quel propos parler de ce pays, fi ce n'était pour donner à entendre que Marot, en s'aventurant de ce côté, avait été bien près de tomber entre les mains de fon plus cruel ennemi? Lyon à cette époque était le chemin ordinaire pour fe rendre en Italie. De là Marot pouvait franchir les Alpes, foit par Chambéry, foit par le mont Genèvre, comme il avait déjà fait à la fuite du roi pour aller combattre à Pavie, &, une fois de l'autre côté des « grandz froides montaignes », il était fauvé. Tel dut être à peu près l'itinéraire fuivi par Marot, autant qu'il eft poffible de le conjecturer fur les indications qu'il nous fournit.

(1) On n'a pas grand'peine à deviner que cette « princeffe humaine » n'eft autre que Renée de Ferrare, fille de Louis XII & fœur de Claude de France, par conféquent belle-fœur de François Ier. Louis XII & François Ier avaient pour ancêtre commun Louis, duc d'Orléans, fecond fils du roi Charles V. De là entre Renée & François Ier ces liens de famille que Marot rappelle, en qualifiant cette princeffe de coufine germaine du roi de France, coufine germaine à un degré bien éloigné. Le furnom que le poëte attribue à Louis XII avait été confacré par la reconnaiffance populaire. Le touchant témoignage en a été recueilli par Brantôme, qui s'exprime ainfi à ce fujet : « Louis XII mourut tres pacifique & tres abfolu roy, & en tiltre le plus beau & le plus honnorable que iamais porta roy de France, qui eftoit celluy de *Pere du peuple* & *Bien aimé du peuple*, ce qui donna à croire à plufieurs qu'il eftoit benit & bien aimé de Dieu : fi bien qu'il a laiffé apres luy, par tout le peuple de France, que, quand il eft fi furchargé & accablé de grandes tailles, taillons, fubcides & impofts, il crie toufiours : « Qu'on nous regle & remette « feulement foubs le regne de ce « bon roy Louis XII! » (*Le roy Louis XII.*)

Pour ce que bien luy plaift mon efcripture,
Et pour aultant que fuy ta nourriture.
Parquoy, o Syre, eftant auecques elle,
Conclure puy, d'vn franc cueur & vray zelle,
Qu'à moy ton ferf ne peult eftre donné
Reproche aulcun que t'aye abandonné,
En proteftant, fi ie perd ton feruice,
Qu'il vient pluftoft de malheur que de vice.

Aultre efpitre (*fic*) de Marot qui mandoit aux Damoiffelles (1)

(*Inédit.* — Manufcrit de Laufanne.)


RESCHERES feurs, ioinctes par charité,
Le non des vrays amans de verité
Sonne tant mal aux oreilles de ceulx
Que de l'oyr font plus que pareffeux,
Qu'en plufieurs lieulx de ce fol monde icy

Vers 207. *Pource que bien luy pleut mon efcripture* (a).
209. *Parquoy, o fire, eftant auecques telle* (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025.

(1) Cette épître, reléguée à l'écart pendant plus de trois fiècles, n'a jamais figuré dans les éditions de Marot. C'eft feulement en 1841 qu'elle a été découverte dans un manufcrit de la bibliothèque de Laufanne par M. le pafteur Chavannes. La trouvaille parut intéreffante à fon auteur, & il fe décida auffitôt à publier fur le manufcrit & fur les pièces qu'il renfermait, une notice où ces vers ont été imprimés. Mais cette notice a été tirée à cent exemplaires feulement, & jufqu'ici aucun des éditeurs fucceffifs de notre poëte ne paraît s'être préoccupé de mettre à profit les indications qu'elle contient. Nous croyons donc être en droit de préfenter cette pièce comme entourée encore de tout l'attrait de la nouveauté & de tout le piquant de l'inédit. De fon vivant, Marot ne s'était point montré fans doute très-empreffé à donner des armes contre lui, en livrant à la curiofité indifcrète de fes adverfaires une déclara-

On ne les veult oyr ne voir auſi.
Les vngs ſouuant par poyne on perſecute,

tion ſi nettement favorable aux idées de la Réforme. Après ſa mort, les précautions qu'il avait priſes pour diſſimuler cette pièce contribuèrent à la rendre tout à fait introuvable. C'eſt ce qui explique comment elle a pu être vouée à un oubli de trois ſiècles, oubli qui aurait pu devenir éternel. A défaut du texte même, on poſſédait du moins quelques indices ſur ſon contenu. Sagon s'était donné la miſſion de réfuter Marot dans des vers intitulés « Epiſtre de François Sagon aux deux ſœurs de Clement Marot pour confuter celle qu'il leur auoit enuoyée, parlant fainctement de charité & de foy. » L'auteur du *Coup d'eſſay*, prenant un à un tous les arguments du poëte en rupture de catholiciſme, s'efforçait de le confondre, pour la plus grande gloire de la Sorbonne, & le pourſuivait d'objurgations qui ne font pas toujours un vrai modèle de charité chrétienne. Cette épître de Marot eſt adreſſée à deux ſœurs; mais s'il eſt facile de reconnaître à première vue qu'elles ne lui ſont unies que par des liens purement ſpirituels, leur perſonne reſte enveloppée d'ombre & de myſtère. Marot avait-il des raiſons pour faire un ſecret de leurs noms & pour ne point trahir leur perſonnalité? En tous cas, le ſecret a été bien gardé, & les contemporains eux-mêmes ne paraiſſent point mieux informés que nous à ce ſujet. Dans les renſeignements que nous avons recueillis, on verra que tout ce qui concerne ces dames reſte comme enſeveli ſous un voile impénétrable. C'eſt à peine ſi l'on eſt fixé ſur leur pays d'origine. Ce qui paraît au moins hors de doute, c'eſt qu'elles étaient gagnées à la cauſe de la Réforme. Conſtatons en outre, d'après ce que dit Marot lui-même, que ces deux ſœurs devaient être d'une condition élevée, car le poëte parle de la cour où elles faiſaient leur réſidence. Mais quelle était cette cour? Dans quel pays la chercher? Marot eſt muet ſur ce point. Sagon ne s'embarraſſe pas pour ſi peu &, dans ſon empreſſement à jouer l'homme bien informé, il s'aventure à en dire ſur ce chapitre un peu plus long qu'il n'en fait :

Vn iour allant au ſainct temple à Paris,
Les femmes vey, Dieu ſaulue les marys!
Ie te promets que ces deux damoyzelles
La grace ont bien de couuer deſſoubz elles
Vng rien qui vaille, ou vng ie ne ſçay quoy
Qui vaille moins ou auſſy peu que toy :
Tu les as bien pour le moins empeſchées
En ceſte epiſtre, où tu les as preſchées
Qu'on veult en France augmenter par tour-[ments
L'honneur diuin, où follement tu mentz.

Marot, ſous le maſque de Frippelippes ne laiſſe pas échapper une ſi belle occaſion de prouver à ſon contradicteur qu'il ne ſait ce qu'il dit & il relève vertement cette bévue dans les vers ſuivants :

Ie laiſſe vn tas d'yurongneries
Qui ſont en tes rymaſſeries...
De ces deux ſoeurs Sauoiſiennes
Que tu cuydois Pariſiennes.

Et peu après, Charles Fontaine, venant à la reſcouſſe de ſon maître, repréſentait, dans le

D'aultres, helas! par mort on eſſecute (1),
Les vngtz ſouuant chaſſés de leur pays (2),
Les autres ſont aborrés & hays
De leurs parens. Pour tout cella, mes dames,
Flechir ne fault : pluſtout doit en vous ames

Teſtament de Françoys Sagouyn dict Sagon, le malencontreux rimeur faiſant piteuſement lui-même l'aveu de ſa ſottiſe :

Ie confeſſe & ne le ſçauoie
Que ie prins Paris pour Sauoie
Quant ie voulu par vaine gloire
(Moi veau de dime) faire accroire
Au monde que congnoiſſois ſi bien
Les deux damoyſelles, combien
Que ie ne vous congneuz onq, belles :
N'en doubtez pas, mes damoyſelles.

Pour ſortir d'embarras, Sagon trouva que le plus court était tout bonnement de faire volte-face & de donner raiſon à qui lui donnait tort. Employant le même procédé que Marot, il fait intervenir ſon valet, & c'eſt lui-même qui gliſſe, en paſſant, la rectification demandée :

De ces deux ſoeurs tu n'as bien ſatiſfaict
En ton eſprit faſcheux & imparfaict :
Sagon auoit leur pays contrefaict
Pour des raiſons fort grandes en effaict,
Que bien ſçauoye :
Sagon ſçait bien que deux ſont de Sauoye,
Mais quelcque iour rencontra en ſa voye
Deux aultres ſoeurs de Paris, dont t'enuoye,
Et t'enuoya ce qu'enuoyer debuoye
Couuertement.

(*Le rabais du caquet de Marot.*)

De tout ce qui précède il reſſort clairement que ces deux ſœurs étaient d'origine ſavoiſienne. Tout le monde finit par tomber d'accord ſur ce point qui ne fut plus remis en queſtion. Mais il eſt regrettable que toute cette controverſe ne jette aucune lumière ſur ce qui ſerait le plus intéreſſant à éclaircir; elle ne nous livre point, en fin de compte, le nom de ces deux inconnues, que Marot, ſelon toute apparence, rencontra à la cour du duc de Savoie lorſqu'il ſe rendait à Ferrare. Ses dernières années nous apportent, du reſte, la preuve qu'il avait formé de ce côté des relations qui lui étaient chères, car lorſqu'il fut obligé de quitter la France ſans eſpoir de retour, c'eſt entre Turin & Chambéry que ſe partagent les derniers inſtants de ſon exiſtence.

(1) Dans une lettre du 29 juin 1535, à l'adreſſe de Barthélemi Maſſon, Éraſme donne des détails curieux à rapprocher de ce qui eſt dit ici; il trace un lugubre tableau des tortures infligées avant la mort à ceux dont le ſeul crime était de ſe refuſer à accepter aveuglément les croyances de leurs bourreaux : « Magnus terror erat & formidoloſa rerum facies apud omnes, vincula, carceres, tormenta, flammæ. Vidiſſes homines in altum ſuſpenſos, ſubiectis ignibus, viuos cremari; audiſſes voces inſultantis vulgi & increpantis damnatos, inter ipſa ſupplicia, cum magna atrocitate. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 305.)

(2) Marot écrivait ces vers dans l'exil; il y a tout à la fois dans ſes paroles un ſentiment de compaſſion pour les malheureux dont il partage le ſort, & comme un retour douloureux ſur ſa propre deſtinée.

Croiſtre la foy, voire à cheſcun qui l'a,
Conſiderant que Ieſus pour cella
Nous aconplit ſes parolles eſcriptes:
Car tous ſes maulx & poynes que i'é dictes
Promiſt aux ſiens par ſon non precieulx :
Mais leur loyer certes eſt grant es cieulx :
Et pour apprandre aux autres à ſouffrir,
Droit à la croix premier ſe vint offrir.
Au ſeruiteur n'eſt [pas] beſſoing qu'il failhe
Se repouſer, quant le maiſtre trauailhe.
Il a premier verité deſcouuerte,
Auſi premier la poyne il a ſoufferte :
Et tous ceulx là qui contre luy diront,
Poyne au iourduy come luy ſouffriront.
Mais la cher ſeulle endure ceſte poyne,
Car l'ame franche eſt de foy toute pleine,
[Et] de lieſſe en ſe corps tant rauye
Par ferme eſpoir de la ſegonde vie,
Que les bruleurs, iuges & deputés,
Sont mille fois plus que eulx perſecutés
Par la collere ardante de laquelle
Mettent à mort l'inocente ſequelle (1)

Vers 16. *ſes,* liſez : *ces.* — *i'é,* liſez : *i'ay.*
25. *contre,* liſez : *comme.*
29. *ſe,* liſez : *ce.*

(1) C'eſt dans les faits qu'il faut chercher la preuve de cette allégation de Marot, & les faits ne témoignent que trop de la fureur des énergumènes auxquels le poëte reproche ces excès de fanatiſme. Voici ſous quelles couleurs un hiſtorien contemporain nous montre, dans une de ſes parties, le ſpectacle qui affligeait la France entière : « Dedans Paris, dit-il, on ne veoit que potences dreſſées en diuers lieulx, qui eſpouuantoit fort le peuple dudict Paris & ceulx des aultres villes, qui veoyent leſdictes potences & executions. » (*Cronique du roy François Ier,* p. 129.) Cet étalage affecté d'une auſſi funèbre miſe en ſcène ne dénote-t-il pas clairement l'exaſpération des bourreaux, s'épuiſant à multiplier les tortures pour avoir raiſon d'une conſtance qui ſe montrait inflexible? Comment aurait-il pu en être autrement, alors que le roi lui-même, ſous l'influence de cette ſurexcitation religieuſe, avait donné le ſignal de l'extermination des

Du grant Segneur, qui ſabatz tout auiſe,
Et ſe rit d'eux & de leur entrepriſe.
Certes, mes ſeurs, ce torment viollent
Eſt de Ieſus ce triumphe exellant :
Vous pouues bien eſcripre, dire ou chanter,
Vous pouues bien hardyment vous vanter
Qu'auant mourir vous aues veu ſur terre
Criſt triumpher, puys qu'on luy fait la guerre,
[Guerre] ie dis, car, à cheſcune fois
Que luy ſeul veult eſleuer ſa voix,
Les homes lors de (leur) nature menteurs,
Ialoux des loix dont il ſont inuenteurs,
Luy courent ſus, cuydant par faſſon telle
Faire mourir vne choſe inmortelle.
En verité, filhes de Dieu aymées,
De tant de croix que iay icy nommées
Le ſeigneur Dieu m'en a pluſieurs offertes
Que ie n'ay pas come deuois ſouffertes,
Et de rechief me conuyent recepuoir

Vers 35. *ſabatz*, liſez : *cà bas.*
38. *ce*, liſez : *le.*
39. Liſez : *Vous pouuez bien dire, eſcripre ou chanter.*
44. Liſez : *Que Ieſus ſeul veult eſleuer ſa voix.*

hérétiques? Ses paroles ſont impitoyables, mais elles ſont bien à l'uniſſon de ce que dit Marot touchant cette rage de perſécution, qui ne veut point qu'on puiſſe jamais la dépaſſer en fait de violences & de cruautés. François Ier, après avoir été proceſſionnellement voir brûler quelques-uns de ſes ſujets, ſe rend au logis de l'évêque de Paris, & là, en préſence des ſeigneurs de ſa ſuite, des magiſtrats de la ville, il déclare qu'il eſt décidé à faire aux hérétiques une guerre ſans merci : « Vous aduertiſſant, dit-il en terminant, que ie veulx que leſdictes erreurs ſoient miſes hors & chaſſées de mon royaulme, & n'en veulx aulcun excuſer, en ſorte que, ſi vng des bras de mon corps eſtoit infecté de ceſte peſte, ie le vouldrois coupper, & ſi mes enfans en eſtoient entaſchez, ie les vouldrois moy meſme immoler. » (ARCH. NAT., ſect. admin. H, 1779, f° 159 v°.) L'effet ſuivit de près ces menaces; mais l'excès même du mal apporta le remède, car l'Europe ne tarda pas à mêler ſes proteſtations indignées aux cris d'angoiſſes des victimes. (Voy. ci-deſſus, p. 303, note.)

Par ſon ſainct non le mal de ne vous voir :
Car, pour le bruict que i'ay, mes ſeurs benignes,
D'eſtre contraire aux humaines doctrines,
On a de moy oppynion mauuaiſe
En voſtre court, qui m'eſt vng dur malaiſe (1) :
Lequel a fait, come pouuez panſer,
Que d'aller là ne ouſe menaſſer :
Dont à mon Dieu toute gloire ie donne,
Puys que le mal vient de cauſe cy bonne :
Le ſuppliant, pour ma lectre fynir,
Vouloir touſiours aulmenter & tenir
La foy en vous, que i'eſtyme deux roſes
Entre buiſſons & eſpines encloſes (2).

Vers 60. *menaſſer,* liſez : *m'auancer.*
62. *cy,* liſez : *ſi.*

(1) Au premier abord on ſerait tenté de croire que Marot veut parler ici de la cour de France, qu'il avait été obligé de quitter pour ſe ſouſtraire à la perſécution. Mais, d'après les renſeignements que nous avons réunis plus haut (voy. page 309, note), les deux dames auxquelles eſt adreſſée cette épître étaient Savoiſiennes, & par ſuite la cour où le poëte regrette de ne pouvoir réſider ſerait la cour de Savoie. Le duc de Savoie ne devait point en effet voir les proteſtants avec faveur, car il était tout à la dévotion du pape, comme le prouveraient, au beſoin, ſes démêlés avec Genève. (Voy. Merle d'Aubigné, *Hiſtoire de la Réformation au temps de Calvin,* V, 385-459.)

(2) On eſt tenté de retrouver dans ces deux vers comme une réminiſcence du *Roman de la Roſe,* où il eſt dit :

Que ce temple eſt vne roſe
D'eſpines & roſes encloſe.

Marot, qui autrefois avait publié une édition, rajeunie par lui, du vieux poëme de Jehan de Meung & de Guillaume de Lorris, a bien pu chercher dans ce ſouvenir une note moins ſévère pour terminer cette grave homélie.



Epiſtre perdue au ieu contre madame de Pons (1)

(*Du Recueil poſthume*)


AME de Pons, nymphe de Parthenay,
Pardonne moy ſi ceſte carte n'ay
Painčte de fleurs à Minerue duyſantes,
Et pour ton ſens contenter ſuffiſantes :
Ma muſe eſt bien pour ſatisfaire habile
Aulcuns eſpritz : mais trop ſe ſent debile
Pour toy, qui as lettres & bon ſçauoir
Aultant ou plus que femme puiſſe auoir,
Auecques oeil pour veoir ſubit les faultes
Et diſcerner choſes baſſes des haultes.
Bien eſt il vray que ton cueur ſçait vſer
D'vne bonté de faultes excuſer,
Et de donner aux oeuures bien dičtées,
En temps & lieu, louanges meritées.

(1) Les indications nous manquent ſur la date préciſe de cette épître. Nous nous décidons néanmoins à la placer dans les premiers jours de l'arrivée de Marot à Ferrare, par ce motif que l'on y chercherait vainement une alluſion aux déboires qui marquèrent pour le poëte la fin de ſon ſéjour dans ce pays. Nous voulons parler du regret que lui cauſa le départ forcé de Michelle de Saubonne (voy. ci-deſſous) & des tracaſſeries que le duc d'Eſte multiplia autour des étrangers accueillis par ſa femme, & qui obligèrent notre poëte à ſe retirer à Veniſe. Anne de Parthenai, l'une des trois filles de Michelle de Saubonne & de Jean de Parthenai-Larchevêque, était réputée parmi les femmes de ſon temps pour les grâces de ſon eſprit & la variété de ſes connaiſſances. Dans une autre de ſes pièces, Marot la ſignale comme une des jeunes filles les plus inſtruites de cette époque. (Voy. t. II, p. 212, vers 338.) Elle avait accompagné ſa mère à la cour de Ferrare, où, en 1533, elle s'était mariée à Antoine de Pons, comte de Marennes, qui faiſait également partie de la maiſon françaiſe de la ducheſſe Renée. Son mari, ayant eu l'imprudence de dire qu'il était de meilleure nobleſſe que le duc, n'eut d'autre parti à prendre que de retourner en France ; il ſe retira avec ſa femme en Saintonge, où elle mourut en 1555. Dans les dernières années de ſa vie, Anne de Parthenai déploya le plus grand zèle pour la propagation des idées de la Réforme.

Mais ie ſens bien que l'heure eſt aduenue
Qu'en ceſt eſcript de promeſſe tenue
Plus de beſoing de ton excuſe auray,
Que de bon loz meriter ne ſçauray.
Et me ſuy veu (il n'en fault poinct mentir)
D'auoir promis preſt à me repentir :
Car des qu'en main la plume ie vins mettre,
A peine ſceu forger le prėmier metre.
Et commançay à dire & à penſer :
Preſumptueux, que veulx tu commencer?
Fault il qu'à honte acquerir tu t'amuſes,
D'eſcripre ainſi à l'vne des neuf Muſes (1)?
Ce neantmoins pour promeſſe tenir
Ne me ſuy ſceu d'eſcripre contenir.
Mais t'eſcripuant (o noble eſprit bien né)
Trouué me ſuy tout ainſi eſtonné
Qu'vn villageois ſimple & puſillanime
Qui parle en crainte à vn roy magnanime.
D'aultre coſté, pour mon epiſtre orner,
Ie ne ſçauroys quel propos enfourner.
De te parler de ſcience latine,
D'en deuiſer pres de toy ne ſuy digne :

(1) Par les grâces de ſon eſprit, par ſes connaiſſances pouſſées juſqu'à l'érudition, par la variété de ſes talents, Anne de Parthenai s'était fait diſtinguer depuis longtemps, comme nous l'avons déjà dit, parmi les femmes les plus inſtruites de ſon temps. (Voy. t. II, p. 212, note 2.) La penſée exprimée ici par Marot ſe préſentait ſi naturellement à tous les eſprits, lorſqu'il s'agiſſait de madame de Pons, qu'un poëte qui vivait à la cour de Ferrare n'a point manqué de la peindre ſous les mêmes couleurs dans le portrait ſuivant, où il célèbre les mérites de cette dame :

ANNA PARTHENIA DOMINA PONTI.

Has inter comites, nullo fucata colore,
Læta oculis, auro fuluos redimita capillos,
Pendula cui mediis ſplendeſcit gemma papillis,
Nobilis Anna, nites cunctis præſtantior vna,
Parthenia es, tædaſque ſola experta iugales,
Digno iuncta viro, nondum perpeſſa labores
Lucinæ, nec facta parens, digniſſima cœlo
Progenies, caſti ſpecimen venerabile amoris,
Cui doctæ aſſurgunt modulanti carmina muſæ.
O felix nimium nymphaque beatior omni,
Non te donauit fruſtra Parnaſide lauru
Phœbus, nec fruſtra afflauit tibi numine pectus.
Tu cantu ſyluaſque trahis, tu flumina ſiſtis,
Et, tua perpetuæ commendans nomina famæ,
Demulces dulci radiantia ſydera cantu,
Dulcia felici concordans carmina plectro.

(CYNTHII GYRALDI *Hercules Eſtenſis dux ſalutatus.*)

Te deuiſer des amoureux ſoulas,
C'eſt temps perdu, tu aymes trop Pallas :
Chanter la guerre & des armes la mode,
A ton mary la choſe eſt plus commode (1) :
De tes vertuz bien blaſonner & paindre,
Taire vault mieulx que n'y pouuoir attaindre.
Parquoy à droict deuant toy ie m'accuſe
Que cecy n'eſt epiſtre, mais excuſe.
Cecy (pour vray) n'a merité le tiltre
D'enuoy, de lay, d'elegie ou d'epiſtre.
Mais s'il te plaiſt, nonobſtant ſa baſſeur,
Le recepuoir en gré, ſoubz la doulceur
Qui eſt en toy par nayfue couſtume,
I'eſtimeray auoir faict vn volume.

(1) Antoine de Pons, comte de Marennes & ſeigneur d'Oléron, naquit, en 1510, de François de Pons & de Marguerite de Coëtivy. Vers 1521 il entra au ſervice de François Ier & le ſuivit dans ſa ſeconde expédition en Italie. En 1528 il fut déſigné comme chevalier d'honneur pour accompagner Renée de France à la cour de Ferrare. En 1533 il épouſa Anne de Parthenai, demoiſelle de Soubiſe, qui, avec ſa mère & ſa fœur, faiſait partie de la ſuite de la jeune ducheſſe. Les traits indiqués par Marot ſe retrouvent dans le portrait ſuivant, tracé par le poëte latin déjà cité, qui vivait alors à la cour de Ferrare :

ANTONIVS GALLVS DOMINVS PONTI.

Et dominus Ponti, quo non generoſius alter
Cornipedes agitare manu, ſiue agmina pugna,
Audet, ſiue vnctæ ſeſe nudare paleſtræ,
Exertumue enſem dextra vibrare potenti,
Scindere vel denſas ingenti robore turmas,
Cum fera tela iacit, furit & ſub pectore Ma-
[uors.

(CYNTHII GYRALDI *Hercules Eſtenſis dux ſalutatus.*)

Hercule d'Eſte ne voyait pas d'un bon œil les Français que la ducheſſe avait amenés avec elle ; il fit tout au monde pour les éloigner les uns après les autres de ſes États. Antoine de Pons ſe retira avec ſa femme en Saintonge, dont il devint gouverneur ; il fut même nommé par la ſuite conſeiller du roi & chambellan. Les proteſtants prétendent que, ſous l'influence de ſa première femme, il ſe montra très-favorable aux doctrines de Calvin. Mais, étant devenu veuf, il épouſa en 1556 Marie de Montchenu, « une des plus diffamées damoiſelles de France, » au dire de Théodore de Bèze, & auſſitôt un revirement complet ſe manifeſta dans ſes opinions. Comme s'il eût voulu donner des gages de la ſincérité de ſon repentir, il rendit la vie ſi dure aux proteſtants qui ſe trouvaient ſous ſa dépendance, que leur ſort finit par exciter la compaſſion même de leurs ennemis. Antoine de Pons vivait encore en 1578.

Reçoy le doncq en gré, ie te ſupplye.
Et, l'ayant leu, ne le perds, mais le plye
Pour le garder : au moins, quand ce viendra
Que ſeray mort, de moy te ſoubuiendra.
Et ſi d'icy à grand temps & long aage
Du tien Clement ſe tient aulcun langage
Là où ſeras, par maniere de rire,
Aux aſſiſtants pourras compter & dire
(Qui ne ſera pour moy vn petit heur)
Comment iadis fu bien ton ſeruiteur :
Et pour teſmoing de ce que leur diras,
Ce mien eſcript ſur l'heure produiras,
En leur diſant : Quand Marot m'eſcripuoit
Ces vers icy, à Ferrare il viuoit,
Là où i'eſtoys : & lors à grande oultrance
Le paouvre gars eſtoit banny de France,
Par le pourchaz d'aulcuns ayans enuye
Dequoy vertu perpetuoit ſa vie :
Dont il trouuoit ſa perte & ſon ſoulcy
Moins ennuyeux. Leur compteras auſſi
Comment, durant ceſte mienne deſtreſſe,
Touts deux ſeruions vne meſme maiſtreſſe,
Fille de France & ducheſſe Renée,
Au gré de qui ſemble que tu ſoys née.
Mille aultres cas, mille aultres bons propos,
Quand ſeras vieille, & chez toy à repos,
Dire pourras de moy à l'aduenir,
S'il t'en ſoubuient, &, pour t'en ſoubuenir,
De bon cueur laiſſe à la tienne excellence
Ceſte eſcripture, où i'impoſe ſilence.



A Alexis Iure de Quiers en Piedmont (1)

(*Du Recueil*)

AMY Iure,
Ie te iure
Que deſir,
Non loiſir,
I'ay d'eſcripre.

(1) Les détails biographiques font complétement défaut ſur le perſonnage auquel cette épître eſt adreſſée. Nous pouvons toutefois conclure des malicieuſes inſinuations de Marot que cet Alexis Jure compoſait des vers aſſez médiocres, qu'il eut ſans doute le bon goût de ne point faire imprimer, car il n'en reſte aucun veſtige. Le titre de cette pièce nous indique encore qu'il était originaire de Quiers, en Piémont, & il eſt probable qu'il faiſait ſa réſidence habituelle dans cette ville, ſituée à peu de diſtance de Turin. Ce qui eſt dit au vers 59 ne détruit point cette hypothèſe, car le Piémont, placé ſous les ordres d'un gouverneur français, était conſidéré comme une province françaiſe. Marot ſe rendant en Italie s'était ſans doute arrêté à Quiers, où le poëte amateur s'empreſſa, ſelon toute vraiſemblance, de nouer avec lui des relations, auxquelles il chercha bientôt à donner plus de relief par l'envoi de quelques vers de ſa façon. Un exilé accueille volontiers toutes les marques de ſympathie, & c'eſt peut-être ce qui nous explique comment Marot répondit à ces avances. Ajoutons que cette correſpondance ne peut ſe rapporter qu'au premier exil de Marot (1535-1536), puiſque ces vers furent imprimés dans l'édition de 1538. Si la muſe d'Alexis Jure ne l'inſpirait pas toujours heureuſement, elle lui ſervait au moins à entretenir une ſorte de commerce littéraire avec les poëtes de ſon temps. Ceux-ci aſſaiſonnaient peut-être bien d'un grain d'ironie leurs épîtres rimées; mais l'amour-propre de leur correſpondant n'y trouvait pas moins ſon compte. C'eſt ainſi qu'il dut ſe ſentir fort flatté d'une pièce de vers que lui dédia Bonaventure des Périers, bien qu'elle puiſſe paſſer pour une parodie des élucubrations du poëte piémontais. De cette pièce, intitulée *Chant des vendanges*, il nous ſuffira de citer la ſtrophe ſuivante, à titre d'échantillon :

Ça, Trincaires,
Sommadaires,
Trulaires & banaſtons,
Carrageaires
Et prainſſaires,
Approchez-vous & chantons,
Danſons, ſaultons
Et gringottons...

Charles Fontaine, comme pour ne pas déſavouer ſon maître, ac-

Or de dire
Que tes vers
Me ſont verts,
Durs ou aigres,
Ou trop maigres,
Qui l'a dict
A meſdict :
Toutesfoys
Ie m'en voys
Dire en ſens
Que i'en ſens.
Ton vouloir
Fait valoir
Tes eſcriptz,
Que i'ay pris
En gré, comme
Si docte homme
Chaſtelain (1),

corde également ce petit ſouvenir au poëte piémontais :

A ALEXIS IVRE DE QVIERS.

Puiſque Marot t'aymoit & t'eſcriuoit
En vers françois, comme en ſon oeuure on [voit,
Ma muſe veult ſonner deſſus ſa lyre
Qu'elle peult bien & t'aymer & t'eſcrire.

(*Les ruiſſeaux de Fontaine.*)

Après avoir conſacré un article ſpécial au correſpondant de Marot, Lacroix du Maine, dans ſa *Bibliothèque françaiſe* (I, 16), fait mention d'un « Alexis Piedmontois », auteur d'un recueil plus ou moins médical, intitulé : « Les ſecrets de reuerend ſeigneur Alexis, Piedmontois, contenant excellens remedes contre pluſieurs maladies, playes & autres accidens, auec la maniere de diſtillation des parfums. » Dans la préface l'auteur expoſe que ces conſeils ſont le fruit de la longue expérience d'un vieillard de quatre-vingt-deux ans. Nous ſerions fort tenté de croire que ces deux Alexis ne ſont qu'un ſeul & même perſonnage, qui ſe conſola de l'impuiſſance de ſa muſe en rédigeant des recettes de médecine.

(1) Georges Chaſtelain, originaire de Gand, naquit vers 1414 & mourut le 22 mars 1474. Le duc de Bourgogne l'avait attaché à ſa maiſon, pour lui aſſurer le loiſir de ſe livrer à ſes goûts littéraires. Ses principaux ouvrages ſont, en proſe : *L'inſtruction du ieune prince.* — *Le temple Iehan Bocace, de la ruyne d'aulcuns nobles malheureux*, & en vers : *Recollection des choſes merueilleuſes auenues en noſtre temps.* Chaſtelain était lié d'amitié avec Molinet & Jean Le Maire, ce qui

Ou Alain (1)
Les euſt faictz.
De leurs faictz,
Sans reproches,
Tu n'approches :
Mais il fault
Ton deffault
Raboter,
Pour oſter
Les gros noeudz
Lourds & neufz
Du langage
Tout ramage :
Et que limes,
Quand tu rimes,
Tes meſures,
Et ceſures.
Alors maiſtre
Pourras eſtre,
Car ta veine
N'eſt poinct vaine :
Mais d'icelle
Le bon zelle
D'amytié
La moytié
Plus i'eſtime,
Que ta rime,
Qui vn iour
A ſeiour

peut expliquer un ſuccès que n'a point ratifié la poſtérité. En effet, tous ces poëtes flamands avaient ſu s'emparer de l'admiration de leurs contemporains par une réciprocité d'éloges qu'ils auraient difficilement obtenus d'une critique plus indépendante.

(1) Alain Chartier, né à Bayeux, fut ſecrétaire des rois Charles VI & Charles VII ; il floriſſait vers l'année 1430. Ses œuvres en proſe ne ſont pas ſans mérite, telles que *le Curial* & ſon traité de *l'Eſperance*. Quant à ſes œuvres poétiques, bien qu'elles marquent un progrès pour ſon temps, elles ſont de beaucoup inférieures à celles de ſes ſucceſſeurs.

Sera faicte
Plus parfaicte.
Cependant,
Attendant
Que te voye,
Ie t'enuoye
Iuſque en France
Aſſeurance
Que ie quiers
Cognoiſſance
D'vn de Quiers.

Lettre de Clement Marot par luy enuoyée de Ferrare à ſon amy Antoine Couillard ſeigneur du Pauillon (1) lez Lorris en Gaſtinoys

(*Du Recueil poſthume*)



mon amy Antoine,
N'eſt iour que me ſouuienne
Du ſouuerain recueil
Que tu feiz à Clement :
Mais ſe reſiouyſſant

(1) L'authenticité de cette pièce peut au moins paraître douteuſe. Il eſt à remarquer tout d'abord qu'elle n'eſt point entrée de plain-pied dans les œuvres de Marot. En 1560 ſeulement elle fut imprimée une première fois, à la ſuite d'un livre de Couillard du Pavillon, intitulé : *Contredictz aux faulſes & abbuſifues propheties de Noſtradamus & aultres aſtrologues*. Puis elle prit ſa place définitive au milieu des poéſies du poëte dans l'édition donnée en 1596 par Thomas Portau à Niort. Depuis, tous les éditeurs l'ont invariablement reproduite, ſans ſe préoccuper de ſes origines. Comment expliquer ſa diſparition de 1535 à 1560, puis ſon exhumation imprévue? Nous n'avons pour nous éclairer à ce ſujet que les vers dont Michel Marot accompagne l'envoi de

Toſt commença ſon dueil :
Car lors que ie te vey,

cette prétendue épître de ſon père; & voici comment il en raconte la découverte :

AV SEIGNEVR DV PAVILLON,
MICHEL MAROT, FILS DE CLEMENT
MAROT, SALVT.

A mon retour du païs de Ferrare,
Par Chambery le chemin s'adreſſant,
I'ay trouué certe vne choſe bien rare
Au cabinet de mon pere Clement :
Car, reuoluant ſes eſcripts pour les lire,
Trop me nuiſoyent & n'appaiſoyent mon ire,
Si n'euſſe veu epiſtre de ſa veine
Qui s'adreſſoit à ſon amy Antoine,
Dont mieulx que moy entendras le deſſein :
Telle eſt la lettre eſcripte de ſa main.

Cette hiſtoire, qui arrive après coup pour donner à cette pièce un certificat d'authenticité, réſiſte aſſez mal à un examen ſérieux. L'épître ſi inopinément retrouvée à Chambéry doit être, d'après certains détails, rattachée à l'année 1535, que Marot paſſa à Ferrare. De là il ſe rendit à Veniſe, revint en France, d'où, après un ſéjour de pluſieurs années, il repartit pour Genève, puis gagna le Piémont. Si Marot demeura quelque temps à Chambéry, ce fut à Turin que le haſard le conduiſit pour terminer ſa vie. Or, comment admettre qu'au milieu de tant de pérégrinations notre inſouciant poëte ait conſtamment conſervé par devers lui le manuſcrit de cette épître? Comment admettre qu'elle ſe ſoit retrouvée tout juſte à point, après ſa mort, au milieu de ſes papiers? Il y aurait encore beaucoup à dire ſur certaines obſcurités que l'on rencontre dans l'itinéraire préſenté par cette pièce, & qui témoignent d'un oubli étrange, pour ne pas dire d'une ignorance abſolue des principaux incidents du voyage accompli par Marot pour ſortir de France. De plus, comme le fait judicieuſement remarquer Colletet, on ne reconnaît ici ni le ſtyle ni la verve du poëte, & l'on eſt tout diſpoſé à ſe ranger à l'avis du biographe lorſqu'il ajoute que « il y a toutes les apparences du monde que c'eſt pluſtoſt une production du fils que du père. » (*Les trois Marot*, p. 61.) Le mobile qui a pouſſé Michel Marot eſt facile à deviner : il avait ſans doute l'ambition de faire arriver quelques-uns de ſes vers juſqu'à la poſtérité; pour atteindre ce but, il crut avoir trouvé un tour de maître en imaginant cette petite ſupercherie, dont Couillard du Pavillon ſe fit volontiers le complice, par un ſentiment de vanité. Le moyen était ingénieux en effet pour réuſſir à ſe faire paſſer comme l'un des correſpondants du poëte en faveur. Ainſi s'expliqueraient les retards de cette épître à parvenir à ſon adreſſe. En préſence de ces préſomptions, fallait-il reléguer ces vers au rang des pièces apocryphes? Il nous a ſemblé qu'il n'y avait aucun inconvénient à les laiſſer à la place qui leur avait été attribuée pendant ſi longtemps parmi les œuvres du poëte. — Nous n'avons pas grand'choſe à dire ſur le ſeigneur du Pavillon. Son nom nous paraît emprunté, ſelon toute vraiſemblance, à un petit domaine ſitué dans les environs de Lorris. (Voyez la carte de l'État-major.) Il ſe mêlait d'écrire, & il compoſa pluſieurs ouvrages, au

Repaſſant à Lorry (1),
Venant de Vauluiſant (2),
M'en retournay à Bloys (3),
Où ie fu des iours troys,
Aux dames deuiſant.
Là vint vn poſtillon
Qui m'apportoit guignon,
Me ſuyuant à la trace,
A la ſeule parolle
D'vne femme trop folle (4) :

nombre deſquels nous citerons : *Les antiquitez & ſingularitez du monde; Les procedures ciuiles & criminelles*, & encore le traité dont nous avons parlé plus haut. Dans ce dernier ouvrage il exprime même des opinions qui ne ſont pas de nature à expliquer l'amitié qui, ſelon Michel Marot, aurait exiſté entre ſon père & le ſeigneur du Pavillon. En effet, en parlant de ceux qui « ſe font gloire de mourir en leur erreur, pourquoy, ajoute-t-il dédaigneuſement, s'approchent-ils ſi pres du feu pour mourir à crediɛt? Il euſt eſté meilleur pour eulx qu'ilz ſe feuſſent retirez ſoubs l'enſeigne de ceulx qui font bruſler les autres. » (*Contrediɛtz à Noſtradamus*, préface.) Nous trouvons dans ce langage un nouveau motif de penſer qu'il n'était pas entré dans l'eſprit de Marot de prendre le ſeigneur du Pavillon pour confident de ſes réſiſtances à la perſécution religieuſe.

(1) Lorris eſt ſitué dans le Gâtinais, diocèſe de Sens, parlement de Paris, intendance d'Orléans.

(2) Vauluiſant était une abbaye commendataire d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, ſituée en Champagne, près de Villeneuve-l'Archevêque.

(3) Dans l'*Epiſtre au roy, du temps de ſon exil à Ferrare* (voy. ci-deſſus, p. 302, vers 165), Marot nous donne ſur l'itinéraire de ſa fuite des renſeignements qui ne ſont point en déſaccord avec ceux de ce paſſage. Le ſéjour du poëte à Blois, les difficultés qu'il eut à ſurmonter pour échapper aux limiers lancés à ſa pourſuite, ſont également relatés dans les deux pièces. Mais on remarquera que ſa viſite à la reine de Navarre eſt rapportée ici d'une manière confuſe & obſcure (vers 37), comme par quelqu'un qui n'eſt pas bien ſûr des faits qu'il avance. Dans l'autre récit, au contraire, on ſent l'impreſſion toute fraîche d'événements encore peu éloignés, &, par ſuite, on eſt tenté de ne voir dans ces vers mis ſous le nom de Marot qu'un emprunt maladroitement fait aux détails donnés ailleurs par le poëte lui-même.

(4) Nous retrouvons partout la trace de ces rancunes féminines qui exercèrent une influence funeſte ſur les deſtinées de Marot; mais c'eſt toujours la même diſcrétion, qui nous laiſſe dans la

Mauldicte ſoit ſa race.
De cela aduerty,
Soubdain de là party :
Car i'auoys faict ſerment
Ne retourner en court,
Ce n'eſtoit mon plus court
De le faire aultrement.
Ie paſſay doncq Tharare (1),
Pour venir à Ferrare,
Trouuer la ſoeur du Roy (2) :
La diuine princeſſe
M'a faict bonne careſſe :
O que fuſſe auecq moy!
Si tu vas à la court,
Eſcry le moy tout court,
Enſemble des nouuelles :
I'y fey peu de ſeiour,
Mais en ſceu pour vn iour,
Qui n'eſtoyent gueres belles.
La royne de Nauarre (3),

même incertitude. (Voy. t. II, p. 161, note, & ci-deſſus, p. 286, v. 10.) Si, comme nous le ſuppoſons, cette épître fut compoſée par Michel Marot (voy. ci-deſſus p. 320, note), le fils avait donc conſervé un ſouvenir vivace de ces haines féminines qui pourſuivirent ſon père, ſans qu'il ſoit poſſible de pénétrer plus avant dans ce myſtère de la vie intime.

(1) Tarare eſt une petite ville à ſix lieues environ de Lyon, & par conſéquent à proximité de la Savoie & de l'Italie, où ſe rendait Marot.

(2) Il s'agit évidemment ici de Renée de France, qui habitait Ferrare avec le duc, ſon mari. Elle était belle-ſœur & non point « ſœur » de François Ier. C'eſt donc par une licence poétique, & pour la meſure du vers, qu'elle eſt ainſi déſignée.

(3) Ce paſſage ne nous donne malheureuſement aucune indication préciſe ſur la réſidence où Marot vint trouver Marguerite de Navarre, & où il reçut de cette princeſſe un ſubſide, qui lui arrivait ſans doute fort à propos pour l'aider à continuer ſa route. Cependant, d'après ce que dit le poëte dans ſon *Troiſieſme coq à l'aſne* (vers 140), les néceſſités de la fuite l'ayant conduit à Bordeaux, il eſt probable qu'il ſe dirigea de là vers Nérac, capitale du duché d'Albret, où il rencontra ſa bienveillante protectrice ; peut-être même était-il allé juſqu'à Pau, dont les

Me donna le bon arrhe
Qu'en paſſant tu me vey,
Pour me faire monter
Et ſoubdain deualler
Les montz iuſques icy.
La benigne princeſſe,
Excellente deeſſe,
De toutes le mirouer (1),
Print mon filz pour ſon page (2) :

embelliſſements étaient une des principales occupations de la reine de Navarre. Ce ſerait donc après un arrêt de quelques jours dans l'une de ces deux localités, que Marot aurait recommencé ſa courſe errante à travers la France, pour gagner l'Italie (voy. ci-deſſus, vers 25), en prenant paſſage par la Savoie, pour atteindre enfin les États de la ducheſſe Renée.

(1) La ſœur de François Ier ayant compoſé un livre intitulé *Le miroir de l'âme pécheresse*, la Sorbonne s'empreſſa de le dénoncer comme contraire aux doctrines orthodoxes. C'eſt peut-être pour faire une alluſion indirecte à cet ouvrage que l'auteur repréſente Marguerite comme le « miroir » de toutes les déeſſes.

(2) Les états de la maiſon de la reine de Navarre, conſervés au département des manuſcrits de la Bibliothèque nationale (ms. 7856), non plus que le *Livre de dépenſes de Marguerite d'Angoulême*, publié par M. le comte de La Ferrière-Percy, ne font point mention de Michel Marot au nombre des ſerviteurs de cette princeſſe. Notre poëte, qui du reſte ne parle dans ſes œuvres que fort diſcrètement de ſa famille, obſerve le plus complet ſilence ſur cet incident de la vie de ſon fils. D'autre part, dans une compoſition auſſi médiocre que celle-ci, & poſtérieure à la mort de Marot, Michel Marot invoque la mémoire du défunt pour rappeler à la reine Marguerite l'engagement qu'elle aurait pris de ne point le laiſſer en détreſſe :

La perſonne
Saincte & bonne
Qui à toy m'auoit donné,
Par loy grande
Te commande
Que ne ſoye abandonné.

Cette coïncidence de penſées, qui a quelque choſe d'imprévu au premier abord, s'explique tout naturellement ſi, comme nous ſommes diſpoſé à le croire, il n'y a au fond de cette épître qu'une ſupercherie de la façon de Michel Marot, combinée au mieux de ſes intérêts. En effet, cette lettre de Chambéry, exhumée des papiers du poëte défunt & rapprochée de la ſupplique de ſon fils, ne pourrait-elle point être conſidérée tout ſimplement comme une miſe en demeure des plus preſſantes, pour obtenir l'exécution de promeſſes qui devaient être d'autant plus loin du ſouvenir de Marguerite de Navarre, qu'elle ne les avait peut-être jamais faites.

C'eftoit le meilleur gage,
Qu'euffe peu luy trouuer.
O que fa fille vnique (1)
Donne à la republique
Vn merueilleux efpoir,
Plein de diuinité
En fa virginité,
Que defire reueoir.
Ce filz, pour fa ieuneffe,
A fa grande haulteffe
I'ay bien recommandé :
S'il fait ce qu'il propofe,
Et que Dieu le difpofe,
Il en fera aydé.
Or puis que le cognoys,
Ie te prie, fi le voys,
Luy donner ce motet,
De pourfuyure la veine
Du pere à toute peine,
Et qu'il ne foit muet.
Fay de moy mention,
Recommandation
A ce bon gros Tartas (2) :

(1) Jeanne d'Albret naquit le 7 janvier 1528. Marguerite eut encore deux filles & un fils, qui moururent prefque auffitôt après leur naiffance. Auffi toutes les affections de la famille fe reportèrent fur la petite Jeanne, & la tendre follicitude dont l'entourèrent fon père, Henri d'Albret, & fon oncle, François Ier, la firent furnommer *la mignonne des Rois*. Elle n'en fut pas moins féparée de fes parents, à l'âge de deux ans, par ordre du roi de France, qui croyait fa politique intéreffée à tenir fous fa dépendance la future héritière de la couronne de Navarre. Élevée au château de Pleffis-lez-Tours, fous la direction de maîtres habiles, elle fe montra de bonne heure, par fa facilité à apprendre & par les qualités de fon efprit, la digne fille de fa mère. Jeanne d'Albret époufa Antoine de Bourbon & fut mère de Henri IV.

(2) Il n'eft pas facile de déterminer au jufte quel eft ce perfonnage, pour lequel Marot témoigne une fi tendre follicitude. L'hiftoire de l'univerfité de Paris fait mention, vers cette époque, d'un principal de collége du nom de Tartas (Ch. Jourdain, *Index chronologicus chartarum*, p. 331); mais nous favons de refte que

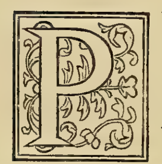
De paour de ſe bleſſer,
Ou bien de s'offenſer,
Qu'il marche petit pas.
Si i'auoys du papier
De rames vn millier,
Et qu'il ne fuſt trop tard,
Comme à mon amy ſeur,
T'eſcriroys de bon cueur :
Adieu doncq, mon Couillard.

ce n'était point de ce côté que Marot plaçait ſes affections. Nous avons à ſignaler encore un certain Bertrand de Tartas, « varlet de chambre du conneſtable » (ARCH. NAT., J 962, cah. 162); mais rien ne nous met ſur la voie des relations qui auraient pu exiſter entre lui & notre poëte. Nous propoſerons une autre explication, à titre de ſimple conjecture, d'ailleurs auſſi vraiſemblable que toute autre : non loin de Nérac, où la reine Marguerite aimait à tenir ſa cour, il exiſtait une petite ville du nom de Tartas, également ſituée dans les États de cette princeſſe. Marguerite devait avoir attaché à ſa perſonne quelques-uns des gens de ce pays. Or, c'était aſſez la coutume, à cette époque, de déſigner les ſerviteurs par un ſobriquet emprunté à leur pays d'origine. Marot aurait fait la connaiſſance du « bon gros Tartas » à la cour de ſa protectrice ordinaire, ce qui expliquerait le ſouvenir qu'il lui donne ici en paſſant, ſi cette pièce eſt bien de lui.



Epiſtre du Coq en l'Aſne enuoyée à Lyon Iamet de Sanſay de Poictou (1)

(*Du Recueil*)



VIS que reſpondre ne me veulx,
Ie ne te prendray aux cheueulx,
Lyon, mais, ſans plus te ſemondre,
Moy meſmes ie me veulx reſpondre,
Et feray le prebſtre Martin (2).

Titre : *Le ſecond coq à laſne de C. Marot touſiours reuenant à ſes moutons* (a).
Epiſtre du coq à l'aſne, compoſée par ledict Cl. Marot le VII[e] *iour de ieullet mil* V[c] 37 (ſic) (b).
Epiſtre enuoyée par Clement Marot à Lyon Iamet en iuillet V[c] XXXVI (ſic). *Du coq à l'aſne* (c).
Vers 1. *Puiſque reſpondre tu ne veulx* (d).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. N. ms. 20025. — (c) B. S. ms. 189 B. — (d) B. N. mss. 4967 & 20025; ms. de Lauſanne; B. S. ms. 189 B.

(1) Sans nous arrêter aux variantes du titre, qui, du reſte, n'ont entre elles aucune concordance, nous penſons que ce *coq à l'aſne* fut compoſé en 1535, durant le ſéjour de Marot à Ferrare (voy. vers 184 & 185), & probablement vers la fin de cette année. En effet, cette pièce contient la mention de pluſieurs événements contemporains de la date que nous indiquons. Parmi les plus conſidérables, nous citerons la priſe de Tunis (vers 104), qui tomba au pouvoir de Charles-Quint le 20 août 1535; puis auſſi les négociations entamées en vue d'une conférence où Mélanchthon devait ſoutenir la cauſe de la Réforme, projet qui fut définitivement abandonné en novembre. Nous ſignalerons encore ce qui eſt dit au ſujet de la mort miſérable du tréſorier Poncher (vers 104 & ſuiv.), arrivée le 24 ſeptembre 1535. Cette pièce n'a pu voir le jour qu'après les faits qu'elle rappelle. Quant à l'entrée en matière, on aurait tort d'y chercher un lien avec le premier *coq à l'aſne*, déjà vieux de trois ans. Marot n'avait point attendu ſi longtemps pour faire à ſon ami un reproche de ſon ſilence, & d'ailleurs nous avons donné la réponſe de Jamet à la première épître de notre poëte. Il eſt bien plus vraiſemblable de ſuppoſer que Marot, retrouvant à la cour de Ferrare ſon ancien interlocuteur, lui propoſa de reprendre leur précédent badinage, très à la mode du jour. Mais Jamet, ſecrétaire de la princeſſe, trouvant peut-être que la gravité de ſes fonctions lui interdiſait une facétie de ce genre, ne voulut point continuer ce jeu ; d'où l'apoſtrophe de Marot.

(2) Cette expreſſion était cou-

Ce grec, ceſt hebreu, ce latin

ramment acceptée au XVIe ſiècle, ſans qu'on ſe préoccupât autrement de ſon origine & de ce que pouvait être le prêtre Martin. Pour mieux déterminer le ſens proverbial de cette locution, nous citerons quelques-uns des écrivains qui en ont fait uſage. Ainſi, dans le *Songe du Vergier*, l'auteur, recommandant aux ſouverains de cultiver leur eſprit par de nombreuſes lectures, ajoute auſſitôt cette réflexion : « Si le roy nauoit que vng liure ou deux, ce feroit le preſtre Martin, qui ne ſe recongnoiſt que à ſon liure. » (I, CXXXIV.) Alain Chartier, voulant peindre l'état d'un amant qui forme les plans les plus variés pour arriver au but de ſes déſirs, & qui les écarte à meſure qu'il ſe les propoſe à lui-même, termine ſon portrait par ces deux vers :

> Et fera le preſtre Martin :
> Il chantera & reſpondra.
>
> (*L'hoſpital d'amours.*)

Coquillart, parlant de ces hommes à tout faire qui ſe mêlent de tous les métiers, ſe ſert de la même expreſſion ; il y ajoute peut-être une nuance nouvelle lorſqu'il dit :

> Ils ſont chappellains & prelatz,
> Ils ſont les vrais preſtres Martins :
> Ils chantent hault, reſpondent bas.
>
> (*Les droits noueaulx. De pactis.*)

Oudin a noté cette locution dans ſes *Curioſitez françoiſes*, où il la rapporte ainſi : « Il reſſemble le preſtre Martin, il chante & repond tout enſemble. » Enfin, Henri Eſtienne préſente ce dicton populaire d'une manière aſſez piquante dans une anecdote où l'un des interlocuteurs prétend démontrer que les prêtres peuvent être mariés, parce qu'à l'origine du monde, Adam, le mari d'Ève, étant ſeul pour dire la meſſe, devait « eſtre preſtre Martin, chantant & reſpondant » à la fois. (*Apol. pour Hérodote*, II, 84.) Par le rapprochement de ces diverſes citations, il eſt déjà facile d'entrevoir que la qualification de *prêtre Martin* s'appliquait à ceux qui faiſaient du même coup la demande & la réponſe, ou qui encore n'en ſavaient pas plus long que les livres d'heures où ils cherchaient leurs inſpirations habituelles. En l'abſence de toute donnée préciſe, il ſerait peut-être permis de ſuppoſer que ce type populaire a été pris au vif ſur ces prêtres de campagne, naïves & ſimples natures, qui, dénués de reſſources & déſireux de conſerver au culte un certain preſtige extérieur, remplacent les chantres qui leur manquent en variant les intonations de leur voix. Peut-être faut-il rattacher à ce même type populaire l'hiſtoire de ce Martin un peu balourd qui, pour un point, perdit ſon âne ou plutôt ſon abbaye. (Fleury de Bellingen, *Étymologie des proverbes*, p. 201.) Il eſt certain tout au moins que le héros de ces traditions populaires a droit à être claſſé parmi les pauvres d'eſprit. Enfin, pour terminer, nous haſarderons une dernière conjecture. Dans les myſtères autrefois repréſentés devant nos aïeux, figurait ſans doute certain perſonnage jouant un rôle de prêtre, & il eſt probable que ce perſonnage, ména-

Ont deſcouuert le pot aux roſes (1).
Mon Dieu! que nous voirrons de choſes

geant les inflexions de ſa voix, ſavait les entre-croiſer de notes tantôt hautes, tantôt baſſes, de manière à exciter l'hilarité de ſon auditoire; d'où cette expreſſion d'origine populaire pour caractériſer ce jeu de ſcène.

(1) « Qui ſera celluy lequel ozera dire que, deuant le regne du roy François, il auoit ſeulement ouy faire mention de la langue hebraïque? Qui auoit apris, ie ne dis pas à entendre, eſcrire ou parler grec, mais ſeulement à le lire ou congnoiſtre les premiers elemens de ſes lettres? » Ainſi s'exprime Pierre Galland dans ſon *Oraiſon ſur le treſpas du roy François.* En effet, avant ce prince, les études hébraïques, grecques & même latines, étaient fort négligées en France. Ce fut lui qui leur imprima une activité inconnue juſqu'alors, par la fondation du collége royal ou des trois langues. Nous avons déjà indiqué les origines de cette création royale. (Voy. ci-deſſus, p. 289, note 2.) Pour en revenir aux paroles de Marot, elles traduiſent l'expreſſion de ſa mauvaiſe humeur à propos des réſiſtances que les projets du roi rencontraient du côté de la Sorbonne. Ce fut naturellement Béda qui prit la direction de cette intrigue. Dans une conférence qui eut lieu en préſence de François Ier, il commença par ſoutenir, contre Guillaume Budé, « que l'Hebrieu & le Grec feroyent la ſource de pluſieurs hereſies; mais ledict Budé rembarra vaillamment ledict Beda. » (H. Eſtienne, *Apol. pour Hérodote,* II, 46.) Sans ſe laiſſer déconcerter par cet échec, Béda dreſſa de nouvelles batteries &appela la Sorbonne à la reſcouſſe. Celle-ci ne diſſimulait point ſa défiance contre ce retour aux anciens textes; elle redoutait toujours les interprétations contraires à ſes doctrines. Auſſi lorſque, preſſée dans ſes derniers retranchements, elle ne vit plus d'iſſue pour échapper aux projets du roi, elle voulut tenter du moins un dernier effort pour en retarder les effets. Vers le milieu de 1530, elle fit comparaître devant elle les nouveaux profeſſeurs, pour leur enjoindre de n'avoir point à s'écarter des traditions ſurannées de la théologie ſcolaſtique. Cette délibération eſt aſſez curieuſe pour être reproduite dans ſon entier : « Sacra facultas pariſienſis Petro Danez, Franciſco Vatablo, Paulo Paradiſi & Agathie Guidacier, nouis profeſſoribus linguæ græcæ & hebraicæ in regio collegio Franciſci I inſtitutis, diem dixit apud ſenatum pariſienſem, ne Bibliam iuxta græcum ſermonem & hebraicum interpretarentur ſine permiſſu & auctoritate vniuerſi ſtudii pariſienſis. Cui poſtulationi catholicus procurator regis annuit. Præterea theologi pariſienſes ſenatum rogarunt vt iiſdem nouis profeſſoribus regii collegii interdiceretur ne in ſuis interpretationibus Bibliæ pro lege enuntiarent : *Ita fertur in hebraicis litteris* ſiue *græcis.* Perinde quaſi huiuſmodi interpretatio vulgatæ editioni latinæ, quam a tot abhinc ſæculis latina Eccleſia retinet, anteponenda ſit... Actor

Si nous viuons l'aage d'vn veau !
Et puis, que dit on de nouueau ?
Quand part le Roy ? Aurons nous guerre (1) ?

erat N. Beda, ſyndicus ſacræ facultatis pariſienſis, qui confeſſus eſt græcarum & hebraicarum litterarum ſtudium a theologis ſacræ facultatis laudari, ſi modo in theologia periti ſint qui hebraicarum & græcarum litterarum interpretes ſunt, nec Lutheri erroribus faueant, ſartamque & tectam auctoritatem vulgatæ editionis latinæ tueantur. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 101.) Il n'y a pas à en douter : la Sorbonne était fort inquiète des indiſcrétions qui pouvaient être commiſes par certains eſprits curieux & honnêtes, & de la lumière qu'ils pourraient faire autour de certaines falſifications de ſens, calculées pour le plus grand bien de l'Église. Auſſi, ſans préjudice des précautions dont elle s'entoure, elle multiplie ſes anathèmes contre ceux qui ſeraient tentés de ſoumettre à une analyſe trop minutieuſe le ſens des textes ſacrés. Nous trouvons une nouvelle preuve de ſes préoccupations dans les déciſions ſuivantes : « Determinatio facultatis theologiæ pariſienſis facta vltima aprilis anno Domini 1530 ſuper duabus propoſitionibus. PROPOSITIO I. — La ſainte Ecriture ne ſe peut bonnement entendre ſans la langue grecque, hebraïque & autres ſemblables. CENSVRA. — Hæc propoſitio temeraria eſt & ſcandaloſa. PROPOSITIO II. — Il ne ſe peut faire qu'vn predicateur explique ſelon la verité l'epiſtre ou l'euangile ſans leſdites langues. CENSVRA. — Hæc propoſitio falſa eſt & impia & populi chriſtiani ab auditione verbi Dei pernicioſe auerſiua. Vtraque harum aſſertionum auctores de Lutheraniſmo vehementer reddit ſuſpectos. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 78.) Mais tandis que la Sorbonne rendait ces cenſures avec gravité, ſes adverſaires achevaient de mettre les rieurs de leur côté en redoublant de railleries, au milieu deſquelles on retrouve certains traits communs avec les vers de notre poëte, comme par exemple dans ce paſſage :

> Or ça, lecteur, ſi tu veux croire
> Verité, vn beau clair matin,
> Quand ceſt Hebrieu, Grec & Latin
> Rendirent en proſe & en vers
> Les pots aux roſes deſcouuers,
> Et toute la terre en rondeur
> Se reſentit de bonne odeur.
>
> (*Satyres chreſtiennes de la cuiſine papale.*)

Quant à l'expreſſion de « pot aux roſes », qui paraît avoir fourni, à cette époque, une métaphore des plus à la mode, nous ſerions diſpoſé à n'y voir qu'une image empruntée à l'induſtrie du parfumeur. Il eſt probable que l'eſſence de roſes était alors l'élément ordinaire des divers mélanges que ce genre de commerce préparait pour la toilette : par ſuite, découvrir le pot aux roſes, c'était un acte de haute trahiſon, c'était livrer aux profanes les ſecrets & peut-être les fourberies du métier.

(1) La ſituation devenait de moins en moins raſſurante, & l'on

O là belle piece de terre !
Il la fault ioindre auec la mienne.

Vers 12. Le ms. 20025 porte en marge : *Sauoye.*

ſe ſentait à la veille de graves événements. Marot tourne la choſe en plaiſanterie, dans une métaphore empruntée à la deſtinée de ces innocents quadrupèdes, voués, de par la voracité des hommes, à une mort prématurée. François Ier commençait à réclamer, avec une certaine aigreur, l'inveſtiture de Milan, de Gênes & d'Aſti, pour le duc d'Orléans, ſon ſecond fils. Charles-Quint, qui n'aurait point voulu ſe laiſſer détourner par d'autres préoccupations de ſes préparatifs contre Tunis, cherchait à amuſer François Ier & à traîner les choſes en longueur. Mais le roi de France ne ſe méprenait point ſur les ſecrètes penſées de ſon rival, &, pour n'être point la dupe de ſes lenteurs calculées, il ſe diſpoſait à envahir la Lombardie; d'où ces bruits ſur le départ du roi. Les variantes nous apprennent le nom de la « pièce de terre » également convoitée ſans doute par les deux ſouverains. Il s'agit de la Savoie, qui, juſqu'alors, avait toujours été du parti de la France, & que nos rois avaient mis tous leurs ſoins à ſe ménager comme un poſte avancé d'où il leur était commode de fondre ſur le Milanais. Mais, à cette époque, le duc de Savoie, Charles III, marié à Béatrix de Portugal, belle-ſœur de Charles-Quint, cédant aux influences eſpagnoles, ſe laiſſait entraîner vers le parti de l'Empereur & montrait une attitude hoſtile à l'endroit de François Ier. Pour parer à toutes les éventualités, l'occupation de ce pays fut réſolue. Et voici comment on s'y prit pour en arriver à cette fin. Par ſa mère, Louiſe de Savoie, François Ier était neveu de Charles III. A ce titre, il lui demanda paſſage pour ſon armée à travers la Savoie. Cette demande ayant été accueillie par un refus, le chancelier Poyet fut auſſitôt dépêché pour réclamer : 1° les droits de « feu Madame Louiſe de Savoie » ſur l'héritage de Savoie en général, & particulièrement ſur la Breſſe; 2° les droits de la couronne de France, héritière des comtes de Provence, ſur Nice, ſur le Faucigny, avec droit de ſuzeraineté ſur le Piémont; 3° enfin les droits de la maiſon d'Orléans ſur Aſti & Verceil. Ces demandes furent repouſſées plus énergiquement encore que la précédente. Ne conſervant plus aucun doute ſur les ſentiments de ſon voiſin, François Ier commença par envoyer des ſecours aux Génevois, bloqués par les troupes réunies de leur évêque & du duc de Savoie. Puis le 11 février 1536, après une dernière ſommation, le comte de Saint-Pol reçut l'ordre de franchir la frontière. « Ce qu'il feit en telle diligence, dit du Bellay, qu'auant que monſeigneur de Sauoie euſt loiſir de pourueoir à ſon faict, il conquiſt toute la Sauoye ſans trouuer reſiſtance, hormis à Montmelian, où y auoit vn

Mais pourtant la Bohemienne (1)
Porte touſiours vn chapperon.
Ne donnez iamais l'eſperon
A cheual qui voluntiers trotte.
Dond vient cela (2) que ie me frotte

Vers 14. *Mais toutesfoys la bohemienne* (a).
15. *Me haiſt encore(s) à chapperon* (b).
18. *Dont vient il donc que ie me frotte* (c).
— *Dont vont doncques que ie me frotte* (d).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. mss. 4967 & 20025; B. S. ms. 189 B. — (c) B. N. ms. 4967. — (d) B. S. ms. 189 B.; ms. de Lauſanne.

capitaine napolitain nommé Franciſque de Chiaramont, lequel en fin, ſe voyant ſans viures & eſperance aucune de ſecours, rendit la place, ſes bagues ſauues. » (Du Bellay, *Mémoires*, liv. V. Voy. *Cronique du roy François Ier*, ſur les troupes aſſemblées pour cette expédition, p. 134.) Le roi ayant dirigé tous les préparatifs, il était naturel qu'on ſe demandât s'il n'irait pas ſe mettre lui-même à la tête de ſes armées. Dans la ſuite, en effet, il ſe rendit à Valence pour ſurveiller l'organiſation des forces à oppoſer à l'invaſion que l'Empereur méditait contre les provinces du Midi. D'après ce qui précède, il eſt facile de débrouiller le ſens un peu obſcur de ce paſſage, où ſe traduiſent les préoccupations du moment relativement aux projets du roi.

(1) Les bohémiens, gens de ſcience ſuſpecte, avaient la prétention d'annoncer l'avenir en conſultant les lignes de la main; on les trouvait vaguant par les carrefours des villes, au grand effroi des habitants. Nous ſerions tenté de voir ici par analogie une alluſion malignement dirigée contre la Sorbonne. N'errait-elle point encore à travers le *trivium* & le *quadrivium* du moyen âge? N'avait-elle pas la prétention de lire dans les cieux? Enfin ſes agiſſements à l'égard de ceux qui lui réſiſtaient n'étaient-ils pas bien faits pour ſemer la terreur autour d'elle? Non content de déſigner ainſi la Sorbonne à ceux qui ſavaient entendre à demi-mot, le poëte, par un raffinement de dériſion, s'étonne qu'elle ne ſoit point encore dépouillée du chaperon, qui ſelon lui devrait être réſervé aux gens de ſens & de ſavoir. La « bohémienne », du reſte, était faite pour s'entendre avec la « paillarde & grande meretrice, » ſuivant la qualification appliquée à Rome par Marot dans ſon *Epiſtre de Veniſe à la ducheſſe de Ferrare*. (Voy. ci-deſſous, vers 62.)

(2) En s'exprimant ainſi, Marot veut ſans doute donner à entendre que l'on devrait apporter autant d'adreſſe dans la direction des hommes que dans celle des chevaux, & qu'en temps d'agitation religieuſe, les violences & les provocations n'ont d'autre réſultat ſur les na-

Aux courſiers & ſuy touſiours rat ?
Ilz eſcument comme vn verrat,
En pleine chaire, ces cagots,
Et ne preſchent que des fagots
Contre ces paoures heretiques (1).

Vers 22. *Et ſi n'alleguent que fagotz* (a).
— *Et n'alleguent que des fagots* (b).

(a) B. N. mss. 4967 & 20025; B. S. ms. 189 B. — (b) Ms. de Lauſanne.

tures ardentes que de les précipiter vers de nouveaux écarts. Par la ſeconde réflexion, notre poëte ſemble faire un retour mélancolique ſur lui-même. N'avait-il pas vainement fréquenté les grands de la terre ſans réuſſir à trouver une place parmi les favoriſés de la fortune? La qualification qu'il ſe donne peut être une alluſion à cette fable qu'il avait adreſſée à Lyon Jamet (voy. ci-deſſus, p. 75), & dans laquelle il ſollicite avec tant de grâce & de belle humeur les bons offices de ſon ami.

(1) Les prêcheurs exaltés dont parle ici Marot avaient vu pour un temps leur influence contrebalancée par le crédit dont Marguerite de Navarre jouiſſait auprès du roi, ſon frère. Mais un religionnaire, dans un accès de fanatiſme, ayant eu la malencontreuſe audace d'afficher des placards injurieux contre la meſſe & l'euchariſtie à la porte même de la chambre du roi, dans le château de Blois (voy. Biographie), les adverſaires de la Réforme jetèrent feu & flamme contre les hérétiques. On cria de toutes parts au ſacrilége, & le roi, déjà ému de cet incroyable défi, ſe laiſſa perſuader qu'il y avait là tout à la fois une offenſe à ſa majeſté & une menace pour ſon repos. Dans le premier emportement de ſa colère, il n'écouta que les conſeils de haine & de vengeance. Une proceſſion expiatoire fut ordonnée; il la ſuivit en perſonne, & comme couronnement de cette cérémonie pluſieurs luthériens furent brûlés ſous ſes yeux. Le ſoir, à la table de l'évêque de Paris, François I[er], devant un nombreux auditoire, déclara en termes énergiques que tous ceux qui ſe mettraient en dehors de la religion catholique ſeraient traités en ennemis de l'État, & ne devraient attendre ni pitié ni merci; que le bras ſéculier était armé pour extirper l'héréſie, qui pullulait dans le royaume, &, pour mieux affirmer ſon inébranlable réſolution, il acheva par ces mots : « Vous aduertiſſant que ie veulx que leſdictes erreurs ſoient miſes hors & chaſſez de mon royaulme, & n'en veulx aulcun excuſer, en ſorte que, ſi vng des bras de mon corps eſtoit infecté de ceſte peſte, ie le vouldrois coupper, & ſi mes enfans en eſtoient entaſchez, ie les vouldrois moy meſme immoler. » (ARCH. NAT. ſect. admin., H, 1779, f° 159 v°.) Ces paroles

Non pas que i'oſte les practiques
Des vieilles qui ont ſi bon cueur,

dans la bouche du roi furent pour les énergumènes de la chaire le ſignal d'un redoublement de violences & d'invectives. Leurs prédications étaient remplies d'appels au meurtre, d'exhortations à l'aſſaſſinat. Si le texte même de ces ſermons n'eſt point parvenu juſqu'à nous, il eſt facile de ſe faire une idée de ce qu'ils contenaient par les divers témoignages que nous fourniſſent à ce ſujet les contemporains. Dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, à l'année 1535, Théodore de Bèze introduit un certain Rocheli, jacobin de Bourges, ſubſtitut de maître Oris, inquiſiteur de la foi, « qui fit, tant à Bourges qu'à Sancerre, pluſieurs prêches autant ſéditieux qu'il en fut jamais, pour émouvoir le peuple à tuer & brûler. » Bien plus, ces fougueux prêcheurs, prenant à la lettre les paroles du roi, n'héſitèrent point à faire tomber leurs dénonciations juſque ſur les membres de ſa famille, à ſignaler à la vindicte publique la ſœur même du roi. N'avait-elle pas, à leurs yeux, le tort de manifeſter des ſympathies pour les partiſans de la Réforme? C'en était plus qu'il ne fallait pour la déſigner à toutes les violences de leurs déclamations furibondes. L'anecdote ſuivante prouve que Marot n'exagère rien lorſqu'il dit que la rage des ſermonnaires allait juſqu'à l'écume. « La haine contre Marguerite de Navarre inſpira aux moines & aux théologiens de la Sorbonne les meſures les plus extravagantes. Dans une conférence ſur les moyens d'anéantir l'influence de la reine, un moine nommé Touſſaint Lemand propoſa tout ſimplement de la mettre dans un ſac & de la jeter à la Seine. » (Schmidt, *Mém. ſur Rouſſel*, p. 94.) Si les membres mêmes de la famille royale n'étaient point à l'abri de pareilles menaces, quelles extrémités n'étaient point à redouter pour ceux que ne protégeaient ni le rang ni la naiſſance? On aurait peine, en effet, à ſe faire une idée de tous les groſſiers menſonges, de toutes les calomnies invraiſemblables que l'on propageait alors dans le peuple au ſujet des proteſtants pour attirer ſur eux la haine & le mépris & juſtifier par là l'acharnement de leurs bourreaux. « On ſe gardoit bien, dit Henri Eſtienne, de donner à entendre qu'ils eſtoyent hommes comme les autres, & qu'ils n'auoyent point de cornes, que c'eſtoyent gens qui auoyent receu le ſacrement de bapteſme, qu'ils s'armoyent des paſſages de la ſaincte Eſcriture à l'encontre de l'Egliſe rommaine : ains c'eſtoyent gens qui eſtoyent faicts tout autrement que les autres, qui ſe moquoyent de Dieu & de toute religion, qui auoyent les femmes communes, bref qui eſtoyent pires que Iuifs, que Turcs, que Sarraſins. Il y a bien d'auantage : c'eſt qu'vne grande part du ſimple peuple a long temps ignoré ſi Lutherien eſtoit le nom de quelque homme ou de quelque beſte. Meſmes on raconte d'vn qui, ayant eſté vne fois appelé Lutherien par quelcun, demanda

Car, comme dit le grand mocqueur,
Elles tiennent bien leur partie (1).
C'eſt vne dure departie

Vers 27. *Elles diſent bien la partie* (a).

(a) B. N. mss. 4967 & 20025; B. S. ms. 189 B.; ms. de Lauſanne.

depuis à ſes amis que c'eſtoit à dire Lutherien : dont l'vn luy donna à entendre que c'eſtoit vne maladie dix fois pire que d'eſtre ladre : ce qu'il ſe laiſſa perſuader ſi bien que, peu de temps apres, ſe trouuant mal diſpoſé, il enuoya de ſon eau au medecin, & donna charge de luy demander s'il n'eſtoit poinċt deuenu lutherien. » (*Apol. pour Hérodote*, II, XL.) Par ce trait final le ſpirituel pamphlétaire ſe donne le plaiſir de tourner ſes adverſaires en ridicule; c'eſt pour le faible la meilleure réponſe aux injures. Mais dans ce qui précède il y a des allégations aſſez graves pour nous édifier ſur les aveugles emportements des ennemis de la Réforme, dont la dernière reſſource, après avoir épuiſé un vocabulaire de gros mots, était de recourir au bûcher comme ſuprême argument. Un étranger, témoin des exécutions qui affligeaient alors Paris, réſume ainſi ſes obſervations avec un flegme & une placidité qui ont quelque choſe de ſiniſtre : « Les maîtres de Sorbonne, dit-il, ſont inveſtis d'une très-haute autorité ſur les hérétiques; pour les punir, ils ſe ſervent du feu; ils les rôtiſſent tout vivants.» (Colleċt. des doc. inéd. *Relat. des ambaſſ. Vén.*, I, 263.) Marot ne charge donc point les couleurs & il eſt dans le vrai lorſqu'il dit ailleurs, avec un accent d'indignation railleuſe, en parlant du traitement que l'Égliſe appliquait à ceux qu'il s'agiſſait de guérir du mal d'héréſie :

Ilz ont eſté ſi bien roſtiz
Qu'ils ſont tous conuertis en cendre.
(*Troiſieſme epiſtre du coq à l'aſne.*)

(1) En dehors de Rabelais, nous ne voyons guère celui auquel pourrait convenir cette déſignation. Rabelais était « le grand mocqueur » par excellence; il ſe raillait de tout, & s'y prenait de manière à faire entendre des vérités qui n'auraient pu paſſer autrement. Nous n'avons pas retrouvé mot pour mot chez l'auteur de *Gargantua* les expreſſions rapportées par Marot. Mais on pourrait bien voir ici une alluſion au paſſage où le ſenſible Panurge raconte le plaiſir qu'il prenait à faire un fort à ces « vieilles ſempiterneuſes qui n'auoyent dens en gueulle », & à leur procurer l'occaſion de goûter encore aux plaiſirs dont elles avaient été ſi prodigues envers les autres : « conſiderant, dit-il, que ces bonnes femmes ont tresbien employé leur temps en ieuneſſe, & ont ioué du ſerre-croupiere à cul leué & à tous venans, iuſques à ce quon n'en a plus voulu, & par Dieu ie les feray ſaccader encores vne foys deuant qu'elles meurent. » Ré-

D'vne tefte & d'vn efchaffault :
Et grand pitié quand beaulté fault
A cul de bonne volunté (1).
  Puis vous fçauez, Pater fancte,
Que voftre grand pouuoir s'efface (2).

Vers 30. *C'eft grand pitié quant beaulté fault* (a).
31. *A cueur dè bonne volunté.*
Puis que fcauez, Pater fancte (b).

(a) B. N. ms. 20025; ms. de Laufanne. — (b) B. N. mss. 4967 & 20025; B. S. ms. 189 B.

gnier a repris la même penfée dans une de fes fatires, où, s'égayant de ces ardeurs féniles qui, à la fin de la carrière, font un effort pour lancer une dernière étincelle, il fait dire à Macette :

Moy-mefme, croiriez-vous, pour eftre plus agée,
Que ma part, comme on dit, en fuft defia mangée?
Non, ma foy, ie me fens & dedans & dehors,
Et mon bas peut encore vfer deux ou trois corps.
(*Satire* XIII.)

A travers les âges, ces vieilles réformées apparaiffent toujours les mêmes, & leurs appétits fenfuels ne s'émouffent point, comme le témoigneraient encore au befoin, pour notre époque, ces vers d'un chanfonnier populaire :

Bien tard, maman, vous fûtes veuve?
— Oui; mais, grâces à ma gaîté,
Si l'églife n'était plus neuve,
Le faint n'en fut pas moins fêté.
(Béranger, *Ma grand'mère.*)

(1) C'eft fous une autre forme un retour à la penfée exprimée quelques vers plus haut & que Marot reprend, après un fouvenir mélancolique donné aux exécutions qui rempliffaient Paris. Pour tout commentaire à cette plaifanterie de haut goût, nous nous bornerons à citer un paffage de Rabelais, bien poftérieur, il eft vrai, à l'épître de Marot, mais qui s'y rapporte fi bien que nous n'aurions garde d'y changer un mot. Nous voulons parler du chapitre où il eft queftion des cures merveilleufes accomplies par la reine Quinte-Effence. Les médecins chargés d'opérer fous fes ordres « refondoient les vieilles & les remettoient en pareille beauté, forme, elegance, grandeur, comme eftoient en l'aage de quinze à feize ans... auffi la bande des vieilles les attendoit en trefgrande deuotion & les importunoit en toute inftance, alleguans que chofe eft en nature intolerable quant beauté fault à cul de bonne volunté. » (*Pantagruel*, V, XX.) On voit qu'avec quelques développements de plus la penfée eft abfolument la même dans Marot, puifqu'il arrive à une conclufion tout à fait identique.

(2) L'affaibliffement de la puiffance pontificale à cette époque était en rapport direct avec les progrès & les triomphes de la Réforme dans les différents

Mais que voulez vous que i'y face?
Mes financiers ſont touts peris (1) :

Vers 34. *Mais que voulez vous que ie y face* (a).
35. *Les financiers ſont tous peris* (b).

(a) Bibl. de Verſailles, éd. goth. s. d.; B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 20025 ; B. S. ms. 189 B.

pays de l'Europe. Tout le terrain perdu d'un côté était néceſſairement gagné de l'autre. Tandis que le pape conſtatait chaque jour avec effroi de nouvelles défections dans les rangs de l'Égliſe catholique, Luther élargiſſait le cercle de ſes conquêtes, & propageait au loin l'eſprit d'affranchiſſement & de révolte contre le ſaint-ſiége. Michelet réſume ainſi les victoires morales remportées par le réformateur : « Dans les dix premières années de Luther, les publications décuplent en Allemagne. En 1533, il y avait déjà dix-ſept éditions de l'Évangile allemand à Wittemberg, treize à Augsbourg, treize à Strasbourg, douze à Bâle, &c... Le catéchiſme de Luther eſt bientôt tiré à cent mille, &c... (Schœffer, *Influence de Luther dans l'éducation.*) La Suiſſe, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, le Nord, ſont d'incroyables efforts pour rejoindre l'Allemagne. » (*Réforme*, p. 415.) Le danger était partout, le torrent menaçait de tout engloutir. La ville éternelle avait vu le pape captif dans ſes murs, ſes égliſes pillées par les luthériens de l'armée impériale. Elle n'était donc plus au-deſſus des viciſſitudes humaines cette domination théocratique, devant laquelle tremblaient jadis tous les rois de la terre. Un ſouffle d'indépendance avait couru ſur tous les États de l'Europe, entraînant dans le mouvement de la Réforme le Wurtemberg, le Danemark, la Poméranie, la Marche de Brandebourg, la ſeconde ligne de la Saxe, une ligne de Brunſwick, le Palatinat, la haute & la baſſe Allemagne, enfin l'Angleterre. (Voy. Ranke, *Hiſtoire de la Papauté*, I, 171.) La ſatire elle-même ſemblait vouloir, de ſa voix railleuſe, proclamer la déchéance des ſucceſſeurs de ſaint Pierre; elle avait compoſé l'épitaphe ſuivante pour le tombeau du pape Clément VII, dont la politique tortueuſe contribua beaucoup à ce grand déſaſtre :

Conditus hoc tumulo eſt Clemens, qui iura [fidemque
Perdidit, & miſeras orbis & vrbis opes.

(*Paſquillorum tomi duo*, p. 50.)

(1) Marot réſume dans ce vers, avec une conciſion tragique, l'hiſtoire des gens de finances pendant ces dernières années. Depuis le commencement du règne, le tréſor royal était livré au pillage. Soit aveuglement, ſoit inſouciance, tant qu'il eut de l'argent dans ſes coffres, François Ier ne montra nulle préoccupation de réprimer le déſordre. Ce fut ſeulement lorſque la gêne ſe fit ſentir qu'il ſongea à frapper les coupables. Une des premières

Et n'eft bourreau que de Paris,

Vers 36. *Il neft bourreau que de Paris* (a).

(a) B. N. ms. 12795; ms. de Laufanne.

victimes, la plus digne peut-être d'excufe & de pitié, fut le malhèureux Samblançay, facrifié, pour le crime des autres, aux rancunes de Louife de Savoie (1527). A partir de ce moment, on rendit la vie dure aux gens de finances. Un édit de 1530 expofe en ces termes les griefs de la couronne au fujet de leurs agiffements : « Comme nous ayons efté duement aduertis & informés de plufieurs larcins, pilleries, fauffetés & abus, commis & perpetrés en nos finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, par aucuns nos officiers en icelles & par autres, leurs commis, clercs & entremetteurs de leurs affaires... » Vient enfuite la conclufion, qui dans fon inflexible rigueur ne laiffe aucune incertitude fur le fort qui attend les concuffionnaires, le temps de l'indulgence eft paffé : « Nous auons ordonné & ordonnons que tous ceux qui fe trouueront auoir commis en nos finances crimes de peculat, larcins, pilleries & maluerfations foient pendus & etranglés... » (Ifambert, *Anc. lois franç.*, XII, 342.) L'effet de cette menace ne fe fit pas longtemps attendre : on en trouvera la preuve matérielle au cours même de cette pièce (vers 104, note). La lifte ferait longue à faire des condamnations prononcées contre ces larrons des finances publiques. Nous relèverons feulement celles qui atteignirent les plus en vue. Le 16 août 1532, Étienne Befnier eft condamné au banniffement perpétuel, après avoir été expofé au pilori; il meurt à la Conciergerie. (B. S. ms. 189 B, f° 79.) Le 3 mai 1535, Gaillard Spifame, feigneur de Biffeaux, détenu à la Conciergerie, où il meurt par accident, eft néanmoins frappé d'une condamnation pofthume qui le marque d'infamie comme concuffionnaire. (*Ibid*, f° 80, & *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 453.) La même année, font condamnés à l'amende feulement Jean Lallemand, feigneur de Marmaignes (B. S. ms. 189 B., f° 80 v°); Jehan Carré, « paieur des officiers domeftiques de la maifon du roy », qui avait produit des comptes irréguliers, mais qui eut l'adreffe de fe faire pardonner cette peccadille & de rentrer dans fes fonctions (*ibid.*, f° 82); Jehan Ruzé, condamné à une forte amende, puis enfin banni. (*Ibid.*, f° 81 v°.) Nous n'en finirions pas avec les fubalternes qui marchaient fur les traces de leurs maîtres, pour arriver au même fort. Voici enfin un fait curieux à noter, bien qu'il ne fe rattache que d'une manière indirecte à ces malverfations. A la mort du chancelier du Prat, le roi trouva bon de fe perfuader que l'immenfe fortune acquife par ce perfonnage n'était pas parfaitement pure dans fa fource, & il fit mettre les fcellés fur les

Ny long proces que dudiɥ lieu (1).
Si ne fey ie iamais l'adieu
Qui parle de la pautonniere (2).
Vray eſt qu'elle fut buyſſonniere
L'eſcole de ceulx de Pauie (3).

Vers 37. *Et long proces que dudiɥ lieu* (a).

(a) B. N. ms. 20025.

biens de ſon miniſtre, puis, à titre de réparation ſans doute, il ſe déclara tout ſimplement héritier du chancelier, de par ſon bon plaiſir. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 460 & ſuiv.) C'était donc bien, comme le donne à entendre le poëte, une exécution générale, qui n'épargnait perſonne.

(1) Nous ſerions fort embarraſſé de déſigner nominativement l'exécuteur des hautes œuvres auquel s'adreſſe ce compliment. Peut-être s'agit-il de Rotillon, bourreau de Paris, ou de ſon aide Macé, dont il eſt fait mention dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 167 & 190). En effet, à cette époque, Monſieur de Paris n'avait que trop d'occaſions de mettre ſes talents en évidence & d'acquérir une réputation d'habileté. A défaut de renſeignements plus explicites, nous citerons, comme un détail curieux à noter, la mention ſuivante, qui ſe trouve dans les « Comptes ordinaires de la preuoſté de Paris. — Pierre Pommerelle, maiſtre des hautes œuures, ſix liures tournois, qu'il a debourſé pour l'achapt par luy fait d'vne epée, qu'il a conuenu achetter aux depens de Iuſtice, pour executer les malfaɥeurs condamnés à eſtre decapités. » (Sauval, *Recherches des antiquités de Paris*, III, 609.) Avec ce glaive fourni par la Juſtice on eût été mal venu à ne pas exécuter ſes arrêts avec élégance. Quant à la longueur des procès, nous avons déjà ſignalé pluſieurs fois cet abus. (Voy. t. II, p. 169, & ci-deſſus, p. 214, note, 1re colonne.)

(2) Marot ne voulut jamais s'avouer l'auteur des *Adieux aux dames de Paris*, dans leſquels il eſt en effet queſtion de la « pautonniere » (voy. ci-deſſus, p. 124, vers 29). Nous avons donné les motifs qui nous ont fait écarter ces dénégations (voy. ci-deſſus, p. 115, note, & 128, note). L'inſiſtance du poëte ne trahit que mieux ſon déſir de ſe tirer le moins mal poſſible de la mauvaiſe paſſe où il s'était engagé.

(3) Les contemporains, vivement touchés des malheurs de François Ier & de ſa conduite chevalereſque ſur le champ de bataille de Pavie, ne pardonnèrent jamais aux défaillances de ceux qui l'avaient abandonné dans cette ſituation déſeſpérée. Rabelais, qui, ſous le maſque de la bouffonnerie, ſe ſent plus à ſon aiſe pour dire rudement de groſſes vérités, a infligé à ces déſerteurs du devoir un blâme ineffaçable, dans le

Fy de l'honneur, viue la vie,
Viue l'amour, viuent les dames.
Toutesfoys, Lyon, ſi les ames

Vers 42. *Fy lhonneur & viue la vie* (a).
— *Fy, fy dhonneur, viue la vie* (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 4967; B. S. ms. 189 B.

paſſage ſuivant : « Ie hayz plus que poizon vn homme qui fuyt quant il fault iouer des couſteaux. Hon, que ie ne ſuis roy de France pour quatre vingtz ou cent ans. Par Dieu, ie vous mettroys en chien courtault les fuyars de Pauye. Leur fiebure quartaine. Pourquoy ne mouroient-ilz là pluſtoſt que laiſſer leur bon prince en ceſte neceſſité? N'eſt-il meilleur & plus honorable mourir vertueuſement bataillant que viure fuyant villainement? » (Rabelais, *Gargantua,* I, XXXIX.) Ce furent les Suiſſes qui donnèrent les premiers le ſignal de la débandade. Voici en effet ce que dit du Bellay ſur cet épiſode de la bataille : « Les Suiſſes, qui quand & quand deuoient attaquer vn bataillon de lanſquenets imperiaux qui faiſoit eſpaule à leur dicte gendarmerie, en lieu de venir au combat, ſe retirerent le chemin de Milan pour ſe ſauuer... » Et plus loin il ajoute : « Le duc d'Alençon, lequel auoit la conduitte de l'arriere-garde, voyant l'armée deffaicte, le roy pris & n'y auoir eſperance de reſſource, par le conſeil de ceux qui eſtoient pres de luy, auec ſi peu qu'il auoit de reſte, ſe retira par deſſus le pont qu'auions faict ſur le Teſin. » (*Mémoires,* liv. II.) On a reproché par la ſuite au duc d'Alençon ce mouvement trop précipité. D'après une autre relation, ce prince aurait bien fait une tentative pour aller au ſecours de ſon beau-frère, mais il trouva la route obſtruée par les bagages. La panique ſe mit parmi ſes troupes, lorſqu'elles entendirent les cris de victoire pouſſés par les Eſpagnols qui venaient de prendre le roi; & au lieu de faire un ſuprême effort, « retournerent bride les gens de cheual & de pyé, pour ſe ſauluer, les vngs vers le Theſin, pour le paſſer à gué, dont beaucoup ſe y noyerent : les autres prindrent le chemin de Milan, & les autres deuers Galleras, laiſſant leur bon prince. Mays les gens de bien qui en voulurent manger & leur monſtrer tels qu'ils eſtoient, ils firent vng ſi grand exploict, que les vngs y demourerent mors & les autres bleſſés. » (Collect. des doc. inéd., *Captivité du roi François Ier,* p. 79.) Les hiſtoriens ſe ſont livrés aux appréciations les plus contradictoires ſur la conduite tenue par le duc d'Alençon en cette circonſtance. Odolant Deſnos a réſumé avec une grande impartialité les arguments produits dans l'un & l'autre ſens. (*Mém. hiſt. ſur la ville d'Alençon,* II, 249, note.) M. Leroux de Lincy, dans la *Vie politique de Marguerite d'Angoulême,* réfute,

Ne s'en vont plus en purgatoire,
On ne me ſçauroit faire à croire,
Que le Pape y gaigne beaucoup (1).

avec des raiſons qui ne manquent pas d'un certain poids, l'accuſation portée contre le beau-frère de François Ier. A l'appui de cette tentative de réhabilitation, on cite un document, de découverte récente, d'après lequel Louiſe de Savoie & Marguerite auraient entouré ce prince des ſoins les plus tendres juſqu'à ſes derniers moments. Auraient-elles tenu cette conduite ſi elles avaient partagé les préventions répandues dans la foule contre le duc d'Alençon? (B. N. ms. 1522, fº 332 & ſuiv.; Leroux de Lincy, *Vie politique de Marguerite d'Angoulême*, p. XXX & CXLVI.) Quoi qu'il en ſoit, l'opinion publique a gardé rancune à ceux qui, au lieu de porter ſecours au roi, délaiſſèrent trop vite le champ de bataille pour faire l'école buiſſonnière, comme dit notre poëte.

(1) Luther n'avait point commencé par nier poſitivement l'exiſtence du purgatoire. Dans ſes propoſitions condamnées par la bulle de Léon X le 15 juin 1520, il ſe bornait à émettre un doute, à dire qu'il ne trouvait point trace de ce dogme dans les Écritures. « Purgatorium non poteſt probari ex ſacra Scriptura quæ ſit ex canone. » Mais dans cette queſtion du purgatoire il y avait quelque choſe de plus qu'un article de foi : le retrancher, ou même ſimplement en dénoncer l'incertitude, c'était tarir dans ſa ſource un des plus clairs revenus de l'Égliſe romaine, &, dans leurs ſermons, les prédicateurs avaient bien ſoin de démontrer l'efficacité des dons, des libéralités pieuſes pour la délivrance des âmes du purgatoire. Henri Eſtienne rapporte, à ce ſujet, une curieuſe anecdote, qui indique nettement l'impreſſion que l'on cherchait à produire ſur l'eſprit de ceux qui croyaient avoir des parents dans cette antichambre du paradis : « Vn beaupere preſchant à Bordeaux, affermoit que quand on donne de l'argent pour les treſpaſſez, les ames qui ſont en purgatoire, oyans le ſon de l'argent qui, en tombant dedans le baſſin ou le tronc, fait : Tin tin, elles ſe prennent tellement à rire, qu'elles ſont : Ha, ha, ha, hi, hi, hi. » (*Apol. pour Hérodote*, II, 548.) Mais, pour pouvoir exciter par de pareils arguments la généroſité des auditeurs, il fallait à tout prix maintenir la croyance au purgatoire. Auſſi les chefs de l'Égliſe comprirent du premier coup que ce n'était pas trop d'unir tous leurs efforts contre ceux qui venaient porter le trouble dans les conſciences des fidèles & dans leurs combinaiſons financières. Ils avaient à leur diſpoſition les armes ſpirituelles & ils en uſèrent. Cependant l'idée émiſe par Luther faiſait ſon chemin; pluſieurs eſprits novateurs la reprirent pour leur compte, & virent auſſitôt leurs tentatives traitées d'héréſies. Voici, dans l'ordre chronologique, les thèſes diverſes ſur leſquelles la Sor-

A la campaigne, acoup, acoup,
Hau capitaine Pinfemaille (1) :

bonne fut appelée à fe prononcer. « PROPOSITIO XX. — Purgatorium nullum ex Scriptura probari poteft poft mortem, nec præcipitur nobis quod pro defunctis oremus, fed folum pro viuis. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 7.) Cette propofition fut condamnée le 29 feptembre 1524; un nommé Jacques Provent ayant affirmé qu'il n'y avait point de purgatoire, le 9 novembre 1525 la Sorbonne lui oppofa la décifion fuivante : « CENSVRA. — Afferere hanc propofitionem : Non eft purgatorium, eft hæreticum. Propofitiones defenforis : PROPOSITIO I. — La fainte Ecriture ne dit point qu'il y a purgatoire de nos pechés que celui qui a efté fait par la mort & effufion du precieux fang de noftre redempteur Iefus. CENSVRA. — Hæc propofitio hæretica eft, vt præcedens. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 30.) Enfin un prêtre du nom d'Étienne Lecourt s'étant hafardé à foutenir que « il ne fe trouue en nulle Ecriture fainte, c'eft-à-dire la Bible, que hors ce fiecle foit vn feu emendatoire ou purgatoire, par quoi s'enfuit que tous obfeques de morts, comme vigiles, meffes pour les trepaffez, feptennes, trainctains, anniuerfaires, lampes, torches, & autres femblables, foient vaines » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 98), la Sorbonne le déclara hérétique au premier chef. C'eft qu'en effet ce n'était plus toucher feulement à une queftion de dogme; il y avait là comme un avertiffement à la crédulité publique de fe tenir en garde contre une fpéculation qui avait découvert le fecret de réalifer de gros bénéfices à bon marché. On eft tout furpris de trouver déjà au XVI[e] fiècle cette fermeté dans la réfiftance aux décrets de l'Églife. Les intéreffés s'aperçurent du refte bien vite que les armes fpirituelles devenaient impuiffantes contre le bon fens & la raifon, & qu'un recours à la force était indifpenfable. Quelques années plus tard, en 1543, ils réuffirent à faire promulguer, en la teneur ordinaire des lois, diverfes décifions de la Sorbonne, d'après lefquelles, entre autres difpofitions, fous peine d'encourir les rigueurs du bras féculier, on était tenu d'admettre comme parole d'Évangile la croyance au purgatoire : « Faut croire fermement & nullement douter qu'il y a un purgatoire, auquel les ames detenues font aydées par oraifons, ieufne, aumofne & autres bonnes œuures, afin que foient pluftoft deliurées de leurs peines. » (Ifambert, *Anc. lois franç.*, XII, 823.) Tous ces efforts pour arrêter les progrès du doute ne font que mieux reffortir la jufteffe de la malicieufe obfervation de Marot.

(1) Cette défignation femble deftinée à flétrir ces détrouffeurs de grand chemin, fi nombreux à cette époque, qui n'endoffaient l'habit militaire que pour fatiffaire plus facilement leurs inftincts de rapine & de pillage. Ils n'avaient du foldat que l'armure : en temps de guerre, ils fe

Le Roy n'entend poinct que Merdaille (1)
Tienne le reng des vieilz routiers.

diſſimulaient derrière les bagages de l'armée, & n'apparaiſſaient ſur les champs de bataille que pour dépouiller les morts; en temps de paix, ils déſolaient les campagnes & mettaient le payſan à rançon. On les appelait par dériſion « capitaine pince-maille », des mots « pincer » qui veut dire voler, & « maille », la vingt-quatrième partie du ſol tournois; c'eſt-à-dire que, pour le gain le plus modique, ils étaient capables de tous les méfaits. Comme ils ne cherchaient que l'occaſion de s'éloigner de leurs corps pour ſe livrer à la maraude, pluſieurs ordonnances furent rendues dans le but de les obliger, autant que poſſible, à reſter ſous l'œil de leurs chefs. Nous citerons entre autres un règlement du 15 juillet 1530, où il eſt dit que « le roy veut & ordonne que nul homme d'armes ou archer, de quelque eſtat, qualité ou condition qu'il ſoit, ne ſorte de ladite garniſon pour aller loger es villages des enuirons, ne pour tenir les champs, & que nul ne ſoit ſi oſé ne hardy de prendre argent deſdits villages, ne les rançonner en aucune maniere que ce ſoit. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 347.)

(1) Cette ſeconde épithète, tout auſſi injurieuſe que la précédente, n'eſt pas moins caractériſtique; c'était une manière expreſſive de flétrir les aventuriers qui étaient le rebut de l'armée. S'il était beſoin de commentaire pour éclaircir le ſens de ce mot, on le trouverait tout au long dans ce paſſage de Brantôme : « C'eſt choſe tres perilleuſe, dit-il, de donner des charges de guerre à ces mignons & fauoris de merde, qui ne ſont que gaſter & ſouiller la beſongne & ne faire rien qui vaille. » (*Le grant maiſtre de Chaumont.*) Il ajoute encore ailleurs, à propos de l'élévation du ſieur de Montpezat, pour ſa brillante conduite à la bataille de Pavie : « C'eſt vn beau reuers de fortune de ſimple gendarme eſtre venu mareſchal de France, car les places n'eſtoyent breneuſes, ny merdeuſes, comme force que l'on a veu deſpuis. » (*Le grant roy Françoys.*) Ce type du ſoldat auſſi lâche que fanfaron ne pouvait échapper aux traits acérés de Rabelais, &, en effet, dans les conſeils du roi Picrochole, il introduit un « capitaine Merdaille » (*Gargantua*, I, XXXIII), qui trouve le monde trop petit pour les exploits qu'il médite & qui renchérit encore ſur les ardeurs conquérantes de ſon ſouverain. Mais l'heure de la bataille vient à ſonner; ces exagérations de paroles aboutiſſent au déſaſtre le plus ſanglant. Que ſont devenus le capitaine Merdaille & ſes ſemblables? On ne les retrouve ni parmi les morts ni parmi les priſonniers. En effet, « ilz eſtoient fuyz ſix heures dauant la bataille. » (*Gargantua*, I, LI.) Enfin, en dépeignant les perſonnages de cette eſpèce, un ſatirique du temps a eu bien ſoin de leur conſerver cette qualification dans le portrait ſuivant :

Tant de gens a qui ne pencent à rien
Et ne leur chault comme tout aille :
Les autres ſi ne vallent du tout rien

Et puis dites que les mouſtiers
Ne ſeruent poinct aux amoureux (1) :
Bonne macquerelle pour eulx
Eſt vmbre de deuotion.
C'eſt vne bonne caution
Que monſieur de la Moriniere (2).

Vers 54. *Vne macquerelle pour eulx* (a).
57. *Que monſieur de Mauriniere* (b).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. N. ms. 20025.

Qui ne ſuiuent que belitraille,
Vng tas de chetiue merdaille,
Parleront touſiours d'vng homme de bien :
Tel ſouuent parle qui ne dit pas bien.

(A. de Montaiglon, *Anc. poéſies franç.*, XI, 104.)

(1) La mode était fort répandue à cette époque de donner les rendez-vous amoureux dans les égliſes, & d'y venir échanger de doux propos & de tendres engagements. Les ſermonnaires du temps nous fourniſſent à ce ſujet les traits les plus piquants, qu'ils entremêlent de proteſtations énergiques contre ce ſcandale. Du haut de la chaire, le vénérable Pierre de Verceil laiſſait tomber ces paroles pleines d'amertume : « Il s'en trouve qui viennent dans le lieu ſaint pour y pratiquer leurs fornications dans l'ombre, vt ex hoc pretioſum Chriſti corpus & ſanguis fiat ruffianus fornicantium. » Maillard, à ſon tour, s'écrie avec indignation : « Si les murs des egliſes auoient des yeux & des oreilles, ie crois qu'ils nous conteroient de merueilleuſes choſes. O pauures proſtituées, vos oſtenditis vultum veſtrum & facitis ibi veſtras infames locutiones ! » Nous terminerons par une citation empruntée au prédicateur Menot ; elle prouve que notre poëte ne force en rien les couleurs du tableau : « Si vne truande, nous dit ce moine, velit facere mercaturam cum adultero, dicit illi : Inuenietis me in tali eccleſia, à telle heure, & tunc loquemur de negocio. Auſſi en prenant de l'eau benite ne vous prend-il pas enuie de rire en penſant à de telles diſſolutions & deriſions. » (A. Méray, *Les libres prêcheurs*, p. 180.)

(2) Nous n'avons retrouvé nulle part la trace de ce perſonnage, qui, au dire de Marot, jouiſſait d'un ſi grand crédit. A la vérité, les localités du nom de *la Morinière* ne manquaient point, ſurtout en Normandie, aux amateurs de titres nobiliaires. Mais la mention faite par le poëte ne peut que ſervir à piquer notre curioſité, ſans nous aider dans nos recherches ; d'autre part, l'obſcurité, de tous ceux qui ont porté ce nom nous laiſſe ſans renſeignements. Dans ces conditions & en l'abſence d'un La Morinière répondant exactement à la déſignation de Marot, nous croyons qu'on pourrait s'ar-

En ce temps là vint la maniere
De fe paindre auecques des fards (1).

rêter à l'hypothèfe d'une rufe imaginée par le poëte pour dépifter ceux qu'il ne voulait point mettre dans le fecret de fes allufions. Par un fimple retranchement de terminaifon on retrouve le nom de Morin, de ce lieutenant criminel auquel Marot ne pardonna jamais fes anciens griefs. Comme il l'infinue ici, c'était un grand point de pouvoir compter fur les bonnes grâces de ce terrible jufticier, car il était loin d'être tendre avec ceux qu'il prenait à parti; notre poëte l'avait appris à fes dépens. Dans notre explication du vers 72, nous croyons avoir retrouvé, fous une altération du même genre, un procédé femblable. C'était une manière de parler à mots couverts de ceux qu'on n'ofait nommer tout haut.

(1) La mode de fe peindre la figure était d'invention plus ancienne que ne femble le fuppofer Marot; elle a marqué fa place dans tous les temps & chez tous les peuples. Il était dans la deftinée du XVI[e] fiècle de la fubir à fon tour. On en rencontre des traces un peu partout. D'abord chez les prédicateurs, qui, dans leurs objurgations contre la toilette féminine, ne manquent pas de dénoncer cet artifice de parure. Dans un de fes fermons, Barelette s'exprime ainfi : « Cur ponis belletum in facie, vitellum oui, aquam vitis, vnguenta, cerufam? Quare oftendis faciem tuam ad ignem? » (A. Méray, *Les libres prêcheurs*, p. 197.) Les moraliftes témoignent également de l'exiftence de cet abus, en effayant de combattre ces tricheries contre nature par le bon fens & la raifon, comme fi la mode cédait jamais à de pareilles armes. L'argumentation, un peu lourde dans la forme, ne laiffe pas que d'être divertiffante au fond. On ne faurait parler avec une gravité plus fentencieufe fur un fujet plus futile :

Ne vous fardez, car fard n'eft chofe belle.
Contentez vous de beaulté naturelle :
Car fi, par fard ou habitz diffoluz,
Belles femblez à aucuns bien vouluz,
Et qu'aucun d'eulx pour belle vous efpoufe,
Si par apres au decouuert expoufe
A luy le corps, en chemife & fans fard,
Et qu'il aura fur vous le fien regard,
S'il vous trouuoit, par malheur d'auanture,
Belle par fard & laide par nature,
L'amour qui vint foubz le fard de beaulté,
Par le deffault de foy & loyaulté
Sera foubdain du tout efuanouye,
Et ne ferez dorenauant ouye.

(I. Bouchet, epiftre x, *Aux pucelles & filles à marier.*)

Mais il faut croire que ces exhortations reftaient fans effet & que le torrent fuivait toujours fa pente, car les confectionneurs de recettes fe multipliaient pour fatisfaire le goût du jour. Nous trouvons à ce fujet les détails les plus bizarres dans un livre compofé, en 1531, par maître André Fournier, fous le titre de *La decoration d'humaine nature & aornement des dames*. Par fa date & par les matières qu'il traite, cet opufcule fe rapporte exactement à ce que dit ici Marot; on en jugera d'après les citations fuivantes : « Pour faire la face belle & blanche; — pour hofter les taches & macules du vifage;

Sire, ce diſent ces caphards,
Si vous ne bruſlez ces maſtins,
Vous ſerez, vn de ces matins,
Sans tribut, taille, ne truage (1).

— pour la rougeur du viſage ; — eaue pour faire belle face, — pour oſter les rides du viſaige ; — eaue pour clarifier la face ; — pour illuſtrer, purifier & faire triumpher la face de perſonne quelle ſemblera nauoir que XV ans ; — pour les mamelles des femmes. » Dès cette époque, l'art de « réparer des ans l'irréparable outrage » avait eſſayé de tous les moyens pour donner ſatisfaction à la coquetterie la plus ſoucieuſe de conſerver une éternelle jeuneſſe.

(1) Marot n'invente rien, il nous donne exactement la note des propos qui ſe tenaient dans l'entourage du roi. Les catholiques voulaient à tout prix la perte des proteſtants, qui commençaient à leur porter ombrage ; ils pourſuivaient cette œuvre avec une animoſité d'autant plus grande que François Ier avait montré une certaine inclination à ne pas faire acte de trop grande rigueur. On raconte même qu'un jour, fatigué des clameurs & des violences des orthodoxes, pouſſé à bout par le mauvais vouloir du pape, il eut l'idée de ſe rallier à la Réforme, comme ſon voiſin d'outre-Manche. La ſituation devenait critique pour les partiſans de l'ancien ordre de choſes, ils ne reculèrent devant aucune calomnie. L'anecdote ſe trouve tout au long dans Brantôme, & vaut la peine d'être rapportée. A la ſuite de tiraillements avec le ſaint-ſiége, François Ier déclara à l'ambaſſadeur de Clément VII « que ſi le pape ne le contentoit, il permettroit la nouuelle religion de Luther en ſon royaume, auſſi bien qu'auoit faict le roy d'Angleterre. Cet ambaſſadeur luy reſpondit franchement : Sire, vous en feriez marry le premier, & vous en prendroit treſmal, & y perdriez plus que le pape, car vne nouuelle religion miſe parmy vn peuple ne demande apres que changement du prince. A quoy ſongeant incontinent le roy, il embraſſa ledict nunce & diſt qu'il eſtoit vray, & l'en ayma touſiours deſpuis de ce bon aduis. » (*L'admiral de Chaſtillon.*) Il ſemblerait qu'il y ait eu, à partir de ce moment, un mot d'ordre donné pour circonvenir l'eſprit du roi. Du haut de la chaire comme dans les réunions de la cour, on ne laiſſa échapper aucune occaſion de repréſenter à François Ier les proteſtants comme les ennemis de ſa couronne & de la tranquillité du royaume. Il faut croire qu'on réuſſit à faire pénétrer cette idée dans l'eſprit du roi, car, le 1er février 1535, écrivant aux états de l'Empire, il ſe juſtifiait des perſécutions qu'on lui reprochait d'avoir ordonnées par la néceſſité de mettre un frein aux fauteurs de déſordre qui s'étaient abattus ſur ſon royaume : « Ecce nobis diſſenſionum & mendacii parens, veritatis & quietis hoſtis, quoſdam excitauit furioſos magis quam amentes, qui omnium

Qui diable ſeit le Cocuage
Des Pariſiens, l'aultre eſté?
Pour le moins, ſi i'y euſſe eſté,
On euſt dict que c'euſt eſté moy (1).

Vers 64. *Que diable ſoit le Coquage* (a).
66. *Ie croy que ſi ie y euſſe eſté* (b).
— *Vrayement ſi ie y euſſe eſté*
On euſt tout impoſé ſur moy (c).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. mss. 4967 & 20025. — (c) B. S. ms. 189 B.

expetendarum rerum ſubuerſionem haud dubie molirentur ac tentarent... Quæ nimirum contagioſa peſtis atque ad teterrimam ſpectans ſeditionem, ne latius in Gallia ſerperet, omni ſollicitudine, induſtria, opera reſtiti. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 251.) Mais ce n'était point encore aſſez de s'être ainſi emparés de l'eſprit du roi : les meneurs de cette intrigue n'eurent ni repos ni ceſſe qu'ils n'euſſent obtenu les meſures les plus rigoureuſes contre leurs adverſaires. En effet, dans un édit du 20 juillet 1543, il eſt enjoint aux inquiſiteurs de la foi de pourſuivre les luthériens & hérétiques, non plus ſeulement à cauſe de leurs croyances religieuſes, mais par des conſidérations politiques, « comme ſeditieux & perturbateurs du repos & tranquillité de noſtre republique & ſuiets, & conſpirateurs occultes contre la proſperité de noſtre Eſtat. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 819.) Grâce à ce mot de « conſpirateurs », les adverſaires des proteſtants pouvaient déſormais ſans ſcrupule les envoyer au bûcher. Le vœu des « caphards » dont parle ici Marot ſe trouvait exaucé au delà de toute eſpérance, & ils ne ſe firent pas faute d'en abuſer, comme le témoignent, ſous une forme ſatirique, les vers ſuivants, empruntés à une pièce inédite du manuſcrit de Lauſanne :

Il ne fault que deux faulx teſmoingtz,
Au temps qui court, pour faire vng home
Routir au feu come vne pome.

(1) La pièce à laquelle il eſt fait ici alluſion eſt *la Semonce faicte à Paris des coquus en may* v^c^ xxxv, que l'on trouvera à l'appendice. Marot pourſuit ſon idée fixe de répudier toute paternité ſur les *Adieux aux dames de Paris*. (Voy. ci-deſſus, p. 339, note 2.) Il nous reſte maintenant à dire un mot d'une objection que l'on pourrait ſoulever, à propos de ce paſſage, ſur la date de 1535 que nous avons aſſignée à ce *coq à l'aſne* (voy. ci-deſſus, p. 327, note 1). Nous voyons ici que *la Semonce* aurait paru en mai 1535. Pour expliquer dès lors l'expreſſion de « l'aultre eſté » employée par le poëte, eſt-il beſoin de ſuppoſer qu'une année révolue ſépare les deux pièces? Car en ce cas, il faudrait rejeter ce *coq à l'aſne* à l'année ſuivante, c'eſt-à-dire en 1536, ce qui ſerait en contradiction avec certains

Touche là : ie ſuyz en eſmoy
Des froidz amys que i'ay en France (1) :
Mais ie trouue que c'eſt oultrance
Que l'vn a trop & l'aultre rien.
Eſt il vray que ce vieil marrien
Marche encores deſſus eſpines (2),

Vers 68. *Touchez là ie ſuis en eſmoy* (a).
69. *Des frantz amys que i'ay en France* (b).
72. *Eſt ce vray que ce vieulx mecrien* (c).

(a) B. N. ms. 4967 ; B. S. ms. 189 B. — (b) Ms. de Lauſanne. — (c) B. N. ms. 4967 ; ms. de Lauſanne.

faits rapportés dans cette pièce. Nous croyons avoir trouvé la ſolution de cette difficulté chronologique. Marot ayant compoſé ſon *coq à l'aſne* au mois d'octobre ou de novembre (voy. ci-deſſus, *ibid.*), « l'aultre eſté » peut très-bien s'entendre, en ſtyle familier, de l'été qui appartient à la même année, mais qui eſt déjà l'été dernier.

(1) La requête adreſſée au roi par Marot pour obtenir ſon rappel (voy. ci-deſſus, p. 284), écrite depuis quelque temps ſans doute, attendait encore ſa réponſe. Ce retard peut ſeul expliquer le mouvement de mauvaiſe humeur peu juſtifiée auquel ſe livre ici notre poëte. Ses amis, quoi qu'il en diſe, lui prodiguèrent en cette circonſtance les plus touchantes marques d'intérêt. Parmi les plus apparents nous pouvons citer Saint-Gelais, Claude Chappuys, Victor Brodeau, Rabelais, Papillon, Bonaventure des Périers, Charles Fontaine ; les autres, moins en vue peut-être, tels que Vulteius, Richerius, Claude Collet, le « poëte champenois » (Daluce Locet, pamenchois), Benoît de Ceriſay, François Ferrand, Nicole Glotelet, ne ſe montrèrent pas moins empreſſés à exprimer en toute occaſion leurs regrets & leurs eſpérances. Mais Marot, dans ſon impatience, ne tenait compte que du réſultat, ſans calculer avec quelle réſerve il fallait agir pour triompher des influences qui lui barraient le chemin. Il ſuffit du reſte de parcourir les œuvres de ces divers poëtes pour ſe convaincre qu'ils étaient reſtés fidèles à leur ami juſque dans ſes temps d'épreuve.

(2) La conjecture que nous avons à propoſer eſt des plus hypothétiques. Mais auſſi pourquoi Marot s'entoure-t-il comme à plaiſir d'obſcurité ? « Marrien » eſt un mot vieilli, qui ſignifiait matériaux de conſtructions & même de démolitions, quelque choſe comme décombres. C'eſt du moins ce que l'on peut induire de l'explication ſuivante, que nous trouvons dans Étienne Paſquier ſur les origines de ce mot : « *Marrien*, dit-il, vient de *materien*. Ie trouve en un vieux regiſtre, parlant des loges de bois

Et que les ieunes tant pouppines
Vendent leur chair cher comme creſme (1)?

qui avoient eſté faites dans Rheims au ſacre du roy Philippes le Bel, qu'enfin elles furent vendues beaucoup moins qu'elles ne valoient en *materien* & *façon* : qui me fait dire que de ce mot eſt iſſu noſtre *marrien*, que nous avons retenu, & rejeté le *materien.* » (*Recherches de la France,* I, VIII, 37.) « Vieil marrien » ferait donc une expreſſion figurée pour traiter quelqu'un de vieille ruine. — Dans un des manuſcrits du *Grup* (B. N. ms. 22563, 2e partie, fo 76), une note marginale interprète cette locution « marcher ſur les épines » par « avoir la goutte ». Il s'agirait donc ici d'un vieillard décrépit & goutteux. De plus, ce mot « marrien » ſonne à peu près à l'oreille comme le nom du lieutenant criminel Morin. A tort ou à raiſon, nous avons penſé que Marot avait pris cette forme détournée pour ſoulager ſes rancunes contre l'auteur de ſa première arreſtation. En effet, Théodore de Bèze nous apprend que le lieutenant criminel Morin mourut en 1548, « d'un feu qu'il auoit à ſes iambes, qu'il auoit des longtemps toutes pourries d'exces. » (*Hiſtoire eccléſiaſtique* t. I. — Voy. auſſi notre tome II, p. 173, note.) Pour traduire, d'après ces explications, la penſée de Marot, il ſemble reprocher à la maladie d'être trop lente à expédier dans l'autre monde ſon implacable ennemi.

(1) Sous cette forme interrogative, Marot rajeunit un lieu commun, applicable à tous les temps en général auſſi bien qu'au ſien en particulier. Déjà, à diverſes repriſes, nous avons parlé du rôle efficace de l'argent & des cadeaux dans les intrigues amoureuſes. (Voy. t. II, p. 119, note 1, & ci-deſſus, p. 124, note.) Un trait de plus à ajouter à ce tableau de mœurs nous eſt fourni par les reproches ſuivants, adreſſés aux dames de Paris par les Lyonnaiſes :

Argent vous duit & du tout vous ſeduyt,
Dont auez bruit, qui n'eſt pas trop propice :
Car ce que faictes ce fait par auarice.

Mais les dames de Paris ne ſont pas embarraſſées pour la ripoſte, & elles reprennent à leur tour :

Vng chaſcun dit que pour or & argent
Voſtre entregent vous vendez tout à plain.
(A. de Montaiglon, *Anc. poéſies franç.*, VIII, p. 244 & 254.)

Ces querelles entre bourgeoiſes nous laiſſent voir que, déjà au bon vieux temps, les faveurs féminines étaient miſes aux enchères. Pour être renſeigné ſur les cours élevés qu'elles pouvaient atteindre, particulièrement à la cour où vivait Marot, & lorſque le caprice royal s'en mêlait, il faut parcourir les acquits au comptant du règne de François Ier conſervés aux Archives nationales. Nous en citons quelques articles dans les notes des *Eſtrennes* de Marot aux dames de la cour. C'eſt un déluge de joyaux, de parures, de gratifications, à côté duquel la pluie d'or de Danaé ferait piteuſe figure. La ducheſſe d'Étampes, mieux que toute autre, en ſavait long ſur cet art de mettre ſes charmes à haut prix. (Voy. tou-

S'il eft vray, adieu le carefme
Au concile qui fe fera (1) :

chant les libéralités du roi à fon égard, t. II, p. 452 & 453, note.) Dès longtemps Ovide avait dit :

Diuitiis alitur luxuriofus amor...
Non habet vnde fuum paupertas pafcat amorem.
(*De remediis amoris*, vers 746 & 749.)

(1) Il fut en effet queftion, vers cette époque, d'un concile, qui finit par fe réunir à Cologne, en 1538, & où l'on traita des réformes à introduire dans la difcipline eccléfiaftique. Quant à cette phrafe, d'une obfcurité à défier tout effort d'interprétation, voici, en tenant compte des tendances du poëte, une explication qui nous paraît acceptable. Malgré le haut prix que ces « ieunes pouppines » mettent à leurs faveurs, les dignitaires de l'Églife, réunis en concile, ne s'en montreront pas plus difpofés à obferver les lois du carême, c'eft-à-dire à fe priver des plaifirs charnels. Et, ici encore, de nouvelles explications ne font pas inutiles. Le carême, comme on fait, eft un temps où l'on doit s'abftenir de l'ufage de la chair; mais, par extenfion, dans la penfée de Marot il pourrait bien être queftion de « chair vive », ainfi que l'entendait M. d'Albanie, dans une anecdote qui lui eft attribuée par Brantôme. Ce feigneur, ayant été chargé par trois dames veuves de la cour de demander au pape la permiffion de manger de la viande en temps prohibé, arrangea de telle façon fa requête qu'il fit entendre tout autre chofe au faint-père. Le pape, croyant qu'il s'agiffait de chair vive, fe récria, en difant qu'il ne pouvait permettre *il peccato de luffuria*. (Difc. VII, *Qu'il ne faut mal parler des dames*.) Ces infinuations malicieufes n'étaient du refte que l'écho des hiftoires fcandaleufes qui couraient fur le compte des chefs de l'Églife. La cour papale elle-même, pour ne citer que le temps des Borgia, ne donnait guère l'exemple de toutes les vertus; & en faifant la part de l'exagération infpirée par la haine de parti, il fallait bien qu'il y eût quelque chofe de vrai au fond de ces rumeurs pour qu'Henri Eftienne ait ofé dire : « Il a efté diuulgué par tout que le lieu où la fainćteté papale faifoit fa refidence eftoit le fiege prefidial des putains de tout pays. » (*Apol. pour Hérodote*, I, 138.) Boccace rapporte également une hiftoire qui femblerait juftifier ces accufations. Un payfan auquel on prônait la fupériorité de la religion catholique, décidé à ne point s'en rapporter au témoignage d'autrui, prit le parti de faire le voyage de Rome pour voir les chofes de fes propres yeux. Là « il trouva que, du plus grand au plus petit, fans aucun frein ny remords de confcience ou de honte, tous pefchoient deshonneftement en luxure, & non-feulement en la naturelle, mais en la fodomitique, tellement que le credit des putains & des garçons n'eftoit pas petit à qui vouloit obtenir quelque grande chofe que ce fuft. » (Boccace, *Décameron*, 1re journée, IIe nouvelle.) Les faits ne font point défaut pour démontrer la corruption de l'Églife romaine

Mais Romme tandis bouffera
Des cheureaulx à la chardonnette (1).

Vers 78. *Mais Romme touſiours bouffera* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

à cette époque; mais il nous ſuffit d'avoir bien établi que l'abſtinence quadragéſimale, comme paraît l'entendre ici Marot, n'était point préciſément du goût de ceux qui ſe réuniſſaient en concile pour tracer aux autres les préceptes de la continence.

(1) Il reſtait à Marot de cuiſants ſouvenirs des mauvais quarts d'heure que lui avaient attirés ſes velléités de rébellion contre les lois de l'Égliſe concernant l'abſtinence de la viande en carême. (Voy. t. II, p. 160, note 1, & ci-deſſus, p. 233, note 2.) De là cet accès de mauvaiſe humeur contre Rome, où il ſavait que, à l'ombre complaiſante du ſaint-ſiége, on pouvait ſe livrer ſans remords, & ſurtout ſans crainte, aux douceurs d'une cuiſine graſſe. Nous reviendrons tout à l'heure ſur ce point. Pour parler d'abord des « cheureaulx à la chardonnette », c'était, paraît-il, le mets favori du clergé romain. Du haut en bas de la hiérarchie eccléſiaſtique, on n'éprouvait, à Rome, aucun ſcrupule à manger de ce plat aux jours de jeûne & d'abſtinence. Voici à ce ſujet une anecdote que nous a conſervée Henri Eſtienne, ſur le témoignage d'un certain capitaine Franchot, de paſſage dans la ville éternelle. « Vn iour de quareſme, dict-il, i'amenay diſner auec moy vn moine, qui ne s'en eſtoit pas faict prier deux fois. Ce que ie fi pour donner paſſe temps à vne compagnie que i'auois inuitée, le congnoiſſant homme qui ſçauoit tresbien dire le mot, quand il vouloit. Ce diſner quadrageſimal eſtoit de cheureau & autres viandes à la chardonnerette (aux vs & couſtumes de Rome). Deſquelles ledict moine ſe farcit le ventre auſſi bien qu'homme de la compagnie, ſans faire aucun ſemblant de trouuer rien mauuais. Il eſt vray que nous apperceuions bien qu'il mangeoit comme vn homme qui ha grand haſte : ce qu'auſſi il nous monſtra depuis par effect. Car il acheua beaucoup pluſtoſt que nous, & ſortit de table, nous y laiſſant. Pluſtoſt ne fut-il en la rue que nous oyons crier à gorge deſployée : *Allo'r in ferno tutti quelli chi mangiano carne la quareſima.* Laquelle voix nous diſions eſtre fort ſemblable à celle dudict moine, ne pouuans penſer que ce fuſt elle-meſme, veu qu'en criant contre ceux qui auoyent mangé de la chair en careſme, il euſt crié contre ſoy-meſme, qui en venoit de manger avec nous, ſans nous en rien dire. Mais quand on eut regardé par la feneſtre on trouua que c'eſtoit luy, & non autre. Et qui eſt bien d'auantage, tant plus on le prioit de ſe taire, tant plus haut il crioit : & n'y eut autre moyen de luy impoſer ſilence que de luy approcher le

Attachez moy vne ſonnette
Sur le front d'vn moyne crotté,
Vne aureille à chaque coſté

poin à deux doits pres de ſon nez. » (*Apol. pour Hérodote*, II, XXXIX, 358.) Rabelais, qui lui auſſi fit un voyage à Rome, avait été frappé de cette particularité gaſtronomique, & c'eſt ce ſouvenir, ſans doute, qui lui aura inſpiré le titre groteſque de l'un des ouvrages imaginaires placés ſur les rayons de ſa bibliothèque de Saint-Victor : *Paſquilli, doctoris marmorei, de capreolis cum chardonneta comedendis tempore paſchali ab Eccleſia interdicto*. (*Pantagruel*, II, VII.) D'après ce qui précède, il reſte acquis que les « cheureaulx à la chardonnette » étaient un plat fort en honneur auprès des prélats de la curie romaine, & qu'en outre, par un privilége ſpécial, on ne ſe faiſait pas faute d'en manger en carême. Mais comment expliquer cet uſage, ſurtout dans un milieu où les lois de l'Égliſe auraient dû être ſtrictement obſervées ? Pour la chardonnette il n'y a pas de difficulté ; c'eſt un légume, la tête ou le fond de l'artichaut, ſuivant les uns, le cardon de nos potagers modernes, ſuivant les autres. Mais reſte le chevreau, dont toutes les habiletés de la caſuiſtique ne ſauraient faire un aliment maigre, & qui ne rentre point dans cette claſſe de comeſtibles, qui, après de longues & graves diſſertations, ont fini par être déclarés n'être ni chair ni poiſſon. (Voy. entre autres Nicolas Andry, *Traité des aliments de careſme*, I, 498.) En cette circonſtance, le pouvoir ſpirituel ne ſe donna même pas la peine de faire un miracle & de changer le gras en maigre : il uſa tout ſimplement d'une liberté qu'il refuſait au commun des mortels ; &, tandis que, ſous les peines les plus ſévères, l'abſtinence de la viande en carême était impoſée au commun des fidèles, les familiers du ſaint-ſiége étaient affranchis de ces preſcriptions par une bulle ſpéciale. Ici nous n'invoquons pas de ces témoignages contre leſquels on pourrait produire le reproche d'avoir été inſpirés par la rancune & l'eſprit de parti ; nous nous en référons à un document officiel, à une bulle donnée par Léon X, au mois d'août 1525. Entre autres priviléges, cette bulle concédait aux auditeurs de rote & à leur entourage l'uſage de la viande aux jours où il eſt interdit à tous les fidèles. Voici la reproduction fidèle de ce curieux paſſage : « Eiſque & eorum cuilibet ac eorum familiaribus prædictis, vel diebus & temporibus quibus eſus carnium, ouorum, caſei, butyri & aliorum lacticiniorum eſt prohibitus, eiſdem ouis, caſeo, butyro & aliis lacticiniis ac, de vtriuſque medici conſilio, carnibus, abſque conſcientiæ ſcrupulo, vti & veſci (liceat). » (*Bullarum collect.*, t. IV, pars I, f° 55.) Marot n'avait donc pas tort d'en vouloir à la cour de Rome de faire tout juſte le contraire de ce qu'elle ordonnait aux autres.

Du capuchon de ſa caboche :
Voylà vn ſot de la Baſoche
Auſſi bien painct qu'il eſt poſſible (1) :
De ſorte qu'on feroit vn crible
De touts les trous qui s'abandonnent
A ceulx qui les richeſſes donnent (2).

Vers 84. *Voilà vn fol de la baſoche* (a).

(a) Ms. de la bibliothèque de Lauſanne.

(1) Pour Marot toutes les occaſions étaient bonnes lorſqu'il s'agiſſait de railler les moines. Ici c'eſt un détail de vêtement qui va lui fournir le prétexte de déclarer qu'entre eux & les ſots de toute eſpèce il ne fait aucune différence, & s'il met en avant la Baſoche, c'eſt qu'elle avait des fètes où les ſots tenaient le principal rôle. La coiffure des moines prêtait, du reſte, à ce rapprochement. On pourra s'en convaincre en parcourant les deſſins compoſés par Holbein pour l'*Éloge de la folie*, d'Éraſme, & le curieux traité de Leber ſur les *Monnaies des évêques des innocents & des fous*. Le capuchon monacal, ſurmonté des deux appendices indiqués par le poëte, devenait la coiffure ordinaire des ſuppôts de Mère Sotte dans les maſcarades du temps paſſé; ſous ce traveſtiſſement la gaieté populaire ſe livrait aux écarts les plus turbulents. Mais le peuple n'était pas ſeul à ſe divertir ainſi aux dépens des moines : la porte même des couvents ne reſtait pas fermée à ce genre de raillerie. Nous rappellerons l'anecdote de ces religieux qui, mécontents de leur abbé à cauſe de ſa parcimonie à les nourrir, imaginèrent de le faire repréſenter avec les ſuſdits appendices, & de placer au bas de ſon effigie l'inſcription ſuivante :

Auriculas aſini merito fert improbus abbas
Quod monachis pintas fecerit eſſe breues.
(*Mém. de l'Acad. de Rouen*, 1832, p. 283, Langlois, *Eſſai ſur l'abbaye de Saint-Wandrille.*)

Cette eſpèce de métamorphoſe n'offuſquait pas autrement ceux qui en étaient l'objet. Dans ce même couvent, la niche de la fontaine du réfectoire était ornée d'un perſonnage coiffé d'un capuchon monacal muni de deux oreilles d'âne.

(2) La penſée de Marot ſe préſente aſſez clairement pour qu'il n'y ait pas beſoin d'inſiſter ſur un commentaire inutile. Rabelais, qui ne pèche pas non plus par excès de pruderie, a ſu rendre la même idée ſous une forme auſſi neuve qu'imprévue. Le déſabuſé Panurge ne croit pas plus que notre poëte à la vertu de bon nombre de femmes; mais il penſe, en philoſophe, que tout dans la nature a ſon utilité, &, partant de ce principe, il imagine, à propos de la fragilité vénale du beau ſexe, tout un ſyſtème de fortifications, qu'il eſt curieux de mettre en regard des vers de Marot : « Ie voy, dit-il,

I'ay flux, contreflux, carte amon't (1).
90 Dieu pardoint au paoure Vermont (2) :
Il chantoit bien la baffe contre :
Et les marys, la malencontre,
Quand les femmes font le deffus (3).

Vers 91. *Il tenoit bien la baffe contre* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

que les callibiftrys des femmes de ce pays font à meilleur marché que les pierres : d'iceulx fauldroit baftir les murailles, en les arrengeant par bonne fymmeterye d'architecture, & mettant les plus grans aux premiers rancz & puys, en taluant à doz d'afne, arranger les moyens, & finablement les petitz. Puys, faire vng beau petit entrelardement à poinctes de diamans, comme la groffe tour de Bourges, de tant de bracquemars enroiddys qui habitent par les braguettes clauftrales. Quel diable defferoit telles murailles? Il n'y a metal qui tant refiftaft aux coups. Et puys, que les couilleurines fe y vinfent froter, vous en verriez (par Dieu!) incontinent diftiller de ce benoift fruict de groffe verolle, menu comme pluye. » (*Pantagruel*, II, xv.)

(1) Voyez, fur ces termes de jeu, t. II, p. 469, note 2.

(2) Pierre Vermont ou Vermond paraît avoir joui comme muficien d'une certaine réputation fous le règne de François Ier. Rabelais le cite parmi les artiftes en vogue, dans le fecond prologue du IVe livre de *Pantagruel*. Dès l'année 1533 il figure au nombre des exécutants de la chapelle de François Ier. Voici en effet la mention que nous trouvons à fon fujet : « Tailles. — A maiftre Pierre Vermont, auffi chantre & chanoine ordinaire de ladicte chappelle, la fomme de deux cent quarante liures tournois, à luy ordonnée par le roy pour fes gaiges & eftat de ladicte année. Chappelle du roy, année finie vc XXXIII. » (B. N. ms. 10389, fo 11.) Vermont ne s'en tint point au rôle d'exécutant, il compofa auffi plufieurs morceaux de mufique. A la date de 1534, P. Attaingnant a publié de lui deux motets, dans un recueil intitulé *Liber primus quinque & viginti muficales quatuor vocum motetos complectitur*. Dans le quatrième livre, on trouve encore un autre motet au nom de « Vermont primus ». D'après ces indications, on pourrait conclure à l'exiftence de deux Vermont, l'un décédé en 1536, celui auquel Marot fait ici allufion comme n'étant plus de ce monde, & un autre exiftant encore en 1547, à la mort de François Ier. En effet, dans l'état des dépenfes pour les obfèques de ce prince on trouve un Pierre Vermont, infcrit en qualité de « chapelain des hautes meffes », au nombre de ceux qui reçurent « draps de dueil » pour affifter aux funérailles du roi. (B. N. ms. 7856, fo 979.)

(3) Les pièces fatiriques fur

Aſſauoir mon, ſi les boſſus
Seront touts droictz en l'aultre monde (1)?
Ie le dy, pour ce qu'on ſe fonde

les petites miſères des maris dans la vie conjugale ſont nombreuſes à cette époque. Dans ces compoſitions légères, toutes retentiſſantes de joyeux propos & de gais éclats de rire, c'eſt toujours la femme qui tient le bon bout & qui a le verbe haut. Nous y trouvons ainſi réſumées, ſous forme d'aphoriſme, les prétentions du ſexe faible à la toute-puiſſance :

> Femmes ont eu auctorité
> Sur tous hommes qui ont eſté,
> Qui ſont & qui iamais ſeront.
>
> (A. de Montaiglon, *Rec. de poéſ. franç.*, I, 9 : *Le débat de l'homme & de la femme.*)

Quant au mari, lorſque de temps à autre il ſe haſarde à élever la voix, c'eſt pour faire entendre ſes plaintes mélancoliques ſur le rôle ſubalterne auquel il eſt réduit. Ne ſont-elles pas en effet bien lamentables ces récriminations par leſquelles débute l'auteur des *Tenebres de mariage :*

> Leſquelles furent, ſans mentir,
> Compoſees par vng vray martyr,
> Lequel fut dix ans en ſeruage,
> Comme appartient en mariage.
>
> (A. de Montaiglon, *Rec. de poéſ. franç.*, I, 17.)

Nous n'en finirions pas ſi nous voulions nous arrêter à donner un extrait de chacune de ces pièces; il nous ſuffira de mentionner le titre des principales pour en indiquer les tendances & le caractère : *Le ſermon des maulx de mariage* (A. de Montaiglon, *Rec. de poéſ. franç.*, II, 5); *Le danger de ſe marier* (*ibid.*, III, 72); *Les ſecretz & loix de mariage* (*ibid.*, III, 168); *La complainte du nouveau marié* (*ibid.*, IV, 5).

(1) Ce trait malicieux pourrait bien être dirigé contre Béda, qui était boſſu, & contre Songecreux, qui était affligé de la même infirmité. (Voy. ci-deſſus, p. 255, note 1.) Du reſte la queſtion préſentée ici par Marot ſous une forme burleſque avait été doctement & gravement agitée par les Pères de l'Égliſe, à propos de la réſurrection générale qui doit avoir lieu à la fin du monde. Tertullien, ſaint Auguſtin, ſaint Thomas, & d'autres encore, affirment que, lorſque les trépaſſés ſortiront du tombeau pour le jugement dernier, leurs corps reprendront leur forme primitive. Mais dans cette renaiſſance univerſelle leur ancienne enveloppe leur ſera-t-elle rendue avec ſes défauts de conformation originelle, ou leur eſſence aura-t-elle été en quelque ſorte régénérée par ce paſſage à travers la mort? C'eſt là, à ce qu'il paraît, une queſtion tellement ardue que jamais elle n'a pu être élucidée. Le plus clair réſultat de ces controverſes a été de fournir un nouveau prétexte aux railleries des incrédules. Le lecteur déſireux d'en ſavoir plus long ſur cette polémique, qui ſe perd dans les nuages de la métaphyſique la plus tranſcendante, pourra conſulter le *Dictionnaire de théologie dogmatique* de la collection Migne, au mot RÉSURRECTION.

Trop ſus Venus & ſus les vins (1).
Parquoy ie ne veulx qu'aux deuins
Perſonne ſa fiance mette (2).

Vers 97. B. N. ms. 20025, en marge : *Fran. R.*

(1) Dans l'annotation marginale qui nous eſt donnée par le manuſcrit 20025 de la Bibliothèque nationale, il nous paraît facile de déchiffrer le nom de François Rabelais. L'alluſion contenue dans le texte ſemble faite tout juſte à point pour nous rappeler le début du prologue de *Gargantua :* « Beuueurs treſilluſtres, & vous, Verolez treſprecieux (car à vous non à aultres ſont dediez mes eſcriptz). » Les louanges de la dive bouteille, les faillies licencieuſes, ne s'épanouiſſent-elles point à chaque page de Rabelais, comme pour juſtifier cette ſemonce, qui n'a rien de déſobligeant dans la bouche d'un ami, mais que d'autres renouvelèrent avec une certaine aigreur? Dans ſa *Bibliothèque françoiſe,* Du Verdier a l'air de reprendre ces deux griefs pour ſon compte, lorſque, à ſon article ſur Rabelais, il s'excuſe d'avoir à parler de ces auteurs qui écrivent « impudiquement & en toute laſciveté », puis il ſe hâte d'ajouter, comme pour raſſurer ſa conſcience, que l'auteur de *Gargantua* a paſſé « les gonds de modeſtie & d'honnêteté. » (III, 669.) Le vertueux Gabriel de Puyherbaut eſt plus ſévère encore, & comme il n'entend rien aux faillies ſous leſquelles l'écrivain a voulu cacher de graves enſeignements, il l'accable de ces paroles mépriſantes : « Totos dies nihil aliud quam perpotat, helluatur, nidores culinarum perſequitur ac cercopiſſat. » (*Theotimus, de tollendis malis libris,* II, 181.) Il y avait peut-être exagération dans les procédés employés par Rabelais, mais cette exagération était néceſſaire pour attirer l'attention de la foule ſur certaines vérités.

(2) Il y eut vers cette époque comme un débordement d'almanachs, de livres de pronoſtications, & autres ouvrages de même ſorte. C'était pour les charlatans une ſource aſſurée de revenus, dont la crédulité publique faiſait tous les frais. Les politiques eux-mêmes ne dédaignaient pas de recourir à cet inſtrument d'influence, dans l'eſpoir de plier à leur guiſe l'opinion populaire. A la veille d'entrer en Provence, Charles-Quint fit répandre à profuſion une quantité de feuilles volantes, où ſes ſuccès prédits à l'avance, devaient préparer la contrée envahie à le recevoir en triomphateur. Ce curieux détail eſt rapporté par Du Bellay : « Ceſte année, dit-il, fut vn grand & merueilleux cours de propheties & prononſtications, qui toutes promettoient à l'Empereur heureux & grands ſucces & accroiſſement de fortune : & quant plus il y adiouſtoit de foy, de tant plus en faiſoit l'on ſemer & publier de nouuelles : & proprement ſembloit, à lire

Or çà : le liure de Flammette,

tout ce qui eſpandoit çà & là, que ledit ſeigneur Empereur fuſt en ce monde nay pour imperer & commander à fortune. » (*Mémoires*, liv. V.) Dieu ſait ſi l'événement fut conforme à ces prophéties fanfaronnes; & Marot avait ſes raiſons pour engager la foule à ne pas croire aux diſeurs de bonne aventure. Car tandis qu'ils débitaient ce genre de marchandiſe, fort productive d'ailleurs, ils étaient les premiers à rire tout haut de ces ſottiſes & à inſinuer au public qu'il ne devait pas en croire un traître mot. Voici le début de l'une de ces pièces, où l'auteur détourne très-finement ſon auditoire de ſe laiſſer aller ſur ſa ſcience à des illuſions qu'il ne ſaurait partager lui-même :

Pronoſtication nouuelle,
Plus approuuée que iamais :
Il ne s'en fiſt piecà de telle :
C'eſt pour trois iours apres iamais.
Prognoſtication moderne,
Du temps futur qu'il aduiendra,
De maiſtre Tubal Holoferne,
Pour quelque année qu'on vouldra.
Elle contient choſe terrible :
Mais, le fait bien examiné,
Ce n'eſt Euangile ne Bible :
Qui ne le croit n'eſt pas dampné.

(A. de Montaiglon, *Rec. de poéſ. franç.*, t. XII, p. 148.)

Cependant, parmi ces maîtres fourbes, tous n'étaient point d'auſſi facile compoſition; ils avaient fait de l'art de duper le public un véritable gagne-pain, & ils n'auraient point permis un doute offenſant ſur leur habileté à prédire l'avenir & à lire dans les aſtres. Avec ceux-là il n'appartenait qu'à la juſtice de pouvoir ſe montrer ſceptique. C'eſt préciſément dans cette dernière catégorie qu'il faut claſſer un certain maître Jehan Thibault, qui voulut tour à tour ſe faire paſſer pour le médecin-aſtrologue de Sa Majeſté Impériale & du roi de France. Cet aventurier parcourait l'Europe en vivant ſur la bourſe de ceux qui avaient foi en ſa ſcience divinatrice. A Anvers, en 1531, il publia un livre intitulé : « *Le threſor du remede preſeruatif & gueriſon bien experimentée, &c.*, compoſé par maiſtre Jehan Thibault, medecin & aſtrologue; » & il commence par déclarer que les maladies « ſont incongneues pour aucuns medecins, qui n'ont point la congnoiſſance de l'art d'aſtrologie, » puis, pourſuivant la même thèſe, il ajoute : « Auſſy eſt notoire & tout euident que nul ne peult comprendre ne iuger les maladies à venir ſy ce n'eſt par l'influence du ciel, & qu'il entende bien ladicte ſcience d'aſtrologie. » Mais, tandis qu'il paſſait ſon temps à lire dans les aſtres, la juſtice eut la fantaiſie de mettre le nez dans ſes livres, & la cataſtrophe ne ſe fit pas attendre. Sans le moindre égard pour ſes titres uſurpés & ſa ſcience ſuſpecte, le parlement lui interdit par arrêt de réimprimer ſes élucubrations malſaines, & déclara dans un paragraphe ſpécial que, « quant aux pronoſtications & livres compoſés par ledict Thibault, il y a dedans des choſes qui ſont pueriles, ridicules, & neanmoins ſcandaleuſes & de pernicieuſes conſequences. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 500.) Nous ne

Formoſum paſtor, Celeſtine (1),
Tout cela eſt bonne doctrine,

Vers 101. *Formoſe paſtor, Celeſtine* (a).
102. *Sous lueur de bonne doctrine* (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 12795.

ſavons ſi dans ſon exil Marot avait entendu parler de cette affaire; mais l'avis donné par le poëte ſe trouve tout à fait en ſituation.

(1) *Flammette* ou *Fiammette* eſt un roman de Boccace, qui obtint à cette époque un immenſe ſuccès de vogue. Les éditions italiennes en ſont fort nombreuſes; on en compte juſqu'à trois traductions françaiſes pour la ſeule année 1532. (Voy. t. II, p. 478, note 1.) Voici en abrégé le ſujet de l'intrigue : l'héroïne trompe ſon mari pour ſuivre ſon amant; l'amant abandonne enſuite ſa maîtreſſe pour ſuivre une autre femme, & la pauvre délaiſſée ne voit plus que dans la mort un refuge ſuprême contre ſon déſeſpoir. Adultère, trahiſon & ſuicide, avec accompagnement de tirades langoureuſes & paſſionnées, tels ſont les moyens employés dans cette œuvre, bien plus propre à émouvoir le public qu'à lui inculquer des principes de morale. — Les deux mots latins qui ſuivent nous reportent à la ſeconde églogue de Virgile :

Formoſum paſtor Corydon ardebat Alexin.

C'en eſt aſſez pour nous rappeler que cette bergerie eſt conſacrée à la peinture ſenſuelle d'un vice monſtrueux. Le poëte ſe complaît à y prodiguer toutes les grâces de ſon talent, pour exalter l'aſſouviſſement de la paſſion dans ce qu'elle a de plus répugnant aux lois de la nature. L'antiquité n'eſt pas ſeule à porter la marque de cette flétriſſure, &, pour ne parler que de l'époque qui nous occupe, on pourrait, au temps de Marot, fournir nombre d'exemples de cette honteuſe dépravation. Voici d'abord, à propos de Jean de Médicis, un détail des plus ſignificatifs : « Fœdis puerorum amoribus deditus cum eſſet, flagrare vitia libidinis apud eum videbantur. » (A. Le Ferron, *De rebus geſtis Gallorum*, lib. VII.) Le trait ſuivant, rapporté par le même auteur, nous prouve que cette perverſion morale était malheureuſement des plus répandues. C'était après la déroute de Pavie; le roi, emmené priſonnier, s'adreſſe à Lannoy & à Bourbon en leur demandant avec inſtance de lui accorder la requête qu'il va leur adreſſer : « Recipientibuſque illis futurum vt acciperet, alia cum expectarent, petiit ne pueros Gallicos qui capti erant Italicus miles attrectaret. Si quos cepiſſet, Hiſpano redderet, permutatis captiuis : atque id petiit, pudicitiæ eorum conſulens. Id libentiſſime Borbonius Lanoiuſque conceſſere. Mox, totis caſtris per tubicines edicto propoſito, plus quam ſexcenti adoleſcentes liberali egregiaque forma Hiſpanis redditi :

Et n'y a rien de deffendu.
Icy gerra, s'il n'eſt pendu,

Vers 103. *Il n'y a rien de deffendu* (a).

(a) B. N. mss. 4967, 12795 & 20025.

quorum pudicitiam defloratam, ſi apud Italos manſiſſent, omnes fatebantur.» (*Ibid.*) Cette citation ſuffit pour ſervir de commentaire aux deux mots empruntés par Marot à Virgile. — Nous arrivons à *la Céleſtine*. Cette tragi-comédie, connue auſſi ſous le nom de *Calixte & Mélibée*, fut compoſée en Eſpagne vers l'année 1492. On n'a jamais pu découvrir exactement quel en était l'auteur, & on l'a attribuée tour à tour à Fernando de Rojas, à Jean de Mēna & à Rodriguez Cota. Quoi qu'il en ſoit, précédée de ſa réputation, elle fit ſon entrée en France vers l'année 1527, dans une traduction qui parut chez Galliot du Pré. En voici le titre, d'après une autre verſion, donnée par Lavardin à la fin du XVI[e] ſiècle; il a, dans ſes développements l'avantage, de mettre tout de ſuite le lecteur au courant du ſujet & de l'intrigue : « La Celeſtine, tragi-comedie iadis eſpagnole, compoſée en reprehenſion des fols amoureux, leſquels, vaincus de leurs deſordonnés appetits, inuoquent leurs amies & en font vn dieu, & auſſi pour decouurir les tromperies des maquerelles & l'infidelité des mechants & traiſtres ſeruiteurs. » Cette paraphraſe réſume aſſez bien la donnée de cette pièce, diviſée en vingt-deux journées. Autour de deux jeunes gens qui s'aiment de l'amour le plus chaſte & le plus tendre, s'agite la Céleſtine, une entremetteuſe de profeſſion, horrible vieille, qui étale cyniquement aux yeux du ſpectateur tous les ſecrets de ſon ignoble métier; elle a comme cortége naturel des filles de joie, qui vendent leur corps & leur conſcience pour une nuit d'orgie, & des valets, qui l'aident à voler leur maître, avec le deſſein bien arrêté de la voler enſuite. Le dénoûment tourne complétement au tragique. La Céleſtine périt ſous les coups des valets, qu'elle voulait, par une dernière ruſe, fruſtrer de leur part dans ſes gains illicites. L'amoureux ſe caſſe le cou en tombant d'une échelle, & l'amoureuſe inconſolable ſe précipite du haut d'une tour. Il était néceſſaire de mettre en relief le caractère de ces diverſes œuvres, pour mieux faire apparaître enſuite ce que contient d'ironique la réflexion de Marot. Conſtatons d'abord que les écrivains même les plus diſpoſés à ſe montrer accommodants pour les faibleſſes de la nature humaine dénoncent comme funeſte & pernicieuſe l'influence de pareils ouvrages. Voici entre autres le jugement que porte Corn. Agrippa ſur les productions de cette eſpèce : « Inter aulicos magiſtros ſunt qui fœdas & ſpurcas ſcribunt facetias & de arte lenonica comœdias, & ex penitiſſimis Veneris armariis deprompta laſciua carmina, ac de bellis amoribus peſtilentes li-

Ou ſi en la mer il ne tombe,
Monſieur qui a dreſſé ſa tumbe
Auant que d'eſtre treſpaſſé (1).

Vers 106. *Monſieur qui feſt faire ſa tumbe* (a).
107. B. N. ms. 20025, en marge : *Poncher.*

(a) B. N. ms. 20025 ; B. S. ms. 189 B.

bros. Sunt & qui hæc in varias linguas transfundunt. At huiuſmodi libri, ſine offenſa, ſine reprehenſione, offeruntur dominabus, & leguntur auide, etiam a puellis, Nouellæ Bocatii, Facetiæ Pogii, adulteria Euryali cum Lucretia, bella & amores Triſtanni & Lanceloti, & ſimilia, in quibus nequitiæ aſſueſcunt fœminæ legendo. » (*Epiſtolarum* lib. IV, III.) Par contre, la Sorbonne, qui prétendait au monopole excluſif des honnêtes doctrines, qui condamnait impitoyablement toute traduction françaiſe des pſaumes de David ainſi que des *Colloques* d'Éraſme, ne trouvait rien à redire ſur les compoſitions de ce genre, &, lorſqu'elles étaient déférées à ſon examen, elle affectait une indifférence au moins ſingulière de la part d'une corporation qui s'attribuait la haute main ſur les mœurs & ſur les conſciences. A l'appui de ce que nous avançons, nous citerons la déciſion ſuivante, du 2 mars 1530, qui concerne préciſément un des ouvrages dont il eſt parlé par Marot : « Determinatio Facultatis theologiæ ſcholæ Pariſienſis quorumdam libellorum, ad eam vt de eis ſuum ferret iudicium tranſmiſſorum. — De libro qui intitulatur : *la Celeſtine,* nihil diximus. » Ce roman, il eſt vrai, ne portait point atteinte à l'influence de ces docteurs angéliques. Tout au contraire, dans ſept pſaumes traduits en françois & dans les *Colloques* d'Éraſme ils voient un appel à la révolte. Auſſi point de pitié pour ces écrits diaboliques : ils ne ſont bons qu'à livrer aux flammes, « publice comburendos ». (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 85.) A la condition de reſpecter la Sorbonne, on était diſpenſé de reſpecter les mœurs. N'eſt-ce pas la concluſion qui reſſort de la malicieuſe réflexion du poëte ?

(1) Une note marginale du manuſcrit 20025 de la Bibliothèque nationale nous livre le nom du perſonnage dont il s'agit ici. C'eſt Jean de Poncher, l'un de ces financiers qui payèrent du dernier ſupplice leurs malverſations dans le maniement des finances de l'État. Les détails ſuivants ſur ſon arreſtation & ſur ſa mort diſſipent les obſcurités, quelque peu énigmatiques, que le poëte ſemble avoir entaſſées à plaiſir dans ces vers. Voici d'abord ce que rapporte un contemporain ſur les pourſuites dirigées contre ce tréſorier infidèle : « Iean de Poncher, natif de Tours, general de Languedoc, eſtoit nepueu du feu archeueſque de Sens & couſin de l'eueſque de Paris. Il euſt eſté plus toſt apprehendé de iuſ-

Fault il, pour vn verre caſſé,
Perdre pour vingt ans de ſeruice (1)?

tice, n'euſt eſté que le preuoſt de Paris, de la Barre, le portoit fort: apres la mort duquel il fut pourſuiui. Mais ſoy doubtant du roy & du legat, qui fut cauſe de ſa mort, il s'enfuit de Paris & s'en alla, ce diſoit on, à Valenciennes, en franchiſe. Mais au mois de iuing enſuiuant, il retourna à Paris, parce qu'il fut mandé par le legat de venir à ſeureté. Et diſoit on que le roy de Nauarre & le grand maiſtre de France l'auoient aſſuré de reuenir en ſeureté. Mais neantmoins, à ſon retour, il fut prins & mené priſonnier chez vn huiſſier, & apres à la Tour Quarrée, le Roy eſtant à Reims, de ſon retour de Picardie. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 462.) Un recueil manuſcrit de l'époque raconte ainſi les incidents dramatiques de ſa mort : « L'an mil v[c] xxxv, le vendredi xxiiii[e] iour de ſeptembre, meſſire Iehan de Poncher, cheualier, ſeigneur de Lymours & de Champfreau, conſeiller du Roy, general de ſes finances, & naguieres treſorier ordinaire des guerres, fut, par arreſt ou iugement deſdiɛtz iuges des finances, condemné à rendre au Roy ii[c] mil liures par., &, enuers ledict ſeigneur, en l'amende de iiii[xx] mil liures par., &, pour reparacion des pretendues faulcetez, faultes, faulſes miſes & obmiſſions de recepte, condemné à eſtre pendu & eſtranglé au gibet de Paris de Montfaulcon, ſes biens declairez confiſquez. Il ſouffrit mort ledict iour de vendredi : ainſi ledict iour de vendredi, Noſtre Seigneur Ihesus-Criſt ſouffrit mort & paſſion. Ledict Seigneur Ieſucriſt, ſeul iuſte patient & fort iuge, luy doint ce qu'il denie hominibus ſanguinibus æſtuantibus & repletis. Ledict de Poncher fault entendre qu'il fut deſpendu le ſamedi au ſoir, qui eſtoit le lendemain, & apporté en vng maretz, entre la porte du Temple & Sainct Martin, là où il fut trouué enterré & ne ſcet on qui ce auoit faict : & fut là deux nuictz, & apres, icelluy eſtant trouué dedans ledict maretz ainſi enterré fut rapporté à Montfaulcon, le lundi apres mydy, & illec fut rependu & ataché de pluſieurs groſſes chaynes de fer : & deux ou troys iours apres fut de rechief deſpendu par gens incongneus dudict Montfaulcon : & ne ſcet qu'on en a faict. » (Bibl. de Soiſſons, ms. 189 B, f° 81.) Si l'on veut maintenant adapter ces faits aux expreſſions ambiguës de Marot, on aura d'abord à remarquer que, par un vice de prononciation familier à cette époque, l'*a* ſe trouvait ſouvent ſubſtitué à l'*e*, & que, par ſuite, on diſait fréquemment *mar* au lieu de *mer;* d'où une équivoque qui s'accommode aſſez bien avec les particularités de cette hiſtoire. Puis, avec un petit effort d'imagination, on peut interpréter la dernière phraſe en ce ſens, que Poncher, de ſon vivant, avait en quelque ſorte dreſſé ſon tombeau de ſes propres mains, en préparant ſa fin tragique par les exactions qu'il commettait.

(1) Nous croyons entrevoir dans cette réflexion du poëte un

Non, monſieur, non ce n'eſt pas vice
Que ſimple fornication :
I'en feray la probation (1),

Vers 112. B. N. ms. 20025, en marge : *Lizet preſident.*

retour mélancolique ſur ſa propre deſtinée. Nous ſommes en 1535; vingt années environ nous ſéparent de l'époque où Marot faiſait ſes débuts à la cour; & voilà qu'après vingt années de bons & loyaux ſervices, pour une peccadille des plus légères le pauvre valet de chambre ſe voit déchu de tous ſes droits, & exilé de ſa patrie. Que faut-il entendre par cette peccadille qui, à ſon compte, ne devrait pas peſer plus qu'un verre caſſé? Quelque choſe ſans doute comme une infraction aux lois de l'Égliſe, comme cette faibleſſe d'avoir tâté de la chair en temps de carême.

(1) Nous reſterions fort embarraſſé devant les myſtères de ce paſſage ſans une nouvelle indiſcrétion du manuſcrit 20025 de la Bibliothèque nationale. Une note marginale en regard de ces vers porte la mention ſuivante : *Lizet, preſident.* Or ce que dit ici Marot s'accorde aſſez bien avec les habitudes de libertinage que la rumeur publique attribuait au préſident Lizet. Ses goûts de débauche ne le laiſſaient jamais, à ce qu'il paraît, à court d'arguments pour mettre ſa conſcience à l'aiſe, comme ces vers le donnent à entendre. Nous en trouverions au beſoin la preuve dans l'anecdote ſuivante, où H. Eſtienne le déſigne aſſez clairement ſans le nommer. « De noſtre temps, dit-il, s'eſt trouué dedans Paris preſident qui a voulu eſtendre ſes droicts iuſques là, de demander à vne damoiſelle honorable qu'elle luy preſtaſt ſon deuant, à la charge qu'il luy preſteroit audience. Ie me garderay bien de nommer ce preſident : mais ie ne feray pas conſcience de dire que ce fut celuy qu'on vit depuis metamorphozé en abbé : & qui, eſtant conſtitué en ceſte dignité, compoſa vn certain liure contre les Lutheriens, lequel il dedia au Pape : mais ſon ſtyle ſe trouua ſi dur, que le Pape, en ayant, par cas fortuit, porté vn fueillet à ſes affaires, s'en eſcorcha tout le ſainct ſiege apoſtolique. » (H. Eſtienne, *Apol. pour Hérodote,* I, XVII, 369.) En effet, Lizet, réduit par des intrigues de cour à ſe démettre de ſes fonctions de magiſtrat, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Victor, & comme il était loin d'être riche, il trouva là tout à la fois une retraite pour ſa vieilleſſe & un abri contre le beſoin. Les proteſtants ne lui pardonnèrent jamais la violence des perſécutions qu'il avait eu charge d'exercer contre eux; & ſous le titre *De epiſtola magiſtri Benedicti Paſſavantii,* Théodore de Bèze compoſa contre lui un pamphlet, où il le pourſuit de ſes ſarcaſmes & le couvre de ridicule. Il mourut le 7 juin 1554, à l'âge de ſoixante & douze ans.

Par vne cotte violette,
Que donna la tefte follette,
Aultrement le dieu des proces.
Au moyen dequoy trop d'exces
Sont engendrez de tant de feftes.
En effect, c'eftoyent de grandz beftes
Que les regents du temps iadis (1) :

Vers 113. *Pour vne cotte violette* (a).
117. *Sont engendres de trop de feftes* (b).
118. *En effect ceftoient grandes beftes* (c).

(a) B. N. ms. 20025; B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 20025; B. S. ms. 189 B. — (c) B. N. mss. 4967, 20025; B. S. ms. 189 B.

(1) Villon a exprimé la même idée fous une forme bien plus touchante, & peut-être auffi plus vraie. Les maîtres, malgré leur infuffifance, n'étaient pas les feuls coupables : il y avait encore à faire la part de l'incurie & de la pareffe des écoliers, & Villon le fent bien lorfqu'il s'écrie :

He Dieu! fe i'euffe eftudié
Au temps de ma ieuneffe folle,
Et à bonnes meurs dedié,
I'euffe maifon & couche molle!
Mais quoy! ie fuyoye l'efcole,
Comme faict le mauuays enfant :
En efcriuant cefte parolle,
A peu que le cueur ne me fend.

(*Le Grand Teftament*, huictain XXVI.)

Et Marot, dans l'édition de Villon publiée par lui en 1533, infcrivait en marge cette fimple annotation, d'où s'échappent tout à la fois un regret & un confeil : « Notez, ieunes gens. » Ceci dit, pour faire la part des refponfabilités de chacun, ajoutons que Marot n'a pas tout à fait tort dans le choix de l'épithète qu'il applique aux pédagogues de fon temps. Érafme lui a donné raifon dans l'*Éloge de la folie*, & ce portrait tracé avec une verve impitoyable porte en lui le meilleur commentaire de la penfée de notre poëte : « Venons donc, dit-il, à ceux qui gardent chez les hommes l'apparence de la fageffe & qui courent apres ce rameau d'or, comme ils parlent. Les premiers qui fe prefentent font les venerables docteurs en grammaire, autrement les pedans : gens nez dans la difgrace du fort & dans la colere des dieux; gens dont on ne pourroit deplorer affez la deftinée, fi moi, qui ai pitié de leur malheur, ie n'adouciffois leur peine par vn certain genre de folie... Ces graues maitres font comme liurez aux Furies; toufiours affamez, toufiours fales dans leurs ecoles ou, pour mieux dire, dans leurs galeres, dans leurs lieux de fupplice & d'execution, au milieu d'vn troupeau d'enfans, ils vieilliffent dans le trauail, ils deuiennent fourds à force de crier; la puanteur & la malpropreté les rendent etiques. Ne les plai-

Iamais ie n'entre en paradis,
S'ilz ne m'ont perdu ma ieuneſſe.
Mais comment ſe porte l'aſneſſe,
Que tu ſçais, de Ieruſalem (1)?

gnez-vous point? Gardez-vous-en bien : i'ai remedié à leur mal, & par mon moyen ils ſe croyent les premiers hommes du monde. Ils goutent vn ſi grand plaiſir à faire trembler leurs timides ſuiets par vn air menaçant, par vne voix tonnante! Armez de ferules, de verges & d'etriuieres, ils n'ont qu'à decider ſur le chatiment : eſtant à la fois parties, iuges & bourreaux, ils reſſemblent à l'ane de la foire, qui ſe croyoit la valeur du lion parce qu'il en auoit la peau. Ils font gloire de leur craſſe, leur ſaleté eſt un parfum pour eux. Ce qui les rend principalement heureux, c'eſt la haute idée qu'ils ont de leur erudition : ils ne ſement que des impertinences, que des ſottiſes dans l'eſprit des enfans. » (*Éloge de la folie.*) La gravité du mal ne pouvait échapper à l'eſprit ſi clairvoyant & ſi ſûr de Rabelais; avec un ſentiment profond de ce qui convient à l'enfance, il propoſe toute une réforme de la vieille routine pédagogique &, pour en démontrer l'urgence, il évoque devant ſon lecteur les types groteſques & ridicules de Jobelin Bridé & autres, qui fatiguent l'eſprit de la jeuneſſe ſans développer ſon intelligence. On verra que les réflexions de l'honnête & ſenſé Grandgouſier ſont tout à fait d'accord ſur ce point avec les récriminations de Marot. « A tant le pere de Gargantua aperceut que vrayement il eſtudioit tresbien & y mettoit tout ſon temps : toutesfoys que en rien ne prouffitoit. Et que pis eſt en deuenoit fou, niays, tout reſueux & raſſoté. Dequoy ſe complaignant à don Philippe des Marays, viceroy de Papeligoſſe, entendit que mieulx luy vauldroit rien n'aprendre que telz liures ſoubz telz precepteurs aprendre. Car leur ſcauoir n'eſtoit que beſterie, & leur ſapience n'eſtoit que moufles, abaſtardiſſant les bons & nobles eſperitz & corrompant toute fleur de ieuneſſe. » (*Gargantua,* I, XV.)

(1) Cette âneſſe de la connaiſſance de Lyon Jamet, & qui eſt de Jéruſalem, nous paraît venir ici, en manière de métaphore peu orthodoxe, pour déſigner l'Égliſe. En effet, n'était-ce point ſur une âneſſe que Jéſus-Chriſt avait fait autrefois ſon entrée dans la capitale de la Judée? (Voy. ſaint Matthieu, ch. XXI; ſaint Marc, ch. XI; ſaint Luc, ch. XIX; ſaint Jean, ch. XII, verſ. 14.) Et par ſuite, en vertu d'une aſſimilation plus ou moins reſpectueuſe, ne pouvait-on pas établir une ſorte de rapprochement entre l'âneſſe de l'Évangile & l'Égliſe, chargée de porter à travers les ſiècles le nom & la gloire de Jéſus-Chriſt? Et puis enfin le dernier trait, ſur ces morſures contre leſquelles il faut ſe tenir en garde, ne contient-il pas une alluſion aux fureurs fournoiſes de l'Égliſe contre ceux qui n'ont pas la précaution de ſe

S'elle veult mordre, garde l'en :
Elle parle comme de cyre (1).
Vous dites vray de cela, Syre :
Vne eſtrille, vne faulx, vn veau,
C'eſt à dire : eſtrille Fauueau,
En bon rebus de Picardie (2).

Vers 128. *Ceſt à dire eſtrille, fault, veau* (a).

(a) B. N. ms 20025.

tenir hors de la portée de ſes atteintes? Cette irrévérence de la part du poëte rentre du reſte tout à fait dans les ſentiments qui l'animaient contre ſes perſécuteurs.

(1) Parler comme de cire eſt pris ici dans le ſens de parler juſte, de ne dire ni plus ni moins que ce qu'il faut. (Voir le Gloſſaire, au mot CIRE.) Les oracles ou les candidats à l'infaillibilité peuvent ſeuls avoir cette prétention. On devine facilement où veut en venir le poëte : c'eſt toujours contre l'Égliſe qu'il en a; ſeulement, à l'aide de l'ingénieuſe métamorphoſe qu'il lui a fait ſubir, il eſpère que les profanes n'entendront rien à ſes petites malices.

(2) D'après une ancienne coutume, les baſochiens de Picardie ne manquaient jamais de diſtribuer à la foule, pendant les fêtes du carnaval, des pancartes couvertes de figures étranges & de lettres bizarrement combinées. C'était enſuite à qui devinerait, par un effort de pénétration, la penſée déguiſée ſous cette enveloppe énigmatique. Ces pancartes, qui généralement contenaient des alluſions aux événements du jour, débutaient par ces mots conſacrés : *De rebus quæ geruntur*. De là ce nom de *rebus*, que l'on qualifiait de Picardie, à cauſe du goût particulier que la Picardie manifeſtait pour ce genre de divertiſſement. (*Mém. des antiquaires de Picardie,* XI, 263.) Pour compléter ces renſeignements, nous ne pouvons mieux faire que de donner la parole à un écrivain voiſin de cette époque, qui a recueilli avec complaiſance les détails les plus curieux ſur ce genre de badinage. « Sur toutes les follaſtres inuentions du temps paſſé, écrit-il, i'entens depuis enuiron trois ou quatre cens ans en çà, on auoit trouué vne façon de deuiſe par ſeules peintures, qu'on ſouloit appeller des Rebus : laquelle ſe pourroit ainſi definir, que ce ſont peinctures de diuerſes choſes ordinairement cognues, leſquelles proferées de ſuite ſans article ſont vn certain language ou, plus briefuement, que ce ſont equiuoques de la peincture à la parolle. Eſt ce pas dommage d'auoir ſurnommé vne ſi ſpirituelle inuention de ce mot Rebus, qui eſt general à toutes choſes & lequel ſignifie *des choſes?* Encor penſay ie qu'on les a nommé en latin, faute de meilleur terme, & afin que, les nom-

Lion, veulx tu que ie te dye?

mant ſelon le mot françois *des choſes*, cela ne ſembla trop general en noſtre langue. Quant au ſurnom qu'on leur a donné de Picardie, c'eſt à raiſon de ce que les Picards, ſur tous les François, s'y ſont infiniment pleus & delectez. Et peut on dire ceſte raiſon qu'on les a baptiſé du nom de ceſte nation par antonomaſie, ainſi que l'on dit bayonnettes de Bayonne, ciſeaux de Tholoſe, ganiuets de Moulins, couſteaux de Lengres, pignes de Limoux, mouſtarde de Dijon. » (*Les Bigarrures du ſeigneur des Accords*, ch. II.) Ce paſſe-temps pénétra de plus en plus dans les habitudes du public. Aux jours de réjouiſſance populaire, on expoſait des tranſparents lumineux ſur leſquels étaient tracés des rébus, au grand amuſement de la foule; les rébus furent auſſi adoptés pour les enſeignes des marchands, & finirent par s'introduire juſque dans les inſcriptions funéraires. La Bibliothèque nationale poſſède deux recueils de rébus qui forment une ſérie des plus curieuſes (ms. 1600 & 5658). La plupart de ces deſſins, ne pouvant s'expliquer que par des mots du patois picard, portent avec eux leur certificat d'origine. On y voit juſqu'où pouvait s'émanciper l'humeur joviale de nos pères, lorſqu'une fois ils lâchaient la bride aux caprices de leur imagination. Pour en revenir au rébus cité par Marot, il paraît avoir été fort en vogue au XVIe ſiècle. Les hiſtoriens de notre vieille cité nous apprennent qu'il figurait au-deſſus d'une boutique de la rue Saint-Honoré. (Berty, *Topographie du vieux Paris*, I, 28.) L'imprimeur Durand Gerlier l'avait pris pour marque de ſes éditions. (Sylveſtre, *Marques typographiques*, I, 11; voir à l'*Appendice*.) La fortune de ce dicton populaire ne peut s'expliquer que par certaines particularités de ſon origine. Avant d'être métamorphoſé en rébus, il avait circulé ſous forme de proverbe, & pour remonter juſqu'à ſa ſource, il faut aller la chercher dans un roman compoſé par le poëte François de Rues, pour complaire à Philippe le Bel dans la haine que ce prince avait vouée à la cour de Rome & aux Templiers. Fauvel, le principal perſonnage de ce roman, était un être ſurnaturel, moitié homme, moitié cheval, une eſpèce de centaure, que l'auteur ſemble avoir choiſi à deſſein pour repréſenter ſous cette incarnation l'ordre des Templiers. Ce Fauvel, comme par l'effet d'un taliſman, diſpenſait à ſes favoris la richeſſe, la gloire & les honneurs. Auſſi les mortels de toute condition ſe preſſaient autour de lui, ſans marchander à leur idole les ſoins les plus humiliants; c'était à qui aurait la faveur de *torcher* ou d'*étriller Fauvel* dans l'eſpoir de participer à ſes largeſſes. (Voyez P. Pâris, *Les manuſcrits de la Bibl. roy.*, t. II, p. 305, & Ch. Lenient, *La ſatire au moyen âge*, p. 172.) De là le proverbe « étrille Fauvel », que le peuple appliquait aux intrigants capables de toutes les platitudes pour arriver à la fortune. Cette locution, qui avait paſſé dans la langue courante, ſe retrouve fréquemment chez les

Ie me trouue diſpoſt des leures (1) :
Et d'aultres beſtes que les cheures (2)

écrivains de cette époque. C'eſt ainſi que le poëte Cl. Chappuys, pour exprimer que le roi eſt ennemi d'une abjecte ſervilité, déclare à ſa louange que

Au tour de luy ne fault eſtre hypocrite :
Ny eſtymer qu'on ſoit tenu pour veau
Sy l'on ne ſçayt bien eſtriller Fauueau.
(*Diſcours de la court.*)

Un autre poëte a fait entrer la même idée dans le quatrain ſuivant, pour ſervir de légende à une tapiſſerie :

LE FAVVEAV.

Ie ſuis Fauueau, qui deſire à toute heure
Eſtre eſtrillé & deuant & derriere :
De m'eſtriller qui ne ſcet la maniere
A court pert temps & trop en vain labeure.
(B. N. ms. 12490, f° 119. *Pluſieurs diz pour faire tapiſſerie, faiz par l'Eſleu Baude.*)

Mais la malice populaire n'a pas voulu s'arrêter en ſi beau chemin, &, forçant le ſens des mots, elle a prétendu y trouver une équivoque quelque peu licencieuſe. Rabelais nous fournit à ce ſujet un commentaire qui nous diſpenſe de plus amples explications. Afin de mieux tourner en ridicule le faible de ſes contemporains pour ce genre de plaiſanteries, il tranſporte ſon lecteur dans un pays dont tous les habitants ont la manie de ne parler que par équivoque : « L'vng appelloit vne guorgiaſe bachelette en ſoubriant : Bon iour, mon eſtrille. Elle le reſalua diſant : Bonne eſtreine, mon Fauueau. Hay, hay, hay, s'eſcria Panurge, venez veoir vne eſtrille, vne fau & vn veau. N'eſt ce eſtrille Fauueau? Ce Fauueau à la raye noire doibt bien ſouuent eſtre eſtrillé. » (*Pantagruel*, IV, IX.) Il eſt à croire que la recherche de ces équivoques facétieuſes avait fini par prendre à cette époque des proportions inquiétantes, car Rabelais, au nom du bon ſens, proteſte en termes énergiques contre cette manie de ſes contemporains : « Ce ſont, dit-il, homonymies tant ineptes, tant fades, tant ruſticques & barbares, que l'on doiburoit atacher vne queue de renard au collet & faire vn maſque d'vne bouze de vache à vn chaſcun d'iceulx qui en vouldroit dorenauant vſer en France, apres la reſtitution des bonnes lettres. » (*Gargantua*, I, IX.)

(1) Marot éprouvait un grand ſoulagement à la cour de la ducheſſe de Ferrare; en ſe rappelant la contrainte dont il avait ſouffert ailleurs, il ſe croyait enfin libre & maître de ſes paroles. Mais il cédait trop vite à un élan de joie prématuré, car il ne tarda pas à éprouver les fâcheux effets de ſes paroles un peu trop franches ſur l'eſprit ombrageux du duc. (Voyez ci-deſſous, p. 410, note.) Ce langage ne laiſſe pas, du reſte, que d'être quelque peu en contradiction avec le paſſage d'une épître au dauphin où le poëte lui parle des Lombards qui lui ont appris à « poltronniſer ». (Voy. ci-deſſous, p. 397, note.)

(2) Peut-être faut-il rechercher dans ces vers une intention malicieuſe inſpirée par une ordonnance récente du Parlement

Portent barbe grife au menton.
Ie ne dy pas que Melanchthon (1)
Ne declare au Roy fon aduis :
Mais de difputer vis à vis,
Noz maiftres n'y veulent entendre (2).

Vers 133. *Portent blanche barbe au menton* (a).

(a) B. N. mss. 4967 & 20025; B. S. ms. 189 B.

en date du 6 novembre 1535. D'après cette ordonnance, le droit de laiffer croître fa barbe était réfervé aux gentilshommes, aux officiers royaux & aux militaires, à l'exclufion de tous autres. (Ifambert, *Anc. lois franç.*, XII, 491.) Cette mefure, d'après l'expofé de motifs qui l'accompagnait, avait pour but de faciliter à la juftice la recherche des criminels, en leur ôtant les moyens de rendre leur figure méconnaiffable. Le paffage fuivant d'une pièce fatirique de cette époque pourrait fervir de commentaire à cette réflexion de Marot :

Que dirons nous de nos regens,
Nos licentiez & artiens,
Aduocats & patriciens
Voulant les barbuz contrefaire
Et toutes fois ne fçauroient faire?...
Il font tous clercz *barba tenus*.

Et un peu plus loin :

C'eft donc une grande folie
D'eftimer vn homme à fa barbe :
Car bien fouuent la belle gerbe
Eft fans grain, & ce n'eft que paille.
(A. de Montaiglon, *Rec. de poéf. franç.*, II, 217 & 221 : *Blafon des Barbes.*)

Citons encore cet ancien proverbe, dont le fouvenir n'était peut-être point tout à fait effacé à cette époque :

En la grant barbe ne gift pas li fauoir.
(Leroux de Lincy, *Le livre des proverbes*, I, 210.)

(1) Philippe Mélanchthon naquit à Bret ou Bretin, dans le bas Palatinat du Rhin, en 1497. Il était fils de Georges Schwarzerde & de Barbe Reuchlin. Son nom patronymique fignifiait terre noire; il le traduifit en grec, fuivant une mode affez répandue à cette époque, tout comme Reuchlin, fon oncle, s'était fait appeler Capnion. A la fuite de brillantes études, il fut nommé profeffeur à l'univerfité de Wittemberg, où il ne tarda pas à fe trouver en relation avec Luther. Le grand réformateur eut bien vite fait de gagner aux doctrines qu'il profeffait cet efprit auffi honnête qu'héfitant. Mélanchthon paffa fa vie à rechercher la vérité fans être jamais fûr de l'avoir trouvée. Sa modération, fon amour de la tolérance & fon érudition profonde lui affurèrent l'eftime de fes adverfaires eux-mêmes. Il mourut à Wittemberg le 19 août 1560.

(2) Les efprits modérés & clairvoyants du parti catholique n'avaient pas tardé à comprendre que les violences & les fupplices ne réuffiraient point à ébranler les confciences inflexibles des proteftants, & qu'il fallait arriver à un rapprochement par des conceffions réciproques. Dans ce but,

Combien que la ieuneſſe tendre

des négociations furent entamées vers le milieu de l'année 1534; de part & d'autre les plus louables efforts furent tentés avec une égale bonne foi; mais ils vinrent malheureuſement échouer contre des influences occultes & intéreſſées qui ſe mirent à la traverſe. Les incidents qui accompagnèrent cette tentative, plus ſéduiſante que réaliſable, nous aideront à éclaircir le ſens des paroles de Marot. L'idée première d'une pacification dans l'Égliſe & dans les conſciences, « de farcienda eccleſiæ concordia » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 181), ſe fit jour lors de l'entrevue de Clément VII & de François Ier à Marſeille. Dans un entretien avec le pape, Guillaume du Bellay, frère de l'archevêque de Paris, homme inſinuant & perſuaſif, lui propoſa de provoquer une conférence, où les deux parties viendraient expoſer leurs griefs & leurs prétentions. Mais ces moyens de douceur ne parurent point agréer au ſouverain pontife, & il manifeſta hautement le déſir de voir procéder par la force contre les ennemis de l'Égliſe. Toutefois les arguments de Du Bellay avaient fait impreſſion ſur l'eſprit du roi: le parti de la conciliation gagnait du terrain. Par des prodiges de diplomatie, Marguerite de Navarre avait été aſſez adroite pour faire entrer dans ſes vues la ducheſſe d'Étampes & ſa ſœur, madame de Cany & de Piſſeleu, lorſque l'affaire des placards vint bouleverſer tous ces projets. Cet acte de folie ſéditieuſe, condamné par les eſprits ſenſés de la Réforme (Sturm à Mélanchthon, Breitſchneider, *Corpus reformatorum*, II, 855), exaſpéra le roi contre les proteſtants. De nouveaux ſupplices furent ordonnés contre les hérétiques, & François Ier y aſſiſta en perſonne. Cependant les eſprits généreux qui tenaient pour la tolérance ne ſe laiſſèrent point décourager. Clément VII étant mort ſur ces entrefaites, & ſon ſucceſſeur, Paul III, paraiſſant vouloir inaugurer une politique d'apaiſement, Guillaume du Bellay crut le moment favorable pour reprendre ſes projets antérieurs. Il trouva dans l'entourage du roi des auxiliaires diſpoſés à le ſeconder (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 199, note), &, François Ier cédant enfin aux ſollicitations qui lui étaient faites, il fut décidé que l'on chercherait, dans une conférence avec les proteſtants d'Allemagne, les moyens de ramener la paix au ſein de la chrétienté. On s'adreſſa auſſitôt à Mélanchthon, qui, par ſa haute ſcience, par ſon influence inconteſtée, par ſa modération bien connue, paraiſſait l'homme le plus capable de repréſenter ſes coreligionnaires dans les négociations projetées. Mélanchthon accueillit ces ouvertures de très-bonne grâce & certainement avec un déſir ſincère de les voir réuſſir; mais on doit reconnaître que, dès le début, il ne ſe fit aucune illuſion ſur leur iſſue probable. C'eſt du moins ce qu'il donne à entendre dans une lettre écrite le 9 mai 1535 à Jean Sturm (Breitſchneider, *Corpus reformatorum*,

Soit par tout aſſez mal apprinſe.

II, 874-877), tout en déclarant qu'il eſt prêt à ſe rendre à Paris ſi ſes amis jugent ce voyage utile à la cauſe de la Réforme. Guillaume du Bellay, qui n'ignorait point cette correſpondance & qui tenait le roi au courant de tous ces détails, manœuvra ſi bien auprès de ſon maître qu'il le décida à écrire directement au réformateur, pour triompher de ſes dernières héſitations. Dans cette lettre, du 23 juin 1535, nous relevons ce paſſage ſignificatif : « Ex litteris tuis intellexi te etiam hoc laboris perlibenti animo ſuſcepturum vt ad nos primo quoque tempore te conferas, deque vnione doctrinarum cum ſelectis aliquot noſtratibus doctoribus, hic apud nos coram diſſeras, atque rationes ineas quo reſarciri poſſit pulcherrima illa eccleſiaſticæ politiæ harmonia. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 301.) Voilà donc les baſes de la conférence nettement établies, &, en s'aſſurant de l'accord des deux parties, on pouvait eſpérer le ſuccès de la réunion déſirée. Mais on avait compté ſans le mauvais vouloir de la docte faculté, ſans les ſuſceptibilités ombrageuſes de l'électeur palatin. Nous laiſſerons de côté les intrigues d'outre-Rhin, pour nous occuper uniquement des manœuvres auxquelles la Sorbonne eut recours en vue d'éviter une diſcuſſion orale. Accepter le débat c'était pour elle s'expoſer au riſque de voir l'avantage reſter aux réformateurs, &, en tout cas, elle leur offrait par là une occaſion de faire briller leur éloquence & leur logique. Cette conférence ne lui promettant rien de bon, il fallait à tout prix la faire avorter. Pour atteindre ce but, les docteurs de la faculté de théologie adreſſèrent au roi la lettre ſuivante : « Sire, nous auons eſté par pluſieurs foys aſſemblez ſur le contenu des lettres que Voſtre Maieſté a eſcript à monſieur de Senlis, voſtre confeſſeur, faiſans mention d'aulcuns Allemans venir par deçà pretendans eſtre ouïs ſur certains articles concernans la foy & bonnes meurs. Sire, tous entierement ſommes & ferons, toutes choſes ceſſantes, preſtz & appareillez, toutes & quantes foys qu'il plaira à Voſtre Maieſté nous commander d'entendre & proceder audict affaire : pour lequel mieulx vuider & decider nous ſemble, auec tout honneur & obeiſſance, Sire, qu'il ſera expedient & neceſſaire que les deſſuſdictz Allemans ayent à vous enuoier par eſcript & ſoubz leur ſeing tous & chaſcuns les doubtes & articles deſquelz ilz veulent eſtre inſtruicts, pour en ceſte meſme façon leur en faire reſponſe & donner reſolution ſelon qu'il plaira à Dieu nous faire la grace : que eſt la plus certaine & ſeure voye de proceder en telles conferences, leſquelles ne doiuent eſtre conduictes par contention ou diſputation verbale, pour ce que ſeroit choſe du tout inutille & dangereuſe, & à laquelle iamais n'y auroit fin, ainſy que, s'il vous plaiſt, Sire, pourront dire plus amplement à Voſtre Maieſté les porteurs de la preſente, leſquelz expreſſement pour ceſte cauſe enuoyons deuers

140 Tu ne ſçais pas ? Thunis eſt prinſe (1) :

Icelle. Sire, nous prions le Createur & Roy des Roys, Dieu tout-puiſſant, vous donner & à voſtre treſnoble lignée, en proſperité, treſlongue & bonne vie & par apres gloire immortelle.— De Paris, XXe iuillet. — Et apres eſtoit eſcript : Voz treſobeiſſans ſubieƈtz & treshumbles orateurs, les doyen & doƈteurs de voſtre faculté de theologie en l'Vniuerſité de Paris. » (ARCH. NAT., MM, 248, f° 14 v°.) En même temps la Sorbonne faiſait agir auprès du roi de hautes influences pour contre-balancer le crédit de la reine Marguerite. Le grand maître de Montmorency, le cardinal de Tournon, l'évêque de Soiſſons & M. de Châteaubriant travaillèrent ſi bien pour les intérêts de la faculté de théologie, que le roi lui adreſſa preſque immédiatement une lettre où il donnait toute approbation à ſa conduite, & ajoutait en outre que « ſon auis lui ſembloit tresbon & treſprudent ». (*Ibid.*) La faculté, dans l'enivrement du ſuccès qu'elle venait de remporter, vota d'enthouſiaſme la délibération ſuivante : « Tota facultate deliberatum fuit & concluſum in primis, quod agebantur gratie Domino Deo, cui placuit dimittere in cor Regis hanc ſanƈtam voluntatem quod nullo paƈto vellet diſputationem verbalem fieri. » (*Ibid.*) Voici encore quelques détails qui achèvent de faire la lumière ſur les ſecrètes inquiétudes que la perſpeƈtive de cette conférence avaient cauſées à la défiante corporation. « Oultre ce, le roy chargea Guillaume Parui, *alias* Petit, Norman de nation, iacobin, eueſque de Senlis, ſon confeſſeur, de choiſir douze doƈteurs pour faire ceſte conference : mais la faculté luy repreſenta que ceſte conference vocale feroit perilleuſe, & qu'elle ſe feroit auec moins de danger par eſcrit : ce que lediƈt Parui trouua bon, & au meſme temps la compagnie deputa vers Sa Maieſté les doƈteurs Balue & Bouchigny, pour luy faire la meſme remonſtrance. Les heretiques prirent à leur aduantage que les doƈteurs de Paris ne vouloient conferer vocalement, ains ſeulement par eſcrit, comme redoutans leur preſence. » (B. N. ms. lat. 16576, f° 299.) En ſomme, toutes ces négociations aboutirent à un échange de notes écrites. Les Allemands envoyèrent un mémoire où ils expoſaient les queſtions en litige, parmi leſquelles nous citerons les articles ſuivants : « De poteſtate pontificia. — De ieiunio & caſtigatione carnis. — De cultu ſanƈtorum & eorum imaginibus & ſtatuis. — De communione ſub vtraque ſpecie. — De monaſteriis deque monachorum votis & cælibatu, &c. » Après quoi la diſcuſſion ſe prolongea encore quelque temps, mais ſans qu'on parvînt à s'entendre. Les vers de Marot contiennent donc une appréciation fidèle des faits.

(1) Le 20 juillet 1535, après une réſiſtance déſeſpérée, la ville de Tunis tombait aux mains de Charles-Quint. Cette nouvelle eut un grand retentiſſement en Europe, & les armes de l'Empereur en reçurent un nouveau preſtige. Déſormais la Méditer-

Triboulet a freres & foeurs (1).

ranée fe trouvait affurée contre le brigandage des deux frères qui, fous le nom de Barberouffe, avaient rançonné le commerce & femé la terreur fur le littoral. Voici en quelques mots l'hiftoire de ces deux aventuriers. Horuc & Chairadin, fils d'un potier de l'île de Lesbos, avaient débuté par fe mettre à la tête de pirates & de gens fans aveu. Mais bientôt leurs forces grandirent avec le fuccès. Au bout de quelque temps, ils réuniffaient fous leurs ordres une flotte impofante. L'ambition leur vint alors de créer fur les côtes barbarefques un État indépendant. Il leur fallait une capitale. Horuc s'empara d'Alger; puis il périt bientôt dans une rencontre avec les troupes impériales, commandées par le marquis de Comarès. Chairadin, fon frère, lui fuccède dans fon nom & dans fes projets. Il foumet à fa domination la plus grande partie du littoral de l'Afrique, & le fultan lui fait les offres les plus brillantes. Profitant des troubles qui régnaient à Tunis, où les deux fils du dernier roi, Mahmed, fe difputaient le pouvoir, il fe débarraffe, par la rufe & la trahifon, des deux compétiteurs, fe fait proclamer fouverain du pays, & de là met à rançon l'Efpagne & l'Italie par fes déprédations fans ceffe renouvelées. L'Empereur, décidé à en finir avec ces actes de brigandage, fait appel à l'élite de fa nobleffe, prend le commandement de fes meilleures troupes &, s'embarquant à Barcelone, arrive devant la Goulette, qui ne réfifte point à un coup de main; puis, après un mois de fiége, il s'empare de Tunis, que fes remparts ne peuvent protéger contre l'élan iréfiftible des vieilles troupes efpagnoles. (Voy. collect. des doc. inéd., *Négociations dans le Levant*, I, 272 & fuiv.) Voici, d'après un hiftorien contemporain, les réfultats de la victoire : « A la Goulette furent mors & prins de trois à quatre mil Turcs & quatre cens creftiens regniez, & dedans le port de ladicte Goulette furent prins cent fept voilles, tant galleres, gallions que fuftes, & vng grant nombre de cheualliers, qui tous eftoyent à la garde de Thunis. » (*Cronique du roy François Ier*, p. 177.) Cet événement contraria fingulièrement la politique du roi de France, qui avait compté fur un revers; tandis que ce fuccès avait pour réfultat de grandir la fituation de l'Empereur aux yeux de l'Europe. A partir de ce moment, François Ier fe tourna vers le fultan, dans lequel il voyait un allié précieux à ménager contre Charles-Quint, & il entretint avec lui les meilleures relations.

(1) Salomon avait déjà dit de fon temps : « Stultorum numerus eft infinitus. » (*Eccléfiafte*, I, verf. 15.) Marot prend un autre tour pour accommoder la même réflexion à l'ufage de fes contemporains. Nous ferons remarquer en outre que ce nom de Triboulet, jeté à l'improvifte après une allufion aux faits & geftes de l'Empereur, femble fe préfenter comme une ironie à l'adreffe de ceux qui portent le fceptre en guife de marotte. Les libres al-

Les Angloys s'en vont bons danſeurs (1) :

lures de Triboulet, ſes aventures burleſques, la vivacité de ſes reparties, lui ont fait une célébrité en dehors de laquelle il eſt bien difficile de rien ſavoir ſur ce perſonnage. Les moindres détails de ſa vie ſe dérobent ſous les obſcurités & les contradictions, comme ſi le bouffon ne devait au public que ſa bonne humeur & ſes éclats de rire. On ſait le mot que quelques hiſtoriens lui attribuent à l'occaſion du paſſage de l'Empereur à travers la France en 1540. (Voyez Dreux du Radier, *Récréations hiſtoriques*, I, 6.) Ce mot ne peut être authentique que ſi Triboulet vivait encore à cette époque. D'autre part, nous trouvons une épitaphe compoſée en l'honneur d'un Triboulet mort & enterré ſous le règne de Louis XII. Cette pièce ne laiſſe aucun doute ſur le décès de ce perſonnage, bien conſtaté par les vers ſuivants :

... Le mien ſeigneur & maiſtre,
Loys douzieſme, en ce lieu me feit mettre,
Taillé au vif, afin que le nom dure.
(A. Joly, *l'Épitaphe de Triboulet*)

Comment concilier deux renſeignements auſſi contradictoires? Sans doute ce dernier témoignage eſt des moins ſuſpects, en raiſon même de ſon caractère particulier; mais ſi Triboulet était mort ſous Louis XII, c'eſt-à-dire avant l'année 1515, il devient difficile d'expliquer ſon inſcription ſur les états de la maiſon du roi pour des gages qui lui ſont comptés en 1523 (Jal, *Dictionnaire de biogr. & d'hiſt.*, p. 599); d'autant mieux que Triboulet figure encore en 1526 ſur un autre état, dont nous extrayons la mention ſuivante : « Amboiſe, le XII[e] iour du moys de ſeptembre l'an mil cinq cens vingt & ſix. Autre acquit audict treſorier de l'eſpargne, pour bailler, des deniers d'icelle eſpargne, à François Bourcier, gouuerneur de Triboullet, la ſomme de XL liv. tourn., pour la conduicte d'icelluy Triboullet en ceſte preſente année. » (B. N. ms. 5502, f[o] 84 v[o].) Voilà qui eſt clair & précis, & cependant, d'autre part, l'épitaphe n'eſt ni moins formelle ni moins catégorique. Si nous pourſuivons nos recherches ſur ce ſingulier perſonnage, nous découvrons que Triboulet avait un frère, que l'on appelait « Nicolas Ferial » ou « le Ferial ». (Jal, *Dictionnaire de biogr. & d'hiſt.*, p. 600.) Triboulet, ſuivant nous, devrait être conſidéré comme un nom d'emprunt, une eſpèce de ſobriquet dérivant ſans grand effort de l'italien *tribolato*, par alluſion ſans doute à ces pauvres diables « qui par fortune ſont tribolez, » comme dit Alain Chartier. Le bouffon de Louis XII ayant adopté ce ſurnom, ſes ſucceſſeurs le trouvèrent probablement à leur guiſe, & jugèrent à propos de le conſerver. Dès lors tout ce myſtère pourrait s'expliquer par l'exiſtence d'un ſeul bouffon en pluſieurs perſonnes. Après le Triboulet de Louis XII, les autres fous qui le remplacèrent dans ſon nom, dans ſon emploi & dans ſes émoluments, jouèrent ſi bien leur rôle ſous François I[er], que Triboulet décédait ſans que l'on s'aperçût qu'il eût ceſſé de vivre.

(1) Voici l'explication que

Les Allemands tiennent meſure.
On ne preſte plus à vſure :
Mais tant qu'on veult à intereſt (1).
A propos de Perceforeſt,
Lit on plus Artus & Gauuain (2)?

nous propoſons pour ce paſſage, mais ſimplement à titre de conjecture. La Réforme avait mis l'Europe en branle. L'Allemagne & l'Angleterre étaient entrées les premières dans le mouvement; & ces vers donneraient à entendre que les Anglais s'étaient éloignés du pape avec la préciſion des danſeurs qui exécutent un pas bien réglé à l'avance, tandis que les Allemands, marquant la meſure, en faiſaient autant de leur côté.

(1) Marot s'égaye ici aux dépens des uſuriers, qui, malgré leurs efforts pour donner une apparence honnête à leurs pratiques illicites, ne réuſſiſſaient pas toujours à échapper aux rigueurs de la juſtice. Voici les détails qui nous ſont fournis à ce ſujet par le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 440) : « Audict an (1534), le vingt troiſieſme decembre, firent amende honnorable, la torche au poing, Martin Quatrehommes & Thomas Turquam, chaſcun à diuers iours, au parc ciuil de Parlement & à Noſtre Dame de Paris, pour ce qu'ilz eſtoient courtiers d'vſure. Et furent condamnez chaſcun en deus mille liures enuers le Roy, & à reſtituer aux intereſſez leurs intereſtz, & à tenir priſon iuſques à plain payement. »

(2) Les aventures de Perceforêt, d'Artus & de Gauvain forment, dans le cycle des romans de la Table ronde, le ſujet de trois récits différents. Nous commençons par le premier. Bétis était un des lieutenants d'Alexandre le Grand, dont il reçut le trône d'Écoſſe, en récompenſe de ſes ſervices. Les Bretons le surnommèrent Perceforêt, parce qu'un jour, voulant élever un temple au vrai Dieu, il abattit avec ſon épée les arbres d'une forêt enchantée, habitée par le prince Darnant, qui périt lui-même ſous les coups de l'invincible chevalier. Il accomplit encore bien d'autres exploits non moins ſurprenants, dont nous ferons grâce au lecteur. — Artus était roi de la Grande-Bretagne; il appela autour de lui tous les chevaliers les plus célèbres de ſon temps, qui prirent le nom de chevaliers de la Table ronde, parce qu'à certains jours de l'année un banquet ſolennel les réuniſſait autour d'une table ronde, pour indiquer qu'entre eux il n'exiſtait point de prééminence, & que tous étaient égaux en nobleſſe & en courage. Artus avait épouſé la belle Ginevra, & ſon protecteur, l'enchanteur Merlin, lui avait donné une épée magique, la fameuſe *Excalibur*, avec laquelle il pourfendait les géants, exterminait les monſtres, délivrait les belles de leurs oppreſſeurs. — Gauvain était le père de Giglain, l'un des chevaliers de la Table ronde. Son hiſtoire eſt tout auſſi merveilleuſe & tout auſſi monotone

Il a prins l'Euangile en vain,
Le punais, & s'en eſt faict riche :
Et puis s'efforce mettre en friche
La vigne & ſes petits bourgeons (1).

Vers 148. B. N. ms. 20025, en marge : *Colin, abbé de Saint Ambroys.*
150. *Et puis s'efforce à mectre en friche* (a).
— *Et puis s'efforce de mectre en friche* (b).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. N. ms. 20025; B. S. ms. 189 B.

dans ſon merveilleux que celle de ſes compagnons. Gauvain avait été l'heureux préféré de la fée aux blanches mains; ſon rival, Radiguel, en conçut contre lui un vif reſſentiment; de là les péripéties qui ont ſervi de texte à un roman intitulé *Meſſire Gauvain ou les Vengeances de Radiguel.* Marot ſemble donner à entendre ici que déjà de ſon temps on commençait à trouver un air de vieillerie à toutes ces épopées chevalereſques. Leurs héros étaient paſſés de mode, & l'on ne prenait plus intérêt à leurs exploits invraiſemblables. Le goût du jour ſe déclarait de plus en plus pour les alluſions ſatiriques du *Roman de la Roſe,* ou pour les intrigues amoureuſes & les tirades paſſionnées de certains romans venus d'Italie & d'Eſpagne. (Voy. ci-deſſus, p. 358, note.) Rabelais s'eſt fait l'interprète ingénieux des ſentiments que ces débris ſurannés d'une autre époque faiſaient éprouver à ſes contemporains; ſes alluſions à ce ſujet ſont des plus divertiſſantes, dans le chapitre où il raconte la deſcente d'Épiſtémon aux Enfers. Non-ſeulement ces héros d'autrefois ne comptent plus ſur la terre, non-ſeulement l'oubli & le dédain les ont exilés dans un autre monde, mais encore, par le dénûment où ils ſe trouvent, ils ſe voient réduits aux métiers les plus obſcurs & les plus miſérables, expoſés aux dériſions les plus indignes de leur grandeur paſſée. C'eſt ainſi que « Giglain & Gauuain eſtoient pauures porchiers », &, un peu plus loin, « le franc archier de Baignolet », inveſti dans les Enfers des fonctions « d'inquiſiteur des heretiques », ayant rencontré « Perſeforeſt piſſant contre vne muraille en laquelle eſtoit painct le feu de Sainct Antoine, alloit le declarer heretique & le euſt faict bruſler tout vif, n'euſt eſté Morgant, qui, pour ſon proficiat & aultres menuz droictz, luy donna neuf muys de biere. » (*Pantagruel,* II, xxx.) Voilà avec quelle irrévérence on en était arrivé à parler des illuſtrations de la chevalerie errante, de ces héros jadis ſi vantés, dont les exploits ſurnaturels avaient fait les délices de pluſieurs générations, ſans rencontrer un incrédule ou un railleur.

(1) Nous n'aurions jamais penſé à rechercher ſous ce mali-

Tout beau : ie vous pry, ne bougeons.
Vous dites que ce fut ieudy :
Non fais, non. Voicy que ie dy :

Vers 154. *Non fut non, voicy que ie dy* (a).

(a) B. N. ms. 4967.

cieux perfiflage « Iacques Colin, abbé de Saint Ambrois », fans une note marginale du manufcrit 20025 de la Bibliothèque nationale, qui donne ce nom en regard de ces vers. En d'autres circonftances, où il s'agiffait de hâter les effets de la libéralité royale, Marot n'avait point ménagé les paroles les plus infinuantes pour appeler à fon aide l'influence de ce perfonnage. (Voy. ci-deffus, p. 192.) Mais ce fervice était déjà trop loin pour arrêter au paffage cette petite méchanceté; & peut-être notre poëte, aigri par fes mifères préfentes, avait-il fini par fe perfuader qu'il devait s'en prendre à la négligence de Jacques Colin, s'il ne voyait point la fin de fon exil. (Voy. ci-deffus, p. 348, vers 69.) Ces traits, du refte, font pris fur nature. Bonaventure des Périers nous fournit à ce fujet de piquants détails, qui achèvent de nous prouver qu'il n'y a point à faire erreur fur le modèle. Dans fa cinquantième *Nouvelle* il rapporte que l'abbé de Saint-Ambroife « eftoit de ceux qu'on dit qui ont efté allaictez d'vne nourrice ayant les tetins durs, contre lefquels le nez rebouche : » autrement dit, Jacques Colin était camus. Or, chez les perfonnes ainfi conformées, il n'eft pas rare de rencontrer l'infirmité dont parle ici Marot. C'eft encore dans le même auteur que nous trouvons de joyeufes indifcrétions fur la manière économique dont le bon abbé nourriffait les moines de fon abbaye. Sous prétexte que le jeûne & l'abftinence préparent à la fanctification, il leur donnait à peine de quoi manger, & fes revenus en étaient augmentés d'autant. Mais les moines finirent par fe fâcher, & leurs plaintes arrivèrent jufqu'aux oreilles du roi. François Ier ayant reproché un jour à Jacques Colin cette exceffive parcimonie: « Qu'en eft-il, Sire? refpondit Saint Ambroife : il vous a pleu me faire leur abbé, ils font mes moines, & puifque ie reprefente la perfonne du fondateur de leur reigle, raifon veut que ie leur face maintenir, felon l'intention de luy, qui eftoit qu'ils vefquiffent en humilité, pauureté, chafteté & obedience. I'ai aduifé & confulté tous les moyens qu'il a efté poffible : mais ie n'en ay point trouué de plus expedient que par la fobrieté, car elle eft caufe de tous biens, comme la gourmandife, de tous maux. Ie croy que Dauid entendoit d'eux quand il difoit : « Si « non fuerint faturati, murmura- « bunt. » Le Nouveau Teftament a parlé d'eux tout apertement là où il eft efcrit en faint Mathieu au chap. XVII, verf. 20 : « Hoc « genus dæmoniorum non eiici-

Ie dy qu'il n'eſt poinct queſtion
De dire : i'allion, ne i'eſtion,
Ny ſe renda, ny ie frappy (1):
Teſmoing le comte de Carpy,
Qui ſe feit moyne apres ſa mort (2).

Vers 156. *De dire, ialion & ieſtion* (a).

(a) B. N. ms. 4967; ms. de Lauſanne.

« tur niſi oratione & ieiunio. » Hoc genus dæmoniorum, dit-il, c'eſt ce genre de moines. » (*Nouvelle* XLIX.) C'eſt ainſi que Jacques Colin aurait laiſſé dépérir la vigne du Seigneur & ſes bourgeons en interprétant l'Évangile au profit de ſa bourſe.

(1) Cette manière vicieuſe de s'exprimer ne ſe rencontre plus guère de nos jours que chez les artiſans & les gens de campagne; mais au temps de François Ier, elle était encore fort répandue à la cour, & la majeſté royale elle-même n'était pas exempte de ce travers, comme nous le prouve le paſſage ſuivant d'une lettre du roi à M. de Montmorency : « Le cerf nous a mené iuſques au tartre de Dumigny : i'auons eſperance qu'y fera demain beau temps, veu ce que diſent les eſtoilles que i'auons eu tres bon loyſir de veoir. » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 467.) Dans ſes *Dialogues du nouueau language françois italianiſé*, H. Eſtienne reproche l'abus de ce ſoléciſme à ceux qui devraient être les plus vigilants gardiens de la pureté de la langue :

> Penſez à vous, o courtiſans,
> Qui lourdement barbariſans
> Touſiours *i'allion, ie venion* dites.

Dans les notes de l'épigramme qui a pour titre : *Le iour des Innocens*, on trouvera un autre exemple de la même incorrection. A propos de l'autre obſervation faite par Marot, Henri Eſtienne ſignale également « ceſte ſorte de fautes qui ſont commiſes par la populaſſe, ou bien par ceux qui ne ſont pas ſi groſſiers mais toutefois n'ont aucunes lettres... » & il amène ainſi pour exemple : « *Il s'y en allit*, pour il s'y en alla; *ie luy donni*, pour ie luy donnay, & reciproquement : *I'eſcriuay*, pour i'eſcriui; *ie la baiſi*, au lieu de dire ie la baiſay. » (Voy. l'ouvrage ci-deſſus.) D'après la remarque de Marot, il eſt à ſuppoſer que le changement de l'*i* en *a* devait être tout auſſi fréquent.

(2) Alberto Pio, ſeigneur de Medolla & de Sarſina, comte de Carpi, était né dans la dernière partie du XVe ſiècle. Dès l'année 1500 nous le voyons chargé par Louis XII de négociations importantes auprès des États italiens. D'après les apparences, on ferait tenté de croire que ſon dévouement n'avait pour règle que ſon intérêt. En effet, il fut tour à tour ambaſſadeur de l'Empereur auprès des papes Jules II & Léon X, puis de François Ier auprès du pape Clément VII. (B. N. ms. 744,

Laiſſe moy là qui rit & mord :
Et demande au petit Roger

fº 138 vº.) Un engagement paſſé entre lui & le roi de France, en 1519, le conſtitue l'agent ſecret de ce prince pour toutes ſes négociations diplomatiques avec ſes voiſins. (ARCH. NAT., J, 964.) Éraſme, qui, du reſte, avait eu maille à partir avec ce perſonnage, le traite en termes aſſez durs dans un de ſes colloques, intitulé *Seraphicæ exſequiæ*. « De prince, dit-il ſans le nommer, il tomba dans la condition de particulier; de particulier il deuint banni; de banni preſque medecin, &, pour concluſion, i'ai penſé dire que c'eſt vn maiſtre fourbe. » Le prince de Carpi mourut vers le milieu de janvier 1530 (n. ſ. 1531). Certaines particularités de ſes funérailles nous aideront à expliquer le ſens des paroles de Marot. Le 16 janvier il fut procédé en grande pompe à ſon convoi par ordre ſpécial du roi, qui penſait avec raiſon que le preſtige du maître s'accroît, aux yeux de la foule, de toute l'importance qu'il fait donner à ſes ſerviteurs. La ville de Paris, d'après les inſtructions de François Iᵉʳ, ne négligea aucune des meſures qui pouvaient rehauſſer l'éclat de cette cérémonie. Une affluence conſidérable s'était portée au logis du défunt, ſitué près des Tournelles, rue Saint-Antoine. La levée du corps eut lieu à neuf heures du matin. Dans l'aſſiſtance, on remarquait une députation des échevins ayant à leur tête le prévôt des marchands, puis une longue file de moines appartenant aux quatre ordres mendiants & aux diverſes corporations religieuſes. Huit domeſtiques portaient les diverſes parties de l'armure du mort, & quatre ſeigneurs tenaient les cordons du poêle; « & eſtoit le corps dudict deffunct hault enleué en habit de cordellier, ayant le viſaige & les mains deſcouuertz. » Le cortége eut à traverſer Paris dans preſque toute ſa longueur pour ſe rendre à l'égliſe des Cordeliers, où le ſervice devait être célébré; la meſſe fut dite par l'abbé de Saint-Magloire, évêque de Marpurgences (?), & l'oraiſon funèbre fut prononcée par Mᵉ de Cornibus, gardien des Cordeliers; après quoi l'inhumation eut lieu au milieu du chœur. (ARCH. NAT., *Regiſtres de l'Hôtel de ville*, H, 1779, fº LXVIII.) Quelques années plus tard la famille du comte de Carpi lui fit élever un ſuperbe mauſolée, dont nous trouvons la mention dans un recueil concernant les anciennes ſépultures de Paris : « Hors du chœur à main gauche l'on void l'effigie en bronze du comte de Carpy inhumé en ceſte egliſe : c'eſt l'vne des pièces les plus eſtimées de noſtre temps, & quoyque l'on n'y voye point ſon epitaphe, il eſt certain qu'elle fut autrefois ainſy :

Alberto Pio de Sabaudia, Carpenſum principi,
Franciſci regis fortunam ſecuto,
Quem prudentia clariſſimum reddidit,
Doctrina fecit immortalem,
Et vera pietas cœlo inſeruit.
Vixit ann. LV.
Hæredes mœſtiſſimi poſ. anno MDXXXV.

(B. N. ms. 8224, *Épitaphes*, p. 26.)

Sauval donne ſur ce monument de curieux détails, qu'il nous a

Si ceulx que l'on feit deſloger

Vers 162. *Si ceulx que l'on faiĉt deſloger* (a).

(a) B. N. ms. 20025; B. S. ms. 189 B.

paru intéreſſant de reproduire en entier. « Le tombeau du comte de Carpes, dit-il, conſiſte en une ſeule figure de cuivre, à demi couchée ſur un lit de même matière. Cette figure eſt fort eſtimée en toutes ſes parties. Sa cuirace eſt chargée de demi reliefs travaillés avec une patience toute extraordinaire. Ses jambes ſont croiſées fort naturellement l'une ſur l'autre, mais ſa main droite ſurtout porte ſi bien ſa tête, & ſa tête repoſe ſi bien ſur cette main, que ce n'eſt pas ſans raiſon que ce mauſolée paſſe pour une des principales beautés de cette ville. Elle eſt du bon goût & faite dans le bon ſiècle. » (*Hiſtoire & recherches des antiquités de la ville de Paris*, I, 448.) Cette ſtatue eſt conſervée aujourd'hui au Louvre, dans le muſée de la Renaiſſance, ſous le nº 36. Pour en revenir au fait ſignalé par Marot, les renſeignements qui précèdent ne laiſſent aucun doute ſur ſa rigoureuſe exactitude. Cette pratique de dévotion étrange n'était pas rare à cette époque, & l'on en trouve de fréquents exemples juſque dans les ſiècles antérieurs. Jehan de Meung nous apprend, dans ſon *Codicille*, que les choſes ſe paſſaient ainſi déjà de ſon temps & il nous révèle du même coup le mobile ſecret des perſonnes intéreſſées à entretenir la croyance à l'efficacité de ce pieux traveſtiſſement :

Mais ſung grant vſurier ou vng baretierres,
Combien qu'il ait eſté deſloyal & pechierres,
Leur veult eſtre à la mort larges & grant donnierres,
Il mourra cordelier, ſe il veult, ou preſchierres.

Les femmes à leur tour ne voulurent point laiſſer les hommes profiter ſeuls d'un moyen ſi commode de faire leur ſalut, & l'on en vit pluſieurs recommander, à leur dernière heure, qu'on eût ſoin de les revêtir de cet habit, dont la vertu merveilleuſe purifiait de tous les péchés, aſſurait contre les flammes de l'enfer & ouvrait toutes grandes les portes du ciel. (De la Curne de Sainte-Palaye, *Mém. ſur l'anc. chevalerie*, II, 59.) Aucune rétribution n'était impoſée aux fidèles pour ce bon office, mais leur reconnaiſſance y ſuppléait, & les moines avaient le profit avec les apparences du déſintéreſſement. Ce commerce lucratif était en pleine proſpérité quand Éraſme s'aviſa d'y porter un coup terrible; ce fut à propos de la mort du comte de Carpi. Prenant texte des cérémonies dont nous avons donné plus haut la relation, il compoſa le colloque auquel nous avons déjà fait un emprunt, & où il prend un malin plaiſir à étaler aux yeux de la foule les artifices pieux mis en œuvre pour aſſurer le ſuccès de cette comédie funèbre. Le tableau eſt tout à la fois lugubre & groteſque. Comme ce dialogue eſt fort étendu, nous nous bornerons à recueillir, de la bouche de l'un des interlocuteurs, cette affirmation, paſſée à l'état de croyance populaire, c'eſt

Hors des villes, cryoient campos (1).

Vers 163. *Hors des villes cryent campos* (a).

(a) B. N. ms. 20025; B. S. ms. 189 B.

que « pour faire une bonne mort il faut mourir dans l'habit de cordelier, & que ceux-là ſeulement vont tout droit en paradis, ſans paſſer par le purgatoire, qui ont la chance de mourir le jour de la fête de ſaint François. Peu importe, du reſte, que l'habit ſéraphique ſoit revêtu avant ou après le dernier ſoupir. C'eſt l'intention qui fait tout. » Éraſme raconte enſuite l'hiſtoire d'une dame aſſiſtée par un cordelier à l'heure de la mort. Le cordelier introduiſit l'un des bras de la mourante ſous ſa robe, aſſez avant pour en couvrir une partie de l'épaule; d'où une vive controverſe ſur la queſtion de ſavoir ſi le diable aurait pouvoir ſur le reſte du corps. Suivant les uns, la partie ſeule placée ſous la miraculeuſe étoffe devait échapper aux flammes éternelles; ſuivant les autres, il ſuffiſait d'un contact partiel pour ſauver tout le corps. (Éraſme, *Colloquia, Seraphicæ exſequiæ.*) « Ne ſera-ce pas à la poſterité matiere de grande admiration, dit Henri Eſtienne, d'ouïr dire qu'on deferoit tant aux Cordeliers, voire à leur habit meſmement, qu'on le faiſoit porter quelqu'eſpace de temps aux petis enfants à fin qu'ils puſſent paruenir en aage d'hommes? Que les vns le prenoyent vn peu auant que mourir, ſe ſentans preſſez de maladie : les autres, qui n'auoyent eu le loiſir de le prendre deuant, ordonnoyent, par leur derniere volonté, qu'ils fuſſent enterrez en iceluy? Et qui eſtoyent ceux qui vſoyent de telle metamorphoſe? Les grans ſeigneurs autant ou plus que le commun peuple : voire iuſques aux rois & empereurs. Bien eſt-il vray que le conte de Carpi, ayant eſté des derniers qui ont ioué ce beau ieu, eſt demeuré ſeul en prouerbe & en riſée. » (*Apol. pour Hérodote*, III, XXXIX.) Henri Eſtienne ſe trompait lorſqu'il ſuppoſait la ſottiſe humaine ſi prompte à en finir avec cette pratique ſuperſtitieuſe; &, en effet, en 1592, le duc de Parme ſe faiſait encore inhumer en habit de capucin, & ordonnait que l'on gravât ſur ſon tombeau les mots ſuivants : « HIC IACET FRATER ALEXANDER FARNESIVS CAPVCINVS. » Cette inſcription put ſe lire pendant longtemps, paraît-il, dans l'égliſe des Capucins de Florence. L'alluſion au cas du comte de Carpi eſt ſans doute venue à l'eſprit de Marot à propos de la conſtruction toute récente de ſon mauſolée en 1535, ce qui peut expliquer juſqu'à un certain point la confuſion qui a été faite de cette date, par certains hiſtoriens, avec celle de ſa mort. (Voy. Sauval, *Recherches des antiquités de Paris*, I, 448.)

(1) Nous croyons voir une ſorte de relation entre ce paſſage & la panique qui ſe répandit parmi les proteſtants à la ſuite des meſures de rigueur édictées contre eux. (*Cronique du roy*

Vrayement puis qu'il vient à propos,
Ie vous en veulx faire le compte :
Elles n'oſent dire : viconte,
Vigueur, vicourt, ny vileué (1) :
Leur petit bec feroit greué,
En danger d'eſtre trop fendues.
On dit que les nonnains rendues
Donnent gentiment la verolle (2).

Vers 168. *Le petit bec ſeroit greué* (a).
171. *Donnent gentement la verolle* (b).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. N. ms. 4967.

François Ier, p. 130.) Nous n'avons trouvé aucune mention pouvant ſe rapporter au perſonnage dont parle ici Marot, ſi ce n'eſt dans une lettre adreſſée par Jean Oporin à Jean Calvin, alors réſidant à Genève. Après l'avoir prié de le rappeler au ſouvenir de pluſieurs de ſes amis, il ajoute cette phraſe : « Salutabis meo nomine diligentiſſime Rogerium & amicos cæteros. » Cette lettre eſt du 25 mars 1537; & ce Roger, ſi c'eſt bien le nôtre, ſerait venu chercher à Genève un refuge contre la perſécution. En 1542 il pratiquait encore la chirurgie dans le pays de Romand. (Voy. Herminjard, *Correſp. des réform.*, IV, 208.)

(1) Il faut croire que, à cette époque, il ſe trouvait déjà des précieuſes faiſant école & exagérant à plaiſir les airs de pruderie, ce qui n'était pas toujours un certificat de vertu. Pluſieurs auteurs du temps ſe ſont égayés, comme Marot, aux dépens de ces excès de délicateſſe, & entre autres Tabourot parle en raillant « d'aucunes femmes qui n'oſent dire *laboraui*, *vitulos*, mais *labora-choſe* & *choſe-tulos*, ny *confiteor*, mais *choſe-fiteor*. (*Les Bigarrures du ſeigneur des Accords, des Entends-trois.*) Et ailleurs encore il ajoute, dans le même ordre d'idées : « Auſſi s'en ſont-ils trouuez qui ont abhorré des ſyllabes comme celle-là de *con*, pour ce qu'ils eſtoient, comme ie croy, miſogames, comme ceſtuy-cy d'vn qui auoit paſſé les picques :

Dieu garde la paignie,
Ie n'oſe dire con,
Car tant que i'auray vie
Ie n'aymeray le con.
Ie hay comte & comteſſe
Et viconte par con :
I'hay tous oyſeaux de proye
Pour l'amour du faulcon,
Et toutes les citez
Pour l'amour de Maſcon, &c.

(*Ibid., Autres ſortes de vers*, ch. xx.)

(2) Les murs des couvents n'étaient pas aſſez hauts pour protéger la faibleſſe de la chair contre les inconvénients ſignalés ici par Marot. Nous avons déjà conſtaté que ces aſiles de prière & de pénitence ne brillaient pas toujours par la vertu

D'eſtre bruſlé pour la Parolle,
Ie te pry, ne ſoys poinct couart:
Mais pour la ſoy de Billouart (1)

Vers 174. *Mais pour la fin de Billouart* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

& la chaſteté de leurs habitants. Gerſon, dont le témoignage ne ſaurait être ſuſpect, va juſqu'à traiter les couvents de femmes d'antres de proſtitution. (Voy. ci-deſſus, p. 157, note.) Il en réſultait que, malgré la grâce ſpéciale qui s'étendait ſur ces retraites, il s'en fallait de beaucoup qu'elles fuſſent à l'abri du fléau dont tous les peuples ſe reprochaient à l'envi l'importation. Un homme de l'art, dont la naïveté n'eſt égalée que par ſa bonne foi, cherche à expliquer la préſence de ce mal chez les religieuſes par l'influence de l'air : « Occurriſſe ſibi quandoque honeſtas & ſanctas moniales fortiſſimis clauſtris obſeratas, ſub ardua quippe & inuiolabili cuſtodia, quæ ex præſentis cœli ſtatu, malo fato, in gallicum ciderant morbum. » (Bened. Victorius, *De morbo gallico*, edente. A. Luiſino, p. 531.) Mais cette explication ne prévalut pas longtemps, &, malgré les efforts pour donner le change à de malignes interprétations, on ne tarda pas à reconnaître qu'il fallait chercher le principe du mal ailleurs que dans l'action de l'air : « Luem veneream non concipi aeris vitio, ſed unica tantum ratione propagari, ſi ab ægroto in ſanum communicatione traducatur. » (I. Aſtruc, *De morbis venereis*, lib. II, cap. I.) Quant à l'expreſſion de « nonnain rendue », il nous ſemble qu'on peut l'entendre comme d'une place réduite à capituler & à ſubir l'entrée de l'ennemi.

(1) La penſée du poëte ſe dégage clairement de la première partie de la phraſe; c'eſt une exhortation à reſter fidèle juſque dans le martyre à la vérité évangélique. Mais qu'eſt-ce que « la foy de Billouart », qui eſt oppoſée comme par antithèſe aux croyances des proteſtants? On pourrait parier preſque à coup ſûr que Marot ne met point en ſcène les ſorbonniſtes pour leur adreſſer un compliment. Certains commentateurs ont cru faire preuve de pénétration en reconnaiſſant ſous ce maſque le docteur Bouchart, & ce nom défiguré cacherait pour eux une vengeance de poëte. (Voy. ci-deſſus, p. 69, *Epiſtre à monſieur Bouchart*.) Mais à quel propos le docteur Bouchart ſerait-il pris plutôt qu'un autre pour ſervir d'étiquette aux articles de foi recommandés par la Sorbonne? Et puis ce Billouart n'appartient pas à Marot tout ſeul; nous l'avons retrouvé ailleurs; & avec la meilleure volonté du monde il n'y a pas moyen, comme on va voir, de l'accepter pour un docteur en théologie. C'eſt ainſi que, dans une eſpèce de bouffonnerie ſatirique, le lieutenant criminel Morin, faiſant ſes diſpoſitions

175 Laiſſe mourir ces Sorboniſtes.
Raiſon : la gloſe des legiſtes

dernières, lègue ſon « billouart » à une certaine Dida. (Voy. t. II, p. 174, note.) Dans un badinage du même genre, le capitaine Ragot inſcrit une clauſe à peu près ſemblable :

Aux nourrices & femmes de meſnage
Ie veulx laiſſer, afin qu'ilz ſoient contentes,
Mon billouart pour leur faire des rentes.

(A. DE MONTAIGLON, *Rec. de poéſ. franç.*, V, 152 : *Le teſtament de Ragot.*)

Si Billouart n'a rien de commun avec le docteur Bouchart, ce qui nous ſemble établi par les citations qui précèdent, où trouver le perſonnage qui ſe cache ſous cette déſignation équivoque? Nous croyons l'avoir découvert dans une vieille légende toute pleine de ces gaillardes plaiſanteries dont ne s'effarouchait point la pudeur du bon vieux temps. Cette légende a pour titre : *Le ſermon de ſaint Billouart.* Saint Billouart eſt un ſaint d'une eſpèce toute particulière. Son hiſtoire débute par une deſcription de la ſolitude où il ſe trouve confiné, & c'en eſt aſſez pour nous indiquer dès le premier mot à qui nous avons affaire :

Le lieu où eſt ſon propr(e) manoir
Eſt vn lieu tenebreux & noir,
Duquel procede ſouuentes fois
Groſſe pluye.....

Dans l'état d'iſolement où la nature l'a placé, Billouart ſe verrait expoſé à mourir de faim, ſi des femmes charitables n'avaient ſoin de pourvoir à ſa nourriture :

Croyez qu'il n'a pas ſa pitance
Toutes les fois qu'il voudroit bien,
S'il n'eſtoit des femmes de bien
Leſquelles, par deuotion,
Luy donnent ſa refection.

Billouart, malgré ſa vie retirée, ne néglige pas cependant la pratique des bonnes œuvres. Il eſt en particulier un couvent qu'il favoriſe de ſes fréquentes viſites. Ce couvent eſt décrit de manière à renſeigner le lecteur ſur ſon exacte ſituation :

Bonnes gens, vous deuez ſçauoir
Qu'aupres de Reins, vn peu ſouz Cotte,
Eſt vn couuent nommé la Motte,
Pres d'vn petit deſert auſſi,
Vn peu plus haut que Cuyſſi.

Les religieuſes de ce couvent ſe livraient périodiquement à leurs exercices favoris ſous la direction de ſaint Billouart, lorſque ſurvient un coureur d'aventures, du nom de « Bordelibus », qui met tout en l'air dans la maiſon. Billouart fait bonne contenance, & pour être plus ſûr d'avoir raiſon de ſon importun compétiteur, il fait intervenir ſes deux inſéparables compagnons :

Puis auec Billouart ſont venus
Deux nouices noirs comm(e) mulos,
Tous deux nommez *Teſticulos.*

Malgré une réſiſtance déſeſpérée de Bordelibus, Billouart reſte maître de la place, où il fait ſon entrée triomphale. La légende ſe termine par une litanie de louanges en l'honneur de Billouart, qui, à partir de ce moment, devient le ſaint le plus fêté des femmes, car elles ne s'adreſſent jamais à lui ſans éprouver l'efficacité miraculeuſe de ſes attouchements. En voilà aſſez, ce nous ſemble, pour faire comprendre l'alluſion ſatirique de

Lourdement gaſte ce beau texte (1).
Pour ceſte cauſe ie proteſte
Que l'Antechriſt ſuccombera :
Au moins que de brief tombera
Sur Babylonne quelcque orage (2).
Marguerite de franc courage
N'a plus ſes beaulx yeulx eſblouys (3).

Marot ſur les ſorbonniſtes, qui, à l'en croire, auraient fêté ce ſaint juſqu'à épuiſement.

(1) On commençait à revenir, à cette époque, de l'admiration que le moyen âge avait manifeſtée pour les commentaires ſortis de l'inépuiſable cerveau de certains pédants. Rabelais, avec cette crudité d'expreſſion qui lui eſt familière, a formulé la même penſée que Marot, en faiſant dire à Pantagruel « que les liures des loix luy ſembloyent vne belle robbe d'or triumphante & pretieuſe à merueilles qui feuſt brodée de merde : car, diſoit-il, au monde n'y ha liures tant beaulx, tant aornés, tant elegans comme ſont les textes des Pandectes, mais la brodure d'iceulx, c'eſt aſſauoir la gloſe de Accurſe, eſt tant ſalle, tant infame & punaiſe que ce n'eſt que ordure & villenie. » (*Pantagruel*, II, v.) Peut-être entrait-il dans l'intention de Marot d'étendre le même reproche à ceux qui torturaient le texte des Livres ſaints pour le plier aux convenances de leur intérêt.

(2) Dans la langue figurée des proteſtants, l'Antechriſt c'eſt le pape, & Babylone c'eſt Rome. Cette menace était ſans ceſſe dans la bouche des adverſaires du ſaint-ſiége, & Marot, ſtimulé par le ſouvenir des perſécutions qu'il avait endurées, s'eſt aſſocié plus d'une fois à ces imprécations. (Voy. t. II, p. 278, vers 51, variantes, & ſurtout la lettre écrite de Veniſe, que l'on trouvera quelques pages à la ſuite.)

(3) Ce ſerait peut-être aller bien loin que d'affirmer que la reine Marguerite de Navarre avait fixé ſon choix entre la religion catholique & les doctrines de la Réforme. Mais il eſt certain qu'elle uſa de toute ſon influence ſur ſon frère pour l'engager à modérer les pourſuites dirigées contre les proteſtants, &, malgré toute ſa déférence pour la Sorbonne, elle ne paraît pas avoir toujours accepté les yeux fermés les propoſitions que la docte corporation prétendait ériger en articles de foi. Les proteſtants ſe plaiſaient à voir, dans les doutes qui trahiſſaient le trouble de cette âme inquiète & loyale, une adhéſion indirecte à leurs principes, tandis que les orthodoxes la traitaient de révoltée. La conſcience a des ſecrets impénétrables, que les partis cherchent ſouvent à interpréter au mieux de leurs intérêts. Toutefois, à l'appui des allégations de Marot, nous dirons que l'on avait cru découvrir dans certains écrits de la princeſſe la preuve du changement ſurvenu dans ſes ſentiments ; c'eſt du moins ce

Dieu gard la fille au roy Loys,
Qui me reçoit quand on me chaſſe (1).

Vers 184. B. N. ms. 20025, en marge : *Renée, ducheſſe de Ferrare.*

que l'on peut conclure des détails ſuivants donnés par Théodore de Bèze dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique,* liv. I : « Elle meſme, nous dit-il, miſt en lumiere vn traicté de ſon ouurage, en ryme françoiſe, intitulé *Le miroir de l'ame pechereſſe,* où il y auoit pluſieurs traits non accouſtumez en l'Egliſe romaine, n'y eſtant fait mention aucune de ſaincts, ny de ſainctes, ny de merites, ny d'autre purgatoire que le ſang de Ieſus Chriſt : & meſme la priere ordinairement appelée le *Salue regina* y eſtoit appliquée en françois à la perſonne de Ieſus Chriſt. » Paſſons maintenant à des témoignages puiſés à une ſource toute différente. Florimond de Ræmond, un catholique plus fanatique encore que catholique, nous décrit en traits indignés ce qui ſe paſſait à la petite cour de Béarn préciſément en l'année 1535, au moment où Marot y faiſait une courte apparition, après ſon départ de France. Ses renſeignements concordent exactement avec ce qui précède. Voici en effet comme il s'exprime au ſujet de Marguerite : « Cette princeſſe receut en Bearn & coucha en l'eſtat de ſa maiſon Rouſſel, revenu de ſes voiages : elle prenoit plaiſir de l'ouïr diſcourir ſur la religion. Il lui perſuada de lire la Bible, lors groſſierement tournée en françois : ce qu'elle fit avec tel plaiſir qu'elle compoſa une traduction tragicomique preſque de tout le Nouveau Teſtament, qu'elle faiſoit repreſenter en la ſalle devant le roy ſon mari, aiant recouvert pour ceſt effet des meilleurs comediens qui fuſſent lors en Italie. Et comme ces bouffons ne ſont nés que pour donner du plaiſir, &, comme guenons, devenir plaiſans imitateurs des humeurs & volontés du maiſtre, auſſi ces gens, reconnoiſſant l'inclination de la roine, parmi leurs ieus entremeſloient pluſieurs rondeaus & virelais ſur le ſuiet des eccleſiaſtiques. Touſiours quelque pauvre moine ou religieus avoit part à la comedie & à la farce. Il ſembloit qu'on ne ſe peut reſiouir ſans ſe moquer de Dieu & de ſes officiers. Le roi ſon mari vint aux preſches qui ſe faiſoient dans ſa chambre, tant par Rouſſel que par un carme fugitif de Tarbe, nommé Solon. Les preſches regorgeoient d'iniures contre le pape & les gens d'Egliſe. » (Florimond de Ræmond, *Hiſt. de l'héréſie,* liv. VII, ch. III.) Un ſectaire ne pouvait évidemment pardonner à Marguerite ſes complaiſances pour les réformateurs. Rien mieux que ces violences de langage ne ſaurait mettre en lumière les ſentiments qui s'étaient emparés de la reine de Navarre, & dont Marot atteſte ici la vivacité, ſous l'impreſſion des ſouvenirs qu'il avait emportés de ſon ſéjour en Béarn.

(1) La fille du roi Louis n'eſt autre que Renée de Ferrare. Sa

Voulez vous preferer la chaſſe
Au vol du milan ſuſpendu ?
Si Dieu ne l'auoit deffendu,
Et ie fuſſe en mon aduertin,
Ie donroys quinze à l'Aretin (1),
Et ſi gaigneroys la partie.
La court en ſera aduertie
D'vn tas de gros aſnes, ou yures,
Qui font imprimer leurs ſots liures,
Pour acquerir bruyt d'eſtre veaulx (2).

Vers 189. *Que ie fuſſe en mon auertin* (a).
193. *D'un tas de folz aſnes ou yures* (b).

(a) B. N. ms. 4967; B. S. ms. 189 B. — (b) Ms. de la bibliothèque de Lauſanne.

cour était ouverte à toutes les victimes errantes des perſécutions religieuſes. L'accueil généreux de cette compatiſſante princeſſe excitait chez Marot une reconnaiſſance d'autant plus vive que le Béarn, malgré le bon vouloir de Marguerite, ne lui avait point été hoſpitalier. Henri d'Albret, qui par des raiſons politiques tenait à ménager ſon beau-frère, avait peut-être craint de le mécontenter en permettant au poëte proſcrit un ſéjour trop prolongé. Cette effuſion du cœur à laquelle Marot s'abandonne, comme pour acquitter ſa bienvenue dans les États de ſa nouvelle protectrice, nous autoriſe à ſuppoſer qu'il écrivit ces vers dans les commencements de ſon ſéjour à Ferrare.

(1) Pierre l'Arétin était né à Arezzo, vers la fin du XVe ſiècle. L'irrégularité de ſa naiſſance lui inſpira la penſée qu'il ne pouvait arriver à la réputation que par le ſcandale. Pour faire plus de bruit, il s'attaqua de préférence aux grands de la terre. Ceux-ci, en effet, s'efforcèrent auſſitôt, par leurs prévenances & leurs préſents, de calmer l'humeur agreſſive du poëte. François Ier & Charles-Quint, tout des premiers, achetèrent ſon ſilence à prix d'or. Ce fut ſurtout contre les gens d'Égliſe & les moines que Pierre l'Arétin dirigea ſes traits les plus acérés. Il dépeignit les mœurs des couvents ſous des couleurs tellement licencieuſes, que la plupart de ſes œuvres n'ont jamais pu ſupporter la traduction. Les *Ragionamenti*, en particulier, préſentent le tableau le plus libre des débauches des nonnes, des femmes mariées & des filles de joie. Marot ſemble vouloir dire ici que, ſi le caprice lui en prenait, il pourrait rendre des points à l'Arétin & le ſurpaſſer encore en libertinage poétique. Et, en effet, certaines de ſes poéſies ſuffiraient à juſtifier cette prétention malſaine.

(2) Il eſt préſumable que, profitant de l'éloignement de

A Fleury ſont les bons naueaulx (1),
Les richeſſes en ces prelats.
Et puis c'eſt tout. Ie ſuy tant las
Que quatorze archiers de la garde
Me battroyent à la halebarde.
Quant au Palays, touſiours il grippe (2).
Adieu vous dy, comme vne trippe.

Vers 200. *Me battroient de leur halebarde* (a).

(a) B. N. ms. 20025. — Dans le ms. 4967 on lit, à la fin de cette pièce : *enuoyé le ve iuillet vc trente ſix*. Voyez ſur la date probable p. 327, note 1.

Marot, Sagon avait déjà commencé les hoſtilités contre lui. Notre poëte avait eu vent de ces meſquines lâchetés, & de prime abord, ſans s'y arrêter davantage, il ſe contenta d'adminiſtrer à ſon adverſaire cette petite correction. Ce fut plus tard ſeulement que la lutte dégénéra en un combat corps à corps & fit noircir des monceaux de papier. Ce qui nous confirme dans la conjecture que ces aménités ſont à l'adreſſe de Sagon, c'eſt qu'on en retrouve l'équivalent dans *l'Epiſtre du valet de Marot*, où Frippelippes, s'adreſſant à ce même perſonnage, lui dit :

> Ie laiſſe vn tas d'yurongneries
> Qui ſont en tes rymaſſeries.

Un peu plus loin il traite ſon « coup d'eſſay » de « coup d'yurongne », puis il le compare à « l'aſne de Balaam ». Quant à l'épithète de « veau », nous avons eu déjà (voy. t. II, p. 199, note) l'occaſion d'expliquer ce qu'elle contenait d'injurieux.

(1) Nous ſuppoſons qu'il s'agit ici du couvent de Saint-Benoît, ſitué à Fleury-ſur-Loire, tout près d'Orléans. C'était une maiſon conſidérable, car les plus gros perſonnages ſe diſputaient l'honneur & le profit d'en être les abbés commendataires. (Voy. L.-A. Marchand, *Souv. hiſtor. de l'abbaye de Saint Benoît ſur Loire*, p. 48 & ſuiv.) Nous n'avons rien à dire de particulier ſur les mœurs de ces religieux ; mais il eſt probable que là, comme ailleurs, elles n'exhalaient pas le parfum des plus pures vertus. En effet, les « naveaux » ou navets dont parle Marot pourraient bien n'être qu'un emblème dont il faudrait chercher la ſignification dans certaine chanſon un peu légère : nous voulons parler des aventures de ce petit homme qui vendait des navets de taille, & de la petite femme qui en introduiſit un dans ſon corſet pour lui faire accomplir les pérégrinations les plus imprévues.

(2) Marot avait toujours préſent à l'eſprit le ſouvenir de ſes démêlés avec les gens de juſtice, & il ne leur pardonna jamais les mauvais quarts d'heure qu'ils lui avaient fait paſſer. (Voy. *l'Enfer*, t. II, p. 160, note, & ci-deſſus, p. 75 & 80.) Auſſi ne laiſſe-t-il échapper aucune occaſion de leur dire un mot déſagréable.

Epiſtre à Madame de Soubiſe (1), partant de Ferrare pour s'en venir en France

(*Du Recueil poſthume*)



E cler ſoleil ſur les champs puiſſe luire,
Dame prudente, & te vueille conduire
Iuſques au pied de ta noble maiſon.
Il eſt certain que pluſtoſt oraiſon
Pour ta demeure à Dieu ie vouldroys faire :

(1) Michelle de Saubonne, fille de Denis de Saubonne, ſeigneur de Freſnes-Coudray, conſeiller du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre & bailli de Chartres, épouſa, le 19 janvier 1507, Jean de Parthenai-Larchevêque, IVe du nom, baron de Soubiſe. D'après la date de ſon mariage on peut ſuppoſer qu'elle était née un peu avant 1490. Elle arriva à la cour tout juſte vers l'époque où la reine Anne cherchait à en faire une « fort belle eſcole pour les dames », comme le rapporte Brantôme. L'eſprit & l'inſtruction de Michelle de Saubonne la déſignèrent à l'affection particulière de la reine, auprès de laquelle elle ne tarda pas à être en grande faveur & mit toujours ſon crédit au ſervice des poëtes & des lettrés. Ce fut elle qui attira ſur Jean le Maire & Jehan Marot les munificences royales. A l'avénement de François Ier elle continua à faire partie de la maiſon du roi, & fut attachée avec ſes filles à la perſonne de la reine Claude & de la jeune Renée. (B. N. ms. 7856, fos 904 & 1002.) Comme elle poſſédait ſans doute la confiance de cette princeſſe, qu'elle avait vue naître & grandir, elle fut déſignée, en 1528, pour l'accompagner, à la ſuite de ſon mariage, dans ſes nouveaux États de Ferrare. Nous avons trouvé à ce ſujet le détail ſuivant, qui nous a paru curieux à recueillir : « A damoiſelle Michelle de Saubonne, dame de Soubize, dame d'honneur de madame Renée de France, la ſomme de deux mille quatre cent ſoixante liures tournois, en conſideration des bons & agreables ſeruices qu'elle a fait tant à la feue reine Anne qu'à la feue reine Claude, & qu'elle fera à Madame Renée, laquelle elle doit ſuiure, accompagner & ſeruir au duché de Ferrare. » (ARCH. NAT., KK, 96, fo VIcXXXI.) Cette pièce eſt du 14 ſeptembre 1528. A l'arrivée de Marot à la cour de Ferrare, Michelle de Saubonne devint ſa providence ; elle diſpoſa certainement ſa jeune maîtreſſe à

Mais puis que luy, & le temps, & l'affaire,
Veulent touts troys que ta bonté defplace,
Montz & torrents te puiffent faire place.
Dieu, tout au long de ton allée entiere,
Soit en ta voye, & dedans ta lictiere,
Voyre en ton cueur, à celle fin, Madame,
Que tout d'vn train te garde corps & ame.
Or t'en vas quand & où il te plaira,
Plus iras loing, plus nous en defplaira.
Et quant à moy, tu peulx eftre affeurée,
Tant que i'auray en ce monde durée,
Que feray tien : non poinct feulement pource
Que long temps a tu fus premiere fource
De bon recueil à mon pere viuant,
Quand à la court du roy fut arriuant (1),

faire un accueil favorable au poëte exilé. Mais bientôt le duc de Ferrare, cédant à des confidérations d'intérêt politique, réfolut d'affaiblir dans fon entourage l'influence françaife, & madame de Soubife aurait été facrifiée une des premières. C'eft ainfi du moins que fe trouve interprété fon départ dans la lettre fuivante, attribuée à Rabelais : « M. de Limoges (Jean de Langeac), qui eftoit à Ferrare ambaffadeur pour le Roi, voyant que ledit duc, fans l'advertir de fon entreprife, s'eftoit retiré vers l'Empereur, eft retourné en France. Il y a danger que madame Renée en fouffre fafcherie: ledit duc luy a ofté madame de Soubife, fa gouvernante, & la fait fervir par des Italiennes, qui n'eft pas bon figne. » (*Lettres efcrites pendant fon voyage d'Italie*, p. 11.) Marot nous a fait une confidence complète à ce fujet dans un *cantique* adreffé de Venife à Marguerite de Navarre; mais ici, avec une prudence tout à fait en fituation, il ne dit rien des caufes du départ de Michelle de Saubonne; il donne plutôt à entendre que fes longs & honorables fervices ont marqué l'heure d'un repos bien mérité.

(1) On ne poffède point de renfeignements bien précis fur les débuts de Jehan Marot à la cour de Louis XII. Originaire de Caen, les hafards de fa fortune le conduifirent à Cahors, où il fe maria & où naquit fon fils Clément Marot. Vers l'année 1505 il fe rendit à Paris, & fa bonne étoile le mit prefque auffitôt en relation avec Michelle de Saubonne, qui employa fon crédit à lui rendre favorable la reine Anne de Bretagne. En 1506, pour complaire à fa royale protectrice, il accompagna Louis XII dans fon expédition contre la ville de Gênes, & il fit en vers le récit des faits & geftes du roi. C'eft donc de cette époque que

Où tu eſtoys adoncq la mieulx aymée
D'Anne, par tout Royne tant renommée :
Ne ſeulement pour aultant que tu feis
Meſme recueil dernierement au filz
En ce pays : tellement que ta grace
Semble eſtre encline à ma petite race.
Mais pour aultant que d'inſtinct de nature
Toy & les tiens aymez litterature,
Sçauoir exquis, vertus qui le ciel percent,
Arts liberaulx & ceulx qui s'y exercent :
Cela (pour vray) fait que treſgrandement
Ie te reuere en mon entendement.
Or adieu donc, noble dame, qui vſes
D'honneſteté touſiours enuers les Muſes.
Adieu par qui les Muſes deſolées
Souuentesfoys ont eſté conſolées :
Adieu qui veoir ne les peult en ſouffrance.
Adieu la main qui de Flandres en France
Tira iadis Iean le Maire Belgeoys (1),

datent ſes fonctions de valet de chambre auprès de la reine, grâce à l'intervention de la favorite, envers laquelle le fils acquitte ici une dette de reconnaiſſance. On pourrait s'étonner que Jehan Marot n'ait conſacré nulle part dans ſes vers le nom de celle qui lui avait tendu ſi à propos une main ſecourable; mais il faut remarquer qu'il eſt bon nombre de ſes œuvres que le temps n'a point laiſſé arriver juſqu'à nous.

(1) D'après ces vers, les poëtes en détreſſe auraient pris l'habitude de conſidérer Michelle de Saubonne comme leur conſolatrice ordinaire. Nous ne ſavons pas au juſte l'hiſtoire des négociations qu'elle entama avec Jean le Maire de Belges pour l'attirer en France, où il conquit bien vite une place conſidérable parmi ſes contemporains (voy. t. II, p. 16, note); mais il eſt tout au moins poſſible, d'après la date de l'impreſſion de ſes œuvres, de conjecturer l'époque probable où il vint s'établir à la cour de France. En octobre 1507 il faiſait encore imprimer à Anvers *Les chanſons de Namur pour la victoire eue contre les François à Saint Huber Dardenne.* En 1509 il obtenait un privilége pour faire paraître à Lyon *La légende des Vénitiens.* Ce petit poëme pourrait bien marquer les premiers pas du nouvel arrivant en France. Quelques années après il paraît avoir définitivement accepté la poſition que Michelle de Saubonne lui avait

Qui l'ame auoit d'Homere le Gregeoys.
Retirez vous, neige & temps pluuieux,
De l'ennuyer ne ſoyez enuieux.
Vien le temps doulx, retire toy la bize (1),
Ne faſche poinćt madame de Soubize :
Aſſez elle a de faſcheuſe deſtreſſe
D'abandonner ſa dame & ſa maiſtreſſe :
Aſſez d'ennuy elle a à ſon depart :
Aſſez auſſi elle nous en depart.
Mais puis qu'il plaiſt à Dieu qu'il ſoit ainſi,
Fault prendre en gré. Sept ans a qu'es icy,
Dame treſnoble, & trente, ou à peu pres (2),
Que ſeruie as & mere, & fille apres.
C'eſt bien raiſon que maintenant diſpoſes
De ta maiſon, & que tu y repoſes
Auecques Dieu le ſurplus de ton aage.
Ce te ſera quaſi nouueau meſnage,

ménagée à la cour d'Anne de Bretagne, car on trouve la mention ſuivante à la fin du troiſième livre des *Illuſtrations de Gaule :* « Acomply en la cité de Nantes en Bretaigne, on mois de decembre l'an de grace mil cincq cens & douze. » On peut donc croire qu'à cette date le poëte était enrôlé dans la maiſon de la reine, & qu'il avait fait ſes adieux aux Flandres, pour ſe fixer définitivement dans ſon pays d'adoption.

(1) Ces détails ſur la fonte des neiges, ſur l'approche d'une température plus douce ſuccédant aux vents glacés de l'hiver, nous renſeignent d'une manière à peu près certaine au ſujet de la ſaiſon qui vit partir Michelle de Saubonne. Marot étant arrivé à Ferrare vers le milieu de l'été de l'année 1535, ce ſerait au printemps de l'année 1536 qu'il faudrait rapporter l'incident dont il eſt queſtion dans cette épître, ainſi que cette épître elle-même.

(2) La princeſſe Renée avait quitté la France au mois de ſeptembre 1528 (voy. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 363), &, comme on l'a vu plus haut (p. 388, note), Michelle de Saubonne faiſait partie de l'eſcorte qui l'accompagnait dans ſes nouveaux États. Les ſept années de réſidence à Ferrare dont parle ici Marot nous conduiſent tout juſte aux premiers mois de l'année 1536 (anc. ſ. 1535), date de cette pièce. Si nous retranchons, d'autre part, trente années paſſées au ſervice d'Anne de Bretagne & de ſes filles, nous nous trouvons reporté à l'année 1505, qui correſpond exactement à l'époque de l'entrée de Michelle de Saubonne au ſervice de ſes royales maîtreſſes.

Apres tant d'ans. Doncq t'y tranſporteras,
Et apres toy honneur emporteras :
Auecques toy emporteras honneur,
De tes trauaulx principal guerdonneur :
Et nous, en brief, ſçaurons en ton abſence
Dequoy ſeruoit pardeçà ta preſence.

A Monſeigneur le Daulphin (1), du temps de ſon exil

(*Du Recueil*)



N mon viuant, n'apres ma mort auec (2),
Prince royal, ie ne tournay le bec
Pour vous prier : or deuinez qui eſt ce
Qui maintenant en prend la hardieſſe ?
Marot banny, Marot mis en requoy,

Titre : *Sauf conduict que requiert C. M. à Monſeigneur le Daulphin pour venir vng tour en France prendre congé de ſes amys, pour demy an* (a).

Vers 2. *Prince royal ie nentrouuray le bec* (b).
— *Prince royal ie n'entreouury le bec* (c).
5. *Marot bany, Marot mys a requoy* (d).

(a) B. N. ms. 2370. — (b) B. N. ms. 2370. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 2370.

(1) François, dauphin de France, duc de Bretagne, naquit le 28 février 1517 à Amboiſe, & mourut à Tournon le 10 août 1536. (Sur les cauſes de ſa mort, voyez ci-deſſous la IIIe *Epiſtre du coq à l'aſne* & auſſi les *Epitaphes*.) Ce jeune prince avait ſu ſe concilier les ſympathies de tout le monde; le roi reſſentait pour lui une tendreſſe particulière, « car, dit Brantôme, il auoit vne tres grande eſperance & bonne opinion de ce fils » (*Le dauphin François*), & du Bellay dans ſes *Mémoires* (liv. VII), en exprimant avec une émotion ſincère ſes regrets ſur la mort prématurée du dauphin, fait le plus grand éloge de ſes qualités.

(2) Nous penſons qu'il y a lieu de rattacher cette épître à la précédente, d'après certaines

C'eſt luy ſans aultre : & ſçauez vous pourquoy
Ce qu'il demande il a voulu eſcripre?
C'eſt pour aultant qu'il ne l'oſe aller dire :
Voylà le poinct, il ne fault pas mentir,
Que l'aer de France il n'oſe aller ſentir :
Mais s'il auoit ſa demande impetrée,
Iambes ne teſte il n'a ſi empeſtrée,
Qu'il n'y volaſt. En vous parlant ainſi,

Vers 7. *Ce quil demande a voullu vous eſcripre* (a).
11. *Mais ſil auoit ſa demande octroyée* (b).
13. *Qui ne volaſt en vous parlant auſſi* (c).
— *Quil ne vollaſt en vous parlant ainſi* (d).

(a) B. N. mss. 2370, 12795. — (b) B. N. ms. 2370. — (c) B. N. ms. 2370. — (d) B. N. ms. 12795.

relations de date. Il eſt probable en effet que notre poëte voulut profiter du départ de madame de Soubiſe pour faire parvenir en France cette ſupplique, où il exprime avec tant de grâce ſes déſirs de retour. Notre ſuppoſition paraît d'autant plus fondée que madame de Soubiſe ſe trouvait mieux que perſonne en poſition d'aſſurer le ſuccès de cette tentative du poëte. Il lui était facile d'approcher le Dauphin, qu'elle avait vu naître & grandir alors que l'une de ſes filles était attachée, en qualité de dame d'honneur, à la reine Claude de France. (B. N. ms. 7856, f° 1002.) Marot commençait à trouver le temps long, loin de ſes habitudes, de ſes amitiés, de ſes affections, & il ſe prenait à penſer que, une accalmie ayant ſuccédé aux premiers orages de la perſécution, il y avait chance pour lui de voir ſa requête accueillie favorablement, ſurtout en la confiant à de ſi bonnes mains. Quant au début de cette pièce, nous penſons que Marot a voulu, par un tour ingénieux, faire comprendre au Dauphin qu'entre l'exil & la mort il n'y avait pas pour lui de différence. En effet, le poëte, relégué ſur la terre étrangère pour échapper à la perſécution religieuſe, pouvait en quelque ſorte ſe conſidérer comme retranché du nombre des vivants. N'était-il pas lui-même ſous le coup de la condamnation qui en avait fait périr tant d'autres ſur le bûcher? (Voyez *Cronique du roy François Ier*, p. 129, & *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 446.) S'il n'avait point partagé les rigueurs de leur ſort, c'eſt que l'heureux ſuccès de ſa fuite l'avait mis à l'abri d'un danger immédiat. Il lui aurait ſuffi de franchir la frontière de France pour retomber ſous la main de ſes bourreaux. Telle eſt, ce nous ſemble, l'explication de cette funèbre métaphore.

Pluſieurs diront que ie m'ennuye icy,
Et penſera quelcque caffart pelé
Que ie demande à eſtre rappelé (1) :
Mais, Monſeigneur, ce que demander i'oſe
De quatre parts n'eſt pas ſi grande choſe,
Ce que ie quiers & que de vous eſpere,
C'eſt qu'il vous plaiſe au Roy, voſtre cher pere,
Parler pour moy, ſi bien qu'il ſoit induict
A me donner le petit ſaufconduict,
De demy an que la bride me laſche,
Ou de ſix moys, ſi demy an luy faſche :
Non pour aller viſiter mes chaſteaulx,
Mais bien pour veoir mes petits Maroteaulx (2),

Vers 14. *Pluſieurs diront que iay mamye icy* (a).
16. *Que ie vueille eſtre en ce point rappellé* (b).
17. *Non, Monſeigneur, ce que demander ioſe*
Des quatre pars ce neſt pas ſi grand choſe (c).
21. *Porter pour moy ce mot quil ſoit induict*
De me donner vng petit ſauf conduict (d).
25. *Et non poinct pour viſiter mes chaſteaux* (e).

(a) B. N. ms. 2370. — (b) B. N. ms. 12795. Les vers 15 & 16 ne ſe trouvent point dans l'édition de Nicole Paris 1544. — (c) B. N. ms. 2370. — (d) B. N. ms. 2370. — (e) Nicole Paris 1544.

(1) Dans ſon épître à Lion Jamet (voy. ci-deſſus, p. 75), Marot prend texte de la fable du lion & du rat pour réclamer l'aſſiſtance de ſon ami. Dans la IIe *Epiſtre du coq à l'aſne* (voy. ci-deſſus, p. 333, vers 19), c'eſt encore le rat qui fournit au poëte un terme de comparaiſon pour donner la meſure de l'humble condition où il ſe ſent réduit. Cet intéreſſant rongeur ſe gliſſe à nouveau ici, peut-être à l'inſu de Marot, dans l'expreſſion dont il fait uſage pour rendre une penſée toute naturelle. Cette coïncidence bizarre ne dut point échapper aux ennemis du poëte, car ce mot à double ſens, auquel les circonſtances donnaient le piquant de l'à-propos, leur inſpira l'idée d'une plaiſanterie dont ils uſèrent juſqu'à l'abus, & qu'ils reproduiſirent ſous toutes les formes. C'eſt ainſi que, dans une gravure de cette époque, Marot eſt repréſenté ſous la figure d'un rat écorché, avec ces mots en légende : RAT PELÉ, pour bien ſouligner l'intention ſatirique. (Voy. le frontiſpice des deux pièces du débat avec Sagon intitulées : *Le rabais du caquet de Fripelippes & de Marot dict rat pelé* & *Reſponce à Marot dict Fripelippes*.)

(2) Marot était certainement

Et donner ordre à vn faix qui me poiſe :
Auſſi affin que dire adieu ie voyſe

marié avant l'année 1529, puiſque, dans leur réponſe aux *Adieux*, les dames de Paris lui font un grief de ſon indifférence conjugale & de l'abandon où il laiſſe le foyer domeſtique. (Voy. ci-deſſus, p. 136, vers 73.) Pluſieurs enfants pouvaient donc être iſſus de ce mariage à l'époque où cette épître fut écrite. Nous connaiſſons déjà le fils dont il eſt parlé dans la lettre au ſeigneur du Pavillon. (Voyez ci-deſſus, p. 324, note 2.) C'était Michel Marot qui héritait du nom de ſon père, mais ſans ſuccéder à ſon talent; il devait avoir alors dix ans ou un peu plus, pour que la reine de Navarre ait pu le prendre à ſon ſervice en qualité de page. (*Ibid.*) C'eſt à lui, ſans doute, qu'il convient d'appliquer les vers ſuivants, adreſſés à Sagon par Daluce Locet, Pamanchoys (Claude Colet, Champenois) :

Ta ſotte muſe monſtre bien
Que contre Marot tu n'es rien,
Car ſon fils, qui ne fait que naiſtre,
Quant à rithmer ſeroit ton maiſtre.

Dans un livre publié par M. le comte de La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême, ſon livre de dépenſes*, nous trouvons la mention ſuivante : « La fille de Marot, religieuſe à Eſſai, xxv liv. » (p. 170.) Quelque précoce que puiſſe avoir été la vocation de cette jeune perſonne, pour ſe trouver au couvent en 1549, elle devait avoir quelques années au moins en 1536. Voilà donc, de bon compte, deux enfants dont l'exiſtence nous paraît clairement établie à l'époque où Marot adreſſait cette ſupplique au Dauphin. Peut-être même notre poëte était-il à la tête d'une famille encore plus conſidérable; mais ſur ce point nous en ſommes réduit aux conjectures les plus vagues; toutefois, en rapprochant des paroles de Marot certains propos de Sagon, nous inclinons à attribuer à notre poëte une nombreuſe progéniture. En effet, ſon irréconciliable ennemi déclare qu'il faut déſeſpérer de le voir revenir à de meilleurs ſentiments, ſi des conſidérations tirées de l'amour paternel l'ont laiſſé inſenſible :

Si ſes enfants ne l'ont au cueur blecé.
(*Epiſtre aux deux ſœurs de Clement Marot.*)

On pourrait alléguer que l'exiſtence des deux enfants dont il a été queſtion plus haut ſuffirait, à la rigueur, pour juſtifier cette manière de s'exprimer; mais les paroles de Sagon permettent tout auſſi bien de ſuppoſer que le poëte comptait un bien plus grand nombre de rejetons; & cette hypothèſe emprunte une forte de vraiſemblance à d'autres renſeignements que nous avons recueillis ſur les accroiſſements de la famille de Marot; ainſi nous en trouvons la preuve dans la *Complaincte du paſtoureau chreſtien*, compoſée, ſelon bien des probabilités, pendant ſon exil en Italie; le poëte exhale les regrets les plus touchants d'être ſéparé de Marion,

Son humble bergerette,
Et du petit bergeret qu'elle allaicte.

Et dans un élan de tendreſſe

A mes amys & mes compaignons vieulx :
Car vous ſçauez, ſi fay ie encores mieulx,
Que la pourſuyte & fureur de l'affaire
Ne me donna iamais temps de ce faire (1) :
Auſſi affin qu'encor vn coup i'accolle
La court du Roy, ma maiſtreſſe d'eſcolle.
Si ie vay là, mille bonnetz oſtez,
Mille bons iours viendront de touts coſtez,
Tant de Dieu gards, tant qui m'embraſſeront,
Tant de ſalutz, qui d'or poinct ne feront (2).
Puis ce dira quelcque langue friande :
Et puis Marot, eſt ce vne grand viande
Qu'eſtre de France eſtrangé & banny ?
Par Dieu, monſieur, ce diray ie, nenny,
Lors que de chere & grandes accollées

Vers 35. *Si ie voys là, mille bonnetz oſtez* (a).
36. *Mille ſalutz (ſe) feront de tous coſtez* (b).
38. *Que honneur partout a ceulx qui me verront* (c).
— *Tant de ſalutz qui de poys ne ſeront* (d).
41. *Deſtre de France eſloigné & banny* (e).
42. *Par Dieu, Monſieur, ſi diray ie nenny*
Lors de cheres & grandes accolees (f).
43. *Des cheres lors & grandes accollees* (g).

(a) B. N. mss. 2370, 12795. — (b) B. N. ms. 2370. — (c) B. N. ms. 2370. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. mss. 2370, 12795. — (f) B. N. ms. 2370. — (g) B. N. ms. 12795.

particulière pour le nouveau-né, qui fut ſans doute le dernier fruit de ſes amours, il ajoute :

Puis, par ſouhait, à Marion diſois :
Pluſt or à Pan que mon fils de *ſix mois*,
Ton bergeret que tu vas nourriſſant,
Fuſt pour porter la muſette puiſſant.

Là s'arrêtent nos renſeignements ſur ces « Maroteaulx » à l'égard deſquels notre poëte fait ſi bien faire étalage d'une tendre affection, lorſqu'il a un intérêt particulier à émouvoir la ſenſibilité du Dauphin.

(1) Marot avait eu un moment la penſée de revenir à Paris pour tenir tête à ſes adverſaires. Mais quelques amis de bon conſeil lui firent comprendre, ſans grande peine, que c'était courir à un péril certain. Il ſe décida donc à rebrouſſer chemin, & il n'eut que bien juſte le temps d'échapper aux émiſſaires lancés ſur ſes trouſſes; lui-même nous a raconté dans le plus grand détail les émotions de ſa fuite. (Voy. ci-deſſus, p. 305, note 2.)

(2) Pour l'explication de ce badinage, fort à la mode à cette

Prendray les bons, laiſſeray les vollées,
Adieu meſſieurs ! Adieu doncq mon mignon !
Et cela faict, voirrez le compaignon
Toſt deſloger, car, mon terme failly,
Ie ne craindroys ſinon d'eſtre aſſailly
Et empaulmé. Mais ſi le Roy vouloit
Me retirer, ainſi comme il ſouloit,
Ie ne dy pas qu'en gré ie ne le prinſe :
Car vn vaſſal eſt ſubiect à ſon Prince.
Il le feroit s'il ſçauoit bien comment
Depuis vn peu ie parle ſobrement :
Car ces Lombards, auec qui ie chemine,
M'ont fort apprins à faire bonne mine :
A vn mot ſeul de Dieu ne deuiſer,
A parler peu & à poltronniſer (1).

Vers 45. *Adieu Monſieur, donc adieu mon mignon* (a).
49. *Ou empaulmé : mais ſi le Roy voulloit* (b).
52. *Et puys il fault obeyr à ſon prince* (c).
55. *Car ces coquardz auec qui ie chemine* (d).
57. *A vng ſeul mot de Dieu ne deuiſer* (e).
58. *A parler froid & a poltroniſer* (f).
— *A parler peu & a paultroniſer* (g).

(a) B. N. ms. 2370. — (b) B. N. ms. 2370. — (c) B. N. ms. 2370. — (d) Nicole Paris 1544. — (e) B. N. mss. 2370, 12795. — (f) B. N. ms. 2370. — (g) B. N. ms. 12795.

époque, voyez ci-deſſus, p. 208, note 1.

(1) « Poltronniſer » vient de poltron, & poltron eſt d'origine italienne. Dans cette langue ce mot n'implique point comme en français une idée de mépris ; il s'entend ſimplement de l'homme qui cède par néceſſité à une force ſupérieure. En demandant à l'étymologie le ſecret des variations de ſens ſubies par cette expreſſion, nous arrivons à mieux ſaiſir le fond de la penſée de Marot. Voici d'abord l'explication, auſſi laconique que curieuſe, que nous offre Oudin dans ſes *Recherches italiennes & françoiſes :* « *Poltro,* en jargon *lit.* » A cette époque on ne connaiſſait guère d'autre lit que le lit de plumes ; c'était le coucher par excellence. Or le lit de plumes n'eſt pas très-réſiſtant de ſa nature, il fléchit facilement ſous le poids du corps & en reçoit les empreintes, d'où, par analogie, en jargon, c'eſt-à-dire dans la langue populaire, on avait été conduit à appliquer la même expreſſion à l'homme

Deſſus vn mot vne heure ie m'arreſte :
S'on parle à moy, ie reſpond de la teſte.
Mais ie vous pry mon ſaufconduict ayons,
Et de cela plus ne nous eſmayons,
Aſſez auons eſpace d'en parler,
Si vne foys vers vous ie puyz aller.
Concluſion : Royale geniture,
Ce que ie quiers n'eſt rien qu'vne eſcripture,
Que chaſcun iour on baille aux ennemys :
On la peult bien octroyer aux amys.
Et ne fault ia qu'on ferme la Champaigne
Pluſtoſt à moy qu'à quelcque Iean d'Eſpaigne (1) :

Vers 62. *Et de cela point ne nous eſmaions* (a).
65. *En honorant royalle geniture* (b).
68. *On la peult bien octroyer aux amys* (c).
— *On la peult doncq octroyer aux amys* (d).
70. *Plus toſt a moy qua quelque homme d'Eſpaigne* (e).

(a) B. N. ms. 2370. — (b) Nicole Paris 1544. — (c) B. N. ms. 2370. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 2370.

qui ne réſiſtait que mollement, ou même ne réſiſtait pas du tout à une preſſion étrangère. De là les mots de *Poltron* & de *Poltronerie*, qui, à l'origine, n'impliquaient point en italien l'idée de couardiſe, mais d'une diſpoſition contraire à la fermeté & à la réſiſtance. Les Français, trop enclins à prendre la roideur pour une qualité, ont voulu mettre dans ces mots une nuance de faibleſſe & de lâcheté. Pour compléter ces explications, nous rappellerons le titre de l'un des ouvrages imaginaires que Rabelais a placés dans ſa Bibliothèque de Saint-Victor, & qu'il intitule : « *Poltroniſmus rerum italicarum, authore magiſtro Bruſlefer.* » (*Pantagruel*, II, VII.) Faut-il l'entendre, à l'italienne, de la ſoupleſſe politique qui s'efforçait de débrouiller les affaires aſſez compliquées de la Péninſule, ou bien à la françaiſe à cauſe des défaillances des rois de France en face des prétentions de la cour de Rome? Quant à Marot, il veut dire tout ſimplement qu'il eſt prêt à toutes les conceſſions pour aſſurer ſon repos & ſa tranquillité, dans l'avenir.

(1) Nous penſons qu'il faut voir dans ces deux vers une alluſion aux franchiſes dont jouiſſaient les marchands qui, chaque année, ſe rendaient de toutes les parties de l'Europe aux foires de la Champagne. (Voy. Fr. Bourquelot, *Études ſur les foires de Champagne*, I, 193.) Pour apitoyer le Dauphin ſur ſon ſort, le poëte déclare qu'il ne peut ſe

Car quoy que né de Paris ie ne ſoys,
Poinct ie ne laiſſe à eſtre bon Françoys:
Et ſi de moy, comme eſpere, l'on penſe,
I'ay entreprins pour faire recompenſe
Vn oeuure exquis, ſi ma Muſe s'enflamme (1),

Vers 74. *Iay entreprins faire pour recompanſe* (a).

(a) B. N. ms. 2370.

réſigner à être plus mal traité que le dernier des marchands ambulants. Ces foires de Champagne dont nous venons de parler avaient une réputation européenne: l'Eſpagne, les Flandres, l'Allemagne, l'Italie, y envoyaient des denrées de toutes ſortes. (*Ibid.*, II, 163-203.) Auſſi les ſeigneurs du pays, comprenant que cette affluence de vendeurs & d'acheteurs apportait la richeſſe dans leur province, n'avaient négligé aucune meſure pour aſſurer aux marchands la ſécurité de leurs perſonnes & de leurs marchandiſes, non-ſeulement pendant la durée de la foire, mais encore pendant le trajet, tant à l'aller qu'au retour. (*Ibid.*, I, 77, 325 & ſuiv.) Au beſoin même ils leur fourniſſaient une eſcorte contre les dangers de la route. Par ſuite les foires de Champagne étaient le rendez-vous des « Jean » d'Eſpagne & autres lieux, ſuivant l'expreſſion du poëte, qui a nommé ce pays de préférence pour les néceſſités de la rime. Quant à cette humble & modeſte appellation de « Jean », elle ſervait à déſigner quiconque appartenait au troupeau des infiniment petits. On connaît de réputation Jean Bonhomme. Voici encore ſur l'emploi de ce nom une remarque aſſez curieuſe conſignée dans Étienne Paſquier : « Nous avons, dit-il, deux noms deſquels nous baptizons en commun propos ceux qu'eſtimans de peu d'effect, les nommons Jeans ou Guillaumes. » (*Recherches de la France*, I, VIII, p. 874.) Ce ſobriquet de Jean d'Eſpagne, qui aurait pu être auſſi bien Jean de Flandres ou Jean d'Italie, comprend, ſelon nous, tous ces marchands qui tranſportaient avec eux leur petit fonds de commerce. De nos jours, les colporteurs qui vont de village en village offrir aux payſans les marchandiſes qu'ils chargent ſur leur dos ne font-ils pas les continuateurs de ce trafic ambulant? La langue populaire, en les appelant des Jean Porteballe, ne leur a-t-elle pas conſervé leur ſurnom traditionnel? D'après ce qui précède, Marot nous ſemble donc vouloir tout ſimplement donner à entendre que, ſi la Champagne reſte ouverte au dernier des marchands forains, il y aurait excès de rigueur à fermer la France à l'un de ſes enfants, au poëte dont les vers ont ſi longtemps charmé la cour.

(1) Marot a été pris plus d'une

Qui maulgré temps, maulgré fer, maulgré flamme,
Et maulgré mort, fera viure ſans fin
Le Roy Françoys & ſon noble Dauphin.

A ceulx qui apres l'epigramme du beau Tetin en feirent d'aultres



OBLES eſprits de France poëtiques,
Nouueaulx Phebus ſurpaſſant les antiques,
Graces vous rend dont auez imité
Non vn tetin beau par extremité,
Mais vn blaſon que ie fey de bon zelle

Vers 76. *Que maulgré tous, maulgré fer, maulgré flamme* (a).
Titre : *Epiſtre aux poëtes françoys qui ont blaſonné tous les membres* (b).
— *Epiſtre de Clement Marot aux poetes françoys qui apres ſon blaſon du tetin ont blaſonné les autres parties de la femme* (c).
Vers 2. *Noueaux Phœbuz, ſurpaſſeurs des antiques* (d).
5. *Mais vn blaſon que iay faict par bon zelle* (e).

(a) B. N. ms. 2370. — (b) B. N. ms. 4967. — (c) B. N. ms. 2370; B. S. ms. 189 B. — (d) B. N. mss. 2370, 4967. — (e) B. N. mss. 2370, 4967; B. S. ms. 189 B.

fois de ces mouvements d'un enthouſiaſme ſtérile. Les œuvres de longue haleine qu'il entrevoyait en imagination ne convenaient point aux allures capricieuſes de ſa muſe; & lorſqu'il s'y eſt eſſayé, ce n'eſt point là qu'il a le mieux réuſſi. Il a pu, du reſte, dans la circonſtance, ſe croire relevé de ſes engagements par la mort du Dauphin, survenue quelques mois plus tard. A diverſes repriſes il annonça de ſemblables projets, qui ne furent jamais ſuivis d'exécution; ainſi dans ſon *Epiſtre au grand maiſtre de Montmorency* (voy. ci-deſſus, p. 202, vers 4), il fait grand bruit d'un « ouvrage » qu'il veut mettre à fin, mais, à moins qu'il ne s'agiſſe de la *Deploration ſur la mort de Louiſe de Sauoie*, ce qu'il ne nous explique point, on ſerait fort embarraſſé de dire ce qu'il advint de cette œuvre. L'*Epiſtre au duc d'Enghien* (voy. ci-deſſous) nous fournit encore un exemple du même genre. Le poëte y invite la muſe d'Homère & de Virgile à lui prêter

Sur le tetin d'vne humble damoyſelle (1).
En me ſuyuant, vous auez blaſonné,
Dont haultement ie me ſens guerdonné,
L'vn, de ſa part, la cheueleure blonde (2) :

Vers 7. *En le ſuyuant vous auez blaſonné* (a).
8. *Dont grandement ie me ſens guerdonné* (b).

(a) B. N. ms. 2370; B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 4967.

ſes inſpirations, pour qu'il puiſſe célébrer dignement les mérites de ſon héros. Sa muſe, ſans doute, reſta ſourde à cet appel, car on ne vit jamais paraître le monument qui devait éterniſer la gloire du vainqueur de Cériſoles.

(1) Pendant le ſéjour de Marot à Ferrare, ſes vers contribuèrent aux diſtractions de la cour. Un jour il eut la fantaiſie de compoſer l'épigramme du *Beau Tetin.* (Voy. cette pièce aux *Epigrammes.*) En l'honneur de quelle demoiſelle? Le poëte ne nous livre point un ſecret qui, à diſtance, ſerait bien difficile à découvrir. Toujours eſt-il que la pièce fit grand bruit; ſon ſuccès s'étendit juſqu'en France, où ce genre de poéſie devint tout d'un coup à la mode; chaque poëte voulut compoſer ſon blaſon, eſpérant fixer ainſi l'attention publique, ſi bien que toutes les parties du corps humain y paſſèrent. D'après une indication contenue dans cette épître (voy. ci-deſſous, vers 86, note), nous penſons que ces vers datent du mois de juin 1536.

(2) Si l'on s'en rapporte aux renſeignements fournis par Méon (*Blaſons*, p. 1), la pièce ſur les cheveux ſerait de Matthieu de Vaucelles. Nous nous bornerons à citer le paſſage ſuivant, qui prouve que Marot parlait en connaiſſance de cauſe :

Cheueulx dorez, rayans ſur le ſoleil,
Si tres luyſantz qu'ilz font esblouir l'œil
Qui les regarde, & les veoit coulorez
Non pas d'or fin, mais encor mieulx dorez
De ie ne ſçay quelle couleur diuine,
Qui luyt en eulx & qui les illumine
D'vne clarté diuerſe & diaphane
Qui n'appartient à vn regard prophane.

Matthieu de Vaucelles ne paraît avoir eu comme poëte qu'une aſſez mince réputation. Ses vers ne furent point imprimés, ou du moins il n'en reſte point de trace. A notre connaiſſance, ſon bagage poétique comprend, ſans plus, *Le blaſon des cheveux*, qui, ſans doute, eût paſſé inaperçu ſans la mention dont il eſt l'objet dans cette pièce, & une violente diatribe contre Marot, publiée ſous le titre : *La grande généalogie de Fripelippes, compoſée par un jeune poëte champeſtre.* Tel était en effet le ſobriquet ſous lequel Matthieu de Vaucelles ſe déguiſa pour s'enrôler dans la troupe de Sagon contre Marot. Matthieu de Vaucelles, né le 18 janvier 1507, était imprimeur & libraire au Mans. Des relations aſſez intimes avec les hauts dignitaires de l'Égliſe pourraient aider à expliquer ſes mauvaiſes diſpoſitions à l'endroit de Marot. Il mourut le 1er janvier 1578.

L'aultre le cueur (1) : l'aultre la cuiſſe ronde (2) :
L'aultre la main, deſcripte proprement (3) :

Vers 11. *Lautre la main a deſcript proprement* (a).
— *Lautre la main a eſcript proprement* (b).

(a) B. N. ms. 4967 ; B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 2370.

(1) *Le blaſon du cœur* était de Jacques Pelletier, né au Mans le 25 juillet 1517. Jacques Pelletier vint de bonne heure à Paris, où il entra d'abord au collége de Navarre pour y faire ſes premières études, ſous la direction de ſon frère, Jean Pelletier, puis il paſſa de là au collége de Bayeux dont il devint principal en 1547. Il ſuivit tour à tour les cours de droit, de philoſophie, de médecine, & enfin ſe fit recevoir docteur dans cette dernière faculté. Tourmenté par une humeur inquiète qui le pouſſait toujours à de nouveaux déplacements, il parcourut la France, dont il viſita ſucceſſivement les villes les plus importantes. En 1573 nous le retrouvons principal du collége du Mans à Paris. Il occupait encore ce poſte à l'époque de ſa mort, arrivée au mois de juillet 1582. Il reſte de lui de nombreux ouvrages qui ſe rattachent à toutes les branches des connaiſſances humaines. (Voy. Niceron, *Mémoires pour ſervir à l'hiſt. des hommes illuſtres*, XXI, 366.) Étienne Paſquier, après avoir déclaré qu'il était « grand poëte, arithmeticien & bon medecin, » ajoute « qu'il a eſté le premier qui mit nos poëtes françois hors de page. » (*Lettres*, liv. III, lettre IV.) Ailleurs encore, parlant de ſes tentatives pour ramener l'écriture à la prononciation au moyen d'accents placés ſur certaines lettres, il dit que « ce fut lui qui le premier remua l'orthographe ancienne de noſtre langue, ſouſtenant qu'il falloit eſcrire comme on prononçoit, & en fit deux beaux livres en forme de dialogues. » (*Recherches de la France*, VII, VI, p. 702.)

(2) Pierre Le Lieur eſt l'auteur du *Blaſon de la cuiſſe*. Le ſujet était ſcabreux, mais la pudeur de nos bons aïeux ne s'effarouchait pas pour ſi peu ; le poëte n'a reculé devant aucun des détails intimes que comportait ſon ſujet. L'épithète employée ici par Marot n'eſt qu'une réminiſcence des deux vers ſuivants :

Cuiſſe friande & cuiſſe ronde,
Cuiſſe la plus belle du monde.

Pierre Le Lieur compoſa pluſieurs chants royaux pour le Puy de la Conception de Rouen, & ſon nom revient ſouvent ſur la liſte des lauréats de ce concours poétique. Par ſa famille Pierre Le Lieur était originaire de Normandie, mais ſon père, Roger Le Lieur, était venu s'établir à Paris, où il exerçait la profeſſion de marchand. (T. de Jolimont, *Notice hiſt. ſur Jacques Le Lieur*, p. 7.)

(3) *Le blaſon de la main* avait été compoſé par Claude Chappuys. Cette pièce eſt toute ſemée

L'aultre vn bel oeil defchiffré doctement (1) :
L'aultre vn efprit cherchant les cieulx ouuerts (2).
L'aultre la bouche, où font plufieurs beaulx vers (3) :

de traits piquants, qui s'égarent parfois jufqu'à la licence. Claude Chappuys était originaire de Touraine; quelques-uns même défignent Amboife comme le lieu de fa naiffance. Il rempliffait auprès de François Ier les fonctions de valet de chambre & avait la furveillance particulière de la bibliothèque du roi, ce qui explique la qualification de libraire que l'on rencontre fouvent accolée à fon nom. Il paffa les dernières années de fa vie à Rouen, où il devint chantre & doyen de la cathédrale. De ce fait Lacroix du Maine a conclu à tort que Claude Chappuys était né dans cette ville. Il vivait encore en 1572. (Voy. Niceron, *Mémoires*, XXXIX, 87.)

(1) Il a été compofé deux *Blafons de l'œil* par deux poëtes différents, Mellin de Saint-Gelais & Antoine Heroët de la Maifonneuve. Saint-Gelais s'était tenu tout d'abord à l'écart de ce tournoi littéraire. D'après ce que dit Marot au vers 31, l'auteur du blafon dont il eft ici queftion ne peut donc être qu'Antoine Heroët. Originaire de Paris, ce poëte cultiva les mufes dans fa jeuneffe & marqua fa place parmi les beaux efprits de fon temps. Il montra toujours dans fes travaux une préférence particulière pour les fujets philofophiques, c'eft ainfi qu'il compofa un poëme intitulé *l'Androgyne de Platon*. La carrière eccléfiaftique était une voie toute tracée pour cet efprit férieux & méditatif; il occupa l'évêché de Digne, & mourut dans les derniers jours de décembre 1568. (Voy. ce que nous avons déjà dit fur Heroët, t. II, p. 294 & 504, note.)

(2) *Le blafon de l'efprit* était l'œuvre d'un poëte affez obfcur, du nom de Lancelot Carles. Marot femble ici faire allufion aux deux vers fuivants de cette pièce :

Efprit perçant, montant iufques aux nues,
A qui penfées font ouuertes & nues.

Lancelot Carles ou de Carles, originaire de Bordeaux, était fils de Jean de Carles, préfident au parlement de cette ville, & de Jaquette Conftantine. (B. N. *Cabinet des titres*, doffier CARLES.) Après avoir été aumônier du dauphin de France, il devint évêque de Riez. Sous Henri II, il fut chargé de plufieurs miffions importantes. Il a laiffé de nombreufes traductions d'Homère & des livres faints; fes poéfies latines & françaifes lui firent une certaine réputation parmi fes contemporains. On ne fait pas au jufte la date de fa mort, mais il vivait encore en 1563. (Voy. *Gallia chriftiana*, I, 409, & Du Verdier, *Biblioth. franç.*, II, 22.)

(3) Méon défigne Victor Brodeau comme l'auteur du *Blafon de la bouche*. Victor Brodeau était né à Tours; il fut appelé fucceffivement à remplir les fonctions de fecrétaire valet de chambre auprès de Louife de Savoie, de François Ier & de

L'aultre vne larme : & l'aultre a faict l'aureille (1) :
L'aultre vn ſourcil, de beaulté nompareille (2).
C'eſt tout cela qu'en ay peu recouurer :
Et ſi bien touts y auez ſceu ouurer,
Qu'il n'y a cil qui pour vray ne deſerue
Vn prix à part de la main de Minerue :
Mais du ſourcil la beaulté bien chantée
A tellement noſtre court contentée

Vers 22. *A tellement noſtre court contenté* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

Marguerite de Navarre. En 1535 il était attaché à la maiſon du roi. (ARCH. NAT., Z., 1341.) On doit le mettre au nombre de ces amis dévoués qui reſtèrent fidèles à notre pôëte pendant les épreuves de ſon exil & qui épouſèrent ſa cauſe contre Sagon. Marot avait en eſtime particulière les talents de cet écrivain, dont les œuvres, priſées de ſes contemporains, ne ſont point arrivées juſqu'à la poſtérité. En effet, on n'en connaît guère d'imprimées, à l'exception d'un petit poëme religieux, *Les louanges de Ieſus Chriſt*. Il exiſte toutefois dans les manuſcrits, & particulièrement à la bibliothèque de Soiſſons, un certain nombre de pièces de ce poëte qui ne feraient pas indignes de voir le jour. Brodeau eut, lui auſſi, ſon heure de vogue & preſque de renommée. L'épigramme ſur les Frères mineurs fit grand bruit dans le public; on voulut même, à ſon apparition, en attribuer la paternité à Marot. (Voy. ci-deſſous *Epiſtre de Fripelippes à Sagon*.) Victor Brodeau mourut au mois de ſeptembre de l'année 1540.

(1) D'après Méon *Le blaſon de l'oreille* ſerait d'un certain Albert le Grand, qui n'a rien de commun avec le perſonnage du même nom qui vivait au XIIe ſiècle. Toutes les hiſtoires littéraires ſont muettes ſur la vie & ſur les œuvres de ce contemporain de Marot.

(2) L'auteur des deux *Blaſons de la larme & du ſourcil*, dont le dernier excita un vif enthouſiaſme à la cour de Ferrare, était Maurice Sève. Maurice Sève naquit à Lyon, au commencement du XVIe ſiècle, de François ou Léonard de Sève & de Jeannette Leuzot. Pluſieurs de ſes ancêtres figurent ſur la liſte des échevins & des prévôts des marchands de la cité lyonnaiſe. Certains généalogiſtes, complices peut-être de petites combinaiſons vaniteuſes, ont eſſayé de faire de cette famille une branche de la maiſon piémontaiſe des marquis de Ceva; mais un document qui nous paraît offrir de ſérieuſes garanties d'authenticité indique Henri Sève, originaire de Condrieu, comme le chef de la deſcendance qui vint s'établir à Lyon. (B. N. *Cabinet des titres*, doſſier SÈVE.) Maurice Sève ſe fit

Qu'à ſon aucteur noſtre princeſſe donne,
Pour ceſte foys, de laurier la couronne :
Et m'y conſens, qui poinct ne le cognois,
Fors qu'on m'a dict que c'eſt vn Lyonnois.
O Sainct Gelais (1), creature gentile,

Vers 23. *Qua ſon autheur noſtre princeſſe ordonne* (a).

(a) B. N. mss. 2370, 4967; B. S. ms. 189 B.

recevoir de bonne heure docteur ès lois; puis par ſon mérite & ſa ſcience il s'éleva ſucceſſivement aux fonctions d'échevin & de juge mage. Son goût pour l'étude l'ayant porté à vivre dans le célibat, on s'empreſſa d'en conclure qu'il s'était engagé dans les ordres. Le blaſon qui obtint, à ſon apparition, le ſuccès dont parle ici Marot dut exercer une influence déciſive ſur la fortune littéraire du jeune poëte. Sans trouver préciſément dans cette pièce tous les mérites que les contemporains crurent y découvrir, nous devons reconnaître qu'à partir de ce moment l'attention publique ſe fixa ſur le poëte qu'elle venait d'adopter. A ſon paſſage à Lyon, Marot, de retour d'exil, s'empreſſa de viſiter Maurice Sève & de lier avec lui des relations d'amitié, qui devinrent par la ſuite de plus en plus étroites. Maurice Sève a laiſſé de nombreuſes poéſies, fort goûtées des beaux eſprits de ſon temps. Suivant Colletet, Maurice Sève mourut dans un âge avancé en 1560, ſous le règne de François II. D'autres le font vivre juſqu'en 1564. (Voy. Breghot du Lut, *Biographie lyonnaiſe*, & Goujet, *Biblioth. franç.*, XI, 442.)

(1) Il était tout naturel que, par ce temps de perſécution, Marot éprouvât certaines inquiétudes ſur le ſort de ſon ami. Fort heureuſement ces appréhenſions n'avaient rien de fondé. Saint-Gelais en avait pris à ſon aiſe pour compoſer deux blaſons, l'un *des cheveux coupés*, l'autre *de l'œil*, ce dernier en concurrence avec Heroët. Mais ces vers n'étaient point arrivés en temps opportun pour que Marot pût leur attribuer leur part d'éloges. Peut-être Saint-Gelais avait-il mis quelque retard dans l'envoi de ſon œuvre, ou ne s'était-il décidé qu'à la dernière heure à entrer en lice avec ſes rivaux. Nous avons, en outre, la preuve que, préciſément à cette époque, Saint-Gelais était abſent de la cour &, par ſuite, peu au courant des diſtractions auxquelles on s'y livrait. En effet, en 1536, tandis que Marot adreſſait cet appel aux poëtes de France, François Ier ſe trouvait en Dauphiné au château de Donzère, où la foudre tomba ſur l'aile occupée par le roi. A la nouvelle de cet événement Saint-Gelais envoya un dizain de ſa façon, & reçut l'abbaye de Saint-Reclus, au diocèſe de Troyes. Mais Marot ignorait certainement ce fait, & de là ſes inquiétudes ſur le ſort de ſon ami. Saint-Gelais était né à Angou-

Dont le ſçauoir, dont l'eſprit, dont le ſtile,
Et dont le tout rend la France honnorée,
A quoy tient il que ta plume dorée
N'a faict le ſien? Ce mauluais vent qui court
T'auroit il bien poulſé hors de la court?
O roy Françoys, tant qu'il te plaira, pers le :
Mais ſi le pers, tu perdras vne perle,
Sans les ſuſdictz blaſonneurs blaſonner,
Que l'Orient ne te ſçauroit donner.
Or, chers amys, par maniere de rire,
Il m'eſt venu volunté de deſcripre
A contrepoil vn tetin, que i'enuoye
Vers vous, affin que ſuyuiez ceſte voye.
Ie l'euſſe painct plus laid cinquante foys,

Vers 28. *Dont le ſcauoir, leſperit & le ſtille* (a).
35. . . . . (b).
37. *Or chers amys, iay voulu blaſonner* (c).

(a) B. N. mss. 2370, 4967; B. S. ms. 189 B. — (b) Ce vers est omis dans les deux mss. 2370 & 4967. — (c) B. N. mss. 2370, 4967; B. S. ms. 189 B. Dans ces textes, ce vers remplace à lui ſeul les vers 35, 37 & 38.

lême le 3 novembre 1487; il fut élevé ſous les yeux de ſon oncle Octavien de Saint-Gelais, évêque de cette ville, qui avait pour lui l'affection d'un père; la rumeur publique donnait même à ces tendres ſentiments une interprétation malicieuſe. On répétait tout bas le nom de ſa mère, mais il n'eſt pas parvenu juſqu'à nous. Les auteurs de la *Gallia chriſtiana* n'ont point cherché, du reſte, à diſſimuler les liens charnels qui rattachaient l'oncle au neveu (t. II, 1017-18). Mellin de Saint-Gelais reçut une éducation brillante, où le corps eut ſa part auſſi bien que l'eſprit. Après avoir étudié le droit à Poitiers, il viſita les Univerſités de Bologne & de Padoue. De retour en France, les charmes de ſa perſonne, ſon humeur enjouée le firent rechercher de tout le monde à la cour, où il ſe concilia l'amitié des poëtes à la mode & particulièrement de Marot. En 1524 il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & obtint preſque auſſitôt la place d'aumônier du dauphin François. A la mort de ce jeune prince, en 1536, il paſſa, avec le même titre, dans la maiſon du dauphin Henri, nouvelle preuve qu'il n'était point menacé des diſgrâces que Marot ſemble redouter ici pour lui. En 1544, à Fontainebleau, il rédigeait pour le roi le catalogue de la bibliothèque, dont la garde lui était confiée. A partir de ce moment on le voit mêlé à toutes

Si i'euſſe peu (1). Tel qu'il eſt toutesfoys,
Proteſter veulx, affin d'euiter noyſe,
Que ce n'eſt poinct vn tetin de Françoyſe,
Et que voulu n'ay la bride laſcher
A mes propos pour les dames faſcher :
Mais voluntiers, qui l'eſprit exercite,
Ores le blanc, ores le noir recite :
Et eſt le painctre indigne de louange,
Qui ne ſçait paindre auſſi bien diable qu'ange.
Apres la courſe il fault tirer la barre :
Apres bemol fault chanter en becarre.
  Là doncq, amys, celles qu'auez louées,
Mieulx qu'on n'a dict, ſont de beaulté douées :
Parquoy n'entend que vous vous deſdiez
Des beaulx blaſons à elles deſdiez :
Ains que chaſcun le rebours chanter vueille,
Pour leur donner encores plus grand fueille :
Car vous ſçauez qu'à gorge blanche & graſſe
Le cordon noir n'a poinct mauluaiſe grace.
  Là doncq, là doncq, poulſez, faites merueilles
A beaulx cheueulx, & à belles aureilles :
Faites les moy les plus laidz que l'on puiſſe :
Pochez ceſt oeil : feſſez moy ceſte cuiſſe :
Deſcripuez moy en ſtile eſpouuantable
Vn ſourcil gris, vne main deteſtable :

Vers 47. *Mais volentiers qui leſperit excite* (a).
48. *Apres le blanc fault que le noir recite* (b).
58. *Pour leur donner encor plus grand acueille* (c).
61. *Là doncques, là poulſez, faictes merueilles* (d).
64. *Pauchez ceſt oeil, chargez ſur ceſte cuiſſe* (e).

(a) B. N. ms. 2370. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. N. ms. 2370. — (d) B. N. ms. 4967. — (e) B. N. mss. 2370, 4967; B. S. ms. 189 B.

les fêtes de la cour, compoſant les vers de galas & organiſant les ballets officiels. Il excellait ſurtout dans la poéſie légère, & ſon eſprit ſe montrait inépuiſable pour les improviſations de circonſtance. Il mourut le 14 octobre 1558. (Voy. t. II, p. 294.)

(1) Voy. aux *Epigrammes* la pièce du *Laid Tetin*.

Sus à ce cueur, qu'il me ſoit pelaudé
Mieulx que ne fut le premier collaudé :
A ceſte larme, & pour bien eſtre eſcripte,
Deſchiffrez moy celle d'vn hypocrite :
Quant à l'eſprit, paingnez moy vne ſouche,
Et d'vn taureau le mufle, pour la bouche.
Brief, faites les ſi horribles à veoir
Que le grand diable en puiſſe horreur auoir (1).
Mais ie vous pry que chaſcun blaſonneur
Vueille garder en ſes eſcripts honneur :
Arriere mots qui ſonnent ſalement.
Parlons auſſi des membres ſeulement
Que l'on peult veoir ſans honte deſcouuerts,
Et des honteux ne ſouillons poinct noz vers (2) :

Vers 73. *Et n'ayez peur, iay ceſte fantaiſie*
Que ia reprins nen ſerez dhereſie (a).
80. *Et des honteux ne faiſons poinct noz vers* (b).

(a) B. N. mss. 2370, 4967; B. S. ms. 189 B., intercalent ces deux vers après le vers 74. — (b) B. N. ms. 4957.

(1) En adreſſant cet appel aux poëtes de France, Marot avait prêché d'exemple. L'épigramme du *Laid Tetin* était un modèle de malice & de traits piquants; mais notre poëte ne trouva point d'imitateurs parmi ceux que nous venons de citer. Cependant il ſurgit un nouveau champion, qui, dans l'eſpoir de faire un peu de bruit autour de ſon nom, ſe chargea à lui ſeul de toutes ces contre-parties. C'était préciſément un des adverſaires de Marot & un acolyte de Sagon. Charles de la Huetterie prit au mot le programme propoſé &, pouſſant juſqu'au bout l'entrepriſe, il compoſa une ſérie de blaſons qui ne peuvent guère offrir d'intérêt que pour les collectionneurs d'excentricités poétiques. (Voy. Méon, *Blaſons & poéſies anciennes*.) Nous aurons l'occaſion de revenir un peu plus loin ſur la vie de ce perſonnage. (Voy. ci-deſſous, *Fripelippes à Sagon*.)

(2) Marot ne ſe laiſſe point aller d'ordinaire à ces ſcrupules de pruderie. Mais les recommandations qu'il adreſſe aux autres, ſans les obſerver toujours lui-même, ont peut-être ici leur raiſon d'être. Il lui ſemblait indiſpenſable de faire ces réſerves, au nom de l'étiquette & des convenances, pour un aſſaut poétique qui fixait la curioſité de deux cours ſouveraines. On ſavait du reſte à quoi s'en tenir ſur ces preſcriptions, & bon nombre de poëtes n'y virent qu'une excita-

Car quel beſoing eſt il mettre en lumiere
Ce qu'eſt Nature à cacher couſtumiere?
  Ainſi ferez pour à touts agreer,
Et pour le Roy meſmement recreer
Au ſoing qu'il a de guerre ia tyſſue,
Dont Dieu luy doint victorieuſe yſſue (1).
Et pour le prix, qui mieulx faire ſçaura,
De verd lierre vne couronne aura,
Et vn dixain de Muſe Marotine,
Qui chantera ſa louange condigne.

Vers 88. *De verd laurier vne couronne aura* (a).

(a) B. N. ms. 2370.

tion déguiſée à uſer de cette liberté de penſée & de langage ſi conforme aux goûts de l'époque. Gilles Corrozet, dans ſon *Blaſon des blaſonneurs*, réprouve cette diſpoſition à céder trop facilement à une tentation malſaine, en faiſant remarquer à bon droit que l'abus de ces deſcriptions groſſières dénature le caractère de ce genre de badinage :

> Car plus cela tend à concupiſcence
> Qu'à demonſtrer de beaulté l'excellence.

Ces divers blaſons ont été recueillis par Méon. On devine facilement les ſujets dont ils peuvent traiter; il eſt donc inutile d'inſiſter davantage ſur ce point. Voici les noms des principaux auteurs qui les ont compoſés : Bochetel, Cl. Chappuys, Euſtorg de Beaulieu, auxquels nous joindrons encore le nom de Chauffour, auteur d'une pièce des plus légères, que l'on trouvera dans le manuſcrit 20025 de la Bibliothèque nationale.

(1) D'après les alluſions renfermées au vers 27 & ſuivants, nous ſavions déjà que cette épître fut compoſée pendant l'exil de Marot; ce paſſage achève de nous fixer ſur ſa date préciſe. En effet le poëte parle ici d'une guerre qui en eſt à ſes débuts & dont les préparatifs abſorbent toutes les préoccupations du roi. Or, en 1536, vers le mois de juillet, François Ier ſe rendit dans le midi de la France pour ſurveiller la concentration des troupes qu'il devait oppoſer à l'invaſion de Charles-Quint en Provence. (Voy. Du Bellay, *Mémoires*, liv. V & VI.) On n'en était alors qu'aux préliminaires de l'entrée en campagne; Marot n'en ſavait pas bien long ſur les hoſtilités, qui commençaient à peine; le Dauphin n'avait point encore ſuccombé (10 août 1536) à une maladie dont la rapidité donna lieu à des ſoupçons d'empoiſonnement. Dans les deux *coq à l'aſne* qui viennent un peu plus loin à leur date, on remarquera au contraire que Marot paraît exactement renſeigné ſur tous les incidents qui s'étaient produits au cours de cette expédition, & qui eurent pour dénoûment la re-

Epiſtre envoyée de Venize à madame la ducheſſe de Ferrare par Clement Marot (1)

(*Inédit.* — B. N. ms. 4967, p. 291 v°)

APRES auoir par mes iours viſité
Ceſte fameuſe & antique cité,
Où tant d'honneur & pompe ſumptueuſe

traite honteuſe de l'envahiſſeur. C'eſt à l'aide de ces indications que nous avons eſſayé de déterminer l'ordre de ces pièces, & qu'il nous a ſemblé que cette épître devait être rattachée au mois de juillet 1536.

(1) Comment & pourquoi le poëte, ſi bien accueilli à Ferrare, fut-il obligé de recommencer ſa vie errante pour aller chercher aſile à Veniſe? Il y a là un myſtère de l'hiſtoire intime de cette petite cour aſſez difficile à débrouiller. Ce qui eſt certain c'eſt que les diſpoſitions bienveillantes de la ducheſſe Renée pour ſes compatriotes étaient tenues en échec par les défiances intéreſſées du duc. Il voyait d'un œil inquiet tous ces Français, qui rappelaient à ſa femme l'image de la patrie abſente. Ce fut d'abord Michelle de Saubonne qu'il fit partir, ſous prétexte de lui procurer un repos mérité par de longs ſervices. (Voy. ci-deſſus, p. 388 & 389, note.) Michelle de Saubonne avait eu le tort peut-être de manifeſter trop haut ſes ſympathies pour les réfugiés français, qui affluaient à la cour; & ſon renvoi fut le ſignal de leur diſperſion. Parmi les plus apparents, il faut citer Calvin à côté de notre poëte. Tous deux ſont congédiés bruſquement, & le reproche d'héréſie eſt un prétexte tout trouvé pour juſtifier cette meſure. La cour de Rome avait envoyé à Ferrare un inquiſiteur de la foi (Merle d'Aubigné, *Hiſt. de la Réforme en Europe au temps de Calvin*, V, p. 565), & le duc n'aurait voulu pour rien au monde ſe brouiller avec le pape, qui pouvait le dépouiller de ſes États. D'autre part, les calculs de la politique ne ſemblent pas étrangers à ces actes de rigueur envers les Français. Certains hiſtoriens donnent à entendre que le duc inclinait pour le parti de l'Empereur. (Siſmonde Siſmondi, *Hiſt. des républiques italiennes*, p. 219.) Ce qu'il y a de certain c'eſt que ſon frère François d'Eſte commandait, à ce moment même, un des corps d'armée qui envahiſſaient la Provence ſous les ordres de Charles-Quint. (*Journal de Vandeneſſe*, f° 78 v° & ſuiv.) D'après le témoignage de certains auteurs, cette meſure de banniſſement aurait été étendue à tous les

T'a eſté faićt, princeſſe vertueuſe (1),
5 Ie y ay trouué que la fondacion
Eſt choſe eſtrange & d'admiracion (2).
Quant au ſurplus, ce qui en eſt ſurmonte

Français. (Merle d'Aubigné, *Hiſtoire de la Réforme en Europe au temps de Calvin*, V, p. 566.) Ils déſignent dans le nombre madame de Pons & ſon mari. Nous penſons qu'il y a là une erreur matérielle; la cauſe du départ de M. de Pons & de ſa femme doit être attribuée à certaines paroles imprudentes que ce ſeigneur laiſſa échapper quelques années plus tard. En effet, dans un recueil de poéſies latines imprimé à Ferrare en 1538, Cynthius Gyraldus fait mention de ces deux perſonnages comme appartenant encore à la maiſon de la ducheſſe Renée. (*Hercules Eſtenſis dux ſalutatus.*) Le nom de madame de Pons revient également dans une lettre écrite par Calvin, en 1541, à la ducheſſe de Ferrare, de manière à donner à entendre qu'à cette date cette dame n'était point partie pour la France. (J. Bonnet, *Lettres de J. Calvin*, I, 45.) Pour nous en tenir à Marot, comme il était aſſuré de trouver auprès de la ducheſſe les diſpoſitions les plus favorables, c'eſt du côté du duc & dans les intérêts de ſa politique qu'il faut chercher les explications du départ précipité du poëte.

(1) Cette viſite de la ducheſſe Renée à Veniſe pourrait trouver ſa place vers le mois de ſeptembre 1531. En effet, une hiſtoire de Ferrare nous fournit à ce ſujet le détail ſuivant : « Nel medeſimo anno 1531, trovandoſi il Duca circa il fine d'Agoſto a i bagni di Padova, e poſcià in Venezia... » (Muratori, *Antichità Eſtenſi*, II, 360.) Ce duc était Alphonſe d'Eſte, qui mourut en 1534. D'après ce que dit Marot, n'eſt-il pas tout naturel de ſuppoſer que le duc avait voulu montrer à la jeune princeſſe, nouvellement mariée à ſon fils, cette ville ſi ſingulièrement bâtie ſur la mer, & qui paſſait pour une des curioſités de l'Italie? Les Vénitiens tinrent ſans doute à honneur, en cette circonſtance, de prouver à la fille de Louis XII que les vaincus de ſon père s'étaient bien relevés de leurs défaites.

(2) D'après ce que dit ici Marot, il eſt certain qu'à ſon arrivée à Veniſe la vue de cette ville ſortant du milieu des eaux fut pour lui un ſpećtacle plein de ſurpriſe & de nouveauté. Mais il ſe borne à noter ſon étonnement, ſans aller au delà. La mode n'était point encore à ces développements deſcriptifs dont on a tant abuſé à d'autres époques. On regardait autour de ſoi, & l'on dreſſait tout ſimplement l'inventaire de ce que l'on avait ſous les yeux. On admirait, mais d'une manière plus calme & plus contenue. Nous citerons encore, à titre de comparaiſon à mettre en regard des vers de Marot, le récit où Commines nous retrace ſes premières impreſſions lors de ſon entrée à Veniſe : « Et fus bien eſmerueillé, dit-il, de veoir l'aſſiete de ceſte cité & de

Ce que loing d'elle au myeulx on en racompte,
Et n'eſt poſſible à citadins myeux faire
Pour à ce corps & à l'oeil ſatisfaire.
Que pluſt à Dieu, ma treſilluſtre dame,
Qu'autant ſoigneux ilz fuſſent de leur ame.
Certes leurs faictz quaſi font aſſauoir
Qu'vne ame au corps ilz ne cuident auoir,
Ou s'ilz en ont, leur fantaiſie eſt telle
Qu'elle eſt ainſi comme le corps mortelle :
Dont il s'enſuit qu'ilz n'eſleuent leurs yeulx
Plus hault ne loing que les terreſtres lieux,
Et que iamays eſpoir ne les conuye
Au grand feſtin de l'eternelle vie.
Aduient auſſi que de l'amour du proche
Iamays leur cueur partial ne s'aproche,
Et ſi quelcung de l'offenſer ſe garde,
Crainte de peine & force l'en retarde.
Mays où pourra trouuer ſiege ne lieu
L'amour du proche où l'on n'ayme poinct Dieu ?
Et comment peult prendre racine & croiſtre
L'amour de Dieu, ſans premier le cognoiſtre ?
I'ay, des enfance, entendu affermer
Qu'il eſt beſoing congnoiſtre auant qu'aymer :
Les ſignes clers, qui dehors apparoiſſent,
Font teſmoigner que Dieu poinct ne congnoiſſent :
C'eſt qu'en eſprit n'adorent nullement
Luy [qui] eſt ſeul eſprit totallement,
Ains par haulx chantz, par pompes & par mynes,

veoir tant de clochiers & de monaſteres & ſi grant maiſonnement, & tout en l'eaue, & le peuple n'auoir aultre forme d'aller que en ces barques. Enuiron la dicte cité y a bien ſeptante monaſteres à moins de demye lieue françoiſe, à le prendre en rondeur (qui tous ſont en iſle, tant d'hommes que de femmes, fort beaux & riches, tant d'edifices que de paremens, & ont fort beaux iardins), ſans comprendre ceulx qui ſont dedans la ville, où ſont les quatre ordres des mendians, bien ſoixante & douze paroiſſes & maincte confrairie : & eſt choſe bien eſtrange de veoir ſi belles & ſi grans egliſes fondées en la mer. » (Ph. de Commines, *Mémoires*. liv. VII, ch. XVIII.)

Qui eſt, mon Dieu, ce que tu abhomines (1) :
Et ſont encor ces pouures citoyens
Pleins de l'erreur de leurs peres payens.
Temples marbrins y ſont, & y adorent (2)

(1) Dans chacun de ces vers perce l'influence des prédications de Calvin à la cour de Ferrare. Marot avait été admis aux homélies religieuſes que faiſait le réformateur dans les appartements les plus retirés de la ducheſſe, en préſence d'un petit cercle d'élus. L'effet produit ſur l'âme de Renée avait été irréſiſtible; les hiſtoriens les plus accrédités nous fourniſſent à ce ſujet leur témoignage irrécuſable. « L' ereſiarcha Giovanni Calvino, ſotto abito finto, talmente infettò Renea, figlia del re Lodovico XII e ducheſſa di Ferrara, degli errori ſuoi, che non ſi potè mai trarle di cuore il bevuto veleno. » (Muratori, *Annali d'Italia*, XX, 12.) Marot, avec toute la ferveur d'un catéchumène de fraîche date, partageait les enthouſiaſmes religieux de la ducheſſe. Dès ſon arrivée à Veniſe, il tient à lui prouver qu'une ſéparation forcée n'a point affaibli les liens qui les uniſſent dans une foi commune, & il s'empreſſe de lui témoigner dans cette épître ſon indignation touchant ces pratiques ſuperſtitieuſes qui, chaque jour, offuſquent ſes yeux & qu'il a entendu condamner par le maître. Le poëte s'était ſi bien identifié avec les doctrines de Calvin, qu'on eſt frappé de retrouver ici, avec les mêmes allures intolérantes, les mêmes penſées que le réformateur exprimait, vers cette époque, dans une lettre adreſſée à François Ier, auquel il envoyait ſon livre intitulé l'*Inſtruction chrétienne*. (Herminjard, *Correſp. des réform.*, IV, 3 & ſuiv.)

(2) A cette époque, Veniſe poſſédait de nombreuſes égliſes, où la richeſſe des matériaux rivaliſait avec la perfection du travail. Sur les lambris des temples, la moſaïque, les marbres & les dorures ſervaient d'encadrement aux chefs-d'œuvre des artiſtes les plus en renom. Bien que l'égliſe de Saint-Marc ne fût point encore érigée en cathédrale, elle n'avait plus rien de commun avec la ſimplicité primitive dont ſe montraient épris les promoteurs de la Réforme. On y admirait déjà ſes cinquante colonnes de marbre, ſes grands tableaux en moſaïque à fond d'or, repréſentant ſur une ſuperficie de quarante mille pieds carrés des ſujets tirés de l'Écriture ſainte. Dans l'égliſe des Frari, toute tapiſſée de tableaux & de ſtatues, s'élevaient, avec un développement monumental, les tombeaux de pluſieurs doges. L'égliſe de S. Giovani & Paolo, affectée à la ſépulture ordinaire des premiers magiſtrats de la République, était remplie de leurs ſarcophages ſurchargés de marbre & de bronze. Nous citerons encore S. Maria dei Miracoli, remarquable par la profuſion de ſes ornements, & S. Salvatore, célèbre par le tableau en argent ciſelé qui décorait ſon maître-autel de vingt-ſept ſujets

Images peinctz qu'à grandz deſpens ilz dorent,
Et à leurs piedz yllans ſont, gemiſſans,
Les pouures, nudz, palles & languiſſans.
Ce ſont, ce ſont telles ymaiges viues
Qui de ces grans deſpenſes exceſſiues
Eſtre deburoient aornées & parées,
Et de nos yeulx les autres ſeparées (1) :
Car l'Eternel les viues recommande
Et de fuir les mortes nous commande.
Ne conuient il en reprendre que iceulx?
Helas! madame, ilz ne ſont pas tous ſeulz :

bibliques. Dans les diſpoſitions où ſe trouvait notre poëte, ces merveilles de l'art ne lui apparaiſſaient que comme des manifeſtations ſuperſtitieuſes, & de là ſes accents indignés.

(1) Il ſemble au premier abord que Marot cède ici aux entraînements d'une polémique aveugle & paſſionnée, & qu'il fauſſe la vérité pour s'aſſurer un triomphe plus facile. L'Égliſe catholique, en effet, ne paſſe-t-elle point pour avoir toujours recommandé, comme l'un de ſes premiers préceptes, l'amour du prochain, la charité envers le malheureux? Telle devrait être la règle abſolue & ſans exception, & cependant le grief produit ici par Marot eſt fondé; d'autres l'avaient formulé comme lui dans des propoſitions qui avaient attiré les foudres de la Sorbonne. Dans ce genre de controverſe l'avantage n'eſt point du côté de la docte faculté. Nous nous bornerons à citer, comme preuve de la faibleſſe de ſes arguments, le paſſage ſuivant, qu'il eſt curieux de mettre en regard des proteſtations de notre poëte : « PROPOSITIO XXVI. — Tu ſeras plus ſcandaliſé de voir abatre ou rompre vne image de pierre ou vne egliſe, que de voir mourir vn homme de faim, qui eſt l'image de Dieu. CENSVRA. — Iuſte magis commouentur & offenduntur Chriſtiani ob ſacrarum ædium & imaginum euerſionem in Dei contemptum & Eccleſiæ admiſſam quam ſi homines fame perire viderent. Inde enim grauiora mala ſequuntur in republica, maior perturbatio & animarum periculum neglectuſque religionis chriſtianæ. Ex quo certe apparet quam abſurde & inſipienter, ad ſeducendos ſimplices, talibus comparationibus crebro vtantur Lutherani, neſcientes de quibus loquantur aut affirment. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 105.) Il ſerait injuſte, ſans doute, de rendre l'Égliſe catholique tout entière reſponſable de pareilles doctrines. Mais lorſque la faculté de théologie avait le courage de les affirmer hautement, il était juſte qu'une voix s'élevât, dans le camp oppoſé, pour les dénoncer à la conſcience publique, & les flétrir comme une inſulte à la raiſon.

De ceſte erreur tant creue & foiſonnée
La chreſtienté eſt toute enpoiſonnée :
Non toute, non : le Seigneur, regardant
D'oeil de pitié ce monde caphardant,
S'eſt faict congnoiſtre à vne grand partie,
Qui à luy ſeul eſt ores conuertie.
O Seigneur Dieu, faictz que le demourant
Ne voyſe pas les pierres adorant (1)!

(1) Les chefs de la Réforme, & particulièrement Calvin, avaient recommencé contre le culte des images la guerre dont les iconoclaſtes donnèrent le ſignal dans les temps primitifs de l'Égliſe. Ils prétendaient rejeter de la maiſon du Seigneur toute effigie matérielle comme un emblème de ſuperſtition & d'idolâtrie. Les textes de l'Ancien Teſtament leur paraiſſaient précis à ce ſujet, car Dieu, s'adreſſant à ſon peuple, lui avait dit : « Vous ne ferez point d'image taillée ni aucune figure de tout ce qui eſt en haut dans le ciel & en bas ſur la terre, ni de tout ce qui eſt dans les eaux ſous la terre; vous ne les adorerez point & vous ne leur rendrez point de culte. » (*Exode*, ch. XX, verſ. 4 & 5.) La même prohibition eſt encore répétée dans d'autres paſſages de l'Écriture. (Voyez *Deutéronome*, ch. IV, verſ. 15; ch. V, verſ. 8; & *Lévitique*, ch. XXVI, verſ. 1.) Ils invoquaient également l'autorité du roi-prophète, qui s'exprime ainſi dans ſes *Pſaumes* : « Que tous ceux qui adorent les images & ſe glorifient dans les idoles ſoient confondus. » (Pſal. XCVI, 7.) En outre, dans le ſein même de l'Égliſe, comme Marot le donne à entendre, certaines divergences d'opinion ſe manifeſtèrent ſur ce point à diverſes époques. Vers le milieu du VIII[e] ſiècle, un concile tenu à Conſtantinople ſe déclara contre le culte des images. En 787, le concile de Nicée, ayant repris à nouveau la queſtion, condamna les iconoclaſtes. Cette déciſion, loin de ramener la paix dans les eſprits, fut repouſſée, en 794, par une aſſemblée des évêques des Gaules & d'Allemagne réunie à Francfort, pendant que, de leur côté, Serenus, évêque de Marſeille, & Claude, évêque de Turin, réprouvaient ce genre de dévotion comme une pratique ſuperſtitieuſe. (René Benoiſt, *Traicté catholique des images*, p. 9 v° & 13 v°.) Il y avait là pour Calvin tout un arſenal d'arguments redoutables, au profit de la thèſe qu'il ſoutenait contre l'Égliſe. Il n'héſita pas à s'en emparer. La préface de ſon *Inſtruction chrétienne* contient cette phraſe toute pleine de ces ſouvenirs, & c'eſt à cette ſource que notre poëte ſemble avoir puiſé ſes inſpirations. Nous laiſſons la parole au réformateur : « Celuy, dit-il, eſtoit Pere qui a dict que c'eſtoit une horrible abomination de voir une image ou de Chriſt ou de quelque ſainct aux temples des chreſtiens. Il s'en fault beaucoup qu'ilz ne gardent

C'eſt vng abbus d'ydollaſtres ſorty
Entre chreſtiens pluſieurs foys amorty,
Et remys ſus touſiours pour l'auarice
De la paillarde & grande meretrice,

ces limites, quand ilz ne laiſſent anglet vuide de ſymulacres en tous leurs temples. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, IV, 14.) La Sorbonne ne pouvait voir avec indifférence ce retour à une héréſie qui, au temps paſſé, avait ſi profondément diviſé l'Égliſe ; elle multiplia ſes anathèmes pour étouffer dans leur germe d'auſſi audacieuſes tentatives. Mais plus elle ſe montrait opiniâtre dans la réſiſtance, plus ſes adverſaires apportaient d'acharnement dans l'attaque. Et comme la docte faculté ne manquait pas d'enregiſtrer avec ſoin toute propoſition qu'elle tenait pour hérétique & ſcandaleuſe, ſes notes fourniſſent les documents les plus curieux à conſulter ſur l'hiſtoire de cette révolte des conſciences. L'un des premiers qui ſouleva de ce chef les colères théologiques fut Cornélius Agrippa. Il avait eu en effet la témérité de riſquer cette appréciation aſſez malſonnante pour des oreilles orthodoxes : « Mos gentilium corruptus, cum ipſi ad fidem Chriſti converti cœperunt, noſtram religionem infecit & in noſtram eccleſiam ſimulacra & imagines multaſque pomparum ſteriles cærimonias introduxit, quorum nihil omnino fuit apud primos illos & veros chriſtianos. Hinc cœpimus divorum noſtrorum multa ſimulacra in templa noſtra traducere & in aras Dei magnis venerationibus collocare, & quo hominem, veram Dei imaginem, in nefas ducimus conſcendere, eo inſenſata transferimus ſimulacra ; illis inclinamus capita, infigimus oſcula, offerimus lumina, ſuſpendimus anathemata, accommodamus miracula, fundimus orationes ; denique illis peregrinamur, illis vovemus, illa colimus. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 88.) Nous continuons de citer quelques-unes de ces hardieſſes, qui exaſpéraient les gardiens de la foi & tombaient ſous les coups de leur impitoyable férule : « Il répugne à la parole de Dieu, du Vieil & Nouueau Teſtament, faire images à culte & adoration. Parquoi s'enſuit que en tous lieux où ſont miſes & y a peril que on les adore, que on doit les abolir. » (*Ibid.*, II, 98.) Et encore : « PROPOSITIO I. — Ante ſanctorum Dei imagines non ſunt flectenda genua, ſed dumtaxat ante Deum. CENSVRA. — Hæc propoſitio erronea eſt & impia & ex errore decerpta eorum qui icones ſeu imagines ſanctorum execrati ſunt. » (*Ibid.*, II, XVI.) On peut juger par ces extraits que déjà la penſée humaine ne ſe faiſait pas faute d'affirmer ſon indépendance, & de proteſter avec énergie contre des pratiques qui froiſſaient le ſens commun. Parfois auſſi la note railleuſe ſe mêlait à ces diſcuſſions dogmatiques, & il eſt curieux de voir la Sorbonne dénoncer avec gravité à l'in-

Auec qui ont faict fornicacion
Les Roys de terre, & dont la potion
Du vin public de ſon calice immonde
A ſi longtemps enyuré tout le monde (1).

dignation des fidèles certaines bouffonneries du genre de celle-ci : « Propositio XXIV. — Chriſtiani adorant imagines & dicunt : Ego eo ad ſanctam Mariam de Annitio, de Virtutibus, de Cloacis, de Merdis, & ita de cæteris irriſoriis. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 8.) Ces citations ſuffiſent pour indiquer quel était à cette époque le courant des eſprits relativement à cette queſtion. Sous l'impreſſion, toute fraîche encore, des enſeignements de Calvin à Ferrare, Marot s'en fait ici l'écho, pour complaire à la princeſſe qui venait de ſe laiſſer gagner aux principes de la Réforme.

(1) Il ne faudrait pas croire que les partiſans de la Réforme, & Marot dans le nombre, euſſent été des premiers à tenir ce langage violent & agreſſif contre la cour de Rome. Le ſignal de l'attaque avait été donné depuis longtemps. Luther & Calvin ſe trouvèrent placés à la tête des colonnes d'aſſaut, parce qu'ils arrivèrent au moment déciſif; mais pour préparer les eſprits à cette dernière bataille ils avaient eu des devanciers qui, malgré leur obſcurité & leur iſolement, avaient porté de rudes coups, & avaient ouvert la brèche où devaient paſſer les aſſaillants de la dernière heure. Dès le XIIe ſiècle, Guyot de Provins, dans ſa *Bible ſatirique*, parlait de Rome en ces termes aſſez irrévérencieux :

Rome nous ſuce & nous englot,
Rome detruit & occit tot,
Rome eſt le nid de la malice
D'où ſordent tous les mauuais vices :
C'eſt vn viuier plein de vermine.

Les ſcandales & les débauches qui ſouillaient le palais des papes fourniſſaient ſans ceſſe un nouvel aliment à ces colères & à ces imprécations contre la puiſſance qui voulait aſſervir le monde. Peu de temps avant Marot, Machiavel, comme patriote, avait flétri en ces termes l'action des ſouverains pontifes ſur les deſtinées de l'Italie : « L'influence de la cour de Rome, dit-il, a éteint dans cette contrée toute dévotion & toute religion, ce qui entraîne à ſa ſuite une foule d'inconvénients & de déſordres, & comme partout où règne la religion on doit croire à l'exiſtence du bien, de même, où elle a diſparu, on doit ſuppoſer la préſence du mal : c'eſt donc à l'Égliſe & aux prêtres que nous autres Italiens nous avons cette obligation d'être ſans religion & ſans mœurs. » (*Diſcours ſur Tite-Live*, I, XII.) Cet acte d'accuſation eſt nettement formulé; il met en évidence le principal grief dont la Réforme devait, à quelque temps de là, s'emparer pour ſon propre compte. En effet, tous les États ſur leſquels s'étendait la domination papale n'étaient-ils point en droit d'élever le même reproche? Et les mêmes arguments qu'une penſée politique inſpirait à Machiavel ſerviront un peu plus tard à Luther pour faire, au nom de la religion, le

Au reſidu, afin que ceſte carte
De ſon propos commancé ne s'eſcarte,
Sçauoir te faictz, Princeſſe, que deçà
Oncques Romain empereur ne dreſſa
Ordre public, s'il eſt bien regardé,
Plus grand, plus rond, plus beau, ne myeux gardé :
Ce ſont, pour vray, grands & ſaiges mondains,

procès à la papauté. Au fond ce ſont toujours les mêmes proteſtations, avec quelques légères variantes dans la forme, pour arriver à une concluſion identique : par le ſcandale qu'elle donne au monde, Rome eſt indigne de conſerver ſa ſuprématie ſur le reſte de la chrétienté. Voici comment Luther formule cette penſée : « On ne ſaurait croire que de péchés & d'actions infâmes ſe commettent dans Rome; il faut le voir & l'entendre pour le croire. Auſſi a-t-on couſtume de dire : S'il y a un enfer, Rome eſt bâtie deſſus, c'eſt un abîme d'où ſortent tous les péchés. » (Merle d'Aubigné, *Hiſt. de la Réform. au* XVIe *ſiècle*, I, 244.) Marot n'était donc point ſeul à proférer ces paroles de haine contre la puiſſance des papes. Il ſe faiſait, avec bien d'autres, l'écho des clameurs hoſtiles qui grondaient autour de lui. Et ce n'était point là ſimplement, il faut le reconnaître, des inſinuations calomnieuſes dictées par des rancunes perſonnelles ou un intérêt de parti. La corruption & la débauche à tous les degrés eccléſiaſtiques donnaient raiſon aux détracteurs de la curie romaine. Les orgies des Borgia, la vente des indulgences avaient ſurtout ſoulevé l'opinion publique contre la puiſſance romaine; mais le mal était partout, & l'on pouvait conſtater les mêmes ſymptômes de dépravation dans les mœurs de tous les prélats romains. Le récit ſuivant de Bonivard nous montre le vice pris ſur le fait. Venu à Rome pour y chercher matière à édification, voici les détails qu'il fut à même de recueillir ſur les ſources où s'alimentaient les finances pontificales au temps de Léon X : « Le pape, rapporte-t-il, hauoit touz les ans de tribut des putains 11,800 ducatz, luy paiant, vne chaſcune qui hauoit plus de iij amoureux, tant ſeullement 1 ducat pour teſte : celles quen hauoient moins eſtoient franches : mais il y en hauoit telle quen hauoit plus de xij ordinaires, ſans les allantz & venantz, & ſaccordoient. » (*Aduis & deuis de la ſource de lidolatrie*, p. 78.) Quelques lignes plus loin l'anecdote ſuivante ajoute un nouveau trait au tableau : « Ihauoie affaire, écrit-il, à vn quon diſoit eſtre concubinaire du cubiculaire du pape, & le me faillut aller treuuer chieux vne curtiſane où il eſtoit auec vn ſien compaignon, deuiſantz auec la dame, queſtoit braſuement acouſtrée, le beau bonet de veloux ferré dor, au rebras, la belle image de x eſcuz, deſſus le beau plumas voletant, deſſoubz la belle coiphe dor, au corps la

Meurs en conſeil, d'executer ſoubdains,
Et ne voy rien en toutes leurs poulices
De ſuperflu que pompes & delices :
Tant en ſont plains que d'eux peu d'oeuures ſortent
Sentans Celuy duquel le nom ilz portent :
D'auoir le nom de chreſtien ont prins cure,
Puis ſont viuans à la loy d'Epicure (1),

belle verdizalle de taphas dechiquettée par les bras, & deſſoubz la chemiſe de toille de Hollande floſquante, le poignardt dargent ſus le cul. » Une rencontre qu'il fit à quelques jours de là complète ces détails de la manière la plus inſtructive : « Allant par la ville auec aucuns miens compaignons anciens romaniſques, nous rencontrions vne de ces damoyſelles, deſguiſée en home, ſus la ſelle d'un cheual d'Eſpaigne, & derriere vn ianin en croppe, haiant affublée vne cappe eſpaignolle qu'il mettoit en eſcharpe deuant ſon nez pour non eſtre cognu. Ie demandoie que ceſtoit. Lon me diſoit que ceſtoit vn tel cardinal auec ſa fauorita. Ie diſois lors : lon dict en noſtre pays que tous les folz ne ſont pas à Rome, mais ſi en y ha il beaucoup. » (*Ibid.*, p. 80.) C'en eſt aſſez, ce nous ſemble, pour donner raiſon aux tranſports indignés de notre poëte.

(1) Par ſuite d'une mépriſe dont il ſerait peut-être difficile de retrouver l'origine, le préjugé populaire s'eſt complu à faire d'Épicure le fondateur d'une philoſophie voluptueuſe & aimable, qui recommandait l'aſſouviſſement des ſens comme le but ſuprême de la deſtinée humaine. Marot tombe ici dans cette erreur, accréditée à travers les ſiècles. Épicure, de mœurs ſobres & irréprochables, recommandait au contraire à ſes diſciples d'uſer avec modération des jouiſſances permiſes ; il faiſait conſiſter le véritable bonheur dans l'affranchiſſement des maux corporels & des troubles de l'âme. Cet état, auquel on ne pouvait arriver que par un équilibre parfait entre les forces phyſiques & les facultés morales, était appelé par les Grecs *Ataraxie*. Les ennemis d'Épicure, prenant à rebours ſes enſeignements, l'accuſèrent d'avoir poſé en principe que l'unique fin de l'homme était la ſatisfaction des appétits ſenſuels, ſans autre règle que le caprice. Quelques courtiſanes de la Grèce ayant eu la fantaiſie de fréquenter les leçons du philoſophe à la mode, la calomnie transforma auſſitôt ſon école en un foyer de débauches. Par la ſuite les prétendus continuateurs des doctrines d'Épicure s'écartèrent de plus en plus des principes poſés par le maître. L'épicuréiſme conſiſta dès lors dans l'abus de jouiſſances qui touchaient à la beſtialité. Et c'eſt ainſi que l'expreſſion un peu brutale employée par Horace :

..... Epicuri de grege porcum
(*Epiſt.*, I, IV, 16.)

ne manque pas de juſteſſe pour

Faiſans yeulx, nez & oreilles iouyr
De ce qu'on peult veoir, ſentir & ouyr
Au gré des ſens, & traictent ce corps comme
Si là giſoit le dernier bien de l'homme.
Meſmes parmy tant de plaiſirs menus
Trop plus qu'ailleurs y triumphe Venus,
Venus y eſt certes plus reuerée
Qu'au temps des Grecz en l'iſle Citherée,
Car meſme renc de reputacion,
De liberté & d'eſtimation
Y tient la femme eſuentée & publicque (1)

déſigner les adeptes d'une philoſophie dégénérée. La perſiſtance de ce malentendu pourrait ſervir à expliquer comment Marot fait intervenir le nom d'Épicure pour flétrir dans les mœurs des Vénitiens ce qu'y trouve à redire ſon auſtérité de fraîche date.

(1) On ne ſaurait trop admirer le ſérieux apporté ici par Marot dans ſon rôle de nouveau converti. La métamorphoſe eſt complète. Sous l'influence des rigides enſeignements de Calvin, l'auteur de tant de poéſies licencieuſes, le héros de bonnes fortunes à peine oubliées, ne ſonge plus qu'à prendre pudiquement en main les intérêts des bonnes mœurs. A travers ſa vie aimable, ſes fêtes & ſes intrigues amoureuſes, Veniſe n'apparaît plus à notre poëte que comme la Cythère antique, où Vénus attire ſes adorateurs par la promiſcuité de tous les plaiſirs. Marot force un peu les couleurs, en diſciple qui tient à faire honneur aux enſeignements de ſon maître, toutefois ſa remarque ſur les courtiſanes prouve qu'il avait bien vu; ſi ce n'eſt que l'eſpèce de conſidération dont elles paraiſſaient entourées le déconcertait d'autant plus qu'il en ignorait le ſecret. A Veniſe, les courtiſanes conſtituaient un des rouages du gouvernement; loin d'être un objet de mépris, elles ſe trouvaient élevées en quelque ſorte à la hauteur d'un corps politique; les chefs de l'État étendaient ſur elles leur patronage en raiſon des ſervices qu'elles étaient appelées à rendre; leur nombre était conſidérable, leur importance inconteſtée. Elles ſont l'objet d'une mention ſpéciale dans toutes les relations des voyageurs. Montaigne, qui viſita Veniſe un demi-ſiècle environ après Marot, ne manque pas de leur accorder une place dans ſes notes de voyage : « Cela lui ſembla autant admirable que nulle autre choſe d'en voir vn tel nombre comme de cent cinquante ou enuiron faiſant vne dépenſe de meubles & veſtemans de princeſſes : n'ayant autre fons à ſe meintenir que de cete traficque, & pluſieurs de la nobleſſe de là meſme auoir des courtiſanes à leurs deſpens au veu & ſceu d'vn chaſcun. » (*Journal du voyage de Michel Montaigne en Italie*, II,

Comme la chaſte, honnorable & pudicque,
Et ſont enclins (ce diſent) à aymer

10.) Après Montaigne, le préſident de Broſſes, qui était trop curieux de toutes les nouveautés pour laiſſer échapper une ſi belle occaſion de s'inſtruire, a fait une étude fort piquante ſur les courtiſanes de Veniſe, & le réſumé de ſes obſervations contient quantité de détails malicieux qui peuvent expliquer juſqu'à un certain point les effarements de Marot : « Dans le temps de carnaual, dit-il, on trouue ſous les arcades des Procuraties autant de femmes couchées que debout; hors de là leur nombre ne s'étend pas à plus du double de ce qu'il y en a à Paris. Mais auſſi elles ſont fort employées. Tous les iours à vingt-quatre heures ou vingt-quatre heures & demie au plus tard toutes ſont occupées. Tant pis pour ceux qui viennent trop tard. A la différence de celles de Paris, toutes ſont d'vne douceur d'eſprit & d'vne politeſſe charmante. Quoi que vous leur demandiez, leur réponſe eſt toujours : *Sarà ſeruito, ſono á ſuoi commandi.* (Car il eſt de la ciuilité de ne parler jamais aux gens qu'à la troiſième perſonne.) A la vérité, vu la réputation dont elles jouiſſent, les demandes qu'on leur fait ordinairement ſont fort bornées; cependant j'en trouuai vne l'autre jour ſi jolie, que... le moyen de ne pas s'y fier? elle me répondoit des conſéquences *per la beatiſſima madonna di Loreto.* » (*Lettres familières,* lettre XIV.) Mais tout ne ſe bornait pas pour elles à être des pourvoyeuſes de plaiſir. Par leur luxe, par leurs dépenſes, elles contribuaient à la circulation de l'argent & à la proſpérité du commerce. Monteſquieu n'héſite point à leur attribuer ce rôle, qu'elles rempliſſaient ſans doute d'une manière inconſciente. Dans le paſſage ſuivant il expoſe cette particularité de l'organiſation politique de Veniſe : « Les lois, dit-il, y forcent les nobles à la modeſtie, ils ſe ſont tellement accoutumés à l'épargne qu'il n'y a que les courtiſanes qui puiſſent leur faire donner de l'argent. On ſe ſert de cette voie pour entretenir l'induſtrie ; les femmes les plus mépriſables y dépenſent ſans danger, pendant que leurs tributaires y mènent la vie du monde la plus obſcure. » (*Eſprit des lois,* VII, III.) Nous ajouterons que le conſeil des Dix n'éprouvait pas le moindre ſcrupule à faire des courtiſanes en vogue les auxiliaires de ſa police. Tantôt elles aidaient à ſurprendre d'importants ſecrets, tantôt à ruiner des hommes que leur fortune aurait pu rendre dangereux. Auſſi, au ſiècle dernier, le Sénat, qui les avait chaſſées pour donner ſatisfaction à l'opinion publique, finit par trouver qu'elles lui faiſaient défaut, & un acte où elles ſont traitées de *Noſtre bene merite meretrici* ne tarda pas à les rappeler. En 1815, l'Autriche prononça leur expulſion définitive; & comme dans le même temps on remettait en place le quadrige de

Venuz, d'autant qu'elle eſt née de mer (1)
Et que ſur mer ilz ont nayſſance priſe.
Diſent auſſi qu'ilz ont baſti Venize,
Que [Venize] eſt de Venuz l'heritage,
Et que pour tant il[z] luy doiuent hommaige.
Voilà commant ce qui eſt deffendu
Eſt par deçà permis & eſpendu.
Et t'eſcriproys, Princeſſe, bien encores
Des Iuifz, des Turcs, des Arabes & Mores
Qu'on veoit icy, par trop, vng chaſcun iour (2),
Quel en eſt, las! quel en eſt le ſeiour!

bronze qui ſurmontait la façade de Saint-Marc, le peuple, par manière de plaiſanterie, ſe prit à dire que, puiſqu'on ramenait les *cavalli*, on aurait bien pu ſe diſpenſer de faire partir les *vacche*.

(1) Un poëte latin de l'époque a reproduit à peu près cette idée dans le diſtique ſuivant :

PASQVILLVS DE VRBE VENETIARVM.

Vrbe tot in Veneta ſcortorum milia cur ſunt?
In promptu cauſa eſt : eſt Venus orta mari.
(*Paſquillorum tomi duo*, p. 23.)

Il était tout naturel du reſte qu'une certaine ſimilitude de nom, l'origine commune de la déeſſe & de la cité, ſorties toutes deux de la mer, euſſent fourni prétexte à ce jeu de mots, auquel les mœurs légères dont nous avons recueilli ci-deſſus quelques traits achevaient de donner un air d'à-propos.

(2) Au temps de ſa proſpérité commerciale, Veniſe préſentait un aſpect des plus animés; c'était le rendez-vous des étrangers que leurs affaires y attiraient de toutes les parties du monde. Notre poëte partagea ſans doute la ſurpriſe que cauſait à tous les nouveaux arrivants un aſſemblage de coſtumes bizarres & variés. Son étonnement toutefois ne l'entraîne point juſqu'à décrire le ſpectacle qui s'offre à ſes yeux. Pour donner une idée de ce que pouvait être Veniſe au temps paſſé, il n'eſt donc point inutile de recourir à un récit qui date de deux ſiècles plus tard, alors que cette ville conſervait encore un certain reflet de ſon antique ſplendeur. Le voyageur auquel nous empruntons ces détails réſume en quelques lignes, avec une grande fineſſe d'obſervation, toutes les curioſités qui donnaient à cette place ſon caractère d'originalité : « Les robes de palais, dit-il, les manteaux, les robes de chambre, les Turcs, les Grecs, les Dalmates, les Levantins de toute eſpèce, hommes & femmes, les tréteaux des vendeurs d'orviétan, les bateleurs, les moines qui prêchent & les marionnettes, tout cela, dis-je, qui y eſt tout enſemble, à toute heure, la rendent la plus belle & la plus curieuſe place du monde. » (C. de Broſſes, *Lettres familières*, lettre XIV.)

De leurs palays & maiſons autenticques (1),
De leurs cheuaulx de bronze treſantiques (2),
De l'arcenal, choſe digne de poix (3),

(1) Philippe de Commines, émerveillé, lors de ſon voyage à Veniſe, du coup d'œil féerique que préſentait cet entaſſement de palais preſſés les uns contre les autres des deux côtés du Grand Canal, nous montre, dans une intéreſſante deſcription, cette partie de la ville telle qu'elle était il y a plus de trois ſiècles. Ce paſſage peut ſervir de paraphraſe au vers où Marot a enfermé ſon admiration ſous une forme quelque peu conciſe. Voici comment s'exprime cet hiſtorien : « Le grant Canal eſt bien large, les gallees y paſſent à trauers, & y ay veu nauire de quatre cens tonneaux ou plus pres des maiſons : & eſt la plus belle rue que ie croy qui ſoit en tout le monde, & la mieulx maiſonnee, & va le long de ladicte ville. Les maiſons ſont fort grandes & haultes & de bonne pierre & les anciennes toutes painctes, les aultres faictes depuis cent ans, toutes ont le deuant de marbre blanc qui leur vient d'Iſtrie, à cent mils de là, & encores maincte grant piece de porphire & de ſarpentine ſur le deuant. Au dedans ont pour le moins, pour la pluſpart, deux chambres qui ont les planchez dorez, riches manteaulx de cheminees de marbres taillez, les chalitz des lictz dorez, & les oſteuens painctz & dorez & fort bien meublees dedans. C'eſt la plus triumphante cité que i'aye iamais veue. » (*Mémoires*, liv. VII, ch. XVIII.)

(2) Marot veut ſans doute parler ici du quadrige de bronze doré qui décore la partie ſupérieure du portail de l'égliſe Saint-Marc. Ce groupe fut longtemps attribué au ſtatuaire grec Lyſippe ; on a reconnu depuis, à l'analyſe du métal, que c'était probablement une œuvre romaine du temps de Néron. En effet, ces chevaux ſont en cuivre & non en airain de Corinthe, comme on l'avait d'abord ſuppoſé. D'après une tradition plus ou moins certaine, ils auraient figuré tour à tour ſur l'arc de triomphe de Néron, puis ſur celui de Trajan. Par ordre de Conſtantin, ils furent enſuite tranſportés à Conſtantinople, d'où le doge Dandolo les expédia à Veniſe en 1204. De là, en 1797, par ordre de Bonaparte, ils firent le voyage de Paris, où, pendant pluſieurs années, on put les voir ſur l'arc de triomphe du Carrouſel. En 1815, reſtitués à l'empereur d'Autriche, ils reprirent la place qu'ils occupaient précédemment. (Voy. ci-deſſus, p. 421, note.)

(3) Veniſe comptait autrefois ſon arſenal parmi les merveilles dont elle pouvait à bon droit s'enorgueillir ; c'eſt de là que ſortaient les flottes redoutables qui aſſuraient à la République ſa puiſſance & ſa proſpérité. Sur ces vaſtes chantiers régnait une activité inceſſante ; tout un monde d'ouvriers y était ſans ceſſe occupé aux travaux les plus divers. Dans la ſtrophe ſuivante Dante retrace ce tableau ſous une

De leurs canaulx, de leurs mules de boys (1),
Des murs ſallez dont leur cité eſt cloſe (2),

forme des plus animées & des plus poétiques :

Quale nell' Arzanà de' Viniziani
Bolle l'inverno la tenace pece,
A rimpalmar li legni lor non ſani,
Che navicar non ponno, e'n quella vece,
Chi fa ſuo legno nuovo, e chi riſtoppa
Le coſte a quel, che più viaggi fece :
Chi ribatte da proda, e chi da poppa :
Altri fa remi, e altri volge ſarte,
Chi terzeruolo, ed artimon rintoppa :
(*Divina Comedia, Inferno,* XXI, 7.)

Philippe de Commines, qui avait également viſité l'arſenal de Veniſe, ne manque pas de noter ce détail dans ſes *Mémoires* comme un des ſouvenirs curieux de ſon voyage : « Apres me feirent monſtrer leur archenal, vng lieu ouquel ſont faire leurs gallees & toutes choſes qui ſont neceſſaires pour l'armee de mer : qui eſt la plus belle choſe qui ſoit en tout le demourant du monde auiourd'huy & la mieulx ordonnee pour ce cas. » (*Mémoires*, liv. VII, ch. XVIII.) L'éloge eſt complet, mais il a le tort d'être un peu vague, car il nous laiſſe préciſément ignorer ce qui ſerait le plus intéreſſant à ſavoir, les éléments de la puiſſance maritime de Veniſe, qui excitaient à un auſſi haut degré l'admiration de Commines. Mais la relation d'un obſcur pèlerin, qui ſe rendait en Terre ſainte à peu près vers la même époque, nous fournit à ce ſujet de curieux détails, qui contiennent un réſumé aſſez précis de l'aſpect que préſentait alors ce célèbre arſenal : « Nauale denique, ſeu Armamentarium, mœnibus turribuſque vndique munitum, tantæ amplitudinis eſt, vt inſignis oppidi eminus ſpectantibus præbeat ſpeciem. Præter minora nauigia, triremes hîc cernas omni numero abſolutas, vltra ducentas. Variæ hîc officinæ in quibus opificum ingens numerus ſuam quiſque artem affabre exercent. Taceo immenſam cuiuſque generis armorum copiam atque omnifarium belli apparatum, miro ordine, in ſpacioſis domibus officiniſque ad ſtuporem diſpoſita. » (I. Cotovicus, *Itinerarium Hieroſolymitanum*, p. 517.)

(1) Par cette métaphore ingénieuſe, le poëte déſigne les gondoles, qui conſtituaient l'unique moyen de tranſport uſité à Veniſe pour circuler ſur ſes canaux. Dans cette ville bâtie ſur pilotis dont toutes les maiſons ſont baignées par la mer, c'eſt la gondole qui remplace pour les courſes & la promenade le laborieux quadrupède auquel Marot les compare. Le préſident de Broſſes, qui n'eſt jamais à court pour traduire ſa penſée ſous une forme piquante, a appelé ces véhicules des « fiacres aquatiques », en jurant ſes grands dieux que « il n'y a pas dans le monde de voiture comparable pour la commodité & l'agrément. » (*Lettres familières écrites d'Italie*, lettres XIV & XVI.)

(2) Certaines relations de voyage ſe prêtent à de curieux rapprochements avec ce vers de Marot. Ainſi le pèlerin déjà cité plus haut, que ſes pieuſes préoccupations n'empêchent pas d'avoir des yeux pour les choſes de la terre, reproduit ainſi,

De leur grand place & de mainte autre choſe (1) :
Mays i'auroys peur de t'ennuyer, & puis
Tu l'as myeulx veu que eſcripre ne le puis.
Ie t'eſcriproys auſſi plus amplement
Du ſaige duc (2), & generallement
Des beaulx vieillartz (3), mays, madame & maiſtreſſe,
Tu les congnois : ſi ſont ilz ta haulteſſe,
Ils ſçauent bien que tu es, ſans mentir,
Fille d'vn Roy qui leur a faict ſentir
Le grand pouuoir de ſon fort bras vainqueur

preſque mot pour mot, cette même penſée : « Nullis licet munita ſit muris, ſed aperta vndique, ad quam noctes atque dies liber omnibus patet aditus, non vrbem, ſed pagum verius ampliſſimum appellaueris. Eſt tamen quauis vrbe etiam munitiſſima tutior firmiorque, cui mare ipſum pro muro eſt. » (I. Cotovicus, *Itinerarium Hieroſolymitanum*, p. 517.) Le préſident de Broſſes ſe livre aux mêmes réflexions, en les accompagnant de quelques commentaires de circonſtance : « C'eſt une choſe ſurprenante, dit-il, de voir cette ville ouverte de tous côtés, ſans portes, ſans fortifications & ſans un ſeul ſoldat de garniſon, imprenable par mer ainſi que par terre, car les vaiſſeaux de guerre n'en peuvent nullement approcher à cauſe des lagunes trop baſſes pour les porter. » (*Lettres familières écrites d'Italie*, lettre XIV.)

(1) Dans toute autre ville, la place Saint-Marc ne préſenterait rien d'extraordinaire comme dimenſion, mais pour les Vénitiens, qui ont eu à conquérir ſur la mer chaque pouce du terrain qu'ils occupent, on comprend la coquetterie avec laquelle ils en font les honneurs aux étrangers. C'eſt ſur la place Saint-Marc que ſe trouvent l'incomparable égliſe de ce nom & le palais des doges.

(2) André Gritti exerçait alors la première magiſtrature de l'État. Il conſerva en effet les fonctions de doge de l'année 1523 à l'année 1539. Un écrivain du temps a réſumé en quelques mots, qui donnent de tout point raiſon aux éloges de Marot, les mérites de ce perſonnage ; voici comme il s'exprime : « Belliſſimo di corpo e di animo tanto excellente que era nato per dominare. » (Girolamo Bardi, *Delle coſe notabili di Venetia*, p. 70.)

(3) Marot nous ſemble vouloir parler ici du ſénat de Veniſe ; il était compoſé de trois cents membres, & on pouvait en faire partie dès l'âge de vingt-cinq ans. Mais il eſt à ſuppoſer que le plus grand nombre de ces pères conſcrits n'étaient revêtus de ces fonctions que lorſque les années leur avaient donné cet air vénérable qui attira ſur eux l'attention de Marot. (Pour plus de détails, voyez Gaſpar Contarin, *Des magiſtratz & republique de Veniſe*, trad. par I. Charrier.)

Et la nobleſſe & bonté de ſon cueur (1).
Par quoy clorray ma lettre mal aornée,
Te ſuppliant, Princeſſe deux foys née (2),

(1) Jehan Marot a célébré en vers l'expédition à laquelle il eſt fait ici alluſion. Dans ſon poëme intitulé *Voyage de Veniſe* il rapporte avec complaiſance les moindres faits de cette campagne, qui fut couronnée par la brillante victoire d'Aignadel, remportée par les Français le 14 mai 1509. Au terme de ſon œuvre, le poëte réſume ainſi les réſultats de cette expédition :

En moins d'vn mois, Loys douzieſme roy
A rué ius le belliqueux arroy
Venitien, rauy l'artillerie,
D'Aluian prins, chef de la Seigneurie,
Le tout occis ou mis en deſarroy.

Quant à cette généroſité dont les adverſaires de Louis XII auraient, d'après Clément Marot, reſſenti les effets bienfaiſants, nous en avons vainement cherché la trace dans l'hiſtoire. Tous les écrivains ſont unanimes à déclarer que le roi de France n'héſita point à tirer de ſa victoire tous les avantages auxquels il pouvait prétendre. A moins toutefois que ces éloges, qui ſentent un peu leur courtiſan, n'aient pour objet de mettre en relief l'humanité de Louis XII envers le général vénitien. Voici comment l'auteur du *Voyage de Veniſe* célèbre à ce propos la conduite du roi :

Or eſt d'Aluian prins & nauré au viſaige :
Le roy l'a faict panſer, rendant bien pour [oultraige.
O grand humanité ! Certes Barthelemy
Ne penſoit pas trouuer ſi humain ennemy,
Car les iours precedents le roy mandé auoit
Que de grandz cheſnes d'or lyé le meneroit
Iuſque dedans Veniſe...

(2) En ſe livrant à ce jeu de mots ſur le nom de la ducheſſe de Ferrare, Marot veut nous donner à entendre qu'elle venait tout récemment de ſe rallier aux doctrines prêchées par Calvin. Embraſſer le parti de la Réforme était, en effet, dans la penſée des adeptes de cette religion, renaître à une ſeconde vie. Or, par un haſard qui n'échappe point au poëte, le nom de Renée ſemble ſe prêter tout naturellement à cette interprétation ſymbolique. L'idée première de ce rapprochement n'appartient point toutefois à Marot ; elle apparaît dès les premiers temps du chriſtianiſme. Dans leur ardeur à dépouiller le vieil homme, les catéchumènes changeaient volontiers de nom, pour mieux marquer leur renoncement à leurs anciennes erreurs, & il en était beaucoup qui ſe faiſaient appeler du nom de René, comme ſigne de leur régénération par le baptême. La légende raconte même que le premier René, auquel reviendrait l'honneur de cette invention, mérita de figurer parmi les ſaints de l'Égliſe. (*Revue archéologique*, 1re ſérie, IVe année, 2e partie, p. 614.) A la vérité, d'après une autre verſion toute différente, ſaint René aurait été gratifié de ce nom pour être reſſuſcité ſept ans après ſa mort. (Euſèbe Salverte, *Eſſai ſur les noms d'hommes*, I, 21.) Sans ſe ſoucier autrement du ſaint & ſans s'arrêter à l'incertitude de ces origines, les proteſtants s'emparèrent de cette

Te ſouuenir, tendys que icy me tien,
De ceſtuy là que retiras pour tien,
Quant il fuyoit la fureur ſerpentine
Des ennemys de la belle Chriſtine (1).

idée, qui leur ſemblait ingénieuſe, & ils prodiguèrent le nom de René à leurs nouveaux adeptes, comme pour mieux affirmer leurs victoires ſur leurs adverſaires. Marot, en parlant ainſi, était donc ſûr d'être compris de la princeſſe à laquelle il s'adreſſait.

(1) Sous ce nom allégorique les réformateurs déſignaient la religion du Chriſt telle qu'ils la concevaient dans toute la pureté de ſes doctrines primitives. Elle n'avait pas de plus cruelle ennemie que Simonne, ainſi appelée en ſouvenir de Simon le Magicien, qui avait propoſé à ſaint Pierre de lui acheter à prix d'argent le droit de commander au Saint-Eſprit. Saint Pierre refuſa, mais depuis, les ſucceſſeurs du premier évêque de Rome, ſe ſéparant de plus en plus de Chriſtine, ſe montraient diſpoſés à s'entendre avec les marchands qui voulaient envahir les parvis du temple. On ſait, du reſte, qu'à cette époque, le trafic des indulgences devint un ſujet de ſcandale univerſel. Chriſtine occupe dans les œuvres de Marot une place qui ne peut laiſſer aucun doute ſur la penſée du poëte. Parmi les nombreux paſſages où il parle de Chriſtine, nous citerons entre autres ce portrait qu'il en a tracé dans ſon *Balladin :*

Mil ans y a, cinq cens & dauantage
Que du plus hault & noble parentage
De l'Orient vne pucelle yſſit,
En qui le ciel toutes graces aſſit :
Pour ſa grandeur Chriſtine fut nommée,
Pour ſa beauté belle fut ſurnommée,
Et à preſent encores on l'appelle
Belle Chriſtine, ou Chriſtine la belle.



Aultre epiſtre enuoyée de Veniſe le dernier iour de iuillet 1536 (1)

(*Du Recueil poſthume*)



E mon coq à l'aſne dernier,
Lion, ce malheureux aſnier,
Fol, folliant, imprudent, indiſcret
Et moins ſçauant qu'vn docteur en decret :
Ha, ha, dit il, c'eſt grand oultrage

Titre : *Epiſtre de Marot luy eſtant à Veniſe le dernier iour de Iuillet* (a).
— *De Veniſe le dernier iour de Iuillet, lan mil cinq cent trente-ſix. Epiſtre enuoyée par Clement Marot à Lyon Iamet* (b).
Vers 3. *Fol folliant ainſi diſcret*
Comme eſt vn docteur en decret (c).
— *Follet imprudent indiſcret*
Ainſi que vng docteur en decret (d).

(a) B. L. ms. 1016. Le manuſcrit 4967 de la Bibliothèque nationale donne ſeulement la date 1536, ſans autre indication. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. L. ms. 1016. — (d) B. S. ms. 189 B.

(1) De ſon vivant, Marot ne ſe montra guère préoccupé de réclamer la paternité de cette pièce ; elle ne figure dans aucune des éditions publiées de l'aveu ou avec le concours du poëte. Une ſeule fois, en 1539, dans une édition imprimée par Jehan Steels d'Anvers, & où *l'Enfer* fit ſa première apparition, cette épître fut livrée au public comme une nouveauté. Marot ne paraît point avoir proteſté par la ſuite contre cette indiſcrète uſurpation. Il avait de bonnes raiſons pour ne point revendiquer trop vite ſes droits ſur *l'Enfer*, & quant à cette épître, le poëte la conſidérait ſans doute comme un badinage de trop peu d'importance pour s'inquiéter de ſon ſort & s'empreſſer de lui faire une place parmi ſes autres œuvres. Mais ſi cette pièce n'eſt point de celles qui peuvent ajouter à la réputation de Marot, elle abonde du moins en détails qui ne ſauraient laiſſer aucun doute ſur ſes origines. Ici c'eſt le poëte qui lâche la bride à ſes rancunes contre Sagon (vers 45 & ſuiv.), comme pour préluder aux hoſtilités qui devaient éclater bientôt entre les deux poëtes. Ailleurs, l'épiſode de la fuite de Marot (vers 136 & ſuiv.) eſt empreint d'un caractère tellement perſonnel, que ce ſerait exagérer la défiance que de prétendre y découvrir l'œuvre préméditée d'un fauſſaire. Plus loin, les alluſions ſur l'entrée de Charles-Quint en Provence, au cours de

De parler d'vn tel perſonnage
Que moy! En eſt il vn au monde
En qui tant de ſçauoir abonde?
Et ie reſpond : Ouy, ouy vrayment,
Et ne fut aultre que Clement.
Les latins, les grecz, les hebreux (1)

Vers 9. *Ie reſpons que oy vrayement* (a).

(a) B. L. ms. 1016.

l'année 1536 (vers 177), coïncident exactement avec l'époque du ſéjour de Marot à Veniſe & la date relatée dans le titre. Enfin la rime des vers 33 & 34 eſt critiquée dans *le Rabais du caquet de Fripelippes* de manière à ne nous laiſſer aucun doute ſur l'attribution de cette pièce; les contemporains eux-mêmes la portaient au compte de Marot.

(1) Au premier abord il eſt aſſez difficile de mettre un nom ſur cette figure que Marot nous déſigne ſeulement par les épithètes les plus railleuſes. Lenglet-Dufreſnoy prétend découvrir ici certains côtés de reſſemblance avec ce docteur Bouchard, qui autrefois avait envoyé le poëte réfléchir, dans les priſons du Châtelet, ſur l'inconvénient de ne pas obſerver les lois de l'abſtinence. (Voy. t. II, p. 160, note 2, & ci-deſſus, p. 69.) Mais cette aventure remontait à 1525, & elle nous paraît bien ancienne pour que les rancunes de Marot aient conſervé toute leur vivacité juſqu'en 1536. Nous n'en ſavons même pas aſſez long ſur l'hiſtoire du docteur Bouchard pour affirmer qu'à cette date il n'avait pas été recevoir, dans un monde meilleur, la récompenſe de ſon dévouement à la cauſe du maigre. Cette conjecture, préſentée à tout haſard par le ſavant abbé, ne nous paraît point d'ailleurs en parfaite concordance avec ce que dit Marot; & en regardant de près à certains détails, on trouve de bonnes raiſons pour ſuppoſer qu'il a en vue un tout autre perſonnage. Ici, en effet, comme dans la précédente *Epiſtre du coq à l'aſne* (voy. ci-deſſus, p. 328, vers 6), il fait alluſion à l'enſeignement du latin, du grec & de l'hébreu, dont François I[er] venait de doter Paris par la fondation du collége des trois langues, malgré les réſiſtances opiniâtres de la Sorbonne. A la tête des oppoſants figurait un docteur en théologie, Noël Béda, dont l'entêtement & l'ignorance offraient une ſource inépuiſable de traits mordants à la verve ſatirique de Marot. Béda, piqué au jeu, voulut engager la lutte avec le poëte, mais mal lui en prit, car ſes plaintes n'eurent d'autre réſultat que de lui attirer cette bordée d'épithètes malicieuſes. Marot ſemble avoir tenu à réunir dans une figure auſſi groteſque que facile à reconnaître tous les traits que lui fourniſſaient les travers pédanteſques de Béda & la malice des contemporains. A titre

Luy ſont langaiges tenebreux :
Mais en françoys de Hurepoix (1),
Les beaulx eſcuz d'or & de poix,
Et quelcque latin de marmite,
Par Noſtre Dame, ie le quitte :
Pour vray il y eſt plus ſçauant,

d'exemple, nous rappellerons d'abord un mot d'Henri Eſtienne, à propos des chicanes ſoulevées par ce farouche ſerviteur de la Sorbonne contre l'enſeignement du grec. « Quand on trouua, dit-il, que Béda condamnoit vn langage duquel à grande peine congnoiſſoit-il la premiere lettre, Beda fut declaré bedier. » (*Apol. pour Hérodote*, diſc. prélim., IX.) Or, cette expreſſion de « bedier » peut être conſidérée comme l'équivalent de « malheureux aſnier ». Ces deux mots ſervaient également alors à déſigner un ſot & un ignorant. En continuant à chercher l'explication de la penſée du poëte dans certains propos des contemporains, nous voyons qu'Éraſme, prenant à parti Béda & ſes ſemblables, ſe plaît à les déſigner, d'un trait de plume, au mépris des honnêtes gens : « Sunt Pariſiis aliquot inauſpicata ingenia nata in odium bonarum litterarum. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, I, 436.) Chez Béda la haine de la ſcience & des lumières n'était égalée que par une frénéſie religieuſe qui l'entraîna ſouvent à des actes de la dernière imprudence. En effet, dans l'emportement de ſon aveugle fanatiſme, il outragea, à diverſes repriſes & de la manière la plus violente, Marguerite de Navarre & même François Ier en perſonne. (*Ibid.*, III, 73.) La brutale outrecuidance dont l'affuble Marot convient donc bien à celui qui trouvait que le moyen le plus commode de rétorquer les arguments de ſes contradicteurs était de les envoyer au bûcher. L'occaſion ne nous manquera pas de revenir ſur le rôle odieux que Béda s'attribua dans les perſécutions dirigées contre les proteſtants. Pour nous en tenir à notre texte, nous croyons être bien près de la vérité en affirmant que le portrait de ce perſonnage, moins « ſçauant qu'vn docteur en decret » & auſſi « indiſcret » que « fou », a plus d'un point de reſſemblance avec la figure de Béda.

(1) Le Hurepoix, ſitué dans le gouvernement de l'Ile-de-France, formait une bande étroite qui s'étendait de Corbeil à Rambouillet, en paſſant par Montlhéry, Meudon, Palaiſeau & Chevreuſe. Grâce à ſa proximité de la capitale, ce petit pays pouvait avoir la prétention de n'être étranger à aucune des fineſſes du beau langage. Les mauvais plaiſants prétendaient cependant que la langue françaiſe commençait à y ſubir déjà les influences de l'air des champs. Voici du reſte, à propos de ce dicton proverbial, une indication qui peut nous mettre ſur la voie du ſens à donner à ce paſſage ; elle eſt emprun-

C'eſt raiſon qu'il voyſe deuant.
Quant de ſa propoſition
Touchant la fornication,
Il vauldroit mieulx la trouuer bonne,
Qu'y beſongner comme en Sorbonne (1).

Vers 22. *Que de beſongner a Sorbonne* (a).
— *Que dy beſongner en Sorbonne* (b).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. S. ms. 189 B.

tée à un auteur fort curieux des énigmes qui nous viennent des premiers temps de notre hiſtoire. Après avoir établi que le pays de Hurepoix « ſe trouve à l'orient &au midi de Paris... i'adjouſteray bien, dit-il, qu'à Paris, quand lon veut dire qu'vne façon de faire n'eſt gueres ciuile, on vſe de ces mots : C'eſt du païs ou quartier de Hurepoix : ce que d'autres diſent : Cela ſent ſon eſcolier latin. Comme ſi nos Roys demourans du coſté que nous appellons Cité & Ville (à ſçauoir au Palais, à S. Martin, au Louure, pres S. Geruais, S. Paul & aux Tournelles, lieux habitez par nos Roys) euſſent plus façonné les habitans de ceſt endroit de Paris : & que celuy de l'Vniuerſité fuſt moins ciuil, pour n'eſtre pas tant hanté de courtiſans : ce qui luy auroit plus faict retenir le langage Ruſtic Romain. » (Cl. Fauchet, *Rec. de l'origine de la langue françoiſe*, p. 35.) On peut conclure de ce qui précède & des vers de Marot que « le françoys de Hurepoix » était fort en honneur parmi les cuiſtres & les pédants. Par ſuite, on comprend que notre poëte ne ſoit pas fâché de faire de ce jargon la langue d'un perſonnage qu'il voudrait rendre auſſi ridicule qu'il lui eſt odieux. En un mot, pour traduire ſous une forme plus claire les obſcurités de ce paſſage, nous penſons que Marot a voulu dire ici, pour continuer ſon perſiflage, que Béda, incapable de rien entendre aux langues ſavantes, n'a pas ſon pareil en fait de latin de cuiſine ou de « marmite », qu'il n'eſt pas inacceſſible à la corruption, & qu'enfin il abuſe de ce patois ſcolaſtique fort en honneur ſur la montagne Sainte-Geneviève, & qualifié dédaigneuſement par les beaux eſprits de « françoys de Hurepoix ».

(1) Pour dégager l'alluſion contenue dans ce paſſage, nous n'avons même point la reſſource de chercher le mot de l'énigme dans les œuvres de Béda. Malgré le bruit paſſager que le fougueux ſorboniſte avait réuſſi à faire autour de ſon nom, la plupart de ſes écrits ont diſparu ſans laiſſer de trace. Mais Marot en dit aſſez pour nous donner à entendre qu'il veut flétrir une de ces honteuſes doctrines qui révoltent la conſcience humaine. Nous penſons avoir grande chance d'en rencontrer l'équivalent chez les écrivains

Mais le mocquant ne ſe contente,
Et a dict à ceulx de ſa tente,
S'il nous peult quelcque iour auoir,
Il employra tout ſon pouuoir

Vers 23. *Mais le coquart ne ſe contente* (a).

(a) B. L. ms. 1016; B. S. ms. 189 B.

d'une certaine ſociété avec laquelle Béda était bien fait pour être en parfaite communauté d'idées. On peut trouver, à notre avis, un excellent commentaire de ce paſſage dans les traités de morale des jéſuites, ſi curieuſement explorés par Paſcal. Parmi les citations dont il nous offre le choix, voici d'abord un extrait qui nous paraît toucher de fort près à la queſtion indiquée par Marot : « En quelles occaſions un religieux peut-il quitter ſon habit ſans encourir l'excommunication? » Vaſquez en rapporte pluſieurs, & entre autres cellescy : « S'il le quitte pour une cauſe honteuſe, comme pour aller *incognito* en des lieux de débauches, le devant bientoſt reprendre. » I'avois peine à croire cela & ie priay le Pere de me le monſtrer dans l'original; & ie vis que le chapitre où ſont ces paroles eſt intitulé : « Pratique ſelon l'eſcole de la ſociété de Iéſus : *Praxis ex ſocietatis Ieſu ſcholâ;* » & i'y vis ces mots : *Si habitum dimittat ut fornicetur*. Et il me monſtra la même choſe dans Diana en ces termes : *Ut eat incognitus ad lupanar.* » (*Lettres écrites à un provincial*, VIe lettre.) Béda profeſſait-il une manière de voir identique? Nous ne pouvons en apporter la preuve irrécuſable, mais comme il avait toutes les aptitudes pour faire partie de l'école des bons pères, il y a gros à parier qu'il partageait leurs vues ſur ce ſujet. Pour compléter notre commentaire au texte de Marot, nous continuons nos emprunts aux citations recueillies par Paſcal : « Occultæ fornicariæ debetur pretium in conſcientiâ, & multo maiore ratione quàm publicæ. Copia enim quam occulta facit mulier ſui corporis multò plus valet quàm ea quam publica facit meretrix. » (*Ibid.*, VIIIe lettre.) En voilà aſſez, ce nous ſemble, pour nous mettre ſur la voie de la thèſe ſoutenue par Béda. Déjà, dans la précédente *Epiſtre du coq à l'aſne*, un mot ſur ce même ſujet (voy. ci-deſſus, p. 362, vers 110) nous indique que le poëte avait entrepris à ce propos une véritable campagne contre les docteurs trop féconds en accommodements avec le ciel. Mais au fond de tout cela il y avait autre choſe encore. Marot nourriſſait de vieilles rancunes contre la Sorbonne, & comme la rumeur publique était loin de mettre les mœurs de la docte corporation au-deſſus de tout reproche, le poëte goûtait les douceurs de la vengeance en ſe faiſant l'écho de ces médiſances. Ailleurs encore (voy. ci-deſſus, p. 225, note 1) il a effleuré le même ſujet de manière à ne laiſſer aucun doute ſur la portée de ſes inſinuations,

Pour nous faire bruſler touts vifz (1) :
De ma part ie n'en ſuy d'aduis,

d'accord, en cela, avec la rumeur publique.

(1) Cette raillerie quelque peu funèbre complète par un dernier trait pris ſur nature la reſſemblance du perſonnage mis en ſcène. Béda ſe ſentait une vocation pour le rôle de bourreau, mais comme les lois de l'Égliſe lui défendaient de tremper ſes mains dans le ſang, d'après la maxime : « Eccleſia abhorret a ſanguine », il ſe dédommageait en ſe conſtituant, au nom des intérêts de la foi, le pourvoyeur du bûcher. Pour lui les reſtes mutilés d'un hérétique ne pouvaient manquer de ſentir toujours bon. Deux mots accolés au nom de Béda ont ſuffi à Rabelais pour imprimer à ſa mémoire une tache ſanglante & indélébile : *Beda, de optimitate triparum* (*Pantagruel*, II, VII), tel eſt le titre étrange & ſiniſtre d'un des ouvrages de la bibliothèque imaginaire de Saint-Victor. Ce titre nous en dit long dans ſa brièveté ; ſous des dehors humains il fait deviner la bête fauve altérée de ſang. Rien, en effet, ne pouvait aſſouvir la rage impitoyable de Béda, toujours à l'affût d'une nouvelle proie pour le ſupplice. Auſſi, tandis que les emportements fanatiques de ce convertiſſeur à outrance lui attiraient l'exécration de la foule, des hommes conſidérables par leur ſavoir & par leur caractère demandaient comment il pouvait être permis à une pareille créature de s'ériger impunément en juge des conſciences. Dans une lettre à François Iᵉʳ, Éraſme, après avoir traité Béda de fou & d'halluciné, « hominem non ſani cerebri », ajoute avec indignation qu'il eſt déplorable de livrer la vie de tant d'honnêtes gens aux caprices d'un pareil homme & de ſes acolytes : « Et iſti ſunt qui pronunciant de hæreſi, ad quorum delationem boni viri pertrahuntur in carcerem, & in ignem coniiciuntur, quos quocunque modo malunt extinctos quàm ipſos convinci de calumnia ! » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, I, 437.) Enfin, il termine par cet avertiſſement, qui aurait dû éclairer le roi ſur les menées de ces énergumènes : « Niſi princeps ipſorum voluntati per omnia paruerit, dicetur fautor hæreticorum & deſtitui poterit per Eccleſiam, hoc eſt per aliquot coniuratos pſeudomonachos ac pſeudotheologos. » (*Ibid.*) Béda eſt la plus complète perſonnification de ce parti, qui, ſous couleur de religion, aſpirait à aſſervir les conſciences par la terreur. Ses actes ſont loin de démentir les intentions & le langage que lui prête ici Marot. Nous n'en citerons qu'un exemple, l'affaire de Berquin, où il déploya un acharnement implacable pour enlever cet infortuné aux mains de ſes protecteurs & le livrer au bourreau. A trois repriſes le roi eſſaya de ſauver le priſonnier ; à trois repriſes Béda reſſaiſit ſa proie. (Voy. ci-deſſus, p. 107 & ſuivantes & notes.) Un des derniers épiſodes de ce procès nous le montre dans l'exer-

Et n'y ſçauroys prendre plaiſir :
Toutesfoys, s'il en a deſir,
Quand il ſera preſt, qu'il me mande :
Et ſi i'y vay, que l'on me pende.
Tu dirois, mon amy Lion,
Pour moy quelcque Fidelium (1)
Ou quelcque creux De profundis
Pour me tirer à paradis.
Mais ſi trouuez qu'il ſoit ainſi
Qu'au partir de ce monde cy
Nous ſoyons ſauluez ou dampnez,
Ne dites rien, & me donnez
Ce petit mot pour epitaphe,
Et que ſur mon corps on le graphe :
Cy pend ce fol qui s'eſt rendu
A credit pour eſtre pendu.
Quant de celluy qui s'eſt faſché (2)

Vers 35. *Ou quelque gratieulx* de profundis (a).
40. *Nen dictes rien mais ordonnez* (b).
42. *Ou que ſur moy on latache* (c).
— *Et que ſur mon corps on latache* (d).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. L. ms. 1016. — (c) B. L. ms. 1016. — (d) B. S. ms. 189 B.

cice de ſa hideuſe beſogne. Un domeſtique de Berquin, porteur de lettres compromettantes, eſt, en pleine rue, frappé d'une indiſpoſition ſubite. La foule accourue à ſon ſecours trouve ces papiers & les porte à un Jacobin, qui, auſſitôt, s'empreſſe de les remettre à Béda, bien certain qu'il en tirera bon parti pour le plus grand bien de l'Égliſe. En effet, Béda, ces pièces à la main, ſe préſente aux juges de Berquin & réclame l'arrêt de mort de l'accuſé. Ce fut ainſi qu'il eut raiſon de leurs derniers ſcrupules. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 381.) Du reſte, à la date où ces vers furent écrits, la rage de Béda était réduite à l'impuiſſance. Le poëte l'ignorait peut-être encore; mais ce faiſeur d'émeutes religieuſes avait fini par être relégué au mont Saint-Michel, où il devait terminer ſes jours. (Voy. t. II, p. 446, note.) Du fond de ſa retraite, ſes colères ne pouvaient plus atteindre ceux qu'il aurait encore voulu perſécuter.

(1) Sur ce mot, voyez l'explication que nous avons donnée ci-deſſus, p. 244, note 2.

(2) Le nouveau perſonnage que Marot fait entrer en ſcène, pour la ſatisfaction de ſes ran-

Que me ſuyz à luy attaché,
C'eſt vn meſchant, fol & flateur,
Inſigne diſſimulateur,
Et vindicatif à oultrance,
Mais il ne veult que l'on le penſe.

Vers 47. *Ceſt vng meſchant faux & flatteur* (a).
48. *Ieune & diſſimulateur* (b).
50. *Et ſil ne veult que lon y penſe* (c).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. L. ms. 1016. — (c) B. L. ms. 1016.

cunes intimes, ſe laiſſe reconnaître bien plus facilement que ſon devancier. D'après certains traits caractériſtiques on devine ſans peine le nom à inſcrire au-deſſous de cette nouvelle figure. L'alluſion au *Coup d'eſſay* (vers 80) nous indique tout d'abord qu'il s'agit de François Sagon, tandis que chacune des épithètes infligées par Marot à ſon adverſaire affirme de plus en plus la reſſemblance. Le poëte ſtigmatiſe ſucceſſivement toutes les vilenies auxquelles Sagon s'eſt laiſſé entraîner par amour-propre : méchanceté & diſſimulation (v. 47), lorſqu'il attend la fuite de Marot pour le dénoncer comme ennemi des doctrines orthodoxes; ſervilité pouſſée juſqu'à la délation dans cette ſérie de pièces où il cherche à gagner la faveur du roi par les plus baſſes flatteries (voyez le *Coup d'eſſay*). Ajoutons que ſes inſtincts vindicatifs (vers 49) ne lui faiſaient point mettre en oubli les intérêts de ſa vanité (vers 60). En effet, tout gonflé de ſes maigres ſuccès poétiques, Sagon ſe décerne à lui-même le premier rang au-deſſus de Marot, puis, pour faire partager cette illuſion au public, il charge un ami complaiſant de célébrer ſes victoires, dans ces vers de commande :

Rouen a veu triompher ce François
Sur ſon théatre, & Marot nulle fois.
(*Le Paige de Sagon.*)

Cette vanité arrive aux dernières limites de l'outrecuidance lorſque, dans ſon *Coup d'eſſay*, Sagon s'arroge le rôle de champion de la Sorbonne, voire même de l'Égliſe, & affecte de croire que les intérêts du ciel auraient couru les plus grands dangers s'il n'avait point été là pour les défendre contre les attaques de Marot. Enfin, après s'être livré aux plus honteuſes manœuvres pour perdre auprès de ſon royal protecteur le poëte en vogue, le ſecrétaire de l'abbé de Saint-Évroult aurait été bien aiſe de cacher dans l'ombre toutes ſes turpitudes; mais il ſe trahit lui-même en ſe déclarant bleſſé par les traits acérés dont Marot accabla ſes dénonciateurs. (Voy. ci-deſſus, p. 295, vers 83.) Telle eſt la penſée que nous croyons entrevoir à travers les paroles du poëte dès le début de ce paſſage (vers 45). Ces détails, ainſi rapprochés les uns des autres, ne nous ſemblent laiſſer aucun doute ſur le perſonnage introduit ici par Marot.

Ie ne vouldroys de luy mentir,
Parquoy ne me puy repentir
D'en auoir dict ce qui eſt vray :
Et s'il me poind, ie deſcouuray
De plus grandz cas qu'il a commis.
Qu'il ne face plus d'ennemis,
Il en a trop : qu'il viue bien,
Lors feray ſon amy, combien
Qu'il ne l'ayt en rien merité,
Le traiſtre plein de vanité.
Mais Dieu veuille que l'on l'oublye :
Ce que ſouffrons par ſa folie
Ie ſuy trop loing pour le luy dire,
Qui me contraint de le reſcripre :
Et s'il dit plus, en duplicquant,
Et pareillement quant & quant,
Que ſçauant eſt : il eſt bien pris,
Car encor qu'il en ſoit repris
De touts, meſmes de la voyſine,
Dont le mary fait bonne mine,
Il n'eſt poſſible qu'il s'en garde,
Chaſcun iour quant il ſe regarde,

Vers 52. *Pourquoy ne me puis repantir* (a).
54. *Et ſi ie puys deſcouureray* (b).
57. *Il en eſt trop qui viuent bien* (c).
— *Il en a trop : qui viuent bien* (d).
Hains feray ſon amy : combien (e).
61. *Ie prie à Dieu que lon oblye* (f).
62. *Ce que ſouffrois pour ſa follie* (g).
63. *Ie ſuis vn peu loin pour luy dire*
Quil me contrainct de luy eſcripre (h).
65. *Et ſi dict plus en duplicquant*
Pareillement & quant & quant (i).
67. *Quant à ſçauoir quil eſt bien prins,*
Veu que cent fois on la reprins
De fagoter ſur la voiſine (k).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. L. ms. 1016. — (c) B. L. ms. 1016. — (d) B. N. ms. 4967. — (e) B. L. ms. 1016. — (f) B. L. ms. 1016. — (g) B. N. ms. 4967. — (h) B. L. ms. 1016. — (i) B. N. ms. 4967. — (k) B. L. ms. 1016.

Il eſt tout certain qu'il ſe voit.
Ie ſuy deſpit qu'il n'y pouruoit,
Il eſt bon, entendez icy,
I'en ſuyz en merueilleux ſoulcy.
Eſt ce de luy que i'ay eſcript ?
Nenny non, c'eſt de l'Antechriſt (1) :
Ce n'eſt pas luy, & ſi ne ſçay :
Il en a faict ſon coup d'eſſay.
Nommez le celluy qui s'en doubte :
Par mon vitam ie n'y voy goutte.
Eſt ce poinct Iudas ou Symon (2)?
Non eſt : ſi eſt : c'eſt il : c'eſt mon.

Vers 74. *Dans vng verre encor mieulx il boit.*
Ie ſuys en merueilheux ſoucy
Mais il eſt bien content icy
Cy ceſt de luy que iay eſcript (a).
81. *Il a grant peur car il ſe doubte*
Par Monmyda il ny voit goutte
Non eſt, cy eſt, ceſt luy, ceſt mon (b).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. L. ms. 1016.

(1) Nous avons eu déjà l'occaſion de parler de l'Antechriſt (voy. ci-deſſus, p. 384, note 2); ce nom avait fini par devenir une épithète outrageante que catholiques & proteſtants ſe renvoyaient avec une touchante réciprocité. On ſe ſervait alors du nom d'Antechriſt pour déſigner ce monſtre d'iniquité dont les Pères de l'Égliſe ont annoncé mainte & mainte fois la venue comme le ſigne précurſeur de la fin du monde. (Saint Paul, *Theſſal.*, II, II, 9.) Or, d'après ce paſſage, Sagon aurait pris fort à tort à ſon compte certaines injures qui, ſuivant Marot, allaient à l'adreſſe de l'Antechriſt. (Voy. ci-deſſus, p. 384, vers 179.) Était-ce bien, en réalité, l'Antechriſt que Marot avait eu l'intention de prendre à partie? Il l'affirme, nous n'y contredirons point. Mais l'Antechriſt nous a tout l'air de ne venir ici que pour fournir au poëte le prétexte de ſauter à un autre ſujet.

(2) Au premier abord, on ne s'explique pas trop bien à quel titre ces deux noms ſe trouvent mêlés à la querelle de Sagon & de Marot; il faut un certain effort pour découvrir l'intention malicieuſe que le poëte a voulu y mettre. Tout le monde ſait que Judas Iſcariote trahit Jéſus, ſon maître, pour quelques pièces d'argent. Notre poëte eſtimait que la ſituation était à peu près la même entre lui & Sagon. Sagon avait été ſon diſciple, ou tout au moins, pendant un temps,

Or me croyez : c'eſt Barabas (1).
Prenez le, mettez le là bas.

avait recherché ſes conſeils ; puis, tout à coup, ne s'était-il pas rendu coupable de la plus noire perfidie en ſe tournant contre Marot, en le dénonçant ſans pudeur, dans l'unique eſpoir de recueillir le prix de ſa trahiſon? Entre Sagon & Judas la différence n'était donc pas grande, s'il y en avait. Quant à Simon le Magicien, celui dont très-certainement il eſt queſtion dans ce paſſage, il pouvait encore, par certains côtés, prêter à un parallèle avec Sagon. Simon était un impoſteur dont l'ambition n'était égalée que par la vanité; il ſollicita ſaint Pierre & ſaint Paul de lui vendre à prix d'argent le don de faire des miracles. Sagon, en ſe rapprochant de Marot, n'avait-il point cherché à apprendre de lui la manière de faire, non des miracles, mais de bons vers? La légende ajoute que Simon, voyant ſes ouvertures repouſſées, avait demandé à Satan ce que lui refuſaient les apôtres; après quoi il déclara publiquement que ſaint Pierre n'en ſavait pas plus long que lui, & qu'au premier jour, ſur une des places de Rome, il accomplirait une aſcenſion dans les airs. Mais le diable, paraît-il, lui fauſſa compagnie, car, après avoir réuſſi à s'élever de terre on ne ſait trop comment, Simon fit une chute ridicule, ſe caſſa les jambes & ſuccomba peu après à ſes bleſſures. L'hiſtoire de Sagon, ſans être auſſi tragique, n'offrait-elle point certaines analogies avec les infortunes de cet aventurier? Poſſédé d'une audace ſemblable, il s'était cru en état d'engager la lutte contre Marot ſur le terrain poétique. Cette tentative tourna à ſa confuſion, & ſa chute fut groteſque; mais dans cette chute du moins il n'y eut de bleſſure que pour ſon amour-propre. Voilà, ſelon nous, la manière la plus vraiſemblable d'expliquer comment ces deux noms ont pu ſe préſenter ſous la plume de notre poëte.

(1) Dans ce genre de badinage, la fantaiſie ſeule préſide à l'enfantement des idées qui agitent le cerveau du poëte; auſſi faut-il ſe contenter de ſaiſir au vol les intentions de l'auteur à travers leurs écarts capricieux. Marot n'a d'autre penſée que de cribler Sagon de ſes traits acérés, & il s'applique avec un malin plaiſir à trouver les comparaiſons les plus déſobligeantes pour ſon adverſaire. Ce Barabbas, qu'il met en ligne à la ſuite des deux perſonnages précédents, était, comme on le ſait, un malfaiteur de la pire eſpèce. Et cependant le peuple juif, à l'inſtigation des prêtres & des docteurs de la loi, exigea ſa miſe en liberté, tandis qu'il déſignait pour le ſupplice Jéſus, que Pilate eut la faibleſſe de ſacrifier, tout en l'appelant le juſte & en le proclamant innocent. Or, ſans prétendre dire qu'il y eût rien de commun entre lui & Jéſus, Marot ſe croyait bien permis de placer au même niveau Barabbas & Sagon. Sagon, cet artiſan de lâchetés & de baſſeſſes, ne vivait-il pas heureux & tranquille, ſous la protection

Quel bruict, quelle pitié, quelle honte!
Voylà ce qu'on nous en racompte.
Venez cà, que ie parle à vous :
Ad ce qu'il vous dit : Bran pour vous,
Ie le congnoys, c'eſt vn grand prebſtre.
Vous faillez : il le vouldroit eſtre,
Pourueu qu'il en euſt arraché
Quelcque abbaye ou eueſché.
Mais ſans bonnet ſa teſte nue
Eſt pour la mitre bien menue (1).
N'en parlez plus. Par Dieu c'eſt il.

Vers 90. *A ce que (vous) dictes bran pour vous* (a).
— *A ce quil vous dit bran pour vous* (b).
91. *Ha ie le congnois, ceſt vng prebſtre* (c).
96. *Eſt pour la mictre bien menue.*
Nen parlez plus par bieu ceſt il (d).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. S. ms. 189 B. — (d) B. N. ms. 4967.

de la Sorbonne, ſans ſe préoccuper autrement des turpitudes dont ſa conſcience était chargée, tandis que Marot, perſécuté pour la cauſe de la juſtice & de la vérité, était exilé de ſa patrie & n'avait échappé à la mort qu'en ſe réſignant à la fuite?

(1) Pour ſaiſir les intentions cachées ſous le perſiflage auquel Marot ſe livre, avec tant de complaiſance, aux dépens de Sagon, il eſt néceſſaire de rapprocher de ces vers certains détails que l'on trouve épars dans les pièces de la querelle des deux poëtes. On ſait que Sagon, en ſa qualité de ſecrétaire de Félix de Brie, abbé de Saint-Évroult, était à l'entière dévotion de ce perſonnage. Ce Félix de Brie paſſait pour avoir le goût des choſes littéraires, & de plus jouait ſon rôle dans les affaires de l'Égliſe, en raiſon des nombreux emplois dont il était revêtu. Il eſt probable qu'on lui avait demandé un champion capable de tenir tête à Marot. Félix de Brie propoſa Sagon. Sagon, couronné à Rouen pour ſes poéſies ſur la Vierge, parut de taille à remporter de nouveaux ſuccès dans la lutte où on allait l'engager. Mais ſi, pour la plus grande gloire de la Sorbonne, Sagon conſentait à entrer en campagne, il ne perdait pas de vue ſes intérêts; il fit ſes conditions & demanda un bénéfice, une modeſte cure, pour aſſurer l'aiſance de ſes vieux jours. C'eſt là du moins la verſion de Marot, & notre poëte paraît y tenir, parce qu'il y trouve une ſource d'intariſſables railleries. Par la

Tout ce qu'il ſçait n'eſt que babil,
Ie n'en pourroys plus tant ſouffrir.
Voicy que ie luy veulx offrir :
Luy bailler mon art & ma muſe
Pour en vſer comme i'en vſe,
En me reſignant ſon office,
Car ie ſens qu'elle m'eſt propice.
Faites, ſi pouuez, qu'il ſe renge.
Ie ſuy treſcontent de l'eſchange.
L'eſtat eſt bon pour les affaires
De nous & noz petitz confreres.

Vers 98. *Tout ce quil fait neſt que babil* (a).
101. *Luy bailler mon arc & ma muze* (b).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. N. ms. 4967.

bouche de ſon valet Fripelippes il raconte comment l'abbé de Saint-Évroult a été l'inſpirateur du *Coup d'eſſay ;* il détaille avec une malice calculée toutes les clauſes du marché, & établit d'une manière irréfutable la connivence de Sagon. En effet, dit-il, l'abbé

Te fit expres commandement
De t'en aller mettre en beſongne
Pour compoſer ton coup d'yurongne.
Ce que luy accordas, pourueu
Qu'en apres tu ſerois pourueu
De la cure de Soligny.

(*Le valet de Marot contre Sagon.*)

Sagon en fut pour ſes frais d'imagination & d'injures ; lorſqu'il alla réclamer ſon ſalaire à ceux qui l'avaient enrôlé, il ſe vit congédier ſans façon, & fut obligé de s'en retourner les mains vides. C'eſt là un point hors de doute ; il reſſort nettement des déclarations d'un compère ſur lequel Sagon ſemble s'être déchargé du ſoin d'apprendre au public que la cure qui faiſait l'objet de ſes convoitiſes était tombée aux mains d'un candidat plus favoriſé :

Et quant au regard de la cure
De Soligny, va, gentil veau,
Sagon n'en euſt oncq vng naueau,
Car l'abbé, ſans aucun prologue,
La donna à vng pedagogue
Que ie puy nommer ſans danger :
C'eſt maiſtre François Bellenger
Homme diſcret, prudent & ſaige.

(Math. de Bovtigni, *Le rabais du caquet de Frippelippes.*)

Cette explication a quelque choſe d'embarraſſé & d'inſuffiſant. Elle n'affirme pas que Sagon n'a point demandé la cure dont il s'agit, elle indique ſeulement que cette cure a paſſé en d'autres mains. Dans cette excuſe contre le reproche de vénalité, on ſent percer plutôt une nuance de déſappointement que la révolte d'une âme honnête ſoupçonnée d'un honteux marché. Mais que Sagon ait mis ou non ſes ſervices à l'encan, le dénoûment reſtait le même, & il devait ſuffire aux rancunes de Marot.

Si de mon art ne peult cheuir,
Voicy dont il pourra ſeruir :
On m'a promis qu'il a renom
De ſalpeſtre & pouldre à canon
Auoir muny tout ſon cerueau.
Faites deux tampons de naueau
Et les luy mettez en la bouche,
Et puis apres que l'on le couche
Tout de ſon long, & en l'aureille
Tout doulcement, qu'il ne s'eſueille,
Iectez luy pouldre pour l'eſmorche,
Et gardez bien qu'il ne s'eſcorche :
Car d'vn homme bien empeſché
Seroit vn regnard eſcorché.
Et, cela faict, qu'on le depute
Pour ſeruir d'vne hacquebute :
Iamais homme n'en parla mieulx.
Les tampons ſortiront des yeulx,
Et feront vn merueilleux bruict (1),

Vers 109. *Si de mon arc ne peult cheuir* (a).
— *Cy de mon arc ne ſçait la ruſe*
Par tel eſchange ceſt vraye exuze
Car on ma dit quil a regnom (b).
113. *Ceſt bonne ſcience a tel cerueau* (c).
— *Dauoir muniz tout ſon cerueau* (d).
117. *Tout de ſon long & quen laureille*
Tout doulcement que on ne leſueille (e).
118. *Tout doux & ſans quil ſe reueilhe*
Geſtes y pouldre par eſmorche (f).
121. *Vous le verres bien empeſché*
Plus quun regnart eſcorché (g).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. L. ms. 1016. — (c) B. L. ms. 1016. — (d) B. S. ms. 189 B. — (e) B. S. ms. 189 B. — (f) B. L. ms. 1016. — (g) B. L. ms. 1016.

(1) A travers ce fatras de facéties impertinentes & bizarres, nous croyons entrevoir encore une intention moqueuſe à l'adreſſe de l'auteur du *Coup d'eſſay*. A diſtance, n'ayant rien à redouter des fanfaronnades & des menaces de Sagon, Marot ſe donne le paſſetemps de les tourner en ridicule. Sagon, devenu l'inſtrument des rancunes de la Sorbonne, avait épuiſé contre ſon

Et ſi la fouldre les conduit,
Ilz frapperont deux tout d'vn coup :
Cela leur ſeruira beaucoup
Pour les deſpeſcher de ces guerres.
Deſſus, deſſus, à belles pierres,
Deſſus ce gros vilain marault,
Qui a crié ſur nous harault

Vers 128. *Et cy la fouldre le conduit*
Il frappera deux tours dun coup (a).
129. *Pour deſchaſſer leurs ennemys*
Car ſilz ne ſont fort endormys
Tel canon leur donnera crainčte.
Pluſt a Dieu quil fuſt à la poinčte
Du premier choc ce gros marault (b).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. N. ms. 4967.

adverſaire tout ſon arſenal d'arguments théologiques. Battu en brèche, comme une fortereſſe ennemie, par ces projectiles d'un nouveau genre, Marot s'amuſe à comparer Sagon à une arme à feu, & ſur cette donnée il exécute les variations les plus bouffonnes & les plus capricieuſes. Dans ce paſſage ſe retrouve la même inſpiration qui a guidé l'auteur des encadrements de certain livre publié par de Tournes (*La vita & metamorphoſeo d'Ovidio*, 1559). Dans un des motifs de ſa compoſition, le deſſinateur a repréſenté une créature de forme à peu près humaine qui eſt en train de ſubir le même traitement que Marot voudrait infliger à Sagon. Un nain contrefait met le feu à cette invraiſemblable machine de guerre, qui laiſſe échapper par la bouche toute une charge de mitraille. Dans ſa *Tentation de ſaint Antoine*, Callot s'eſt livré à un badinage du même genre. Au premier plan figure un diable, véritable canon infernal de la gueule duquel jaillit en pluie de fer une gerbe d'armes étranges. Ce n'était là qu'un jeu de l'imagination; ceux qui s'y livraient alors, & Marot tout le premier, ne ſe doutaient guère que cette bouffonnerie deviendrait un jour une réalité. En effet, les guerres de religion ne tardèrent point à prouver que la perverſité humaine eſt capable de faire paſſer dans les faits les monſtruoſités que l'eſprit peut concevoir dans un moment de débauche. A l'appui de cette aſſertion nous citerons le détail ſuivant, qui diſpenſe de tout commentaire : « Qua tempeſtate Franciſcus Caſſius in vrbe Vaſatum (Bazas), in Vaſconia, vices regis Nauarræ gerebat, milites eius duo vi ſtupratæ viduæ & reſupinatæ verendas partes puluere tormentario replerunt : quamobrem, admoto igne, diſruptus venter & diffuſa viſcera ſunt, atque in eo cruciatu innocentem

Et nous a chaſſé du pays (1).
Nous eſtions aſſez eſbahys,
Lion, il t'en peult ſouuenir,
Et n'eſtoit temps de reuenir,
Il falloit chercher ſeureté
Au paoure Clement : arreſté
En propos eſtoit à Bourdeaulx
Par vingt ou quarante bedeaulx

Vers 136. *En eſtant aſſes esbay* (a).
140. *Du pauure Clement esbetté* (b).
— *Au pouure Clement eſcarté*
Qui ſurpris eſtoit à Bourdeaux (c)

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. N. ms. 4967.

Deo reddidit ſpiritum. » (*Theatrum crudelitatum hæreticorum*, f° 50.) Entre ces actes de fanatiſme atroces & révoltants & les excentricités d'une divagation poétique, y a-t-il quelque choſe de plus qu'une rencontre fortuite & imprévue? En tout cas, le point de départ eſt le même; il nous a paru curieux de ſignaler tout au moins cette coïncidence.

(1) Nous ſerions fort en peine de déſigner avec certitude le perſonnage auquel Marot décoche en paſſant cette apoſtrophe. Il s'agit ſans doute de quelque Béda, de quelque docteur de la faculté de théologie. Mais nos conjectures ne ſauraient aller plus loin. Il nous paraît toutefois hors de doute que cet accès de mauvaiſe humeur ne viſe point Sagon, avec lequel Marot, du reſte, vient tout à l'heure de régler ſes comptes. Sagon ne nous paraît point avoir été pour quelque choſe dans cette condamnation à mort qui obligea Marot & ſon ami Jamet à chercher leur ſûreté dans l'exil; ſes premières hoſtilités contre Marot ſont de beaucoup poſtérieures à cet événement. Le *Coup d'eſſay* ne fit ſon apparition que longtemps après le départ de Marot, par manière de réfutation à l'épître que notre poëte avait envoyée au roi, dès ſon arrivée à Ferrare. (Voy. ci-deſſus, p. 284 & note 2.) En outre, Sagon n'entra en ligne que lorſqu'il ſe fut aſſuré auprès de l'abbé de Saint-Évroult du prix de ſes ſervices. (Voy. ci-deſſous, *Epiſtre de Frippelippes à Sagon*, vers 235.) Enfin, dans aucune de ſes diatribes contre Marot il n'introduit le nom de Jamet. Au ſouvenir de ſes angoiſſes paſſées, toutes les colères du poëte ſont pour le pieux dénonciateur qui fut cauſe de ſes diſgrâces. En réſumant plus haut les épiſodes de la fuite de Marot, nous avons indiqué la place des détails que nous fournit le poëte dans les vers ſuivants. (Voy. ci-deſſus, p. 305, note 2.)

Des ſeigneurs dudict parlement.
Ie dy que ie n'eſtoys Clement,
Ny Marot, mais vn bon Guillaume,
Qui, pour le prouffict du royaulme,
Portoys en grande diligence
Paquet & lettre de creance.
Ie n'auoys encores ſouppé,
Mais ſi toſt que fuz eſchappé,
Ie m'en allay vn peu plus loing.
Par Dieu il en eſtoit beſoing :
Car pour vn tel paoure ſouldard
Que Clement, qui n'eſt poinct pendard,
Ne fut faicte ſi grand pourſuyte.
I'auoys chaſcun iour à ma ſuyte
Gens de pied & gens de cheual.
Mais ie feis tant par mon trauail,
Et ſur petitz cheuaulx legiers (1),

Vers 143. *Des ſergens dudict parlement* (a).
— *De noſſeigneurs de parlement* (b).
152. *Par bieu il en eſtoit beſſoin* (c).
155. *Il ſe fait aſſez grand pourſuicte* (d).
— *Ne fuſt faicte telle pourſuite* (e).
158. *Mays ie les mys bien en trauailh* (f).
— *Et lors ie prins le vent daual* (g).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. L. ms. 1016. — (d) B. S. ms. 189 B. — (e) B. L. ms. 1016. — (f) B. L. ms. 1016. — (g) B. N. ms. 4967.

(1) L'obſervation de Marot eſt parfaitement exacte, & les petits chevaux de la campagne bordelaiſe & des plaines ſablonneuſes des Landes méritent à tous égards cet éloge. Leurs qualités modeſtes mais ſolides durent être fort appréciées du poëte dans la ſituation critique où ſa mauvaiſe étoile l'avait jeté. Voici du reſte à ce ſujet quelques renſeignements que nous avons recueillis dans le livre d'un ſpécialiſte. Après avoir conſtaté la petiteſſe de cette race, il s'exprime ainſi : « L'animal eſt ſobre, nerveux, ſûr, très-recherché pour le ſervice uſuel de la ſelle. » (Gayot, *la France chevaline*, III, 319.) Et ailleurs il dit encore : « Les allures rapides & prolongées, qui ruinent ſi vite les grands chevaux, ne peuvent rien ſur ſa conſtitution de fer ; auſſi a-t-on dit de lui qu'il fatiguait le cavalier avant de ſe fatiguer lui-même. » (*Ibid.*, III, 293.)

Que me mis hors de touts dangiers,
I'entend pourueu que ie me tienne
Là où ie ſuyz en bonne eſtreine.
Si nous fuſſions demourez là,
Tel y eſtoit qui n'en parla :
Iamais depuis ie n'en partis.
Ilz ont eſté ſi bien roſtis,
Qu'ilz ſont touts conuertis en cendre (1).
Or iamais ne vous laiſſez prendre,
S'il eſt poſſible de fouyr :
Car apres on vous peult ouyr
Tout à loiſir & ſans colere :
Mais en fureur de tel affaire,
Il vault mieulx s'excuſer d'abſence
Qu'eſtre bruſlé en ſa preſence.
Des nouuelles de par deçà :

Vers 160. *Ie me mys hors de tous dangiers* (a).
164. *Tel y eſtoit qui nen parla*
Iamais deſpuys que ien partis (b).
170. *Lon vous peult puys apres ouyr* (c).
171. *Tout doulcement & ſans collere* (d).

(a) B. L. ms. 1016; B. S. ms. 189 B. — (b) B. L. ms. 1016. — (c) B. L. ms. 1016. — (d) B. S. ms. 189 B.

(1) « Le lundy vingt cinquieſme ianuier, au dict an (n. s. 1535), furent adiournez, à ſon de trompe à trois briefs iours par les carrefours de Paris, iuſques au nombre de ſoixante & treize lutheriens, qui s'en eſtoient fuis, à comparoir. » Ainſi s'exprime dans ſon *Journal* le bourgeois de Paris (p. 446), & il conſacre pluſieurs pages à énumérer les victimes qui, faute de s'être dérobées en temps utile à la rage de leurs perſécuteurs, ſubirent le genre de converſion dont parle ici Marot. La *Cronique du roy Françoys Ier* reproduit également cette longue énumération, dont l'authenticité ſe trouve ainſi établie par ce double témoignage. Nous avons rappelé ailleurs par quelles intrigues & par quels menſonges on avait réuſſi à pouſſer le roi à un redoublement de rigueur envers les proteſtants. (Voyez ci-deſſus, p. 346, note.) Plus d'une fois l'occaſion s'eſt offerte à nous d'inſiſter ſur l'acharnement & la barbarie que l'on mettait à pourſuivre cette œuvre de perſécution au nom des intérêts de la foi. Nous renvoyons le lecteur à ces détails. (Voy. ci-deſſus, p. 303, note; p. 309, note 1; p. 333, note.)

L'aultre iour quand il treſpaſſa
L'empereur, il ne l'eſtoit pas,
Et n'auoit pas paſſé le pas
Pour dire qu'il fuſt treſpaſſé :
Il eſt bien vray qu'il eſt paſſé
De l'Ytalie en la Prouence (1).

Vers 176. *L'autre iour il treſpaſſa* (a).
178. *Car il ne paſſa pas le patz* (b).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. L. ms. 1016; B. S. ms. 189 B.

(1) L'alluſion ironique contenue dans ce paſſage au ſujet de l'expédition de Charles-Quint en Provence concorde exactement avec la date que nous pouvons attribuer à cette pièce, fin juillet 1536. (Voy. les variantes du titre & p. 429, note.) Le 25 de ce mois, les troupes impériales, franchiſſant le Var, faiſaient irruption en France. Or, ce n'était pas trop d'un intervalle de quelques jours pour que la nouvelle en arrivât à Veniſe, où s'était réfugié Marot. On remarquera, d'autre part, que la mort du Dauphin, qui ſouleva peu après les plus étranges rumeurs, n'eſt, dans cette pièce, l'objet d'aucune mention; le poëte n'y fait point alluſion, pour une raiſon bien ſimple : le Dauphin mourut le 10 août 1536, & ces vers étaient compoſés dès le mois précédent. Il y a donc lieu de les placer entre ces deux faits, l'un accompli, l'autre à venir. En ſe livrant à cette facétie de mauvais augure, Marot ne ſe doutait guère qu'il jouait le rôle de prophète, & qu'il était ſi près de la vérité. Dans les *Mémoires* de Du Bellay (liv. VII) on verra de quelle manière fut conduite cette folle équipée. Nous voulons ſeulement emprunter à un contemporain les quelques lignes ſuivantes, pour les mettre en regard des vers de Marot; elles nous montrent combien le courant de l'opinion était peu favorable à l'Empereur. Voici en effet comment, ſur un ton moitié myſtique, moitié burleſque, nous eſt préſentée la ſituation fort compromiſe de Charles-Quint dès ſes premiers pas en Provence : « Et là l'Empereur ſe repoſa en pluſieurs lieux avec ſon armée, comme s'il fuſt allé pour veoir le pays & non pour faire la guerre. Et apres voulant faire la penitence de la faulte qu'il auoit commiſe d'y eſtre entré, alla à Ais comme en vng deſert. Et là, apres qu'il eut ieuſné quarante iours & quarante nuyctz, il eut fain. Par quoy il delibera de retourner en Ytalie. L'eſperit luy diſant : Si tu as force ſupernaturelle, comme de pluſieurs es eſtimé, en ce lieu, appellé des anciens *Champ pierreux*, pour la multitude des pierres, dy que ces pierres deuiennent pain : mais puiſqu'en ſentant la fain tu es homme, & non plus que homme,

Les Françoys crient : Viue France !
Les Eſpaignolz : Viue l'Empire !
Il n'y a pas pour touts à rire :
Le plus hardy n'eſt ſans terreur.
N'eſt ce pas vn trop grand erreur
Pour des biens qui ne ſont que terre
D'exciter ſi horrible guerre?

Vers 182. *Les Francois chantent viue France* (a).
— *Ayant voloir de pilher France*
Mais le contraire eſt auenu
Il ceſt pilhe par le menu
Au deshonneur de luy qui en ce
A deſcouuer ſon imprudence
Ceſt bien loing de non dempereur (b).
186. *Qui pour doulceur prouocque erreur*
Par les biens qui ne ſont que terre
Exciter cy horrible guerre (c).

(a) B. N. ms. 4967 B. — (b) B. L. ms. 1016. — (c) B. L. ms. 1016.

comme tu as bien monſtré en aſſaillant le royaulme de France, retourne dont tu viens, car le Roy eſt arriué en ſon camp. » (*Du glorieux retour de l'Empereur en Prouence.*) Mais l'Empereur eut le tort de faire la ſourde oreille & de ne pas céder aſſez vite à de ſi ſages conſeils; il ſe laiſſa ſurprendre par l'arrivée de la mauvaiſe ſaiſon; ſes troupes, abandonnées à elles-mêmes, ſe retirèrent en déſordre, & alors commença une véritable déroute. Voici ſous quelles ſombres couleurs Du Bellay préſente le tableau des miſères qui aſſaillirent l'armée impériale : « Depuis Aix iuſqu'à Freius, dit-il, tous les chemins eſtoient ionchez de morts & de malades, de harnois, lances, piques & arquebuſes, & aultres armes, & de cheuaux abandonnez qui ne pouuoient ſe ſouſtenir. Là euſſiez veu hommes & cheuaux tous amaſſez en vn tas, les vns parmy les autres & tant de coſté que de trauers, les mourans peſle-meſle parmy les morts, rendans vn ſpectacle ſi horrible & piteux qu'il eſtoit miſerable iuſques aux obſtinez & pertinax ennemys. » (*Mémoires*, liv. VIII.) La gaieté gauloiſe, ſurexcitée par un ſentiment patriotique, ajouta encore à l'amertume de cet échec, en raillant l'auteur de cette téméraire entrepriſe dans une ſérie de pièces ſatiriques. Nous mentionnerons d'abord la paraphraſe burleſque du pſaume CXIII, dont chacun des verſets, adapté à la circonſtance, fournit à l'auteur un trait piquant ſur l'expédition de Provence. En voici le titre & le début : « *S'enſuit* In exitu *faict contre la fuicte de l'Empereur & de Andre Dourye, capitaine ſur mer pour le dict Empe-*

Les gens d'armes ſont furieux,
Chocquants au viſaige & aux yeulx (1) :
Il ne fault qu'vne telle lorgne

Vers 190. *Lorgnans au viſaige & aux yeulx* (a).

(a) B. N. ms. 4967.

reur, a Mercelle l'an mil v^{c}xxxvi. In exitu Ceſarie de Gallia & Andredore de mari profundo — facta eſt Maſſilia fortificatio regis, & Durantia munimentum. — Ceſar Durantiam vidit & fugit, Dorea propter regis coppioſam claſſem conuerſus eſt retrorſum. — Equites Ceſarie exultabant vt arietes, & pedites vt agni ouium. — Quid eſt tibi, Ceſar, quod fugiſti, & tu, Dorea, quia conuerſus es retrorſum ?... » (Bibl. de Soiſſons, ms. 189 B, f° 183.) Cette pièce continue ainſi juſqu'au dernier verſet ſur le même ton. Ailleurs un poëte raconte ſous une forme allégorique les infortunes de l'aigle, qui, après ſes pérégrinations ſur les côtes africaines, dirige ſa courſe audacieuſe vers d'autres rivages. Mais l'oiſeau s'arrête dans ſon vol devant un ſoleil d'une irréſiſtible puiſſance. Puis ſoudain, par une malicieuſe métamorphoſe, l'aigle, prenant un autre nom, en ſouvenir ſans doute de l'Autriche, en eſt réduit à une fuite piteuſe, car l'aſtre

La tranſmua en vne Auſtruche errante
Qui vole bas & fuit legerement.

(Mavrice Sève, *Délie*, ſtrophe lv.)

(1) Les gendarmes du temps de Marot, en uſant de ce moyen pour jeter le déſarroi dans les rangs ennemis, n'avaient rien innové dans l'art de défigurer leurs ſemblables ; ils ne faiſaient que ſuivre la mode romaine telle qu'elle était pratiquée par les vétérans de Jules Céſar, à la bataille de Pharſale. Plutarque nous apprend en effet que, ſur le point d'en venir aux mains avec les jeunes & beaux patriciens qui brillaient aux premiers rangs de l'armée de Pompée, ils reçurent l'ordre de leur général de frapper au viſage, « pour ce qu'il eſperoit que ces ieunes gentilshommes, qui n'auoient gueres hanté les armes ny accouſtumé de ſe voir bleſſez, & qui eſtoient en la fleur de leur aage & de leur beauté, craindroient fort ces bleſſeures là & n'arreſteroient iamais, tant pour la crainte du danger preſent d'y perdre la vie que pour la doute que leurs beaux viſages n'en demeuraſſent difformes à l'auenir. » (*Iulius Ceſar*, trad. d'Amyot.) Lucain n'a eu garde d'omettre ce détail dans la harangue académique qu'il fait prononcer à Céſar en cette occaſion :

..... Vultus gladio turbate verendos.

(*Pharſalia*, VII, 322.)

Ce ſouvenir hiſtorique s'était-il préſenté ſans effort à l'eſprit du poëte, ou ne faut-il voir ici qu'une rencontre fortuite ? Nous ne chercherons point à trancher la queſtion, mais il y a là tout au moins une coïncidence curieuſe à noter.

Pour faire vn gentilhomme borgne.
Il ne fault qu'vn traict d'arbaleſte
Paſſant au trauers d'vne teſte
Pour eſtonner vn bon cerueau.
I'aymerois aultant eſtre veau
Qui va droict à la boucherie
Qu(e d)'aller à telle tuerie.
C'eſt aſſez d'vn petit boulet
Qui prend vn ſouldard au collet
Pour le garder de iamais boyre.
Fi, ſi de mourir pour la gloire,
Ou, pour ſe faire grand ſeigneur,
D'aller mourir, au lict d'honneur,
D'vn gros canon parmy le corps,
Qui paſſe tout oultre dehors (1) :

Vers 199. *Il ne fault que vng petit boullet*
Que le ſaiſir par le collet (a).
202. *Fy de mourir pour auoir gloire*
Et pour conquerir lempereur (b).
203. *Pour le plaiſir de lEmpereur*
De meures la (*de mourir là*) *au lit d'honneur* (c).
206. *Qui paſſe oultre par dehors* (d).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. L. ms. 1016. — (d) B. L. ms. 1016.

(1) Sur le champ de bataille Marot faiſait meilleure contenance qu'on ne pourrait le croire d'après ce qu'il dit ici. A Pavie, il s'était comporté auſſi vaillamment qu'un autre, & avait reçu un coup de lance à travers le bras. (Voyez *Élégies.*) On aurait tort de prendre ce dédain affecté pour le rôle de héros comme un aveu de couardiſe. Livré à toutes les triſteſſes de l'exil & ne conſervant plus d'illuſions, notre poëte fait bon marché des préjugés qui mènent le monde; il ne ſe laiſſe plus ſéduire par les petits côtés des vanités humaines. Sur les troupes mercenaires de toutes nationalités qui s'enrôlaient à prix d'argent, l'idée de patrie ne pouvait avoir aucune priſe. On avait imaginé de leur perſuader qu'elles ſe battaient pour la gloire, car il fallait bien ſe battre pour quelque choſe : or Marot, non ſans raiſon, trouve que c'eſt folie de riſquer ſes jours pour un auſſi maigre profit. Quant à la réflexion par laquelle il termine ſa théorie philoſophique, bien qu'il ne nomme

Par ma foy, ie ne vouldroys poinct
Qu'on gaſtaſt ainſi mon pourpoinct
Et la liuré(e) du capitaine (1).
Hau, compaignon, prenez l'enſeigne :
Celluy qui la portoit eſt bas.
Sang Dieu, voilà de beaulx eſbats,
Voilà comment on s'y gouuerne.
Dedans vne bonne tauerne
I'oſeroys entrer hardiment,
Où l'on ne frappe nullement.
C'eſt ainſi que Clement deuiſe,
Viuant en paix dedans Veniſe (2).

perſonne, il nous ſemble qu'on peut en faire l'application au connétable de Bourbon. Cédant tout à la fois à un déſir de vengeance & à une ambition effrénée, ce vaſſal rebelle avait eu la penſée de ſe tailler un État indépendant dans le royaume de France. Mais ces rêves de grandeur furent enſevelis dans ſon trépas ſous les murs de Rome. Le poëte avait-il ce ſouvenir préſent à l'eſprit en écrivant ces vers? On ſerait tenté de le croire lorſqu'on rapproche de ce paſſage les détails ſuivants de la mort du connétable, empruntés à un hiſtorien de l'époque : « Tandis que les Imperiaux combattoient hardiment & s'efforçoient de ſauter dans la ville, le bouillant Bourbon, à la teſte des plus intrepides aſſaillans, tenoit de la main gauche une echelle appuyée contre le mur, & de la droite faiſoit ſigne à ſes ſoldats de monter pour ſuivre leurs camarades. En ce moment il reçut dans le flanc une balle d'arquebuſe qui le traverſa de part en part. Il tomba à terre, mortellement bleſſé. » (Jacques Buonaparte, *Siége de Rome.*) Aucun exemple ne pouvait mieux ſe prêter au développement des réflexions philoſophiques de Marot.

(1) Nous ſoupçonnons fort notre poëte d'avoir voulu ſe déſigner lui-même ſous ce titre d'emprunt. En effet, dans une épître de ſa jeuneſſe il met en ſcène le « capitaine » Bourgeon, qui, par une transformation ſubite, devient, dans une autre épître, le « capitaine » Raiſin. (Voy. ci-deſſus, pp. 36 & 59.) Marot avait trouvé bon de ſe diſſimuler ſous les traits de ce perſonnage à double face, pour raconter certaines aventures intimes entremêlées de quelques petits accidents. Nous inclinons à croire qu'il reprend ici cette qualification, fort connue dans ſon cercle d'amis, pour confeſſer de bonne grâce & en toute franchiſe le peu de penchant que lui inſpire le métier de ſoldat, où il ne voit pour tout profit que des horions à attraper.

(2) Sur le ſéjour de Marot à Veniſe, voyez ci-deſſus, p. 410, note.

Epiftre du coq à l'afne à Lion Iamet (1)

(*Du Recueil pofthume*)

PVIS que fcez la rebellion,
Ie ne te mande rien, Lion :

Titre : *Epiftre à Lyon Iamet MDXXXVI par Cl. Marot* (a).
— *De Venife autre coq à lafne dudict Marot audict Lyon* (b).
— *Epiftre du coq à lafne par Marot à fon amy Lyon, luy eftant à Ferrare, le 20 de nouembre* 1535 (fic) (c).
Vers 2. *Ie ne vous mande rien Lyon* (d).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. L. ms. 1016. — (d) B. L. ms. 1016.

(1) D'après un enfemble d'indices des plus concluants, la compofition de ce *coq à l'afne* doit être rattachée aux derniers mois du féjour de Marot à Venife, à la fin de l'année 1536. Le poëte a pris foin lui-même de nous renfeigner fur le lieu de fa réfidence, & il ne peut y avoir d'incertitude fur ce point (v. 187). Nous avons expofé plus haut les caufes de fon départ de Ferrare pour Venife. (Voy. ci-deffus, p. 410, note.) En outre, de nombreufes allufions aux principaux événements qui s'accompliffaient alors nous conduifent de degré en degré jufqu'aux derniers mois de l'année 1536. C'eft ainfi que le poëte nous parle, tour à tour, de la mort d'Érafme (v. 194), qui arriva le 16 juillet, de cette maladie myftérieufe à laquelle le Dauphin fuccomba le 10 août (vers 36), enfin d'une explofion de mine fous les murs de Péronne, qui, le 4 feptembre, coûta la vie au comte de Dammartin (vers 32). Cette fucceffion de faits circonfcrit la limite à proximité de laquelle il faut rechercher la place chronologique de cette pièce. Dès lors rien n'empêche d'accepter cette date du 20 novembre fournie par une des variantes du titre, à la condition de rectifier l'erreur du copifte, qui, à la fuite, a écrit 1535 au lieu de 1536. Cet intervalle de trois mois environ n'était point de trop pour laiffer aux nouvelles le temps d'arriver au poëte, & au poëte la faculté de choifir fon heure pour parler des nouvelles qui avaient pu lui parvenir. Nous avons encore à faire remarquer que cette pièce ne figure pas dans les éditions imprimées du vivant de Marot. Lenglet du Frefnoy a été le premier à la publier, mais fans manifefter un grand enthoufiafme pour fa découverte, dont il fe montre affez près de révoquer en doute l'authenticité. Le mérite littéraire de ces vers n'eft point confidérable affuré-

Et de quoy diable ſert redicte (1)?
Or çà la ſaincte chatemite,
Ainſi que l'on dict par deçà,

Vers 5. *Ainſi quon dit de par deſa* (a).

(a) B. L. ms. 1016.

ment, mais en préſence du témoignage de tous les manuſcrits qui les reproduiſent, nous ne voyons aucune raiſon pour ne point les maintenir à Marot. Cette pièce n'ayant été publiée que par Lenglet Dufreſnoy, nous reproduiſons l'orthographe du manuſcrit 4967 (f° 230) de la Bibliothèque nationale, en renvoyant toutefois en variantes les erreurs de copie.

(1) En dehors de la défection du marquis de Saluces, qui, au cours de l'année 1536, abandonna le parti de François Ier pour ſe jeter dans les bras de l'Empereur, nous ne voyons guère à quel événement pourraient être appliquées ces paroles de Marot. François, marquis de Saluces & de Montferrat, était fils de Louis II, marquis de Saluces, & de Marguerite de Foix. Jeune encore il ſe ſignala dans les guerres d'Italie parmi les plus dévoués ſerviteurs du roi de France. Après avoir contribué à la priſe de Milan, en 1524, il il fut fait priſonnier à Pavie en 1525. Il périt en 1537 au ſiége de Carmagnole. François Ier croyait pouvoir le compter au nombre de ſes plus fidèles alliés, lorſque ſubitement & cédant à de futiles motifs, le marquis ſe déclara pour Charles-Quint. Suivant les uns ce revirement devait être attribué à des projets de mariage avec la fille d'Antoine de Lève; ſuivant d'autres, le marquis ſe ferait laiſſé ébranler par des prédictions qui annonçaient la défaite du roi de France & le triomphe de l'Empereur. Cette dernière verſion eſt ainſi rapportée par Du Bellay : « Ledit marquis François eſtoit fort ſuperſtitieux & auoit adiouſté foy aux propheties qui auoient eſté faictes qui diſoient que l'Empereur deuoit eſtre monarque : de ſorte qu'il craignoit de perdre ſon Eſtat de Saluces : & meſme ledit marquis vn iour à Foſſan, parlant au ſeigneur Martin Du Bellay, luy diſoit qu'il auoit pitié de ſes amys de France, qui perdroient leurs biens, parce qu'on ne pouuoit aller contre les oracles de Dieu, dont les prophetes eſtoient denontiateurs. » (*Mémoires*, liv. VI.) Mais l'explication ſuivante nous paraît être encore plus près de la vérité. Au gré de ſon ambition inquiète, il trouvait que le roi de France ne le mettait pas aſſez vite en poſſeſſion du marquiſat de Montferrat, & il ſe décida à chercher fortune d'un autre côté. Certains paſſages de la correſpondance qu'il échangeait alors avec le roi nous révèlent l'état de malaiſe qui poſſédait alors l'eſprit de ce perſonnage : « Puiſque ie n'ay iamais ſceu rien faire enuers vous, lui écrit-il, qui vous ayt peu imprimer vne bonne fantaiſie de moy, c'eſt bien raiſon, ſire, que i'aye pa-

A faict feu puis vn moys en çà (1) :

tience, qui eſt pour cette heure mon dernier recours. » (B. N. ms. Clairambaut, 335, f° 5257.) Ces formules de déférence ne ſervent qu'à diſſimuler une ſourde irritation. Enfin le 4 juillet, dans une lettre au grand maître, le marquis jette le maſque & renonce à jouer plus longtemps l'hypocriſie : « Monſieur, lui dit-il, i'eſcrips preſentement au roy & luy mande que ce que i'ay faict avec l'Empereur a eſté par contrainćte, pour ſeurté de ma perſonne & de mon Eſtat, non ſans regrets : toutesfois ne laiſſeray pas cela à luy faire ſeruice & de tres bon cuer là où ie pourray. » (B. N. ms. Clairambaut, 335, f° 5331.) Le marquis cherche un détour pour juſtifier ſa conduite; mais il n'a pas l'air d'ajouter grande foi à ſes arguments, & ſa conſcience l'avertit qu'au fond ils ne convaincront perſonne; c'eſt qu'il avait en effet plus d'un reproche à s'adreſſer. Déſigné par le roi pour remplacer l'amiral Chabot dans le commandement des troupes réunies en Piémont, il avait uſé de tous les moyens dilatoires pour arrêter les travaux entrepris à Foſſan afin de mettre cette ville en état de défenſe; puis ſubitement il avait diſparu, après avoir écrit la lettre mentionnée plus haut. La nouvelle de cet aćte de rébellion fut accueillie par le roi comme un contre-temps des plus fâcheux. La ſeigneurie de Saluces, toute modeſte qu'elle était, avait une grande importance comme baſe d'opérations pour les troupes françaiſes envoyées en Italie. Fort heureuſement, la prévoyance des généraux de François Ier déjoua les calculs de la trahiſon. Les contemporains ſe montrent ſévères pour un manque de loyauté auſſi flagrant, & voici comment l'un d'eux s'exprime ſur le compte dudit marquis : « De ce malheureulx de Saluces ie ne craindré à dire qu'il a faict la plus grande laſcheté que iamais fut faićte, de laquelle ie croy auſſi que la penitence ne doibue eſtre moindre, ie dy, oultre la perte de ſon domaine, quand il lui ſouuiendra d'auoir perdu la grace & compaignie de plus noble Roy, duquel il a receu honneurs & biens infinis, au lieu deſquelz il l'a recompenſé de la plus villaine & laide ingratitude. » (*Cronique du roy Françoys Ier*, p. 152.) Au moment où Marot écrivait cette épître, ces événements n'étaient plus dans leur première nouveauté, puiſqu'ils remontaient au mois de juillet &, ſelon toute probabilité, dans ſa réſidence de Ferrare, Lyon Jamet devait avoir été mis au fait de ces détails bien avant l'exilé de Veniſe; c'eſt ce qui expliquerait la forme ſous laquelle le poëte ſe borne à gliſſer ſur ce point, ſans y inſiſter davantage.

(1) Il n'eſt pas aiſé de dégager le dernier mot de l'énigme qui ſe dérobe à l'interprétation ſous les obſcurités de cette phraſe. On devine cependant que le poëte fait alluſion aux intrigues d'une certaine coterie, liguée, ſous prétexte de religion, contre les Français qui formaient l'entourage de la ducheſſe Renée. La

Quel bruict en ont faict noz prefcheurs!
Ces grans ordinaires pecheurs
Font ilz toufiours les gens abfoulz

Vers 7. *Quel bruict en ont faict nos pefcheurs*
Ces grans ordinaires prefcheurs (a).

(a) B. L. ms. 1016.

« faincte chatemite » était l'un des noms que l'on donnait à cet affemblage

D'hommes piteux ayans la tefte courbe

dont le poëte a eu déjà l'occafion de nous retracer ailleurs le portrait. (Voy. t. II, p. 136, vers 42.) Or, les partifans de la Réforme étant venus chercher afile à la cour de Ferrare, la « faincte chatemite » fe mit auffitôt en campagne, & voici comment elle procéda pour les obliger à reprendre le chemin de l'exil. Il exiftait à Ferrare un tribunal du faint-office, &, au nombre de fes auxiliaires les plus dévoués, ce tribunal comptait le chapelain même de la ducheffe, le moine François. Dès fon arrivée à la cour, Calvin fe laiffa tenter par l'appât d'une fi belle conquête; il fe mit en tête de convertir le moine & finit par fe perfuader que fes arguments ne reftaient point fans effet fur fon nouveau catéchumène. Mais, tandis que le réformateur fe faifait illufion fur l'efficacité de fa parole (J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, I, 46), le moine tenait fes fupérieurs au courant de l'imprudente propagande de Calvin. Si le côté fecret de ces manœuvres nous échappe, la réalité des réfultats ne peut être conteftée. Les hiftoriens font en effet mention de négociations entamées entre le pape & Hercule d'Efte, en vue d'un traité d'après lequel ce prince s'engageait à expulfer de fes États tous les étrangers foupçonnés d'y apporter le germe de l'héréfie nouvelle. (Voy. Merle d'Aubigné, *Hift. de la Réforme au temps de Calvin*, V, 566.) Cette mefure n'épargnait même point les perfonnes qui étaient le plus avant dans l'intimité de la ducheffe. (Voy. ci-deffus, p. 388, & *les Lettres de François Rabelais écrites pendant fon voyage en Italie*, annotées par de Sainte-Marthe, p. 11.) Calvin fut naturellement atteint l'un des premiers. Mais la « faincte chatemite » ne pardonna point à la ducheffe fa bienveillance pour les perfécutés, & comme cette coterie tenait le duc à fa difcrétion, il devint entre fes mains l'inftrument de fes rancunes & de fes vengeances. « Monfeigneur de la Mettaglia, dit un contemporain, qui a été ambaffadeur de France à Ferrare, donne de triftes détails fur le duc & dit qu'il fait effuyer à Madame Renée de mauvais traitements. » (Collect. des doc. inéd., *Relat. des ambaff. Vénit.*, I, 91.) Le triomphe était complet; pour le célébrer, les vainqueurs firent fans doute retentir la chaire des prédications

Par force d'eſcuz ou de ſoulz (1),
Dont non pas Dieu, mais l'argent regne?

Vers 10. *Par force deſcuz & de ſoulz* (a).

(a) B. L. ms. 1016; B. S. ms. 189 B; B. N. ms. 4967.

les plus violentes & jetèrent feu & flamme contre les hérétiques. Nous penſons que le poëte a voulu ſe donner en paſſant le plaiſir de railler ces dévotes colères, dont il n'a plus à redouter les effets.

(1) En appelant à lui les pêcheurs du lac de Tibériade pour en faire ſes diſciples, Jéſus, ſous forme d'alluſion à leur état, leur avait dit : « Suivez-moi, je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. » (Saint Matthieu, IV, 19; ſaint Marc, I, 17.) L'Égliſe de Rome s'attacha à cette parole pour lui donner une interprétation conforme à ſes ambitions & à ſes intérêts. Bientôt on vit les papes appoſer à côté de leur ſignature cette formule, où l'on ſent plus d'orgueil que d'humilité : *Sub ſigillo piſcatoris.* C'eſt qu'en effet, du haut en bas de la hiérarchie eccléſiaſtique, on ſe livrait à une pêche des plus miraculeuſes. Le mot du poëte, où perce une intention malicieuſe, ſuffit pour éveiller dans l'eſprit l'idée du contraſte qui exiſte entre le paſſé & le préſent, entre les premiers apôtres & les vendeurs du temple. La parole ſymbolique du divin maître avait été peu à peu détournée de ſon ſens par d'indignes ſerviteurs, & dès lors on ne penſait à faire des choſes ſaintes qu'un inſtrument de lucre & de trafic ſcandaleux. C'étaient moins les âmes que les écus qu'il s'agiſſait d'attirer dans ces filets myſtiques. De toutes les inventions nouvelles miſes au jour par l'Égliſe romaine, les indulgences, que Marot prend ici à partie, donnaient les plus opulents réſultats. (Voy., ſur leur origine & leur organiſation, ce qui a été dit ci-deſſus, p. 210, note.) Mais notre poëte n'était pas ſeul à ſoutenir cette campagne contre un abus qui révoltait au plus haut degré la conſcience publique ; des proteſtations énergiques s'élevaient de toutes parts. C'eſt ainſi qu'entre autres, Jean Bouchet flétriſſait avec autant de vigueur que d'honnêteté les manœuvres de ces « caffards »

Qui font a croire aux ſimples imbecilles,
Pauures d'eſprit a croire trop facilles,
Qu'ilz s'en iront en paradis tout droit,
Si leur deuoir font de paier le droict
Par eulx mis ſus de quelque confrairie.
O quel abuz! O quelle piperie
De faire a croire a riche & indigent
Qu'en paradis on ira par argent!

(*Epiſtres morales*, III.)

On pourrait objecter qu'il ne faut voir là que des inſinuations inventées à plaiſir par la malveillance & l'eſprit de parti. Mais les faits ſubſiſtent pour donner raiſon à ceux qui, réduits à l'arme du ridicule, l'employaient de leur mieux contre une impudente exploitation de la crédulité publique. Voici quelques lignes qui contiennent à ce ſujet de curieuſes révélations. Par ſa

Qui vouldra mettre l'ordre & refne
Au grand cheual d'ambition,

Vers 12. *Qui vouldra mectre brifde & refne* (a).
— *Qui vouldra mectre la bride & refne* (b).

(a) B. L. ms. 1016; B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 1718.

naïveté même, cette dépofition eft plus accablante que tous les emportements de la fatire. Antérieurs de quelques années feulement à la date de cette pièce, ces renfeignements préfentent fous leur véritable jour un état de chofes que le temps n'avait fait qu'aggraver. L'auteur, un certain Louis Lecomte, fimple « apothicaire » à Vaux-lez-Meulan, pris de la fantaifie d'écrire fes *Mémoires*, fait le récit fuivant des actes honteux de fimonie dont il a été le témoin, à l'occafion de la croifade projetée contre les Turcs : « L'an 1515, dit-il, le mois de nouembre, furent les grans abus des pardons de la croifade, & furent lefdictz pardons abufifs : & y auoit gens doctes & de grand fcauoir, comme Iacopins, les plus fcauans des religieux, à prefcher par les villes & gros bourgs & petits villages champeftres : & affemblerent deniers & prefchoient qu'on alloit deftruire le grand Turc. Si vn homme auoit vaillant 1000 efcuz en heritage ou autrement, il falloit au prorata 80 ou 100 francs à bouter au tronc : & les pauures au prorata. Ils prefchoient qu'ils retiroient les ames du purgatoire, qu'il y auoit mille ans qu'elles y eftoient, & enleuerent argent à cheualées : & ne fift on rien fur les Infidelles : & toft apres Rhodes fut perdu, & n'y auoit perfonne pour la croifade. De prefcher dans les eglifes n'eftoit memoire, à raifon qu'elles eftoient fi trop petites : à Pontoife eftoit le fermon fait à la prairie de l'Hoftel-Dieu, qui eft deuant l'eglife Noftre Dame, pres le port formager, & es autres villes pareillement. Ceux de la ville de Paris furent bien fages, car ils ne voulurent donner nuls deniers iufques à ce que les armées & gens de guerre fuffent appointez pour aller fur lefdictz Turcs. Ceux auffi de Treil (Triel) pres Poiffy befoignerent de nuit fur le tronc des finances, car ainfy fut defrobé. Les dictz predicateurs prefchoient le iubilé, difans en plein fermon qu'ils auoient toute la puiffance de pape. Ils excommunioient, & incontinent abfoudoient. Ils retiroient les ames prefentement fitoft auoir gaigné ledict pardon, & les boutoient, ce difoient-ils, en paradis, & l'affirmoient en pleine chaize, par quoy le monde eftoit deceu. Mais noftre bon Me Iefus Chrift les vueille remunerer, quar ils apportoient robbes, chapperons, linges, vefcelles, bagues d'or & ceintures, verges & tortils tant or comme argent. Ils eftoient eftimez combien pouuoient valoir, & ainfy de combien le perfonnage eftoit riche. Ils ne refufoient rien, & ne fceut on que tout deuint

Poinct n'y aura ſedition (1).
En dangiers que ces gros aſniers
Soyent du lignaige des muniers,
Ayans du ſac blé & farine
Toute couuerte la narine,
Oſtans la febue du gaſteau (2).

Vers 15. *En dangier que les grans aſniers* (a).
18. *On les cognoiſt trop a leur mine* (b).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) B. L. ms. 1016.

& où tout alla. Il s'en faut rapporter aux princes qui ont le gouuernement ſur les peuples. » (B. N. ms. Clairambault, 316, f° 4195.) Ce témoignage eſt plus que ſuffiſant pour mettre Marot à l'abri du reproche d'avoir forcé les couleurs.

(1) Cette réflexion ſentencieuſe, qui tient de bien près au lieu commun, nous a tout l'air de venir à l'eſprit du poëte, comme une ſuite de ce qu'il a dit au début de cette pièce touchant la rébellion du marquis de Saluces (vers 1). Si l'on admet qu'il y a là un retour de Marot vers ſa première penſée, cette phraſe nous offre un ſens preſque ſaiſiſſable, ſans préſenter autant les caractères de la divagation. Il eſt certain en effet que le marquis de Saluces ne ſe ferait point mis en état de rébellion contre ſon ſuzerain, s'il n'avait pas été tourmenté du déſir de devenir un plus gros ſeigneur. Il ne faut pas oublier que le mérite du *coq-à-l'âne*, aux yeux des amateurs, eſt de mettre à l'épreuve la ſagacité du lecteur, en préſentant un aſſemblage bizarre de propos interrompus.

(2) La malignité publique avait fait aux « aſniers » la réputation de ne point dépaſſer en intelligence le modeſte quadrupède placé ſous leurs ordres. En ce qui concernait les « muniers », le bruit courait que leur induſtrie prêtait ſingulièrement à la fraude, & qu'ils s'en donnaient à cœur joie. C'eſt même de là que ſerait venu ce dicton populaire, qu'il n'y a rien de plus hardi que la chemiſe d'un meunier, parce qu'elle prend tous les matins un voleur à la gorge. (Leroux de Lincy, *le Livre des Proverbes*, II, 141.) Quant à la « fève » du gâteau des Rois, on ſait qu'elle devenait l'attribut de la ſouveraineté pour celui que le haſard en gratifiait. Mais il en était d'aucuns qui, par un tour d'adreſſe, corrigeaient les caprices du ſort & mettaient la main ſur la fève afin d'avoir la toute-puiſſance. Marot a réuni ſans doute toutes ces idées dans cette phraſe, avec l'intention de livrer à la riſée publique une catégorie de pareſſeux & d'ignorants, de fourbes & d'impoſteurs, qui, s'agitant dans l'enceinte de la Sorbonne, ne reculaient devant aucun moyen pour s'ériger en maîtres & dominateurs des autres. Toutefois

Si en leur vin mettoient de l'eau
Ceulx de Sorbonne enlumynez
Si rouge n'auroient pas le netz (1) :
Et puis la belle doctorye !
Il n'eſt pas prins André Dorie :
Barberouſſe a peur qu'il ne volle (2).

Vers 24. *Il neſt pas mort Andre Dourye* (a).

(a) B. L. ms. 1016.

l'intérêt de ſa ſûreté perſonnelle conſeillait au poëte de ne point s'écarter des voies prudentes de la diſſimulation; c'eſt pour cela qu'il déguiſe ſa penſée ſous des images triviales; mais, malgré le maſque dont il ſe ſert, il eſt facile de reconnaître les ennemis contre leſquels ſa proviſion de haine & de raillerie ne fut jamais à court.

(1) Encore un travers que notre poëte n'eſt pas fâché de porter au compte de ceux que la Sorbonne attirait dans ſon giron. Marot, du reſte, n'était pas le ſeul à inſinuer que la docte corporation aimait à fréquenter les vignes du Seigneur. Par un effort d'analyſe étymologique, on prétendit même découvrir dans ſon nom la preuve d'une prédeſtination au penchant qu'on lui reprochait. Eraſme, qui ne vivait pas en très-bonne intelligence avec la Sorbonne, trouva que ce ſerait dommage de lui faire grâce de ce ridicule, & en effet il a bien ſoin, dans ſon colloque intitulé *Convivium profanum*, de faire dire à l'un de ſes perſonnages : « Sed ſatis iam theologiæ in conuiuio. In cœna ſumus, non in Sorbona. » Et l'interlocuteur de répliquer auſſitôt : « Quid vetat dici Sorbonam vbi bene ſorbetur ? » Et la foule d'applaudir, car elle n'était pas fâchée de prendre en faute ces docteurs qui ſe donnaient pour inacceſſibles aux faibleſſes humaines. Ces nez « enluminez » dont parle le poëte ont trouvé dans Rabelais un peintre à ſouhait, qui en a fait une deſcription des plus achevées & des plus divertiſſantes : « Et ſemblent, dit-il, la fleute d'vn alambic tout diapré, tout eſtincelé de bubeletes, pullulant, purpuré, à pompettes, tout eſmaillé, tout boutonné & brodé de gueules. » Et comme pour compléter ſa penſée, il indique auſſitôt, à l'uniſſon d'Eraſme & de Marot, ſur quelles figures on a chance de rencontrer ces effloreſcences bachiques : « Et tel auez veu, dit-il, le chanoine Panzoult : de laquelle race peu furent qui aimaſſent la ptiſſane, mais tous furent amateurs de purée ſeptembrale. » (*Pantagruel*, II, 1.) Toutes ces attaques & toutes ces médiſances n'étaient point de nature à mettre en honneur auprès du public la Sorbonne & ſa « belle doctorye ».

(2) Pendant pluſieurs années de ſuite la Méditerranée fut le

L'aigle ne craint la Myrandolle :
Maint ennemy ſe rend noſtre hoſte,
Combien que Genes dans ſa coſte

théâtre d'une lutte acharnée entre Barberouſſe & André Doria. Ces deux capitaines firent aſſaut de ruſe & d'audace à la tête des flottes qu'ils commandaient. Barberouſſe Chairadin était un aventurier, dont nous avons eu déjà occaſion de raconter les humbles origines & la rapide fortune. (Voy. ci-deſſus, p. 371, note.) A la ſeule condition de reconnaître la ſuzeraineté du Sultan, qui n'était point d'ailleurs un maître bien incommode, il avait réuſſi à ſe tailler une petite principauté ſur les côtes barbareſques. Au ſiége de Tunis il eut à combattre Doria, qui avait reçu de l'Empereur le commandement de ſes armées de mer. Doria commençait alors à ſe faire vieux, car il était né en 1464. Après avoir été longtemps l'allié fidèle de la France, il l'abandonna ſubitement, par dépit ſuivant les uns, par un ſentiment patriotique ſuivant les autres; il alla offrir ſes ſervices à l'Empereur, tandis que Barberouſſe, pour ſatisfaire ſes rancunes perſonnelles, ſe rangeait du parti de François Ier. Ce fut dès lors entre les deux rivaux une guerre d'embûches & de ſurpriſes, où ils déployèrent une habileté ſans égale. Pendant l'expédition de Charles-Quint en Provence, André Doria arriva fort à propos pour aider au ravitaillement de l'armée d'invaſion, réduite au plus complet dénûment. Il vint mouiller avec ſa flotte dans le port de Toulon, & là, ſur ſes navires, il fit fabriquer du pain pour l'armée impériale, qui manquait de proviſions. (Pauli Iouii *Hiſt. ſui temporis* lib. XXXV.) C'eſt à peu près vers ce même temps que Marot écrivait ſon épître. Dans les hiſtoriens contemporains il n'eſt queſtion d'aucune tentative de Barberouſſe qui ait un rapport direct avec ce paſſage du poëte. Interprété toutefois d'une manière générale, il pourrait ſignifier que Doria, par ſon adreſſe, avait ſu mettre en défaut la ſurveillance dont il était l'objet, & que Barberouſſe était tenté de croire que, pour lui échapper toujours auſſi heureuſement, ſon ennemi avait des ailes. Un épiſode de cette lutte entre les deux rivaux confirmerait, au beſoin, cette explication. Dans une rencontre poſtérieure à la date qui nous occupe, Barberouſſe ſerrait de près André Doria; la pourſuite avait duré tout le jour, & la nuit commençait à tomber. L'amiral génois fit éteindre tous les feux à bord de ſes navires & put ſe dérober, à la faveur de l'obſcurité. Depuis, Barberouſſe ſe plaiſait à rappeler en riant le ſtratagème auquel avait eu recours ſon adverſaire : « Ergo Doria lumen abiicit vt certius fugam ſuam tenebris recondat? Quaſi miraretur noſtros, tanquam magno metu occupatos, omnis decoris, modo ſe eriperent, obliuiſci. » (Pauli Iouii *Hiſt. ſui temporis* lib. XXXVII.)

Couſtoye (vis par) perilleux fatras (1).
Ce fut par pierres & plaſtras

Vers 29. *Coſtoye vn perilleux fatras* (a).
— *Coſtoye pres perilleux fatras* (b).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. L. ms. 1016.

(1) Dès le début des hoſtilités, François Ier & Charles-Quint appliquèrent tous leurs efforts à s'affaiblir réciproquement en créant chacun à ſon adverſaire des embarras ſur quelque point éloigné du théâtre de la guerre. C'eſt ainſi que l'Empereur donna ordre à Antoine de Lève de mettre le ſiége devant Turin, tandis que le comte de Naſſau menacerait les frontières de Picardie. En même temps, François Ier, qui avait juſque-là décliné les offres du comte Guy Rincon, un de ſes affidés italiens, le faiſait avertir ſecrètement de réunir ſes partiſans & de ſe tenir prêt au premier ſignal. La penſée du roi ſe manifeſte tout entière dans le paſſage ſuivant, emprunté à un hiſtorien de cette époque : « Franciſcus, nihil quod ad ſalutem Galliæ pertineret intentatum relinquens, in Italia parandas nouas copias, Genuamque, Cæſari opportuniſſimam vrbem, detrahi poſſe ratus, ad Mirandulam conſcribi nouum exercitum iuſſit. » (Pauli Iouii *Hiſt. ſui temporis* lib. XXXV.) Le comte Rincon, qui regrettait les précédentes héſitations du roi, s'empreſſa de ſe mettre à l'œuvre & « fiſt incontinant ſçauoir à tous les capitaines de la precedante leuée, auſſi au ſeigneur Ceſar Fregouze, ſon beau-frere, que tous euſſent à remettre leurs gens enſemble & les conduire au lieu de la Mirandole : ce qui fut faict en moins de quinze iours, encores que la choſe, du commencement, ſemblaſt auoir quelque difficulté, pour cauſe que le ſeigneur de Tamiſe auoit de l'autre coſté de la riuiere, vis à vis de laditte Mirandole, ſept ou huict cens cheuaux allemans & ſix mille lanſquenets à pied pour empeſcher que l'amas ne ſe fiſt : mais il fut à toutes ces difficultés obuié par la prudence & bonne conduitte des chefs, auec le trauail & diligence des ſoldats. » (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VII.) Si « l'aigle », ſuivant l'expreſſion de Marot, ou plutôt l'Empereur, qu'il ſymboliſe ici, affectait une ſécurité apparente, il ne laiſſait pas que de ſurveiller de très-près, comme on le voit par ce paſſage, ces préparatifs inquiétants. C'eſt qu'en effet l'endroit était bien choiſi pour une concentration de troupes, qui, de là, en quelques jours de marche, pouvaient être aux portes de Gênes; & Gênes par ſa poſition offrait aux armées impériales une baſe d'opérations qu'il fallait conſerver à tout prix; c'était pour les troupes un magaſin inépuiſable d'approviſionnements &, en cas de déſaſtre, cette ville protégeait la ligne de retraite, comme un rempart inexpugnable. Il y avait à crain-

Qu'en eſpoir d'auoir recompenſe

Vers 31. *Que eut eſpoir dauoir recompenſe* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

dre encore que le chef de la flotte impériale, à la nouvelle des périls auxquels il verrait expoſée ſa ville d'adoption, fauſſât compagnie à l'Empereur, pour ſe porter au ſecours des Génois aſſiégés. Auſſi Charles-Quint ne devait-il point perdre de vue la moindre agitation qui ſe produiſait de ce côté de l'Italie, bien qu'il diſſimulât ſes inquiétudes ſous une indifférence qui pouvait tromper le poëte, auſſi bien que le public. Si du reſte la portée de ces événements échappe à la compétence de Marot, il continue à les enregiſtrer tels qu'ils ſe déroulent ſous ſes yeux. Rincon, en effet, tenta preſque auſſitôt un coup de main contre Gênes, ainſi que le poëte nous le donne à entendre à travers ſon jargon de diſeur de bonne aventure. Doria envoya ſans retard au ſecours de la cité menacée une partie de ſes navires, ſous le commandement de ſon neveu. Ce renfort arriva juſte à point au moment où l'apparition de Rincon ſous les murs de Gênes avait mis le comble à la panique parmi les habitants : « Tota fere ciuitas, inexpectato metu perturbata, eo deſcendebat, vt plerique vxores & liberos, chariorefque res ſuas nauigiis imponerent : alii, plebſque in primis rerum nouarum prædæque auida, reduci Fregoſios & vetus Gallicæ ſeruitutis iugum induci clamitans, correptis armis, ad defendenda mœnia diſcurrebat, ſic vt incerto ſtudio per regiones vrbis tumultuoſe deferretur. » (Pauli Iouii *Hiſt. ſui temporis* lib. XXXV.) L'arrivée du neveu de Doria força Rincon à la retraite. « Iam Fulgoſus (*alias* Fregoſus) Genuam oppugnabat, iam vexilla Gallica fixerat mœnibus fere occupatis, cum repente aduentu Doriæ & Cæſarianorum partam fere vrbem deferere coactus eſt.» (Arn. Le Ferron, *De rebus geſtis Gallorum*, lib. VIII.) Les Génois en furent donc quittes pour la peur d'un péril qu'ils ne firent que « coſtoyer, » ſuivant le mot expreſſif du poëte. A travers tous ces détails, Marot a jeté un vers qui devient une énigme au milieu des autres faits auxquels le poëte fait alluſion ; auſſi avons-nous ſongé à nous tourner d'un autre côté pour en découvrir l'explication. « Maint ennemy ſe rend noſtre hoſte, » dit le poëte. C'eſt en Provence qu'il nous faut aller chercher le ſens de ces paroles. Les affaires de l'Empereur commençaient à y prendre une très-mauvaiſe tournure. Dès ſes premiers pas, l'armée d'invaſion, ſous l'influence d'un ciel étranger, avait été éprouvée par les maladies : « Languebat ferme quarta pars legionum. » (Pauli Iouii *Hiſtoriarum ſui temporis* lib. XXXV.) Beaucoup des ſoldats de l'Empereur reſtèrent pour toujours ſur la terre de France & y reçurent une hoſpitalité éternelle. Marot n'eſt pas ſeul à rappeler ce funèbre détail. Du

Dammartin euſt creué ſa panſe (1) :

Vers 32. *Damnation eut creuee ſa penſe* (a).

(a) B. N. ms. 4967.

Bellay en dit tout autant dans ſa navrante deſcription du déſarroi des troupes eſpagnoles, lorſque l'Empereur ſe décida, pour ſon propre ſalut, à précipiter ſa retraite, « laiſſant derrière luy, outre les morts, qui eſtoient en nombre infiny, & tel que l'air en eſtoit corrompu tout à l'entour, vne grande multitude de malades, leſquels ne pouuoient à pied n'à cheual ſuiure le camp. » (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VIII.)

(1) Philippe de Boulainvillier, ſeigneur de Verneuil & Saint-Maurice, comte de Dammartin & de Fauquembergue, ſeigneur de Courtenay, baron de Champigneulles, était fils de Charles de Boulainvillier & de Catherine Havart, vicomteſſe de Dreux. En 1516, il avait épouſé Françoiſe d'Anjou, qui devint en ſecondes noces la femme du ſeigneur de Rambures. (B. N. *Cabinet des titres*, doſſier BOULAINVILLIER.) Dans les guerres dont la Picardie avait été le théâtre pendant les premières années du règne de François I[er], Dammartin s'était toujours ſignalé parmi les plus vaillants défenſeurs de cette province, & ce fut encore en luttant contre ſes envahiſſeurs qu'il périt au ſiége de Péronne, le 4 ſeptembre 1536. Les circonſtances de ſa mort ſont exactement indiquées par Marot, mais le poëte aurait mieux fait de ne point ſe laiſſer entraîner à une plaiſanterie d'un goût plus que douteux. Voici, du reſte, ſur cet événement tragique les détails que nous fournit un auteur contemporain. Le comte de Naſſau avait reçu l'ordre d'opérer une diverſion ſur les frontières du nord de la France, tandis que l'armée impériale pénétrait en Provence. Le maréchal de la Marck fut chargé de lui tenir tête ; il s'enferma dans Péronne, que ſon importance ſtratégique déſignait aux attaques des agreſſeurs. Parmi les capitaines placés ſous ſes ordres ſe trouvait le comte de Dammartin, toujours prêt à ſe porter aux endroits les plus menacés. Le comte de Naſſau, après pluſieurs ſommations inutiles pour obtenir la reddition de la place, réſolut d'ouvrir une brèche en pratiquant une mine ſous l'une des tours du rempart; puis « il donna ordre aux capitaines qui auoient conduit l'ouurage de la mine de preparer au plus toſt ce qu'il falloit pour renuerſer la tour. La nuict eſtant venue, on y apporta douze à quinze barils de poudre, qui furent en eſtat de faire leur effect des le matin du cinquieſme. Le comte de Dammartin, qui ne manquoit ni d'adreſſe ni de courage, preuoyant le danger qu'il y auoit ſi la mine reuſſiſſoit au gré des ennemis, deſcendit, ſur les quatre heures du matin, dans la contre-mine, auec enuiron quinze ou ſeize trauailleurs, pour

Car quand les gens on voit hotter,
On recule pour mieulx ſaulter (1).

taſcher d'y donner iour ; mais quelque diligence qu'ils fiſſent, ils ne purent executer leur deſſein, qui fut preuenu par les ennemis, leſquels, ayant fait mettre le feu aux poudres ſur les cinq heures, firent ſauter vne partie de la tour, qui s'ecarta auec vn horrible fracas, car les debris des pierres que l'effort auoit enleuez eſtant pouſſez iuſqu'à plus de cinquante pas plus loin, il y eut enuiron ſoixante hommes de ceux qui s'eſtoient auancez accablez ſous les ruines. L'autre partie de la tour qui reſta ſur pied empeſcha les ennemis de donner ſur le champ l'aſſaut qu'ils auoient preparé. Dans cette occaſion funeſte la ville de Peronne fit vne perte plus conſiderable qu'elle n'auoit encore fait, ce fut dans la perſonne du ſieur Philippe de Boulinuiliers, comte de Dammartin, qui fut, auec ſon monde, enſeueli ſous les ruines de la mine. Il auoit bien preueu le danger où il s'expoſoit, mais le zele qu'il auoit pour la gloire & le ſalut de la patrie l'auoit emporté au deſſus de tous les ſentiments que la crainte du péril auroit pu lui inſpirer. Son corps fut tellement accablé des ruines qu'il a eſté impoſſible depuis ce temps-là de le trouuer, la Prouidence lui ayant choiſi vn tombeau dans le lieu meſme où il auoit tant de fois ſignalé ſon courage & ſa vertu : de ſorte qu'on peut dire à ſa gloire ce que ſaint Ambroiſe a dit autrefois à la gloire d'Eleazar, qu'il a eſté enſeueli dans ſon propre triomphe. » (Pierre Fenier, *Relation du ſiege de la ville de Peronne.*) Sur le premier moment, cette mort étrange & imprévue excita une très-grande émotion. Les correſpondances du temps célèbrent à l'envi le héros du jour. En bons courtiſans, les poëtes voulurent, à leur tour, faire leur partie dans ce concert d'éloges. Parmi les nombreuſes épitaphes qui furent compoſées à cette occaſion, il ſuffira de citer la ſuivante, qui a ſurtout le mérite de préſenter une relation fidèle de cet événement :

Mortelz viuans, des mortz ne tenez compte,
Regardez cy de Dampmartin le conte
Mort eſtandu en tres piteux deſroy.
Las ! il mourut au ſeruice du Roy
En tenant fort pour luy & ſa coronne :
Enclos dedans ſa ville de Peronne,
Longtemps auoit des belliqueux effectz
En mainctz endroictz ſuporté les durs faictz,
Tant qu'il eſtoit en la France prouué
Des cheualiers l'vng des mieulx eſprouué :
Mais Atropos a ſa fin terminée
En vne tour qui ſoubz luy fut minée,
Dont el' tumba du hault iuſques en bas.
Ainſi fortune ordonne ſes esbas.
Quant Dieu voudra nous mourrons tous [auſſi,
Lequel ie pry auoir de luy mercy.
(*Cronique du roy François Ier*, p. 171.)

Dans le *coq-à-l'âne* il arrive ſouvent que la grammaire n'eſt pas plus reſpectée que le ſens commun. Ainſi, dans les vers de Marot l'inverſion eſt un peu forte, & pour leur trouver un ſens nous propoſerons de les lire de la manière ſuivante : « Dammartin euſt ſa pance creuée par pierres & plaſtras. »

(1) Certaines circonſtances du ſiége de Péronne peuvent nous aider à trouver l'explication de ce paſſage. Des renſeignements empruntés à un hiſtorien digne

35 Nanſot eſt routier & trop fin (1).
Dieu pardonne au Françoys Dauphin

Vers 35. *Nanſort eſt routier & trop fin* (a).

(a) B. N. ms. 4967.

de foi s'accordent aſſez bien avec ce que dit ici le poëte. Voici en effet ce que rapporte Pierre Fenier : « C'eſtoit vn ſpectacle admirable de voir partout comme chaſcun ſe portoit au trauail, ſans auoir eſgard ni à la foibleſſe du ſexe, ni à la dignité de la condition. Les femmes auſſi bien que les hommes, les maiſtres auſſi bien que les ſeruiteurs, les maiſtreſſes indifferemment auec les ſeruantes, chargeoient des charettes, conduiſoient des cheuaux, ou bien portoient la hotte auec plaiſir, ſans ſe plaindre du mal ni ſe mettre en peine de ce qu'on pourroit dire, parce qu'il s'agiſſoit de ſeruir le roy & la patrie. » (*Relation du ſiege de la ville de Peronne.*) Nous ajouterons que devant la fière attitude des habitants de Péronne, l'ennemi ſe vit forcé de battre en retraite. Quant à cette parole de découragement que laiſſe échapper Marot, elle peut s'expliquer par la diſpoſition d'un eſprit en proie aux ſouffrances de l'exil. Il ne faut donc pas lui en faire un reproche trop ſévère; s'il ſe refuſe de croire à l'efficacité de la réſiſtance & au ſuccès de tant d'efforts, c'eſt que lui-même ſe ſent vaincu dans ſa lutte contre la mauvaiſe fortune.

(1) Henri, comte de Naſſau, ſeigneur de Vianden, baron de Breda, vicomte d'Anvers, chevalier de la Toiſon d'or & lieutenant de l'Empereur auprès de ſes armées de Belgique & de Brabant, naquit en 1483. Il était fils de Jean de Naſſau, dit *le jeune,* & d'Éliſabeth de Heſſe. Il épouſa en 1515 Françoiſe, fille de Jacques de Savoie, comte de Romont, & d'Éliſabeth de Luxembourg. Ayant perdu ſa première femme, il ſe remaria avec Claude, fille de Jean de Chalon, prince d'Orange. Et enfin, pour la troiſième & dernière fois, il contracta mariage avec Mencie Mendoze, fille de Roderic, marquis de Canette, duc de Calabre. Auſſi habile négociateur que bon général, ce fut lui qui aſſura par ſes adroites manœuvres l'élection de Charles-Quint à l'Empire. La réputation que s'était faite ce perſonnage, tant ſur les champs de bataille que dans les conſeils de la diplomatie, ſe trouve donc exactement caractériſée par les deux épithètes que lui applique ici Marot. Le ſiége même de Péronne pourrait, au beſoin, nous donner une idée des ſtratagèmes que ce ruſé capitaine ſavait employer, à l'occaſion. L'anecdote ſuivante, rapportée par Du Bellay, ſuffirait pour nous prouver que ſa fineſſe ne ſe laiſſait détourner par aucun ſcrupule du but qu'il ſe propoſait d'atteindre : « Le mareſchal de La Marche auoit faict bruſler les fauxbourgs de Peronne pour cauſe qu'aucunes enſeignes de gens

On dict qu'il fut empoiſonné :
Et qui auoit aſſaiſonné
Le breuaige (1)? On dict qu'vn meſſaire

Vers 38. *Et quil auoit aſſaiſonné* (a)
39. *La viande : on dict quun meſſaire* (b).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. N. ms. 1718.

de pied des ennemys s'y eſtoient venuz loger. Sur quoy, prenant ledict comte de Nanſau occaſion & couleur de donner à entendre à ceux de dedans que la ville de Peronne eſtoit priſe d'aſſault, pillée & bruſlée, leur perſuada tellement qu'ils ſe rendirent à ſa volonté : deſquels il en feit pendre ſept à la porte du chaſteau, & les autres furent mis à rançon à quatre mil eſcus pour teſte. » (*Mémoires*, liv. VIII.)

(1) Le dauphin François était né le 28 février 1517; il avait donc alors vingt ans à peine. En ſe rendant à Valence, où ſon père ſurveillait la concentration des troupes oppoſées à l'invaſion de Charles-Quint, il tomba malade à Tournon, & mourut le 10 août 1536. Cette mort, auſſi ſubite qu'imprévue, donna prétexte aux rumeurs les plus étranges; à toute force on voulut trouver dans cet événement la main de l'Empereur. On l'accuſa d'avoir envoyé un émiſſaire chargé d'empoiſonner le Dauphin. François Ier ne chercha point à calmer l'opinion publique, qui ſe montrait fort ſurexcitée, car cette agitation ſervait à la fois & ſa politique & ſes reſſentiments. Tout indique même que ceux qui l'approchaient le plus près avaient fini par donner créance à ces bruits. Dans une lettre à ſon frère, Marguerite ne ſe borne pas à compatir à ſa douleur, mais elle lui exprime énergiquement le déſir que la « vengeance » ſuive de près cette « ſy grande cruaulté » de Charles-Quint. (Voy. Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, I, 334.) Si Marot s'arrête ici ſur un point d'interrogation, c'eſt qu'il était à Veniſe, & que l'endroit n'était peut-être pas des mieux choiſis pour exprimer librement ſa penſée & dire tout ce qu'on ſavait. Toutefois, pour avoir le droit de faire remonter juſqu'à l'Empereur l'odieux d'un pareil forfait, il ne ſuffiſait pas de l'accuſer de cet odieux forfait : il fallait trouver encore le complice de ſes volontés. On arrêta le comte Sebaſtiano de Montecuculo; on lui fit avouer dans les tortures qu'il était l'agent d'Antoine de Lève, l'un des favoris de Charles-Quint (B. N. ms., collect. Clairamb., 47, f° 5479); & l'on penſa avoir fait ainſi la lumière ſur les relations qui rattachaient cet empoiſonneur ſubalterne au véritable coupable, que l'on était décidé à trouver plus haut. Voici, du reſte, comment les faits ſe feraient paſſés. A la ſuite d'une partie de balle où il s'était fort échauffé, le Dauphin aurait envoyé ſon page chercher de l'eau dans une taſſe en terre, dont Brantôme a donné une minutieuſe deſcription. (Voy. *le*

A chanter meſſe eſt neceſſaire (1) :
Ie ne ſçay pas comme on l'entend :
Qui ne luy en donne, il en prend.
Que du grief feu de Sainct Anthoine
Soit ars le cardinal Lemoyne !

Vers 41. *Ie ne ſcay pas comme il lentend* (a).
44. *Soit ars le cardinal le moyne* (b).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. N. ms. 4967.

Daulphin François.) L'accuſé, profitant d'un moment où l'attention du page était attirée d'un autre côté, aurait mêlé au breuvage une poudre d'arſenic ou de réalgar. Ce n'était là, du reſte, qu'une ſuppoſition. Néanmoins, Sebaſtiano de Montecuculo fut condamné à être tiré à quatre chevaux. La rédaction de cet arrêt laiſſait ſubſiſter tous les ſoupçons qui avaient été répandus contre l'Empereur. Le récit de l'exécution eſt rempli de détails atroces. Le peuple mutila les reſtes du ſupplicié, & les enfants jouèrent « à la pellotte » avec ſa tête. (*Cronique du roy Françoys Ier*, p. 189.) Nous devons ajouter encore que, ſur ces bruits de poiſon, quelques-uns inſinuèrent que Catherine de Médicis avait peut-être ſongé par ce moyen à rapprocher ſon mari des marches du trône. La Florentine aurait-elle déjà préludé aux pratiques de ſes dernières années? Il exiſte toutefois bon nombre d'hiſtoriens qui expliquent cette mort par des cauſes toutes différentes, & leur verſion ferait de nature à renvoyer abſous ceux que la calomnie ou la politique ont tenté de compromettre dans cette affaire. D'après le paſſage ſuivant de Belcarius, la mort du jeune prince ne devait être attribuée qu'à une imprudence d'un genre particulier. En effet, voici comment il s'exprime ſur ce ſujet : « Delphinum nonnulli, ex paruæ pilæ ludo multo ſudore madentem, aqua frigida intemperantius hauſta, alii ex nimia venere cum Leſtrangia, aulica matrona, mortem ſibi conſciuiſſe exiſtimarunt. » (Belcarius, *Comment. rerum gallicarum*, XXI, 677.)

(1) « Meſſaire » eſt un mot de fantaiſie qui ne ſe trouve dans aucun dictionnaire. Marot l'emploie ici comme l'équivalent de miſſel, le livre indiſpenſable pour dire la meſſe ſelon les rites de l'Égliſe romaine. Peut-être entre-t-il dans l'eſprit du poëte une arrière-penſée de tourner en dériſion les cérémonies qui exigent tant d'acceſſoires & tant d'apprêt, par comparaiſon avec la ſimplicité de la religion proteſtante, où il ſuffit, pour la célébration du culte, d'un verſet de l'Évangile commenté d'inſpiration, ou d'un pſaume chanté de mémoire. Tout cela ſans doute eſt fort obſcur & fort compliqué, auſſi bien que la réflexion ſuivante (vers 42), qui a tout l'air d'une ironie à l'adreſſe de la rapacité des gens d'Égliſe.

Qu'en dictes vous, bazochiens (1)?
Les paoures vouldroient eſtre chiens,

Vers 45. *Ennemy des Baſochiens* (a).

(a) B. N. ms. 1718; B. S. ms. 189 B.

(1) Ce cardinal auquel Marot prodigue ainſi les ſouhaits les plus déſobligeants vivait au XIII[e] ſiècle. De quel grief, au bout de trois cents ans, les baſochiens pouvaient-ils s'armer contre lui pour ne point le laiſſer dormir en paix? Dans ſa vie rien de bien ſaillant & qui ſoit de nature à juſtifier ces récriminations poſthumes. De la plus humble condition (il était fils d'un maréchal d'Abbeville) Jean Lemoine s'était élevé aux plus hautes dignités de l'Égliſe. A la ſuite d'un voyage à Naples, où il avait ſu gagner les bonnes grâces de Charles II, ce monarque avait demandé pour lui le chapeau de cardinal, en 1294. Marot le déſigne-t-il ici à l'animadverſion des baſochiens à cauſe de ſon acharnement à faire condamner la mémoire d'Herman Pongiloup de Ferrare, accuſé d'avoir cherché à obtenir par ſurpriſe la canoniſation de deux hérétiques notoires? Les cendres d'Herman Pongiloup furent jetées au vent, & ſa mémoire reſta vouée à l'exécration des bonnes âmes. (Aubéry, *Hiſt. gén. des cardinaux*, I, 352.) Comme partiſan de la Réforme, Marot pouvait trouver à redire à cet excès de ſévérité inutile. Mais nous ne voyons guère à quel titre les baſochiens avaient à faire connaître leur ſentiment ſur ce point. C'eſt donc ailleurs qu'il faut chercher l'explication de la penſée du poëte. Or, voici un détail à l'aide duquel il n'eſt pas impoſſible de démêler le mot de cette énigme. Le cardinal avait fondé un collége qui conſerva longtemps ſon nom. Dans une chapelle attenant au collége ſe célébrait chaque année une fête pour perpétuer la mémoire de cette libéralité. Cette cérémonie nous eſt racontée de la manière ſuivante par un hiſtorien de Paris : « Un bourſier vêtu en éminence repréſentoit, pendant tout le jour de la Saint Firmin, la perſonne du cardinal, & dans cet affublement aſſiſtoit à l'office, ſuivi d'un aumônier qui portoit ſon chapeau rouge. La nation de Picardie y alloit célébrer la première meſſe, y recevoit une ſportule & venoit enſuite rendre ſes devoirs au prétendu cardinal, qui lui prodiguoit les dragées & les confitures ſèches; de là on ſe rendoit à l'égliſe, où celui-ci célébroit pontificalement la grande meſſe. L'éminence devoit enſuite donner un grand dîner, dans lequel on continuoit à lui rendre les mêmes honneurs. Cette fête, connue ſous le nom de *ſolennité du cardinal*, fut abolie au XVIII[e] ſiècle. » (J.-B. de Saint-Victor, *Tableau hiſt. de Paris*, III, 241.) Peut-être dans l'une de ces réjouiſſances le perſonnage chargé de repréſenter le car-

I'entends à l'heure qu'on repaiſt (1).
Ribon ribenne, s'il nous plaiſt,

dinal avait-il trompé l'attente des baſochiens, ſoit en leur comptant trop chichement les morceaux, ſoit en apportant quelque entrave à leurs joyeuſes folies : de là un prétexte de mauvaiſe humeur que Marot rappelle en paſſant. Comme l'abſence de tout renſeignement précis laiſſe le champ libre aux hypothèſes, nous ſignalerons encore un fait qui pourrait, dans une certaine meſure, nous mettre ſur la voie des griefs dont le poëte ſe fait l'écho au nom des baſochiens. Sur les regiſtres du Parlement, à la date du 20 mai 1536, on trouve la mention ſuivante : « Ce iour la cour a mandé les chancelliers & receueurs de la Bazoche : & led. chancellier auec l'vn deſdictz receueurs venuz, leur a fait defenſe de ne iouer ne faire iouer à la monſtre de la Bazoche prochaine aucuns ieux, ne faire monſtracions & ſpectacles, ny eſcripteaux taxans ou notans quelque perſonne que ce ſoit, ſur peine de s'en prendre à eulx, & de priſon & de banniſſement perpetuel du palais, & s'il y a quelques-vngs qui s'efforcent de faire le contraire, les eſcripuent, & baillent par eſcript leurs noms à la dicte court, pour en faire la punition telle qu'il appartiendra. » (ARCH. NAT., X, 1539, f° 283 v°.) Pour trouver là un commentaire à la phraſe de Marot, on peut ſuppoſer que cette meſure fut priſe à la requête de quelques-uns des graves perſonnages qui dirigeaient le collége du cardinal Lemoine. Les baſochiens ne ſe ſentant pas les plus forts, il ne leur reſtait d'autre reſſource, à titre de repréſailles, que de maudire leurs juges. Et Marot nous a tout l'air de les entretenir dans ces diſpoſitions, en les excitant à ſouhaiter toute eſpèce de mal à la maiſon d'où partait le coup qui les frappait.

(1) Il s'échappe de cette phraſe un de ces accents de mélancolie & d'amertume tels que les peuvent trouver ceux qui ont réellement ſouffert de la faim dans le dénûment & dans l'exil. Loin de ſa patrie, privé de ſa dernière protectrice, Marot était livré à toutes les triſteſſes d'une lutte ſans ceſſe renouvelée contre les néceſſités de la vie, & c'eſt ainſi qu'à certaines heures il a pu lui arriver de porter envie aux animaux, qui ont du moins leur pitance aſſurée. Si, à Veniſe, Marot pouvait ſe trouver dans un tel état d'abandon & de privation, nous devons dire, à l'honneur de cette époque, & ſurtout de la France, que le ſort des déshérités de la fortune était l'objet d'une ſollicitude toute particulière. En 1534, le Parlement rend une ordonnance pour régler les ſecours à diſtribuer aux indigents. (B. N. collect. Clairamb., ms. 334, f° 4975.) En 1535 on fait mieux encore : la charité publique ne ſe manifeſte plus ſeulement par des déciſions adminiſtratives, mais par des actes d'aſſiſtance. Voici les détails qui nous ſont donnés à ce ſujet par un contemporain : « Le penultieme iour du moys d'octobre fut publié vne ordon-

Il fauldroit de brief rendre compte (1) :
Mays c'eſt tout vng s'on ſe meſcompte,
Mays qu'au poinct on ſache deſcendre.
Qu'on eſt penault le iour des Cendre,
Quand il ſouuient du mardy gras (2).

Vers 50. *Ceſt tout vn ſi on ſe meſconte*
Si au point on puiſſe deſcendre (a).

(a) B. N. ms. 1718.

nance ſur le faict de la police de pauures, qui eſt vne chouſe de grand admiration, car puis la dicte ordonnance on ne veoit aulcuns pauures aller parmi Paris : mais eſtoyent queſtez par les parroiſſes, & l'argent leur eſtoit diſtribué cheſcun en ſon quartier, ſans bruict ou murmure. » (*Cronique du roy Françoys Ier,* p. 140.) Nous pourrions multiplier les témoignages pour réduire à leur juſte meſure les exagérations d'un eſprit découragé & ſouffrant. Ainſi Guillaume Paradin, dans ſes *Mémoires de l'hiſtoire de Lyon,* après avoir tracé le tableau le plus navrant des miſères de la claſſe pauvre, nous montre toute la population à l'œuvre pour alléger de ſi grandes ſouffrances : « Il n'y auoit celuy, fuſt poure ou riche, & de quelque qualité & eſtat que ce fuſt, qui ne ſe meiſt de tout ſon pouuoir à ſecourir ceſte indigente & langoureuſe multitude, chacun faiſant plus que deuoir, ſelon ſon eſtat, faculté & poureté ou richeſſes, de leur adminiſtrer viures & les alimenter, ſi bien que l'on les voyoit tous exercer vne charité non accouſtumée. » (P. 286.) Ces exemples ſuffiraient à prouver que les pauvres n'étaient pas auſſi abandonnés que les vers de Marot le donneraient à entendre, & que le poëte a quelque peu forcé les couleurs.

(1) Cette phraſe peut être interprétée comme une menace ou un défi jeté à ceux que Marot avait pris pour objet de ſes inimitiés. De gré ou de force, leur dit-il, vous aurez à rendre des comptes. Il n'en coûte rien à diſtance de ſe donner cette petite ſatisfaction contre ſes ennemis les plus déteſtés, d'autant que cela n'a jamais tiré à conſéquence. Il eſt probable qu'il s'agit ici des proſcripteurs aux violences deſquels Marot avait ſu ſi bien ſe ſouſtraire par la fuite.

(2) Ceux qui avaient fêté Mardi Gras ou autrement « ſaint Pançard », comme on l'appelait encore, ne pouvaient voir arriver de gaieté de cœur cet autre perſonnage à la mine décompoſée, « qui pleure les troys pars du iour & iamais ne ſe trouue aux nopces » (*Pantagruel,* IV, XXIX, XLII), & qui, ſous le nom de « Quareſme prenant », amenait à ſa ſuite les jeûnes & les mortifications. Il fallait bien alors d'un air contrit & l'oreille baſſe aller entendre les homélies des prédicateurs, qui, du haut de

Moindre eſt le dur traual des bras
Que de chanter par les couuens (1).

la chaire, tonnaient contre « ces chreſtiens hebetez d'eſprit & de corps, qui pendant trois iours ſe gorgent de nourriture, ſe vautrent dans la debauche, l'iureſſe & autres beſtialités, & qui ne croiroient pas faire regulierement le ieuſne du careſme, s'ilz ne s'eſtoient empiffrez iuſqu'à la minuict du mardy gras. » (A. de la Borderie, *OEuvres franç. d'Olivier Maillard*, p. 93.) Mais ces âpres admoneſtations ne réuſſiſſaient pas préciſément à faire entrer le repentir dans les cœurs; &, en les écoutant, on regrettait bien moins d'avoir pris part à ces folles orgies, à ces joyeuſes bombances, que de ne pouvoir les recommencer à nouveau. Voilà ce que Marot donne à entendre. Sa réflexion mélancolique eſt ſelon le cœur de l'homme, & beaucoup devaient être en communauté de penſées avec lui. Quelques-uns auſſi pouvaient avoir d'autres motifs de faire triſte figure le lendemain du mardi gras; les excès ſe payent après coup, & laiſſent ſouvent à leur ſuite de cuiſants ſouvenirs. Un poëte du temps, enviſageant la queſtion à ce point de vue, engage les gens ſenſés à ne point faire trop bon accueil à Mardi Gras, car, derrière ſes apparences aimables & ſéduiſantes, il pourrait bien leur réſerver de dangereuſes déceptions; il a ſans doute toutes les allures d'un joyeux compagnon, mais, s'empreſſe d'ajouter le poëte :

Mais on m'a dit que la ſecte & la bande
De ce ſeigneur n'eſtoient ce qu'on demande,
Et qu'il menoit des gens bien largement
Pour nous tuer voire ſecretement :
C'eſt aſſauoir la toux, fiebure caterre,
Qui les gens met du premier coup à terre,
Ruthme fluant, debilitation,
Mal capital, colicque, paſſion,
Et qui pis eſt, ſoubdaine equinancie,
Le plereziz, chault mal, epilencie :
Dont pluſieurs ſont nuyt & iour aſſailliz,
Et tout ſoubdain au monde deffailliz.

(I. Bouchet, *Epiſtres familieres*, LII.)

C'eſt pour le coup que l'on en était réduit à faire encore une plus triſte contenance que celle indiquée ici par Marot.

(1) A cette époque, le principal grief contre les moines était tiré de leur exiſtence de pareſſe & de déſœuvrement, témoin Rabelais, dont la verve gauloiſe n'eſt jamais à bout de traits ſatiriques ſur le chapitre de « ces ocieux moynes qui ne labourent comme le paiſant, mais qui moleſtent tout leur voiſinage à force de trinqueballer leurs cloches : qui marmonnent grand renfort de legendes & pſeaulmes, nullement par eulx entenduz : qui content force patenoſtres entrelardees de longs Aue Mariaz, ſans y penſer ny entendre. » (*Gargantua*, I, XL.) Si Marot a l'air de prendre tout juſte le contre-pied de cette thèſe, ce n'eſt point pour attirer la commiſération publique ſur ceux qu'il a toujours pourſuivis de ſes plus ſanglantes épigrammes. La penſée, ſous ſa forme un peu brève, ne laiſſe peut-être pas apercevoir du premier coup la malicieuſe intention du poëte. Ce n'eſt point pour plaindre les moines qu'il parle de leur exiſtence ſurchargée d'une infinité de pratiques faſtidieuſes & mo-

O de chemife les doulx vens !
Defquelz l'alaine eft fi tresforte
Qu'à damnation elle emporte
Maints moulles de chappes & myttres (1).

Vers 56. *Or de chemifes les doulx vents* (a).
59. *Maintz mottetz de chapes & mytres* (b).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. N. ms. 1718.

notones; toute rude qu'eft la journée de l'artifan ou du laboureur, elle lui paraît bien préférable, parce que là eft l'indépendance. La même idée fe trouve développée avec une fineffe des plus mordantes dans le paffage fuivant d'Érafme : « Au terrible iour du iugement, dit-il en parlant de ceux qui vivent dans les cloîtres, ils prefenteront leurs ventres engraiffez de toute forte de poiffon, le chant des pfeaumes, leurs ieunes rigoureux, & qui ont mis leur vie en danger, l'vn produira vn tas de pratiques monacales affez gros pour charger fept vaiffeaux... l'vn fera voir qu'*il a perdu la voix à force de chanter*, l'autre que la grande folitude lui a demonté la ceruelle... mais Iefus-Chrift, interrompant toutes ces vanteries, qui fans cela n'auroient iamais fini : Ie n'ai donné aux hommes, dira-t-il, qu'vne feule loi, & tous ces frappards n'en difent pas vn mot. I'ai promis autrefois, ouuertement & fans figure, l'heritage de mon pere non à des frocs, à de petites oraifons, à des abftinences, mais aux deuoirs de la charité... Qu'ils cherchent, s'ils veulent, un ciel à part. » (*Éloge de la folie*, p. 159 & fuiv.)

(1) Cette facétie n'eft point de l'invention de Marot. Elle appartient à ce fonds commun dans lequel chacun verfait, au temps paffé, fa part de gaieté & de bonne humeur. Nous en trouvons la trace dans l'une de ces ébauches dramatiques où nos pères fe livraient à tous les écarts de leur verve gauloife. Le « vent de chemife » fournit matière à une differtation des plus divertiffantes dans une vieille farce intitulée *Sermon ioyeux des iiii vens*. (Leroux de Lincy & Francifque Michel, *Recueil de farces*, I.) L'auteur commence par indiquer les effets auffi furprenants que capricieux de ce phénomène atmofphérique, fort peu étudié par les académies favantes :

Car y fault noter que ce vent
Premierement frape au regard,
Et du regard, fe Dieu me gard,
Frape au cerueau & puys au coeur
Et ofte à l'homme fa rigueur,
Sa franchife & fon induftrie.

Toutefois, à la condition de prendre les chofes par le bon bout & d'affronter ces premiers affauts fans mollir, on ne tarde pas à s'avouer à foi-même que ce vent mutin vaut mieux que fa réputation, & qu'il peut même à l'occafion devenir un agréable compagnon de route. L'auteur

Le fromaige couuert de myttes
Et d'ordure eſt touſiours meilleur (1).

expoſe cette concluſion avec trop de bonhomie & de malice pour ne point lui laiſſer la parole :

Ainſy n'y a nule amytié
A ce maudiƈt vent de chemiſe :
Et ſy a bien, quant ie m'auiſe :
Nonobſtant, ie dis qu'entre nous
Aucuns le trouuent ſy tres doulx,
C'eſt quant il leur ſoufle au viſage,
En faiſant le pelerinage
Et le voyage Sainƈt Bezet.

Ce dernier mot ſuffit à nous indiquer combien le contaƈt de ce vent était à craindre pour ceux que liait le vœu de chaſteté. Quant à la métaphore qui termine cette malicieuſe digreſſion, une phraſe de Monſtrelet en ſera le meilleur commentaire. Cet hiſtorien dit quelque part dans ſes chroniques : « Le bourreau lui oſta le moulle de ſon chaperon, c'eſt à ſçauoir la teſte. » (III, f° 64.) Par cette expreſſion : « moulle de chappes & myttres », Marot nous paraît déſigner les hauts dignitaires de l'Égliſe, que l'habit religieux n'était pas toujours efficace à défendre contre les influences délétères de ce vent dont parle le poëte. Les vices & la corruption du haut clergé faiſaient partout ſcandale à cette époque. Brantôme, parlant de la conduite plus que légère du trop fameux Jean de Lorraine, dit « qu'il n'y auoit guieres de dames ou fille reſidente à la cour qui ne fuſt debauſchée ou attrapée par la largeſſe dudit M. le cardinal. » (*Des dames galantes*, diſc. VII.) Chemin faiſant, ce grand dénicheur de toutes les galanteries de ſon temps trouve plus d'une occaſion de nous montrer les évêques à l'œuvre ; à titre d'exemple, nous citerons entre autres le paſſage où il rapporte que dans leurs diocèſes « ilz menoient vne vie toute diſſolue apres chiens, oyſeaux, feſtes, banquets, confrairies, nopces & putains, dont ilz en faiſoient des ſerrails : ainſy, dit-il, que i'ay ouy parler d'vn de ces vieux temps, qui faiſoit rechercher de ieunes belles petites filles de l'aage de dix ans, qui promettoient quelque choſe de leur beauté à l'aduenir, & les donnoit à nourrir & eſleuer qui çà qui là, parmy leurs parroiſſes & villages, comme les gentilshommes de petits chiens, pour s'en ſeruir lorſqu'elles ſeroient grandes. » (*Le grand roy Françoys*.) La contagion de l'exemple ſe propageant à tous les degrés de la hiérarchie eccléſiaſtique, la perverſion était générale. Les chefs qui avaient ſuccombé à la tentation ne pouvaient plus réprimander leurs inférieurs ſans s'expoſer à la réponſe qu'un ſatirique du temps a prévue, dans une pièce facétieuſe où il réſume ainſi la queſtion :

Aucuns eueſques commanderont
Aux preſtres qu'ilz laiſſent leurs femmes :
Mais ie doubte qu'ilz reſpondront
Qu'ilz commencent la dance eulx meſmes.
(*Pronoſtication nouuelle*.)

Comme on le voit par ces détails, le poëte avait raiſon de dire que rien ne pouvait réſiſter aux effluves voluptueux de ce vent, qui ſouffle quand il lui plaît ſur les chapes & ſur les mitres.

(1) A quel propos cette théorie

Encor n'eſt pas ſceu le malleur
Qui doibt venir de ceſte guerre :
Monteian tient il touſiours ſerre ?
I'ay grand paour qu'il ne ſoit moyſi
Auec ſon compaignon Boyſi (1),

Vers 64. *Montegent tient il touſiours ſerre* (a).
— *Monteiehan tient il touſiours ſerre* (b).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. S. ms. 189 B.

gaſtronomique ? Après tout, dans cet aſſemblage d'incohérences bizarres, elle n'eſt pas plus déplacée que ces mille & une lubies dont le poëte a ſemé ſes vers. Marot d'ailleurs ne fait que ſuivre la doctrine profeſſée par les connaiſſeurs en matière de fromage. Voici en effet l'opinion émiſe ſur cette grave queſtion dans un livre qui, dès longtemps, paſſait pour le manuel des ménages bien tenus. Nous copions ſcrupuleuſement le texte de l'article : POVR CONGNOISTRE BON FROMMAGE. Bon frommage a ſix conditions : *Non Argus, nec Helena, nec Maria Magdalena, ſed Lazarus & Martinus reſpondens pontifici.*

Non mie blan comme Helaine,
Non mie plourant com Magdalaine,
Non Argus, mais du tout auugle,
Et auſſi peſant comme vn bugle :
Contre le poulce ſoit rebelle,
Et qu'il ait tigneuſe cotelle.
Sans yeulx, ſans plourer, non pas blanc,
Tigneulx, rebelle, bien peſant.

(*Le Menagier de Paris,* II, 146.)

A la rigueur, on pourrait voir encore ici une raillerie déguiſée à l'adreſſe des moines qui, ſous prétexte d'humilité, affectaient une malpropreté révoltante, qu'Eraſme n'a pas manqué de tourner en dériſion dans ſon *Éloge de la folie,* en diſant qu'ils « montrent vn froc ſi ſale & ſi gras qu'vn batelier ne voudroit pas le porter. » (P. 159.)

(1) De ces deux perſonnages nous connaiſſions déjà Montéjean, qui fut maréchal de France (voy. ci-deſſus, p. 200, note 2); l'autre, déſigné ſous le nom de Boiſy, était Claude Gouffier, duc de Rouennais, marquis de Boiſy, comte de Maulevrier & de Caravas, ſeigneur d'Oiron, fils d'Artus Gouffier, grand maître de France, & d'Hélène de Hangueſt, dame de Magny. Il naquit vers l'année 1500, & il paraît avoir eu un goût très-prononcé pour les liens de l'hyménée, car il ſe maria juſqu'à cinq fois. Voici les noms des femmes qu'il épouſa : 1° en janvier 1526, Jacqueline de la Trémouille, dame de Jonvelle; ſoupçonnée de complicité dans une tentative d'empoiſonnement ſur la perſonne de ſon mari, elle fut par ordre du roi enfermée au bois de Vincennes (*Journal d'un Bourgeois de Paris,* p. 457); 2° en décembre 1545, Françoiſe de Broſſe, dite de Bretagne; 3° en juin 1559, Marie de Gaignon; 4° en janvier 1567, Claude de Beaune,

Sans le cheual de Pacollet.
Ont ilz touſiours le bas collet,
Monſtrans les tetaſſes ridées,

Vers 68. *Sil le tenoit par le collet* (a).
69. *En France ſeroit deuant nonne* (b).

(a) B. L. ms. 1016. — (b) Le ms. de Lauſanne donne ce ſeul vers à la place des ſuivants juſqu'au vers 77.

dame de Châteaubrun; 5º enfin, Antoinette de Latour Landry. Il ne dut point goûter longtemps les douceurs de cette dernière union, car il mourut en 1570. En 1524, Boiſy fut fait priſonnier à la bataille de Pavie; en 1537, il fut nommé premier gentilhomme de la chambre, & en 1547 il obtint la charge de grand écuyer de France. Dans ſes *Mémoires* (liv. VII), Du Bellay raconte aſſez longuement l'épiſode dont il eſt ici queſtion, & qui ſe rattache au début de l'invaſion de la Provence. Montéjean, général auſſi « malheureux » que « glorieux », ſuivant l'expreſſion de Brantôme (voy. *Les vies des grands capitaines françois*, à ce nom), était à l'affût de tous les moyens de mettre ſa perſonne en relief; il crut alors qu'il lui ſuffirait d'un coup d'audace pour ſe recommander à l'attention publique. Dompferrand de Gonzague s'avançait à la tête de l'avant-garde ennemie. Montéjean voulut à toute force ſe porter à ſa rencontre avec une poignée de ſoldats; il fit part de ce projet à Boiſy, qui ſe décida inconſidérément à le ſuivre dans cette équipée. Ce fut en vain que Montmorency chercha à détourner Montéjean d'une pareille entrepriſe, en l'avertiſſant « de prendre garde d'être ſurpris en voulant ſurprendre »; il partit avec ſon détachement au-devant de l'armée impériale. Il s'avança juſqu'à Luc. Un gros d'ennemis l'ayant forcé de ſe replier ſur Brignolles, il fut obligé d'y laiſſer repoſer ſes hommes & ſes chevaux, exténués par les fatigues de la route. Pendant la nuit Dompferrand de Gonzague, renſeigné par des eſpions, fit occuper toutes les iſſues. Le lendemain, lorſque Montéjean & Boiſy voulurent continuer la retraite, ils tombèrent dès les premiers pas dans une embuſcade; ils parvinrent néanmoins à ſe frayer paſſage dans une partie du chemin aſſez étroite pour empêcher l'ennemi de tirer avantage de la ſupériorité du nombre. Mais en raſe campagne toute réſiſtance devint impoſſible : Montéjean & Boiſy furent faits priſonniers, après avoir perdu le plus gros de leurs hommes. Les vainqueurs les placèrent alors ſous ſi bonne eſcorte ou leur firent ſi bien « tenir ſerre », comme dit Marot, que pour les tirer d'embarras il leur eût fallu le cheval enchanté de Pacollet (voy. ci-deſſus, p. 52, note), car ſeul il aurait pu, grâce à la puiſſance ſurnaturelle dont il était doué, les tranſporter à

Noz vielles mulles deſbridées (1),
Qui ſont, par cheuaulcher ſouuant,

travers les airs hors de leur priſon, & les rendre à la liberté.

(1) Nous avons expliqué déjà ce que cette locution de « mule » repréſentait d'injurieux & de flétriſſant à l'imagination populaire. Dans un autre endroit le poëte applique ce même mot, comme une note d'infamie, aux turpitudes immondes de certains êtres à face d'homme. (Voy. ci-deſſus, p. 225, note.) Ici encore il s'agit de débauche, mais d'un genre de débauche qui au moins n'eſt point contre nature, & ne franchit point les bornes de cette dépravation qui ravalait au rang de la brute les malheureuſes faiſant montre de leur corps. L'enſemble de ce paſſage indique, du reſte, aſſez clairement ce qu'il faut entendre par cette métaphore de « mules desbridées ». Au temps des Grecs, Vénus dénouait ſa ceinture; mais en pareille occurrence les mules n'ont autre choſe à dépouiller que leur harnais. Cette interprétation nous paraît d'ailleurs tout à fait au diapaſon des autres détails dont le poëte n'a pris nul ſoin de déguiſer la crudité. A s'en tenir à la forme, on ne ſe douterait guère que c'eſt la cauſe de la décence qui eſt ici en jeu, & le tour eſt étrange pour demander la réforme d'une mode qui permettait à certaines femmes de conclure des marchés d'amour ſur échantillon. Cette queſtion des corſages ouverts ou fermés par devant dut ſoulever à cette époque les plus piquantes comme les plus vives controverſes. Nous en retrouvons la trace un peu partout. Rabelais, qui combat toujours pour les droits du bon ſens contre les préjugés de ſes contemporains, a imaginé de faire intervenir Panurge dans ce débat. Il lui met dans la bouche les arguments les plus burleſques en faveur des « bas collets », ſi bien que, ſes raiſons entendues, il ne reſtait plus aux femmes honnêtes d'autre parti à prendre que de ſuivre tout juſte le contre-pied de la thèſe ſoutenue par ce joyeux compère. Sa théorie eſt aſſez divertiſſante pour être reproduite tout au long. « Les damoyſelles de ceſte ville, dit-il, auoyent trouué, par inſtigation du diable d'enfer, vne maniere de colletz ou cachecoulx à la haulte façon, qui leur cachoyent ſi bien les ſeins que l'on n'y pouuoit plus mettre la main par deſſoubz : car la fente d'iceulx elles auoyent miſe par derriere, & eſtoyent tous cloz par deuant, dont les pauures amans, dolens contemplatifz, n'eſtoyent bien contens. Vn beau iour de mardy i'en preſentay requeſte à la court, me formant partie contre leſdictes damoyſelles, & remonſtrant les grans intereſtz que ie y prendroys, proteſtant que, à meſme raiſon, ie feroys couldre la braguette de mes chauſſes au derriere, ſi la court n'y donnoit ordre. Somme toute, les damoyſelles formerent ſyndicat, monſtrerent leurs fondemens & paſſerent procuration à defendre leur cauſe : mais ie les pourſuiuy ſi vertement que par arreſt de la court fuſt dict que ces haulx

Fendu(es) du cul iuſqu(es) au deuant (1)?
S'il eſt vray & que là s'auance
Le vert vidaze de Prouence (2) :

Vers 74. *Le vieil vidaſe de Prouence* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

cachecoulx ne feroyent plus portez, ſinon qu'ilz feuſſent quelque peu fenduz par deuant. » (*Pantagruel*, II, XVII.) Dans ſa jeuneſſe Marot ſe ferait peut-être rangé de l'avis de Panurge, mais avec les années il avait fini par voir les mêmes choſes d'un œil tout différent. Il faut remarquer en outre que ces vers ſont datés de Veniſe, où les allures plus que libres des courtiſanes de cette élégante cité pouvaient prêter aux critiques du poëte, tout pénétré encore des auſtères prédications de Calvin à Ferrare. Il eſt aſſez curieux de rapprocher de cette boutade de Marot les détails ſuivants, que nous fournit Henri Eſtienne, ſur le coſtume des dames vénitiennes : « Nous ſçauons, dit-il, qu'en France & en pluſieurs autres pays on auroit tres mauuaiſe opinion d'vne femme qui iroit par la ville ayant le ſein deſcouuert iuſques à la moitié des mammelles : au contraire qu'en quelques lieux d'Italie, & principalement à Veniſe, il n'eſt pas iuſques aux vieilles tettaſſes qu'on ne mette en parade. » (*Apol. pour Hérodote*, *diſc. prélim.*, p. XXX.) C'en eſt, ce nous ſemble, aſſez pour expliquer cette ſortie de Marot.

(1) Voy. ci-deſſus, p. 68, vers 65 & ſuivants.

(2) Eſt-il bien néceſſaire de faire reſſortir une fois de plus la facilité avec laquelle le poëte ſaute d'une idée à une autre, pour revenir auſſitôt, de la manière la plus inattendue, à l'idée qu'il vient d'abandonner? Après avoir parlé de la guerre de Provence & fourni quelques détails intimes ſur une certaine catégorie du ſexe féminin, qui ne faiſait pas grand honneur à ſon époque, le poëte tire ſoudainement de cet enchevêtrement d'incohérences une alluſion railleuſe dirigée, ſelon nos conjectures, contre celui qui commandait dans le midi de la France & qui, par ſes exploits en galanterie, pouvait être reconnu ſous cette déſignation d'une crudité un peu brutale. Marot avait une vieille dent contre Montmorency, qu'il n'avait pas toujours trouvé d'humeur très-ſerviable; & il nous a tout l'air de vouloir ſe venger ici par cette petite malice. Une pareille interprétation ne ſerait point du reſte en déſaccord avec certaines confidences que Brantôme haſarde, ſur un ton de diſcrétion calculée, au ſujet des campagnes amoureuſes du connétable : « Le bonhomme, dit-il, n'eſtoit pas ennemy de la beauté ny de l'amour, fuſt ou par effects ou par parolles, car il auoit eu de bonnes pratiques en ſon temps ieune, que ne diray point. » (*M. le conneſtable*

Vrayment ell(e)s ſont bien eſchancrées
Nos popinettes tant ſucrées :
Et le mary entour ſuronne.
I'ay entendu que dans Peronne
Florenges a faict feu & raige (1) :
Tellement que d'vn grand couraige
Sont deuenuz les percherons
Expertz fourreurs de mancherons (2).

Vers 78. *On* [*a*] *dict que dedans Peronne* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

Anne de Montmorency.) Marot du reſte n'avait pas beſoin de s'expliquer davantage pour être entendu de ceux qui étaient au fait des petits ſcandales du jour.

(1) Tandis que l'Empereur portait ſur la Provence ſon principal effort & ravageait le Midi, le comte de Naſſau avait ordre de menacer la frontière du nord & de mettre le ſiége devant Péronne. Mais il fut arrêté ſous les murs de cette ville par Florenges, comme l'appelle ici Marot, autrement dit Robert de la Marck, IIIe du nom, duc de Bouillon, ſeigneur de Sedan & de Florenges, fils de Robert de la Mark, ſurnommé *le Sanglier des Ardennes*, & de Catherine de Croï. Dès l'année 1513, à la bataille de Novare, Florenges ſe ſignalait par ſon brillant courage. Il était du nombre de ces joyeux compagnons qui partagèrent avec François Ier les plaiſirs de la cour & les dangers de la guerre; avec lui il fut fait priſonnier à la bataille de Pavie. En 1530, pour prix de ſon dévouement & de ſes ſervices il recevait le collier de l'ordre & le titre de maréchal de France. Sa défenſe de Péronne eſt reſtée célèbre & lui a aſſuré une place glorieuſe dans l'hiſtoire. C'eſt à ce fait militaire que ſe rapporte la mort de Dammartin, dont il a été parlé plus haut. (Voyez ci-deſſus, p. 462, note.) Pendant un ſiége de trente-deux jours, Florenges repouſſa les aſſauts ſans ceſſe renouvelés des aſſaillants, qui couvraient la ville du feu de leurs batteries. Enfin, Naſſau, convaincu de l'inutilité de ſes efforts devant cette héroïque réſiſtance, ſe décida à battre en retraite. Lorſque le maréchal revint à la cour après cette belle défenſe, le roi le combla d'éloges, & l'appela « le libérateur de Péronne & le protecteur de ſon royaume. » (P. Fénier, *Relation du ſiege de Peronne.*) Florenges mourut en 1537. Il avait épouſé Guillemette de Sarrebruche, comteſſe de Braine. Ses *Mémoires*, qu'il compoſa ſous le nom du *jeune adventureux*, ne dépaſſent pas l'année 1520.

(2) Que veut dire ici Marot? Nous ne croyons pas qu'il faille chercher du côté de l'hiſtoire l'explication de ſa penſée. Nous inclinerions plutôt vers quelque

Les Allemans font la deuiſe (1) :
Selon le poix branle Veniſe (2) :

fantaiſie licencieuſe, comme il lui en paſſe ſouvent par l'eſprit. Qu'entend-il avec ſes « percherons », ſes « fourreurs » & ſes « mancherons » ? Tout cela, au premier abord, eſt d'apparence aſſez inoffenſive. Qu'eſt-ce que le « mancheron », ſinon une manche de large dimenſion adaptée aux manteaux & aux peliſſes, & garnie de fourrure de manière à pénétrer d'une douce chaleur le membre qui parvient à s'y introduire ? Quant aux « percherons » dont il eſt ici queſtion, ils ne nous paraiſſent avoir rien de commun avec les habitants du pays du Perche. Pour ce cas ſpécial, il nous ſemble que « percherons » peut auſſi s'entendre de gens munis d'une certaine perche, comme celle, par exemple, que les ramoneurs de cette époque faiſaient monter & deſcendre dans les chéminées où ils exerçaient leur induſtrie. Enfin « fourreur » pourrait bien s'entendre de ceux qui ont quelque choſe à fourrer quelque part. Et maintenant il ne reſte plus qu'à rapprocher tous les termes de cette phraſe pour en découvrir le ſens. Mais nous n'irons pas plus loin; il nous ſuffit d'avoir ouvert à l'intelligence du lecteur le champ des conjectures où il pourra trouver le dernier mot de cette énigme.

(1) Dans la baſſe latinité *diviſa* ſignifiait *Teſtament* (voy. Ducange, en ſon *Gloſſaire*), d'où nos anciens auteurs ont fait le mot « deviſe », qui a été longtemps employé, dans notre vieille langue françaiſe, avec ſon ſens primitif; « faire ſa deviſe » voulait dire *faire ſon teſtament*, parce que la diviſion, le partage des biens était pour un moribond le dernier acte de ſes volontés. (Voy. de Laurière, *Gloſſaire du droit français*.) Cette expreſſion, appliquée aux armées de Charles-Quint réduites à la dernière extrémité & obligées d'abandonner la Provence & la Picardie, nous paraît tout à fait en ſituation. Marot pouvait à bon droit donner à entendre que les troupes impériales, décimées par la famine & la maladie, en étaient arrivées à ce moment ſuprême, où, tout eſpoir étant perdu, il ne reſte plus qu'à prendre ſes dernières diſpoſitions & à plier bagages. (Voy. ci-deſſus, ſur la retraite de Provence, p. 446, note, & ſur la retraite de Picardie, p. 477, note 1.)

(2) Marot avait-il étudié ſur place la politique oſcillante de Veniſe ? Sans l'affirmer, cette ſuppoſition nous paraît tout au moins conforme aux événements de cette époque. En effet, Sforza étant mort ſans héritier, l'Empereur revendiqua auſſitôt le duché de Milan comme fief de l'Empire. De ſon vivant, le duc s'était déclaré pour la France, & les Vénitiens, qu'il comptait parmi ſes alliés, n'avaient élevé à ce ſujet aucune objection; mais le duché changeant de mains, ils jugèrent de leur intérêt de changer également de politique & de ſe déclarer pour l'Empereur, avec lequel ils conclurent un traité d'al-

L'Angloys entend bien la raiſon (1).
Les gouttes viennent en ſaiſon,
Quant la verolle a faict ſon cours (2).
Si de la lune le deſcours
Tenoyt du ſoleil le party,
Noz aſtrologues (aur)ont menty,
Car il n'eſt pas preſſe dans Nice (3).

Vers 88. *Si de la lune le diſcours* (a).
— *Et ſi la lune en ſon decours* (b).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. L. ms. 1016.

liance. Le duc d'Urbin, lieutenant des armées impériales, n'avait point été étranger à cette détermination de leur part. Il ne ſongeait pas en effet ſans inquiétude aux prétentions que Catherine de Médicis pouvait élever contre lui, & il trouvait avantageux pour ſa propre cauſe d'attirer vers Charles-Quint les amis de François Ier. (Mézeray, *Hiſt. de France*, II, 505.) C'eſt peut-être par alluſion à ces intrigues que Marot dit ici ſous une forme figurée que les Vénitiens inclinaient volontiers du côté où les événements faiſaient pencher la balance.

(1) Nous ſerions tenté de voir ici une alluſion à ce qui ſe paſſait alors en Angleterre à propos des queſtions religieuſes. Sans ſe ranger préciſément aux idées de la Réforme, Henri VIII, qui trouvait du côté de la cour de Rome de la réſiſtance à ſes combinaiſons conjugales, n'était pas fâché de ſe ſéparer du pape, & ſe ſéparer du pape, c'était peut-être ce que Marot appelait « entendre la raiſon ». (Sur la ſituation religieuſe de l'Angleterre à cette époque, conſulter Merle d'Aubigné, *Hiſtoire de la réformation au temps de Calvin*, t. V, ch. II & XII.)

(2) Marot ne fait ſans doute que reproduire ici l'opinion admiſe par les médecins de ſon temps. Nous trouvons en effet expoſée tout au long dans un traité ſpécial cette théorie, dont nous n'avons point à contrôler la valeur médicale. Voici en effet comment s'exprime ſur ce ſujet un médecin du XVIe ſiècle, Thierry de Héry, dans ſon traité intitulé *La methode curatoire de la maladie venerienne :* « Telz y en a eſquelz elle (la groſſe vairolle) s'eſt monſtrée auec vraye & perpetuelle arthritis ou goutte, en vn ou pluſieurs articles, differente d'auec les autres gouttes, par ce que celles qui ne ſont meſlées auec ceſte maladie (que lon dict gouttes naturelles) ont certains periodes, paroxiſmes & interualles, mais celles icy ſont preſque continuelles. » (P. 13.) On trouvait commode de rejeter ſur cette maladie nouvelle, & encore peu étudiée, la cauſe de toutes les miſères auxquelles eſt ſujette l'eſpèce humaine.

(3) Pour préparer ſon entrée

Il tranche du bigot & nice,
Ce punays lecteur buſtarin (1).

en Provence, Charles-Quint avait fait fabriquer par des aſtrologues à ſes gages quantités de prédications, où étaient annoncés le ſuccès des armes impériales & la défaite du roi de France. (Voy. ci-deſſus, p. 356, note 2.) Cette diſtribution de feuilles volantes produiſit une vive impreſſion non-ſeulement ſur la foule, mais encore dans l'entourage de François Ier. Un hiſtorien raconte même à ce ſujet que pluſieurs des conſeillers du roi eſſayèrent « de le diuertir de ſe rendre à Valence, ſe fondans ſur predictions & prognoſtications menaçans le roy de deſaſtre s'il venoit en ſon camp : mais tout cela ne peuſt l'empeſcher qu'il n'y vînt, ſe mocquant de ces ſuperſtitions & les diſant non-ſeulement indignes d'vn chreſtien, ains du tout abominables. » (Belleforeſt, *Grandes annales*, II, 1496, v°.) Ici ſe place un détail qui ſe rattache à Nice & qui peut nous aider à interpréter le ſens de cette phraſe. En effet, l'Empereur, précédé de ces prédictions ſalariées, ſe rendit dans cette ville, où il fit ſon entrée triomphale le 21 juillet 1536. Il avait à ſes côtés le duc de Savoie, & la population ſe preſſait ſur ſon paſſage au milieu des cris les plus enthouſiaſtes. Mais le 24 ſeptembre de la même année, l'armée d'invaſion, décimée par la famine & par la maladie, traverſait de nouveau la ville déſerte & ſilencieuſe, ne laiſſant derrière elle que le pillage & la déſolation. Quant à l'Empereur, pour ſe ſouſtraire à la vue de ce déſaſtre, il avait pris le chemin de la mer, & s'était fait tranſporter à Gênes ſur la flotte d'André Doria. Enfin, les derniers habitants de Nice, à l'approche des Français victorieux, s'empreſſèrent de fuir, dans la crainte de repréſailles. (Durante, *Hiſt. de Nice*, II, p. 263 & ſuiv.) Eſſayons maintenant de tirer un ſens de cette phraſe, auſſi obſcure qu'un oracle. Voici comment nous propoſerions de la traduire : De même que les aſtrologues auraient menti s'ils avaient annoncé que la lune viendrait prendre la place du ſoleil, de même, & ici pour rendre intelligible la penſée du poëte nous ſommes obligé de la compléter, de même ils ont menti en annonçant les ſuccès de l'Empereur & les revers du roi de France, car bien loin qu'il y ait preſſe dans Nice comme pour des fêtes & des réjouiſſances, tout y porte les ſignes de la triſteſſe & de l'abandon. Marot ne paraît avoir eu qu'une eſtime fort médiocre pour les diſeurs de bonne aventure (voyez ci-deſſus, p. 356, vers 98), & il ne laiſſe pas échapper cette nouvelle occaſion d'avertir le public que leur prétendue ſcience n'eſt que menſonge & impoſture.

(1) Décidément, Clément Marot nourriſſait de ſourdes rancunes contre Jacques Colin, car c'eſt bien l'abbé de Saint-Ambroiſe que nous croyons reconnaître derrière ce titre de « lecteur », flanqué de trois épithètes qui ne ſont rien moins que flatteuſes. Jacques Colin, en

Le Grand Turc & chef tartarin
N'eſt pas homme de grand collere :
Les mers ſont par la grand gallere
De leur cours diſcontinuées (1).

effet, avait pendant un certain temps rempli ces fonctions auprès de François Ier. (Voy. t. II, p. 182, note.) C'était alors un échange touchant de proteſtations amicales entre l'abbé & le poëte. (Voy. ci-deſſus, p. 192.) Mais, à dater de ſon exil, Marot ne parle plus de ſon ancien ami que pour ſe livrer ſur ſon compte aux alluſions les moins bienveillantes. Dans ſon ſecond *coq à l'aſne*, où il s'abandonne aux inſpirations de ſa mauvaiſe humeur contre certains indifférents, qui, à ſon gré, n'en font jamais aſſez pour abréger le temps de ſa diſgrâce (voy. ci-deſſus, p. 348, vers 68 & 69), ſes récriminations pourraient bien être dirigées contre l'abbé de Saint-Ambroiſe; & cependant alors Jacques Colin était fort excuſable de ne point prêter aſſiſtance à ſon ami. En effet, à ce moment, ſupplanté par un rival heureux, il aurait eu beſoin d'être protégé lui-même, avant de protéger les autres. Un peu plus loin, dans la même épître, Marot revient encore à la charge lorſqu'il énumère en paſſant certaines imperfections morales & phyſiques (voy. ci-deſſus, p. 375, vers 149) qui ſe retrouvent conſignées dans ces deux vers de manière à faire reconnaître tout de ſuite le perſonnage. A en juger par les deux épithètes qui l'accompagnent, « buſtarin » était un terme de mépris, dont les étymologiſtes, après un labeur inutile, n'ont pu fixer les origines avec une clarté ſuffiſante. Buſtarin ſe diſait d'un homme confit dans ſa vanité & tout gonflé d'outrecuidance. Dans leur altercation avec les bergers de Gargantua, les fouaciers de Lerné leur lancent cette injure, aſſaiſonnée de beaucoup d'autres. (*Gargantua*, I, xxv.) Cette expreſſion a été employée encore, avec un ſens analogue, par Coquillart, dans ſon blaſon *Des armes & des dames*.

(1) A cette époque, le Grand Turc prétendait étendre ſa domination ſur les tribus tartares diſſéminées le long des bords de la mer Noire : de là, ſans doute, le titre dont Marot le gratifie. Le ſultan n'avait d'ailleurs aucun droit ſur cette vaſte étendue de territoire, qui conſtituait la Tartarie proprement dite, & qui ſe préſentait en Aſie comme une proie offerte aux compétitions de puiſſants voiſins. Mais pourquoi le nom du Grand Turc à travers ce fatras de propos interrompus ? Marot, il ne faut pas l'oublier, ſe trouvait à Veniſe, & à Veniſe il entendait parler chaque jour de Soliman & de ſes flottes, qui ſillonnaient la Méditerranée ſous les ordres de Barberouſſe; à l'aventure, il ſe fait l'écho des bruits qui frappent ſes oreilles. Que lui importent à lui les préoccupations de ſes hôtes pour la ſûreté de leur commerce, pour l'avenir de leur navigation ? Ces intérêts l'émeuvent aſſez peu, mais il pourſuit

Mays [s'] il eſt cheu tant de nuées,
Que deuindrent les allouettes (1)?
Il ne fut oncques tant de chouettes :
Nuit & iour on les voyt voller.

Vers 99. *Que demandoient les allouettes* (a).
101. *Et nuiƈt & iour peuuent voler* (b).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. N. ms. 1718.

ſon thème ſur le ton de la plaiſanterie. C'eſt ainſi que, par antiphraſe, il fait du Grand Turc un monarque médiocrement iraſcible, alors que ce prince s'emportait en menaces contre les Vénitiens, & leur reprochait avec hauteur les intrigues ſecrètes qui les liaient à Charles-Quint, ſon ennemi. Voici, en effet, les détails que nous fournit à ce ſujet une correſpondance diplomatique du temps. Soliman ne veut même pas faire aux repréſentants de la ſéréniſſime République l'honneur de leur exprimer ſes griefs ; il charge ſes pachas de les faire comparaître devant eux, avec ordre de les informer que « il eſtoit bien aduerty de ce que, apertement & en ſecret, les Venitiens faiſoient pour l'Empereur, ſon ennemy mortel, & qu'il leur commandoit qu'ilz n'euſſent à ſe departir des capitulations qu'ils auoient avec luy ; autrement il ſe declaroit leur ennemy, deliberé l'année prochaine leur faire la guerre à feu & à ſang ». (Colleƈt. des doc. inéd. *Négoc. de la France dans le Levant*, I, 309.) Eſt-ce ainſi que parle un homme d'humeur bénigne & accommodante? Pour compléter l'explication de ce paſſage, nous ajouterons qu'en même temps Barberouſſe, à la tête de plus de cent voiles, faiſait de ſoudaines apparitions ſur les points les plus oppoſés du littoral avec une rapidité qui répandait partout la terreur de ſon nom. (*Ibid.*) On comprend dès lors comment le libre parcours des mers s'en trouvait « diſcontinué ».

(1) On pourrait chercher la réponſe à cette queſtion dans ce vieux diƈton populaire :

Si les nues cheoit
Les aloes ſont toutes priſes.
(Leroux de Lincy, *le Livre des proverbes français*, I, 139.)

Marot, en arrangeant ce proverbe comme il l'a fait, nous paraît avoir donné à ſa penſée une allure plus vive ; nous ſerions même preſque tenté d'attribuer à l'inſouciant poëte une intention philoſophique. Le ciel politique était alors chargé d'orages. D'un côté, la guerre entre Charles-Quint & François Ier faiſait périr des milliers d'hommes ; de l'autre, l'attitude du Grand Turc à l'égard des Vénitiens devenait de plus en plus menaçante ; &, dans ce bouleverſement général, le ſort réſervé aux humbles & aux faibles était bien fait pour inſpirer à Marot cette comparaiſon, qu'il trouve bon de préſenter ſous une forme interrogative.

Il eſt deffendu de voller
Qui n'aura au coſté des aeles (1).
On m'a diɛt que les damoyſelles
Fardent leur bas comme leur trongne (2).

Vers 102. *La roue defend de voller* (a).
104. *Et puis comment les damoyſelles* (b).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. N. ms. 1718.

(1) La chouette était un oiſeau des plus mal famés. Toutefois il faut remonter juſqu'à la mythologie pour retrouver l'origine de ſa mauvaiſe réputation. Une jeune fille de Thrace, Arné, éblouie par la vue de l'or & des bijoux, aurait promis à Minos de lui fournir les moyens d'aſſervir ſa patrie. Le châtiment ſuivit de près la trahiſon : Arné fut métamorphoſée en chouette.

Mutata eſt in auem quæ nunc quoque diligit aurum :
Nigra pedem, nigris velata monedula pennis.

(Ovidivs, *Metamorph.* VII, 467.)

Monedula eſt le nom latin de la chouette, que l'on fait dériver de *moneta,* parce que cet oiſeau, attiré par l'éclat des pièces de monnaie, ne pouvait réſiſter à la tentation de les dérober. Depuis, un caprice populaire a fait de la chouette l'emblème du vol & de la rapine. Certainement Marot, comme ſes contemporains, ſavait que cette déſignation était la plus outrageante pour un honnête homme ; on le voit, du reſte, par une de ſes pièces, où, voulant donner à entendre de quelqu'un qu'il eſt un voleur, il le traite de « filz aiſné de chouette ». (Voy. ci-deſſus, p. 194, vers 17.) D'après ces particularités ſur les inſtinɛts de la chouette, ſur l'idée repréſentée par le nom de cet oiſeau, nous inclinons à voir ici un trait dirigé contre les gens de finance. Ce n'eſt pas du reſte la première fois que Marot les prend à partie. (Voy. ci-deſſus, p. 219, note 2.) Rien ne pouvait à cette époque arrêter le cours de leurs ſcandaleuſes dilapidations ; ni les ſévérités du roi, ni les arrêts de la juſtice. (Voy. ci-deſſus, p. 337, note.) Quelques-uns, en expiation de leurs « pilleries & larrecins », étaient condamnés au dernier ſupplice. (Voy. ci-deſſus, p. 360, note.) Mais les autres n'en continuaient pas moins à ſatisfaire leurs inſtinɛts de rapacité au détriment du tréſor royal. Ce paſſage ſe termine par une plaiſanterie qui, au beſoin, ſervirait encore à confirmer notre interprétation. Marot y inſinue que pour voler il n'eſt pas toujours néceſſaire d'avoir des ailes. L'origine de ce jeu de mots peut être reportée à Florimond Robertet, qui, dans une réponſe à Louis XII, avait très-finement exprimé cette idée (voy. la *Déploration* ſur la mort de ce perſonnage), & peut-être l'eſprit du poëte eſt-il traverſé comme par une réminiſcence de cette anecdote.

(2) Nous avons déjà vu que l'emploi du fard commençait à

Au dyamant n'a poinct de rongne,
C'eſt vne pierre par trop viſue (1).
Viue qui peult qui viue viue :

Vers 107. *Car ceſt vne pierre trop viue* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

s'introduire chez les dames de cette époque. (Voyez ci-deſſus, p. 345, note.) Ces nouveaux détails nous apprennent qu'une certaine catégorie du ſexe féminin, la moins renommée pour ſes vertus, trouvant que ce n'était pas aſſez de ſe peindre le viſage, avait imaginé d'étendre à toutes les parties du corps l'art de corriger les imperfections cachées de la nature & de réparer les outrages du temps. Il ſerait peut-être délicat de s'appeſantir ſur ces myſtères de la toilette intime du beau ſexe; nous ne les connaiſſons d'ailleurs que par les indiſcrétions que prodiguent à ce ſujet certaines pièces ſatiriques. Ce fut ſans doute dans ces établiſſements publics connus ſous le nom d'*étuves*, & les étuves n'étaient pas réputées pour des ſanctuaires de chaſteté, que cette mode aſſez bizarre dut prendre naiſſance. Les baigneuſes de l'endroit, voire même les baigneurs (A. de Montaiglon, *Recueil de poéſ. franç.*, I, p. 84 & 103), commençaient par procéder à une opération préliminaire pour arriver enſuite à l'application du fard, dont les élégantes ne limitaient pas l'uſage à leur figure ſeulement. *Le Banquet des chambrières* (*ibid.*, II, p. 288 & 289) en dit aſſez long pour laiſſer deviner le reſte. Il était habile de parer le tabernacle, pour rendre plus fructueuſe l'adoration des fidèles.

(1) La dureté du diamant était proverbiale dès les temps les plus reculés. Les Grecs l'appelaient *adamas*, c'eſt-à-dire la pierre indomptable. Pline accepte cette étymologie & confirme ainſi l'ancienne réputation de cette pierre précieuſe : « Duritia inenarrabilis eſt : vnde & nomen indomita vis græca interpretatione accepit. » (*Hiſt. nat.* XXXVII, xv.) Enfin un écrivain du XVIe ſiècle, un de ces ſavants dont l'inexpérience s'imaginait avoir arraché de gros ſecrets à la nature, differte en ces termes ſur les vertus du diamant : « Si donc quelqu'vn demande en quoy le diamant differe du cryſtal... nous dirons que la ſplendeur du diamant eſt viue & robuſte, qu'il eſt immuable & n'eſt corrompu du fer, d'humidité, du feu, de vieilleſſe, d'vſage. » (Hier. Cardanus, *De la ſubtilité & ſubtiles inuentions*, liv. VII.) Ainſi le diamant paſſait pour être à l'abri de ces altérations, de ces infirmités auxquelles n'échappaient point les autres corps du règne minéral. Mais comme il faut toujours ſuppoſer un ſens caché à ces lambeaux de phraſes que Marot coud ſi bizarrement les uns aux autres, nous ferions tenté de croire que, ſous une forme figurée, le poëte veut déſigner

N'eſſe pas touſiours leur deuis ?
Les Suyſſes ſont de ceſt aduis,
Et du vendredi ont grand peur (1).
Mynos deuiendra atrappeur
Comme Eacus & Rhadamas (2).

Vers 109. *Quelque choſe que les gens die* (a).
112. *Minos pourroit eſtre trompeur* (b).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. N. ms. 1718.

les proteſtants, dont la foi était ſi ſolide & ſi pure que rien ne pouvait ni l'entamer ni la ternir.

(1) A moins de ſuppoſer une altération du texte & une tranſpoſition de mots, il n'eſt guère poſſible de donner un ſens au premier vers de ce paſſage, que nous propoſons de rétablir ainſi :

Libre qui peult viure, qu'il viue,

« que celui qui peut vivre libre vive en jouiſſant de ſa liberté ». En des temps de perſécution, où le droit de vivre à ſa guiſe n'était pas à la portée de tout le monde, cette réflexion du poëte pourrait paſſer pour aſſez ſenſée. L'exemple des Suiſſes, que Marot appelle en témoignage, viendrait encore au beſoin juſtifier cette interprétation. Ce petit peuple, en effet, avait montré en plus d'une circonſtance ce dont il était capable pour faire reſpecter ſa liberté. Dès les premières luttes de la Réforme, il avait clairement manifeſté ſa réſolution de ne point courber la tête ſous le joug que l'on faiſait peſer ſur ſes voiſins; & pour mieux marquer ſon parti pris d'indépendance, il affectait particulièrement de prendre le contre-pied des preſcriptions de l'Égliſe romaine ſur l'obſervance du vendredi. Un écrivain réfugié dans ce pays nous fournit à ce ſujet un curieux renſeignement, tout à fait à l'appui des paroles de Marot. Farel, s'étant rendu à Genève pour y prêcher ſes doctrines, expoſe ainſi dans quelles diſpoſitions il trouva les habitants de cette ville : « En y auoit deſia qui auoient quelque peu de ſentement à l'Euangile, mais encore bien froits, charnels & du monde, n'entendans preſque rien ſinon à manger de la chair & dire mal des presbſtres. » (A. Fromment, *les Actes & Geſtes de la cité de Genève*, ch. I.) Ce genre de proteſtation était peut-être puéril, mais il nous apporte la preuve d'une invincible répugnance pour le maigre du vendredi.

(2) Minos, Éaque & Rhadamanthe étaient les trois juges qui tenaient leurs aſſiſes dans l'enfer païen. Or, pour Marot, l'enfer c'était le Châtelet, qui lui avait laiſſé de ſi déſagréables ſouvenirs. Puis, afin que rien ne manquât à la reſſemblance, notre poëte avait affublé des noms de ces trois perſonnages mythologiques les trois principaux magiſtrats du Châtelet, le prévôt

En France Geneuoys damas
Ne delaiſſe plus le noyau (1).
Quel eſt plus cher, ou le hoyau,
Les pelles, hottes ou les picz (2)?

Vers 116. *Qui eſt plus cher que le hoyeau* (a).

(a) B. N. ms. 1718; ms. de Lauſanne.

de Paris, le lieutenant civil & le lieutenant criminel. Nous connaiſſons déjà Rhadamanthe : ſous ce ſobriquet Marot accablait à cœur joie le lieutenant criminel Jean Morin de ſes quolibets & de ſes railleries. (Voy. t. II, *Enfer*, p. 173, vers 218, & ci-deſſus, *Epiſtre au Roy*, p. 298, vers 124.) Éaque, dans ce trio, n'était qu'un comparſe effacé, le lieutenant civil; tandis que Minos, comme chef hiérarchique des deux autres, repréſentait le prévôt de Paris. Au temps où Jean de la Barre rempliſſait ces fonctions, notre poëte l'avait traité avec une ſorte de déférence (voy. t. II, *Enfer*, p. 163, vers 47, note 2); mais Jean d'Eſtouteville lui ayant ſuccédé en 1532, Marot, comme on le voit, ne jugea plus à propos de garder avec ce dernier les mêmes ménagements, &, ſoit que ſon éloignement de la France lui ait délié la langue, ſoit pour tout autre motif, il ne ſe gêne pas pour donner à entendre que bien vite le nouveau prévôt ſe gâtera au contact de ſes deux auxiliaires. C'eſt ainſi du moins que nous propoſerions d'interpréter ce paſſage.

(1) Nous ne doutons point que Marot n'ait eu l'intention de gliſſer ici une alluſion des plus piquantes. Mais l'écheveau eſt tellement embrouillé, que nous déſeſpérons d'en retrouver le fil; à moins que le poëte ne veuille inſinuer à mots très-couverts que l'influence de Calvin, devenu « Geneuoys », s'étendait encore ſur un petit « noyau » de proſélytes reſtés « en France ».

(2) Il eût été facile aux payſans de la Provence de faire la réponſe à cette queſtion & de dire, en face de leurs maiſons ruinées & de leurs moiſſons dévaſtées, ce que leur coûtaient tous les engins guerriers, au prix de leurs modeſtes inſtruments de travail. En effet, pour les néceſſités de la défenſe, de nombreux détachements envoyés ſur la route que devaient parcourir les armées impériales avaient ordre des généraux de François I[er] de « rompre tous les fours & moulins, bruſler les bleds & fourrages & defonſer les vins de tous ceux qui n'auoient faict diligence de les retirer ès places fortes : auſſi gaſter les puys, iettant les bleds dedans afin de corrompre les eaues. » (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VII.) Si ces faits étaient à la connaiſſance de Marot, comme il eſt probable, car il paraît être fort au courant de ce qui ſe paſſait alors en France, on s'explique tout ce qu'il y a d'amertume dans cette réflexion mélancolique, dans ce rapprochement entre le hoyau, ſymbole pacifique

Gardez vous des tirans aſpicqz,
Qui pour l'hyuer ſont ia fourrez (1).
Prelatz ſeront bien rembourrez,
Si Germanie a vng conſille (2).

Vers 118. *Gardez les attaignans aſpictz* (a).
— *Gardez vous des traynans aſpictz* (b).
121. *Si Germanie en vn concile* (c).

(a) B. N. ms. 1718. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) Ms. de Lauſanne; B. S. ms. 189 B.

des occupations champêtres, & tout cet attirail de ſiége, préſage de ruine & de deſtruction.

(1) Encore une petite méchanceté à l'adreſſe des gens de juſtice, pour leſquels Marot ne profeſſait pas d'ailleurs des ſentiments d'une bien vive tendreſſe. Dans l'*Enfer* nous avons déjà vu apparaître les « ſerpents proces » (voyez t. II, p. 172, vers 204); les « tirans aſpicqz » devaient hanter les mêmes régions; & quant à l'affinité qui unit ces deux ſuccédanés de la chicane, nous pourrions dire que ceci eſt le congénère de cela. Avec l'irrévérence que Marot manifeſte en toute occaſion pour la magiſtrature, il eſt évident qu'il veut ici déſigner les juges. En effet, entre ces mots « ia fourrez » du vers 119 & les « chaffourrez » de Rabelais (*Pantagruel*, V, XI) la différence comme ſon eſt preſque inſenſible à l'oreille; mais c'en était aſſez pour enchanter les beaux eſprits du temps. Quant à l'étymologie de « chaffourrez », elle nous ſemble venir par apocope des « chaperons fourrés », eſpèce de bonnets qui ſurmontaient le chef des juges. Dans la langue populaire, ceux qui portaient cette coiffure étaient déſignés d'abord ſous le nom de « chaperons fourrés », puis, par abréviation, de « chaffourés ».

(2) L'inſuccès des efforts tentés dans le cours de l'année précédente (voy. ci-deſſus, p. 368, note 2) ne fit pas abandonner ſans retour le projet d'une conférence entre proteſtants & catholiques, ſous forme de concile ou autrement. La trace de ces tentatives, dont Marot paraît avoir eu connaiſſance, ſe retrouve dans pluſieurs hiſtoriens du temps. Chacun des deux partis, croyant avoir intérêt à déſigner le lieu qui ſervirait de champ clos à ces diſcuſſions religieuſes, réclamait cet avantage avec une égale ardeur. Il ne pouvait plus être queſtion de la France, en raiſon du mauvais vouloir précédemment manifeſté par les docteurs de la Sorbonne. Un moment on avait pu croire que l'accord était fait ſur la ville de Mantoue. Voici, en effet, comment s'exprime Jean Sturm, écrivant à Martin Bucer le 18 novembre 1535 : « Fama hîc eſt principes & ciuitates Germaniæ conſentire Cæſari & Pontifici vt ſynodus cogatur Mantuæ. » (Herminjard, *Correſp. des*

On dict qu'il eft creu en Sicille
L'efprit droict comme la lignolle (1).

réform., III, 366.) Mais les queftions de rivalité fe réveillèrent, les diffentiments s'accentuèrent avec plus de force, & les États proteftants d'Allemagne déclarèrent hautement au nonce du pape, Vergerius, qu'ils ne confentiraient pas à ce que le concile s'affemblât en dehors des limites de l'Empire. (Sleidan, *De l'eftat de la religion*, liv. IX.) En attendant cette réunion générale, où tous les intérêts religieux devaient être repréfentés, les conférences continuaient de part & d'autre, moins fans doute pour s'entendre fur les conceffions à faire que pour s'affermir dans la réfiftance. C'eft ainfi que les proteftants tinrent un fynode à Vittemberg dans le courant de l'année 1536 (Breitfchneider, *Corpus reformatorum*, III, IX), tandis que les catholiques fe formaient en concile à Cologne fous la préfidence de l'archevêque Herman de Weiden, qui, du refte, fix mois après, fe faifait luthérien. (André d'Avallon, *Hift. des conciles*, VI, 170.) Il y a certainement ici erreur de la part de Marot dans l'emploi du verbe « rembourrer », qui peut s'entendre d'un matelas, mais non d'un évêque. Le poëte fans doute a voulu dire « rembarrer », & « rembarrer » eft bien le mot de la fituation. Le clergé catholique laiffait percer en effet une forte d'inquiétude fur les fuites poffibles du débat public qu'on lui demandait. On comptait que la Sorbonne trouverait quelque moyen dilatoire pour tenir en refpect ces dangereux novateurs. Les proteftants, au contraire, pleins de confiance, appelaient de tous leurs vœux une difcuffion folennelle, qui devait être pour leurs principes une réhabilitation & un triomphe. Nous trouvons cette idée énergiquement exprimée par Luther dans une lettre, où il déclare au nonce Vergerius qu'aucune oppofition ne fera faite par lui au concile projeté; bien loin de là il le défire ardemment, comme un moyen de propagande auprès des nations féparées de l'Allemagne. « Propter exteras nationes, vt, ea occafione, ad eas quoque noftra perueniat doctrina. » (Breitfchneider, *Corpus réformatorum*, II, 987.) Les proteftants n'y mettaient peut-être point affez de modeftie, mais l'expreffion choifie par Marot repréfente bien les fentiments qui les animaient.

(1) On pourrait entendre par ces vers que les doctrines de la Réforme, ayant pénétré en Sicile, y avaient fait d'affez fenfibles progrès. Nos renfeignements ne dépaffent guère cette allufion voilée du poëte, qui, à Venife, mieux que partout ailleurs, devait être au courant de toutes les nouvelles. Ce que nous pouvons ajouter, d'après un ouvrage de feconde main (Th. Maccrie, *Hift. de la Réforme en Italie au* XVI[e] *fiècle*), c'eft qu'à cette époque un certain Benedetti Locarno s'était donné la miffion de répandre dans cette île la parole évangélique, & qu'il réuniffait

L'admiral deuoit prandre Dolle,
Qui eſt en la Franche Conté,
Et Chambery s'eſt reuolté (1).

Vers 126. *Et Chambery ceſt reuoqué* (a).

(a) Ms. de Lauſanne.

autour de lui, à Palerme & en d'autres localités, un aſſez nombreux auditoire. Quant à l'auteur auquel ces détails ont été empruntés, il nous a été impoſſible de retrouver le livre qu'il avait compoſé ſur ce ſujet ; nous ne pouvons qu'en citer le titre : *Lux in tenebris a tenebris rejecta, non tamen extincta oratione Carolina ſub dium revocata in Locarnenſium perſecutione.* « La lignolle » ou ligneul était un fil jaune dont les cordonniers ſe ſervaient pour coudre les chauſſures, après l'avoir enduit de poix; cette préparation donnait à ce fil une certaine raideur, qui peut expliquer la comparaiſon dont ſe ſert ici Marot.

(1) De ce projet de tentative contre Dôle il n'eſt fait aucune mention par les hiſtoriens de cette époque. S'ils n'ont point parlé de cette entrepriſe, c'eſt qu'elle fut ſans doute abandonnée, par ſuite d'événements imprévus, avant même d'avoir reçu un commencement d'exécution. On ſait ſeulement que Charles-Quint, frappé de l'importance ſtratégique de cette ville, ordonna en 1530 de remettre ſes fortifications en état de défenſe. (A. Marquiſet, *Statiſtique hiſt. de l'arrond. de Dôle*, I, 126.) Ces précautions indiquaient clairement qu'une diverſion de ce côté ſerait une gêne ſérieuſe pour l'Empereur. François Ier le comprit ſans doute, ce qui nous expliquerait comment les efforts de ſa politique purent, à un moment donné, chercher à affaiblir ſon ennemi en attirant vers ce point une partie de ſes forces. Mais, ſur ces entrefaites, une révolte ayant éclaté à Chambéry, le roi s'empreſſa d'envoyer en Savoie le corps d'armée deſtiné à tenter un coup de main contre Dôle. C'eſt du moins ce que l'on peut inférer d'un mouvement aſſez conſidérable de troupes, dont la concentration avait dû s'opérer non loin de cette ville, ſi l'on en juge par la route qu'elles ſuivirent pour arriver à leur nouvelle deſtination. Voici en effet les renſeignements que nous trouvons à ce ſujet dans une lettre de M. de Humières au grand maître Anne de Montmorency. « Les lanſquenets, lui écrit-il, prennent le chemin de Geneſue à Chambery pour eulx ioindre auec monſieur de Monteian, pour, ſi beſoing eſt, reduire en l'obeiſſance du Roy la Morienne & tout ce quartier de delà. » (B.N. collect. Clairamb. ms. 335, f° 5259.) Or, nous ferons remarquer que Genève eſt à vingt lieues environ de Dôle. Les détails de cette expédition ſe trouvent expoſés dans l'introduction aux *Mémoires* de Du Bellay (collection Petitot, 1re partie); nous

De nuyt au front ſe faict la bigne (1).
Auec vne petite ligne
La ballaine ſera toſt priſe (2).
Auſſi, de peur d'eſtre repriſe,

Vers 127. *De nuict au ſoir ſe faict la brigue* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

nous bornerons à en indiquer les réſultats, ainſi réſumés dans la *Cronique du roy Françoys Ier* (p. 145) : « L'armée du roy arriua en Sauoye audict an (1537), enuiron le moys de feburier : de plain ſault prindrent les gens de ladicte armée pluſieurs villes & chaſteaulx & les myrent en l'obbayſſance du roy, comme Thurin, Fouſſain, Chamberi & aultres. » Philippe Chabot, ſieur de Brion, comte de Buzançois, alors en poſſeſſion de la charge d'amiral, eut la haute main dans toute cette affaire, comme il appartenait à celui qui avait amené ces troupes pour accomplir les ordres du roi. Chambéry était du reſte une ville turbulente & prompte à la rébellion; pour en citer un autre exemple, nous rappellerons qu'à un aſſez court intervalle, & ſur des ſymptômes non équivoques de défection, le roi ſe hâta d'envoyer le préſident Bertrand, du Parlement de Paris, & « ce fut par ſa diligence que la cité de Chambery fut conſeruée, quoy que quelques factieux l'euſſent miſe és mains des ennemis, leſquels ce Preſident appaiſa, tant par de gracieuſes parolles que par menaces de l'armée royale. » (Belleforeſt, *Grandes Annales*, II, 1500 v°.)

(1) Nous ſoupçonnons une malice au fond de cette boutade de Marot. Il parle pour la forme des boſſes que l'on peut ſe faire au front en allant à tâtons dans les ténèbres, mais il a ſurtout en vue ces bizarres protubérances qui ſurgiſſent ſur la tête des maris prédeſtinés. La nuit n'eſt-elle pas, & pour cauſe, le moment le plus favorable à ce genre de germination ſpontanée? Sans qu'il ſoit beſoin de plus de détails, le paſſage ſuivant d'une poéſie de cette époque rend plus tranſparente encore l'intention de notre poëte :

Se les faulcons & mauluis ſont
D'appoinctement par leur doulx chant
Les cornes croiſtront ſur leur front.
(A. de Montaiglon, *Rec. de poéſ. franç.*, XII, 160.)

(2) Il eſt poſſible qu'à la faveur de cette métaphore Marot ait voulu gliſſer un compliment à l'adreſſe du ſecond fils du roi. En effet, après la mort ſoudaine de ſon frère, le nouveau dauphin Henri avait été envoyé par François Ier auprès du grand maître pour apprendre à ſon école le métier des armes. (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VII & VIII.) Peut-être auſſi le roi avait-il l'arrière-penſée d'aſſurer au futur héritier du trône l'honneur de la défaite que l'on eſpérait infliger aux armées impériales. La conduite du

L'acouchée de Quatre Liure
S'en eſt fuye aux champs à deliure (1).
Car, quant le Roy eſt en courroux,

roi en cette circonſtance prêtait tout au moins à cette interprétation, & le poëte trouve là le prétexte d'une adroite flatterie en prédiſant au jeune prince le dénouement de la guerre par un ſuccès au-deſſus de ſon âge.

(1) C'eſt à l'hiſtoire ſcandaleuſe de cette époque qu'il faut demander l'explication de ce paſſage. L'héroïne de l'aventure dont parle ici Marot brillait au premier rang parmi les célébrités galantes alors en vogue, provoquant de temps à autre les commérages des contemporains par quelque nouvelle eſcapade du genre de celle dont il eſt ici queſtion. Marot a pris ſoin de nous apprendre que cette dame s'appelait Quatre-Livres; ſon prénom était Marie; elle était fille de Nicole Quatre-Livres, avocat du roi au Tréſor, & avait épouſé Louis Ruzé, lieutenant civil au Châtelet de Paris. Dès 1521, à une époque certainement fort voiſine de ſon mariage, elle profitait d'une abſence de ſon mari pour déſerter le toit conjugal; « & fut la dicte fuyte pour ſa lubricité, » dit le chroniqueur avec une imperturbable candeur, comme ſi les cauſes de ſa diſparition pouvaient laiſſer aucun doute. Elle avait eu ſoin de prendre pour compagnons de voyage les deux frères « Aignan de Sainct-Meſmin ». L'un était ſon amant, tandis que l'autre s'accommodait de « ſa chambriere, jeune fille tres-belle. » Marie Quatre-Livres, en femme de précaution, emportait avec elle « de la vaiſſelle d'argent, bagues d'or & pluſieurs habillemens ». Les quatre fugitifs trouvèrent d'abord cette exiſtence aſſez douce, « vagans longtemps par les chemins & pays par l'eſpace de bien troys moys. » A la longue on ſe fatigue de tout: l'épouſe infidèle fut priſe du déſir de revenir à Paris. Alors ſe ſuccèdent les péripéties les plus émouvantes: arreſtation de la belle pécchereſſe par ordre du Parlement, miſe ſous les verrous dans le couvent des Haudriettes, procès ſcandaleux dont les débats font connaître les relations adultères de la « lieutenante civile » avec le neveu de ſon mari; bref, par arrêt de la Cour, Marie Quatre-Livres eſt condamnée à être enfermée au couvent des Cordeliers. Mais, à quelque temps de là, par une faibleſſe dont les ſens ont ſeuls le ſecret, le mari pardonna; & le roi, ne pouvant ſe montrer plus ſévère, effaça juſqu'au dernier veſtige de toutes ces rigueurs judiciaires. (Voy. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 97 & ſuiv.) Depuis cette époque juſqu'en 1532, nous perdons la trace de notre héroïne; nous avons cependant de fortes préſomptions pour croire que, dans cet intervalle, elle s'occupa de tout autre choſe que de faire pénitence. Si nous recueillons à la fin quelques renſeignements ſur ſon compte, c'eſt à propos de nouveaux démêlés avec la juſtice,

Il n'eſpargne blanc, noir, ne roux (1).
On double en carré le roueau (2).

Vers 135. *On ente en carré le roueau* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

c'eſt parce qu'elle eſt appréhendée par un « examinateur du Châtelet », ſans doute un agent de la police ſecrète de cette époque, qui la découvre dans un couvent d'hommes, où elle avait trouvé, paraît-il, une retraite à ſon goût, dans le cloître de Saint-Antoine-des-Champs, qui ne paſſait point alors pour un foyer de bonnes mœurs. (Voy. t. II, p. 469, note 1.) De là, Marie Quatre-Livres eſt ramenée de force dans le couvent des Filles pénitentes, dont le nom n'eſt pas choiſi non plus pour indiquer un ſéjour de femmes ſans vices & ſans reproches. (Sauval, *Recherches des antiquités de Paris*, III, 615.) Marie Quatre-Livres ne pouvait ſe réſigner longtemps à la règle inflexible du cloître. Dès le premier jour, elle ne dut ſonger qu'aux moyens de reconquérir ſa liberté & d'aller reſpirer le grand air. D'après ce que Marot donne à entendre, on peut conclure à une tentative d'évaſion qui paraît avoir été couronnée de ſuccès. Pour terminer ſur cette hiſtoire, nous ferons remarquer qu'il eſt fort poſſible qu'une légère altération ſe ſoit gliſſée dans le texte du manuſcrit, par ſuite d'une erreur de copiſte. En conſéquence, au lieu de « l'accouchée » nous propoſerions de lire « l'accuſée », changement qui ne jurerait point avec ce que nous ſavons de la perſonne dont il eſt parlé.

(1) Sans être d'une nature iraſcible, François Ier, cédant à l'influence de ſon entourage, ſe laiſſa maintes fois entraîner à des meſures de rigueur; & alors la colère du roi, à laquelle ne réſiſtait aucun obſtacle, frappait des coups terribles & ſouvent irréparables. C'eſt ainſi qu'à l'inſtigation de ſa mère, il avait envoyé au ſupplice le vieux Samblançay, ſans tenir compte de ſes ſervices paſſés. (Voy. *Déplorations*.) C'eſt ainſi que, dans un premier accès d'emportement, il lui était arrivé, en plus d'une circonſtance, de faire porter à certains financiers tout le fardeau de châtiments qui auraient dû peſer également ſur les complices de leurs malverſations. (Voy. ci-deſſus, p. 337, note, & p. 360, note.) Peut-être enfin, en écrivant ces vers, Marot penſait-il au ſupplice tout récent de Sebaſtiano Montecuculo, cet empoiſonneur préſumé du Dauphin, dont le crime ne fut jamais clairement prouvé, mais auquel la barbarie des bourreaux fit ſouffrir les plus horribles tortures, dans la penſée de complaire au roi par un excès de cruauté. (Voy. ci-deſſus, p. 465, note.) Marot était donc bien près de la vérité en diſant que François Ier ne ſavait pas toujours commander à ſes reſſentiments.

(2) On peut ſuppoſer, d'après la variante, qu'il s'agit ici de

Encor le financier nouueau
Tiendra la longue, non large S (1) :
Auſſi celluy qui croiſt largeſſe
Eſtre en aucuns eſt bien ienyn,
Sinon en ſexe femenyn (2).
Par faulx *Tolle* Iheſus eſt mort

Vers 137. *Tiendra la langue non large S* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

quelque détail relatif à la culture des arbres fruitiers. Cotgrave, qui eſt à peu près le ſeul à noter le mot « rouueau », en donne l'explication ſuivante : « pomme de rou, *ſummer golding.* » Nous n'en ſavons pas plus long ſur cette digreſſion imprévue dans le domaine du jardinage.

(1) Au milieu des obſcurités dont le poëte entoure comme à plaiſir ſa penſée, on eſt toujours tenté de ſe demander ſi, en cherchant ce qu'il veut dire, on ne ſe laiſſe pas égarer par quelque lueur décevante. Pour cette phraſe, voici le ſens que nous nous haſarderons à propoſer. Dans les précédentes années, les gens de finance avaient encouru les châtiments les plus ſévères. (Voy. ci-deſſus, p. 337, note.) Quelques-uns même, pour l'exemple, avaient ſubi une mort ignominieuſe. (Voy. ci-deſſus, p. 360, note.) Marot voudrait-il donner à entendre que la leçon n'avait point été perdue & que déſormais les financiers, avertis par ces rigueurs, avaient renoncé à leurs folles prodigalités pour s'aſſurer de plus longs jours? « Tenir la longue » pourrait bien être une de ces expreſſions familières que la fantaiſie ſe plaît à créer dans tous les temps; elle ſerait priſe ici dans le ſens de vivre longtemps. Il eſt encore poſſible d'expliquer cette obſcurité par une alluſion au dicton populaire : *Allonger les S*, c'eſt-à-dire altérer les comptes en changeant les *s* en *f*, les sous en *f*rancs.

(2) Au milieu de cet entre-croiſement de bouffonneries extravagantes, ces vers réſonnent comme une note triſte & découragée. C'eſt le poëte en détreſſe qui, fugitif à Veniſe, jette ſa plainte contre ceux qui, bien loin au delà des monts, ſe ſont détournés de lui, l'ont abandonné dans ſon malheur, ſans ſouci de ſavoir s'il avait beſoin d'aſſiſtance & d'appui; & dans la penſée de Marot, ce reproche allait également juſqu'à ce maître ingrat, dont, en d'autres temps, il avait charmé les loiſirs. Mais après avoir accuſé l'indifférence des hommes, notre poëte, dans un élan de reconnaiſſance, tourne ſa penſée vers ces deux femmes ſecourables, vers les deux princeſſes Renée & Marguerite, qui ſeules ſont venues en aide à ſon iſolement & à ſa miſère, & ſans leſquelles il eût ſuccombé dans une lutte pleine d'angoiſſes contre le dénûment & peut-être la faim.

Vendredy, dont Pilate mort
Ses leures, mays il n'eſt pas temps (1).
Sainct Iehan auſſi, comme i'entends,
Les Gentilz ont tant prochaſſé (2)
Que celluy qui eſtoit chaſſé

(1) Jéſus-Chriſt mourut ſur la croix le vendredi 3 avril en l'an 33 de l'ère vulgaire. D'après le récit des Évangéliſtes, le grand prêtre Caïphe, avec cette prudence ſacerdotale qui a toujours eu ſoin de réſerver au bras ſéculier l'odieux des beſognes ſanglantes, ſe contenta de traiter Jéſus de blaſphémateur, parce qu'il s'était dit fils de Dieu, puis, après avoir ainſi accompli ſon office de gardien du dogme judaïque, il s'empreſſa de renvoyer l'accuſé au gouverneur romain de la province. La foule, à laquelle il était de tradition d'accorder chaque année le ſpectacle barbare d'une exécution capitale, ſuivit Jéſus chez Pilate, & là proféra à pluſieurs repriſes le cri que Marot rappelle dans ce paſſage : « Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum. » (Saint Jean, XIX, 15.) L'épithète appliquée au mot « tolle » a pour but de marquer que les fureurs de la foule s'égaraient & faiſaient fauſſe route en s'acharnant après une victime innocente. A la ſuite de ces événements, la légende chrétienne s'empara du nom de Pilate pour le couvrir de honte & d'infamie; telle devait être l'expiation de ſes complaiſances coupables pour les ſanguinaires fantaiſies de la foule. Le magiſtrat romain ne pouvait être repréſenté autrement que livré aux remords, & terminant une exiſtence miſérable par une mort violente. Suivant les uns, Pilate aurait mis fin aux tortures de ſa conſcience en ſe frappant de pluſieurs coups de couteau; ſelon les autres, Néron l'aurait fait périr au milieu des plus cruels ſupplices. (Voy. Ed. du Méril, *Poéſies pop. latines du moyen âge*, p. 354.) Dans la plupart des myſtères que l'on repréſentait encore à une époque aſſez voiſine de Marot, le perſonnage de Pilate apparaît preſque toujours pour faire part à la foule du déſeſpoir qui l'accable au ſouvenir du juſte qu'il a condamné. Comme échantillon de ces tirades d'une longueur ſouvent faſtidieuſe, nous nous bornerons a citer les vers qui ſuivent, l'analogie en eſt frappante avec l'idée exprimée par Marot. Pilate en effet s'apoſtrophe ainſi lui-même :

O traiſtre mauuais que ie fu
De le iuger : las que dira
Lempereur quant il ſçaura
Que iauray fait telle iniuſtice ?
Bref il moſtera mon office
Et demourray comme vng paillart :
Ie men repens, mais ceſt trop tart.

(*La vengence Noſtre Seigneur Ieſucriſt.*)

Enfin, pour rendre la phraſe peut-être un peu plus claire, au lieu de « il n'eſt *pas* temps » nous propoſerions de lire « il n'eſt *plus* temps ».

(2) Faut-il chercher dans ces vers une alluſion bien confuſe & bien déguiſée aux perſécutions

Et de ſes Eſtatz ſuſpendu
A eſté pour ſon ſur pendu (*ſic*)
Et les aultres bien endoſſez.
Et n'eſt oeuure que des foſſez
Dont remparée eſt Babilonne (1).

Vers 147. *Ara bientoſt reuanche ferme*
Gardez vous bien gentil gendarme (a).
149. *Il y en eut bien dendoſſez* (b).

(a) Dans le manuſcrit de Lauſanne ces deux vers remplacent le texte du vers 147 au vers 161. — (b) B. N. ms. 1718; B. S. ms. 189 B; les quatre vers précédents manquent dans ces manuſcrits & dans les autres éditions.

que l'on prodiguait alors aux proteſtants? Le poëte, encore tout pénétré des prédications de Calvin à Ferrare, veut-il donner à entendre qu'à l'exemple du diſciple bien-aimé de Jéſus-Chriſt, un nouvel apôtre s'eſt manifeſté dans la perſonne du réformateur, qui, malgré les violences de ſes adverſaires, aſſurera le triomphe de ſa nouvelle doctrine? Saint Jean l'Évangéliſte eut en effet à eſſuyer certaines violences de la part des infidèles au début de ſes prédications. Mais tout effort d'interprétation reſte inutile devant un texte auſſi obſcur, & la ſuprême reſſource, pour n'avoir point à faire le procès à l'auteur, eſt de ſuppoſer quelque altération commiſe par un copiſte maladroit.

(1) Tout en ſe préoccupant de réſiſter en Provence à l'invaſion de Charles-Quint, François Ier ne perdait point de vue les mouvements des troupes impériales qui menaçaient au nord les frontières de ſon royaume. De ce côté, une armée victorieuſe pouvait en quelques jours s'avancer juſque ſous les murs de Paris. Il était donc prudent de redoubler de précautions pour mettre la capitale à l'abri d'un coup de main. Les villes ſituées de manière à arrêter la marche de l'ennemi reçurent l'ordre de réparer leurs fortifications (voy. *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 172); en même temps de grands travaux de défenſe étaient exécutés à Paris. Le cardinal Du Bellay, en ſa qualité d'évêque de cette ville & de gouverneur de l'Ile-de-France, déploya en cette circonſtance une infatigable activité, & « feiſt dilligence de faire rampars, fouſſez & baſtillons & aultres fortifficacions, & meſme feiſt faire de grands foſſez hors les murailles de Paris. » (*Ibid.*, p. 174.) Une lettre du roi à Montmorency nous fournit encore ces curieux détails, qui concordent parfaitement avec les paroles de Marot : « Il n'y a pas moins de vingt mil pyonnyers, écrit-il au grand maître, y beſongnant tous les iours ordinairement, de ſorte que, deuant qu'il ſoit bien peu de temps, ce ſera la plus forte ville de la chreſtienté. » (B. N. collect. Clair.

Le beau liuret de Maguelonne,
On le lict plus que l'Euangille (1).
Le Grec, ainfi que dict Virgille,

Vers 152. *Si viuante eftoit Maguelonne*
Il feroit vray comme Euangile (a).

(a) B. N. ms. 1718.

335, f° 5435; voy. encore Félibien, *Hift. de Paris,* t. IV, 691, & t. V, 282 & 346.) Quant à ce nom de Babylone dont fe fert ici Marot, il eft d'un fréquent ufage parmi les opprimés des luttes religieufes pour défigner fous une forme fymbolique les villes dont leurs adverfaires font, fuivant eux, le repaire de leurs perfécutions & de leurs débauches. C'eft ainfi que les premiers chrétiens donnèrent à la Rome païenne le nom de Babylone, que lui conférvèrent, en haine du pape, les partifans de Luther & de Calvin; c'eft ainfi que, par une fiction du même genre, Marot applique ce nom à la ville qui rappelait à ceux avec lefquels il penfait être en communauté de croyance les fouffrances du peuple de Dieu, à caufe des récents fupplices infligés aux proteftants.

(1) Avec la ferveur d'un néophyte, Marot aurait fans doute voulu voir délaiffer les romans de chevalerie pour la lecture des faintes Écritures. On fent en effet fous cette réflexion percer comme un reproche contre la légèreté des contemporains. Mais l'époque de Marot ne ferait pas feule à mettre en caufe; il en a été ainfi de tout temps. Pour nous en tenir au « liuret de Maguelonne » ou, mieux, de *Pierre de Provence,* car tel eft le véritable titre fous lequel il eft connu, on le lifait depuis longtemps, fi longtemps avant Marot, que fes origines font reftées environnées de myftère. (Voy. ci-deffus, p. 5, note 2.) Marot lui-même pouvait s'accufer d'avoir contribué à fa popularité, en mettant en vers, dans fa jeuneffe, une épître du héros à fa maîtreffe. (*Ibid.*) De nos jours, les aventures de Maguelonne n'ont point ceffé d'être en faveur, car elles font encore les délices des lecteurs de la Bibliothèque bleue. Nous devons ajouter, pour expliquer dans une certaine mefure l'indifférence dont fe plaint le poëte, qu'il faut peut-être en chercher la caufe dans certains procédés de la Sorbonne. En effet, tandis que la docte corporation fulminait fes anathèmes contre ceux qui s'appliquaient à vulgarifer la Bible & l'Évangile, ou même à traduire les livres faints en grec & en latin (voy. ci-deffus, p. 300, note, & 329, note), parce qu'elle tenait à n'être point gênée dans les interprétations qu'il lui convenait d'en donner, elle ne trouvait rien à redire aux livres qui préfentaient les tableaux les plus éhontés de la débauche & de la dépravation, & les laiffait librement paffer. (Voy. ci-deffus, p. 360, note; & d'Argentré, *Collect. jud. de nov. error.,* t. II, 85.)

Nomme Auerne le trou d'Enfer (1).
On en veoit pluſieurs danſer,
Sans ſon, tabour, fluſte ou chanſon (2).

Vers 155. *Nomme Auernon le trou d'Enfer* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

(1) Après avoir viſité avec ſes compagnons le ſéjour des Grippeminauds, Panurge & frère Jean ſe préſentent au guichet pour ſe retirer & trouvent porte cloſe, « & leur fut dict que là facilement on y entroit, comme en Auerne, à iſſir reſtoit la difficulté ». (*Pantagruel*, V, XI.) En parlant ici de l'Averne & de l'Enfer, Marot pourrait bien avoir en vue les priſons du Châtelet, de ſi déſagréable mémoire, car pour lui c'était tout un. Rien n'empêche de ſuppoſer cette arrière-penſée au poëte. Voici les vers de Virgile auxquels il eſt fait alluſion :

Spelunca alta fuit, vaſtoque inmanis hiatu,
Scrupea, tuta lacu nigro nemorumque tenebris;
Quam ſuper haud vllæ poterant inpune volantes
Tendere iter pennis : talis ſeſe halitus atris
Faucibus effundens ſupera ad conuexa ferebat :
Vnde locum Graii dixerunt nomine Aornum.
(*Æn.*, lib. VI, v. 237.)

(2) Si nous ne nous trompons point dans nos conjectures, nous ſommes tenté de voir ici une alluſion aux tortures infligées aux proteſtants pour leur rendre plus douloureuſes les approches de la mort. L'ironie du poëte a quelque choſe de ſiniſtre lorſqu'on ſe reporte à ces exécutions où la cruauté était pouſſée aux plus atroces raffinements. C'était bien une danſe des morts, pour nous ſervir de l'expreſſion d'Holbein, mais avec une miſe en ſcène réglée de point en point par le bourreau. On y voyait des corps humains attachés à des crocs de fer, balancés au milieu des flammes; &, s'il était reſté un ſouffle à ces chairs expirantes, on aurait pu les entendre murmurer, avec un léger changement, ces vers de Villon :

Puis çà, puis là, comme le *feu* varie,
A ſon plaiſir, ſans ceſſer, nous charie.

Voici, en effet, un paſſage emprunté au récit authentique de l'exécution de quatorze luthériens, & cet extrait ſuffirait à lui ſeul pour nous faire comprendre comment avait pu venir au poëte l'idée de ſa lugubre comparaiſon. Les malheureux ſont conduits au lieu du ſupplice, & là « les dicts heretiques furent liez de cordes & de cheſnes de fer, chaſcun à vne potence, par l'executeur de iuſtice de la ville de Paris. Puis furent guyndez & eſleuez en l'air, ayans les faces les vngs deuant les aultres, les teſtes & poictrines vers le feu, qui toſt apres fuſt mys & allumé pour les bruſler vifs, & les presbtres & le peuple chantoient iuſques à ce que les dicts heretiques fuſſent ars & bruſlez & tombez dans le dict feu. » (*Arreſt notable donné contre grand nombre d'hereticques.*) Après ces détails, ne trouvera-t-on point

C'eſt vng treſuaillant eſchanſon :
Le roy luy en eſt fort tenu,
A ceſt auare Montchenu (1).
A qui n'aura les couillons chaulx

Vers 158. *Ceſt vng meſnaiger eſchanſon* (a).
160. *Qui dauarice eſt fort chenu* (b).
— *Au bon paronquart moult chenu* (c).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 1718. — (c) B. S. ms. 189 B.

que le poëte a eu raiſon de marquer d'une flétriſſure cette honte de ſon temps ?

(1) Marin, baron de Montchenu, ſeigneur de Chaumont, de la Valpollière & de Sacconay, était fils de Montchenu & de Louiſe de Clermont. (B. N. *Cabinet des titres*, doſſier MONTCHENU.) Il prit pour femme Antoinette de Pontbriant. Dans ſa jeuneſſe, il fut du nombre de ces ſeigneurs que le duc d'Angoulême, avant de devenir François Ier, avait recherchés pour compagnons de plaiſir, & il fut ſi habilement ſe ménager les bonnes grâces du maître qu'il en tira grand profit pour l'avancement de ſa fortune. C'eſt ainſi qu'on le voit tour à tour déſigné pour les fonctions de ſénéchal de la baſſe Marche & du Limouſin, de bailli de Viennois & de Bugey, de lieutenant au gouvernement du Lyonnais, du Forez & du Beaujolais ; il était, en outre, conſeiller & maître d'hôtel du roi. Au ſujet de ſon élévation à cette dernière charge, Brantôme rapporte une anecdote qui pourrait nous aider à expliquer l'épithète employée ici par Marot. Un jour que le comte d'Angoulême avait auprès de lui ſes trois favoris, Montmorency, Brion & Montchenu, ceux-ci « eſtans en leurs goguettes & gaudiſſeries, & parlant du monde & des affaires de la court & de la France, ils vindrent à dire au dict conte, quand il feroit roy (leur tardant bien que le roy Louys ne fuſt deſia mort, ainſi que font tous ceulx qui aſpirent à la grandeur, à l'eſtat & dignité d'vn autre) quelz eſtats il leur donneroit à tous trois. Le roy les remiſt à leurs ſouhaits. M. de Montmorency dict qu'il voudroit vn iour fort eſtre conneſtable de France. Brion dict qu'il voudroit eſtre admiral de France ; & Montchenu, premier maiſtre d'hoſtel de ſa maiſon. Selon le ſouhait faict, au bout de quelque temps, le roy les pourueut tous trois & les appointa des dicts eſtats. Il n'y eut que le ſeigneur de Montchenu le plus mal de tous : toutesfois le Roy le ſeruit ſelon ſon ſouhait & appetit. » (Brantôme, *M. l'admiral de Brion*.) Ce n'était point ſans doute un poſte des plus brillants que celui de maître d'hôtel, mais, d'après ce qui eſt dit ici, ce devait être pour un tout autre motif que Montchenu en avait fait l'objet de ſes préférences.

Des cantharides, (ou) artichaulx,
Et la mignonette d'entrée (1).

Vers 162. *Des cantharides & artichaulx* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

(1) Ces recettes, dont Marot fait part à ſes lecteurs dans un ſtyle rabelaiſien, n'avaient peut-être pas l'entière efficacité qu'en attendaient les amoureux aux abois. Mais ce préjugé, tout en donnant prétexte aux plaiſanteries les plus gauloiſes, était ſi bien enraciné dans les eſprits, que les plus graves auteurs avaient fini par ſe croire obligés d'en tenir compte, & de s'y arrêter dans leurs traités ſcientifiques. Voici d'abord, au ſujet des cantharides, les remarques que nous fournit un vieux livre de médecine. L'auteur, dans un chapitre intitulé *De vi aphrodiſiaca*, arrivant aux propriétés thérapeutiques que l'on attribue à cet inſecte, s'exprime ainſi : « Plurimi auctores cantharides commendant ad venerem augendam... nonnulli ſunt qui philtra ex illis parant. » (Ioh. Danielis Geyeri *Tractatus phyſiologicus medicus de cantharidibus*, p. 40.) C'eſt le point eſſentiel à retenir d'une longue diſſertation, par trop technique, ſur l'emploi de la cantharide. Les artichauts étaient également claſſés parmi les aphrodiſiaques, à cauſe des propriétés diurétiques qui leur ſont attribuées. La mignonnette n'eſt autre choſe que du poivre concaſſé, & le poivre a toujours paſſé pour un ſtimulant. L'uſage en eſt donc au moins ſuperflu pour ceux qui ne ſont point dans les conditions indiquées par le poëte; & en effet, comme le fait remarquer un ancien auteur : « Quid aliud eſt iuuenibus piper dare quam ignem igni addere? » (Bruyerinus, *Dipnoſophia*, p. 432.) La liſte ſerait longue à faire de tous les ſpécifiques inventés par le caprice de la mode pour rendre une féve paſſagère aux tempéraments épuiſés. A ce ſujet nous ne pouvons réſiſter à la tentation de rappeler encore certaines indiſcrétions fort piquantes ſur les moyens employés par Mme de Pompadour pour être toujours à la hauteur de ſa tâche auprès de ſon royal amant. Mme du Hauſſet avait remarqué que la favorite ſe faiſait ſervir à ſon déjeuner du chocolat à triple vanille & ambré, qu'elle mangeait des truffes & des potages au céleri. Ses dames d'honneur haſardèrent quelques obſervations ſur un régime qui pouvait compromettre ſa ſanté. Mme de Pompadour, s'adreſſant alors à Mme de Brancas, qui était plus avant que les autres dans la confidence de ſes ſecrets : « Ma chère amie, lui dit-elle, je ſuis troublée de la crainte de perdre le cœur du roi en ceſſant de lui être agréable. Les hommes mettent, comme vous pouvez le ſavoir, beaucoup de prix à certaine choſe, & j'ai le malheur d'être d'un tempérament très-froid. J'ai imaginé de prendre un régime un peu échauf-

Ilz ſont de chaude rencontrée
Cagotz, bigotz, gotz & magotz,
Fagotz, eſcargotz & Margotz (1).

fant pour réparer ce défaut. » (*Journal de Barbier*, VII, 271, note.) Si l'on veut ſavoir maintenant ce qu'il faut penſer de ces expédients auxquels on attachait une efficacité imaginaire, la ſcience moderne ſe charge de nous le dire de manière à diſſiper toute illuſion. Voici en effet comment elle s'exprime : « Tous ces moyens ſi prônés ne ſont que des agents factices, de faux prêtres de Vénus, & il ſera toujours vrai que la jeuneſſe, la ſanté & un régime ſobre de vivre ſont les ſeuls & vrais aphrodiſiaques. » (*Nouveau Dictionnaire de médecine* de Jaccoud, au mot APHRODISIAQUES.)

(1) L'idée eſt aſſez bouffonne de mettre ſur la même ligne les pourvoyeurs du bûcher & les filles de joie, les flammes qui conſument le corps & celles qui embraſent les ſens, voire même l'eſtomac. Le poëte n'avait point encore oublié les alertes récentes que lui avait cauſées cette race d'hypocrites & de fourbes dont il nous donne ici la burleſque énumération. Le voiſinage de ces êtres malfaiſants n'apporte avec ſoi rien de bon, & Marot avait ſes raiſons pour en parler ainſi. Il n'était pas, du reſte, le ſeul à redouter leur approche. Rabelais les exclut tout net de ſon abbaye de Thélème, où l'on ne reçoit que des gens honnêtes, d'humeur paiſible & de caractère indépendant. L'inſcription placée ſur la porte de cette demeure comme on n'en a jamais vu les écarte en termes formels:

Cy n'entrez pas, hypocrites, bigotz,
Vieulx matagotz, marmiteux borſouflez,
Torcoulx, badaulx plus que n'eſtoient les [Gotz,
Ny Oſtrogotz, precurſeurs des magotz,
Haires, cagotz, caffars empantouflez...
(*Gargantua*, I, LIV.)

Nous retenons ces épithètes comme le meilleur commentaire des vers de Marot; elles rendent toute mépriſe impoſſible ſur le genre de perſonnages que le poëte voulait ſignaler aux défiances du public. Du reſte, ce n'était pas ſeulement dans le domaine de la fiction que la guerre était déclarée à ces artiſans de ténèbres & de fourberies. Partout ils recueillaient de ſemblables affronts. C'eſt ainſi que, dans un diſcours officiel, un ſavant juriſconſulte, Jean Cop, fils de Guillaume Cop, médecin du roi, comparant François Ier aux héros de l'antiquité, n'héſite pas à déclarer qu'il les ſurpaſſe tous par la gloire qu'il s'eſt acquiſe en triomphant des barbares modernes, de ces Goths, comme il les appelle, qui ſont les ennemis acharnés des arts, des lettres & des ſciences. « His omnibus longe clariorem triumphum noſter Franciſcus agit : nam de Barbaris, Gothis, indoctis, imperitis, hoſtibus bonarum artium coniuratiſſimis, triumphat. » (Du Boulay, *Hiſt. Univ. pariſ.*, VI, 263.) Ce ſont, comme on le voit, toujours les mêmes épithètes & qui caractériſent bien les adverſaires qu'il

Parbieu ce n'eſt que tout arras
Ioinct Hedin & [a]pres Aras (1).
On aura à vil pris la ſerge (2) :

Vers 167. *Ma foy ce neſt que tout haras* (a).

(a) B. N. ms. 1718.

s'agit de combattre. Il nous reſte à ajouter un détail pour achever de les peindre & donner en même temps l'explication d'un mot de notre poëte. Ils étaient, dit-il, de « chaude rencontrée ». C'était, en effet, par leur ordre que s'élevaient ſur toutes les places de Paris les bûchers deſtinés aux hérétiques; ils n'y mettaient pas le feu, l'amour du prochain le leur interdiſait; mais ils dirigeaient la main du bourreau qui tenait la torche; mais ils ſurveillaient tous les préparatifs de l'exécution, & rien n'y manquait, comme on peut en juger par cette note, d'une éloquence ſiniſtre : « Pour deux particuliers bruſlés vifs au cimetiere St-Jean fut employé trois cens de gros comptes, du prix de ſoixante-quatre ſols pariſis; quatre cens bourrées & cotereſts de ſoixante-quatre ſols pariſis; treize gluis de feure & deux boteaux de foin, de huit ſols pariſis; en poudre de ſoulfre, dix ſols pariſis; aux chartiers qui ont mené le bois, foin & feure, jurés & bailleurs, huit ſols pariſis. » (Sauval, *Recherches des antiquités de Paris*, III, 607; voy. encore p. 609.) Il ſemblerait que ce ſoit juſte à point pour exprimer tout cela à lui ſeul qu'arrive dans le texte le mot « fagotz ». Après quoi, le poëte change ſubitement de note & termine par une bouffonnerie, comme s'il voulait, au moyen d'une comparaiſon aviliſſante, couvrir de mépris ceux qu'il haïſſait. (Sur les propriétés attribuées aux eſcargots, voy. ci-deſſus, p. 251, note.)

(1) « Arras » était le cri de guerre des Flamands, &, vers cette époque, ce cri devait retentir dans tout le pays qui ſéparait Heſdin d'Arras. Ces deux villes appartenaient encore à l'Empereur, & le comte de Naſſau, après ſon échec ſous les murs de Péronne, vaillamment défendue par le maréchal de la Marck (voy. ci-deſſus, page 477, note 1), avait pris avec ſes lanſquenets le chemin d'Arras, (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VIII.) Dans le même temps, la ville de Heſdin (Heſdin-le-Vieux), qui tomba l'année ſuivante au pouvoir de François Ier (Du Bellay, *ibid.* & *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 207) & fut complétement raſée en 1553, ſervait de garniſon à un détachement de troupes impériales. Aux environs de ces deux villes & ſur les limites de la Picardie, on ne rencontrait que fantaſſins & cavaliers. L'expreſſion employée par le poëte nous peint donc avec autant de préciſion que de fineſſe les préparatifs & l'agitation que l'on remarquait vers ce côté de la frontière françaiſe.

(2) Les nouvelles de guerre dont le bruit arrivait de toutes

I'entends que le bagage on charge
Pour en Henault venir charger (1).

parts aux oreilles de Marot lui inſpirent ſans doute cette réflexion, qui doit s'entendre des mauvaiſes chances réſervées aux marchands & à leur négoce. Il ne leur reſtait en effet que l'alternative ou de ſe défaire de leurs denrées à vil prix, ou de s'en voir dépouillés par le pillage, manière économique de ſe procurer ce dont on a beſoin. Si le poëte parle ici ſpécialement de « la ſerge », c'eſt ſans doute pour déſigner, par un nom générique, toutes les eſpèces de tiſſus dont la fabrication formait la principale induſtrie des contrées qui allaient devenir le théâtre des hoſtilités, & où le ſoldat n'aurait qu'à étendre la main pour s'approviſionner ſans frais & à profuſion. Paſſons maintenant à un détail de proſodie. Selon la prononciation moderne, *ſerge* & *charge* paraiſſent peu faits pour rimer enſemble. On ne penſait pas ainſi du temps de Marot, & le poëte pourrait bien avoir ménagé, par le rapprochement de ces deux mots, une de ces rencontres qui plaiſaient fort aux beaux eſprits d'alors. En effet, « ſerge » ſe prononçait « ſarge », par la ſubſtitution de l'*a* à l'*e*, très-fréquente à cette époque, ſurtout parmi les gens de qualité. (Voy. t. II, p. 439, note 3.) Dans « charge », au contraire, le *ch* ſe changeait en *s* en paſſant par les goſiers délicats, comme cela ſe pratique encore couramment dans le Midi. C'eſt ainſi que, malgré les différences des ſignes alphabétiques, le ſon perçu étant le même, on trouvait, au xvie ſiècle, que ces deux mots rimaient pour l'oreille, ſinon pour les yeux.

(1) Tandis que la Provence ſe voyait enfin délivrée de ſes envahiſſeurs par la fuite précipitée de Charles-Quint, dans le Nord, au contraire, les troupes impériales, après leur échec devant Péronne (voy. ci-deſſus, p. 477, note 1), ne paraiſſaient pas devoir renoncer à la lutte. Elles recevaient ſans ceſſe de nouveaux renforts, principalement recrutés dans les Flandres & dans le Hainaut. Le poëte aurait été plus exact, s'il avait mis le nom des habitants au lieu de celui du pays. Dès lors, François Ier ne penſa plus qu'à pourvoir à la défenſe de ſes provinces d'Artois & de Picardie; il donna ſes ſoins à les approviſionner d'hommes, de vivres & de munitions. Ces deux vers ont toute l'apparence de faire alluſion à des préparatifs dont le bruit était ſans doute parvenu juſqu'à Marot. La ſaiſon ſe trouvait trop avancée alors pour entreprendre aucune opération déciſive; des deux parts, comme le dit Du Bellay, on dut ſe borner « à continuer tout l'hyuer en guerre guerroyable, ſans faire grandes ny memorables choſes, à cauſe des glaces & exceſſiues neiges qui durerent tout l'hyuer, ne pouuans aller les gens de cheual au païs. » (*Mémoires*, liv. VIII.) Ce fut ſeulement dans les premiers mois de l'année ſuivante que les hoſtilités reprirent avec

En eau baſſe on ne peult nager :
C'eſt pourquoy fault trouuer denyers (1).
Il ne ſera pas des derniers
Le marquis nouueau delliuré (2).

Vers 172. *En eaue baſſe on ne peut nager* (a).

(a) B. N. ms. 1718; ms. de Lauſanne.

une nouvelle ardeur, ſous la direction du roi, qui vint ſe mettre à la tête de ſon armée. L'indication un peu trop ſommaire du poëte ſera utilement complétée par les détails ſuivants tirés d'un hiſtorien de l'époque : «Le roy cependant feiſt ſes preparatifz de guerre pour aller en Picardie, & enuoya force artillerie & pouldre, & boulletz, tentes & pauillons, & feiſt leuer gens de piedz & cheuaulx legers, qui paſſerent par le royaulme de France qui firent beaucoup de maulx. Ce faict, enuiron Paſques, l'an mil v^{c} XXXVII, ſelon la computacion des Romains, le roy s'en alla en Picardie & miſt ſon ſiege deuant Heſdin, où il fut faict pluſieurs eſcarmouches, tant du couſté du roy que de nous ennemis & aduerſaires, les Bourguignons & Hanuyers & aultres, leſquelz ſont de merueilleuſe reſiſtance & fort belliqueulx. » (*Cronique du roy Françoys Ier*, p. 206.)

(1) Cette maxime mélancolique devait être à l'uſage de ceux qui ſouffraient de ce mal qu'on appelait alors « faulte d'argent ». Elle indique tout au moins que, dès cette époque, on connaiſſait déjà cette locution triviale : les eaux ſont baſſes, pour dire : l'argent eſt rare, par oppoſition ſans doute à cette autre formule : nager en grandes eaux, qui exprime une idée d'abondance. C'eſt encore dans le même ſens qu'en parlant d'un coffre peu garni d'eſpèces, on dit que l'on y a pied.

(2) Autant qu'il eſt poſſible de le conjecturer ſur d'auſſi vagues indices, le marquis dont parle ici Marot pourrait bien être Jean-Louis de Saluces, fils de Louis II, marquis de Saluces, & de Marguerite de Foix, & frère de François de Saluces. (B. N. *Cabinet des titres*, doſſier SALUCES.) Les deux frères ne ſont guère connus que par le rôle aſſez équivoque qu'ils jouèrent à cette époque. Jean-Louis de Saluces était priſonnier du roi de France dans le temps même où Charles-Quint envahiſſait la Provence. Les hiſtoriens ne s'expliquent pas bien clairement ſur la cauſe des rigueurs dont il était l'objet. Du Bellay laiſſe échapper les mots de rébellion & de félonie. (*Mémoires*, liv. VIII.) En le dépoſſédant de ſon patrimoine héréditaire, François Ier n'avait peut-être écouté que les intérêts de ſa politique. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il diſpoſa du marquiſat de Saluces en faveur de l'autre frère, dans la penſée de s'aſſurer un allié docile & dévoué. Mais l'obligé du roi de France, n'ayant plus rien à atten-

Sire, tendis que ie viuré,
M'enployeré à voſtre ſeruice (1).
Et ſi le fruict du benefice
Tomboit en la main des marchans (2).
Et gens de bien & les meſchans
Ont tout[s] gaigné à la guarite (3).

Vers 181. *Ont tous guagné à la fuite* (a).

(a) Ms. de Lauſanne.

dre de ce côté, ſe tourna vers Charles-Quint, dans l'eſpérance de nouveaux agrandiſſements de territoire. Après avoir diſſimulé quelque temps ſes projets de trahiſon, il jeta ſubitement le maſque & embraſſa ouvertement le parti de l'Empereur. François Ier ordonna auſſitôt la miſe en liberté du frère qu'il avait en ſon pouvoir & reconnut ſes droits au marquiſat de Saluces. C'eſt ſans doute à ce fait que ſe rapportent les paroles de Marot, lorſqu'il dit que « le marquis nouueau delliuré ne ſera pas des derniers », c'eſt-à-dire que, rendu à la liberté, il va reprendre les droits & les prérogatives de ſon rang. Ajoutons en quelques mots l'épilogue de cette hiſtoire. Jean-Louis de Saluces, réintégré dans ſes États, après avoir prêté ſerment entre les mains de François Ier, ſe rendit dans la ville de Carmagnole. Son frère vint l'y viſiter & lui prodigua ſi adroitement les marques de l'amitié la plus vive qu'il le décida à le ſuivre. Puis, ſans plus tarder, il s'empara de ſa perſonne & le fit jeter en priſon. Ses fourberies, du reſte, ne lui procurèrent point tous les réſultats qu'il en attendait. Des émiſſaires envoyés par François Ier eurent, ſans beaucoup de peine, raiſon de cet intrigant & retinrent le pays ſous l'obéiſſance du roi.

(1) Depuis le premier jour de ſon exil, Marot ne ſemble poſſédé que d'une ſeule penſée, reprendre auprès du roi ſes modeſtes fonctions de valet de chambre. Ce déſir immodéré de revoir ſa patrie, ſa famille, ſes amis, ſe manifeſte en toute occaſion & ſe traduit ſous toutes les formes dans ſon *Epiſtre au Roy* (voy. ci-deſſus, p. 304) & dans ſa requête au Dauphin (voy. ci-deſſus, p. 394). On dirait même ici que, ſous l'influence de quelque douloureux preſſentiment, il voudrait obtenir du roi comme une aſſurance contre le retour de pareilles épreuves. Bientôt, du reſte, les vœux du poëte allaient être exaucés : quelques mois plus tard, la France lui était rouverte. Mais peu après les mêmes imprudences le rejetèrent de nouveau, & cette fois juſqu'à ſa mort, dans les miſères d'une vie errante.

(2) « Et ſi » ſe diſait ſouvent pour « & ainſi ». Cette phraſe pourrait donc s'interpréter tout ſimplement de la manière ſuivante : C'eſt ainſi que les bénéfices ont été de tout temps pour les marchands.

(3) « Gagner à la guarite »

Dieu gard la franche Marguerite,

Vers 182. *Dieu gard la noble Marguerite* (a).

(a) Ms. de Lauſanne.

était pris autrefois dans le ſens de chercher un refuge contre le péril, & ſignifiait, par extenſion, ſe ſauver. Dans un temps où l'on ne connaiſſait point encore ces boîtes en bois, d'invention moderne, qui garantiſſent à peine contre la pluie & le froid, le mot guérite repréſentait une idée toute différente. « Ce ſont, nous dit le préſident Fauchet, dans une de ſes curieuſes diſſertations, des retraites pratiquées ſur l'epoiſſeur des murailles, ainſi appelées pource qu'elles gueriſſoient & ſauuoient ceux qui, en ſurpriſes, auoient loiſir de s'y retirer. » (*De la milice & des armes*, II, 522 v°.) Si l'étymologie eſt quelque peu riſquée, la définition eſt ſpécieuſe & nous apporte un renſeignement utile pour expliquer le ſens de l'expreſſion employée par Marot. Les ſoldats qui faiſaient le guet ſur les remparts avaient ainſi à proximité un abri ouvert du côté du château & n'offrant, dans la partie tournée vers le dehors, qu'une paroi de pierre percée de quelques meurtrières. Entre temps il arrivait qu'une ſentinelle effarée ſe preſſait un peu trop de ſe replier vers l'un de ces refuges. Par ſuite, on diſait de quelqu'un qui cherchait à ſe mettre en lieu ſûr, qu'il gagnait à la guérite. Pour en revenir aux faits qui nous paraiſſent ſe rattacher à ces vers, il ſuffira de les indiquer pour donner la preuve que Marot a trouvé le mot de la ſituation. En effet, nous inclinons fort à croire qu'il s'agit ici de la double diſgrâce qui vint s'abattre, vers cette époque, ſur les partiſans de la Réforme & ſur leurs adverſaires les plus acharnés. Les menées ſéditieuſes des proteſtants, auſſi bien que les fureurs orthodoxes des docteurs catholiques, avaient laſſé la patience du roi. Il réſolut de couper court à ces agitations, ſans aucun ménagement pour les perſonnes, & il ordonna l'éloignement des uns & des autres. Nous n'avons pas beſoin de faire remarquer que, dans la penſée de Marot, les « gens de bien » étaient ceux dont il partageait les doctrines, tandis que les « meſchans » méritaient ce nom parce qu'ils ne penſaient point comme lui. Les « gens de bien », ou, pour les déſigner plus clairement, les proteſtants, ne pouvaient conſerver la moindre illuſion ſur le ſort qui leur était réſervé; auſſi les plus aviſés n'attendirent point qu'on les conduiſît au bûcher; comme il eſt dit ici, ils gagnèrent à la guérite en paſſant la frontière. Ce fait eſt conſtaté par un contemporain : « Le lundy vingt cinquieſme ianuier, audict an (1535), furent adiournez à ſon de trompe à trois briefs iours, par les carrefours de Paris, iuſques au nombre de ſoixante & treize lutheriens, qui s'en eſtoient fuis hors Paris, à comparoir en per-

Fleur du blanc lis inſeparable (1).
C'eſt vng grand mal irreparable

Vers 183. *Fleur du beau lys inſeparable* (a).

(a) Ms. de Lauſanne.

ſonnes &, à faulte de non comparoir, eſtre attains du cas, bannys du royaume de France, & leurs biens confiſquez, & condamnez à eſtre bruſlez.» (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 446.) Dans l'autre camp, l'épouvante n'était pas moins grande. Il devenait certain que le roi ne reculerait devant aucune rigueur; car Béda, le terrible Béda, le promoteur de ces pieuſes turbulences, avait été frappé un des premiers. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* enregiſtre l'humiliation du fougueux docteur, condamné à faire amende honorable au parvis de Notre-Dame (p. 453); puis bientôt on l'obligea à quitter Paris, & il alla s'enſevelir au couvent du mont Saint-Michel. (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 306.) Ce fut, après lui, le tour de l'un de ſes comparſes, d'un certain docteur Piccart, expulſé de Paris pour quelque temps (*ibid.*, 162), en compagnie d'un troiſième perſonnage, dont le nom ne nous eſt même pas parvenu, *eiusdem notæ theologus*. (*Ibid.*, p. 272.) Peut-être y en aurait-il d'autres à ajouter à la liſte, ſi les intéreſſés n'avaient jugé prudent, ſelon toute vraiſemblance, de faire le ſilence autour de leurs noms. Ces faits étaient d'ailleurs de notoriété aſſez grande pour donner à l'expreſſion employée par Marot le piquant de l'à-propos.

(1) Marot avait toujours préſente à l'eſprit l'image de cette douce & bienfaiſante princeſſe, dont la main ſecourable ne l'abandonna jamais au fort de ſes plus rudes épreuves. C'eſt ſans doute ainſi que l'on peut expliquer l'arrivée imprévue de ce ſouhait, ſans autre lien avec ce qui le précède & ce qui vient après. Toutes les occaſions étaient bonnes au poëte pour exprimer ſa reconnaiſſance. Quelques mots, du reſte, lui ſuffiſent pour bien mettre en relief les principaux traits de cette touchante figure. Les tracaſſeries dont la Sorbonne pourſuivit Marguerite lui furent attirées par la loyauté de ſon caractère, par ſa hardieſſe à produire au grand jour dans ſes écrits des opinions qu'il eût été plus prudent, à cette époque, de laiſſer dans l'ombre. En ajoutant que la marguerite était inſéparable du lis, le poëte ne faiſait que s'aſſocier aux hommages rendus par tant d'autres à un dévouement ſans bornes, à une tendreſſe toujours prête à s'immoler pour le ſervice ou les intérêts d'un frère dont Marguerite avait fait l'idole de toute ſa vie. « Elle ne croyra iamais que ce que ie croyroie, » répondit un jour François Ier au connétable de Montmorency, qui ſe laiſſait aller à de malveillantes inſinuations ſur le compte de

Mettre tant d'ames en dangier.
On s'ennuy[e] d'vn pain manger (1).

cette princeſſe. Nous ajouterons qu'à la date même où Marot écrivait cette épître, Marguerite s'était tranſportée au camp de Valence auprès du roi, qu'elle ne le quittait point, s'aſſociant à ſes fatigues & à ſes préoccupations. (Voy. Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, p. 315 & ſuiv.) On ſerait preſque tenté de voir dans ces vers une alluſion à ce détail.

(1) Marot n'eſt plus ici le poëte de ces généreuſes colères qui, en d'autres circonſtances, inſpiraient ſon indignation contre les perſécuteurs de la Réforme. L'éloignement ſemble l'avoir amolli & calmé. Le blâme eſt à moitié étouffé ſous un ſentiment de laſſitude, & l'on ne ſait trop ſi ſes reproches s'adreſſent aux tenants opiniâtres des anciens dogmes ou aux promoteurs des idées nouvelles; car, des deux côtés, on était également coupable d'avoir jeté le trouble & l'inquiétude dans les conſciences. Toutefois, d'après la dernière phraſe, le poëte inclinerait plutôt à faire retomber la plus lourde part de reſponſabilité, dans ces agitations religieuſes, ſur les défenſeurs obſtinés de certains dogmes dont la raiſon humaine tentait de s'affranchir par un nouvel effort. De tous les points de doctrine autour deſquels la bataille ſe trouvait engagée, Marot s'arrête à un ſeul, pour le ſignaler ſous cette forme dédaigneuſe & ironique; & encore ſe borne-t-il à répéter ce que diſait ſans doute le peuple pour réſumer à ſa guiſe ce qui l'avait frappé dans ces controverſes théologiques, dont il s'émouvait autrement fort peu. Toutes ces ſubtilités n'étaient point de ſa compétence; dans la raillerie, il trouvait une arme qui lui allait bien mieux. Le dogme de la tranſſubſtantiation était devenu entre tous une ſource inépuiſable de plaiſanteries & de quolibets. Sous le titre de *Noël nouueau de la maniere de dire la meſſe*, une chanſon, fort à la mode alors, tournait en dériſion les pratiques du culte catholique & accommodait particulièrement d'une façon fort irrévérencieuſe, & tout à fait conforme à ce que dit Marot dans ce paſſage, la conſécration de l'hoſtie par le prêtre :

Vn morceau de paſte
Il fait adorer,
Le rompt de ſa patte
Pour le dévorer...
(*Chanſonnier huguenot*, p. 152.)

Dans ſon *Apologie pour Hérodote*, Henri Eſtienne raconte l'hiſtoire d'un « preſtre de Lorraine, lequel, tenant vne boiſte pleine d'oublies qui n'eſtoyent point encore conſacrées, les hochoit, diſant : Ribaudaille, ribaudaille, lequel de vous ſera auiourd'huy Dieu? » (III, 340.) Quelquefois la ſatire, ſe laiſſant entraîner par les ardeurs de la lutte, franchiſſait les bornes de la plus vulgaire convenance & ne ſavait pas toujours diſtinguer entre les idées que l'on peut exprimer & celles qu'il eût été de meilleur goût de paſſer ſous

A Venife ie faictz proueffe (1).

filence. C'eft ainfi que, dans une diatribe des plus violentes contre la cour de Rome & les abus qu'elle protégeait, on rencontre certaines allufions par trop réaliftes fur les fuites de cette condefcendance de la divinité à fe transformer en « Dieu de pafte », comme dit encore quelque part Henri Eftienne. (*Ibid.*, II, 569.) Ces excès de violence dans la polémique ne manquent guère d'aboutir à la groffièreté; on peut en juger par l'extrait fuivant :

Il endure tout ce bon Dieu,
Il va, il demeure en un lieu:
Quand on veut, il monte & deuale :
On s'en ioue tant qu'on l'auale.
Bref, ce n'eft rien que patience
De fon faict. O belle fcience,
Pour eftre fauué à fon aife
Mangeant fon Dieu ne luy defplaife!
Mais enfin, docteur tres fubtil,
Ce doux Dieu que deuiendra t il?
Il faut bien qu'il demeure au ventre,
Ou forte par ailleurs qu'il n'entre :
Paradis doncques, en effect,
Sera le ventre ou le retraict.

(*Satyres chreft. de la cuifine papale,* fat. v.)

Ces citations font loin, fans doute, d'être un modèle de délicateffe & de bon goût, & nous les retenons feulement pour montrer que la penfée exprimée par Marot était partout, & fe manifeftait même parfois d'une manière un peu brutale. Dans cette queftion, qui donnait lieu à des controverfes interminables, chaque écrivain mettait le cachet de fon efprit. Sans vouloir prononcer fur la valeur des arguments produits, de part & d'autre, à l'appui d'une thèfe qui donna matière à de volumineux traités, nous nous bornons à recueillir les diverfes manifeftations de l'opinion publique contre un dogme qu'elle repouffait au nom du fens commun. C'eft à ce titre que le paffage fuivant nous paraît curieux à citer. L'auteur, avec un ton prétentieux & folennel, expofe ainfi fa doctrine :

Le pape dit (mais ce faulx facrement)
Que Iefus Chrift fe met au facrement
Realement, comme en la croix pendit,
Par la vertu des parolles qu'on dit.
Mais ce repugne à la proprieté
Du corps de Chrift & à fa verité.
Car il feroit facrement dit en vain
S'il eftoit là enclos dedans le pain.

(*L'Epiftre de M. Malingre enuoyee à Clement Marot.*)

(1) Cette phrafe ne nous renfeigne guère fur la nature des exploits dont fe vante ici le poëte. Pauvre & fans reffources, il ne pouvait affurément prétendre à éblouir fes hôtes par le fafte de fes dépenfes & de fes prodigalités. La note trifte du vers fuivant ferait à elle feule fuffifante pour faire écarter une pareille fuppofition. Nous ne croyons pas davantage qu'il foit queftion d'une propagande entreprife par le poëte au profit des croyances pour lefquelles il en était encore aux ardeurs du néophyte. Le territoire de la féréniffime République offrait un lieu d'afile plein de fécurité pour les confciences que l'on perfécutait ailleurs. Venife avait compris que l'intérêt de fon commerce lui commandait d'obferver les lois de la tolérance; auffi, tandis que les Alde ne refufaient point leurs preffes pour imprimer les bibles & les livres

Il ne vault rien qui n'a richeſſe :

proteſtants, les diſciples de la Réforme accouraient volontiers dans un pays où ils ne paraiſſaient encore menacés d'aucune violence. Luther & Mélanchthon parlent ſouvent dans leurs lettres du bon accueil réſervé dans ce pays à leurs coreligionnaires. (Voy. Th. Maccrie, *Hiſtoire de la Réforme en Italie*, p. 100.) Les préoccupations de la cour de Rome viendraient encore prouver, au beſoin, que les proteſtants avaient tout lieu d'être ſatisfaits de la manière dont ils étaient traités à Veniſe. Voici à ce ſujet les détails que le légat du ſaint-ſiége faiſait tranſmettre par un de ſes affidés au ſouverain pontife, en 1534, deux ans avant l'arrivée de Marot : « Vous direz au ſaint-père la vive douleur avec laquelle je vois croître le mal de jour en jour, principalement dans cette ville, où l'on ne ſent que trop l'influence de l'héréſie dans la conduite de pluſieurs, qui n'obſervent plus le carême, s'abſtiennent de toute confeſſion & ſe nourriſſent de livres prohibés par l'Egliſe. Vous ajouterez que cette peſte luthérienne, dont les ravages ne s'exercent pas moins ſur les doctrines que ſur les mœurs, s'attaque ſurtout à deux claſſes de perſonnes qui vont la propageant partout. Les uns ſont des apoſtats déclarés & les autres des membres du clergé régulier. » (*Bull. du proteſt. fr.*, XIX, 451.) Sans doute Marot n'était pas indifférent au ſuccès de la foi nouvelle qu'il avait embraſſée, mais peut-être faut-il chercher encore ailleurs la cauſe des épanchements auxquels ſe livre ici le poëte. Cet eſprit d'auſtérité dont il avait fait proviſion dans les conférences de Calvin à Ferrare, & qui d'abord l'avait fait crier au ſcandale contre les ſplendeurs & les pompes catholiques qui s'étalaient à ſes regards (voy. ci-deſſus, p. 412, v. 31 & ſuiv.), n'avait point tardé à ſe fondre au contact d'une ſociété aimable & inſouciante. Au milieu de ces fêtes où le poëte ne pouvait reſter inſenſible aux ſéductions de plaiſirs ſans ceſſe renaiſſants, comment Marot aurait-il pu réſiſter aux avances des artiſtes dont les chefs-d'œuvre décoraient les monuments de l'opulente Veniſe ? Il n'avait eu qu'à renouveler connaiſſance avec le Titien, qu'il avait vu naguère à la cour de la ducheſſe Renée; on attribue même à ce peintre un portrait de Marot, exécuté pendant l'exil du poëte. Nous citerons encore, parmi ceux qui pouvaient faire bon accueil à Marot, le Tintoret, Véronèſe & quantité d'autres artiſtes en renom qui floriſſaient alors à Veniſe. Marot devait trouver également à qui parler parmi ceux qui cultivaient les muſes comme lui. En première ligne ſe préſente le nom de l'Arétin, mentionné dans l'un des *coq à l'aſne* de notre poëte. (Voy. ci-deſſus, p. 386, v. 190.) Marot avait-il été en relation avec lui avant cette rencontre ſur la terre d'exil ? Nous n'avons aucun indice à ce ſujet; en tout cas, il eſt probable que les deux poëtes, habitant alors la même ville, trouvèrent l'occaſion de ſe voir & d'entretenir des rapports

Qui eſt meſchant eſt retenu :
Car le flateur eſt bien venu (1).
Il n'eſt en bruict que Triboulet (2).

Vers 189. *Qui eſt meſchant eſt bien venu*
Qui ſcet mentir eſt retenu (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

plus ou moins intimes. Au milieu de ce monde d'artiſtes & de lettrés, Marot réuniſſait toutes les conditions pour être l'objet des témoignages les plus empreſſés & les plus ſympathiques : ſa qualité de Français, ſa réputation de poëte à la mode, ſes épreuves même, lui attiraient ſans doute les ovations dont il ſe vante ici, en ſe laiſſant aller, dans un accès d'amour-propre, à ce petit mouvement de vanité ſatisfaite. Quant à la réflexion contenue dans le vers 187, elle pourrait bien être inſpirée au poëte par un retour ſur lui-même, par le ſentiment d'une ſituation des plus précaires. On voit ſouvent à cette époque les déshérités de la fortune recourir à ce genre de conſolation dans leurs jours de détreſſe. Comme exemple des variations auxquelles on ſe livrait ſur ce thème bien rebattu de « faulte d'argent » (voy. ci-deſſous, p. 533, note), nous citerons ce rondeau d'Euſtorg de Beaulieu :

A l'homme riche & en credit puiſſant [ioye.
Chaſcun luy dict : Monſieur, Dieu vous doint
S'il vous fault rien, corps, bien, or ou mon-
Ie ſuis le voſtre humble & obeiſſant. [noye,
Voylà la mode & train du temps preſent,
Et comme corps & biens chaſcun octroye
A l'homme riche.
Mais s'il vient paoure & a quelque accident,
Chaſcun luy dict : Amy, Dieu vous pouruoye.
Et luy ſert bien ſil cherche ailleurs ſa proye,
Car lon baille ors le credit qu'euſt deuant
A l'homme riche.

(*Les diuers rapports*, rondeau XXVII.)

(1) Ce trait nous paraît dirigé contre Sagon, qui vivait tranquille en France, tandis que Marot errait à l'étranger au milieu de toutes les douleurs de l'exil. La conduite de Sagon était bien de nature, du reſte, à donner raiſon aux plaintes du poëte. En ce moment même, l'auteur du *Coup d'eſſay* mettait à profit l'abſence de l'adverſaire qu'il pourſuivait de ſes rancunes, pour tâcher de le perdre dans l'eſprit du roi, en mêlant aux plus baſſes flatteries à l'adreſſe du maître les inſinuations les plus perfides contre un malheureux hors d'état de ſe défendre. On retrouve dans la pièce ſuivante d'Euſtorg de Beaulieu certaines analogies avec la penſée exprimée ici par Marot. Voici ſous quelle couleur eſt repréſentée l'engeance perverſe de ces flatteurs qui pullulent dans les cours :

De flateurs y a groſſe bende
Comme on peult veoir à leurs charroys :
Et ſi hantent la court des roys,
Dont maint diceulx en biens amende.
Ilz diſent plus quon ne demande,
Pource viennent pluſieurs deſroys
De flateurs.
Leur cautelle eſt huy ſi treſgrande,
Que tel nauoit ne lard ne poys
Queſt tout farcy d'eſcus de poys
Quand le Seigneur eſt en commande
De flateurs.

(*Les diuers rapports*, rondeau v.)

(2) Le nom de Triboulet,

Fy de nourrice ſans du laict.
Qui ſcet mentir eſt en credict.

que nous avons précédemment rencontré dans une pièce de Marot, nous a déjà fourni l'occaſion de dire combien il était difficile de concilier ſur le bouffon du roi les fantaiſies de la légende avec les données de l'hiſtoire. (Voyez ci-deſſus, p. 372, note.) Une épitaphe en vers, qu'il n'y a point lieu de conſidérer comme apocryphe, fait mourir ce perſonnage avant le règne de François Ier, & cependant on le voit enſuite reſſuſciter ſous ce prince pour amuſer, par ſes mots piquants & ſes ſaillies imprévues, la cour auſſi bien que la ville. On raconte même que, lorſque Charles-Quint traverſa la France en 1540, Triboulet, uſant de la liberté de langue qui lui était laiſſée, ſe ferait aventuré à donner à entendre au roi qu'il pouſſait le reſpect de la parole donnée juſqu'à la naïveté. Mais quand on admettrait que la vie de Triboulet ſe ſoit prolongée au delà de la limite fixée plus haut, un recueil de poéſies latines publié en 1538, imprimé probablement en 1537 (Io. Vulteii *hendecaſyllaborum libri quatuor*), laiſſe entrevoir, par les vers ſuivants, qu'à cette époque le bouffon royal était allé exercer ſes talents dans un autre monde :

EPITAPH. TRIBVLI.

Vixi morio, regibuſque gratus
Solo hoc nomine : viſo num futurus
Regum morio ſim Ioui ſupremo.

Ce ferait donc vers 1537, ou peut-être même avant, qu'il faudrait placer le nouveau décès de cette eſpèce de phénix, qui renaît ſans ceſſe de ſes cendres. Or il eſt à remarquer que le *coq à l'aſne* de Marot eſt du courant de l'année 1536 ; & le bruit qui ſe fait autour du nom de Triboulet pourrait bien être provoqué par la nouvelle de ſa mort. Il reſterait alors à expliquer comment, s'il mourut en 1536, on le retrouve en vie en 1540 pour railler le roi de ſes ſcrupules de conſcience envers un rival de mauvaiſe foi. (Dreux du Radier, *Récréat. hiſt.*, t. I, p. 6.) Pour ſortir de ces difficultés, on en eſt réduit comme expédient à ſuppoſer l'exiſtence d'un bouffon en pluſieurs perſonnes. Ajoutons encore à tout haſard que, vers cette année 1536, il exiſtait un autre perſonnage du nom de Triboulet, qui s'était fait auſſi une célébrité à ſa manière. C'était « un capitaine de Berne, grand luthérien », qui joua un rôle bruyant dans les troubles religieux qui agitaient alors Genève. Chargé par la ville de Berne d'expulſer les religieuſes du couvent de Sainte-Claire, il pénétra dans la maiſon avec une brutalité qui lui fit le plus grand honneur auprès de ſes coreligionnaires. (Jeanne de Juſſie, *Relation de l'apoſtaſie de Genève*, p. 143.) Le bruit de cet exploit était-il arrivé juſqu'aux oreilles de Marot, & a-t-il voulu faire alluſion à ce fait ? Le poëte ne s'explique point aſſez clairement pour qu'il ſoit poſſible de rien affirmer à ce ſujet.

Eraſme eſt mort (1) : & m'a on dict
Qu'on iou(e) touſiours des gigoteaux (2).

Vers 194. *Eraſme eſt mort ce ma on dit*
Quon ioue touſiours des rigouteaulx (a).

(a) Ms. de Lauſanne.

(1) Éraſme mourut à Bâle dans la nuit du 11 au 12 juillet 1536, à l'âge de plus de ſoixante & dix ans. Un de ſes amis écrivait en parlant de ſa mort : « Sanctiſſime hinc emigrauit, omni ſua ſpe in vnum Chriſtum ſeruatorem, cuius nomen ei multùm vſque ad ſupremum vitæ exitum in ore erat, collocatâ. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, IV, 80.) Bayle a dit de lui qu'il aimait la paix & en connaiſſait l'importance. (*Dict. critique*, au mot ÉRASME.) En effet, dans les querelles qui diviſaient les catholiques & les proteſtants, Éraſme tint toujours le parti de la modération. Il aurait voulu trouver une ſorte de compromis pour conjurer les déchirements qu'il prévoyait. Sa répugnance pour les moyens violents ne ſervit qu'à le rendre ſuſpect aux deux partis. Éraſme ne voulait ni le bouleverſement ni la deſtruction de l'Égliſe romaine; il réclamait ſeulement une réforme par des voies pacifiques. C'eſt ſous cette inſpiration qu'il écrivait les lignes ſuivantes en 1533 : « Si quid, auctore me, nouaretur, illicò ſuperſtitioſi theologi, qui nunc Lutetiæ magnos excitarunt tumultus, clamitarent Eraſmum nouæ ſectæ parentem eſſe, quæ dicatur Moderatorum. » (Lettre à Jean Ulattenus. Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 273, note 9.) A l'époque des courtes apparitions d'Éraſme à Paris, Marot était fort jeune encore, & nous n'avons aucun indice qu'entre ces deux perſonnages il ait exiſté de bien étroites relations. Mais notre poëte appréciait d'une manière toute particulière les œuvres de l'auteur de l'*Éloge de la folie*, & il en donna la preuve en traduiſant en vers trois de ſes *Colloques*. (Voy. t. II, p. 191, 217 & 251.)

(2) « Jouer des gigoteaux » eſt une de ces mille métaphores inventées par les caprices de la gaieté gauloiſe, & qui viennent s'ajouter au vocabulaire de la galanterie; au fond, c'eſt toujours la même idée, exprimée ſous une nouvelle forme. La langue de Rabelais abonde en équivalents de cette catégorie. L'expreſſion en elle-même eſt, du reſte, aſſez tranſparente pour nous diſpenſer de tout commentaire. Mais pourquoi le nom des Blancs-Manteaux arrive-t-il à la file, comme s'il ſe rattachait par un lien myſtérieux à l'idée précédente? Quelques explications ne ſont point inutiles pour mieux faire reſſortir l'intention du poëte. Les Blancs-Manteaux étaient un couvent ſitué dans le quartier du Temple. De ce couvent dépendait une égliſe, où, comme dans toutes les égliſes à cette époque, on prenait rendez-vous pour s'occuper de tout

Adieu iuſques aux Blancs Manteaulx.

autre choſe que d'exercices de dévotion & de piété. Les prédicateurs du temps n'ont point de paroles aſſez indignées contre ceux qui transforment ainſi la maiſon de Dieu en un boudoir d'intrigues amoureuſes; du haut de la chaire, ils ſe répandent en plaintes amères contre un auſſi abominable ſcandale. « Si les murs des egliſes auoient des yeux & des oreilles, s'écrie Olivier Maillard dans un de ſes ſermons, ie crois qu'ils nous conteroient de merueilleuſes choſes. » (A. Méray, *Les libres prêcheurs*, p. 181.) En termes non moins véhéments, Menot accuſe les femmes de mauvaiſe vie de venir dans les égliſes pour y conclure leurs honteux marchés. (*Ibid.*, p. 182.) Mais ce qui paraîtra plus incroyable encore, c'eſt que l'on ne s'en tenait pas toujours aux préliminaires, & ſouvent, après des démonſtrations peu conformes à la décence, il arrivait que le marché conclu recevait immédiatement & ſur place ſon entière exécution. De pareilles énormités dépaſſent tellement toute imagination, que l'on refuſerait d'y ajouter foi ſi l'on n'avait, entre autres, l'irrécuſable témoignage du vénérable Pierre de Verceil, qui nous montre avec douleur le ſanctuaire ſouillé par la débauche & la proſtitution s'étalant juſque ſur les marches des autels. Voici le fait tel qu'il le rapporte : « En 1405, dit-il, il arriva à Lodi, pendant qu'un moine de notre ordre prêchait dans la cathédrale, un jour où l'on fêtait la vierge Marie, qu'un ribaud & une ribaude, *quidam ribaldus & ribalda*, furent ſurpris en flagrant délit de luxure derrière l'autel de Sainte-Catherine. » (*Ibid.*, p. 180.) Cette anecdote, rapprochée des vers de Marot, peut nous aider à ſaiſir le lien qui rattache les idées exprimées ici par le poëte, ſans nous autoriſer pourtant à conclure que l'égliſe des Blancs-Manteaux ſervait de théâtre ordinaire à de ſemblables ſcènes. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'à cette époque on viſitait les égliſes bien moins en quête de bons exemples que de bonnes fortunes, que l'on y oubliait aſſez volontiers le Créateur pour la créature (voy. ci-deſſus, p. 344, note 1), & que, parmi les endroits les plus en renom où les beautés à la mode venaient faire aſſaut de coquetterie & de ſéduction, les Blancs-Manteaux avaient des droits au premier rang. Cependant les autres égliſes comptaient auſſi de chauds partiſans. Cette queſtion de prééminence eſt gravement débattue dans une pièce inédite de cette époque, où ſe trouvent énumérés les endroits les plus fréquentés pour les pèlerinages de ce genre :

L'vn ſouſtient fort les dames des Billetes,
L'autre hanit ſur les belles fillettes
Des Mathurins, Cordelliers, rue du Foin :
L'autre maintient qu'il fault auoir grand [ſoing
De n'oblier la chappelle de Bracque :
Sainct Anthoine petit l'autre detracque
Et couche fort de celle dont me ry
Que l'on nomma iadis de Forſery :
Quant eſt à moy, le faict mys en balance,
Les Blancs Manteaulx ont ſur tout l'excel-[lence.

(B. N., ms. 4967, f° 245 v°.)

L'avantage, comme on le voit,

Epiftre.

(*Inédit.* — B. N., ms. 4957, f° 288 v°)

OR çà, Marot, que diras tu
De moy, qui n'ay nulle vertu,
Et entreprens de te refpondre (1)?
C'eft tout ainfi que on fe faict tondre

finit par refter aux Blancs-Manteaux; & ce n'eft certes point Marot qui fongerait à contefter leur fupériorité de ce chef. Les Blancs-Manteaux lui rappelaient fans doute un agréable paffé & lui laiffaient entrevoir de non moins douces efpérances. Cette paroiffe était en effet le théâtre des exploits de trois dames auxquelles le poëte a fait dans fes vers leur part de célébrité. (Voy. ci-deffus 1re *epiftre du coq à l'afne*, p. 227, vers 62.) Elles s'appelaient Tfuchale, la Grue & Caqueton. (Voy. ci-deffus, p. 117, note.) C'étaient fans doute leurs noms de guerre, qu'elles avaient illuftrés comme volontaires de l'amour. Le poëte a même accordé à la dernière les honneurs d'une *épitaphe*, où il eft bien moins queftion de fes vertus que de talents intimes fort appréciés de fes adorateurs. On comprend dès lors comment ces joyeux fouvenirs pouvaient mettre au cœur du poëte le défir d'aller reprendre fa place au milieu de fes compagnons de folie.

(1) Quoi qu'en ait dit Marot dans un de fes précédents *coq à l'afne* (voy. ci-deffus, p. 327, vers 1), Lyon Jamet, comme on le voit ici, ne laiffait pas toujours paffer fans réponfe les appels de fon ami. Nous avons déjà donné un fpécimen de fes élucubrations dans ce genre bizarre, mis à la mode par le goût du jour (voy. ci-deffus, p. 244); nous y ajouterons encore cette réplique, que les éditeurs fucceffifs de notre poëte n'ont point connue, ou que, pour tout autre motif, ils avaient laiffée de côté. Le premier vers de cette pièce indique clairement quel en eft le deftinataire : elle eft adreffée à Marot, dont le nom reparaît encore à diverfes reprifes (vers 48 & 109). Il n'y a pas à héfiter davantage fur le nom de l'auteur. Lyon Jamet a pris foin de fe nommer lui-même à la fin de fon épître (v. 112), comme pour prévenir toute ufurpation littéraire. Quant à la queftion de date, cette pièce prend place tout naturellement à la fuite du précédent *coq à l'afne*. En effet, les événements rappelés tour à tour par l'auteur fe rapportent à l'année 1536 : ainfi le mariage du roi d'Angleterre (v. 7), l'expédition en Provence (v. 30), la mort du Dauphin (v. 117), le fiége de Péronne (v. 58), & encore certaines

Pour myeux ſentir l'homme de guerre (1).
L'on veoit bien le roy d'Angleterre

alluſions à des faits qui appartiennent à la fin de cette même année, comme l'arrivée du roi d'Écoſſe en France (v. 80) & le retour de Marot dans ſa patrie (v. 47). On trouvera plus loin (voy. ci-deſſous, p. 532, note) quelques détails au ſujet de la chevalereſque expédition entrepriſe par Jacques V pour venir au ſecours de François Ier; on y verra que, ſon mariage avec la princeſſe Madeleine n'ayant été officiellement annoncé que le 16 novembre (voy. Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 530), ce fut alors ſeulement que l'on commença à parler du nouvel allié du roi de France. Mais il fallait un certain temps à ces nouvelles pour arriver juſqu'à Ferrare, où ſe trouvait alors Lyon Jamet. Sur cette première indication, il ſerait déjà permis de ſuppoſer que cette épître eſt poſtérieure au 20 novembre, date du précédent *coq à l'aſne*. (Voyez ci-deſſus, p. 451, variante du titre.) Un autre argument non moins déciſif nous eſt fourni par le paſſage qui a trait au rappel de Marot (v. 47). Depuis le mois de juin, la clémence royale avait rouvert aux hérétiques les portes de leur patrie, à charge par eux d'abjurer leurs doctrines (Iſambert, *Anc. lois françaiſes*, XII, 504); & cependant le poëte n'avait manifeſté aucun empreſſement à profiter de cette faveur. Mais de ſérieux indices nous portent à croire qu'à l'occaſion du mariage de ſa fille, le roi, déſireux de faire célébrer cet événement par la muſe de Marot, envoya à ſon poëte l'aſſurance formelle qu'il ne ſerait point inquiété. (Voy. ci-deſſous, p. 542, *Epiſtre au cardinal de Tournon*, les premiers vers de cette pièce.) Ce qui eſt certain, c'eſt que Marot ſe mit en route dans la ſaiſon la plus rigoureuſe & arriva à Lyon vers la fin de décembre. (*Ibid.*, v. 33, & Biographie.) Or, dans ſon précédent *coq à l'aſne*, Marot s'applaudit des ſatisfactions que lui procure ſon ſéjour à Veniſe (voy. ci-deſſus, p. 508, vers 187), ſans avoir l'air de prévoir un ſi prochain voyage. Enfin le début de cette épître nous ſemble indiquer qu'elle eſt une réponſe à la pièce précédente, & qu'ainſi elle lui eſt poſtérieure par ſa date.

(1) Cette phraſe paraît devoir prêter à une double interprétation. L'auteur a pu vouloir dire que c'eſt courir à des mécomptes inévitables que de prendre un rôle qui n'eſt pas le ſien, & qu'ainſi, par exemple, en ſe donnant à tort & à travers des airs de conquérant & de bravache, on s'expoſe à « ſe faire tondre », c'eſt-à-dire à être traité comme ces vaincus à qui l'on coupait les cheveux en ſigne de l'aſſerviſſement auquel ils étaient réduits. (Voy. ſur cette expreſſion Ét. Paſquier, *Recherches de la France*, I, liv. VIII, ch. IX.) Eſt-ce ici pour Lyon Jamet une manière détournée de rendre hommage à la ſupériorité de Marot? Ou bien encore la penſée de l'auteur doit-elle être interprétée de la manière

Se eſtre remarié de noueueau (1).
Ie t'en garde vng [*très*] *bel anneau,*
Qui guerira du mal Sainct Iehan (2).

ſuivante? Le temps n'était pas fort éloigné où l'uſage s'était introduit, parmi ceux qui ſuivaient le métier des armes, de tenir leurs cheveux très-courts. Cette mode s'était établie à la ſuite d'un accident arrivé à François Ier dans une de ces batailles que ſe livraient le roi & les ſeigneurs de la cour par façon de paſſe-temps. Voici les détails qu'Étienne Paſquier nous donne à ce ſujet (*ibid.*) : « Aduint par aduenture que, le roy François premier de ce nom ayant eſté fortuitement bleſſé à la teſte d'vn tizon par le capitaine Lorges, ſieur de Montgommery, les medecins furent d'auis de le tondre (1521). Depuis, il ne porta plus de longs cheueux. » Par flatterie, les courtiſans s'empreſſèrent d'imiter le roi; puis, la vanité s'en mêlant, cette mode finit par gagner de proche en proche. La petite nobleſſe ſe fit un point d'honneur de copier les gens de cour. La bourgeoiſie voulut à ſon tour reſſembler aux gens d'épée; & de là la manie de ſe faire tondre, ſuivant l'expreſſion employée par Lyon Jamet, pour avoir quelque choſe de l'homme de guerre.

(1) C'eſt à peu près vers cette époque que Henri VIII commença à ſe livrer ſans retenue aux fougueuſes intempérances de ſes caprices conjugaux. Son premier mariage avec Catherine d'Aragon, veuve de ſon frère, qu'il prit avec la couronne, remontait à 1509. En 1527, il lui vint à l'idée de recourir au divorce pour ſe débarraſſer de la reine, ſous prétexte qu'elle était ſtérile & qu'il fallait un héritier au trône. La cour de Rome n'ayant trouvé que des objections à oppoſer à ſa requête, il paſſa outre, & de ſa propre autorité ſe déclara ſéparé de ſa première femme. Découragé par l'inſuccès de ſes négociations pour obtenir la main d'une princeſſe de la maiſon de France, il reporta ſes préférences ſur Anne de Boleyn, ſimple demoiſelle d'honneur, dont les allures provocantes avaient éveillé ſes déſirs, & il l'épouſa en 1533. Puis ſoudainement, en 1536, il la fit arrêter, juger & condamner, parce qu'il avait hâte de la faire diſparaître pour ſe livrer ſans contrainte à une nouvelle paſſion. Le 19 mai, la tête d'Anne de Boleyn tombait ſous la hache du bourreau, & le lendemain, 20 mai, le roi faiſait conſacrer par des prêtres à ſa dévotion ſon union avec Jane Seymour, qui mourut l'année ſuivante en donnant le jour à Édouard VI. On comprend dès lors que le mariage du roi d'Angleterre ait préoccupé l'attention publique; & Lyon Jamet en dit aſſez pour être compris de ceux qui étaient au courant des faits.

(2) Si, à l'occaſion de ſes nombreux mariages, Henri VIII avait un anneau tout prêt à offrir à l'objet de ſes nouvelles amours, il ne pouſſait point cependant la munificence juſqu'à faire aux aſ-

Auſſi bien ce pouure Iehan
Touſiours aura ſon mal de teſte (1).
Mais quoy! s'il ne eſtoit poinct de feſte

ſiſtants le même préſent en ſouvenir de la cérémonie nuptiale. Seulement ce monarque avait fini par ſe perſuader & laiſſait croire au public qu'il tenait du ciel le don ſurnaturel de guérir certaines infirmités. D'après une tradition qui s'accorderait avec ce paſſage, il béniſſait les anneaux qu'on lui préſentait, s'imaginant en faire ainſi des taliſmans infaillibles contre la crampe, ſuivant les uns (voyez Miſſon, *Nouveau voyage en Italie*, éd. de 1698, III, 16, note), contre le mal Saint-Jean ou haut mal, comme il eſt dit ici. Lyon Jamet a tout l'air de faire bon marché de ce préjugé, &, à la manière dont il en parle, on ne peut guère lui ſuppoſer une confiance aveugle dans l'efficacité d'un pareil remède.

(1) Ce prénom était fort répandu à cette époque, & il ne peut nous être d'une grande utilité pour retrouver la trace du perſonnage dont il s'agit ici. En l'abſence de plus amples renſeignements, nous ſerions fort diſpoſé à nous arrêter à la conjecture ſuivante. Parmi les ennemis les plus acharnés de Marot, ſe diſtinguait un certain Jehan Leblond, ſeigneur de Branville & de famille normande. Dédaigné par notre poëte, impuiſſant à le ſuivre même de loin, il chercha, par la violence de ſes attaques & de ſes calomnies, à conquérir une ſorte de notoriété. Sous prétexte de venger la Sorbonne & ſes doctrines des railleries de Marot, il compoſa deux longues diatribes (voy. *Le printemps de l'humble eſperant*, & B. N., ms. 20025), où il n'eſt que groſſier & ridicule en s'efforçant d'accabler ſous le poids de ſes arguments ſon adverſaire, alors réfugié à Ferrare. Quelques courts extraits ſuffiront à donner une idée de ce ſtyle burleſque & ſouvent inintelligible. L'une de ces pièces débute par l'apoſtrophe ſuivante :

Tu penſes mal par ton fard curial,
Ton ſtille doulx, ton art mercurial,
Vouloir fleſchir dung cas inſupportable
Le tres chreſtien roy François, ferme & ſtable,
Pilier de foy, de iuſtice amateur,
Fleuron de paix, de bonté zelateur...

Nous extrairons encore un autre échantillon de l'arſenal ſatirique du ſeigneur de Branville. Il faut à tout prix mettre en pièces la gloire de Marot qui lui fait ombrage, & voici les aménités que ſa muſe lui ſuggère à ce propos :

De France dys en [ton] oblicque éſcript
Que tu eſtoys ſon glorieulx poete,
Où moins entendz que vne chaulue chouette
Qui ce quelle oyt eſſaye à gazouiller.
Par ton orgueil ne te faiz que ſouiller,
Ainſy quen fange on voyt faire vng ſouin :
Poëte nes, mais vray baragouin.

Si, comme nous le ſuppoſons, les vers de Lyon Jamet ſont à l'adreſſe du ſeigneur de Branville, de pareilles inepties ſuffiſent pour prouver qu'il y avait bien en effet quelque choſe de dérangé dans la cervelle du « pouure Iehan », & que ſa guériſon pouvait longtemps ſe faire attendre.

Les tauerniers n'auroient plus rien,
Et ne feroit l'on tant de bien
Au[x] reliquaires des egliſes (1).
L'aigle a failly ſes entrepriſes :
Viue le coq pour ceſte année (2)!

(1) Nous avons eu déjà l'occaſion de parler des revenus que l'Égliſe ſavait ſe procurer en expoſant les reliques de ſes ſaints à la vénération des fidèles. (Voy. ci-deſſus, p. 211, note, 2e col.) Les taverniers, paraît-il, trouvaient également leur compte à ces ſolennités religieuſes. Au ſortir de l'office, on allait ſe livrer chez eux au culte de la dive bouteille; il arrivait même ſouvent que le cabaret du coin faiſait une concurrence redoutable aux pieuſes homélies du curé. Sur ce point nous avons comme témoignage les doléances d'un prédicateur de cette époque, qui ſe lamente en ces termes : « Quanto dies fuerit celebrior, tanto plus vacant homines crapule & ebrietati. Parcunt enim multi ſuo ori per plures dies precedentes diem feſtum, vt tunc habeant quod preparent ventri & plus ingurgitent ſe eſcis & potibus. Hoc autem potiſſime euenire ſolet in feſtis patronorum eccleſiarum. » (Guillaume Pepin, *Sermones quadraginta de deſtructione Niniue*, f° CIII v°, col. 2.) Un poète qui ne s'était pas toujours montré auſſi ſévère prend à ſon tour des accents indignés pour flétrir le même fait & le livrer à la réprobation des âmes pieuſes :

Au temps preſent on a beau leur deffendre
De bailler vin durant ladite meſſe,
Maugré le Roy ne laiſſeront à vendre
Et à tenir ieux de dez à largeſſe,
Car en ces iours, c'eſt quand il y a preſſe,
Et que leurs lieux ſont tous pleins d'yurongniſe,
Par quoy il fault, quand on eſt à l'egliſe,
Qu'à leurs gourmans ils ouurent la tauerne,
Et qu'à toute heure ayent la nappe miſe,
Ce temps pendant que le diable gouuerne.

(Artvs Désiré, *Les abus des taverniers.*)

(2) Il n'eſt pas rare de voir figurer dans certaines pièces de cette époque, ſurtout lorſqu'il s'agit de politique, toute une ménagerie de convention, deſtinée à diſſimuler les alluſions ſous le voile de l'allégorie. Dans cette ſymbolique empruntée au règne animal, l'aigle & le coq reviennent ſouvent en ſcène. En effet, l'aigle paraiſſait alors réunir toutes les conditions déſirables pour repréſenter l'empereur d'Allemagne. Ce dernier n'avait-il point la prétention de deſcendre des Romains en ligne directe? C'était ſans doute pour rappeler cette communauté d'origine que l'aigle romaine était paſſée dans les armoiries impériales. Quant au coq, c'était autre choſe; pour tenir le rôle qu'on lui attribue ici, il n'avait d'autre titre à faire valoir que certaines analogies entre ſon nom & celui des vaincus dont les Francs venaient de conquérir le pays. Lorſque l'antagoniſme de races eut peu à peu diſparu, le mot latin *Gallus* ne conſerva point ſa ſignification primitive & ſervit indiſtinctement à dé-

La zizanie eſt fort fennée,
On temps qui court, en pluſieurs lieux (1).

ſigner le double élément qui conſtituait la nation françaiſe. On ſe ſouvint alors du coq (*gallus*) pour ſe livrer à un jeu de mots dont nous trouvons ici l'application. Par la ſuite, le coq fut appelé à de plus hautes deſtinées encore. On le voit figurer, vers la fin du XVII[e] ſiècle, dans les médailles officielles (médaille de 1679 : *gallus protector ſub vmbra alarum*). Pendant la révolution de 1793, l'image du coq eſt ſouvent répétée ſur les faïences populaires, comme pour ſymboliſer la race vaincue qui ſecoue enfin le joug des vainqueurs. (Voy. Champfleury, *Hiſtoire des faïences patriotiques ſous la Révolution*, 3[e] édition, p. 259.) Enfin, ſous le règne de la charte de 1830, le coq ſe vit élevé à la dignité d'oiſeau national. Pour en revenir au XVI[e] ſiècle & mieux faire reſſortir le ſens ſatirique de ce paſſage, nous rappellerons une pièce compoſée par Claude Chappuis ſous le titre de *L'aigle qui faict la poule devant le coq à Landreci.* (A. de Montaiglon, *Rec. de poéſ. franç.*, IV, 47.) C'était, en effet, une croyance répandue dans le peuple que jamais la poule n'oſait élever la voix devant le ſeigneur & maître de la baſſe-cour, &, à l'occaſion de l'échec ſubi par l'Empereur, le poëte donnait à entendre, ſous une forme malicieuſe, que l'arrogance impériale avait été réduite au ſilence par l'énergique attitude de ſon rival, ſymboliſé par le coq. De même ici Lyon Jamet fait alluſion aux récents inſuccès de l'Empereur, ou de l'aigle, comme on voudra, dans la tentative dirigée contre la Provence. (Pour les détails, voy. ci-deſſus, p. 446, note.) Le poëte ne cherche point à déguiſer la joie qu'il éprouve à voir la fortune ſe déclarer pour le coq ou le roi de France. Ce ſentiment s'explique de reſte par la dette de reconnaiſſance que Jamet avait contractée envers un pays où il avait paſſé d'heureux jours & trouvé de puiſſantes amitiés.

(1) Sans ſe prononcer ſur la valeur de cette métaphore qui repréſente la « zizanie » ou l'eſprit de diſcorde agitant la vieille Europe, tout ainſi que la fourche du payſan met à l'envers l'herbe fauchée dans la prairie, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les événements qui ſe produiſaient alors étaient bien propres à provoquer une pareille réflexion. La rivalité qui pouſſait l'un contre l'autre François I[er] & Charles-Quint ne paraiſſait point toucher à une période d'apaiſement, & les derniers débris de l'armée d'invaſion avaient à peine quitté la Provence que déjà les généraux de l'Empereur menaçaient le nord de la France. En Angleterre, Henri VIII avait bruſquement rompu en viſière avec le ſaint-ſiége & ſe trouvait en lutte avec ſes ſujets, qui refuſaient de le reconnaître comme chef de la religion. Au milieu de ce conflit général, les petits princes italiens, & particulièrement le duc

Mays il eſt mort ceſt homme vieulx
Qui laiſſoit viure en liberté (1) :
Maintz gens de bien y ont eſté

de Ferrare, cherchaient à s'orienter pour incliner vers le parti du plus fort. En politique comme en religion, il ne ſe manifeſtait partout que des ſymptômes d'agitation & de tempête, malgré les proteſtations du cardinal Du Bellay, qui écrivait à Mélanchthon : « Nihil eſt quod tam vehementer cupiam quam vt illa diſſidia, per quæ iam diu labefactari Chriſti eccleſia cœpit, aliquando recte componantur. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 301, note 5.) La conférence qui devait rapprocher à Paris dans une penſée de conciliation les docteurs catholiques & proteſtants avait définitivement avorté. A Ferrare, où réſidait Lyon Jamet, l'inquiſiteur de la foi avait ſes coudées franches, de par les ordres du duc, pour ſévir contre toute perſonne dont les opinions pourraient donner priſe au ſoupçon d'héréſie. L'entente était loin de ſe faire entre les proteſtants; ils ſe lançaient à l'envi l'anathème, & dans leurs querelles ils déployaient les uns contre les autres la même violence que contre leurs adverſaires. A Genève, les prédicateurs de la Réforme ſoulevaient parmi le peuple une agitation qui dégénérait ſouvent en rixes ſanglantes. (A. Fromment, *Les Actes & Geſtes de la cité de Genève*, p. 139 & 166.) La ſituation eſt donc ici préſentée ſous ſes véritables couleurs.

(1) A travers les obſcurités de cette phraſe, où perce comme une pointe de regrets pour le perſonnage dont il eſt queſtion, nous croyons avoir reconnu le précédent duc de Ferrare, Alphonſe Ier, le mari de la trop célèbre Lucrèce Borgia. Les hiſtoriens (Muratori, *Antichità eſtenſi*, II, 362) s'accordent à faire l'éloge de ce prince, qui vécut à côté de ſa femme ſans ſubir la contagion de ſes inſtincts violents & dépravés. Elle mourut du reſte, fort heureuſement pour ſon mari, dès l'année 1520. D'après la concluſion que l'on peut tirer du témoignage de Lyon Jamet, Alphonſe Ier aurait été un hôte d'une affabilité pleine de bienveillance pour les étrangers qui ſe donnaient rendez-vous à la cour de Ferrare. Né en 1476, il touchait preſque à la ſoixantaine lorſqu'il alla de vie à trépas, le 1er octobre 1534. A cette époque, la moyenne de l'exiſtence humaine était de beaucoup inférieure à celle de notre temps, ce qui expliquerait l'épithète employée pour apprécier l'âge du perſonnage en queſtion. Sous ſon ſucceſſeur, Hercule d'Eſte, mari de la princeſſe Renée, les étrangers devinrent l'objet de meſures de défiance. La politique ombrageuſe du nouveau duc n'épargna même point les perſonnes attachées au ſervice de ſa femme. On ſe rappelle le départ précipité de Michelle de Saubonne, qui, après être reſtée depuis 1528 la fidèle compagne de ſa jeune maîtreſſe,

Tresbien traictés & longuement.
C'eſt trop parlé (1), *veu l'inſtrument*
Que on dict auoir le Maniſſicque :

ſe vit obligée, par ordre du duc, de quitter bruſquement la cour de Ferrare. (Voy. ci-deſſus, p. 388, note.) Ces vers contiennent certainement une alluſion à ce fait & à d'autres du même genre. Le Titien, Calvin, Marot, avaient dû également chercher une terre plus hoſpitalière. C'eſt ainſi que, comparant le préſent au paſſé, l'écrivain ſe laiſſe aller à jeter un regard de triſteſſe vers un temps que la politique & les intérêts du nouveau duc ne paraiſſaient guère diſpoſés à faire revivre.

(1) Il n'y a point à ſe méprendre ſur le perſonnage dont il eſt ici queſtion. En employant cette épithète « le Maniſſicque », Lyon Jamet nous indique ſuffiſamment qu'il veut parler de Laurent Meigret, dont la figure nous eſt connue pour l'avoir déjà rencontrée autre part. (Voy. ci-deſſus, p. 257, note 3.) Tel était, en effet, le ſurnom que le peuple, ébloui par de trompeuſes apparences, avait décerné à cet aventurier, qui eſpérait réuſſir à diſſimuler, ſous ſon luxe de faux aloi, les expédients auxquels il en était réduit. Nous avons raconté ailleurs (*ibid.*) ce qu'il en avait coûté à Laurent Meigret pour s'être paſſé la fantaiſie de faire gras au mépris des lois de l'Égliſe. Comprenant qu'il n'avait plus grand'choſe à eſpérer en France, il ſe rendit à Genève, où il ſe préſenta comme un banni & un martyr de la cauſe de la Réforme. Accueilli à bras ouverts, il fut, à force d'intrigues & d'habileté, captiver les bonnes grâces de ſes nouveaux hôtes, tout en ſervant, en qualité d'agent ſecret, les intérêts du roi de France. A la faveur de ce double jeu, il réuſſit à recevoir des ſubſides des deux côtés à la fois, &, en gardant avec ſoin le ſecret de ſon opulence, il continua à ſe faire appeler « le Maniſſicque ». Telle était ſa ſituation à la date de cette épître. Quant aux faits dont parle l'auteur, en termes ambigus & bizarres, ils ſe préſentent comme une énigme dont le ſens reſte aſſez difficile à débrouiller. Nous ſerions tenté toutefois d'y trouver une ſorte de relation avec les intrigues dont Meigret tenait alors les fils (voy. A. Fromment, *les Actes & Geſtes de la cité de Genève*, p. 187 & ſuiv.), d'autant que, dans cette hiſtoire, on voit figurer un certain frère Jacques Bernard, cordelier, qui ſe fit miniſtre de la parole de Dieu pour connaître, autrement que par ouï-dire, les quinze joies du mariage. En même temps, cet apôtre de la Réforme ſe déclarait tout prêt à ſoutenir le débat contre ceux des docteurs de l'Égliſe qui ſeraient tentés de ſe meſurer avec lui ſur les queſtions théologiques. Cet appel n'eut d'autre réſultat que de provoquer une grande agitation dans le peuple. Les égliſes catholiques furent miſes au pillage, les vaſes ſacrés furent profanés,

C'eſt d'vng viel cordelier ethicque,
Dont (la) teſte ſert de cornemuſe :
Vng vierd diable apres s'amuſe
A luy ſouffler parmy l'aureille.
Comme tu voys, figue à Marſeille
Eſt par trop chere à l'Empereur (1).

& l'hiſtorien auquel nous empruntons ces détails ajoute cette particularité ſur le perſonnage qui nous occupe : « Et furent trouuees enuyron cinquante hoſties des presbſtres conſacrees à leur couſtume, leſquelles le Magniffìcque Meſgret donna à manger à ſon chien barbet, diſant : Si ce ſont vrays dieux, ne ſe laiſſeront manger à vng chien. Mais les deuora tous à vng cop. » (*Ibid.*, p. 146.) Faut-il rapporter à ces faits les alluſions contenues dans ces vers, & ont-ils quelque choſe de commun avec l'intervention de ce diable chargé de ſouffler de mauvais conſeils dans l'oreille du « viel » cordelier? Dans ce cas, Lyon Jamet aurait pouſſé aux dernières limites le talent de mettre un voile ſur ſa penſée.

(1) Il eſt plus facile d'entrevoir l'intention moqueuſe du poëte que de tirer un ſens précis de ſes expreſſions bizarres & trop ſouvent incohérentes. Mais on devine que c'eſt toujours au fond l'expédition malencontreuſe de Charles-Quint en Provence qui ſert de texte à ſes inépuiſables railleries. Au début de la campagne, l'Empereur avait fait montre d'une orgueilleuſe confiance, lorſque l'événement tourna les rieurs contre lui, & ils ne laiſſèrent échapper aucune occaſion de lui faire expier ſous le ridicule ſon outrecuidante vanité. L'alluſion nous paraît ſe rapporter à l'un des épiſodes de cette entrepriſe malheureuſe. Charles-Quint en pénétrant en Provence avait trouvé les champs dévaſtés, les villages en ruine. La ville d'Aix, où il avait tout d'abord conduit ſon armée, ne lui avait oppoſé aucune réſiſtance; mais il n'y avait point lieu de conſidérer comme une victoire l'occupation de cette ville, démantelée par ordre de François Ier. De plus, réduit à l'inaction, il voyait diminuer chaque jour ſes vivres & ſon armée ſans que l'ennemi vînt lui offrir la bataille. En effet, le plan adopté par le roi de France était d'avoir raiſon des forces impériales par l'épuiſement & la famine. Charles-Quint réſolut alors de tenter une ſurpriſe contre Marſeille. A la tête de troupes d'élite, il s'avança juſque ſous les murs de la ville. Mais la garniſon fit bonne contenance & le reçut à coups de canon. L'agreſſeur n'eut d'autre parti à prendre que de ſe retirer piteuſement, en laiſſant une partie de ſon eſcorte ſur le terrain. (Voy. Du Bellay, *Mémoires*, liv. VII.) Nous penſons que Lyon Jamet veut inſinuer ici que Charles-Quint avait fait ſi de Marſeille, à la manière du renard qui trouvait les raiſins trop

Holà! holà! venons à l'heur
De ceſt Angloys, me Bolan (1),
Ou au vin froit qui eſt à l'an,
Voire en lannoys [&] *en eſté.*
Ce n'eſt rien dict : qui n'a eſté
A Tours querir du taffetas (2)?

verts. La fin de la phraſe donnerait encore à entendre que les aſſaillants avaient payé cher leur témérité en cette circonſtance. Cette interprétation paraît d'autant plus vraiſemblable qu'elle eſt d'accord avec les faits & avec la manière dont on appréciait alors la conduite de l'Empereur.

(1) Le 19 mai 1536, à une date antérieure de quelques mois ſeulement à la compoſition de cette épître, la tête d'Anne de Boleyn tombait ſous la hache du bourreau; ainſi l'avait ordonné ſon royal époux. Ce paſſage nous ſemble contenir une alluſion plus ou moins directe à cet événement, malgré certaines diſcordances orthographiques dans le nom qui figure ici. Les hiſtoriens anglais l'écrivent indifféremment Boleyn, Bouleyn & Bullen. En paſſant le détroit, il a bien pu ſubir une nouvelle altération &, par une faute de prononciation, ſe changer encore en « Bolan ». Anne Boleyn, conduite en France dès l'âge le plus tendre par ſon père, Thomas Boleyn, vécut pluſieurs années à la cour. Elle y grandit ſous le patronage de Marguerite d'Angoulême, & c'eſt là peut-être que Lyon Jamet eut l'occaſion de connaître le père & la fille. Peu après ſon retour en Angleterre, Anne Boleyn, appelée ſur le trône par les appétits ſenſuels de Henri VIII, ſe vit bientôt ſacrifiée aux intempérances nouvelles qui entraînaient le roi vers Jane Seymour. Des juges complaiſants reçurent l'ordre de condamner comme épouſe infidèle celle qui faiſait obſtacle aux déſirs du ſouverain. Les accuſations les plus outrageantes furent dirigées contre la reine. Par un caprice du ſort, le père de l'accuſée, Thomas Boleyn, fut appelé, en raiſon des charges dont il était revêtu, à faire partie du tribunal qui devait prononcer la ſentence de mort. (Gratianus, *De caſibus virorum illuſtrium*, 269.) On ne peut dire dans quelle meſure il ſe crut tenu d'obéir aux ordres du maître (Sharon Turner, *Hiſtory of Henry the eighth*, II, 446), car le vote était ſecret, & l'unanimité n'était point néceſſaire pour la condamnation. Mais quelle qu'ait été la conduite de Thomas Boleyn, la ſituation que lui avaient faite les circonſtances était de nature, à elle ſeule, à donner prétexte à cette exclamation du poëte.

(2) La ville de Tours, renommée à cette époque pour la fabrication de ſes étoffes de ſoie, en expédiait une quantité conſidérable dans toutes les parties de la France; & même, d'après le ſens de ce paſſage, on

Tellement que Barbe d'Eſtas,
Ainſi qu'on dict, affin que n'erre,
Ne peult plus volter que par terre,
Ou ſur vng lict, que ie ne mente (1).

n'héſitait point à aller en faire l'acquiſition ſur place. Un document du milieu du XVIe ſiècle nous fournit de curieux détails au ſujet de cette induſtrie, qu'un étranger ſignale à ſon gouvernement comme devant créer par ſes progrès une concurrence redoutable aux produits de ſon propre pays. « Des fabriques de tiſſus de ſoie, dit-il, ont été établies dans la ville de Tours, puiſque dans les pays où ce produit eſt indigène on ne ſe ſoucie guère d'en tirer parti. Ainſi, dans la ville de Tours, on travaille la ſoie qui vient de l'Italie & de l'Eſpagne, & cette induſtrie va toujours en croiſſant. On y compte huit mille métiers. Pluſieurs fabricants vénitiens s'y ſont établis avec leurs familles, & des Génois en plus grand nombre encore ; puis des Lucquois, ſans compter les Français eux-mêmes, qui ont appris le ſecret du métier. Ils ont même commencé à planter des mûriers, à élever les vers à ſoie & à en tirer du produit autant que le climat le permet. » (Colleċt. des doc. inéd. *Relat. des ambaſſ. Vénit.*, I, 259.) Cette induſtrie, encouragée à ſes débuts par Louis XI, devint pour la ville de Tours une ſource de richeſſe. Ce monarque, ne voulant point laiſſer la France tributaire des États voiſins pour les ſoieries néceſſaires à ſa conſommation, appela, en 1470, des ouvriers de Grèce & d'Italie ; à leur école, les habitants du pays apprirent bien vite les ſecrets de l'art de tiſſer la ſoie. (Franciſque Michel, *Recherches ſur le commerce des étoffes de ſoie*, II, 259 & ſuiv.) Depuis, la mode aidant, ce commerce arriva bientôt à un grand degré de proſpérité. Sous le règne de François Ier, les vêtements de ſoie firent fureur, d'après l'exemple du jeune roi, qui affichait dans ſes coſtumes autant de luxe que d'élégance, & dont la généroſité allait même juſqu'à faire de fréquentes diſtributions de robes & de pourpoints de ſoie aux dames & aux ſeigneurs de ſa cour. Les *acquits au comptant* & les *comptes de la maiſon du roi* (ARCHIVES NATIONALES) nous en apprennent aſſez long ſur ces largeſſes royales. Les gens de finance, de leur part, ne manquèrent point de ſe mettre au diapaſon de la cour, & ſe livrèrent à un luxe qui nous explique tout à la fois leurs malverſations & ces lois ſomptuaires qui, à diverſes repriſes, les obligèrent à revenir à un coſtume plus modeſte. (Voy. Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 363.) En voilà aſſez, ce nous ſemble, au ſujet de l'alluſion contenue dans ce paſſage.

(1) Nous avons déjà rencontré ailleurs cette Barbe d'Eſtas. Dans la pièce des *Adieux*, où ſont paſſées en revue bon nombre des célébrités galantes de l'époque, elle tient une des premières places. (Voy. ci-deſſus, p. 123, v. 26.) Cette pièce fit grand bruit à

Las! nous ne iouons plus que à trente,
Vng eſt perdu dont c'eſt dommaige (1).
N'eſſe pas bien noſtre aduentaige
De nous veoir tous ainſi pelez ?
Il en eſt prou de rappelez :
Tu en es l'vn, vien hardiment.
Puis l'on dira : Voilà Clement,

ſon apparition. Marot en fut déſigné comme l'auteur, & il n'y eut contre lui qu'un cri d'indignation dans le camp féminin. Ces dames prétendaient impoſer à la malice du poëte une retenue qu'elles n'obſervaient pas toujours dans leurs faits & geſtes. Des réclamations ſe produiſirent au nom de ſix d'entre elles. Nous ne ſavons ſi Barbe d'Eſtas était du nombre. Ce qui eſt certain, c'eſt que dès cette époque, en 1529, Marot la claſſait, ſans plus de façon, parmi les femmes « hors de chance ». C'était une manière polie de lui donner à entendre que déjà l'heure de la décadence avait ſonné pour elle. Sept ans plus tard, en 1536, on comprend que ſes charmes ne devaient plus offrir qu'un ſpectacle affligeant, bien capable d'exciter cette pitié compatiſſante avec laquelle Lyon Jamet nous parle des précautions auxquelles la dame devait avoir recours pour ſe livrer encore aux exercices obligatoires de ſa profeſſion. Il ne pouvait plus être queſtion de ces tours de force que les deux amis avaient été peut-être admis à apprécier par eux-mêmes, au temps de leur jeuneſſe. Il y avait là matière à de mélancoliques méditations, car la décrépitude de leurs compagnes de plaiſir les avertiſſait que ſur eux auſſi le temps accompliſſait ſon œuvre.

(1) A travers ces phraſes qui ſe ſuccèdent ſans ſuite & ſans liaiſon, il devient aſſez difficile de ſaiſir l'intention de l'auteur. Ce qui nous paraît toutefois reſſortir de ce paſſage, c'eſt comme l'expreſſion des regrets que le départ de Marot a cauſés dans l'entourage de la ducheſſe Renée. Pour rendre ſa penſée, Lyon Jamet emprunte au jeu du trente & un un terme de comparaiſon dont nous ne pouvons guère contrôler l'exactitude, parce que nous ignorons ſi le nombre des familiers de la ducheſſe s'élevait à ce chiffre lorſque Marot était de réſidence à Ferrare. Les vers 44 & 45 n'indiquent point que le mauvais vouloir du duc à l'égard des étrangers réfugiés à ſa cour ſoit entré dans une voie d'apaiſement, même après les ordres d'expulſion prononcés contre les plus compromis; une fois privés des ſubſides qui leur avaient été accordés juſqu'alors, la plupart n'avaient d'autre perſpective que le plus complet dénûment. Les obſcurités du texte nous réduiſent à ces conjectures, & nous ne les propoſons du reſte que ſous toute réſerve.

Qui s'enfuit comme [*vn*] *hereticque* (1).
Ce t'eſt tout vng. Gens de praticque,
Comme tu voys, vont à la guerre:

(1) Au défi que lui avaient jeté les proteſtants, en clouant ſur la porte de la chambre royale à Blois des placards qui tournaient la meſſe en dériſion (voyez ci-deſſus, p. 303, note), François Ier, dans un premier accès de colère, avait répondu par une implacable répreſſion. Les plus aviſés ſe dérobèrent par la fuite à la cruelle agonie du bûcher, lorſque, ſoudainement, ſans que rien pût faire prévoir un revirement auſſi inattendu, le roi ſe répandit en paroles pleines de clémence & de manſuétude dans deux déclarations, l'une du 15 juillet 1535 (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 405), l'autre du 31 mai 1536 (ARCHIVES DE GRENOBLE, B. 3188). Après un préambule qui célèbre avec complaiſance l'efficacité des remèdes employés pour extirper l'héréſie, ces déclarations invitent « les abſents & fugitifs » à rentrer dans le royaume, avec la promeſſe qu'ils y retrouveront leur ancienne ſituation. Ce langage était-il inſpiré par une confiance bien complète dans les réſultats obtenus? ou plutôt le roi n'avait-il pas compris qu'il devait céder devant la réprobation générale que ſoulevaient contre lui tant d'inutiles cruautés? (Voyez ci-deſſus, p. 303, vers 188.) François Ier mettait, du reſte, à haut prix les bienfaits de la clémence royale. Pour rentrer en grâce, il fallait abjurer ſa foi nouvelle dans les ſix mois qui ſuivaient le jour où ces déclarations avaient été publiées. Fort peu ſans doute ſe montrèrent diſpoſés à ſe ſoumettre à cette humiliante formalité, puiſque, dans l'eſpace de moins d'une année, nous voyons renouveler juſqu'à deux fois ces avances aux proteſtants. On peut en conclure que ceux-ci ne ſe ſouciaient guère de ſe réſigner à de pareilles conditions. Quant à Marot, malgré un déſir immodéré de rentrer dans ſon pays natal & de revoir ſes enfants (voyez ci-deſſus, p. 393, vers 10, & p. 394, vers 26), il paraît n'avoir pris que fort tardivement une déciſion à ce ſujet. Pour vaincre ſes irréſolutions, peut-être voulait-il quelque choſe de plus perſonnel que ces meſures générales dont nous venons de parler. Une digreſſion louangeuſe ſur la « bonté ſingulière » du roi (voy. ci-deſſous le *Dieu gard la Court*) nous engagerait à ſuppoſer que notre poëte fut l'objet d'une grâce ſpéciale; mais, en l'abſence de données plus préciſes, nous nous abſtiendrons de rien affirmer à cet égard. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'alors il ſongeait ſérieuſement à rentrer en France, c'eſt que ſon ami était au fait de ſes projets puiſqu'il le plaiſante doucement ſur l'accueil que l'on va faire au poëte exilé, ſur les quolibets dont on ſaluera ſon retour; mais, comme l'indique d'un mot Lyon Jamet, Marot n'était pas homme à ſe troubler pour ſi peu.

Serre, homme d'arme, ſerre, ſerre (1).
Fy de courciers, voire de Naples!
Cheuaux legiers, viue Canaples (2)!
Layme ſur tous a le myeulx faict (3),

(1) Par « gens de praticque » l'auteur nous paraît vouloir déſigner ici cette milice aux allures tortueuſes qui diſpoſait de tout un arſenal d'engins ſpirituels & de décrets canoniques pour combattre les ennemis de la foi. Les « gens de praticque », tout comme les gens d'épée, avaient des inſtincts belliqueux, & s'ils ne faiſaient pas la guerre de la même façon, leurs coups n'en étaient pas moins redoutables, comme pourrait le prouver le nombre de leurs victimes. Toutefois, dans le but de ſauver les apparences, ils ſavaient employer à propos le bras ſéculier & lui laiſſaient le ſoin de l'exécution; c'eſt ce qu'il faut entendre par ce dernier vers. Ce genre de dangers n'était point inconnu à Marot &, déſormais à l'abri de toute atteinte, il avait tout loiſir de s'égayer des alluſions de ſon ami au ſujet de ſes terreurs paſſées.

(2) Dans un de ſes précédents *coq à l'aſne*, Marot avait cité avec éloge les petits chevaux de Bordeaux, dont l'allure rapide avait permis aux deux amis de prendre les devants ſur ceux qui les pourſuivaient. (Voyez ci-deſſus, p. 444, vers 159 & note.) Ce ſouvenir, en traverſant l'eſprit de Jamet, a peut-être donné naiſſance à cette digreſſion, qui, comme les autres, ſurvient aſſez à l'improviſte. Les chevaux de Naples avaient le renom d'être agiles & durs à la fatigue. Mais Jamet, qui de ſa fuite à perte d'haleine n'a conſervé qu'une impreſſion médiocrement agréable, veut ſans doute inſinuer ici qu'il ne ſe ſoucie pas de la recommencer, fût-ce même ſur des courſiers renommés pour leur viteſſe. Quant au perſonnage qui apparaît ſi inopinément à travers cette boutade, il n'eſt autre peut-être que Jean de Créqui, ſeigneur de Canaples, fils du ſeigneur du même nom & de Françoiſe de Rubempré. Marié à Joſſine de Soiſſons, il fut gouverneur de Montreuil-ſur-Mer & mourut en 1552. Le 17 août 1536, date à laquelle cette épître ſe rattache à peu près, François Ier, écrivant au grand maître, lui parle des chevaux-légers que Canaples conduit en Provence (B. N., Collect. Clairamb., 335, f° 5475.) Il eſt probable qu'à la tête de cette troupe d'élite Canaples accomplit quelque action d'éclat, qui rendait le ſens de cette exclamation facile à comprendre pour les contemporains.

(3) Nous reproduiſons ce vers tel qu'il eſt donné par le manuſcrit d'où cette pièce eſt tirée. Une erreur manifeſte de copiſte en rend le ſens abſolument inintelligible. A la place du premier mot, nous propoſerions de lire « Jamet ». Ce ſerait alors l'auteur qui ſe décernerait un brevet de perſpicacité, pour avoir ſu ſe réfugier à temps à Ferrare & éviter par la fuite

Et pour en eſtre ſatisfaict,
Demande à ceulx de la Serbonne
Si ceulx qui eſtoient (de)dans Peronne
Ont faict la part aux ennemys :
Enquier t'en bien à tes amys :
La memoire en eſt perpetuelle (1).
Voicy le poinct ſon parle d'elle,
M'entends tu bien? Hieruſalem :
Auant qu'il ſoit le bout de l'an,
Elle aura du pied de derriere (2).

les rigueurs auxquelles il voyait expoſés tant d'autres de ſes compagnons, moins alertes & moins prévoyants que lui.

(1) L'héroïque réſiſtance des habitants de Péronne avait provoqué un immenſe mouvement d'enthouſiaſme. On ne ſe laſſait point de revenir ſur les épiſodes de ce glorieux fait d'armes (voy. ci-deſſus, p. 462 & 477, notes), qui, en déjouant les projets de l'Empereur, avait montré aux Français qu'ils n'avaient point affaire à des troupes invincibles; &, comme il eſt dit ici, un concert de témoignages flatteurs ſemblait conſacrer pour la poſtérité le ſouvenir de ce ſiége mémorable. Quant au ſens à attribuer à cette phraſe, ſi toutefois il y a un ſens à lui attribuer, nous propoſerions de l'entendre ainſi : La Sorbonne a tout l'air de vouloir régler ſa conduite ſur celle des habitants de Péronne ; à leur exemple, elle ne ſe montre guère diſpoſée à faire de quartier à ſes ennemis, à moins qu'ils ne ſe décident à battre en retraite. Nous n'oſerions affirmer cependant que ce ſoit là le dernier mot de la penſée de l'auteur.

(2) L'alluſion contenue dans ce paſſage nous a tout l'air d'être dirigée contre Rome. Jéruſalem eſt un nom ſymbolique employé ici pour déſigner le ſiége de la puiſſance papale. Rome, en effet, n'avait-elle point été choiſie pour continuer, ſelon la foi nouvelle, les traditions dont Jéruſalem avait été le berceau? Dans un précédent *coq à l'aſne*, Marot nous a déjà familiariſés avec le ſens allégorique attribué à ce mot, en mêlant à ſes badinages l'âneſſe qui portait Jéſus-Chriſt lors de ſon entrée à Jéruſalem. (Voyez ci-deſſus, p. 364, vers 123, note.) Si donc Jéruſalem eſt ici pour ſignifier Rome, ces vers ne nous paraiſſent préſager rien de bon pour cette dernière, & le ſens de cette menace pourrait bien avoir certaine relation avec les faits ſuivants. En 1531, les princes proteſtants, réunis à Smalkade aux délégués des principales villes allemandes, avaient formé une ligue pour ſoutenir la cauſe de la Réforme. Au mois de décembre 1535, cette aſſemblée venait de renouveler le même pacte pour une période de dix années; & les adverſaires de la puiſſance papale eſpéraient tou-

Ceulx de Cambray ont eu carriere :
Teſmoings Lion & Melanĉthon (1).
Si grand mal faiĉt vng cocq breton
Qui abbat les gens ſans luĉter (2).

jours que les confédérés porteraient à l'ennemie commune quelque terrible coup dont elle aurait peine à ſe relever. Mais, par prudence, ces vœux & ces déſirs devaient être formulés dans un langage acceſſible ſeulement aux initiés.

(1) Que pouvait-il y avoir de commun entre « ceulx de Cambray », comme on les appelle ici, & Lyon Jamet & Mélanchthon? Quel peut être le motif de ce rapprochement inopiné? L'hiſtoire de la ville de Cambrai ne contient aucun fait qui ſe rattache, de près ou de loin, à ces deux perſonnages; mais nous ſavons que Lyon Jamet, dénoncé comme hérétique, jugea prudent de quitter la France (voyez *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 132), tandis que Mélanchthon renonçait au voyage qu'il devait faire à Paris pour y tenter un ſuprême effort de conciliation. (Voyez ci-deſſus, p. 368, note 2.) Tous deux d'une manière diverſe éprouvaient l'effet des intrigues de ces brouillons fanatiques, qui, ſous prétexte de veiller à la conſervation des bonnes doĉtrines, ſe montraient auſſi contraires aux idées d'indulgence qu'à l'eſprit de concorde. Lyon Jamet veut-il indiquer d'où partait le coup en déſignant « ceulx de Cambray »? A cette époque, en effet, exiſtait à Paris un collége de Cambrai, où étaient enſeignées toutes les ſubtilités de la ſcience juridique. Il ſerait fort poſſible que « ceulx de Cambray », ſe trouvant à l'uniſſon des idées qui inſpiraient la Sorbonne, ſe ſoient évertués à lui fournir des textes contre les adverſaires de l'Égliſe catholique & des arguments contre ceux qui ſongeaient à ramener la paix & la concorde & à fermer tout retour aux diſſenſions religieuſes. Si nous poſſédions une hiſtoire complète du collége de Cambrai & la liſte détaillée de ſes profeſſeurs, peut-être cette explication ſerait-elle plus qu'une conjeĉture.

(2) Pour trouver un ſens à cette phraſe, nous ſommes obligé de nous livrer encore au haſard des hypothèſes. L'alluſion contenue dans ces vers nous a tout l'air d'être dirigée contre l'un de ces perſonnages qui ſe croyaient diſpenſés de toute meſure dans leur manière de traiter les proteſtants, parce qu'ils ſavaient bien que leurs viĉtimes ne pourraient uſer de repréſailles. Nous propoſerions donc de ſuppoſer que cette réflexion ſe préſente à Jamet, ſous l'influence des ſouvenirs laiſſés dans ſon eſprit par les faits & geſtes des anciens ennemis de Marot, le docteur Bouchart ou le lieutenant criminel Morin. Nous ne connaiſſons point leur pays d'origine, mais toujours eſt-il que leurs noms ſe retrouvent en Bretagne dans des familles dont les membres n'étaient point étrangers aux études du droit & de la

C'eſt bien faict, Sire, il eſt Luther :
Bruſlez, bruſlez : rien on n'eſpargne (1).
Et ne croyez que l'Alemaigne
En ſoit marri(e), comme l'on dict (2).
Et qui ne veult eſtre interdict
Qu'il ſoit liſart à la morine (3).

théologie. (Voy. Levot, *Biographie bretonne*, à ces noms.) En d'autres temps, Marot avait eu maille à partir avec ces deux terribles adverſaires &, par ſa propre expérience, il ſavait que la défaite était certaine avant même qu'on eût engagé la lutte. (Voy. t. II, p. 173, & ci-deſſus, p. 69 & ſuiv.) Il lui était donc facile plus qu'à tout autre de ſaiſir la penſée de ſon ami.

(1) « Il eſt Luther » nous paraît devoir être pris dans le ſens de : Il eſt partiſan de Luther; il eſt luthérien, donc il n'eſt bon que pour le ſupplice. A diverſes repriſes, pour ce ſeul motif, de nombreuſes victimes avaient péri dans les flammes du bûcher. Nous avons déjà parlé de ces atroces exécutions, qui, à quelques jours d'intervalle, avaient jeté l'effroi dans les divers quartiers de Paris. (Voy. ci-deſſus, p. 303, 309 & 333, notes.) Tout récemment, le bourreau avait reçu l'ordre de ſurſeoir à ſa lugubre beſogne. Mais Jamet a tenu ſans doute à rappeler ce ſouvenir, pour le perpétuer comme un témoignage de la rage aveugle des perſécuteurs.

(2) D'après ce que rapporte Sleidan (*De l'eſtat de la religion*, liv. IX), les proteſtants d'Allemagne ſe seraient émus en effet des rigueurs exercées par François Ier contre leurs coreligionnaires. Mais, ſi l'on en croyait Lyon Jamet, ces marques d'impatience, purement extérieures, n'auraient eu au fond rien de réel. Voici, ſelon nous, de quelle manière cette allégation peut être interprétée. L'Allemagne, tout en réclamant avec grand fracas contre des perſécutions dont elle ne ſouffrait point, pouvait bien éprouver une ſatisfaction ſecrète du double avantage qui lui en revenait : elle impoſait d'abord une démarche humiliante au roi de France, en le forçant à des explications ſur ſa conduite (*ibid.*), &, de plus, ces violences ſervaient la cauſe de la Réforme, car la haine inſpirée par les perſécuteurs ne pouvait manquer de lui ſuſciter de nouveaux adeptes, tout en affermiſſant les plus anciens dans leurs croyances.

(3) Il nous a été impoſſible de découvrir dans Nicot, dans Cotgrave, non plus que dans aucun des dictionnaires de notre vieille langue, le moindre renſeignement ſur cette locution « eſtre liſart à la morine ». Pour tirer au clair cette énigme, il ne nous reſtait d'autre parti que de nous rejeter dans le champ des conjectures, & de nous demander s'il n'y avait point là quelqu'une de ces créations capricieuſes dont l'imagination populaire n'eſt jamais à court pour donner une forme pittoreſque à une idée enfantée par

Commant ce prandra la farine
Que portent aſnes à Paris (1)?

la fantaiſie du jour. En nous aidant de certains détails de la vie de Marot, nous avons fini par nous arrêter à l'explication ſuivante, qui a du moins pour elle un air de vraiſemblance. On n'a pas oublié que, notre poëte ayant été obligé de chercher un refuge hors de France, ſon domicile fut envahi en ſon abſence & ſa bibliothèque miſe au pillage (voy. ci-deſſus, p. 299, vers 131 & note), ſous prétexte qu'elle renfermait des livres condamnés par la Sorbonne ou dangereux pour la ſûreté de l'État. Le chef de cette expédition était le lieutenant criminel Jean Morin, dont Marot a fait le farouche Rhadamanthe de l'enfer du Châtelet. (Voy. t. II, p. 173, vers 218.) Le lieutenant criminel, ſous les ordres du prévôt de Paris, était chargé de pourſuivre tous les crimes ou délits commis dans la capitale du royaume; & l'un des plus grands crimes, à cette époque, était de ne point penſer comme la Sorbonne ou comme les dépoſitaires de l'autorité. Tout ce qui touchait de près ou de loin aux manifeſtations de la penſée humaine était l'objet d'une ſurveillance des plus ſévères. Jean Morin, loin d'apporter les moindres ménagements dans l'exercice de ſes fonctions, était devenu la terreur des imprimeurs & des libraires. Sans un permis ſigné de ſa main, aucun livre ne pouvait s'imprimer ni ſe vendre. Nous ferons même remarquer en paſſant que l'édition des œuvres de Marot publiée par la veuve Roffet en 1535 eſt accompagnée d'une autoriſation délivrée par Jean Morin. Rien ne pouvait échapper à la cenſure du terrible lieutenant criminel. Les ſimples particuliers eux-mêmes n'étaient point à l'abri des rigueurs de ce juge redouté. Si l'on venait à ſurprendre entre leurs mains un des livres prohibés par les docteurs de la foi, l'ouvrage était ſaiſi comme pièce de conviction, puis une ſentence du lieutenant criminel envoyait au bûcher le coupable & le corps du délit. Dans le nombre nous citerons entre autres un malheureux, « nommé Valeton, auec lequel furent bruſlez ſes liures qui auoient eſté trouuez en ſa maiſon. » (Voyez *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 447; & encore, p. 451, une autre condamnation prononcée dans de ſemblables conditions.) En ſe reportant à ces actes de barbarie & d'intolérance, il nous ſemble qu'il devient facile de deviner le ſens de cette locution : « eſtre liſart à la morine », c'eſt-à-dire que, ſi l'on ne voulait point s'expoſer à quelque mauvaiſe affaire, il fallait s'en tenir aux ouvrages que Morin n'avait point frappés de ſa réprobation. Marot ne devait pas avoir grand'peine à pénétrer l'intention malicieuſe de ſon ami, lui qui avait appris à ſes dépens ce qu'il en coûtait pour ne pas prendre ſouci de vivre dans la crainte de Dieu & du lieutenant criminel.

(1) Un des précédents *coq à*

Tout yra bien ſi les maris
Ont les pieds chaulds en ceſt yuer (1).
L'Eſcoſſoys ne faict que arriuer (2) :

l'aſne de Marot nous a fourni l'occaſion d'expliquer l'emploi allégorique que l'on faiſait alors du nom de ce modeſte quadrupède. Parfois même, comme ici, on pouſſait la malice juſqu'à ne pas établir de diſtinction entre l'animal & ſon conducteur. (Voy. ci-deſſus, p. 457, note 2.) Si donc, dans ce paſſage comme ailleurs, il eſt permis, ſous cette déſignation, de reconnaître les docteurs de la Sorbonne, on devine ſans peine quel eſt le genre de farine qu'ils apportent en pâture à la conſommation publique ; & Jamet, dévoué partiſan de la Réforme, eſt fidèle à ſon rôle en émettant certain doute ſur le débit probable de leur marchandiſe.

(1) Sous un tour un peu trivial, cette métaphore nous paraît ſignifier ſimplement que tout ira pour le mieux ſi les femmes ſont fidèles à leurs maris. En effet, ſi les femmes ſont fidèles à leurs maris, elles ne déſerteront point le lit conjugal ; ſi elles ne déſertent point le lit conjugal, leur préſence y entretiendra la douce température dont il eſt parlé, & qui, en mettant leurs maris en belle humeur, aura la vertu de contribuer à maintenir la paix du ménage.

(2) Jacques V, roi d'Écoſſe, ſe rendit en France dans l'automne de l'année 1536. C'eſt de lui ſans doute que Jamet veut parler ici, &, pour le déſigner, il emprunte le ſurnom que le peuple avait donné à ce prince, par alluſion à ſon pays d'origine. L'arrivée d'un monarque étranger, au moment où le royaume revenait à peine de l'émotion cauſée par la tentative de Charles-Quint contre la Provence, ne pouvait manquer de ſurexciter la curioſité publique. On prit texte de cet événement pour donner un libre cours aux interprétations les plus romaneſques. Le bruit s'accrédita en effet, & les plus graves hiſtoriens le répètent, que Jacques V, cédant à un enthouſiaſme auſſi irréfléchi que déſintéreſſé, à la nouvelle du péril qui menaçait François I[er], était accouru pour lui offrir le ſecours de ſon bras & une armée de 16,000 hommes. (Du Bellay, *Mémoires,* liv. VIII.) Le mariage du roi d'Écoſſe avec Madeleine de France, célébré peu de temps après, vint encore ajouter à cette verſion un nouvel air de vraiſemblance. François I[er] aurait voulu rendre ainſi un éclatant témoignage aux ſentiments chevalereſques qui avaient inſpiré la conduite de ſon allié volontaire. Toutefois, certains hiſtoriens de l'autre côté du détroit donnent à entendre que le déſir de venir en aide au roi de France ne fut peut-être pas l'unique mobile de ce voyage. Il paraîtrait que Jacques V avait depuis longtemps en tête des projets matrimoniaux, & que, dans ſa viſite ſur le continent, il ſe propoſait de juger par lui-même s'il y avait lieu d'y donner ſuite. Ce qu'il y a de certain,

Il apprendra, s'il eſt ſcient.
Ie ne voy nul tant patient
Qui ne s'eſtonne où argent fault (1).
Et ſcez tu où eſt le default?

c'eſt que les choſes s'arrangèrent de telle ſorte qu'il arriva tout juſte en France au moment où les armées impériales battaient en retraite, & où François Ier n'avait plus beſoin de ce ſecours un peu trop tardif. Comme preuve des généreuſes intentions qui animaient Jacques V, on raconte cependant qu'il s'embarqua une première fois le 26 juillet à Leith; mais les vents contraires l'obligèrent à regagner le port. (Buchanan, *Hiſtory of Scotland*, 2e partie, p. 63 & 65.) Au lieu de ſe hâter de reprendre la mer pour ſe trouver à la bataille, il diffère juſqu'au 1er ſeptembre ſa nouvelle traverſée, & enfin, dix jours après ſon départ, il aborde à Dieppe. On pourrait croire qu'alors, n'ayant d'autre préoccupation que de regagner le temps perdu, il va prendre le plus court chemin pour rejoindre François Ier. Tout au contraire, ſur la nouvelle que les troupes impériales ont commencé leur retraite, Jacques V ne ſonge plus qu'à ſes projets de mariage. Des négociations avaient été précédemment entamées pour lui faire épouſer Marie de Bourbon, fille du duc de Vendôme, dont ſes émiſſaires lui avaient fait un portrait des plus ſéduiſants. Voulant s'aſſurer de l'exactitude de leurs rapports, il ſe rend à Rouen ſous un habit d'emprunt, & voit la jeune princeſſe, dont les charmes n'ont point le don de le captiver. (Maitland, *Hiſtory of Scotland*, II, 815 & 816; Leſley, *De rebus geſtis Scotorum*, 441.) Il ſe ſouvient alors que le roi de France a auſſi une fille à marier &, profitant de la rumeur publique qui le repréſente comme un allié de bonne volonté, il ſe décide à aller à la rencontre de François Ier, qu'il rejoint enfin entre Lyon & Tarare. (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VIII.) Une autre pièce de Marot nous fournira l'occaſion de parler du mariage du roi d'Écoſſe avec Madeleine de France. (Voy. *Chants divers*.)

(1) La condition des poëtes n'avait rien d'enviable à cette époque; ſouvent ils ſe trouvaient aux priſes avec les plus dures exigences de la vie. Auſſi leurs œuvres abondent-elles en doléances ſur ce ſujet. Dans ſes précédents *coq à l'aſne* (voy. ci-deſſus, p. 348, vers 71, & p. 509, vers 198), Marot laiſſe deviner qu'il a connu par expérience les ennuis réſervés à ceux qui n'ont point la bourſe bien garnie. Lyon Jamet a tout l'air de vouloir ſe mettre à l'uniſſon de ces doléances. Depuis longtemps déjà, avec un certain ſuccès de vogue, Roger de Collerye avait, dans le rondeau ſuivant, développé la même penſée :

Faulte dargent eſt douleur nompareille,
Faulte dargent eſt vng ennuy parfaict,
Faulte dargent eſt par dit & par faict
Qui bon ruſtres de triſteſſe traueille
Et pour ſoulas nous lenuoye en effect,
Faulte dargent.
Faulte dargent nempliſt point la bouteille.

Des vrays amys la quantité (1).
Tenez, monſieur, accipite :
Ce n'eſt pas tout, iugez pour moy.
Ouy, mon amy, vien t'en à moy,
Dixi(t) le grand « ie te perdonne »,
Mays moyennant que tu me donne.
Tu m'entends bien (2). *La mouſche en laict*
Se faict bien veoir (3) *: & Triboullet*
Veult diſputer à huys ouuert (4) *:*

Faulte dargent rend lhomme tout deffait,
Triſte & penſif, non pas gras & refaict :
Mais maigre & ſec, tremblant comme la
Faulte dargent. [fueille,
(*Poëſies*, édition de 1535.)

(1) Cette phraſe pourrait paſſer pour l'écho affaibli des récriminations auxquelles Marot s'eſt livré, dans un précédent *coq à l'aſne*, contre des amis dont il ſe croyait abandonné depuis ſon exil. (Voy. ci-deſſus, p. 348, vers 69.) On ſerait même tenté d'y retrouver comme une réminiſcence de ces deux vers bien connus d'Ovide :

Donec eris felix, multos numerabis amicos ;
Tempora ſi fuerint nubila, ſolus eris.
(*Triſtium* lib. I, IX, 5.)

(2) En plus d'une circonſtance Marot avait donné ſatisfaction à ſes rancunes en livrant à la riſée publique la rapacité des magiſtrats. Jamet revient à la charge, à la ſuite de ſon ami, & nous fait un piquant réſumé des paroles échangées entre un juge acceſſible à la corruption & un plaideur qui tient à préparer le ſuccès de ſa cauſe par quelques cadeaux placés à propos. Nous avons eu déjà l'occaſion de parler de cet abus & des meſures miſes en vigueur par l'autorité royale en vue de le réprimer. (Voy. t. II, p. 164, note ; p. 168, note ; p. 544, note, & ci-deſſus, p. 84, note.)

(3) Encore un retour offenſif contre le trafic des indulgences. Il nous paraît ſuperflu de revenir ſur les détails que nous avons déjà donnés à ce ſujet. (Voy. ci-deſſus, p. 210, note.) Nous ferons ſeulement remarquer que l'on n'eſt plus au temps de cette indignation véhémente qui inſpirait à Luther ſes invectives paſſionnées contre la cour de Rome, & donnait le ſignal du grand mouvement de la Réforme. Le public ne ſe laiſſe plus prendre à l'efficacité de ce commerce pieux, à ces promeſſes de félicité pour la vie future ; mais comme il n'a pas la moindre envie de donner ſes écus, il eſt diſpoſé plutôt à rire qu'à ſe fâcher de combinaiſons financières dont les ruſes groſſières frappent les yeux ni plus ni moins que « la mouſche en laict », pour nous ſervir de l'expreſſion du texte.

(4) On ne poſſède que des renſeignements fort incertains & fort contradictoires ſur la vie & la mort de Triboulet ; nous avons donné tous les détails qu'il nous a été poſſible de re-

I'en ſuis contant. La ſaulce verd
Et pieds de porc ſont en ſaiſon :
Car le marquis par traiſon
En empire : laiſſons le là (1).
Eſt il trouſſé ce moyne là !

cueillir ſur les incarnations diverſes de ce perſonnage, & nous ſerions fort en peine de dire s'il était mort ou vivant à la date où ces vers furent écrits. (Voyez ci-deſſus, p. 372, note.) Nous penſons donc que ſon nom ne doit être pris ici que comme une déſignation générique, que l'on appliquait alors volontiers à quiconque paraiſſait atteint d'un grain de folie. Or, ſuivant le poëte, il fallait être Triboulet ou lui reſſembler de bien près pour ſe mettre en tête que quelques bonnes paroles ſuffiſent pour amener ſes adverſaires à compoſition ſur le terrain religieux. L'intention ironique nous paraît manifeſte, & nous penſons qu'elle eſt à l'adreſſe de Mélanchthon. N'avait-il pas eu la ſimplicité de croire que par d'honnêtes arguments il lui ferait poſſible, dans un débat « à huys ouuert », de ramener au ſentiment de la vérité la Sorbonne & ſes docteurs? C'eſt, ſous une autre forme, un retour à la penſée déjà exprimée plus haut (vers 66 & 67). Sur la tentative avortée de Mélanchthon, on pourra ſe reporter à ce qui en a été dit ailleurs. (Voy. ci-deſſus, p. 368, note 2.)

(1) Le *Ménagier de Paris*, fort érudit en matière de cuiſine, enregiſtre la ſauce verte parmi les aſſaiſonnements à la mode pour accommoder les pieds de cochon. Nous nous bornerons à reproduire ſa formule, en laiſſant aux gourmets de notre temps le ſoin d'en juger le mérite. « Eſchaudez, dit-il, trois ou quatre grappes de vertjus, puis en broyez une partie & oſtez le marc d'icelluy vertjus : & puis broyez du gingembre & allaiez d'icellui vertjus & mettez en une eſcuelle : puis broyez les eſcorces du vertjus autrefois broyé & deſtrempez de vertjus blanc & coulez : & mettez tout en icelle eſcuelle & meſlez tout enſemble, puis dreciez & mettez des grains deſſus. *Nota :* en Juillet, quant le vertjus engroſſiſt, eſt au jambon ou pié de porc. » (II, 237.) Nous ſommes tenté de voir dans ce paſſage quelque choſe de plus qu'une ſimple réminiſcence culinaire. Le perſonnage qui, à première vue, paraît arriver comme un hors-d'œuvre à travers les réflexions du poëte, n'eſt autre que le marquis de Saluces, cet allié infidèle qui, au moment critique, avait fauſſé compagnie à François Ier pour ſe ranger du parti de l'Empereur. (Voy. ci-deſſus, p. 452, note.) Or cette manière d'agir fait naître aſſez naturellement l'idée que traduit d'une manière ſi expreſſive la locution triviale : « Jouer à quelqu'un un pied de cochon. » Ne ferait-ce point la penſée qui a inſpiré à Jamet ce rapprochement?

Qu'eſſe qu'il quiert? Vng beneffice (1).
Mays lire en Chriſt c'eſt vng grand vice,

(1) Nous avons déjà entretenu le lecteur des mécomptes de Sagon comme candidat malheureux à un bénéfice qu'il vit paſſer en d'autres mains. En effet, dans un de ſes précédents *coq à l'aſne*, Marot s'en donne à cœur joie ſur cette déconvenue du ſolliciteur évincé. (Voy. ci-deſſus, p. 439, vers 96 & note.) Lyon Jamet, bien aiſe ſans doute de s'aſſocier aux petites vengeances de ſon ami, nous a tout l'air de trouver ici un malicieux plaiſir à revenir ſur cette déception, qui avait fait beaucoup rire aux dépens de l'auteur du *Coup d'eſſay.* Dans le cas où ce paſſage devrait être interprété d'une manière plus générale, il conviendrait d'y voir une critique des abus auxquels donnait lieu la chaſſe que l'on faiſait alors aux bénéfices. Les prédicateurs de l'époque nous fourniſſent ſur ce point les détails les plus curieux, & il leur arrive ſouvent de flétrir avec véhémence la convoitiſe éhontée de ceux qui cherchent à aſſurer l'aiſance de leur vie au détriment des biens de l'Égliſe. « Aujourd'hui, s'écrie Guillaume Pepin dans une de ſes homélies, beaucoup ſuiuent le Chriſt, non pour lui, mais pour les pains qu'il multiplie; de ce nombre ſont principalement les fils des nobles, qui entrent en religion & recherchent les dignités de l'Égliſe pour y viure plus largement & beaucoup plus abondamment qu'ils ne pouuoient le faire dans la maiſon paternelle (vt lautius viuant, etiam multo abundantius quam viuere potuiſſent in domibus paternis)... C'eſt de tels auides que parle Sénèque quand il dit : « Beaucoup ſuiuent les « gens comme les guêpes ſuiuent « le miel, les loups les cadaures « & les fourmis le grain. » Cette foule qui ſuit Jéſus n'eſt pas en quête du Sauueur, mais d'vne proie. » (*Sermon du IV*ᵉ *dimanche de Carême;* Antony Méray, *Les libres prêcheurs*, p. 35.) Un poëte moraliſte du même temps inſinue que les donneurs de leçons ne ſont pas toujours à l'abri des reproches qu'ils adreſſent aux autres. En effet, dit-il,

Souuent on voit en chaire les docteurs
Diſans tout hault que ce ſont grans erreurs
D'eſtre chargé de pluſieurs benefices.
Mais quant ils ſont appellez aux honneurs,
On ne ſcauroit ſaouler telz ſermonneurs.

(G. Bouchet. *La Deploration de l'Egliſe militante.*)

Bien longtemps avant cette époque, un homme que ſon caractère même mettait au-deſſus de tout ſoupçon, Nicolas de Clémangis, dénonçait ce ſcandale en termes énergiques. Voici, en effet, comment il s'exprime contre les accapareurs de bénéfices : « Non quidem duo vel tria, decem vel viginti, ſed centena & ducentena, & interdum vſque ad quadringenta, vel quingenta aut amplius poſſident. Nec parua vel tenuia, ſed omnium pinguiſſima & optima, quibus ſi contenti eſſent, poſtquam ad ſummam illam numeroſam peruentum eſſet, nec vltra quærerent, proſpere cum pauperibus clericis qui

Ainſi que ont dict meſſieurs noz maiſtres (1).

reliquias eorum exſpectant ageretur : ſed quantumcunque ad numerum aut ſummam venerint, ad ampliorem feſtinant, & aſſidue feſtinant, & ardentius feſtinant. » (*De corrupto Eccleſiæ ſtatu*, cap. XI.)

(1) Avant la découverte de l'imprimerie, l'Égliſe était à peu près maîtreſſe de diriger à ſon gré l'effor de la penſée humaine. Preſque tous les manuſcrits ſe confectionnaient lentement & patiemment, dans l'enceinte des cloîtres, ſous une ſurveillance jalouſe, & leur cherté les rendait inacceſſibles au premier venu. Mais, grâce aux prodiges de l'art typographique, les anciennes barrières diſparaiſſent, & un champ libre ſemble s'ouvrir aux œuvres de l'eſprit. Toutefois ceux qui étaient en poſſeſſion d'un droit de contrôle qu'ils tenaient de la force des choſes ne ſe montrèrent point réſignés à une abdication volontaire. Dès l'année 1515, à la dixième ſéance du concile de Latran, Léon X défend ſous peine d'excommunication d'imprimer aucun ouvrage avant qu'il ait été approuvé par l'un des vicaires du pape ou par l'évêque de chaque diocèſe. En 1521, François Ier, en fils ſoumis de l'Égliſe, rend une ordonnance qui enjoint aux libraires de ne publier aucun livre ſans l'approbation des docteurs de la faculté de théologie : « Ne librarii aut typographi venderent aut ederent aliquid niſi autoritate Vniuerſitatis & Facultatis theologiæ, & viſitatione facta. » (Du Boulay, *Hiſt. Univerſ. pariſienſ.*, VI, 128.) Les progrès de la Réforme ſervirent de prétexte à de nouvelles rigueurs. Par lettres patentes datées du 13 janvier 1534 (n. ſ. 1535), François Ier ſupprime, ſans autre forme de procès, toutes les imprimeries, & menace de la peine de la hart toute infraction à cet acte de bon plaiſir. Le parlement trouva la meſure exceſſive, & haſarda des remontrances auxquelles le roi voulut bien faire bon accueil. En conſéquence, par de nouvelles lettres patentes du 23 février ſuivant, François Ier conſentit à ſurſeoir à ſa précédente déciſion, mais il ordonna en même temps que le parlement lui déſignerait vingt-quatre candidats, ſur leſquels il ſe réſervait d'en choiſir douze, qui ſeuls & ſeulement à Paris, pourraient exercer la profeſſion d'imprimeurs, à la condition de n'imprimer aucune compoſition nouvelle, & ce ſous les peines précédemment édictées. (*Regiſtres du parlement de Paris*, regiſtre LXXVI, f° 113.) Or, parmi les livres que la Sorbonne voulait retenir ſous ſon contrôle le plus immédiat, il faut placer *l'Ancien & le Nouveau Teſtament*. On comprend dès lors la portée de ces paroles de Jamet. La Sorbonne débitait un texte à elle, qu'elle avait arrangé à ſa guiſe; elle n'entendait point qu'on mît un autre aux mains du public. Elle aurait préféré ſans doute que le goût de la lecture ne ſe répandît point ainſi chaque jour davantage. Nous trouvons à ce ſujet de curieuſes révélations dans le paſſage ſuivant de la préface placée par Robert

Pour troys eſcuz trente ſix presbtres (1).
La grand Sainct Iehan faict demy l'an (2).

Eſtienne en tête de ſon livre ſur *Les cenſures des théologiens.* « Ce ſera, dit-il, choſe quaſi prodigieuſe de ce que ie vay dire, & toutesfois il n'y a rien de plus vray, & eſt tout prouué qu'il n'y a pas longtemps qu'vng de leur college diſoit iournellement : Ie ſuis esbahi de ce que ces ieunes gens nous alleguent le Nouueau Teſtament : per diem, i'auoye plus de cinquante ans que ie ne ſcauoye que c'eſtoit du Nouueau Teſtament. » Henri Eſtienne, avec ſa verve impitoyable, a pris un malin plaiſir à expliquer les motifs de cette interdiction, dont ceux qui régentaient alors les conſciences auraient voulu frapper tous les livres ſaints. « Ils ſcauoyent bien, dit-il, qu'ils auoyent à faire à gens, les vns qui n'y pouuoyent, les autres qui n'y vouloyent entendre, & voilà pourquoy il ne ſe faut eſmerueiller s'ils craignoyent que la Bible fuſt leue en language vulgaire. » (*Apol. pour Hérodote,* ch. XXXII.) Puis, trouvant que le bon ſens n'avait rien à perdre en égayant la cauſe qu'il défendait par une pointe de belle humeur, il rappelle, par manière de hors-d'œuvre, l'épigramme ſuivante de Théodore de Bèze :

Nos grands docteurs au cherubin viſage
Ont defendu qu'homme n'ait plus à voir
La ſaincte bible en vulgaire language,
Dont vn chaſcun peut congnoiſſance auoir.
Car (diſent ils) deſir de tant ſçauoir
N'engendre rien qu'erreur, peine & ſouci.
Arguo ſic : s'il eſt donques ainſi
Que pour l'abus il faille oſter ce liure,
Il eſt tout clair qu'on leur deuoit auſſi
Oſter le vin dont chacun d'eux s'enyure.
(*Ibid.*, ch. XXX.)

(1) Malgré le détachement qu'ils affichaient pour les biens de la terre, les gens d'Égliſe n'étaient point auſſi déſintéreſſés qu'ils le donnaient à entendre. Il ſuffiſait ſouvent d'une pièce de monnaie, comme dit le poëte, pour exciter de nombreuſes convoitiſes au milieu de ce monde toujours en quête d'aumônes. On aurait tort de voir dans cette allégation un parti pris de dénigrement. N. de Clémangis, dont les ſentiments orthodoxes ne ſauraient être ſuſpects, a dreſſé contre cette avidité inſatiable un réquiſitoire en forme, qui ne peut laiſſer aucun doute ſur la réalité de l'abus qu'il déplorait. Voici ce paſſage, que nous reproduiſons comme le meilleur commentaire de notre texte : « Igitur, iuxta morem ſuarum profeſſionum, ſummo vndique ſtudio ad lucrum inhiant, non quidem animarum ſed crumenarum potius quæſtum vbique explorant, quæſtum flagrant, quæſtum pietatem putant, nihil omnino agunt niſi quod ad colligendam quacunque ex occaſione pecuniam ſuffragari poſſe crediderint, pro ipſa altercantur, certant, iurgantur, litigant, multo æquanimius laturi iacturam decem milium animarum quam decem vel duodecim ſolidorum. » (*De corrupto Eccleſiæ ſtatu,* cap. XIV.)

(2) L'année compte quatre fètes ſous ce vocable de ſaint; mais toutes ne ſont point conſacrées à la mémoire du même perſonnage. D'après un dicton populaire que rappelle l'auteur du *Moyen de parvenir*, elles étaient

C'eſt vng beau vol que pour Milan :
Mays qu'on ayt bon eſtoubiſſeur,
Force d'argent c'eſt le plus ſeur (1).

ainſi claſſées : « Il y a la Saint-Jean qu'on fauche, la Saint-Jean qu'on tond, la Saint-Jean qu'on bat & la Saint-Jean qu'on chauffe. » (Chap. *Démonſtration.*) Dans le vers qui nous occupe, il s'agit évidemment de la nativité de ſaint Jean Baptiſte, qui, tombant le 24 juin, diviſe l'année en deux parties à peu près égales. A cette date ſe rattachaient certains uſages aſſez caractériſtiques & qui ont diſparu peu à peu; c'était en effet, à la campagne & dans quelques petites villes de province, l'époque où les ſervantes & les charretiers, ceux-ci un fouet à la main, celles-là leur paquet de hardes ſous le bras, ſe réuniſſaient ſur le marché pour ſe mettre en louage chez les maîtres, qui les engageaient d'ordinaire juſqu'à la Saint-Martin. (*Dict. hiſt. des mœurs des François*, III, 518.) En ce même jour, il était de tradition d'allumer de grands feux, dont Mme de Sévigné parle ainſi dans une de ſes *Lettres :* « Nous avons fait, dit-elle, deux admirables feux devant cette porte; c'était la veille & le jour de ſaint Jean : il y avait plus de trente fagots, une pyramide de fougères qui faiſait une pyramide d'oſtentation; mais c'étaient des feux à profit de ménage. Nous nous y chauffions tous. » (Éd. Hachette, VI, 485.) A Paris, on ne ménageait point les frais pour ces ſortes de réjouiſſances; on trouve à ce ſujet dans Sauval de très-intéreſſants détails. (*Recherches des antiquités de Paris*, III, 631.)

(1) Depuis pluſieurs générations, le duché de Milan était l'enjeu de luttes inceſſantes entre ſes divers compétiteurs. Lorſque François Sforza mourut, le 24 octobre 1535, l'ouverture de ſa ſucceſſion fit renaître plus ardentes que jamais ces anciennes querelles. En effet, le dernier duc, ne laiſſant point après lui de deſcendance, livrait le champ libre aux convoitiſes de Charles-Quint & de François Ier. Le roi de France revendiquait cette ſucceſſion du chef de Valentine de Milan, dont il ſe portait héritier, tant par le droit qu'il tenait de ſes ancêtres qu'en vertu de ſon mariage avec Claude de France. Charles-Quint, de ſon côté, comme ſuzerain du dernier duc, ſe prétendait appelé à lui ſuccéder &, ſans plus de façon, il avait fait main baſſe ſur ſes États. D'ailleurs Sforza avait épouſé une nièce de l'Empereur, & l'oncle pouvait, au beſoin, juſtifier par des liens de parenté ſon empreſſement à s'attribuer les biens de ſon neveu. En réſumé, ſi certaines obſcurités de langage ne nous égarent point dans notre interprétation, le poëte compare le débat qui s'agite autour de Milan à un de ces exploits de chaſſe qui fourniſſent aux oiſeaux de proie l'occaſion de déployer leurs qualités, & de faire ce qu'on appelle un beau vol, en termes de fauconnerie. Les deux derniers vers pourraient bien caractériſer, ſous

Datum ſerua : comme trompette,
Il pleut trop fort, ſonne retraite (1).
Clement amy, ie n'en puis plus :
Vne autre foys, tout le ſurplus
Te ſera dict voire & mandé,
Si Lion n'eſt contremendé.
Ne ſçay ie rien? Ie ne l'ay veu.
Quant à loyſir auras tout leu,

une forme railleuſe, la différence de la politique adoptée par les deux adverſaires. Tandis que François Ier s'épuiſait en menaces retentiſſantes & ſans effet, & pouſſait à des manifeſtations bruyantes & ſtériles ceux qui avaient embraſſé ſa cauſe en Italie, tels que les Frégoſe & les Rincon, en un mot tandis qu'il faiſait ce que l'on déſignait alors par le mot *eſtor*, d'où cette expreſſion : « eſtoubiſſeur, » Charles-Quint, plus aviſé, amuſait ſon rival en lui promettant l'inveſtiture du duché de Milan, tantôt pour le duc d'Orléans, le ſecond de ſes fils, tantôt pour le troiſième, le duc d'Angoulême; & peut-être avait-il déjà entamé de ſecrètes négociations avec le grand maître Anne de Montmorency, de manière à le tourner contre les intérêts de ſon ſouverain. Lorſque cette trahiſon éclata plus tard au grand jour, elle entraîna la diſgrâce du favori du roi. (Voy. Pauli Iouii *Hiſtor. ſui temporis* lib. XLI, au début.) Charles-Quint eut-il recours aux moyens de corruption indiqués dans ce paſſage pour s'aſſurer les complaiſances du grand maître? Nous n'en avons point trouvé la preuve; mais toujours eſt-il certain qu'il réuſſit à le gagner à ſa cauſe; & la rumeur publique, plus indiſcrète que l'hiſtoire, a peut-être fourni au poëte la réflexion qu'il laiſſe échapper ici.

(1) Encore une énigme qui ſemble défier tout effort d'interprétation. Nous ne renoncerons point cependant à tenter de mettre d'accord avec le ſens commun cette boutade du poëte. Voici, ſelon nous, l'explication qui pourrait en être propoſée. *Datum* ne ſerait qu'une abréviation de *mandatum*, & alors ces deux mots latins ſignifieraient : obſerve l'ordre donné, la conſigne, à l'exemple du trompette, qui ſonne le ſignal de la retraite lorſqu'il pleut trop fort, parce qu'alors il n'y a rien de mieux à faire que de rentrer au campement. De même l'auteur, n'ayant plus rien à dire, trouve que c'eſt le moment de faire comme s'il pleuvait trop fort & de couper court à de plus longues digreſſions. Peut-être encore faut-il entendre cette expreſſion : « il pleut », dans un ſens métaphorique, & elle voudrait dire alors que l'on n'eſt point en lieu aſſez clos & couvert pour ſe ſouſtraire à l'eſpionnage d'étrangers, qui n'ont point à participer à des ſecrets dont la connaiſſance n'appartient qu'à un petit nombre d'initiés.

Excuſe moy & ceſt eſcript :
Car, par la grace à Iheſus Chriſt,
L'ame eſt heureuſe au bon daulphin (1).
Adieu te dis, voilà la fin.

(1) En terminant par cette réflexion, Lyon Jamet nous ſemble donner la repartie à certaine phraſe où Marot fait alluſion à la mort du Dauphin. (Voy. ci-deſſus, p. 465, note.) L'opinion publique, vivement émue de cet événement, rejetait ſur l'Empereur la plus groſſe part de complicité. On fondait les plus légitimes eſpérances ſur les mérites & les qualités du fils de François Ier, & l'épithète employée par Lyon Jamet eſt en parfaite harmonie avec les ſentiments qu'il inſpirait autour de lui : « Il auoit en peu de temps, nous dit Du Bellay, gaigné ce poinct que ſes vertus auoient laiſſé à ſa naiſſance, à l'attente de la couronne, à la conſideration du pere, la moindre part en la faueur & affection qu'on luy portoit, car il n'auoit oncques obmis vne ſeule choſe, à ſon eſcient, qui affiere & appartienne à perſonnage qui ſoit pour paruenir à eſtre le plus grand & le plus excellent prince du monde. » (*Mémoires*, liv. VII.) Puis, quelques lignes plus loin, l'hiſtorien nous montre l'Empereur, par une coïncidence curieuſe, faiſant, à la nouvelle de la mort du Dauphin, les mêmes vœux que le poëte pour la félicité éternelle de ce prince, & exprimant la penſée que « il eſt appelé de Dieu à vn autre plus grand & plus heureux royaume ». (*Ibid.*) Cette parole avait peut-être couru à travers l'Europe, & l'on ſouriait à Ferrare de cet attendriſſement officiel dont la ſincérité ne laiſſait pas que d'être ſuſpecte.

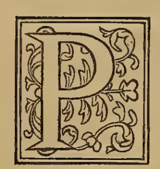


Et ſe continuent les Epiſtres de Marot par la tierce partie, qu'il mit en lumière depuis ſon retour d'exil (fin 1536) juſqu'au jour où il mourut (1544).



A Monſeigneur le Cardinal de Tournon (1) Marot retournant de Ferrare à Lyon

(Du nouveau Recueil)



VIS que du Roy la bonté merueilleuſe
La France veult ne m'eſtre perilleuſe :
Puis que ie ſuy de retourner mandé,
Puis qu'il luy plaiſt, puis qu'il a commandé,
Et que ce bien procede de ſa grace,

(1) François de Tournon, fils de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac, naquit en 1489. Ses parents le deſtinèrent de bonne heure au ſacerdoce, dans la penſée que ſa naiſſance lui donnait droit d'aſpirer aux plus hautes dignités de l'Égliſe. A douze ans, il entrait dans l'ordre de Saint-Antoine de Viennois. Nommé bientôt après abbé de la Chaiſe-Dieu, il ne tarda pas à être pourvu de l'archevêché d'Embrun. Les rares qualités de ſon eſprit & ſon intelligence ſupérieure le firent remarquer par François Ier, qui l'appela dans ſes conſeils. Après la bataille de Pavie, François de Tournon fut déſigné, avec le préſident de Selve, pour aller négocier en Eſpagne les conditions de la délivrance du roi. Au mois de décembre 1529, il fut créé cardinal du titre de Saint-Marcellin-&-Saint-Pierre. François de Tournon était digne, du reſte, des faveurs de la cour de Rome, car, dans ſa haine profonde contre les hérétiques, il n'admettait point que l'on pût trouver avec eux aucun terme d'accommodement. Par d'habiles manœuvres ſouvent répétées, il avait ſu en effet décider le roi à écarter les projets de conférences où Mélanchthon demandait à être mis en préſence des docteurs de la Sorbonne, pour ſe concerter avec eux ſur les moyens d'arriver à l'apaiſement des eſprits par des conceſſions réciproques. (Voy. ci-deſſus, p. 368, note 2.) Le crédit du cardinal fut aſſez grand en cette occaſion pour tenir en échec Marguerite de Navarre & une autre femme encore qui cependant devait être toute-puiſſante auprès du roi, Anne de Piſſeleu, ducheſſe d'É-

Ne t'eſbahys ſi i'ay ſuyui la trace,
Noble Seigneur, pour en France tirer,
Où long temps a ie ne fay qu'aſpirer (1).

tampes, « magnæ apud regem gratiæ fœmina », comme dit l'hiſtorien qui rapporte ces détails. (Pierre de La Rovère, *Hiſtoria monaſterii S. Ioannis Reomaenſis*, fº 363.) Hilarion de Coſte, qui n'a point aſſez d'éloges pour l'intolérance du cardinal, retrace en ces termes l'impreſſion qu'il produiſait ſur ſes adverſaires : « Il anima tellement le roi, ſon maiſtre, non ſeulement contre Mélanchthon, mais auſſi contre tous les profeſſeurs du lutheraniſme, qu'au lieu de paſſer le Rhin pour venir en France, pluſieurs François, au contraire, le repaſſoient, fuians vers la Suiſſe & l'Allemagne, pour euiter les feux qui leur eſtoient preparez par le commandement de ce prince, vray fils aiſné de l'Égliſe & protecteur de l'authorité du ſainct ſiege, grand ennemy de l'hereſie lutherienne. » (*Hiſtoire catholique*, fº 313.) En témoignage de ſa haute confiance, le roi, par lettres du 10 octobre 1536, nomma François de Tournon gouverneur de la province de Lyonnais. A ſon retour d'exil, Marot, arrivant à Lyon, allait donc avoir affaire à ce prélat, qui manifeſtait une ſi violente averſion pour tout ce qui ſentait l'héréſie. Le poëte n'avait pas trop de toutes les reſſources de ſon eſprit pour ſe rendre favorable un hôte ſi peu accommodant, & il lui fit hommage de cette épître ; mais elle n'eut pas toutefois l'efficacité de lui épargner l'humiliante épreuve d'une abjuration publique. Nous aurons à revenir plus loin ſur ce ſujet (p. 554, note). Dans les dernières années de ſa vie, François de Tournon fut tour à tour archevêque de Bourges & de Lyon & titulaire d'abbayes nombreuſes & productives. On penſa même à lui pour la tiare, & quelques voix ſe portèrent ſur ſon nom dans le ſacré collége. Il mourut à l'âge de ſoixante-treize ans, en 1562.

(1) Depuis longtemps Marot appelait de tous ſes vœux le jour où il lui ſerait donné de rentrer en France. Dans l'eſpoir d'obtenir cette faveur, il avait adreſſé au Dauphin une requête des plus touchantes. (Voyez ci-deſſus, p. 392.) Mais le Dauphin était mort, & l'épître était reſtée ſans réponſe ; & puis le roi, qui tenait rigueur aux partiſans de la Réforme à cauſe de leur audace dans l'affaire des placards (voy. ci-deſſus, p. 303, note), n'avait point voulu ſans doute qu'on le ſoupçonnât de faibleſſe à l'égard de ſon poëte favori. Toutefois l'excès des rigueurs infligées aux proteſtants avait fini par leur attirer les ſympathies de toute l'Europe. Le Pape lui-même s'était cru obligé d'élever la voix en leur faveur. (Voy. ci-deſſus, *ibidem*.) François Ier, entraîné par ce mouvement d'opinion, était revenu à des ſentiments plus humains. Un double document officiel atteſte que ſa royale clémence avait été juſqu'à octroyer à ſes

Le marinier qui prend terre & s'arreſte
Pour la fureur de l'orage & tempeſte,
Deſancre alors que les cieulx ſont amys.
Le cheuaulcheur qui à couuert s'eſt mys,
Laiſſant paſſer ou la greſle, ou la pluye,
Des que de loing veoit qu'Aquilon eſſuye
Le ciel mouillé, il entre en grand plaiſir,
Deſloge & tire au lieu de ſon deſir.
Certes ainſi, Monſeigneur redoubté,
Si toſt que i'euz mon retour eſcouté,
Et que ie vey la grand nue eſſuyer,
Qui en venant me pouoit ennuyer,
Mon premier poinct ce fut de louer Dieu,
Et le ſecond de deſloger du lieu
Là où i'eſtoys (1), pour au pays venir,

ſujets convaincus d'héréſie la permiſſion de rentrer dans leurs foyers. (Voy. ci-deſſus, p. 303 & 304, note.) Toutefois il mettait ſon indulgence à un prix qui en rendait le bénéfice illuſoire. Il leur fallait en effet commencer par immoler les droits ſacrés de leur conſcience, il leur fallait abjurer des doctrines que les déclarations royales taxaient d'héréſie & qu'eux tenaient pour articles de foi. Soit par ſcrupule, ſoit peut-être par excès de prudence, notre poëte ne s'était point hâté de profiter d'une faveur qu'on devait ſi chèrement acheter. Les premiers vers de cette épître donnent à entendre que le roi, pour vaincre les défiances de Marot, lui avait fait ſavoir qu'il lui rendait ſes bonnes grâces, & que déſormais, ſur la foi de cette déclaration, il n'avait plus rien à craindre pour ſa ſécurité. Cette promeſſe repoſait-elle ſimplement ſur la parole du roi, ou bien l'aſſurance en avait-elle été tranſmiſe par écrit au poëte? Il eût été curieux de connaître la teneur exacte d'un document de ce genre. Toujours eſt-il que, ſi les ordres du roi mettaient Marot à l'abri de tout danger, ils ne purent le ſouſtraire, à Lyon, aux formalités de certaine cérémonie importune. (Voy. ci-deſſous, p. 554, note.) Peut-être Marot, s'il eût prévu le déſagrément qui l'attendait ſur le ſol de France, ſe ferait-il montré plus réſervé dans l'effuſion de ſon enthouſiaſme.

(1) Il eſt certain que Marot était encore à Veniſe lorſqu'il reçut la nouvelle que ſa patrie lui était rouverte, & c'eſt de là qu'il ſe mit en route & ſe dirigea vers la France. Il ne peut y avoir d'incertitude ſur ce point, malgré l'indication contraire contenue dans le titre de cette épître, rédigé peut-être par une main étrangère, au moment de l'impreſſion. Nous ſavons en effet que la politique ombra-

D'où ie n'ay ſceu perdre le ſouuenir.
Nature a prins ſur nous cette puiſſance
De nous tirer au lieu de ſa naiſſance :
Meſmes long temps les beſtes ne ſeiournent
Hors de leurs creux, mais touſiours y retournent.
Brief, du deſir qu'au departir i'auoye,
Ie n'ay trouué rien de dur en la voye,
Ains m'ont ſemblé ces grandz roches haultaines
Preaulx herbuz, & les torrents fontaines (1).

geuſe d'Hercule d'Eſte avait contraint la ducheſſe Renée à éloigner de ſa cour tous les Français qui s'y étaient donné rendez-vous. (Voy. ci-deſſus, p. 410, note.) Marot, réduit à reprendre ſa vie errante, avait tourné ſes pas vers Veniſe, & les dernières épîtres de ſon ſéjour en Italie ſont toutes écrites de cette ville. (Voy. ci-deſſus, p. 410, 428 & 451.) Il eſt également peu probable que notre poëte ait eu la tentation de paſſer par Ferrare ; car, pour ſuivre cet itinéraire, il aurait été forcé de faire un long détour, que ne lui conſeillaient ni ce qu'il ſavait des diſpoſitions peu bienveillantes du duc, ni ſon impatience de revoir ſa patrie.

(1) Tout entier à la joie qu'il éprouve de quitter enfin la terre d'exil, Marot ſemble vouloir écarter juſqu'au ſouvenir des ſouffrances paſſées. Auſſi ces vers nous laiſſent-ils à peine ſoupçonner les fatigues d'un voyage accompli au milieu des rigueurs de l'arrière-ſaiſon. On pourrait leur reprocher de ne fournir aucun renſeignement précis ſur l'itinéraire du poëte. Toutefois, à l'aide de quelques données aſſez vagues, nous avons eſſayé de retrouver la route ſuivie par Marot. Et d'abord il ne peut y avoir aucun doute ſur les deux points extrêmes de ſon voyage. Nous ſavons qu'il partit de Veniſe pour ſe rendre à Lyon. Nous pouvons affirmer encore qu'il était trop preſſé d'arriver au but pour ne pas choiſir la ligne la plus directe. Si l'on jette les yeux ſur la carte, Padoue, Vérone, Breſcia & Milan ſe préſentent comme les principales étapes du trajet à parcourir juſqu'à Turin. Marot connaiſſait d'ailleurs « les lombardes campagnes », pour les avoir traverſées en ſens inverſe lorſqu'il était venu chercher un aſile en Italie. (Voy. ci-deſſus, p. 305, vers 198.) Il eſt plus difficile de ne pas héſiter ſur la direction priſe par Marot au ſortir de Turin. En effet, devant lui ſe dreſſait cette barrière de « grandz roches haultaines » qui le ſéparait encore de la France, & ce dernier obſtacle pouvait être abordé de divers côtés. Lors de ſa première expédition en Italie, François I[er] s'était frayé un paſſage au-deſſous de Guilleſtre, par le col de Vars & le col de Larche. (Voyez G. Guiffrey, *Procès de Jehan de Poytiers*, introd., p. XVI.) Mais

Biſe, verglas, la neige & la froidure
Ne m'ont ſemblé que printemps & verdure :
Si qu'à Dieu rend graces vn million,
Dont i'ay attainct le gratieux Lyon,
Où i'eſperoys, à l'arriuer, tranſmettre
Au roy Françoys humble ſalut en metre (1) :
Conclud eſtoit. Mais puis qu'il en eſt hors,
A qui le puy ie & doibs ie adreſſer, fors
A toy, qui tiens, par prudence loyale,
Icy le lieu de ſa haulteur royale?

cette route était ſemée d'obſtacles & de périls ; on l'avait abandonnée pour le mont Genèvre, par lequel ſe dirigeaient depuis toutes les troupes expédiées en Piémont. (*Ibid.*, p. XXXII.) C'était également le chemin qui offrait le plus de ſécurité aux voyageurs, par l'aſſiſtance qu'ils pouvaient y trouver, au beſoin. Nous inclinons donc à ſuppoſer que notre poëte ſe décida pour le mont Genèvre. Sur le verſant français de cette montagne, il trouva Briançon, d'où il n'avait plus qu'à gagner Grenoble pour atteindre enfin Lyon. D'après une indication qui nous eſt fournie par le dernier *coq à l'aſne*, Marot n'avait dû quitter Veniſe qu'à une date poſtérieure au 20 novembre. (Voy. ci-deſſus, p. 451, variante du titre.) Ce ſerait donc au mois de décembre qu'il aurait eu à franchir ces contrées où ſévit de bonne heure un impitoyable hiver. Mais qu'importait à Marot ? Sous ſon manteau de neige & de frimas, la nature apparaiſſait encore ſouriante au poëte, qui entrevoyait, au bout de cette dernière étape, la fin de ſes épreuves.

(1) François Ier avait quitté Lyon longtemps avant l'arrivée de Marot. En effet, le roi, revenant de Provence, après la retraite précipitée de Charles-Quint, avait fait ſon entrée dans cette ville le 2 octobre (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 530), & y avait ſéjourné juſqu'au 10 du même mois. Marot, n'étant parti de Veniſe qu'à une date poſtérieure au 20 novembre (voy. la note précédente), n'avait pu ſe trouver à Lyon que vers le milieu de décembre. Comme il ne ſavait rien, à diſtance, de ce qui ſe paſſait ſi loin de lui, il conſervait encore l'eſpoir de rencontrer dans cette ville ſon royal protecteur. Nous ſuppoſons que le bruit qui s'était fait autour du procès de Sébaſtien Montecuculo, accuſé d'avoir empoiſonné le Dauphin, avait pénétré juſqu'à Veniſe. Par la rumeur publique Marot avait appris que le roi avait aſſiſté en perſonne à l'exécution du condamné. (Voy. Du Bellay, *Mémoires*, liv. VIII.) Puis, ſans autres nouvelles ſur les déplacements du roi, le poëte s'était fait à l'idée qu'il pourrait être encore à temps à Lyon pour offrir à François Ier le témoignage poétique de ſa reconnaiſſance.

S'il eſt ainſi que la puiſſance qu'as
Toute s'eſtend en grandz & petits cas,
La raiſon veult doncques que maintenant
De ce ſalut tu ſoys ſon lieutenant :
Et puis ie ſuyz à cela confermé,
Pour ce qu'amy tu es & bien aymé
De l'aſſemblée aux Muſes treſſacrées :
Et qu'à Phebus en eſcripuant agrées (1).
Humblement doncq, ſur ce ie te ſalue,

(1) Cet éloge dans la bouche de Marot n'eſt point une ſimple flatterie; il contient l'expreſſion ſincère du ſentiment de ſes contemporains. Le cardinal de Tournon avait la réputation d'aimer les lettres; ſes libéralités, il eſt vrai, devaient avoir contribué autant que la délicateſſe de ſon goût à le mettre en faveur auprès des ſavants & des poëtes. Ce ne ſerait guère que d'après ſes nombreuſes dépêches conſervées dans les documents manuſcrits de cette époque qu'il ſerait poſſible d'apprécier ſes mérites littéraires; car de ſes autres œuvres, ſi tant eſt, comme le dit Marot, qu'il ne dédaignât pas d'être en coquetterie avec les Muſes, il n'eſt parvenu juſqu'à nous aucun recueil imprimé, & nous ne lui connaiſſons pour tout bagage poétique qu'une épître adreſſée « à l'eſcuyer Sala ». (B. N., ms. 2267.) Le témoignage porté par notre poëte ſe trouve du reſte confirmé par la plupart des écrivains qui ont parlé du cardinal. « Litterarum & litteratorum fautor eximius exſtitit, » dit l'auteur du *Gallia chriſtiana* (IV, 184). Hilarion de Coſte nous fournit à ſon tour les plus intéreſſants détails ſur les ſervices rendus aux lettres par François de Tournon & ſur ſes rapports avec les ſavants : « Le cardinal, dit-il, euſt la meſme paſſion enuers les hommes doctes & ſcauants que le Roy ſon maiſtre, le pere & reſtaurateur des arts & bonnes lettres. Auſſi pluſieurs grands perſonnages luy ont addreſſé quelques œuures qu'ils mettoient en lumiere, comme Robert Cenalis, eueſque d'Auranches, André Alciat, le pere Pierre Doré, religieux de l'ordre Sainct Dominique, & autres ſcauants hommes. Il fut encore le Mœcene de Pierre Danets & Denis Lambin, profeſſeurs du Roy, le premier deſquels fut depuis par ſon moyen eueſque de Lauaur : comme auſſi il aſſiſta de ſes faueurs & liberalitez Guillaume Rondelet & Oger Ferrier. Mais ce qui ſurpaſſe tout & monſtre ſon affection enuers les ſcauants, ce fut qu'il fiſt baſtir, l'an mil cinq cens quarante deux, vn tres beau & ſomptueux college à Tournon, ville de ſa maiſon. » (*Hiſtoire catholique du* XVIe *ſiècle*, II, 311.) Toutefois l'amour des lettres ne rendait pas le cardinal plus accommodant ſur les queſtions d'orthodoxie, & Marot ne tarda pas à apprendre à ſes dépens que ſur ce point il n'y avait aucune

Hoir de Turnus, plein de haulte vallue (1).

conceſſion à obtenir de l'inflexible prélat. (Voy. ci-deſſous, p. 554 & 555, note.)

(1) D'après la tradition la plus répandue, Turnus était un roi du Latium, contemporain de la guerre de Troie. Énée, cherchant fortune après la ruine de ſa patrie, vint aborder dans les États de ce prince, le tua dans un combat ſingulier & ſe trouva du même coup en poſſeſſion de ſa couronne & de ſa fiancée, la belle Lavinie. On eſt tenté de ſe demander dès lors comment la famille de Tournon pouvait deſcendre en droite ligne d'un homme qui, ſelon toute apparence, était mort ſans poſtérité. Mais cette difficulté n'était pas faite pour embarraſſer les généalogiſtes ingénieux & familiers dès cette époque avec les exigences de la vanité humaine à laquelle ils ſavaient accommoder leurs talents. Il ſuffiſait d'abord d'une ſimilitude de nom pour conclure à l'affinité du ſang. C'eſt ainſi que l'on avait inventé un petit-fils d'Hector, du nom de Francus, pour en faire le chef des Francs &, par ſuite, le fondateur de la monarchie françaiſe. Jean Le Maire de Belges, avec toute l'autorité propre à un poëte qui ſe mêle d'écrire l'hiſtoire, atteſte cette deſcendance dans les *Illuſtrations de Gaule* (liv. III, XII). Toujours d'après le même ſyſtème, les Bretons feraient ſortis d'un certain Brutus, d'une exiſtence auſſi authentique que les précédents perſonnages. (Leber, *Collect. de pièces relat. à l'hiſt. de France*, I, 40.) Pour en revenir à Turnus, ſon nom le rendait tout naturellement propre à ſervir de tige à la famille de Tournon, mais encore fallait-il corriger la légende qui le faiſait mourir ſans rejeton. On ſuppoſa en conſéquence que, au lieu de ſe laiſſer tuer par Énée, il s'était réſigné à céder la place à ſon vainqueur, & était venu fonder en Gaule une cité floriſſante qui devint le berceau d'une maiſon illuſtre. Voilà ce qui ſe racontait alors avec d'autant plus de conviction que la critique hiſtorique ne comptait encore pour rien. Le cardinal paraiſſait du reſte écouter avec plaiſir ces alluſions à l'antiquité de ſa race, & Marot n'était point ſeul à employer ce moyen pour entrer dans ſes bonnes grâces. Un autre poëte, l'écuyer Sala, dans une épître au cardinal, le qualifie de

Noble Seigneur yſſu du ſanc de Troie.
(B. N., ms. 2267, fº 9.)

Nous ne voyons pas toutefois bien clairement ce que vient faire ici le ſang troyen. Il y a erreur évidente de la part de l'écrivain; mais il n'en coûtait pas plus de transformer Turnus en Troyen que de le donner pour ancêtre au cardinal. La clef de ces myſtères pourrait bien ſe trouver dans un opuſcule de François de Belleforeſt, intitulé *Poëme hiſtorial touchant l'origine, l'antiquité & excellence de la maiſon de Tournon*. (J. Guigard, *Bibl. héraldique de la France*, p. 426.) Mais, malgré toutes nos recherches, il nous a été impoſſible de découvrir un exemplaire de cet

Dieu gard auſſi d'infecte aduerſité (1)
L'aer amoureux de la noble Cité.
Dieu gard la Saone au port bien ſumptueux,

ouvrage. Du reſte, les contemporains mêmes de Marot ont fini par ne rien entendre à ces ſubtilités généalogiques, & l'un d'eux, s'imaginant réparer une erreur de texte, ſubſtitua aux mots « hoir de Turnus » cette autre verſion : « heur de Tournon ». Depuis tous les éditeurs ſucceſſifs ont répété comme une conſigne cette bévue typographique. Quant à l'éloge que le poëte décerne ici au cardinal, il n'a rien d'exagéré & ne doit point paſſer pour une flatterie intéreſſée. Les importantes négociations qui, à diverſes repriſes, furent confiées à ce prélat ſuffiraient pour témoigner en quelle eſtime on avait alors ſes mérites. Les vers ſuivants, que nous empruntons à un autre poëte de cour, nous paraiſſent compléter heureuſement l'appréciation un peu laconique de Marot :

Quel temps, quel aage & quelle antiquité
Pourra iamais abollir le renom
De l'excellent cardinal de Tournon,
Qui maintenant par ſur tous ſe deſcoeuure
Parfaict ouurier à manier grand oeuure ?

(Cl. Chappvys, *Diſcours de la court*, éd. 1543.)

(1) Pendant ſon ſéjour en Provence, l'armée de Charles-Quint avait été cruellement éprouvée par la maladie. Comme le ſouvenir des épidémies récentes qui avaient déſolé la France, notamment de 1531 à 1533 (voy. A. Chéreau, *les Ordonnances faictes & ordonnées à ſon de trompe par les carrefours de ceſte ville de Paris*, p. 23), n'était point encore effacé, le bruit ſe répandit que les envahiſſeurs avaient laiſſé la peſte derrière eux. Un hiſtorien du temps, qui paraît des mieux renſeignés ſur les détails de cette campagne, a rendu à ces faits leur véritable caractère; il attribue cette grande mortalité aux privations & à la mauvaiſe nourriture dont les troupes avaient à ſouffrir, & il en explique ainſi les terribles effets : « Quibus de cauſis fiebat vt Germani præſertim morbos conciperent atque eo peſtilentiores quod, muſto vuis non plane maturis expreſſo, e galeis auide biberent, quæ ventres facile contaminabant, ſic vt interneciua profluuia paſſim orirentur & funeribus caſtra complerentur. » (P. Iouii *Hiſt. ſui temporis* lib. XXXV.) Un autre écrivain rapporte que, lorſque, voyant la partie perdue, l'Empereur ſe retira, preſque à la dérobée, « il laiſſa derriere luy, outre les morts, qui eſtoient en nombre infiny & tel que l'air en eſtoit corrompu tout à l'entour, vne grande multitude de malades, leſquels ne pouuoient, à pied n'à cheual, ſuiure le camp. » (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VIII.) L'imagination populaire ſe perſuada auſſitôt qu'il y avait là un foyer de contagion qui menaçait les contrées voiſines. Cette crainte avait gagné ſans doute de proche en proche juſqu'à Lyon. Et de là vint au poëte, ſelon toute vraiſemblance, l'idée d'adreſſer ce ſouhait à la cité hoſpitalière qui lui ouvrait ſes murs.

Et ſon mary le Rhoſne impetueux,
Qui puis vn peu ſe demonſtra ſi fier
Que l'ennemy ne s'y oſa fier :
Et, dont n'a guere, en diligence prompte,
S'eſt retiré Ceſar auecques honte (1).
  Si vous ſupply, o fleuues immortelz,
Et toy, Prelat, dont il eſt peu de telz,
Et toy, Cité fameuſe de hault prix,
Ne me vouloir contemner par meſpris,
Ains recepuoir tout amyablement
L'humble Dieu gard de voſtre humble Clement.

(1) Dès les premiers pas de Charles-Quint en Provence, François Ier, cherchant à ſurprendre le plan de campagne de ſon adverſaire, lui prêta un moment l'intention de franchir le Rhône pour ſe jeter ſur le Languedoc; &, en effet, dans la lettre ſuivante, adreſſée au grand maître, il lui fait part de ſes conjectures à ce ſujet : « Mon couſin, i'ay veu par voſtre lettre l'aduertiſſement que auez eu touchant le chemyn que prent l'armée de l'Empereur, qui eſt par Sallon de Craulx, dont auez aduerty en toute diligence ceulx qui ſont en ma ville d'Arles. Semblablement ay entendu ce que vous a rapporté le trompette de Monteiehan venant du camp d'icelluy Empereur : &, le tout bien conſideré, il me ſemble qu'il y a beaucoup plus d'apparence qu'il ſoit pour vouloir tirer en Languedoc que allieurs : parquoy ie ſuis d'aduis, mon couſin, que preniez ce chemyn là &, laiſſant Marſeille derriere, le mieulx que vous puiſſiez faire c'eſt de faire ioindre auecques vous la plus groſſe troupe que vous pourrez de gens de guerre qui ſont audict Marſeille..... & aduiſer promptement & de bonne heure le moyen que vous pourrez auoir pour, à toute dilligence, faire paſſer de là le Roſne à douze ou quinze mil hommes, auecques vng bon chef pour eulx gecter dedans Montpellier, ou en tel autre lieu que vous aduiſerez eſtre plus à propos, affin de faire vne bonne & puiſſante teſte audict Empereur. » (B. N., ms. Clairamb. 335, fº 5477.) Mais l'événement ne juſtifia point ces prévisions; &, ſoit que l'Empereur n'eût jamais formé un pareil projet, ſoit qu'il eût meſuré les difficultés que préſentait à ſon armée le paſſage du Rhône, & les dangers d'une retraite à travers ce fleuve en cas de revers, il s'arrêta à Aix & ne pouſſa pas plus loin. Le Rhône, en cette circonſtance, aurait donc donné à réfléchir aux envahiſſeurs, & Marot, en lui attribuant le mérite de la retraite de Charles-Quint, était ſûr de ſe concilier par cette ingénieuſe flatterie les bonnes grâces des Lyonnais, très-fiers de leur fleuve.

Adieux à la ville de Lyon (1)

(Du Recueil poſthume)



DIEV, Lyon qui ne mords poinct,
Lyon plus doulx que cent pucelles,
Sinon quand l'ennemy te poind (2) :
Alors ta fureur poinct ne celes.
Adieu auſſi à toutes celles

(1) Une lettre du cardinal de Tournon nous renſeigne approximativement ſur l'époque de l'arrivée de Marot à Lyon. Il eſt certain qu'il s'y trouvait déjà le 14 décembre de l'année 1536 (voy. ci-deſſous, p. 554, note). Au 1er janvier 1537, il n'était point encore parti de cette ville, comme nous l'indique un dizain d'Euſtorg de Beaulieu, adreſſé ſous cette date à notre poëte, pour lui exprimer ſes vœux & ſes félicitations. (Voy. Biographie.) Il eſt permis de ſuppoſer que Marot s'oublia ſans grand effort au milieu des témoignages de ſympathie que chacun lui prodiguait, des réunions littéraires où les poëtes & les artiſtes rivaliſaient à ſon endroit de flatteries & de prévenances. (Voy. vers 42.) Toutefois ſon attention ne pouvait être complétement détournée des fêtes célébrées alors à la cour, à l'occaſion du mariage de la princeſſe Madeleine avec le roi d'Écoſſe. Sa place y était marquée comme poëte officiel; ſa muſe devait ſes louanges poétiques à la nouvelle mariée; & ſes œuvres nous fourniſſent la preuve qu'il n'eut garde, en cette circonſtance, de laiſſer uſurper ſes droits par de plus empreſſés. (Voyez aux CHANTS DIVERS, *Chant nuptial du roy d'Écoſſe & de madame Magdalaine.*) Nous ferions diſpoſé à croire que ces conſidérations décidèrent Marot à faire ſes adieux à la ville de Lyon vers le milieu de janvier, d'autant plus qu'au dernier moment il précipita peut-être ſon départ pour s'éloigner des lieux où le cardinal de Tournon lui avait impoſé une humiliante épreuve (voy. ci-deſſous, p. 554, note), dont ſon amour-propre bleſſé emporta un cuiſant ſouvenir.

(2) Il faut croire que ces vers avaient eu le don de chatouiller agréablement les oreilles des Lyonnais, car ils s'en emparèrent depuis pour les faire figurer en exergue autour des armoiries de la ville, ſur des médailles & des jetons de corporation. La ſcience héraldique n'a rien à voir dans cette deviſe, dont l'invention appartient à Marot; on en chercherait vainement la trace à une époque antérieure. Les plus experts en la matière ſont d'accord ſur ce point. Le poëte a trouvé dans ces vers la

Qui embelliſſent ton ſeiour :
Adieu faces cleres & belles,
Adieu vous dy comme le iour.
Adieu, Cité de grand valleur,
Et citoyens que i'ayme bien (1),
Dieu vous doint la fortune & l'heur
Meilleur que n'a eſté le mien.
I'ay receu de vous tant de bien,
Tant d'honneur & tant de bonté,
Que voluntiers diroys combien :

formule d'un ingénieux remerciement adreſſé à la ville qui lui avait fait une réception des plus hoſpitalières; quant à en tirer autre choſe, comme l'a fort bien dit un auteur moderne, cette idée n'a pu venir qu'à « un peintre de panneaux de carroſſes ». (Charvet, *Monographie des armoiries de Lyon*, p. 27.) Un mot maintenant ſur les armes de la ville de Lyon. Le haſard a eu plus de part que le calcul dans le choix d'un emblème qu'on pouvait croire, à première vue, indiqué par une ſorte de ſynonymie. En effet, à une époque où la vieille cité portait encore le nom de Lugdunum, le lion figurait déjà ſur ſes monnaies & ſes médailles. Longtemps après la domination romaine, lorſque, au ve ſiècle, cette ville paſſa aux mains des rois de Bourgogne, elle conſerva le lion ſur ſes étendards, & depuis, ſi ce n'eſt dans des tourmentes paſſagères, le lion n'a jamais diſparu de ſes armes.

(1) Ces vers renferment mieux qu'une formule de politeſſe banale. Les Lyonnais, très-fiers de poſſéder dans leurs murs le poëte en renom, n'avaient rien négligé pour l'attirer & lui faire fête dans des aſſemblées qui ſe recrutaient de tous les beaux eſprits de la ville, ſans diſtinction de ſexe. C'était le rendez-vous ordinaire de tous ceux qui avaient le goût des plaiſirs intellectuels. Quelques hiſtoriens ont voulu décorer du nom d'Académie ces réunions littéraires; pour reſter dans la vérité, qui était beaucoup plus modeſte, nous rappellerons cette lettre où Humbert Fournier écrit à Symphorien Champier : « Quelques amis nous rendent viſite, &, laiſſant les ſujets ſérieux, nous nous égayons par de petits contes; on cauſe des nouvelles des cours & des événements politiques. » (Monfalcon, *Hiſtoire de Lyon*, I, 626.) On y faiſait auſſi une part à la muſique & à la poéſie. Marot devint ſans doute le héros de ces aſſemblées; on ſe diſputait le plaiſir de le recevoir; & ces avances ne paraiſſent point avoir déplu à ſon amour-propre, car il y répondit en poëte. (Voy. *Epigrammes*.) Il retrouvait du reſte comme d'anciennes connaiſſances dans ces ſociétés artiſtiques & littérai-

Mais il ne peult eſtre compté.
Adieu les vieillards bien heureux,
Plus ne faiſant la cour aux dames,
Toutesfoys touſiours amoureux
De vertu, qui repaiſt voz ames :
Pour fuyr reproches & blaſmes,
De compoſer ay entreprins
Des epitaphes ſur vos lames (1),
Si ie ne ſuy le premier prins.
Adieu enfants pleins de ſçauoir,
Dont mort l'homme ne desherite :

res; des relations contractées à diſtance purent ſe changer alors en de véritables amitiés. Parmi les noms les plus connus, nous citerons en première ligne cette Jeanne Gaillarde, avec laquelle il avait échangé des vers quelques années auparavant. (*Ibid.*) Ce fut encore là qu'il eut occaſion de ſe retrouver avec Maurice Sève, ce poëte qui avait envoyé la meilleure pièce, un blaſon ſur le ſourcil, à ce tournoi poétique ouvert à Ferrare pour complaire à un déſir de la ducheſſe Renée. Marot, qui ne connaiſſait pas alors le poëte lyonnais, avait été obligé de le déſigner par ſon pays d'origine. (Voy. ci-deſſus, p. 405, vers 26.) Il dut y rencontrer également cette famille des Perréal, pour laquelle il avait compoſé un rondeau à l'occaſion de la mort de l'un de ſes membres. (Voy. *Rondeaux*.) C'eſt encore de cette époque que date ſon affection pour Étienne Dolet, dont il fit ſon éditeur, après l'avoir pris pour ami. (Éditions de 1538, 1542 & 1543.) L'imprimeur Étienne Griphe que Marot connut en cette circonſtance obtint toutefois l'honneur d'avoir les prémices de la publication. Nous pourrions encore en citer bien d'autres auxquels il fut donné d'approcher le poëte royal : les deux ſœurs de Maurice Sève, Jeanne Faye, Pernette du Guillet, & qui ſait? peut-être Louiſe Labbé, qui n'était encore qu'une enfant. Mais il nous ſuffit d'avoir montré que les hôtes ne manquaient pas pour faire bon accueil à Marot; & ces vers témoignent aſſez de l'agréable ſouvenir que notre poëte emportait de ces trop courts moments.

(1) Il en fut de cette promeſſe de Marot comme de beaucoup d'autres du même genre, qui ne lui coûtaient guère à faire dans un entraînement paſſager de ſon imagination. C'eſt inutilement que nous avons cherché parmi les épitaphes de ſa compoſition des vers conſacrés au ſouvenir de ſes amis de Lyon. Peut-être auſſi fut-il empêché d'exécuter cet aſſez ſingulier engagement par le motif qu'il indique lui-même.

Si bien ſouuent me vinſtes veoir,
Cela ne vient de mon merite :
Grand mercy, ma Muſe petite,
C'eſt par vous, & n'en ſuy marry :
Pour belle femme l'on viſite
A touts les coups vn laid mary.
Adieu la Saone & ſon mignon,
Le Rhoſne qui court de viſteſſe.
Tu t'en vas droict en Auignon,
Vers Paris ie prend mon adreſſe.
Ie diroys : adieu ma maiſtreſſe.
Mais le cas viendroit mieulx à poinct
Si ie diſoys : adieu ieuneſſe :
Car la barbe griſe me poind.
Va, Lyon, que Dieu te gouuerne :
Aſſez long temps s'eſt eſbatu
Le petit chien en ta cauerne,
Que deuant toy on a batu (1).

(1) Vainement certains auteurs proteſtants, dans le déſir de conſerver intact le preſtige du traducteur des pſaumes, ſe ſont mis en frais d'imagination pour prouver que Marot n'avait point eu à Lyon la faibleſſe de déſavouer les principes de la Réforme (O. Douen, *Clément Marot ou le Pſautier huguenot*, I, p. 239 & ſuiv.); vainement ils ont épuiſé tous les ſophiſmes pour établir qu'il ne fallait voir dans ce paſſage qu'une ſucceſſion de métaphores, & que le poëte dont les vers ſe chantent encore dans les temples proteſtants était reſté un adepte inébranlable de la foi nouvelle. Nous avons la preuve irrécuſable, concluante que le cardinal de Tournon exigea de Marot une rétractation en règle ſelon les rites de l'Égliſe. Il nous paraît ſuperflu de réfuter un à un les arguments mis en œuvre pour ſoutenir une thèſe ſur laquelle l'eſprit de parti pouvait ſeul ſe faire illuſion. Les faits ſont précis; il nous ſuffira de les placer ſous les yeux du lecteur. Par la déclaration de Coucy, du 16 juillet 1535, confirmée par une autre déclaration de Lyon, du 31 mai 1536 (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 405 & 504), François Ier renonçait de ſon chef à toute pourſuite contre ſes ſujets convaincus d'héréſie; mais il ne leur accordait cette grâce qu'à la condition qu'ils rentreraient dans le giron de l'Égliſe. L'autorité royale ne pouvait empiéter ſur la juridiction eccléſiaſtique. Il leur était ordonné, en conſéquence, que dans les ſix mois « ils euſſent à abjurer canoniquement,

Finablement, pour ſa vertu,
Adieu des foys vn million
A Tournon, de rouge veſtu (1),
Gouuerneur de ce grand Lyon.

par-devant leurs diocéſains ou leurs vicaires officiaux ». Cette formalité, Marot dut la remplir tout comme les autres, car le cardinal de Tournon n'était pas homme à lui en faire grâce. Force lui fut de ſe réſigner à cette cérémonie déſagréable, ainſi que nous l'atteſte ce paſſage d'une lettre adreſſée par le cardinal au grand maître, à la date du 14 décembre 1536; voici en effet ce qu'il lui écrit : « Monsr, Clement Marot eſt depuys quelques iours en ceſte ville, qui eſt venu en bonne volanté, ſe me ſemble, de viure aultrement qu'il n'a veſcu, deliberé de fere abiuration ſolempnelle en ceſte ville deuant moy & deuant les viccaires de mons^r^ de Lyon. Et vous promeƈtz, mons^r^, qu'il a grand repentence de ce qu'il a faiƈt pour le paſſé & bonne enuye de viure en bon creſtien pour l'aduenir. Et ſi ie le penſois aultre, ie ſuys ſeur que vous reſpondries pour moy que ie ne vouldrois point parler pour luy. Mais ſans doubte, mons^r^, ie le voys en bon chemin : par quoy, s'il vous plaiƈt, vous luy feres eſcripre par le roy que, après l'abiuration faiƈte, il puiſſe venir en ſeuretté deuers & aller en ſon royaulme, & ie vous en ſuplye. » (B. N., ms. 5125, f° 165.) Marot ſe ſoumit, mais en faiſant la grimace, & le langage qu'il tient ici laiſſe aſſez voir combien ce ſouvenir lui peſait ſur le cœur. Lors de la querelle avec Sagon, l'auteur du *Rabais du caquet de Marot*, trop heureux de trouver le prétexte de gliſſer une alluſion déſobligeante à notre poëte, s'empreſſe de retracer, avec une impitoyable complaiſance, les détails de cette aventure :

Car Marot, comme on a bien ſceu,
A eſté à Lyon receu
Pour ſe reioindre à noſtre Egliſe.
Mais on ſcait bien en quelle guiſe,
Car il y auoit pour le moins
Vne douſaine de teſmoings,
Qui l'ont rebatiſé au monde.

Nous conſtaterons enfin en terminant que, de l'aveu de Marot, le cardinal ne le diſpenſa point de la correƈtion corporelle infligée en pareille circonſtance aux hérétiques admis à ſe réconcilier avec l'Égliſe. Le cérémonial était des plus affligeants pour la dignité humaine. En effet, tandis que l'officiant, une verge à la main, récitait le pſaume *Miſerere mei*, le pénitent, obligé de ſe tenir debout ſur le ſeuil du ſanƈtuaire, recevait un coup de baguette à la fin de chaque verſet. (Pour plus de détails, voyez la Biographie.) Après un pareil traitement, on comprend les rancunes que le poëte laiſſe deviner dans ſes vers.

(1) Créé cardinal à l'âge de trente-neuf ans, du titre de ſaint-Marcellin-&-ſaint-Pierre, François de Tournon portait la pourpre romaine depuis le 16 mars 1530. (Sur ſon caraƈtère, voyez ce que nous avons dit ci-

Le Dieu gard de Marot à la Court

(*Du Recueil*)


IENNE la mort quand bon luy ſemblera :
Moins que iamais mon cueur en tremblera,
Puis que de Dieu ie reçoy ceſte grace
De veoir encor de Monſeigneur la face (1).
Ha, mal parlants, ennemys de vertu,
Totallement me diſiez deſueſtu

Titre : *Le Dieu gard de Marot à la court luy reuenu deux ans apres ſon abſence lan* vᶜxxxvi (a).
Vers 3. *Puis que de Dieu iay recu ceſte grace* (b).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 2370.

deſſus, p. 542, note.) Peut-être y a-t-il ici une intention ironique à l'endroit de ce haut dignitaire de l'Égliſe. Le poëte ne pardonnait point à cette vertu, qui ſe traduiſait par une haine implacable contre les idées nouvelles & qui lui avait fait paſſer un ſi dur moment.

(1) En rentrant à la cour, en revoyant le roi, Marot donne un libre cours aux tranſports d'un enthouſiaſme qui reſpire la ſincérité. En ce qui concerne la date de cette épître, nous avons recueilli pluſieurs indications qui nous permettent de la déterminer d'une manière à peu près certaine. Nous ſavons d'abord que notre poëte était encore à Lyon le 1ᵉʳ janvier 1537. (Voy. ci-deſſus, p. 551, note 1.) En admettant qu'il ait cédé aux ſollicitations de ſes hôtes pour retarder ſon départ, il n'eſt guère probable que ſon ſéjour ſe ſoit prolongé au delà de la première quinzaine du mois. En effet, il ſe ſentait attiré à Paris par les fêtes célébrées à l'occaſion du mariage de Madeleine de France avec le roi d'Écoſſe, & il arriva encore aſſez à temps pour offrir aux nouveaux mariés ſon hommage poétique, ſous forme d'un chant nuptial compoſé en leur honneur. (Voy. *Chants divers.*) Nos conjectures ſe trouvent encore confirmées par le paſſage ſuivant, emprunté à une pièce où Sagon s'exprime en ces termes :

> Et toſt apres la tienne deliurance,
> Tu ſalluas chacun en ſon eſgard
> Par vn reſcript qu'on nomme ton Dieu [gard.
> (*Le Dieu gard de Sagon.*)

De cet enſemble de renſeignements il eſt permis de conclure que Marot vint reprendre ſa place auprès du roi dans le commencement de l'année 1537.

De ce grand bien : voſtre cueur endurcy
Ne cogneut oncq ne pitié, ne mercy.
Pourtant auez ſemblable à vous penſé
Le plus doulx Roy qui fut oncq offenſé.
C'eſt luy, c'eſt luy, France, Royne ſacrée,
C'eſt luy qui veult que mon oeil ſe recrée,
Comme ſouloit, en voſtre doulx regard (1).
Or ie vous voy, France, que Dieu vous gard.
Depuis le temps que ie ne vous ay veue,
Vous me ſemblez bien amendée & creue :

(1) Nous avons précédemment parlé des édits qui accordaient aux hérétiques réſignés à faire amende honorable l'autoriſation de rentrer en France. (Voy. ci-deſſus, p. 554, note.) Si Marot n'avait eu à profiter que d'une meſure générale, on ne comprendrait guère cet élan d'une reconnaiſſance ſi profonde & ſi chaleureuſe. Mais déjà ces vers nous donnent à penſer que la clémence royale s'était fait ſentir au poëte favori par des marques d'une bienveillance toute particulière. Non - ſeulement François I[er] avait rendu à Marot, comme à ſes autres ſujets, le libre accès du royaume, mais encore il l'avait admis de nouveau auprès de ſa perſonne, il avait voulu effacer juſqu'aux dernières traces des rigueurs paſſées. Et ſi cette intervention directe & ſpéciale de François I[er] apparaît dans ces vers, elle nous eſt confirmée encore par une déclaration préciſe de l'auteur du *Rabais*, qui, après s'être complu à rappeler certains détails de la cérémonie déſagréable qui avait été impoſée à Marot lors de ſon paſſage à Lyon, ajoute en forme d'épilogue :

Sa faulte eſt par lettre abolye.

Cette lettre d'abolition n'eſt point parvenue juſqu'à nous; mais nous avons du moins à ce ſujet un renſeignement des plus déciſifs; elle fut provoquée par une dépêche du cardinal de Tournon, qui, après s'être donné le plaiſir de faire ſentir à ſon pénitent la férule de l'Égliſe, trouvait tout naturel de parler d'indulgence à l'autorité civile. (Voy. ci-deſſus, p. 554, note.) Il eût été très-intéreſſant de retrouver la réponſe que reçut cette requête, d'en connaître les termes; mais elle ne nous eût point apporté une certitude plus grande ſur un fait dont l'évidence eſt impoſſible à nier. En effet, des divers témoignages que nous venons de rapprocher il reſſort que ce ne fut point ſeulement en vertu des diſpoſitions générales édictées relativement aux hérétiques que Marot rentra en France. Le roi, ſur la recommandation du cardinal de Tournon, fit ſentir à ſon poëte les effets d'une bienveillance toute perſonnelle; & le poëte a conſacré dans ces vers le ſouvenir de ce bienfait.

Que Dieu vous croiſſe encores plus proſpere.
Dieu gard Françoys, voſtre cher filz & pere,
Le plus puiſſant en armes & ſcience,
Dont ayez eu encore experience.
Dieu gard la royne Alienor d'Auſtriche,
D'honneur, de ſens & de vertuz tant riche (1).
Dieu gard du dard mortifere & hydeux
Les filz du Roy. Dieu nous les gard touts deux (2).
O que mon cueur eſt plein de dueil & d'ire
De ce que plus les troys ie ne puy dire (3)!
Dieu gard leur ſoeur, la Marguerite pleine
De dons exquis (4). Ha, Royne Magdeleine,

Vers 19. *Le tout puiſſant en armes & ſcience* (a).
22. *Dhonneur, de ſang & de vertus tant riche* (b).
— *Dhonneur, de ſens & de vertu tant riche* (c).

(a) B. N. ms. 2370. — (b) B. N. ms. 1700. — (c) B. N. ms. 2370.

(1) Sur la reine Éléonore d'Autriche, voyez ci-deſſus, p. 162, note.

(2) Ces vers s'adreſſent au ſecond & au troiſième fils de François Ier. Henri, duc d'Orléans, né le 31 mars 1518, épouſa en 1533 Catherine de Médicis, devint Dauphin en 1536, par la mort de ſon frère aîné; en montant ſur le trône en 1547, il prit le nom de Henri II; il mourut le 10 juillet 1559. Charles, duc d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême & de Châtellerault, pair & chambrier de France, naquit le 22 janvier 1522; il mourut ſans alliance le 9 ſeptembre 1545.

(3) Tous les eſprits étaient encore ſous le coup de l'émotion cauſée par la mort récente & myſtérieuſe du Dauphin. Ce ſouvenir arrache au poëte une de ces notes attendries que le cœur ſeul peut trouver. (Sur les bruits étranges qui couraient au ſujet de la mort de ce jeune prince, voy. ci-deſſus, p. 465, note.) Dans la plupart des gravures du temps, & ſurtout dans l'imagerie populaire, la Mort eſt repréſentée brandiſſant une poignée de traits avec leſquels elle ſe prépare à frapper de nouveaux coups. L'idée de poiſon ne pouvait manquer d'ajouter encore quelque choſe de plus odieux à ſa ſiniſtre beſogne.

(4) Marguerite de France, ducheſſe de Berry, était la quatrième fille du roi François Ier; elle était née le 5 juin 1523. Elle ne ſe maria que très-tard. Un ſeigneur vénitien, qui fréquentait la cour, nous a laiſſé ſur cette princeſſe des détails qui ne manquent pas d'intérêt. « Marguerite, écrit-il, âgée de vingt-deux ans & peut-être davantage,

Vous nous lairrez : bien vous puy, ce me ſemble,
Dire Dieu gard & adieu tout enſemble (1).
Pour abreger : Dieu gard le noble reſte,
Du royal ſang, origine celeſte.
Dieu gard touts ceulx qui pour la France veillent,
Et pour ſon bien combatent & conſeillent.
Dieu gard la court des dames, où abonde
Toute la fleur & l'eſlite du monde.
Dieu gard enfin toute la fleur de lys,

Vers 37. *Dieu gard enfin toute la fleur du lys* (a).
— *Dieu gard enfin toute la court du lys* (b).

(a) B. N. ms. 1700; I. Bignon, 1540. — (b) B. N. ms. 2370; B. S. ms. 189 B.

n'a pas trouvé de mari, quoiqu'elle ſoit digne des plus grands princes de la terre, tant elle a de prudence, de modeſtie, de bonté, de talent. Elle eſt fort verſée dans le latin, dans le grec, même dans l'italien. » (Colleƈt. des doc. inéd., *Relat. des ambaſſad. Vénit.*, I, 285.) Elle épouſa enfin, le 9 juillet 1559, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, & mourut le 14 ſeptembre 1574.

(1) Madeleine de France était née le 10 août 1520; elle épouſa Jacques Stuart, roi d'Écoſſe, le 1er janvier 1537. Le bruit s'était répandu dans la foule que ce monarque, cédant à un élan chevalereſque, était accouru au ſecours de François Ier menacé par les armées impériales, & que le roi de France, pour le récompenſer d'un ſi noble dévouement, lui avait donné la main de ſa fille. Un examen attentif des faits diſſipe toute illuſion ſur le déſintéreſſement du roi d'Écoſſe. (Voy. ci-deſſus, p. 532, note 2.) Quant à la jeune princeſſe, dès ſa plus tendre enfance elle s'était montrée poſſédée du déſir d'être reine un jour. Il avait d'abord été queſtion de l'unir au fils de l'Empereur. Ce projet n'ayant pas eu de ſuite, elle rêva l'alliance du duc de Lorraine, diſant qu'elle ne voulait que d'un roi pour mari. (Colleƈt. des doc. inéd., *Relat. des ambaſſ. Vénit.*, I, 105.) Enfin elle ſe décida à épouſer le roi d'Écoſſe; & lorſqu'on lui repréſentait qu'elle allait « eſtre condempnée à faire ſon habitation en vng peys barbare & vne gent brutalle, elle repondoit : Pour le moings, tant que ie viuray ie feray reyne, ce que i'ay touſiours deſiré. » (Brantôme, *Madame Magdelaine de France.*) Elle s'embarqua pour ſon royaume le 11 mai, déjà mortellement atteinte d'une maladie de poitrine, à laquelle elle ſuccomba le 11 juillet ſuivant. Le titre de reine ne pouvait appartenir à Madeleine qu'après ſon mariage avec le roi

Lime & rabot des hommes mal polys.
Or fus auant, mon cueur, & vous, mes yeulx,
Touts d'vn accord dreffez vous vers les cieulx,
Pour gloire rendre au pafteur debonnaire
D'auoir tenu en fon parc ordinaire
Cefte brebis efloingnée en fouffrance (1).
Merciez ce notable Roy de France,
Roy plus efmeu vers moy de pitié iufte
Que ne fut pas enuers Ouide Augufte (2) :

Vers 42. *Dauoir remys en fon parc ordinaire* (a).
44. *Remercies ce noble roy de France* (b).
— *Et merciez ce noble roy de France* (c).

(a) B. N. ms. 2370; B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. mss. 2370 & 1700. — (c) B. S. ms. 189 B. Sibilet dans fon *Art poétique*, p. 17 v°, fignale quelques éditeurs comme ayant à tort imprimé : « Merciez ce notable roy François. » La rime feule fuffit à faire écarter cette variante que nous n'avons pas eu du refte l'occafion de rencontrer.

d'Écoffe; & dans la défignation employée ici par Marot, nous trouvons une nouvelle preuve que cette épître fut compofée après le 1er janvier 1537.

(1) Il femblerait que, vers cette époque, les images de la vie paftorale aient pour ainfi dire affiégé l'efprit de Marot, comme lui repréfentant le mirage du repos qu'il pourfuit & qui fuit toujours devant lui. Dans fa jeuneffe, notre poëte avait redit en français les joies calmes du Tityre de Virgile & fes actions de grâce envers la puiffance tutélaire qui lui avait donné la fécurité & le bonheur. (Voy. t. II, p. 13.) Ce fouvenir femble furtout à cette date infpirer la mufe de Marot; fi le poëte ne fait ici qu'effleurer cette idée, il la développe avec complaifance dans fon *Eglogue au Roy* (voy. t. II, p. 285), qui fut compofée vers ce même temps & où, dans un long récit plein de grâce & de fraîcheur, il fe met, lui humble berger, fous la protection du dieu Pan, qui veille fur les pafteurs avec la même follicitude que le roi François Ier fur fes fujets.

(2) Nous ne referons point ici l'hiftoire des débuts d'Ovide, des fuccès poétiques qui l'entourèrent, dès fa jeuneffe, d'une auréole de gloire, & enfin de fa brouille avec Augufte, devenu un bourreau impitoyable pour le poëte qu'il avait admiré & protégé. Nous ne parlerons pas non plus de cette aventure fcandaleufe, où l'érudition galante s'eft évertuée fans fuccès à rechercher fi Ovide avait joué le rôle d'acteur audacieux ou de témoin mal avifé. Ces détails fe trouvent un peu partout; & puifque Marot s'arrête ici à faire reffortir la clémence de François Ier par contrafte avec les févérités d'Augufte, nous nous en tiendrons à ce point. Pour

Car d'adoulcir ſon exil le pria,
Ce qu'accordé Auguſte ne luy a.
Non que ie vueille, Ouide, me vanter
D'auoir mieulx ſceu que ta muſe chanter.
Trop plus que moy tu as de vehemence
Pour eſmouuoir à mercy & clemence :
Mais aſſez bon perſuadeur me tien,
Ayant vn prince humain plus que le tien.
Si tu me vaincz en l'art tant agreable,
Ie te ſurmonte en fortune amyable :
Car quand banny aux Gettes tu eſtois,
Ruyſſeaulx de pleurs ſur ton papier iectois,
En eſcripuant ſans eſpoir de retour (1) :
Et ie me voy mieulx que iamais autour
De ce grand Roy, ce pendant, qu'as eſté
Près de Ceſar à Romme, en liberté,

Vers 57. *Car quant banny & iecté tu eſtois* (a).

(a) B. N ms. 2370.

notre poëte, cette comparaiſon ne peut que remplir ſon cœur de joie, car il a obtenu ſa grâce entière. En même temps il rappelle, d'accord avec les faits, que l'infortuné Ovide ſe ferait contenté à moins, & qu'un adouciſſement à ſes maux lui eût ſuffi, comme en témoigne le vers ſuivant :

Mitius exſilium, pauloque propinquius, opto.
(*Triſtium* lib. IV, IV, 51.)

Mais Ovide ne fut point écouté, & mourut ſur la terre d'exil ſans avoir revu ſa patrie.

(1) A la ſuite de ſa diſgrâce, Ovide ſe vit réduit à vivre à Tomes, petite ville de Méſie, ſur le Pont-Euxin. Dans ſes vers, il fait ſouvent alluſion au pays où il eſt condamné à traîner ſa triſte & malheureuſe exiſtence :

Frigida me cohibent Euxini littora Ponti.
(*Triſtium* lib. IV, IV, 55.)

Marot n'avait point lu ſans doute les œuvres d'Ovide dans le texte original, comme il eſt à préſumer d'après certaines inſinuations de ſes contemporains au ſujet de ſon incompétence en langue latine (voyez t. II, p. 20, note) ; mais il ſavait du moins ce qu'elles contenaient, car, s'il ſe ſert ici d'expreſſions un peu exagérées, il ne s'écarte point de l'idée primitive préſentée ſous une forme des plus ingénieuſes dans le paſſage ſuivant :

Parue, nec inuideo, ſine me, liber, ibis in [vrbem...
Neue liturarum pudeat : qui viderit illas,
De lacrymis factas ſentiet eſſe meis.
(*Triſtium* lib. I, I, 1 & 13.)

D'amour chantant, parlant de ta Corynne (1).
Quant eſt de moy, ie ne veulx chanter hymne
Que de mon Roy : ſes geſtes reluyſants
Me fourniront d'arguments ſuffiſants.
Qui veult d'amour deuiſer, ſi deuiſe :
Là eſt mon but. Mais quand ie me rauiſe,
Doibs ie finir l'elegie preſente
Sans qu'vn Dieu gard encore ie preſente?
Non : mais à qui? Puis que Françoys pardonne
Tant & ſi bien qu'à touts exemple il donne,
Ie dy Dieu gard à touts mes ennemys (2),

Vers 63. *Damour chantas, parlant de la Coryne* (a).
67. *Qui veult damour deuiſer en deuiſe* (b).
68. *Là eſt mon but : mais quant ie men aduiſe* (c).
72. *Tant eſt ſi bien quexemple à tous il donne* (d).

(a) B. N. ms. 2370; B. S. ms. 189 B.; N. Bignon, 1540. — (b) B. N. ms. 2370. — (c) B. N. ms. 189 B. — (d) B. N. ms. 1700; B. S. ms. 189 B.

(1) Les amours d'Ovide ſe dérobent derrière un voile myſtérieux, que les contemporains eux-mêmes n'ont pas réuſſi à ſoulever. Afin de dérouter les curioſités indiſcrètes, le poëte a pris ſoin de déſigner ſous un nom ſuppoſé celle qui fut la complice de ſa faute ou la cauſe de ſes malheurs. Il eſt tout le premier, du reſte, à faire l'aveu de ce ſubterfuge :

Mouerat ingenium totam cantata per vrbem
Nomine non vero dicta Corinna mihi.
(*Triſtium* lib. IV, x, 59.)

Marot ſavait à quoi s'en tenir ſur cette ruſe, aſſez en uſage parmi ſes confrères, & il répète ce nom tel que l'avait donné le poëte latin.

(2) Dans un premier élan d'enthouſiaſme, dans la joie de ſe retrouver en France, Marot dépoſe ſes rancunes & proclame l'oubli des injures. Il était aſſurément ſincère alors qu'il déclarait vouloir renoncer à tous ſes griefs anciens & nouveaux. Mais la force même des événements le réduiſit bientôt à l'impoſſibilité de tenir cet engagement. Lorſque des adverſaires ſe retrouvent face à face, le moindre incident ſuffit pour faire évanouir ces généreux projets d'indulgence. Peut-être Marot, à ſon retour, en apprit-il plus long qu'il n'en ſavait ſur les fourberies & les trahiſons de l'auteur du *Coup d'eſſay;* peut-être Sagon, d'humeur peu accommodante, ne ſe montra-t-il point diſpoſé à déſarmer. Nous ſerions tenté de croire qu'il continua ſa campagne de dénigrement & de perfidie contre celui dont il s'était conſtitué le rival. Ses œuvres mèmes ne laiſſent pas que de

D'auſſi bon cueur qu'à mes plus chers amys.

Vers 74. *Dauſſi bon cueur quà mes plus grands amys* (a).

(a) B. N. ms. 2370.

trahir un fonds de rancune & de malveillance. Au *Dieu gard* de Marot il s'empreſſa d'oppoſer une réplique qui en eſt la contre-partie ſous une forme agreſſive. Nous avons retrouvé cette réponſe peu connue dans une petite plaquette dont le ſeul exemplaire qui exiſte encore appartient à la bibliothèque de l'Arſenal. (*Deffenſe de Sagon contre Clement Marot.*) Le ton de cette pièce ne reſpire pas préciſément un ſentiment de bienveillance. Les paroles pacifiques & conciliantes de Marot reſtent ſans effet auprès d'un adverſaire qui, dès les premiers mots, affecte de prendre en pitié & en dériſion les avances qui lui ſont faites par Marot. Voici en quels termes il débute :

Puiſque Marot en ſon Dieu gard a mys
Ses ennemys au reng de ſes amys,
Et quil a dict Dieu gard à tout le monde,
Raiſon veult bien qu'au Dieu gard on reſpon-[de:
Car ſi l'vng dict à l'aultre Dieu vous gard,
L'aultre en doibt dire à l'vng en ſon eſgard.
Or ſuis i'amy ou ennemy par force
De ce Marot, qui s'esbat & efforce
Dire Dieu gard à tout le monde ainſy:
Ie luy vueil donc dire vng Dieu gard auſſy.

(*Le Dieu gard de Sagon à Marot.*)

Après quoi il s'applique à évoquer comme à plaiſir tout un cortége de ſouvenirs déſagréables ou bleſſants pour Marot. Il lui rappelle avec aigreur ſes infractions aux lois de l'abſtinence; il lui reproche ſes premiers eſſais de traduction des pſaumes; enfin il lui donne à entendre que, s'il ne s'amende pas, le ſupplice eſt là qui l'attend. On ſerait même tenté de croire qu'à l'occaſion il ſe chargerait volontiers d'en attiſer la flamme. On peut juger de ſes diſpoſitions par le paſſage ſuivant :

Dieu gard Marot, il en a bon meſtier,
Sil veult encor expoſer le pſaultier.
Dieu gard Marot, car s'il eſt infidelle,
Il ſe viendra bruſler à la chandelle...
Dieu gard Marot. De quoy? de menger lard
Au vendredy : de ce mal Dieu le gard,
Car ſil en monſtre apparence d'enuie
Ceſt faict de luy, adieu ſa poure vie.

(*Ibid.*)

Une rencontre fortuite mit en préſence les deux adverſaires :

Mon maiſtre & luy au pont Sainct-Clou ſe [veirent,

nous dit l'auteur du *Rabais*. Ils s'étaient fait aſſez mauvais viſage, mais ils avaient évité un ſcandale par reſpect pour la reine, dont ils étaient les hôtes :

C'eſt puys deux moys tu ſcais qu'ils s'en-[tredirent:
Et s'il y eut en bref temps & ſeiour
Des deux parts dict vng Dieu gard & bon iour.

Mais au bout d'un certain temps la criſe éclata de nouveau. Notre poëte, piqué ſans doute au jeu par quelques taquineries de Sagon, recommença le feu en publiant ſous le nom de ſon valet Fripelippes une violente diatribe contre ſon adverſaire. Sagon paſſa la parole à ſon page, qui ripoſta par le *Rabais du caquet de Fripelippes*. Il ne fut plus alors queſtion de pardon entre les ennemis, & la mêlée devint générale.

LE VALET

DE MAROT CONTRE SAGON,

Cum Commento.



On les vend a Paris en la Rue sainct Iacques pres sainct Benoist, en la bouticque de Iehan Morin, pres les troys Couronnes dargent.

1537.

Fripelippes valet de Marot à Sagon (1)

(*Du Recueil*)

PAR mon ame il eſt grand foyſon,
Grand année & grande ſaiſon
De beſtes qu'on deuſt mener paiſtre,

(1) Cette pièce ſe rattache à la querelle qui mit aux priſes Marot & Sagon. Le commencement des hoſtilités remontait à une époque déjà lointaine. Une diſcuſſion religieuſe compliquée de queſtions d'amour-propre avait provoqué de part & d'autre un échange de propos aſſez vifs. (Voyez ci-deſſus, p. 281[c], note.) Cette altercation n'eut d'abord d'autre ſuite qu'une rupture; mais peu après, Marot, pourſuivi comme hérétique, ſe vit obligé de choiſir entre l'exil & le bûcher. Sagon, fort de l'appui de la Sorbonne, dont il tenait le parti, eſſaya de profiter de l'abſence de ſon adverſaire pour le perdre dans l'eſprit du roi par les inſinuations les plus perfides. Marot était trop loin pour pouvoir répondre à des attaques dont l'écho n'arrivait que confuſément à ſes oreilles. De temps à autre ſeulement un *coq à l'âne* aſſaiſonné de quelque railleuſe alluſion témoignait qu'il était tenu bonne note de toutes ces petites infamies, & qu'il n'en ferait point fait grâce à leur auteur. (Voyez ci-deſſus, p. 434, vers 45 & ſuivants.) Enfin, notre poëte rentra en France, & il n'eut rien de plus preſſé que de ſoulager ſes rancunes contre Sagon. Mais, pour mieux lui faire ſentir ſon mépris, il ne voulut point avoir l'air de lui adminiſtrer de ſa main la correction qu'il lui réſervait. C'était bien aſſez d'un valet pour mettre à la raiſon le malencontreux ſecrétaire de l'abbé de Saint-Évroult; cette épître parut donc ſous le nom de Fripelippes. Il n'était pas bien malaiſé pour le public de reconnaître ſous ce pſeudonyme à qui il avait affaire, & avec l'un des acteurs de ce débat il eût dit volontiers :

Marot eſt luy & luy eſt ſon valet.
(*Grande Genealogie de Fripelippes par vn ieune poete champeſtre.*)

Les adverſaires de Marot répliquèrent à cette épître; dans leur réponſe, qui paſſait au-deſſus de la tête du valet pour atteindre le maître, ils ſe mirent en frais d'étymologie pour donner à ce nom de pure fantaiſie un ſens déſagréable, & voici l'explication qu'ils en trouvèrent. Fripelippes, dirent-ils, eſt ainſi nommé parce que c'eſt

Vn fripeur & lecheur de lippes...
Qui va par tout fripelipper,
Cherchant ſa diſnee & ſouppee.
Vela que ceſt fripelippee.
(Matthiev de Bovtigni, *le Rabais du caquet de Fripelippes.*)

C'était une manière de dire que le valet de Marot appartenait à

Qui regimbent contre mon maiftre.
Ie ne voy poinct qu'vn Sainct Gelais (1),
Vn Heroët (2), vn Rabelais (3),

cette claffe de parafites toujours en quête de bons morceaux, qu'ils follicitent de la commifération publique. Or, comme Marot & Fripelippes c'était tout un, on devine facilement où voulaient en venir ceux qui avaient imaginé cette interprétation peu indulgente. Ce n'était pas la première fois, du refte, que l'on reprochait à notre poëte d'aimer à vivre aux dépens des autres. (Voy. ci-deffus, p. 136, vers 90 & fuivants.) Le nom de Fripelippes figure fur la lifte des cuifiniers de Pantagruel (IV, XL). Il n'en eft pas en effet de mieux approprié à ceux qui par état font tenus de goûter les fauces & qui peuvent les gâter par maladreffe. Peut-être Rabelais voulait-il encore donner cette petite marque de fouvenir à la mémoire de fon ami. Cette épître n'eut pas plus tôt vu le jour, qu'il s'enfuivit une mêlée générale entre les deux partis. Le Parnaffe fe trouva divifé en deux camps. Nous racontons ailleurs les détails de cette lutte homérique, qui fe prolongea encore quelque temps. (Voy. Biographie.) Puis à la longue les combattants, un peu par perfuafion, beaucoup par laffitude, fe décidèrent à une trêve qui arrêta les hoftilités.

(1) Voyez ci-deffus, p. 405, note.

(2) Voyez ci-deffus, p. 403, note 1.

(3) A l'exception de Rabelais, cette lifte ne contient que des noms de poëtes; pour ceux-ci, on conçoit fans peine que les mêmes goûts, les mêmes études les aient rapprochés de Marot; qu'entre lui & « fes freres en Apollo » il fe foit formé une intimité affez étroite pour raffurer notre poëte fur leurs fentiments à fon égard. Mais, en ce qui concerne Rabelais, il avait pris une autre voie, & fes relations avec Marot ne fe préfentent point à l'efprit d'une manière auffi naturelle. Voici les quelques détails que nous avons pu recueillir à ce fujet. Selon toute vraifemblance, ces deux écrivains fe rencontrèrent & commencèrent leur liaifon vers le temps où cette épître fut compofée. Rabelais profeffait encore la médecine à Lyon vers l'année 1534, il y revenait affez volontiers, & il eft fort poffible qu'il fe foit trouvé dans cette ville lors de l'arrivée de Marot. Des Lyonnais avaient, à cette époque, formé un petit cercle choifi où l'on fit fête à Marot; ce fut peut-être dans ces réunions que nos deux écrivains eurent l'occafion de fe rencontrer, & la tournure de leur efprit ne manqua pas de les attirer l'un vers l'autre. Par une pièce latine de Dolet (*Epigramm.* lib. II, 1), nous favons qu'à peu de temps de là, le 1er mars 1537, Marot & Rabelais fe retrouvèrent dans un banquet auquel affiftaient Budé, Danès, Tufanus & plufieurs autres écrivains. Dolet, pourfuivi pour homicide dans un cas de légitime défenfe, était venu implorer la clémence

Vn Brodeau (1), vn Seue (2), vn Chappuy (3)
Voyſent eſcripuant contre luy.
Ne Papillon pas ne le poind (4),

royale. Le roi lui accorda ſa grâce, & ſes amis avaient voulu fêter le verre en main l'heureuſe iſſue de cette affaire. A partir de cette époque, Marot & Rabelais ne ceſſèrent plus de ſe donner des marques de leur mutuelle ſympathie. Marot adreſſe des vers à Rabelais (voyez *Épigrammes*), & l'auteur du *Gargantua* n'eſt pas en peine à ſon tour pour emprunter un trait piquant à ſon ami. C'était leur manière de s'envoyer de temps à autre comme un témoignage de bon ſouvenir. Nous ne voulons point omettre un dernier détail auquel le nom de Marot ſe trouve encore mêlé. En cherchant des ſecrets de médecine, Rabelais avait retrouvé certaine recette de cuiſine perdue depuis les anciens. Dolet n'avait point jugé indigne de lui de chanter en vers latins les mérites du *garum*, auſſi agréable au goût que ſalutaire à la ſanté (*Epigramm.* lib. II, XIV), & il invite Marot à faire chorus avec lui. Nous ne ſaurions dire ſi notre poëte jugea à propos de répondre à cette ouverture; ſes vers, s'il en compoſa ſur ce ſujet, ne ſont point parvenus juſqu'à nous. Toujours eſt-il qu'il avait vu Rabelais d'aſſez près pour être ſûr qu'il ne ferait point campagne contre lui.

(1) Voyez ci-deſſus, p. 403, note 3.

(2) Voyez ci-deſſus, p. 404, note 2.

(3) Voyez ci-deſſus, p. 402, note 3.

(4) Almaque ou Télémaque Papillon, originaire de Dijon, naquit en 1487 & mourut en 1559, à l'âge de ſoixante-douze ans. La famille du poëte conſerva longtemps un portrait où ces détails ſe trouvaient inſcrits avec le titre de valet de chambre du roi. (Phil. Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, II, 119.) Nous devons conſtater toutefois que le nom de Papillon ne figure point ſur les anciens états de la maiſon de François I[er]. Ses œuvres poétiques, tombées depuis dans l'oubli, lui méritèrent un certain renom auprès de ſes contemporains. Cornelius Agrippa, dans une de ſes lettres, lui donne l'épithète de *eruditiſſimus*. (*Epiſt.* lib. III, LXXXII, éd. de Lyon.) Un écrivain rapporte qu'il fut fait priſonnier en même temps que le roi à la bataille de Pavie. (Girault, *Eſſai ſur Dijon*, p. 172.) Nous ne pouvons apporter aucune preuve à l'appui de cette aſſertion; mais ſi le détail eſt exact, le ſouvenir de périls partagés avec Marot, bleſſé le même jour d'un coup de lance au bras (voy. *Élégies*), contribua peut-être à former les nœuds d'une amitié qui ne fit que grandir avec le temps. Il eſt certain en effet que, dans les épîtres de ſes dernières années, notre poëte manifeſta pour Papillon, à diverſes repriſes, les ſentiments les plus affectueux. Nous citerons entre autres les vers où il demande à François I[er] de venir en aide à ſon ami accablé par la

Ne Thenot (1) ne le tenne poinct.
Mais bien vn tas de ieunes veaulx,

maladie. (V. ci-deſſous, p. 615.) On ne poſſède aucun recueil des œuvres de Papillon, & les vers que l'on connaît de lui ne ſont pas bien nombreux. La Croix du Maine lui attribue une pièce intitulée *le Troſne d'honneur*. (*Bibl. franç.*, II, 338.) Une autre compoſition de ſa façon, *le Nouuel Amour*, fut imprimée pluſieurs fois avec des vers de ſes amis. (*Les Queſtions problematiques du Pourquoy d'Amour, nouuellement traduict d'italien en langue françoyſe par Nicolas Leonique, poete françoys, auec vng petit liure contenant le Nouuel Amour, inuenté par le ſeigneur Papillon, & vne epiſtre abhorrant fol amour, par Clement Marot.* 1543, Paris, Alain Lotrian.) C'était, de la part de Marot, un encouragement & un témoignage de ſympathie que de ſuivre ainſi ſon ami dans ſes digreſſions allégoriques. Enfin, dans un manuſcrit de la Bibliothèque nationale, le nom de Papillon a été placé au bas d'une pièce connue ſous le nom de *Sermon du bon paſteur*, & inſcrite au compte de Marot par tous ſes éditeurs poſthumes. Si cette indication iſolée eſt inſuffiſante pour rendre conteſtables les droits de notre poëte ſur cette pièce, elle permet du moins de ſuppoſer que Papillon s'exerçait dans le genre religieux, puiſque l'on a pu avoir la penſée de lui attribuer cette compoſition.

(1) « Thenot » eſt la forme familière qui correſpond à Étienne. La poéſie paſtorale avait alors adopté ce nom, & le berger Thénot remplace dans les églogues les Corydon & les Tircis de l'antiquité. Marot lui-même a ſuivi la mode en mettant en ſcène ce perſonnage dans ſa *Déploration de Louiſe de Savoie*. Ici Thénot n'eſt qu'un nom d'amitié, qui ſemble indiquer les relations les plus intimes entre Marot & l'ami auquel il l'applique; & ſi nos conjectures ne nous trompent point, nous ſerions diſpoſé à croire qu'il s'agit d'Étienne Dolet. En effet, à cette époque de leur vie, les deux poëtes ſe prodiguèrent les témoignages de la plus vive affection. A ſon retour d'exil, Marot avait rencontré Dolet à Lyon. Le même goût pour les lettres les avait attirés l'un vers l'autre; ils avaient mis en commun leurs penſées & bientôt juſqu'à leurs plaiſirs. Et même, à ce propos, quelques alluſions, trop diſcrètes encore, de Dolet nous livrent certains détails ignorés des bonnes fortunes de Marot. (Voy. ci-deſſous, p. 601, note.) Notre poëte avait donc de bonnes raiſons pour ne point tenir en ſuſpicion le dévouement de ſon ami, & au beſoin l'épigramme ſuivante de Dolet, par les ſentiments qu'elle exprime, nous confirmerait dans la penſée qu'il était bien le « Thenot » dont il eſt ici queſtion :

AD FRANCISCVM RABELAESVM

De mutua inter ſe & Clementem Marotum amicitia.

Peperere Muſæ ſat beato & optato [que
Partu Marotum, & poſt Doletum : ac vtrum-

Vn tas de rithmaſſeurs nouueaulx (1),
Qui cuydent eſleuer leur nom,

Iiſdem fere inſtruxere moribus & iiſdem
Probe artibus ornarunt : ſiquidem componen-
Verſus minime vulgari, at inſigni & rara [di
Felicitate. Iam quibus par conceſſa eſt
Virtus, amicitia inuicem conflagrare
Miraris ? Id facit ſimilitudo morum,
Et artium earundem ſocietas concordans.
(*Epigramm.* lib. I, XXIII.)

(1) Après avoir fait le dénombrement des alliés de Marot, l'auteur de cette pièce a trouvé que ce n'était pas la peine de nommer les apprentis poëtes enrôlés à la ſuite de Sagon & de La Huetterie. Il ne pouvait en effet jouer un plus mauvais tour à ces vanités avides de bruit & d'éclat, que de les laiſſer dans l'ombre & dans l'oubli. Les renſeignements nous feraient donc complétement défaut ſur les recrues du camp oppoſé, ſi l'un des acolytes de ce parti n'avait pris ſoin de nous donner la liſte des combattants dont il ſollicite le concours. Voici l'appel qu'il leur adreſſe :

Vien contre ce Marot maling,
Bouchet, & toy, Germain Colin,
D'Angiers & Poetiers la deffence :
Copin, qui ſcais plus quon ne penſe,
Sortz de Rouen, ne ten diſpenſe,
Pour voir Sagon quelque matin.
Huet, monte en ton auertin.
Macé, en enſuyuant lertin,
Deſploye icy de ta ſcience.
Le catholique Celeſtin
Vaincra depigramme latin
De Marot lorde conſcience.
Le Blond aura t il pacience
Quon donne à Marot laudience
Sans ioingdre Sagon au butin ?
(MATTH. DE BOVTIGNI, *le Rabais du caquet de Fripelippes.*)

Mais cette miſe en demeure n'obtint pas un égal ſuccès auprès de tous les poëtes qui figurent ſur cette liſte. Jean Bouchet, dont la notoriété nous diſpenſe de tout détail biographique (voy. Niceron, *Mémoires*, XXVII, 1), repouſſa les ſollicitations dont il était l'objet & ſe prononça pour la neutralité, en déclarant qu'il ne pouvait choiſir entre deux adverſaires qui avaient une part égale dans ſes amitiés. (Voy. *Epiſtres familieres, epiſtre* CX.) Certaines boutades agreſſives de Germain Colin contre Marot (B. N., ms. 24319, *paſſim*) donnèrent peut-être à ſuppoſer qu'il y avait lieu de compter ſur ſon concours; mais au dernier moment il repouſſa les avances de Sagon, qui ſe lamenta de cette défection dans une épître adreſſée à Jean Bouchet. (J. Bouchet, *Epiſtres familieres, epiſtre* CIX.) Quant à Florent Copin, nous avons trouvé pluſieurs fois ſon nom dans des recueils de pièces préſentées au Puy de la Conception de Rouen (B. N., ms. 379, f° 39; ms. 1715, f°s 40, 52, 114 & 143); mais rien n'indique qu'il ait été du nombre des lauréats. Nous n'avons non plus trouvé aucune trace du rôle qu'il aurait joué dans ce conflit poétique. René Macé était un bénédictin de Vendôme, qui ſe fit le continuateur de la chronique rimée commencée par Guillaume Crétin; nous ſerions fort en peine de dire quelle part il prit à la guerre déclarée entre Sagon & Marot. Une note marginale de la première édition du *Rabais de Fripelippes* nous apprend que « le catholique Celeſtin » cultivait les muſes latines;

Blaſmant les hommes de renom.
Et leur ſemble qu'en ce faiſant,
Par la ville on ira diſant :
Puis qu'à Marot ceulx cy s'attachent,
Il n'eſt poſſible qu'ilz n'en ſçachent.
Et veu les fautes infinies
Dont leurs epiſtres ſont fournies,
Il conuient de deux choſes l'vne :
Ou qu'ilz ſont troublez de la lune,
Ou qu'ilz cuydent qu'en iugement
Le monde comme eulx eſt iument (1) :

ce ſignalement paraît convenir à un certain Nicolas Deniſot, qui ſe faiſait appeler le « conte d'Alſinois »; il avait tiré ce titre de l'anagramme de ſon nom. Parmi ſes œuvres on rencontre quelques épigrammes latines où Sagon eſt exalté aux dépens de ſon rival. Mais entre les plus violents il faut compter Jehan Leblond, ſeigneur de Branville; celui-ci n'avait point attendu le retour de Marot pour commencer l'attaque. Il écrivit contre le poëte exilé à Ferrare une épître où l'incohérence des idées le diſpute à l'excentricité des expreſſions. Pour clore cette liſte, nous pourrions encore ajouter quelques noms, mais ils ſont tellement obſcurs qu'ils ne méritent même pas d'être cités. (Voy. du reſte ſur cette querelle ce que nous avons déjà dit ci-deſſus, p. 565, note.)

(1) En latin, *jumentum* s'appliquait d'une manière générale aux animaux auxquels on faiſait porter ou le joug ou des fardeaux. (Voy. JUMENTUM, *Theſaurus linguæ latinæ*.) La langue françaiſe, en s'appropriant ce mot, lui laiſſa d'abord ſon ſens primitif, comme le prouve clairement ce paſſage d'un vieux poëme : « Es ſe comparat a iumens & es ſe fay ſemblans a las beſtias que non han negun entendemen. » (*Vices & Vertus*, B. N., ms. 1745, fº 84.) Puis, par l'effet de ce travail ſecret & inſaiſiſſable qui transforme les langues, le mot « jument » perdit ſon ancienne ſignification, ou plutôt il n'en conſerva qu'une partie très-réduite, & il ne ſervit plus qu'à déſigner la femelle du cheval. Un grammairien du XVIe ſiècle a pris ſoin d'enregiſtrer le fait, tout en le ſignalant comme ſingulier : « Mirum eſt cur equam *iument* vocauerimus, præſertim cum iumentum, vnde illud noſtrum ductum eſt, totum genus contineat beſtiarum quæ onus geſtant. » (Ioachimi Perionii *Dialogorum de linguæ gallicæ origine libri quatuor*, p. 104.) Marot s'en eſt tenu ici à l'ancienne acception du mot « jument », telle qu'elle eſt admiſe par nos vieux poëtes; il ne peut y avoir dès lors de doute ſur ſa penſée; on en trouve aujourd'hui l'équivalent dans cette locution familière : « bête à manger du foin ».

De là vient que les paoures beſtes,
Apres s'eſtre rompu les teſtes,
Pour le bon bruyt d'aultruy briſer,
Eulx meſmes ſe font deſpriſer :
Si que mon maiſtre ſans meſdire
Auecques Dauid peult bien dire :
  Or ſont tombez les malheureux
En la foſſe faicte par eulx :
Leur pied meſmes s'eſt venu prendre
Au filet qu'ilz ont voulu tendre (1).
  Car il ne fault pour leur reſpondre
D'aultres eſcriptz à les confondre
Que ceulx là meſmes qu'ilz ont faictz,
Tant ſont groſſiers & imparfaictz,
Imparfaictz en ſens & meſures,
En vocables & en ceſures,
Au iugement des plus fameux,
Non pas des ignorants comme eulx.
  L'vn eſt vn vieulx reſueur normand (2),

(1) Ce paſſage nous préſente l'interprétation littérale du verſet 16 du IXe pſaume de David : « Infixæ ſunt gentes in interitu quem fecerunt : in laqueo iſto quem abſconderunt comprehenſus eſt pes eorum. » La traduction à laquelle Marot conſacra les dernières années de ſa vie reproduit le texte de cette pièce avec quelques changements inſignifiants :

> Incontinent les malheureux
> Cheurent au piege faict par eulx
> Et leur pié meſme ſe vint prendre
> Au filé qu'ilz oferent tendre.

Lenglet-Dufreſnoy s'effarouche de voir arriver cette citation au milieu de toutes les invectives échangées entre poëtes qui ſe diſputent. Sans nous arrêter davantage à des ſcrupules auxquels le ſavant abbé n'a pas toujours habitué ſes lecteurs dans ſes notes, cette rencontre nous a paru curieuſe à ſignaler comme un indice des préoccupations de Marot. Nous ſommes tenté d'y voir la preuve que déjà notre poëte avait mis la main à ſa traduction des pſaumes; & il devenait tout naturel dès lors que le ſujet dont il était pénétré lui fournît, à l'occaſion, un rapprochement avec les circonſtances de ſa vie.

(2) Après avoir jeté à pluſieurs repriſes l'épigramme & l'ironie ſur la bande hargneuſe d'obſcurs « rithmaſſeurs » qui s'acharnaient après lui, Marot, ou ſon ſuppléant, revient contre les chefs de cette cabale & pouſſe droit à eux. Ses premiers coups ſont pour Sagon. Les traits caractériſtiques ſous leſquels ce

Si goulu, friant & gourmand
De la peau du paoure latin,
Qu'il l'eſcorche comme vn maſtin (1) :
L'aultre vn Huet de ſotte grace,
Lequel voulut voler la place
De l'abſent : mais le demandeur
Eut affaire à vn entendeur.
O le Huet en bel arroy

perſonnage nous eſt préſenté ſuffiraient pour le faire reconnaître, alors même qu'il ne ſerait point déſigné par ſon nom quelques vers plus loin (vers 58). François Sagon, natif de Rouen, était bien Normand, comme il eſt dit ici ; il était déjà d'un âge mûr, car la date de ſa naiſſance peut ſe placer à la fin du xve ſiècle ou au commencement du xvie. Mais depuis longtemps déjà il cultivait les muſes, & ſes élucubrations poétiques avaient quelque choſe d'indécis & de flottant qui permettait de croire que ce n'était point l'œuvre d'un homme bien éveillé. Nous avons découvert en outre qu'il était d'origine eſpagnole par ſon père, Jean Sagon, qui vint en 1501 tenter fortune à Rouen en s'y livrant à ſon négoce. (Voyez à l'appendice, ſes *Lettres de naturalité*.) D'après un uſage aſſez répandu parmi les poëtes de ce temps, qui prenaient volontiers un ſurnom de fantaiſie, Sagon ſe faiſait appeler *l'indigent de ſapience*. Jamais ſobriquet ne fut mieux juſtifié par des œuvres où la pauvreté du fond le diſpute à la bizarrerie de la forme. Les ſuccès de Sagon dans les concours poétiques du Puy de la Conception de Rouen ne témoignent que du mauvais goût de ſes contemporains. Il exerça les fonctions de ſecrétaire auprès de Félix de Brie, abbé de Saint-Évroult & doyen de l'égliſe de Saint-Julien du Mans ; il ſe montrait même très-fier de ce titre ; mais nous ſerions fort en peine de dire quel avantage il en tira, car ſa fortune paraît avoir toujours été en rapport avec la médiocrité de ſon talent. En déclarant la guerre à Marot, il crut avoir trouvé l'occaſion de faire un certain bruit autour de ſon nom ; il réuſſit même pour un temps à mettre le trouble dans la république des lettres. (Voy. Biographie de Marot.) Mais tous ſes efforts pour ſupplanter ſon rival ne lui firent point obtenir la place qu'il ambitionnait. Il continua à rechercher la faveur des puiſſants du jour, en compoſant des vers aſſez médiocres ſur les divers événements hiſtoriques de ſon temps. On pourrait croire qu'il reçut à la fin la récompenſe de tant de peines, car il ſe qualifie de curé de Beauvais dans une épître qu'il adreſſe à un de ſes amis. (Jean Bouchet, *Epiſtres familieres, epiſtre* cix.) Il vivait encore en 1559, & l'on ſuppoſe qu'il mourut quelque temps après.

(1) Marot, fort peu verſé dans la connaiſſance de la langue la-

Pour entrer en chambre de Roy (1)!
Ce Huet & Sagon fe iouent,

tine (voy. t. II, p. 20, note), avait mauvaife grâce à refufer à Sagon un mérite qui ne lui eft point contefté par des juges impartiaux. Mais ce qu'il voulait dire plutôt, c'eft que le vers de Sagon exhalait un parfum de pédantifme qui lui venait de fon érudition même. Cette idée nous paraît avoir été exprimée d'une manière ingénieufe dans le paffage fuivant d'une pièce qui figure à ce procès poétique. Voici comment s'exprime l'auteur :

Quant à moy ie dy bien fouuent
Que Marot n'eft pas fi fcauant
Que Sagon en langue latine.
Auffi la veine fagontine
N'a la doulceur de noftre langue,
Soit en epiftre ou en harangue,
Telle que Marot...

(*Le Different de Clement Marot & de François Sagon.*)

(1) On ne fait pas grand'chofe de ce Charles Huet, qui obtint une notoriété paffagère pour avoir pris place aux côtés de Sagon dans la campagne de celui-ci contre Marot. Après l'apaifement de ce conflit, il fe trouva auffi délaiffé qu'avant, & l'on continua à ne point faire attention à fes mauvais vers. Nous foupçonnons fort qu'il ne devait l'allongement nobiliaire de fon nom qu'à un caprice de fa vanité. Nous ne favons rien fur la date de fa naiffance, & il n'y a pas beaucoup plus de certitude fur fon pays d'origine. La Croix du Maine le fait naître en Anjou (*Biblioth. franç.*, I, 110), & Du Verdier eft d'avis qu'il vit le jour à Amboife (*ibid.*, III, 302); le même auteur fuppofe qu'il fut fecrétaire du duc de Vendôme. Là fe bornent les renfeignements que nous avons pu recueillir fur ce perfonnage en dehors de la part qu'il prit au débat de Sagon & de Marot. A défaut de talent, il s'y diftingua furtout par fes violences & fes groffièretés. (Voy. *La Grande Genealogie de Fripelippes.*) Il effaya, en exaltant le mérite de Saint-Gelais aux dépens de Marot, de femer la défunion entre les deux amis; mais cette tactique ne lui réuffit point & il vit fes avances repouffées avec mépris. (Voy. *Œuvres de Saint-Gelais*, éd. Blanchemain, II, 41.) Il paraîtrait même qu'à un certain moment Sagon fe décida à faire bon marché de fon ancien allié, fi l'on s'en rapporte à une pièce où eft célébrée la réconciliation des deux adverfaires. Voici en effet les paroles que l'on y prête à l'auteur du *Coup d'effay* :

Trouuer n'ay fceu pour refpondre auec moy
Sinon Huet, dont eftoye en efmoy,
Qui controuua la genealogie
Fripelippes en fa rude elegie...
Ceftuy Huet s'eft dict poete campeftre,
Quoi qu'il ne fuft digne de mener paiftre :
C'eftoit celuy, la verité vous dis,
Qui me rendoit tant fol & eftourdis
A rimailler & à crier harot
Sur les amis, difciples de Marot.

(*Le Bancquet d'honneur.*)

Nous ferons remarquer en paffant que cette qualification de « poete campeftre» eft également appliquée à Matthieu de Vaucelles. Mais nous n'avons aucun indice pour décider auquel des deux elle appartient réellement. Marot reproche ici à Charles Huet d'avoir profité de fa difgrâce pour tenter de le rempla-

Par eſcript l'vn l'aultre ſe louent,
Et ſemble, tant ilz s'entreflattent,
Deux vieulx aſnes qui s'entregrattent (1).
Or des beſtes que i'ay ſuſdictes,
Sagon, tu n'es des plus petites :
Combien que Sagon ſoyt vn mot,
Et le nom d'vn petit marmot (2).

cer comme valet de chambre auprès du roi. Cette accuſation étaitparfaitement fondée. Charles Huet, loin d'y contredire, donna ſur ſa conduite en cette circonſtance une explication qui ne fait guère honneur à la délicateſſe de ſes ſentiments. Voici en effet de quelle manière il ſe juſtifie, en faiſant le procès à Marot :

Luy, du renom d'autruy goulu,
A eſté mal que i'ay voulu
Sa place au bon Roy demander :
Il ne me ſcauroit gourmander :
S'il y a faulte de ma part,
Croyez que de luy elle part :
Car, ſi ſcandaliſé ne feuſſe,
Ta place demandé ie n'euſſe.
(La Hvetterie, *Reſponce à Marot.*)

(1) La Fontaine nous ſemble avoir compoſé ſa fable intitulée *le Lion, le Singe & les deux Aſnes* (liv. XI, fable v) ſur le canevas que lui fourniſſait Marot dans ces quatre vers. Nous ne voyons point qu'il ait demandé ailleurs l'idée première de cette ingénieuſe compoſition, car ceux-là mêmes qui ont recherché les ſources auxquelles allait puiſer le bonhomme n'en déſignent aucune pour cet apologue. (A.-C.-M. Robert, *Fables inédites des* XIIe, XIIIe *&* XIVe *ſiècles*, II, 295.) Nous ajouterons que les traits à peine indiqués ici ſe retrouvent dans les développements habilement amenés par le fabuliſte & juſqu'aux expreſſions, qui ſe préſentent les mêmes ſous ſa plume. En effet, après nous avoir montré ſes deux interlocuteurs ſe livrant aux tranſports d'une admiration mutuelle, il ajoute :

Ces aſnes, non conteņs de s'eſtre ainſi *gratez*,
S'en allèrent dans les citez
L'un l'autre ſe proſner...

(2) Une petite digreſſion dans le domaine de l'hiſtoire naturelle eſt néceſſaire pour mettre le lecteur en état de ſaiſir la fineſſe de cette plaiſanterie. Les mots « ſagon » & « marmot » ſervaient à déſigner, dans la race des quadrumanes, deux familles différant particulièrement par la taille. Le ſagon ou ſagouin était un ſinge de petite proportion, tandis que le marmot, de forte membrure, était orné d'une longue barbe & d'une longue queue; *cercopithecus*, diſent les lexiques qui ſe piquent d'érudition. (Voyez Nicot.) Comme preuve du ſens dans lequel on prenait ce mot à cette époque, nous pourrions citer certain paſſage des *Chroniques* de Jean d'Auton, où l'on trouve à ce ſujet tous les éclairciſſements déſirables. Il y eſt en effet queſtion d'un petit marmot qui faiſait mille ſingeries ſur le lit du ſire d'Albret, & qui fut même aſſez malaviſé pour tirer la barbe au ſire de Rohan, dont la figure déplaiſait à la méchante

Et ſçaches qu'entre tant de choſes
Sottement en tes diɛ̃tz encloſes,
Ce villain mot de concluer (1)
M'a faiɛ̃t d'ahan le front ſuer.
Au reſte de tes eſcriptures
Il ne fault vingt, ne cent ratures
Pour les corriger. Combien doncq?

bête. (Ve partie, ch. XXIV.) Pour en revenir à nos deux champions, en mettant à profit certaines analogies d'orthographe & de prononciation ils trouvèrent le moyen de ſe renvoyer la balle, & d'accommoder ces deux mots à leurs rancunes, au moyen d'un léger changement. A cette attaque le page de Sagon fit la ripoſte ſuivante :

Encor pren la rigueur du mot
De ſagouin & de marmot :
Le marmot conuient à ton maiſtre,
Il ne ſen fault rien quune lettre :
Du mien ſen fault plus la moitie...
Bref Marot eſt marmot par tout,
Sil auoit vne queue ou bout.
Mais ceſt vng des marmotz d'Autriche,
Ou marmot nomme callitriche,
Portant barbe noire au menton
Comme layne dung noir mouton,
Et ſon regard ſi tres difforme
Quil n'enſuyt des autres la forme.

(*Le Rabais du caquet de Fripelippes.*)

(1) Vainement, dans les diverſes pièces réunies ſous le titre de *Coup d'eſſay*, nous avons cherché la trace de ce barbariſme ſi déſagréable aux oreilles délicates de Marot ou de ſon porte-parole. Si l'on s'en tient à ces vers compoſés pour la circonſtance, on en eſt réduit à conſtater que le reproche tombe à faux. En effet, dans l'*Epiſtre aux trois freres, princes & enfans de France*, Sagon dit, en ſe ſervant de la forme ordinaire :

Donc pour *conclure* & faire fin de lettre.

Quant à ſes autres compoſitions, dont l'extrême rareté fait le ſeul mérite, il nous a été impoſſible de nous en procurer un exemplaire &, par ſuite, de vérifier ſi l'auteur avait donné priſe à la critique formulée dans ce paſſage. Nous devons ajouter, à la décharge de Sagon, qu'il s'empreſſa de repouſſer par la bouche de ſon page l'accuſation de lèſe-grammaire portée contre lui. Au cas où pareille inadvertance ſe rencontrerait dans ſes œuvres, il déclare n'y être pour rien & entend la mettre au compte de ſon imprimeur. Voici en effet ce qu'il dit ou fait dire à ce ſujet :

Ton maiſtre, encor elementaire,
A il bien eu leſprit de faire
Vng apoſtile & commentaire
Sur *concluer*, qui ne vault rien?
Mon maiſtre diɛ̃ quil neſt pas ſien,
Il eſt à Marot, ou eſt tien.
Ie paſſe oultre, icy ne differe :
Toutesfoys, pour te ſatisfaire,
Limprimeur la peu contrefaire,
Car monſieur diɛ̃ : il neſt pas mien.
Tu mentz doncq, ainſi le maintien.

(*Le Rabais du caquet de Fripelippes.*)

Pour terminer ſur cette queſtion, nous ajouterons que, dans l'édition originale du *Rabais du valet de Marot*, ſe trouve, en marge des vers que nous venons de citer, l'annotation ſuivante :

Seulement vne tout du long.
Auſſi monſieur en tient tel compte
Que de ſonner il auroit honte
Contre ta rude cornemuſe
Sa doulce lyre : & puis ſa Muſe,
Parmy les princes allaictée,
Ne veult poinct eſtre valetée (1).
Hercules feit il nulz efforts
Sinon encontre les plus forts?
Penſez qu'à Ambres (2) bien ſerroit,

« Confutation de ce mot concluer, qu'il (Marot) attribue à Sagon, qui a partout en ſes mynutes concluder & non concluer. » Cette déclaration nous paraît aſſez préciſe pour clore le débat.

(1) Il n'y avait peut-être pas à le prendre de ſi haut de valet de chambre à ſecrétaire, & le trait dirigé contre Sagon pourrait bien revenir ſur celui qui l'avait lancé. En cherchant à humilier l'auteur du *Coup d'eſſay*, au ſujet des modeſtes fonctions qu'il rempliſſait auprès de l'abbé de Saint-Évroult, Fripelippes ſemble oublier trop facilement que ſon maître appartenait à la domeſticité royale. La muſe de Marot n'avait pu vivre dans le palais du roi qu'en ſubiſſant la condition commune à ceux qui portent la livrée; & notre poëte était-il en droit de reprocher à d'autres leur ſituation de ſubalterne, lui qui avait tout fait pour ſuccéder à l'état de ſon père en qualité de valet de chambre du roi? (Voyez ci-deſſus, p. 89, note.)

(2) D'après ces premiers renſeignements, il eſt facile d'entrevoir qu'il s'agit dans ces vers de deux perſonnages dont les faits d'armes avaient eu un certain retentiſſement à cette époque; & l'auteur du *Rabais* achève de nous mettre ſur la voie en ajoutant :

Deſquelz chacun a renom d'eſtre
Bon capitaine & bien adextre.

En effet, en cette année 1536, il y avait ſous les ordres du ſire de Montpeſat le chevalier d'Ambres, qui concourut avec lui à la défenſe de la ville de Foſſan contre les entrepriſes de l'Empereur. La trahiſon du marquis de Saluces ayant fait échouer les efforts de la garniſon, la ville fut obligée de ſe rendre, & Ambres, à la tête de mille fantaſſins gaſcons, forma l'arrière-garde pendant la retraite, pour protéger le reſte de l'armée. (Du Bellay, *Mémoires*, VI.) Peu après on le retrouve en Provence, où il paraît avoir été chargé par François Ier de négociations d'une certaine importance. (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 316.) Montluc, qui ſavait apprécier le courage, le cite parmi ſes plus vaillants compagnons. (*Commentaires*, liv. I. — Voyez

Ou à Canis (1), qui les verroit
Combatre en ordre & equipage,
L'vn vn valet, & l'aultre vn page.
I'ay pour toy trop de reſiſtance :
Encor ay ie paour qu'il me tance
Dont ie t'eſcry : car il ſçait bien
Que trop pour toy ie ſçay de bien.
Vray eſt qu'il auoit vn valet
Qui s'appelloit Nihil Valet,

auſſi B. N., Clair. 335, fº 5421.) Voici en outre quelques détails qui nous ſont fournis par les généalogiſtes. François de Voiſins, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, fut tour à tour ſénéchal de Lauraguais, gouverneur de Caſtres & de Lavaur. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier VOISINS.) Il était fils de Maffre de Voiſins & de Jeanne de Cruſſol; il ſerait né vers 1519 & vivait encore en 1574. Il épouſa Anne d'Amboiſe, dame de Puybeton, dont le père mourut en 1536, en combattant ſous les murs de Marſeille.

(1) Dans ce ſecond perſonnage, nous croyons reconnaître le ſeigneur de Cany, qu'un coup de main heureux mit en évidence à peu près vers cette époque. Comme le précédent, il ſervait en Piémont, & au mois d'août 1536 il ſe trouvait à Turin, parmi les troupes que commandait le ſeigneur d'Annebault. Il reçut de ſon chef l'ordre d'aller avec quelques-uns de ſes compagnons ſurprendre pendant la nuit la petite ville de Ciria, ſituée dans le voiſinage. Les ennemis, s'y croyant à l'abri de toute attaque, avaient amaſſé en cet endroit munitions, vivres & beſtiaux. Cany réuſſit à s'emparer d'une grande quantité de butin, qu'il fit tranſporter au camp français. (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VII.) Voici en outre quelques renſeignements généalogiques que nous avons pu recueillir ſur ce perſonnage. François de Barbançon, ſeigneur de Cany, était fils de Michel de Barbançon, ſeigneur de Cany & de Varennes, & de Péronne de Piſſeleu, ſœur de la ducheſſe d'Étampes. D'après des quittances ſur parchemin (B. N., *Pièces originales*, t. 187), il aurait été « porteur de guydon » d'une compagnie de cinquante lances. Son nom eſt inſcrit ſur la liſte des gentilshommes de la maiſon du roi. (B. N., ms. 7856, fº 924.) François de Cany épouſa Antoinette de Waziers. On ne connaît point la date de ſa mort. On remarquera avec quel empreſſement l'auteur du *Rabais* ſaiſit l'occaſion de décocher à Marot cette admoneſtation grammaticale qui, ſous ſa forme ironique, ne manque point de juſteſſe :

Le mot *ſerroit* n'eſt pas mot grec
Et du latin n'a deliurance.
Parle françoys ou cloz le bec,
Car *ſerroit* n'eſt receu en France.

A qui comparer on t'euſt peu (1) :
Toutesfoys il eſtoit vn peu
Plus plaiſant à veoir que tu n'es,
Mais non pas du tout ſi punais.
  Il auoit bien tes yeulx de rane,
Et ſi eſtoit filz d'vn Marrane (2),
Comme tu es. Au demourant,
Ainſi vedel & ignorant,
Sinon qu'il ſçauoit mieulx limer
Les vers qu'il faiſoit imprimer.
Tu penſes que c'eſt ceſtuy là

(1) S'il exiſte dans les poéſies de Sagon une pièce renfermant quelque alluſion au valet de Marot & au détournement qu'il commit au préjudice de ſon maître (voy. ci-deſſus, p. 184, vers 8 & ſuiv.), comme ſemblerait l'indiquer ce paſſage, nous devons avouer que nos recherches à ce ſujet ſont reſtées ſans réſultat. Il n'y a guère que la *Généalogie de Fripelippes*, compoſée par La Huetterie ſous le nom déguiſé du « ieune poëte champeſtre », qui puiſſe nous fournir un rapprochement avec ce qui eſt dit ici. Voici en effet comme y ſont rappelés les méfaits de ce ſerviteur infidèle :

Mais quand Marot s'eſt pour partir houſé,
Il a ſouuent valet qui eſt oſé
Le debouter par faulte de monture.

Nous devons à cette méſaventure une des plus ſpirituelles épîtres de notre poëte (voy. ci-deſſus, p. 182) ; & lorſque ſa verve eſt excitée par ce ſouvenir, elle lui inſpire encore un trait ingénieux pour rire, en jouant ſur les mots, du méchant tour de ſon valet.

(2) L'emploi du mot « rane » attire au valet de Marot la critique ſuivante de l'auteur du *Rabais :*

Rane eſt latin, eſcry donc autre foys
Royne en picard, ou grenoille en françoys.

Les payſans de Picardie avaient en effet adopté le mot « rane », ou mieux « raine », comme l'équivalent de grenouille (Corblet, *Gloſſaire du patois picard*) ; les Italiens diſent *rana*. Cette forme s'était préſentée ſous la plume de Marot par un de ces caprices de poëte que peuvent expliquer les exigences de la rime. Quant à l'expreſſion « marrane », elle avait un ſens injurieux & était appliquée par les Eſpagnols aux Arabes & aux juifs convertis. Suivant d'autres, elle aurait ſervi à déſigner les renégats que leur intérêt pouſſait à ſe faire circoncire pour embraſſer la religion juive ou muſulmane. Les étymologiſtes ne paraiſſent point d'accord ſur l'origine de ce mot; mais, d'après l'explication la plus vraiſemblable, il dériverait de l'eſpagnol *marano*, qui ſignifie « porc ». *Lo miſmo qui cochino*, dit le Dictionnaire de l'Académie royale.

Qui au liɛ̃t de monſieur alla,
Et feit de ſa bourſe mitaine.
Et va, va, ta fiebure quartaine,
Comparer ne t'y veulx, ne doy :
Il valoit mieulx cent foys que toy.
Mais vien çà, qui t'a meu à dire
Mal de mon maiſtre en ſi grand ire?
Vrayment il me vient ſoubuenir
Qu'vn iour vers luy te vey venir,
Pour vn chant royal luy monſtrer,
Et le prias de l'accouſtrer,
Car il ne valoit pas vn oeuf :
Quand il l'euſt refaiɛ̃t tout de neuf,
A Rouen en gaignas, paoure homme,
D'argent quelcque petite ſomme (1),

(1) Rouen était le ſiége d'une confrérie fondée au XIe ſiècle en l'honneur de l'Immaculée Conception. Dans un concours conſtitué ſous le nom de Puy de la Conception, cette ſociété couronnait tous les ans, depuis le XVe ſiècle, des poéſies de divers genres qui toutes avaient pour ſujet la glorification de la Vierge Marie. (Pour plus de détails ſur cette académie moitié religieuſe, moitié littéraire, voy. les CHANTS ROYAUX.) Il eſt à croire que les archives de la confrérie n'étaient point tenues avec une grande régularité, car il s'en faut de beaucoup que nous poſſédions la liſte complète de tous les lauréats de ces tournois poétiques; & nous ne ſaurions pas grand'choſe des ſuccès remportés par Sagon, ſi ſon « page » n'avait eu ſoin de nous en donner le dénombrement ſuivant :

Sagon a eu palme, lis, ſignet, roſe,
Avec la grace en iceulx prix encloſe.

Pour l'inſtruction du lecteur, voici comment était faite la répartition des divers prix : la palme au meilleur chant royal; au deuxième chant royal, ou débattu, le lis; à la ballade, la roſe; enfin le ſignet d'or au rondeau. Une note marginale de la première édition du *Rabais du caquet de Fripelippes* confirme les renſeignements contenus dans les deux vers que nous venons de citer. Au concours de l'année 1533 (B. N., ms. 1715), François Sagon avait envoyé un chant royal (fo 7), une ballade (fo 79), un rondeau (fo 107). Enfin dans un manuſcrit ſur vélin orné de nombreuſes miniatures & ſans aucune indication de date, nous trouvons encore un autre chant royal porté ſous le nom de Sagon. (B. N., ms. 379, fo 32.) De toutes ces compoſitions, le rondeau ſeul eſt indiqué comme ayant mérité à ſon auteur le

Qui bien à propos te ſuruint,
Pour la verole qui te vint.
Mais pour vn ſueur, quand i'y penſe,
Tu en rends froyde recompenſe.
Il ſemble, pourtant, en ton liure,
Qu'en le faiſant tu fuſſes yure :
Car tu ne ſceuz tant marmonner
Qu'vn nom tu luy ſceuſſes donner.
Si n'a il couplet, vers, n'epiſtre
Qui vaille ſeulement le tiltre.
Doncq ne ſoys glorieux, ne rogue,

prix propoſé, à ſavoir le ſignet. En ce qui concerne les autres pièces, le page de Sagon nous a tout l'air d'avoir pris ſur lui de déclarer ſon maître vainqueur, par le fait ſeul qu'il était au nombre des concurrents. Quant à Marot, s'il affiche tant de dédain pour les ſuccès de ſon rival, c'eſt qu'il avait les raiſons du renard. En effet, une fois, en 1521, il lui prit fantaiſie d'entrer en lice, & il échoua, mais avec la conſolation du moins de voir attribuer au chant royal de ſon père la palme qu'il avait diſputée. Sagon lui-même reconnaît avec d'autant meilleure grâce l'avantage remporté par Jehan Marot que c'eſt pour lui une occaſion toute trouvée de ſignaler avec plus d'inſiſtance l'échec du fils. En effet, après avoir rappelé les ſuccès qu'il a obtenus dans les concours de Rouen :

Où mainte grace a recouuerte
De laurier & de palme verte,

il ajoute par manière de péroraiſon :

Ce qui n'eſcheut onc à Clement :
Si diſt quil en a eu, il ment :
Mais il eſt bien vray que ſon pere
Y acquiſt louenge proſpere.

(*Deffenſe de Sagon. — Pour les diſciples de Marot.*)

Depuis lors, notre poëte renonça à toute nouvelle tentative ; & en effet ce genre de compoſition au ſtyle prétentieux, aux idées bizarres, ne convenait guère à un eſprit ſi net & ſi franc d'allures. Nous ne ſavons ſi, comme il eſt dit ici, Marot pouſſa jamais la complaiſance juſqu'à corriger les vers de Sagon; mais il eſt certain que l'auteur du *Coup d'eſſay* ne s'écartait point de la vérité en raillant ſon adverſaire des mécomptes qu'il avait éprouvés dans les concours de Rouen, & en rappelant :

Qu'il y perdit & ſon temps & ſa peine,
Veu que iamais n'y gaigna vn ſeul prix.

Nous ajouterons que la palme du chant royal était rachetable pour cent ſous tournois. (Ballin, *Notice hiſt. ſur les Palinods*, p. 38.) D'après les inſinuations malicieuſes de Marot, Sagon n'aurait pas héſité à échanger les feuilles de ſa couronne de laurier contre des eſpèces ſonnantes, néceſſaires à pourvoir aux beſoins de chaque jour.

Car tu le grippas au prologue
De l'Adoleſcence à mon maiſtre (1) :
Et qu'on liſe à dextre, ou ſeneſtre,
On trouuera (bien ie le ſçay)
Ce petit mot de coup d'eſſay,
Ou coups d'eſſay, que ie ne mente.
O la ſotie vehemente!
A peine ſera iamais crainct
Le combatant qui eſt contrainct
D'emprunter, quand vient aux alarmes,
De ſon aduerſaire les armes.
Ha ruſtre, tu ne penſoys pas
Que iamais il deuſt faire vn pas
Dedans la France : tu penſoys
Sans pitié ce bon Roy Françoys,
Et le paingnoys, en ton cerueau,
Auſſi tigre que tu es veau (2).

(1) Dans la préface de l'*Adoleſcence Clementine*, Marot avait dit, en parlant de ſes vers : « Ce ſont oeuures de ieuneſſe, ce ſont *coups d'eſſay.* » Sagon, dans un accès d'humilité plus affectée que réelle, ſe laiſſa prendre à la fantaiſie d'inſcrire ces deux mots en tête du libelle poétique qu'il compoſa contre Marot. Notre poëte ſe mit auſſitôt à crier au plagiat. Mais la réfutation était facile, & La Huetterie, invoquant le témoignage d'Horace, fit remarquer avec raiſon que

On ſçait qu'au monde terrien
De nouueau on ne trouue rien,

& que perſonne n'avait le droit de réclamer la propriété excluſive de cet emprunt fait par Sagon, car on en pouvait dire, comme de tout le reſte,

Long temps a qu'il eſt mys en oeuure.
(*Reſponce à Marot dict Fripelippes.*)

Nous ajouterons en outre que l'*Adoleſcence* datait de 1532, que le *Coup d'eſſay* parut en 1537, & que tout au moins Marot ne pouvait accuſer Sagon d'avoir mis trop de précipitation à le dépouiller. En ſomme, Sagon n'avait fait que puiſer au fonds commun qui appartient à tout le monde.

(2) Sagon n'aurait jamais écrit ſon *Coup d'eſſay* dans l'eſpoir de gagner les bonnes grâces du roi, s'il avait pu ſuppoſer que Marot obtiendrait un jour de la clémence royale la faveur de rentrer en France, & s'il avait prévu qu'il aurait à ſe retrouver en face de celui qu'il outrageait avec tant de violence & ſur l'exil duquel il ne craint pas de dire, dans une de ſes pièces :

O le grand bien que la France receut,
Et le plaiſir du peuple quand il ſceut
De ſon Marot la prouffitable abſence :

C'eſt pourquoy les cornes dreſſas (1).
Et quand tes eſcriptz adreſſas
Au Roy, tant excellent poëte,
Il me ſoubuint d'vne chouette
Deuant le roſſignol chantant,
Ou d'vn oyſon ſe preſentant
Deuant le cygne pour chanter.
Ie ne veulx flatter, n'e vanter :
Mais certes monſieur auroit honte
De t'allouer dedans le compte
De ſes plus ieunes apprentifz.
Venez, ſes diſciples gentilz,
Combatre ceſte lourderie :
Venez, ſon mignon Borderie (2),

Cachant ſon mal ſoubz folle adoleſcence,
O France heureuſe ainſi t'auoir perdu !
(*Reſponce de Sagon à l'epiſtre premier de Marot au Roy.*)

Sagon devait être en effet aveuglé par l'excès de ſa haine pour ſuppoſer qu'il pourrait s'emparer de l'eſprit de François Ier au point de lui faire partager ſes reſſentiments contre Marot & de le décider à diſpoſer de la place de ſon valet de chambre, ſoit en faveur de l'auteur du *Coup d'eſſay*, ſoit au profit de ſon complice La Huetterie.

(1) Marot veut ſans doute donner ici à entendre que ſon adverſaire, ſur le point de lui livrer un ſuprême aſſaut, a raſſemblé toutes ſes forces, à la manière de ces animaux qui dreſſent leurs cornes en ſigne de l'inquiétude qu'ils éprouvent au moment de fondre ſur un ennemi dont ils reconnaiſſent la ſupériorité. Par contre, l'auteur du *Rabais* s'applique à démontrer que cet opuſcule qui fait l'objet du débat n'était qu'un jeu pour Sagon & ne lui a pas coûté la moindre peine :

Là mon maiſtre eſſaya ſa muſe :
Ce n'eſt rien que cela : non, non.

La réponſe préſentée au nom de Sagon a du moins pour nous un mérite, c'eſt de nous fournir une indication précieuſe ſur l'endroit où fut compoſé le *Coup d'eſſay* :

Cela fut faiſt dedans Lyon,

&, à l'aide de ce premier renſeignement, il devient poſſible de déterminer d'une manière à peu près certaine la date de cette pièce. Elle vit le jour à Lyon pendant le ſéjour du roi, qui ne quitta cette ville que vers le milieu du mois d'octobre 1536. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 530.)

(2) Quel était ce poëte que Marot ſemble avoir en affection toute particulière ? La Croix du Maine & Du Verdier n'en parlent point, & l'abbé Goujet, qui a fait une courte analyſe de ſes œuvres, ne nous apprend rien

Grand eſpoir des muſes haultaines :
Rocher, faites ſaillir Fontaines (1) :
Lauez touts deux aux veaulx les teſtes :
Lyon (2), qui n'es pas roy des beſtes,

ſur ſa vie. (*Biblioth. franç.*, XII, 148.) Peut-être la mort le ravit-elle de bonne heure aux eſpérances qu'il donnait à ſes amis. Tout ce que nous ſavons de lui, c'eſt que ſur ſes livres il prenait le titre de ſeigneur de La Borderie; qu'il compoſa en vers le *Diſcours du voyage de Conſtantinoble;* que dans *l'Amye de Court* il ſoutint une thèſe tout à fait oppoſée à celle qui avait été adoptée par Antoine Héroët dans *la Parfaicte amye*. C'étaient, comme toujours, les myſtères de l'amour & les problèmes du cœur qui faiſaient le ſujet de la controverſe; & chacun tenait à apporter ſon mot au débat (voy. ci-deſſous, p. 619). Là s'arrêtent nos renſeignements. D'après l'épithète que Marot applique à ce perſonnage, il devait appartenir à la jeune génération qui s'élevait; &, comme les éditions de ſes œuvres portent la date de 1541, il nous paraît probable que ſa mort dut arriver vers cette époque.

(1) Charles Fontaines ou de La Fontaine appartenait à une famille d'honnêtes marchands de la Cité. La maiſon paternelle, ſituée en face du parvis Notre-Dame, avait pour enſeigne une fleur de lis. Né le 13 juillet 1515, il avait vingt & un ans à l'époque où ces vers furent écrits. Sa muſe, qui ſe diſtinguait par plus de fécondité que de mérite, paraît ne lui avoir procuré ni la réputation ni la fortune. Dans ſes œuvres, il revient ſouvent ſur les miſères de ſa vie, & c'eſt pour lui un ſujet de doléances ſans ceſſe répétées. De nombreux voyages le conduiſirent dans les divers pays de l'Europe & particulièrement à la cour de Ferrare. A deux repriſes différentes (1540, 1544), il prit femme à Lyon & ſe fixa pour un temps dans cette ville. Puis un procès le rappela, quelques années après, à Paris. Les détails nous manquent ſur la dernière période de ſa vie & ſur l'endroit où il aurait fini ſes jours. Il eſt problable qu'il vécut juſqu'en 1555 & peut-être au delà, car il exiſte un recueil de ſes œuvres revêtu d'un privilége qui lui aurait été accordé à cette date. Joachim Du Bellay s'étant permis des critiques un peu vives à l'adreſſe de Charles Fontaines, ce poëte lui envoya une réponſe pleine de traits piquants dans un livre qui, ſous le titre de *Quintil Cenſeur*, obtint alors un grand ſuccès. Le nom de Fontaines prêtait aſſez facilement au jeu de mot dont nous avons ici un échantillon. Fontaines ſe livra enſuite pour ſon compte au même badinage, en déſignant certains recueils de ſes œuvres ſous la qualification de *Ruiſſeaux de Fontaines*.

(2) Nous renvoyons le lecteur aux détails précédemment

Car Sagon l'eſt, ſus, hault la pate :
Que du premier coup on l'abbate.
Sus Gallopin (1), qu'on le gallope.
Redreſſons ceſt aſne qui choppe :
Qu'il ſente de touts la poinɛ̃ture :
Et nous aurons Bonaduenture (2),
A mon aduis, aſſez ſçauant
Pour le faire tirer auant.

donnés ſur Lyon Jamet (voy. t. II, p. 153, note).

(1) Cette déſignation, d'une familiarité triviale, nous aurait laiſſé fort empêchés de reconnaître celui des diſciples de Marot qu'il lui prend fantaiſie d'introduire ainſi en ſcène, ſi un paſſage du *Rabais* ne nous était venu en aide pour découvrir le mot de cette énigme. En effet, le page de Sagon, reprenant l'énumération faite par Fripelippes, évoque, à tour de rôle, tous les poëtes appelés à prendre fait & cauſe pour Marot. Lorſque, dans ce défilé, arrive le tour de « Gallopin », ce nom burleſque ſe transforme en celui de Papillon, que Marot entourait alors des témoignages de l'amitié la plus affectueuſe. (Voy. ci-deſſous une *Epiſtre au Roy pour Papillon malade.*) Mais cette ſubſtitution, pour être compriſe, a beſoin de commentaire. Si l'on y regarde de près, on remarquera que dans ces deux mots Gallopin & Papillon ſe retrouvent les mêmes lettres, à l'exception d'un P remplacé par un G. A cette époque, les anagrammes étaient particulièrement en faveur, & Marot, ſe conformant au goût du jour, s'eſt livré ici ſur le nom de ſon ami à un genre de badinage qu'autoriſait, du reſte, le tour facétieux de cette pièce. (Pour les détails biographiques ſur ce poëte, voy. ci-deſſus, p. 567, note 4.)

(2) Les écrits ſatiriques compoſés par Bonaventure des Périers lui ont fait une ſorte de célébrité, & néanmoins les détails de ſa vie ſont fort peu connus. On n'eſt même point d'accord ſur le lieu de ſa naiſſance : ſelon les uns, il ſerait originaire de Bar-ſur-Aube, en Champagne; ſelon d'autres, il aurait vu le jour dans l'Embrunois; la vérité eſt qu'il naquit à Arnay-le-Duc, en Bourgogne. On ſait qu'il fut longtemps attaché à la perſonne de Marguerite de Navarre avec le titre de valet de chambre. Quant à la date de ſa mort, ſans qu'il ait été poſſible de la déterminer d'une manière bien préciſe, on la place aux environs de l'année 1544. D'après une tradition populaire, dont l'exactitude n'a jamais été bien établie, il ſe ſerait jeté ſur ſon épée dans un accès de folie furieuſe. Sous le titre de *Cymbalum mundi*, il compoſa une ſatire dirigée contre la ſuperſtition & le fanatiſme. Ce livre fit grand bruit à ſon apparition. Les moines crurent y voir une attaque & ſe liguè-

Vien, Brodeau (1) le puiſné, ſon filz,
Qui ſi treſbien le contreſiz
Au huictain des Freres Mineurs (2)
Que plus de cent beaulx diuineurs
Dirent que c'eſtoit Marot meſme :
Teſmoing le Griffon d'Angouleſme,
Qui reſpondit : Argent en pouppe,
En lieu d'yure comme vne ſouppe.
Venez doncq ſes nobles enfants,
Dignes de chappeaulx triumphants
De vert laurier (3) : faites merueilles
Contre Sagon, digne d'aureilles

rent contre ſon auteur. On lui attribue également les *Récréations & ioyeux deuis.* Il eſt au moins hors de doute que, ſi cet ouvrage eſt de lui, il reçut après ſa mort de nombreuſes additions. Bonaventure n'avait point attendu l'appel de Marot pour ſe déclarer en ſa faveur. Dans une pièce intitulée : *Pour Marot abſent contre Sagon,* il oſa le premier élever la voix en faveur de l'exilé, alors qu'une témérité pareille était un danger, & il le ſavait bien lorſque, s'adreſſant au roi, qui n'avait point encore fait grâce à ſon poëte favori, il lui faiſait entendre ces paroles :

Roy plus qu'humain, ſi i'oſe, en ta preſence,
Seul excuſer Marot en ſon abſence,
Pardonne moy...

(1) Victor Brodeau naquit à Tours d'une famille d'où ſont ſortis pluſieurs ſavants. (La Croix du Maine, II, 440 ; Du Verdier, V, 559.) En l'année 1531, il figure ſur le rôle de la maiſon de Louiſe de Savoie avec le titre de ſecrétaire. (B. N., collect. Clairamb., 46, fº 4825.) A la mort de cette princeſſe, François Ier le recueillit & le fit inſcrire ſur les états de ſa maiſon. (B. N., ms. 7856, fº 938.) En 1539, ce monarque le donna à ſa ſœur la reine de Navarre, auprès de laquelle Brodeau remplit encore les mêmes fonctions. (B. N., ms. 7856, fº 881.) La pièce, mentionnée un peu plus loin, fit grand bruit à cette époque dans le monde des lettres. Notre tome deuxième (p. 493) renferme des vers qui pourraient être attribués à Brodeau ; on trouvera également dans des manuſcrits de la bibliothèque de Soiſſons toute une ſuite d'épigrammes accompagnées de ſon nom. Ce poëte mériterait d'être plus connu, & ſes poéſies légères, juſtement appréciées de ſon temps, ſont dignes de trouver un éditeur.

(2) Voyez cette pièce aux *Épigrammes* & les détails que nous avons recueillis à ſon ſujet.

(3) Dans le dictionnaire de Nicot, au mot LAVRIER, on trouve : « Chapeau de feuilles de laurier (*Laurea corona*). » Cha-

A chapperon. Non, ne bougez,
Pour le vaincre rien ne forgez :
Laiſſez ceſt honneur & eſtime
A la dame Anne Philetime (1),
De qui Sagon pourroit apprendre,
Si la peine elle daignoit prendre
De l'enſeigner. Trembles tu poinct,
Coquin, quand tu oys en ce poinct
Hucher tant d'eſprits, dont le moindre

peau eſt pris ici dans un ſens générique pour déſigner toute eſpèce de coiffure, & la coiffure que les poëtes affectionnaient particulièrement était le chapeau ou la couronne de laurier :

> Mihi Delphica
> Lauro cinge volens, Melpomene, comam.
> (*Carm.* III, xxx, 15.)

On voit par ces vers d'Horace que, de toute antiquité, les poëtes ſe plaiſaient à placer ſur leur tête la couronne que l'on appelait, au XVI[e] ſiècle, d'un nom que nos habitudes modernes ont réſervé pour une autre coiffure. Le laurier était cher aux poëtes parce que c'était l'arbre conſacré à Apollon. Tout le monde connaît en effet l'hiſtoire de Daphné. Pour ſe ſouſtraire aux pourſuites du frère de Diane, peu ſoucieux de l'honneur des nymphes de ſa ſœur, elle demanda & obtint cette métamorphoſe végétale, qui mit ſa chaſteté à l'abri de toute atteinte; & la prédilection du dieu pour ce feuillage fut partagée depuis par ſes diſciples. Quant à Sagon, l'auteur de ces vers lui refuſe abſolument cette coiffure poétique; il lui laiſſe le chaperon à oreilles, c'eſt-à-dire le bonnet d'âne ou le capuchon de fou.

(1) Dans l'édition originale du *Rabais*, on trouve en marge de ce vers la mention ſuivante : « Vne dame de Thoulouze fort ſçauante. » Cette note, en ſe bornant à nous indiquer le pays de cette dame ſans nous renſeigner ſur ſon nom, ne diſſipe en rien le myſtère qui entoure la perſonne dont il eſt queſtion. Nous ſavons bien que notre poëte avait à Toulouſe des amis dont les noms reviennent parfois dans ſes vers. Nous pourrions citer entre autres Boyſſoné (voyez *Épigrammes*), Vignals (voy. ci-deſſus, p. 197) & même Étienne Dolet, qui fit un aſſez long ſéjour dans cette ville. Quant à cette dame, nous ſommes obligé d'avouer que le ſecret de ſes relations avec Marot nous échappe complétement. A la manière dont le page de Sagon s'exprime ſur le compte de cette perſonne, on eſt porté à croire qu'il n'était pas mieux renſeigné que nous :

> Sa cauſe eſt bien plus legitime
> D'accointer dame Philetime,
> Pour auoir par elle crediſt,
> Si elle eſt telle qu'il la diſt :

Sçait mieulx que toy louer & poindre?
Ie laiſſe vn tas d'yurongneries,
Qui ſont en tes rithmaſſeries,
Comme de tes quatre raiſons,
Auſſi fortes que quatre oyſons (1) :
De ſes deux ſoeurs Sauoyſiennes,
Que tu cuydois Pariſiennes (2) :
Et de mainte aultre grand folie,
Dont il n'a grand melancolie.

Mon maiſtre ne la cognut oncques,
Ne moy : or ie m'en tairay doncques.

Nous aimons donc mieux nous tenir dans les limites d'une prudente réſerve & avouer notre ignorance que d'imiter ce biographe qui ſe laiſſe entraîner par ſon déſir de tout expliquer aux conjectures les plus invraiſemblables. Son ſyſtème repoſe ſur une prétendue faute d'impreſſion, invariablement reproduite par toutes les éditions publiées du vivant de Marot & corrigée ſeulement cinq ans après la mort du poëte, en 1549, par l'éditeur Étienne Groulleau, qui ſubſtitue une *n* à une *m* & écrit Phileti*n*e au lieu de Phileti*m*e. La ſuppreſſion de ce jambage permet de tout expliquer comme par enchantement, & l'alluſion devient des plus tranſparentes. Philetine ſignifie « qui aime à brûler », du grec φιλαιθίνη, & en conſéquence « dame Philetine » eſt l'Église romaine, qui élève des bûchers où elle fait rôtir les proteſtants. (Douen, *Clément Marot & le pſautier huguenot*, I, 64.) Il y a là ſans doute un grand effort d'imagination ; mais ce ſyſtème a le tort de ne pouvoir réſiſter au plus léger examen, & même, ſans faire appel à d'autres objections, la rime ſeule ſuffit pour le condamner.

(1) Marot n'avait que l'embarras du choix, parmi les pièces qui compoſent le *Coup d'eſſay*, pour trouver matière à exercer ſa verve railleuſe. Le morceau dont il ſe moque ici eſt intitulé : *Chant royal pour confuter par quatre raiſons naturelles les inſenſés lutheriens*. La place nous manque pour reproduire en ſon entier cette élucubration bizarre, emphatique & paſſionnée. Nous en retiendrons ſeulement ce paſſage où Sagon déclare que

Il ne faut indulgence
A vng chreſtien comme à vng heretique,

ce qui revient à dire qu'il ne ferait pas fâché de voir tous ſes contradicteurs livrés aux flammes. On comprend juſqu'à un certain point l'irritation de Marot contre une argumentation dont les violences offenſaient, dans un ſtyle burleſque, les notions les plus élémentaires de la juſtice & du ſens commun.

(2) Sur ces deux perſonnes, voyez ce que nous avons dit ci-deſſus, page 307, note, à propos de l'épître que Marot leur adreſſa.

Mais certes il ſe deult gramment
De t'ouyr irreueramment
Parler d'vne elle princeſſe
Que de Ferrare la ducheſſe,
Tant bonne, tant ſage & benigne (1).
O quantes foys en ſa cuyſine
Ton dos a eſté ſoubhaité
Pour y eſtre bien fouetté !
Dont, peult eſtre, elle euſt faict deffenſe,
Tant bien pardonne à qui l'offenſe.
Mais moy ie ne me puy garder
De t'en batre & te nazarder :
Ta meſchanceté m'y conuie,
Et m'en fault paſſer mon enuie.
Zon deſſus l'oeil, zon ſur le groin,
Zon ſur le dos du Sagouyn,

(1) Sagon était trop aviſé pour donner aux puiſſants du jour l'ombre même d'un grief contre lui; auſſi a-t-il placé dans la bouche de ſon page des tranſports de véhémente indignation contre le reproche d'avoir gliſſé dans ſes vers des propos offenſants à l'adreſſe du duc & de la ducheſſe de Ferrare :

Tu as dict, creature infame,
Vaiſſau tout remply de diffame,
Pour gens vers Sagon enflamer,
Qui, ſans crainte, a oſé blaſmer
L'humble ducheſſe de Ferrare,
Princeſſe en nobleſſe tant rare
Que c'eſt vng phoenix feminin,
Ou regle du ſexe bening.
Veulx tu tirer à ta cordelle
Sagon, qui n'a dict qu'vng mot d'elle?
Et quoy? Qu'elle n'euſt empeſché
Punyr Marot pour ſon peché.

Nous devons reconnaître, du reſte, que Marot avait dénaturé à deſſein les paroles de Sagon, dans le but d'intéreſſer à ſes rancunes le duc & la ducheſſe de Ferrare. Par cette manœuvre perfide, il les aſſociait à des outrages dirigés uniquement contre lui. En effet, l'auteur du *Coup d'eſſay* ne laiſſe échapper le moindre mot qui prête à l'accuſation dont il eſt ici l'objet; il s'était borné à dire que Marot devait s'eſtimer bien heureux d'avoir trouvé aſile à la cour de Ferrare, où ne pouvait l'atteindre le bras du lieutenant Morin, car autrement, ajoute-t-il :

S'il te tenoit dedans Sainct Saphorin,
Pres de Lyon, plus pres du mont Tarare,
Il n'y a duc ni ducheſſe en Ferrare
Qui l'empeſchaſt d'executer en toy
Le droict vouloir de iuſtice & du roy.

(*Reſponce de Sagon à l'epiſtre premier de Marot au roy.*)

Marot ſavait auſſi bien que perſonne que ſes auguſtes protecteurs étaient hors de cauſe, mais il ne lui déplaiſait pas de les faire intervenir dans ſa querelle pour pouvoir accuſer Sagon d'avoir déverſé l'outrage ſur des perſonnes de ſang royal.

Zon ſur l'aſne de Balaan (1).
Ha vilain, vous petez d'ahan :
Le feu Sainct Antoine vous arde :
Çà, ce nez que ie le nazarde,
Pour t'apprendre auecques deux doigtz
A porter honneur où tu doibs.
  Enflez, vilain, que ie me ioue :
Sus, apres, tournez l'aultre ioue.
Vous cryez. Ie vous feray taire,
Par Dieu, monſieur le ſecretaire
De beurre fraiz (2). Hou le maſtin,
Pleuſt à Dieu que quelcque matin
Tu vinſſes à te reuenger :
L'abbé ſeroit en grand danger
De veoir, par maniere de rire,
Monſieur mon maiſtre luy eſcripre,
Et d'eſtre de luy mieulx traicté
Que de moy tu ne l'as eſté.
Car il ſçait tout : & ſçait comment
Te feit expres commandement

(1) Le plaiſir de décocher une méchanceté empêche Marot, ou ſon porte-parole, de s'apercevoir qu'il commet une bévue; l'auteur du *Rabais* n'aura garde de manquer une ſi belle occaſion pour en tirer matière aux plus impitoyables railleries. En effet, comme chacun ſait, dans la légende biblique, l'âne de Balaam eſt une âneſſe, qui conquit une immortelle renommée pour avoir vu un ange que n'apercevait point ſon cavalier. Après avoir relevé cette erreur de ſexe, le page de Sagon félicite ſon maître d'être comparé à un animal dont la perſpicacité était capable de rendre des points à l'intelligence humaine, & qui par une faveur céleſte avait poſſédé un moment le don de la parole. Marot a fait bon marché de l'exactitude hiſtorique pour ſatisfaire ſans doute aux exigences de la meſure & de la rime, & encore, ſur ce dernier chef, ſon adverſaire trouve moyen de lui chercher noiſe & de critiquer les conſonances finales de ces quatre vers qui froiſſent ſon oreille trop délicate.

(2) Il y a là, ſelon toute apparence, une plaiſanterie empruntée au vocabulaire des halles. C'était probablement un terme de mépris affecté aux perſonnes ſans conſiſtance & auſſi molles que la ſubſtance à laquelle on les aſſimilait; mais, à diſtance, il devient ſouvent difficile d'apprécier la portée de ces expreſſions, engendrées par le caprice populaire.

De t'en aller mettre en beſongne
Pour compoſer ton coup d'yurongne :
Ce que luy accordas, pourueu
Qu'en apres tu ſerois pourueu
De la cure de Soligny (1).
Quant à celle de Sotigny,
Longtemps a par election
Tu en prins la poſſeſſion.
Que ie donne au diable la beſte :
Il me fait rompre icy la teſte

(1) Pour l'intelligence de ce paſſage, quelques détails ſont néceſſaires au ſujet de cet abbé, que Marot paraît diſpoſé à traiter ſi cavalièrement. Ce perſonnage n'eſt autre que Félix de Brie, qu'une reſſemblance de nom ne doit point faire confondre avec Germain de Brie. Félix de Brie, des ſeigneurs de Brie-Serrant, en Anjou, était fils de Gilles de Brie & d'Anne Giffard. (B. N., *Pièces originales*, t. 515.) A ſon titre d'abbé de Saint-Évroult, dans le diocèſe de Liſieux, il joignait encore la charge de grand doyen de l'égliſe de Saint-Julien, au Mans. Les relations de Sagon avec cet abbé préſentent un caractère d'aſſez grande intimité. En effet, preſque toutes les épitaphes placées ſur les tombes de la famille de Brie-Serrant, dans la chapelle du château, avaient été compoſées par Sagon. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier SERRANT.) Le ſecrétaire de l'abbé de Saint-Évroult paraît du reſte avoir été poſſédé d'une vocation toute ſpéciale pour cette littérature funéraire. Parmi les manuſcrits de la Bibliothèque nationale (ms. 2373), il exiſte une *Déploration* ſur la mort de la ducheſſe de Châteaubriant, la célèbre maîtreſſe de François I[er], & cette pièce eſt de Sagon. Le nom exact de l'abbaye dont Félix de Brie prenait le titre était Saint-Évroult de Montfort, ſituée à quinze lieues environ d'Alençon, & le village de Soligny ne ſe trouvait guère éloigné de plus de dix lieues de la même ville. Ces deux localités poſſèdent encore de nos jours des ruines importantes de leurs anciens couvents. Félix de Brie avait eu le talent de ſe concilier les bonnes grâces de Marguerite d'Alençon. Ces faits, rapprochés les uns des autres, nous laiſſent entrevoir comment la cure de Soligny, que ſollicitait Sagon, avait pu ſe trouver à la diſpoſition de l'abbé de Saint-Évroult. L'auteur du *Coup d'eſſay* eut du reſte le déſappointement de voir paſſer en d'autres mains le bénéfice dont il eût été bien aiſe de toucher les revenus. Cette méſaventure nous eſt contée dans le paſſage ſuivant du *Rabais*, ſur un ton qui n'eſt pas tout à fait celui de la réſignation :

> Et quant au regard de la cure
> De Solligny, va, gentil veau,
> Sagon n'en euſt onc vng naueau,

A ſes merites collauder,
Et les bras à le pelauder :
Et ſi ne vault pas le tabut.
  Mieulx vault donc icy mettre but,
T'aduiſant, ſot, t'aduiſant, veau,
T'aduiſant, valeur d'vn naueau,
Que tu ne te veis recepuoir
Oncques tant d'honneur que d'auoir
Receu vne epiſtre à oultrance
D'vn valet du Maro de France (1),

Car l'abbé, ſans aucun prologue,
La donna à vng pedagogue
Que ie puis nommer ſans danger :
C'eſt maiſtre Françoys Bellenger,
Homme diſcret, prudent & ſaige.

Ces vers ont fourni prétexte à une facétie placée en marge de la première édition où ils parurent : « Soligny aux naueaux & Sotigny à nos veaux. » Ce dernier mot, fort employé dans un ſens mépriſant à cette époque, allait droit à Sagon & à ſes acolytes, & complétait la penſée de Marot.

(1) Notre poëte, comme on le voit ici, était loin de pouſſer la modeſtie juſqu'à décliner pour ſes productions littéraires toute comparaiſon avec les chefs-d'œuvre de l'auteur de l'*Énéide*. Sans ſe laiſſer arrêter par la différence de genre & de talent, Marot n'était pas fâché d'entendre ſes amis conclure de certaines analogies dans le nom à une participation égale dans la renommée, & ſes diſciples, qui connaiſſaient ſon côté faible, ſe faiſaient volontiers les complaiſants des illuſions du maître. Pour en donner quelques exemples, nous rappellerons cette pièce burleſque où Sagon eſt repréſenté comme venant faire amende honorable de ſes propos malſonnants

Contre l'honneur & reuerence
De Clement, le Maro de France.

(La Complaincte & Teſtament de Françoys Sagouin.)

Dans un plaidoyer poétique qu'il préſenta au roi *pour Marot abſent*, Bonaventure des Périers reproduit le même compliment, mais en meſurant l'éloge de manière à laiſſer à chacun des deux poëtes la place qui lui revient; il dit en effet que

On voit Marot, à bon tiltre, porter
Le meſme nom du poëte romain,
Comme de Dieu, non pas par ſort humain
Veu qu'en françoys a la veine autant digne
Que Maro l'euſt en ſa langue latine.

Mais ſi du côté de ſes partiſans Marot trouvait une ample récolte de flatteries & d'adulations, ſes adverſaires, à leur tour, ne ſe faiſaient pas faute de troubler ce conçert d'éloges en exécutant ſur ce thème des variations ironiques & diſcordantes. Voici en effet comment s'exprime Sagon dans le *Coup d'eſſay :*

Maro ſans T eſt excellent poëte...
Et auec T demonſtre en françoys comme
Vng glorieux ſans raiſon faict le braue.

Quelles que ſoient du reſte les

Et crains, d'vne part, qu'on t'en priſe :
Puis, d'auoir tant de peine priſe,
I'ay paour qu'il me ſoit reproché
Qu'vn aſne mort i'ay eſcorché.

A deux Damoyſelles

(Du Recueil)



Sus lettre, il fault que tu deſloges :
Par toy ſaluer ie pretens
La nouuelle eſpouſe Bazoges,
Auſſi Trezay (1), qui perd ſon temps.

MES damoyſelles,
Bonnes & belles,

controverſes qui pouvaient naître au ſujet de ce parallèle, on voit par le paſſage de cette pièce, publiée ſous le nom de Fripelippes, que Marot était le premier à abonder dans le ſens de ceux qui lui faiſaient la cour.

(1) Nous n'avons pu recueillir que des renſeignements fort incertains & fort incomplets ſur les deux perſonnes dont Marot a inſcrit les noms en tête de cette épître. Il convient d'abord de remarquer la différence d'orthographe qui diſtingue cette dame de Bazoges de l'autre dame de Bazauges, à laquelle notre poëte a adreſſé un de ſes rondeaux. C'eſt auſſi ſous toute réſerve que nous propoſerons de voir en elle la femme d'un certain Baudoin de Champagne, ayant titre de conſeiller & chambellan, que François Ier créa chevalier & ſeigneur de Bazoges, de Brouaſſin & de Coullens,

Ie vous enuoye
Mon feu de ioye (1).
Si i'auoys mieulx,
Deuant voz yeulx
Il feroit mys.
A ſes amys
Bien, tant ſoit cher,
Ne fault cacher.
Or eſt beſoing,

& qui épouſa Jeanne de La Chapelle & de Saint-Bertherin. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier CHAMPAGNE.) Dans l'édition de 1532, une des épigrammes de Marot eſt adreſſée à une demoiſelle de La Chapelle. Serait-ce la même perſonne qui devint quelque temps après dame de Bazoges? A l'appui de cette hypothèſe, nous ajouterons que celui que nous donnons pour époux à cette dame vécut juſqu'en 1560. Toutefois, nous nous ferions ſcrupule de paſſer ſous ſilence un Jean Girard, ſeigneur de Bazoges, qui figure ſur la liſte des officiers du roi parmi les pannetiers de ſa maiſon. (B. N., ms. 2553, fº 44, & ms. 7856, fº 927.) Ce ſeigneur de Bazoges était-il marié, & ſerait-ce à ſa femme que le poëte envoyait ſes vers? En ce qui concerne l'autre correſpondante de Marot, nous avons trouvé ſur le rôle des filles & demoiſelles au ſervice de Catherine de Médicis, d'abord ducheſſe d'Orléans, puis dauphine, une Hélène de Trezay inſcrite à la date de 1536 (B. N., ms. 7856, fº 1078) & à la date de 1537 (ARCH. NAT., J. 962). C'eſt ſans doute la même perſonne dont il eſt ici queſtion. (Voy. auſſi *Œuvres de Sainct-Gelays*, édition de Proſper Blanchemain, I, 99.)

(1) D'après un vieil uſage, à l'occaſion de certaines fêtes & de certains événements, la joie populaire ſe manifeſte en allumant dans les carrefours & ſur les places publiques de grands feux, qu'on appelle feux de joie. Par analogie, le poëte donne le même nom à la pièce qu'il envoie à ſes deux amies. Mais ces vers étaient reſtés juſqu'ici inédits, & par ſuite l'idée du poëte ſe préſentait comme enveloppée d'obſcurité & d'incertitude. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir les vers ſuivants de Marot dans un vieux manuſcrit, & ils nous apportent ſur ce point une lumière des plus complètes. En voici le texte :

FEV DE IOIE
DE LA PRINSE DE HESDIN.

C'eſt à Françoys, en armes treſſcauant,
A faire prendre aux ennemis carriere.
C'eſt à Françoys de marcher plus auant,
C'eſt à Ceſar de retourner arriere :
Car mieulx que luy Françoys rompt la barriere,
Laquelle miſt à plus oultre entreprendre.
Va doncq, Ceſar, va patience prendre,
Prendre ne peulx ainſi prendre vn fort lieu.
Tu rendz Heſdin : nous ne voulons entendre
A rendre rien, ſinon graces à Dieu.

(B. de Soiſſons, ms. 188, fº 81.)

De ces forfanteries, auxquelles

Quand on eſt loing,
De s'entreſcripre :
Cela fait rire,
Et chaſſe eſmoy.
  Eſcripuez moy
Doncq, ie vous prie :
Car l'enfant crie,
Quand on luy fault.
S'il ne le vault,
Il le vauldra,
Et ne fauldra
D'eſtre à iamais
Tout voſtre : mais
Dieu ſçait combien
Il vouldroit bien
Vous ſupplier

était ſans doute tenu un poëte de cour, ſe dégage un renſeignement précieux, elles nous fourniſſent la date de l'épître de Marot, écrite pour ſervir d'envoi à la pièce dont nous venons de donner le texte. En effet, cette expédition, entrepriſe avec grand fracas, avec des menaces retentiſſantes contre Charles-Quint, eut pour réſultat final de mettre aux mains du roi les murs à moitié écroulés d'un vieux château. Voici quelques détails que nous trouvons ſur ces événements dans un hiſtorien de l'époque : « Le xxe iour de mars mil v^{c} xxxvii, la ville de Hedin fut batue de faict & de force, de ſorte qu'il y eut vne des tours de ladicte ville abbatue & miſe par terre, & pareillement a eſté faicte à la muraille vne merueilleuſe & grande breſche par laquelle fut prinſe ladicte ville d'aſſault. » (*Cronique du roy François Ier*, p. 207.) La garniſon ſe retira dans le château, & le roi arriva peu après pour avoir le plaiſir d'aſſiſter de ſa perſonne à la reddition de la place. En effet, le 14 avril, les aſſiégés, reconnaiſſant toute réſiſtance inutile, demandèrent à être « receus à compoſicion ». Il fallait à tout prix donner le change à l'opinion publique, que l'on avait miſe en éveil par l'importance des préparatifs ; en conſéquence, le roi expédia un courrier à Amiens pour annoncer la nouvelle, « où, incontinant après, on chanta en l'egliſe *Te Deum laudamus*, où à ce faire ſe trouuerent les Roinnes de France & de Nauarre avec les aultres dames de la court, en bon ordre, geſtes & triumphes. » De même « à Notre-Dame de Paris fut chanté pareillement *Te Deum*. » (*Ibid.*, p. 209.) Le mot d'ordre était, comme on le voit, de faire grand tapage d'un petit ſuccès, & le poëte officiel ne pouvait ſe diſ-

Ne l'oublier.
Ailleurs, ne là
Rien que cela
Il ne demande.
Me recommande

Voſtre treshumble
CL. MAROT.

Epiſtre faicte par Marot (1)

(*Inédit.* — B. N., ms. 1700, fº 23)

BIEN doy louer la diuine puyſſance
Qui de ta noble & digne cognoiſcence,

penſer, par poſition, de s'aſſocier à cette allégreſſe de commande.

(1) C'eſt à M. Génin que l'on doit la découverte de cette pièce. Pour la ſauver de l'oubli, il lui a fait une place dans ſon édition des *Lettres de Marguerite d'Angoulême* (I, XIII). Cette épître n'en conſerve pas moins à nos yeux tout l'attrait de la nouveauté; car, juſqu'à ce jour, aucun éditeur ne l'avait tirée de l'iſolement où elle courait grand riſque de reſter ignorée, & c'eſt ici que, pour la première fois, on la trouve réunie aux autres œuvres de Marot. M. Génin a penſé que le haſard qui l'avait mis ſur la trace de cette pièce le favoriſerait encore en le faiſant tomber, à point nommé, ſur la date à aſſigner à ces vers. Mal lui en a pris, car, dans une note fort courte, il a réuſſi à introduire autant d'erreurs que de mots. Il affirme que ces vers furent compoſés en 1527 & qu'ils furent adreſſés à Marguerite d'Alençon. Sans ſuivre M. Génin dans un enchevêtrement de bévues qui nous paraiſſent avoir été enfantées par un cerveau en mal d'érudition, nous prétendons que cette épître n'eſt point de 1527, & qu'elle n'a pas plus été adreſſée à la ducheſſe d'Alençon qu'à la reine de Navarre. Le titre, tel qu'il nous eſt fourni par le manuſcrit & tel que nous le reproduiſons, ſans cette addition arbitraire « à la ducheſſe d'Alençon », appoſée par un caprice inexplicable de M. Génin, ne laiſſe aucun doute ſur l'auteur de cette pièce. La place que ces vers occupent dans le recueil manuſcrit au milieu d'autres poéſies qui appartiennent à Marot concourrait encore, au beſoin, à confirmer cette attribution. La plupart de ces poéſies ſont poſtérieures à la rentrée du poëte en France &, par conſé-

Nymphe de pris, m'a de grace eſtrené.
Aſſez long temps y a que ie ſuys né,
Mais ie n'ay veu paſſer encor année
Qui à l'entier feuſt ſi bien fortunée
Que ceſte icy, i'entendz en mon endroict :
Car liberté, qui ſans cauſe & ſans droict

quent, à l'époque où la ducheſſe d'Alençon devint reine de Navarre. Aux vers 10 & ſuivants, Marot déclare que pour lui l'année qui s'achève comptera parmi les plus fortunées. En effet, elle avait été marquée par la fin de ſon exil, grâce à une faveur toute ſpéciale du roi (voyez ci-deſſus, p. 542 & 555, note), par la permiſſion qui lui avait été accordée de « reuoir ſes amys » & de viſiter ſa « natale prouince ». Il exiſte une relation intéreſſante à noter entre ces dernières paroles & une épigramme de Marot au roi & à la reine de Navarre, à l'occaſion de leur entrée à Cahors. (Voy. *Épigrammes.*) Nous ſavons en outre, par une lettre de Marguerite, que cette princeſſe ſe trouvait dans le midi de la France pendant l'été de 1537. (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, II, 147 & ſuiv.) Le poëte était, ſelon toute apparence, du voyage, & c'eſt à cette période de ſa vie qu'il conviendrait, à notre ſens, de rattacher la compoſition de cette épître. Il nous reſte encore un myſtère à éclaircir. Au milieu de déclarations paſſionnées où domine la note mythologique, Marot ne laiſſe rien deviner ſur le nom de la perſonne qui lui inſpire ce nouvel amour. Dans une de ſes épigrammes latines, Dolet fait un pas dans la voie des confidences, ſans aller toutefois juſqu'à une révélation complète. Il nous apprend que cette maîtreſſe, qui répondait aſſez mal aux avances dont elle était l'objet, s'appelait Anne de ſon prénom. (Voy. ci-deſſous, p. 601, note.) Nous ne voulons pas négliger non plus un autre détail, qui nous eſt fourni par Marot lui-même. En traçant le portrait de ſa dame, il n'eſt pas fâché de faire remarquer, à l'occaſion, qu'elle était « de hault parentaige » (vers 30). Mais ces indications ſont loin d'être ſuffiſantes pour mettre fin à nos incertitudes, & puiſque nous en reſtons réduit aux conjectures, il ne nous paraît point hors de propos de rappeler que l'une des ſœurs du roi de Navarre portait préciſément le prénom qui nous eſt livré par Dolet. Anne d'Albret fut fiancée d'abord à Charles de Foix, comte d'Aſtarac ; mais ſon futur mari mourut en 1528, avant la célébration du mariage ; elle épouſa alors le ſecond frère, Jean de Foix, qui décéda en 1532. En 1537, Anne d'Albret, veuve & ſans enfants, comptait à peine trente ans. Or Marot était reçu dans la famille du roi de Navarre ſur le pied de la plus libre intimité ; on lui laiſſait un franc parler que n'arrêtait aucune conſidération de rang ou de naiſſance, comme

M'auoit eſté par malings (1) deffendue,
Ce nouuel an par le Roy m'eſt rendue (2) :
Ce nouuel an, maulgré mes ennemys,
I'ay eu le bien de reuoir mes amys,
De viſiter ma natale prouince (3)
Et de rentrer en grace de mon prince.

en témoignent certaines épigrammes adreſſées par Marot à Henri d'Albret & à Yſabeau, ſon autre ſœur. (Voy. *Épigrammes.*) Les mœurs d'alors n'étaient ni prudes ni ſévères. On pourrait donc ſuppoſer que notre poëte, enivré des fumées de la gloire & perſuadé que les dons de l'intelligence lui donnaient le droit de traiter d'égal à égal avec les puiſſants de la terre, fut pris un jour de la fantaiſie de devenir l'amant d'une princeſſe. Mais, encore une fois, en l'abſence de données préciſes, nous n'allons point juſqu'à l'affirmation, & nous voulons reſter dans le domaine de l'hypothèſe.

(1) On ſe rappelle que Marot avait été obligé de quitter la France à la ſuite de l'affaire des placards. (Voy. ci-deſſus, p. 303, note, & p. 304, vers 191.) Ses ennemis, les « malings », comme il les déſigne ici &, ſuivant une expreſſion employée par Marguerite de Navarre pour qualifier les perſécuteurs de Berquin, les « forgeurs d'heretiques » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, II, 97), l'avaient accuſé d'avoir mangé du lard en carême. (Sagon, *Coup d'eſſay.*) C'était alors un crime irrémiſſible, que le dernier ſupplice pouvait ſeul expier. Se voyant ſous la menace de partager le ſort des luthériens, marqués pour le bûcher, Marot chercha ſon ſalut dans la fuite. Pendant près de deux ans, il traîna à l'étranger une exiſtence miſérable. Ce fut ſeulement à la fin de l'année 1536 qu'il obtint la permiſſion de revoir ſa patrie. Le roi, ſollicité de faire grâce, voulut bien ſe montrer indulgent pour ſon poëte. (Voy. ci-deſſus, p. 542 & 555, note.) Les « ennemys » (vers 11) contre leſquels il n'avait que de trop juſtes griefs étaient particulièrement Sagon & Huet, qui avaient demandé ſa place, ſans l'obtenir. Ne reculant devant aucun moyen pour mener à bonne fin leurs intrigues intéreſſées, ils avaient uni leurs efforts, dans la penſée de prolonger l'éloignement & la diſgrâce de Marot.

(2) Dolet a adreſſé à Marot, ſous forme d'étrennes pour l'année 1537, une épigramme où il fait préciſément alluſion à la faveur du roi qui eſt enfin rendue au poëte :

AD CLEMENTEM MAROTVM
PRO XENIIS

Tibi pro xeniis vim opum ſuperbam
Non mittam (vetat id breuis ſupelex),
Sed maiora vouebo : nempe amicum
Regem vt Gallum habeas, probeque ſemper
Placatum, & ſtudiis tuis fauentem...

(*Epigram.*, lib. I, LVIII.)

(3) Ce fut en 1537 que Marot, comme il eſt dit ici, accomplit

I'ay eu ce bien, & Dieu l'a voulu croiſtre,
Car il m'a faict en meſmes temps cognoiſtre
Vne doulceur aſſize en belle face,
Qui la beaulté des plus belles efface,
(D')vng regard chaſte où n'habite nul vice,
Vng rond parler, ſans fard, ſans artiffice,
Si beau, ſi bon que qui cent ans l'ourroit
Ia de cent ans faſcher ne s'en pourroit :
Vng vif eſprit, vng ſçauoir qui m'eſtonne,
Et par ſus tout vne grace tant bonne,
Soit à ſe taire, ou ſoit en deuiſant,
Que ie vouldrois eſtre aſſez ſouffiſant
Pour en papier eſcripre ſon merite
Ainſi qu'elle eſt dedans mon cueur eſcripte.
Tous ces beaulx dons & mille dauantaige
Sont en vng corps né de hault parentaige,
Et de grandeur tant droicte & bien formée,
Que faicte ſemble exprez pour eſtre aymée
D'hommes & dieux. O que ne ſuys ie prince
A celle fin que l'audace ie prinſſe
Te preſenter mon ſeruice petit
Qui ſur honneur fonde ſon appetit!
Mais pourquoy prince? Vne montaigne baſſe
Souuent la haulte en delices ſurpaſſe :
Les roziers bas, les petitz oliuiers
Delectent plus que les grandz cheſnes fiers (1) :

ce voyage dans ſa « natale prouince »; & de plus nous avons la preuve qu'il le fit à la ſuite du roi & de la reine de Navarre. En effet, dans une de ſes épigrammes il adreſſe ſes félicitations à Cahors, ſa ville natale, pour l'honneur qu'elle reçoit de la viſite de deux hôtes auſſi illuſtres. Dans une autre épigramme il demande au roi de Navarre de lui faire cadeau d'une mule, car la ſienne eſt ſi mal en point qu'elle ne ſaurait aller juſqu'à Narbonne. (Voy. *Épigrammes.*) Les lettres de Marguerite nous apportent encore un précieux témoignage ſur le même ſujet. Nous y voyons qu'au cours de l'été de 1537 cette princeſſe accompagna ſon mari dans le Midi, qu'elle y viſita pluſieurs villes & qu'elle y fit un aſſez long ſéjour. (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, II, p. 147 & ſuiv.)

(1) Marot nous a tout l'air d'avoir emprunté cette idée à

Et à nager en eau baſſe l'on treuue
Moins de danger que en celle d'vng grand fleuue.
Auſſi iadis deeſſes adourées
D'hommes mortelz ſe ſont enamourées :
Le ieune Athis feuſt aymé de Cibelle,
Endymion, de Diane la belle :
Pour Adonis Venus (1) tant s'abbayſſa

Virgile, en introduiſant quelques légers changements dans la forme, pour les néceſſités de la traduction. Voici, du reſte, les vers du poëte latin :

Lenta ſalix quantum pallenti cedit oliuæ,
Puniceis humilis quantum ſaliunca roſetis...
(*Ecloga* V, v. 16 & 17.)

(1) Atys, ſimple berger de Phrygie, inſpira une telle paſſion à la vieille Cybèle, mère des dieux, qu'elle voulut ſe le réſerver à elle ſeule pour accomplir les cérémonies de ſon culte ; elle le prépoſa donc à la garde de ſon ſanctuaire, en lui impoſant, ſous la foi du ſerment, l'obligation d'obſerver la chaſteté avec toute autre qu'avec elle-même. Atys manqua un jour à ſon ſerment. Cybèle, irritée de cette défaillance, eut recours à des procédés plus que barbares pour mettre celui qu'elle aimait trop à l'abri d'une nouvelle ſurpriſe des ſens. Après Atys, les prêtres de Cybèle durent ſe ſoumettre à la même opération, donnant ainſi un gage matériel que rien ne pourrait les détourner de la fidèle obſervation de leur ſerment de chaſteté. — Endymion, roi d'Élide, était deſtiné à partager le ſort commun des autres mortels, mais, ayant appris que Jupiter était pour quelque choſe dans ſa naiſſance, il ſe prévalut de cette incartade du maître des dieux pour lui demander l'immortalité & une jeuneſſe éternelle. Cette faveur lui fut accordée, & il eut droit ainſi à ſes entrées dans l'Olympe. Il chercha alors à détourner Junon de ſes devoirs conjugaux. Pour le punir de cette audace, Jupiter le condamna à un ſommeil ſans fin. Dans cet état, ſa grâce & ſa beauté firent impreſſion ſur le cœur de Diane. Toutes les nuits, la déeſſe venait le viſiter dans une grotte du mont Latmos, en Carie. Cinquante filles durent le jour aux effets de cette contemplation nocturne. — Adonis était un prince iſſu du commerce inceſtueux de Cinyre, roi de Cypre, & de ſa fille Myrrha. Malgré les prières de Vénus, le jeune adoleſcent ſe livrait avec frénéſie aux dangereux plaiſirs de la chaſſe. Un jour qu'il pourſuivait un ſanglier, le fauve ſe retourna contre lui & le bleſſa mortellement. Sur les prières de Vénus, Proſerpine conſentit à rendre le bel Adonis à la vie, à condition que chacune d'elles, à tour de rôle, poſſéderait pendant ſix mois l'objet de leurs appétits ſenſuels. De ces ſouvenirs mythologiques, Marot ne retenait que le bon côté, car nous ne croyons pas qu'il ſe fût

Que les haultz cieulx pour la terre layſſa.
Mais qu'eſt beſoing citer vieilhes hiſtoires,
Quant à chaſcun les neufues ſont notoires?
L'heureux Helain, dont la muſe eſt tant fine,
Ne feuſt il pas aymé de la Daulphine,
Qui ſe diſoit bien heureuſe d'auoir
Bayſé la bouche en qui tant de ſçauoir
Se deſcouuroit (1)? Ie ſçay bien que ie ſuys
Homme en effect qui ſouldoier ne puys
Gens & cheuaulx, ne ſur mer dreſſer guerre,
Pour m'en aller vne Helene conquerre :
Si de fortune auoys tel force acquiſe,
Ou ie mourrois, ou brief t'auroys conquiſe,
Pour librement auec tel perſonnaige
En ioye vſer le ſurplus de mon aage.
Donc ſi de faict ne ſuys poinct vn vainqueur,
Au moins le ſuys ie en vouloir & en cueur,
Et mon renom en aultant de prouinces
Eſt deſpendu comme celluy des princes (2).

ſoucié de payer ſes bonnes fortunes au prix qu'il en coûtait quelquefois aux héros de pareilles aventures.

(1) Le poëte n'avait garde de mettre en oubli une hiſtoire qui flattait ſingulièrement ſon amour-propre. Nous reproduiſons cette légende telle qu'elle eſt rapportée par Gilles Corrozet : « Marguerite, fille du Roy d'Eſcoſſe, femme du Dauphin qui fut depuis dict le roy Loys vnzieſme, paſſant quelque fois par dedans vne ſalle où eſtoit endormy ſur vn banc Alain Chartier, ſecretaire du roy Charles ſeptieſme, homme docte, poëte & orateur elegant en la langue françoiſe, l'alla baiſer en la bouche, en preſence de ſa compagnie. Et comme quelqu'vn de ceux qui la conduiſoient luy eut dit : Madame, cela eſt trouué eſtrange que vous auez baiſé homme ſi laid, elle reſpondit : Ie n'ay pas baiſé l'homme, mais la bouche de laquelle ſont iſſuz tant d'excellents propos, matieres graues & parolles elegantes. » (*Diuers propos memorables*, p. 159.)

(2) Il eſt curieux de rapprocher de ces vers de Marot l'épigramme ſuivante d'Étienne Dolet, où les mêmes idées ſe trouvent préſentées avec des développements preſque ſemblables. Pour expliquer cette rencontre, où nous ne ſaurions dire lequel des deux a copié l'autre, il ſuffira de rappeler que les deux amis vivaient à cette époque dans la plus étroite

S'ilz vainquent gens en faiɛ̃tz d'armes diuers,
Ie les ſurmonte en beaulx eſcriptz & vers :
S'ilz ont treſor, i'ay en treſor des chouſes
Qui ne ſont point en leurs coffres encloſes :
S'ilz ſont puyſſantz, i'ay la puyſſance telle
Que fere puys ma maiſtreſſe immortelle (1) :
Ce que pourtant ie ne dys par vantance,
Ne pour pluſtoſt tirer ton accointance,
Mais ſeullement par vne ardante enuye
Qu'ay de te faire entendre qu'en ma vie
De rencontrer au monde ne m'aduynt
Femme qui tant à mon gré me reuynt,
Ne qui tant euſt ceſte puyſſance ſienne
D'aſſubieɛ̃tir l'oubeyſſance myenne.

communauté d'études & de ſentiments. Voici comment Dolet fait parler la muſe latine :

AD ANNAM CLEMENTIS MAROTI ET RVBELLAM NICOLAI BORBONII AMICAS.

Felices nimium, ſi bona veſtra noueritis,
Puellæ amatæ tam eximie effliɛ̃timque a viris
Tam nobili ingenio. Ab amatore vno aliquo
Rege ecquid expeɛ̃tare licet, præter munera
Opeſque magnas? Sed opibus præſtat decus,
Aeternaque fama nominis, negotio
Nullo quam amatores veſtri queunt
Conferre vobis. Strenuo iam animo & ſtudio
Amate, virgines. Deos plane, haud homines
Amatis, æternum dare nomen qui queunt
Scriptis ſuis. Deos amate, virgines.

(*Epigram.*, I, LXIX.)

(1) Ce paſſage nous fournirait, s'il en était beſoin, une nouvelle preuve que cette épître n'eſt point adreſſée à Marguerite de Navarre. Les règles de la plus vulgaire convenance interdiſaient à Marot de le prendre ſur ce ton avec une princeſſe de ſang royal & reine elle-même. Quelque haute idée qu'il ſe ſoit faite de ſes prérogatives poétiques, il ne pouvait élever la prétention de devenir pour ſa proteɛ̃trice ordinaire un diſpenſateur d'immortalité. Tout au plus de telles promeſſes avaient-elles chance d'éblouir une perſonne qui ſavait bien que ſa naiſſance ne lui donnait pas des droits ſuffiſants à la célébrité. Il n'y a point du reſte à faire erreur. C'eſt toujours à la même perſonne que s'adreſſent ces arguments, & il eſt curieux de les voir reprendre par Étienne Dolet, dans une épigramme latine où il revient à la charge & plaide la cauſe de ſon ami auprès de la cruelle qui ſe refuſe à le payer de retour. Voici en effet quels arguments ſont mis en œuvre pour la convaincre :

AD ANNAM CLEMENTIS MAROTI AMICAM.

Anna, quid enixe dubitas redamare Marotum,
Aeternam qui te reddere laude poteſt?...
Quotquot in hoc æuo viguerunt carmine vates
Certabunt nomen concelebrare tuum.

(*Epigram.*, II, XXIII.)

L'Adieu enuoyé aux Dames de la Court au moys d'octobre mil cinq cents trente ſept

(*Du Recueil*)


DIEV la court, adieu les dames,
Adieu les filles & les femmes,
Adieu vous dy pour quelcque temps,
Adieu vos plaiſants paſſetemps,
Adieu le bal, adieu la dance,
Adieu meſure, adieu cadence,
Tabourins, haultboys & violons,
Puis qu'à la guerre nous allons (1).

(1) D'après l'indication contenue dans le titre de cette pièce, il ne peut y avoir de doute ſur la date qu'il convient d'attribuer à cette épître : elle appartient à la fin de l'année 1537. Il nous reſte à dire à quelle occaſion ces vers paraiſſent avoir été composés. Après la campagne de Provence, le roi avait tourné ſon attention ſur les provinces d'Artois & de Picardie, menacées par les Impériaux. Dans les premiers mois de l'année 1537, un léger ſuccès devant Heſdin (voy. ci-deſſus, p. 593, note) avait ſuffi à ſon amour-propre. Les poëtes s'empreſſèrent de renchérir ſur ce fait d'armes de peu d'importance. Mais les Impériaux ayant pris leur revanche en d'autres rencontres, le roi eut hâte d'en finir de ce côté, pour tourner toutes ſes forces vers le Piémont. Ses troupes s'y trouvaient en effet dans la ſituation la plus précaire, réduites à un petit nombre, manquant d'argent & de vivres. Turin était aſſiégé par le marquis del Guaſto. Boutières avait failli ſe laiſſer ſurprendre. Les renforts arrivèrent à temps pour réparer cette faute. C'eſt alors que le roi, comme s'il eût voulu en finir d'un ſeul coup avec l'Empereur, fit de grands préparatifs militaires. Le réſultat ne devait point être en raiſon de l'effort. Mais, comme commentaire aux vers de notre poëte, il n'eſt pas indifférent de conſtater que le roi mit alors en mouvement toute ſa nobleſſe & tous ſes chefs d'armée. « Le roy, dit Du Bellay, eſtant deliberé luy meſmes en ſa perſonne de paſſer en Italie, & ne voulant laiſſer ſon royaume deſpourueu durant ſon abſence, deſpeſcha monſeigneur

Adieu doncq, les belles, adieu :
Adieu Cupido, voftre Dieu,
Adieu fes flefches & flambeaulx,
Adieu vos feruiteurs tant beaulx,
Tant poliz & tant dameretz :
O comment vous les traicterez
Ceulx qui vous feruent à cette heure !
Or adieu quiconque demeure,
Adieu lacquais & le valet,
Adieu la torche & le mulet,
Adieu monfieur qui fe retire
Nauré de l'amoureux martyre,
Qui la nuyct fans dormir fera,
Mais en fes amours penfera.
Adieu le bon iour du matin,
Et le blanc & le dur tetin
De la belle qui n'eft pas prefte :

Charles, duc d'Orleans, fon fils puifné, fon lieutenant general en Picardie, Normandie, Paris & Ifle de France & autres pays circonuoifins, & pour la ieuneffe dudict prince, qui n'auoit encore grande experience du maniement des affaires, luy bailla pour l'accompagner & confeiller le cardinal Du Bellay ; en Bourgogne & en Champagne renuoya le duc de Guife; en Guyenne & Languedoc le roi Henri de Nauarre; en Bretagne le feigneur de Chafteaubriant. » (*Mémoires*, liv. VIII.) Le roi fe réferva le commandement de l'armée de Piémont. Le 2 octobre il était à Lyon, & le 4 il avait rejoint le gros de fes troupes à Briançon, où s'étaient rendus en grand nombre tous les gentilshommes de la cour, dans l'efpoir de fe fignaler fous les yeux du maître par quelque action d'éclat. Nous avons tout lieu de croire que Marot n'avait point accompagné le roi dans cette expédition; mais il avait fans doute affifté à quelques fcènes des adieux, & comme pour fa part il n'avait pas eu à en fouffrir, il fe fentait plus à l'aife pour en parler fur un ton de bonne humeur qui confine prefque à la raillerie. Les renfeignements nous manquent pour mettre un nom fur chacun de ces profils tracés fi leftement par la plume du poëte. Nous ferions même fort embarraffé de dire fi ce font là des types imaginaires ou copiés d'après nature. L'indifcrétion eft fuffifante pour piquer notre curiofité, fans laiffer rien percer qui puiffe nous aider à la fatisfaire; mais tout au moins cette pièce abonde en traits ingénieux & fins fur les mœurs du temps.

Adieu vn aultre qui s'enqueſte
S'il eſt iour, ou non, là dedans :
Adieu les ſignes euidents
Que l'vn eſt trop mieulx retenu
Que l'aultre n'eſt le bien venu :
Adieu qui n'eſt aymé de nulle,
Et ne ſert que tenir la mule :
Adieu feſtes, adieu banquets,
Adieu deuiſes & caquets,
Où plus y a de beau langage
Que de ſeruiette d'ouurage,
Et moins de vraye affection
Que de diſſimulation.
Adieu les regardz gratieux,
Meſſagers des cueurs ſoulcieux :
Adieu les profundes penſées
Satisfaictes, ou offenſées :
Adieu les harmonieux ſons
De rondeaulx, dixains & chanſons :
Adieu piteux departement,
Adieu regrets, adieu tourment,
Adieu la lettre, adieu le page,
Adieu la court & l'equipage :
Adieu l'amytié ſi loyalle
Qu'on la pourroit dire royalle,
Eſtant gardée en ferme foy
Par ferme cueur digne de roy :
Mais adieu peu d'amour ſemblable,
Et beaucoup plus de variable :
Adieu celle qui ſe contente,
De qui l'honneſteté preſente
Et les vertus dont elle herite
Recompenſent bien ſon merite :
Adieu les deux proches parentes
Pleines de graces apparentes,
Dont l'vne a ce qu'elle pretend,
Et l'aultre non ce qu'elle attend :
Adieu les cueurs vnis enſemble,

A qui l'on fait tort, ce me ſemble,
Qu'on ne donne fin amyable
A leur fermeté ſi louable.
Adieu celle qui tend au poinct
A veoir vn qui n'y penſe poinct,
Et qui reffus ne feroit mye
D'eſtre ſa femme en lieu d'amye.
Adieu à qui gueres ne chault
D'armer ſon tainct contre le chauld,
Car elle ſçait treſbien l'vſage
De changer ſouuent ſon viſage.
Adieu, amyable aultant qu'elle,
Celle que maiſtreſſe i'appelle.
Adieu l'eſperance ennuyeuſe
Où vit la belle & gratieuſe
Qui, par ſes ſecrettes douleurs,
En a prins les paſles couleurs :
Adieu l'aultre nouuelle paſle,
De qui la ſanté giſt au maſle :
Adieu la triſte que la mort
Cent foys le iour poind & remord.
Or adieu, m'amye, la derniere,
En vertus & beaulté premiere :
Ie vous pry me rendre à preſent
Le cueur dont ie vous fey preſent,
Pour, en la guerre où il fault eſtre,
En faire ſeruice à mon maiſtre.
Or, quand de vous ſe ſoubuiendra,
L'aiguillon d'honneur l'eſpoindra
Aux armes & vertueux faict :
Et s'il en ſortoit quelcque effect
Digne d'vne louenge entiere,
Vous en ſeriez ſeule heritiere.
De voſtre cueur doncq vous ſoubuienne,
Car ſi Dieu veult que ie reuienne,
Ie le rendray en ce beau lieu.
Or ie fay fin à mon adieu.

A vne Damoyſelle malade (1)

(*Du Recueil*)

MA mignonne,
Ie vous donne
Le bon iour.
Le ſeiour
C'eſt priſon :
Gueriſon
Recouurez,
Puis ouurez
Voſtre porte,
Et qu'on ſorte
Viſtement :

(1) Cette épître fut publiée pour la première fois dans l'édition de 1538. Autant qu'on en peut juger par le tour familier que le poëte y donne à ſa penſée, elle paraît adreſſée à une enfant. Certains détails ſont de nature à nous faire ſuppoſer que cette enfant relevait à peine de maladie. D'après cette triple indication, nous ſerions diſpoſé à reconnaître comme correſpondante du poëte la petite Jeanne d'Albret. En effet, la publication de cette pièce eſt poſtérieure à la maladie qui, à la fin de 1537, mit en danger de mort la fille de la reine de Navarre. L'épithète dont ſe ſert Marot convient bien à celle que la voix populaire avait ſurnommée *la Mignonne des rois*, parce que, dans leur tendreſſe, ſon oncle François Ier & ſon père Henri d'Albret lui donnaient cette qualification affectueuſe. Nous avons ajouté que la manière dont s'exprime Marot permet de penſer qu'il s'adreſſe à une convaleſcente. Une lettre de Marguerite nous fournit les détails les plus complets ſur la criſe que ſa fille venait de traverſer. Voici en effet ce qu'elle écrit au roi : « Monſeigneur, i'ay bien veu l'heure que ie reſeruois à vous donner peine, pour eſtre, apres Dieu, ma ſeule conſolacion, veu le coumencement de ſa fieure & de ſon flux, quy eſtoit auecques ſang & raclures, tant fort & furieux, que, ſy Dieu, au bout des vingt & quatre heures, n'euſt diminué la fieure, ſon petit corps en auoit plus que ſa portée. « (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, II, 171.) Comme nous l'avons vu dans

Car Clement
Le vous mande.
Va, friande
De ta bouche,
Qui ſe couche
En danger
Pour manger
Confitures :
Si tu dures
Trop malade,
Couleur fade
Tu prendras,
Et perdras
L'embonpoint.
Dieu te doint
Santé bonne,
Ma mignonne.

l'épître précédente, cette année même Marot avait voyagé dans le Midi avec le roi & la reine de Navarre. (Voyez ci-deſſus, p. 596, note.) Peut-être à ſon retour, après une courte excurſion à Paris, était-il venu ſéjourner quelque temps en Touraine; peut-être Marguerite l'avait-elle engagé à revenir auprès de ſa fille pour diſtraire la jeune princeſſe, pendant qu'elle-même ſe réſignait à reſter auprès de la reine Éléonore, alors indiſpoſée, pour lui donner ſes ſoins d'après les déſirs du roi. (Voy. ci-deſſous, p. 608, note 2.) On s'expliquerait dès lors comment le poëte eut l'idée de compoſer ces vers pour amuſer la petite Jeanne d'Albret. L'épître ſuivante préſente également tous les caractères d'un badinage enfantin, &, pour la circonſtance, Marot aurait eu la bonne grâce de ſe prêter aux fantaiſies de la jeune princeſſe. Il exiſterait donc une ſorte de lien entre ces deux pièces, d'après l'explication que nous propoſons & qui a pour elle un air de vraiſemblance.



Pour la petite Princeffe de Nauarre A Madame Marguerite (1)

(*Du Recueil*)



OYANT que la roine ma mere
Trouue à prefent la rithme amere (2),
Madame, m'eft prins fantafie
De vous monftrer qu'en poefie
Sa fille fuyz. Arriere profe,

(1) Cette épître fe rattache au mois de janvier 1538. C'eft du moins la date qui paraît devoir lui être affignée, d'après les indications que l'on rencontre dans la correfpondance de la reine de Navarre. (Voyez ci-deffus, p. 606, note.) Pour complaire à la petite princeffe Jeanne d'Albret, Marot avait bien voulu fe faire l'interprète de fes penfées & tenir la plume fous fon nom. Le titre, fans tromper perfonne, confacre cet accord des deux parties. Jeanne d'Albret, née le 7 janvier 1528, avait dix ans environ, & fa coufine Marguerite de France en comptait tout au plus quinze. (Pour plus de détails fur cette fille de François I[er], voy. ci-deffus, p. 558, note 4.) Ce babillage entre les deux amies fur les préoccupations de leur âge a quelque chofe de piquant dans la bouche de celle que fon mariage avec Antoine de Bourbon deftinait à être la mère de Henri IV. A l'époque de cette union, l'enfant était devenue une femme dans tout l'épanouiffement de fa grâce & de fes mérites, comme nous la repréfente le portrait fuivant, tracé par un poëte contemporain :

En nos efcrits conuient-il oublier
Des Nauarroys la royne tant remplie
De grand fplendeur & de dons accomplie,
Du roy Henry la coufine germaine,
Perfaictement gracieufe & humaine ?
Certainement c'eft la vermeille aurore
Qui & fa court & la noftre decore,
C'eft vn miroir clair & refplendiffant
De vertu haulte, & duquel eft yffant
Perfaict honeur qu'on voyt par tout florir :
Par mort ne peut aucunement mourir.
C'eft celle à qui, par hault deftin idoine,
Par mariage eft conioinct ceft Antoine
Roy nauarroys, Antoine de Bourbon.

(Fr. Gentillet, *Difcours de la Court.*)

(2) La poéfie, qui à d'autres moments charmait les loifirs de la reine de Navarre, ne devait avoir alors que fort peu d'attrait pour fon efprit, affiégé par les foucis les plus divers. Retenue à Fontainebleau auprès de la reine malade, par déférence pour les défirs de fon frère, qui, à la veille de partir pour le midi de la France, lui avait fait une obligation de refter à la cour (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* I, 365), elle favait fa fille en proie à une crife qui ne laiffait pas

Puis que rithmer maintenant i'ofe.
Pour commencer doncq à rithmer,
Vous pouuez, madame, eftimer
Quel ioye à la fille aduenoit,
Sçachant que la mere venoit,
Et quelle ioye eft aduenue
A toutes deux, à fa venue (1).
Si vous n'en fçauez rien, i'efpere
Qu'au retour du roy voftre pere
Semblable ioye fentirez,
Puis des nouuelles m'en direz (2).

que d'infpirer les plus vives inquiétudes. La petite princeffe fe trouvait à Blois, où le roi ne permit que plus tard à Marguerite d'aller rejoindre fa fille. (*Ibid.*, II, 173.) Peu après, un nouveau chagrin venait la furprendre, & elle avait à porter fes confolations à fa belle-fœur, Mme de Rohan, réduite par des défaftres de fortune à un dénûment prefque complet. (*Ibid.*, I, 365.) Le paffage fuivant d'une de fes lettres au grand maître nous prouve que Marot eft ici le fidèle interprète des difpofitions dans lefquelles fe trouvait fa royale protectrice. « Il fault que ie vous confeffe, lui écrit-elle, que i'ay mené vne vie, defpuis que ie partys, qui me contraindra garder pour aujourd'huy la chambre, car la douleur que i'ay eue m'a gardé de fentir mon mal & ma laffeté, ce que ie fens maintenant à bon efcient. » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 364.) On comprend facilement qu'au milieu de fi pénibles épreuves elle ne devait guère fe fentir en veine de poéfie.

(1) La fille & la mère devaient éprouver un égal défir de fe trouver réunies. Leur féparation dans des circonftances particulièrement douloureufes ne pouvait manquer d'ajouter à leur joie de fe revoir. La volonté du roi, qui avait retenu fa fœur loin de la petite princeffe, ne prolongea point le facrifice qu'il avait impofé à l'amour maternel. Il lui rendit fa liberté auffitôt qu'une légère amélioration fe produifit dans l'état de la reine. Auffi Marguerite laiffe-t-elle percer le foulagement qu'elle éprouve en écrivant à ce propos : « Par le commandement du roy m'en vins voir ma fille, efperant y demeurer iufques à receuoir aultre commandement. » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 365.)

(2) Dans le cours de la première moitié de l'année 1537, le roi avait laiffé à fes généraux le foin de conduire les opérations militaires en Piémont; mais, voyant que les chofes n'allaient point au gré de fes défirs, il réfolut d'aller prendre en per-

Or, ſelon que i'auoys enuie,
Par eau iuſque icy l'ay ſuyuie (1),
Auecques mon bon perroquet
Veſtu de vert, comme vn bouquet
De mariolaine. Et audict lieu
M'a ſuyuie mon eſcurieu,
Lequel tout le long de l'année
Ne porte que robbe tanée.
I'ay auſſi pour faire le tiers

ſonne le commandement de ſon armée. (Du Bellay, *Mémoires*, liv. VIII.) Il partit donc pour le Dauphiné au mois d'octobre; il fit une courte apparition en Piémont (voy. ci-deſſus, p. 602, note), & au mois de novembre une trêve conclue avec l'Empereur, en ſuſpendant les hoſtilités, lui permit de regagner ſes États. La prompte iſſue de cette campagne permettait donc de ſuppoſer que François Ier allait reprendre le chemin de la cour. D'après les paroles prêtées ici à Jeanne d'Albret, il ſemblerait même que l'on en était à compter les jours avant l'arrivée du roi. Mais il ne fut pas donné à Marguerite de faire ſi tôt qu'elle l'eût voulu l'eſſai de cette joie dont lui parle ſa couſine. Son père ſéjourna dans le Midi pendant tout l'hiver, & y fut retenu encore toute une partie de l'été par l'entrevue qu'il eut à Nice avec le pape. (Voy. B. N., collect. Clairamb., 337, f° 6335 & ſuiv., *paſſim*.) Ce ne fut guère qu'au mois d'août que l'on put ſortir d'incertitude ſur la durée de ſon éloignement. En effet, à cette époque il chargea Nicolle Thibault, ſon procureur général, de ſe rendre auprès de ſon parlement & de l'informer « qu'il auoit entrepris le voyage de Prouence & Nice, à la pourſuyte du pape, & ſur la promeſſe de l'Empereur, qui a fait declaration de ſe trouuer à la dicte aſſemblée ſous les couleurs de paix. » (*Ibid.*, f° 6461.)

(1) Lorſque la reine de Navarre rejoignit ſa fille, elle la trouva hors de danger, comme nous l'apprend ce paſſage d'une lettre adreſſée au roi : « Monſeigneur, ayant receu voſtre coumandement, m'en allay voir ma fille à Blois, que ie trouuay guerye. » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, II, 173.) De Blois elle prit le chemin de Tours. D'après ce que dit ici Jeanne d'Albret, elle fit avec ſa mère ce trajet par eau. Ce point nous eſt encore confirmé par une lettre de Marguerite au grand maître, auquel elle écrit : « Ie m'en voys ramener ma fille à Blois, que i'auois amenée par eau en ceſte ville de Tours, afin, en allant & venant, la voir huit ou dix iours en tout. » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 366.) Dans une lettre au roi elle indique également le même itinéraire. (*Ibid.*, II, 173.) Ce moyen de tranſport avait

Amené Bure (1) en ces quartiers,
Qui monſtre bien à ſon viſage
Que des troys n'eſt pas la plus ſage.
Ce ſont là des nouuelles noſtres.
Mandez nous, s'il vous plaiſt, des voſtres,
Et d'aultres nouuelles auſſy :
Car nous en auons faulte icy.
Si de la court aulcun reuient,
Mandez nous, s'il vous en ſoubuient,
En quel eſtat il la laiſſa.
Des nouuelles de par deçà :
Loyre eſt belle & bonne riuiere,
Qui de nous reueoir eſt ſi fiere
Qu'elle en eſt enflée & groſſie,
Et, en bruyant, nous remercie (2).

charmé la jeune princeſſe, & c'eſt ce qui l'engage ſans doute à en dire un mot à ſa couſine. Nous ajouterons qu'il était alors d'un uſage ordinaire pour ſe rendre dans les villes ſituées ſur le bord de la Loire. Voici en effet les détails que nous trouvons à ce ſujet dans une lettre de Robertet au grand maître : « Nous auons tant faict par nos iournees que nous arriuaſmes hier icy de bonne heure par eaue, & partiſmes d'Orleans de bon matin, vinſmes ouyr la meſſe & diſner à Clery, & puys monter en bateau au-deſſoubz des ponts de Beaugency, & en quatre heures gaignaſmes ceſte ville. » (B. N., ms. 3046, f° 37.)

(1) La petite princeſſe vient de nous préſenter ſon écureuil & ſon perroquet. Nous ſuppoſons que, pour compléter cette ménagerie domeſtique, il s'agit ici de la chienne favorite de Jeanne d'Albret. Malheureuſement cette intéreſſante créature a trop peu fait parler d'elle pour que nous puiſſions dépaſſer cette conjecture.

(2) On était alors en janvier; toutes les lettres de Marguerite que nous avons citées ſont datées de ce mois. Cette ſaiſon de l'année ſe trouve également indiquée en termes précis dans ce paſſage de l'*Oraiſon funebre de la reine de Nauarre*, où il eſt fait alluſion aux craintes que lui cauſa en cette circonſtance la ſanté de la petite princeſſe : « Sa fille Iehanne eſtoit tres grieuement malade en la royalle maiſon du Pleſſis les Tours : & le bruict fuſt à la Court, eſtant lors à Paris, que ceſte bonne princeſſe tendoit à la mort. La vertueuſe mere Marguerite, ſur les quatre heures du ſoir, commanda luy admener ſa lectiere; diſant qu'elle vouloit aller vers ſa fille... il n'y auoit rien de preſt; les officiers & ſeruiteurs eſtoient abſents. Il eſtoit deſia baſſe heure (car ce fut aux plus courts iours)...

Si vous l'euſſiez doncq abordée,
Ie croy qu'elle fuſt deſbordée :
Car plus fiere feroit de vous
Qu'elle n'a pas eſté de nous :
Mais Dieu ce bien ne m'a donné
Que voſtre chemin adonné
Se ſoit icy : & fault que ſente,
Parmy cette ioye preſente,
La triſteſſe de ne vous veoir :
Ioye entiere on ne peult auoir
Tandis que l'on eſt en ce monde.
Mais affin que ie ne me fonde
Trop en raiſon, icy ie mande
A vous & à toute la bande
Qu'Eſtienne (1), ce plaiſant mignon,
De la danſe du compaignon,
Que pour vous il a compaſſée,
M'a ia faict maiſtreſſe paſſée,
De fine force, par mon ame,
De me dire : Tourne, ma dame.

la courageuſe Royne emprunta la lectiere de Mme Marguerite, ſa niepce. » (Charles de Sainte-Marthe, *Oraiſon funebre de la royne de Nauarre*, p. 37.) Cette remarque ſur la brièveté des jours ne peut s'appliquer qu'à l'hiver, en même temps que l'abondance des pluies pouvait avoir fait éprouver à la Loire, ce fleuve ſi capricieux, une crue ſubite, que la jeune princeſſe explique de la manière la plus flatteuſe pour ſon amour-propre. Il y a un détail curieux à noter en paſſant. C'eſt préciſément la deſtinataire de cette épître qui prête ſa litière à la reine de Navarre pour aller voir la petite malade ſous le nom de laquelle eſt envoyé cet aimable badinage. C'eſt peut-être une manière ingénieuſe & délicate de ſe montrer ſenſible à un ſervice rendu.

(1) Les renſeignements nous font défaut ſur ce perſonnage, dont Jeanne d'Albret nous révèle ici les talents chorégraphiques. Son nom revient à deux repriſes différentes dans des lettres de la reine de Navarre à Montmorency datées de l'année 1537. (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 345 & 350.) Mais il y eſt déſigné comme un ſerviteur attaché à la maiſon du grand maître. Peut-être avait-il été envoyé auprès de la jeune princeſſe pour la diſtraire pendant ſa convaleſcence.

Si toſt qu'enſemble nous ſerons,
Si Dieu plaiſt, nous la danſerons.
 Ce temps pendant, ſoit loing, ſoit pres,
Croyez que ie ſuy faicte expres
Pour vous porter obeyſſance,
Qui prendra touſiours accroiſſance
A meſure que ie croiſtray.
Et, ſur ce, la fin ie mettray
A l'eſcript de peu de value
Par qui humblement vous ſalue
Celle qui eſt voſtre ſans ceſſe,
Iane de Nauarre princeſſe.

A monſieur le General Preuoſt (1)

(Du Recueil)

E l'ay receu ton gratieux enuoy,
Treſcher Seigneur, te promettant, en foy
D'homme non fainct, que leu & regardé
L'ay pluſieurs foys, & ſi ſera gardé,
Tout mon viuant, parmy toutes les choſes

(1) Nous n'avons d'autre renſeignement pour claſſer cette pièce que la date de ſa publication. Elle parut pour la première fois dans l'édition de 1538. Quant au « general Preuoſt », nous ne ſaurions dire ſi l'écrit dont parle Marot (vers 8) était en proſe ou en vers; nous ne connaiſſons en effet aucune des œuvres de ce perſonnage, ſi tant eſt qu'il ait jamais produit quelque choſe. Nos informations ſur ſon compte ſe bornent aux détails fort incomplets que nous fournit le *Journal d'un Bourgeois de Paris*. Jean Prévoſt y eſt déſigné tour à tour comme « homme de finances » (p. 196), « treſorier des finances du roy » (p. 303), ou bien encore comme « clerc » de Semblançay (p. 308). Dès le début du procès intenté au ſeigneur de Beaulne en 1526, Jean Prévoſt ſe porta accuſateur contre lui & fut enfermé dans la priſon du Louvre (p. 196). Il joua dans cette affaire un rôle aſſez équivoque, &, l'on ſerait tenté de le prendre pour l'agent ſecret des vengeances de Louiſe de Savoie. En effet, le même hiſtorien ajoute un peu plus loin (p. 303) que, d'après la rumeur

Que i'ay au cueur par ſoubuenir encloſes,
Que ie crain perdre & dont i'ay cure & ſoing.
Ce tien eſcript certes ſera teſmoing
A touſiours mais de l'amytié ouuerte
Laquelle m'as de ſi bon cueur offerte
Que la reçoy : &, par ceſte preſente,
De meſme cueur la mienne te preſente.
Bien eſt il vray que la tienne amytié
Paſſe en pouuoir la mienne de moytié :
Mais de retour ie t'offre le ſeruice
Qui ne fauldra de faire ſon office
En & par tout où vouldras l'employer.
Et, ſur ce poinct, vay ma lettre ployer,
Pour me remettre aux choſes ordonnées
Que pour t'eſcripre auoye abandonnées (1).

publique, cet empriſonnement n'était que « choſe fainte ». Sa conduite préſentait un caractère d'autant plus odieux qu'il devait ſa fortune à Semblançay, dont il avait épouſé une des nièces (p. 308). Mais Jean Prévoſt, que ne gênaient point ſans doute les ſcrupules de conſcience, fut, en homme habile, faire tourner cette aventure à ſon profit, ſinon à ſon honneur. Ce réſultat, du reſte, ne devait pas lui être difficile à atteindre, ſi, comme on peut le ſuppoſer d'après les apparences, il s'était fait le complice des rancunes de la reine-mère. En effet, dit toujours le même hiſtorien, en retour du ſervice qu'il avait rendu en dénonçant Semblançay, « il obtint pardon du Roy & abolition des dictz larrecins qu'il auoit faictz avec ledict de Beaulne. » (*Ibid.*, p. 308). Il lui ſuffiſait de retrouver ainſi ſa charge avec tous ſes avantages. Si l'on ſe ſouvient que Marot avait, à une autre époque, pris fait & cauſe pour Semblançay, il ne faut pas oublier non plus que dix ans s'étaient écoulés depuis l'exécution, & que dans l'intervalle Marot avait pu réfléchir que l'influence du « general Preuoſt » n'était pas à dédaigner pour un poëte ſouvent à court d'argent.

(1) Marot aime à parler des travaux de longue haleine que doit enfanter ſon imagination (voy. ci-deſſus, p. 562, v. 65); mais ces laborieuſes entrepriſes ne convenaient ni à ſon genre de talent ni à ſa nature changeante. Nous ne poſſédons même pas le moindre échantillon de ces vaſtes projets, qui reſtèrent toujours renfermés dans ſon cerveau. Toutefois on pourrait ſuppoſer qu'il s'agit ici des pſaumes, de la traduction deſquels il s'occupait déjà depuis quelques années. Ce travail, ſans ceſſe contrarié par les tracaſſeries de la Sorbonne, recevait de temps à autre les encourage-

Au Roy pour luy recommander Papillon poete françoys eſtant malade (1)

(Du Recueil poſthume)



ME pourmenant dedans le parc des Muſes,
Prince ſans qui elles ſeroyent confuſes,
Ie rencontray, ſur vn pré abbatu,
Ton Papillon, ſans force ne vertu :
Ie l'ay trouué encor auec ſes aeſles,
Mais ſans voler, comme s'il fuſt ſans elles,
Luy qui, tendant à ſon Roy conſoler,

ments de François Ier, & une approbation du roi pouvait être conſidérée par le poëte comme un ordre de continuer ſon œuvre.

(1) Le nom de Papillon n'eſt point inconnu pour nous ; déjà nous l'avons vu apparaître à propos d'une querelle qui diviſa le Parnaſſe en deux camps. Papillon ſe rangea du parti de Marot contre Sagon, & notre poëte lui en rendit témoignage en le citant au nombre des amis fidèles qui, en cette circonſtance, ſe groupèrent autour de lui. (Voy. ci-deſſus, p. 567, note 4.) L'occaſion de payer de retour celui qui l'avait ſi bien ſervi ne tarda pas à s'offrir à Marot. La maladie vint s'abattre ſur Papillon : c'eſt alors que, le voyant ſans force & ſans reſſources, Marot adreſſa cet appel au roi pour attirer ſon aſſiſtance ſur un confrère malheureux. Dans cette épître, en termes aſſez vagues, Marot ſe borne à nous montrer ſon ami en détreſſe. La pièce ſuivante nous en apprend davantage ; elle nous révèle une partie du ſecret de Papillon : l'âme était en proie à une paſſion qui la torturait, & le corps en avait reſſenti le contre-coup. Ces deux pièces ſe rattachent l'une à l'autre par une relation de temps & d'objet, ſe complètent par les détails qu'elles renferment & nous aident à mieux comprendre certains points qui, dans leur iſolement, reſteraient obſcurs. On remarquera le jeu de mots auquel Marot ſe livre, dans ce paſſage, ſur le nom de ſon ami. Nous pourrions citer plus d'un exemple de ce badinage ; nous nous bornerons à rappeler cette pièce de l'époque où il eſt dit que Fripelippes, le valet de Marot, pour ſe rendre à l'aſſemblée où devait ſe ſigner la paix entre ſon maître & Sagon,

> Auoit pour luy d'Oger le Papillon,
> Plus habille qung ieune eſmerillon.
>
> (*Le Banquet d'honneur*. Bibl. de Verſailles.)

Pour ton plaifir fouloit fi bien voler,
Qu'il furpaffoit le vol des alouettes.
Roy des Françoys, c'eft l'vn de tes poetes (1),
Papillon peint de toutes les couleurs
De poefie, & d'aultant de douleurs.
Lautr'hier le vy auffi fec, auffi pafle
Comme font ceux qu'au fepulchre on deualle,
Lors de la couche où il eftoit gifant
Ie m'approchay, en amy luy difant
Ce que i'ay peu pour luy donner courage
De briefuement efchapper ceft orage :
Et luy offrant tout ce que Dieu a mis
En mon pouuoir pour ayder mes amys,
Dont il eft l'vn, tant pour l'amour du ftyle
Et du fçauoir de fa mufe gentile,
Que pour aultant qu'en fa plume, en fanté,
A ta louange il a toufiours chanté.
M'ayant ouy, vn bien peu feiourna :
Puis l'oeil terny, trifte vers moy tourna :
Sa feiche main dedans la mienne a mife,
Et d'vne voix fort debile & foubmife
M'a refpondu : Cher amy efprouué,
Le plus grand mal qu'en mes maulx i'ay trouué,
C'eft vn defir qui fans fin m'importune
D'efcripre au Roy la fafcheufe fortune
Qui en ce poinct malade m'a rendu :
Mais ie ne puy, car il m'eft deffendu
Du medecin, qui à ma plume ordonne
Vn long repos, qui long trauail me donne.
Amy trefcher, ce luy refpond ie alors,

(1) Vainement nous avons cherché le nom de Papillon fur les états de la maifon du roi. Malgré ce qui eft dit ici & au vers 73, il ne figure point à côté de Marot fur la lifte des valets de chambre, ni dans aucune catégorie des ferviteurs à gages fixes attachés à la perfonne du fouverain. Papillon en était réduit fans doute aux gratifications que la munificence de François Ier laiffait tomber de temps à autre fur ceux que diftinguait fon bon plaifir, ou que la recommandation d'un ami, comme ici celle de Marot, défignait à fes libéralités.

De quoy te plains iecte ce ſoing dehors :
Car ſans ta peine aduiendra ton deſir,
Si oncques muſe à l'aultre feit plaiſir.
Certes la tienne eſt du Roy eſcoutée :
Mais de luy n'eſt la noſtre reboutée.
Courage doncq : Marot s'enhardira
D'eſcripre au Roy, & ton cas luy dira.
Que pleuſt à Dieu que ton mal ſi peruers
Se peuſt guarir par rithmes & par vers,
Ou qu'en moy fuſt tout ce qui eſt duyſant
A diuertir cela qui t'eſt nuyſant !
  Ces mots finis, plus de cent & cent foys
Me mercia. Lors de là ie m'en voys
Au mont Parnaſſe eſcripre ceſte lettre,
Pour teſmoignage à ta bonté tranſmettre
Que Papillon tenoit en main la plume,
Et de tes faictz faiſoit vn beau volume (1),
Quand maladie extreſme luy a faict
Son oeuure emprins demourer imparfaict :
Et puis l'ouurier a mis en tel decours
Qu'il a beſoing de ton royal ſecours.
  C'eſt tout cela que mon eſcript deſire
Te faire entendre, ayant cet eſpoir, Sire,

(1) Que Papillon ait nourri un moment la penſée de célébrer dans un poëme épique les faits mémorables du règne de François Ier, nous ne le conteſtons point; mais il en fut de cette œuvre comme de certaines autres du même genre annoncées à diverſes repriſes par Marot, & qui ne virent jamais le jour. (Voy. ci-deſſus, p. 562 & 614.) Ces monuments que, dans un accès d'enthouſiaſme calculé, les poëtes promettaient d'élever à la gloire du ſouverain, pour perpétuer la mémoire de ſon règne juſque dans la poſtérité la plus reculée, reſtaient preſque toujours à l'état d'ébauche dans le cerveau de leurs auteurs. Mais cet eſpoir de renommée ne pouvait ſe payer trop cher, & la libéralité royale s'exécutait à l'avance, ſans ſe faire peut-être illuſion ſur ces pompeuſes promeſſes. Nous devons rappeler toutefois que La Croix du Maine attribue à Papillon une compoſition qui aurait eu pour titre « Le troſne d'honneur » (*Bibl. franç.*, II, 338); mais nous n'en connaiſſons point le ſujet, & aucun exemplaire n'en eſt parvenu juſqu'à nous, ce qui nous autoriſe à croire qu'elle ne fut jamais imprimée, & que le roi en fut pour ſes libéralités.

Que ne diras en moy preſomption,
Quand de mon cueur ſçaura l'intention,
Qui de nully ne peult eſtre reprinſe,
Puis qu'amitié a cauſé l'entreprinſe.
  Si Theſeus, ainſi comme l'on dit,
Pour Pirithoë aux Enfers deſcendit (1),
Pourquoy ne puy ie en Parnaſſe monter,
Pour d'vn amy le malheur te conter?
Et ſi Pluton, contre l'inimitié
Qu'il leur portoit, loua leur amitié (2),
Doib ie penſer que ton cueur tant humain
Trouue mauluais ſi ie preſte la main
A vn amy, veu meſme que nous ſommes,
Et luy & moy, du nombre de tes hommes?
Ie croy pluſtoſt qu'à l'vn gré tu ſçauras,
Et que pitié de l'aultre tu auras.

(1) La légende mythologique raconte que Pirithoüs, roi des Lapithes, ayant perdu ſa femme Hippodamie, qu'il aimait tendrement, jura, dans l'excès de ſa douleur, de ne la remplacer que par une déeſſe. Son choix tomba ſur Proſerpine dont les charmes lui avaient inſpiré une violente paſſion; il réſolut de deſcendre aux enfers & de l'enlever. Il demanda à Théſée, auquel il avait rendu un ſervice du même genre, de l'accompagner dans cette expédition périlleuſe. Théſée n'héſita point un moment à donner à Pirithoüs cette preuve d'amitié, comme le dit ici Marot & comme l'atteſtent ces vers du poëte latin :

Theſea Pirithous non tam ſenſiſſet amicum,
Si non infernas viuus adiſſet aquas.

(Ovidivs, *Triſt.* I, v. 19.)

(2) Nous ne ſaiſiſſons pas bien le rapport qu'il pouvait y avoir entre Pirithoüs allant dérober la femme de Pluton & l'ami que Marot recommandait au roi. Il nous a été également impoſſible de découvrir où notre poëte avait puiſé ſes renſeignements ſur ce roi des enfers auquel ſes alertes conjugales laiſſent aſſez de préſence d'eſprit pour lui permettre de ſe répandre en éloges ſur la touchante amitié des deux raviſſeurs de ſa femme. Les auteurs grecs & latins ne manquent pas de les porter ſur la liſte des amis célèbres. Une eſpèce de paraphraſe des *Métamorphoſes* d'Ovide, publiée au XVIe ſiècle ſous ce titre : *Le Grand Olimpe des hiſtoires poetiques*, nous préſente un récit détaillé de cette expédition aux enfers. Mais nulle part nous n'avons trouvé la trace des compliments adreſſés par le maître du lieu aux deux importuns qui venaient troubler ſon ménage.

Epiſtre à ſon amy en abhorrant fol amour par Clement Marot (1)

(Du Recueil poſthume)


AY touſiours ſceu par le conſeil des ſages,
Et praticqué auec ceulx de grandz aages,
Et veu auſſi par vne experience
Qu'amour de ſoy n'eſt que folle eſperance,
Qui fait changer le ſens en frenaſie
Et la raiſon en vaine fantaſie,
Aux trauaillants la donne continue
Et aux repos l'accroiſt & diminue,
Aux tourmentez la donne plus legiere,
Et aux contents la donne toute entiere :
Car les tourments à ceulx qu'amour attire
Sont doulx plaiſirs, & aux contents martyre.
Voy doncq combien, amy, tu es deceu
De ceſt amour, ſans t'en eſtre apperceu,
Qui, ſoubz couleur d'vn eſperé remede,
A tuer cueur, corps & ame procede.
Premierement le plaiſir que tu prends

(1) Cette épître fut compoſée par Marot pour donner la réplique à Papillon, qui, dans un opuſcule intitulé : *Le nouuel amour*, avait développé à ſa manière un ſujet ſur lequel chaque poëte affirme que tout eſt encore à dire. D'après les indications renfermées dans cette pièce & dans la précédente, il paraîtrait que le poëte avait pris aſſez au ſérieux la queſtion qu'il traitait pour tomber malade de la paſſion dont il ſe ſentait poſſédé. (Voy. ci-deſſus, p. 615, *paſſim.*) En cette circonſtance, Marot pourvut au plus preſſé, en ſollicitant du roi les ſecours que réclamait une ſituation précaire. Après quoi, il adreſſa à Papillon l'exhortation que nous avons ici, & qui devait hâter la guériſon morale de ſon ami. Nous ne ſavons ce qu'il advint de cette tentative inſpirée par l'amitié ; mais nous ne ſerions pas éloigné de croire qu'elle eut le ſort réſervé à toutes les cures entrepriſes dans de pareilles occurrences.

Eft de fouffrir, & ainfi l'entreprends,
Car fans fouffrir amour n'eft pas parfaict,
Et fans pouuoir ne vient on à l'effect :
Et quand l'on a eu le fruict de l'attente,
Et qu'on paruient au poinct de fon entente,
Le temps de foy fait le tout oublier,
Et bien fouuent caufe le publier.
Ie ne dy pas qu'il t'en aduienne ainfi
Et ne iuge que tu prennes foulcy.
Mais refponds moy : qu'eft ce que tu attends
De ceft amour ? Ou l'ennuy ou le temps.
Si c'eft l'ennuy, le temps long te fera :
Si c'eft le temps, l'ennuy fi te tuera.
Ainfi de mort ne te puy guarantir,
Ou pour le moins que tu viues martyr.
  Doncques amour ne peult eftre propice,
Puis que du temps fait vne mort prolixe.
Qu'eft ce qu'amour ? Voy qu'en dit Sainct Gelays,
Petrarque auffi, & plufieurs hommes lais (1),
Preftres & clercs, & gens de touts eftophes,
Hebreux & grecz, latins & philofophes (2) :

(1) Mellin de Saint-Gelais n'a point compofé de traité fpécial fur l'amour, mais fes épigrammes contiennent des aperçus pleins de grâce & de fineffe fur les fymptômes qui trahiffent les joies & les fouffrances d'un cœur bleffé. Au nombre des œuvres de Pétrarque fe trouve un poëme intitulé : *Del trionfo d'Amore*. Le poëte ne s'égare point en differtations prétentieufes & ampoulées du genre de celles dont Marot nous donne ici un échantillon, & qui étaient le régal de certains efprits, difpofés à croire que ces formes bizarres & prefque burlefques étaient feules propres à exprimer les troubles du cœur. Pétrarque, avec la langue fi douce & fi harmonieufe de fa patrie, décrit au naturel les émotions d'une âme éprife, les découragements & les enthoufiafmes de la paffion.

(2) Ce ferait une tâche laborieufe que de fuivre le confeil de Marot, car toutes les époques, tous les peuples & toutes les branches de littérature fourniffent un large contingent à la lifte des auteurs qui ont dit leur mot fur l'amour. Toutefois, s'il fe trouvait un curieux tenté d'en favoir plus long fur ce chapitre, nous le renverrions au travail d'un patient érudit qui a dreffé le catalogue de tous les écrits qui fe rattachent, de près

Ceulx là en ont bien dict par leurs ſentences
Que de grandz maulx petites recompenſes.
Ie ne dy pas qu'amour ne ſoit bon homme,
Bon filz, bon fol, ſage, bon gentilhomme,
Hardy, couard, honteux, audacieux,
Fier, humble, fin, ſimple, fallacieux,
Malade & ſain, aigre & doulx, fantaſtique,
Paſle, ſanguin, ioyeulx, melancolique,
Chauld, froid & ſec, faſcheux, plaiſant, eſtrange (1),
Diable cornu, en forme d'vn bel ange,
Amy ſecret & ennemy publicque,
Tres doulx parleur en faincte rhetoricque,
Grand & petit, ieune & vieil tout enſemble,
Foible & puiſſant, à qui nul ne reſſemble :
C'eſt vn marchand qui à bon marché preſte,
Mais au payer c'eſt vne caulte beſte,
Car ſon credit eſt d'vne telle attente
Qui n'eſt celuy qui ne s'en meſcontente?
Doncques, amy, qui aymes amour ſuyure,
Penſe le mal qui vient de le pourſuyure,
Et voy le bien qu'on a de le laiſſer.
En y penſant, ne te pourras bleſſer,

ou de loin, à cette queſtion. Ce recueil, intitulé : *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes & au mariage*, par le C. d'I ***, ſe compoſe de ſix volumes, &, malgré ſon étendue, nous ne ſerions pas étonné qu'il fût encore incomplet.

(1) Cet entaſſement bizarre d'épithètes contradictoires, d'adjectifs qui s'entre-choquent pour étonner l'eſprit par une oppoſition calculée, eſt certainement un procédé de mauvais aloi, mais qui avait alors ſes partiſans. Marot n'eſt pas le ſeul à l'avoir pratiqué; Rabelais ne dédaigne pas d'y recourir à ſes heures, mais pour lui tous les moyens ſont bons lorſqu'il s'agit d'exciter le riſe & de réveiller la gaieté gauloiſe. (*Pantagruel*, III, xxviii.) Enfin il nous a paru curieux de mettre en regard du texte de Marot ces vers d'un auteur du temps, qui traite tout juſte le même ſujet :

DE FOLLE AMOVR

Le fruict d'amour eſt dur, mol, ſec & vert,
Legier, peſant, doulx, amer, froit & chault,
Secret, commun, affable, deſcouuert,
Triſte, ioyeulx, cler, obſcur, bas & hault,
L'vng iour preſent, lendemain en deffault,
Plain de rigueur, abreuué de mercy,
Rude, amyable, en eſtat & ſoucy,
Source d'aduerſe & de bonne fortune,
Maigre & refaict, greſle, gros, gay, tranſi,
Droict & tortu, conſtant comme la lune.

Mais bien pluſtoſt d'vne playe guerir,
Qui te pourroit par temps faire mourir.
Ce que ie dy vient de l'affection
Et la pitié qu'ay de ta paſſion,
Voyant du tout la raiſon eſtre abſente
Par folle amour qui en toy eſt preſente.
Croiſtre ie voy, d'vn coſté, ta douleur,
Et amoindrir, d'vn aultre, ta couleur:
Qui monſtre aſſez le nombre de ta peine
Et le ſeiour de ta fiebure cartaine,
Qui demourra, ſi ton mal ne s'eſcarte,
En continue ou bien en double quarte (1).
Parquoy mieulx vault toſt en ſortir bleſſé
Que tard de mort en venir offenſé.
Qu'eſt ce qu'amour, ſinon doulce amertume,
Tournant bon droict en mauluaiſe couſtume,
Alienant le ſens de la raiſon,
Voiſin ſuſpect & certaine priſon,
Qui, ſoubz couleur d'vne eſperance folle,
Ses fauorefz mord, deſtaint & affolle,
En attendant le pretendu plaiſir
Dont mal vient toſt & le bien à loiſir?
Encores plus, car le bien, quand il vient,
Ce n'eſt qu'ennuy quand apres en ſoubuient.
Le bien que i'euz vne foys de m'amye
En peu de temps tourna en infamie (2),

(1) Les craintes exprimées ici par Marot lui étaient inſpirées par l'état de ſon ami, qu'il nous a dépeint dans l'épître précédente. La ſanté de Papillon était, paraît-il, aſſez compromiſe pour donner à ſes amis les plus vives inquiétudes. (Voyez ci-deſſus, p. 615, vers 2 & ſuiv.) Nous n'avons aucun renſeignement ſur l'iſſue de cette criſe, car nous ignorons même la date de la mort de Papillon.

(2) La chronique galante eſt un alliage d'éléments ſi intimes qu'elle échappe preſque toujours à un contrôle certain & infaillible. Nous en ſommes réduits ici aux confidences du poëte, & elles ſont trop vagues pour nous permettre d'arriver à en découvrir plus long qu'il n'en dit ſur les relations dont il parle. S'il s'agit de cette Anne que Dolet, dans ſes vers, exhorte à ſe montrer moins cruelle envers Marot (voyez ci-deſſus, p. 601, note), & à laquelle notre

Car en amour fut ſi treſmalheureuſe
Apres l'effect que de moy fut ialeuſe,
Moy d'elle auſſi, tant qu'au lieu de le taire
Chaſcun cogneut noſtre ſecret affaire :
Elle par trop auoit d'affection,
Moy, d'aultre part, peu de diſcretion.
Comme aux aymants Cupido les yeulx bande,
Sans y penſer nous banda de ſa bande,
Et deſbandez quand nous fuſmes touts deux,
Viſmes l'erreur d'amour dont ie me deulx.

Au Roy pour la Baſoche (1)

(*Du Recueil*)



OVR implorer voſtre digne puiſſance,
Deuers vous, Syre, en toute obeyſſance,
Baſochiens à ce coup ſont venuz
Vous ſupplier d'ouyr par les menuz
Les poinctz & traictz de noſtre comedie :

poëte, à ſon retour en France, avait adreſſé de brûlantes déclarations (voy. ci-deſſus, p. 595), nous devons nous borner à reconnaître, ſans pouvoir pénétrer plus avant dans le ſecret de cette liaiſon, que tout au moins elle ne fut pas de longue durée.

(1) Les clercs du Palais, conſtitués en corporation ſous le nom de Baſoche, donnaient des repréſentations dramatiques où ils ſe livraient ſouvent, avec l'intempérance de la jeuneſſe, aux écarts d'une gaieté indiſcrète. Dans ces débauches de bonne humeur, ils ne pourſuivaient pas ſeulement de leurs impitoyables railleries les vices & les ridicules du temps, ils s'en prenaient parfois aux perſonnes, dévoilaient ſur la ſcène les ſecrets de la vie privée, & le modèle était ſi bien pris ſur nature que le public n'avait point de peine à le reconnaître ſous la tranſparence du traveſtiſſement le plus groteſque. Parmi les ſermonnaires, ſi riches en précieux détails ſur les mœurs du temps, l'un d'entre eux nous fournit à ce ſujet de curieux renſeignements; c'eſt Michel Menot, qui s'exprime ainſi : « Et quod peius, ſi ſit aliquis qui fecerit aliquod malum ſecretum, venient alii & component de eo cantilenas, & eum nominabunt per nomen & cognomen : vel oportebit componere

Et s'il y a rien qui picque ou mefdie,
A voftre gré l'aigreur adoulcirons.
Mais à quel iuge eft ce que nous yrons
Si n'eft à vous, qui de toute fcience
Auez certaine & vraye experience,
Et qui tout feul d'auctorité pouuez
Nous dire : Enfants, ie veulx que vous iouez?
O Syre, doncq, plaife vous nous permettre
Sur le theatre à ce coup cy nous mettre,
En conferuant nos libertez & droictz,
Comme iadis feirent les aultres Roys.
Si vous tiendra pour pere la Bafoche,
Qui ofe bien vous dire, fans reproche,
Que de tant plus fon regne fleurira,
Voftre Paris tant plus refplendira.

facetias & eas ludere fuper theatra & fic deshonoratur & diffamatur perfona. » (*Feria tertia poft domin. III quadrag. in Parifienf. Acad. declam.* A. Méray, *Les libres prêcheurs*, 2e édition, II, 203.) Le temps ne paraît avoir rien fait pour enrayer cet abus, & malgré les févères admoneftations qu'ils reçurent fous le règne de Louis XII, les bafochiens ne fe montrèrent pas plus réfervés fous François Ier. De temps à autre, ils avaient bien quelque méchante affaire à démêler avec l'autorité, qui, à bout de patience, arrêtait, par un interdit, le cours de leurs repréfentations. Alors ils cherchaient à fortir d'embarras par un tour d'adreffe & d'imagination. Ce fut fans doute en pareille occurrence qu'ils chargèrent Marot de plaider leur caufe auprès du roi. Dans fon favant travail fur *Les Clercs du Palais*, M. Fabre incline à croire que cette épître date du temps où Marot était lui-même affilié à cette troupe joyeufe. Ne femble-t-il pas naturel en effet de fuppofer que cette fupplique doit s'ajouter aux autres poéfies que notre poëte compofa alors qu'il étudiait la chicane & qu'il partageait les amufements de fes compagnons du Palais? Ce n'eft point toutefois notre avis, & voici nos raifons de penfer d'autre forte. Sans nous arrêter aux arguments que l'on pourrait tirer du ftyle de cette pièce, d'un caractère de maturité, de précifion, de clarté, qui ne fe trouve point toujours dans les œuvres du premier âge de Marot, nous ferons remarquer d'abord qu'elle n'a été imprimée pour la première fois que dans une édition de 1544. Avant cette date, elle ne figure dans aucun recueil de notre poëte. Or il eft probable que, fi elle remontait à fa jeuneffe, comme a l'air de le penfer M. Fabre (*Les Clercs du Palais*, p. 145), quelque libraire en

A monſieur Pelliſſon preſident de Sauoye (1)

(*Du Recueil poſthume*)



XCVSE, las, preſident treſinſigne,
L'eſcript de cil qui du faict eſt indigne :
Indigne eſt bien quand il veult approucher
L'honneur de cil qu'homme ne deuſt toucher.
Seroit ce poinct pour ton honneur blaſmer,
Et, le blaſmant, du tout le deſprimer ?
Certes nenny, car tout homme viuant
Ne peult aller ton honneur denigrant.

quête de nouveauté n'aurait pas manqué de s'en emparer. Mais il eſt un fait qui nous paraît déciſif pour déterminer l'époque à laquelle il convient de la rattacher. En 1540, par de nouvelles imprudences, la Baſoche attira ſur ſes repréſentations les foudres du Parlement. C'eſt probablement alors qu'elle eut l'heureuſe inſpiration de rappeler à Marot d'anciennes liaiſons, de le prier de prendre en main la cauſe de ſes anciens compagnons de plaiſir. Si cette conjecture ne s'écarte point de la vérité, nous ajouterons que la démarche de Marot fut couronnée d'un plein ſuccès, car à la date du 10 octobre 1540 le Parlement, auquel le roi avait fait connaître ſa volonté, rendit la déciſion ſuivante en faveur des baſochiens : « Et quant à la farce & ſermon, attendu la grande difficulté par eux alléguée de les monſtrer à ladite Cour, ayant égard à leurs remontrances pour cette fois, & ſans tirer à conſéquence, ladite Cour leur a permis & permet de jouer ladite farce & ſermon ſans les monſtrer à ladite Cour ; cependant avec défenſe de taxer ou ſcandaliſer particulièrement aucune perſonne, ſoit par noms & ſurnoms, ou circonſtances d'*eſtoc*, ou lieu particulier de demourances & autres notables circonſtances par leſquelles ou peut déſigner ou connaître les perſonnes. » (*Ibid.*, p. 151.) On ſerait tenté de croire que le Parlement prononce ici ſur la même affaire qui faiſait l'objet des préoccupations de Marot dans ſa requête au roi. En tout cas, les apparences ne contrediſent point notre explication. Nous aurions bien voulu auſſi en ſavoir plus long ſur ces bouffonneries que les baſochiens déſiraient repréſenter devant leur auditoire accoutumé; mais la curioſité rencontre trop ſouvent ſur ſa route des barrières qu'elle ne peut franchir.

(1) Nous ne ſavons rien de la famille de Pelliſſon. La date de

C'eft toy qui es le chef & capitaine
De touts efprits, la chofe eft bien certaine :
Vn Ciceron quant à l'art d'eloquence,
Pour d'vn chafcun prendre beniuolence :
Vn Salomon en iugements parfaictz,
Plein de diuins & de touts humains faictz :
Vn vray Crefus en biens & opulence,
Humble d'aultant & remply de clemence :
Vn où le Roy s'eft du tout repofé,
Pour le pays qu'en main luy a pofé
Regir du tout, auffi le gouuerner,
Droict exercer & le tout dominer.
Brief, fi i'auoys des langues plus de cent
Et d'Apollo le fçauoir tant decent,
Ie ne pourroys encor bien fatisfaire

fa naiffance nous eft également inconnue ; toutefois, d'après l'époque de fa mort, on pourrait la rattacher aux dernières années du XVe fiècle. Le premier document où apparaît le nom de ce perfonnage eft une quittance de 1535 (B. N., pièces originales), où il eft qualifié « d'esleu au pays d'Auuergne » & de « licencié en droict ». En 1536, fes mérites ou fes protections le firent envoyer comme ambaffadeur en Portugal. En récompenfe des fervices qu'il rendit fans doute dans cette miffion, il obtint à fon retour l'office d'avocat du roi au bailliage & châtellenie de Montferrand. (ARCH. NAT., KK, 352, f° XXIV.) En 1538, il eft appelé aux fonctions de préfident du fénat de Savoie. (ARCH. NAT., J. 962, cah. 14, pièce 265.) Ce titre affez vague & les indications que nous pouvons tirer des vers de Marot (voyez vers 17 & fuiv.) nous laiffent entrevoir que Pelliffon était chargé de repréfenter l'autorité royale dans un pays récemment conquis & qu'il fallait affujettir aux principes en vigueur dans le refte du royaume. Le préfident de Savoie avait donc un droit de police fur toute la province; fa juridiction s'étendait à toutes les perfonnes qui fe préfentaient fur le territoire confié à fa furveillance. C'eft là fans doute le motif qui engage Marot à lui adreffer cette requête poétique, pour obtenir un permis de féjour & un fecours qui l'aiderait à lutter contre les rigueurs de la fortune, en attendant des temps meilleurs. Cette démarche du poëte eut-elle tout le fuccès qu'il en efpérait? Nous aurons l'occafion de nous expliquer à ce fujet dans la note fuivante. Nous nous bornerons ici à quelques détails complémentaires fur les dernières années de Pelliffon. Le crédit tout-puiffant du connétable de Montmorency lui

A declarer l'honneur qu'on te deuſt faire.
Doncques de moy, qui ſuyz infime & bas,
Comment pourras appaiſer les debatz?
Comment ſeront mes eſperits deliures,
Pour en ton nom publier quelcques liures?
Car mes eſcriptz n'ont merité, ſans faulte,
De paruenir à perſonne ſi haulte.
Quoy qu'il en ſoit, la doulceur des neuf Muſes,
Qui en toy ſont diuinement infuſes,
M'a donné cueur, euitant pour vn poinct
Prolixité, dire ce qui me poind.
Las, cher Seigneur, depuys troys moys en çà
De France ay prins mon chemin par deçà,
Pour voltiger & veoir nouueaulx pays (1).
Mais à la fin mes ſens touts eſbahis

ayant fait obtenir la charge de premier préſident au parlement de Chambéry, il devint l'adverſaire de Julien Tabouet, créature de François de Lorraine, duc de Guiſe, & avocat général à la même cour. A la ſuite de réprimandes publiques adreſſées par le préſident à l'avocat général, ce dernier porta contre Pelliſſon les accuſations les plus graves, & alla juſqu'à prononcer le mot de prévarication. Dans cette première partie de la lutte, l'avantage reſta à Tabouet devant le parlement de Dijon. En effet, « Pelliſſon fut condamné, par arreſt du 18 juillet 1552, à faire amande honnorable & crier mercy, en pleine audiance, à Dieu, au roy, à iuſtice, & à ſa partie aduerſe, ce qu'il executa publiquement, non ſans compaſſion ny ſans tirer meſmes les larmes de la pluſpart des aſſiſtants, voyants ce pauure vieillard demy perclus, chef d'vn Parlement, à genoux, la torche ardente en main, prononcer les paroles portées par ce ſeuere & impitoyable arreſt. » (G. Ribier, *Lettres & mémoires d'État*, I, 240.) Pelliſſon, s'étant adreſſé au roi, obtint que ſon procès fût porté devant le parlement de Paris. Ces nouveaux juges réformèrent la précédente ſentence, & Pelliſſon fut réintégré dans ſes charges & dignités, tandis que Tabouet, condamné comme calomniateur, ſe vit à ſon tour obligé de faire amende honorable à Paris & à Chambéry. (La Croix du Maine, *Bibl. franç.*, II, 16 & 17; Burnier, *Hiſt. du Sénat de Savoie*, I, 169 & ſuiv.) Pelliſſon mourut en poſſeſſion de ſon titre de premier préſident le 11 juillet 1558.

(1) Après trois mois de vie errante, comme il le dit ici, Marot s'était tourné vers la Savoie, eſpérant y trouver un aſile & des moyens d'exiſtence. Nous inclinons fort à placer ſon arri-

Si ont eſté, & meſmes quand ma plume
De ſon plein vol a perdu la couſtume.
Ie penſoys bien trouuer le cas ſemblable
Comme à Paris : mais mon cas eſtoit fable,
Ainſi que voy : car icy la praticque
M'a bien monſtré qu'elle eſtoit fort eticque :
Et ſeroy mis quaſi en deſeſpoir,
Si ce n'eſtoit que i'ay vn ferme eſpoir
Que medecin ſeras en ceſt endroict,
Quand vn boiteux tu feras aller droict
Par recipez, en me diſant ainſi :
Pourueu tu es, ne te bouge d'icy.
Si te ſupply, cher Seigneur, qu'il te plaiſe

vée à Chambéry dans la ſeconde moitié de novembre. Voici, en effet, ſur quelle donnée nous appuyons cette conjecture. Une lettre d'un certain docteur Malingre, du 2 décembre 1542, à l'adreſſe de Marot, nous apprend qu'à cette date notre poëte ſe trouvait à Genève. Or il n'avait dû ſe réſigner à gagner cette ville qu'après s'être convaincu qu'il n'avait rien à attendre du préſident Pelliſſon. Si donc nous prenons comme point de départ la préſence de Marot à Chambéry dans le courant de novembre, époque à laquelle il aurait écrit cette épître, pour nous reporter de trois mois en arrière, nous nous trouvons tout juſte en face d'un événement qui dut peſer d'un certain poids ſur les déciſions du poëte. Le 30 août 1542, François Ier publiait des lettres patentes par leſquelles il enjoignait à ſes parlements de rechercher & de punir les luthériens, « juſques à ce que le fonds & la racine de cette peſte ſoient exterminés & abolis », & de « proceder energiquement & ſans deport » contre les fauteurs de l'hereſie. (Iſambert, *Anciennes lois franç.*, XII, 785.) La Sorbonne avait préludé à ces meſures de rigueur contre les perſonnes, en ouvrant une campagne contre les livres &, dans le courant de l'année, elle en avait condamné pluſieurs. (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 133.) La ſituation devenait donc critique pour quiconque était ſoupçonné d'avoir des préférences pour la Réforme. Or Marot ſavait bien que ſous ce rapport il prêtait le flanc à ſes ennemis, & qu'il leur ſerait facile de le prendre en défaut. Malgré ſon abjuration, malgré les atteſtations d'orthodoxie qu'il s'était fait délivrer pour certains de ſes livres (voy. à la Bibliographie le privilége de la première édition des *Pſaumes*, 1541), Marot n'en continuait pas moins, dans des publications clandeſtines imprimées à l'étranger, à ſe faire le champion des doctrines qu'il

D'ouyr mes dictz, les liſant à ton aiſe,
Et me pouruoir de troys mots ſeulement,
Qui me pourront donner allegement.
En ce faiſant ma plume s'enflera,
Et mon voller du tout s'augmentera,
Pour du vouloir, auſſi de la puiſſance
Faire debuoir & deue obeyſſance,
Tant en quatrains, dixains, rondeaux, ballades,
A cil qui rend la ſanté aux malades :
Te ſuppliant de recepuoir en gré
L'eſcript de cil qui n'a cy nul degré,
Et qui touſiours demourra depourueu,
Si de par toy en cela n'eſt pourueu.

fallait, ſous les peines les plus graves, diſſimuler en France. C'eſt ainſi qu'en 1539 Genève vit paraître *la Bergerie*, déſignée encore ſous le titre de : *Sermon du bon & du mauuais paſteur*, ainſi que le *Sermon notable pour le iour de la Dedicace*, deux opuſcules qui doivent au même titre prendre rang parmi les œuvres de Marot. (Th. Dufour, *Notice bibliogr. ſur le Catéchiſme de Calvin*, p. 161.) Au moment où parurent les lettres patentes que nous avons rappelées plus haut, Marot venait de quitter le roi, qu'il avait peut-être accompagné à Lyon, pour donner un coup d'œil à l'édition de ſes œuvres que préparait alors Étienne Dolet; puis il avait pris le chemin de Cahors pour aller reſpirer pendant quelque temps l'air du pays natal. Mais auſſitôt qu'il eut vent de ces meſures de rigueur qu'on méditait contre les proteſtants, il n'eut plus d'autre ſouci que de pourvoir à ſa ſûreté, comme nous l'apprend, du reſte, le paſſage ſuivant d'une lettre de Calvin à Viret, qui contient à ce ſujet les détails les plus précis : « Cum ex aula domum ſe conferret, audiuit decretum fuiſſe a Curia pariſienſi vt captus illuc quamprimum adduceretur. Flexit iter alio, vt diligentius inquireret. » (F. Bovet, *Hiſtoire du pſautier*, p. 9.) Cette pérégrination forcée n'était point pour l'agrément du poëte, bien qu'il cherche à donner le change par le ton dégagé de ce paſſage. Il s'était rendu à Chambéry, dans l'eſpoir d'y trouver un gîte & du pain & pour être plus à proximité de la France quand l'orage ſerait paſſé; mais bientôt, voyant que le préſident Pelliſſon laiſſait ſa requête ſans réponſe & qu'il n'avait rien à attendre de ce côté, il ſe mit en route pour Genève, où le trouva, en décembre 1542, l'épître en vers du docteur Malingre.

A vn ſien amy (1)

(Du Recueil poſthume)



ONTEMPLE vn peu, ie te prie, & regarde,
Amy parfaict, de bonne & belle garde,
Quelle vertu ſouueraine ont en elles
Naifuement les Muſes eternelles,
De nous auoir de vraye amour pourueuz
L'vn enuers l'aultre, ains que nous eſtre veuz :
De la doubler encor apres la veue,
Et de l'auoir de telle foy pourueue
Que franchement & ſans paour t'ay ouuert

(1) Nous ſommes fort en peine de découvrir ſous une déſignation auſſi vague quel peut être cet ami de Marot; mais nous ne croyons point faire erreur en affirmant que cette épître n'eſt à l'adreſſe d'aucun des apôtres de la Réforme, qui prétendaient traiter Marot comme un des leurs, à cauſe de ſon double titre de perſécuté & de traducteur de pſaumes. Marot n'avait pas ſecoué le joug de la religion catholique pour accepter la ſervitude ſous une forme différente, mais tout auſſi vexatoire. Dans deux épîtres où ils ſouhaitent la bienvenue au nouvel arrivant, Euſtorg de Beaulieu (voy. à l'appendice) & le docteur Malingre (*Epiſtre de Malingre enuoyée à Clement Marot*) lui font un tableau de la vie qui l'attend ſous des couleurs peu propres à le ſéduire. Marot avait en horreur la contrainte; il tenait à avoir ſes coudées franches, & recherchait la ſociété de joyeux compagnons, comme ceux qu'il nous préſente dans ces vers. Or Euſtorg de Beaulieu n'avait à lui offrir que l'auſtérité de ſa ſolitude & la monotonie de la vie champêtre dans ſa petite métairie de Thierrins (voy. à l'appendice). Malingre, de ſon côté, ne fait à Marot une longue énumération des diſtractions & des plaiſirs qu'il pourrait rencontrer en Savoie que pour l'exhorter à les fuir comme le fruit défendu & lui donner à entendre qu'un diſciple du Chriſt doit ſe propoſer une tout autre fin. Ce n'était donc point de tels confidents que Marot pouvait choiſir pour leur dire que les biens de l'eſprit ſont les ſeuls qui ſurvivent à l'homme (v. 69 & 70) & pour leur faire l'aveu du penchant qui l'entraîne vers les plaiſirs profanes & les joies de ce monde. Chaque nom cité par le poëte brille dans ſes vers comme un rayon

Le cueur de moy, tant fuſt clos & couuert :
Et toy à moy fays cognoiſtre par preuue
Qu'amy plus franc au monde ne ſe treuue.
En verité, ſi des ſoeurs bien apprinſes
Nous n'euſſions poinct les ſciences comprinſes,
Il eſt certain, au moins eſt à penſer,
Que noſtre amour feroit à commencer,
Si qu'vn tel bien ne me fuſt aduenu :
Et ne me tien aux Muſes moins tenu
Dont elles m'ont vn tel amy gaigné
Que de m'auoir en ma langue enſeigné.
Que pleuſt à Dieu que l'occaſion i'euſſe
Qu'aupres de toy vſer mes iours ie peuſſe,
Loing de tumulte & loing des plaiſirs courts
Qui ſont en ces ambitieuſes cours.

de jeuneſſe & de gaieté, qui réveille dans ſon cœur les inſpirations de ſes premières années. Il n'eſt pas douteux pour nous que, lorſque Marot compoſa cette épître, il avait déſerté la Genève proteſtante, comme un peu auparavant il avait abandonné la France catholique. Cette pièce nous paraît devoir ſe rattacher à la fin de l'année 1543, date qu'elle porte, en effet, dans les éditions où elle fut publiée pour la première fois, peu de temps après la mort de Marot. Fatigué d'une contrainte qu'il avait retrouvée partout, notre poëte rentre ici en poſſeſſion de lui-même; il s'arrête à contempler le préſent, qui lui promet une « plaiſante vie » (v. 57); dans le paſſé, il ſe reporte au ſouvenir de ſes amis fidèles, de cette bonne princeſſe dont la main ſecourable ne ſe détourna jamais de lui (v. 73 & 74). Il a déjà comme une viſion de ſa gloire dans la poſtérité, à laquelle ſon nom arrivera, porté par l'une des plus gracieuſes créations de ſon eſprit (v. 83 & 84). On dirait que, déſormais indifférent aux préoccupations religieuſes, il n'a plus foi qu'en ſa muſe, qui a été ſon honneur & qui reſte la conſolation de ſes derniers jours. Dans ces épanchements où le poëte laiſſe échapper le ſecret de ſon âme, il a des bonheurs d'expreſſions qui ne ſont égalés que par le charme de la penſée. Le caractère de Marot ſe révèle tout entier dans cette pièce; le poëte ſe met au-deſſus des coups de la fortune, pour être heureux avec un peu de gloire & beaucoup de liberté. Si maintenant on voulait à toute force placer un nom en tête de cette pièce, on pourrait le chercher dans les deux derniers mots du ſecond vers. Mais nous ne haſardons cette hypothèſe qu'à défaut d'une explication plus ſatisfaiſante pour la curioſité du lecteur.

Là me plairoit mieulx qu'auec princes viure :
Le chien, l'oyſeau, l'eſpinette & le liure (1),
Le deuiſer, l'amour à vn beſoing,
Et le maſquer ſeroit tout noſtre ſoing,

(1) Bien que le docteur Malingre ne ſoit point, à notre avis, le correſpondant auquel s'adreſſe cette pièce, nous avons trouvé dans ſa longue *Epiſtre enuoyée à Marot* certains paſſages qui, par l'idée & par la forme, prêtent à un rapprochement avec les réflexions que notre poëte préſente ici. Ces rencontres, toutes fortuites ſelon nous, méritent au moins d'être ſignalées, pour montrer le cachet différent que chaque auteur, ſuivant ſon tempérament, imprime à des penſées analogues. Ainſi Marot manifeſte pour la cour une averſion que lui inſpire ſon déſir de vivre tranquille, à l'abri de l'intrigue & de toute contrainte. Malingre, en miniſtre de l'Évangile, condamne le ſéjour à la cour parce qu'elle eſt un foyer de menſonge & de corruption, & que l'on n'y peut faire ſon ſalut :

En la cour n'eſt auſſi nulle conſtance,
Mais flatterie, enuie & trahiſon.
D'y retourner donc n'auras achoiſon,
Ains rendras grace à Dieu qu'en es ſorty,
Et que d'vn tel pays t'a aſſorty
Où tu pourras finir ta pauure vie
En Ieſus Chriſt, où eſt ioye aſſouuye.

Dans la muſique, dans la chaſſe & dans les autres diſtractions dont Marot parle ici, notre poëte ne voit qu'un délaſſement agréable, qu'il eſpère partager, à l'occaſion, avec ſes jeunes amis. Pour Malingre, ce ne ſont que des diſſipations ſuſpectes, qu'il ſerait tout diſpoſé à condamner comme des occupations indignes d'un vrai chrétien. Voici, en effet, comment il s'exprime :

Es tu venu pour paſſetemps mondains,
Comme chaſſer deſſus les haultz monts [dains,
Ou cerfz ſoubdains, biſches, reynards, ſan- [gliers,
Veu que France a ces plaiſirs ſinguliers?
Es tu venu pour en faire voller
Sacre faulcon ou eſperuier en l'air?...
Viendrois tu pas enſeigner à chanter
Aux ieunes gens chanſons luxurieuſes?

Enfin Marot avait toujours aimé le ſexe féminin. Cette tendreſſe ne s'eſt point affaiblie chez lui avec les années, & il avoue de bonne grâce que, ſi la flamme eſt éteinte, il ſe complairait du moins à remuer des cendres encore tièdes. Pour traiter ce ſujet, le miniſtre de l'Évangile prend ſon air le plus rogue, & vient déclarer d'un ton auſtère que de pareils écarts ne ſont plus de miſe au ſein d'une ſociété purifiée par le ſouffle de la Réforme :

Amour de prendre auec femmes esbatz
Pour y iouſter ſans ſelle ne ſans baz
T'auroit-il fait habiter à Geneue?
Je croy que non, car Venus y a treſue,
Et n'oſe plus vſer de priuaulté....
Car l'Euangile y a mis ſi bon ordre
Qu'on y puniſt tout eſtat & tout ordre,
Qui met aux piedz celuy de mariage
Pour exalter Venus & ſon bernage.

Cet avertiſſement ne profita guère à Marot. Mais quoi qu'il en ſoit & bien que ces deux pièces ne ſe rattachent entre elles par aucun lien, il nous a ſemblé curieux de noter au paſſage les traits communs aux deux poëtes.

Auec le Boys (1), d'hiſtoires bien recors,
Et le Bouchet (2), rond de cueur & de corps :

(1) Nous allons paſſer en revue tous les perſonnages dont ces vers du poëte nous ont tranſmis les noms. Sur quelques-uns nous ne ſavons rien ; ſur les autres, les réſultats de nos recherches ſe réduiſent à des renſeignements fort incomplets. C'eſt tout au plus ſi nous avons pu réuſſir à découvrir leurs familles & leur pays d'origine, qu'il convient de chercher en Savoie. Quant à leurs faits & geſtes, ils reſteront ignorés de la poſtérité comme ils paraiſſent l'avoir été de leurs contemporains. Nous croyons toutefois pouvoir affirmer, d'après certaines paroles du poëte, qu'il était beaucoup plus âgé que tous ſes compagnons, attirés autour de lui par ſa renommée & entre leſquels le goût des mêmes plaiſirs & l'amour des lettres formaient un lien d'aſſociation. Marot les traite comme ſes « enfants », en ſe déclarant lui-même leur « père »; c'eſt du moins le titre qu'il ſe décerne (v. 52); mais au delà des épithètes plus ou moins caractériſtiques qu'il leur applique, nous ne pouvons jeter une bien vive lumière ſur les particularités de leur biographie. Sous le bénéfice de ces obſervations préliminaires, qui ſont communes à tous, commençons par le premier qui ouvre la liſte. Il exiſte en Savoie de nombreuſes localités du nom de Le Bois ; c'eſt à l'une d'elles ſans doute que le perſonnage dont il eſt ici queſtion doit avoir emprunté ſon nom. A titre de ſimple conjecture, nous indiquerons comme pouvant avoir été l'ami de Marot un Jean du Boys, ſeigneur de la Servette, châtelain de Saint-Trivier pour le duc de Savoie, qui épouſa Odette Mareſchal & qui vivait encore en 1552. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier BOIS.) Nous ne pouvons pas non plus paſſer ſous ſilence la mention qui eſt faite par Malingre d'un perſonnage de ce nom dans ſon *Epiſtre enuoyée à Marot*, où il le met au rang des apôtres les plus zélés de la foi nouvelle. Voici, en effet, comment il s'exprime ſur ſon compte :

Tu as Richard du Bois, qui ſait les langues
Entierement, dont fait belles harengues,
Soy combattant à l'infernale lerne
Par les ſermons qu'il fait dedans Payerne.

Nous devons faire remarquer toutefois qu'à la manière dont Marot nous parle de ſon ami, ce devait être plutôt un conteur d'hiſtoires facétieuſes qu'un faiſeur d'homélies. Nous ſignalerons, pour terminer cette liſte, l'exiſtence d'un Michel du Bois, originaire du bourg de Villers-en-Arthies, ſitué près de Mantes, qui, en 1537, vint s'établir à Genève pour y exercer la profeſſion d'imprimeur, tout en ſe mettant à l'abri des perſécutions de la Sorbonne. Nous conſtatons ce fait ſans prétendre cependant en tirer aucune concluſion au ſujet des amitiés de Marot.

(2) Le Bouchet était un nom aſſez répandu à cette époque, ſurtout aux environs de Cham-

Auec Gruffy (1), & Chables (2), & Ramaſſe (3),
Ieuneſſe en qui vertu croiſt & s'amaſſe :
Auec Genton (4), propre & loyal amant,
Et Marcouſſé (5), viſage d'Allement :

béry. Il eſt permis de conjecturer que la perſonne dont il eſt ici queſtion le tenait de ſon lieu de naiſſance, ſoit par elle-même, ſoit par quelqu'un de ſes auteurs.

(1) Il exiſte dans l'arrondiſſement d'Annecy une commune qui porte le nom de Gruffy. Un écuyer de François I[er], ſurnommé le beau Gruffi, eſt le héros de l'une des hiſtoires amoureuſes racontées par Brantôme. (*Vies des Dames galantes*, diſc. II, *De l'attouchement en amour*.) Mais ce perſonnage ne peut être le même que celui dont il eſt ici queſtion, car il ſuivit Lautrec en Italie & mourut en 1529 au ſiége de Naples. Dans l'*Armorial & Nobiliaire de Savoie*, par A. de Foras, on rencontre le nom de Gruffy cité à propos d'une alliance contractée en 1743, par conſéquent à une époque de beaucoup poſtérieure au temps où vivait Marot. Nous pouvons tout au moins conclure de cette indication que la famille Gruffy n'était pas étrangère à la Savoie.

(2) C'eſt Challes & non Chables que nous propoſons de lire ici; les altérations de ce genre, fort fréquentes dans les noms propres, ſont ſouvent le fait d'un copiſte négligent. Il n'y a point de Chables en Savoie, tandis que l'on trouve dans la châtellenie de Chambéry & de Montmélian une localité qui s'appelle ainſi & qui, comme fief d'une famille du pays, lui donnait ſon nom. La deviſe des Challes était : « C'eſt à mon tort ». En cherchant dans la liſte généalogique de cette famille celui de ſes membres auquel il convient de rapporter l'alluſion de Marot, nous avons cru devoir nous arrêter à Louis Challes de Belletruche, qui épouſa Philiberte de Marcoſſey en 1560. Il ſe ferait marié fort tard, car ſon père mourut en 1525, & il était l'aîné de la famille. Si c'eſt bien de lui qu'il s'agit ici, il aurait eu entre vingt & vingt-cinq ans lorſque Marot écrivait ces vers. (A. de Foras, *Armorial & Nobiliaire de Savoie*, p. 342 à 346.)

(3) Il exiſte dans le canton d'Albertville une petite commune appelée La Ramaz. Quelle relation peut-il y avoir entre le nom de cette localité & celui de l'ami de Marot? Cette coïncidence trouve-t-elle ſa raiſon d'être dans des origines de famille? Nous ne ſaurions le dire. Les renſeignements, du reſte, nous font complétement défaut ſur le perſonnage dont il eſt ici queſtion.

(4) Genton eſt le nom d'une famille vaudoiſe. Il eſt poſſible que quelques-uns des membres de cette famille aient émigré dans les environs de Chambéry, où Marot ſe ferait rencontré avec l'un d'eux.

(5) La famille des Marcouſſé, ou plutôt Marcoſſey, était une

Auec Bourdeaux (1), qui a la bouche freſche :
Candie (2) auſſi, qui pas moins n'en deſpeſche :
Et la Foreſt (3), faict de la riche taille :
Et Sainct Caſſin (4), qui fut à la bataille :
Sans oublier Montigny (5), ton aiſné,

des plus anciennes du Dauphiné. Parmi ceux de ſes membres auxquels peut ſe rapporter l'alluſion de Marot, nous citerons un Marcoſſey, notaire en 1500 (A. de Foras, *Armorial & Nobiliaire de Savoie*, p. 80); un Philippe de Marcoſſey, qui ſoutient un procès en 1521 (*ibid.*, p. 121); enfin un autre Marcoſſey, notaire, qui date de la même époque. (*Ibid.*, p. 344.) Mais reſte la difficulté de faire un choix, & dans le doute nous prendrons le parti de nous abſtenir. Notre poëte commet ici une confuſion en citant le vieux dicton dauphinois qui réſumait les mérites caractériſtiques des principales familles de cette province. Le texte porte en effet : « Parenté d'Alleman, viſage d'Arvillars. » (Leroux de Lincy, *le Livre des proverbes*, II, 9.)

(1) Les Bordeaux, d'origine ſavoiſienne, tiraient leur nom du château de Bordeaux, ſitué ſur le lac du Bourget. Dans la liſte généalogique de cette famille, nous ne voyons guère que Gaſpard ou Benoît, ſeigneurs de Bordeaux, auxquels puiſſe ſe rapporter, d'après leur âge, la mention faite ici par Marot. (A. de Foras, *Armorial & Nobiliaire de Savoie*, p. 256 & 257.)

(2) Les Candie prenaient le titre de ſeigneurs de Candie & de Chaffardan. Ils avaient pour deviſe : « Tout au rebours ». Cette famille élevait la prétention d'être l'une des trois plus anciennes de la bourgeoiſie de Chambéry. Il ne peut être ici queſtion que de Claude-François de Candie, qui fut écuyer du duc de Savoie & échanſon de Marguerite d'Autriche. Auſſitôt après l'occupation de Chambéry par les troupes françaiſes, il s'empreſſa de faire hommage à François I[er]. (A. de Foras, *Armorial & Nobiliaire de Savoie*, p. 299 à 301.)

(3) Dans un pays de montagnes aux verſants boiſés, où les arbres croiſſent à plaiſir, ce nom de Laforeſt ſe préſente tout naturellement à l'eſprit des habitants pour déſigner certaines portions de leurs contrées. En effet, aux environs de Chambéry, on rencontre pluſieurs localités de ce nom, qui, à l'occaſion, a bien pu être attribué aux habitants du même endroit, ſoit à titre de ſobriquet, ſoit faute de pouvoir les déſigner autrement.

(4) Saint-Caſſin eſt le nom d'une localité ſituée à peu de diſtance de Chambéry. Quant au perſonnage dont parle Marot, nous ne ſavons rien ſur ſon compte, pas plus que ſur la bataille dont il eſt ici queſtion, car il faut écarter toute idée d'alluſion à la bataille de Ceriſolles, qui ne fut livrée que l'année ſuivante.

(5) Montigny eſt le nom d'un village ſitué à proximité

Qui pour eſcripre en voſtre langue eſt né :
Sans oublier auſſi Aiguebelette (1),
Qui ſaulte en chat & grauit en belette :
Et Rougemont (2), qui d'or la barbe porte :
Et Lampignam (3), qui l'a bien d'aultre ſorte,
Auec Regart (4), & noſtre bon Capris (5)

d'Évian. Ce nom s'eſt conſervé juſqu'à nos jours dans le pays, où il eſt encore porté par un aſſez grand nombre de perſonnes.

(1) La famille d'Aiguebelette, dont le nom figure dans un acte du XIVe ſiècle, a ſa place marquée parmi les plus anciennes de la Savoie. Il ne ſubſiſte que ſes armoiries pour atteſter ſon exiſtence. Quant aux documents généalogiques, ils ſont complétement défaut. (A. de Foras, *Armorial & Nobiliaire de Savoie*, p. 6.) On trouve encore de nos jours deux localités du nom d'Aiguebelette, l'une dans l'arrondiſſement de Chambéry, l'autre dans l'arrondiſſement d'Annecy. Il eſt probablement ici queſtion de l'un des propriétaires du fief le plus voiſin de Chambéry, où, vers cette époque, Marot paraît avoir fixé ſon quartier général.

(2) Rougemont eſt le nom d'une famille vaudoiſe. Vers le commencement du XVIe ſiècle, on rencontre un ſeigneur Hugues de Rougemont, qui prit pour femme Claudine d'Arlod. (A. de Foras, *Armorial & Nobiliaire de Savoie*, p. 70.) Vainement nous avons cherché une localité de ce nom dans les environs de Chambéry.

(3) Lampignan eſt encore un nom de famille vaudois, & nous n'aurions rien de plus à dire ſur le compte de ce perſonnage ſi nous ne tenions à ajouter qu'il paraît avoir été en relations aſſez intimes avec Boyſſonné, un ami de vieille date pour Marot; c'eſt du moins ce que l'on peut inférer des vers ſuivants, où Boyſſonné diſſimule ſous une apparente modeſtie un petit mouvement d'amour-propre ſatisfait. Voici, en effet, comment il s'exprime :

Ie ſuys marry que Lampignan vous ait
Faict vng grand cas de choſe qui n'eſt [rien,
De mes eſcripts, leſquels ſont peu de faict,
Et meriter ne ſçauroient aulcun bien.

(Bibl. de Touloufe, ms. *Centurie des dizains de I. Boyſſonné*.)

(4) A la ſuite d'un poëme intitulé : *Expoſition de l'hiſtoire des dix lepreux prinſe du dix ſeptieſme de ſainct Luc*, publié en 1539, ſe trouve une pièce de vers ayant pour titre : *Huictain de Ieſus Chriſt appelant tous les paoures pecheurs à ſoy*, avec cette mention « B. Regard », ſans doute le nom de l'auteur. (Th. Dufour, *Notice bibliographique ſur le Catéchiſme de Calvin*, p. 164.) Nous ne ſavons rien de plus ſur ce perſonnage. Il eſt ſeulement permis de ſuppoſer que ſes goûts littéraires l'avaient mis en relation avec Marot.

(5) La famille de Capris tirait ſon origine des Callocapra de Piémont, dont elle formait

Qui d'inſtruments l'art a ſi bien appris :
Finablement, d'aultres quinze foys ſept,
Dont la pluſpart lettres & armes ſçait :
Te iurant Dieu que pas ie ne ſçauoye
Que ſi grand fruiɥ produiſiſt la Sauoye.
Que Dieu vous haulſe en fortune proſpere,
Mes chers enfants, beuuez à voſtre pere :
Et ſi Amour, au dard bien affiné,
Tire Paruaus (1) vers vous, du Daulphiné,
Ie pry Bouchet, qui cognoiſt ſa value,
Que de ma part humblement le ſalue.
En telle troupe & ſi plaiſante vie,
A ton aduis, porterons nous enuie
A ceulx qu'on voit ſi haultement iucher,
Pour mieux apres lourdement trebucher?
Doué en biens, tel fut Creſus tenu,
Qui tout à coup vn Iob eſt deuenu.
Noſtre voller, qui hault ne bas ne tend,
De l'entredeux ſeroit touſiours content :
Car ceſtuy là qui hault ne bas ne volle
Va ſeurement, & iamais ne s'affolle.
Au demourant quel arreſt a Fortune,
Sinon l'arreſt du vent ou de la lune?
Tien toy certain qu'en l'homme tout perit,
Fors ſeulement les biens de l'eſperit.
Ne voy tu pas, encore qu'on me voye
Priué des biens & eſtats que i'auoye,
Des vieulx amys, du pays, de leur chere,

une branche, & elle vint s'établir en Savoie. Peut-être Marot veut-il parler ici de François de Capris, chapelain à Chambéry, qui figure comme témoin dans un acte de 1532. (A. de Foras, *Armorial & Nobiliaire de Savoie,* p. 304 & 305.) La profeſſion de ce perſonnage s'accommode, du reſte, aſſez bien avec l'épithète dont notre poëte accompagne ſon nom.

(1) Nous ſommes obligé d'avouer l'inutilité de nos recherches en ce qui concerne ce perſonnage. Il pouvait être un très-bon vivant parmi ſes contemporains; mais ſa notoriété n'a point dépaſſé le petit cercle de ſes amis.

De ceſte royne (1) & maiſtreſſe tant chere
Qui m'a nourry, & ſi, ſans rien me rendre,
On m'ayt tollu tout ce qui ſe peut prendre,
Ce neantmoins, par mont & par campaigne,
Le mien eſprit me ſuyt & m'accompaigne?
Maulgré faſcheux, i'en iouyz & en vſe :
Abandonné iamais ne m'a la Muſe.
Aulcun n'a ſceu auoir puiſſance là :
Le Roy portoit mon bon droict en cela.
Et tant qu'ouy & nenny ſe dira
Par l'vniuers, le monde me lira (2).

(1) Il y a quelque choſe de touchant à voir notre poëte, preſque au terme de ſa carrière, accablé mais non vaincu par l'adverſité, ſe tourner une dernière fois vers la vaillante protectrice de toute ſa vie, vers la douce Marguerite de Navarre, pour lui envoyer un dernier témoignage d'attachement & de reconnaiſſance. Il lui devait beaucoup en effet, & l'on eſt bien aiſe de voir qu'il ne l'a point oubliée. C'était elle qui avait attaché le jeune poëte à ſa perſonne ſous le titre de ſecrétaire (voyez ci-deſſus, p. 24, *Epiſtre du deſpourueu*), & dans ſes nouvelles fonctions elle lui laiſſa toute liberté pour ſe livrer aux goûts littéraires qu'elle partageait elle-même. Du fond de ſa priſon du Châtelet, c'eſt elle qu'il appelle à ſon ſecours (voyez t. II, p. 185, v. 414 & ſuiv.). A la mort du vieux Marot, c'eſt elle encore qui agit auprès du roi afin d'obtenir pour le fils la ſurvivance de la place du père (voy. ci-deſſus, p. 87, note); c'eſt elle qui intercède toujours en ſa faveur lorſqu'il eſt compromis dans quelque imprudence religieuſe ; c'eſt elle qui le reçoit à ſa cour de Nérac ou à ſon château de Pau lorſqu'il eſt obligé de fuir hors de France devant la perſécution (voy. ci-deſſus, p. 323, note 3); enfin, lorſqu'il revient d'exil, c'eſt elle toujours qui l'héberge dans ſa maiſon & qui cherche à lui faire oublier ſes rudes épreuves en le traitant comme un des ſiens. Le mot qui arrive ici avec une émotion ſi pleine de tendreſſe eſt tout à l'honneur du poëte, & nous prouve qu'il ſavait conſerver dans ſon cœur le ſouvenir des ſervices rendus.

(2) Le poëte ne ſe trompait pas. Le « ouy » & le « nenny » (voy. *Épigrammes*) ont porté à travers les âges la renommée de Marot. Nous en appellerons au témoignage d'un poëte qui, au ſiècle dernier, excellait à traiter les ſujets d'amour, & qui diſait à ſes contemporains, comme pour donner raiſon aux preſſentiments de Marot :

Retenez bien ſurtout cet heureux mot,
Ce doux nenni, qui plaît tant à Marot.
(Bernard, *Art d'aimer*, I.)

Marot nous montre qu'il avait

Toy donc auſſi, qui as ſçauoir & veine
De la liqueur d'Helicon toute pleine,
Eſcry, & fay que mort, la faulſe liſſe,
Rien que le corps de toy n'enſeueliſſe.

Epiſtre enuoyée par Clement Marot à monſieur Danguyen lieutenant pour le Roy de là les monts (1)

(*Du Recueil poſthume*)



E RT V qui eſt de l'heur accompaignée,
Prince ſorty de royalle lignée,
C'eſt la ſeurté de victoire & d'honneur :
Or t'a donné le ſouverain donneur
Et l'vn & l'aultre : il t'a donné fortune

conſcience de ſes véritables titres à la célébrité. Ses pſaumes pouvaient le rendre populaire auprès des maſſes ; mais c'étaient ſes badinages d'une élégance ſi ingénieuſe qui faiſaient ſa vogue auprès des délicats.

(1) François de Bourbon, comte d'Enghien, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, comte de Soiſſons, premier prince du ſang, & de Françoiſe, ducheſſe de Beaumont, veuve en premières noces de François d'Orléans, comte de Dunois, duc de Longueville, naquit à La Fère le 23 décembre 1519 ; il apprit le métier des armes à l'école de ſon oncle, le comte de Saint-Paul. En 1543, il eſſaya vainement de s'emparer de la ville de Nice, défendue par les troupes impériales. Mais l'année ſuivante, le roi l'ayant envoyé en Piémont pour arrêter la marche de l'Empereur, qui s'apprêtait à envahir le Dauphiné, le Lyonnais & la Provence, le 14 avril il rencontra les Impériaux près du village de Ceriſolles & leur infligea une ſanglante défaite. C'eſt pour célébrer cette victoire que Marot voulut compoſer une épître en l'honneur du comte d'Enghien. Cette carrière qui s'annonçait ſous de ſi brillants auſpices fut bruſquement interrompue. Le 23 avril 1546, le comte d'Enghien périſſait victime d'un accident, plus imprévu que fortuit, d'après les rumeurs de l'époque, & dont le préſident de Thou retrace ainſi les détails : « François Ier étoit à La Rocheguyon, ſur les bords de la Seine. Comme c'étoit la ſaiſon

A ta vertu proſpere & opportune :
Vertu qui rien de ieuneſſe ne ſent,
Vertu chenue en aage adoleſcent,
Qui ne ſera, comme ie croy, trompée
De la fortune aduerſe de Pompée (1).
  Ainſi, ayant ce que Cæſar auoit,
Qui eſt celluy qui à l'oeil bien ne veoit
Qu'impoſſible eſt qu'en armes ne l'imites,
Et que, partant, paſſeras ſes limites ?
L'arbriſſeau franc, qui florit & boutonne,
D'en veoir le fruict eſperance nous donne :
L'effect recent de tes premiers efforts

de l'hyver & qu'il étoit tombé beaucoup de neige, les jeunes ſeigneurs de la cour élevèrent une eſpèce de fort, que les uns attaquèrent & les autres défendirent. Dans cette image d'un ſiége, où les pelotes de neige étoient toutes les armes des combattants, les aſſiégeants avoient à leur tête le Dauphin, le duc d'Aumale & Saint-André. Les aſſiégés défendoient la place ſous la conduite de François de Bourbon, duc d'Enghien; mais il s'éleva je ne ſçais quel différend entre les chefs, à l'occaſion de ce jeu, & ce différend le rendit malheureuſement un ſujet de deuil & de triſteſſe. Le duc d'Enghien, fatigué du combat & ne penſant à rien, s'étoit aſſis dans la cour du château près de la muraille pour ſe repoſer. Alors on jeta par les fenêtres un coffre ſur la tête du duc, qui en fut écraſé & expira auſſitôt. Cela ſe fit par l'ordre de ceux qui étoient avec le Dauphin; du moins on l'a cru ainſi, mais le Dauphin n'y eut aucune part. » (J.-A. de Thou, *Hiſtoire univerſelle*, II, 153.) Un jeune Italien, Cornelio Bentivoglio, fut accuſé d'être l'auteur de cette maladreſſe, & la malignité publique ajouta qu'il n'avait été que l'inſtrument des rancunes du Dauphin, jaloux de la gloire du vainqueur de Ceriſolles. On déſignait même le duc d'Aumale comme complice de cette machination criminelle. L'affaire, évoquée au conſeil privé, fut étouffée par ordre du roi, & pour des raiſons d'État il fut décidé que ce malheur ſeroit mis ſur le compte du haſard, ſans en rechercher plus loin les auteurs.

(1) Comme autrefois Pompée, le vainqueur de Ceriſolles s'eſt trouvé aux priſes avec les armées d'un autre Céſar; mais comme le comte d'Enghien poſſède les qualités de Céſar, il n'a point à craindre dans l'avenir le ſort du vaincu de Pharſale. Voilà ſans doute le ſens à dégager de ce paſſage. Seulement le poëte ceſſe d'être clair en voulant donner à ſa flatterie un tour trop ingénieux.

De tes haultz faictz aduenir nous fait forts :
Qui puis vn peu, en la plaine campaigne,
Rompis l'armée & la gloire d'Eſgpaine (1),

(1) En interrompant le cours des ſuccès de l'Empereur, la victoire remportée par le comte d'Enghien prouvait à la France, découragée par une ſuite de revers, que ſon adverſaire n'était point invincible, & qu'elle pouvait entrevoir un horizon moins ſombre. Les deux armées en vinrent aux mains le lundi de Pâques, 14 avril 1544, dans les plaines qui s'étendent entre les deux villages de Sommariva & de Ceriſolles. Nous ne donnerons point ici une deſcription de cette bataille, racontée tout au long dans les *Mémoires* de Du Bellay (liv. X) & dans les *Commentaires* de Monluc (liv. II). Plus que tout autre, Montluc était à même de faire le récit de cette glorieuſe journée, car non-ſeulement il y avait joué ſon rôle en vaillant ſoldat, mais encore il l'avait en quelque ſorte préparée en ſe rendant auprès du roi pour ſurmonter ſes dernières héſitations & vaincre les réſiſtances de conſeillers trop timides. Il ſut trouver dans les reſſources de ſa verve méridionale des arguments à oppoſer aux objections de ſes contradicteurs, & il arracha enfin à la volonté indéciſe du maître l'ordre de livrer bataille. C'eſt qu'en effet on enviſageait avec inquiétude les conſéquences d'un échec, qui pouvait ouvrir les frontières de la France. Le roi d'Angleterre menaçait les provinces du Nord, tandis qu'au Midi & à l'Eſt l'Empereur faiſait avancer ſes vieilles bandes allemandes & eſpagnoles ; mais auſſi une victoire bouleverſait les deſſeins des envahiſſeurs. « Et ſi, diſait Monluc dans ſon langage énergique, Dieu nous faict la grâce de la gaigner, comme ie me tiens aſſeuré que nous ferons, vous arreſterés l'Empereur & roy d'Angleterre ſur le cuq, qui ne ſçauront quel parti doibuent prendre. » (*Commentaires*, liv. II.) A la nouvelle de la déciſion priſe par le roi, l'enthouſiaſme fut ſi grand parmi les gentilshommes de la cour, qu'un grand nombre d'entre eux partirent en poſte pour ſe trouver à la bataille. Au plus fort de la mêlée, le comte d'Enghien, voyant fléchir les troupes qu'il avait conſervées ſous ſes ordres, perdit un moment tout eſpoir, lorſqu'on vint lui annoncer que ſes lieutenants étaient victorieux ; alors par un ſuprême effort il acheva la déroute des ennemis. Les pertes de l'armée impériale s'élevèrent à 7,000 morts & à 3,000 priſonniers qui reſtèrent entre les mains des vainqueurs. Les Impériaux abandonnèrent en outre au comte d'Enghien une vingtaine de canons & une cinquantaine d'enſeignes. Cette victoire, vivement diſputée, tirait les Français d'une ſituation des plus critiques. Mais les vainqueurs ſe contentèrent des lauriers qu'elle leur procurait, ſans lui faire porter tous les fruits qu'ils pouvaient en recueillir. Voici du moins, à ce ſujet, l'ap-

En fouldroyant de tes robuſtes mains
Nombre infiny d'Eſpaignolz & Germains :
Qui de leurs corps as la terre couuerte,
Et de leur ſang feys rougir l'herbe verte :
Qui feys fuyr, de paour plus froid que glace,
Le vieil Marquis (1) deuant ta ieune face :
Puis ramenas, ſans faire pertes grandes,
Dedans ton oſt les martiales bandes

préciation de Monluc : « Si on euſt ſceu, dit-il, faire profict de ceſte bataille, Milan eſtoit bien esbranlé ; mais nous ne ſçaurions iamais fere valoir noz victoires. » (*Commentaires*, liv. II.)

(1) Alfonſo d'Avalos, marquis del Vaſto, puis de Peſcara, chevalier de la Toiſon d'or, fils d'Inigo d'Avalos & de Laure de San Severino, des princes de Salerne, était né le 25 mai 1502 ; il avait donc quarante-deux ans lors de la bataille de Cériſolles. L'épithète que lui applique ici Marot ne peut guère ſe juſtifier que par une différence d'âge avec le comte d'Enghien, qui comptait vingt-cinq ans à peine. Le marquis del Vaſto était un vétéran des guerres de cette époque. En 1522, il aſſiſtait à la bataille de la Bicoque ; en 1535, il accompagnait Charles-Quint dans ſon expédition contre Tunis. Les ſouvenirs qui rattachaient ſon nom à des événements déjà anciens pouvaient facilement le vieillir auprès du public. L'Empereur, plein de confiance dans ſes talents militaires, l'avait mis à la tête de ſes armées d'Italie. Le marquis del Vaſto conſidérait le comte d'Enghien, à cauſe de ſa jeuneſſe ſans doute, comme un rival dont il tenait d'avance la défaite pour aſſurée. Le dédain qu'il profeſſait pour ſon adverſaire ſe manifeſta même dans un trait de forfanterie bien conforme au caractère eſpagnol. Voici en effet le détail conſigné dans les hiſtoriens du temps : « Parmy le bagaige ſe ſont trouuez quatre bahuz pleins de manettes de fer, leſquelles eſtoient pour enferrer les Italiens que le marquis faiſoit ſon compte prendre priſonniers. » (Cimber & Danjou, *Archives curieuſes*, 1re ſérie, t. III, p. 73.) Les Français n'étaient pas oubliés non plus dans les diſpoſitions du marquis, car il voulait « les faire tous eſclaues & auſſi toſt les enuoyer aux galeres ». (Brantôme, *Grands Capitaines eſtrangers : le Marquis del Guaſt*.) On lui attribue même le propos ſuivant, qu'il aurait adreſſé aux gentilshommes milanais au moment de les quitter pour rejoindre ſes troupes : « Non ne dubitate, non ne dubitate chio tengo tutti i Francezi in vn ſacco de quale io ho la bocca in queſta mano. » (Cimber & Danjou, *Arch. cur.*, 1re ſérie, t. III, p. 73.) L'événement donna un ſanglant démenti à ces outrecuidantes paroles, & le « vieil marquis » fut

De tes ſouldardz loyaulx & non mutins,
Souillez de ſang & riches de butins :
Qui toſt apres chaſſas Petre Columne
De Carignan (1), dont merites corone
De verd laurier. Bien la merites certes,
Veu que tu es le recouureur des pertes
Qu'a eu, helas! en la terre Ytalique,
Depuis vingt ans, la nation Gallique (2).

obligé de battre en retraite devant ſon jeune vainqueur. Il mourut peu après ſa défaite, le 31 mars 1546. Alfonſo del Vaſto avait épouſé Marie d'Aragon, fille du duc de Montalte.

(1) Après la victoire de Cériſolles, le comte d'Enghien, ſans perdre de temps, dirigea une partie de ſes troupes ſur la ville de Carignan. Il avait pour inſtruction de ne point chercher à s'emparer de vive force de cette place, mais de la réduire par la famine. L'inveſtiſſement commença le 18 avril & ſe prolongea juſqu'au 20 juin. Petre Colonne, comme il eſt dit ici, commandait la garniſon. Dans un accès d'enthouſiaſme, il avait tout d'abord déclaré que, « yſſu de ces braues, vaillans & determinez anciens cheualliers romains, il feroit vn coup romain. » (Brantôme, *M. d'Anguien.*) Mais le ſort des armes lui ayant été contraire, il ſe réſigna, après avoir été battu, à ſe remettre à la diſcrétion du vainqueur. Le comte d'Enghien, pour témoigner aux aſſiégés en quelle eſtime il tenait leur courage, « les laiſſa aller auecques leurs armes, toutes foys ſans enſeigne, ny tabourin. » (Du Bellay, *Mémoires,* liv. X.) Quant à Petre Colonne, le vainqueur exigea « que dedans huict iours, après qu'il auroit faict vn voyage à Milan, il viendroit en France ſe mettre entre les mains du roy, pour y demourer vn an entier, ſi le roy ne lui faiſoit grâce. » (*Ibid.*) Ce Petre Colonne, ou Pirro Colona, était un capitaine italien; nommé gouverneur de Savillan, en 1544, il reçut de l'Empereur, comme récompenſe de ſes ſervices, le marquiſat de Mortara. On peut inférer des paroles de Marot qu'il n'adreſſa ces vers à M. d'Enghien qu'après la priſe de Carignan, c'eſt-à-dire à la fin de juin 1544, & comme notre poëte mourut le 12 ſeptembre de la même année, cette épître eſt du nombre de ſes dernières compoſitions.

(2) Ces vingt années en arrière nous reportent tout juſte à la bataille de Pavie. A dater de ce déſaſtre, les Français firent de vains efforts pour conſerver leurs conquêtes en Italie, & ils ſe les virent arracher lambeau par lambeau, dans une lutte où le climat & la maladie ſe mirent ſouvent du parti de leurs adverſaires. En 1529, par le traité de Cambrai, François Ier fut obligé de renoncer à toutes ſes prétentions ſur la Péninſule. A diverſes

C'eſt luy, c'eſt luy, n'en ſoyez mal contents,
Vieulx conducteurs, qui, ſeul depuis le temps,
Nous a gaigné & bataille & iournée.
Couraige, enfants, car la chance eſt tournée !
L'heur d'Annibal par la fatale main
De Scipion, le ieune enfant Romain,
Fut deſtourné (1) : par prince de meſme aage
Se tourne l'heur de Charles en dommaige,
Entrer voyons noz bonnes deſtinées,
Et prendre fin les ſiennes declinées.

repriſes, il eſſaya un retour offenſif du côté du Piémont, mais ſes tentatives reſtèrent ſans ſuccès. La cauſe de ces revers perſiſtants doit être attribuée à l'influence funeſte exercée par les favoris. Après la diſgrâce du connétable de Bourbon, le roi mit d'abord toute ſa confiance en Bonnivet, le compagnon de ſes plaiſirs. Après lui, Lautrec, le frère de la maîtreſſe en titre, arriva au faîte de la faveur royale. Sous la conduite de ces généraux inhabiles, les troupes eſſuyèrent de nombreux échecs. Peu à peu le preſtige de la France déclina aux yeux de ſes ennemis; ils finirent même par ſe perſuader qu'elle ne pourrait plus ſe relever de ſon état d'abaiſſement, & que déſormais en toute rencontre ils l'auraient facilement à merci. C'eſt là un point contre lequel ſe révolte l'amour-propre de Brantôme, mais dont il ſe réſigne toutefois à conſtater l'évidence dans le paſſage ſuivant : « Les Eſpaignolz, deſpuis la bataille de la Bicoque & de Pauye, auoient conceu vne ſi vile opinion & meſpris de nous autres François, qu'ilz n'euſſent iamais penſé que nous les euſſions oſé plus affronter en bataille rangée, pour nous auoir ſi bien eſtrillez en celle de Pauie qu'ilz nous penſoient touſiours fouetter de meſmes verges. » (Brantôme, *Grands Capitaines françois : M. d'Anguien.*) Si la bataille de Ceriſolles n'eut pas préciſément pour réſultat de remettre la France en poſſeſſion du territoire qu'elle avait occupé jadis en Italie, ſes ennemis durent perdre au moins les illuſions qu'ils s'étaient faites ſur ſon impuiſſance à les vaincre.

(1) Le vainqueur de Ceriſolles avait plus d'un point de reſſemblance avec Scipion, auquel le compare Marot. Ce fut en effet à la ſuite de pluſieurs années de revers que Scipion fut déſigné par ſa patrie pour aller commander les armées romaines. Comme le comte d'Enghien, il avait vingt-cinq ans lorſqu'il ſe rendit en Eſpagne & remporta ſur Aſdrubal la victoire de Bétule, dans laquelle, dit-on, il tailla en pièces cinquante-quatre mille Carthaginois. Annibal reſſentit en Italie le contre-coup du grand déſaſtre ſubi par ſon frère. Son étoile, qui l'avait conduit aux portes

Deſſoubz Bourbon fut ſon heur commencé,
Deſſoubz Bourbon s'en va deſaduancé (1).
O Roy, auſſi ton propre nom il porte,
Et par Françoys Françoys en mainte ſorte
Sera vengé. O Roy de grand renom,
Bien aultre choſe a de toy que le nom :
Il a de toy la ſage hardieſſe :
Il a de toy au combat la proeſſe :
Il a de toy, nature ainſi le veult,
Ie ne ſçay quoy qui nommer ne ſe peult,
Dont attirer il ſçait le cueur des hommes :
Et à bon droict ſouuent ton fils le nommes (2).
A toy doncq, Roy, à toy doncques ne tienne

de Rome, commença à pâlir, juſqu'au jour où, obligé de tranſporter en Afrique le théâtre de la guerre, il connut la défaite dans les plaines de Zama & dut s'avouer vaincu par ſon jeune rival. En faiſant ce parallèle, le poëte ne pouvait prévoir que l'avenir ne réſervait point au vainqueur de Ceriſolles des deſtinées ſemblables à celle de Scipion l'Africain.

(1) A Pavie, Charles de Bourbon contribue pour une large part au ſuccès des armes impériales; à Ceriſolles, François de Bourbon inflige aux Impériaux une ſanglante défaite. Il était curieux de noter ce caprice du haſard, qui, aux deux termes extrêmes de cette période, mettait en ſcène deux membres de la même famille pour leur faire jouer un rôle ſi oppoſé.

(2) Nous n'avons nul motif pour conteſter l'exactitude de cette allégation de Marot. Cependant il n'exiſte, à notre connaiſſance, aucun document de nature à la confirmer. Dans ſes lettres au comte d'Enghien, François Ier l'appelle : « Mon couſin ». (Voy. B. N., Collect. Clairamb., ms. 339, f° 7487.) Ainſi le voulait l'étiquette de cour. Mais nulle part n'apparaît la trace de cette autre qualification par laquelle le roi aurait témoigné au vainqueur de Ceriſolles en quelle eſtime il tenait ſes mérites. Un détail à noter en paſſant, c'eſt que ces tendreſſes royales étaient loin de porter bonheur à ceux qui en étaient l'objet. Le nom de « père » que François Ier ſe plaiſait à donner à Semblançay (voy. *Déplorations*) ne ſervit pas même à protéger cet infortuné vieillard contre les rigueurs du dernier ſupplice. Peut-être auſſi les démonſtrations trop affectueuſes du roi pour le comte d'Enghien, en excitant les jalouſies ſecrètes du Dauphin, pourraient-elles expliquer l'accident imprévu (voy. ci-deſſus, p. 639, note) qui interrompit bruſquement une carrière commencée ſous les plus brillants auſpices.

Entre tes mains la poſſeſſion tienne
De mettre en brief. Soit touſiours ta main prompte
A ſouſtenir ſa fortune qui monte.
Et toy, qui tiens aux Ytales ſon lieu,
Pallas prudente & Mars, le puiſſant Dieu,
Te doint finir ton oeuure commencée.
S'ainſi aduient, ſortez de ma penſée,
Triſtes ennuyctz, qui m'auez faict eſcripre
Vers doloureux. Arriere ceſte lyre,
Dont ie chantois l'Amour par cy deuant :
Plus ne m'orrez Venus mettre en auant,
Ne du flageol ſonner chant bucolicque :
Ains ſonneray la trompette bellicque
Du grand Virgile ou d'Homere ancien,
Pour celebrer les haultz faictz d'Anguyen,
Lequel ſera contre fortune amere
Noſtre Achilles : & Marot, ſon Homere.



CY ENSVYVENT autres epiſtres d'auteurs contemporains fauſſement attribuées à Clement Marot

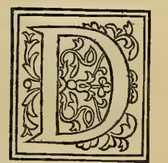






EPISTRE DE COMPLAINCTE

à vne qu'a laiſſé ſon amy (1)



EVANT les Dieux, protecteurs de pitié,
Certains vengeurs de rompue amytié,
Deuant Amour, qui ſçait ta conſcience
En verité, ayant pleine ſcience
De noſtre cas, & qui ſeul en atteſte,
Des maintenant ie denonce & proteſte
Que, ſi depart d'entre nous deux ſe fait,

(1) Cette pièce figure, dès l'année 1535, dans une édition des œuvres de notre poëte publiée par la veuve de Pierre Roffet. Elle n'eſt point cependant de Marot, & dans tous les recueils où elle a trouvé place, elle eſt préſentée aux lecteurs ſous le nom de Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroiſe, ſon véritable auteur. Peut-être Jacques Colin, conſervant peu d'illuſions ſur ſes mérites poétiques, avait-il penſé que, pour faire arriver ſes productions juſqu'à la poſtérité, il ne lui reſtait guère d'autre chance que de les gliſſer parmi les œuvres de ſon ami, ainſi que font ces oiſeaux qui s'empreſſent de dépoſer leurs œufs dans le premier nid qu'ils trouvent à leur portée. Pour ne pas être moins complet que nos devanciers, nous n'avons pas cru devoir écarter cette pièce, malgré ſon origine étrangère. Mais nous avons penſé qu'il ne fallait pas, tout au moins, la confondre avec les œuvres de Marot, & qu'il convenait de lui faire une place à part. Au nombre des éditions où cette épître a été publiée, nous citerons d'abord le recueil intitulé : *Opuſcules d'amour par Heroët, La Borderie & autres diuins poëtes.* (Lyon, de Tournes, 1542.) On y trouve cette pièce à la page 102, avec ce titre : *Epiſtre amoureuſe, par I. C.* Sous ces deux initiales, il eſt facile de reconnaître le nom de

Ce ne sera par aulcun mien forfaict,
Ne par exces d'enuieuse fortune,
Ne par deffault de saison opportune,
Ne par raison de lieu mal dispose,
Mais seullement fault qu'il soit impose
A ton vouloir rigoureux & contraire
Aux lois d'amour, piteuse & debonnaire :
Car tu sçays bien que i'ay faict mon debuoir
Pour auec toy durable amour auoir :
Et si as veu ma force esuertuer
Plus d'vne foys pour la perpetuer,
Et pour ce faire employer & choisir
Touts les moyens où tu prenois plaisir,
Et me fondant es gratieux propos
Qui m'ont tollu & sommeil & repos.
Mais, o cueur fainct, tu as eu en la bouche
Parler qui fait à tes effectz reprouche :
Tu as monstré mieulx que table pourtraicte
Comme du dire au faire a longue traicte :
Tu as voulu me guinder & haulser,
Pour puis apres d'hault en bas me poulser :
Et pour couurir tes espines de roses,

Jacques Colin. Elle fait également partie d'un autre recueil, intitulé : *Le Liure de plusieurs pieces, c'est à dire faict & recueilly de diuers auteurs, comme de Clement Marot & autres.* (Lyon, Nicolas Bacquenois, 1548.) Ce volume contient d'abord « Le procès d'Aiax & d'Vlixes, par Iacques Colin », suivi de cette épître, dont le titre est accompagné de l'indication suivante : « Par ledict I. C. » Nous ne reviendrons point ici sur les détails de la vie de ce personnage; nous les avons déjà rapportés ailleurs (voy. t. II, p. 182 & 287, notes). Quant au bagage poétique de Jacques Colin, l'inventaire n'en est pas long à dresser : il se compose de la traduction en vers d'un petit nombre de passages des *Métamorphoses* d'Ovide & de quelques pièces du genre de celle-ci. Ces essais suffisent à prouver jusqu'à l'évidence que, si l'abbé ne possédait pas les vertus de sa profession, il était aussi bien dépourvu de tout sentiment poétique. Nous n'avons donc aucune objection à faire au jugement porté par l'abbé Goujet lorsqu'avec une franchise un peu brutale, il dit, en parlant des élucubrations de Jacques Colin, que « il aurait aussi bien fait de ne les avoir point composées ». (*Bibl. franç.*, XI, 403.)

Pour coulorer tes entremets, tu ofes,
Sans fort rougir, nommer mefchanceté
De ferme amour la vraye feureté.
Tu ne crains poinct tant amour raualler
Que fciemment cas fafcheux appeller
Son plus cher bien, fon threfor & le don
Lequel il garde aux amants pour guerdon.
Qui telle erreur t'a mis en fantafie?
Où tu as prins cefte neufue herefie?
Ie fuy deceu, & mes liures font faulx,
Ou tu verras que lourdement tu faulx
Par les difcours que orras cy manier.
En premier lieu, tu ne fçauroys nier
Que chafcun art & chafcune action
Dont les humains ont faict election
Ne tafche & mire qu'à vne fin certaine,
Où lon pretend felicité mondaine,
De touts viuants tant appetée & quife
Que là fur tout eft leur penfée affife.
Apres te fault par force confeffer
Que qui les fins vouldroit faire ceffer,
Toute action & tout art deuant dicte
Demoureroit ainfi comme interdicte:
N'aulcun feroit qui fe mift à pener,
S'il ne penfoit fa peine à fin mener,
Et par tels cas fans doubte conuiendroit
Qu'oyfeux le monde & confiz deuiendroit:
Dont enfuyuroit par refolution
Bien toft apres la diffolution.
Pour de quoy faire ouuerture plus ample,
Donner t'en vueil en brief langaige exemple:
Les vertueux tendent à fin de gloire:
Les combatants, à triumphe & victoire.
Qui gloire ofter du monde ordonneroit,
Nul à vertu iamais s'addonneroit:
Et qui vouldroit les victoires fufpendre,
Qui feroient ceulx qui vouldroient armes prendre?
Nul, pour certain, voulentiers s'exercite

En quelcque exploit, s'on luy tolt ſon merite.
Ainſi tu voys, quand ce lieu auroit eu,
Qu'on reſteroit ſans armes ne vertu.
Et en pareil ſens tout aultre artifice
Tenant le monde en beaulté & police :
Car il eſt force oſter touts les principes
Et les meilleurs, ſi les fins tu diſſipes.
Or ne peulx tu dire ne ſouſtenir
Qu'amour pretende à aultre fin venir
Que ſeullement au bien de iouyſſance,
Ne qu'elle employe aultre part ſa puiſſance
Et tout le fondʒ de ſa capacité
Pour en ce monde auoir felicité :
Car, tout ainſi qu'ilʒ ſonnent ſes helas,
En celle auſſi commencent ſes ſoulas.
En la voulant doncques du monde oſter,
(Comme tu fais) quand tu l'oſes noter
De tiltre infame & de ſurnom immunde,
Tu veulx amour forbannir de ce monde,
Et à part toy tu penſes vn monde faire
Où n'aura lieu amour pour le retraire.
O gentil monde, o manſion tresbelle!
O d'aiſe pleins les habitants d'icelle!
Qui vont menant vne vie admirable,
Sans amytié ſeure, ferme & durable,
Et ſans ſçauoir que c'eſt du bien d'aymer.
Quant eſt de moy, trop me ſeroit amer
Et contre cueur demourer en cartier
Où amytié n'ait ſon cours tout entier :
Car il me ſemble eſtre moins grief dommage
Au monde oſter du cler ſoleil l'vſage,
Que eſtranger vraye amour cordiale,
Comme font ceulx qui la fin principale,
Tant neceſſaire, honnorable & vtile,
Tiennent à lieu de meſchanceté vile,
En enſuyuant tes obſtineʒ deuis.
Mais ie croy bien que tel n'eſt ton aduis
En cueur ſecret, & que ton ſentement

N'eſt ſi priué de iuſte iugement
Qu'en vne erreur ſois ſeule aheurtée,
De touts, fors toy, mauldicte & reboutée.
Il eſt bien vray que tu l'as voulu dire,
Pour en ce poinct, ſoubz vn doulx eſcondire,
Honneſtement de moy te deſpecher,
Imaginant que te pourroit faſcher,
Au long aller, ſi te conuenoit viure
Auecques moy. Pluſieurs en ont vn liure
Faict pour toy ſeulle, & duquel la teneur
Euſt conſacré ton renom à honneur,
Et pour aultant ce moyen as ſongé
Entre pluſieurs pour me donner congé.
Puis qu'ainſi veulx, maulgré moy ie l'accepte,
Sans faire plus ne miſe, ne recepte
Du temps perdu & pas en vain haſtez,
Et des labeurs en ce pourchas gaſtez,
Dont ie reçoy pour retribution
Larmes aux yeulx, au cueur affliction,
Auecq regretz d'auoir faict en toy preuue,
Où miel en bouche & fiel au cueur ie treuue.
Mais puis qu'il fault que ce depart ie face,
A celle fin que memoire s'efface
Entierement à touts deux tout enſemble
Des faictz paſſez, raiſon veult, ce me ſemble,
Que ce que l'vn a eu de l'aultre à prendre
Il ſoit tenu doulcement à le rendre.
Pour ce, rendz moy le cueur plein de douleur
Que me rauit ta priſée valeur,
Cueur deſtiné, pour conſummer ſes iours,
A ſouſpirer & complaindre touſiours,
Et à t'aymer en pure loyaulté,
Se n'euſt eſté ta grande cruaulté.
Apres rendz moy l'eſtat de ma franchiſe,
Qui par toy fut en ſeruitude miſe,
Lors que i'ouy ta bouche ſoubhaiter
Que fuſſes digne aſſez pour m'accointer,
En ſeruitude à moy beaucoup plus chere

Que liberté, tant que me monſtras chere
De prendre en gré mon ſeruice adonné
A te ſeruir, ſans eſtre guerdonné,
Fors d'amertume à ma part aduenue
Pour t'auoir trop (ou bien par trop) cogneue.
Rendz moy auſſi le repos bienheureux
Où ſans ſoulcy, ſans ennuy langoreux,
Mon temps en ayſe à part moy ie paſſoye,
Lors que aſſeurée mes deſirs compaſſoye,
Auant que fuſſe en eſpoir eſleué
De tes douleurs eſtre vn iour abbreué.
En lieu de quoy le faulx Amour m'offrit
Laſſeur du corps & trauail d'eſperit.
Si tu as choſe aultre qui ſoit du mien,
Ie ſuy content que ne me rendes rien :
Bien te requiers que la vueilles bruſler,
Pour à iamais la memoire aueugler
De moy, qui t'ay en ioye vn temps ſeruie,
Et maintenant me fais hayr ma vie,
Voyant à l'oeil que me tiens homme indigne
A qui ſoit faict tour d'amytié benigne.
Du tien ie n'ay oncq emprins choſe aulcune,
Sinon rigueur & rudeſſe importune.
Pardonne moy ſi tes faictz nomme ainſi :
I'aymaſſe mieulx les appeler mercy,
Mais ie ſuy ſeur que troueroys eſtrange
Que l'on mentiſt pour te donner louenge.
Puis que n'ay rien, rendre rien ne me fault,
Et toutesfoys pour ne cauſer deffault
De quelcque choſe au depart de ceſte heure,
Rendre ie veulx tout ce qui me demeure :
Au Dieu d'amour ie quicte & rend les armes,
Et ne retien de ſon train que les larmes,
Pour m'en ſeruir à plorer mon malheur
Et iecter hors par mes yeulx ma chaleur,
Le ſuppliant que mieulx il ſe contente
De mez trauaulx, que moy de ſon attente.
A Apollo ie rend ſes inſtruments,

Lucz, harpe, & lyre, & ſes habillements
Appropriez à deſchaſſer ennuyctz :
Dont ie me veulx accouſtrer iours & nuictz,
Prenant congé des bonnes compagnies,
Et leur quittant ſons, chantz & armonies,
Inuention de fureur poetique,
Parler aorné, trace de rhetorique,
Plaiſants deuis & ioyeuſes parolles.
A moy ne fault que dolentes violles,
Pour en chanter quelcques foys laiz de plaincte,
En attendant qu'ayt mort ma flamme eſtaincte.
Finablement ie rend, comme preſcript,
Aux Muſes l'art de coucher par eſcript
Les beaulx traictez de proſe meſurée
Et les façons de rithme coulorée :
Où i'ay trouué ſi tres peu de ſecours,
Que plus ne veulx en auoir de recours.
Pour ces chanſons, ballades, triolets,
Mottets, rondeaulx ſeruant aux virelaits,
Sonnets, ſtrambots, barzelotes (1), *chapitres,*
Lyriques vers, chants royaulx & epiſtres,
Où conſoler mes maulx iadis ſouloye,
Quand ſeruiteur des dames m'appelloye,
Puis que ie n'ay de vous que repentance,
Allez ailleurs querir voſtre accointance.
Auecques moy demeurent inuectiues,
Pour accuſer les perſonnes chetiues
De noſtre ſiecle, & des gens y eſtants,
Sur tout de fraude & dol ſe delectants,
Et de l'vn dire & de l'aultre exploiter,
Pour de l'ennuy des ſimples ſoy hayter.
Sur lequel poinct feray fin en ce lieu
A mes eſcriptz, en te diſant adieu.

(1) Le « ſtrambot », en italien *ſtrambotto,* eſt une ſorte de poéſie, ordinairement en octave, que les amoureux chantent à leur maîtreſſe. Guillaume de La Tayſſonnière s'eſt eſſayé dans ce genre de compoſition. (Voy. *Amoureuſes occupations.*) « Barzelote » paraît venir, ſelon toute vraiſemblance, de l'italien *barzelotta,* qui ſignifie facétie, badinage.



EPISTRE A SAGON

ET A LA HVETERIE PAR

Clement Marot (1)

❧

QVAND i'ay bien leu ces liures nouuellets,
Ces chants royaulx, epiſtres, rondelets,
Mis en auant par noz deux ſecretaires,

(1) Dans l'édition donnée à Lyon en 1543 par Étienne Dolet, cette pièce porte le titre que nous lui avons conſervé ici. D'après cette indication, il ſemblerait qu'aucun doute n'eſt poſſible ſur l'auteur auquel elle doit être attribuée, & qu'elle eſt bien de Marot. Cependant, en 1537, au plus fort de la querelle qui mit aux priſes Sagon & Marot, cette épître avait fait ſa première apparition dans un recueil intitulé : *Les Diſciples & amis de Marot contre Sagon, La Hueterie & leurs adherents*, avec la mention ſuivante : *Epiſtre à Sagon & à La Hueterie, par Charles Fontaines.* (Lyon, Pierre de Sainɥte-Lucie diɥt le Prince, ſ. d.; — Paris, Jean Morin, 1537.) Nous chercherons à indiquer d'abord comment la ſubſtitution de nom a pu s'opérer dans le titre, & nous donnerons enſuite les motifs qui nous ont déterminé à éliminer cette pièce des œuvres de notre poëte. Ce fut Sagon qui, le premier, eſſaya d'accréditer le bruit que Charles Fontaines n'était qu'un prête-nom de complaiſance. Sagon voulait-il donner le change & faire croire que les diſciples eux-mêmes de Marot déſertaient la cauſe du maître, comme s'ils l'euſſent trouvée injuſte, ou bien mettait-il une ſorte de point d'honneur à établir qu'il ne daignait point ſe commettre avec des ſubalternes, mais qu'il ſe meſurait en réalité avec le poëte à la mode? Sans prétendre approfondir le ſecret des manœuvres de Sagon, il nous ſuffira du moins d'en conſtater l'exiſtence. Voici, en effet, comment il s'exprime à ce ſujet :

Dieu gard Marot, qui ſeit tant à Lion
Qu'il m'enuoya vne epiſtre imprimee

Qui en rithmant traictent pluſieurs affaires (1),
Ie leur eſcry, par moyen de plaiſir,
Sans leur vouloir ne mal ne deſplaiſir:
Car raiſon veult que ie les aduertiſſe
Qu'ilz n'ont pas eu du poëte notice,
Qui dit qu'on doibt garder ſes vers neuf ans,
Pource qu'on doibt craindre flottes & vents
Lors qu'on tranſporte & qu'on met en lumiere

De ſa façon, au mieulx qu'il peuſt rymee :
Et pour autant que Sagon la reprent,
La deſaduoue, & Fonteynes la prent.

(*Le Dieu gard de Sagon à Marot.*)

Il charge enſuite un de ſes acolytes de ſoutenir la même thèſe. C'eſt Matthieu de Boutigni, l'auteur du *Rabais*, qui eſt déſigné pour cette beſogne. Voici en quels termes il reproche au diſciple de Marot d'avoir pris à ſon compte des méfaits qui ne ſont pas les ſiens :

Tu faictz en vallet bon ſeruant
Qui, pour proffiter en ſeruice,
N'a honte d'aduouer le vice
De ſon maiſtre, & de ſon forfaict
Le vallet faict ſon propre faict.
Prenez qu'il ayt faict en derriere
Vng enfant à ſa chambriere :
Le vallet dira qu'il eſt ſien
Et que ſon maiſtre n'y a rien.
Tu faictz ainſi, Charles Fonteynes :
Car i'ay des raiſons bien certaines
Que l'epiſtre & faulx teſtament
Viennent de ton maiſtre Clement.

(*Deffenſe de Sagon contre Marot. — Pour les diſciples de Marot.*)

En dépit de ces aſſertions intéreſſées, nous perſiſtons à ne point conſidérer Marot comme l'auteur de cette épître. Il eſt probable toutefois qu'il ne fut étranger ni à l'idée première ni à la miſe en œuvre, & que, par ſes conſeils, il apporta à ſon diſciple une part de collaboration. Enſuite, loin de déſavouer cette compoſition, il la fit ſienne, dans une certaine meſure, en l'envoyant à ſon adverſaire, & donna ainſi prétexte aux inſinuations de Sagon. Charles Fontaines avait ſans doute compoſé cette épître pour répondre à l'appel que Marot, au début de la lutte, avait adreſſé à ſes diſciples. (Voy. ci-deſſus, p. 583, vers 156.) Il eſt bon de noter, en terminant, que Marot, en 1543, n'était plus là pour ſurveiller la publication de ſes poéſies & pour écarter les pièces étrangères qu'un éditeur peu ſcrupuleux pouvait avoir le caprice d'y gliſſer. (Pour les détails biographiques ſur Charles Fontaines, voyez ci-deſſus, p. 583, note 1.)

(1) Ces deux ſecrétaires ſont Sagon & La Hueterie. Sagon était ſecrétaire de Félix de Brie, abbé de Saint-Évroult, & La Hueterie rempliſſait la même charge auprès du duc de Vendôme. Mais nous ferons remarquer qu'il n'était peut-être pas de très-bon goût de les railler ſur leurs fonctions, au nom du poëte qui avait recherché comme un honneur l'emploi de valet de chambre de François Ier.

Des eſcripuants leur ouurage premiere :
Laquelle il fault reueoir diligemment,
Et de pluſieurs auoir le iugement (1).
Celluy eſt ſot qui ſon imparfaict oeuure
A toutes gens imprudemment deſcoeuure.
Pluſieurs ſçauants diſent : Qui ſont ces veaulx
Qui à rithmer ſe rompent les cerueaux?
Il ſemble à veoir, quand leur rithme on entonne,
Que tout par tout là où on l'oyt il tonne.
Tout leur eſcript eſt rude, eſtrange, obſcur :
Tant l'vn & l'aultre eſt en ſa veine dur.
Il eſt bien vray que ceſt art d'eſcripture
Eſt bien ſeant, quand on l'a de nature,
Des mots & ſens où giſt docilité,
Et ne court poinct ſans grande verité.
C'eſt commun dict : On ne fait rien qui ſerue,
Quand on le fait bon gré maulgré Minerue (2).
Ce que les gens d'eſprit & de ſçauoir
Facilement peuuent apperceueoir :
On voit tant bien vne oeuure qui ſent l'huile (3),
Ou eſuentée & ſeiche comme tuile.
Il eſt facile à diſcerner les vers
Qui n'ont poinct vie & giſent à l'enuers :
Il eſt facile, on le ſent à la trace

(1) Cette penſée eſt empruntée à Horace. Voici en effet comment s'exprime dans ſon *Art poétique* le légiſlateur du Parnaſſe :

Id tibi iudicium eſt, ea mens. Si quid tamen olim
Scripſeris, in Metii deſcendat iudicis aures,
Et patris, & noſtras, nonumque prematur in annum,
Membranis intus poſitis. Delere licebit
Quod non edideris : neſcit vox miſſa reuerti.
(*Epiſt. ad Piſones*, v. 386-390.)

(2) C'eſt encore un ſouvenir de l'antiquité qui inſpire cette réflexion à l'auteur; en effet, Horace avait dit :

Tu nihil inuita dices facieſue Minerua.
(*Epiſt. ad Piſones*, v. 385.)

Cicéron, à ſon tour, s'appropriant la même penſée, l'a développée en ces termes : « Nihil decet, inuita, vt aiunt, Minerua, id eſt aduerſante & repugnante natura. » (*De Officiis*, I, XXXI.)

(3) Ces vers ſont alluſion à un trait de la vie de Démoſthène, ainſi rapporté par Plutarque : « Demoſthenes ne ſe leuoit iamais pour dire ſon auis ſur

Quand aulcuns vers viennent de bonne race.
Ie ne veulx pas pourtant les abaiſſer,
A celle fin de mon ſtyle haulſer :
Car ie cognois la petite ſcience
Que Dieu me donne, & prend en patience :
Mais ſeulement ie veulx mettre en auant
Le iugement de maint homme ſçauant
Et de pluſieurs qui leur maiſtre ſeroyent,
Quand en ceſt art leur plume addreſſeroyent.
Ie ne veulx doncq trencher du paragon
Pour me monſtrer ennemy de Sagon.
Ie ne pretend ne plaid, ne huterie
Auec Sagon, ne La Hueterie (1).
Ce nonobſtant, s'ilz en veulent à moy,
Ie n'en feray, ce croy ie, en grand eſmoy :
Car ie voy bien à peu pres que leur veine
Eſt vn petit trop debile & trop vaine
Pour bien iouer. Cela tresbien ie ſçay,
A veoir ſans plus leur paoure Coup d'eſſay.
Si deſſus moy leur cholere s'allume,
Là, Dieu mercy, nous auons encre & plume,
Pour leur reſpondre vn peu plus ſagement
Qu'ilz n'ont eſcript touts deux premierement.
Que bien que mal, ſelon nos fantaſies,

ce qui eſtoit en deliberation, s'il n'y auoit premierement penſé, & qu'il n'euſt bien preueu & bien eſtudié ce qu'il auoit à dire, tellement que les autres orateurs s'en mocquoient bien ſouuent de luy, comme, entre les autres, Pytheas, qui luy dit vne fois que ſes oraiſons ſentoient l'huile de la lampe : mais Demoſthenes luy repliqua bien aigrement : Auſſy y a-t-il grande difference, Pytheas, entre ce que toy & moy faiſons à la lumiere de la lampe. » (Plutarque, *Démoſthène*, trad. d'Amyot.) Cette anecdote a donné prétexte à la locution proverbiale employée ici par le poëte ; elle eſt appliquée, dans le langage familier, aux œuvres où ſe trahit un peu trop l'effort de l'écrivain.

(1) Il était un peu tard pour proteſter de ſentiments pacifiques. Depuis longtemps les *Coq-à-l'âne* de Marot avaient fait ſentir à ſes deux agreſſeurs qu'il ne pouvait leur revenir rien de bon de s'être attaqués à ſi forte partie. Quant aux diſciples, à l'exemple des maîtres, ils ne ſe ménageaient plus les gros mots.

Nous eſcripuons ſouuent des poeſies.
Si ne ſuffit d'eſcripre maint blaſon :
Mais il conuient garder rithme & raiſon.
Rithme & raiſon, ainſi comme il me ſemble,
Doibuent touſiours eſtre logez enſemble (1).
L'homme raſſis doibt ſon cas diſpoſer
De longue main premier que d'expoſer
Son eſcripture & ſes petits ouurages
Deſſoubz les yeulx de tant de perſonnages,
Dont pluſieurs n'ont mis en ieu leurs volumes,
Combien qu'ilz ſoyent faictz d'excellentes plumes.
Tant moins doibt on faire vn oeuure imprimer
Où il y a grandement à limer.
Il fault ſouuent y approcher la lime,
Auant qu'il ſoit permis que l'on imprime :
Car les ſçauants diſent : Bren du rithmeur,
Pareillement : Merde pour l'imprimeur,
Lequel nous vient cy rompre les ceruelles
De ſes traictez ne vallants deux groſelles.
Tiltres haultains ne nous font qu'abuſer,
A celle fin qu'on y voyſe muſer :
Il n'y a poinct de plaiſir en leur muſe,
Non plus qu'au ſon de vieille cornemuſe.

(1) Il eſt curieux de trouver en germe dans un auteur du XVIe ſiècle une règle que Boileau, avec toute l'autorité d'un juriſte en poéſie, devait formuler un ſiècle plus tard dans les vers ſuivants :

Quelque ſujet qu'on traite, ou plaiſant ou ſublime,
Que toujours le bon ſens s'accorde auec la rime.
L'un l'autre vainement ils ſemblent ſe haïr :
La rime eſt une eſclave & ne doit qu'obéir.
(*L'Art poétique*, I, 27.)

Nous n'avons pas la prétention de faire ici l'hiſtoire de la rime, & ſurtout de retrouver ſes origines. Elles ſe perdent dans la nuit des temps; on la ſuit juſqu'aux pſaumes du roi prophète, & peut-être faudrait-il remonter encore plus haut. Nous ſerions diſpoſé à croire que la rime prit naiſſance le jour où l'oreille trouva plaiſir à la répétition du même ſon reproduit en cadence. Ce qui avait été d'abord une ſurpriſe devint une habitude, & finit par ſe transformer en une règle de proſodie. Chez les Latins, on trouve des vers qui riment. Ennius, Cicéron, Horace, d'autres encore, en fourniſſent plus d'un exemple. Parmi les chants liturgiques, on rencontre un certain nombre de

Ie n'euſſe pas penſé que de ſix ans
On euſt peu veoir de ſi ſots courtiſans,
Qui euſſent eu la plume ſi legiere
Qu'elle auroit paour de demourer derriere.
On iugeroit que ces compoſiteurs
Sont auſſi toſt poëtes qu'orateurs.
O courtiſans, voſtre veine petite
Pour bons rithmeurs va vn petit trop viſte :
Non fait, que dy ie? Ains, pour le faire court,
Il fault ainſi auoir bruyt en la court.
Vn bon rithmeur, qui a l'experience
Que de nature il a ceſte ſcience,
En ſecond poinct il ne doibt tant errer
Qu'il n'ait pouuoir de ſa main temperer
A ce que, par quelcque maniere laſche,
Deſſus aultruy ſes aiguillons ne laſche
Effrenement, l'aſſaillant le premier.
O le beau faict que l'on doibt premier!
Ie ne veyz oncq, depuis que ſuyz en vie,
Eſcripre plus d'ardeur, gloire & enuie :
Certes l'eſcript le plus à deteſter
C'eſt par ranceur meſdire & conteſter :
Celluy lequel aguiſe ainſi ſon ſtyle
Doibt à bon droict eſtre appellé Zoille (1).

cantiques rimés : nous citerons entre autres le *Dies iræ* & le *Stabat*. Les poéſies germaniques du moine Otfried préſentent la première application d'une rime régulière. Les troubadours & les trouvères contribuèrent pour leur part au ſuccès de la rime. Mais ce fut ſurtout au XVe ſiècle que l'on pouſſa juſqu'à l'exagération le culte de cette nouvelle règle; les poëtes en firent une occaſion de ſe livrer à des extravagances qui mettaient leur eſprit à la torture, & ces tours de force n'étaient pas préciſément une recette contre l'abſence de tout talent. (Voy., ſur ce ſujet, Bouchaud, *Antiquités poétiques*, p. 214 & ſuiv.)

(1) Zoïle était un rhéteur originaire d'Amphipolis, qui vivait au IIIe ſiècle avant Jéſus-Chriſt. Dans le but d'attirer ſur ſa perſonne l'attention publique, il s'aviſa de profeſſer le plus profond mépris pour les œuvres d'Homère, déclarant qu'il ne s'y trouvait rien de beau ni de bon. On lui donna pour ce motif le ſobriquet de « fléau d'Homère, » Ὁμήρου μάστιξ. Ayant réuni dans

Tu monſtres bien ta maſle affection,
A l'affligé donnant affliction.
Ce n'eſt pas là, ce n'eſt pas là la voye
Pour paruenir à honneur & à ioye.
Communement de tel commencement
On n'en voyt pas fort bon aduancement.
C'en eſt bien loing, il y a trop à dire
Qu'on vienne à bien par blaſmer & meſdire.
Certes, auant qu'il ſoit iamais dix ans,
On monſtrera au doigt les meſdiſants.
Deſia on dit de La Hueterie
Et de Sagon : Ce n'eſt que flatterie :
A l'entour d'eulx de cent pas on la ſent.
Ie l'ay deſia bien ouy dire à cent.
Sage n'eſt pas celluy qui ſe ſoulace
A dire mal, penſant acquerir grace :
Et meſmement qui dit mal de celluy
Qui ne s'en doubte il eſt bien loing de luy
Dont il pretend auoir le lieu & gaiges :
Mais beau temps vient apres pluye & oraiges.
Facilement & ſans prendre grand ſoing,
On dit du mal de celluy qui eſt loing,
Que l'on pourroit auoir en reuerence
Pour ſon ſçauoir, quand il eſt en preſence.
Quand telles gens ſe cuydent aduancer,
Lors on les voyt tant plus deſaduancer.
Il ne fault pas par moyen deshonneſte
Penſer venir à quelcque fin honneſte.
Et qui a il plus loing d'honneſteté
Que de meſdire auecques aſpreté?
Voylà comment pour le moins, à ce compte,

un livre ſes réflexions inſpirées par la haine & la paſſion, il préſenta ſon œuvre à Ptolémée Philadelphe, dans l'eſpoir d'une riche récompenſe; mais ce prince, d'après la légende, le fit mettre en croix, pour le punir de ſes outrages envers le plus grand génie de l'antiquité. Le nom de Zoïle eſt devenu, en terme de critique, ſynonyme de mauvaiſe foi, de dénigrement ſyſtématique & d'impuiſſance littéraire.

De voſtre faict n'en peult ſortir que honte
Et deshonneur, ſi vous n'eſtes comptez
Pour gens qui ſont deſia touts eshontez.
Ie m'esbahy comment tu as peu eſtre
Si aueuglé de te prendre à ton maiſtre :
Vous en deuſſiez touts deux mourir de dueil.
On le cognoiſt & au doigt & à l'oeil :
D'aultant s'en fault que la voſtre marotte
Ne luy reſſemble : elle eſt trop ieune & ſotte (1).
Vn peu trop toſt vous vouluſtes frotter
De l'enſuyuir pour contremarotter.
L'vn va rithmant La Fere *contre* affaire (2),
Et l'aultre auſſi frere *contre* deſplaire (3) :
L'aultre par trop les aureilles m'offenſe,
Quand pour allume *a voulu dire* accenſe (4) :

(1) Ce paſſage fournirait, s'il en était beſoin, un nouvel argument contre les éditeurs trop prompts à attribuer cette pièce à Marot. C'eſt là le langage d'un diſciple qui parle de ſon maître & prend ſa défenſe, & l'on ſait que Fontaines fut un des premiers à commencer la bataille. Nous ne voyons pas trop comment Marot aurait pu ſe prodiguer à lui-même des éloges qui auraient quelque choſe d'outrecuidant, s'ils ne paſſaient par la bouche d'un ami dévoué.

(2) Nous n'avons pu découvrir la pièce à laquelle eſt attribuée cette rime défectueuſe. Nous penſons qu'elle pourrait bien être de La Hueterie, dont les œuvres, pour la plupart peu appréciées de ſes contemporains, n'ont point été conſervées à la poſtérité.

(3) Cette critique s'adreſſe aux deux vers ſuivants du *Coup d'eſſay* de Sagon :

Penſez doncq, ſoeurs, ſi Clement, voſtre frere,
A bien raiſon de ſe plaindre & deſplaire.
(*Epiſtre de Sagon aux deux ſoeurs de Clement Marot.*)

(4) Il nous a été impoſſible de retrouver la pièce où la forme inuſitée *accenſer* aurait été employée à la place du verbe *allumer;* nous en ſommes donc réduit, à tout haſard, à mettre encore au compte de La Hueterie ce délit grammatical. Mais le défenſeur de Marot eût peut-être mieux fait d'obſerver une prudente réſerve, car, en pareille matière, on a toujours quelque petite peccadille à ſe reprocher ; & le page de Sagon ne s'eſt pas fait faute d'uſer de repréſailles & d'établir dans les vers ſuivants que Marot ne pouvait prétendre à l'infaillibilité poétique :

Demande à Marot tant habile
Si *humile*
Doibt pour humble en françoys.
Ly bien en maiſtre Alain Chartier :
Expelle n'eſt en ſon pſaultier ;
Imitable eſt hors du ſentier,
Fulgente, Pharetre & mille

L'aultre redit moytié & amytié (1),
En douze vers & moins de la moictié :
L'aultre deſcrit apres, Dieu ſçayt comment,
Vn chaſcun ciel & chaſcun element (2),
L'aſtronomie, auſſi l'aſtrologie :
Vous la dirieʒ eſtre par eulx regie.
Maiſtre & remettre, *auſſi* cueurs & obſcurs (3),
Ce ſont beaulx mots, mais en rithme ilʒ ſont durs.
Et puis on veult pour aggreable auoir

Que en ſon ſtile
Marot vſurpe cent foys.
(*Le Rabais du caquet de Marot.*)

(1) On trouve en effet, dans la pièce du *Coup d'eſſay* intitulée : *Epiſtre aux troys freres princes & enfants de France*, la répétition dont Charles Fontaines fait ici un grief à Sagon; d'abord au vers 63 :

Qui vous fait troys n'auoir qu'vne amytié,
Et l'vng aux deux partir tout à moytié;

puis au vers 71 :

Ainſi vers touts s'eſtend notre amytié,
Non pas ainſi, mais mieulx de la moytié;

& encore, dans la même pièce, une centaine de vers plus loin :

Pour recueillir le fruict à la moytié
De veritable & certaine amytié.

Sagon paraît avoir eu pour cette rime une prédilection que ne partageait point l'école de Marot.

(2) C'eſt encore à Sagon que s'adreſſe cette alluſion ironique. Dans la même *Epiſtre aux troys freres princes & enfants de France*, il ſe livre, à propos du nombre ternaire, à des digreſſions aſtronomiques, & s'égare dans des eſpaces fantaſtiques inacceſſibles au ſens commun. C'eſt la débauche d'un eſprit en délire qui ne ſait plus où il va. Auſſi, pour nous réſumer en un mot, ſans nous arrêter davantage à ces élucubrations ridicules, nous dirons que ce fatras d'incohérences apparaît comme l'œuvre d'un cerveau malade ou tout au moins fort ébranlé.

(3) Nous n'avons point découvert la pièce où *maiſtre* rime avec *remettre ;* mais dans un *Chant royal à la louange de Françoys premier* Sagon fait rimer *admettre* avec *maiſtre*, & dans le *Rabais du caquet de Fripelippes*, *maiſtre* rime avec *permettre*, & encore avec *mettre*. Les vers où l'auteur a fait rimer *cueurs* avec *obſcurs* ont échappé à nos recherches. Mais nous ferons remarquer que les diſciples de Marot auraient eu raiſon de ſe montrer moins ſévères ſur ces queſtions de proſodie, car leur maître était loin de s'interdire certaines licences du même genre. C'eſt ainſi qu'on trouve dans ſes œuvres *heure* rimant avec *ſeure* [ſûre] (t. II, p. 122, v. 236 & 237), *doulceur* avec *ſeur* [ſûr] (*ibid.*, p. 275, v. 241 & 242), *ſeurs* [ſûrs] avec *ſoeurs* (*ibid.*, p. 357, v. 1273 & 1274, & encore p. 363, v. 1521 & 1522).

Oeuure tant ſot & mal plaiſant à veoir!
Tantoſt apres vingt & deux ſi *arriuent* (1)
Qui pas à pas l'vn l'aultre s'entreſuyuent :
Puis Sagon fonde, en docteur arcadique,
Quatre raiſons, ſans texte euangelique (2).
Auſſi pluſieurs perſonnages diuers
Oncques n'ont peu m'expoſer ces deux vers :
Ton mal penſer met bien loing ta penſée,
Pres du ſoulcy de ton ame offenſée (3).
Pres & bien loing *s'entreſuyuent treſmal.*
Auſſi ſent il troubler l'eſprit vital,
Et cela vient de trop d'audace prinſe,
Qui de pluſieurs pourroit eſtre reprinſe.
Ce nonobſtant, par telle folle audace,
Nul d'eulx ne quiert que d'eſtre mis en grace :

(1) Le nombre eſt exact, & c'eſt en effet par le mot *ſi* vingt-deux fois répété que débute, dans le *Coup d'eſſay*, la pièce de Sagon intitulée : *Epiſtre aux deux ſoeurs de Clement Marot, pour confuter celle qu'il leur auoit enuoyée parlant fainctement de charité & de foy*. (Voy. ci-deſſus, p. 307, pour l'épître de Clément Marot.) Le rival de notre poëte eſpérait ſans douté ſuppléer par ces excentricités au talent poétique qui lui faiſait défaut. Mais ces tours de force, qui devaient lui coûter beaucoup de peine, ne paraiſſent avoir obtenu qu'un fort médiocre ſuccès auprès de ſes contemporains.

(2) Dans un de ſes accès d'aberration religieuſe, Sagon avait compoſé une pièce étrange intitulée : *Chant royal pour confuter, par quatre raiſons naturelles, les inſenſés lutheriens.* On ne peut imaginer rien de plus ampoulé comme ſtyle, rien de plus incohérent comme penſée. Nous en détachons la première ſtrophe, qui ſuffit pour faire juger du reſte de la pièce.

I'ay eu l'eſprit tout preſt à vaciller
Soubz le fardeau des raiſons apparentes
Qu'erreur vouloit en mon cueur diſtiller
Par maintz conduitz & ſources differentes :
Mais le donneur des grâces proſperantes
M'envoya lors, penſif & eſtonné,
Vng vent du ciel par faueur eſtonné
Ayant la foy pour ſa circomference,
Où i'ay fondé, ſans texte euangelique,
Quatre raiſons de bien grande apparence,
Pour confuter la ſecte lutherique.

Ce ſont là, en effet, des âneries telles que peut en produire la plume d'un « docteur arcadique ». Marot, du reſte, ne s'eſt pas gêné pour faire bonne juſtice de ces inepties. (Voy. ci-deſſus, p. 587, vers 191.)

(3) C'eſt par ces deux vers que débute la pièce du *Coup d'eſſay* intitulée : *Reſponce par Françoys Sagon, ſecretaire de l'abbé Sainct-Euroult, à l'Epiſtre premier du dict Clement Marot au Roy.*

Ce qui leur eſt choſe plus qu'impoſſible.
Que s'il m'eſtoit par bon loyſir poſſible,
I'auroys aſſez pour eſmouuoir maints cueurs
Des ſots propos de ces rhetoriqueurs.
Ne ſçay ſi bons la commune les clame :
Mais ie ſçay bien que tout ſçauant les blaſme.
Voylà que c'eſt : nos compoſitions
Veullent regner par nos affections.
Ie n'ay loyſir plus auant m'entremettre :
Mieulx me vauldroit entreprendre aultre metre
Où l'on pourroit cueillir quelcque bon fruict,
Car ie ne veulx comme eulx acquerir bruit :
Mais ie ſçaurois voulentiers quel homme eſt ce
Qui m'aſſeuraſt en ſa foy & promeſſe
Qu'il auroit peu tirer vn ſeul prouffit
De ces traictez, que l'vn & l'aultre feit,
Tant froidz vers Dieu, vers le monde & l'Egliſe.
Tant ſeulement chaſcun d'eulx temporiſe,
A celle fin d'obtenir quelcque don.
Leur ſtyle eſt doulx voyre comme vn chardon :
Ce nonobſtant, cuydent en ceſte ſorte
Que de l'honneur & prouffit il en ſorte.
Homme ne doibt s'entremettre en quelcque art
Duquel iamais n'entendit bien le quart.

A vne mal contente d'auoir eſté ſobrement louée & ſe plaignant non ſobrement (1)



OVR touts les biens qui ſont deçà la mer,
Ie ne vouldrois vous ny aultre blaſmer
Contre raiſon, en ſorte qu'on peuſt dire
Que ie me metz voluntiers à meſdire.
Mais ſi fault il que vous ſçachiez auſſi

(1) Certains éditeurs ont voulu à toute force introduire cette pièce parmi les œuvres de Marot ; ils ſe ſont trompés d'adreſſe;

Que ie n'ay pas tant beſoing, Dieu mercy,
De vos faueurs, qu'on me fiſt conſentir,
En vous louant, de flatter ou mentir.
Car, en fuyant trop grande liberté,
Ie tomberois en grand legiereté.
Ie laiſſe à ceulx faire ceſte coruée
Qui n'ont encor nulle amye trouuée,
Et ſont contents de prendre tout en gré,
Pour en amour auoir quelcque degré.
I'en laiſſe faire à ces Ytaliens,
Ou Eſpaignolz, tumbez en vos liens,
Qui diſent plus qu'oncques ilz ne penſerent,
Pour auoir mieulx encores qu'ilz n'eſperent.
Car le plus lourd de telles nations
Entend aſſez voz inclinations,
Et ſi ſçait bien que des pays eſtranges
Il ne vient rien ſi peu cher que louanges.
Ceulx là diront que les raiz de vos yeulx
Font deuenir le ſoleil enuieux,

Marot n'a rien à y prétendre : elle eſt de Mellin de Saint-Gelais. Ménage, en relevant cette erreur (*Menagiana*, II, 196 & 197), fait remarquer, avec raiſon, que Marot n'a jamais rien imité de l'Arétin, & s'il lui arrive de le nommer, c'eſt pour ſe faire valoir à ſes dépens. (Voy. ci-deſſus, p. 386, v. 190.) Saint-Gelais, au contraire, ne dédaignait point de faire, à l'occaſion, des emprunts au poëte italien. Nous pouvons prendre pour exemple cette pièce même, qui occupe la place qui lui revient de droit dans les principales éditions de Saint-Gelais. (Voy. éd. de Harſy, 1574, & éd. de Benoiſt Rigaud, 1582.) Lorſque ces vers firent leur apparition parmi les œuvres de Marot, notre poëte était mort depuis longtemps. Cette circonſtance prouve tout au moins que cette uſurpation littéraire ne ſaurait lui être imputée. La pièce de vers qui a ſervi de texte à cette imitation ſe trouve dans les *Ragionamenti* (2e journée, 2e partie) ; elle débute ainſi :

Per tutto l'or del mundo...

C'eſt d'un bout à l'autre un petit chef-d'œuvre de grâce & d'eſprit. L'Arétin ſuppoſe un amant qui, fatigué à la longue des faux-fuyants auxquels a recours la pruderie d'une vertueuſe bourgeoiſe pour lui tenir la dragée haute, finit par lui ſignifier ſon congé en termes dont le tour galant ne diminue pas l'ironie. Pour la pièce de Saint-Gelais nous avons ſuivi le texte donné par M. Blanchemain ; il réunit, à nos yeux, le double mérite d'être complet & correct.

Et que ce ſont deux aſtres reluiſants,
Tout leur bonheur & malheur produiſants.
En vous voyant, ilz ſeront eſbahis
Comme Dieu mit tel bien en ce païs :
Et s'enquerront du ciel & de l'idée
D'où telle grace au monde eſt procedée.
Ilz vous diront que d'vn ris ſeulement
Vous eſchauffez le plus froid element,
Et que les biens dont Arabie eſt pleine
N'approchent poinct de voſtre doulce haleine.
Ilz iureront que vos mains ſont d'yuoire,
Et que la neige, au prix de vous, eſt noire.
Vos blanches dents, ou plus toſt diamants,
Sont la priſon des eſprits des amants :
Et le coral où elles ſont encloſes
Pallit le tainct des plus vermeilles roſes (1).
De vos cheueulx, c'eſt moins que la raiſon
De faire d'eulx à l'or comparaiſon.
Ilz vous diront que voſtre doulx langage
Les coeurs humains aliene & engage,
Et que l'accueil de vos doulces manieres
Peut appaiſer Mars entre ſes bannieres.
Si vous touchez eſpinettes ou lucs,
Vous appaiſez les ſubiectz d'Eolus,
Et ſi l'aller par les champs vous delecte,
A chaſcun pas croiſt vne violette.
Brief, voſtre ſiecle, où vous auez veſcu,
A les paſſez par vous ſeule vaincu (2).

(1) C'eſt par une licence poétique peut-être exceſſive que *pâlir* ſe trouve ici transformé en verbe actif. Il eſt toujours employé comme verbe neutre. En lui attribuant ce nouveau ſens, le poëte a voulu dire que le corail des lèvres fait pâlir les roſes les plus vermeilles.

(2) Dans tous les temps & chez tous les peuples, la paſſion a tenu le même langage, ſoit pour transfigurer les défauts, ſoit pour exagérer les mérites de l'objet aimé, & nous en trouvons ici la preuve. En effet, Saint-Gelais traduit un Italien, & ſes vers ont plus d'un trait commun avec cette tirade ſi pleine de grâce & de malice où le même ſujet a été traité par Molière, qui, de ſon côté, ſe faiſait l'imitateur de

Et qui ſçauroit tant de fables redire,
Sans ſe faſcher, ou ſans mourir de rire ?
Ilz diſent tant que ie croy que le tiers,
En eſcripuant, fait rougir les papiers.
Et neanmoins vous ouurez les aureilles,
Et les tenez bien diſants à merueilles :
Et puis s'il vient vn moins bon inuenteur,
Vous l'eſtimez ennuyeux ou menteur.
Or, quant à moy, ie ne ſçaurois auoir
Sens ne loyſir d'apprendre ce ſçauoir,
Ne mon eſprit eſt d'aſſez bonne marque
Pour ſuyure ainſi leur Dante ou leur Petrarque (1).
Ie diray bien, & ne mentiray poinct,
Que ſoubz les draps vous eſtes en bon poinct,
Et que peut eſtre on voit mainte qui brague
Qui beaucoup pres n'eſt poinct ſi bonne bague (2).
Mais de parler qu'eſtes choſe diuine,
On me diroit que ie ſonge ou deuine :
Car en ce corps, faict de ſucre & de miel,
Y a des cas trop peu dignes du ciel.

Lucrèce. Le paſſage ſerait à citer en entier pour mieux faire reſſortir les affinités qui exiſtent entre les deux poëtes. Nous nous bornerons à en rapporter ſeulement la concluſion ; elle eſt toujours la même, ſans diſtinction de ſiècle ou de pays. Voici comment s'exprime Molière :

Et l'on voit les amants vanter toujours leur [choix.
Jamais leur paſſion n'y voit rien de blâ- [mable,
Et dans l'objet aimé tout leur devient ai- [mable :
Ils comptent les défauts pour des perfec- [tions
Et ſavent y donner de favorables noms.

(*Le Miſanthrope,* ac. II, ſc. IV, vers 711.)

(1) Sous les airs dédaigneux qu'il affecte, le poëte eſt plus près de la vérité qu'il ne penſe. En effet, les amours terreſtres ne peuvent ſuivre Dante & Pétrarque ſur les hauteurs ſereines où ils ont placé, dans un rayonnement céleſte, Béatrice & Laure, ces deux figures d'une ineffable beauté. Il ne peut y avoir rien de commun entre les intrigues galantes, qui ne cherchent que l'aſſouviſſement éphémère des ſens, & ces pures & généreuſes paſſions qui raviſſent l'âme, pendant toute une exiſtence, dans la contemplation, ſouvent douloureuſe, des vertus & des perfections de l'objet aimé.

(2) Le mot « bague », fort uſité à cette époque dans la langue amoureuſe, prêtait à une interprétation équivoque, que nous avons déjà expliquée. (Voy. t. II, p. 113, & ci-deſſus, p. 236, n. 1.)



EPISTRE DV BIAV FY

DE PAZY PAR AVTRE

Qve Marot (1)





MA Dame, ie vourayme tant :
May ne le dite pa pourtan,
Les muſaille ont deroʒeille.
Celuy qui fit les gran merueille
Nou doin bien to couché enſemble :

(1) Cette pièce, pas plus que la ſuivante, ne fait partie du bagage littéraire de Marot. Le titre ſuffit à lui ſeul pour ne laiſſer ſubſiſter aucun doute ſur ce point. Un caprice d'éditeur peut ſeul expliquer l'introduction de ces vers à côté des œuvres de notre poëte. C'était ſans doute dans un but de ſpéculation, afin de piquer la curioſité du public par quelque nouveauté, que recommandait plutôt ſa bizarrerie que ſon mérite. Comme cette pièce, à partir d'une certaine date, ſe retrouve dans toutes les éditions de Marot, nous avons cru devoir la conſerver, mais en établiſſant une démarcation avec les œuvres du poëte. Pour être tout à fait complet dans les indications qu'il prétend donner, le titre aurait dû nous faire connaître le nom de l'auteur de ces vers. Ce renſeignement nous aurait été d'un grand ſecours pour fixer la date exacte de ces deux pièces. Nous avons toutefois les plus ſérieuſes raiſons de penſer qu'elles ne virent le jour qu'après la mort de Marot. Quant aux excentricités de langage qu'elles mettent en relief, nous ſerions diſpoſé à n'y voir qu'un phénomène de la mode,ſe reproduiſant avec périodicité. En effet, on retrouve à diverſes époques les ſymptômes de ce vice de prononcia-

Car ie vourayme, ce me ſemble,
Si for que ne vou lore dize :
Et vous lay bien voulu eſcrize,
Afin de pallé de plu loing.

tion. Ce n'eſt point là une de ces transformations phonétiques procédant des lois régulières qui préſident à la conſtitution des langues. On comprendrait en ce cas la ſubſtitution de l'R à l'S ou de l'S à l'R ; mais la tranſpoſition calculée d'une lettre pour l'autre ne peut s'expliquer que par une fantaiſie de femmes à la mode, ou par un travers de petits-maîtres qui affectent de ſe ſingulariſer. Il eſt curieux de noter, en outre, que les Latins eux-mêmes nous fourniſſent des exemples de cette prononciation anormale. C'eſt un point que conſtate Geofroy Tory, tout en faiſant, pour ce même défaut, le procès à ſes contemporains. Voici en effet comment il s'exprime : « Pour euiter la rude aſperité de la lettre R. les anciens Latins eſcripuoient & prononceoient bien ſouuant S. pour R. en telz noms, comme ſont Valerius & Furius, diſant Valeſius & Fuſius. Quintilian eſt teſmoing au premier liure des Inſtitutions d'art oratoire, quand il dit : « Sed & quæ rectis quoque caſi- « bus ætate tranſierunt. Nam « vt Valeſii & Fuſii in Valerios « Furiosque venerunt. Ita ar- « bos, labos, vapos etiam cla- « mos, ætatis fuerunt. » Feſtus en eſt auſſi teſmoing, diſant ainſi : « S. quoque pro R. ſæpe anti- « qui poſuerunt, vt maioſibus, « melioſibus, laſibus, feſiis, pro « maioribus, melioribus, lari- « bus, feriis, » laquelle mode de pronuncer eſt auiourdhuy en abus, tant en Bourges, d'où ie ſuis natif, qu'en ceſte noble cité de Paris, quand pour R. bien ſouuent y eſt prononcé S, & pour S. R. Car, au lieu de dire IESVS, MARIA, ils prononcent IERVS, MASIA. Ie ne dis cecy pour les blaſmer, car il y en a qui prononcent tresbien, mais ie le dis pour en auertir ceulx qui ne prenent garde ne plaiſir à bien pronuncer. » (*Champfleury*, fº LV.) Geofroy Tory écrivait ces lignes en 1529, & nous avons dit que cette bizarrerie reparaiſſait à d'autres époques ; nous en trouvons la preuve dans le paſſage ſuivant, écrit par Henri Eſtienne en 1582. D'après ſon témoignage, cette confuſion préméditée de prononciation ſerait familière aux Pariſiens & aux populations voiſines de la capitale. Ses curieuſes obſervations à ce ſujet méritent d'être citées en entier ; nous lui laiſſons donc la parole : « Vulgus (Pariſiorum præſertim & vicinarum vrbium), pro hac littera (R), in multis vocabulis pronuntiat *ſ*, ſiue *z*. Dicit enim *Maſi* ſiue *Mazi* & *Peze*, *Meze*, pro *Mari*, & *Pere*, *Mere*. Quam linguæ titubationem mihi nouam videri non ſinunt quæ de priſcis Latinis legimus, eos Fuſius & Valeſius pro Furius & Valerius dixiſſe. Sed mirum hoc potius eſt, idem vulgus viciſſim in aliis vocabulis *r* pro *ſ* ſonare, veluti in *courin*, *la rairon*, *la ſairon*, pro *couſin*, *la raiſon*,

Penſé que i'auoy bien beroing
De deueni ſi amouzeu.
O que ie ſeſoy bien heuzeu,
Ha ma dame la renchesſie,
Se n'eſt que voſtre facheſie :
Non pa pour vou le reprochez,
May ſi to que ie veu touchez
Voſte ioly tetin molet,
Vous m'appellé petit folet,
En me diran : Laiſſé cela,
Vous n'aué rien caché yla (1) :

la ſaiſon. In illo autem *ſairon* pro *ſaiſon* ſiue *saizon* videtur contingere vt lingua errans verum dicat : nam quum noſtra voce græcam καιρόν repræſentare velimus (quod certe Latini tam apto facere vocabulo non poſſunt), illi καιρόν vicinius eſſe *ſairon* quam *ſaiſon* fatendum eſt. » (Henr. Stephanus, *Hypomneſes de gallica lingua,* p. 67.) Nous n'oſerions pas affirmer que le peuple pouſſât l'inſtinct de l'étymologie auſſi loin que veut bien le ſuppoſer Henri Eſtienne; mais, en laiſſant au ſavant helléniſte la reſponſabilité de ſon hypothèſe, ſes déclarations établiſſent, tout au moins, juſqu'à l'évidence que ce travers, exagéré pour les beſoins de ſa démonſtration, avait traverſé les ſiècles & était encore des plus vivaces de ſon temps. Un recueil de la Bibliothèque nationale (ms. 1667, f° 162) reproduit le texte de cette pièce, mais en conſervant aux mots leur forme ordinaire & ſans tranſpoſition de lettres. Le copiſte avait-il jugé à propos de remettre les choſes dans leur état naturel, ou cette transformation avait-elle été opérée après coup, pour tourner en ridicule une prononciation vicieuſe? Nous nous diſpenſerons de chercher le dernier mot de cette queſtion, qui nous paraît préſenter peu d'intérêt.

(1) Sans nous livrer, ſur un terrain auſſi gliſſant, à des commentaires inutiles, nous voulons ſeulement rapprocher ces vers de certain paſſage où un poëte de la même époque aborde ce ſujet avec une crudité d'expreſſions qui ne déplaiſait point à nos pères. Voici comment il décrit ce qu'on pourrait appeler les préparatifs du dernier aſſaut :

Pour auoir ce que l'on pretend,
Vne heure ou deux on deuiſoit,
Cependant que l'on auiſoit
Le lieu conuenable & propice
Pour donner droict en la matrice :
On babilloit ſoir & matin,
On baiſoit, taſtant le tetin,
On mettoit la main ſoubz la cotte,
On taſtoit la cuiſſe & la motte.

(*La Complaincte de monſieur le Cul contre les inuenteurs de Vertugalles.*)

Nous paſſerons maintenant la parole à Rabelais, qui a pris la queſtion par le côté plaiſant. Au

Dieu! vous deuené mou priué :
Où penſé vous eſtre arriué?
Et me faite laide grimaſſe.
Et, tout ainſi qu'vne limaſſe
Qui ſes deu cornuchons retize,
Ie me recully ſans mo diſe,
Tou quinau & tou marmiteu.
Quan la dame a le cueur piteu,
C'eſt vne ſi ioyeure chore.
Et, dit le Norman de la Rore (1),
Si vne fille eſt orgueilleure,
C'eſt vne chore pezilleure

lieu de donner une leçon de ſtratégie érotique, voici comment il s'abandonne ſur ce chapitre à toutes les excentricités de ſa gaieté gauloiſe, en prenant fait & cauſe, au nom des amants en ſouffrance, contre cette partie du coſtume féminin, qui n'était, du reſte, qu'un bien faible rempart contre la hardieſſe de certains aſſauts : « Les damoyſelles de ceſte ville, raconte-t-il, auoyent trouué, par inſtigation du diable d'enfer, vne manière de colletz ou cachecoulx à la haulte façon, qui leur cachoyent ſi bien les ſeins que l'on n'y pouuoit plus mettre la main par deſſoubz, car la fente d'iceulx elles auoyent miſe par derriere, & eſtoyent tous cloz par deuant : dont les pauures amans, dolens contemplatifz, n'eſtoyent contens. Vn beau iour de mardy, i'en preſentay requeſte à la court, me formant partie contre leſdictes damoyſelles, & remonſtrant les grans intereſtz que ie y prendroys, proteſtant que à meſme raiſon ie feroys couldre la braguette de mes chauſſes au derriere, ſi la court n'y donnoit ordre. Somme toute, les damoyſelles formerent ſyndicat, monſtrerent leurs fondemens & paſſerent procuration à defendre leur cauſe. Mais ie les pourſuiuy ſi vertement que, par arreſt de la court, fut dict que ces haulx cachecoulx ne feroyent plus portez, ſinon qu'ils fuſſent quelque peu fenduz par deuant. » (*Pantagruel*, II, XVII.)

(1) *Le Roman de la Roſe* reſta pendant longtemps le code par excellence de la galanterie; le témoignage en était volontiers invoqué dans les queſtions d'amour. C'eſt ainſi que nous croyons trouver ici comme une réminiſcence du paſſage ſuivant; on y remarquera avec cette pièce plus d'une analogie facile à ſaiſir à travers certaines différences. Voici en effet de quelle manière il y eſt parlé des « filles orgueilleuſes » :

Et ſe tant ſe cuide auancer
Quil la prengne riche forment,
A ſouffrir aura grant tourment,
Tant la treuue orgueilleuſe & fiere,
Et ſurcuidee, & bobanciere,
Que ſon mary ne priſera
Rien, & par tout deſpriſera
Ses parens & tout ſon lignage,
Par ſon oultrecuidé langaige.

Pour vn biau ieune ſi & ſage :
Car il n'y a ſi biau virage
Qui ne s'en voize egratigné.
May encor, qu'arié vous gagné
Si i'en mouſoy, ou enuizon ?
Ha cueur plu dur qu'vn potizon !
Tant tu me donne de trauau.
Si tu ſçauiez ſen que ie vau,
Tu feriez de moy plu gran feſte.
I'ay eu le pry de l'arbaleſte :
Ie chante comme vn pazoquet :
Ie ne voua iamais ſan bouquet :
I'ay plus de bonnets que de teſte :
I'ay mon biau pourpoin des gran feſte,
Des iour ouurié & des dimanche :
Tou les moy deu chemire blanche,
Pour eſtre ny ſalle ny ort (1).
I'ay eſté iuſques à Nyort
Deià deu foy, pour voys le monde.
Il eſt vray que voureſte blonde,
Et auſſi blanche comme lait.
Et auſſi ie ne ſuy pa laid :
Car chacun me dit en main lieu :
Adieu hau, le biau ſi, adieu.
Adieu hau, reſpon, ſe tu veu,
Le biau ſi au iaune cheueu.
Ie croy que tres bien il entende :
Car i'ay les cheueu qui me pende
Deſſu la chemire froncée :

(1) La propreté était, paraît-il, à cette époque, un des plus irréſiſtibles moyens de ſéduction. Peut-être l'appréciait-on d'autant plus alors qu'elle était plus rare. Sans inſiſter ſur cette ſuppoſition injurieuſe, nous ferons remarquer toutefois que, dans *le Roman de la Roſe*, les ſoins de toilette ſont conſeillés à l'amant comme pouvant concourir à ſes ſuccès, & le paſſage ſuivant mérite d'être cité, en raiſon des traits communs que, ſous une forme naïve, il nous offre avec ce qui eſt dit ici :

Ne ſeuffre ſur toy nulle ordure,
Laue tes mains & tes dens pure,
Et ſi en tes ongles as du noir,
Ne le laiſſe pas remanoir.

La petite iambe trouſſée,
Pour dancez haye de Bretagne (1),
Et les paſſepié d'Allemagne.
Il eſt vray qu'à la baſſe dance
Ie n'y vien pas à la cadance :
May le branle & puy la recouppe
Des deu pié ie les vou recouppe
Menu comme chair à paſté.
Le ſi de Guillaume Gaſté
Au pry de moy n'eſt qu'vn canar:
I'en veu bien croize Ian Benar (2),
Ou Chanin, à qui Dieu pardoin.
A propo, vou ſouuien ty poin

(1) Il ſerait aſſez difficile d'entrer dans des détails précis ſur les pas qui compoſaient les diverſes danſes énumérées dans ce paſſage & de donner de chacune une deſcription complète. Les traités ſur la matière ſont fort rares à cette époque, ils ſuffiſent cependant pour nous apprendre que quelques ſauts plus ou moins gracieux, une marche plus ou moins précipitée à droite ou à gauche, formaient à peu près tout le répertoire de ce genre de divertiſſement. Parmi les ouvrages qui contiennent quelques renſeignements à ce ſujet, nous citerons en première ligne le livre publié par Jean d'Eſtrées, en 1564, ſous le titre de : *Quatre liures de danſeries, contenant le chant des branles communs, gays de Bourgogne, de Poitou, d'Eſcoſſe, de Malte, des ſabots, de la guerre & autres : gaillardes, ballets, voltes, baſſes danſes, hauberrois & allemande.* On ne trouve dans ce recueil que les noms des danſes, avec leur accompagnement en muſique. En 1589, Thoinot Arbeau (Jean Tabourot), dans une ſorte de manuel publié ſous le titre d'*Orchéſographie*, laiſſe le côté muſical de la danſe pour noter les meſures, marquer les poſes du corps, compter le nombre des pas, en telle ſorte qu'a l'aide de ces indications, il ſerait facile de reconſtituer un bal de cette époque dans ſes moindres détails. Ce livre enregiſtre, avec de très-légères différences, quelques-uns des noms que le « biau ſy de Pazy » débite avec tant de complaiſance pour mieux faire reſſortir ſes mérites.

(2) Nous avons vainement cherché la trace de ces perſonnages, fort obſcurs du reſte, dans les *États de la maiſon du roi* & dans les documents hiſtoriques de cette époque. En réſumé, nous penſons qu'il s'agit tout ſimplement de quelques amis ou voiſins qui s'étaient fait une célébrité chorégraphique dans les cabarets ou « verts bocages », pour appeler par le nom à la mode ces lieux de rendez-vous, où ſe nouaient alors, comme de tout temps, les intrigues de galanterie facile.

Du iour de la Sin Nicoula,
Que i'etien tou deu ſi treſla
D'auoir dancé? Vous commenſite,
Auſſi tresbien vouracheuite.
C'eſt au iardin. Mon peze entry,
D'auantuze me rencontry
Aupres de vou, & ſi auoy
Touriour lieu deſſu voſtre voy,
Laquelle me ſembly depuy
Auſſi claize que l'iau de puy.
May ſe Piar nous regardet,
Qui de gran ialourie ardet :
Et quan il m'eu bien eſpié,
Vous me marchiſte ſur le pié
Si for, en me ſarran la main,
Que i'en clochy le landemain.

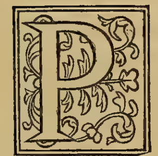
Vers 91. *Pour vous, madame, ie faictz faire*
Vng agneau en forme de ſphere,
Où ie veulx que l'orfeure mecte
Vng R qui ſera guillemecte :
Ie vous le porteray en effect
Tout auſſi toſt qu'il ſera faict (*a*).

(*a*) Nous empruntons ces ſix vers au manuſcrit que Lenglet-Dufreſnoy indique dans ſes notes comme renfermant le texte de cette pièce. (B. N., ms. 1667, f° 162.) Ils n'avaient jamais été imprimés juſqu'ici. Pour expliquer cette omiſſion, nous ſerions tenté de ſuppoſer qu'un premier éditeur ayant négligé de reproduire ces vers, ceux qui vinrent après lui, faute de ſe donner la peine de recourir au texte manuſcrit, ſe ſont faits, ſans le ſavoir, les complices de cette ſuppreſſion. On remarquera que dans ces vers les R et les S ſont à leur place. Il en eſt de même, du reſte, dans le manuſcrit, pour l'enſemble de la pièce. Nous laiſſons au lecteur le ſoin de décider ſi cette tranſpoſition dans les textes imprimés n'a pas été préméditée par un contemporain malicieux, qui cherchait à mettre ainſi en relief la prononciation vicieuſe de ſon temps.





RESPONSE DE LA DAME
au ieune fils de Paris (1)



OVR vou reſpondre, mon amy,
I'ay leu voſtre lettre à demi :
Car mon mazy lor arriuit,
Qui en la lirant me trouuit.
Et Dieu ſait ſi ie fu fachéz :
I'euſſe voulu eſtre eſcorchée,
Parmanda voize toute morte.
May ce que plu me reconforte,
C'eſt que mon mazy n'en vy rien :

(1) Pas plus que la précédente pièce, à laquelle elle ſert de réponſe, cette épître n'eſt de Clément Marot. Si nous l'avions retrouvée dans un manuſcrit du temps, nous aurions eu ſans doute à renouveler, au ſujet du déplacement des lettres S & R, les mêmes réſerves que nous avons faites plus haut; mais ces vers n'exiſtent, à notre connaiſſance, que dans les éditions imprimées longtemps après le décès de Marot. Nous perſiſtons à voir dans ce badinage un déplacement ſyſtématique & prémédité de certaines lettres, pour donner à rire aux dépens des petits-maîtres & des femmelettes qui prétendaient s'ériger en oracles du bon ton. Il eſt à croire, du reſte, que ces galanteries épiſtolaires avaient eu, comme toute choſe, leur heure de vogue. Si la pièce que nous reproduiſons ici fait défaut dans les manuſcrits, ces recueils nous en fourniſſent une autre qui, à travers des développements différents, préſente comme ſujet certaines analogies avec cette épître. (B. N., ms. 1718, f° 1.) La place nous faiſant défaut, nous citerons ſeulement les

Et auſſy que ie ſay tro bien
Que n'en eu pa eſté conten.
Noſtre aprenty vin ecoutan
Pour ouy ce qui me diſet.
May mon poure cueur ſoupiſet
De gran douleur & de triſteſſe.
Si ie n'euſſe eſté la maiſtreſſe,
Mon amy, i'eſtetz affolée.
Voſtre lettre m'a conſolée
Quan i'ay connu que m'aymez tan,
Ie ne le veu croiſe pourtan :
Car les homes ſon tou trompeu,
Et les femmes ont touriour peu
D'eſtre par leu dits aburée :
I'enten qui ne ſont pas rurée.
Et de moy, la mercy à Dieu,
Ie puy bien allez en tou lieu
Et frequentez parmy le monde.
Vous me dite que ie ſuy blonde :
May ie cray qui vou plaiſt à diſe :
Auſſi ie ne m'en foua que riſe,
Si ſuy ie comme vne autre belle.
Vous m'eſcriué que ſuy rebelle
Et, quan vous me voulé touchez,
Que ie ne vou laiſſe aprochez.
Il eſt bien vray que ie m'en fache :
Car vne belle dame cache
Tou les iour, & le plus ſouuen,
Son biau tetin & ſon deuan.
Par voſtre lettre vous vanté

premiers vers, à titre d'échantillon. Voici comment l'auteur entre en matière :

EPITRE D'VNE IEVNE DAME DE PARIS A SON AMY.

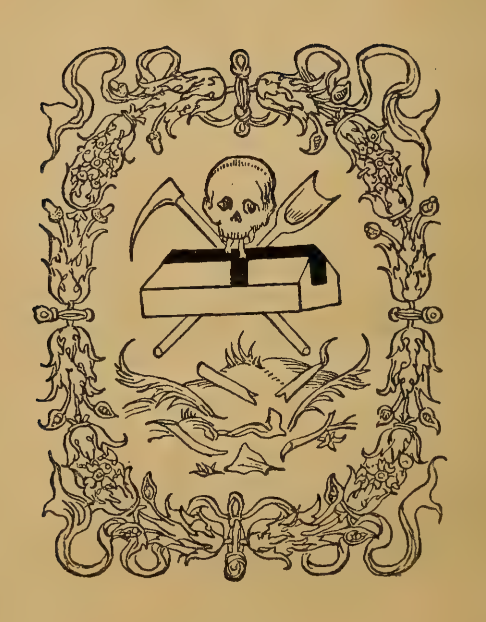
Sire Iacquet, plus de cent foys
A vous recommander m'en voys
Humblement tant comme ie puis.
Or veuillé ſçauoir que ie ſuis
Saige & en bon poinct, priant Dieu
Qu'ainſy ſoit (il) de vous en ce lieu.
I'ay receu voſtre belle lettre,
Où vous dictes que voulez eſtre
Mon amoureux. Ien, ie le croy,
Mais, pour mon voys dictes le moy,
Eſt ce point vn petit ſemblant ?
Car ieunes filz fincz vont emblant
Souuent, par leur belle babille,
L'honneur des bonnes preudhes filles...

Que comme vn oyreau vous chanté.
Ie vou refpon qu'en fuy bien ayre :
Car, quan ie fezets à mallaire,
Voftre chan me reiouyfet.
Vn iour mon mazy me difet
Qui voudret fauoir la muficle,
Pour la chanté en la bouticle.
Vous me mandé par voftre lettre
Qu'auez le pry de l'abaleftre,
Et qu'efte for propre & mignon,
Touriour veftu comme vn oignon.
Don en cela vous m'aué fait
Vn fingulier plairir parfait,
Car c'eft l'honneur d'vn biau ieune home
D'auoir habillemen gran fomme :
Et auffi que c'eft la rairon
Qu'vn biau fi de bonne mairon
Set touriour for bien accoutré.
De ma par ie vouray montré,
Si vouraué bonne memoife,
Noftre ieu de bille d'iuoife,
Et ma zobbe d'vn fin dra noir.
Vous varrietts, fi voulé voir,
Tou mes manchefons de velour,
Mes follié, qui ne fon paflour
Pour eniambez noftre ruiffiau :
Et ma cotte de dra de fiau
Bien teinte, que me la donna
Le fife Iam, quan ordonna
Et voulu par fon teftamen
Que ie l'euffe foudainemen.
Ha! fi i'eftien tou deu enfemble,
Ie vou contefoy, fe me femble,
Cen mille bon peti propo.
Toute nuit ie per le repo :
Tan & fi for en vou ie penfe.
Ie ne fet quelle recompenfe
Vous men fefez. Si fuy ie feufe

Que n'attent maintenant que l'heuſe
Que vous reueniez de Lyon.
Vous me donrez vn million
De biau cordon de ſaye fine,
Pour en donner en ma voyrine,
Laquelle à vou ſe recommande.
Autre chore ie ne vou mande
Qu'autan en vn mot comme en cen
Qu'à vouraymé mon cueur conſen,
Vou ſupplian, mon dour amy,
N'eſtre à me reſpondre endormy,
Si ne vené bien to icy :
Car ie ſeſetz en gran ſoucy
Si ie n'auetz de vo nouuelle :
Ie prie à Dieu qui ſeynt telle
Que pour vray ie lai vou deſiſe.
Et à tan feſay fin d'eſcriſe.
C'eſt de Pazy, ce iour & an
Que ie m'en ally droit à Lan.



APPENDICE





Arrêt de Berquin (1)

(Cf. ci-deſſus p. 107)

N nomine Domini, amen. Notum facimus quod in cauſa appellationis, ſeu appellationum, per te, Ludouicum Berquin, dominum dicti loci, a ſentencia magiſtrorum Andree Veriuz, Iacobi de la Barde (2), domini noſtri Regis in ſua ſuprema Parlamenti curia pariſienſi conſiliariorum, in camera

(1) Dans les notes qui accompagnent la pièce intitulée « Epiſtre de Barquin » (p. 107), nous avons donné les détails les plus circonſtanciés ſur les diverſes phaſes du procès de cet homme de bien, que la pureté de ſes doctrines, l'indépendance de ſon eſprit & de ſon caractère ne purent protéger contre les violences d'un fanatiſme impitoyable. Nous avons ſignalé (p. 111, note, 1re colonne) la ſentence rendue contre l'accuſé, avec une précipitation qui ne peut s'expliquer que par le déſir de dérober à la clémence royale une victime qu'elle aurait ſouſtraite au bourreau. Un heureux haſard a mis entre nos mains le texte de cet arrêt, qui n'avait point été publié juſqu'ici. C'eſt un document précieux pour l'hiſtoire des perſécutions dirigées contre les proteſtants.

(2) André Verjus fut nommé conſeiller en 1507. En 1517, il figure parmi les commiſſaires chargés de porter à François Ier les remontrances du parlement au ſujet du concordat que la volonté royale ſe diſpoſait à ſubſtituer à la pragmatique ſanction. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 114. — Sur André Verjus, voyez B. N., ms. 7555 *bis*, f° 692, & Fr. Blanchard, *Catalogue des conſeillers du Parlement*, p. 42.) — Jacques de la Barde fut reçu conſeiller le 20 novembre 1508. (Fr. Blanchard, *Catal. des conſ. du Parlement*, p. 43.) A l'époque du procès de Berquin, ces deux magiſtrats, comme il eſt dit ici, étaient préſidents de la Chambre des enquêtes. Dans ces temps de perſécution, leur réputation d'intolérance les déſignait entre tous lorſqu'il s'agiſſait de ſévir contre les

inqueftarum eiufdem curie prefidentium, & Nicolai Clerici (1), in facultate theologie doctoris, iudicum a fanctiffimo domino noftro Papa delegatorum, in materia fidei contra te lata interpofite, feu interpofitarum, & coram nobis inter te, vti a dicta fentencia appellantem, ex vna, & dictos Veriuz, de la Barde, Clericum, necnon magiftrum Nicolaum Danthuile, eiufdem fidei promotorem, refpectiue intimatos, partibus ex altera, pendente, nos Iohannes de Salua, miles & primus, Dionifius Poillot, in eadem curia prefidentes (2), Stephanus Legier, ecclefie cathedralis Diue Marie parifienfis

partifans de la Réforme. En 1525, les prifons fe rempliffent de malheureux foupçonnés d'héréfie. Une commiffion eft nommée pour prononcer fur leur fort, &, à côté de deux docteurs en théologie connus pour leur inflexible orthodoxie, dont l'un eft Nicolas Le Clerc, on trouve ces deux perfonnages, « duo confiliarii non diffimilis farinæ ». (Herminjard, *Correfpondance des réform.*, I, 391.) C'eft affez dire qu'ils poffédaient toutes les qualités requifes pour s'acquitter de leur finiftre befogne.

(1) Nicolas Le Clerc, docteur en théologie, était curé de la paroiffe de Saint-André-des-Arcs. Il paraît s'être attribué un rôle des plus actifs en ces temps de lutte religieufe. En 1525, il eft défigné pour faire partie d'une commiffion chargée de juger fans appel les faits reprochés aux proteftants. (Herminjard, *Correfp. des réform.*, I, 391.) Il ne laiffait échapper aucune occafion de manifefter avec la dernière violence fa haine contre les novateurs, & particulièrement contre Érafme. (*Ibid.*, II, 38.) Il fe fignala plus tard par fon acharnement contre Marguerite de Navarre dans l'affaire du *Miroir de l'âme pécherefſe*. (Voy. ci-deffus p. 280e, note, & Herminjard, *Correfpondance des réform.*, III, 110.) Béda trouva en lui un auxiliaire toujours prêt à furexciter les paffions populaires. En 1535, le roi, fatigué des déclamations fanatiques de ces deux énergumènes, les fit mettre en prifon (*ibid.*, III, 162), & Le Clerc fut retenu affez longtemps fous les verrous, pour pouvoir réfléchir fur fes intempérances oratoires. (*Ibid.*, III, 273.) Il n'était donc point de ceux dont Berquin pouvait attendre des fentiments de miféricorde.

(2) Jean de Selve ou de Selva, chevalier, feigneur de Cromières, de Villiers-le-Chaftel, d'Huizon, était fils de Fabien de Selve, lieutenant de la compagnie de gendarmes du comte de La Marck, & de Lucrèce de Canillac. Voici la lifte des fonctions auxquelles il fut fucceffivement appelé : le 3 décembre 1511, confeiller; en 1514, préfident au parlement de Bordeaux, puis au parlement de Rouen; le 17 décembre 1520, premier préfident au parlement de Paris. Ce fut en cette qualité qu'il fe rendit deux fois auprès de Berquin prifonnier pour lui demander s'il perfiftait dans fon appel; & le préfent arrêt fut

canonicus, reuerendique domini epiſcopi pariſienſis in ſpiritualibus & temporalibus vicarius generalis, Guillermus Budeus, requeſtarum hoſpicii predicti domini noſtri Regis magiſter ordinarius, Iohannes Preuoſt, Guillermus Bourgenſis, Ludouicus Roillard, Regnatus Gentilis, Petrus Brulard & Iacobus Boullant, in eadem curia conſiliarii, ac Stephanus Tournebulle (1), in dicta curia aduocatus, cauſe ſeu cauſarum appellationis ſeu appellationum huiuſmodi a ſanctiſſimo domino noſtro, nomine Clemente, diuina prouidencia Papa, ſeptimo, & eius ſancta ſede apoſtolica ſpecialiter delegati,

prononcé ſur le refus de Berquin de ſe déſiſter. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 383.) Jean de Selva avait épouſé Cécile de Buxis, fille de Jean de Buxis & de Béatrix de Moneſtiers. Il mourut en août 1529. (B. N., ms. 7553, f° 43, & Fr. Blanchard, *Catal. des conſ. au Parl.*, p. 45.) — Denis Poillot, chevalier, ſeigneur de Lailly & d'Oigny, était originaire de Bourgogne. Il fut d'abord procureur général au parlement de Dijon, & devint enſuite conſeiller du roi. A ſon retour d'une ambaſſade en Angleterre, il ſuccéda, le 13 novembre 1526, à Thibaut Baillet comme préſident du parlement de Paris. Il avait épouſé Jeanne de Muſſet. (B. N., ms. 7553, f° 638; Fr. Blanchard, *Les préſidents au mortier*, p. 147.) — Nous ne ſavons pas grand'choſe d'Étienne Legier, chanoine de Notre-Dame de Paris; il nous eſt permis toutefois de ſuppoſer que ſes fonctions ne le diſpoſaient point à une grande indulgence envers les proteſtants. Au mois de juin 1528, il figurait, parmi les plus ardents, à la tête de la proceſſion expiatoire qui eut lieu à Paris en l'honneur de la Vierge briſée. (Félibien, *Hiſtoire de la ville de Paris*, IV, 678.)

(1) Guillaume Budé naquit en 1467 & mourut le 23 août 1540. La légende rapporte qu'il pouſſait ſi loin l'amour des livres que, le jour même de la célébration de ſon mariage avec Roberte Le Lieur, il trouva moyen de dérober trois heures à la nouvelle épouſée pour les conſacrer à l'étude. (Bayle, *Dict. hiſt. & crit.*, au mot BUDÉ.) Sans entrer ici dans plus de détails (pour les renſeignements biographiques, voy. les notes de la *Complaincte ſur la mort du tréſorier Guillaume Preudhomme*), nous nous bornerons à dire que Budé était réputé, parmi les hommes de ſon temps, comme l'un des plus éclairés par la ſcience, un des plus indépendants par le caractère, & que, en cette circonſtance, d'après le témoignage des hiſtoriens proteſtants, il fit les plus grands efforts pour ſauver le malheureux Berquin. (Voy. Rocoles, *Hiſtoire vérit. du calviniſme*, p. 216.) — Jean Prévoſt, ſeigneur de Saint-Cyr, du Gaut, de Villabry, de Morſan & de Saint-Germain, fut d'abord reçu conſeiller en 1507 (Fr. Blanchard, *Catalogue des conſ. au Parlement*, p. 42), puis appelé plus tard aux fonctions de préſident aux requêtes. Il

viſa prius quadam diffinitiua ſentencia quam, ſuper dictis tuis appellationibus ius faciendo, contra te, Berquin, in eadem materia fidei, heri tulimus, & per quam, licet ex rationibus & cauſis ac proceſſibus, arreſtis, ſentenciis & prohibitionibus contra te hactenus latis & factis, tam in dicta ſuprema Parlamenti curia & magno conſilio quam per magiſtrum Nicolaum Satim (?), tunc eiuſdem epiſcopi pariſienſis vicarium, & dictos Veriuz, de la Barde & Clericum, prefati domini noſtri Pape delegatos, reſultantibus,

avait épouſé Marie Brachet, fille de Jean Brachet, ſeigneur de Frouville, & d'Iſabelle Maidon. (B. N., ms. 7553, f° 683.) — Guillaume Bourgeois fut reçu conſeiller le 22 mars 1510, & mourut en ſeptembre 1531. (Fr. Blanchard, *Catal. des conſ. au Parl.*, p. 44.) — Louis Rouillart, ſeigneur de Gaudin, après avoir été prévôt d'Orléans, fut reçu conſeiller au parlement de Paris le 21 août 1517. Il avait épouſé Louiſe Bochart, fille de Jean Bochart, ſeigneur de Noroy, conſeiller au parlement, & de Jacqueline de Hacqueville. (Fr. Blanchard, *Cat. des conſ. au Parl.*, p. 47.) — Ce que l'on ſait de plus poſitif ſur René Gentil, c'eſt qu'en 1542 il fut condamné pour forfaiture, & pendu au gibet de Montfaucon. (B. N., ms. 7555, f° 260.) Les renſeignements que nous avons recueillis ſur ſa carrière judiciaire n'établiſſent point d'une manière bien claire comment il aurait eu le droit de figurer au procès de Berquin en qualité de conſeiller, car il n'aurait été appelé à cette fonction que le 13 novembre 1532. (Fr. Blanchard, *Catal. des conſ. au Parlement*, p. 58.) Il y a là une contradiction que nous ne nous chargeons point d'expliquer. René Gentil devint enſuite préſident à la 3e chambre des enquêtes. Il paſſait pour être d'origine italienne. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier GENTIL.) D'après la rumeur publique, il ſe ferait fait le complice des intrigues de Louiſe de Savoie contre de Samblançay, & ce ſerait au prix de cette trahiſon qu'il aurait obtenu le concours de la reine mère pour épouſer une de ſes filles d'honneur, dont il était amoureux. Encore un juge qui ne pouvait offrir de grandes garanties à Berquin. — Pierre Brulard, ſeigneur de Berny, fut reçu conſeiller le 14 novembre 1522, & mourut le 1er octobre 1541. Il avait épouſé Ambroiſe Regnault, dame de Berny, qui mourut en 1551. (B. N., ms. 7553, f° 150.) — Jacques Boullant ou Boullenc, ſeigneur de Guerambouville & de Blancfoſſé, fut reçu conſeiller le 27 novembre 1522. (Fr. Blanchard, *Cat. des conſ. au Parl.*, p. 50.) Il avait épouſé Françoiſe Foucquault, & mourut en 1529. (B. N., ms. 7554, f° 455.) — Étienne Tournebulle, après avoir été avocat, fut reçu conſeiller le 12 décembre 1533, & devint préſident au parlement de Rouen en 1541. (Fr. Blanchard, *Catal. des conſ. au Parl.*, p. 58.)

clare nobis appareret te, Berquin, in herefim fecte lutherane & eius fequacium incidiffe, & feculari foro, vt hereticorum plectereris fupplicio, tradendum effe: quod tamen fepius per proceffum (&) ore tuo afferuifti iudicio Ecclefie te velle fubmittere, & noftris fancteque matris Ecclefie catholice parere mandatis, penitenciamque tibi propter hoc per nos imponendam humiliter fufcipere velle profitebaris, nos, ita te facturum fentientes & fperantes, propterea te accerfimus ex hoc iudicato, fi tamen corde non ficto reuerfus eras ad certam abiurationem faciendam, atque ad gremium Ecclefie admifimus & recepimus, prout in dicta noftra fentencia latius conftat. Ne tamen pro erroribus preteritis, quibus longo tempore infamatus fueras, in toto penam euaderes, te a doctoratu feu magifterio in facra pagina per te pretenfis & omnibus tuis aliis gradibus, dignitatibus & officiis priuauimus: quodque quidam libri Lutheri & eius fequacium per te retenti & tranflati, aliique per te editi, in tua prefencia & in platea Grauie comburerentur, ac certas emendas honorabiles & quafdam abiurationes in eadem platea publice faceres, necnon ad perpetuum carcerem per dictam noftram fentenciam, inter alia, condemnaueramus, nobis tamen auctoritate referuata vlterius contra te ftatuendi vt iuris effet, fi eidem noftre fentencie & in ea contentis [te] inobedientem preftitiffes, prout in eadem noftra fentencia plenior fit mencio, ad quam relationem haberi volumus. Vifo deinde actu diei hefterni, per quem, poft dictam noftram fentenciam, ante tamen illius pronunciationem, certas proteftationes per grafarium caufe fcribendas & apponendas curafti & petiifti, id quod continuo, te flagitante, factum eft. Addidifti etiam tunc hec verba : Quod fi hoc facere pergeremus, occafio tibi a nobis daretur extra regnum Francie abeundi atque ad eos te conferendi qui longe te fufpectiores de herefi erant: vifo etiam alio actu feu inftrumento appellationis eadem die a dicta noftra fentencia, ftatim poft illius pronunciationem tibi de mandato noftro factam, coram dicto grafario teftibufque prefentibus per te interpofite: audita etiam relatione quorumdam in actu pronunciationis prefentium afferentium quod inter pronunciationes eiufdem fentencie tu dictam noftram fentenciam in quodam illius articulo, per te digito tacto, falfum continere afferuifti : præterea, vifo etiam alio actu, per quem iterum & ex interuallo, iuffu noftro, tu, per grafarium fupradictum monitus, predicte noftre fentencie parere ftatuiffes ac paratus effes, refpondiffe te liquet quod appellationi predicte fentencia noftra interpofite inherebas, idque in fcriptis, coram dicto grafario ac teftibus, declarafti, interea poftulando vt tibi per nos fpeciatim articuli defi-

gnarentur quibus per proceſſum de hereſi ſuſpectus eras & oneratus, reſponſum tuum huiuſmodi manu tua ſubſcribendo & ſubſignando : viſo denique alio actu, per quem iterum ad nos accerſitus & ſuper dictis appellationibus per nos interrogatus, quas tibi tunc porreximus, legendasque dedimus, an eas modo ſupradicto ſubſcripſiſſes ac ſubſignaſſes, etiam te illas hiiſdem ipſis verbis interpoſuiſſe & ſubſcripſiſſe dixiſti, illiſque inſiſtere atque inherere velle continuo aperteque declaraſti : & quia per nos tibi clare demonſtratum eſt quod huiuſmodi appellationibus in cauſis hereſis iura deferri noluerunt, propterea quod illis nos, tam iuris ſtatuto quam in vim reſcripti apoſtolici delegationem noſtram continentis, necnon mandati domini noſtri Regis delegationem ipſam approbantis, nec deferendum cenſebamus, nec deferebamus : proinde ante predicte noſtre ſentencie, prout tibi pronunciata fuerat, parere atque obtemperare velles. A nobis iterum ſepius interrogatus & admonitus pro eo vt obtemperantem te atque obedientem preſtares, obſtinato reſpondiſti quod appellationibus tuis ſepe dictis adherendo & perſiſtendo, ab illarum deiectione & dilatione negata per nos facta denuo appellabas, prout reuera appellaſti : & cum a conſpectu noſtro recedere iuſſus eſſes, & hoc facto iterum atque iterum interrogatus an vt ſuprà parere velles, affirmaſti te appellationibus tuis adherere & perſiſtere velle : ex quibus omnibus & aliis per te, tam coram nobis quam aliis perſonis, poſt eandem noſtram ſentenciam probatis ac pronunciatis, clare nobis conſtitit & conſtat, ac nobis intelligendum dediſti quod eidem noſtre ſentencie ac noſtris, ymo verius apoſtolicis & ſancte matris Eccleſie, parere mandatis recuſabas, hactenuſque recuſaſti : id quod faciendo errorum ac hereſium Lutheri eiuſque ſequacium & aliorum improbate doctrine traditorum & ſcriptorum in quos hucuſque lapſus fuiſti, vt clare ex tuo proceſſu reſultat, te nec penituiſſe nec penitere conſtitit & conſtat, ymo in illis obſtinatum animum induratumque habere, ſubmiſſioneſque & proteſtationes de parendo iudicio Eccleſie & illi ſtando atque acquieſcendo ſepius in proceſſu & ante pronunciationem ſentencie per te iteratas ex corde nec ſincero, nec contrito, ſed ſimulato & deprauato manaſſe : idcirco nos, clauſulam ſupradictam in calce predicte noſtre ſentencie ſubditam conſiderantes, eamque neceſſario inuiti ac per te coacti exercentes, omnibus denuo per nos viſis que de iure videnda & ponderanda erant, & preſertim dicto reſcripto apoſtolico delegationis noſtre, vna cum mandato prefati domini noſtri Regis delegationem ipſam approbante ac nobis iniungente & imperante vt in hac cauſa ad abſolutionem vel pugnitionem, prout

iuris eſſet, omni appellatione ſubmota, procederemus. Conſideratis conſiderandis, maturaque inter nos deliberatione ſepius habita & agitata, Chriſti nomine inuocato, per hanc noſtram diffinitiuam ſentenciam quam, ſolum Deum pre oculis habentes, in his ſcriptis ferimus, nos te, Ludouicum Berquin, hereticum pertinacem & errorum iniquitatis ſecte Martini Lutheri eiuſque ſequacium defenſorem, iudicio ſeculari relinquendum declarauimus & declaramus, & te iudicio ſeculari, penis legitimis contra hereticos pertinaces indictis & vſitatis puniendum, relinquimus. Pronunciatum iam dicto Berquin, decima ſexta die aprilis, anno Domini milleſimo quingenteſimo viceſimo nono, poſt paſcha.

(B. N., ms. 17527, f° vii^{xx} xii^{vo}.)

RESPONCE SVR L'EPISTRE ENVOYEE AV ROY

par Clement Marot (1)

(Cf. ci-deſſus p. 182)

A toy, Clement Marot, i'enuoye
Sur la tienne epiſtre reſponce :
Mais la mienne en place & en voye
De bon eſprit ne poiſe vne once.

Clement Marot, ton epiſtre excellente,
Trop plus que roze en doulceur redolente

(1) Le ſouvenir de Roger de Collerye n'occupe qu'une bien modeſte place dans l'hiſtoire des poëtes de ſon temps. La Croix du Maine & Du Verdier ne paraiſſent pas avoir ſoupçonné ſon exiſtence, car ils ne citent même pas ſon nom. Dans une notice très-abrégée, l'abbé Goujet (*Bibl. franç.*, X, 373), ſe trouvant à court de renſeignements, ſe borne à préſenter l'analyſe de quelques-unes des pièces de cet auteur, qui aurait pu ſoutenir la comparaiſon avec d'autres de ſes confrères plus connus. On ne fait pas grand'choſe de ſa vie, & les renſeignements que nous avons pu recueillir ſur ſon compte ſont aſſez confus. C'eſt ainſi qu'on s'eſt trop hâté, d'après un paſſage de ſes œuvres, de le faire naître en Angleterre. Il eſt plus probable qu'il était Pariſien, & que les exigences de la vie le forcèrent à ſe fixer dans « le pays de l'Auxerrois ». En 1494, on le trouve ſecrétaire de Jean Baillet, évêque d'Auxerre, auquel ſuccéda François de Dinteville. Ce prélat conſerva auprès de lui Roger de

A mes eſpritz de ſouefue liqueur
Entierement reſiouiz & mon cueur :
Et pour autant qu'elle eſt de haulte touche,
De t'exaulſer par eſcript & de bouche
Deſir m'eſt prins, voyant ton dit & ſtile,
Qui n'eſt ſubiect n'à gloſe n'à poſtille,
Tant eſt ardu & fondé en ſçauoir
Que ne me puis aſſouuir de le veoir.
S'en ton epiſtre au Roy tu te complains,
Tes moyens ſont de iuſte raiſon plains.
Ton ſeruiteur garny d'iniquité
S'eſt enuers toy meſchamment acquité
De s'eſſayer mectre en peyne les mains
Pour te robber. Ce ſont cas inhumains,
Et meſmement à gens qui ont art gent,
De ſe trouver ſans or & ſans argent :
Tu n'es pas ſeul, car en telz accidens,
Que ie maintiens perilleux incidens,
Par pluſieurs fois, dont trop il m'a meſcheu,
Souuent y ſuis malheureuſement cheu,
Et m'a fallu maulgré moy prandre en gré,
Et de malheur deſcendre le degré (1).

Collerye dans les mêmes fonctions, ſans que ſa bienveillance toutefois ait été juſqu'à accorder au poëte une cure, qu'il ſollicitait dès 1530. En 1536, ſes œuvres furent imprimées à Paris; elles portent la marque de Pierre Roffet. Dans l'oubli & l'iſolement où vivait le poëte, cette édition apporta ſans doute un adouciſſement aux amertumes de ſon exiſtence; elle faiſait briller à ſon imagination comme un éclair de renommée. Il vivait encore en 1538. On ne ſait rien ſur la date de ſa mort, mais elle ne dut point tarder beaucoup, car il était déjà d'un âge avancé. Roger de Collerye s'était décerné à lui-même le ſurnom de Bontemps &, en effet, les triſteſſes d'une vie beſogneuſe ne paraiſſent avoir altéré ni l'égalité de ſon humeur, ni la gaieté de ſon eſprit.

(1) Ce n'eſt point pour le plaiſir de ſe plaindre que le pauvre Roger de Collerye s'exprime ſur ce ton. Perſonne n'avait vu de plus près que lui la miſère; perſonne n'en avait ſupporté plus gaiement les étreintes. On ſent une victime réſignée à travers la mélancolie de ces réflexions, & les reproches du poëte contre la fortune ſe bornent à rappeler les diſgrâces dont elle l'accable. Du reſte, dans certains paſſages de ſes œuvres, il trouve des couleurs ſi énergiques pour peindre les angoiſſes de l'indigence qu'il ſemble avoir tracé le tableau de

Mais vng moyen meilleur tu as que moy :
Car, pour oſter de ton couroux l'eſmoy,
Le Roy ne fault à bien garnir ta bourſe,
Quant il te veoit deſplaiſant ou rebourſe.
Rien ne me vault de me plaindre & crier
Qu'on m'a robbé, ſuppoſé que prier.
I'en ſçay aſſez la maniere & façon.
Poure ie ſuis trop plus qu'ayde à maçon,
Et par fortune autant infortuné
Qu'oncq homme fut & d'elle importuné.
Remedde aucun n'y puis apperceuoir,
Ne mon eſprit ne le peult concepuoir,
Si mon bon Dieu, par ſa grande amitié,
N'a de moy en bien brief temps pitié ;
D'autant que n'ay, delaiſſant grand langaige,
De prince ou roy ne penſion ne gaige (1).

ſes propres ſouffrances. N'eſt-ce pas lui-même qui exhale ſes plaintes à travers ces paroles qu'il fait ſortir de la bouche d'un pauvre diable aux priſes avec l'adverſité ?

Le froit m'aſſault & m'eſt vng peu bien aigre :
Mes habis ſont tous doublez de vinaigre :
Mes crediteurs en ont eu la toiſon.
Plus que merlan ma bource treuue meſ- [gre...
Homme ne voy qui me plainct & ſupporte.
Ie frappe aſſez au guichet, à la porte :
Et neantmoins il ne m'eſt rien donné.

(*Complaincte d'vn poure homme infortuné.*)

C'eſt encore un retour ſur ſa propre ſituation qui, ſans doute, avait inſpiré à Roger de Collerye le rondeau commençant par ce vers (voy. ci-deſſus, p. 533, note) :

Faulte d'argent eſt douleur nompareille.

Ce refrain exprimait ſi bien les ſentiments de tous les déſhérités de la fortune qu'il obtint à cette époque un véritable ſuccès de vogue.

(1) Dans ſa détreſſe, Roger de Collerye ſe laiſſe aller à un mouvement d'envie bien excuſable, lorſqu'il compare ſa condition à celle de Marot. Il n'avait en effet perſonne pour lui venir en aide dans ſa lutte avec la miſère. Les deux évêques qui tour à tour acceptèrent ſes ſervices lui donnaient à peine de quoi ne point ſuccomber à la faim, tandis que, pour ſon confrère plus fortuné, la munificence royale était une ſource intariſſable de largeſſes & de libéralités. Une fois, en 1530, il s'aviſa de demander une cure :

Par charité que toute amour procure,
Ne differez me pouruoir de la cure
Qu'auoit iadis maiſtre Michel Caron.

Il implorait une retraite pour ſa vieilleſſe & ſes infirmités ; & nous n'avons point la preuve que ſa requête ait été favorablement accueillie. (Goujet, *Biblioth. franç.*, X, 376.) C'était donc avec quelque raiſon que Roger de Collerye pouvait ſe lamenter de l'inclémence du ſort à ſon égard.

Or pour la peur de te faſtidier,
Ou ennuyer, ou trop t'atedier,
Ie feray fin à ma lettre inutile,
Où il n'y a art ne façon ſubtile,
Comme pourras congnoiſtre en la liſant :
Te ſuppliant comme bon deuiſant
Me retenir d'vng franc cueur magnanime
Ton ſeruiteur d'eſprit puſillanime,
Et m'excuſer comme homme qui receuure
Quelque prouffit au moyen de ſon oeuure,
Priant à Dieu te donner en monioye
Eſcus, ducats, ſanté, honneur & ioye.

RONDEAV.

Clement Marot, i'ay veu par ton epiſtre
Le tien eſprit fondé en grand ſçauoir :
Car pour argent, or ou pecune auoir,
De bien narrer tu en es le magiſtre :
De t'impoſer que c'eſt tour de beliſtre,
Ie ne le puis entendre & concepuoir,
Clement.
Digne tu es porter ſur teſte mitre
Et en tous lieux louange recepuoir :
Et qu'ainſi ſoit l'on peut apparceuoir
Que de renom & bon bruit as le titre,
Clement Marot.

ROGER DE COLLERYE.

L'EPISTRE DE L'ASNE AV COQ, RESPONSAIRE à celle du coq en l'aſne

(Cf. ci-deſſus, p. 206)

PVIS que ma plume eſt en ſa voye,
Autant de ſalutz ie t'enuoye,
Coq, mon amy, ſur tous admis,
Que puys nagueres m'as tranſmis (1),
Te remerciant de ta lettre :
Car, puis que me declaires l'eſtre

(1) Il reſſort du titre de cette pièce qu'elle ſert de réponſe à un *coq-à-l'âne*. Son début & les idées qui s'y ſuccèdent ſans au-

De par delà, comme on peult veoir,
De par deçà te fais fçauoir
Que feftes cloft la Sainct Hilaire (1).

cun lien nous femblent contenir de fuffifantes indications pour faire confidérer ces vers comme donnant la réplique à ce badinage burlefque, le premier en ce genre, que notre poëte avait tiré de fon cerveau en un jour de belle humeur. Marot l'avait adreffé à fon ami Lion Jamet. (Voyez ci-deffus, p. 206.) Pour continuer fur le ton de la plaifanterie, Lion Jamet aurait compofé cette réplique en forme de contre-partie. Il eft à propos toutefois de ne pas oublier cette autre pièce de vers (voy. ci-deffus, p. 244), qui peut également paffer pour une réponfe à Marot, & qu'avec d'auffi bons arguments il eft également permis d'attribuer à Lion Jamet. Que devient alors le reproche d'indifférence formulé par notre poëte contre fon ami parce que ce dernier l'aurait laiffé fans réponfe? (Voy. ci-deffus, p. 327.) Mais, d'autre part, pourquoi Lion Jamet aurait-il eu la fantaifie de compofer une double réplique? Et, fi des deux il n'en eft qu'une de fa façon, laquelle convient-il de lui attribuer? A défaut de données certaines pour faire la lumière fur ces points obfcurs, il nous a paru intéreffant de reproduire les deux épîtres. Le hafard éclaircira peut-être le myftère de leur enfantement. En ce qui concerne cette pièce, nous nous bornerons à ajouter qu'elle fe trouve dans une édition imprimée en 1534 par la veuve de Pierre Roffet. On jugea fans doute, par la fuite, qu'elle n'offrait pas grand intérêt, car dans les éditions fuivantes des œuvres de Marot, elle ne reparut qu'à de rares intervalles. Si la clarté & la fuite dans les idées ne conftituent pas précifément le mérite de ce badinage, fi la penfée de l'auteur refte prefque toujours infaififfable au milieu des ombres dont il l'enveloppe, on y trouve cependant à glaner quelques détails intéreffants, &, en fomme, pour être complet, nous avons confervé à ces vers la place qui leur avait été faite dans quelques-unes des éditions précédentes.

(1) Il fe préfente ici, fur l'époque de l'année où il prit fantaifie au poëte de compofer ces vers, une indication que nous fignalons au paffage. Dans le premier *coq-à-l'âne* de Marot, on rencontre certaines allufions à l'hiver & à fes rigueurs. (Voy. ci-deffus, p. 217, v. 24.) Si cette épître doit être prife pour une réplique, ce qui eft dit en cet endroit de la Saint-Hilaire donnerait à penfer que Jamet ne fit point attendre fa réponfe à Marot, car la Saint-Hilaire tombe le 14 janvier, & Jamet n'aurait point fait la fourde oreille à l'appel de fon ami. Les fêtes dont il eft ici mention feraient les fêtes de l'Ane, des Fous & des Innocents, qui auraient dû prendre fin le 6 janvier, comme le fait remarquer l'auteur d'un mémoire fur cette queftion. (C. Leber, *Collect. relat.*

Voylà dont vint la grant cholere :
Que Ragot (1) n'oſta ſon bonnet
Pour eſtre beniƈt franc & net
De trois doigtz d'eſpois ſur le timbre.
Et ſi n'eſtoit que vint le tymbre
Aux cantines du Parion,
Heſpaigne auoit ſon orion
Pour vng quartier de recompenſe.
Mais ce n'eſt pas ce que ie penſe,
Car a bon pied, bon oeil, bon cueur.
Alors diſoit l'equiuoqueur
A ſa femme, non pas ſans ire,
Quant par eſbat luy penſoit dire :
Mon amy doulx, equiuocons.
Qui faiƈt cela ? Et qui ? Voz cons (2).
Que nous ſoyons en ialouſie,
Mauldit ſoit tant de fantaſie
Qu'on a du gorgerin meſchant.
Il couſte bon à maint marchant
Pour peur de monſtrer le derriere.
Gare deuant, arriere, arriere,
Se diſent noz ventrefendu.
C'eſt alors qu'on a deffendu
Que l'on en veult bon gré deffenſes :
Puis, pour reparer les offenſes,
L'on s'en venge par Atropos.

à l'hiſt. de France, X, 209). Mais ces jours de réjouiſſances pouſſées parfois juſqu'à la débauche étaient tellement dans le goût du peuple, qu'il s'efforçait d'en reculer le plus poſſible le terme réglementaire.

(1) Ragot était un type de pure invention, créé par l'imagination populaire ; il réuniſſait en ſa perſonne tous les vices & tous les mauvais inſtinƈts. Comme il n'était arrêté par aucun ſcrupule, il ne ſe trouvait jamais à court d'expédients pour ſortir des mauvais pas où il s'aventurait. (Voyez A. de Montaiglon, *Anc. poéſies françaiſes*, V, 137.) Quant à la penſée du poëte, elle préſente, ſous un amas ſi groteſque de mots incohérents, de ſi frappantes analogies avec « les fanfreluches antidotées » de Rabelais, qu'il nous paraît ſuperflu de leur chercher un ſens raiſonnable. Le nom de l'Eſpagne, qui arrive ici, on ne ſait trop pourquoi, pourrait tout au plus faire ſuppoſer qu'il s'agit des querelles de François Ier & de Charles-Quint.

(2) Sur les équivoques, alors fort à la mode & dont on riait

Mais ie reuiens à mon propos,
Affin qu'à m'entendre ne failles.
Puis que tu es hors des murailles,
Ie te veulx racompter de moy.
N'eftoit qu'il y a de l'efmoy,
Plufieurs gens feroient à leur aife.
Mais que veulx tu? Quant on fe baife,
C'eft vng figne qu'on eft bien pres.
L'on crie bien : Apres, apres,
Et cependant la proye efchappe.
C'eft affez puis qu'on a la chappe:
Laiffe trotter le chapperon.
Ie croys que nous l'efchapperon,
Si ne demourons au paffage.
Au temps qui court il n'eft pas faige
Celluy qui n'a iambe de bois (1).
Aux chiens congnoift on les abbois,
Si l'on ne fault à bien comprendre :
Car, difent ceulx qui fçauent prendre
Tout, fors efguilles par le bout:
Femmes de plat & bois debout (2)
Durent comme tous les grands diables.
Ceulx qui tranchent de feruiables
Auront part en Rochemelon.
Qui veult trouuer le bon melon,
Il luy conuient fentir au cul.

de bon cœur, fans fonger à s'en effaroucher, voyez Rabelais, *Pantagruel*, II, XXI, &, dans *les Bigarrures du Seigneur des Accords*, par Tabourot, le chapitre *des Équivoques François*.

(1) L'auteur femble avoir pris à tâche de fe dérober à toute tentative d'interprétation. Un champ fans limite s'ouvre donc aux conjectures les plus aventurées. Voici, felon nous, le fens que l'on pourrait donner à ce paffage. Jamet, qui n'a aucun motif pour ménager fes adverfaires, les comparait à des chiens. Les dominicains, du refte, étaient les premiers à fe décerner le titre de « chiens du Seigneur », *Domini canes*. Par ces temps d'intolérance, on était expofé aux coups de dents des terribles gardiens de la foi catholique, & pour éviter leurs morfures le plus fûr moyen aurait été d'avoir des jambes de bois. Nous propoferions donc de voir dans ces paroles une allufion aux rigueurs exercées contre les proteftants, qui ne pouvaient toujours s'en garantir.

(2) Pour l'interprétation de ce paffage, voyez les explications déjà données ci-deffus, p. 247, notes 1 & 2.

Maint vng ſeroit deſia quocu,
S'il n'auoit ſon faulcon en mue (1).
C'eſt aſſez dict : l'on ſe remue
En eſté, quant la place eſt chaulde.
Garder ſe fault qu'on ne s'eſchaulde
Quant l'on prent le morceau trop chault :
Au pis aller, il ne m'en chault :
I'ay apprins ſouffler dans ma ſouppe.
Auſſi l'on me dit : Monſieur ſouppe,
Au moins il eſt à ſon priué.
Sçauoir vouldrois qui t'a priué
Du grant credit enuers les femmes.
Vng tas d'adieux faictz par infames (2)
Ont rendu Paris tout crotteux.
Par ſon ferment, ie ſuis honteux
Quant l'on preſte troux pour cheuilles.
Sçauoir vouldroys ſi les chenilles
Ont point gaſtez vos cachenez.
Ie m'eſbahis de ces punais,
Qui friſent leurs peaulx à eſcaille.

(1) On devine facilement l'équivoque licencieuſe qui ſe gliſſe ſous ce nom d'oiſeau. Ces facéties un peu graſſes ne déplaiſaient point à la bonne humeur de nos ancêtres, & parfois un poëte bien inſpiré pouvait broder ſur ce thème un badinage où la crudité du fond diſparaiſſait ſous les délicateſſes de la forme, comme dans ce dizain de Saint-Gelais, qui nous fournit en même temps le meilleur commentaire à notre texte :

I'ay autrefois voſtre faucon tenu
Et m'en ſuis veu ſeul gouuerneur & maiſtre,
Et l'ay touſiours ſi bien entretenu
Que l'ay voulu de ma propre main paiſtre.
Mais le vilain ne me veult plus cognoiſtre.
Madame, helas ! regardez que vous faites.
Ie vous tenois pour autre que vous n'eſtes.
Rendez le moy, & ſi le puis tenir,
I'ay vne longe & deux belles ſonnettes,
Que luy donray pour mieux le retenir.

(2) Les *Adieux* avaient paru en 1529 (voy. ci-deſſus, p. 113, note). Mais les dames de Paris gardèrent longtemps le ſouvenir de l'injure qui leur avait été faite; & Marot lui-même nous parle de ces rancunes, qui ſe montraient toujours diſpoſées à mettre ſur ſon compte tous les vers ſatiriques dirigés contre le ſexe féminin. (Voy. ci-deſſus, p. 347, v. 64.) Il n'eſt donc point étonnant que Jamet, à ſon tour, revienne ſur ce grief, que les années n'avaient pu faire oublier. La concluſion à tirer de ce paſſage, c'eſt que le bruit qui s'était fait autour des *Adieux* n'était point entièrement étouffé, que l'on en parlait encore, & que les amis de Marot, comme s'ils obéiſſaient à un mot d'ordre, ſe faiſaient l'écho de ſes dénégations.

Si l'on faict ſonner l'anticaille (1),
Peu de dames la danceront :
Car quant les momons y ſeront,
L'on fera la dance à taſtons.
Maint vng pour eſpargner frettons
Eſt contrainct de ſouffler les orgues.
Laiſſe paſſer monſieur des Morgues (2) :

(1) Nous avons vainement cherché l'origine de cette expreſſion. A défaut d'étymologie ſavante, nous ne pouvons que conſtater ce point, c'eſt que cette locution appartient à la langue populaire de cette époque, qui n'eſt jamais à court de métaphores imprévues, ſans être arrêtée par des ſcrupules de pruderie. « Sonner l'anticaille, danſer l'anticaille » ſont des expreſſions qui reviennent fréquemment chez les auteurs du XVI[e] ſiècle. (A. de Montaiglon, *Anc. poéſ. franç.*, V, 228.) « Sonner l'anticaille », c'était donner le ſignal de la danſe, comme on dit « ſonner la charge ». Quant au ſens de cette expreſſion, s'il pouvait ſe produire le moindre doute, le paſſage ſuivant de Rabelais ſuffirait pour nous en fournir une explication des plus tranſparentes. Panurge, tourmenté par les aiguillons de la chair, pourſuit de ſes ardeurs une « haulte dame de Paris ». Pour la forcer dans ſes derniers retranchements, il a recours au procédé ſuivant : « Voicy, lui dit-il, monſtrant ſa longue braguette, voicy maiſtre Iean Ieudy, qui vous ſonneroit vne antiquaille dont vous ſentirez iuſques à la moelle des os. » (*Pantagruel*, II, XXI.) Un commentateur (voy. éd. de Rabelais, Dalibon, 1828, III, 480, note 6) s'eſt ingénié à trouver que « Iean Ieudy » pourrait bien être le nom d'un ménétrier, & que « l'antiquaille » était un branle, ſorte de danſe des anciens. Nous penſons en effet qu'il ne ſerait pas difficile de démontrer que Jean Jeudy eſt un ménétrier univerſel, qui a vécu dans tous les temps, & que, quant à la danſe dont il eſt queſtion, elle remontait à une ſi haute antiquité, qu'elle n'était même point ignorée de nos premiers parents dans le paradis terreſtre.

(2) Il s'agit vraiſemblablement ici de quelque aventurier de grand chemin ou de carrefour. A cette époque, les gens de cette eſpèce infeſtaient les villes & les campagnes. (Voyez *Journal d'un Bourgeois de Paris*, le roi Guillot, p. 167 & *paſſim.*) Les édits du roi contre les vagabonds & mangeurs de peuple nous en apportent, au beſoin, une preuve manifeſte. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 216.) Dans la *Cronique du roy François I[er]*, nous trouvons la mention d'un nommé Jehan Gorge, dit Pointu, qui était la terreur des routes & des campagnes (p. 270). Il finit par la roue en 1539. La différence dans le nom n'eſt pas aſſez grande pour ne point pouvoir s'expliquer par une de ces altérations que l'on

C'eſt luy qui ioue du couſteau.
L'yurongne ne ſçait que couſte eau.
Mais, par ta foy, ſi l'on en parle
De ceſte belle fille Darle !
Et ie te diray le pourquoy.
Il ne s'en fault qu'auoir de quoy
A pluſieurs pour faire grand chere.
Le pris eſt moindre que l'enchere,
Quant dedans eſt le paté creux.
Eſt il vray que dit Songecreux (1)
Que les femmes qui portent linge
Sont ſemblables à vng vieulx cinge ?
Au moins les noſtres par deça :
Car fallit, peu de temps en ça,
Qu'elles ne ſoient (tout) eſcouées,
Depuis que ſont tres bien couuées
Par vng tas de gourtz babouins,
Qui ſupplient pour les Thouins
De queues à telles friandes.
Laiſſons à part celles viandes,
Puis que les langues d'Hiſopet
En ce temps ne valent vng pet (2).
  Toutesfois puis que ie m'aduiſe
De nouuelles deuers la biſe,
Ie t'en veulx dire pour grant choſe :
Mais ie ne ſçay coucher en proſe,
Et les vers minent trop les metres.

rencontre ſouvent à cette époque dans les noms propres. Un criminel pouvait même avoir intérêt à cette mutilation orthographique. Il n'eſt donc pas impoſſible que ces deux perſonnages n'en faſſent qu'un.

(1) Voyez, p. 235, note 4, les renſeignements biographiques que nous avons déjà donnés ſur ce perſonnage. Lion Jamet avait une prédilection toute particulière pour les œuvres de ce poëte, car il le cite volontiers (voy. ci-deſſus, p. 254, note 1) ; mais, à défaut d'indication plus préciſe, il nous a été impoſſible de retrouver les vers auxquels il eſt fait alluſion dans ce paſſage.

(2) Tout le monde connaît l'hiſtoire d'Éſope ſervant deux jours de ſuite des langues à ſon maître, ſous prétexte de lui faire manger ce qu'il y avait de meilleur & ce qu'il y avait de plus mauvais. (Voy. *Vie d'Éſope* par Planude, ch. XIV & XV.) D'après ces vers, ſi Éſope avait vécu du temps de Lion Jamet il n'aurait trouvé que de mauvaiſes langues.

Les difciples font fur les maiftres,
Ainfi que difent mes fieurs.
A tous honneurs tous meffieurs (1),
Dont i'en fuis vng lieure efcoffois.
Aulx & oignons pour les Françoys
Et faulce vert pour benefices.
L'on ne fouhaite plus d'offices :
Auffi certes c'eft temps perdu :
Car tel a du trefor pendu
Qui vient fon filz pour le defpendre (2).
Celluy n'eft en rien à mefprendre
D'auoir, en iouant les marmotz,
Confommé fon bien en deux motz
De l'aue, par fimple commande.
  Mais fçais tu que Mydas te mande ?
Que plus ne chantes à minuyt,
Car ton chanter aux mariz nuyct,
Quant par ton chant as efueillée
La dame trop en fa veillée,
Fafcheufe (en oftant le linfeul)
Sur le deduyt de feulle à feul :
Tefmoing le grand iafeur de Crete.
  Recommande moy à ta crefte :
Au regard du bec, tu l'as bon.
  Efcript au ieu du premier bond,
Pour peur de ne faillir la chaffe.
Adieu, ie m'en voys à la chaffe.

(Éd. 1534.)

(1) On tenait alors pour une facétie des plus fpirituelles ce genre d'interverfion, qui prêtait également aux équivoques dont nous avons parlé plus haut. (Voy. ci-deffus, p. 694, note 2.) Il s'agit ici du proverbe : A tous feigneurs tous honneurs. Mais cette déformation vient bien à fa place dans un *coq-à-l'âne*.

(2) Peut-être la clef de cette allufion fe trouve-t-elle dans les détails tragiques relatifs à la mort & à la fépulture du tréforier Jean Poncher. (Voy. ci-deffus, p. 360, note.)



ENSVYT LA SEMONCE FAICTE A PARIS DES COQVVS en may v^c^xxxv (1)

(Cf. ci-deſſus, p. 347, v. 64. Voy. auſſi p. 115)

SVS, ſus, aux champs. Dormez vous maintenant,
Gentilz coquuz ? Les autres vous atendent.
N'oyez vous pas le bruiɑ̃ qu'ilz vont menant ?
Par boys & champs à vous conuyer tendent
En leur langaige ainſi comme ilz entendent :
Tant qu'ilz en ſont, de crier tant de foys,
Tous enrouez : la choſe eſt miſerable.
Sortez donc toſt, & les ſuyués aux boys :
On doit auoir pitié de ſon ſemblable.

(1) Dans un de ſes *Coq-à-l'âne*, le ſecond d'après l'ordre chronologique, Marot s'exprime en ces termes :

Qui diable feit le Cocuage
Des Pariſiens l'aultre eſté ?
Pour le moins, ſi i'y euſſe eſté,
On euſt diɑ̃ que c'euſt eſté moy.

Il eſt facile de deviner, à la manière dont parle Marot, qu'il s'agit ici de quelque choſe d'analogue à un livre d'or des lauréats auxquels les états de ſervices de leurs femmes ont fait décerner par la médiſance publique une diſtinɑ̃ion dont ſe divertiſſent toujours ceux qui croient y avoir échappé. Cette pièce ſemblait complétement perdue, lorſque M. A. de Montaiglon eut la bonne fortune de la découvrir, il y a quelques années, dans un manuſcrit de la bibliothèque de Soiſſons. Sa rareté aurait ſuffi pour nous engager à la reproduire ; mais elle eſt de plus remplie d'indiſcrétions fort curieuſes ſur les myſtères de la galanterie à cette époque. Marot ſe complut parfois à prendre part à ces médiſances, juſqu'à compromettre ſon repos, comme on peut en juger par les colères que déchaînèrent contre lui ſes *Adieux aux dames de Paris*. (Voy. ci-deſſus, p. 115.) Marot prétend n'être pour rien dans les révélations que nous apporte cette pièce ; il invoque ſon abſence, & il a pour lui toutes les apparences de la ſincérité. Quant au crédit qu'il convient d'accorder à ces rumeurs malicieuſes qui circulent de tout temps ſur les infortunes des maris & contre la vertu des femmes, nous ſommes d'avis que, après avoir fait la part de la curioſité un inſtant alléchée par ces indiſcrétions, il n'y a peut-être pas lieu de conclure que tous les conjoints maſculins dont il eſt ici queſtion méritent invariablement le brevet qui leur eſt décerné par le titre de cette pièce.

Chacun de vous delaiſſe ſa maiſon
Et ſe tranſporte au ioly vert boucaige:
C'eſt en ce temps voſtre droicte ſaiſon:
Ne voulez vous iamais chanter qu'en caige ?
N'ayez ſoucy qui fera le meſnaige,
Ou qui tiendra compaignie à voz femmes:
Elles en ont aſſez, les bonnes dames.
Ne laiſſez point pour cela de partir.
O le grand dueil, garny de maintes larmes,
Qu'elles feront à voſtre departir!
Vous vous gaſtez de tant garder les cendres:
Il faict plus beau cent foys par les buyſſons
Veoir les bourgeons, ia verdeletz & tendres,
Qu'eſtre accroupiz touſiours ſur les tizons,
Comme viellards, decrepitez griſons.
Ie perds mon temps : perſonne ne s'aduance.
Ha, ie ſçay bien, auſſi comme ie penſe,
Ce qu'atendez : vous voulez qu'on vous prye
Par voz droictz noms, pour aller à la danſe.
Il ſera faict, puyſqu'en auez enuye.
Sus donc, Vicourt (1), l'honneur vous apartient,

(1) C'eſt à grand'peine que nous ſommes parvenu à réunir des renſeignements fort incomplets, & ſouvent fort douteux, ſur les divers perſonnages qui figurent dans ce défilé. A l'appel de chaque nom, les contemporains ſavaient à qui ils avaient affaire & les échauffourées conjugales dont il était queſtion. Mais le temps a jeté ſur ces aventures un voile que l'éloignement rend de plus en plus impénétrable. Les faits & geſtes des « grandes & honneſtes dames » de cette époque pouvaient tenter la plume d'un écrivain de cour comme Brantôme; mais qui aurait ſongé à raconter les peccadilles des femmes d'avocats, de bourgeois & d'artiſans? Elles avaient le champ libre & pouvaient s'en donner à cœur joie, ſans craindre les indiſcrétions d'un amateur de ce genre de ſcandale. A peine nous a-t-il été poſſible de mettre la main ſur quelques menus détails biographiques; & encore la trace de la plupart des perſonnages cités dans cette pièce nous échappe-t-elle tout à fait, tandis que, pour les autres, de rares indications généalogiques, auſſi ſèches que les parchemins où elles ſe trouvent conſignées, nous laiſſent fort ignorants des ſecrets de leur vie intime. On devine bien ce que les femmes ont pu faire pour ceindre le front de leurs maris de l'auréole conjugale qui leur aſſigne une place dans la phalange des prédeſtinés; mais

Digne à mener ſi notable trouppeau.
Plancy (1), Villiers (2), ſuiure le vous conuient :
La Lande après, De Molete & Boeleau,
D'Amboille auſſi : mais il y va tout beau,
Car puis naguyeres il a eſté malade :

là ſe dreſſe une barrière infranchiſſable. En cherchant à pouſſer plus loin, on court riſque de s'égarer dans un labyrinthe de ſuppoſitions malicieuſes plus ou moins voiſines de la réalité. Pour en revenir à notre texte, il nous eſt arrivé de nous trouver en préſence de pluſieurs perſonnages pour un ſeul & même nom. Or une erreur en pareille matière eſt choſe aſſez délicate pour la mémoire du mort & de la morte; nous avons donc pris le parti de laiſſer au lecteur toute liberté ſur le choix auquel il convenait de s'arrêter. Sous le bénéfice de ces obſervations, nous abordons la tâche ingrate d'évoquer les héros de ces aventures conjugales. Le mari qui ouvre la marche paraît avoir été uni à l'une de ces irrégulières du mariage qui ont le don de provoquer à un degré égal l'attention & la médiſance des contemporains. « La Vicourt » était, ſelon toute vraiſemblance, du nombre de ces femmes auxquelles leurs ardeurs ſenſuelles ne permettent pas longtemps de reſter dans les voies paiſibles du mariage. (Voy. ci-deſſus, p. 123, v. 28, & ci-deſſous, p. 714, v. 105, & p. 717, l. 7.) Les qualités de ſon eſprit la déſignaient au premier rang des divinités éphémères de la mode; elle paſſait même pour poſſéder une certaine inſtruction, qui donnait à ſon commerce un charme plus piquant encore (voy. ci-deſſous, p. 714, v. 105 & ſuiv.). Mais nous n'en ſavons pas davantage, & il nous a été auſſi impoſſible de découvrir la profeſſion de ſon mari que le coin de terre d'où elle tirait ſon nom.

(1) Plancy avait une femme des plus avenantes, s'il faut s'en rapporter au témoignage d'un poëte de ce temps. (Voy. ci-deſſous, p. 711, vers 18). Toutefois, d'après la rumeur publique, elle n'offrait pas une grande ſolidité de relations. (Voy. ci-deſſous, p. 717, l. 7.) Nous avons trouvé un Claude de La Croix, baron de Plancy, marié en ſecondes noces à Louiſe de Harlay, fille de Louis, ſeigneur de Cézy-Beaumont & de Sancy, & de Germaine Cœur. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier CROIX.) Ce Claude de La Croix, ſeigneur de Plancy, figure ſur la liſte des valets de chambre du roi. (B. N., ms. 7856, f° 938.) Le recueil des épitaphes des égliſes de Paris (B. N., *Épitaphes*, II, 383) contient également la mention d'une Madeleine de Plancy

(2) Peut-être s'agit-il ici de Nicolas de Villiers, ſeigneur du Pleſſis-les-Chars, mort le 27 novembre 1547 (B. N., *Épitaphes*, II, 852), qui avait épouſé Catherine Laiſné. — Nous ne nous arrêtons point à Lalande, faute de renſeignements ſur ſon compte. — Pour Molete, ſa femme s'était ſuffiſamment prodiguée pour permettre à ſes adorateurs

Et Le Lieur (1), qui a femme tant ſade,
I'entens celluy qu'on diſt « le petit maiſtre »,
Pas ne fauldra à ſuyure la brigade :
Et vraiement il eſt digne d'en eſtre.
Et vous, Mynart (2), demourrez vous derriere?
N'yrez vous pas chanter comme les autres?

de lui décerner une épithète dans le genre homérique, qui contenait pour le public toute une révélation ſur le mérite de ſes charmes. (Voy. ci-deſſus, p. 119, v. 15.) — Nous ne ſavons rien ſur la femme de Boeleau. — Sur celle de d'Amboille, on trouvera plus loin une appréciation (voy. ci-deſſous, p. 717. l. 10) qui ſuffit à juſtifier l'inſcription de ſon mari ſur cette liſte des victimes du mariage.

(1) Nous penſons qu'il s'agit ici de Robert Le Lieur, dont la famille était originaire de Rouen. La plupart de ſes frères reſtèrent en Normandie, tandis qu'il ſe décidait à venir chercher fortune à Paris. Tout ce que nous pouvons dire de lui, c'eſt qu'en 1540 il était pourvu de la charge de maître des requêtes : d'où peut-être le ſobriquet qu'on ſe plaît à lui décocher ici. Il avait épouſé une fille de Guillaume Budé.

(2) Mynard était un avocat auſſi en réputation, à cette époque, pour ſon talent de parole que ſa femme l'était, paraît-il d'après ces vers, pour des mérites d'un autre genre. Le bruit des eſcapades de cette dame n'eſt point parvenu juſqu'à nous. Cependant, d'après certaines alluſions contenues dans une pièce que l'on trouvera quelques pages plus loin, on ſerait tenté de croire que la puiſſance de ſes charmes lui avait donné accès juſque ſur les marches du trône. (Voy. ci-deſſous, p. 713, v. 79.) Nous ne poſſédons aucun document capable de nous aider à déterminer d'une manière bien préciſe la part qu'elle put avoir dans les faveurs royales. Nous nous bornerons à faire remarquer que ce fut tout juſte au temps où elle était le plus en vogue, c'eſt-à-dire en 1538, que François I[er] alla chercher ſon mari ſur les bancs des avocats du parlement pour l'élever aux fonctions d'avocat général à la cour des comptes de Paris. La femme de Mynard s'appelait Catherine Bochart; elle était fille de Jean Bochart, ſieur de Noroy, avocat au parlement, & de Jeanne Sinau, dame de Champigny. Elle mourut le 25 juin 1546. Antoine Mynard, ſeigneur de la Tour-Grollier, en Bourbonnais, de Villemain & de Griſy-en-Brie, après être entré dans les charges publiques par la porte que nous venons d'indiquer, y parcourut une carrière des plus brillantes; il fut tour à tour conſeiller, préſident aux enquêtes, puis enfin préſident à mortier. Il mourut, le 12 décembre 1559; comme il revenait du Palais, après une audience, des aſſaſſins, apoſtés au coin d'une rue, le tuèrent d'un coup de piſtolet. (B. N., ms. 7553, f° 573).

Il le fault bien : ſortez de la teſnyere :
Meƈtez vos ſacz dire leurs patenoſtres
En quelque coing : les cauſes ſeront voſtres
Au reuenir. Quelqu'vn ſe trouuera,
Qui voz proces tandis viſitera
Que vous ſerez par boys, foreſtz & champs,
Prenant plaiſir au ſon qui ſortira
De la doulceur de vos glorieux chantz.
Quoy, Delauau (1), n'en voullez vous pas eſtre?
Venez, venez. Faiƈtes vous le retif?
Qui en ſeroit? Vous y eſtes droiƈt maiſtre :
Il ne vous fault de riens eſtre craintif.
Voſtre couſin eſt aſſez ententif
En voſtre abſence à meƈtre ordre au meſnaige :
Et dauantaige il ſe monſtre ſi ſaige
Que, s'il ne peut tout ſeul y ſatisfaire,
Ses compaignons il amene à l'ouuraige :
Tant que iamais on n'y eſt ſans rien faire.
Las! Chaliot (2), ie vous euſſe oblyé,
Sans le dernier que ie viens de nommer,
Et Meniſſon, qui eſt tant delyé :
Vous pouez bien tous deux vous renommer
De ce troupeau : ie vous veulx donc ſommer
D'aller aux champs. Monſtrez ſe bien ſçauez,
Car pour certain le vray plumaige auez
Pour bien chanter chaſcun voſtre partye :
Et appellez, au moins ſi le trouuez,
Monſieur Des Prunes en voſtre compaignie.
Et vous, Chauffourt (3), qui eſtes ià bigame,
Bien peu s'en fault que ne vous y appelle

(1) Dans le *Catalogue des conſeillers* donné par Blanchard, à la ſuite de ſon ouvrage ſur *les Préſidents au mortier*, on trouve un Jean de La Vau à l'année 1554 (p. 75).

(2) Ce perſonnage & les deux qui ſuivent ont pu être de leur temps un ſujet inépuiſable de railleries pour leurs contemporains; mais, depuis, le ſilence le plus profond s'eſt fait autour de leurs noms & de leurs infortunes conjugales.

(3) Nous avons découvert un blaſon, compoſé peut-être à l'occaſion du tournoi poétique provoqué, vers cette époque, par Clément Marot, & qui eſt attribué à un poëte portant le même nom qui ſe préſente ici. Cette pièce, intitulée : *Du con rebondy* (B. N., ms. 20025), ſuffirait pour permettre de taxer

Pour y chanter : vous en ſçauez la game
Et pouez bien eſtre de la chappelle.
Mais i'aurois paour que en feiſſiés querelle,
En vous voullant de ce nombre exempter :
Et neantmoins nous fauldroit contenter :
Car, ſi n'auez eſté coqu̇u en gerbe,
Vous vous pouez bien ſeurement vanter
Qu'à tout le moins l'auez eſté en herbe.
Et Quaqueton (1) ! Ie crois qu'il n'en eſt plus
Comme il ſouloyt, puyſque ſa femme eſt morte :
Et neantmoins, s'il n'eſtoit ſi perclus,
Ie l'en pryerois. Pourtant, s'en quelque ſorte
Aller y peult, à luy ie m'en rapporte.
Il ſeroit bon pour les ieunes conduire,
Et leur monſtrer leur game pour les duyre
A bien chanter, car il eſt fort expert
En ce meſtier, comme i'ay oy dire :
Grant mal ſera ſi la bande le pert.
Hau, Touchalou (2), auec vos deulx bonnetz,

celui qui l'a compoſée d'un certain dévergondage d'eſprit. Faut-il ne faire qu'un ſeul & même perſonnage de l'auteur de cette fantaiſie & du mari trompé dont on divulgue ici les infortunes? S'il en était ainſi, on ferait diſpoſé à penſer, d'après ſes ſujets de prédilection, que tous les torts n'étaient peut-être point du côté de ſa femme. On trouvera dans une pièce ſuivante (voyez ci-deſſous, p. 713, vers 67) un éloge de cette dame, dans lequel on lui attribue certains mérites littéraires & des qualités qui contrediſent un peu les méchants propos dont la pourſuivait la rumeur publique.

(1) Quaqueton ou Caqueton était le mari de l'une de ces trois dames des Blancs-Manteaux, dont Marot s'eſt occupé à diverſes repriſes. (Voy. ci-deſſus, p. 117 & 227, & encore *Épitaphes*.) Dans le monde de la galanterie, cette trinité paraît avoir joué un rôle des plus remarqués, &, entre ſes deux compagnes, Caqueton pouvait revendiquer la palme, pour ſa ſoupleſſe amoureuſe & ſes ſéductions corporelles. Quant à ſon mari, il exerçait de ſon état les modeſtes fonctions de contrôleur, & il laiſſait toute liberté à ſa femme, ſans trop lui demander de compte, afin d'avoir le droit de profiter ſans ſcrupule du bien-être qu'elle apportait à la maiſon. (Voy. ci-deſſus, p. 118, note.) Cette pièce nous fixe au moins ſur la date de ſa mort & nous apprend qu'il faut la placer avant le mois de mai de l'année 1535.

(2) Touchaloue, *alias* Truchale, était uni par les liens du mariage à une des trois dames

Qu'en dictes-vous? Voulez-vous pas venir?
Quelques vaiſſeaulx auez trouuez mal netz,
Qui vous ont faict ſi meſgre deuenir.
Vous en deuez doreſnauant tenir
A mon aduys : prys en auez aſſez.
Bien peu s'en fault que du tout ne paſſez.
Ce nonobſtant, il fault prendre couraige :
On y en voit d'autant ou plus caſſez,
Qui toutesfoys de bien chanter ſont raige.
Venez y donc : vous vous trouuerez ſain,
Et s'il ſuruient quelque mal d'auanture,
Voſtre couſin, monſieur le medecin,
A vous guerir mectra toute ſa cure.
Pas n'y fauldra, de ce ie vous aſſeure :
Bien peu ſans luy vauldroit voſtre armonye.
Il menera en voſtre compaignie
Ces deux barbiers, Guillaume & Iehan Bouyn (1).
Ainſi ſera voſtre bande fournye :
Car ilz ont tous baiſé le babouyn.
Las, Rocquencourt, trop eſtes enroué,
Par quoy fauldra receuoir voſtre excuſe,

des Blancs-Manteaux. Entre ſon ſort & celui de ſon compagnon de gloire & d'infortune, Caqueton, il ne devait pas y avoir grande différence à faire. Nous ne ſavons rien de particulier ſur ſa profeſſion; mais, d'après ce qui eſt dit ici, il aurait cherché hors du logis des compenſations aux ſoucis que lui cauſaient les infidélités de ſa femme, & de ſes expéditions galantes il aurait rapporté plus d'un fâcheux ſouvenir. Quant à cette dame, le public lui avait adjugé une épithète caractériſtique, qui prouvait que ſes adorateurs n'avaient pas toujours gardé pour eux les ſecrets de leur idole. (Voy. p. 117, v. 5.)

(1) Comme on le voit, le poëte n'épargne perſonne, & chaque profeſſion eſt miſe en demeure de fournir ſon contingent à cette proceſſion d'un nouveau genre. Nous ne ſavons rien de ce médecin & des deux aides qui l'aſſiſtaient ſans doute dans ſes opérations. Tout ce que nous pouvons dire, c'eſt que leur humble condition ne les avait point protégés contre le fléau qui s'abattait ſur les têtes de leurs voiſins. Cette expreſſion « avoir baiſé le babouyn » entraînait, dans la penſée populaire, une idée de honte & d'humiliation pour ceux auxquels on l'appliquait. Voici l'origine de cette locution ironique. Il fut un temps où l'on s'amuſait, dans les corps de garde, à deſſiner ſur le mur une tête de ſinge ou une figure groteſque; puis, par manière de jeu, on forçait les nouvelles recrues à baiſer cette image ridicule, & on les raillait

Et puys le mal dont eftes encloué
Traueil d'aller totallement reffufe.
De vous y veoir ne fault donc qu'on s'abufe :
Car auffi bien ne feruiriez de rien.
Gardez la chambre, & vous ferez tres bien:
Ils font fans vous affez, n'en ayez doubte.
Si Bourguignau (1) vous veult faire ce bien,
Il peult par droict fuyure pour vous la route.
Et, Gaudelu, n'yrez-vous pas chanter,
Courir aux boys auec voz compaignons ?
Qui vous vouldroyt de la bande exempter
Auroit grand tort. Bottes comme d'oignons
Trouuerez là de ces coquuz mygnons
Qui comme vous ont la pulce en l'oreille :
Non comme vous proprement, car pareille
Folye en tefte on ne pourroit trouuer,
Pource que en vain & follement traueille
Celluy qui cherche & ne vouldroit trouuer.
Et vous, meffieurs les anciens coquuz,
Ruzé, Charron (2), vous iugerez des coups.
Nul n'y fera qui le chant myeulx entende,

enfuite d'en avoir paffé par les exigences de leurs camarades. Ici le fens de cette expreffion fe trouve légèrement modifié; mais on devine fans peine l'intention moqueufe qu'elle contient à l'adreffe des maris que la conduite de leurs femmes défignait à la rifée publique.

(1) Nous avons découvert un Abel Bourguignon, avocat du roi au Châtelet de Paris en 1527 (Ch. Defmazes, *le Châtelet de Paris*, p. 128); il y a bien dans les noms une légère différence, mais elle pourrait s'expliquer par une erreur de copifte. La date fe prêterait, du refte, au rapprochement que nous propofons. Quant aux deux perfonnages qui viennent ici aux côtés du précédent, aucun indice n'a pu nous mettre fur leur trace.

(2) Il s'agit fans doute ici de Louis Ruzé, lieutenant civil au Châtelet de Paris. Nous avons eu déjà l'occafion de raconter fes infortunes conjugales & les équipées de fa femme, Marie Quatre-Livres. (Voy. ci-deffus, p. 491, note.) Puifque ce paffage eft réfervé aux maris dont les déboires remontent à une date déjà éloignée, l'indication qui fuit pourrait bien convenir à Jean Le Charron, avocat au parlement. En effet, le 14 mars 1482, il époufa Catherine Budé, fœur de Guillaume Budé: fon mariage datait donc de loin. Cette dame était fille de Jean Budé, feigneur d'Yerres, tréforier des chartes, audiencier à la chancellerie, & de Jeanne Picart, qui par fa mère était alliée à la famille des Poncher. — Jean Le

Et s'il aduient qu'il y ait quelque amende,
Ou que quelqu'vn tombe en deſertion,
Sergens aurez pour l'execucion
Claude Giroult, Xpiſtofle Chaſtellain,
Deſquels, pendant qu'ilz ont commiſſion,
Les femmes font les exploictz tout à plain.
  Pleſſis Picquet, il fault que ie vous picque,
Pource que vng peu vous vous meſcongnoiſſez :
Se on vous faict tort, pouruoyez de repplicque
Et me picquez ſi vous me congnoiſſez.
Si voz anneaulx ne ſont encor froiſſez,
Vous n'y perdrez ſeullement que l'attente :
Et ce pendant mectrez au moins l'entente
A imiter des coquuz le ramaige :
Puis, quant ſerez mis en forme patente,
Vous aurez faict deſia l'aprentiſſage.
  Et au partir appellez auec vous
Voſtre voyſin : mais il eſt tout plumé,
Par quoy i'ay paour qu'il n'y preigne la toux,
Car il n'eſt pas au froict accouſtumé :
Ainſi ſeroit ſon [c]haut tout conſommé :
Et neantmoins, s'il ſe veult mettre en voie,
Ie ſuys d'aduis qu'au moins il ſe pourueoye,
De paour du vent, d'vne robbe fourrée,
Et que ſa femme au departir le voye
Tres bien chauffer d'vne bonne bourrée.
  I'amerois bien que vous n'y vinſſiez pas,
Le controlleur Le Moyne & Sainct-Remy (1) !

Charron était conſeiller au parlement en 1522. (B. N., ms. 7554, f° 684, & Félibien, *Hiſt. de Paris*, IV, 699.) Parmi les perſonnes du même nom, nous avons à citer encore un Florimond Le Charron, qui figure ſur les états de la maiſon du roi avec le titre de tréſorier. (B. N., ms. 7856, f° 948.) Quant à ceux qui complètent cette liſte, ils appartiennent aux rangs inférieurs des ſuppôts de dame Juſtice (v. 135 à 139). Il n'eſt donc pas étonnant que les anecdotes de leur ménage ne ſoient pas parvenues juſqu'à nous.

(1) L'auteur de cette ſatire termine ſa revue en apoſtrophant ſucceſſivement les gens de tous les métiers, & la condition la plus humble n'échappe point à ſes ſarcaſmes & à ſes railleries. Nous n'avons rien pu découvrir ſur ces divers perſonnages ; nous voyons ſeulement qu'il s'agit tour à tour de contrôleurs (v. 160), de

Suyuez, ſuyuez plus viſte que le pas :
Les autres ſont au chemin à demy.
Si ie deuois eſtre voſtre ennemy,
Si ne fault il que faille à vous ſemondre,
Ou autrement m'en conuiendroit reſpondre :
Car i'ay ferment de n'en pas laiſſer vng,
A tout le moins de ceux qui laiſſent pondre
Dedans leurs nidz, dont le bruit eſt commung.
Et vous, meſſieurs les gardiens de boutique,
Berthelemy, auecques Brigallier,
Chacun de vous à bien chanter s'applicque :
On vous congnoiſt, riens n'y vaut pallyer :
A ce troupeau vous conuient allyer :
Et le mary de la belle bouquiere,
Dugaſt, Gazeau, & le greffier Riuiere,
La Faye auſſi, vous en eſtes : venez,
Vous chanterez de piteuſe maniere :
Car vous parlez de Regnault par le nez.
Si ie voulois de tous les noms nommer,
Ie congnois bien que i'aurois trop affaire,
Car tant de gens l'on en oit renommer
Que inceſſamment ce feroit à reffaire :
Il vault doncques myeulx doreſnauant m'en taire.
Les principaulx y ſont, comme il me ſemble,
Ou la plus part. Or que chaſcun s'aſſemble :
Ie vous feray crier par les heraulx,
Seigneurs, marchans & bourgeois tous enſemble,
Par vos eſtaz en termes generaulx.

marchands ou de boutiquiers (v. 169). Dans le recueil des épitaphes des égliſes de Paris, nous avons trouvé un Brigallier, marchand de drap (B. N., *Épitaphes*, IV, 273), peut-être le même que celui dont il eſt fait mention dans ce paſſage. On voit figurer dans *l'Enfer de la mère Cardine* une perſonne du nom de Lemoine. (A. de Montaiglon, *Anc. poéſ. franç.*, III, 319.) Nous n'oſons point affirmer que ce ſoit la femme du mari inſcrit ſur cette liſte, car autrement elle ferait tombée, de chute en chute, au dernier échelon de la débauche. Pour en finir d'un ſeul coup, l'auteur appelle tout le monde à l'aſſemblée qu'il a convoquée, ſans diſtinction de rang & de profeſſion. Du moment où il procède ainſi, nos inveſtigations deviennent ſuperflues, &, pour être au fait de la chronique ſcandaleuſe d'alors, il ſuffit de jeter un regard autour de ſoi.

Nobles coquuz, conſeilliers, aduocas,
Praticiens, procureurs & notaires,
[Greffiers, & puis bourgois de tous eſtas,]
Marchans drapiers, frepiers, appoticcaires,
[Merciers, maçons, ſerruriers, campanaires,]
Sergens, orfeures & changeurs, tous en ſomme,
N'atendez point que autrement on vous nomme.
Voullés vous pas monſtrer voz belles voix ?
Or vous haſtez, car le temps ſe conſomme,
De venir tous chanter *couquou* aux boys.

O les doulx chantz, o la doulce harmonie,
Quant aſſemblez ſeront ces beaulx oyſeaulx !
Iamais ne fut pareille mellodie :
On oyra là des accords bien noueaulx,
Trop plus plaiſans que d'aſnes ou de veaulx
Que on oyt ſouuent brayre parmy les champs.
Qui vouldra donc eſcouter leurs doulx chantz
Il pourra bien raconter pour merueille
Que pour chanter en chantz & en deſchantz
Oncques n'oyt vne telle chappelle.

PANAGERIC DES DAMOYSELLES DE PARIS
ſur les neuf Muſes (1)

Ie veulx par eſcript mectre
En quelque petit mettre
La louange & honneur
Qu'ont de Paris les dames
Viuantes & ſans diffames,
Sans eſtre blaſonneur.

(1) On retrouve dans cette pièce un certain nombre de noms qui figurent aux *Adieux* attribués à Marot. (Voy. ci-deſſus, p. 115.) C'eſt à ce titre qu'elle nous a paru intéreſſante à reproduire, ſurtout lorſque l'on en eſt réduit à conſtater la pénurie des *Mémoires* de l'époque en fait de renſeignements ſur la vie intime de la ſociété au XVIe ſiècle. Sous prétexte d'un parallèle avec les Muſes, le poëte nous préſente une galerie de onze dames que certains écarts de conduite pouvaient bien déſigner à la médiſance publique, mais qui ſe diſtinguaient ſurtout par une ſolide inſtruction & par les qualités aimables de leur

O nymphes Oreades,
Sylueſtres & naïades,
Venez moy ſecourir,
Et me faictes la grace
Que mon oeuure perface
Sans plus vous requerir.
Ie ſçay deux damoyſelles
Le loz & bruyt deſquelles
Me tient en grand ſoucy :
L'vne c'eſt la Riuiere,
D'Alençon chanceliere (1),
Et l'aultre la Plancy (2).
Toutes deux ſont aymables,
D'vn meſme eſprit ſemblables :
Mays l'vne i'ayme mieulx,
Parce qu'elle m'eſt doulce,
Et point ne me repoulſe
Le regard de ſes yeulx.
Elle eſt de taille exquiſe
Et de beaulté requiſe :
Treſdoulx eſt ſon parler.
Palas, en toutes places,
Suyuie de ſes deux graces,
On la doit appeller.

CALYOPPE.

D'Iuerny bien aymée (3),
Calioppe nommée,

eſprit. Bien que reproduite d'après un manuſcrit, cette pièce n'eſt point inédite. On la trouve imprimée, avec un nombre plus conſidérable de ſtrophes que nous n'en donnons ici, dans un petit volume intitulé : *Panegyric des damoyſelles de Paris*, & publié par Jean de Tournes, Lyon, 1545. En tête ſe trouvent quelques vers d'introduction, rimés par Antoine Dumoulin, qui ſemblent faire myſtère du nom de l'auteur. C'était peut-être un calcul pour attirer ſur ſoi les ſoupçons.

(1) Antoinette de Cerifay, fille de Nicolas de Cerifay, baron de la Rivière, bailli de Coſtentin, & d'Anne Bohier de Saint-Ciergue, fut mariée, le 14 mai 1538, à François Olivier, chevalier, ſeigneur de Leuville, d'abord chancelier d'Alençon, puis chancelier de France en 1545. Elle vivait encore le 19 janvier 1561.

(2) Voy. ci-deſſus, p. 702, v. 32, & ci-deſſous, p. 717, l. 5.

(3) Madeleine Briçonnet, « ſavante fille » de Jean Briçonnet & de Louiſe Raguier, fut ma-

Pour votre grand ſçauoir,
Que vous ſoyez deeſſe
Et des muſes l'adreſſe
Aiſement on peult veoir.
  Certes mon eloquence
N'a pas ceſte puiſſance
De pouoir proferer
Votre bruyt & louange.
Voluntiers à vng ange
Vous vouldroys comparer.

MELPOMENE.

Helas! Iehanne Le Viſte (1),
Vous courez ſi treſuiſte
Qu'on ne peult approcher
De voz vertus louables
Et façons admirables :
On n'y ſçauroit toucher.
  Vous eſtes ſi conſtante,
Et femme ſi prudente
Que, ſans vous ſurnommer,
Melpomene la ſaige,
Oyant votre langaige,
Ie vous oſe nommer.

CLYO.

O Clyo, muſe antique,
Prenez pour rethorique
La baillifue Courtin (2) :
D'elle pouez apprandre
Et gentement comprandre

riée, le 20 février 1532, dans l'égliſe de Saint-Jean-en-Grève, à Thibault de Longuejoue, ſeigneur d'Iverny, maître des requêtes & conſeiller du roi. Elle perdit ſon mari en 1551. Le jour de la Saint-Barthélemy, elle périt aſſommée à coups de croc tandis qu'elle cherchait à ſe ſauver en habit de religieuſe. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſiers, LONGUEJOUE & BRIÇONNET.)

(1) Jeanne Le Viſte, dame de Freſne, de Saint-Gobert, Viviers, Arcy & Montmorillon, était fille d'Antoine Le Viſte, préſident à mortier, & de Charlotte Briçonnet. Elle épouſa Jean Robertet, ſeigneur de la Motte-Jolivette & de Charlieur, vice-bailli de Vienne, conſeiller du roi & ſecrétaire de ſes finances. (B. N., ms. 7553, f° 779; ms. 7856, f° 936, & *Cabinet des titres*, doſſier BRIÇONNET.)

(2) Madeleine Budé, fille de

Le françoys & latin.
  Le frere de ſon pere,
Budé, que ie reuere,
Les muſes enſeignoit :
Et elle, eſtant ieunette,
Petite pucellette,
De ſon oncle apprenoit.

EVTERPE.

La Chaufour (1), ie m'abuſe,
Vous eſtes vne muſe,
A mon vray iugement :
Car la bone doctrine
Et parolle diuine
Aymez parfaictement.
  Et Euterpe confeſſe
Que ſoyez ſa maiſtreſſe,
Et non point ſans raiſon,
Car vous aymez à dire,
A eſcouter ou lire
Touſiours quelque oraiſon.

THALYE.

O gentille Mynarde (2),
Phebus, qui vous regarde
De ſon doré pourpris,
Vous a, ſans nul diffame,
Pour ſon eſpouze & femme
Deuant les aultres pris.
  Par ce moyen, Thalye,
La muſe tant iolye,
Iouyr de ſon ſeigneur
Vous permet & delaiſſe,

Dreux Budé, ſeigneur d'Yerres & de Villiers, grand audiencier de France, tréſorier des chartes, & de Guillemette de Thumery, épouſa en 1536 Jean Courtin, ſeigneur de Gournay, de Neuville-le-Roi & de Courcelles, qui fut notaire & ſecrétaire du roi, puis auditeur de la chambre des comptes. Dreux Budé était frère de Guillaume Budé, qui nous paraît clairement déſigné dans ce paſſage. (B. N., ms. 7554, f° 828; *Cabinet des titres*, doſſier COURTIN.)

(1) Voyez ci-deſſus, p. 704, v. 70 & note.

(2) La Mynarde était apparemment la femme de l'avocat Mynard. (Voy. p. 703, vers 40.)

Et comme à ſa princeſſe
Touſiours vous fait honneur.

TERPSICHORE.

I'ay bonne congnoiſſance
Et perfaicte aſſeurance
Qu'Anthoinette Roger (1),
S'elle veult entreprandre,
Peult Ciceron reprandre
Et Maro corriger.
Elle eſt d'eſprit ſubtille.
Terpſichore gentille
Ne veult ne n'oſe pas
Auecques ſa ſequelle,
Chemynant aupres delle,
S'[en] approcher d'vng pas.

VRANYE.

O Muſes, que vous ſemble ?
N'eſtes vous pas enſemble
D'aduis qu'à la Vicourt (2),
Pour ſon eſprit & grace,
On luy garde ſa place
En voſtre noble court ?
[Et] la belle Vranye
Son lieu ne luy denye,
Mays luy en fait tel don,
Pour qu'elle la precedde,
Que tous ſes biens luy cedde
Et meſct en habandon.

POLYMPNIE.

O dame vertueuze,
De Selua procureuſe (3)
De [notre] noble roy,
Ne me ſoys ennemye
Si muſe ne t'ay mye

(1) Toutes nos recherches ſur cette docte perſonne ſont reſtées infructueuſes. Nous ſommes obligé de nous en tenir, ſur ſes mérites, au témoignage qui lui eſt rendu ici par ſes contemporains.

(2) Voy. ci-deſſus, p. 123, v. 28, & p. 701, v. 30, & ci-deſſous, p. 717, l. 7.

(3) Peut-être s'agit-il ici de Marthe de Selva, fille de Jean de Selva, premier préſident, & de Cécile de Buxis. Elle

En mon premier arroy.
La doulce Polympnie
Et ſa grand compaignie
Te font vng honneur tel,
Qu'à iamais te reclament,
Et ſans ceſſe proclament
Ton renom immortel.

ERATHO.

Perigny (1), ma voyſine,
En mon aduis tres digne
D'eſpouzer Iuppiter,
Pour votre grand ſaigeſſe
Vous ſerez la maiſtreſſe,
Sans nulles irriter.
Du laurier la coronne
Sans contredit vous donne :
Eratho ſi conſent.
Tant eſtes honorée
Que du ciel Cytherée
Pour vous veoir en deſcend.
O Dames excellentes,
Et Nymphes triumphantes,
Ne ſoyez en eſmoy
Si vous eſtes obmiſes,
Et en ce reng non mizes :
Ie vous diray pourquoy.
Las ! il m'euſt fallu faire,
Pour bien vous ſatisfaire,
Six liures de grand prix
Plus gros que l'Eneïde,
Ou les liures d'Ouide,
Plus groz que cent foys dix.

(B. N., ms. 20025, f° 141.)

épouſa en premières noces François Roger, procureur général au parlement de Rouen. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier SELVA.) A cauſe de la grande ſituation de ſon père, elle avait ſans doute voulu conſerver ſon nom de famille. En 1552, elle ſe remaria à Pierre Raymond, premier préſident au même parlement. (*Ibid.*)

(1) Il exiſte un perſonnage du nom de Pierre du Pleſſis, qui était ſeigneur de Périgny & qui épouſa en 1519 Marguerite de Barres, fille de Didier, ſeigneur de Hautefeuille-Moncorbon. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier PLESSIS.)

LE PLVS OV MOINGZ DES DAMES DE PARIS (1)

Plus pour veoir que pour auoir *Bueil* (2).
Plus facheuſe que ieune *Poncher* (3).
Plus du paſſé que du preſent *Bouranet* (4).

(1) Cette ſérie de noms, précédés chacun d'une deviſe, contient une ſuite de piquantes révélations ſur les diverſes dames qui s'y trouvent citées. Une phraſe caractériſtique ſuffit pour réſumer l'opinion des contemporains ſur des faits qui, malheureuſement, ſe dérobent à notre curioſité. Mais, s'il ne nous eſt pas donné de pénétrer dans la vie privée de toutes ces dames, nous avons réuſſi cependant à recueillir ſur quelques-unes (*Lieutenante ciuille, Lacheſnaye*) des détails qui nous permettent d'entrevoir ce qu'il faut penſer des autres. Cette liſte, qui forme en quelque ſorte le répertoire des ſommités galantes les plus en vue au XVIe ſiècle, préſente un intérêt particulier pour les œuvres de Marot. C'eſt le motif qui nous a décidé à reproduire ce document, inconnu & inédit. On y retrouve en effet pluſieurs noms qui figurent dans les *Adieux* attribués à notre poëte (voy. ci-deſſus, p. 115) & dans les deux pièces précédentes. Si le paſſé ſe refuſe à nous livrer ſes ſecrets ſur chacune des perſonnes auxquelles la malice de leurs contemporains a fait ici une place, il eſt facile de deviner du moins, à travers ces appréciations laconiques, quels étaient leurs défauts, leurs travers & leurs ridicules. Ces deviſes ne laiſſent pas que d'avoir, dans leur conciſion, une certaine analogie avec des dictons du même genre, que l'on trouve en regard des portraits au crayon deſſinés par Mme de Boiſy, conſervés à la bibliothèque Méjane d'Aix & publiés par les ſoins de M. Rouard. Mais nous n'avons ici que la page dépareillée d'un chapitre d'indiſcrétions dont le dénouement reſte pour nous lettre cloſe.

(2) Peut-être eſt-il ici queſtion de Jacqueline de la Trémoille, dame de Marans, fille de François de la Trémoille, vicomte de Thouars, & d'Anne de Laval. Elle avait épouſé, le 23 janvier 1534, Louis de Bueil, comte de Sancerre.

(3) Catherine Hurault, fille de Jacques Hurault, ſeigneur de la Grange & de Cheverny, & de Marie Garandeau, avait épouſé Jean Poncher, ſeigneur de Chanfréau & de Limours, de Châteaufort, de Jouy-en-Joſas, général des finances de Languedoc, bailli d'Étampes & tréſorier des guerres. On trouve également ſur la liſte des valets de chambre du roi un Nicolas Poncher, qui réuniſſait les fonctions de notaire & de ſecrétaire. (B. N., ms. 7856, f° 939.)

(4) Peut-être faut-il lire

Plus requiſe que exquiſe	*Treſoriere de Milan* (1).
Plus de fiction que d'affection	*Planſy* (2).
Plus dame que fame	*La contreroleuſe d'Alençon.*
Plus d'amis que d'amour	*La Vicourt* (3).
Plus de deſir que de loyſir	*Balline Contantin* (4).
Plus ouye que entendue	*Madame de Victry* (5).
Plus priſe que priſée	*Mademoiſelle d'Amboille* (6).
Plus de l'egliſe que du monde	*Vrſulines.*
Plus pour les autres que pour elle	*La Foreſt.*
Plus aigre que verte	*La Boullencourt* (7).

Briçonnet, & alors cette déſignation pourrait convenir à Marie Briçonnet, dame de Praville, fille de Pierre Briçonnet, ſeigneur de Praville, & d'Anne Compaing. Elle épouſa Jean Morelet du Muſeau, ſeigneur de Garennes, maître d'hôtel du roi, tréſorier de France, & qui fut ambaſſadeur en Suiſſe en 1529. Elle ſe trouvait veuve en 1535. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier BRIÇONNET.) Le ſens de cette deviſe ſemblerait s'accorder aſſez avec ſa ſituation.

(1) Nous ſuppoſons que la perſonne déſignée ſous la qualification de tréſorière de Milan était Catherine de Champrond, veuve, en 1539, de Lambert Meigret, ſeigneur de Lives, de Mée & de Boiſſettes, tréſorier des blancs de Milan juſqu'en 1515, époque à laquelle il fut nommé tréſorier de l'extraordinaire des guerres, puis contrôleur des finances. Le mauvais état des affaires de ſon mari fut peut-être la cauſe qui la porta à s'enrôler parmi les femmes galantes de ſon temps. En effet, il fit banqueroute & dut abandonner tous ſes biens au roi. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier MEIGRET, & ms. 7553, fº 557.)

(2) Sur la dame de Planſy ou Plancy, voir les détails donnés ci-deſſus, p. 702, vers 32, & p. 711, vers 18.

(3) Voy. ci-deſſus, p. 701, vers 30, & p. 714, vers 105.

(4) Peut-être y a-t-il ici une erreur de copiſte & faut-il lire « Balliue Coſtantin ». Il s'agirait alors d'Antoinette de Cerifay, fille de Nicolas de Cerifay, bailli de Coſtentin. (Voy. ci-deſſus, p. 711, vers 17 & note 1.) Elle devint plus tard chancelière d'Alençon. Mais, en l'abſence d'indications préciſes, nous ne pouvons propoſer ces conjectures que ſous toutes réſerves.

(5) Voyez ci-deſſus, p. 118, vers 9 & note 1.

(6) Voyez ci-deſſus, p. 702, vers 34.

(7) Jean L'Huillier de Saint-Meſmin d'Angerville, ſeigneur de Boulencourt, conſeiller du roi & préſident de la chambre des comptes (Sauval, *Recherches des antiquités de Paris*, III, 615), puis prévôt des marchands en 1530, épouſa en premières noces Anne Hennequin, fille de Michel Hennequin, marchand & bourgeois de Troyes, & en ſecondes noces Renée Nicollay, veuve de Dreux Hennequin. (B. N., *Ca-*

Plus large que grande *Alincourt* (1).
Plus coincte que ioincte *Generale Bonneul.*
Plus fimple que double *Generale Porte.*
Plus de tefte que de corps *Sainct Victor* (2).
Plus qu'on ne penfe *Robertette Balline.*
Plus Iehanne que Perette *Viconteffe Le Mafle* (3).
Plus de maintien que d'honneur *Recepueufe generale Ruzé* (4).
Plus de long que de court *La Combe.*
Plus de biens que de beaulté *Robertet* (5).
Plus de pardons que de promeffe *Greffe Pichon* (6).

binet des titres, doffier L'HUILLIER.) Nous ne favons à laquelle de fes deux femmes s'appliquait ce dicton peu bienveillant ; mais, s'il fallait choifir, nous inclinerions pour la feconde en date.

(1) Nous avons trouvé un Legendre, feigneur d'Alincourt, tréforier général des finances. N'ayant point d'héritiers naturels, il défigna pour lui fuccéder le feigneur Neufville de Villeroi, à la charge de prendre le nom de Villiers, de l'une de fes terres. En l'abfence de renfeignements précis, nous n'affirmons point qu'il faille lui donner pour femme la perfonne dont on raille ici la corpulence.

(2) Aymard Nicollay, feigneur de Saint-Victor, premier préfident de la chambre des comptes, avait pris pour femme Anne Baillet. (B. N., *Cabinet des titres*, doffier L'HUILLIER.)

(3) Françoife Ragueneau avait époufé Hugues Le Mafle, vicomte d'Évreux. Son mari mourut en 1536. (B. N., *Épitaphes des églifes de Paris*, I, 670.) Mais on ne connaît point la date de la mort de la vicomteffe.

(4) Peut-être faut-il appliquer cette défignation à la femme de Jean Ruzé, feigneur de Stains & de la Herpinière, qui fut d'abord maître général des monnaies, puis receveur général des finances en 1505. Il avait époufé en premières noces Jeanne Briffon, fille de Jean Briffon, confeiller au parlement, puis en fecondes noces Ifabelle ou Élifabeth Le Lieur, fille de Roger Le Lieur, feigneur de Bois-Befnard, & d'Ifabeau de Lally. (B. N., *Cabinet des titres*, doffiers RUZÉ & LE LIEUR.)

(5) Nous inclinerions à croire que cette devife pourrait bien s'appliquer à Françoife Robertet, fille de Florimond Robertet, fecrétaire du roi & tréforier de France, & de Michelle Gaillard. L'an 1539, elle époufa en premières noces Jean Babou, feigneur de la Bourdaifière, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur & bailli de Touraine, maître général de l'artillerie, qui mourut en 1569. Elle fe remaria à Jean d'Aumont, maréchal de France. (B. N., *Cabinet des titres*, doffier ROBERTET.)

(6) Sur la lifte des « huiffiers de la cour de parlement & des requeftes du palais »

Plus de vengence que de cueur	*Pontillault* (1).
Plus du commun que du propre	*Aduocate Ruzé* (2).
Plus de credit que de biens	*Lieutenante ciuille* (3).
Plus par habitz que par corps	*Signau* (4).
Plus de contrainƈte que d'amour	*Recepueuſe de Nemours.*
Plus paſſée que vielle	*Lacheſnaye* (5).

figure un Euſtache Pichon, qui pourrait bien être le mari de la dame dont il eſt ici fait mention. (B. N., ms. 7856, f° 973.) Nous avons également trouvé un Nicole Pichon, conſeiller, qui épouſa Marie Thibouſt. Après la mort de ſon premier mari, elle contraƈta une nouvelle union avec Étienne Ragueneau. (B. N., ms. 7555 *bis*, f° 174.)

(1) Cette deviſe s'applique probablement à Jeanne L'Huillier, qui avait épouſé Jean Brinon, ſeigneur de la Buſſière & de Pontillaut, maître ordinaire en la chambre des comptes, fils de Jean Brinon, ſeigneur de Pontillaut, & de Marguerite Boiſlèvre, ſa première femme. (B. N., ms. 7554, f° 543.)

(2) Nous penſons qu'il eſt ici queſtion de Geneviève Brinon, fille de Jean Brinon, ſeigneur de la Buſſière & de Pontillaut, & de Geneviève Millet, ſa ſeconde femme. Elle épouſa en effet Jean Ruzé, fils de Guillaume Ruzé & de Catherine Briçonnet. Jean Ruzé, après avoir été ſecrétaire du roi en 1509, puis conſeiller au parlement de Paris en 1518, fut appelé en 1522 aux fonƈtions d'avocat du roi au même ſiége. (B. N., ms. 7554, f° 543. *Cabinet des titres*, doſſier RUZÉ.) Elle mourut en 1570 & fut enterrée à Saint-André-des-Arcs.

(3) Marie Quatre-Livres, fille de l'avocat de ce nom, qui épouſa Louis Ruzé, ſeigneur de Lépine, fils de Louis Ruzé, ſeigneur de la Herpinière, & de Pernelle Gaillard de Lonjumeau. Louis Ruzé fut tour à tour conſeiller de ville en 1500, conſeiller au parlement en 1511, & enfin lieutenant civil au Châtelet. (Sur les aventures ſcandaleuſes de ſa femme, voy. ci-deſſus, p. 491, note.) Louis Ruzé mourut ſans enfants, & ſa veuve ſe remaria, en 1533, à Jean de Saint-Saturnin. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier RUZÉ.)

(4) Voyez ci-deſſus, p. 703, note, col. 2.

(5) Nous avons trouvé un Jean de Lacheſnaye qui nous a paru avoir toutes les qualités requiſes pour être le mari de cette dame. Voici d'abord le quatrain qui lui eſt conſacré dans une pièce ſatirique de cette époque :

LA CHESNAYE.

Vng ſatyre m'a faiƈt coquu
D'vng meſchant art dont ay veſcu
M'a oſté d'vne forte place,
Et Phaeton m'a mis en grace.

(B. S., ms. 187, f° 72.)

Jean de Lacheſnaye, notaire & ſecrétaire du roi, était vicomte de Carentan. (Sauval, *Recherches des antiquités de Paris*, III, 597.) Il figure ſur la liſte des valets de chambre du roi, avec le titre de ſeigneur de

Plus par acquit que par grace *Boulan* (1).
Plus par aultruy que par ſoy *Controleuſe Meigret* (2).
Plus ſage que riche *Aniorrant* (3).

(Bibl. de Soiſſons, ms. 189 B, f° 39 v°.)

Bouly. (B. N., ms. 7856, f° 938.) Enfin, détail ſignificatif & qui pourrait nous mettre ſur la trace des origines de ſa fortune, il avait ſa chambre au château de Saint-Germain (Laborde, *Comptes des bâtiments du roi*, II, 302); & ſa femme ne manquait pas ſans doute de l'y accompagner.

(1) Il a exiſté un conſeiller du nom de Jacques Boullent. (Voy. ci-deſſus, p. 686, note, 2e col., & Félibien, *Hiſtoire de Paris*, IV, 699.) Nous ne ſaurions dire toutefois ſi, malgré certaines différences d'orthographe, on peut lui attribuer pour femme la perſonne dont il eſt ici queſtion.

(2) La contrôleuſe Meigret devait être Catherine de Champrond, femme de Lambert Meigret, contrôleur des finances ſous François Ier. (Voy. ci-deſſus, p. 717, l. 4 & note 1.)

(3) Catherine Budé, fille de Guillaume Budé & de Roberte Le Lièvre, épouſa Jean Anjorrant, ſeigneur de Claye. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier BUDÉ.) Nous avons trouvé encore un autre perſonnage du nom d'Anjorrant, conſeiller à la cour en 1540. (Félibien, *Hiſtoire de la ville de Paris*, IV, 700.)



Rébus de Picardie

(Cf. ci-deſſus, p. 365, vers 127)

Vne faulx, vne eſtrille, vn veau,
C'eſt à dire : Eſtrille Fauueau,
En bon rebus de Picardie.

Ce rébus paraît avoir eu à cette époque ſon heure de popularité. Un libraire du temps l'introduiſit dans ſa marque, repréſentant au naturel les objets déſignés par leurs noms dans les vers du poëte. L'*étrille*, la *faux* & le *veau* y ſont figurés d'une manière ſuffiſamment tranſparente. Voici le *fac-ſimile* de ce deſſin, qui, en raiſon de ſes analogies avec notre texte, nous a paru intéreſſant à placer ſous les yeux du lecteur.



Nous avons aſſez longuement parlé de ces ſortes de jeux d'eſprit (voy. ci-deſſus, p. 365, note 2) pour n'avoir point à y revenir. La Picardie les revendiquait comme un produit de ſon terroir. Auprès du public, ils avaient obtenu un ſuccès de vogue. Quant au rébus dont il s'agit dans ce *coq-à-l'âne* de Marot, il venait

en droite ligne du roman de *Fauvel*, qui avait été fort longtemps à la mode. De ce roman on avait tiré le proverbe « étrille Fauveau », où l'on trouvait une application fréquente aux défaillances & aux baſſeſſes de la nature humaine. Le libraire Durand Gerlier avait eu l'idée de s'approprier cette deviſe, à raiſon de ſa popularité ; car autrement elle ne préſente avec ſon nom aucune de ces relations que l'on recherchait d'ordinaire dans les emblèmes de ce genre, comme la marque de Corrozet nous en fournit un ſpécimen : on y voyait en effet un cœur ſur lequel s'épanouiſſait une roſe (*cor roſe eſt*). Nous ne ſavons point ſi Durand Gerlier avait pouſſé ſes avances à la mode juſqu'à faire reproduire les mêmes emblèmes, en guiſe d'enſeigne, au-deſſus de ſa boutique, ſituée rue des Mathurins ; mais nous pouvons affirmer l'authenticité de la copie que nous donnons ici. Elle a été empruntée à l'édition gothique des *Cent nouvelles nouvelles* publiée par ce libraire.

LITTERA NATVRALITATIS PRO IOHANNE de Sagon (1)

(Cf. ci-deſſus, p. 572)

LOYS... Sauoir faiſons... nous auoir receue humble ſupplication de noſtre chier & bien amé Iehan de Sagon, marchant, natif du pays d'Eſpaigne, demourant en noſtre ville de Rouen, contenant que puis vingt ans en çà, ou enuiron, ledict ſuppliant s'eſt party dudict pays d'Eſpaigne, & eſt venu ſoy habituer en noſtre royaume, meſmement en noſtre dicte ville de Rouen, où il s'eſt touſiours entremis & entremect encores de toutes ma-

(1) Au milieu des injures de toute ſorte dont Fripelippes accable par procuration l'adverſaire de ſon maître, il était une inſulte dont, paraît-il, l'auteur du *Coup d'eſſay* ne pouvait ſe réſoudre à prendre ſon parti. L'épithète de « filz de Marrane » avait le don d'exciter au plus haut point ſa mauvaiſe humeur, comme ſi elle réveillait certains ſouvenirs auſſi déſagréables à ſon amour-propre que compromettants pour ſes projets ambitieux. En effet, comment continuer ſon rôle de champion de la foi catholique s'il acceptait ſans proteſter une qualification outrageante qui le mettait au rang de juif converti ? (Voy. ci-deſſus, p. 578, v. 192 & note.) Sagon comprit que c'en était

nieres de marchandiſes pour ſoy entretenir & viure, en eſperant d'y acquerir biens meubles & immeubles & y finer le ſeurplus de ſes iours. Toutesfois, pour ce qu'il eſt eſtranger, natif dudict pays d'Eſpaigne, il doubte que, apres ce qu'il auroit faict quelque

aſſez pour faire crouler l'édifice qu'il avait laborieuſement élevé, &, à ſes allures embarraſſées, on peut juger que ſon adverſaire l'avait frappé à l'endroit ſenſible. En effet, au lieu d'aller droit à l'impoſture, de la confondre par une réponſe déciſive, il tourne autour du but, ſe livre à de complaiſantes digreſſions ſur la bonne réputation de ſa famille, ſur l'antiquité & le preſtige de ſa race du côté maternel. En ce qui concerne ſon père, il ſe montre bien plus ſobre de détails ; il lui ſuffit de rendre hommage à cette mémoire par quelques éloges écourtés. On ſent qu'il y a là pour lui un terrain qui ſe dérobe & ſur lequel il ne tient pas à s'aventurer. Ses réticences diſpoſeraient à ajouter foi aux perfidies indiſcrètes de Fripelippes. Voici, du reſte, le paſſage le plus intéreſſant de cette apologie que Sagon avait élaborée lui-même, pour être plus ſûr qu'elle concorderait avec les beſoins de ſa cauſe :

Il fault vng petit mot toucher
Du mot que tu veulx reprocher
A Sagon, dont, à l'auanture,
Tu mectz vne obſcure nature.
Mais tu mentz, ſot auantureux :
Il eſt de parens bien heureux :
Et ſi tu pretendz dauantage
Congnoiſtre de ſon parentage,
Il eſt à Rouen bien congnu.
Demande dont il eſt venu :
Il eſt d'vne race autantique,
Bien renommée & fort antique,
Qui portoit Ango en ſurnom.
L'honneur du bruict & du renom
De la race dont eſt mon maiſtre
M'a faict le nom par eſcript meſtre.
Il a cent parens, pour le moins,
Dedens Rouen, du nom teſmoingz,
Qui [te] diront en mot ſommaire
Que c'eſt la race de ſa mere,
A qui Dieu par grace pardoinct.
Du pere ne diray qu'vng poinct :
C'eſt vng homme exempt en ſa vie
De blaſmer aulcun par enuie,
Sobre, modeſte & patient.
Il eſt vray qu'il n'eſt pas ſcient
Ou tant ſçauant en bonne lettre
Comme eſt Sagon, ſon filz, mon maiſtre.
Quant à ſa race, il n'eſt beſoing
Que d'oyr le nom pour teſmoing.
La foy qui au ſurnom eſclere
Monſtre quil eſt de race claire.

(*Deffenſe de Sagon. — Pour les diſciples de Marot.*)

Dans cette longue tirade, pas un mot qui détruiſe ou même qui affaibliſſe les inſinuations de Fripelippes. Sagon ſe drape dans ſon orgueil, en rappelant que par ſa mère il deſcend des Ango, ces hardis navigateurs dans leſquels on n'aurait vu peut-être que des pirates, ſi le ſuccès n'était venu couronner leurs expéditions. L'un d'eux n'héſita point, du moins Sagon l'affirme, à donner ſa fille à un petit marchand arrivant d'Eſpagne & cherchant fortune à Rouen. Quels preſſants motifs déterminèrent ce marchand à abandonner ſon pays natal ? Comment ſavoir s'il était un juif converti ou un catholique de bon aloi ? Le document que nous reproduiſons ne tranche point la queſtion ; mais, s'il ne nous apprend rien ſur les antécédents religieux du père de Sagon, il ne contredit point non plus les rumeurs dont l'écho retentit au milieu des for-

acquiſicion deſdicts biens, noz procureurs, officiers, ou autres, ſoubz vmbre de noz ordonnances & des guerres & diuiſions qui ont eu ou pourroient auoir cours, luy voulſiſſent donner empeſchement en l'exercice d'icelle marchandiſe, & maintenir iceulx biens à nous appartenir par droit d'aubayne ou autrement, s'il n'auoit ſur ce de nous congé, licence & lettres de habilitacion, ſi, comme il dit humblement, requerant noz graces & liberalité, pour ce eſt il que nous, ce que dict eſt conſideré, inclinant liberalement à la ſupplication & requeſte dudict Iehan Sagon ſuppliant, voulant lui ſubuenir & le traicter fauorablement comme noz autres ſubgetz, à ce que tous eſtrangers ſoient doreſenauant plus enclins à venir demourer en noſdicts royaume & pays, audict ſuppliant, de noſtre grace eſpecial, pleine puiſſance & auctorité royal, par ces preſentes voulons & nous plaiſt qu'il puiſſe & luy loiſe acquerir, tenir & poſſeder heritaiges, poſſeſſions, reuenues & autres biens meubles & immeubles en noſtredict royaume & pays, & d'iceulx, enſemble de ceulx qu'il pourra auoir par cy deuant acquis, il puiſſe diſpoſer & ordonner par teſtament & ordonnance de derniere voulenté, donacion faicte entre vifz ou autrement, à ſon plaiſir & voulenté, & que ſes femme, enfans, heritiers

ties véhémentes du valet de Marot. Ce qui reſſort clairement de cette pièce, c'eſt que le marchand eſpagnol avait quitté ſon pays d'origine depuis une vingtaine d'années (l. 5) lorſqu'il obtint du roi ces « lettres de naturalité ». Mais il n'y eſt rien dit de précis ſur les motifs de ſon émigration en France, & à ce ſujet le champ eſt ouvert à toutes les conjectures. Il eſt donc permis d'en attribuer la cauſe à une converſion qui lui aurait rendu impoſſible un plus long ſéjour au delà des Pyrénées. Dans ſa nouvelle patrie, au contraire, il échappait à toute recherche indiſcrète ſur ſon paſſé; on ne l'y connaiſſait que comme catholique, & il n'était plus gêné par ſes antécédents. L'ardeur exceſſive avec laquelle Sagon prend fait & cauſe pour les doctrines orthodoxes ne tend à rien moins qu'à infirmer les inſinuations de Fripelippes. La ferveur de ſon zèle a quelque choſe de ſuſpect, & peut-être ne faiſait-il ſi grand étalage de ſa foi que pour mieux maſquer un vice originel. Après avoir retrouvé le père de Sagon, nous penſons être ſur la trace d'une ſœur du même poëte. L'exiſtence de cette perſonne, qui exerçait la profeſſion de lingère, nous eſt révélée par des vers qui prédiſent à l'auteur du *Coup d'eſſay* que depuis longtemps lui & les ſiens ſeront tombés dans la catégorie des oubliés alors que la gloire de Marot durera encore,

> De ton abbé adonc ne ſera voix
> Ne de ta ſoeur la lingere auſſi lors.
> (*Manuſcrits de la bibliothèque de Toulouſe.*)

Faut-il reconnaître ſous cette

& ayans cauſe luy puiſſent auſdicts biens ſucceder, auſſi qu'il puiſſe aller & continuer ſa dicte marchandiſe en noſdicts royaume & pays & par tout ailleurs, tout ainſi que noz autres ſubgetz, & marchandiſes d'icelluy, & que s'il en eſtoit originellement natif, ſans ce que, au moyen de noz ordonnances & des guerres & diuiſions qui ont eu ou pourroient avoir cours, noſdicts procureurs, officiers ou autres luy puiſſent mectre ou donner aucun deſtourbier ou empeſchement: & quant à ce l'auons habilité & habilitons de noſtre plus ample grace, par ceſdictes preſentes, en nous payant ſur ce finance moderée. Sy donnons... & à noz amez & feaulx les gens de noz comptes à Paris, & à noz amez & feaulx les gens de noz cours de Parlement à Paris, Thoulouze, Bourdeaulx & de noſtre Eſchiquier ordinaire en noz pays & duché de Normandie, & à tous noz autres iuſticiers, &c... que de noz preſens grace, congé, licence, habilitacion & octroy ilz facent, ſeuffrent & laiſſent ledict Iehan de Sagon ſuppliant ioir & vſer plainement & paiſiblement, ſans luy faire mectre..., & lequel ſe fait..., ilz reparent, &c..., car ainſi, &c..., nonobſtant, &c..., & affin, &c..., ſauf, &c... Donné à Lyon ſur le Roſne, au mois de iuillet, l'an de grace mil cinq cens & vng, & de noſtre regne le quatrieſme. Ainſi ſigné : Par le Roy : maiſtre Pierre de la Vernade, conſeiller & maiſtre des requeſtes ordinaires de l'oſtel, & autres preſens : J. Guyot. Viſa, contentor : D. Budé (1).

(ARCHIVES NATIONALES JJ. 235, f° 75, n° 243.)

déſignation « la lingere du Palais » ſi fort maltraitée par Marot dans ſes *Épigrammes?* Nous devons avouer que nous nous en tenons à une ſimple conjecture, en l'abſence de donnée préciſe. En nous faiſant connaître les liens qui rattachaient Sagon à la ville de Rouen, cette pièce nous explique pourquoi le jeune poëte ſe ſentait porté d'une ſi vive affection vers la cité normande qui lui avait ſervi de berceau, & dont il eût été bien aiſe de faire le théâtre de ſes premiers ſuccès poétiques, ſi l'on en juge par la liſte des pièces qu'il prétend avoir été couronnées au Puy de la Conception. (Voyez ci-deſſus, p. 579, note.) Mais il trouva ſans doute la ſcène trop étroite pour les aſpirations qui fermentaient dans ſa poitrine. Il vint à Paris afin d'y tenter fortune. Il crut forcer la renommée par le ſcandale de ſes attaques contre Marot. Ce ne fut qu'un éclair paſſager dans l'obſcurité de ſa vie.

(1) Il s'agit probablement ici de Dreux Budé, ſeigneur d'Yerres & de Villiers, grand audiencier de France, tréſorier des chartes. Il était fils de Jean Budé & de Catherine Le Picard & frère de Guillaume Budé. Il épouſa Guillemette Thumery, & mourut en 1517.

EPISTRE DV COQ A L'ASNE FAICT PAR LYON IAMET en l'an mil v^{c} quarente & vng (1)

IE te veulx eſcripre à ce coup
Qu'en Piedmont il y a beaucoup
D'aſneſſes de Hieruſalem (2).
Que Dieu leur enuoye mal an :
L'argent du Roy leur vient ſans peine.
Et puis on faict vng cappitaine
Maintenant en ſortant de paige :
Il faict bon eſtre du lignaige

(1) La correſpondance poétique des deux amis était aſſez irrégulière. Marot avait commencé par ſe plaindre de la négligence de Jamet à lui répondre. (Voy. ci-deſſus, p. 327.) Jamet, à ſon tour, avait reproché à ſon ami de reſter bien longtemps ſans lui donner de ſes nouvelles. (Voy. ci-deſſous, p. 752, vers 1 & ſuivants.) Voici, ſelon nous, de quelle manière il convient d'apprécier ces griefs réciproques. Il eſt probable que le plus ſouvent les vers compoſés par les deux amis n'arrivaient point ou n'arrivaient que tardivement à deſtination ; de là cet échange de coups d'épingles. En réſumé, c'eſt à la fin de 1536 que Marot adreſſa ſon dernier *coq-à-l'âne* à Jamet (voy. ci-deſſus, p. 451), ou tout au moins nous n'en connaiſſons point de poſtérieur. D'après les apparences, Jamet aurait été plus perſévérant dans ſon amitié ; car, outre la pièçe que nous donnons ici, il envoya à ſon ami, de la cour de Ferrare, en 1543, un dernier ſouvenir. (Voyez ci-deſſous, p. 752.) Peut-être auſſi pluſieurs de ces pièces reſtent-elles encore enſevelies dans la pouſſière des bibliothèques, d'où le haſard des découvertes pourra ſeul les faire ſortir.

(2) Il eſt déjà queſtion de « l'aſneſſe de Ieruſalem » dans un des précédents *coq-à-l'âne* de Marot (voy. ci-deſſus, p. 364, v. 123), & nous avons indiqué l'intention malicieuſe qui ſe dérobait ſous ces mots. Mais notre précédente interprétation ne ſuffirait plus à la penſée exprimée ici par Jamet. Si « l'aſneſſe de Ieruſalem » peut être priſe pour l'Égliſe de Rome, qui porte le pape, par les « aſneſſes de Ieruſalem » il faudrait entendre les nombreuſes égliſes qui ſont métaphoriquement les bêtes de ſomme des repréſentants du pape, & qui remplacent pour eux, dans le pèlerinage de la vie, l'âneſſe qui portait Jéſus-Chriſt lors de ſon entrée à Jéruſalem. La réflexion contenue dans les vers 4 & 5 confirmerait encore cette interprétation. En effet le trône ſoutient toujours l'autel, à charge de revanche, & l'Égliſe ne s'adreſſait jamais en vain à la

De Lancellot ou de Gauuain (1).
Si maintient on pour tout certain
Qu'il n'eſt bon beurre que de Vanures.
A Sauyllan nous auons Ambres (2),

libéralité royale. On pourrait encore voir ici une alluſion aux déſordres dont les couvents n'étaient que trop ſouvent le théâtre. Il faudrait alors chercher le commentaire de l'inſinuation malicieuſe du poëte dans les vers ſuivants de Villon :

> Carmes cheuauchent nos voyſines :
> Mais cela ne m'eſt que du meins.
> (*Petit Teſtament*, huictain XXXII.)

(1) Lancelot du Lac eſt le héros de l'un de ces volumineux romans de chevalerie qui firent les délices des châtelaines d'autrefois. Gauvain, neveu du roi Artus, & non moins valeureux que le précédent, fut ſon compagnon de péril & de gloire. (Voyez ci-deſſus, p. 374, note 2, & *Romans de la Table ronde*, publiés par Paulin Paris, Techener.) Le poëte ſe fait ici l'écho du refrain ordinaire des mécontents, qui prétendent expliquer par les injuſtices de la faveur ou les paſſe-droits de la naiſſance les déceptions de leur incapacité. Le paſſage ſuivant de Montluc leur inflige un démenti intéreſſant à recueillir : « De mon temps, dit-il, en ay veu paruenir qui ont pourté la picque à ſix franx de paye, fere des actes ſi belicqueux & ſe ſont trouués ſi cappables qu'il y en eut prou qu'eſtoinct filz de poures laboureurs & ſe ſont mis par deuant beaucoup de nobles pour leur hardieſſe & vertus. » (*Commentaires*, I.) Le poëte réſume ſa penſée dans les vers 8 & 11 : il faut « eſtre du lignaige » de nobleſſe pour être réputé propre à faire un bon ſoldat, tout comme il n'y a que le beurre de Vanvres pour les gourmets qui prétendent s'y connaître.

(2) Nous avons déjà rencontré le nom de ce perſonnage. (Voy. ci-deſſus, p. 576, vers 77 & note 2.) En 1541, il obtint du roi de reſter à la tête de ſa compagnie, tandis que d'autres étaient licenciés. (Montluc, *Commentaires*, I.) La place de Savillan, ſituée ſur la frontière du Piémont, avait été fortifiée par François Ier, pour arrêter les armées impériales qui pouvaient de ce côté menacer ſes récentes conquêtes. (Du Bellay, *Mémoires*, liv. IX.) Jamet veut donner à entendre que la préſence de l'un des plus vaillants capitaines du temps dans les murs de cette place ſuffirait à elle ſeule pour tenir en reſpect les ennemis du roi. Quant au ſens métaphorique du vers ſuivant, il nous ſemble facile à expliquer : le brave capitaine ſe ſoucie peu de la paille qu'il laiſſe aux autres, il garde le bon grain pour lui & les ſiens, ou, plus clairement encore, il s'occupe d'approviſionner la place par le butin qu'il fait y faire entrer. Enfin, dans les deux vers 14 & 15, nous croyons voir une alluſion à ces armes à deux tranchants, appelées langues-de-bœuf, & qui, dans la bataille, faiſaient œuvre de boucherie.

Qui tire autre choſe que paille.
Vng couſteau qui des deux pars taille
Eſt conuenable pour la trippe.
Mais qu'eſt deuenu Frippelippe?
Les Sagoints ſont ilz [donc] tous mors (1)?
Il eſt beſoing de roides mors
Aux beſtes qui ont forte bouche.
Oncques on ne veit male mouche
Qui fut loyalle : aſſes mouchez.
Les corps boſſus ſont fort marchez :
C'eſt affin qu'on les recongnoiſſe (2).
La Conſolacion de Boece
Eſt bonne à qui a tout perdu (3).
Nous auons beaucoup atendu
De faire general concille,
De peur de perdre la cocquille
Que Conſtantin donna au pape (4).

(1) Sur l'intervention de Fripelippes dans la querelle de Sagon & de Marot, voyez ci-deſſus, p. 565 & ſuivantes. Il eſt probable qu'à l'époque où cette pièce fut compoſée, les ſouvenirs de cette lutte littéraire n'avaient laiſſé que des traces fort effacées. Mais on n'avait point oublié que Marot avait eu beſoin de toute ſa verve poétique pour réduire au ſilence des adverſaires déloyaux.

(2) « Marchez » nous paraît pris ici pour « marquez ». Peut-être y a-t-il dans cette alluſion une malice à l'adreſſe de Béda, qui était boſſu. (Voy. ci-deſſus, p. 255, note 1.)

(3) Boëce vivait au ve ſiècle (470-525). Après avoir été en grande faveur auprès de Théodoric, il tomba tout à coup en diſgrâce. Ses ſympathies pour les chrétiens le firent ſoupçonner d'intelligence avec l'empereur Juſtin, rival de ſon maître. Le philoſophe fut jeté en priſon, & ce fut pendant les cinq mois de ſa captivité qu'il compoſa un traité intitulé *De Conſolatione philoſophiæ*, auquel il doit ſa réputation. Ce livre paraît avoir obtenu une certaine vogue au xvie ſiècle. En 1520, le libraire Michel Le Noir en fit réimprimer une traduction en vers & en proſe de Jean de Meun.

(4) Malgré la gravité des événements, l'Egliſe n'avait point tenu ſes aſſiſes depuis le concile de Latran, qui s'était prolongé de 1512 à 1517. A la vérité, on parlait bien depuis quelque temps, de la néceſſité d'un concile, ou tout au moins d'un colloque, où feraient débattus les intérêts des diverſes fractions de la chrétienté. Mais nous avons vu quel avait été, tout récemment encore, le réſultat de ces tentatives. Malgré les plus ſincères efforts des eſprits modérés, elles avaient avorté. (Voy. ci-deſſus, p. 368,

Garde ton bien, qu'on ne l'atrappe,
De peur du feu de ſes fagotz :
Car, comme diſent les cagotz :
Donnez, il vous ſera donné (1).
Mais tout le monde eſt eſtonné
Qu'ils prennent & ne donnent rien.
Celuy qui a le plus de bien
C'eſt celuy à qui moins il couſte (2).
Iamais la taupe ne veoit goute :
Ses yeulx ſont trop couuerts de terre (3).

note 2.) A la fin de l'année 1540, les bruits de concile reprirent une nouvelle conſiſtance, ſans être ſuivis toutefois d'aucun effet. (Sleidan, *De l'Eſtat de la religion*, années MDXL & MDXLI.) L'alluſion contenue dans ce paſſage porte ſur un point fort controverſé de l'hiſtoire de l'Égliſe. Il s'agit d'une donation de Conſtantin au pape Sylveſtre, tenue vraie par les uns, déclarée apocryphe par les autres (J. Morin, *Hiſtoire de la délivrance de l'Égliſe chrétienne par l'empereur Conſtantin*, p. 449) & relatée tout entière, dans ſa forme & teneur, par Baronius. (*Sacroſancta concilia*, I, 1530 & ſuiv.) Nous ne voulons point entrer ici dans les détails de cette grave queſtion, qui nous entraîneraient trop loin. Mais comme cette donation était des plus problématiques, paraît-il, d'après le tour que Jamet donne à ſa penſée il y aurait lieu de conclure qu'il fait des droits concédés au pape par l'empereur aûtant de cas que d'une coquille, & qu'en conſéquence c'était mener grand tapage autour d'une choſe de mince valeur.

(1) Tout était bon à l'Égliſe pour faire affluer l'argent dans ſes coffres. Elle appelait à ſon aide la crainte du bûcher, comme le donne à entendre le poëte, afin de contraindre les hérétiques à faire la part du feu, en contribuant dans une large proportion à la proſpérité de ſes finances. Quant au précepte dont il eſt ici queſtion, l'Égliſe déployait un art tout particulier à le faire tourner à ſon profit. (Voyez, ſur les produits des indulgences, ci-deſſus, p. 210, note, & p. 455, note.) Dans un de ſes chapitres les mieux inſpirés par ſa gaieté gauloiſe, Rabelais nous montre Panurge s'évertuant à exploiter ces paroles de l'Évangile, au plus grand préjudice des marchands du temple. (*Pantagruel*, II, XVII.)

(2) Ce trait nous paraît encore dirigé contre les procédés de l'Égliſe, qui avait inventé le moyen de ſe créer à très peu de frais une ſource de gros revenus. Avec ſes prières, ſes indulgences & ſon tarif pour tous les genres de péchés, elle réuſſiſſait à amaſſer beaucoup de biens ſans qu'il lui en coûtât grand'choſe.

(3) Nous penſons que l'auteur ſe moque ici des obſtinés qui, repouſſant les doctrines nouvelles, ſe plaiſaient dans les

Rien ne ſe dict de l'Angleterre,
Et ſi a faict le pet à Romme (1) :
Mais ſi c'eſtoit quelque pauure homme,
Il ſeroit tout vif eſcorché.
Nez d'argent n'eſt iamais mouché :
Voylà pourquoy chaſcun ſe tayſe.
Puis la femme de la hardayſe
Preſte ſon bas à tout venant.
Toutesfois on dict maintenant
Qu'elle en a ſi ſouuent vſé,
Qu'il eſt ſi viel & ſi vſé,
Qu'on ne la veult plus cheuaucher (2).

ténèbres dont les entourait à deſſein l'orthodoxie. La taupe n'eſt pas préciſément privée du ſens de la vue, mais par goût elle recherche l'obſcurité de ſes galeries ſouterraines, comme d'autres fuient les lumières de la vérité. Rabelais a exprimé la même penſée en lui donnant un tour différent, lorſqu'il dit, en parlant des moines, qu' « ils marmonnent grand renfort de legendes & pſeaulmes nullement par eulx entenduz. » (*Gargantua,* I, XL.)

(1) Cette expreſſion d'un genre burleſque & d'un goût douteux ſe comprend ſans grand effort. C'eſt une manière de donner à entendre que l'on ne tient aucun compte des égards uſités entre gens qui ſe reſpectent. A en juger par les procédés de Henri VIII, on peut dire qu'il faiſait bon marché du pape depuis le jour (2 mai 1534) où, pour ſatisfaire ſes intempérances matrimoniales, il avait déclaré l'Égliſe d'Angleterre indépendante du ſaint-ſiége &, de ſon autorité privée, s'était ſubſtitué au ſucceſſeur de ſaint Pierre comme chef de la religion. Paul III avait bien agité les foudres de l'excommunication (Sharon Turner, *Hiſtory of Henry the eighth,* II, 469) ; mais ces menaces n'avaient pas fait grande impreſſion ſur le monarque anglais qui n'en pourſuivit pas moins tranquillement ſon œuvre de révolution religieuſe. (Merle d'Aubigné, *Hiſt. de la Réforme en Europe,* V & VI, *paſſim.*) Henri VIII ſavait bien qu'il était hors d'atteinte des feux allumés par l'Égliſe romaine. Du haut de ſon trône & ſon ſceptre à la main, il défiait les colères de la cour de Rome. « Nez d'argent n'eſt iamais mouché », comme dit le poëte ; & avec l'armée qu'il avait ſous ſes ordres le monarque anglais ne courait aucun riſque à faire affront au pape, & il ſe riait de ſes anathèmes. (Sur les rapports du roi d'Angleterre avec Rome, voy. *State papers,* HENRY THE EIGHTH, I, 411 & *paſſim.*)

(2) Ce brevet de décrépitude ſemble être rédigé à l'adreſſe des célébrités galantes de toutes les époques. Parmi les dames

Le plomb commence à eftre cher
En ce pais & par toute France.
Ie croy qu'à Romme on a fouffrance :
Il n'en vient pas comme il foulloit.
Au temps paffé ce qui foulloit
En ce temps cy ne foule plus (1).
Sainct Pié eft devenu perclus,
Comme l'on dict, d'vn de fes bras (2).
Tel faict fouuent le fierabras,
Qui ne vault pas vne grenoille.
De porter au cofté quenoille
La loy des femmes le deffend (3).

de fon temps, en était-il une que l'auteur avait plus particulièrement en vue? La recherche en ferait difficile & préfente d'ailleurs peu d'intérêt. Nous citerons toutefois dans le nombre une certaine Barbe d'Eftas, à laquelle ce fignalement conviendrait affez, s'il faut s'en rapporter à ce qui eft dit ailleurs de fon état de décadence. (Voy. ci-deffus, p. 524, note.) On pourrait encore choifir dans une lifte affez curieufe, où fe trouvent groupées les femmes du temps qui devaient leur réputation à autre chofe qu'à leurs vertus. (Voy. ci-deffus, p. 716.)

(1) A toutes les pièces délivrées par la chancellerie romaine était appendu un fceau de plomb (voy. t. II, p. 464, note), & ce morceau de plomb fe payait fouvent au poids de l'or. (Voy. même note 2e col.) Ce paffage femblerait indiquer que, depuis quelque temps, ce commerce avait fubi un ralentiffement fenfible; que l'on avait fini par foupçonner que les pièces expédiées par la chancellerie papale n'étaient utiles que pour exploiter la crédulité publique, & qu'on pouvait s'en paffer aifément. Auffi la cour de Rome commençait-elle à s'alarmer de voir fe tarir une fource de revenus qui pendant longtemps lui avait procuré le plus clair de fes bénéfices.

(2) Nous propoferons de lire « faint Pierre » & de voir ici une de ces contractions dont le peuple agrémente volontiers fa langue familière. Le prince des apôtres venait en effet de fubir une cruelle mutilation, dans la perfonne de fon fucceffeur, par la rupture irrévocable de l'Églife d'Angleterre avec le faint-fiége. C'était l'un des membres les plus importants de la communion catholique qu'il fallait fe réfigner déformais à en voir retranché. On comprend dès lors la portée de l'allufion.

(3) La quenouille eft un attribut de la femme. Vouloir fe mettre au côté cet uftenfile de ménage eft le figne d'inftincts peu virils. Cependant, l'auteur paraît connaître certains fanfarons qui aimeraient à fe prélaffer avec cet emblème pacifique pour s'affurer contre de fâcheufes aventures.

Robbe, cotte & chemife on fend :
Mais la fente en eft boutonnée.
Cefte loy ne fut ordonnée
Sinon pour les fumelles ieunes (1).
Sy ne fault il ofter les ieufnes,
Car les prefcheurs mourroient de fain (2).
Liberalité a prins fin :
Les dons de maintenant font cours.
Il fe trouue plus de fecours
A fon amy qu'à fon parent.
Faueur & richeffe ont leur cours.
Le cas eft clair & apparent :
Il n'eft maintenant que faueur.

(1) Cette réflexion vient-elle à l'auteur à propos de quelque bizarre combinaifon imaginée pour conferver intacte la vertu des femmes? On fait, entre autres inventions, ce qu'étaient les ceintures de chafteté. Ou bien faut-il voir tout fimplement ici une allufion à cette mode, fi appréciée des amants au dire de Rabelais (*Pantagruel*, II, XVII), & qui confiftait à avoir des habits « efgorgetez » (voy. Nicot, *Dictionnaire*, au mot : GORGE), c'eft-à-dire ouverts par devant, avec un libre paffage pour les mains indifcrètes? (Voy. ci-deffus, p. 672, note). Nous laiffons à la perfpicacité du lecteur le foin de trancher la queftion. En tout cas, cette phrafe peut s'entendre ainfi : La précaution des fentes boutonnées n'eft guère bonne que pour les jeunes; quant aux femmes d'expérience, elles favent comment s'y prendre pour rendre ces barrières inutiles.

(2) Si cette antithèfe n'eft point cherchée, elle eft tout au moins piquante. Les difpenfes de jeune & la permiffion d'ufer d'aliments gras en temps prohibé formaient une fource importante des revenus de l'Églife. Auffi n'avait-elle point affez de menaces & d'imprécations contre quiconque ofait s'élever contre fes prefcriptions à ce fujet. Érafme avait avancé quelque part la propofition fuivante : « Triftia funt ieiunia quæ præfcribit lex, & ob hoc ingrata Deo, qui diligit hilarem datorem. « (D'Argentré, *Collect. judiciorum de nov. error.*, II, 55.) La Sorbonne de répondre auffitôt : « Hæc propofitio erronea eft & deformiter ad Sanctam Scripturam afferitur. » (*Ibid.*) L'Églife, fur ce point, rencontrait même des adverfaires dans fes rangs. C'eft ainfi que Jean Morand, docteur en théologie & en droit canon, eut l'audace d'émettre la propofition fuivante : « Car ou tu as jufte caufe de manger chair en carême, ou au vendredy, ou non. S'il n'y a point de caufe, la difpenfe ne vaut rien. S'il y a caufe, tu n'as que faire de difpenfe, ou de demander, ou prendre du plomb & parchemin du pape. » La Sor-

Le riche eſt crainct & a honneur :
Le pauure eſt touſiours en diffame (1).
Combien peult vne belle femme,
L'experience en faict la preuue (2).
Le bon ouurier faict la bonne oeuure.
Chacun portera ſon fardeau.
Qui veult faire le bon fart d'eau,
Qu'il preigne naffles & lauande (3).
Il n'eſt beſoing que l'on demande
La verité aux gens d'egliſe :
Vray eſt que chaſcun la deſguyſe
Selon qu'il en penſe prouffict (4).
Clement trop grandement meffict

bonne n'eſt pas contente, mais elle eſt mal à l'aiſe pour traiter un des ſiens comme un hérétique; elle ſe borne à lui déclarer tout net qu'il ne ſait ce qu'il dit : « Argumentatio hæc ſophiſtica eſt. » (*Ibid.*, p. 104.) Quant à la queſtion d'argent, elle n'en ſouffle mot; tandis que le poëte, au contraire, n'eſt pas fâché de découvrir le pot aux roſes, comme on diſait alors.

(1) C'eſt l'éternel refrain de « faulte d'argent » (voyez ci-deſſus, p. 533, note 1) qui revient à toutes les époques, ſous ſa forme monotone, car l'homme ne change pas, & ſes plaintes ſe reproduiſent les mêmes, à travers de légères variations, lorſqu'il ſe trouve aux priſes avec le douloureux problème du pain quotidien.

(2) Les rumeurs les plus graves circulaient alors ſur le compte de la ducheſſe d'Étampes. La voix publique l'accuſait d'avoir partagé avec le connétable les largeſſes de Charles-Quint, qui cherchait dans ces deux perſonnages des complices contre le roi & le royaume de France. (Voy. t. II, p. 448, note.) Mais, ſans s'arrêter même à ce propos malveillant, ce que l'on ſait de l'influence de la favorite ſur François Ier ſuffirait à expliquer l'alluſion de l'auteur. (Sur les dons & les faveurs qu'elle obtint pour elle-même & pour ſa famille, voy. t. II, p. 452 & 453, notes.)

(3) On comprend l'emploi de la lavande dans la compoſition d'une eau de toilette; mais aucune des vertus attribuées aux nèfles ou à leurs noyaux ne paraît les rendre propres à un pareil uſage. Nous pourrions tout au plus ſuppoſer qu'il s'agit ici de quelque recette de bonne femme, & l'expérience ne paraît pas en avoir conſacré les mérites.

(4) Nous ne penſons pas qu'il faille voir dans ce paſſage un trait dirigé contre la morale qui conſiſte à dire autre choſe que la vérité ſans mentir. Cette pièce eſt de 1541, & les Jéſuites ne s'étaient établis en France, ſous la protection du cardinal de Tournon, qu'en 1535. (*Gallia chriſtiana*, IV, 184.) On n'avait point encore eu le temps

Quand il ſouffleta la bourgeoyſe:
Le ſoufflet ne valut la noiſe :
Car le guichet en fut paſſé (1).
Rouſſin qui eſt trop haraſſé
Ne peult longtemps ſeruir ſon maiſtre.
Si faict il bon ſoy recognoiſtre,
Sans preſumer de ſa perſonne (2).
Aſſez de promeſſe ſe donne :
De tenir l'uſaige ne court.
Et puis qui meſdict d'vne court

de connaître leurs principes de caſuiſtique & de les apprécier. Papelardie, Malebouche & Faux-ſemblant ſe rencontraient au haſard dans toutes les claſſes de la ſociété, ſans avoir adopté un habit caractériſtique. La réflexion exprimée ici par le poëte nous paraît lui être ſuggérée par les controverſes religieuſes dont il a le ſpectacle ſous les yeux. Chacun prétend avoir la vérité en dépôt; mais, au milieu des contradictions qui ſe produiſent, les partis oppoſés ne cherchent qu'à faire prévaloir leurs intérêts. C'eſt à qui tirera du texte des livres ſaints l'interprétation la plus conforme à ſes vues & à ſes calculs. (Voy. D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, *paſſim.*)

(1) Il eſt évident que ces vers ſe rapportent à l'aventure dont Marot a raconté les conſéquences dans ſon *Enfer.* (Voy. t. II, p. 155.) On remarquera que ce *coq-à-l'âne* fut écrit en 1541, préciſément à l'époque où Jamet devait mettre la dernière main à l'édition de *l'Enfer*, qui parut pour la première fois en France le premier jour de l'année 1542, comme nous l'apprend l'épître dédicatoire adreſſée, ſous cette date, à Étienne Dolet. Cette alluſion ſe préſentait donc tout naturellement à ſon eſprit. On s'eſt livré aux conjectures les plus invraiſemblables ſur le nom de l'héroïne qui, pour ſervir ſes dépits amoureux, abuſa contre Marot de ſon influence ſur un docteur en théologie (voy. ci-deſſus, p. 69 & ſuiv.), & réuſſit à faire mettre ſon infidèle ſous les verrous, en l'accuſant de révolte contre les préceptes de l'Égliſe. L'imagination populaire voulut voir dans cette intrigue la main d'une grande dame. Tout cet échafaudage romaneſque s'écroule ſous le mot de « bourgeoyſe » que Jamet laiſſe échapper ici. Nous ſerions fort embarraſſé de dire s'il en ſavait plus long que les autres ſur ce point. Toujours eſt-il que ceux qui étaient dans la confidence de Marot y ont mis tant de diſcrétion qu'il ſera bien difficile de découvrir le dernier mot de cette énigme. Nous pouvons conſtater du moins qu'à partir de ſa première incarcération, notre poëte fut harcelé par une haine implacable qui ne lui laiſſa que de rares intervalles de répit.

(2) Il ne faut pas oublier

De Parlement, par trop blaſpheme (1).
Mars ne ſera plus en Kareſme,
Si les Allemans on veult croyre :
Car c'eſt vn cas aſſez notoire
Que les treſpaſſez ſont tous mors.
Toutesfoys en ſommes records,
Pour le prouffict qu'il nous en vient.
Iamais l'ingrat ne ſe ſouuient
De celuy là qui bien luy faict.
Que dictes vous ? Eſt ce bien faict
De ne voulloir ſe confeſſer ?
C'eſt trop frapper ſans ſe bleſſer (2).

que cette pièce, d'après la date indiquée dans ſon titre, devait être fort voiſine de l'époque où Marot ſe réſigna à un ſuprême exil. Dès lors, dans les paroles de Jamet on pourrait preſque voir une alluſion aux efforts ſtériles de Marot, qui avait eſſayé de tous les moyens pour contenter le maître, & une approbation de la conduite du poëte, qui ſe décidait, en s'éloignant de la cour, à ſe ſouſtraire enfin à une ſervitude inutile pour rentrer en poſſeſſion de lui-même.

(1) Clément Marot avait fort maltraité le parlement, dans ſon *Enfer* d'abord (voy. t. II, p. 159), & enſuite dans ſon *Epiſtre au Roy* envoyée de Ferrare (voy. ci-deſſus, p. 284). Toute penſée de réconciliation devait donc être écartée. Le parlement n'avait pas oublié les invectives du poëte; le poëte avait gravé dans ſa mémoire les perſécutions du parlement. (*Ibid.*) Dans ces vers, Jamet ſemble preſſentir de nouvelles infortunes pour ſon ami. Dire du mal du parlement, c'eſt ſe rendre coupable de blaſphème, &, par des gradations ſucceſſives, la peine infligée aux coupables pour un pareil forfait était des plus barbares : on leur coupait la langue. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XI, 571.) Ces penſées devaient tout naturellement ſe préſenter à l'eſprit de Jamet, lorſqu'il revoyait *l'Enfer* de ſon ami pour le publier.

(2) Le peuple ne ſe piquait pas ſans doute d'être grand clerc en ce qui concernait les ſubtilités dogmatiques autour deſquelles bataillaient les coryphées des deux camps. Mais il y avait certains points qui le touchaient davantage & qu'il comprenait mieux. Lion Jamet ſignale ici les plus irritantes parmi les queſtions controverſées, l'abſtinence de la chair en carême, l'exiſtence du purgatoire & la délivrance des âmes par des fondations pieuſes, enfin la confeſſion. Les Allemands, ſous l'impulſion de Luther, avaient pris la tête du mouvement. Relativement au premier point, nous avons indiqué ailleurs les proteſtations qui, de jour en jour, ſe produiſaient avec plus d'énergie. (Voyez ci-deſſus, p. 233,

Il n'eft que la vielle doctrine,
S'elle faict fumer la cuyfine,
Et la nouuelle eftainct le feu (1).
Dieu veuille pardonner à feu
Frere André, qui fi bien prefchoit (2) :
Car prefque toufiours il tafchoit
De paruenir à ce butin.
On ne faict compte de latin :

note 2.) Au fujet du purgatoire, voici comment s'exprimait Luther : « Scriptura diuina tota prorfus nihil habet de Purgatorio. » (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, I, 372.) Quant à la confeffion, il la repouffe en termes formels : « Confeffio illa, quæ nunc agitur occulte in aurem, nullo poteft diuino iure probari, nec ita fiebat primitus. » (*Ibid.*, I, 396.) L'intention railleufe de Jamet reffort clairement de ce paffage ; il dénonce comme un moyen de lucre les pratiques que recommande l'Églife en leur attribuant la vertu de tirer les âmes du purgatoire, & il a tout l'air de penfer que les pénitents, par les coups dont ils fe frappent la poitrine, ne meurtriffent pas plus leur corps qu'ils ne guériffent leur âme.

(1) C'eft toujours la même penfée, qui revêt, pour reparaître, des formes différentes. Les adeptes de la foi ancienne ne fe montraient fi réfolus dans leur orthodoxie que par la crainte de voir s'établir une doctrine qui menaçait de leur couper les vivres. Il n'en fallait pas davantage pour les rendre hoftiles à toute tentative de réforme. Dans fa defcription des gaftrolâtres, Rabelais a trouvé certains traits de mordante fatire qui correfpondent affez bien à l'idée exprimée ici. « Les Gaftrolatres fe tenoient ferrez par trouppes & par bandes, ioyeulx, mignars, douilletz aulcuns : aultres triftes, graues, feueres, rechignez : tous ocieux, rien ne faifans, poinct ne trauaillans, poys & charge inutile de la Terre, comme dict Hefiode : craignans, felon qu'on pouuoit iuger, le ventre offenfer & emmaigrir. » (*Pantagruel*, IV, LVIII.) Ailleurs encore Rabelais revient avec une infiftance malicieufe fur les préoccupations monacales à l'endroit du pot-au-feu. En effet, demande frère Jean : « Que fignifie que toufiours vous trouuez moines en cuyfines?... Eft ce, refpondit Rizotome, quelque vertu latente & proprieté fpecificque abfconfe dedans les marmites & contrehaftiers qui les moines y attirent, comme l'aymant à foy le fer attire? » (*Ibid.*, IV, XI.) Enfin nous rappellerons le proverbe clauftral cité également dans un autre endroit : « de miffa ad menfam ». (*Ibid.*, III, XV.) Or, avec le régime que les proteftants voulaient inaugurer, plus de couvents &, partant, plus de pitance.

(2) Dans fes *Épitaphes*, Marot parle d'un certain frère André, auquel il n'attribue pas précifément toute l'éloquence qui lui eft ici concédée, à moins que ces éloges ne foient une ironie. Il

Le grec & hebreu ſont en bruyt (1).
Le feu à qui va de nuict nuict :
Chemiſe de maille vault mieulx (2).
Et puis l'on veoit les Clunyeulx
Courrir comme gens deſconfictz (3).
Ils ont mangé le crucifix,
Et le mengeaſſent iuſque(s) aux os.
Et ſi quelqu'vn en tient propos,
Il eſt pillé comme veriuſt.
Trop mieulx vauldroit s'y tenir iuſt
Que de monter en ſi hault lieu :
Laquelle choſe, de par Dieu,

eſt vrai que ce moine aurait eu à ſon ſervice d'autres talents, d'un caractère tout intime, pour gagner les bonnes grâces de ſes pénitentes. (Voy. *Épigrammes*.)

(1) Depuis longtemps la Sorbonne, prétendant qu'il y allait des intérêts de l'orthodoxie, ne permettait la lecture de l'Ancien & du Nouveau Teſtament que dans le texte latin de la *Vulgate*. Elle n'avait point aſſez d'imprécations contre quiconque oſait ſe haſarder à dire que la connaiſſance des textes hébreux & grecs était néceſſaire pour l'intelligence de l'Écriture ſainte. (Voy. d'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 78.) La fondation du Collége de France, malgré les efforts de l'ombrageuſe faculté, porta un coup mortel à ſes prétentions, & le roi, avec une grande fermeté, maintint les droits de ſes profeſſeurs, & les protégea contre les haineuſes colères qui grondaient autour de l'inſtitution nouvelle. (Voy. ci-deſſus, p. 329, note.)

(2) Peut-être ces vers ont-ils trait à quelque hiſtoire galante de la cour, dont le héros imprudent avait préféré une lanterne pour éclairer ſa route à une cotte de mailles qui l'eût garanti contre une pointe d'acier.

(3) Le détail ſuivant nous mettra peut-être ſur la trace de la penſée de l'auteur. Les moines de Cluny avaient la prétention de conſerver, à l'encontre du concordat, la prérogative d'élire leur abbé. Mais François Ier, d'accord avec Léon X, mit à la tête de l'abbaye Aymar de Boiſſy, évêque d'Albi. A la mort de celui qu'ils regardaient comme un intrus, les moines de Cluny firent une nouvelle tentative d'indépendance & voulurent affirmer leur droit d'élection en portant leurs ſuffrages ſur Jacques Le Roy. Mais Jacques Le Roy ne put tenir contre la volonté de François Ier. Il ſe laiſſa convaincre par les tout-puiſſants arguments que les rois ont toujours en réſerve : « precibus armatis », dit ingénument une chronique du temps. (*Bibliotheca Cluniacenſis*, fº 1686 ; & encore P. Lorrain, *Hiſtoire de l'abbaye de Cluny*, p. 220 & 221.) D'après ce paſſage, il paraîtrait que ces moines ne poſſédaient point la vertu de la réſignation, & diſſimulaient mal leur déſappointement.

L'on deſcend plus toſt qu'on ne veult (1).
De faire plus que l'on ne peult,
Ieſuſchriſt nous l'a deffendu.
Et d'eſtre après moyne rendu
Que ſert cela à noſtre foy (2)?
Nous ſerons ſaulués toy & moy,
Si de la foy feſons les euures (3).
Veulx tu que ie les mette en preuues?
Monſeigneur, ie te preuue ainſi,
Igitur dont veult tout cecy.
C'eſt vng abus trop manifeſte
Que d'alleguer gloſe ſans texte,
Comme font les moynes crottez (4).

(1) Nous inclinons à voir dans ce paſſage une ſatire dirigée contre les abus de l'Égliſe, qui faiſait trafic des choſes les plus ſaintes & « mangeait, comme dit le poëte, le crucifix juſqu'aux os ». Mais il était dangereux d'élever la voix contre les prévaricateurs, car le bûcher était là pour leur donner raiſon.

(2) L'hiſtoire du comte de Carpi ſe faiſant enterrer dans un froc de moine (voy. ci-deſſus, p. 377, v. 158 & note 2), pour ſe préſenter avec plus de ſécurité dans l'autre monde, nous fournirait peut-être l'explication de la penſée du poëte. Ou bien encore cette phraſe pourrait s'interpréter de la manière ſuivante: la vraie religion ne demande à l'homme que de faire ce qu'il peut, tandis que les pratiques bizarres d'une dévotion outrée ne comptent pour rien auprès de la juſtice de Dieu.

(3) La controverſe était des plus ardentes, entre catholiques & proteſtants, au ſujet de la juſtification par la foi ou par les œuvres. Les réformateurs prétendaient que la foi ſeule était ſuffiſante pour aſſurer le ſalut éternel; les catholiques ſoutenaient au contraire que la foi ſans les œuvres était impuiſſante & ſtérile. Luther avait dit : « Opera nihil ſunt coram Deo, aut omnia ſunt æqualia quantum ad meritum attinet. » Et la Sorbonne de répliquer avec aigreur : « Hæc propoſitio eſt falſa, ſacris eloquiis aduerſa, atque errori Iouinianiſtarum conformis. » (D'Argentré, *Collectio judic. de nov. error.*, I, 368; voy. encore *ibid.*, II, 64.) Jamet ſemble engager ici ſon ami à ſe mettre du côté des novateurs.

(4) Dans les couvents, l'étude du grec, & à plus forte raiſon de la langue hébraïque, était miſe en ſuſpicion & interdite au commun des moines. Ils devaient s'en tenir aux commentaires & à la gloſe que l'on avait préparés pour leur uſage. Ceux qui, au temps de la Réforme, étaient façonnés à la diſcipline des cloîtres s'étonnaient que l'on pût parler de lire la Bible dans l'original. (Voy. ce que dit à ce ſujet Henri Eſtienne, cité ci-deſſus, p. 538, note, 1re colonne.) Le

Tous aſnes ne ſont pas baſtez
Et n'ont treſtous grandes aureilles.
Nous ſommes au temps des merueilles :
D'Antechriſt eſt vng million,
Et toutesfoys nous ne voyon
Aaron ne Helye preſcher (1).

trait nous paraît ici dirigé contre les prédicateurs qui au texte de l'Évangile ſubſtituaient des interprétations de fantaiſie, en conformité avec les intérêts & les ambitions de l'Égliſe. Elle ſe montrait en effet très-jalouſe de ce droit de tutelle uſurpé ſur la penſée humaine, & ſi quelque téméraire faiſait mine d'y porter atteinte en haſardant une propoſition ainſi conçue : « Et ſe aucun quiconque vous preſche & annonce autre choſe que la parole de Dieu & de Ieſus-Chriſt, il n'eſt point fidele diſpenſateur, diſtributeur & annonciateur des ſecrets de Dieu, mais eſt vn infidele & vn decepteur; par quoi ne l'ecoutez point; » auſſitôt, avec une morgue pleine de hauteur, elle répondait : « Hæc propoſitio in quantum prætendit nihil eſſe prædicandum populo quod non expreſſe in Sacra Scriptura contineatur, quaſi catholicorum doctorum expoſitiones & doctrinæ populo annunciandæ non ſint, & in hoc prætendit hactenus Scripturam Sacram non fuiſſe populo fideliter annuntiatam, falſa eſt & ſchiſmatica. » (D'Argentré, *Collectio judic. de nov. error.*, II, 35.) Sur le chapitre de l'ignorance des moines, il y en avait long à dire, & Jamet (v. 145 & 146) n'était pas le premier à s'en moquer. Déjà dans une pièce du même genre Marot avait exprimé à peu près la même idée ſous une forme analogue (Voy. ci-deſſus, p. 352, v. 80 & ſuiv.)

(1) Jamet témoigne dans ce paſſage d'une complète indépendance en matière religieuſe. A l'occaſion, il n'a pas ménagé ſes quolibets au catholiciſme; mais cette nuée d'entrepreneurs de religions que l'on voit ſurgir de toute part nous ſemble avoir le don d'exciter à un degré égal ſa verve railleuſe. Ils arrivent pêle-mêle, innombrables, ſans avoir eu le ſoin de ſe faire annoncer par le prophète obligatoire, & le poëte nous a tout l'air d'inſinuer que l'abondance des réformateurs pourrait bien nuire à la Réforme. A défaut d'« Aaron » ou d'« Helye » pour prédire l'avénement des antéchriſts, les poëtes ſe chargeaient de la beſogne; ils croyaient peut-être fort peu à leurs prophéties, mais ils y dépenſaient du moins toute leur bonne humeur. A titre d'exemple, nous citerons la pièce ſuivante. Voici à quels ſignes l'auteur reconnaît comme prochaine l'arrivée de l'Antéchriſt :

Puiſque chaſcun eſt remply de malice,
Puiſqu'en ſeruant n'a plus d'obeyſſance,
Puiſque chaſcun ne quiert fors que malice,
Que les femmes n'ont plus de contenance,
Puiſque villains ſont gentilz par finance,
Que les hommes ſont priez par pucelles,
Puiſque l'on va querir guerres mortelles,
Puiſque pour bien on a honte & reprouche,
Puiſqu'à filles, meres ſont maquerelles,
L'Entechriſt vient, la fin du monde approuche.
Puiſque faueur eſt en lieu de iuſtice,

Vng chaſcun veult garder ſa cher.
Dieu pardoint aux chreſtiens mors :
Souffrir ne peuuent plus les corps
Quant l'ame en eſt dehors partie (1).
Ie m'en rapporte à l'Italye,
Qui faict vng ſainct de Billouart (2).
C'eſt à grant peine qu'vng couart
Puiſſe eſtre iamais vaillant homme.
Tel iure foy de gentilhomme
Qui n'en eut oncques la creance.
Qui peſeroit à la balance
Chaſcun, iceulx qui ſont en hault
Feroient ſoubdain en bas le ſault,
Et ceulx d'en bas yroient amont.
Nous auons gaigné le Piedmont,
Vne partie à tout le moins :
Si eſt ce qu'il couſte du moins
Trop plus beaucoup qu'on n'en reçoit (3).

Puiſque rigueur eſt en lieu de ſcience,
Puiſque au commun n'y a plus de pollice,
Puiſqu'en prelatz n'a plus de ſapience,
Puiſqu'en marchans n'a plus de conſcience,
Puiſque tout va ainſi que par eſcuelles,
Puiſqu'en habitz on quiert façons nouuelles,
Que perſonne plus de Dieu ne s'aproche,
Puiſque femmes deſcouurent leurs ma- [melles :
L'Entechriſt vient, la fin du monde approche.
Puiſque à noz clerz on baille beneffices,
Puiſque chaſcun veult vſer de vengeance,
Puiſque tout homme eſt honoré par vice,
Puiſque flateurs ont en court audience,
Qu'on achete, ſans payer, à creance,
Puiſque on cuide par l'air voller ſans elles,
Que femmes ſont à leurs mariz rebelles,
Puiſque chaſcun [partout] a la main croche,
Puiſque on demaine falaſſes & cautelles :
L'Entechriſt vient, la fin du monde approche.

(Adrien Charpentier, *Les Merueilles du monde ſelon le temps qui court.*)

(1) Nous ne penſons pas qu'il y ait à demander aux dogmes controverſés l'explication de la penſée de l'auteur. Dans ce paſſage il ſemble ſe faire tout ſimplement l'interprète des préoccupations du moment. Au milieu des ſupplices & des exécutions qui menacent les partiſans des idées nouvelles, chacun ne ſonge qu'à ſauver ſa peau, comme on dirait de nos jours en ſtyle familier. Puis, dans un mélancolique retour ſur le ſort des victimes, Jamet exprime la confiance que Dieu poſſède des tréſors de miſéricorde que l'on ne trouve point ſur terre; enfin, on a beau chercher à intimider les victimes par ces évocations des peines futures, la mort ſera le terme & l'affranchiſſement de leurs ſouffrances.

(2) Sur Billouart & ſa légende, voy. ci-deſſus, p. 382, note.

(3) Cette remarque nous paraît devoir s'appliquer à la campagne de 1537. Le roi en perſonne prit part à cette expédition. Voici comment Du Bellay s'exprime à ce ſujet : « Le roy, lequel deſià auoit licencié la plus

Et, comme chafcun apperçoit,
Le droict vault mieulx que le boffu (1).
Sire, ie m'en fuis apperceu :
Il eft ainfi que vous le dictes :
Ceulx là qui font les chatemites
Sont dangereulx, n'en doubtez pas (2).
Il faict bon farcher fon repas
A qui n'a pas d'argent en bource (3).
Voluntiers monfieur fe courrouffe
S'on luy demande ce qu'il doict.
Tel a beaulx yeulx qui rien ne veoit.
Il s'emprunte affez, mais à rendre
A peine l'on y veult entendre,
Non plus qu'à lire l'Euangille.
Plus vault maintenant vne fille
Qu'au temps paffé mille garfons (4) :
L'on cheuauche affez fans arçons
Toute befte qui eft coiffée,

grande part de fon armée, fe voyant en hazard de perdre le Piemont, qui defià luy auoit tant coufté, delibera de marcher en perfonne pour donner fecours à fon armée. » (*Mémoires*, liv. VIII.) Ce détail eft conforme à ce que dit ici le poëte. Les Français s'emparèrent de plufieurs places fortes, entre autres de Quiéras, Pignerol, des châteaux de Villane & de Montcallier.

(1) Peut-être faut-il voir ici une raillerie à l'adreffe de Béda. Les inégalités de fon caractère ne difpofaient guère fes contemporains à l'indulgence pour fes difformités phyfiques &, bien qu'il fût mort depuis quelque temps déjà, à l'occafion ils n'épargnaient point à fa mémoire un trait fatirique. (Pour les détails fur ce perfonnage, voy. ce que nous avons dit ci-deffus, p. 255, note 1, & t. II, 446, note.)

(2) Louife de Savoie ne fe gênait point pour manifefter hautement fon averfion à l'égard de tout ce qui portait la robe de moine. (Voy. ci-deffus, p. 280e, note, 1re colonne.) En raifon de l'influence qu'elle exerçait fur l'efprit de fon fils, elle lui avait fans doute inculqué fes prudentes défiances à l'égard de la race des « chatemites ».

(3) Ces vers, où le poëte fait allufion aux pénibles expédients auxquels en font fouvent réduits les affamés qui n'ont d'autre patrimoine que leur efprit, pouvaient rappeler à Marot les mauvais jours d'autrefois, alors qu'il était en quête d'un dîner, fuivant le reproche fanglant que lui adreffèrent les dames de Paris dont il avait malmené la vertu dans fes *Adieux*. (Voy. ci-deffus, p. 136, v. 89 & fuiv., & encore fur Fripelippes, p. 565, note.)

(4) Les procédés amoureux des Grecs & des Romains, d'après le

Du temps de Cybille la fée (1),
Ou de celluy de Perceual,
Sergens à pied ou à cheual
N'eftoient larrons comme ils font ores.
Et toutesfoys ces gros pecores
D'aduocats ou de lieutenantz
Leurs grans larcins font fouftenans :
Tous chantres tiennent leur partie.
Si la court en eft aduertie,
Reformer doibt ce grand abus (2).
Mais qu'en a dict de Cornibus (3)?

témoignage même des poëtes de l'antiquité, prenaient les chofes par un côté qui donnait prife à la critique. L'auteur nous femble vouloir dire qu'à l'honneur de fon temps, on eft revenu, des fentiers détournés, aux voies ouvertes par la nature, fans que le diable y perde rien. Quant à l'expreffion employée ici, elle fert familièrement à cette époque (voy. *Gloffaire*, au mot CHEVAUCHER) pour exprimer une idée dont la tranfparence rend inutile tout commentaire.

(1) Le poëte nous paraît faire confufion & prendre un nom commun pour un nom propre. Nous ne connaiffons point « Cybille la fée », mais il y a eu plufieurs fibylles auxquelles la crédulité populaire attribuait le don furnaturel de prophétie. Nous penfons qu'il s'agit plus particulièrement ici de la fibylle dont Apollon devint amoureux. Nous avons eu déjà à nous occuper de cette intéreffante perfonne, & nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit à fon fujet. (Voy. ci-deffus, p. 278, v. 105, note.) C'eft également dans des régions & des temps inacceffibles à l'humanité que vivait Perceval, l'un des chevaliers de la Table ronde & l'un des compagnons du roi Artus. Voici en conféquence l'interprétation que nous ferions difpofé à donner de la penfée du poëte : pour trouver des fergents qui ne dépouillent pas les gens au lieu de les protéger, il faut remonter au temps de la fable ou de la chevalerie, c'eft-à-dire à une époque où ils n'exiftaient point encore.

(2) Toujours les mêmes griefs & les mêmes plaintes contre les exactions des gens de juftice. A tous les degrés de la hiérarchie judiciaire, le pauvre peuple trouvait des gens prêts à le tondre & à le gruger. (Voy. t. II, p. 463, v. 160, note.) La cour le favait; le bruit en était venu aux oreilles du roi, qui avait même rendu à ce fujet de beaux édits! (Voy. Ifambert, *Anc. lois franç.*, XII, 436.) Mais le mal était plus fort que le remède. Peut-être y avait-il auffi de la faute des parties, qui effayaient de la corruption pour affurer le gain de leurs procès; & les abus allaient toujours leur train.

(3) Pierre Cornu ou de Corne fe fit une forte de célébrité dans les agitations religieufes qui mar-

Sermons ce ne ſont que parolles.
Il ſe veoit plus de teſtes folles
Qu'il ne faict pas de ſaiges beſtes.
De quoy proufitent tant de feſtes
Où l'on ne faict qu'offenſer Dieu (1)?

quent la première moitié du XVIᵉ ſiècle. Nous avons pu recueillir ſur ce perſonnage quelques détails intéreſſants grâce à un recueil volumineux d'épitaphes compoſées en ſon honneur, qui forment une cinquantaine de pages. (*Epitaphia honorandi magiſtri noſtri Petri a Cornibus*, 1542.) Nous y apprenons d'abord qu'il était originaire de Bourgogne :

Fertilis hunc illum genuit Burgundia...

Une autre de ces poéſies funéraires indique plus ſpécialement la ville de Beaune comme le lieu de ſa naiſſance & le berceau de ſes premières années. De bonne heure il montra un goût prononcé & des aptitudes particulières pour les études théologiques :

Qui fuit a puero captus pietatis amore,
Franciſci ingreſſus relligionis iter.

Il s'adonna avec paſſion à l'étude & ne tarda pas à acquérir une érudition & une éloquence qui faiſaient grande impreſſion ſur ſon auditoire :

Affixus ſacris nocte dieque libris,
Qui toties populum diuino fulmine punxit,
Eloquio præſtans, ignea verba vomens...

Il y aurait lieu de lui reprocher peut-être d'avoir trop ſouvent fait jaillir l'étincelle qui allumait la flamme du bûcher. Il appartenait à l'ordre des frères Mineurs de Saint-François. Reçu docteur en théologie, il profeſſa pendant quelque temps dans une chaire au collége de Navarre. Ses ſuccès & la paſſion religieuſe l'expoſèrent aux attaques violentes de ſes adverſaires. Rabelais eut la fantaiſie de jeter ſon nom au milieu des bouffonneries que lui ſuggèrent les appréhenſions matrimoniales de Panurge. (*Pantagruel*, III, XIV.) Ce nom en effet prêtait à de burleſques rapprochements. Certains auteurs font vivre ce perſonnage juſqu'en 1555; nous avons la preuve qu'il mourut en 1542. C'eſt à cette date, en effet, que fut imprimé le recueil funèbre où ſes amis ont verſé leurs pleurs & leurs éloges. C'eſt là encore que nous avons pu acquérir la certitude qu'il mourut à trente ans, dans la fleur de ſa jeuneſſe. Ce ſerait donc vers l'année 1512 qu'il faudrait reporter la date de ſa naiſſance.

(1) Les fêtes & les pompes de l'Égliſe romaine étaient pour les chefs de la Réforme un ſujet de violentes diatribes, & Marot eſt l'interprète fidèle de leur penſée lorſque, dès ſon arrivée à Veniſe, encore tout pénétré des prédications de Calvin, il s'indigne à la vue des magnificences religieuſes qui s'étalent partout à ſes yeux, & qui l'offuſquent comme un ſigne d'idolâtrie. (Voy. ci-deſſus, p. 414 vers 40 & ſuiv.) Tandis que les imaginations pieuſes ne ſe laſſaient point d'inven-

Maintenant ne ſe trouue lieu
Où la foy ne ſoit bien petite :
Et puis tout le monde medite
De ſoy ayſer, comme l'on dict.
Paradis nous fuſt interdict,
Si le filz de Dieu n'euſt prins cher.
C'eſt grand abbuz ſouffrir preſcher
Ces aſnes, qui ne ſont que braire.
Souuentesfoys ſe faict bon taire :
Mais au beſoing parler moult vault.
Pour mieulx faillir reculler fault.
Fureur de prince eſt fort à craindre :
Car ſes ongles peuuent attaindre
Du mydi à la tranſmontanne (1).

ter de nouvelles fêtes en l'honneur de la Vierge & des ſaints, la Sorbonne, pour ſe donner l'air d'avoir raiſon, était obligée d'oppoſer à des arguments irréfutables des condamnations ſans réplique. (Voy. d'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 32 & ſuiv.) Nous ajouterons, du reſte, que depuis longtemps dans l'Égliſe catholique les eſprits les plus judicieux & les plus éclairés blâmaient cette profuſion de fêtes, dont le nombre allait toujours croiſſant. Voici ſur cette queſtion le ſentiment d'un homme que ſa foi & ſa ſincérité mettent au-deſſus de tout ſoupçon. Nicolas de Clémangis s'exprime en effet en ces termes : « Non puto conueniens eſſe nouas his diebus celebritates, nulla præſertim neceſſitate cogente, in ſancta Eccleſia inſtitui. Satis enim ſuperque multiplicatæ ſunt & in tantum quidem exuberant vt rectius conſultiuſque minuendæ videantur quam ampliandæ. Rara quippe in pretio ſunt, in honore habentur : vſu trita quotidiano vileſcunt. » (*De nouis celebritatibus non inſtituendis.*) Le grand nombre des fêtes était loin de profiter à l'édification du public, & l'auteur de cette pièce n'eſt pas ſeul à en faire la remarque. Un prédicateur qui, avec ſa franchiſe brutale, nous apporte ſouvent de curieuſes révélations ſur les mœurs de ſon temps, déplore ce retour trop fréquent de ſolennités, qui, ſous prétexte de piété, ne ſont qu'une occaſion de ſcandale. « Aſpectibus impudicis, s'écrie Maillard, & procationibus effrenatis, ſacra Dei templa & edes tanquam publica proſtibula meretricum prophanant. » Et encore ailleurs : « In Dei eccleſiis mala perpetrantur infinita, ludos exercendo ac alia nefaria. » (A. de La Borderie, *Œuvres françaiſes d'Olivier Maillard*, p. 104.) Dès lors, comme dit le poëte, la foi perdait chaque jour un peu du terrain qui lui reſtait.

(1) Cette réflexion peut s'entendre d'une manière générale des effets de la colère des prin-

Souuentesfoys la court s'etonne
De voyager en tant de lieux (1).
Partout y a chemin aux cyeulx :
Mais tout le monde n'y va pas,
Si par vertu n'eſt prins le pas.
Quel vice empeſche qu'il [ne] regne ?
Faueur a maintenant ſon regne.
En la façon du temps qui court,
Il faict mauluais ſuyure la court
Qui n'a argent en gibecyere (2).
Cecy fut eſcript à Buſſiere (3).
Du temps qu'il feit ſes fauſſes bulles,
Les aſnes cheuauchoyent les mulles.
C'eſt de quoy vont tant de proces.

ces. Mais on pourrait en faire une application particulière au châtiment récemment infligé par Charles-Quint aux Gantois révoltés. A l'époque où cette pièce fut compoſée, une année à peine s'était écoulée depuis que l'Empereur avait quitté l'Eſpagne, le Midi, pour ſe rendre dans les Pays-Bas, au Nord, du côté de la tramontane, & l'on ſe ſouvenait encore de la terrible répreſſion qui avait été frapper les mutins juſque dans leurs foyers.

(1) L'auteur ſe fait peut-être ici l'écho des plaintes que ſoulevaient, parmi les ſeigneurs de la cour, les pérégrinations du roi. (Voy. ci-deſſus, p. 273, note.) François I[er] ne s'arrêtait jamais longtemps dans la même réſidence. Nous pourrions citer encore, en guiſe de commentaire à ce paſſage, les doléances d'un ambaſſadeur, qui, obligé par état de ſuivre la cour, écrivait à ſon gouvernement pour le prier de l'indemniſer des dépenſes que lui occaſionnait l'humeur voyageuſe du roi : « Mon ambaſſade dura quarante-cinq mois ; j'ai été preſque toujours en voyage.... jamais du temps de mon ambaſſade la cour ne s'arrêta dans le même endroit pendant quinze jours de ſuite. » (Collect. des doc. inéd. *Relat. des ambaſſ. Vénit.*, I, 107.)

(2) C'eſt là un cri de détreſſe qui échappe plus d'une fois aux courtiſans, lorſqu'ils ſe voient près de ſuccomber ſous les charges que leur impoſe leur genre de vie. (Voy. ci-deſſus, p. 509, vers 187, & p. 510, note, 1[re] colonne).

(3) Si la date indiquée dans le titre de cette pièce eſt exacte, Lion Jamet ſe trouvait alors à Ferrare. Il eſt donc bien difficile d'expliquer ce que vient faire ici ce nom de lieu, qui nous paraît être de pure fantaiſie. Il exiſte bien en Poitou pluſieurs localités du nom de Buſſière, mais elles ſont tellement éloignées de Sanxay, le pays natal de l'auteur (voy. t. II, p. 155, note), que nous ne concevons pas à quel propos il s'y ferait tranſporté, même en imagination.

Garde toy bien d'auoir proces,
Tant ſoit ta cauſe iuſte & bonne :
Car iuſtice veult qu'on luy donne :
Aultrement ignore le droict (1).
Ie feray fin en ceſt endroict,
Te ſuppliant, mon cappitaine (2),
Que tu veuilles prendre la peine
A ces vers meſmes me reſcripre
Tout ce que i'ay laiſſé à dire.

(Bibl. de Soiſſons, ms. 189 C, f° 89.)

EPISTRE D'EVSTORG DE BEAVLIEV A CLEMENT Marot, poëte du Roy, pour lors reſidant à Geneue (3)

(Cf. ci-deſſus, p. 630)

FRERE & amy, & voiſin tout enſemble,
Loué ſoit Dieu, qui par Chriſt nous aſſemble,

(1) La rapacité des gens de juſtice fourniſſait à la ſatire un thème inépuiſable de récriminations. (Voyez t. II, p. 164, 174, 542, 545, 552, & ci-deſſus, p. 83, vers 36 & ſuiv.)

(2) Dans deux épîtres de la jeuneſſe de Marot où il eſt queſtion du « capitaine Bourgeon » & « du capitaine Raiſin » (voy. ci-deſſus, p. 36 & p. 59), nous avons penſé que ſous ce ſobriquet il fallait reconnaître notre poëte lui-même. Peut-être ſon ami Jamet ſe ſouvient-il ici de la qualification que Marot s'était donnée autrefois.

(3) Cette épître eſt d'Euſtorg de Beaulieu & fait partie du recueil qu'il publia ſous le titre de *Chreſtienne Reſiouyſſance*. Cette pièce nous a paru intéreſſante à reproduire ici, non-ſeulement à cauſe de ſa rareté (le volume qui la renferme n'exiſte dans aucun de nos dépôts publics), mais encore parce que le ſujet de ces vers les rattache à une époque importante de la vie de notre poëte. En effet ils furent adreſſés à Marot quelque temps après qu'il eut quitté la France pour n'y plus rentrer, & tout juſte au moment où, renonçant à l'aſile qu'il avait d'abord choiſi, il en cherchait un autre, & commençait une exiſtence agitée & miſérable. La mort ſeule devait marquer le terme de ſes épreuves. On n'a pas oublié qu'en 1536, ſur un ſignal de Marot, tous les poëtes ſe mirent à compoſer des blaſons. Euſtorg de Beaulieu, croyant avoir trouvé une occaſion de ſe

Comme aſſembla iadis aux champs dehors

faire remarquer, compoſa pluſieurs pièces de ce genre. (Voy. Méon, *Blaſons*, p. 18 & ſuivantes.) Mais aucune n'attira l'attention du public. A la fin de l'année 1536, lorſque Marot, en rentrant en France, paſſa par Lyon, Euſtorg de Beaulieu ſe trouvait dans cette ville, où il donnait des leçons de muſique pour vivre. Les deux poëtes ſe rencontrèrent ſans doute dans les familles qui cultivaient les lettres & les arts. Le hafard les ayant ainſi rapprochés, Euſtorg aurait été ſans doute bien aiſe de ſe voir diſtinguer par un confrère à la mode, dont le commerce pouvait contribuer à ſa réputation. Il lui adreſſa donc des vers pour le premier jour de l'an. (Voy. ci-deſſus, p. 551, note 1.) Marot ſe borna ſans doute à y répondre par quelque compliment banal adreſſé de vive voix, car nous ne voyons nulle part qu'il ait fait un autre accueil aux avances dont il était l'objet. Euſtorg de Beaulieu n'était pas fâché de faire croire à une ſorte de familiarité entre lui & Marot; il eſpérait qu'il en rejaillirait ſur ſon nom comme un reflet de la gloire du grand poëte. Depuis lors Marot paraiſſait avoir oublié cette rencontre. Euſtorg de Beaulieu, apprenant ſon arrivée en Suiſſe, crut l'occaſion favorable pour renouveler ſes tentatives de liaiſon, & il lui envoya cette épître. Mais nous avons tout lieu de croire que ſes démarches échouèrent devant l'indifférence de Marot. Dans les derniers vers de notre poëte nous ne trouvons rien qui vienne à l'encontre de cette appréciation. Voici maintenant les détails que nous avons pu recueillir ſur ce perſonnage. Euſtorg de Beaulieu était originaire du Limouſin; il tirait ſon nom du bourg de Beaulieu-ſur-Ménoire, petite ſeigneurie dont ſes ancêtres étaient les titulaires. Ce fut là qu'il naquit au commencement du XVIe ſiècle. Il était le ſeptième enfant de Raymond de Beaulieu & de Jeanne de Boſredon. Sa qualité de cadet ne lui donnait droit qu'à une portion fort exiguë du patrimoine paternel. Il s'adonna à la muſique, eſpérant ſe créer ainſi des moyens d'exiſtence qui lui faiſaient défaut. En 1522, il obtint la place d'organiſte à l'égliſe de Lectoure. L'année ſuivante nous le retrouvons à Tulle dans les rangs des baſochiens, plus occupé à cultiver les muſes qu'à étudier les lois. N'écoutant que ſes joyeuſes inſpirations, il ſe montra prodigue de ſa veine. En 1529, à la ſuite d'une contrariété d'amour, il prit l'habit eccléſiaſtique. Peu après il ſe rendit à Lyon, où il enſeigna la muſique pour vivre. Il était encore dans cette ville lorſque Marot y arriva en 1536. C'eſt à peu près vers cette époque qu'il faut fixer la date de ſa converſion aux doctrines de la Réforme, bien que les vers licencieux qui correſpondent à ſon ſéjour dans cette ville ne portent guère témoignage de l'auſtérité de ſes ſentiments. Il ſe dirigea enſuite vers Genève, où il entra le 1er mai 1537. Mais il ne s'y arrêta pas longtemps

Le mien Beaulieu (1) huict lieux pres ton Cahors.
Loué ſoit donq ce bon Pere celeſte,
Qui ſa bonté nous faict ſi manifeſte,
En nous tirant, par grace & charité,
Du puys d'Enfer, ſans l'auoir merité,
Nous qui iadis feuſmes pleins d'iniuſtice,
Sans chercher l'huys par où l'homme iniuſte yſſe.
Mais ce bon Dieu (qui nous aymoit tant cher)
Nous eſt luy meſme icy venu chercher,
Eſtans ſouillardz de la cuyſine immunde
Où tient ſon train le Prince de ce monde (2) :

& ſe rendit bientôt dans le pays de Vaud. Puis il ſe fixa pour quelque temps dans le petit village de Thierrens, dépendant du bailliage de Moudon, ſur les pentes du Jura. C'eſt du fond de cette retraite, entourée de verdure & de fraîcheur, qu'il écrivit cette épître à Marot. Il quitta Thierrens en 1547, & s'arrêta tour à tour à Bâle, à Berne & à Bienne. Il mourut enfin en 1552, dans un état voiſin de la miſère. On retrouva toutefois dans la doublure de ſes vêtements quelques pièces de monnaie, qu'il y avait cachées comme ſuprême reſſource dans un moment de gêne.

(1) Beaulieu-ſur-Ménoire, dont il s'agit ici, était ſéparé de Cahors par une diſtance beaucoup plus grande que celle qui eſt indiquée dans ce paſſage. D'après la topographie moderne, il faudrait l'évaluer à une vingtaine de lieues. Il eſt vrai que la longueur des lieues était autrefois des plus variables ſuivant les pays. Beaulieu était, comme nous l'avons expoſé dans la note précédente, le lieu de naiſſance du poëte & le berceau de ſa famille, qui tirait ſon nom de cette petite ſeigneurie. Ce bourg, d'une certaine importance, était ſitué ſur la rivière de Ménoire, dans l'angle qu'elle forme à ſon confluent avec la Dordogne. Il poſſéda longtemps un couvent renommé, dont les abbés exerçaient une ſorte de ſouveraineté ſur la contrée environnante. (Voy. Collect. des doc. inédits, Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu.*)

(2) L'idée exprimée ici par le poëte revient fréquemment dans les pamphlets que fit éclore à cette époque la polémique religieuſe. Nous en citerons un, entre autres, dont le titre a comme un air de famille avec la penſée que nous trouvons dans ce paſſage : nous voulons parler des *Satyres chreſtiennes de la cuiſine papale.* C'eſt une longue diatribe, plus violente que ſenſée, contre les abus de la cour romaine. Lorſqu'une plaiſanterie de ce genre avait réuſſi auprès du public, on ne manquait pas de la lui accommoder à toutes les fauces. Les ſouillards, relégués au dernier échelon de la domeſticité, étaient chargés, à la cuiſine, de toutes les beſognes répugnantes. Le poëte veut donner à entendre

Dont de rechef louenge & gloire en ſoit
A ce hault Dieu, qui ainſi nous reçoipt.
Frere tres cher, ie t'ay voulu eſcripre
Que ſuis ioyeux plus que ne pourroys dire
De ta retraicte en ce quartier icy,
Car cinq ans a (1) qu'ay eſté en ſoucy
Pour y trouuer aulcun de mon lignage,
Ou (pour le moins) gens de mon voiſinage.
Mais maintenant Dieu m'a tout reſiouy
Par le rapport que de toy i'ay ouy :
Ayant eſpoir que par toy Dieu reuele
A mes parens de moy quelque nouuelle :
Car poſſible eſt que, quand tu eſcripras
A ta maiſon, ſi tres clement ſeras
(D'oeuure & de nom) que, ſans trop te conſtraindre,
A mes parens lettres feras attaindre,
Leſquelz vouldrois de par Dieu aduertir
Qu'à Ieſus Chriſt ſe veinſent conuertir,
Et que pour moy n'euſſent triſteſſe aulcune :
Car Dieu m'a faict plus de biens que fortune.
Par quoy te prye aduertir ce porteur
Si i'auray point par ton bon ſupport heur
Touchant cella, & s'il fault que i'eſcripue
Pour t'enuoyer ains que l'hyuer arriue (2).

que, ſous le joug de la cour de Rome, il n'y pas d'humiliations auxquelles ne ſoit expoſée la dignité humaine.

(1) Cette pièce eſt de 1542. Euſtorg de Beaulieu avait quitté la France en 1537. (Voy. ci-deſſus, p. 747, note, col. 2.) Il y avait donc bien cinq ans qu'il était ſur la terre d'exil.

(2) Nous avons vu que Marot, dans la crainte de nouvelles perſécutions, s'était décidé à ſortir de France & qu'il avait fait d'abord une première étape à Chambéry. (Voy. ci-deſſus, p. 625.) L'accueil aſſez froid qu'il reçut du préſident Pelliſſon lui fit bien vite comprendre qu'il n'était point arrivé au terme de ſa vie errante. Après avoir paſſé dans cette ville les mois d'automne (voy. ci-deſſus, p. 628, note), il ſongea à tourner ſes pas d'un autre côté & à ſe mettre en quête d'un aſile plus ſûr. Ce ſerait donc en effet à l'entrée de l'hiver qu'il aurait fait ſes préparatifs pour ſe rendre à Genève. C'eſt alors que Beaulieu, informé de ſes projets, l'aurait invité à venir ſe repoſer ſous ſon toit champêtre, comme il lui en fait l'offre quelques vers plus loin. Les faits & les dates nous ſemblent d'accord avec cette explication.

Apres dy luy ce que te plaiɛ̃t mander
De par de çà, ſi rien veulx commander,
Car obtiendras de moy l'obeyſſance
Pour te ſeruir ſelon qu'ay de puiſſance.
Te prye encor que, quand tu ſeras las,
Ou que des champs chercheras le ſollas,
Vien en vers moy : car ſuis en vn village
Tout circundé d'arbres, fueille & ramage,
Là où ie n'oy que cors de paſtoureaulx,
Voix de brebis, vaches, boeufz & taureaulx.
Mais plus me plaict encor telle brayrie
Que ne feroit toute la chantrerie
Du Papegay de Romme ou Antechriſt,
Dont le babteſme as doctement eſcript.
Mais quoy que ſoit, i'ay la ſaincte Eſcripture,
Qu'à mon cœur Chriſt monſtre en ſa pourtraicture,
Et là repais mon ame du pain vif
Dont eſt priué maint gros Rabin Iuif.
Là mon eſprit i'abreuue d'vn breuuage
Dont tout mon corps ſe nourrit & ſollage,
Et du pain ſec (ces ſainctz Eſcriptz liſans)
Me ſouſtient plus que cent de ces pheiſans.
Brief, le village abiect, ce ſemble, & vile
M'eſt vn Paris ou aultre groſſe ville :
Et n'ay regret aux grandz palays & courtz,
Mais que ſoubz Chriſt ie parface mon cours.
I'ay oultre encor mon ieu de manichorde,
Où les Chanſons Diuines ie recorde
Et les tant beaulx Pſalmes par toy confictz,
Où as ouuré à mon gré mieulx qu'onq feis.
Souuent auſſi ie pren du croc ma harpe,
Et ie la pendz à mon col en eſcharpe,
Pour y iouer & pſalmes & chanſons,
Selon que Dieu m'a inſtruict en leurs ſons.
Or voylà donq, frere, comment ie paſſe
Mon temps aux champs, alors que ie me laſſe :
Et de cella ſuis preſt te faire part :
Quand te plaira de venir ceſte part.
T'offrant encor, pour faire fin & reſte,
Que, ſi tu es importuné de peſte,
Vne chambrete en mon logeis auras
Pour ta famille & toy, quand tu vouldras :

Car ie ſuis ſeul (quant à l'heure preſente).
Et n'ay chez moy qu'vne vieille ſeruante,
Pour prendre ſoing de mes beſtes à laict,
Et, pour penſer mon cheual, vn vallet.

SEPTAIN AVDICT MAROT.

Si le ſeigneur Gurin (1) eſt par delà,
Salue le, s'il te plaict, ſans l'obmettre :
M'offrant à toy plus que ne vault cela
Et le ſeruice enuers toy recongnoiſtre.
Au Magnifique (2) auſſi vouldroys fort eſtre
Recommandé, veu que Chriſt a ſuyui :
Car trois ans a qu'aulcun d'eulx ie ne vy.

(EVSTORG DE BEAVLIEV, *Chreſtienne Reſiouyſſance.* — s. l., 1546, in-8°, pp. 204-207.)

(1) A partir de l'année 1535, beaucoup de Français s'expatrièrent par crainte de la perſécution. Le perſonnage ici nommé était de ce nombre. « Le ſeigneur Gurin », qui, de ſon ſurnom, s'appelait Pierre, devait être établi déjà depuis quelque temps en Suiſſe lorſqu'il adreſſa au conſeil de Genève la demande ſuivante, inſcrite ſur les *regiſtres* qui ſont partie des archives de la cité : « 29 ianuier 1538. Pierre Gurin, de Nonain (Annonay) en Viuares, a ſupplié de eſtre admys à bourgeois (en qualité de bourgeois). Sur quoy eſtant aduiſé ſur le bon coeur & les ſeruiſſes [que] il a faict à la ville, eſt reſolu que l'on le faſſe bourgeois gratis ; mais la choſe ſoit miſe aux Deux Cents. » Nous penſons qu'il convient de voir dans ce Gurin le perſonnage dont parle ici Euſtorg de Beaulieu. En effet, le titre de ſeigneur dont il ſe trouve gratifié pourrait s'expliquer, dans une certaine meſure, par l'obtention d'une charge qui lui aurait conféré la nobleſſe, quelque choſe comme les fonctions de membre du conſeil des Deux-Cents. Il ne profita pas longtemps de cette diſtinction honorifique, car une notice biographique nous apprend que le 18 octobre 1545, trois ans après l'année où fut écrite cette pièce, la femme de noble Pierre Gurin, Ayma de Warëmberg, devenue veuve, épouſa le miniſtre Michel Cop. (Galiffe, *Notices généalogiques*, III, 476 ; IV, 32.) Gurin, auſſi bien que Meigret, dont il eſt queſtion trois vers plus loin, ſe trouvait alors à Genève. Cette indication nous confirmerait encore, au beſoin, dans l'opinion que cette épître fut adreſſée à Marot au moment où, ayant pu s'aſſurer qu'il ne trouverait à Chambéry qu'une maigre hoſpitalité, il s'était laiſſé attirer vers Genève par l'exemple de ſes compatriotes qui y avaient déjà cherché aſile.

(2) Sur Laurent Meigret, ſurnommé le Magnifique, voy. ci-deſſus, p. 257, note 3.

Lion Iamet à Marot (1)

SVSCRIPTION

Va, lettre, va, va t'en à l'aduenture
Droict à Clement, & s'il en fait lecture,
Recorde toy de luy faire ſemonſe
Ioyeuſement de te donner reſponſe.

Mais voirement, amy Clement,
Tout clerement, dy moy comment
Tant & pourquoy tu te tiens coy
D'eſcripre à moy, qui ſuis à toy.
T'ay ie laiſſé par le paſſé (2)?
T'ay ie offenſé, ou courrouſſé ?

(1) Cette épître eſt de 1543. Elle contient en effet dans ſes derniers vers (71 & ſuiv.) une indication préciſe qui ne laiſſe aucun doute ſur la date à lui aſſigner. Elle nous atteſte en même temps la durable amitié qui avait uni les deux poëtes, comme elle nous en marque le terme ; car, l'année ſuivante, Marot mourait en exil. Jamet, depuis longtemps ſans nouvelles de ſon ami, inquiet de ſa deſtinée, prend le parti de lui écrire &, incertain de la route que doivent ſuivre ſes vers, il les envoie « à l'aduenture », pour aller chercher Marot juſque dans la retraite qu'il a choiſie. Cette liaiſon entre les deux poëtes remontait à plus de vingt ans, & elle les avait aidés à paſſer les mauvais jours. Jamet n'avait point été ſourd à l'appel de ſon ami lors d'un premier empriſonnement. (Voy. ci-deſſus, p. 75.) Enſemble ils avaient partagé les périls d'une fuite précipitée aux approches de la perſécution. (Voy. ci-deſſus, p. 442, vers 134 & ſuiv.) Et ni la ſéparation ni les années ne paraiſſent avoir rendu moins vivaces les ſentiments de Jamet pour ſon ami & pour ſes œuvres. En effet en 1542, lorſque Étienne Dolet ſe diſpoſait à publier une édition de *l'Enfer*, le nom de Jamet qu'il inſcrit, dans une épître dédicatoire, en tête de l'œuvre de Marot, ſemble indiquer qu'un lien indiſſoluble uniſſait les deux amis, & qu'ils ne devaient pas plus être ſéparés devant la poſtérité qu'ils ne l'avaient été dans les traverſes de leur exiſtence. (Voy. t. II, p. 155.) Bien que ces vers ne répondent à aucune épître de Marot, nous avons cru devoir leur faire une place à la ſuite des œuvres de notre poëte, comme à une page de l'hiſtoire de Marot. On remarquera que la fin des vers reproduit la même conſonnance que l'hémiſtiche ; c'eſt ce qu'on appelait une rime renforcée.

(2) Jamet fait alluſion ici à

Ay ie à ton dict & intendict,
En faict ou dict, rien contredict ?
Ay ie à ton nom donné renom
Autre que bon ? Tu ſçais que non :
Ny ne vouldroys & ne ſçauroys,
Tant ſont tes droicts iuſtes & droicts.
Deuant les yeulx de touts les dieux,
Et demy dieux, ieunes & vieulx,
I'atteſte & iure & en reiure
Qu'aulcune iniure, ou male augure,
Nul laps de temps, ne lieux diſtants,
Eſcripts latents, ne vieulx Satans,
N'ont peu auoir force & pouuoir
De concepuoir, c'eſt aſſauoir,
Vn ſeul congé qu'aye ſongé,
En ſon plongé, d'auoir changé
Ne rien oſté, de mon coſté,
En loyaulté & feaulté,
De noſtre amour pas vn ſeul tour,
Depuis le iour de ton retour (1).
Mais tant s'en fault qu'vn tel deffault
En froid ou chault ait faict le ſault
En mon pourpris, que n'ay repris,
Qui ne t'a pris, pour vn grand prix.
Or doncq, amy, de ton amy,
Qui ennemy n'a vn demy,
Que veulx tu dire ? Eſt ce pour rire,
Que de proſcrire & interdire
Vne amour vieille ? O grand merueille !
Quand ie ſommeille, elle m'eſueille,
Et dyz ainſi : Dieu ! qu'eſt ce cy ?
Ceſt homme icy eſt il tranſy ?
Ses bons eſprits, ſes beaulx eſcripts
De ſi hault prix ſont ilz preſcripts ?

l'aſſiſtance qu'il avait prêtée à ſon ami pour l'aider à ſortir de priſon. (Voy. t. II, p. 156, note, & ci-deſſus, p. 75.)

(1) Marot était rentré en France vers la fin de l'année 1536 (voy. ci-deſſus, p. 551, note 1), tandis que Jamet reſtait à Ferrare. Depuis cette époque, les deux amis avaient donc vécu ſéparés; mais, comme le dit Lion Jamet, leur amitié, en ce qui le concernait du moins, n'avait ſouffert aucune atteinte.

Son cueur, humain, tant pur & plein
De bon leuain, changé de main
Auroit il bien, pour quelcque bien,
Qu'il ſe veoit ſien? Ie n'en croy rien :
Car les effects de ſes beaulx faicts
N'ont eſté faicts ſi contrefaicts.
Et quant & quant il m'ayme tant
Que, luy eſtant bien mal contant,
Il ne ſçauroit quand il vouldroit,
Or qu'il euſt droict en mon endroit,
S'en reſſentir, ne conſentir,
Sans en mentir, à mon martyr.
Car ſçait il pas que touts noz pas,
Et touts noz cas, ſont par compas
Comptez, nombrez & denombrez,
Puis obombrez & adombrez?
Si faict, ſi faict : bien il le ſçait :
Le tout parfaict bien luy a faict
Veoir & comprendre & tant apprendre
Qu'il en peult vendre & en eſpandre.
Et daduantage, il eſt de l'aage
Et du pellage où l'homme eſt ſage,
Ou iamais non. Et puis ſon nom
D'eſtre tout bon a le renom.
    Or doncq, Clement, tout clerement,
Bien ſeurement & promptement
Eſcris pourquoy tu te tiens coy
De tenir loy au ſecond toy,
Qui eſt icy ſans grand ſoucy :
La Dieu mercy, & toy auſſi.
    C'eſt à Ferrare, au huictieſme an
De la ſienne proſcription (1) :
Mais à la tienne intention,
Que ce ſoit le dernier. Amen.

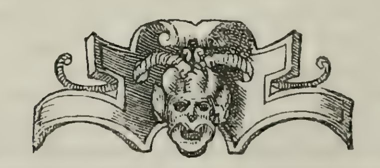
(1) L'arrêt de proſcription qui avait frappé Lion Jamet datait du 21 janvier 1535. (Voy. *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 132.) Depuis cette époque, il ne paraît point qu'il ſe ſoit éloigné de Ferrare, où il rempliſſait auprès de la ducheſſe Renée les fonctions de ſecrétaire. L'expiration des huit années dont il eſt ici queſtion correſpond donc exactement à l'année 1543, époque que nous avons aſſignée à cette épître.



TABLE DES PIÈCES
contenues dans ce
troiſième volume

Epistres d'avtevrs contemporains attribvées a Marot.

Appendice.



Ce present Volume fut acheué d'imprimer
le Mardi. VIII. iour de Feurier.
L'an M. DCCC. LXXXI. Pour
Georges Guiffrey. Par
Maistre A. Quantin
Imprimeur.





LA MORT N'Y MORD.